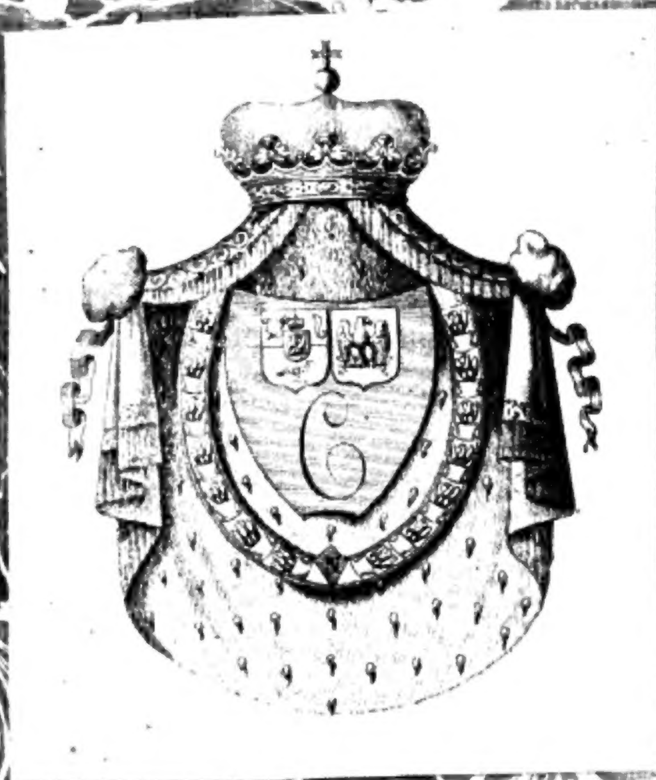
NOUVEAU TRAITÉ DE DIPLOMATIQUE, OÙ L'ON EXAMINE LES FONDEMENS DE CET ART: ON ÉTABLIT...







NOUVEAU TRAITÉ

DE

DIPLOMATIQUE

TOME SECOND.

NOUVEAU TRAITÉ
DE
DIPLOMATIQUE,

OÙ L'ON EXAMINE

LES FONDEMENS DE CET ART:

ON ETABLIT DES REGLES

SUR LE DISCERNEMENT DES TITRES,

ET L'ON EXPOSE HISTORIQUEMENT LES CARACTÈRES

DES BULLES PONTIFICALES ET DES DIPLOMES

Donnés en chaque Siècle:

AVEC

DES ÉCLAIRCISSEMENS SUR UN NOMBRE CONSIDERABLE de points d'Histoire, de Chronologie, de Litterature, de Critique & de Discipline; & la Réfutation de diverses accusations intentées contre beaucoup d'archives célebres, & sur tout contre celles des anciennes Eglises.

Par DEUX RELIGIEUX BÉNÉDICTINS de la Congrégation de S. Maur.

TOME SECOND.





A PARIS,

Chez GUILLAUME DESPREZ, Imprimeur du Roi & du Clergé de France, rue S. Jacques, à S. Prosper & aux trois Vertus.

M. DCC. LV.

AVEC APPROBATION, ET PRIVILEGE DU ROI.



PRÉFACE.



Es recherches ſans nombre, que nous avons été obligés de faire, pour aprofondir un ſujet juſqu'ici traité aſſez légérement, ſurtout en France, & les travaux incroyables que nous avons eſſuyés, pour mettre ce ſecond tome en état de ſoutenir les regards du public éclairé, nous tiendront lieu d'apologie, ſur le long eſpace de tems, qui s'eſt écoulé depuis la publication du premier. Ce retardement eſt venu ſurtout de la gravure, & de l'arangement ſyſtématique des dix-ſept grandes planches, qui entrent dans ce volume.

Toutes les écritures latines lapidaires & métalliques, employées depuis trois mille ans, y ſont repréſentées, & diſtinguées par leurs genres & leurs eſpèces. Ces planches ofrent un nombre prodigieux d'inſcriptions de tous les ſiècles & de tous les païs, où la langue latine a eu cours. L'intime liaiſon de ces monumens, avec les mſſ. & les diplomes, prouve la néceſſité de ne les pas négliger, dans un traité général de Diplomatique. Les planches alphabétiques contiennent plus de trente mille caractères, choiſis

ſur trois à quatre cent mille. A peine un travail opiniatre de deux années a-t-il ſufi, pour former nos alphabets généraux des lettres capitales, onciales, demi-onciales, minuſcules, curſives & gothiques, tirées des marbres, des tables de bronze, des médailles, des ſceaux, des mſſ, des diplomes ou chartes de toute l'Europe. Combien de combinaiſons n'a-t-il pas falu faire pour fixer la deſcendance, la figure, la durée, la fortune & les métamorphoſes de chacune des vingt-trois lettres de l'alphabet latin? Cette étude acablante a produit une hiſtoire abécédaire, que les ſavans deſiroient depuis long tems. On y trouvera l'art de déterminer l'age & la patrie des caractères, par la variété des figures & des traits, qu'ils ont contractés, depuis leur origine juſqu'au XVIe. ſiècle. Il a donc falu extraire, deſſiner & faire graver une multitude de lettres extraordinaires. Toutes ces opérations nous ont infiniment plus couté, qu'au Libraire-Imprimeur; quoique de ſon côté il ait été obligé de faire de très-grands frais, ſur leſquels il ne comptoit pas; lorſqu'il prit des engagemens avec le public, par des ſouſcriptions.

Nous n'entrerons pas ici dans le détail des queſtions importantes & des dificultés épineuſes, éclaircies dans ce volume; ſoit pour venger la ſcience des écritures antiques; ſoit pour montrer qu'un antiquaire, également judicieux & éclairé, ne manque point de moyens, pour fixer quelquefois le tems précis, & toujours le ſiècle des mſſ. & des diplomes. Les amateurs de l'antiquité trouveront à ſatisfaire leur goût dans les chapitres hiſtoriques, où l'on fait conoitre l'état & l'uſage plus ou moins fréquent de l'art d'écrire en chaque

siècle. Les Jurisconsultes saisiront sans peine, dans le chapitre de la vérification des écritures, les marques de leur vérité ou de leur fausseté. Ce seul article est le résultat d'une multitude de faits, d'une lecture immense, & d'une infinité de réfléxions combinées sur les écritures des mss. & des chartes, dont nous avons fait un rigoureux examen. Quoique la table des sommaires placée à la tête de ce second tome, soit un précis des points de diplomatique & de littérature également curieux & intéressans, que nous y traitons avec le plus de soin & d'exactitude qu'il nous est possible; il n'y faut point chercher quantité d'observations historiques & critiques, répandues dans le corps, & dans les notes de l'ouvrage. L'explication des inscriptions, renfermées dans les dix dernières planches, produit une variété surprenante d'écritures & de faits historiques, concernant les mœurs & les usages des anciens; sans parler des secours, qu'y trouveront les déchifreurs, les médaillistes, & généralement tous ceux qui aspirent à la qualité d'antiquaires. C'est principalement en faveur de ces derniers que le plan de ce volume, purement élémentaire, a été dirigé.

Nous comptions y faire entrer les écritures latines des mss. & des diplomes, les liaisons de lettres, les notes de Tyron, l'orthographe des anciens, la ponctuation, les accens & les chifres romains & arabes, &c. Mais le nombre & la grandeur des planches, & l'abondance des matières, nous ont obligés d'en rejeter une partie au tome suivant. Ce n'est pas que nous n'ayons traité dans celui-ci la plupart de ces objets : mais ils demandent un examen plus aprofondi.

A mésure que nous avançons ; nous reconoissons de plus en plus la nécessité d'épuiser, s'il est possible, tout ce qui est nécessairement lié avec la science des mss. & des diplomes. Ce qui acheve de nous en convaincre ; ce sont les écarts continuels de ceux, qui entreprennent d'écrire sur ces matières, peut être moins conues en France, que partout ailleurs. Qu'on prenne la peine, par exemple, d'examiner sérieusement l'article, *Diplomatique*, inséré au IVe. tome de la nouvelle Encyclopédie, & fourni par M. l'abbé Lenglet. Quels paradoxes cet auteur n'y avance-t-il pas ! A proprement parler, cet article n'est qu'un assemblage d'acusations destituées de preuves, qu'un tissu de déclamations (1) frivoles, extraites de la *Méthode pour étudier l'histoire*, & réfutées dans notre premier tome. L'auteur prétend néanmoins donner des règles de Diplomatique, mais quelles règles !

(a) *Encyclop. t. 4. p. 1018. col. 2.*

» Les diplomes, dit-il, (a) sont des actes émanés » ordinairement de l'autorité des Rois, & quelque» fois de personnes d'un grade inférieur ; « tels que les Comtes, les Ducs, les Princes, les Evêques &c. Ce sont donc des actes publics, solennels, & beaucoup plus (b) authentiques, que ceux qui ont été

(b) *V. notre 1. tom. p. 51. & suiv.*

(c) *Encyclop. t. IV. p. 1020.*

(d) *Ibid. p. 1019.*

(e) *Ibid. p. 1024.*

(f) *Ibid. p. 1019.*

(1) » Le P. Jourdan de la compa» gnie de Jesus, se déclara, dit M. » (c) Lenglet, contre les titres & les » diplomes en général, dans sa Cri» tique de l'origine de la maison de » France. « Cela prouve tout au plus, que ces monumens sont (d) *exposés à la critique ou à la mauvaise humeur des savans*. Au lieu de se rendre esclave des sentimens du P. Jourdan, de MM. Baudelot, Warthon &c. il faloit en examiner la solidité. Quant au premier, si l'on en juge par son texte ; il semble n'en vouloir qu'aux chartes particulières, produites par le Duc d'Epernon, & non aux Diplomes en général. C'est surquoi il étoit parfaitement d'acord avec D. Mabillon. D'ailleurs pour deux ou trois Jésuites, qui n'auront pas été favorables aux anciennes archives ; nous sommes en état de citer un nombre considérable de savans de la même Société : qui se sont fait un devoir de les venger de cette (e) *soupçoneuse, inquietante & fatale critique, qui (f) vient souvent de la malignité des hommes.*

passés devant les simples notaires depuis le XIIe. siècle. Point du tout ; si l'on s'en raporte à notre diplomatiste, les chartes (*a*) & les diplomes sont des *actes particuliers*, dont la certitude doit être vérifiée sur l'acte public. Quel est donc cet acte public, dont l'autorité est supérieure aux lettres patentes des Rois ? Car c'est le nom qu'on peut (*b*) donner aux anciens diplomes. Ne sont-ce donc là, que des *actes particuliers ?* Comme s'ils n'étoient pas revêtus de formalités & de marques d'authenticité plus frapantes, que celles de la plupart des pièces, qu'on garde depuis les bas tems, dans les archives publiques ! M. Lenglet confond visiblement les diplomes avec les notices privées, qui réellement n'ont pas la même autorité que les actes publics ; quoiqu'elles fussent (*c*) autrefois reçues en justice.

Les diplomes, poursuit notre (*d*) auteur, sont de peu d'usage pour l'histoire générale. A ce compte, on a eu grand tort de les faire entrer dans la collection des Historiens de France, dont le plan a été concerté avec les plus savans hommes de notre siècle, & à la tête desquels se trouvoit feu M. le Chancelier Daguesseau, dont les lumières supérieures, la sagesse & l'érudition ont brillé avec tant d'éclat. Quoique le célèbre Père Daniel ait fait usage des chartes dans son Histoire de France ; ne lui a-t-on pas reproché dans des écrits publics d'avoir trop négligé ces sources ? Assurément l'histoire de la Maison d'Autriche fait partie de l'histoire générale. Le savant P. Hergott ne l'a-t-il pas composée sur (*e*) les chartes & les diplomes ? Les commencemens de la troisième race de nos Rois ne sont presque connus que par ces monumens. Au

(*a*) *Encyclop. t. 4. p.* 1023. *col.* 1.

(*b*) *Ibid. p.* 1018. *col.* 1.

(*c*) *V. notre* 1. *tom. p.* 299. & *suiv.*

(*d*) *Encyclop. ib. p.* 1019. *col.* 2.

(*e*) *Ibid. col.* 1.

moyen des anciens titres, on ſuplée ſouvent au ſilence des hiſtoriens : les anciens titres ſervent (*a*) à corriger ce qu'il y a de défectueux dans les auteurs, ſurtout par raport aux généalogies, à rectifier les dates, & à fixer les époques des règnes des Rois. Tel eſt l'uſage qu'en ont fait depuis plus de deux ſiècles un nombre de ſavans du premier ordre. Et l'on viendra nous dire que les *diplomes ſervent peu à l'hiſtoire générale.* !

(*a*) *Journ. des ſavans* 1704. *p.* 618.

» Il eſt certain, ajoute (*b*) l'encyclopédiſte, qu'on a » de vrais actes ; ſurtout dès que l'intérêt n'y eſt pas » mêlé. « Si l'intérêt dégrade les actes, juſqu'à les rendre ſuſpects ; il n'en eſt aucun ſur lequel on puiſſe compter. Eh ! qui s'eſt jamais aviſé d'en demander, d'en dreſſer & d'en conſerver un ſeul, où il n'eut quelque intérêt direct ou indirect ? Les actes véritables, comme les faux, ſupoſent néceſſairement le motif d'aquérir, d'uſurper ou de conſerver quelque avantage. L'intérêt (*c*) a toujours été, je ne dis pas *la pierre de touche*, mais *le grand mobile des actions humaines*. Quelle règle de diplomatique, que celle qui met l'intérêt en ligne de compte, quand il s'agit de diſcerner les actes douteux des véritables !

(*b*) *Encyclop. ibid. p.* 1023. *col.* 2.

(*c*) *Ibidem.*

En voici deux autres, que les antiquaires ne pouront entendre ſans étonnement. La première porte, » que des chartes qu'on (*d*) croiroit du xe. ſiècle ou » des précédens, & qui cependant ſeroient marquées » par les années de l'ère chrétienne, qui n'a été en » uſage dans ces ſortes de monumens, que dans l'on» zième ſiècle, « ſeroient par cela ſeul convaincues de faux. Ce n'eſt point ici une de ces mépriſes, qui peuvent échaper aux écrivains les plus exacts. M.

(*d*) *Ibid. p.* 1019. *col.* 2.

Lenglet répète (*a*) plus bas la même chose d'un ton capable d'en imposer. Pour faire voir la fausseté de sa règle, & de la suposition, sur laquelle elle est fondée ; n'en apellons pas à D. Mabillon, quoiqu'il ait très-bien prouvé, que (*b*) Charlemagne & Louis le débonaire datoient des années de J. C, au moins les actes les plus importans, qui concernoient le bien de l'Etat. Ne nous prévalons pas d'un nombre d'originaux du xe. siècle, & même des précédens, cités (*c*) ou publiés (*d*) dans la Diplomatique, & datés des années de l'Incarnation. *D. Mabillon* (*e*) *a voulu soutenir & défendre les titres de son Ordre*, & dès-là, si l'on s'en raporte à M. Lenglet, on ne peut plus (*f*) *compter avec certitude sur les règles*, que ce grand homme a proposées. Oposons uniquement à son censeur l'autorité de savans nullement récusables. David Casley, garde de la bibliothèque du Roi de la grande Brétagne, parmi les modèles d'écriture qu'il a publiés, nous (*g*) ofre vingt-deux chartes des rois anglosaxons, toutes datées des années de l'Incarnation, à commencer à l'an 680. jusqu'en 962. Les diplomes originaux des empereurs d'Allemagne du xe. siècle, ou depuis Conrad I. jusqu'à Henri II. portent tous la même date. Il est facile de s'en convaincre en parcourant les (*h*) modèles publiés par Godfroi Von-Bessel. Ce savant abbé croit même que l'ère chrétienne étoit quelquefois employée dans les diplomes de nos Rois de la seconde race. *Ex quibus apparet diplomata complura* (*i*) *quamvis non ità frequenter, annis Incarnationis sub Carolo & Ludovico pio fuisse notata.*

Si d'Allemagne nous passons en Italie ; nous y trouvons la date de l'ère chrétienne, introduite dans les

(*a*) *Ibid. p.* 1023. *col.* 1.

(*b*) *De re diplom p.* 189. 190.

(*c*) *Ibid. p.* 173. *n.* v.

(*d*) *Lib.* 6. *p.* 475. 577. 579.

(*e*) *Encyclop. ibid. p.* 1021. *col.* 1.

(*f*) *Ibid. col.* 2.

(*g*) *A catalog. of the mss.*

(*h*) *Chron. Godwic. lib.* 11.

(*i*) *Ibid. p.* 133.

diplomes, deux ſiècles avant l'onzième. M. Muratori, dont la critique en fait de chartes eſt ſi ſévère, ſe déclare (a) hautement pour la certitude & l'authenticité de pluſieurs, données aux IX & X^e. avec l'époque des années de J. C. La règle propoſée dans l'Encyclopédie eſt donc manifeſtement fauſſe & dangereuſe.

La ſeconde ne mérite pas d'être mieux acueillie. » Il faut, dit-on, (b) examiner ſi les ſceaux ſont ſains » & entiers, ſans aucune fracture, ſans altération & » ſans défauts. « L'altération du ſceau, opérée par la fraude, décèle la ſupoſition des chartes. La règle eſt certaine. Mais pretend-on que les actes, dont les ſceaux ſont altérés, briſés, perdus par quelque accident ou par vétuſté, ſoient autant de pièces ſupoſées ou falſifiées? L'abſurdité de la règle ſaute aux yeux. En éfet, combien les dépôts publics ne renferment-ils pas de milliers d'actes ſincères, dont les ſceaux ſont altérés, mutilés, défectueux, briſés, détachés, perdus? Si l'on ſe rabat à dire, que l'altération ou la perte des ſceaux rend les chartes invalides; on contredit l'uſage & la juriſprudence des Tribunaux du royaume. Dès l'an 1022. nous voyons le roi (c) Robert confirmer & renouveller les diplomes de Clovis & de Charlemagne, dont les ſceaux étoient totalement détruits. On a (d) des actes, où il eſt dit, qu'ils devront toujours valoir, quand même le ſceau viendroit à ſe perdre. Malgré le mauvais état (e) de la bulle d'or, qui s'étoit détachée par vétuſté d'un diplome de Charle le chauve, acordé à l'Egliſe de Compiégne; ce titre fut déclaré authentique l'an 1271. par le Roi même. Ce fait ſe trouve conſigné dans les regîtres du Parlement de Paris. En 1371. Charles V.

(a) *Antiq. ital. t. 4. diſſert. 34. col. 44 & ſeq.*

(b) *Encyclop. ib. p. 1023.*

(c) *Annal. Bened. t. 4. p. 284.*

(d) *Ordon. des Rois de France. t. 1. p. 723.*

(e) *Annal. Bened. t. 3. p. 683.*

Chrles V. confirma (*a*) des lettres, nonobstant la fraction du sceau. Le Roi Jean fit la même chose (*b*) par raport à des privilèges, dont le sceau étoit séparé. Enfin du Luc raporte un (*c*) arêt rendu en faveur de Catherine de Médicis, comtesse de Clermont, contre M. Duprat évêque de cette ville, lequel prétendoit, que les sceaux perdus ou consumés rendoient nuls les titres, que cette Princesse lui oposoit.

(*a*) *Orden. des Rois. t. 5. p. 591.*

(*b*) *Ibid. t. 4. p. 484.*

(*c*) *Lib. 9. tit. 5. arrêt. 1.*

Ce n'est pas ici le lieu de traiter ces matières avec plus d'étendue. Le peu, que nous en avons dit, doit sufire pour montrer la fausseté des règles, que notre encyclopédiste a données pour sûres; en même tems qu'il (*d*) a voulu rendre suspectes celles, que D. Mabillon a établies sur une longue expérience, sur des faits constans & des monumens certains. Lorsque M. Lenglet nous (*e*) débite, que les archives des cathédrales & des abbaïes sont remplies de pièces de mauvais aloi; on est porté à croire, qu'il n'a jamais examiné un seul original, ni vu d'archives. M. Lancelot de l'Académie royale des Inscriptions & Belles-Lettres, si versé dans la science des diplomes, ayant passé la plus grande partie de sa vie à feuilleter les chartriers tant des Ecclésiastiques que des Laïques; déclare dans une lettre imprimée à Paris en 1731. qu'*il a* (*f*) *trouvé* TRÉS-PEU *d'originaux faux, & qu'il a vu au contraire des chartes de tous les siècles respectables par les marques les plus certaines d'authenticité.* Le public jugera sans peine, auquel de nos (1) deux savans, on

(*d*) *Encyclop. t. 4. p. 1021. col. 2.*

(*e*) *Ibid. p. 1019.*

(*f*) *V. ce tom. 2. p. 464. & suiv.*

(1) M. Lenglet n'est pas plus d'acord avec M. l'Abbé de Longuerue sur le tems, où les prétendus faux actes ont été fabriqués » C'est SUR» TOUT, dit celui-ci, (*g*) dans le XI. » & XII[e]. siècles, que se sont fait les » faux titres. « Celui-là au contraire, à l'exemple du P. Germon, place la fabrication des pièces suposées sous la première & seconde race. » Dès » qu'on (*h*) est arivé à la troisième » race de nos rois, dit l'Encyclopédiste,

(*g*) *Longueruana part. 1. p. 10.*

(*h*) *Encyclop. t. 4. p. 1024. col. 1.*

doit plutôt s'en raporter. Il trouvera encore dans le volume, que nous lui présentons, la réfutation de plusieurs paradoxes de M. Lenglet sur la vérification des écritures, sur la durée de la romaine, qu'il prétend (a) n'avoir été d'usage que jusqu'au v[e]. siècle, & sur les archives des anciennes Eglises, qu'il semble avoir pris à tâche de décrier.

(a) Encyclop. ib. p. 1024.

A peine ce volume étoit-il à moitié imprimé, qu'une mort prématurée, hélas! a enlevé à la République des Lettres, & à notre Congrégation, le principal auteur, non seulement des deux premiers tomes de cet ouvrage, mais encore de plusieurs portions considérables de ceux qui suivront; s'il plait au Seigneur de benir nos travaux, & de nous donner assez de santé & de force pour suporter les fatigues, qui en sont inséparables. La mémoire d'un savant du mérite de Dom Toustain, & les sentimens d'estime, de respect & d'amour qu'il a laissés dans les cœurs de tous ceux qui l'ont connu particulièrement, ont fait sur le mien une trop vive impression, pour ne pas les transmettre à ceux, qui liront le nouveau Traité de Diplomatique. Toujours pénétré de la douleur la plus amère & la plus sensible, causée par la perte irréparable d'un collègue, qui

» on convient qu'il se trouve beaucoup moins de chartes fausses ou » altérées. Ainsi cela met les grandes » maisons à l'abri des soupçons qu'on » pouroit tirer des chartes contre l'an» cienneté de leur origine. « Dans le vrai, ces deux auteurs nous ont donné leurs imaginations pour des réalités. L'un & l'autre ne sont pas plus croyables que le P. Hardouin, qui vouloit que les anciens diplomes de France, d'Italie, d'Allemagne &c. fussent une production du XIV. ou du XV[e]. siècle. On poura plus surement aprétier à leur juste valeur tous ces systêmes, dont les uns se détruisent par les autres; lorsque nous aurons donné la partie de notre nouvelle Diplomatique, où nous exposons les entreprises des faussaires découvertes, & réprimées dans tous les tems, à commencer depuis le premier siècle: les loix portées contre eux par les deux Puissances, & les punitions exemplaires de ces imposteurs, qui n'ont jamais été si nombreux que depuis le XVI[e]. siècle.

m'étoit si cher & si nécessaire ; je sens tout ce que le devoir & la reconoissance exigent de moi en cette ocasion. Lié avec lui d'une amitié tendre, réciproque & presque sans exemple, pendant près de quarante ans ; j'ai été plus à portée que personne de conoitre à fond, d'aimer & d'admirer les excellentes qualités de cœur & d'esprit, l'étendue de génie, les grands talens, les vertus, en un mot tous les dons de la grace & de la nature, dont Dieu avoit enrichi mon incomparable ami. Le public a donc droit d'atendre de moi un tableau fidèle du mérite littéraire & personel d'un auteur, dont l'humilité surpassoit la vaste & profonde érudition.

ELOGE HISTORIQUE DE DOM *CHARLE-FRANÇOIS TOUSTAIN.*

DOM Toustain issu d'une ancienne famille du païs de Caux, autrefois fort (1) distinguée, naquit au Repas, proche Briouze, diocèse de Séez. Il reçut une nouvelle naissance en J. C. par les eaux sacrées du Batême le dix-neufvième jour d'Octobre,

(1) Des mémoires conservés dans la famille de D. Toustain, nous aprennent, que ses ancêtres étoient seigneurs de Bleville & Mandréville. En 1480. ils furent obligés de quiter le païs de Caux, désolé par les ravages des Anglois. Jean Toustain seigneur de Bleville épousa Jeanne de Robillars. De ce mariage sortit Aimon Toustain, Commandant du second bataillon de Picardie, qui épousa Marie-Anne Salet, fille de Samson Salet chevalier, Seigneur du Repas, & Procureur Général au Parlement de Normandie. Aimon eut pour fils Jaque Toustain seigneur des Landelles, qui épousa Françoise le Hallier, d'une des meilleures familles d'Alençon. De ce mariage vint Jaque Toustain, père d'une nombreuse famille, dont notre respectable défunt étoit le cadet. Trois de ses frères sont morts au service du Roi, & y ont dépensé leurs biens. D. Toustain se trouvoit allié à plusieurs familles qui subsistent aujourdui avec éclat : c'est surquoi sa modestie lui imposa toujours un profond silence. Il avouoit seulement à ses amis, que par Françoise le Hallier sa grande mère, il avoit l'avantage d'apartenir à M. de Fontenelle, dont le mérite est si célèbre par toute l'Europe, & qui fait tant d'honneur à la république des Lettres depuis quatre-vingt ans.

l'an 1700. Il étoit fils de Jaque Toustain de Bergeville, Lieutenant de cavalerie, & de Françoise Eudes, alliée d'assez près à l'illustre maison de Resnel ; mais encore plus respectable par sa vertu, que par la noblesse de son origine. D. Toustain se trouvoit le cadet d'une nombreuse famille. Dès l'enfance on lui inspira du goût pour la profession des armes. Mais né avec un caractère doux & tranquille, naturellement sérieux & porté à l'étude ; Dieu sembloit le destiner à une milice d'un genre tout diférent. Il aprit avec beaucoup de facilité les premiers élémens du latin dans la maison paternelle. D. Nicolas Toustain son frère ainé, alors Religieux de l'abbaïe de S. Martin de Séez, l'atira dans cette ville, pour lui faire continuer ses premières études au petit Collège de la cathédrale. Dès-lors on remarqua en lui une maturité & une prudence, qui ne se trouve guère que dans un age avancé. En 1714. il fut envoyé au Collège de S. Germer, & placé au rang des jeunes Gentilshommes, qu'on (1) y élévoit. D. Paulin Maille, homme de mérite & Prieur de cette abbaïe, eut toujours pour le jeune Toustain une estime & une afection singulière. Dès son entrée dans ce Collège, alors fort nombreux, le sage étudiant demanda à être agrégé à la Congrégation de l'Enfant Jesus, établie pour les écoliers. Il en suivit tous les exercices avec tant de piété & d'exactitude, qu'il devint le modèle des Congréganistes. La pureté de ses mœurs, son aplication continuelle à l'étude, & ses inclinations toutes portées

(1) Les fonds de deux Prieurés assez considérables, étoient employés à cette bonne œuvre. Mais ces deux Bénéfices ayant été enlevés aux Religieux par les abbés commendataires ; on n'a plus été en état de rendre cet important service à la Noblesse.

au bien & à la vertu le rendirent aimable, & respectable même, non seulement aux pensionaires & aux écoliers externes; mais encore à ses Professeurs & aux autres Religieux de la communauté. Les Congréganistes de l'Enfance de JESUS ne tardèrent pas à l'élire pour leur Préfet; quoiqu'il fut l'un des plus jeunes d'entr'eux. Il remplit les fonctions de cette première place avec autant de prudence que de religion.

Lorsqu'il eut achevé sa Rhétorique avec succès, sous le vénérable & très-habile Professeur D. Gabriel Guerin; il ne pensa plus qu'à se consacrer à Dieu d'une manière plus particulière. Mais il ne le fit pas sans une mure délibération. Après avoir bien pesé, avec des persones, qu'il estimoit, l'importance d'un engagement qui dure autant que la vie; il se rendit au Noviciat de l'abbaïe de Jumiège, où il prit l'habit religieux au mois de Juillet 1717. & prononça ses vœux solennels le 20. du même mois de l'année suivante. La ferveur extraordinaire, avec laquelle il avoit fait son année de Noviciat, ne se ralentit jamais. L'esprit de pénitence & de recueillement, la lecture assidue de l'écriture sainte & des meilleurs livres de piété, surtout de ceux dont M. l'abbé Duguet a enrichi l'Eglise: un éloignement parfait du monde, & de tous les emplois & les dignités du Cloître, l'amour de la pauvreté & de la simplicité religieuse: une piété tendre, solide, éclairée, jointe à une grande délicatesse de conscience, & à une parfaite soumission à ses Supérieurs en tout ce qui concerne la règle, qu'il avoit embrassée, furent les vertus de tous les tems de sa vie religieuse.

Après avoir fait avec distinction son cours de

Philosophie & de Théologie dans l'abbaïe de Fécam, sous d'excellens maitres ; ses Supérieurs l'envoyerent en 1725. au monastère de Bonnenouvelle de Rouen avec plusieurs de ses confrères, pour y aprendre les langues grèques & hébraïques. Avec une mémoire heureuse & une aplication continuelle, il fit des progrès rapides dans cette étude. Il ne se borna pas là ; il voulut aquérir des notions de toutes les autres langues orientales. Il étudia même assez l'italien, l'allemand, l'anglois & le hollandois, pour se mettre en état d'entendre les auteurs de ces diférens païs. Si d'autres études n'avoient mis fin à celles-ci ; on peut assurer qu'il seroit devenu un des plus habiles hommes de son tems, dans la conoissance des langues.

La haute idée, qu'il avoit conçue du Sacerdoce, & la crainte de recevoir cet Ordre sacré contre la volonté de Dieu, le retinrent cinq à six ans dans le degré du Diaconat ; quoique ses Supérieurs l'eussent plusieurs fois sollicité de se présenter à divers Evêques. Ce ne fut que par l'avis de Directeurs, sages & éclairés, & sur un ordre exprès du Chapitre général de l'an 1729, qu'il alla recevoir la Prêtrise des mains de M. le Blanc évêque d'Avranches. Jamais D. Toustain ne dit la Messe qu'avec tremblement & de longues préparations. Pénétré de la grandeur des saints mystères ; il les célébroit toujours distinctement, sans précipitation, avec une ferveur & une décence, qui touchoit les assistans. Ses actions de graces étoient souvent acompagnées d'une grande abondance de larmes, qu'il répandoit devant Dieu. Mais il avoit grand soin de cacher ce don précieux de componction, & plusieurs autres faveurs singulières, qu'il recevoit

de tems en tems de la bonté de notre Seigneur. Il n'en devenoit que plus humble, plus recueilli & plus mortifié. Outre les jeûnes & les autres rigueurs de la Règle ; il pratiquoit des austérités particulières, capables de ruiner son tempérament foible & délicat. Pendant un tems considérable, il ne coucha que sur le plancher de sa cellule, & son Directeur fut obligé d'user de son autorité, pour lui faire reprendre l'usage de son lit, c'est-à-dire d'une paillasse couverte d'un drap de laine.

Pendant cinq ans que D. Toustain demeura au Bec, sa solitude ne fut jamais oisive. Il composa un grand nombre d'écrits sur des questions de Philosophie, de Théologie, & sur des points de morale fort délicats. Il étudia la Géométrie, l'Algèbre & l'Arithmétique. Il aprit la Botanique dans ses heures de récréation, rangeant par classes, par genres & par espèces les plantes de l'enclos & des environs du monastère. Il inspira le goût de cette science utile & amusante à plusieurs de ses confrères & à quelques laïcs de mérite, qui formèrent une très-aimable société. M. le duc de Brancas, qui s'étoit retiré de la Cour, pour vivre en solitaire dans l'abbaïe du Bec, honoroit D. Toustain de son estime & de sa bienveillance, & lui en donnoit des marques en toute ocasion.

Cependant les Supérieurs majeurs voulant mettre à profit les grands talens de leur confrère, le chargèrent de travailler conjointement avec son ami, à une édition des œuvres de S. Théodore Studite, dont près des deux tiers n'ont pas encore vu le jour. Un ouvrage de cette importance demandoit des secours,

qu'on ne trouve point dans une solitude ; quoique d'ailleurs assez bien fournie de livres. D. Toustain alla donc avec son collègue demeurer dans l'abbaïe de S. Ouen de Rouen, où il travailla sans relâche à revoir & à examiner les écrits du saint Abbé de Stude. Par l'étude qu'il fit des diférentes sortes de vers employés par les anciens Poëtes grecs ; il vint à bout de découvrir l'espèce de poësie, dont S. Théodore s'est servi dans la composition d'un très-grand nombre d'Hymnes & de Cantiques, qu'on trouve écrits, sans distinction & en forme de prose, dans les livres mss. & imprimés. Cette découverte le conduisit à celle de la mesure & de la qualité des vers, dont les écrivains sacrés ont fait usage dans un nombre de Pseaumes & de Cantiques de l'ancien Testament. C'est ainsi qu'il retrouva (a) l'ancienne prosodie hébraïque. Il avoit apris par cœur plusieurs pièces de cette Poësie sacrée : il les répétoit dans son lit avant le sommeil ; & afin de les repasser plus souvent, il portoit toujours sur lui un Pseautier en hébreu.

(a) V. ce 11. tom. p. 393.

D. Toustain vint passer un an à Paris pour consulter les mss. qui renferment des ouvrages entiers ou des morceaux de S. Théodore Studite. Il fouilla dans toutes les bibliothèques & fit un amas prodigieux de pièces nouvelles, de variantes & de matériaux. Pendant ce séjour dans la Capitale, les disputes excitées à l'ocasion du nouveau Missel de Troyes, lui donnèrent ocasion de rechercher dans les plus anciens monumens, quel avoit été l'usage de l'Antiquité sur le secret des saints mystères : c'est-à-dire sur le ton de voix & la manière, dont on prononçoit autrefois les paroles de la consécration. Ce nouveau travail produisit

produisit une Dissertation, ou plutôt un Traité en forme, où le laborieux & savant auteur éclaircit la signification de l'ancienne rubrique μυστικῶς, & des autres termes de la liturgie, qui ont avec elle quelque raport de ressemblance ou d'oposition. Ce ne sera point ma faute; si les amateurs de l'Antiquité éclésiastique ne jouissent pas bientôt de cet ouvrage, où règne une critique fine, sage & judicieuse.

Dom Toustain étant de retour à Rouen, se livra de nouveau à l'étude des ouvrages de S. Théodore : il en commença la traduction, & composa plusieurs (1) dissertations & beaucoup de notes curieuses, pour éclaircir quantité de points de la vie & de la doctrine de S. Théodore, aussi bien que de l'histoire assez obscure des tems, où cet Abbé de Constantinople faisoit un si grand personage dans l'Eglise. D. Toustain n'étoit cependant pas si ocupé de l'édition de ce Père, qu'il n'entreprit de tems en tems d'autres ouvrages particuliers. On a de lui deux volumes in-12. & quelques autres écrits moins étendus, dont le style feroit honneur aux meilleures plumes. Il a laissé un ms. fort lumineux au sujet du livre de Ratram touchant l'Eucharistie; sans parler de plusieurs autres, qui ne sont pas indignes de voir le jour.

Un mémoire publié à Rouen contre les anciennes archives, & en particulier contre celles d'une abbaïe célèbre, vint tout-à-coup interrompre notre édition

(1) 1°. *Dissertatio historica de Simoniacis apud Græcos sæculo* VIII°, *& de turbis, quæ eorum occasione concitatæ sunt.*

2°. *Dissertatio quâ demonstratur viginti duos canones, qui vulgo tribuuntur septimæ Synodo generali, non fuisse ab eâ conditos neque editos.*

3°. *Dissertatio de Paulicianorum origine, nomine, historiâ, progressu, usque ad S. Theodori Studitæ tempora, deque variorum hæreticorum discrimine.* Cette dernière dissertation est très-savante & très-curieuse.

de S. Théodore, déja fort avancée. D. Touſtain amateur du vrai, ne put ſoufrir une entrepriſe auſſi téméraire. Il ſe crut obligé de faire rentrer dans le néant, des fables dont le vulgaire ſupoſe ordinairement la réalité, ſans en examiner les preuves. Il compoſa donc l'ouvrage intitulé : *Défenſe des Titres de l'abbaïe de S. Ouen de Rouen.* On y trouve la *Réfutation de l'écrit d'un anonyme*, inſéré dans les
(a) 1716. p. 536. mémoires de (a) Trevoux &c. Quant à cette dernière partie, D. Touſtain voulut bien céder la plume à ſon collègue. Le tout fut imprimé à Rouen en 1743. dans un volume in-4°. de 232. pages; ſans compter les pièces juſtificatives.

Incontinent après, les Supérieurs majeurs nous chargèrent de recueillir les mémoires concernant l'hiſtoire de l'abbaïe de S. Vandrille, depuis l'introduction de notre Réforme juſqu'à ces derniers tems. D. Touſtain paſſa trois mois dans ce monaſtère avec ſon compagnon d'études, & y compoſa un ouvrage aſſez conſidérable, dont un exemplaire demeura dans la bibliothèque de S. Vandrille, & l'autre fut envoyé à S. Germain des Prés. On y trouve bien des faits intéreſſans, tant pour l'hiſtoire écléſiaſtique moderne du diocèſe de Rouen, que pour celle de la Congrégation de S. Maur.

A la demande du très-Révérend Père Général, D. Touſtain écrivit une lettre latine de 54. pages in-4°. à M. le cardinal Querini. Elle fut imprimée à Paris au mois d'Avril 1744. & non pas 1754. comme porte la date. On y rend compte à ſon Eminence de l'édition de S. Théodore, & l'on fait voir que ceux-là ſe trompent, qui refuſent de reconoitre une véritable

poësie dans les Tropaires & autres Cantiques qui portent son nom chez les Grecs. On propose de solides dificultés au savant Cardinal, qui avoit écrit sur cette matière. On caractérise les ouvrages du saint Abbé de Stude, qui ont été confondus avec d'autres, & que l'on a perdus. Cette lettre, où l'érudition n'est pas épargnée, pût paroitre obscure à ceux qui n'étoient pas au fait des ofices de l'Eglise grèque. Mais elle étoit adressée à un savant Cardinal de notre Ordre, fort versé dans ce genre de littérature. Si l'on joint à cette lettre ce que D. Remi Ceillier a dit de notre édition, à l'article de S. Théodore Studite; l'on aura le plan d'une entreprise littéraire, qui nous a coûté une infinité de peines & de travaux.

Dès la fin de l'année 1743. parut la *Justification du mémoire*, que D. Toustain avoit si solidement refuté. Il crut devoir non seulement répondre pié à pié à ce nouvel écrit; mais encore venger les anciennes archives des acusations injustes portées contr'elles, en discutant les faits & éclaircissant plusieurs dificultés, que le P. Mabillon n'avoit pu prévoir. Et afin de désarmer une bonne fois la critique téméraire, en fixant les formules & les usages de chaque siècle; il se détermina avec son collègue à composer l'histoire diplomatique des bulles des Papes, des actes éclésiastiques, des chartes des Princes, des Seigneurs & des persones privées, depuis la naissance de J. C. jusqu'à présent. Il travailla sur ce plan jusqu'à Pâques de l'an 1747. Alors le très-Révérend Père Général le fit venir à Paris avec son ami inséparable, pour faire imprimer ce nouvel ouvrage, sous le simple titre d'Eclaircissemens sur la Diplomatique. Plusieurs savans à qui

le mſ. fut communiqué, conſeillèrent aux auteurs de n'en point faire à deux fois, & de travailler à un nouveau traité de Diplomatique en notre langue, dans lequel on ſupléât au grand ouvrage latin de D. Mabillon. D. Touſtain ne crut pas devoir s'aſujettir ſervilement à répéter en françois, ce qui avoit été dit en latin. Il porta ſes vues plus loin, & ne tarda pas à reconoitre la néceſſité d'examiner de nouveau, & de traiter à fond quantité de points & de queſtions de diplomatique, qui ne lui paroiſſoient point ſufiſamment éclaircis. Avec un génie vaſte & pénétrant, il ne pouvoit manquer de faire beaucoup de découvertes dans les mſſ. & les diplomes. Il trouva la clé des notes tyroniennes; en ſorte qu'il expliquoit, par principes, toutes celles qui ſe préſentoient, & liſoit couramment le très-ancien Pſeautier de l'abbaïe de S. Germain des Prés, écrit en ces notes. Malheureuſement le tems ne lui a pas permis d'expliquer lui même, l'artifice de cette eſpèce d'écriture, d'en donner les règles, & d'en former un Dictionaire, comme il l'avoit projetté.

Le travail exceſſif auquel il s'étoit livré, pour donner le ſecond volume de cette nouvelle Diplomatique, avoit beaucoup altéré ſa ſanté. Il avoit même des preſſentimens que ſa fin aprochoit. Il m'a dit pluſieurs fois, qu'en ſe mettant au lit, une foſſe ouverte ſe préſentoit devant lui. Quoiqu'il ne fit pas grand fond ſur ce phénomène ſingulier; il penſoit ſérieuſement à la mort. Il s'apliqua néanmoins tranquillement à l'étude juſqu'au 20. de Mai, que ſur les inſtances de ſes amis & l'avis du médecin, il alla à Saint-Denis en France, pour ſe rétablir. Les remèdes furent pour lui un poiſon mortel, & lui cauſèrent un flux

hépatique, que rien ne put arêter. Pendant 40. jours, que dura une ſi cruelle maladie; on admira ſa patience, ſa conſtance, ſa tranquillité, ſa parfaite réſignation à la volonté de Dieu. Jamais on ne vit plus de grandeur d'ame & de préſence d'eſprit. Me voyant plongé dans l'afliction la plus amère, & prêt à ſuccomber ſous le poids de ma douleur; il m'inſpiroit du courage par des réflexions ſolides & chrétiennes. Dès les commencemens de ſa maladie, il fit une confeſſion générale, & me témoigna un grand deſir de recevoir les derniers Sacremens. Il conſentit néanmoins qu'on diférât; parceque le médécin ne voyoit point encore de danger. Mais le mal faiſant de nouveaux progrès, j'acquieſçai à ſa volonté du reſpectable malade, & lui adminiſtrai d'abord l'Extrême-Onction, & le lendemain le ſaint Viatique. Il reçut l'un & l'autre Sacrement avec l'humilité la plus profonde, la foi la plus vive, & la piété la plus tendre. Je le vis fondant en larmes, la bouche colée ſur les piés de ſon crucifix, ne voulant pas par humilité la porter aux mains & au viſage de l'image de ſon Sauveur. Il renouvella cette pieuſe pratique pluſieurs fois le jour juſqu'à ſa mort. Le deſir ardent, qu'il avoit de s'unir de plus en plus à J. C. ne lui permit pas d'être long tems ſans recevoir la ſainte Euchariſtie. Je célébrai les divins myſtères dans la chapelle voiſine de ſa chambre, & lui donnai encore la communion trois fois pendant ſa maladie. Dans une éfuſion de cœur très-ſenſible, & des plus touchantes, lorſque j'étois ſeul avec lui; il demanda à notre Seigneur avec larmes la grace de donner ſa vie pour lui, s'il revenoit en ſanté. Il me recommanda en même tems de tenir ſecret ce

mouvement de ferveur qui lui étoit échapé. Car il avoit grand ſoin de ſuprimer & de cacher tout ce qui pouvoit donner de lui des idées avantageuſes. On eut de la peine à lui faire abandonner la récitation de ſon Bréviaire, & la lecture de ſon nouveau Teſtament grec, qu'il portoit toujours ſur lui avec quelques reliques de S. Benoit, de S. Charles, & de quelques autres ſaints. Pour le conſoler, je récitois l'office divin à ſes côtés, & lui faiſois de tems en tems des lectures de piété. Après lui avoir lu les admirables lettres de M. Duguet ſur le deſir de la mort, & ſur les motifs d'une eſpérance humble & chrétienne; il me pria un jour de prendre ſon nouveau Teſtament, & de lire le premier chapitre de l'épitre de S. Paul aux Ephéſiens: lorſque j'eus achevé, il me dit d'un ton qui marquoit ſon contentement: voila l'original; il eſt bien au-deſſus de l'éloquence & de la ſublimité des penſées de M. Duguet.

D. Touſtain conſerva toute ſa ferveur & ſon bon ſens juſqu'au dernier ſoupir, qu'il rendit le premier Juillet 1754. ſans agonie & ſans éfort, en baiſant l'image de ſon Sauveur expirant ſur la croix, à laquelle il étoit lui-même ataché, par la diſpoſition de ſon cœur. Il n'étoit agé que d'environ 55. ans. Après ſa mort on remarqua ſur ſon viſage un air de beauté & de majeſté, qu'on n'avoit point aperçu de ſon vivant; quoique ſa phyſionomie annonçât la ſérénité & la candeur de ſon ame. Une mort ſi ſainte a été le fruit & la récompenſe d'une pureté angelique, d'un amour ardent pour J. C. & pour ſon Egliſe, d'une ferme confiance dans la ſeule miſéricorde de ce Dieu fait homme pour notre ſalut. Un atachement inviolable à tous les devoirs de ſon

état, une modeſtie aimable, une noble & religieuſe ſimplicité : une ſincérité vraiment chrétienne & à l'épreuve de tout ; une prudence conſommée avec beaucoup de fermeté ; une retenue admirable dans les converſations ; une piété éclairée, une humilité portée juſqu'à deſirer de paſſer pour un homme de peu d'eſprit & digne de mépris : une étude aſſidue avec beaucoup de pénétration : une vie toujours ſérieuſe & ocupée de la lecture & de la prière : une grande douceur de mœurs, & beaucoup de politeſſe & de patience, malgré un fond de vivacité naturelle : toutes ces grandes parties forment le portrait de D. Touſtain, dont la mort a excité les regrets, non ſeulement des Savans les plus diſtingués, & de toute notre Congrégation ; mais encore de pluſieurs Magiſtrats infiniment reſpectables, & ſurtout de Monſeigneur le cardinal Paſſionei. Son Eminence a bien voulu prendre part à notre afliction, & exprimer de la manière la plus énergique & la plus noble, la *haute idée & l'eſtime infinie* qu'elle avoit conçues du mérite de notre vénérable Confrère.

La belle épitaphe latine, qu'un de ſes amis & des miens a compoſée ; le peint avec des couleurs ſi vives & ſi naturelles, que ceux qui l'ont fréquenté, n'auront pas de peine à le reconoitre. Il faut, pour ſentir toute l'énergie & la délicateſſe de cette pièce, être auſſi rempli que l'auteur des penſées & de l'eſprit de l'Ecriture & des ſaints Pères, dont la lecture éléve l'ame, en même tems qu'elle forme & purifie le cœur.

D. O. M.

In laudem gloriæ gratiæ suæ.

Hic requiescit à laboribus suis

DOMNUS CAROLUS-FRANCISCUS TUSTINUS

Presbyter & Monachus Benedictinus Congreg. sancti Mauri,

Quem

Lacrymis magis quam encomiis

Prosequi facile:

Quem

Laudibus æquè ac actibus

Assequi difficile:

Quem

Tamen post gloriosam consummationem

Celebrare tutum est:

Post triumphalem in portu stationem

Magnificare securum.

HIC

Mundum à teneris, cum de mundo non esset, cautus transfuga deserens,

Tenerum innocentiæ florem,

Thesaurnm, utì cui unicè timebat, ipsomet exitu de Ægypto

Felix in tuto collocavit.

In professione sanctâ, spinas inter mortificationis, eundem excolens,

Illibatum felicior conservavit.

Innumeris eum virtutum augmentis, dante incrementum Deo, enutriens,

Felicissimus exornavit, cumulavit.

HIC

Præ laboris assiduitate, in omni ferè honestarum scientiarum genere

Versatissimus:

Præ ingenitâ mentis sagacitate, profundissimas dificultatum latebras rimari

Solertissimus:

Præ acceptâ desuper sapientiæ mensurâ, aliis loco praesse

Dignissimus:

Præ eximiâ, quam Deus dat parvulis intelligentiâ, consilio prodesse

Potentissimus:

Latere magis quam lucere, ardere quam splendere studuit;

Imo luxit inde magis & arsit.

HIC

Mitissimi omnium magistri auditor silentiosus, & actuosus imitator,

Humiles & tutos vallium, in quibus pinguedo est, calles semper incessit,

Discipulus mitis & humilis corde.

Sanctissimi omnium Patriarchæ secutus exempla, spiritum assecutus,

Extra monasticæ disciplinæ cancellos numquam excessit,

Cænobita prudens & fidelis.

Sapientiam

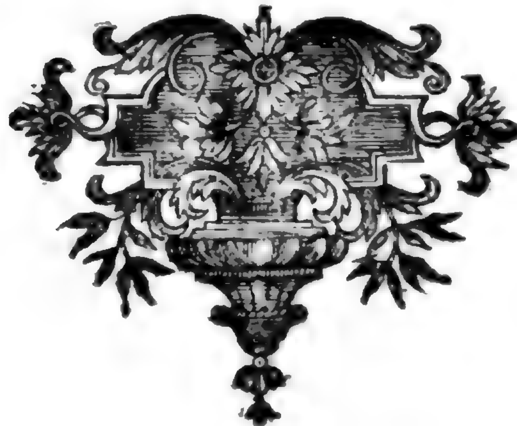
ntiam antiquorum, dicta Patrum, carmina Scripturarum solerter exquirens,
A sanorum formâ verborum ne latum unguem recessit,
Theologus doctior quam notior.
HIC
Sinceræ, defecatæ, quæ ad omnia utilis est,
Pietatis cultor assiduus,
Sic modica non spernere, quasi qui ad fortia manum non misisset:
Sic graves etiam inter labores orare, quasi qui id unum ageret:
Sic multis intendere, ut non minor ad singula fieret.
HIC
Ordinatissimæ charitatis igne;
Quem de excelso miserat Deus in ossibus ejus,
Affatim eruditus,
In sanctuarium, nonnisi vocatus à Deo, tamquam Aaron intravit:
Ad aras nunquam, nisi diligenter purgatus, accessit:
Aris nunquam, nisi vehementer accensus, astitit:
Ab aris numquam, nisi multo lacrymarum imbre perfusus, discessit.
Quin
Et extra aras, hostiam sanctam, Deo placentem, corpus suum exhibens;
Debitum æterno Numini *juge sacrificium obtulit,*
Sacerdos non ad horam ministrans,
Sacrificus non alienam tantum carnem immolans.
Quid plura?
Sponsi & sponsæ, Christi scilicet & Ecclesiæ, zelator flagrantissimus:
Hunc totus expressit, hanc totus deperiit:
Nec nisi de communibus utriusque lucris lætari, damnisve dolere scivit,
Homo semper in Domino gaudens,
Homo semper pro Ecclesiâ gemens.
Non omni spiritui credere, non circumvenientium fraude seduci:
Non doctrinâ suâ fallere, non alienis erroribus falli:
Non cedere mundi amoribus, non terroribus flecti:
Non multigenis, quos super peccatores pluit Deus, laqueis irretiri:
Non propria curare, non aliena fastidire, non alta sapere potuit
Vir oculatissimus, vir constantissimus, vir prudentissimus,
Vir ipse sibi vilissimus.
TANDEM
Arduo, abstruso, magnæque molis operi dum desudat ultra vires
Scriptor animosus,
Immaturos fœtus dimittere non tam suadetur quam cogitur,
Ipse Cælo jam maturus:
Et per XL. *dierum molestissimam ægritudinem,*
Membrorum hinc compage resolutâ,
Excoctis inde (quas heu! nec religiosiora corda vitant), minutis sordibus;
Pane interea pastus, qui confirmat cor hominis, & oleo unctus, quod exhilarat faciem;

Faustum sibi, conjunctissimo ac fidissimo laborum socio infaustissimum,
Diem supremum obiit,
Ingressusque est in abundantiâ sepulchrum, quasi infertur acervus tritici
In tempore suo.

ANNO REPAR. SALUT. M. DCCLIV. CALEND. JUL.
ÆTAT. VERÒ SUÆ LIV.

HOC

Qualecumque memoris ac grati animi monumentum æternæ spectandi, & desideratissimi Amici memoriæ consecrabat Fr. Michael HAUTEMENT, Professus ejusdem, cujus ille, Congregationis & Ordinis Monachus.



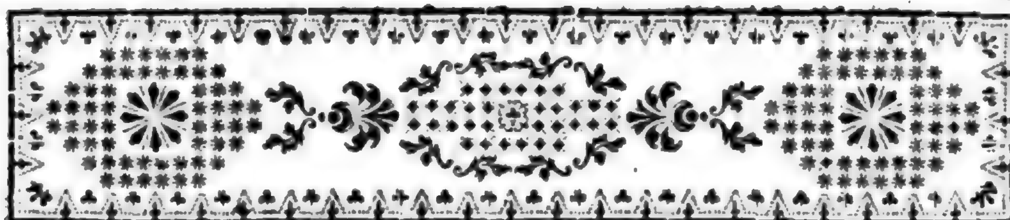


TABLE DES SOMMAIRES

CONTENUS DANS CE II. VOLUME.

SUITE DE LA SECONDE PARTIE,

Où l'on continue de donner les élémens de la Diplomatique. page. 1.

SECTION III.

Lettres latines, leur origine, leurs formes, leurs transmutations: alphabets généraux: division de nos écritures par classes, genres, espèces: révolutions qu'elles ont essuyées en divers païs, en diférens siècles: quels effets & quelles variétés ont produit les liaisons & conjonctions des lettres, les abréviations des mots? Usage des sigles, des notes de Tyron & autres signes: recherches sur les nombres ou chifres, sur la ponctuation, les accens, & certaines figures, qui entrent dans l'écriture, qui lui servent d'ornement, & qui concourent à déterminer le siècle, auquel elle apartient: principaux avantages, qu'on peut tirer des matières traitées dans la présente section. pag. 3.

CHAPITRE PREMIER.

Origine immédiate des lettres latines; additions anciennes & nouvelles à l'alphabet primitif, réelles ou supposées: lettres transportées de Grèce en Italie: système de M. le Président Bouhier, sur leur nombre & sur l'ancien état de l'alphabet: lettres de l'empereur Claude: partage des savans sur celles du Roi Chilperic I: nouveaux éclaircissemens sur la figure, l'usage, l'origine, & la valeur de ces caractères. pag. 8.

ARTICLE PREMIER.

Lettres latines aportées de Grèce en Italie: leur nombre chez les Grecs & les Latins: additions anciennes faites à leur alphabet primitif. p. 9.

I. ORIGINE des lettres latines: elles ont passé de Grèce en Italie. II. Ressemblance ou même identité des lettres latines les plus antiques avec les grèques du même age. III. Système de M. le Président

nous laissent dans l'incertitude. VI. Par quels moyens peut-on parvenir à conoître au juste les lettres de Chilpéric ? VII. Vraies figures & valeurs des lettres de ce Prince.

CHAPITRE II.

Lettres nationales, lapidaires, métalliques, en relief, en creux, à claire voie : lettres dorées, argentées, bronzées, étaimées, rouges, vertes, & d'autres couleurs : lettres initiales, grises, ou historiées, représentant toutes sortes de figures, d'hommes, de quadrupèdes, d'oiseaux, de poissons, de serpens, de monstres, de fleurs, de fleurons, de feuillages, de grotesques : lettres brodées, entrelassées, ponctuées, blasonées, en chaines, en treillis, en pilastres, en marqueterie, en gerbe, en chevelure &c. en quel siécle, en quel païs chacune de ces espèces eurent-elles cours : quel fut leur commencement & leur durée ? Observations historiques & critiques sur leurs diférens usages & sur divers autres caractères, qui montrent avec elles une sorte d'afinité. pag. 65.

I. Lettres grèques rélativement à la Diplomatique : lettres éphésiennes, thraciennes, solutoires, magiques, éclésiastiques : caractères grecs sur les monumens & dans les actes publics des Latins : lettres grèques attribuées aux Gaulois. II. prétendues lettres gauloises : lettres scripturales & rabbiniques : noms des lettres hébraïques en France au VI. siécle, dans les mss. latins : additions aux lettres étrusques : abolition des lettres runiques dans le Nord : lettres des Francs & des Brétons. III. Lettres des Irlandois : peut-on compter sur leur verité ? l'antiquité de leurs caractères & de leurs mss. est-elle sufisamment constatée ? IV. Suplémens de lettres chez les Péruviens, les Mexicains, Virginiens, Canadois : Quipos, leurs divers usages. Ils étoient bien inférieurs à nos lettres, quoique d'une autorité égale à celle de nos écritures publiques. Roues hiéroglyphiques de petites pierres, de grains de mays, en peinture &c. V. Diverses sortes de lettres, pour la plupart nationales : lettres de forme, de cours, de tournure : lettres bourgeoises, aldines, romaines, bullatiques, impériales, batardes & autres. VI. Lettres solides, en marqueterie, en relief, en broderie, de pierre, de marbre, d'or, d'argent, de bronze, & autres métaux, ou sur des matières dures. VII. Lettres sur l'ivoire & les os : jurisprudence des Gaulois : examen d'un texte important du *Querolus* : quel age peut-on acorder à cette comédie ? VIII. Lettres écrites, ou peintes sur les briques, les urnes, les amphores, les tombeaux : recette de l'ancre des anciens. IX. Lettres de liqueurs métalliques sur le vélin pourpré : velin de couleur de safran & de pavot : commencement de l'écriture sur le velin en pourpre ; son progrès, sa durée, sa décadence. X. Lettres de liqueurs métalliques, & surtout d'or & d'argent, écrites sur le vélin & le papier blanc. XI. Anciens chrysographes, enlumineurs, calligraphes, tachygraphes ; l'art de faire des lettres d'or, d'argent, de bronze, de fer &c : lettres vernissées &

cirées. XII. Lettres rouges & d'autres couleurs : lettres ronges devenues blanches par vetusté. XIII. Lettres enclavées, liées, conjointes, monogrammatiques, perlées, initiales &c. XIV. Lettres historiées en forme d'hommes, de quadrupèdes, d'oiseaux, de poissons : lettres fleuronnées, brodées, entrelassées, blazonées, ornées d'arabesques, de feuillages, de grotesques : lettres à filigranes, en chevelures en miniatures &c.

CHAPITRE .III.

Usage des alphabets dans quelques cérémonies écléſiaſtiques : compilateurs d'alphabets étrangers, latins, modernes & d'écritures des derniers ſiècles : collections d'alphabets & de modèles, tirés des anciens marbres, bronzes, mſſ. diplomes, dreſſés avant & depuis 1700. pag. 124.

I. Auteurs, qui ont publié quelques alphabets latins, parmi un plus grand nombre d'étrangers : alphabets de Raban, de Trithème, de Hephurne, de Vigenère, de Van-Helst, de Vulcanius de Bruge, de Nicolas Schmid. II. Continuation du même sujet. Alphabets d'Edouard Bernard, de M. Bourguet, de Don Velasquez. III. Compilateurs d'alphabets & de modèles d'écriture latine des derniers siècles: Wirstlin, Fanti & autres maitres de l'art. IV. Alphabets & modèles de Jean-Baptiste Palatino, de Tori, de Josse d'Hond, de le Gagneur, &c. V. Auteurs qui ont compilé des alphabets de mss. de diplomes & d'autres monumens avant notre siècle : alphabets & modèles de Hamon : D. Mabillon justifié. VI. Alphabets & modèles de Bouteroue & de D. Mabillon. VII. Auteurs qui depuis notre siècle ont recueilli d'anciens alphabets latins, & surtout ceux des chartes. Alphabets & modèles de D. de Montfaucon, de Hickes, de Heineccius, de Brencmann, de D. Hueber, de Schanat, de Duellius. VIII. Alphabets & modèles de Scheuchzer, de D. Godfroi Von-Bessel, de Baring, de Don Nassare & de Don Rodriguez, d'Anderson, de Walther. IX. Idée des monumens, sur lesquels doivent être dressés des alphabets généraux : collection complete d'alphabets particuliers, insufisante d'une part, & de l'autre impossible. X. Inconveniens des alphabets par siècles.

CHAPITRE IV.

Recherches ſur la deſcendance, la figure, la fortune & les transmutations de chacune des vingt-trois lettres de notre alphabet, dans les inſcriptions lapidaires & métalliques, les mſſ. & les diplomes : avec l'art d'en fixer l'age, par la variété des formes, des contours, & des traits qu'elles contractent de ſiècle en ſiècle. pag. 145.

I. Conformité des A phéniciens avec les plus anciens A d'Europe : principales métamorphoses des A latins : durée des a *a* cc dans les mss. & les diplomes. A des écritures alongées & des notes de Tyron. II. Observations sur les figures du b & du B & sur l'age, qu'elles indiquent : queue du *b* cursif & des autres lettres, dont l'élevation est égale,

peut servir à fixer leur antiquité. III. Γ & C même lettre : C carré anguleux, gothique à pièces détachées : K Q X grec pris pour des C en notes de Tyron : quel usage peut-on faire des c minuscules & cursifs, pour distinguer les écritures des siècles ? IV. Raports entre les principaux D d'europe : origine des D courbe, oncial, minuscule & cursif ; quels moyens fournissent-ils pour conoitre l'age des mss. & des chartes, où ils se trouvent ? Quand le ꝺ s'y est-il introduit ? ses progrès, son règne. V. Presque tous les E des Orientaux & des Occidentaux se ressemblent ; commencement des E ronds & fermés : lettre originale d'Yves de Chartres, justifiée de faux contre le P. Hardouin. E d'Espagne & des mss. e minuscule & cursif. VI. Origine de l'F & ses transformations : elles servent à fixer l'age de diverses écritures. VII. Le G presque semblable au C, en fut distingué par une virgule : variations de ce trait servant à fixer l'age des inscriptions & des mss. g des chartes : G des notes de Tyron. VIII. Origine & forme de l'H. Pourquoi placée au commencement des noms propres ? Papebroc réfuté sur la necessité de l'H à la tête de celui de Louis le débonaire. IX. Pourquoi l'I est-il si diférent de I primordial ? Formes diversifiées de l'I, dans les écritures & les notes de Tyron : prétendus I grec & celtibérien : I alongé : points & accens sur l'i : J consone & I voyelle : comment & par quels degrés leur distinction s'est-elle établie ? X. Usage du K : ses révolutions : sa forme. Le K commençant le nom de Charle dans les diplomes du VIIIe. siècle, & le C. dans ceux du IXe. loin de fournir contre eux des moyens de faux, ne doivent pas même les rendre suspects. XI. Uniformité des L de divers peuples : variétés des L tyroniennes : L sur les médailles egyptiennes & syriennes, ou le *Lycabas* : forme de L des marbres, des mss. & des diplomes. XII. Raports de notre M avec celle des autres nations : sa figure dans les notes tyroniennes : inductions, qu'on peut tirer de sa forme, pour fixer l'age des écritures. XIII. Notre N majuscule & minuscule, dans le samaritain & l'étrusque : ses figures dans les notes de Tyron. A-t-elle été ajoutée ou retranchée mal-à-propos par les copistes des mss. ? Origine & antiquité de l'N, pour exprimer un nom incertain : ses diverses formes & ses changemens. XIV. L'O chez les Orientaux, chez les Etrusques, dans les notes de Tyron : ses raports singuliers avec le point : diversité de ses figures. XV. P latin & grec anciennement le même : P tyroniens, distingués par leur position : figures du P anoncent leur age. XVI. Q des diverses écritures : supression de l'*u* précédé du Q : juger de l'age des mss. & des diplomes par la forme de cette lettre. XVII. Parallèle de nos R avec celles des autres peuples : R tyronienne : age des anciens monumens indiqué par la diversité des formes de cette lettre. XVIII. Origine de l'S latine : S tyronienne : supression de l'S : elle se travestit en Z : retranchoit-on *i* ou *hi* dans l'écriture ; parcequ'on l'ajoutoit à l'S dans la prononciation ? Petite s finale, quand devenue d'un usage ordinaire : age des mss. & des chartes determiné par la diférence des *S* : elles prennent la forme de beaucoup de caractères des alphabets latin & grec, & des chifres arabes. XIX. T en croix chez les peuples

espèces

espèces de caractères, la comparaison de leurs raports d'oposition & de conformité, leur durée, leurs métamorphoses.

CHAPITRE VI.

Science des écritures antiques, son aquisition nullement impossible. Aucune contradiction n'en sauroit ébranler la certitude. A-t-elle des moyens généraux pour reconoitre avec assurance leur sincérité ou leur suposition? Raports de dissemblance & de conformité des écritures, degrés de variations par où elles passerent, démontrent leur perpétuité & leur existence, rélative à chaque nation, comme à chaque siècle. L'écriture absolument isolée de celle, qui l'avoisine par les lieux ou par les tems, porte un caractère de réprobation, aussi formel que l'écriture enchainée avec celle, qui la devance ou qui la suit, est évidemment marquée au coin de la vérité. pag. 344.

I. Les anciens monumens doivent-ils passer pour suspects, à proportion de leur antiquité? Ne leur donne-t-elle pas au contraire une autorité plus grande? Existence actuelle des prétendues écritures barbares avouée : mais leurs liaisons avec de plus anciennes & de plus recentes, méconnues par le P. Germon. II. Raports de conformité entre les écritures du même siècle & de la même nation. Diversité sensible entre les écritures des divers siècles & des diverses nations. On peut distinguer les siècles par la forme du caractère, sans crainte de méprise considérable. III. Variation, décadence, transmutation, renouvellement, sources de lumieres, pour en bien juger. Petites notices endossées sur les chartes peuvent contribuer à découvrir leur age, leur vérité ou leur suposition. IV. Les barbares devenus maîtres des provinces romaines de l'Occident, en adopterent l'écriture : les raports & la diversité de leurs caractères & de ceux des Romains en prouvent la certitude & la sincérité. V. Diplomes merovingiens & lombardiques, tous fabriqués par des imposteurs; suposition impossible : travaux d'Hercule renouvelés par les prétendus faussaires, selon le P. Hardouin, pour ruiner les anciens monumens françois, lombards, espagnols. VI. Inconséquences des lettres des médailles à l'écriture courante, & de la fausseté de quelques chartes à leur totalité. VII. L'écriture d'un ou de deux siècles bien constatée, on peut delà remonter avec certitude aux plus anciens monumens du même genre. Impossibilité d'une parfaite imitation des anciens titres, ou que des pièces fausses de nouvelle fabrique, & données pour très-antiques, ne soient pas reconues par d'habiles antiquaires, atentifs à suivre leurs principes. VIII. Discernement des anciennes écritures non-seulement possible, mais réel. Grand nombre d'anciens originaux fabriqués, & conservés neanmoins depuis bien des siècles, suposition sans vraisemblance. IX. Les vrais principes du discernement des pièces mis à quartier, les autres ou rendus suspects ou insufisans; on fait tomber dans le décri tous les monumens de l'antiquité. Objection répondue. Dépôts publics, où l'on a glissé des pièces fausses.

CHAPITRE VII.

Travaux entrepris par les modernes, pour étendre la conoissance des anciennes écritures. Est-il possible de fixer le siècle des mss. & des diplomes, même avant Charlemagne par le coup d'œil, par les pièces de comparaison, par la forme & l'espèce de leurs écritures, par leurs circonstances & leurs accessoires, par leur combinaison reciproque? La réunion de tous les moyens de juger est-elle nécessaire? Suffit-elle toujours? pag. 374.

I. Distinction aisée des écritures anciennes & modernes. Peut-on fixer le siècle? Réponse au marquis Maffei. II. L'imitation de l'ancienne écriture par des copistes postérieurs, rend-elle la fixation de l'age de plusieurs mss. extrèmement dificile? Peut-on assigner le siècle de ceux qui ont plus de mille ans? III. Coup d'œil de l'antiquaire décide ordinairement avec succès de l'age des anciennes écritures. IV. Mss. & diplomes datés fournissent des pièces de comparaison, pour juger de ceux qui ne le sont pas. Ces dates ne doivent pas être admises sans examen. Par quels signes s'assure-t-on de l'age des mss. hébreux. V. Moyens de M. Maffei, insufisans pour reconoitre le siècle de l'écriture: ceux de Casley réunis, servent à le découvrir: isolés, ils n'y parviennent pas surement. VI. Quels sont les moyens distingués de l'écriture, pour juger de l'age des anciens mss.? Le plus ou le moins de changemens de lettres, de solécismes & de barbarismes, VII. Velin très-mince, lignes tirées, points perçans, alinea, mss. carés, colones. VIII. Stiques ou versets: division des livres saints en chapitres: indices des passages de l'Ecriture: rang des Evangélistes changé: S. Luc apelé *Lucanus:* usage de la version italique: titre de *saint* suprimé. IX. Indices de l'age des anciennes écritures, tirés des circonstances qui les accompagnent: ponctuation, versets, continuité de l'écriture, intervales entre les mots, points sur les i, ancienne manière d'écrire les orateurs, les livres sacrés & les actes. X Abreviations singulieres, sigles fréquentes, initiales des pages, places des conjonctions de lettres, signatures, reclames. XI. Moyens tirés de l'écriture même, pour juger de son age. XII. Est-il impossible de discerner auquel des IX. X. XIe. siècles apartiennent les mss. copiés depuis l'an 800. jusqu'en 1100. Méprises sur l'age des mss. on n'en peut rien conclure. XIII. On juge de l'age des mss. par les chartes, & de celui des chartes par les mss.

CHAPITRE VIII.

Combien il fut dificile en tout tems, & surtout dans les bas siècles, de lire les plus anciennes écritures. Cette dificulté constatée depuis le VIIe. siècle prouve l'antiquité de leur existence. Inconveniens nés de la peine, qu'on avoit à déchifrer ces vieux monumens. Art d'écrire en certains tems peu cultivé, ignoré du commun des laïques, des grands

mêmes, & quelquefois des gens d'église. Quelles en furent les suites. Cet art a-t-il jamais cessé d'être en vigueur? Jusqu'à quel point s'est-il maintenu dans tous les siècles? Rétablissement des signatures, à proportion que le nombre de ceux, qui surent écrire se multiplia. p. 409.

I. Grande dificulté de lire les anciennes écritures pour leur contemporains, plus grande pour les siècles postérieurs, n'a été surmontée, que long tems après la renaissance des lettres. Conséquences de cette dificulté, par raport aux mss. & aux chartes, dont les originaux sont perdus. II. L'art d'écrire estimé des Romains: les senateurs & les esclaves le cultivent: les barbares le négligent, par une suite de leur mépris pour les lettres. III. Rois, reines, empereurs, qui ne savoient pas écrire. Charlemagne étoit-il de ce nombre? Autres rois, princes & grands, à qui l'art d'écrire fut toujours inconnu. IV. Ecléfiastiques qui ne savoient pas écrire, ou qui ne daignoient pas signer. V. Etoit-il d'usage de faire dans les actes publics & privés un aveu solennel de son incapacité d'écrire? Diplomes diférens, où la signature des rois mérovingiens étoit & n'étoit pas emploiée. VI. Contrats sans écriture: on y suplée par les investitures, les sermens, les duels, les notices. Moines & clercs dressent presque tous les actes. VII. Divers moyens de supléer aux signatures, en faveur de ceux qui ne savoient pas écrire. Souscriptions pour d'autres: sceaux, témoins, croix, marques, monogrames avec des estampilles ou lames en tenoient lieu. VIII. Art d'écrire non totalement étranger aux laïques dans tous les tems: par quels degrés il se renouvella parmi eux. On en peut juger par le progrès du rétablissement des signatures.

CHAPITRE IX.

Vérification des écritures: à quelles marques reconoit-on leur vérité ou leur fausseté? Concours de tous les caractères, quelquefois, mais pas toujours nécessaire: supériorité de la preuve par écrit sur toutes les autres, & notamment sur celle par comparaison d'écriture: reconoissance de la signature participe à cet avantage: incertitude de la preuve par comparaison, son insufisance, surtout en matière criminelle. Quelques diférences entre les écritures ne prouvent point qu'elles soient de diférentes persones. Quelle utilité peut-on se promettre des vérifications d'écriture? A qui cet office apartient-il, & quelles doivent être les qualités du vérificateur? Nécessité du recours aux antiquaires, par raport aux anciennes chartes. Usage des pièces de comparaison: ne point outrer les préjugés contre la vérité des anciens titres & des actes récens. Divers moyens pour découvrir les artifices des faussaires: jusqu'à quel point peut-on y compter? Que doit-on conclure de la diférence ou de la conformité de l'encre? pag. 439.

I. Jusqu'à quel point, pour être déclaré faux, un acte doit-il contredire l'histoire, par la seule incompatibilité des faits, soit avec la date, soit de celle-ci avec son écriture. Dates des actes autentiques, ordi-

elles être banies du langage ? II. Division des écritures en majuscule, minuscule, cursive & mixte, proposée par M. Maffei. Est-elle récevable & sans inconvenient ? III. Division des écritures en lapidaire & métallique, en écriture des mss. & en celle des diplomes. Inconveniens des autres divisions dans l'exécution de cet ouvrage. IV. Quelles sont en général les écritures majuscules, minuscules, cursives & mixtes ? Leurs vraies & fausses notions. V. Comment sont nées les diférentes écritures : leurs qualités essentielles & accidentelles, servant à produire & à distinguer leurs genres & leurs espèces. VI. Quel usage fit-on des écritures, & sur quelles matières les employa-t-on ? Jusqu'à quel point & à quel tems furent-elles reçues sur les matieres, qui ne leur étoient pas si particulierement réservées ?

ARTICLE II.

Notions distinctives & caractéristiques des diverses sortes d'écritures majuscules : leur nomenclature, leurs definitions & descriptions : leur état, leur usage dans les inscriptions, les mss. & les autres monumens. pag. 497.

§. I.

Capitale antique & moderne : ses principales especes. p. 498.

I. Quelle est l'écriture capitale ? Source de ses genres & de ses espèces. II. Division, nomenclature, & description des diverses écritures capitales.

§. II.

Ecriture onciale. pag. 506.

I. Quelle est l'écriture onciale : difere-t-elle de la capitale ? II. Ecriture onciale confondue avec les autres : noms qui lui ont été donnés : ses espèces. III. Quelle étoit l'onciale de S. Jerôme, selon Calley ? Cet auteur a-t-il eu raison de nier l'existence de cette écriture ? IV. Usage de l'écriture onciale : sa durée & sa fin.

ARTICLE III.

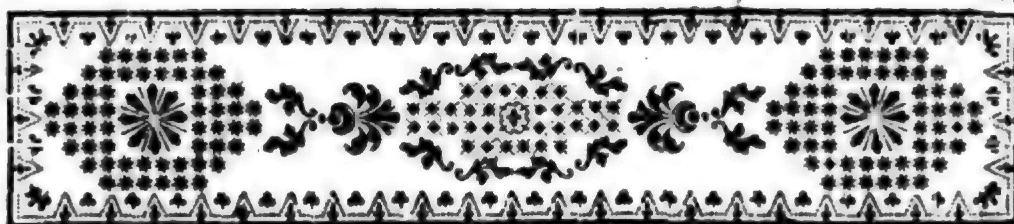
Etat de l'écriture majuscule, considerée dans ses principaux genres, depuis les premiers tems, jusqu'à la renaissance des Belles-lettres, au XV. siècle. Coup d'œil des révolutions de toutes les écritures latines. pag. 514.

I. Histoire de l'écriture antique des Romains : deux sortes d'écritures majuscules ou capitales du siècle d'Auguste, l'ancienne & la nouvelle : monumens de la première ; elle se divise en irrégulière & rustique : en régulière & polie. II. Quelle étoit la double écriture ancienne : perpétuité de la rustique. III. Ecriture capitale rustique, ou plus simple & négligée, employée dans les mss. IV. Belle capitale, sa forme, ses commencemens, ses principales espèces, durant le haut, bas & moyen empire : présages de sa chute. V. Décadence de toutes les espèces de capitales romaines. VI. Coup d'œil des révolutions de toutes les écritures latines.

CHAPITRE XI.

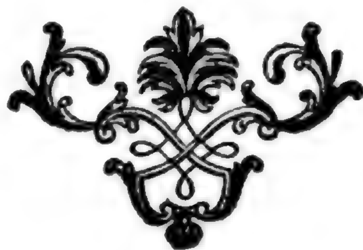


TABLE



TABLE

DES PLANCHES DU TOME II.



NOUVEAU



Chilperic ajoute quatre lettres a l'alphabet latin. Greg. Turon. hist. franc. L. 5. c. 45.

NOUVEAU TRAITÉ DE DIPLOMATIQUE.

SUITE DE LA SECONDE PARTIE,

Où l'on continue de donner les élémens de cette Science.

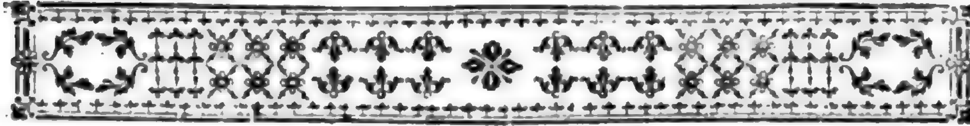


NOus avons fini le précédent volume, en remontant aux sources, d'où les lettres sont émanées : nous les avons vu se partager en divers canaux, & se répandre d'abord sur les contrées les plus proches de leur origine. Nous alons voir dans celui-ci les progrès, qu'elles ont faits vers l'Occident, comment elles en ont renouvelé toute la face, combien elles s'y sont multipliées. Oublions toutes les écritures du monde, pour nous ocuper de celles

II. PARTIE.

d'Europe. Atachons-nous particulièrement aux Latines : elles nous sont propres, & nous intéressent par une infinité d'endroits. Suivons les depuis leur naissance jusqu'à nos jours, sous toutes les formes, qu'elles ont prises, dans toutes les révolutions, qu'elles ont éprouvées : nous serons dédomagés des travaux inconcevables, où il a falu nous engager, pour débrouiller ce cahos ; si le Public en recueille des fruits, qui aient quelque proportion avec nos peines. Sans parler de bien d'autres avantages, qui se feront sentir dans la suite ; le génie des écritures, & la figure des lettres ne seront pas d'un petit secours, pour découvrir le tems de la plupart des manuscrits. L'utilité des observations, qui fixent l'age des écritures par leurs caractères spécifiques, éclate encore plus à l'égard de certains siècles, où il étoit rare, que les dates fussent aposées aux chartes. Mais, quand il s'agit de pièces fausses ou suspectes; c'est alors sur-tout que le caractère des écritures, avec toutes ses circonstances, fournit à la critique les armes les plus victorieuses.





SECTION III.

Lettres Latines, leur origine, leurs formes, leurs transmutations : alphabets généraux : division de nos écritures par classes, genres, espèces : révolutions qu'elles ont essuyées en divers païs, en diférens siècles : quels effets & quelles variétés ont produit les liaisons & conjonctions des lettres, les abréviations des mots ? Usage des sigles, des notes de Tyron & autres signes : recherches sur les nombres ou chifres, sur la ponctuation, les accens & certaines figures, qui entrent dans l'écriture, qui lui servent d'ornement, & qui concourent à déterminer le siècle, auquel elle apartient : principaux avantages, qu'on peut tirer des matières traitées dans la présente section.

NE laissons pas tout-à-fait en suspens l'esprit du lecteur sur les détails, auxquels il faudra se prêter touchant l'origine, la forme, & les transmutations des lettres. Ces classes, ces genres, ces espèces d'écritures, qui vont l'ocuper dans la section, où nous entrons, lui présenteront des images & des systèmes d'un goût & d'un enchaînement si nouveau ; qu'il pouroit croire n'avoir rien vu de pareil dans les monumens antiques : quoique tout notre travail en ce genre se réduise à les copier avec choix, & à les ranger avec ordre. Peutêtre même seroit-il plus étoné, que satisfait d'un si grand apareil de planches & de recherches ; s'il en ignoroit l'usage, & s'il ne voyoit pas, de quelle importance il est, qu'il ait sur toutes ces choses des idées

nettes & des conoiſſances exactes. On ſe livre avec plus de confiance à une lecture, dont l'utilité nous eſt connue.

En attendant des éclairciſſemens plus aprofondis, réſervés pour les endroits mêmes, où nos anciennes écritures ſeront dévelopées, & miſes ſous les yeux du Public : nous devons ſpécialement lui rendre compte des raiſons, pour leſquelles, au lieu de ſuivre l'ordre des tems, dans l'arangement de nos modèles ; nous paroiſſons nous atacher à des ſyſtèmes, dont le ſeul nom ſemble devoir aujourdui mettre en garde tout le monde contre l'erreur ou contre l'illuſion.

Notre ouvrage réunit deux méthodes, la ſynthétique & l'analytique. Celle-ci convient particulièrement à nos derniers tomes. En y rapelant les formules des actes à certains chefs ; on ne laiſſera pas de procéder à bien des égards, ſelon les règles de l'analyſe. La diplomatique pour lors devenue hiſtorique, ſera néceſſairement aſſujettie à l'ordre des tems. Il n'en eſt pas ainſi de la diplomatique élémentaire, qui fera le ſujet du préſent volume & du ſuivant, comme elle l'a déja fait du premier. Elle doit principalement être guidée par l'autre méthode, qui n'eſt point ennemie des ſyſtèmes bien entendus. Il eſt de ſon eſſence d'enviſager le tout ; avant que de s'ocuper de ſes parties, d'arêter ſes regards ſur l'arbre entier, avant que de les porter ſucceſſivement ſur ſes branches, & d'en examiner juſqu'aux derniers rameaux. Ce n'eſt qu'en ce ſens, qu'on peut attendre de nous des ſyſtèmes. Donner en fait d'écritures de l'ordre à des modes, à des manières ; des vues générales deſcendre aux particulières ; du gros paſſer au détail : voilà quelle eſt notre façon de bâtir des ſyſtèmes. Sous ce point de vue, ils n'ont rien que de très-innocent.

Il n'en eſt pas des ſyſtèmes de littérature, comme de ceux de phyſique. On ne peut manquer de s'égarer ; dès qu'on veut pénétrer le ſecret de la nature, dont ſon auteur s'eſt réſervé la conoiſſance. Mais réduire une ſcience en ſyſtème ; c'eſt en faciliter l'étude à ceux, qui prétendent s'y rendre habiles. La phyſique même, quand elle ſait ſe borner à des ſyſtèmes de dénombremens, à conſtater l'état des êtres, leurs qualités, leur utilité, leurs raports : loin de travailler en vain pour cette vie périſſable ; peut ſervir avantageuſement au

seul solide & vrai bonheur de l'homme. Elle fournit des armes à la Religion, fait admirer la sagesse du Créateur dans ses ouvrages, excite dans un cœur chrétien les plus vifs transports de respect, de reconoissance & d'amour, pour cette Majesté bienfaisante, qui se fait sentir de toutes parts, & dont les perfections infinies sont peintes jusque dans les plus foibles productions de la nature. Si les systèmes & les hypothèses mêmes de physique ocasionoient des sentimens si purs; ne seroit-il pas juste de se réconcilier avec les uns & les autres? Quand les systèmes ne meneroient pas si directement à Dieu: ne sufiroit-il pas qu'ils lui fussent raportés par amour, pour être irrépréhensibles: puisqu'on ne sauroit rien lui raporter de mauvais?

Mais sans insister sur la fin des systèmes; à ne les considérer, que du côté des moyens les plus propres à faciliter l'aquisition des sciences: n'a-t-on pas réduit avec grand succès les animaux, les végétaux, les minéraux en classes, genres, sou-genres, espèces? Quoiqu'on n'ait pas encore ateint à cette précision, capable de fixer la singularité & la bisarerie de certains êtres, qui se refusent opiniatrément aux associations, auxquelles on voudroit les agréger: les systèmes plus ingénieux les uns que les autres, inventés pour tout assujétir à des dénombremens scientifiques, ne laissent pas d'avoir leur mérite. Leur utilité se manifeste, à proportion qu'ils aplanissent plus de dificultés, qu'ils servent à mettre plus d'ordre & d'enchaînement dans nos idées. Si sous ce coup d'œil, on peut réduire en système certaines portions des ouvrages du Créateur; on peut à plus forte raison y soumettre ceux des créatures, les diviser, les subdiviser, en décrire les usages, les goûts, les modes, conformément au génie des divers siècles & des diférentes nations. Ce que l'on peut en général, par raport aux sciences & aux arts, on le peut en particulier par raport à celui d'écrire. Il n'en est point, qui ait porté plus loin la variété, qui ait plus souvent changé de forme, qui ait éprouvé plus de vicissitudes. Quelques travaux que de très-habiles gens aient entrepris en ce genre; tout reste encore à faire du côté de la méthode. Ce sont des matériaux épars, qu'il faut rassembler, pour en construire un édifice, où règne l'ordre, la symmétrie & l'unité.

Parmi les distributions diverses, dont il est susceptible; nous donnons la préférence à celle, dont l'ensemble réunit plus de simplicité & de noblesse avec plus de comodités. On aime mieux tâcher de mettre les classes des écritures dans un bel ordre, que de les ramener à des idées trop systématiques. Rien de plus simple, rien de moins afecté, que la distribution de nos écritures. Les marbres & les bronzes d'une part, les manuscrits de l'autre, enfin les actes & les diplomes les divisent en autant de classes. Ce sont comme les trois regnes de la nature, où se trouve renfermé tout ce qui végète, tout ce qui vit, & tout ce qui respire. Ces grands objets fixent tout d'un coup les idées, se laissent saisir sans éfort, gravent dans la mémoire des traces profondes & presqu'inéfaçables.

La distribution des écritures en majuscules, minuscules & cursives n'a rien de si saillant. D'ailleurs chacune d'entr'elles se réproduit souvent sur les marbres & les bronzes, dans les manuscrits, dans les diplomes. On les voit toutes concourir plus d'une fois dans la même pièce, dans la même page. A s'en tenir à cette distribution; le passage seroit fréquent des marbres aux manuscrits, & des diplomes aux bronzes. De-là naitroit la confusion & le désordre dans les idées: au lieu qu'en suivant notre méthode, tout est à sa place, tout favorise les opérations de la mémoire. Nous commençons donc par les écritures lapidaires & métalliques, nous continuons par celles des manuscrits, nous finissons par celles des chartes. Leurs mélanges enfantent des subdivisions, comme leurs diférences produisent des genres & des espèces.

Que tout y soit réglé sur la nature des choses; sans que jamais il s'y glisse rien d'arbitraire: on ne doit pas l'exiger en rigueur, nous n'osons pas même l'espérer. Il est assez dificile de réduire en méthode des usages, où le caprice des nations & des particuliers eut tant de part; sans laisser rien échaper, qui s'en ressente. Les productions de la nature, toutes formées & disposées qu'elles sont par une sagesse suprême, n'ont pu jusqu'à ce jour être exposées systématiquement, sans mélange de vues & de divisions arbitraires. Si c'est un défaut dans la description des êtres créés, & ordonés avec tant de poids & de mesure; il est assurément fort léger, s'il

n'eſt pas nul, dans un ſyſtème de modes, de manières & de raports, auxquels le haſard plutôt qu'aucun deſſein prémédité ſemble avoir donné naiſſance. Mais quand même ce ſeroit un vrai défaut, il eſt peutêtre néceſſaire, il eſt au moins racheté par des avantages bien réels. Quand ce défaut devroit être mis uniquement ſur notre compte; tout le ſuccès poſſible, du côté de la préciſion, fut-il ordinairement le prix d'un premier coup d'eſſai? Combien moins le pouroit-il être dans une matière ſi vaſte & ſi dificile? Le grand objet eſt de la traiter avec méthode. L'a-t-on trouvée cette méthode? Quelque imparfaite qu'elle ſoit ſupoſée, on a touché au but. D'autres moins ocupés pouront la porter au degré de perfection, dont elle eſt ſuſceptible.

Quoiqu'il en ſoit: les caractères diſtinctifs les plus frapans n'étant pas toujours les plus généraux; leur diſcernement a dû nous donner beaucoup d'exercice, & n'a pu être le réſultat, que d'une longue ſuite de combinaiſons.

Mais quel ſera le fruit des détails, où nous nous engageons ſur les lettres, ſur les écritures & tant d'autres objets? Ce ſera de ſavoir aprécier les antiques, de juger ſainement de l'age des anciennes inſcriptions, des manuſcrits & des chartes ſans dates, de rendre homage au vrai, dès qu'il ſe préſente, de réprouver le faux avec conoiſſance de cauſe, de banir les critiques téméraires & ſuperficielles, de ſaper le pyrrhoniſme hiſtorique par les fondemens, de former des antiquaires. Quoique toutes les parties de notre ouvrage coucourent à ces fins; il n'en eſt aucune qui puiſſe en fournir des moyens plus ſûrs & plus multipliés, que la ſection préſente; s'il eſt poſſible d'y traiter tout ce qu'elle anonce dans le titre.

Le détail de la forme des lettres, les diverſes ſortes d'écritures, les abréviations plus ou moins nombreuſes, ſelon la diverſité des ſiècles & la nature des ouvrages, l'état des chifres anciens, l'introduction des nouveaux, la figure des points, leur omiſſion, leur uſage plus ou moins étendu, la diſtinction des mots, les corrections faites en divers tems aux manuſcrits & une infinité d'autres obſervations n'auroient pu manquer de répandre de grandes lumières ſur un ſujet auſſi intéreſſant & preſque tout neuf; s'il eût été manié par des hommes, dont la force du génie, la multiplicité des

talens & la variété des conoiſſances euſſent eu quelque proportion avec ſon étendue & ſa profondeur. Mais s'il ne nous eſt pas donné de réuſſir ſur tant de matières réunies ; du moins eſt-il de notre devoir de viſer ſans ceſſe à ce but. Une entrepriſe d'ailleurs auſſi vaſte que la nôtre, enviſagée dans ſa totalité, ne permet pas de franchir les bornes étroites, où chacune de ſes parties doivent être reſſerrées. Nous ne laiſſerons cependant pas de nous étendre aſſez, pour ceux, qui n'exigent pas toujours, que tout ſoit épuiſé.

CHAPITRE PREMIER.

Origine immédiate des lettres latines : additions anciennes & nouvelles à l'alphabet primitif, réelles ou ſupoſées : lettres tranſportées de Grèce en Italie : ſyſtème de M. le Préſident Bouhier ſur leur nombre & ſur l'ancien état de l'alphabet : lettres de l'empereur Claude : partage des ſavans ſur celles du Roi Chilperic I : nouveaux éclairciſſemens ſur la figure, l'uſage, & la valeur de ces caractères.

SI les lettres latines doivent leur naiſſance aux caractères orientaux ; elles l'ont ſucceſſivement donnée à ceux de preſque tous les Peuples d'Europe. François, Allemans, Polonois, Eſpagnols, Anglois, Danois, Suédois, Italiens, nous n'employons point de lettres diférentes. Nos écritures communes & nationales reconoiſſent toutes le même principe, toutes anoncent le même génie, toutes portent la même forme & la même figure. Parmi les Européens, chez qui les lettres latines ſont en uſage ; ceux-ci n'en ont jamais eu d'autres : ceux-là les ont adoptées, au préjudice de celles, qui leur étoient propres : tous y ſont revenus plus d'une fois, après s'en être écartés en diverſes manières. Ce ne ſont point ſeulement nos capitales, que nous tenons des Romains ; nous ne leur ſommes pas moins redevables de nos écritures minuſcules & curſives, ſous quelques formes & dénominations qu'elles

qu'elles soient connues. Après des aveux si précis, les sages Italiens peuvent-ils envier à Charlemagne l'honneur de leur avoir rendu leur belle écriture, qu'ils avoient comme nous, & peutêtre plus que nous perdue en la défigurant? Il ne doit point leur paroitre honteux de tenir quelque chose des François; si nous ne devons pas rougir d'avoir tant reçu d'eux.

ARTICLE PREMIER.

Lettres Latines aportées de Grèce en Italie: leur nombre chez les Grecs & les Latins: additions anciennes faites à leur alphabet primitif.

Origine des lettres Latines: elles ont passé de Grèce en Italie.

I. A Ne considérer, que les raports généraux des caractères Phéniciens, Etrusques, Latins, & le commerce des Sidoniens & des Tyriens dans la Méditerranée; rien n'empêche de croire, qu'ils ont eux-mêmes porté la conoissance de leurs lettres en Italie. Mais les (1) premières colonies

(1) Fondé sur les témoignages des anciens, M. Gori dans les Prolégomènes de son *Museum Etruscum* p. 1. établit comme un fait constant, que les premiers, qui ocupèrent l'Italie, Ausones ou Aurunces, Pélasges, Arcadiens, Oenotriens & Tyrhéniens, étoient sortis de la Grèce. Surquoi il renvoie à une Dissertation *(a)* de Théodore Rick, qu'on sait avoir pris un parti fort diférent de celui de (*b*) Cluvier, au sujet des premiers habitans de l'Italie. Notre habile Antiquaire reproche à Tacite d'avoir fait communiquer aux Etrusques par Démarate l'usage des lettres, dont ils étoient en possession, long-tems avant la naissance de ce Corinthien, & plus de trois siècles avant le siége de Troie. On pouroit peutêtre bien en rabatre au moins deux, sans craindre d'être convaincu d'erreur chronologique par ce savant homme.

D. J. Martin dans son *Histoire des Gaules & des Gaulois* l. 1. p. 172. & dans sa première *Diss. historique* p. 7. révendique aux Gaules les Ausones, Aurunces ou Arvernes; ainsi que les plus anciens habitans d'Italie, Aborigènes, Ombriens, Teutons, Sicules. Selon lui, ces colonies Gauloises ont fait usage de *caractères* (*c*) *Grecs, antérieurement au tems que ces mêmes caractères ont été portés dans la Grèce.* Voilà, continue-t-il, une de ces *vérités établies sur des principes, qu'on ne peut rejeter sans se brouiller avec toute l'Antiquité.* Les Gaulois *ayant pour maxime* (*d*) *fondamentale de ne rien écrire; on a ignoré jusqu'à César, non seulement, s'ils avoient des caractères, mais encore posé qu'ils eussent des caractères, quelle en étoit la forme.* La conciliation de ces deux *vérités* ne se fera peutêtre pas sentir à tous les savans aussi vivement, qu'à leur auteur. Peutêtre même se trouvera-t-il des esprits, qui auront peine à concevoir, comment des lettres pouvoient être Grèques, avant d'être connues des Grecs; comment elles se conservoient au milieu d'un peuple, qui avoit pour maxime de ne rien écrire: & suposé qu'il en fit quelque usage; comment & la forme & l'existence même des caractères Gaulois, quoique plus anciens que Cadmus, quoique répandus en Italie par les colonies Gauloises avant l'arivée des Pélasges, ont été ignorées de cette multitude de peuples d'Europe, d'Asie & d'Afrique, avec qui les Gaulois avoient

(*a*) *De primis Italiæ colonis cap.* 7.

(*b*) *Italia antiq. lib.* 3.

(*c*) *Dissert.* 1. *histor. p.* 19.

(*d*) *Ibid. p.* 18. & 19.

étrangères, qui l'ont peuplée, la conformité rigoureuse de ses lettres avec les plus anciennes des Grecs, ses monumens des tems les plus réculés, où l'on retrouve le fond de la langue Grèque, & les témoignages sans nombre des auteurs, depuis deux mille ans, ne nous laissent pas la liberté de chercher ailleurs, que dans la Grèce, l'origine immédiate des caractères Latins, Etrusques, Pélasgiques, Arcadiens. N'a-t-on mis en euvre que le Syriaque & l'Hebreu, pour expliquer les tables Eugubines & les inscriptions antiques en lettres Toscanes? Les ténèbres, qui les envelopoient, sembloient s'épaissir; à proportion des éforts, qu'on faisoit, pour les dissiper. Rébuté du peu de succès de cette méthode; s'est-on ataché particulièrement à la langue Grèque, à ses dialectes, ainsi qu'à l'ancien Latin? Des dificultés insurmontables se sont aplanies: on a commencé à pénétrer dans des mystères, où tout demeuroit voilé, depuis tant de siècles. A des traits si frapans, qui ne reconoitra la source des lettres Latines, envisagées sous toutes leurs faces?

Il n'est pas aussi facile de se décider sur le nom du premier instituteur des écoles Latines; qu'il l'est de montrer le païs, où il avoit puisé la conoissance des lettres. Les uns (*a*) atribuent cet honneur à Saturne, les autres (*b*) à Hercule, la plupart (*c*) à Evandre, d'autres (*d*) à Nicostrate sa mère, surnommée Carmente, quelques-uns à Mercure, plusieurs à Janus. Tacite partage (*e*) entre Evandre & Démarate la gloire d'avoir enseigné les lettres aux (1) Aborigènes & aux Etrusques.

(*a*) *S. Cyprian. de Idol. vanit. initio.*

(*b*) *Grammaticæ Latinæ studio Heliæ Putschii Hanoviæ* 1605. 4°. *Maximi Victorini de re Grammaticâ* p. 1944.

(*c*) *Dionys. Halic. lib.* 1. *Hygin cap.* 277. *Tit. Liv. lib.* 1.

(*d*) *Isidor. orig. l.* 1. *c.* 4. *Macrob. Saturnal. lib.* 1. *c.* 5. *Marius Victor. col.* 2468.

(*e*) *Annal. lib.* XI. *n.* 4.

eu tant d'afaires & de raports, pendant une si longue suite de siècles. L'honneur de la France feroit souhaiter, que le fond de cette opinion se trouvât apuyé sur des fondemens assez solides, pour réunir un jour tous les sufrages. L'auteur, qui a fait des recherches si extraordinaires & si nombreuses, réserve aparamment ses plus fortes preuves pour la dissertation, qu'il nous promet sur la conformité des langues Osque & Gauloise. Engagé à faire voir au public, *que la langue des Osces étoit mot pour mot la langue des Celtes*, outre l'avantage, qu'il prétend en tirer, pour prouver, que les Romains sont d'origine Celtique; il nous semble, que notre langue pouroit y gagner beaucoup. En suivant cette veine dans toutes ses branches & rameaux; on parviendroit peutêtre à donner des notions plus justes de la barbarie de nos anciens monumens, bronzes, marbres, manuscrits, diplomes: on remonteroit à la source du François: une langue originairement commune à plusieurs peuples d'Italie & des Gaules, nous convaincroit; qu'ils sortent de la même souche: notre langue paroitroit moins une langue nouvelle quant au fond, que quant à la forme.

(1) Suivant Denis d'Halicarnasse, liv. 1. fortifiés par des renforts de Pélasges & d'autres Grecs; ils chassèrent du Latium les Sicules, qui passoient pour en avoir été les premiers habitans. Sur les témoignages

Une si grande diversité d'opinions en laisse subsister une, qui les réunit toutes. L'Italie, de l'aveu des anciens & des modernes, a reçu ses lettres de la Grèce. Des peuplades de Pélasges & d'Arcadiens, qui se sont suivies, les ont-elles aprises aux nations, qui les avoient précédées en Italie : ou, ce qui pourtant ne paroit pas même probable, ses plus anciens habitans en étoient-ils instruits, lorsque les nouveaux y fondèrent des établissemens ? L'origine des lettres est toujours la même : la Grèce n'en a pas moins l'avantage de lui avoir donné son alphabet, sa littérature, ses sciences & ses loix. Mais les raports de similitude des anciens caractères Grecs & Latins sont-ils aussi réels, qu'on nous le fait entendre ?

Ressemblance ou même identité des lettres Latines les plus antiques avec les Grèques du même age.

II. Que l'écriture Latine originairement dérivée de celle des Orientaux fût exactement la même, que celle des anciens Grecs; nous en avons pour garans (*a*) Tacite, & (*b*) Pline l'Historien. Ils avoient encore sous les yeux une foule de monumens publics, propres à constater la ressemblance primitive des lettres Grèques & Latines. Le premier n'y apercevoit nulle diférence : *formæ litteris Latinis*, disoit-il, *quæ veterrimis Græcorum*. Pline donne pour preuve de leur conformité une table d'airain du premier age, transportée de Delphe au (1) Palais de Rome. S'il ne dit pas, que la (2) ressemblance continuoit d'être parfaite ; c'est que les lettres Latines de son tems, comparées aux anciennes, n'étoient plus tout-à-fait les mêmes. Aussi Tite-Live supose-t-il quelque dissemblance entr'elles ; lorsque parlant de certaines inscriptions (*c*) Latines, il fait observer, qu'elles étoient en lettres antiques. Quintilien ajoute, qu'elles n'étoient pas (*d*) à tous

(*a*) *Annal. lib.* XI. *n.* 4.

(*b*) *Lib.* 7. *c.* 58.

(*c*) *Lib.* VII. *c.* 3. *edit. Gronov.*

(*d*) *Inst. lib.* 1. *cap.* 7.

de Portius Caton & de Caius Sempronius, les plus savans d'entre les Romains, & plus encore sur la foi d'Antiochus fils de Xénophane, qui avoit consulté d'anciens monumens; le même auteur regarde les Aborigènes, comme des peuples d'Achaïe ou d'Arcadie, qu'il croit Oenotriens. Quoique originaires du païs de la Grèce, où les lettres furent le plutôt connues; ils n'en avoient pas la plus légère teinture, avant l'arivée d'Evandre en Italie, au jugement de Denis d'Halicarnasse : puisque c'est par ce Prince Arcadien, qu'il leur fait communiquer la conoissance des lettres. Ainsi quand les Oenotriens & les Aborigènes sortirent de Grèce, les lettres étoient pour ses habitans un phénomène inoui. Voila sans doute un préjugé bien fort contre les prétendues lettres Attiques & Pélasgiennes, antérieures à Cadmus.

(1) Il étoit dans sa X. région.

(2) *Veteres Græcas fuisse easdem pene, quæ nunc sunt Latinæ.*

égards conformes à celles de ſon tems : *nec ſimiles his noſtris earum formæ fuerunt* : texte qu'il ne faut pas trop preſſer. Quelques modernes ont prétendu retrouver l'écriture des anciens Latins dans les caractères Attiques. Mais où ſont ces caractères certainement & purement Attiques des premiers tems ? Si l'on en montre de quatre à cinq cents ans avant J. C. ils difèrent peu de l'écriture Grèque ordinaire du même age. On avoit beaucoup compté ſur les colones Hérodiennes. On en eſt revenu, depuis que les uns n'y voient, que des lettres (*a*) Ioniques ; les autres, qu'une inſcription du ſecond ſiècle, dans laquelle on a, dit-on, mal rendu les anciens caractères Grecs en général, qu'on afectoit d'imiter. S'apuyer ſur ces colones, comme ſur de bons modèles des anciennes lettres, ſoit Attiques, ſoit Ioniques : c'eſt, ſelon M. le Préſident Bouhier, donner dans une inſigne mépriſe, quoique d'après les Scaliger & les Saumaiſe. Au ſurplus il faut ſe conſoler du peu de ſuccès des tentatives faites, pour diſcerner les anciens caractères Attiques des Cadméens. Cette diſtinction eſt au fond peu néceſſaire, & probablement (1) impoſſible. Peutêtre n'eſt-on pas mieux autoriſé à confondre les chifres Latins avec les Attiques. On ne ſauroit pourtant y méconoitre de vrais raports, une manière de procéder preſque uniforme, une opoſition égale aux chifres des Orientaux & à ceux de la plupart des Grecs.

(*a*) *Palæogr. Græc. p.* 141. 561.

Mais ſans s'atacher à certaine eſpèce de caractères Grecs, plutôt qu'à toute autre ; il nous ſufit de montrer la reſſemblance

(1) Si les lettres Attiques ſont radicalement les mêmes, que les Cadméennes ; on ſent la principale cauſe de cette impoſſibilité. Les unes & les autres, il eſt vrai, quoique eſſentiellement ſemblables, auroient pû ſe diverſifier avec le tems : & c'eſt ſur quoi nous ne conteſterons pas. Mais tant qu'on n'acordera, que ſeize lettres à l'alphabet Attique ; l'impoſſibilité de le diſtinguer du Cadméen poura bien réſiſter à tous les monumens découverts & à découvrir. Si l'on ſe contentoit de ceux, qui précédèrent la permiſſion de faire uſage dans Athènes des lettres Ioniques ; ce qu'on cherche depuis deux cents ans, on pouroit peutêtre le trouver ſur le marbre de Nointel, conſervé dans le Cabinet de l'Académie des Belles-lettres. Il renferme ces lettres Α Β Λ Δ Ε Ι Η ⨀ Ι Κ Ł Μ Ν Ο Π Ʀ Σ Τ Υ Φ Χ. Mais comment ſe perſuader, qu'il ne manquât à l'alphabet Attique, que les lettres ΞΨΩ ? Si d'un autre côté cinq des nouvelles s'y étoient déja gliſſées ; à quoi bon faire tant de bruit pour trois, qui en étoient exclues ? Pourquoi fixer, comme a fait Euſèbe, l'époque de l'introduction de huit lettres chez les Athéniens à la 94. Olympiade, c'eſt à dire 403. avant J.C ? Dès l'an 457. avant l'Incarnation, ne les employoient-ils pas preſque toutes, juſque dans les monumens, dreſſés par l'autorité publique, tel que celui, dont on vient de repréſenter les lettres ?

des lettres Grèques en général avec les Latines, pour constater l'origine immédiate de ces dernières. Or qu'on jette la vue sur l'alphabet Grec, tel qu'il s'est constamment soutenu, depuis plus de deux mille ans; n'y reconoit-on pas du premier coup d'œil ces douze lettres Latines A B E Z H I K M N O T Y ? Qu'on cherche ensuite les autres, qui semblent diférentes; non sur les monumens Grecs du bas ou du moyen age; mais sur ceux de la haute antiquité, bronzes, marbres, médailles : n'y trouve-t-on pas aisément ces autres lettres Latines C D F L Q Ϙ R S V; au lieu de celles-ci Γ Δ Ϛ Λ Ϟ Ρ Σ Υ, quoique pourtant plus ordinaires ? D'ailleurs les anciens Γ des Latins ne diféroient point de ceux des Grecs. Tels, ou à peu près, on les retrouve encore sur bien des médailles Latines, jusqu'au second siècle. Comme chez les Grecs on voit des Y sans pié; chez les Latins on en remarque avec un pié, lors même qu'ils ne peuvent être que des V. De part & d'autre on a des C & des Γ sous cette forme Ɛ carée. Si les anciens Latins ne se servirent point du Θ : ce que nous ne sommes pas à portée de vérifier pleinement; les Etrusques en firent grand usage. Les Latins mêmes des tems postérieurs afectèrent en diverses ocasions de lui donner rang dans leur écriture. Reste le Ξ des Grecs, dont les Romains semblent avoir totalement changé la figure. Avant que la mode eût prévalu de l'employer, pour rendre les deux consones, qu'il réunit; les Grecs exprimoient leur double son tantôt par K S, & tantôt par X S. A leur exemple, après avoir d'abord peint le même son par X S, comme le démontre la VII. table Eugubine; les Latins se contentèrent de la première de ces deux lettres, pour figurer leur X. Ainsi l'on ne peut souhaiter une plus parfaite ressemblance entre toutes les lettres Grèques (1) & Latines, prises d'après les monumens de la vénérable antiquité.

(1) Les raports des lettres Grèques & Latines sont si grands; qu'on ne sauroit manquer de passer sans cesse des unes aux autres, quand on traite de leur origine. C'est ce qui nous est arivé plus d'une fois dans notre premier volume, au sujet des lettres Grèques. Il s'agit ici des Latines. Si nous ne pouvons éviter de revenir souvent sur les Grèques; nous faisons du moins ensorte de ne pas nous répéter. Mais pouroit-on trouver mauvais, qu'on traitât plus à fond une matière, qui n'auroit été qu'ébauchée ? Qu'on se rapelle que l'écriture est la base & le fondement de toute littérature, & spécialement d'un ouvrage de la nature du nôtre : & l'on

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. I. ARTICLE I.

Mais, dira-t-on, quoique communément on ne pousse pas si loin cette ressemblance ; il n'est peutêtre point aujourdui de savant, qui la méconoisse. Il en est peu, qui ne remontent aux lettres des Grecs, pour découvrir l'origine immédiate de celles des Latins. La grande dificulté consiste à fixer le nombre (1) & des caractères, dont les uns & les autres firent d'abord usage, & des additions, qui furent successivement admises dans leur alphabet. C'est-là le seul point susceptible d'éclaircissemens considérables. Au milieu du partage des anciens & des modernes & de ceux-ci entr'eux ; c'est surquoi l'on ne sait à quoi s'en tenir.

Sans prétendre concilier tant de sentimens divers ; nous essairons de les raprocher, au moyen de quelques nouvelles vues. Mais comme tout le monde n'est pas également au fait de ces disputes ; on ne peut se dispenser d'en retracer une légère idée. Nous l'emprunterons d'un auteur, plus illustre encore par son savoir, que par le rang distingué, qu'il tenoit dans le monde : ou plutôt, à cet égard, nous nous bornerons à l'exposition de son systême, qui ne peut se soutenir, que sur la ruine de tous les autres.

Systême de M. le Président

III. Quelques travaux qu'aient entrepris Scaliger, Saumaise, Vossius & plusieurs autres sur l'origine des lettres

sera charmé de voir l'origine de nos lettres, débarassée de tant d'opinions contraires, qui ne servoient, qu'à l'obscurcir. Qu'on se demande en quel tems, & de quelles contrées de la Grèce étoient sortis les Peuples, qui répandirent l'usage des lettres en Italie : & l'on conviendra de l'impossibilité d'en fixer l'époque, sans avoir déterminé en quelque façon celle de l'arivée des colonies, de qui les Grecs reçurent leurs premiers caractères.

(1) Cette dificulté se trouve exposée avec force par l'auteur (a) du *Traité de l'incertitude des Sciences*, traduit de l'Anglois. » A la vérité, dit-il, les lettres Latines semblent dérivées des Grèques, les » Grèques des Phéniciennes, & les Phéniciennes des Hébraïques. On a tâché » de prouver cela, tant par l'histoire, que » par le raport des lettres, en tournant » les caractères Hébreux à main droite, » selon notre manière d'écrire. Mais » comment (b) répondre après à l'objection » suivante ! Cadmus qui aporta les lettres » Phéniciennes chez les Grecs n'en aporta, dit-on, que seize. Il en avoit donc » laissé quelques-unes en arière. Car » depuis que nous avons eu des écrits en » Phénicien ou en Hébreu, l'alphabet de » chacune de ces langues a toujours été fixe, & de la même étendue qu'il est à » présent. Ce qui est évident par plusieurs » pseaumes & chapitres chifrés par les lettres de l'alphabet. S'il y avoit plus de » certitude sur l'origine des lettres ; il seroit moins dificile d'en déterminer le » nombre & d'en fixer la valeur : mais on » ne fait que décider sur ces deux points ; » & les critiques sont en grande dispute » à l'égard de quelques lettres, savoir si » c'en est ou non «. Ces incertitudes justifient de reste les discussions, auxquelles nous alons nous livrer.

(a) Ch. 3. p. 33.

(b) Pag. 34.

Grèques & Latines, sur la forme & la diférence des caractères Ioniques & Attiques ; ils ne répandirent point sur un sujet si intéressant ces vives lumières, qu'on avoit lieu d'attendre de leurs recherches & de leur capacité. On étoit toujours également embarassé à savoir, quel fut le nombre des lettres de Cadmus : si son alphabet fut le même, que celui des Grecs habitans de l'Attique, & des Latins, qui le reçurent d'eux. M. le Président Bouhier frapé des contradictions & des incertitudes, auxquelles on s'étoit livré jusqu'alors, proposa vers le comencement de ce siècle un système plus lié, que ceux qui l'avoient précédé dans la même carière. L'étendue de sa dissertation (1) ne nous permettant pas de la raporter ici toute entière, on nous saura gré d'en donner au moins le précis. Malgré l'estime & les égards, que méritent les sentimens de ce grand homme ; nous ne nous ferons pas scrupule dans l'ocasion de les expliquer, de les restreindre, de les combatre. Mais ce ne sera maintenant que par des notes, pour ne pas rompre l'enchaînement de ses principes.

Bouhier sur l'origine des alphabets Grec & Latin. Ce dernier, selon lui, plus ancien que le Cadméen, dont il étoit diférent, & le même que l'Attique, fut aporté en Italie par les Pélasges.

Nos lettres Latines originaires, non d'Egypte, encore moins du Nord, mais de Phénicie, transplantées en Grèce, avant Cadmus & Deucalion, sont absolument les mêmes, que celles des Pélasges & des Athéniens. Elles n'avoient point encore de nom fixe, lorsqu'elles entrèrent en Grèce : si ce n'est que les Pélasges les eussent oubliés, au milieu du bruit des armes & de leurs migrations continuelles. Aussi les noms des lettres Hébraïques & Grèques d'une part, & des Latines (2) de l'autre, n'ont ensemble aucune afinité. Diodore de Sicile reconoit des lettres Pélasgiques ; mais il a tort de les faire naître des Cadméennes. Loin d'avoir adopté l'alphabet Cadméen, ou de lui avoir donné leur nom, les Pélasges furent les ennemis jurés de Cadmus. De maitres de la Grèce qu'ils étoient, ils furent dissipés, chassés de contrée en contrée, exterminés, anéantis même en quelque sorte, jusqu'à

(1) *De priscis Græcorum ac Latinorum litteris Dissertatio.* Elle est à la fin de la Paléographie de D. Bern. de Montfaucon.

(2) Si l'on prouve, que les lettres Latines ne sont point Cadméennes, mais Attiques : parcequ'elles ne portent point les noms d'*alpha*, *bêta*, *gamma* ; mais d'*A*, *Bé*, *Cé* : il faloit donc que les lettres Attiques ne fussent pas apellées *alpha*, *bêta* &c. mais *A*, *Bé* &c. Or c'est ce que persone n'a jamais dit, & ce que notre habile Magistrat n'auroit pas osé avancer lui-même. Voila donc un argument, qu'on peut tourner en preuve contre lui.

perdre leur nom : & persone ne contribua plus que Cadmus à leurs disgraces.

On a confondu avec aussi peu de fondement les lettres Pélasgiques & Cadméennes, que celles-ci avec les Attiques. Les Ioniennes au contraire ne se distinguèrent des Cadméennes, que par le changement de quelques traits, & l'addition de quelques caractères. Au raport de Zénobius, Cadmus tua (1) Linus, parcequ'il enseignoit des élémens diférens des siens. Il y avoit donc des lettres en Grèce avant Cadmus. Eh ! pouvoient-elles être autres, que les Pélasgiques ? Au tems de Cadmus, deux factions s'élévèrent en Grèce, au sujet des lettres. Cadmus avec ses Phéniciens n'oublioit rien, pour faire prévaloir son alphabet : Orphée, Linus, Pronapide tenoient pour celui des Pélasges, & s'oposoient à toute nouveauté. De là l'atachement national des Athéniens pour leurs anciens caractères. S'ils se prêtèrent dans la suite à la commodité des lettres Ioniennes ; ils s'opiniatrèrent, pendant plus de mille ans, à les exclure de (2) leurs monumens publics : car ils ne furent pas fort dificiles, à les admettre, dans leurs écritures ordinaires.

Les Pélasges portèrent les premiers en Italie les lettres Attiques, qu'on apeloit aussi Pélasgiennes. Ainsi nulle diférence entre l'alphabet des Attiques & des Latins. Si ces derniers avoient reçu celui de Cadmus, auroient-ils négligé l'avantage de ses lettres numérales, qui devoient en être envisagées, comme la (3) partie la plus essentielle, & qui ofroient

(1) Cette vengeance auroit été plus naturelle : si Linus eût contrefait les caractères de Cadmus, s'il en eût changé la forme, ou s'il eût voulu se faire passer pour en être l'auteur. Par de semblables maneuvres, l'origine des plus belles découvertes fut cent fois obscurcie. De-là combien de cruelles disputes parmi les Artistes & les gens de lettres !

(2) Si l'on en croit M. Bouhier, les Athéniens n'avoient alors, que seize lettres. Cependant l'on en trouve vingt sur le marbre Athénien de Nointel. M. Gori va encore plus loin, par raport à l'alphabet Etrusque. Il ose avancer, qu'il ne fut d'abord composé, que de douze lettres, & ensuite de seize. *Difesa dell' alphabeto p.* cxxxiv. Il en juge aparamment par le nombre d'élémens, dont il croit, que les Toscans pouvoient ou ne pouvoient pas se passer. On verra bientôt, si l'on doit beaucoup compter sur la force de cet argument.

(3) Il n'étoit pas inutile de le prouver. M. Bouhier ne l'a pas fait. Quand nous traiterons des nombres ; nous espérons montrer, que les lettres de Cadmus n'étoient point numériques, lorsqu'il les aporta, qu'elles ne le devinrent, qu'après que l'alphabet Grec fut complet, & même probablement depuis Homère.

des

des commodités merveilleuses, pour les opérations les plus dificiles de l'arithmétique : au lieu qu'il étoit presque impossible aux Latins d'en venir à bout avec leurs chifres. Qu'ils aient emprunté ceux des Attiques, comme l'avancent Scaurus & Priscien, ou qu'ils les aient trouvés, en comptant sur leurs doits ; l'arithmétique Cadméenne n'en sera pas moins regardée comme postérieure à celle des Latins. Il est de principe, que les arts vont en se perfectionant. Les nombres Attiques & Cadméens mis en parallèle ; les derniers sont incomparablement plus expéditifs. On ne préfère pas une méthode fort embarassante à une très-aisée ; lorsqu'on peut opter, & que la tyranie de la coutume n'assujétit pas à des pratiques dificiles. Quel argument plus victorieux, pour constater l'antiquité de l'alphabet Attique sur le Cadméen ?

M. le Président ne dissimule pas, qu'il s'élève contre une opinion universellement reçue, en donnant aux lettres Grèques & Latines une origine antérieure à l'alphabet de Cadmus. Il ne laisse pas néanmoins de s'autoriser du sufrage de Diodore de Sicile, qui supose des monumens littéraires en Grèce avant Cadmus, & qui attribue aux Pélasges (1) des lettres particulières ; d'Eusthate, aux termes duquel les seuls Pélasges conservèrent l'usage des lettres après le deluge * ; de Pausanias, qui avoit vu l'épitaphe de Crotopus, contemporain de Deucalion. Telles sont les autorités formelles du savant Magistrat : ses raisonemens feront le reste.

* De Deucalion sans doute.

Toute la Grèce fut apelée Pélasgie ; parceque les Pélasges la possédoient d'abord toute entière. Comme ils se maintinrent principalement dans l'Attique ; les lettres Pélasgiques, anciennes, indigènes, Attiques sont les mêmes, sous diférens noms. Les Pélasges les introduisirent (a) en Italie, vers le tems de Deucalion, ou du siége de Troie. Aussi M. Bouhier raporte-t-il aux caractères Attiques tout ce qu'ont dit les

(a) *Pline hist. lib. 7. c. 56.*

(1) Diodore leur assigne des lettres propres, mais dont ils étoient redevables à Cadmus. Il parle de monumens antérieurs au deluge de Deucalion : mais l'époque de ce deluge est fort suspecte, & Diodore a pu, comme tant d'autres, tomber dans une faute de chronologie : Eusthate apuie le nom de *divins*, donné aux Pélasges, sur ce qu'ils avoient conservé les lettres péries dans le deluge de Deucalion : mais outre qu'Eusthate est bien éloigné de leur tems ; son autorité pose sur un deluge, qui a tout l'air d'être une fable, & de n'avoir point d'autre fondement, que le deluge universel, plus ancien que celui de Deucalion de 14. à 15. siécles.

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. I. ARTICLE I.

Continuation du même sujet Nombre des lettres Pélasgiques, Attiques, Latines, Cadméennes, Ioniques.

auteurs sur la ressemblance des lettres Latines & Grèques.

IV. Selon la plupart des Anciens, les unes & les autres ne furent d'abord qu'au nombre de seize. S. Isidore en donne dix-sept aux Latins; mais il ne faut pas l'écouter. Aristote en compte dix-huit primitives chez les Grecs; mais il faut l'expliquer. Scaliger & Saumaise se sont trompés, quand ils ont cru trouver dans les colones Farnesiennes d'Hérode les anciennes lettres Attiques, mal-à-propos apelées Ioniques par Scaliger. Les premières ne surpassèrent jamais le nombre de seize: & l'on en remarque dix-huit sur ces colones; outre le B, qui n'y paroit pas, & sur l'existence duquel on ne peut néanmoins former aucun doute. Loin de consentir, qu'on juge des lettres Latines par les (1) Attiques; c'est par celles-là que M. Bouhier veut faire juger de celles-ci. S'en raportera-t-il aux anciens grammairiens? Ils varient à bien des égards. Ils font quelquefois entrer dans l'alphabet primitif des caractères, qu'il en exclut: ils en rétranchent, qu'il y admet..

Il aime donc mieux établir pour règle, qu'on n'a d'abord employé, que des lettres (2) absolument nécessaires. Les autres ont

(1) Il semble que pour en déterminer la figure, on devroit s'atacher au marbre de Nointel, préférablement à tout autre moyen. Il est antérieur de plus de 50. ans à la permission d'employer les lettres Ioniques, dans les monumens publics d'Athènes. On n'en pouroit pas conclure, il est vrai, que les Athéniens fussent bornés à seize lettres; mais les témoins, qui déposent en faveur de ce nombre, ne sont pas assez voisins de l'age d'un monument si décisif, pour en être crus sur leur parole.

(2) Ce principe ne paroit pas trop certain. 1°. Ne faut-il pas une métaphysique grammaticale, du moins aussi subtile, pour décomposer les sons, & les distinguer par des signes spécifiques, que pour réduire plusieurs de ces sons sous un même signe?

2°. Est-on aujourdui bien en état de prononcer sur ceux, qui devoient ou qui ne devoient pas, il y a près de 4000. ans, être nécessairement formés par des hommes, dont on ne connoit pas même la langue? Quoique nous ayions celle des Romains presque en son entier; serions-nous bons juges de leur prononciation: si nous n'étions guidés, par un nombre infini de monumens contemporains, & par tant d'observations grammaticales, que les Anciens nous ont transmises? Comment donc pourions-nous être à portée de juger des sons de la voix du peuple, inventeur des lettres: & conséquemment de celles, dont il pouvoit, ou dont il ne pouvoit point se passer? Si ce peuple est distingué des Hébreux; il ne nous en reste aucun monument, qu'on puisse seulement déchifrer. S'il n'en est pas diférent; on sera forcé de lui donner bien plus de seize lettres. Les Attiques, dit-on, les Latins & même les Grecs en général n'en avoient pas vingt deux d'abord, comme les Hébreux. Mais pourquoi ne pas supposer plutôt, que tous reçurent l'alphabet de ces derniers dans toute son intégrité; quoique tous n'aient pas fait un égal usage de quelques-uns de leurs caractères?

3°. Ce n'est point une rigoureuse nécessité, qui détermine à recevoir une partie des lettres d'un alphabet étranger, &

été dans la suite inventées par les grammairiens, pour réduire plusieurs caractères en un seul, distinguer les brèves des longues, fixer le son vague de quelques lettres. Cela posé, l'V (1) est une nouvelle lettre chez les Latins. Mitoyenne entre l'I & l'O, qui la remplacèrent, jusqu'à l'empire d'Auguste; de quelle utilité pouvoit-elle être ? L'H est (2) une aspirée, plutôt qu'une lettre : sa nouveauté paroit donc avérée. Celle du

à rejeter l'autre. Il faut en avoir fait un long usage, pour être en état d'observer celles, dont on n'a pas besoin. On commence par tout admettre. Le discernement du nécessaire, de l'utile, & du superflu ne vient qu'après bien des expériences & des réflexions. Telle est la marche de l'esprit humain.

4°. Cet élément, négligé par les uns comme inutile, sera mis en euvre par les autres. La diversité des dialectes chez les Grecs devoit produire beaucoup de variations. Qui peut exprimer tous les diférens sons, tous les divers accens, qui se firent entendre dans chaque contrée de la Grèce, depuis le siècle de Cadmus, jusqu'au tems, où les auteurs commencèrent à nous aprendre quelques particularités sur les lettres Grèques ? Quel nombreux alphabet ces sons & ces accens n'auroient-ils pas enfanté; si l'on avoit pris à tâche de les rendre par autant de caractères ? Il s'en faudroit bien, que le nombre de seize, & même de vingt quatre, eût pu sufire. Qu'une langue continue d'être vivante, pendant un milier d'années; à peine sera t-elle reconoissable : loin que la prononciation soit la même à tous égards. De nouveaux sons seront introduits à la place des anciens, dont plusieurs se seront perdus. Communément néanmoins la nécessité ne fait rien ajouter aux lettres : le superflu n'y fait rien rétrancher. L'alphabet est toujours le même. On n'en change pas les caractères; mais on en fait des usages inconnus aux siècles précédens; mais on suplée, comme on peut, à son indigence; mais on prodigue le superflu, ou l'on semble ne pas daigner s'en servir.

(1) Il est pourtant ordinaire dans les trois tables d'Eugubio en lettres latines. Si, parceque l'I & l'O ont été substitués à l'V; ce caractère doit être tenu pour inutile : comme il n'est aucune voyelle, qui ne cède souvent sa place à une ou plusieurs de ses compagnes; en restera t-il une, dont l'inutilité ne soit démontrée ? Y aura-t-il même une seule consone, dont on ne puisse en dire autant ? En un mot, est-il aucun élément de l'alphabet, auquel on n'ait substitué diverses lettres ? Quoique l'O & l'I aient été mis pour l'V, jusqu'au regne d'Auguste & plusieurs siècles depuis; il ne s'ensuit pas que l'V ne fût pas employé pour lui-même. Les monumens, où paroissent ces substitutions, sont pleins d'exemples, où elles ne paroissent pas.

(2) M. Bouhier adopte & combat tour à tour cette prétention singulière. Il s'en autorise, par raport à l'alphabet Latin, dont il exclut l'H : il la rejette comme absurde, par raport à l'alphabet Grec, où il l'admet. Autre chose est de ne reconoitre une lettre ni pour voyelle ni pour consone; autre chose de la convaincre d'être de nouvelle date. C'est au jugement de Prisciem (a) seulement une aspirée, qui n'a la qualité ni de voyelle ni de demi-voyelle ni de muette. Vossius, loin de se déclarer (b) pour la nouveauté de l'H, en apuie l'antiquité, par le sufrage de quatre anciens Grammairiens; par un monument, où l'on voulut, au second siècle, imiter la manière d'écrire des tems les plus reculés, par l'usage des anciens Ioniens, suivant lequel on peignoit ΗΕΚΑΤΟΝ pour ἑκατὸν, par celui d'écrire ΤΗΕΟΣ, ΠΗΙΛΟΣ, ΚΗΑΡΟΝ pour ΘΕΟΣ, ΦΙΛΟΣ, ΧΑΡΟΝ, avant l'introduction des Θ Φ Χ : ou plutôt parceque la mode de s'en servir n'étoit pas encore généralement autorisée.

(a) Col. 544.

(b) Lib. 1. c. 16.

(1) G & du Z n'a pas besoin de preuves. Quoique plusieurs auteurs anciens nomment l'inventeur du K (2) chez les Latins; ceux-ci n'ont jamais pu s'en passer. Priscien met l'F parmi les lettres ajoutées : mais M. Bouhier le réfute. Il conclut que l'alphabet ancien des Latins, & par conséquent des Attiques, consistoit dans ces lettres (3) A B C D E F I K L M,

(1) Le G est commun dans les tables Eugubines. Quand celles, qui sont en lettres Latines auroient été gravées long tems après les Etrusques; il seroit dificile de rabaisser les premières au-dessous de l'age de la colone Duillienne, où l'on ne voit point de G. Mais on le voit dans une très-ancienne inscription, figurée à la page 460. du *Museum Veronense*. Ce monument ne semble pas non plus d'un âge inférieur à la colone Duillienne. Il pouroit même être bien plus ancien. De ce que cette colone, qui d'ailleurs n'est pas hors de tout soupçon, emploie le C. pour le G, & de ce que Carvilius fixa l'usage de l'un & de l'autre; il ne s'ensuit pas plus, que cette lettre n'étoit point encore inventée; qu'on le pouroit conclure d'une ancienne table d'airain, publiée par M. le Marquis Maffei, dans son *Museum Veronense* pag. 437, si elle n'étoit que de treize lignes. En effet pas un seul G n'y paroit; tandis qu'on y trouve plus d'une fois le C mis pour le G : par exemple dans NEGOTIA. Mais les lignes suivantes ofrent beaucoup de G. Enfin, ce qui supose une bien plus haute antiquité du G, qu'on ne pense; les Latins formèrent leur G du Z des Grecs, dont il ocupe véritablement la place. C'est un fait, dont Vossius ne disconvient pas. A l'égard du Z Latin, en tant que distingué du G : on ne prétend pas le faire remonter aux premiers tems, non plus que l'Y distingué de l'V.

(2) Cette lettre, quoique d'un grand usage chez les Etrusques, ne paroit point dans l'écriture Latine des tables de Gubio. N'en inférons pas néanmoins, qu'elle fût étrangère à l'alphabet Latin ; mais qu'une lettre ne l'est point, pour ne pas se trouver dans quelques monumens considérables, ou dans un grand nombre d'autres de peu d'étendue.

(3) Le système de l'illustre Magistrat, tout ingénieux qu'il est, vient échouer devant les tables Eugubines. Les caractères Latins, qu'elles renferment, sont ABCDEFGHILMNOPQRSTVX. Il n'y manque que les élémens K Y Z, dont le premier n'est sûrement pas nouveau; quoique de peu d'usage en certains tems, en certaines contrées, où il étoit remplacé par le C ou le Q. Un monument de cette antiquité doit l'emporter sur les auteurs anciens & modernes, qui disputent entr'eux du nombre, de la date & des inventeurs de tant de lettres; sans pouvoir convenir sur un seul article. Quelqu'un prendra peutêtre ocasion de l'V & de l'X, pour rabatre beaucoup de l'age, qu'on attribue aux tables Eugubines; sous prétexte que le premier n'est pas de l'alphabet Cadméen, & que le second, s'il en étoit, s'y trouvoit déja déplacé. Mais jusqu'ici la foule des savans s'est assez constamment réunie, pour acorder à ces tables l'antiquité la plus reculée. Du moins ne peut-on nier, qu'elles ne soient fort anciennes. Quand même on prouveroit aussi aisément, qu'on a pu l'avancer, que leur écriture Latine ne précéderoit pas de beaucoup l'ère Chrétienne; on ne pouroit disconvenir, qu'elles n'eussent été transcrites sur des monumens très anciens, dont il n'est pas croyable, qu'on eût altéré l'orthographe. D'un autre côté l'origine de l'V, & de l'X chez les Latins pouroit bien toucher au tems de l'entrée des lettres en Italie. Il y a plus : l'V quant à sa figure, & à sa valeur, a pu faire partie de l'alphabet Cadméen, en suposant qu'il tenoit avec l'F le sixième rang, & qu'alors leurs sons & leurs usages étoient confondus. Si l'écriture Latine des tables d'Eugubio est aussi ancienne, qu'on le pense ordinairement; quelle preuve a-t-on, que l'X

NOPRST. Il y fait répondre celles-ci : ΑΒΓΔΕ (1) ΗΙΚΛΜΝΟΠΡΣΤ. Il n'est point de mot Grec, qui ne puisse être rendu par ces derniers caractères : comme il n'en est point de Latin, qui ne puisse l'être par les premiers.

Que les lettres Θ Ξ Χ Ψ Ω soient nouvelles ; c'est sur quoi tous les auteurs sont d'acord : quoiqu'ils atribuent les unes à Simonide, les autres à Palamède, à Epicharme, à Cadmus le Milésien. Aristote a rangé Ζ Υ Φ parmi les plus anciennes : mais il ne faut pas prendre cela plus au pié de la lettre, que quand il les fait monter à dix-huit. D'ailleurs le Ζ est une double lettre, & conséquemment nouvelle. Suidas en raporte l'invention tantôt à Simonide, tantôt à Palamède. D'autres la donnent encore à Cadmus de Milet. Les Pélasges ne l'avoient pas : puisqu'ils n'en ont point fait part aux Latins. Et preuve que ces derniers ne s'en servirent pas d'abord ; c'est que (2) Vélius Longus, Curtius Valérien & saint Isidore en reconoissent la nouveauté. Celle du Φ n'est pas incertaine : quoiqu'on puisse douter, si c'est de Palamède ou de Cadmus le Miléfien, qu'on l'a reçue. Quant à l'V, on ne dispute pas moins sur son inventeur. C'est Palamède selon les uns, Simonide selon les autres : plusieurs l'atribuent à Pythagore de Samos. Si cette lettre étoit de la première antiquité ; l'on ne pouroit rendre raison, pourquoi les anciens auroient (3) toujours écrit Ο pour ΟΥ. Enfin les Latins auroient employé cette lettre : ce qu'on ne peut apuyer d'aucune preuve. Au reste elle n'étoit pas non plus nécessaire aux Grecs.

Ils n'eurent donc point d'autres lettres qu'ΑΒΓΔΕΗΙΚΛΜ

n'ocupât point alors dans l'alphabet Latin la même place, que dans le Grec? Le peu d'usage, qu'on en faisoit, n'auroit-il pas pu dans la suite ocasioner son déplacement ?

(1) De quelques raisons aparentes qu'on s'autorise ; l'H répondra toujours mal à l'F. Il y a dans le Latin une autre lettre relative à l'H. Il y a dans le Grec un autre caractère correspondant à l'F.

(2) Ceux qui prêtent cette opinion à notre auteur, ont pris une objection, qu'il se fait, pour son sentiment. Car aussitôt il se déclare pour l'antiquité du Z, & même il en donne des preuves.

(3) Les auteurs, qui raportent, que les anciens écrivoient O pour OU, & les monumens, dont ils apuient ce fait, sont postérieurs à d'autres, où l'on trouve également O pour OU ; mais sur lesquels on voit aussi des V en grand nombre. Nul monument des Latins, quelque ancien qu'il puisse être, où l'V ne se montre. S'il en est quelqu'un, dont il paroisse exclus ; on ne prouvera jamais, qu'il soit d'une antiquité supérieure à ceux, où l'V est employé. L'V ne remonte pas moins haut chez les Grecs.

N O Π P Σ T, jusqu'à l'arivée de Cadmus. Il faut bien qu'il ait aporté de grands changemens à leur alphabet : puisque de leur consentement presque unanime, il en a passé (1) pour l'inventeur. Toutefois il ne l'avoit enrichi que de six caractères sur le modèle des Phéniciens. De ce nombre trois seulement avoient chez les Grecs la valeur de lettres, & trois de signes numériques. Z Θ Ξ reviennent aux *zain*, *theth* & (2) *Schin* des Hébreux. Les deux premiers conservent dans l'un & l'autre alphabet le même rang. L'autre ne l'aura (3) perdu, que par la faute des Pélasges. L'alphabet de Cadmus fut donc composé de dix-neuf lettres véritables. Un passage de Tzetzès en fait la preuve. Les Grecs, selon ce texte, n'eurent d'abord, que seize lettres ; ensuite dix-neuf ; enfin vingt-quatre, qui furent réunies en un alphabet par Callistrate de Samos. Voila donc trois états bien marqués de l'alphabet Grec. Les Pélasges l'aportèrent, Cadmus l'augmenta, les Ioniens (4) y mirent la dernière main, & le communiquèrent à tous les Grecs.

Ancien systême rectifié : nulle conoissance des lettres chez les Grecs & chez les Latins avant Cadmus : les uns & les autres ont reçu son alphabet.

V. Tel est en racourci le systême de M. Bouhier. Si l'on peut tenir contre la force des preuves, qui l'apuient ; on ne sauroit se refuser aux éloges qu'il mérite. Mais ses belles proportions ne lui donnent pas toute la solidité desirable. Les notes dont on vient d'acompagner l'esquisse, qu'on en a tracée, auront commencé sans doute à découvrir la fragilité de quelques-uns (5) de ses fondemens. A des autorités

(1) S'il l'est en effet, l'objection se tourne en preuve.

(2) On pouroit sur cela former de grandes dificultés. A quoi bon recourir au *Schin* ; tandis que nous avons le *Samec*, qui ocupe précisément dans l'alphabet Hébreu la même place que le Ξ dans le Grec ? La ressemblance du Samec Phénicien ou Samaritain avec le Ξ Grec, est bien plus marquée, que celle du dernier avec le *Schin*.

(3) Si le *Schin* a été substitué par les Pélasges au *Samec*, quand ils l'ont fait passer dans l'alphabet Grec, sous le nom de Ξ, & si cette lettre est Cadméenne : donc les Pélasges tenoient leur alphabet de Cadmus. C'est une contradiction échapée à l'atention du savant Magistrat.

(4) Auparavant, chacun avoit le sien ; parcequ'il n'y avoit presqu'aucune contrée, presqu'aucune ville, qui n'eût quelque lettre particulière, ou qui n'en fit quelque usage singulier, ou qui ne retranchât un ou plusieurs élémens de l'alphabet, du moins dans la pratique. Mais enfin l'Ionien composé, non de vingt-quatre, mais de vingt-sept caractères, y compris les épisèmes, remplaça seul tous les autres.

(5) Tous n'ont pas réellement ce défaut. Acorder vingt deux caractères à l'alphabet de Cadmus, & s'élever contre le préjugé, qui le bornoit à seize, rien de mieux pensé : mais les supofer dès-lors numériques ; c'est trop anticiper sur les tems. Les Grecs ne conurent, que plusieurs

réellement trop équivoques, pour nous engager dans des routes contraires à celles, que les anciens nous ont frayées; oposons des témoignages péremptoires. Prouvons qu'avant Cadmus les lettres furent inconnues à l'Italie, comme à la Grèce. Le sufrage d'Hérodote pouroit seul nous tenir lieu de beaucoup d'autres.

1°. Nous n'avons point d'auteur plus ancien, qui ait fait autant de recherches sur l'origine des lettres. Il semble avoir eu d'assez bons mémoires, touchant leur introduction en Grèce par les Phéniciens; puisqu'il entre sur cela dans des détails, qui montrent un homme bien au fait de sa matière. Il avoit examiné les monumens de sa patrie. Si les lettres y eussent été mises en usage avant Cadmus; est-il probable, qu'il n'en eût découvert aucun, qui précédât l'arivée de ce prince? S'il eût seulement oui parler de quelqu'un, dans tant de voyages, entrepris pour perfectioner son histoire; zèlé qu'il étoit pour la gloire de son païs, il n'eût eu garde de se déclarer, en termes aussi forts, contre l'existence même des lettres chez les Grecs avant Cadmus. » Les Phéniciens » de sa (a) compagnie, dit-il, entre plusieurs autres sortes » de belles conoissances, dont ils enrichirent les Grecs, leur » aportèrent celle des lettres. Aussi ne s'en trouvoit-il point, » à mon avis, chez eux auparavant «. Ce texte (1) est d'une toute autre clarté, pour nier qu'il y eût en Grèce des lettres plus anciennes; que ne le font ceux, qui semblent en attribuer aux Pélasges avant cette époque.

(a) Lib. 5. c. 58.

2°. Des écrivains de beaucoup postérieurs, & d'ailleurs en contradiction avec eux-mêmes, peuvent-ils balancer l'autorité du père de l'histoire? Elle va, cette contradiction, jusqu'à reconoitre Cadmus pour le premier introducteur des lettres en Grèce, qu'on y supose en usage, & même consignées sur des monumens antérieurs au débarquement de Cadmus. Veut-on épargner à ces écrivains la honte d'une

siècles après, l'utilité d'un alphabet de chifres, & les Phéniciens eux-mêmes n'en jouissoient pas encore.

(1) Si l'opinion contraire étoit connue, dès le tems d'Herodote; elle ne pouvoit être apuyée, que sur des bruits vagues. Pour peu qu'elle eût eu quelque degré de vraisemblance, comme elle étoit honorable à la Grèce; cet historien n'auroit pas dédaigné d'en faire du moins une mention expresse: au lieu qu'en l'insinuant à peine; il montre combien peu elle étoit fondée.

pareille absurdité ? Il faudra donc dire, qu'il y a véritablement erreur dans leur chronologie : mais qu'ils n'ont jamais prétendu faire ériger ces monumens avant Cadmus : ou bien il faudra suposer, qu'ayant été dressés après coup, ils sont d'un age plus récent que celui, dont ils semblent porter la date. Mais dans l'un & l'autre cas, M. Bouhier perd tous les avantages, qu'il prétendoit tirer de ces textes rassemblés à grands frais. Au contraire aime-t-il mieux, qu'on ne touche pas à l'antiquité des monumens alégués ? Le petit nombre des auteurs, sur lesquels il apuie l'usage des lettres en Grèce, avant Cadmus, se réduira nécessairement presque à rien, & même doit être compté pour rien ; puisqu'ils disent sur le même objet le pour & le contre.

3°. Il n'en est pas ainsi de ceux, qui prennent le parti de Cadmus : leur sufrage n'est point chancelant. Tous tiennent le même langage, quant à ce fait principal : *La Grèce doit ses lettres à Cadmus*. Point de variation à cet égard, de la part d'aucun ancien de quelque nom. S'ils se partagent, c'est sur les circonstances.

Ce que les auteurs disent des lettres, aportées de Phénicie en Grèce par Cadmus ; ils le disent des lettres Cadméennes aportées de Grèce en Italie. Les témoignages, par raport au dernier point, sont encore plus uniformes. Il seroit inutile de citer les Scaliger, les Saumaise, les Bochart, les Vossius & tant d'autres. Ces modernes ne sont que les échos des grammairiens & des historiens Romains & Grecs, qui déposent en faveur de l'alphabet Cadméen, introduit en Italie. Marius Victorin (*a*) ne se contente pas d'en augmenter le nombre ; il s'autorise encore d'un ancien Latin nommé Cincius, dont le témoignage est précis. Denis d'Halicarnasse, l'un des auteurs le mieux instruit des antiquités Romaines, nous (*b*) aprend, que les peuples, qui, soixante ans avant la guerre de Troie, vinrent, sous la conduite d'Evandre, s'établir en Italie, y aportèrent LES PREMIERS les lettres Grèques, dont l'usage étoit *encore tout récent* chez les Arcadiens. Or comme ces peuples étoient Attiques & Pélasges, il suit qu'il n'y avoit en Grèce ni lettres Attiques, ni Pélasgiennes, antérieurement à l'arivée de Cadmus. Aussi le cardinal (*c*) Corradini, dans son ouvrage sur les premiers peuples

(*a*) *Ars Grammat. l. 1. col. 2468. edit. Putsch*

(*b*) *Lib. 1. p. 14.*

(*c*) *De primis antiquis Latii populis. t. 1. p. 33.*

peuples de l'ancien Latium (1), se déclare-t-il pour cette opinion préférablement à celle (2) de Pline : quoiqu'on lui fasse dire le contraire dans la table des matières, par une inatention, qui doit être mise sur le compte de l'éditeur. Quand on n'auroit que les autorités d'Hérodote, de Cincius, de Denis d'Halicarnasse ; ne renverseroient-elles pas par les fondemens tout système, qui suposeroit des lettres, Pélasgiques en Grèce, Attiques en Italie avant Cadmus? M. Bouhier a-t-il un seul témoignage aussi formel ? Nous ne pouvons donc le suivre sur ce point : mais nous embrasserons volontiers son opinion, au sujet des vingt-deux lettres de l'alphabet Cadméen, & nous nous éforcerons bientôt de la confirmer par de nouvelles preuves.

Comment l'ancien alphabet des Grecs & des Latins a-t-il pû passer pour n'être que de seize lettres, ou de dix-huit au plus ?

VI. Mais si les Grecs & les Latins reçurent d'abord vingt-deux lettres ; d'où vient que tant d'auteurs anciens & modernes n'en ont compté que seize, ou bien dix-huit tout au plus ? 1°. en tenant ce langage, ils ne parloient point des *épisèmes*, qui ne laissoient pas d'être de vraies lettres, chez quelques-uns de ces peuples, & notamment chez les Latins ; quoiqu'ils fussent restreints aux pures fonctions de chifres chez plusieurs des Grecs. 2°. les variations perpétuelles de ces auteurs sur les inventeurs de chacune des prétendues lettres ajoutées décèlent la foiblesse de leurs témoignages à cet égard. Tout est chez eux plein d'incertitude :

(1) *Petri Marcellini Corradini S. R. E. Cardinalis de primis antiqui Latii populis, &c. Romæ* 1748. *Tom. I. lib.* 1. *cap.* 4. *pag.* 33.

(2) La diférence d'opinion entre Pline & le Cardinal ne tombe pas sur l'introduction des lettres en Grèce par Cadmus ; mais sur celles des mêmes lettres en Italie par les Arcadiens ou les Pélasges. Le Cardinal en fait expressément honneur aux premiers, Pline en raporte la gloire aux seconds. Mais Pline, qui dit l. 4. c. 6. que l'Arcadie fut apellée Pélasgie, put bien en parlant des Pélasges, ne les point distinguer des Arcadiens. C'étoit même une voie, pour concilier les opinions des auteurs, qui font aporter en Italie les lettres tantôt par les Arcadiens, & tantôt par les Pélasges. Pline n'en tient pas moins pour un fait certain, que Cadmus introduisit les lettres en Grèce, *utique in Græciam intulisse è Phenice Cadmum*. lib. 7. c. 56 : cela supose, qu'elles n'y avoient pas pénétré avant lui, & que les Pélasges avoient adopté ses lettres, quoique peut-être en y faisant des changemens considérables. L'écriture *boustrophèdone*, ou à marche alternativement contraire, en auroit pû être un de leur invention. Du moins les exemples en paroissent ils plus fréquens dans le Péloponèse, que par tout ailleurs. Les Thyrréniens au contraire, comme Lydiens, retinrent l'écriture propre aux Orientaux, alant de droite à gauche. C'est une observation justifiée par les plus anciens monumens Etrusques.

parceque au lieu de remonter à la source, ils ont jugé du particulier au général. Un monument en lettres antiques leur a fait présumer, que tous les autres étoient semblables. Ils ont conclu d'un texte mal entendu, que tel avoit été l'inventeur de certains caractères, qui ne les avoit qu'acrédités, & tout au plus fait revivre, ou servir à un nouvel usage. De là leur peu de concert sur les lettres inventées après coup, & sur leurs inventeurs. 3°. Il est aisé de comprendre, comment ils ont pris le change sur un fait aussi obscur, qu'éloigné de leur tems. Nuls textes formels d'auteurs de la plus haute antiquité ne portèrent la conviction dans leur esprit. Ils ne réduisirent à seize lettres l'alphabet primitif de Cadmus, des Pélasges & des Arcadiens, que par ignorance du nombre des lettres, dont l'alphabet Phénicien étoit composé; que sur des raisons grammaticales, qui suposent toutefois dans l'alphabet les lettres mêmes, qu'ils prétendent devoir en être rétranchées; sur l'usage des siècles voisins du leur, où certaines lettres n'avoient, pour ainsi dire, plus de cours, quoiqu'elles ne fussent pas banies de l'alphabet; sur une étude trop superficielle des monumens antiques; sur des notions peu exactes des lettres, qui avoient aquis une nouvelle valeur, ou quelque autre son aprochant de leur son primitif.

Or l'ignorance, où les anciens étoient sur le nombre des élémens Phéniciens, ne manifeste-t-elle pas la première cause de leur erreur sur celui des élémens Grecs & Latins? Qu'une lettre ne puisse être censée ni consone ni voyelle, mais seulement aspirée; sera-ce une raison pour décider, qu'elle n'étoit pas en usage, du moins sous ce dernier raport? Une lettre est acréditée dans un tems; la mode s'en passe dans un autre: elle est assortie à l'idiome de certain païs; elle ne convient pas à un autre. S'ensuit-il qu'elle soit exclue de l'alphabet? C'en seroit donc fait du K en France, en Italie, en Espagne.

Telle lettre, dont un monument sera dépourvu, se montrera sur un autre du même tems, où quelqu'une de celles, qu'on avoit trouvées sur le premier ne paroîtra pas. Seroit-il raisonable de les juger étrangères à l'alphabet, sur des autorités si chancelantes? On fixe la prononciation d'une lettre,

dont le son étoit incertain; cette nouveauté détruit-elle son être? Le changement survenu ne prouve-t-il pas au contraire la réalité de son ancien état? On distingue plusieurs sons dans une lettre: on les aproprie à diférentes figures, sous lesquelles on avoit déja coutume de la peindre. Soit qu'on laisse ces signes à leur place, ou qu'on les relégue à la fin de l'alphabet: la prononciation de la lettre est déterminée, le signe qui doit la répréfenter est devenu certain; mais ce caractere étoit-il privé de sa propre existence? N'avoit-il pas sous lui les mêmes figures? Ne servoient-elles pas aux mêmes sons? N'est-ce pas ce que nous avons vu presque de nos jours avant la distinction de l'I voyelle & de l'J consone, de l'V consone & de l'U voyelle? Pourquoi n'en seroit-il pas arivé, par exemple, à peu près autant au sixième élément de l'alphabet Grec? Quoi de plus simple & de plus naturel, qu'outre *l'épisèmon* Ϛαυ, il se soit partagé en F Ⅎ V Φ? Ses sons & ses figures auront paru d'abord les mêmes: on les aura renfermées sous un seul élément: ses signes se feront multipliés: la diversité des sons aura été aperçue, sans qu'on en ait alors constamment varié les signes: on s'en sera servi indiféremment. Enfin l'on en sera venu par degrés à la fixation des uns & des autres. La multiplicité des figures de la même lettre aura fourni aux diférens emplois, qu'on en aura voulu faire. Les méprises des auteurs & les diverses causes de leur illusion n'empêchent donc pas, que les Grecs n'aient reçu vingt-deux lettres de Cadmus: savoir les trois *épisèmes* & toutes les voyelles & consones, qui précèdent l'Y ou l'V. Cette lettre & les quatre suivantes auront été ajoutées dans la suite: aparamment sans aucune création nouvelle de caractères: mais avec une aplication spécifique des diférentes figures, que plusieurs des anciens élémens contenoient déja.

VII. Le plus grand nombre des auteurs (1) borne l'alphabet

L'alphabet Cad.

(1) Quand on commença parmi les Grecs & les Latins à réfléchir sur l'origine des usages; on se figura, que l'alphabet de Cadmus n'avoit été composé que de seize lettres, ou de dix-huit tout au plus. Aristote, au raport de (a) Pline, étoit de ce dernier avis. Priscien, (b) Maxime (c) Victorin, Marius (d) Victorin n'acordoient aux anciens Grecs que seize lettres. S. Isidore en fixoit (e) le nombre à dix-sept. Il auroit falu le réduire à quinze, & même à quatorze, si l'on avoit pris à la lettre tout ce que des traditions incertaines publioient, touchant les inventeurs

(a) *Hist. l. 7. c. 56.*
(b) *Lib. 1. col. 542.*
(c) *De re grammat. col. 1944.*
(d) *Ars Grammat. col. 2468.*
(e) *Lib. 1. origin. c. 3.*

méen, Grec & Latin, étoit composé de vingt-deux élémens.

de Cadmus à seize lettres. Cependant quelques-uns les font monter à dix-sept, d'autres jusqu'à dix-huit. Si l'on pesoit les sufrages, au lieu de les compter; les derniers pouroient faire pancher la balance. Aristote, à plus d'un titre, mérite cette distinction. Il se pouroit bien faire, qu'il n'auroit eu en vue, que les lettres antiques, dont l'usage s'étoit perpétué jusqu'à son tems. Ainsi ne comptant pour rien les *episèmes* ou chifres numériques; si ce n'est en tant que l'un d'eux auroit été transformé en un autre caractère: il ne se seroit trompé, que sur les deux lettres, qu'il atribue à Epicharme. On peut en dire autant de Marius Victorin; quand d'une part il admet trois *episèmes* & dans l'alphabet Grec nouveau & dans l'ancien; & que de l'autre il les reconoit dans le *digamma* Eolique, qui n'étoit pas un simple chifre, & dans les lettres F G Q des Latins, qui l'étoient encore moins. Voila des caractères anciens, selon lui, quoique non compris dans l'énumération de ses seize lettres. On peut juger par là, que les autres écrivains Latins & Grecs sousentendent également les épisèmes, lorsqu'ils réduisent les élémens Cadméens à seize, ou à dix-huit.

A ces preuves déja d'un assez grand poids s'en joignent d'autres, qui paroissent beaucoup plus pressantes.

L'alphabet des Phéniciens & des Hébreux renfermoit vingt-deux élémens, comme il est démontré par les livres de Moyse. Celui de Cadmus, postérieur à Moyse, n'étoit donc pas seulement de seize, ni même d'une ou de deux lettres de plus. Le premier aporta sans doute en Grèce toutes celles, dont on faisoit usage en Phénicie. Or ces lettres étoient constamment au nombre de vingt-deux.

Quand l'histoire garderoit le silence sur l'origine des lettres Grèques; leur ressemblance avec les Phéniciennes la

de plusieurs élémens. Excepté Α Β Γ Δ Ε Ι Κ Λ Μ Ν Ο Π Ρ Σ Τ, nul caractère ne seroit sûrement Cadméen. On iroit même jusqu'à contester l'O à Cadmus, si l'on écoutoit (a) Maxime Victorin. Il raporte de plus à Palamède l'Y, que d'autres ont fait passer pour une lettre inventée par Pythagore. Plusieurs ont voulu, que Palamède ait trouvé Θ Ξ Φ Χ, & Simonide Ζ Η Ψ Ω. Mais Aristote révendique Θ Χ à Epicharme. Saint Isidore, qui (b) ne parle ordinairement, que d'après les anciens, donne à Palamède Η Χ Ω, à Simonide Ξ Θ Ψ: Maxime Victorin, à Palamède Η Φ Χ Ψ, à Simonide Ζ Ω Τ. Marius Victorin acorde à Simonide (c) la gloire de l'invention de Θ Φ Χ. C'est donc un fait démontré, que les auteurs ne s'acordent pas sur l'inventeur d'une seule de ces lettres.

(a) Ars Gramm. col. 1944.
(b) Ibid.
(c) Pag. 2459.

découvriroit. Persone ne se refuse à l'évidence de cette raison. Pourquoi donc ne pas reconoitre, que les *épisèmes* & les lettres Z H Θ Ξ sortent de la même source ? Leur conformité avec les caractères Phéniciens n'est-elle par égale à celle des autres lettres Grèques ? Le rang de part & d'autre n'est-il pas le même ? Leur nom est-il diférent ? Ont-elles été ajoutées depuis Cadmus à l'alphabet Phénicien ? Auroit-il rétranché du sien des lettres, dont les Grecs pouvoient si peu se passer, qu'ils furent obligés de les inventer dans la suite, s'il est vrai que d'abord leur alphabet en fût dépourvu ? La réunion de toutes ces preuves équivaut sans doute à une démonstration.

Règles pour discerner les lettres primitives des secondaires : celles qui furent ajoutées à l'alphabet Cadméen, en tirent leur origine.

VIII. Il est tems d'établir quelques règles, pour distinguer les lettres Cadméennes de celles, qui ne le sont pas, & de faire voir, d'où les dernières tirent leur origine.

Première règle. Toute lettre de l'alphabet Grec ou Latin, qui s'acorde avec une autre du Phénicien ou de l'Hébreu pour le nom, le rang & la figure, doit être estimée Cadméenne.

Cette règle ; sur tout après ce qui a été dit plus haut, doit paroitre d'une si parfaite évidence, qu'elle ne laisse pas le plus léger prétexte au doute. Mais il s'ensuit de là, que les lettres Z H Θ Ξ ne sont de l'invention ni de Palamède, ni de tout autre Grammairien ou Philosophe qu'on voudra. Seulement, & c'est à quoi Palamède auroit pu contribuer par son exemple & son autorité ; l'usage, qu'on en faisoit, de rare & d'incertain qu'il étoit, sera devenu plus fréquent ; il aura pris plus de consistence & de faveur. Enfin persone n'aura plus fait dificulté de s'en servir, depuis que l'alphabet Ionique fut adopté de tous les Grecs.

Seconde règle. Les lettres surnuméraires à l'alphabet Phénicien, & qui n'y laissent aucun vuide, sont ajoutées aux Cadméennes.

Cette règle n'est qu'un corollaire de la précédente. Ainsi dans le Grec Υ Φ Χ Ψ Ω sont ajoutées, & dans le Latin V Y Z. Mais comme l'*épisèmon* ϡ n'est pas réellement surnuméraire à l'alphabet Phénicien, & que sa place demeure vuide dans le Grec : puisque nul caractère Grec ne répond directement au *Tsade* ; le déplacement du *Sanpi* ne doit

pas le faire méconoitre pour un caractère d'origine Phénicienne : d'autant plus qu'il en conſerve toujours (1) la figure. Par la même raiſon l'X Latin ne ſera regardé, que comme une lettre, qui du 14[e]. rang a été renvoyée au 21[e]. Montrons maintenant, que les lettres, même ſurnuméraires à l'alphabet Cadméen, en ſont nées.

Il en fut des lettres chez les Grecs, par raport à leur alphabet, comme des dialectes, par raport à leur langue. Le même élément, le même mot ſe ſont diverſifiés, ſuivant le génie & l'accent des diférens peuples de la Grèce. Mais dès que les ſons & les caractères commencèrent à ſe fixer ; on conſerva dans leur rang, ceux qui s'écartoient le moins de la forme & de la prononciation primitive, & l'on relégua à la fin de l'alphabet, ceux qui s'en étoient le plus éloignés. Si le poſte qu'ocupent l'Y & le Φ prouve, qu'il leur fut aſſigné, depuis l'établiſſement de l'alphabet Cadméen : on n'en doit pas inférer, qu'ils en fuſſent abſolument exclus. La ſixième lettre leur a donné naiſſance, ainſi qu'au *digamma* Eolique & à (2) l'ἐπίσημον βαῦ. Comme la même lettre produiſoit au moins trois ſons diférens ; en conſervant au *digamma* ſa place, il falut bien rejeter à la fin de l'alphabet l'V & le Φ. C'eſt la première addition faite à l'alphabet

(1) On n'a qu'à comparer les *Tſade* de la première colone de notre VII[e]. planche du I. tome, & les *Sanpi* des planches X. & XI. & l'on ſe convaincra, que la reſſemblance ne pouvoit guère être plus grande.

(2) L'*épisèmon bau* des Grecs, apelé *vau* par les Grammairiens Latins ; lorſque l'empire Romain ſubſiſtoit encore, eſt bien viſiblement le même, que le *Vau* des Hébreux & des Phéniciens. Scaurus nous (a) eſt témoin, que quelques Grecs apeloient *Vau* leur digamma. Cette lettre, qui n'eſt autre, que notre F, ne ſe voit-elle pas ſous le ſixième élément dans l'alphabet général, que nous avons donné (b) de l'ancien Hébreu, Phénicien ou Samaritain ? On ne ſauroit y méconoitre le digamma Eolique ꟻ dans la quatrième figure & les ſuivantes, ni l'Υ ou l'V dans les deux premières. N'y découvre-t-on pas même le Φ dans les cinq avant dernières de la première ligne, pour ne point parler de pluſieurs autres figures renverſées ? Qu'on jette après cela les yeux ſur le premier alphabet Grec général. Les dix premières figures de l'*épisèmon bau* ſont-elles autre choſe que des F ? On ne peut donc nier, que l'F, le *digamma* Eolique, l'V, l'Υ & le Φ ne ſoient nés du ſixième élément Cadméen. Le ſigne numérique & l'F Latine ont conſervé leur place. L'V, l'Υ, & le φ ont été renvoyés à la fin de l'alphabet. Après cela l'on ne doit pas trouver étrange, que le *digamma* Eolique ſe confonde ſouvent avec l'V conſone. Il ſemble que l'V ocupoit déja la dernière ou l'avant dernière place, lorſqu'il fut porté en Italie avec les autres lettres. La même poſition dans l'un & l'autre alphabet Grec & Latin en fait naitre l'idée, l'autorité d'Ariſtote la confirme, les plus anciens monumens des deux nations y mettent le ſceau.

(a) *De orthograph. apud Putsc. p.* 2254.

(b) *Tom. I. pl. VII.*

Grec, ainſi qu'il eſt invinciblement prouvé par le rang, que ces deux caractères tiennent & comme lettres & comme chifres; par des monumens de la plus haute antiquité, où l'on trouve l'V d'un uſage ordinaire; par des inſcriptions, qui n'ont pas moins de 700. ans avant J. C. où le Φ ſe rencontre; enfin par l'autorité d'Ariſtote, qui mettoit ces deux lettres au nombre des Cadméennes. L'*épisèmon quopa* n'eſt autre, que le Q des Latins. Il ſe maintint non ſeulement chez eux en qualité de lettre, mais encore parmi quelques nations Grèques, comme leurs monoies en font foi. Le Q faiſoit (1) l'ofice de lettre chez les Grecs: Marius Victorin (a) l'ateſte, & nous déclare en même tems, qu'on pouvoit aprendre dans les livres des Pontifes, pourquoi il avoit ceſſé d'en remplir les fonctions. Bientôt il fit naitre, ou remarquer un autre ſon aprochant du ſien. Quand donc on voulut les diſtinguer, d'une manière conſtante; on eut ſoin de renvoyer à la fin de l'alphabet le χ Grec, qu'il avoit fait éclore. L'inutilité du *Tſade* Cadméen étoit preſque (2)

(a) *Pag.* 2459.

(1) Beaucoup d'auteurs fort ſavans n'ont point compris le ſens de ces paroles de Victorin: *Nec G quidem nec Q Latinus ſermo introduxit*. Ils en ont conclu, que les Latins n'avoient ni G ni Q. Ce n'eſt pas la penſée de notre Grammairien. Ces deux lettres pouvoient être envisagées, comme purement Latines, & non Grèques. Le Γ Grec ocupoit une place fort diférente du G Latin, & le Q ne paroiſſoit point dans les livres Grecs. Il ſembloit donc naturel d'en raporter l'invention aux Latins. Victorin au contraire ſoutient, que l'une & l'autre lettre ſont Grèques d'origine: il fait voir qu'elles ſe maintenoient dans leur alphabet; que le Q chez les Grecs après avoir été une lettre ordinaire, avoit diſcontinué de l'être pour les raiſons, qu'on pouvoit aprendre, dans les livres des Pontifes. Loin donc de regarder ces lettres, comme n'ayant point eu d'entrée dans l'écriture Latine: il les jugeoit ſi propres à leur langue; qu'il ſe croyoit obligé de répondre à ceux, qui en attribuoient l'invention aux ſeuls Latins, à l'exclusion des Grecs. Voila pourtant une des raiſons, qui détermine M. Gori à banir de ſon alphabet Etruſque le G & le Q. *Muſeum Etruſc. tom.* 2. *p.* 416.

Pour prouver, que les trois épiſèmes ſe ſont maintenus dans l'alphabet Grec, on peut aléguer les pontificaux Latins, où l'on voit que l'Evêque, qui faiſoit la dédicace d'une Egliſe, écrivoit les 27. lettres ou caractères de l'alphabet Grec, avec ſa croſſe ſur le pavé, couvert de cendre. Or les trois épiſèmes étoient de ce nombre, & conſervoient la même place, que dans l'Hébreu, excepté l'*épisèmon ſanpi*, relégué à la fin de l'alphabet. Dom Martène (b) cite en preuve 7. Pontificaux, dont le plus ancien eſt de 800. ans, & le plus moderne de 3. à 400. Pluſieurs mſſ. d'environ mille ans ont des alphabets Grecs fournis des 27. mêmes lettres.

(b) *Rit. nov. edit. t.* 2. *col.* 679.

(2) Les Grecs purent bien d'abord en faire quelque uſage; mais il ne fut pas de durée. On a lieu de croire néanmoins, qu'ils l'aportèrent en Italie. Cette *S* ſurmontée d'un accent dans les tables d'Eugubio en écriture Latine a tout l'air d'un *Tſade*. Telle eſt à peu près ſa figure dans preſque tous les caractères Orientaux. *Gori Difeſa dell' alphabeto-Firenze* 1742. *Pref. p. LVI.*

généralement reconnue. Les Grecs n'avoient pas un seul mot, qui commençât par *ts* : ils s'avisèrent d'en faire un *sp*. C'est ce qui lui fit donner le nom d'*épisèmon sanpi*. Mais comme le *ps* se trouve à la tête de quatre fois plus de mots que *sp*; par une transposition, dont les exemples ne sont pas rares, on en forma le ↓, qui fut rejeté à la queue de l'alphabet, avec les autres lettres de nouvelle création. Ainsi le ↓ n'est point, à proprement parler, sorti du sein de la lettre Cadméenne, qui y répond. Elle a seulement ocasioné sa naissance, de même que celle du *sanpi*, s'il a réellement eu quelque emploi distingué des fonctions de chifre.

Les productions nombreuses des lettres *vau*, *quoph* & *tsade* les épuisèrent au point de demeurer sans valeur alphabétique. Les nouveaux sons, qu'elles avoient mis au jour, firent oublier les anciens. Et ces élémens mêmes auroient été bientôt oubliés, si l'arithmétique nouvelle des Orientaux, apliquée aux lettres Grèques, n'eût conservé le nom & le rang aux deux 1[res]. Car pour la troisième, elle avoit déja perdu l'un & l'autre, & couroit grand risque d'être ensévelie dans un éternel oubli.

Les O longs s'écrivirent d'abord par un simple *o*, & depuis par deux. En les raprochant il en résulta une seule lettre, qui s'étant acréditée peu à peu, ne laissa pas d'être réléguée à la dernière place, où avec le tems elle devint chifre, comme celles qui l'avoient devancée, & s'y transforma en une infinité de figures. L'afectation de finir l'alphabet (1) par une voyelle n'entra pour rien dans la formation de cette lettre. La prétention contraire de Gudling n'est pas soutenable.

Changemens survenus à quelques lettres de l'ancien alphabet.

IX. Si les inventeurs des lettres ajoutées à l'alphabet Cadméen ont été confondus ensemble; les lettres ajoutées elles mêmes, & celles qui n'avoient éprouvé que des révolutions, n'eurent pas un meilleur sort. Nous avons vu les premières, d'abord équivalemment contenues dans l'ancien alphabet, ensuite débusquées de leur place, puis successivement réléguées à la dernière. Voyons maintenant à quelles vicissitudes furent exposées celles, qui se trouvoient expressément renfermées dans l'alphabet; mais qui n'étoient point parfaitement assorties au génie de la langue Grèque. Elles ne

(1) *Gudling. Observationum selectarum ad rem litterariam spectantium. Hale Magdeburgicæ 1702. tom. 6. p. 20.*

pouvoient

pouvoient manquer de ſubir divers changemens, juſqu'à ce que le tems & la réfléxion en euſſent irrévocablement fixé l'uſage.

Un alphabet porté d'une nation à une autre, dont la langue eſt abſolument diférente, ne conviendra pas, à tous égards, aux ſons de cette nouvelle langue. Il aura des caractères, qui lui ſeront inutiles; il en manquera, qui lui ſeront néceſſaires: parcequ'il n'a pas été préciſément fait pour elle. Qu'arivera-t-il donc? Il faudra rétrancher des lettres, & leur en ſubſtituer d'autres: ou ſi l'on ne les rétranche pas, l'uſage en deviendra nul ou rare: à moins qu'on n'en faſſe une aplication diférente, de celle qu'elles avoient originairement. Cependant comme la langue Grèque avoit autant de dialectes, que de peuples qui la parloient; ces dialectes ocaſionoient diverſes prononciations. De là tel caractère Phénicien, qui ne ſervoit point dans une contrée de la Grèce, ſe ſoutint dans une autre. Il aura même pu revivre chez des peuples, qui l'avoient rejeté, comme de nul uſage: parceque la prononciation de ceux, qui l'avoient conſervé, aura prévalu ſur celle de leurs voiſins. C'eſt ce qui aura fait conſerver au (1) Z & au Θ leur ancien poſte, & à peu près leur ſon primitif. Les plus anciens monumens Grecs & Latins, & le chifre Attique Ηέκατον dépoſent en faveur de l'antiquité de l'H. Mais de pure aſpirée qu'elle étoit alors, changée depuis en E long; elle remplaça chez les Grecs ſeulement les deux E, qu'on découvre encore aujourdui ſur les inſcriptions Grèques, dont l'age ſe perd dans l'obſcurité des premiers tems. L'H ni chez les Latins, ni chez les Etruſques ne perdit point ſa qualité de pure aſpirée. Auſſi quelques anciens grammairiens l'ont-ils rejetée comme inutile, mais jamais comme de nouvelle date.

Le Ξ n'étoit point originairement cenſé lettre double.

(1) L'origine du Z, ſa place naturelle conſervée, & l'autorité d'Ariſtote, qui range cette lettre parmi les plus anciennes, doivent pour le moins contrebalancer l'argument, tiré du double ſon, qu'elle laiſſe, dit-on, entendre, qu'elle a pu contracter avec le tems dans certaines provinces, qu'elle n'avoit pas ſans doute; quand elle entra dans la Grèce, & qu'elle n'a pas encore parmi nous. Quand le Z auroit eu d'abord un double ſon, eſt-il prouvé que les Phéniciens n'avoient aucune lettre de cette ſorte? Mais Vélius (a) Longus ſoutient & prouve même, que ſi l'on l'examine avec ſoin, on n'y trouvera point ce double ſon. Preſque toutes les mêmes raiſons militent en faveur du Θ.

(a) De orthogr. p. 2217.

C'étoit le *Samec* des Hébreux, dont le son ne parut peut-être pas d'abord toutafait correspondant à la langue des Grecs. En qualité de lettre double, le Ξ sera donc nouveau, si l'on veut : mais il existoit sous un autre raport, qui ne s'éloignoit pas de la prononciation Κ Σ. Quand on cessa d'employer ces deux caractères, & peutêtre de les prononcer aussi durement ; la lettre Ξ reprit faveur, & son usage fut fixé sans retour. Si le *Tsade* dès-lors eût eu une valeur numérique, il eût conservé sa place. Mais le Ψ & le ϡ, qui en étoient sortis n'aquirent cette qualité, que depuis leur déplacement. Quand donc tous les caractères eurent une valeur certaine ; comme il en manquoit un, pour rendre l'arithmétique Grèque aussi complete, que commode dans ses chifres : on se rapela l'ancienne figure du *Tsade* fort peu *diférente* du Ψ. Le *Sanpi*, qui s'étoit mal soutenu dans son poste, comme lettre, reparut dans un autre, comme chifre. Tiré de l'oubli, il ferma pour toujours l'alphabet Grec, sans en être envisagé comme la dernière lettre. On a tout sujet de croire, qu'il en avoit été rétranché, avant que l'alphabet des Ioniens devint numérique. Autrement jamais on ne l'eût dépouillé de sa valeur de 90, pour en revêtir l'*épisèmon quopa*. S'il en fut dédomagé par celle de 900 ; il semble qu'on ne se souvint de lui, que quand tous les autres caractères eurent des valeurs assurées, qui ne permirent plus de leur faire perdre leurs places.

Etat de l'alphabet Latin depuis près de deux mille ans.

X. Priscien aussi peu instruit des origines de l'alphabet Grec, que de celles du Latin, en jugeoit aparamment par voie de comparaison. Il avoit lu, que les Latins reçurent seize lettres des Grecs. Il ne voyoit point l'F parmi celles de ces derniers : parcequ'au VI. siècle, où vivoit cet auteur, l'*épisèmon Ϛαῦ* n'en conservoit pas même la figure. Il crut donc, que les Latins avoient ajouté l'F aux lettres reçues des Grecs. L'X Latin ne se raporte au Ξ Grec ni pour le rang, ni pour la figure. D'ailleurs on le croyoit de nouvelle invention, chez les Grecs. Il n'en faloit pas tant à Priscien, pour le déclarer ajouté chez les Latins. Encore veut-il bien acorder (*a*) à ces deux le nom de lettres. Mais à peine daigne-t-il en user avec la même générosité, à l'égard de celles, dont ils enrichirent, selon lui, leur alphabet dans la suite. Le K

(*a*) Pag. 542.

& le Q sont (1) inutiles : l'Y & le Z sont étrangers : l'H n'est qu'une aspiration, & non pas une lettre. Mais d'autres grammairiens plus anciens que Priscien, & Priscien lui-même reconoissent vingt-trois lettres, chez (a) les Latins. Ils assignent à chacune leurs fonctions, & font voir, qu'on ne peut s'en passer ; ou du moins, qu'on ne doit pas en banir l'usage. Selon Maxime Victorin, on a (b) besoin du K ; lorsqu'il est suivi de la (2) voyelle A, comme dans *kalendæ* ; du Q, lorsqu'il précède l'U voyelle, comme dans *Quirites*. Sans l'Y & le Z, au lieu d'*Hylas* & de *Zephyrus*, il faudroit écrire *Hoelas* & *Depherus*. L'H même, quoique aspirée, ne laisse pas d'être une lettre. Il n'en est pourtant pas moins vrai, que l'Y & le Z sont des lettres ajoutées à l'alphabet Romain, pour rendre plus aisément les mots Grecs. Le Z cependant n'est peutêtre pas aussi récent, qu'on le prétend d'ordinaire : puisqu'au raport de (c) Vélius Longus, il se trouvoit dans les vers des Saliens. Mais, quant aux vingt & une autres lettres, Asper le jeune & Diomède les donnent pour Latines. *Latinæ sunt*, (d) dit ce dernier, *una & viginti ; Græcæ duæ Y Z.*

(a) *Diomed. lib.* 2.

(b) *Col.* 1945.

(c) *De orthograph. p.* 2217.

(d) *Putsch. p.* 415. & 1725.

Qu'il nous soit donc permis de conclure, que les Latins eurent d'abord leurs dix-neuf premières lettres, & peutêtre même leur alphabet complet, excepté l'Y & le Z. Les témoignages incertains de quelques grammairiens mis à part ; on ne sauroit assigner d'époque, où l'V & l'X aient commencé chez les Latins. Nul monument ne peut établir cette opinion. Les plus anciens la démentent.

(1) Ce langage est conforme à celui de quelques autres grammairiens.

(2) Voila pourquoi l'on écrivit au IX. siècle *Karolus*, plus souvent que *Carolus*, dont on faisoit plus d'usage au VIII. sur les monoies. On étudioit alors les grammairiens avec ardeur. La décision de quelques-uns d'entr'eux fut embrassée par divers savans, préférablement à l'opinion de Priscien, qu'on n'avoit peutêtre pas encore bien étudié, ou qu'on ne jugeoit pas devoir l'emporter sur des auteurs plus anciens que lui. Il n'est donc pas nécessaire d'avoir recours aux Runes, pour nous aprendre ce qui portoit alors les peuples venus du Nord, à se servir du K plutôt que du C. Si cela étoit, on ne comprendroit pas, pourquoi les Anglois, encore plus peuples du Nord, que nous, auroient retenu l'usage du C ; tandis que le K auroit été employé par les François, comme par les Suédois. V. *Thesaurum nummorum Sueco-Gothicorum studio Eliæ Brenneri Stockolm* 1731. 4°. Au reste l'époque de ce changement n'est pas précisément atachée à l'empire de Charlemagne. Depuis cette date, on ne renonça pas totalement à l'usage du C. devant l'A ; pas même toutafait dans les monogrames. Seulement le K prit faveur & dans les diplomes & sur les monoies, où le C ne parut plus si ordinairement.

Il ne ſufit pas d'avoir montré l'origine & le nombre de nos lettres ; il faut encore parler de celles, qu'on prétend y avoir été ajoutées, & des tentatives inutiles faites, pour enrichir notre alphabet de nouveaux caractères.

ARTICLE II.

Lettres poſtérieurement ajoutées, ou qu'on prétend l'avoir été à celles des Latins : vaines tentatives, pour en introduire quelques-unes dans leur alphabet : lettres de l'Empereur Claude.

LES Perſans & les Turcs ont ajouté pluſieurs caractères à ceux des Arabes. Divers autres Peuples d'Orient, du Midi, du Septentrion, & les Goths mêmes ont augmenté de quelques élémens l'alphabet, dont ils étoient redevables aux Grecs. Si les nations Européennes, qui tiennent le leur des Latins en euſſent uſé de la ſorte ; chacune auroit pourvu le ſien d'un ample ſuplément. Au reſte ſi elles ne l'ont pas fait ; ce n'eſt point que des particuliers n'aient enfanté bien des projets en ce genre ; mais inutilement. Les Princes eux-mêmes ne ſeroient pas plus ſûrs d'y réuſſir, que Claude cinquième Empereur des Romains, & Chilpéric, Roi des François. Leurs nouvelles lettres tombèrent dans l'oubli, preſqu'auſſitôt qu'elles eurent vu le jour. Ceux qui ſe bornèrent à réformer la figure, ou à fixer la valeur des lettres, anciennement reçues dans l'alphabet, eurent communément plus de ſuccès. Souvent même on leur fit (1) l'honneur de les regarder comme auteurs des lettres, dont ils avoient ſeulement déterminé la valeur, & réglé l'uſage.

(1) Waldémar II. qui regnoit en Dannemark, au commencement (a) du treizième ſiècle, paſſe pour avoir enrichi l'alphabet Runique des lettres ponctuées. Cette addition, ſelon Wormius & quelques autres auteurs, comprend ſept lettres. Mais on aura peutêtre pris pour augmentation d'alphabet, un règlement, dont le vrai but étoit de bien diſtinguer quelques élémens, qu'on avoit coutume de confondre. Wormius lui-même ne paroit pas trop ferme dans ſon ſentiment. Il ſemble en effet (b) l'abandoner, pour attribuer à Ulphilas une augmentation de lettres aux ſeize, dont il prétend, que ſes Goths étoient depuis ſi long tems en poſſeſſion. La prononciation de certaines lettres aura donc ſeulement été déterminée, à la faveur des points par Waldemar, que Wormius écrit preſque auſſi ſouvent Woldemar.

(a) *Danica Litteratura - Olai Wormii - Hafniæ. 1651. fol. cap. 11. p. 72. 73. cap. 23. p. 121.*

(b) *Ibid. c. 20. p. 105.*

Inventeurs ou plutôt restaurateurs & réformateurs des lettres G & K.

I. Les Latins reçurent des Grecs le Γ & le Κ avec les autres élémens de leur alphabet. Mais l'arondissement du Γ, aussi fréquent en Italie, que rare en Grèce, le fit confondre avec le K. On commença par détacher la perpendiculaire de celui-ci : l'on continua par courber son angle obtus : on finit par suprimer sa haste. On ne retint (1) donc du K, que l'angle réduit en forme de C. La proximité de son des deux lettres Κ & Γ, & l'usage réciproque de l'une pour l'autre devinrent une nouvelle source de confusion, & firent insensiblement perdre de vue tous les moyens de les distinguer. Les grammairiens, qui fleurirent sept ou huit siècles, après ces révolutions alphabétiques, ne trouvant point, ou presque point de Κ, dans les anciens livres, suposèrent que les premiers Latins l'avoient bani de leur alphabet. Les inscriptions des Etrusques, si voisins des Latins, leur auroient inspiré d'autres idées ; si ces monumens leur eussent été connus, comme à nous. Le déplacement du G devoit au moins leur déssiller les yeux : mais ils ne les ouvrirent, que pour confondre encore cette lettre avec le C, & conséquemment avec le Κ.

Quand on se fut avisé de fixer les limites du C & du G, & d'ôter les causes de leur confusion ; on voulut aussi mettre quelque distinction entre le C & le Κ. Si leur prononciation n'en fournissoit pas de raison sufisante ; leur figure en servit de prétexte : la dernière lettre devoit encore alors

(1) A la vue de notre alphabet Samaritain ou Phénicien, *Planche VII*, *tome I. p. 654*; on peut se figurer, par quelle gradation le K se change en C carré ou rond. Mais comme les Latins habitoient dans le voisinage des Etrusques, & qu'une autre suite de métamorphoses, dans les K de leur alphabet, mène droit à la même figure du C ; il est plus naturel de penser, que les K de l'un de ces deux peuples auront subi le sort de ceux de l'autre, dans les transformations, qu'ils auront éprouvées. Lorsque de part & d'autre les deux bouts de deux chaînes voisines se trouvent les mêmes ; n'est-il pas raisonable de juger des anneaux intermédiaires de l'une, qui se sont perdus, par ceux de l'autre, qui subsistent, dans toute leur étendue ? Qu'on jette donc les yeux sur l'alphabet général des Etrusques ; on y remarquera des K, dont le bâton est séparé de l'angle, & d'autres dont l'angle s'arondit. Le troisième élément de cet alphabet ofre des C, qui ne sont que la portion du K sans haste, sous la figure d'abord d'un angle, ensuite d'un demi cercle. Plusieurs auteurs, & principalement le célèbre Abbé Gori, n'ont pas fait dificulté de réunir sous un seul élément toutes ces figures. L'existence d'un bien plus grand nombre de très-anciens monumens des Etrusques que des Latins, autorise à s'en raporter plutôt à ceux des premiers que des seconds : quoiqu'il s'agisse de juger des degrés de transmutations, par lesquels ont passé leurs lettres.

se montrer sur quelques anciens monumens : & le commerce avec les Etrusques & les Grecs d'Italie ne permettoit pas; qu'on perdît jusqu'au souvenir de son existence primitive. Peutêtre même qu'alors la prononciation du C la plus exacte répondoit au Γ Grec, & celle du G au nôtre, quand il précède l'E & l'I. Ainsi le K ne devoit pas être aussi inutile, qu'il le devint, quelques siècles plus tard. La diférence du C & du K, quant au son, put s'éfacer pendant l'intervale du tems, qui s'écoula entre les grammairiens, dont nous avons les ouvrages, & ceux à qui l'on doit le rétablissement de l'ancien ordre entre les élémens de l'alphabet Latin. Ce qui n'étoit aux yeux de ceux-ci, que rendre en partie au K sa première valeur, parut à ceux-là un nouveau présent de la Grèce, ou même une véritable invention.

L'antiquité du G Latin a été (a) prouvée par les tables Eugubines & autres monumens, par le texte même de quelques anciens grammairiens, dont on se servoit pour l'exclure de l'alphabet Latin, & par divers autres argumens. En vain Diomède l'apelle-t-il nouvelle : en vain Plutarque, Maxime Victorin & Scaurus nomment-ils son inventeur. En vain Mathieu Egizzi déclare-t-il, que (b) la table du Sénatus-consulte des Bacchanales renferme des G; parcequ'elle est postérieure à ce prétendu inventeur : & que celle de Duillius en est dépourvue; parcequ'elle le précède. Trois causes ont jeté dans cette erreur la plupart des anciens & des modernes. 1°. Le C Latin ocupe le rang du Γ : donc, selon eux, le G & le C ne devoient pas être diférens. 2°. Le C & le G se confondoient (1) anciennement pour le son : nouvelle raison de les confondre aussi pour la figure. 3°. Leur distinction même de ce côté-là n'étoit pas anciennement assez sensible : donc dans des tems beaucoup plus reculés,

(a) Art. 1. n. IV. VIII.

(b) Senatus-c. de Bacchanal. explicatio. p. 157.

(1) Cette confusion duroit encore au tems d'Auguste. Le Cardinal Noris, dans les Cénotaphes de Pise, fait voir col. 747, que ces deux lettres se prenoient encore indiféremment l'une pour l'autre. Mais, quoi qu'en dise D. Lancelot, dans sa nouvelle Méthode; il ne semble pas, qu'on ait poussé la confusion entre ces deux lettres, jusqu'à substituer le G au C, dans l'alphabet Latin. Victorin, dont il s'autorise, ne paroit pas lui être favorable. En effet, Maxime & Marius Victorin, que nous avons sous les yeux, nous montrent le C & le G, placés à leur rang alphabétique. Comment auroient-il donc avancé le contraire ? Voyez leur ouvrages, dans la collection des grammairiens par Putschius.

leurs figures n'avoient pas été marquées par des traits plus propres à les distinguer.

Les auteurs attribuent la prétendue invention du G à Carvilius, qui (a) florissoit vers l'an 540. de Rome. Plutarque (b) & Maxime Victorin d'après lui, l'apellent Carbilius Spurius. D'autres, parmi lesquels Terentius Scaurus (1) tient le premier rang, le nomment Carrutius. Quoi qu'il en soit de son vrai nom; on peut sans scrupule le dépouiller de la qualité d'inventeur du G. Il sufit de lui conserver le titre de réformateur de cette lettre. Elle existoit en éfet dès le commencement dans le Z, dont elle continua toujours d'ocuper la place, & dont probablement elle eut d'abord le son. Si l'on en croit quelques savans antiquaires, Carvilius (c) ne fit qu'ajouter un petit trait au bas du C, pour distinguer le G de ce caractère, avec lequel il s'étoit confondu, de la façon, que nous l'avons exposé plus haut.

L'inventeur du K fut Salvius, suivant une leçon de saint Isidore (d) de Séville, ou selon une autre plus autorisée, ce fut Saluste, non l'historien; mais le grammairien, qui enseignoit à Rome entre les deux dernières guerres Puniques. Pierre diacre du Mont Cassin, dans son livre des notes, ou plutôt des *Sigles* Romaines; sans parler de Saluste, dit que Salvius (2) fut le premier, qui ajouta le K aux lettres Romaines.

II. A l'ocasion d'une inscription, où le Δ (3) tenoit la

C'est sans for-

(a) *Voss. de arte gramm. lib.* 1. *cap.* 29.

(b) *Quæst. Roman.* LIV.

(c) *Noris Cœnotaph. Pisan. Diss.* 4. *col.* 746.

(d) *Orig. l.* 1. *c.* 4.

(1) Il reconoit la lettre G pour antérieure à Carvilius; puisqu'elle ne s'étoit pas seulement conservée, selon lui, dans le traité d'alliance avec la Grèce; mais encore dans les XII. tables, dont il cite le mot *pagunt*. Il ne croyoit donc pas, que Carvilius l'eût inventée: il pensoit seulement qu'il lui avoit donné une forme nouvelle. C'est en effet ce que portent ses termes bien entendus. *p.* 2253.

(2) *Sanè litteram K Salvius magister primus Romanis adjecit.* Dausquius, dans son Traité de l'orthographe, cite ces mêmes paroles. Après quoi il indique seulement celles de saint Isidore, qui atribuent à Saluste l'honneur de l'invention du K. *Isidorus* . . . *Sallustium nominat auctorem* τοῦ K. Cependant le Dictionnaire de Moreri, édition de 1712. s'explique ainsi à son sujet: « Dausquius dit » après Saluste, que l'inventeur du K fut » un nommé Salvius, & que cette lettre » étoit commune parmi les anciens Ro» mains. » Le grand Dictionaire de Trévoux, édition de 1732. répète presque mot à mot les mêmes paroles: si ce n'est qu'il fait dire à Dausquius, *que cette lettre a été inconnue aux anciens Romains.* Par ce dernier trait, on aura sans doute voulu corriger Moreri, dont l'expression à cet égard n'étoit guère moins fondée dans Dausquius, que celle du Dictionaire de Trévoux. Mais les vraies bévues, qui devoient sauter aux yeux, ont été fidèlement transcrites, & précieusement conservées, dans les dernières éditions de ces grands corps de Dictionaires.

(3) On y lisoit ΔENAS pour PENAS, *Penate.*

place du P, Denis d'Halicarnasse avance ; que la dernière lettre ne fut pas toujours en usage chez les Latins. Mais Scaliger (a) rejette cette suposition, comme une fausseté manifeste. Nous ne croyons pas non plus devoir prendre la peine de la réfuter : tant elle est destituée de toute aparence.

dement que les lettres P. Q. ont été acusées de nouveauté.

On ne comprendroit pas, comment S. Isidore de Séville (b) auroit donné le Q pour étranger aux langues Hébraïque & Grèque, & même à toute autre, qu'à la Latine ; si d'anciens grammairiens n'avoient traité cette lettre d'inutile, & ne l'avoient crue de nouvelle date. A leur avis, avant qu'elle fût inventée, les mots, dont la succession des siècles l'a mise en possession, s'écrivoient par le C. Varron, au raport de Censorin, concluoit à la banir de l'écriture. Licinius Calvus (c) ne voulut jamais s'en servir. Quelques-uns en ont dit autant de M. Caton & de Térence. Mais Mathieu Egizzi (d) s'élève fortement contre une prétention si dénuée de preuves. D'un autre côté Donat (e) taxe d'ignorance ceux, qui traitent la lettre Q d'inutile. Leurs déclamations sont en partie apuyées sur sa nouveauté. Cependant ces deux acusations se détruisent. Si elle eût été superflue ; pourquoi l'auroit-on inventée ? pourquoi l'auroit-on reçue ? Si elle étoit étrangère à l'ancien alphabet ; pouvoit-on l'y faire entrer par un autre motif, que parce quelle étoit nécessaire ?

Au défaut de moyens, qui fixent le tems de sa prétendue invention ; on a recours à la conjonction des deux (f) lettres C & V, renfermées, dit-on, dans le Q : & pour la faire mieux paroître, on prête au Q cette figure ♈, qu'on supose d'un age égal à son origine. Mais, malgré l'antiquité constante du Ω, & non pas de cette autre figure arbitraire ; une imagination plus spécieuse que solide ne sauroit prescrire contre une lettre, qui prend sa source dans le Phénicien, que le Grec conserve dans l'*épisèmon Quopa*, que les tables Eugubines renferment, qui se trouve consignée sur les plus antiques monumens, & spécialement sur les monoies des anciennes colonies Grèques, fondées en Italie, vers les tems héroïques.

Prétendue invention de l'R : à quel tems & à quel auteur attribuée ?

III. Les Latins n'auront point eu d'R ancienement si l'on s'en raporte à la plupart de nos modernes. Un auteur laborieux donne pour *un fait constant & admis par tous les*

(a) *Animadv. in chron. Eusebii. p.* 115.

(b) *Orig. l.* 1. *c.* 4.

(c) *Marii Victorini Ars gram. l.* 1. *p.* 2456.

(d) *S. C. de Bacch. p.* 158.

(e) *Aelii Donati edit.* 1. *p.* 1737.

(f) *Velius Longus de orthograph. p.* 2218.

les (a) *savans*, qu'alors *la lettre* R *n'étoit pas* (1) *encore inventée*. A l'entendre, *les* (b) *peuples d'Italie* n'ayant point cette lettre dans leur alphabet, *disoient* meliosibus & Valesii, *pour* melioribus & Valerii.

Du moins ne s'est-il pas chargé de nous aprendre, jusqu'au nom de l'inventeur de l'R. C'est, devoit nous dire (c) le P. Hugue Jésuite, Claude Centinianus. Mais par une contradiction singulière avec Pomponius, qu'il cite pour garand; au lieu d'assurer à son Centinianus la gloire de l'invention de cette lettre, il le représente aussitôt comme lui ayant substitué l'S.

On ne faisoit nul usage de l'R avant Appius Claudius, ainsi parle Thomas (d) Dempster : mais depuis qu'il l'eut inventée, on se servit indiféremment de l'R & de l'S. Cet Appius surnommé Crassus fut, ajoute-t-il, Consul avec Camille l'an 405. de Rome. Matthieu Egizzi vient à l'apui de Dempster, & s'en autorise. Selon Angelo (e) Roccha, ce ne fut pas Centimanus, comme quelques-uns l'écrivent mal; mais Appius (2) Centimalus, qui introduisit l'usage de l'R.

Il seroit inutile de faire passer en revue une foule d'autres auteurs, qui ne font que rebatre le même discours. Tous s'autorisent (f) du manuel de Pomponius. Il tranche éfectivement le mot. Appius Claudius, dit-il, inventa (3) l'R : auparavant on écrivoit *Valesii* & *Fusii* : *Valerii* & *Furii*

(a) *Hist. des Gaules & des Gaulois t. 1. Dissert. 1. p. 22.*

(b) *Liv. 1. p. 184.*

(c) *De primâ scrib. orig. c. 4.*

(d) *De Etrur. regali. l. 1. c. 1. p. 2.*

(e) *Biblioth. Vatican. p. 142.*

(f) *Digest. lib. 1. tit. 2. L. 2. §. 36.*

(1) L'invention nouvelle de la lettre R n'est point nécessaire à cet auteur, pour étayer son systême. Il se soutiendroit également, s'il eût été d'usage de substituer l'S à l'R. Or cet usage n'est nullement douteux. Au reste tous les savans ne sont pas de son avis. Funccius, Trotzius, & tout récemment M. Terrasson, ont pris le parti contraire.

(2) Valère Maxime (g) l'apelle Claudius Centumalus. Mais l'éditeur du Valère Maxime *Variorum* le fait vivre plus de cent ans, après la date fixée par Dempster & Matthieu Egizzi.

(3) *Appius Claudius, unus ex decemviris ... Post hunc Appius Claudius ejusdem generis maximam scientiam habuit : hic Centemmanus appellatus est, Appiam viam stravit : ... Idem Appius Claudius, qui videtur ab hoc processisse, R litteram invenit : ut pro Valesii Valerii essent, & pro Fusiis Furii.* Le prétendu inventeur de l'R n'est peutêtre pas le même que Centemmanus. A s'en tenir à la force des termes, on diroit plutôt qu'il en seroit descendu. Autrement il faudroit, qu'*ab hoc* tombât sur l'Appius Décemvir. En quoi l'on feroit violence au texte. A la vérité *idem* paroit identifier l'inventeur de l'R avec Centemmanus : mais on pourroit avoir mis ce mot pour *Item*. Le *t* & le *d* se prononçoient & s'écrivoient sans cesse l'un pour l'autre. Les exemples en sont sans nombre, & dans les mss. & dans les diplomes, jusqu'au neuvième siècle. L'inventeur de l'R, que Pomponius avoit en vue, seroit donc moins ancien, que l'Appius Crassus de Dempster, & même

(g) *L. 8. c. 14.*

leur furent substitués. Aux termes de Cicéron, les (a) Papiriens étoient encore apelés Papisiens, durant le quatrième siècle de Rome : mais l'an 415 Lucius Papirius Crassus cessa de se nommer ainsi. Cette époque quadre assez avec celle de Dempster. Quintilien (b) parle d'un tems, où l'on (1) disoit *Valesii*, *Fusii*, *arbos*, *labos*, *vapos*, *clamos*, pour *Valerii*, *Furii*, *arbor*, *labor*, *vapor*, *clamor*. Festus tient le (2) même langage. Mais ni lui, ni Cicéron, ni Quintilien n'imaginoient pas, qu'on emploiroit leurs sufrages, pour prouver, que les anciens Latins n'avoient point d'R. Quintilien supose visiblement le contraire. A-t-on jamais dit *Sobus* pour *robur*, *asbos* pour *arbor*, *Soma* pour *Roma*, *Somulus* pour *Romulus* ? Est-il nécessaire de rapeler, que l'R se trouve dans les plus anciens monumens d'écriture Romaine, & notamment sur les tables Eugubines ? Appius Claudius ne fut donc pas l'inventeur (c) de cette lettre ; mais, tout au plus, il en étendit l'usage à quelques mots ou syllabes, exprimées auparavant par une *S*. Voila le seul moyen de concilier l'expression peu exacte de Pomponius avec les monumens antiques.

(a) *Famil. l. 9. ep. 21.*
(b) *Institut. lib. 1. c. 4.*
(c) *Trotz. not. in Hug. p. 36.*

Usage de l'X, fixé mal-a-propos au siècle d'Auguste : il doit remonter bien plus haut.

IV. Au jugement de divers auteurs, les trois dernières lettres de notre alphabet n'étoient pas encore reçues chez les Romains, du tems d'Auguste. Si nous écoutons Priscien, l'X après coup inventé par les Grecs, fut (d) adopté par les Latins ; mais il ne dit point en quel tems. Plusieurs auteurs en attribuent l'invention à l'Empereur Claude. S. Isidore (e) & Pierre diacre après lui, se contentent de dire, qu'on n'en usoit point avant Auguste. Nigidius (f) Figulus, par une singularité digne d'un Grammairien, ne voulut jamais s'en servir dans ses ouvrages.

(d) *Lib. 1. col. 543.*
(e) *Orig. l. 1. c. 4.*
(f) *Marii Victorini ars Grammat. l. 1. col. 2466.*

que le Centumalus de Valère Maxime. Ce qui ne s'ajusteroit pas si bien avec le calcul de Cicéron. Au fond, il est peu important de savoir, auquel des Appius Claudius on doit raporter l'invention chimérique de la lettre R. Laissons donc cette question dans son état problématique.

(1) A l'ocasion de cette ancienne prononciation des Romains, Vigenère dit que c'est » ce qu'ont imité les Parisiens » de très longue main ; mais le polissement de la langue, ajoute-t-il, leur a » enfin fait laisser ce *masy masault*, pour » *mary marault* ; & au contraire, *rairon* » pour *raison* ». *Traité des chifres f. 239.*

(2) *Arbosem pro arbore antiqui dicebant, & robosem pro robore.* Sext. Pomp. Festi. Marci Verrii Flacci de Verborum significatione libri xx, — Notis illustravit Andr. Dacerius — *1699. 4°. p. 35.*

Tout cela ne sauroit obscurcir la certitude, où nous sommes, de l'existence de cette lettre chez les Romains, avant l'empire d'Auguste. Plaute, Térence & les autres écrivains Latins du premier age l'ont employée. Cicéron dans son Orateur, adressé à Brutus, loin de regarder l'X comme une lettre nouvelle, en parle comme d'un caractère, qu'on rétranchoit de plusieurs (1) mots, afin d'adoucir l'ancien langage.

L'Y & le Z précédèrent de plusieurs siècles celui d'Auguste.

V. L'Y & le Z sont des lettres deux fois empruntées des Grecs. Les Latins avoient d'abord reçu d'eux l'une & l'autre dans l'V & le G. Le son & la figure de ces deux lettres s'étant altérés, partie chez les Grecs, partie chez les Latins;

(1) Il cite pour exemple *axilla*, *maxilla*, *taxillus*, *vexillum*, *paxillus*, métamorphosés en *ala*, *mala*, *talus*, *velum*, *palus*. On lisoit du tems de Quintilien, sur (*a*) les monumens de Rome les plus anciens, *Alexanter*. Grand nombre de tables d'airain, renfermant autant de Sénatus-Consultes, gravés long-tems avant Auguste, & raportés par Gruter, font un usage ordinaire de l'X. Il en est de même de celles, où les Loix agraires & la prohibition des Bachanales sont contenues. On voit cette lettre sur la colone Duillienne, au-delà de laquelle les auteurs n'ont pas coutume de pousser leurs recherches. L'X se trouve de plus dans une des tables Eugubines en lettres Romaines & en langue Pélasgique. Les plus antiques médailles des Romains la représentent. Rien n'anonce donc, qu'elle fût sous Auguste de fraîche date: & cette multitude de faits entassés les uns sur les autres démontre bien clairement tout le contraire.

Mais, dira-t-on, tous les anciens grammairiens tombent d'acord, qu'avant l'invention de l'X; les mots, où il entre, étoient écrits par *cs* ou *gs*. Tory (*b*) dit avoir vu à Rome de vieilles épitaphes, où cette orthographe étoit suivie. Vossius ateste, que cet usage fut encore observé (*c*) depuis l'Empire des Antonins, & qu'il est consigné sur des monumens Lombardiques. Voila donc des preuves assurées de la nouveauté de l'X.

La substitution de quelques autres lettres à l'X, continuée tant de siècles, depuis qu'il fut d'un usage commun; de l'aveu de tout le monde, peut-elle être un garant bien sûr de la nouveauté de cet élément? On aura beau reculer jusqu'au premier age l'orthographe *cs* & *gs*, au lieu de l'X; on n'en inférera pas mieux sa non existence alors, qu'on l'auroit fait, depuis les Lombards: sous prétexte qu'on l'exprimoit encore de leur tems par *cs*. Pouroit-on d'ailleurs nous répondre, si les *cs* & les *gs*, qui n'ont pourtant jamais prévalu, n'auroient pas été introduits par des fantaisies de grammairiens, prévenus de cette idée, que toute vraie lettre ne devoit renfermer qu'un seul son. Or comme celle-ci en laissoit entendre deux; il faloit, conséquemment à leur principe, la partager en deux lettres. On sait à quel excès de délicatesse en ce genre se portèrent le fameux Nigidius (*d*) Figulus, Lucius Accius & Licinius Calvus.

Il est si peu vrai, que l'X ait originairement pris la place des *cs* & *gs*; que ceux qui l'employèrent, ne cessèrent pas pour cela d'y ajouter l'S. Aussi voit-on, dans les plus anciens monumens, *proxsumus*, *maxsumus &c.* Cette orthographe se vérifie encore dans quelques médailles des Empereurs Galba, Vitellius, Vespasien, Domitien; sans parler d'une infinité d'autres preuves, qu'on ne croit pas devoir acumuler ici, & qu'on ne poura se dispenser de toucher ailleurs.

(*a*) *Inst. Orat. l.* 1. *c.* 4.

(*b*) *L'art & science de la vraie proportion des lettres, fol.* 122. ℣.

(*c*) *De arte gram. l.* 1. *c.* 21.

(*d*) *Mar. Victorin. ars gram. l.* 1. *col.* 2456.

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. I. ARTICLE II.

ces derniers les adoptèrent de nouveau, sous la forme d'Y & de Z, & avec la même valeur, qu'elles avoient alors en Grèce. Mais en quel tems cette adoption se fit-elle ? Saint Isidore (a) nous dit, que (1) jusqu'au tems d'Auguste on ne les écrivoit point.

(a) Orig. l. 1. c. 4.

(b) Ars gram. l. 1. col. 2455.

Marius (b) Victorin nous assure, qu'Accius ne voulut jamais faire usage ni de l'Y, ni du Z. D'où l'on pouroit peut-être conclure la (2) nouveauté de ces lettres ; si le goût de singularité n'étoit ordinairement la cause de ces sortes d'afectations. Cependant les fragmens de ce Poëte renferment beaucoup d'y. Mais acordons le fait d'Accius, comme indubitable ; il s'ensuivra du moins, que ces deux lettres précédèrent de plus d'un siècle l'empire d'Auguste. Tous, ou presque tous les auteurs Latins s'en sont servis. Nous avons des Poëtes, qui plus de 200. & même 250. ans avant l'ère Chrétienne, ont composé des Pièces dramatiques & autres, où ces lettres sont souvent employées. Nous pourions citer en faveur de l'y grec Andronicus, Ennius, Plaute, Nævius, Pacuvius, Cæcilius &c. A l'égard du Z, on en voit plusieurs exemples dans Plaute, dans Nævius, & dans Cæcilius. Il seroit inutile de nommer un plus grand nombre de Poëtes & d'auteurs plus récens, quoiqu'antérieurs à l'empire d'Auguste. Il faut donc faire remonter ces deux lettres, au moins quelques siècles au-dessus du Ve. de Rome.

L'F n'est point une lettre de nouvelle invention :

VI. Quelques auteurs ont atribué l'invention de l'F aux Eoliens : mais ces Grecs, ainsi que les Etrusques & les

(1) Il ajoute, qu'en leur place on se servoit de deux *ss* & de l'*i*. On substituoit certainement à l'Y encore plutôt l'V, que cette dernière lettre.

(2) Priscien jugeoit sans doute l'introduction de l'Y grec & du Z chez les Latins d'un tems fort reculé. Car il ne dit pas, que les anciens se servirent de l'*u*, de deux *ss* ou d'*sd* ; avant qu'ils eussent emprunté l'Y & le Z des Grecs : mais qu'ils les changèrent en *u*, en *ss*, en *sd*, en *th*, & en *d* : ce qui supose évidemment leur introduction plus ancienne. Agnæus (c) Cornutus, raporté par Cassiodore, dans son Orthographe, avoit observé, dans les anciens livres, des Z tantôt employés, & tantôt remplacés par *ss*. Sur quoi cet auteur reproche à quelques anciens d'avoir poussé la fausse délicatesse, jusqu'à ne pas vouloir user des lettres des Grecs, dont ils ne faisoient pas dificulté d'employer les expressions. Curtius (d) Valerianus répète, mot pour mot, le même reproche. Or ces plaintes eussent été fort mal fondées, si le Z n'avoit pas été déja reçu chez les Latins, au tems dont ils parlent. Les uns en faisoient donc usage ; tandis que les autres refusoient de s'en servir. Velius Longus (e) jugeant cette lettre d'une antiquité plus grande, qu'on ne pense d'ordinaire, en donne pour preuve, qu'elle se trouve dans les vers des Saliens.

(c) Putsch. col. 2286.

(d) Ibid. col. 2289.

(e) Col. 2217.

origine du digamma : parallèle de celui des Eoliens & des Latins : leur usage.

Latins, n'ont fait que nous la conserver & nous la transmettre. A entendre (*a*) le Père Hugue Jésuite, les derniers la reçurent des Eoliens, & l'ajoutèrent à leurs anciennes lettres. Sans rapeler ici les principes établis plus haut; toutes les dificultés sur la nouveauté de l'F disparoissent devant l'observation suivante. Des monumens latins, où l'F se trouve, surpassent de beaucoup en antiquité ceux des Eoliens, où elle se rencontre. Donc ils ne l'ont pas communiquée après coup aux Latins : puisque ceux-ci en étoient en possession; sinon avant les Eoliens; du moins avant le tems, où l'on supose, que ces Grecs l'auroient inventée, ou qu'ils l'auroient fait adopter à l'Italie.

(*a*) *De prima scrib. orig. c.* 4.

Le digamma n'est point le nom, sous lequel cette lettre fut d'abord connue en Grèce. Il tire visiblement cette dénomination des grammairiens Grecs. A force de réfléchir sur sa figure, ils crurent y découvrir deux Γ. Comme ils ne voyoient plus de lettre semblable dans leur alphabet : parceque l'*episèmon* ϛαῦ avoit changé de figure, & que le vrai *vau* se trouvoit déplacé; ils prirent le parti de nommer l'F digamma. Les Latins, à cet égard, ne firent, que suivre & les idées & les expressions des Grecs. Cependant plusieurs habiles grammairiens de l'une & de l'autre nation, comme Didyme, Diomède, Varron, Priscien, Censorin, ont reconnu en termes formels, ou équivalens, que les Eoliens apeloient autrefois *vau* leur digamma. Les Latins eux-mêmes le qualifièrent ainsi.

Tous les usages que les Eoliens firent de leur digamma, les Latins se les aproprièrent. Mais, au lieu que pour le rendre, les premiers se contentèrent presque de la seule F; les seconds passent pour avoir beaucoup plus varié : sans doute, parceque leur F avoit un usage fixe, qui ne se prêtoit pas toujours aux emplois singuliers, qu'on faisoit du digamma. De même que les (*b*) Eoliens écrivirent & prononcèrent Ϝρητωρ pour ῥητωρ; les anciens Latins (1) dirent *bruges* pour *fruges*. Insérer l'F entre deux voyelles, fut le plus

(*b*) *Prisc. col.* 547.

(1) Quand les Eoliens mirent Ϝρήτωρ pour ῥήτωρ; on vit une lettre prendre la place d'un esprit. Mais dans *bruges* pour *fruges*, on n'aperçoit qu'une lettre substituée à une autre. Ainsi, quoi qu'en disent Priscien & tant d'autres grammairiens modernes; le digamma ne semble pas avoir ici une aplication fort juste.

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. I. ARTICLE II.

grand usage, qu'en firent les Eoliens. Leur but (a) étoit d'éviter l'hiatus : les Latins marchèrent encore ici sur leurs traces. Chez les uns & (b) les autres, quelquefois le digamma se compta pour rien. Tantôt il (c) tint lieu d'esprit doux, tantôt d'esprit rude. Pour exprimer celui-ci, les Attiques continuèrent d'user de l'H purement aspirée : les autres Grecs le rendirent par ce caractère Ͱ; tandis que pour représenter l'esprit doux, ils se servirent de cette (1) autre ꜧ figure.

(a) Prisc. l. 1. c. 3. col. 547.

(b) Ib. col. 546.

(c) Vossius de art. gramm. l. 1. c. 15.

Le digamma Eolique avoit souvent la force (d) de l'H. Dom Lancelot observe (e) d'après S. Isidore, Chekus & Vossius, que l'H semble être née des esprits. Il conjecture que *le digamma* F, *qui représentoit presque la moitié d'un* H, *a souvent passé pour l'esprit rude*. Mais les esprits sont plutôt nés (2) de l'H, qu'elle ne tire d'eux son origine; puisqu'elle remonte à la plus haute antiquité. Peutêtre seroit-il aussi naturel de faire sortir les esprits de l'F, que (3) de l'H.

(d) Spanheim de præst. numism. Dissert. 2. p. 107. 108. edit. Lond. 1706.

(e) Nouv. méthod. Quelq. observ. c. 11. n. 7.

Si l'on en croit Ovide, le X des Grecs s'est adouci jusqu'à faire (f) *Flora* de *Chloris*. Dom Lancelot au contraire (g) prétend, que l'esprit rude s'étant changé en C, de là est venu » que le C dans les langues vulgaires, n'est quelquefois que la marque d'une aspiration, ou prononciation » plus forte, comme nous voyons encore dans *Clotaire*, » qui est le même que *Lothaire*; dans *Clovis*, qui est le » même que *Louis*, ou *Louys* & autres semblables. « Mais

(f) Fast. 5. c. 2.

(g) Nouv. méth. Paris 1653. p. 746.

(1) Les mss. latins (h) renferment quelques-unes de ces moitiés d'H réelles, ou prétendues. Saumaise, dans ses notes sur la colone Hérodienne, le prouve par des gloses de la Bibliothèque Palatine, par un S. Isidore & par d'autres mss. Quintilien (i) parle de l'une & de l'autre aspiration, de l'une & de l'autre figure. Plusieurs anciens grammairiens tiennent le même langage. En un mot, on remarque une afinité très-grande (k) entre l'esprit rude & l'F des Grecs, des Eoliens & des Latins.

(2) C'est le sentiment de Priscien *l.* 1. *col.* 560. Sergius sur la première édition de Donat, avance précisément tout le contraire. *col.* 1829.

(3) Dans le dernier cas, il faut couper l'H en deux : ce qui sent plus la réflexion du grammairien, que la production du tems, que l'ouvrage d'une longue habitude. C'est néanmoins à ces causes, qu'il faut raporter les vicissitudes des usages. Dans le premier cas on n'est obligé de faire perdre à l'F qu'un petit trait, dont elle a souvent été dépouillée, & chez les Grecs & chez les Latins. D'ailleurs la double marche de l'ancienne écriture Grèque ofroit des F tournées de l'un & de l'autre sens. Quoi qu'il en soit, les raports de l'F avec l'H furent si multipliés, que les anciens confondirent ensemble ces deux lettres, & que des peuples les confondent encore. On disoit autrefois (l) *fordeum* pour *hordeum*, *trafo* pour *traho*, *vefo* pour *veho*.

(h) Voss. de arte gram. lib. 1. c. 29.

(i) Inst. l. 1. c. 4.

(k) Mus. Veron. p. XCI.

(l) Biblioth. Vat. p. 141.

la manière d'écrire & de prononcer *Hlotharius* & *Chlotharius*, *Hludovuicus* & *Chlodowicus* a-t-elle rien de commun avec l'esprit rude des Grecs ? Il n'avoit pas même la forme de *c*, lorsque ces noms s'écrivoient de la sorte : il ressembloit plutôt à un ⊢ ou à un L.

Le digamma eut principalement la valeur de l'V consone. Ainsi le ἑσπέρα des Grecs, fut le Fεσπέρα des Eoliens, & le *vespera* des Latins. Ceux-ci exprimoient quelquefois leur digamma par deux V V sous (*a*) Auguste : mais l'O fut substitué au (*b*) second V avant l'Empereur Claude.

VII. Ce Prince employa la persuasion (*c*) & l'autorité, pour faire recevoir trois nouvelles lettres de son invention, sous autant de nouvelles (*d*) formes. La première étoit un caractère uniquement destiné à faire discerner les V consones des V voyelles, qui retinrent leur ancienne figure. Quintilien (*e*) ne jugeoit pas désavantageusement de l'utilité du (1) digamma de Claude. Mais quelle fut sa figure ? Tous conviennent, qu'il avoit la forme d'une F : tous ne conviennent pas de la manière, dont elle étoit tournée.

Digamma de Claude, sa figure, les monumens, où il se trouve, son emploi, sa durée, ses suites.

Sans parler des situations obliques ; notre F est susceptible de huit positions principales, horisontales & perpendiculaires. Il ne s'agit ici, que des dernières. Il n'est aucune des quatre situations perpendiculaires, que peut prendre l'F, qui n'ait été attribuée au digamma de Claude. Un des premiers continuateurs du Journal des (*f*) savans, en 1677. fait ce Prince inventeur de l'F. L'auteur de la Bulle d'or (*g*) des enfans Romains de qualité raporte une fameuse inscription de Claude, déja publiée par Angelo Roccha, Gruter & Fabretti, depuis négligée & perdue, enfin retrouvée & conservée par les soins du célèbre Ficoroni. L'F de Claude y paroit deux fois, dans les mots AMPLIAℲIT TERMINAℲITQ. Mais elle n'est, comme on voit, que tournée vers la gauche. M. Gori (*h*) juge pourtant cette figure préférable à celles, qu'on a données jusqu'à présent du digamma de Claude. Mais peutêtre ce savant homme n'aura-t-il point fait atention à une remarque de (*i*) M. Ficoroni, portant, que ces deux F étoient doublement

(*a*) *Noris Cenotaph. Pis. p.* 739.
(*b*) *Ib. p.* 737.
(*c*) *Sueton. l.* 5. *cap.* 41.
(*d*) *Tacit. annal. l.* 11. *c.* 4.
(*e*) *Inst. l.* 1. *c.* 8.
(*f*) *Tom.* 5. *p.* 56. *édit. de Holl.*
(*g*) *Pag.* 68.
(*h*) *Mus. Etrusc. t.* 2. *p.* 415.
(*i*) *La Bolla d'oro de' fanciuli nobili Romani in Roma* 1732, 4°. *p.* 69.

(1) Nous aprenons d'Annæus Cornutus, que Varron avoit tenté sans succès de faire recevoir cette lettre aux Romains.

renversées. Au reste, comme, dans un ouvrage postérieur, M. Gori (*a*) représente les deux mêmes mots avec des Ⅎ; on a lieu de croire, qu'il sera revenu à l'opinion (1) commune. D. Lancelot (*b*) nous donne cette figure Ⱶ pour celle du digamma inventé par Claude.

Les anciens marbres du tems de cet Empereur, & ceux qui les ont (*c*) consultés, déposent en faveur de la figure Ⅎ. Christiern Fréderic Ruhe dans son *Specimen Philologiæ numismatico-Latinæ*, imprimé en 1708. raporte une partie des monumens, où le digamma s'est conservé. L'on n'en a peutêtre pas de plus célèbre & de plus avéré, touchant la forme du digamma de l'Empereur Claude, qu'une de ses médailles, publiée par (*d*) M. Seguin, & citée par le (*e*) Baron de Spanheim. Du pié d'une Ⅎ ainsi disposée, sort une palme. C'est un trophée érigé au digamma, ou plutot à son auteur, à cause de la victoire remportée sur les Brétons. On reconoit (2) au digamma les monumens du tems du même Empereur.

(*a*) *Difesa dell' alfabeto. p.* 82.

(*b*) *Nouv. méth. p.* 724.

(*c*) *Gruter. p.* 236. *Cenotaph. Pis. col.* 938.

(*d*) *Selecta numismata Lutet. Paris.* 1684. 4°. *p.* 195.

(*e*) *De præst. numismatum. Dissert.* 2. *n.* 9. *p.* 109.

(1) Le plus grand nombre des anciens & des modernes nous le peignent ainsi Ⅎ. Il sufira de citer parmi ceux-là Probus (*f*), Marcien (*g*) Capelle, & (*h*) Priscien. Le premier vivoit sous Néron; selon Eusèbe: il est d'ailleurs cité par Suétone & par Aulu-Gelle. Il pouroit bien avoir écrit son livre de notes sous Claude, ou très-peu après; si l'on en juge par la manière, dont il s'exprime au sujet du digamma Eolique, en raportant les *Sigles* de l'F. Voici ses termes: Ⅎ *pro* V ut SERℲVS, ℲVLGVS, ℲIXIT *pro* servus, vulgus, vixit. *Et digamma Æolicum apellatur.*

(2) Tacite fait mention (*i*) des tables de bronze, où ce caractère se conservoit. Elles étoient exposées à la vue de tout le monde, dans les temples & les places publiques. Suétone dit, que cette manière d'écrire (*k*) subsistoit de son tems, dans les monumens, & la plupart des livres. Mais l'usage du digamma de Claude & des deux autres lettres de son invention ne se soutint, que (*l*) de son vivant. On peut joindre à Tacite, qui nous l'assure, Quintilien, Priscien, & Diomède. On reprit l'VV (*m*) après la mort de cet Empereur. Le cardinal Noris ajoute, que sous Marc Aurèle on se servit d'*vo*. Par exemple, on disoit *servom*, *cervom* &c. Du tems de Cassiodore on étoit revenu aux deux VV. Ces deux lettres de suite avoient principalement déterminé Claude à substituer à la première son digamma. Mais on ne laissa pas d'en user aussi, devant les autres voyelles, comme dans ℲIℲO, ℲALE, ℲETVS, pour *vivo*, *vale*, *vetus*. Il seroit peutêtre étranger à notre dessein de nous étendre davantage sur la prononciation de l'V, ou du digamma de Claude. Mais on ne sera pas fâché de trouver ici ce qu'en pensoit le très docte Abbé Renaudot. » Il ne faut pas, dit-il, s'étoner, » qu'il y ait tant de variations dans les » langues sur la valeur de cette lettre, » dont peutêtre nous ne savons pas en» core la véritable prononciation. Car il » n'y a aucune aparence, que les an» ciens Hébreux la prononçassent, com» me nous prononçons l'V consone. Les » Syriens & les Arabes, aussi-bien que » la plupart des Orientaux, la pronon» cent comme v & comme W des na» tions du Nord. Il n'y a que les Turcs

(*f*) *Marci Valerii Probi de notis Roman. Lugd. Batav.* 1599. 8°. *p.* 20.

(*g*) *Lib.* 3.

(*h*) *Col.* 545.

(*i*) *Annal. l.* 11. *c.* 4.

(*k*) *Lib.* 5. *c.* 41.

(*l*) *Tacit. ibid.*

(*m*) *Noris Cenotaph. Pis. col.* 739.

VIII.

VIII. L'antiſigma ſous la figure de deux C adoſſés ↄC, fut le ſecond caractère introduit par Claude. Il avoit la valeur du P & de l'S, ou du B & de l'S ; peutêtre même de deux SS, d'un uſage bien plus fréquent dans le Latin, que les précédentes. Etienne *(a)* Morin, après avoir fait exprimer le Ψ par l'antiſigma, conjecture, qu'il auroit pu avoir la force du *ch* ou du X des Grecs. Priſcien eſt plus croyable, quand il atribue à la ſeconde lettre de Claude un ſon *(b)* équivalent au Ψ. Selon notre grammairien ce ſon étoit beaucoup plus doux, que celui du *ps* ou *bs* des Latins : mais ils n'osèrent, nous dit-il, changer leur ancienne écriture.

II. PARTIE. Sect. III. Chap. I. Article II.

Deux autres lettres inventées par Claude.

(a) Exercit. de Ling. p. 184.

(b) Priſcb. col. 558.

Les monumens dreſſés ſous l'empire de Claude, ne nous ont point encore fait voir ſon ſecond caractère. S'il y fut admis, on pouroit entendre les termes de Priſcien des tems poſtérieurs à la mort du même empereur. Alors au plus tard, cette lettre, ainſi que ſes compagnes, furent condamnées à un éternel oubli.

Nul ancien ne nous a fait conoitre, quelle fut la troiſième lettre de Claude : nul moderne (1) ne l'a pu deviner.

» & les Perſans, qui l'ont apris d'eux aparemment, qui la prononcent comme » conſone. Les Romains la prononçoient » comme W *duplex*. C'eſt pourquoi les » Grecs l'ont ſouvent exprimée par *v*, » comme *ὐάῤῥων Varron*, ce qu'ils faiſoient auſſi par B : & c'étoit aparemment à cauſe de cette dificulté pour » bien évaluer V, que Claude, qui faiſoit le capable, introduiſit le digamma. » Car on voit dans les Inſcriptions » AMPLIAFIT, TERMINAFIT &c. On trouve cette même diverſité dans toutes les » langues d'Europe, qui viennent du Latin, pour la prononciation de l'*u*. La » plupart des Allemans le prononcent » toujours comme conſone, & diſent » *qui*, *quod* &c Les Anglois comme *iu* : » les Eſpagnols & la plupart des Italiens, » le prononçant comme voyelle, lui » donnent la valeur d'*ou*. « *Mém. ſur l'orig. des lettr. grèq., par M. l'Abbé Renaudot. Mém. de l'Acad. des Inſcrip. t.* 2. *pag.* 251. 252.

(1) On doit compter pour rien ceux, qui ont avancé, que Claude avoit introduit l'R chez les Romains. Le ſufrage de Marcus Vetranius Maurus ne mérite pas plus d'atention. Sur un texte mal entendu de Velius Longus, il imaginoit je ne ſai quelle lettre inventée par Claude, pour adoucir l'apreté de l'R.

Trotzius, dans ſes notes ſur *la première origine de l'écriture*, réfute le P. Herman Hugue, pour avoir donné l'X, comme une lettre de l'empereur Claude : quoiqu'elle ſe trouve ſur la colone Duillienne, ſur les tables d'airain de la Loi agraire, & ſur pluſieurs autres monumens des plus antiques. Juſte-Lipſe, commentant Tacite, regarde comme inſoutenable l'opinion de ceux, qui font honneur à Claude de l'invention de l'X latin. Le P. Hugue *(c)*, après en avoir averti, ne laiſſe pas de ſe déclarer encore plus formellement un peu après en faveur de la prétention réprouvée par cet illuſtre auteur. Mais, comme il ne nomme point ſes garans ; elle peut d'autant moins être étayée ſur ſa propre autorité, que l'antiquité de l'X eſt démontrée antérieure à Claude de pluſieurs ſiècles. Le P. Coſtadau n'eſt pas plus heureux ; lorſque par *(d)* deux fois il nous donne cet empereur pour inventeur de notre X.

(c) De prima ſcrib. orig. c. 4.

(d) Traité hiſt. des ſignes. t. 2 *p.* 53. 68.

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. I. ARTICLE II.

Cependant l'auteur de la (*a*) Bibliothèque Vaticane semble suposer d'après Lipse, que cette lettre étoit le Φ, diférente de notre F pour la valeur.

(*a*) *Pag.* 143.

Au défaut de certitude, qu'il soit permis de se livrer pour un moment à la conjecture. Les anciens grammairiens, comme Charisius, Diomède, Térentien, Priscien, distinguent chez les Latins un I voyelle, & un I consone, un V consone & un V voyelle. Les figures destinées à rendre ces lettres, en tant que voyelles & consones, n'étoient point fixées. Ce qu'on a fait depuis plus d'un siècle, Claude voulut l'exécuter, en distinguant par le digamma l'V consone de l'V voyelle, laissée en possession de l'ancienne figure. Il étoit naturel, qu'il fit la même chose, pour distinguer l'I voyelle de l'I consone. C'est-là que devoient se porter ses vues, après avoir attribué des figures propres aux deux lettres parallèles à ces deux dernières.

ARTICLE III.

Lettres inventées par le Roi Chilpéric I. leur nombre, leur figure, leur usage, leur origine : les savans, les imprimés, & les mss. peu d'acord sur ces points : parallèle des mss. & des imprimés : nouveaux éclaircissemens sur la forme & la valeur des ces caractères.

Partage des savans sur les lettres de Chilpéric : les mss. & les imprimés de Grégoire de Tours, & d'Aimoin de Fleuri ne paroissent pas conformes : sentimens de Pasquier & de Vossius.

I. ON n'est pas moins partagé sur les lettres inventées par Chilpéric I. que certains auteurs ont mal-à-propos apelé (*b*) Childéric, & même (*c*) Childebert. Les uns les tirent du Grec, les autres du Runique, quelques-uns de l'Hébreu, d'autres du Gothique, du Lombard, de l'Anglo-Saxon. Certains les font venir des écritures barbares en général, sans en spécifier aucune. S'il est des savans, qui croient l'usage de ces lettres borné au seul Teutonique ; la plupart l'étendent de plus à la langue Latine. La matière intéresse trop nos antiquités Françoises les plus reculées, pour qu'il nous soit permis de la traiter superficiellement.

(*b*) *Hugo de primâ scrib. orig. c.* 3. *Steph. Morin. Exercit. de ling. p.* 184.

(*c*) *Nova acta erudit. April.* 1732.

Grégoire (1) de Tours & Aimoin sont les seuls anciens, qui nous aient conservé la mémoire d'un fait si singulier. Mais, loin d'être d'acord ensemble sur la forme & le son des lettres inventées par Chilpéric ; ils ne le paroissent pas avec eux-mêmes, ou plutôt leurs éditions & leurs mss. semblent se contredire à divers égards. D'un autre côté, si l'on cessoit de les prendre pour guides ; tout deviendroit arbitraire, & l'on retomberoit dans de plus grandes incertitudes, que celles, dont on cherche à se tirer. Au surplus les deux témoignagnes n'en valent qu'un. Aimoin (a) n'a visiblement puisé dans aucune autre source le fait, qui nous ocupe, que dans le seul Grégoire de Tours. Si donc il se trouve entr'eux quelque diférence réelle ; elle existoit sans doute entre les mss. de Grégoire. Autrement il faudroit convenir, qu'elle s'est glissée depuis dans ceux d'Aimoin : ou bien plusieurs de ces causes ont concouru aux variations, qu'on remarque entre ces auteurs & leurs mss.

(a) *Aimoin. lib. 3. c. 40.*

L'ω mis par-tout à la tête des nouveaux caractères de Chilpéric ne devroit être sujet à nulle contestation : il n'en est pourtant pas à couvert. Les autres n'excédoient certainement pas le nombre de trois. Cependant quelques modernes (2)

(1) Il s'exprime ainsi (b) sur l'invention des lettres de Chilpéric. *Addidit autem & litteras litteris nostris, id est*, ω, *sicut Graci habent*, ae, the, uui, *quarum characteres subscripsimus. Hi sunt* Ω ✶ Z Δ. *& misit epistolas in universas civitates regni sui, ut sic pueri docerentur, ac libri antiquitus scripti, planati pumice rescriberentur.*

(b) *Hist. Franc. lib. 5. c. 45. col. 258. nov. edit.*

(2) Si les autres mss. de S. Grégoire de Tours contenoient cinq caractères Chilpériciens, comme on pouroit le penser de celui du Bec, quoique d'ailleurs il semble n'en anoncer que quatre ; on auroit sujet de croire, qu'ils auroient fourni quelque prétexte à ces auteurs. Mais ils ne paroissent pas avoir eu conoissance de ce ms. ni d'autres, qui renfermassent plus de quatre lettres. Pasquier, sans faire mention de l'ω, joint le Ξ à ces lettres : or comme la première n'est pas douteuse ; si l'on l'écoutoit, on auroit six élémens Chilpériciens, au lieu de quatre. Mais on ne sauroit regarder ces propositions, pour ainsi dire, avancées en l'air, que comme des paroles, auxquelles la réflexion & l'examen n'eurent aucune part. Toutefois, puisque tant d'auteurs ont sérieusement insisté sur les lettres θ φ χ ψ ; il est nécessaire de relever en peu de mots les inconvéniens de leur systême. Sous ce point de vue, il n'étoit pas naturel d'introduire le *chi* des Grecs, absolument semblable, pour la figure, à l'X des Latin ; à moins que l'on n'eût suprimé celui-ci comme inutile : ce qui n'ariva pas ; ou qu'on ne lui eût assigné quelque nouveau signe : chose, à quoi l'on ne pensa pas. Si l'on ne vouloit parler que de notre X, qui avoit aussi la valeur d'une lettre double, nul motif n'obligeoit de l'inventer : puisqu'il étoit employé chez les Latins, depuis tant de siècles. Une langue, qui pour lors avoit dans l'F un caractère, au moins presque correspondant au Φ, ne pouvoit au plus tirer d'utilité de cet élément, que par raport à quelques mots Grecs. Le ψ paroissoit encore moins nécessaire : puisque le nombre de ceux,

les font monter (a) jusqu'à quatre, suposant que Chilpéric, outre l'ω, avoit ajouté à notre alphabet ces quatre lettres doubles des Grecs Θ Φ Χ Ψ.

Vossius (b) estimoit grèques toutes les lettres de Chilpéric; quoique quelques-unes soient représentées par Grégoire de Tours & par (1) Aimoin, sous une figure fort diférente des caractères grecs, & quoique plusieurs soient rendues par des sons fort distingués de ceux des lettres grèques, qui devroient leur répondre.

(a) Recherches de Pasquier l. 8. p. 745. édit. de 1665.
(b) De arte gram. lib. 1. c. 9.

Opinion de Wormius combatue par D. Ruinart.

II. Mais Olaus Worm, toujours (c) atentif à saisir ce qui pouvoit rehausser la gloire de sa patrie, combat Vossius; & révendique aux runes les quatre lettres de Chilpéric.

(c) De litteratura Runica. c. 9.

auxquels il pouvoit s'apliquer se réduit presque à rien. Nous conoissons cependant un Pseautier latin de l'Abbaïe de S. Ouen, où *psalmus*, répété en titre à la tête de chaque pseaume, est presque constamment écrit par le ⸸. Les notes de ce ms. emploient régulièrement la même lettre, au commencement du même mot. Ce ms. en caractère Saxon peut remonter au septième siècle. Mais les autres expressions, où entre le *ps*, sans en excepter *psalterium*, *psallere* &c. ne sont jamais rendues par le ⸸. Ainsi l'on a tout sujet de croire, que ce ms. copié en Angleterre, n'imite aucune des lettres de Chilpéric. Au contraire l'afectation, alors assez commune de mêler quelques lettres grèques parmi les latines, ici se fait sentir.

(1) Trois éditions d'Aimoin représentent les lettres de Chilpéric ω *o*, χ *ch*, θ *th*, φ *ph*, d'une manière uniforme. Un ms. assez récent vient à l'apui des imprimés. Si l'on veut admettre quelque corruption dans les éditions & les mss d'Aimoin; elle doit plutôt être imputée au tems, qu'à un dessein prémédité. Du moins ne seroit-il pas juste d'en charger l'auteur lui-même. Un de ses mss. de plus de 500. ans se raproche beaucoup des figures, & plus encore des valeurs élémentaires, exprimées dans les mss. de Grégoire de Tours. Voici les propres termes d'Aimoin : *Addidit autem (Chilpericus) nostris litteris ω othomegam Græcam, & tres alias, quarum characteres ab ipso inventos cum propriis sonis hic subscripsimus* ⸸ *ae*, ፐ *the*, *amij*. Au sujet de ce ms. d'Aimoin; la note de Grégoire de Tours de D. Ruinart porte *amu*, au lieu du dernier caractère *amij*, qui se trouve dans son addition à la Diplomatique. Le ms. de S. Germain des Prez, que nous avons consulté, pour savoir quelle étoit sa véritable leçon, nous a convaincus, qu'il faloit lire 1°. *othomegam* en interligne, destiné à expliquer, ce que c'est que l'ω : 2°. *subscribimus*, pour *subscripsimus* : 3°. *ae* encore interlinéaire est explicatif du ⸸, aussi-bien que *the* explicatif du ፐ. Quant au dernier ᐃ, il est suivi de *mu*, qu'on peut aussi lire *mu*, & mieux *uui*. On ne pouvoit distinguer ces lettres, il y a 500. ans dans la minuscule, que par la force du sens. C'est dans ce ms. selon D. Ruinart qu'il faut puiser la vraie leçon d'Aimoin. Le texte même des éditions le prouve. Car si toutes les lettres de Chilpéric convenoient avec les grèques, & quant à la valeur, & quant à la figure; Aimoin auroit-il réduit à *une lettre grèque*, savoir à l'ω, les quatre, que Chilpéric avoit inventées : comme si les autres eussent été étrangères au grec ? Celles-ci étoient par conséquent bien diférentes de la première. Voila néanmoins un fait décisif, constaté non seulement par ce ms; mais encore par tous les imprimés. D'où s'ensuit, que ces trois dernières lettres, aux termes d'Aimoin, étoient distinguées des grèques.

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. I. ARTICLE III. nouvelles preuves contre lui : son système, quoique réformé, ne sauroit être admis.

A l'entendre, ce Prince n'aura fait, qu'adopter ces caractères septentrionaux. Du reste il avance, tantôt que (*a*) les copistes ont défiguré ces lettres, qu'ils n'entendoient pas; tantôt que les imprimeurs manquant de caractères, pour les rendre, leur ont substitué des élémens de l'alphabet grec, qui avoient avec eux quelque afinité.

D. Ruinart, dans sa nouvelle Appendice (*b*) à la Diplomatique du P. Mabillon, s'éleva contre (1) Olaus Wormius. Sans avoir vu son livre, il étoit fort au fait de ses prétentions. Il eût toutefois été à souhaiter qu'il l'eût lu: ses réponses seroient plus précises, & nous n'aurions pas besoin d'y revenir. Malgré l'altération, que les lettres runiques ont éprouvées dans les éditions de Grégoire de Tours; elles ne laissent pas, selon Wormius, d'être reconoissables. Remplacez (*c*) le Ψ par le ᛉ, vous aurez l'*ae* de Chilpéric. Au lieu du Z, mettez le ᚦ; ce sera son *th*: au Π substituez le ᚢ; vous trouverez l'V, l'U, & l'W runique, dont la valeur répond à celle du dernier caractère du même Roi. La diversité des deux premières lettres runiques avec celles de Chilpéric, n'arête pas notre auteur. Il compte si fort sur leur ressemblance de son, qu'il n'en fera point à deux fois. Tandis qu'il est en train, il va livrer à ses runes l'*ω*, qu'il étoit si naturel d'abandoner au grec. Pour plus grande sureté, il le métamorphosera en ᚬ, c'est-à-dire en *o* runique, sans trop s'inquiéter de la diférence de ces deux figures. Il se confirmera dans son sentiment : parceque les Westgoths, c'est son terme, pour exprimer les Wisigoths, ocupoient alors la France & l'Espagne, & qu'ils usoient de lettres runiques. Mais c'est se renfermer dans un poste, dont il nous sera facile de le débusquer; quand nous traiterons de l'ancienne écriture gothique d'Espagne.

(*a*) *Ibid. p.* 61.

(*b*) *De re diplom. p.* 638. *edit.* 1709.

(*c*) *De litteratura run c.* 9. *p.* 61. 62.

(1) Nulle des lettres runiques, publiées par Hickes, dans son *Trésor des langues septentrionales*, n'est conforme à celles de Chilpéric, ni pour le son, ni pour la figure. Ce n'est pas qu'il n'y en ait quelques-unes de part & d'autre, qui se ressemblent. Mais le son que Grégoire de Tours & Aimoin leur atribuent, n'est pas le même des deux côtés. Quoique Wormius nie, qu'elles soient greques; leur forme ne s'acorde pas moins avec celles-ci, qu'avec les runiques. Cette figure ᛦ, que Grégoire de Tours rend par *ae*, est l'M runique, & le *th* d'autres langues septentrionales, dont Hickes a publié les alphabets. Il en faut pourtant excepter celui des Huns, où elle vaut *ezs*. Tel est le précis des raisons de D. Ruinart, contre la thèse de Wormius.

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. I. ARTICLE III.

Wormius auroit pu proposer quelque chose de plus spécieux ; s'il avoit su mettre à profit tous les avantages, que lui fournissoit son Runique. Qu'on jette les yeux sur notre (a) XIV[e]. planche : la colone des *runes composées* donnera, première ligne, *æ* ♆, qui aproche du ♆, & quatrième ligne *ea* ☊, dont (1) la prononciation dans le Nord revient à celle de l'*æ*. Ce sera donc la deuxième lettre de Chilpéric. Au-dessous, dans la colone des runes, dont les figures sont semblables & la valeur diférente, on voit, ligne troisième, ce caractère И. Sans en réformer les traits, changez-en la position ; vous aurez le Z. La ligne dernière vous ofre encore cette figure 7, peu diférente du Z. Toutes les deux valent également le *t*. Ce sera donc la troisième lettre de Chilpéric. L'alphabet runique contient ces caractères Π Ƕ Λ, répondant à l'V & à l'Y. Le premier est tout-à-fait conforme à la figure du quatrième élément de Chilpéric dans les imprimés, & le troisième aproche de celle, qu'il a dans la plupart des mss. Telle sera donc sa quatrième lettre. Voilà tout ce que le Runique a de plus ressemblant avec les lettres de ce Prince. Mais ce dénouement ne satisfait point : parceque la ressemblance des lettres de part & d'autre, n'est pas entière : outre que c'est aller chercher bien-loin les caractères de Chilpéric, que de prétendre les trouver dans les runes.

(a) *Tom.* 1. *p.* 712.

Système de M. Eckhart, défectueux dans presque toutes ses parties.

III. M. Eckhart (b) traite également d'erreurs les sentimens de Gérard Vossius & d'Olaus Wormius. Le premier ne voyoit que des lettres grèques, & le second que des runiques, dans celles de Chilpéric. Au contraire, selon notre savant Alleman, il faut y voir une lettre Lombardique, une Gothique, une Angloise, & même une note de Tyron.

Puisque le texte de S. Grégoire n'exprime que le son (2) de trois lettres ; il est certain, dit-il, que Chilpéric n'en inventa pas davantage. Le *Z* étant un caractère superflu,

(b) *Commentarius de rebus Franciæ Orientalis, t.* 1. *p.* 117.

(1) Ces deux caractères runiques ont un raport tout autrement marqué avec le ♆, que le ♆ de Wormius. Il est étonnant, qu'il n'y ait point pensé, non plus qu'aux figures du suivant.

(2) Il n'étoit pas nécessaire de marquer le son de la lettre *ω*, après l'avoir déclaré conforme à celui des Grecs, & pour la valeur & pour la figure. C'est ce qu'énoncent clairement ces paroles du père de notre histoire : *ω sicut Græci habent*. Cependant plusieurs de ses mss. le rendent expressément par un *o*.

je le crois ajouté par la faute (1) des copistes, ou bien l'on exprime par ce caractère la particule *et*.

La plupart estiment, que la première lettre est l'omega grec; mais ils se trompent. Car elle a pour son, l'æ ou l'a Germanique. Chilpéric jugea son addition nécessaire; parceque l'a avoit une double valeur chez les Romains & les François. Aussi pour l'exprimer adopta-t-il l'a Lombardique, assez semblable à l'ω grec. Telle est la (2) figure, que donnent à celui-là divers modèles (a) de la Diplomatique de D. Mabillon.

(a) *De re diplom. tab.* XLVIII. XLIX. *p.* 438. 443.

Le second caractère de Chilpéric est le Ψ pour le *th*,

(1) Cette prétendue interpolation seroit donc bien ancienne. Elle se trouveroit consignée dans deux mss. presque contemporains de Grégoire de Tours, & qui n'ont point été copiés l'un sur l'autre. Le Z est presque uniforme dans tous ceux, dont les anciens & nouveaux éditeurs ont fait usage. Il est dans cinq des plus beaux & des plus anciens, que nous avons examinés nous-mêmes, ou dont nous avons fait figurer les caractères par des persones, sur l'exactitude & la capacité desquelles on peut compter. C'est par un retranchement de sa base, que le T lui fut substitué dans quelques exemplaires d'Aimoin. Ses éditeurs n'ont changé le T en θ, que pour faire quadrer sa figure avec sa valeur *the*, estimée grèque. En dépit de tous les monumens, faudra-t-il donc anéantir cette lettre? Réduire le Z en 7, ne supose que la supression d'une ligne: mais faire valoir au Z *et*, au lieu de *th*; c'est contredire tous les mss. de Grégoire de Tours & d'Aimoin. Etoit-il naturel, pour signifier l'*et*, de l'insérer sous cette 7 figure, au milieu de caractères de nouvelle invention? N'auroit-on pas couru risque de le confondre avec les lettres de Chilpéric? D'ailleurs le 7 pour signifier *et* étoit bien en usage aux VI. & VIIe. siècles, dans les notes de Tyron: mais l'étoit-il dans l'écriture majuscule? Cependant tous les quatre élémens de Chilpéric apartenoient à ce genre de lettres.

(2) La conformité de l'a des Lombards avec l'ω est incontestable. Cependant nulle aparence, que la figure du dernier ait été tirée de leur écriture, dans un tems, où ils ne faisoient, que commencer à s'établir en Italie. L'origine même de l'a Lombardique est purement Romaine. On le trouvera de plus, s'il le faut, dans des écritures Gallicanes, antérieures à Chilpéric: mais il est tellement cursif; qu'il ne peut convenir ni à la majuscule ni à la minuscule. Les autres lettres de Chilpéric sont toutefois des majuscules assorties à l'onciale. Pourquoi donc la première auroit-elle été prise de la cursive? N'auroit-il pas été ridicule d'ajuster ensemble des lettres de diférens ordres? Sa figure vérifiée sur les mss. des Cathédrales de Paris, de Cambrai, & de l'Abbaïe du Bec, est réellement majuscule, & ne ressemble que peu ou point à l'a Lombardique. Si l'on se donnoit la peine de consulter les autres mss; on ne remarqueroit pas dans la plupart beaucoup plus de raport avec cet a, auquel M. Eckhart semble avoir voulu faire jouer un certain rôle, en le plaçant à la tête des caractères Chilpériciens. Sa découverte n'est donc apuyée, que sur l'épargne des éditeurs, qui se sont contentés des caractères, que leur fournissoit l'imprimerie. Mais la valeur de l'*ae* apliqué à l'ω contre la foi des mss. suffit pour décrier le système de cet habile homme. S'il avoit mieux fait ses recherches dans les notes de Tyron; probablement il ne se seroit pas borné au Z de Chilpéric: il y auroit encore reconnu son ω valant l'o: & sans doute qu'il lui auroit acordé la préférence sur son a Lombardique.

emprunté des Goths. C'est ainsi qu'il est figuré dans les Evangiles d'Ulfila. Le troisième est le ∇ Anglois ou le Δ renversé, qui répond au W. Voila tout le système de M. Eckhart exposé par lui-même. La manière d'expliquer les deux dernières lettres de Chilpéric ne lui est point particulière.

Sentimens de M M. Fauchet, Duclos & Schoepflin sur les lettres

IV. M. Duclos, dans son Mémoire sur l'origine & les révolutions des langues Celtique & Françoise du 19. Février 1740. nous (*a*) donne pour lettres (1) de Chilpéric,

(*a*) *Mém. de l'Acad. des Inscript. t. 15. p. 578. 743.*

(1) » Grégoire de Tours & Aimoin » parlent de plusieurs ordonnances de » Chilpéric, touchant la langue. Ce » Prince fit ajouter à l'alphabet les quatre » lettres grèques O, Ψ, Z, Ν. C'est ainsi » qu'on les trouve dans Grégoire de » Tours. Aimoin dit, que c'étoient » Θ, Φ, X, Ω, & Fauchet prétend » sur la foi de Pithou, & sur celle d'un » mſ, qui avoit alors plus de cinq cents » ans, que les caractères, qui furent ajoutez à l'alphabet étoient l'Ω des Grecs, » le ח, le ט & le ו des Hébreux; c'est » ce qui pouroit faire penser, que ces caractères, furent introduits dans le » Franctheuch pour des sons, qui lui » étoient particuliers, & non pas pour le » Latin, à qui ses caractères sufisoient. Il » ne seroit pas étonnant, que Chilpéric » eût emprunté des caractères Hébreux; » si l'on fait atention, qu'il y avoit beaucoup de Juifs à sa Cour, & entr'autres » un nommé Prisc, qui étoit dans la plus » grande faveur auprès de ce Prince. «

En parlant du Π, quatrième caractère de Chilpéric, sélon les imprimés de saint Grégoire de Tours; le Président (*b*) Fauchet ajoute: » que M. Pithou sieur de » Savoye, très-savant avocat en la Cour » de Parlement, dit être le grand Ω des » Grecs ou ω, & les *chet*, *theth* & *vau* » des Hébreux, dont les noms se trouvent encore écrits sur les caractères, » qui bien que mal représentez en ses » exemplaires & les miens écrits à la main » y a cinq cens ans & plus. Ce qui lui fait » vrai-semblablement penser, que ces » lettres furent adjoutées par ce Roy, » non tant pour la langue Latine, (qui » toujours s'étoit contentée des siennes,) » que pour aider le Francikthеusch: » (c'est-à-dire Françoise Thioise,) laquelle avoit besoin de semblables lettres, pour faire sonner plus ouvertement ses, W, *o* W, *cht*, *ht*, ã, *au*, » & autres prononciations, qui lui sont » fréquentes, & ne peuvent se représenter par de simples lettres Latines. « Le M. Pithou de Fauchet se prévaut également du crédit de Prisc, pour faire voir, comment Chilpéric avoit pu chercher dans l'Hébreu les caractères, qui manquoient à sa langue maternelle.

(*b*) *Recueil de l'origine de la Langue & Poesie Françoise p. 18. édit. de Paris 1581.*

Fauchet a de plus recours à Otfrid, Moine de Wissembourg, pour montrer la nécessité d'ajouter des caractères nouveaux aux lettres Latines, servant à écrire l'ancien François. Cependant, si l'on pressoit un peu ces paroles d'Otfrid, raportées par Fauchet, touchant le non usage, où étoient au neuvième siècle les Allemans d'écrire en leur langue: *Res mira, tam magnos viros ... usum scripturæ in propriâ linguâ non habere*: on en concluroit, que Chilpéric auroit plutôt travaillé en faveur du Latin, que de sa propre langue; quand il introduisit ses quatre nouvelles lettres. La version Tudesque (*c*) interlinéaire de la Règle de S. Benoît faite par le Moine Kéron, vers l'an 720. ne sufiroit pas, pour nous inspirer d'autres pensées: puisqu'on la regarde comme le premier ouvrage écrit en cette langue. Mais du texte d'Otfrid Fauchet infère seulement pag. 24. que » l'intention de Chilpéric n'avoit été reçue des siens, non plus que ses vers, » ses hymnes & ses Messes: pour le peu » de respect, qu'ils portèrent à sa mémoire depuis sa mort, ou par leur

(*c*) *Alsatia illustrata. p. 814.*

selon

de Chilpéric. Furent-elles inventées pour la réformation des écritures & des livres Tudeſques ?

ſelon Aimoin, Θ Φ Χ Ω, & ſelon S. Grégoire, Ο Ψ Ζ Ν. Quant aux élémens, que Chilpéric voulut faire recevoir dans ſes états ; il embraſſe l'opinion & les raiſons conjecturales du Préſident Fauchet, qui prétendoit, ſur la foi de M. Pithou, & d'un ancien mſ, que les trois dernières lettres de Chilpéric étoient, aux termes du Mémoire, & non pas de Fauchet, le *he*, le *theth* & le *zain* des Hébreux.

Mais que deviennent le Ψ & le Δ de Grégoire de Tours ? Comment les retrouver dans le ה & dans le ט ? Par quel ſecret tirera-t-on la valeur du *uui* de ce dernier élément ? Faudra-t-il la chercher dans l'N ? Hé ! quel raport a-t-elle avec le W ?

Du reſte, Fauchet ne paroit pas avoir été fort prévenu pour ſes caractères hébraïques: puiſqu'il nous figure ces deux(1) lettres ꝺ Ꝥ, d'après un mſ. ancien, comme répondans à la quatrième de Chilpéric. Ce Roi auroit-il donc emprunté le Ꝥ, du Saxon Ƿ ? Il vaut préciſément l'W ou le *uui* des mſ. & des imprimés de Grégoire de Tours. Il ne difère preſque en rien de la quatrième lettre figurée dans Fauchet. Il eſt aſſez dificile de n'être pas frapé de la convenance du Δ ou du Ꝥ avec le Saxon Ƿ. Où trouver des raports plus marqués, & pour la figure & pour la valeur ?

Malgré le parfait acord des mſſ. & des imprimés de ſaint Grégoire de Tours & d'Aimoin, ſur la première lettre

» propre nonchalance. « Il eſt certain d'ailleurs, que Chilpéric cultivoit le Latin, préférablement à ſa langue maternelle. D'où Fortunat prend ocaſion de célébrer ce Prince. Si ſes études s'étoient portées vers le Franc-théotiſque ; le Prélat poete n'auroit pas trouvé grand ſujet d'éloges, dans ſon aplication à une langue barbare, qu'il ne jugeoit digne, que de mépris.

Au reſte, ni Pithou ni Fauchet n'ont jamais donné le ה & le ז, mais le ח & le ו, pour des lettres de Chilpéric. Nul mſ. de Grégoire de Tours ne range l'N parmi celles de ce Prince. Comment auroit-il ajouté l'O, le Z, & l'N à l'alphabet, ſoit Latin, ſoit Franc-théotiſque ? Ces lettres n'y étoient-elles pas avant lui ? Ce dernier alphabet, ſupoſé qu'il exiſtât, n'étoit-il pas identique avec le Latin, dont il devoit être emprunté ? Après tout, les mépriſes, que nous relévons ici, ne ſont peutêtre que des fautes de copiſtes ou d'imprimeur, trop multipliées en peu de lignes. Mais les grands noms, à l'ombre deſquels elles paroiſſent, pouroient en impoſer, ſi l'on négligeoit d'en avertir. On ne ſauroit être trop atentif, pour empêcher, que des fautes de quelque conſéquence, & qu'on n'aperçoit pas ſans travail, ne s'autoriſent, & ne ſe perpétuent.

(1) Elles ne paroiſſent pourtant pas dans le mſ. de M. Pithou, enſuite de M. Colbert, maintenant 5921. de la bibliothèque du Roi. La figure qu'il repréſente, & qui n'eſt, que d'une main poſtérieure, aproche plus du Δ, que de l'W ſaxon.

chilpéricienne, que tous disent être l'*o* ou l'*oméga*, & qu'Aimoin donne expressément pour grèque; M. Schoepflin, dans son (a) *Alsace illustrée*, y substitue le *W*. A ce caractère il joint ceux-ci, Ψ Z Π, dont le dernier se trouve seulement dans les vieilles éditions de Grégoire de Tours. Et cependant, c'est, dit-il, sur l'autorité des meilleurs (1) mss, qu'il atribue ces quatre lettres à Chilpéric.

(a) *Pag.* 809.

Opinion de ceux qui trouvent les lettres de Chilpéric dans l'ancien Gothique : tous les sentimens proposés jusqu'ici nous laissent dans l'incertitude.

V. Ceux qui prétendent tirer de l'ancien Gothique les mêmes caractères, trouvent tant d'afinité entre le Π des vieilles éditions de Grégoire de Tours & l' ∩ de l'ancien Gothique; qu'ils se flatent d'avoir découvert, dans le raport de cette lettre avec la quatrième de Chilpéric, un signe distinctif de l'U voyelle & de l'V consone. Ç'auroit été un motif assez légitime, pour introduire, dans le Latin ce quatrième caractère. Cependant plusieurs excellens mss. & de la première antiquité, le peignent ainsi Δ. D'autres y font des changemens, qui toujours en conservent à peu près le triangle.

Mais, outre ce caractère, l'ancien Gothique renferme justement trois élémens extraordinaires, dont le Latin ne conoit point l'usage. Le ψ peu diférent pour la figure du Ƿ Saxon, convient avec lui pour la valeur. Le Ψ, qu'on doit (2)

(1) Les meilleurs mss. ne seroient pas sans doute trop bons, pour contredire à ce point, sur la première lettre, tous ceux qui ont servi aux anciennes & nouvelles éditions de Grégoire de Tours. En a-t-on de meilleurs, ou du moins de plus anciens, que ceux de Cambrai & de M. Joli? Tous deux sont presque contemporains à leur auteur. Des mss. plus anciens ou plus excellens méritoient bien d'être nommés. Mais notre savant Académicien n'en spécifie aucun. Ses trois autres lettres ne paroissent pas plus heureusement fixées. Nous les présenter sans autre explication; c'est manifestement les supposer grèques, au moins le Ψ & le Π. Or, si le Ψ n'étoit pas tout-à-fait inutile au Latin, pour lequel notre auteur convient, que Chilpéric avoit travaillé; le P & le Z, en usage depuis si longtems, n'étoient pas des élémens, dont l'invention fût nécessaire à cette langue. L'ouvrage, dont M. Schoepflin vient d'enrichir la République des lettres, est d'une érudition si vaste, si profonde, si recherchée; qu'on ne doit pas lui faire de procès sur quelques petits écarts, sur quelques légères inatentions. Aussi ne voudrions-nous pas relever celles, qui seroient tant soit peu étrangères à notre sujet. Nous aimerions mieux profiter de ses travaux, que de les critiquer. Ici même nous n'aurions aucune répugnance à souscrire à son opinion, sur la date 580, qu'il regarde avec M. Jean (b) George d'Eckhart, comme celle de la loi portée par Chilpéric, pour faire recevoir ses quatre lettres.

(b) *Comment. de reb. Franc. Orient. lib.* 9. *p.* 116.

(2) De la forme & de la valeur de ce caractère, l'Abbé de Godwic prend ocasion de conclure, que les lettres gothiques, dites d'Ulphila, étoient en usage chez les Francs. Un monument en leur plus ancienne écriture, qu'il promet de publier dans la suite, lui paroit très-propre à soutenir sa conjecture.

rendre *th*, ne s'ajuste pas moins bien avec la figure du second caractère de Chilpéric, qu'avec le son du 3e. Une ancienne faute de copiste auroit pu ocasioner cette transposition. Enfin le troisième caractère particulier à l'ancien Gothique seroit le Θ, dont il n'est pas possible de bien fixer la prononciation en notre langue. C'est (a) le *hw* des Anglo-Saxons, le *wh* des Anglois, le *quh* des Ecossois. Le ɋ trouvé par Fauchet dans un ms. de saint Grégoire, n'a pas peu de raport avec le *q*, celle de toutes nos lettres, qui aproche davantage de la Gothique, dont nous parlons. Mais les raports entre ces caractères & ceux de Chilpéric sont forcés, soit du côté de la figure, soit du côté de la valeur.

(a) *Hickes. Thesaur. veter. ling. parte* 1. *p.* 1.

Veut-on maintenant se décider par autorité ? On est à portée de prendre parti. L'Hébreu, le Grec, le Saxon, le Gothique, le Runique, & le Lombardique même, vous invitent à puiser dans leur alphabet les lettres cherchées. Les uns veulent tout donner, sans soufrir de partage. Les autres se contentent de fournir leur contingent. Mais suposé que les trois dernières lettres eussent été de la pure invention de Chilpéric ; on perdroit bien son tems à les chercher dans ces alphabets étrangers. Si tant de discussions & de recherches ne portent pas la conviction dans les esprits ; qu'on juge par là, quels nuages épais le tems peut répandre sur des événemens d'une notoriété publique. Auroit-on pu prévoir nos doutes sur un fait, dont tout le royaume de Chilpéric rétentissoit ; lorsqu'il publia ses nouvelles lettres, & qu'il les envoya dans toutes les villes, avec commandement exprès de les enseigner, & d'éfacer avec la pierre ponce les (1) livres, pour y substituer ses caractères aux anciens ?

(1) » C'est-à-dire, comme le remar» que fort bien (b) Bouteroue, seulement » les lettres, qu'il vouloit changer, & » qu'en la place des éfacées, on écriroit » celles, qu'il avoit inventées. « Les mss. ne nous ont conservé nul vestige de l'exécution de ces ordres. Grégoire de Tours & Aimoin ne nous aprènent point, quel en fut le succès. Mais à en juger par le silence des monumens, qui nous restent ; on croira, que leur usage fut au plus renfermé dans les bornes du règne de Chilpéric. Il n'est pourtant pas incroyable, qu'on n'en puisse découvrir quelques traces dans des monumens, qui ne sont pas connus, ou qu'il n'en existe même dans ceux, qui le sont, auxquelles on n'auroit pas fait assez d'attention.

(b) *Recherch. cur. des monoies de France p.* 191.

II. PARTIE
SECT. III.
CHAP. I.
ARTICLE III.

Le mal est-il donc sans remède ? Seroit-il impossible de montrer précisément, quelles furent les quatre lettres de Chilpéric, & quant à la figure, & quant à la valeur ? Un si grand partage d'opinions nous avoit d'abord fait envisager ces conoissances comme perdues, pour la République des lettres, ou du moins comme des faits, sur lesquels il faloit se contenter de conjectures & de probabilités.

Par quels moyens peut-on parvenir à conoitre au juste les lettres de Chilpéric ?

VI. Mais ayant fait réfléxion, que les textes les plus corompus se rétablissent, soit par le concert ou la pluralité des mss, soit par l'autorité prépondérante des plus (1) anciens,

(1) Les principaux & les plus anciens mss. se réunissent à rendre les sons des lettres de Chilpéric par celles-ci *aetheuui*, rangées de suite, & sans distinction. On peut donc demander, si pour apliquer ces sons aux quatre caractères nouveaux ; il faut diviser ces 8. lettres explicatives deux à deux : ou si elles ne font, que la valeur des trois derniers : atendu, que Grégoire de Tours, faisant faire d'abord bande à part à l'oméga, & déterminant son usage par cette observation : *sicut Græci habent* ; avoit sufisamment fixé le son de la première lettre chilpéricienne. Suivant la première suposition, l'ω vaudroit *ae*, Ψ *th*, Z *eu*, Δ *ui*. Suivant la seconde, l'ω seroit rendu par *o*, Ψ par *ae*, Z par *the*, & Δ par *uui*. Le ms. de l'Eglise de Paris, autrefois de Corbie, transcrit au plus tard sur le déclin du septième siècle, ne favorise pas plus l'une de ces hypothèses, que l'autre : si ce n'est par l'absurdité, qu'il y auroit à donner à l'ω le son de l'*ae*, après avoir représenté celui-là, comme semblable, à tous égards, à la dernière lettre des Grecs.

Le ms. de l'Eglise de Cambrai, du moins copié vers le milieu du même siècle, paroit décidé pour la distribution des lettres explicatives, conformément à la seconde suposition : en quoi il est parfaitement d'acord avec presque tous les autres mss. Il est vrai, qu'après avoir * mis le premier caractère avant sa valeur ; il fait précéder les suivans des lettres, qui rendent leurs sons, & que le dernier pouroit paroitre une figure ajoutée après coup. Mais il sufit, qu'elle soit de la main d'un correcteur très-ancien, & que chaque caractère soit acompagné de sa propre valeur. Peu importe, qu'elle le précède, ou qu'elle le suive. Donner Θ pour second caractère de Chilpéric, & par conséquent lui en prêter cinq : ou prétendre, que ▷ n'est que le Z, ou que Ψ doit sonner *the*, & Z *uui* ; ce seroit couper toutes les voies de conciliation entre ce précieux ms. & les autres : ce seroit se replonger dans un cahos ; dont on ne sortiroit jamais. Il seroit de plus absurde de n'acorder nulle valeur expresse au premier, & surtout au second caractère chilpéricien : tandis que les trois autres seroient escortés de leurs lettres explicatives. On parle ici dans l'hypothèse des cinq nouveaux élémens : quoique la nécessité d'éviter cet inconvénient dût sufire, pour établir l'identité de l'ω & de Θ.

En réduisant à quatre ces lettres ajoutées à l'alphabet ; si l'on dit que le Θ valant *th* joint à l'*ae* rend l'ω il s'ensuivra, que deux de ces caractères auront valu *the*. Car il n'y avoit point alors de diférence sensible entre les sons d'*ae* & d'*e* ; comme le prouvent une infinité de mutations réciproques de ces lettres, dans les mss. du tems. Enfin, quoi de plus ridicule, que de rendre un caractère inconnu par une lettre grèque & deux latines ? Si l'on a quelque peine à concevoir ce qui vient d'être dit, au sujet du ms. de Cambrai ; on le comprendra aisément en jettant les yeux sur le morceau ; que nous en avons fait graver, dans nos modèles d'écritures onciales.

* V. ce modèle, classe 2. dans la subdivision des écritures onciales Mérovingiennes.

ou des plus excellens ; nous avons eu recours à cette ressource : & sans vouloir prévenir le jugement du public ; nous espérons, pour le moins, que nos recherches ne seront pas tout-à-fait infructueuses.

Après avoir consulté le mſ. d'Aimoin de la bibliothèque de S. Germain des Prés ; nous avons cru pouvoir tirer quelque éclaircissement du célèbre mſ (1) de M Joli. Nous n'avons pas pour cela négligé les mſſ. 1451. & 5921. de la bibliothèque du Roi, dont le premier apartenoit autrefois à l'abbaïe de S. Maur-des-Fossés, & le second à M. Pithou. Quoique celui-ci ne soit, que du XIe. siècle, & celui-là du Xe ; nous les avons examinés, avec autant de soin, que s'ils devoient seuls décider la question. Le mſ. de l'abbaïe du Bec, que nous estimons du XIIe. siècle, ne nous a pas paru (2) devoir être mis à l'écart. Mais celui de Royaumont n'anonçoit rien, qui prévint assez en sa faveur, pour enchérir, par de nouvelles recherches, sur celles du dernier éditeur des euvres de S. Grégoire de Tours.

Il ne nous restoit donc plus à consulter, que le mſ. de

Le mſ. 1451. de la bibliothèque du Roi, ne confond point les sons des trois derniers caractères de Chilpéric : mais comme celui du Bec, il les distingue ainsi par des points *ae. thae. uui*. Quant aux caractères mêmes de nouvelle invention ; il commence par *o*, sur lequel il pose un *o* ! *ae* est mis sur Ψ, *the* sur Z, *uui* sur a. Par une erreur à peu près semblable, quoique également sans conséquence, le mſ. du Bec ne place pas *Io* sur l'*o*, mais celui-ci sur le ϑ. En récompense, les mêmes caractères, que dans le mſ. précédent, sont surmontés des sons, *ae*, *the*, *uui*.

Le mſ. du Roi, n°. 5921. du XIe. siècle, est conforme aux deux premiers, en ce qu'il présente indistinctement les sons *ae the uui*. Ensuite il les reprend par deux & par trois : de sorte qu'*ae* précède Ψ, *the* Z, *uui* a. Pour plus grand éclaircissement, une main postérieure ; mais pourtant ancienne, a mis sur l'*o* un *o*, sur *ae* Ψ, & sur l'a Δ. Ainsi, pour peu qu'on s'en raporte aux mſſ ; le son *o* demeure ataché au premier caractère, *ae* au second, *th* au troisième, *uu* au quatrième. Cette fixation de leurs valeurs une fois bien constatée, rétranche tout d'un coup une foule de dificultés très-épineuses.

(1) Cet illustre Chanoine de l'Eglise de Paris, fit présent de son mſ. à la bibliothèque du Chapitre. M. l'Abbé de Fleuri ne s'est pas contenté de nous en acorder la communication ; il nous a facilité tous les moyens d'en faire tirer des modèles exacts, en nous le confiant avec un zèle pour les lettres, relévé par les manières les plus obligeantes. Nous avons entr'autres choisi le passage même de Grégoire de Tours sur les lettres de Chilpéric. On le verra dans nos écritures cursives Mérovingiennes.

(2) Nous nous sommes adressés à Dom Trabouillard, bibliothécaire de cette abbaïe. Il a bien voulu nous copier le texte de Grégoire de Tours, figurer les caractères de Chilpéric, exprimer leur valeur. Son exactitude nous répond de leur parfaite conformité avec l'original.

la Cathédrale de Cambrai, qui ne cède à nul autre & pour la beauté & pour l'age. Nos desirs n'ont pas plutôt été connus à M. l'Abbé Marion, par une lettre de D. Bouquet; qu'au lieu des caractères chilpériciens, dont nous avions uniquement demandé la figure; sans diférer un instant, il (1) nous a fait tirer quinze lignes de ce ms. avec une élégance, qu'on pouroit à peine égaler, dans la capitale du royaume.

Vraies figures & valeurs des lettres de Chilpéric.

VII. Munis de ces nouveaux secours, nous entreprenons de fixer les figures, aussi-bien que les sons des lettres de Chilpéric: ou plutôt il nous sufira de mettre les imprimés & les mss. de Grégoire de Tours & d'Aimoin en parallèle sur (2) dix

(1) Quand nous nous répandrions en éloges & en témoignages de reconoissance; les uns & les autres en diroient moins, que la simple exposition d'un fait, qui montre un homme de lettres, à qui rien ne coûte, quand il s'agit d'en bien mériter.

I.	II.	III.	IV.	V.
(2) Anciennes éditions de S. Grégoire de Tours.	*Editions nouvelles des Bénédictins.*	*Mss. de Cambrai, au moins du milieu du 7e. siècle.*	*Mss. de la Cathédrale de Paris, écrit sur le declin du 7e siècle.*	*Mss. 1451. de la bibliothèque du Roi du 10e. siècle.*
ω *o* Ψ *ae* Z *the* Π *uuui*	ω *o* Ψ *ae* Z *th* ▷ *uui*	ω Θ Ψ *ae* Z *the* ▷ *uui*	ω *o* ψ *ae* Z *the* Δ *uui*	ω *o* ψ *ae* Z *thae the* ∂ *uui uiu,*
VI.	VII.	VIII.	IX.	X.
Mss. 5921. de la bibliothèque du Roi, 11e. siècle.	*Mss. du Bec de six à sept cens ans.*	*Mss. de l'Abbaïe de Royaumont.*	*Mss. d'Aimóin, de S. Germain des Prés, de plus de 500 ans.*	*Mss. d'Aimoin de 200. ans & les imprimés.*
ω ɔ ψ Ψ *ae* Z *the* ∂ Δ *uui*	ω ω ϴ *o* ψ *ae* τ *the* ∞ ∂ *uui ou oui*	ω *o* y *th.* z *y* *uui*	ω *o* Ψ *ae* T *the* ∂ *uui*	ω *o* χ *ch* θ *the* φ *ph.*

Conformément à la distribution des valeurs de chaque caractère des autres mss; nous faisons, dans la quatrième colone, l'aplication des lettres *aethenui*, seulement rangées tout de suite, dans le ms. de la Cathédrale de Paris. Dans celui du Roi 1451. les secondes doubles valeurs, placées sur les caractères de Chilpéric, sont d'une main postérieure. Un écrivain plus récent a mis aussi, dans le ms. du Roi 5921. le ɔ contourné sur l'ω, le Ψ sur *ae*, le Δ sur ∂. C'est visiblement, pour expliquer ou rectifier les figures, employées par le premier copiste. Ainsi, tant mss. qu'imprimés, tous sont uniformes sur l'ω, premier caractère de Chilpéric & sur sa valeur, O.

Peutêtre nous objectera-t-on le Θ du ms. de Cambrai, placé à la suite de l'ω, comme anonçant quelque son étranger,

colones, pour faire comprendre aussitôt quels furent ces caractères, qu'on cherche aux quatre coins de l'Europe, tandis qu'on les a sous les yeux. Les dificultés ocasionées par le laps du tems, par l'ignorance des anciens usages, par les méprises des copistes, sont résolues dans les notes. Ajoutons néanmoins deux mots, pour éclaircir la nature des lettres de Chilpéric.

où comme représentant une figure absolument distinguée de l'ω. Mais on a tout lieu de croire, qu'elle ne suit l'oméga, que pour en rendre la valeur. Seroit-il probable, qu'après avoir manifesté le son des trois dernières lettres en commun par *aethenui*; l'auteur ou l'écrivain fit une aplication spéciale des éléments correspondans à chacune d'entr'elles; sans en user de même à l'égard de la première, surtout après l'avoir répétée à la tête des autres? Ainsi, l'on n'en sauroit disconvenir, cet Θ, qui la suit immédiatement, en doit être le son. Les mss. du même siècle & des suivans, insèrent souvent le point au milieu de l'O. Ils le font particulièrement, quand il est exclamatif ou long. Saint Grégoire, ou du moins son ancien copiste, n'aura donc prétendu marquer qu'un O long par ce point dans l'O. Insistera-t-on sur ce que cet o ponctué sert aux Grecs de θ, & aux Goths d'*Wh*? Le θ du ms. du Bec sera-t-il invoqué, pour servir d'apui à une prétention aussi ténébreuse qu'incertaine? Mais si Chilpéric avoit voulu introduire le θ; il étoit tout simple, qu'il le fit valoir *th*: d'autant plus qu'il publioit un caractère, pour rendre ce son. Lui donner la valeur d'*ae*, ç'auroit été choquer le sens commun. Se figurer, que ce Roi aura voulu par ses nouveaux caractères enrichir la langue Latine ou Tudesque de lettres gothiques; c'est une pure imagination, démentie par les faits. Sans parler de l'étude particulière, qu'avoit fait ce Prince du Latin; les ordres qu'il envoya dans toutes les villes de son royaume, pour éfacer les anciens caractères des livres, & pour y substituer les siens, pouvoient-ils s'apliquer à d'autres livres, qu'à ceux, qui étoient écrits en langue Latine? Quelle figure auroit pu faire *Wh* dans le Latin à côté d'*uui*? Au contraire, on conçoit aisément, qu'on aura voulu rendre l'O long des Latins par celui des Grecs.

Le ms. du Bec, loin de représenter le ϑ, comme une lettre diférente de l'ω, met celle-ci dessus, pour lui servir d'explication. C'est donc évidemment une même lettre. Un ms. tel que celui de Cambrai, n'aura point été compris par le copiste du Bec. Il aura ignoré, que longtems avant lui l'on mettoit le point dans quelques O. Prenant cette figure pour un θ, il l'aura réduite à une forme, qui lui étoit plus connue. Il aura même cru, que Chilpéric avoit donné à son ω la figure d'un θ: mais il n'en aura pas été moins convaincu, que l'un de ces caractères étoit explicatif de l'autre. Cette objection se tourne donc en preuve. Le ɔ d'un des mss. du Roi ne sauroit faire de dificulté raisonable: c'est visiblement un O, qui n'est pas toutafait achevé.

La seconde figure & sa valeur *ae* sont constantes dans tous les imprimés & les mss. de Grégoire de Tours & d'Aimoin. On n'en peut excepter, que le ms. de Royaumont, un d'Aimoin très récent, & les éditions de cet auteur. Encore les uns & les autres ne s'écartent-ils, que peu de la même figure. Du reste le ms. de Royaumont n'est point ancien, & ne paroit pas d'une grande autorité. Le ms. moderne d'Aimoin & ses imprimés ne sont fondés, que sur la fausse suposition, que les lettres de Chilpéric étoient grèques, & quant à la figure, & quant à la valeur. Du Ψ on a fait l'χ, du Z un T, ensuite un θ, afin de le faire mieux quadrer avec la valeur *thr*. Enfin, pour qu'il ne manquât aucune des aspirées grèques aux lettres de Chilpéric; les éditeurs d'Aimoin ont mis le Φ valant *ph*, au lieu de la dernière lettre du même

II. Partie, Sect. III. Chap. I. Article III.

Son 1r. caractère est l'Ω, qu'il voulut introduire chez les Latins, à l'exemple des Grecs, pour distinguer l'*o* long de l'*o* bref. Le (1) 2e. Ꜷ n'est qu'un composé de l'*a* & de l'*e*, dont en éfet il a la valeur. Le (2) 3e. Ꝣ *th*, n'est non plus qu'une jonction du T & de l'h, dont on supose ici la haste répétée. Si ces doubles lettres ne sont pas aisées à saisir dans les mss. modernes; elles le sont dans les anciens. C'est surtout celui de Cambrai, qui nous en a fait naitre l'idée. Le goût de ces tems-là, pour les conjonctions de lettres, & la facilité de l'aplication montrent la solidité du dénouement. Le quatrième caractère Δ (3) n'est qu'un V fermé, un peu panché vers la gauche, pour valoir le W, ou l'V consone devant l'U voyelle. Beaucoup de (*a*) noms propres des François, qu'on avoit alors coutume de latiniser, s'écrivoient par *uui*, comme *Widolaïcus*, *Winnocus* &c.

Ainsi tous ces caractères avec leurs sons ne convenoient

(*a*) V. *la table onomastique du 2. tom. de D. Bouquet.*

Prince. Mais ces trois caractères ne s'acordent ni avec les imprimés, ni avec les mss. de Grégoire de Tours.

La figure de la troisième lettre est invariable, dans tous les mss, & dans toutes les éditions du même historien. Il n'y manque, qu'une base, dans le ms. d'Aimoin de S. Germain des Prés. A l'égard de la valeur; tout est d'acord : si l'on en excepte un ms, qui ne mérite pas beaucoup d'atention.

Enfin tous les mss. de Grégoire & celui d'Aimoin de 500. ans, réduisent la quatrième lettre de Chilpéric à une figure triangulaire, ou fort aprochante du triangle. Les ouvertures de quelques-unes, & les arondissemens de quelques autres ne sont, que des variantes de copistes. Sa valeur est encore moins sujette aux changemens & aux dissemblances. Car, que les uns ajoutent un *u*, les autres un *i* de plus; ou qu'au lieu de *uui*, on lise *oui*, *uiui*, cela n'afecte en rien le son, ou du moins n'y cause aucune diférence notable.

Le ms. du Bec donne pour quatrième caractère une figure aprochante de l'a, à laquelle il en ajoute une autre monstrueuse; s'il n'a pas prétendu l'expliquer par son moyen : auquel cas ce ne seroit, que le W mal fait, & tirant sur le Gothique moderne.

(1) Souvent les A n'avoient point alors de traverse. Si l'on aime mieux incliner ce caractère d'un autre sens; on y retrouvera l'*a* & l'*e*. Mais il faut se souvenir, qu'au sixième siècle les lettres contournées & renversées étoient fort à la mode. En un mot c'est ici l'ancien e à cedille, que Chilpéric adopta; s'il n'en fut pas l'inventeur. Telle étoit alors sa figure ę.

(2) La ressemblance du Z avec ce caractère aura été cause, que les copistes de Grégoire de Tours, acoutumés à peindre la dernière lettre de l'alphabet, en auront tellement raproché le troisième élément de Chilpéric, qu'ils ne tardèrent pas à confondre leurs figures. M. l'Abbé Lebeuf a découvert, dans un ms. éclésiastique d'Autun, une écriture inconnue, où ce caractère Ꝣ revient souvent. S'il a du raport avec l'*ae* du second ms. du Roi, il en a aussi avec le Z. On retrouveroit encore plus aisément, dans celui d'Autun, les autres lettres chilpériciennes, du moins quant à la figure.

(3) Le Δ grec n'a certainement nulle analogie avec la valeur *uui*, que les anciens mss. donnent à cette dernière lettre de Chilpéric. Mais en suposant un V fermé par une ligne; on aperçoit aisément un grand raport entre la figure & le son *uu*.

pas

pas mal à l'état où se trouvoit pour lors la langue Latine. Les trois derniers réduisoient, sous une seule figure, ce qu'on étoit obligé d'exprimer par plusieurs. Rien de plus simple, que cette explication : rien de plus conforme à la pluralité des mss. aux plus excellens, aux plus anciens. Aucune de celles, que d'autres ont proposées, ou que nous avions imaginé nous-mêmes, ne nous contentoit. Celle-ci, qui de toutes est la moins recherchée, & la mieux assortie à la nature des caractères, emporte sans peine notre aquiescement. Oserions-nous aussi nous flater, qu'il en sera de même de celui du public ?

CHAPITRE II.

Lettres nationales, lapidaires, métalliques, en relief, en creux, à claire voie : lettres dorées, argentées, bronzées, étaimées, rouges, vertes & d'autres couleurs : lettres initiales, grises ou historiées, représentant toutes sortes de figures, d'hommes, de quadrupèdes, d'oiseaux, de poissons, de serpens, de monstres, de fleurs, de fleurons, de feuillages, de grotesques : lettres brodées, entrelassées, ponctuées, blasonées, en chaines, en treillis, en pilastres, en marqueterie, en gerbe, en chevelure &c. En quel siècle, en quel païs chacune de ces espèces eurent-elles cours : quel fut leur commencement, & leur durée ? Observations historiques & critiques sur leurs diférens usages, & sur divers autres caractères, qui montrent avec elles une sorte d'afinité.

IL ne sufit pas d'avoir examiné l'origine de nos lettres & d'avoir exposé les augmentations réeles ou prétendues, qu'a éprouvé l'alphabet Latin, depuis deux mille ans ; il faut encore faire conoitre ses élémens par leur nomenclature

générale & particulière, repréſenter leurs diférences ſpécifiques, rapeler toutes les notions, qu'elles emportent avec elles.

Les unes tirent leurs dénominations des peuples ou des perſones, qui paſſent pour en avoir fait uſage, ou même pour les avoir inventées : les autres des matieres, dont elles ont été formées, pluſieurs des figures, qu'elles ont priſes, quelques-unes, des accidens, qu'elles ont eſſuyés. Il eſt bon nombre de ces lettres, ſur leſquelles on coulera légèrement ; parcequ'elles rentrent dans le chapitre des écritures, qui exigent de nous des diſcuſſions plus profondes.

Lettres grèques, relativement à la Diplomatique : lettres Ephéſiennes, Thraciennes,

I. On a long-tems retenu quelque uſage des (1) lettres grèques, chez les Latins ; comme des lettres latines, chez les Grecs. Les inſcriptions lapidaires, bronzes, monoies, mſſ, (a) actes publics, lettres formées, bulles, diplomes (2), &

(a) *Bibliothèque Lorraine par D. Calmet. préf. p. ix.*

(1) Outre les lettres latines, les Grecs ont auſſi quelquefois employé la langue Romaine ſur des monumens publics, où ils ne faiſoient entrer que les caractères grecs. C'eſt ainſi qu'une médaille de Mactin, fabriquée à Ephèſe, porte ΦΟΤΑ ΕΦΕCΙ, pour VOTA EPHESIORUM.

(2) Par exemple, dans deux diplomes de Charle-le chauve, de la quatrième & de la trente-unième année de ſon règne, on écrit l'*e* d'*amen* par une *H*. La même choſe ſe remarque dans un diplome de Charle le ſimple, de la ſeizième de ſon règne. Les originaux des trois diplomes, qui donnent lieu à cette note, ſont gardés à la bibliothèque du Roi. On trouve pluſieurs ſignatures grèques, dans les actes publics d'Italie. Des écléſiaſtiques de divers autres païs, ſoit par vanité, ſoit par quelque autre motif, ſouſcrivent quelquefois en Grec. Mais le plus ſouvent ces ſignatures ſont mêlées de lettres grèques & latines. On n'en dira pas davantage ſur les ſouſcriptions en lettres grèques ; parcequ'on ſe verra dans la ſuite obligé d'y revenir. On ne s'arrêtera pas non plus aux mots grecs, qui ſe rencontrent dans les mſſ. Il eſt ordinaire de les rendre en caractères grecs, bien ou mal figurés. Ils le furent communément aſſez mal, depuis le ſixième ſiècle. Cela va juſqu'à mettre des M pour des H, comme dans le mſ. du Roi 1820. Peutetre étoit-ce, parcequ'alors l'M latine empruntoit de tems en tems la forme de l'H.

Tandis que nous ſommes ſur les lettres grèques, il ne ſera pas inutile d'obſerver l'Є parfaitement rond, & l'S carée ⊏, dans des monumens de plus de 800. avant J. C, publiés au XVIe. volume des Mémoires de l'Académie des Belles-lettres. Ce fait eſt bien opoſé aux idées de quelques ſavans auteurs. On peut remarquer auſſi, ſur les mêmes monumens, les trois conjonctions ſuivantes de lettres *la*, *ra*, *tr*. Nous ajouterons encore ici quelques lettres grèques plus récentes, pour compléter nos alphabets. *a* Α Α Α Α Α. *b* Β Β Β. *gh* Τ Γ Γ. *d* Δ Δ Δ Δ Δ Δ Δ. *e* Є Ε Ε. *z* Ϛ. *ē* Η Η Η Ͱ Η. *th* Θ. *k* Κ. *l* Λ Λ. *m* Μ. *n* Ν Ν Ν. *x* Ξ. *o* Ο. *p* Π Τ Τ Π. *q* Ϙ. *r* Ρ Ρ Ρ. *ſ* Σ Σ Ϲ Σ Σ. *t* Τ. *u* Υ Υ. *ph* Φ. *ſſ* ✳ Ϡ. *ō* Ω Λ Ω Ш. 900 Ϡ.

En raportant (*b*) l'épitaphe de Gordien Martyr, la ſeule de toutes les inſcriptions en lettres gauloiſes, ſur laquelle D. Mabillon croyoit, qu'on pouvoit compter ; nous nous ſommes contentés d'inſinuer nos doutes. Mais nous conoiſſons maintenant tant d'inſcriptions en lettres grèques, ou partie grèques & latines, quoiqu'en langue Romaine ; qu'il ne nous eſt guère poſſible de nous roidir contre le ſentiment de ceux, qui ne

(*b*) Tom. I. p. 704. 705.

autres pièces juridiques des uns & des autres, & plus encore des Latins que des Grecs, en sont témoins. Ces monumens fournissent quelquefois des lettres grèques extraordinaires, qu'on ne prétend pas rassembler ici. On se contentera d'en avoir mis en notes quelques-unes, qui ne se trouvent pas assez précisément figurées, dans les alphabets de notre premier volume.

Solutoires, magiques, ecclésiastiques: caractères grecs sur les monumens & dans les actes publics des Latins: lettres grèques attribuées aux Gaulois.

Parmi les lettres grèques, dont les noms sont empruntés des nations ou des villes, chez lesquelles elles ont eu cours, nous avons quelques peine à ranger les (a) Ephésiennes & Thraciennes. L'usage en fut borné à la superstition, qui leur avoit donné l'être. Les magiciens, au raport (b) de Plutartarque, faisoient réciter les premières aux démoniaques, sous prétexte des prétendus soulagemens merveilleux, qu'elles pouvoient leur procurer. Les Grecs s'en servoient aussi en guise de phylactères & d'amulètes. On croit que les livres (c) brulés (1) par les Ephésiens, après leur conversion, avoient raport à ces caractères. Les lettres thraciennes, plus communément apelées, tables thraciennes, passoient pour être de l'invention d'Orphée. Cependant Pline (d) avance, que toute la Thrace étoit exemte de magie. Les lettres *solutoires* ou *relaxatoires*, *litteræ solutoriæ*, désignent une autre espèce de caractères (2) magiques, dont la vertu

(a) *De primâ scr. orig. cui notas adjecit C. H. Trotz p. 314. & seqq.*

(b) *Symposiac lib. 7. quest. 5.*

(c) *Act. 19, 19.*

(d) *Lib. 30. c. 1.*

veulent pas attribuer aux Gaulois cette écriture, à l'exclusion des autres peuples. L'inscription, dont il s'agit, n'a été, selon (e) M. Maffei, jugée barbare, & de l'ancien caractère gaulois, mêlé de runique; que parcequ'elle renferme quelques lettres minuscules, qui ne sont pas ordinaires aux marbres. Cependant Jean-Christophe Harenberg (f) regarde l'épitaphe de Gordien, comme assez conforme à l'écriture des Germains. Il cite même un ancien interprète de César, pour prouver l'usage des lettres grèques, chez les Gaulois & les Germains. Mais, comme il semble fonder son raisonement, sur ce que les Druides étoient communs aux Gaulois & aux Germains; il contredit ouvertement César, dont voici les propres termes: *Germani ... neque Druides habent, qui rebus divinis præsint.* De bello Gallico l. 6.

(1) Du moins, aux termes de l'écrivain sacré, ne s'agissoit-il que de livres, qui traitoient de choses curieuses, mais de nulle utilité. Ainsi l'on ne devoit pas avancer, dans le Dictionaire Encyclopédique t. 2. p. 231, que les premiers Chrétiens, ocupés d'abord uniquement de leur salut, brulèrent tous les livres, qui n'avoient point de raport à la Religion. Jamais les Chrétiens n'ont fait la guerre par principes, ni aux sciences, ni aux beaux arts. S'ils ont détruit quelques chefs-d'œuvre des plus fameux artistes; c'est à la vertu, c'est aux bonnes mœurs, qu'ils en ont fait le sacrifice.

(2) Un ms. de 300. ans (g) de la bibliothèque Impériale, en langue Allemande, contient le détail des foles cérémonies, de la composition de l'encre

(e) *Dell' istoria di Verona p. 329.*

(f) *Historia Ecclesiæ Gandershemensis cath. & collegiatæ diplomatica. - Hanoveræ. 1734. fol.*

(g) *Trotz ibid. p. 315. 316.*

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. II.

consistoit à mettre à couvert, disoit-on, des liens & de la captivité, ceux qui les portoient. Il est parlé de ces lettres, dans l'histoire (a) du vénérable Bède. Celles des anciens Egyptiens, & surtout leurs *lettres sacerdotales*, n'étoient non plus, au jugement (b) de Rufin, qui avoit voyagé en Egypte, qu'une sorte de (1) caractères magiques. Mais c'est peutêtre trop s'arêter sur des lettres, qui ne méritent, que d'être ensévelies dans l'oubli. Nous avons même hésité, si nous devions parler des lettres Ephesiennes & Thraciennes. Mais quelqu'un auroit pu s'imaginer, qu'il faut juger de ces caractères grecs, comme des lettres Ioniques & (2) Attiques : ce qui seroit une grande erreur, en fait de littérature.

Nous nous porterons plus volontiers, s'il est possible, à

(a) Hist. Angl. l. 4. c. 22.
(b) Hist. eccles. lib. 11. c. 26.

& du roseau, avec lequel devoient être écrites les lettres, qu'on faisoit servir à de semblables opérations. Les caractères magiques de toutes les façons, plus extravagantes les unes que les autres, se trouvent dans divers mss. des grandes bibliothèques & des cabinets des curieux : mais nous n'avons garde de nous enfoncer dans des recherches aussi vaines, dont on ne pouroit tirer d'autres fruits, que de prouver, jusqu'à quel excès d'égarement peut se porter l'esprit humain, abandoné à sa propre corruption.

(1) On n'a pas coutume de traiter de magiques les lettres sacerdotales des Egyptiens : quelque superstitieux que fût souvent l'usage, qu'en faisoient leurs prêtres. Jusqu'à présent les savans n'ont pas réussi à les déchifrer. Sans savoir que M. Warburton eût prétendu, que les lettres sacrées & communes, s'il faut les distinguer, furent formées sur le modèle des figures hiéroglyphiques; nous avons reconu cette descendance dans notre premier (c) volume, au moins à l'égard de quelques-unes : & pour en donner un exemple, nous avons fait voir, que la lettre O, commune aux alphabets des Orientaux & des Occidentaux, signifiant l'œil en Hébreu, étoit représentée sous cette forme parmi les hiéroglyphes, & sur les toiles écrites des mumies. M. le Comte de Caylus, dans son excellent *Recueil* (d) *d'antiquités Egyptiennes*, a de beaucoup enchéri sur les vues de M. Warburton, en faisant un parallèle de 22. hiéroglyphes avec un nombre égal de lettres cursives des Egyptiens. Il faut y joindre un second parallèle de sept autres hiéroglyphes, avec autant de caractères d'une inscription, mais dont quelques-uns reviennent aux premiers. Quoique cet illustre savant n'ait point tenté de donner au public un alphabet Egyptien; il eût pu sans doute, s'il l'eût voulu, établir une sorte d'analogie, au moins conjecturale, entre plusieurs des caractères comparés, & ceux des Hébreux, des Samaritains & des Grecs. Ç'auroit peutêtre été quelques pas de plus vers la conoissance de l'écriture Egyptienne, qui manque à la République des lettres. Malgré les avances, que nous tirerions de ses travaux; nous n'osons pas hazarder ce qu'il n'a pas jugé à propos d'entreprendre.

Quelques-uns pouroient néanmoins regarder ces écritures, plutôt comme des caractères de Basilidiens, que comme des monumens de la haute antiquité Egyptienne. Sans parler de plusieurs figures, autant du goût de ces fameux hérétiques, que des Egyptiens; le nom de JESU, qu'on lit à la planche 21. col. 5. lig. 5. pouroit faire attribuer ces pièces à de faux-Chrétiens, anciens ou modernes, qui cependant auroient copié des caractères antiques, propres aux Egyptiens.

(2) On peut voir ce que nous avons dit, au sujet de ces lettres, *t. 1. p. 634. 635. 681. t. 2. c. 1. art. 1.*

(c) Pag. 577. 578.
(d) Pl. XXXVI. pag. 72. & suiv.

contenter la louable curiosité de ceux, qui voudroient savoir, ce qu'on doit entendre par écrire en (1) lettres éclésiastiques.

Les expéditions des actes, dressés par les Tribunaux séculiers, étoient rédigées sur des rouleaux de papier d'Egypte, apelés volumes. Ils étoient écrits en lettres cursives, assez compliquées, mais fort lisibles pour ces tems-là. Les éclésiastiques au contraire portoient les copies des actes, qu'on nommeroit aujourdui grosses, sur des livres coupés par les bouts, à peu près comme les nôtres. De là le nom de (2) tome, qui signifie *tranché*, *coupé*. L'écriture, dont ils usoient alors, n'étoit pas la cursive, mais l'onciale ou la minuscule. C'est-là, selon toutes les aparences, ce qu'il faut entendre par *lettres éclésiastiques*.

On ne fera mention des lettres dominicales du calendrier, si connues de tout le monde, que pour observer, qu'elles n'ont nul raport à la matière, que nous traitons.

Prétendues lettres gauloises : lettres

II. Tory (*a*) s'étoit persuadé, qu'avant les Romains; non seulement les lettres grèques, mais encore les (3) hébraïques,

(1) On a parlé de lettres éclésiastiques, prises dans un autre sens, *t. 1. p. 239.* Il est ici question de lettres grèques. M. Fleuri (*b*) raporte, d'après l'épilogue d'Agathon, inséré (*c*) au VIe. tome des Conciles, que ce diacre de C P. mit au net, en *lettres éclésiastiques*, tous les *tomes* des actes du VIe Concile général, qui furent aussitôt scellés & déposés, dans le palais de l'Empereur. Ce même Agathon, en qualité de notaire, avoit écrit en minute ou en notes, avec plusieurs autres adjoints, les actes du même Concile, qu'il rédigea depuis à loisir en *lettres éclésiastiques*, apelées ainsi par oposition aux lettres laïques. Suivant l'ancien usage des tribunaux Romains, même depuis que les magistrats eurent embrassé le Christianisme; tout ce qui s'y disoit sur une afaire, tant de la part des gens de Justice, que des persones intéressées, s'écrivoit en même tems, qu'il étoit prononcé. Il faloit pour cela, que les notaires employassent les notes de Tyron, ou une écriture coulée, pleine d'abréviations, en attendant qu'ils le missent au net.

(2) M. Fleuri auroit pu, dans l'ocasion présente, éviter de mettre le mot *volume* pour celui de *tome*. Le premier, comme on sait, tire son origine de *volvere* rouler, *volumen* rouleau; & le second de Τόμος *tomus* coupé.

(3) Il en alléguoit pour preuve *une grande pierre*, qu'il avoit vue » en l'hôtel de Fescamp, situé en l'Université » de Paris, où sont, dit-il, gravées » maintes bonnes lettres hébraïques : pareillement, continue-t-il, j'en ai vu » deux autres pierres aussi gravées en » Hébreu, qui sont en la muraille de la » court de la maison, où pend pour l'enseigne de trois boittes, assise en la rue » de la Harpe, droit devant le bout de » la rue du Foin. J'en ai vu aussi une autre près les Cordeliers, qui fut trouvée en la place, où est de présent édifiée une maison neuve, qui est entre » la porte de l'Université pour sortir à » S. Germain des Prés & lesdictz Cordeliers, & de présent y est encores à » demy escripte, pour autant qu'on l'a » retaillée. Et la fait-on servir soubs un » esgout. « On a sujet de croire, que

(*a*) *L'art de la science de la vraie proportion des lettres. fol. 12.*

(*b*) *Hist. ecclés. t. 9. liv. 41. n. 24.*

(*c*) *Labbe tom. 6. col. 1403. 1404.*

scripturales & rabbiniques : noms des lettres hébraïques en France, au sixième siècle, dans les mss. latins : additions aux lettres étrusques : abolition des lettres runiques dans le Nord : lettres des Francs & des Brétons.

avoient eu cours dans les Gaules. Quoiqu'il procède en preuves par monumens, sur la vérité desquels on n'a pas sujet de contester ; nous n'en jugerons pas plus favorablement de ses prétentions.

M. Masséi s'étant proposé de faire remonter fort haut l'age de l'écriture courante, & voulant tirer une induction en sa faveur de celle des Juifs ; de quelle antiquité, s'écrie-t-il, n'est pas chez les (a) Hébreux, l'écriture rabbinique, qui n'est autre que la cursive, distinguée de cette manière d'écrire majestueuse, apelée *scripturale* ! Il pouroit se faire, que les Rabbins auroient eu de très-bonne heure une écriture cursive. Mais le savant Marquis auroit vraisemblablement bien de la peine à en faire la preuve. Loin de pouvoir produire de l'écriture rabbinique d'une antiquité fort reculée ; on n'a pas même encore montré de mss. hébreux en *scripturale*, certainement plus anciens, que le dixième siècle. D'ailleurs si la cursive rabbinique est si ancienne ; pourquoi la Germanique est-elle encore si peu liée ? Les lettres scripturales ont pris ce nom des saintes Ecritures ; parcequ'elles servent à les transcrire, & que les Juifs ne croient pas permis de les copier en d'autres caractères.

Au V. ou VIe. siècle, chez les Latins, plusieurs lettres hébraïques portent des noms (1) un peu diférens de ceux, qu'on a coutume de leur donner.

(a) *Dell' istoria di Verona lib. XI. col. 329.*

ces inscriptions hébraïques ne sont que des épitaphes de Juifs déplacées. On en trouve de semblables en bien d'autres villes de France, & des royaumes voisins : & d'ailleurs l'ancien cimetière des Juifs n'étoit pas éloigné.

(1) Dans le pseaume *Beati immaculati* du pseautier, en lettres d'or & d'argent, de S. Germain évêque de Paris ; l'iod est apelé *ioth*, le lamed *labd*, le nun *num*, le samech *sanch*. Quelques-uns de ces caractères conservent les mêmes dénominations, qu'ils ont aujourdhui. Les autres n'en ont aucune. Un ms. en notes de Tyron du VII. ou VIIIe. siècle met pour zain *zai*, pour iod *iot*, pour lamed *lamech*, pour samec *sameth*, pour pe *fe*, pour schin *sen*. Un autre ms. du huitième siècle, réunissant trois versions des pseaumes ; répète autant de fois les lettres hébraïques, dans le pseaume 118 : mais ne difère des nôtres, que dans le *deleth* pour daleth, le *zai*, l'*ioth*, le *fe*, le *sen*. La même nomenclature a lieu dans l'alphabet de Raban, à l'exception du *fe* ; mais on y voit de plus *lamech*. Tous les alphabets des lamentations de Jérémie du ms. 15. de S. Germain, écrit en 809. sont conformes à l'hébreu d'aprésent ; si ce n'est à l'égard du *deleth* & du *ioth*. Les mêmes dénominations, savoir le *zai*, le *lamech* & le *sain* pour le schin reparoissent dans un autre ms. postérieur de douze années. Du reste l'alphabet hébraïque de Raban est conforme, quant aux figures, à la plupart de celles, qu'on a représentées dans notre premier tome, planche VIII.

Nous ne rapelerons ici les lettres Etrusques, que pour (1) enrichir l'alphabet général de notre premier tome de quelques caractères, que des monumens nouvellement découverts, nous ont fait conoitre.

Nous croyons avoir donné une idée sufisante des lettres d'après le mſ. royal 2340. Quelques unes ont plus ou moins d'afinité avec les caractères des deux alphabets du mſ 17. de l'abbaïe de S. Germain des Prés. Nous n'en relèverons pas les diférences. Tout autre peut les remarquer. Raban est trop commun, pour que la comparaison soit fort dificile. D. Calmet, dans sa *Bibliothèque Lorraine*, dit avoir remarqué des caractères hébreux fort diférens des nôtres, dans plusieurs anciens mſſ.& sur-tout dans ceux des abbaïes de Tholey, de Murbach & de S.Gal. Ils reviennent, selon lui, aux caractères Samaritains ou anciens Hébreux. Qu'il nous soit permis de douter de cette ressemblance. Peutêtre est elle plus réele avec les prétendus alphabets hébreux des mſſ. latins, publiés dans notre premier tome. Il en est à peu près de même de l'alphabet hébreu du mſ. 152. du Roi. Les formes de ses lettres se raportent à celles des deux mſſ. cités. La figure ΜΥ du samech est celle de toutes, qui s'en écarte le plus.

(1) *a* Λ Λ. *d* ᐊ. *f* ꓘ Ƨ Я λ ƛ. *h* H. *k* ↑. *m* Ꮤ. *n* Ѵ. *p* Γ. *ph* ⧫ ⧫. *q* ᐊ Ϙ. *r* ϱ ♦. *s* M M. De ce nombre néanmoins, quelques lettres nous paroissent douteuses, quant à l'apropriation à tel ou tel élément. Il n'en est toutefois aucunes, en faveur desquelles un ou plusieurs de nos restaurateurs modernes de l'étrusque ne se soient déclarés. Si l'on s'en raporte (a) à l'un des plus célèbres; il faudroit encore joindre à notre C le Ɔ & le ⊐. Quoique la figure ⊐, pour désigner le *b* ne soit pas incertaine, & que le même auteur lise ΙΟΑ pour *avi*, en prenant l'*V* pour le *B*: il est si décidé (b) pour le *B* étrusque; qu'il ne balance point à lire EBIS, pour désigner Hébé épouse de Hercule, mot qu'on avoit toujours lu ETHIS auparavant. Mais si M.Passeri revendique aux Etrusques le *B* contre M. Gori; il agit avec lui de concert, pour leur enlever l'O. Une des plus fortes preuves, qu'on ait aportées, pour leur conserver cette lettre; c'est qu'elle se trouve dans l'HERKOLE d'une patère de la table VI. de Dempster. Mais, dit il, si elle tenoit (c) lieu d'une vraie lettre; on ne l'auroit pas faite plus petite, que les autres, ni déplacée. Et qu'on ne lui réponde pas, que le graveur s'apercevant de l'omission d'un O, l'aura mis après coup. S'il eût été si scrupuleux, il auroit ajouté une F, qui manque, selon lui, dans le nom voisin MENREA, au lieu de MENERFA: la nécessité de cette F étant prouvée par les patères v. & vi^e. du même ouvrage. Qu'il soit permis de répliquer 1°. qu'on rencontre sur divers monumens bien des exemples de lettres plus petites ou déplacées; sans qu'on en puisse conclure, que ce ne sont pas de véritables lettres. 2°. Nous avons sous les yeux la sixième planche de Dempster. L'*o*, quoique plus petit, n'y est point hors de sa place, & MENERFA s'y trouve écrit à côté. 3°. M. Passeri lui-même convient, que cette lettre ne manque pas à la sixième patère, qu'on ne sauroit distinguer de la sixième planche. 4°. Quand la faute seroit réele; suivant M M. Gori & Passeri, chez les Etrusques, il y avoit plus d'une manière de prononcer MENERVA. 5°. La diminution de l'*o* n'est pas rare sur les monumens antiques; particulièrement, lorsqu'il est bref. Quant au ↑ de M. Gori, qu'il rend par le K; nous ne lui envions point l'honneur de cette découverte. Mais pourquoi ne pouroit-on pas lire HERTVL? Qui ne connoit la transmutation du T en K chez des peuples assez voisins de ceux d'Herculane? Ces deux lettres devoient donc être pour eux d'une prononciation peu diférente. Par cette solution l'on évite d'attribuer au K une figure, qui ne semble pas trop naturelle, ni assez analogue avec celle du K Etrusque. Au contraire elle est parfaitement assortie au T.

(a) *Jo. Bap. Passeri Pis. Junonalis sacra mensa Herculanensium illustrata. p.* 212. *Symbola litteraria* - *vol.* 1. *Florentiæ* 1748.

(b) *Differt. de Hellenismo Etrusc. pag.* 50.

(c) *Ibid. p.* 49.

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. II.

(1) runiques dans le même volume. Il ne nous reste, qu'à faire quelques observations sur leur durée & leur abolition. Avant l'introduction des lettres (a) latines dans le Nord; les runes étoient également en usage chez les Suédois, les Norvégiens, les Danois & les Islandois. Sperling, comme on l'a (b) remarqué, les fait cesser totalement au XV[e]. siècle. L'auteur des Chroniques Suédoises, livre premier, raconte, au raport de (c) Wormius, qu'Olaüs Scotkoning roi de Suède abolit les lettres runiques par une loi : or ce prince mourut en 1018. Notre auteur ne laisse pas de suposer, que les runes se seront encore maintenues quelque tems chez les particuliers depuis cette ordonance. Les runes avoient déja commencé à tomber dans un grand discrédit, sous

(a) *De Danicæ linguæ & nominis antiquâ gloriâ commentariolus Othonis Sperlingii. Hafniæ.* — 1694. p. 80.

(b) *Tom.* 1. p. 711.

(c) *Litteratura Runica.* p. 154.

(1) Quelques auteurs (d) en distinguent de deux sortes; les runes ordinaires & celles de la province de Helsingue en Suede. Les premières n'exigent pas de nouveaux éclaircissemens : les secondes n'ont besoin, que de l'addition des perpendiculaires, communes aux autres, pour leur ressembler avec la plus grande exactitude. Ainsi par l'addition d'un trait aux unes, ou par la soustraction du même trait aux autres, toute diference cesse. M. Eckhart (e) distingue aussi deux sortes de runes, les communes & les magiques : distinction qui n'emporte pas diversité de caractères. Notre auteur fait les plus grands éforts, pour enlever aux peuples du Nord l'invention des runes, & pour la révendiquer à sa nation. Qu'ils ne se glorifient pas, dit-il, de l'antiquité de leurs runes. Nous en avons fait usage longtems avant eux. Il cite en preuve ces vers de Vénance Fortunat :

Barbara (f) fraxineis pingatur runa tabellis,

Quodque papyrus agit, virgula plana valet.

Or par *barbara runa*, Fortunat désigne l'écriture des Germains : puisqu'il entend ailleurs par *Barbarie*, la Germanie & la France. Mais on regardoit alors comme barbare quiconque n'étoit ni Grec ni Romain. Fortunat conoissoit les Goths d'Italie & d'Espagne. Ces peuples avoient aporté avec eux quelques monumens de leurs runes : c'est à quoi le Poète fait allusion.

M. Eckhart (g) n'est pas plus heureux, quand il fait abolir les runes germaniques par saint Boniface : sous prétexte qu'il interdisoit par-tout les phylactères, amulètes, & ligatures superstitieuses. Mais les runes en étoient-elles inséparables ? A ce compte leur usage auroit été commun en France, en Italie, en Grèce. Nous y voyons la superstition des phylactères très acréditée, au huitième siècle. Les saints, qui s'élévèrent à Constantinople contre ce reste d'idolatrie, s'oposèrent-ils donc à l'usage des runes en Orient ? Les runes viennent de trouver un nouveau défenseur en Italie, dans la persone d'un anonyme, qui a publié en 1751. une brochure, sous le titre de *Nuova Trasfigurazione delle lettere Etrusche.* Toutes les écritures prises jusqu'à présent pour étrusques sont runiques, selon lui. Les Goths répandus en Italie les écrivirent ou les firent graver. L'idée paroit originale, mais elle n'est pas neuve. Plusieurs savans du Nord, zélés pour leur runes, ont soutenu la même thèse. Ils l'ont étendue aux médailles Espagnoles & Puniques. Ils n'en sont pas encore demeurés là. Les runes, à les entendre, sont la source de toutes les écritures. Nous ne croyons pas devoir réfuter sérieusement des imaginations si singulières.

(d) *Magni Celsi P.P. de runis Helsingicis v. pl.* 1707.

(e) *Comment. de rebus Franc. Orien.* t. 1. lib. 23. p. 118.

(f) *Lib.* 7. *Carm.* 18.

(g) *Ibid.* p. 419.

Erric

Erric le victorieux, père d'Olaüs Scotkoning. En Danemark elles ont duré bien davantage. Wormius cite en preuve les Fastes danoises, portant pour date l'an 1328. Mais déja les runes n'étoient plus d'un usage aussi commun, que les caractères latins. Les prémières ne furent proscrites par aucun decret chez les Danois. Insensiblement ils s'acoutumèrent aux lettres latines, introduites avec la Religion dans le Nord. Elles ne furent (a) portées en Islande par les Danois, qu'au quatorzième siècle, sous Valdemar IV[e].

(a) *Sperling p. 87.*

Les lettres & les prétendus alphabets des Francs, sous les noms de Wastbalde, de Doracus & d'Hichus, nous paroissent trop suspects, pour nous en ocuper sérieusement: d'autant plus qu'on ne reconoit (1) ces caractères, dans aucun monument de la langue de nos ancêtres. Nous ne jugeons pas plus avantageusement de ceux (2) des anciens Brétons.

(1) Cependant (b) Hickes, dont la critique est souvent sévère à l'excès, combat Vossius & les autres auteurs, qui ont jugé peu favorablement de l'alphabet des Francs. Il résout parfaitement bien l'objection, tirée de Tacite *De moribus Germanorum*, par laquelle on prétendoit prouver, que les Germains n'avoient nulle conoissance des lettres. Il apuie sur le témoignage de l'abbé Trithème, qui avoit tiré l'alphabet de Wastbalde d'un mf. si vieux, qu'à peine en pouvoit-on distinguer les caractères. Il ajoute, que l'alphabet de Doracus se trouve dans le mf. de Hunibalde, & qu'outre les grands raports, qu'ont ces deux alphabets avec plusieurs lettres grèques & runiques; ils en ont de plus avec celles d'un très-ancien mf. des Evangiles de l'église de Lichefield, écrit en lettres onciales. Enfin il conclut, que la censure de Vossius contre Hunibalde manque du côté de l'équité. Mais la plupart des savans ne sont pas plus favorables, que Vossius, à cet auteur fabuleux. Quelques-uns ne le croient même, que du douzième siècle. Au reste Hickes découvre des traits de conformité entre les alphabets francs & son mf. de Lichefield, où d'autres en trouveroient de dissemblance. Il confond la figure de quelques lettres, pour n'avoir pas fait atention à leurs transmutations réciproques. Quoique M. Bourguet ait pris la peine de tirer de Trithème ces alphabets des Francs, & de les insérer dans son Recueil; il ne laisse pas de les traiter de chimériques. Et c'est l'opinion, qui nous paroit incomparablement la plus sûre. Au premier coup d'œil, entre l'alphabet de Doracus & le mf. de Lichefield, on croit apercevoir beaucoup de ressemblance. Elle disparoit, dès qu'en détail on compare chaque caractère. Ce mf. n'est réellement, qu'une écriture Anglo-saxone carée; avec un très-petit nombre de lettres singulières. Hickes supose, que dans son mf. la même figure Ħ serviroit pour le *p*, le *ph* & l'*m*. L'exemple alégué de sa part n'anonce, qu'une faute de copiste, ou un changement de P en *M*, comme étant lettres du même organe, & par conséquent fort sujètes à être substituées les unes aux autres.

(b) *Grammatica franco-theot. p. 2. 3.*

(2) D. Hyacinthe Morice nous avoit communiqué, d'après D. le Pellerier, deux alphabets (c) des anciens Brétons Armoricains. Mais ils ont tout l'air d'avoir été faits à plaisir. Aussi n'avons-nous pas cru devoir les publier. Mal-à-propos voudroit-on les apuyer sur deux inscriptions; l'une trouvée à Plouvin, au diocèse de

(c) *Voyez-les à la fin de la préface du dictionaire de la langue Brétonne: publié à Paris en 1752.*

II. PARTIE.
SECT. III.
CHAP. II.

Lettres des Irlandois : peut-on compter sur leur vérité ? l'antiquité de leurs caracteres & de leurs mss. est-elle sufisamment constatée ?

III. Les Irlandois se glorifient d'avoir eu un alphabet particulier, avant leur conversion à la Religion chrétienne : Ils l'apellent *Beth-luis-nion* : parceque le *b*, l'*l*, & l'*n* en furent les trois premières lettres, & que ces mots en leur langue signifient trois sortes d'arbres fort communs, dont ils tiroient les tables & les écorces, sur lesquelles ils avoient

Léon, l'autre à saint Michel de Grève, au diocèse de Tréguier. A peine y pouroit-on découvrir une lettre, qui se raportât à celles des prétendus alphabets Brétons. On ne sait même, si l'on doit trop compter sur ces inscriptions. La plupart des lettres y sont conformes aux nôtres. En renversant la première on lit aisément un mot latin. Les deux, qui le précèdent & le suivent, pouroient être des noms propres. Le dernier répond peutêtre à *Jacet*. La deuxième semble débuter par les voyelles de l'alphabet, en répétant l'A & l'O par deux fois : suit le mot IAy. Le troisième & dernier mot est aparamment un nom propre. Du reste on n'a garde de faire de grands éforts, pour déchifrer ces deux inscriptions, qui pouroient bien n'être qu'un jeu.

Vers la fin du dixième siècle, ou le commencement du onzième, Eadmer (a) Abbé de saint Alban, faisant faire des démolitions considérables à Werlam ou Wérulam, ville ruinée à une journée de Londres; on découvrit un dépot de manuscrits, dans la concavité du mur d'un ancien palais. Là, parmi quelques petits livres & rouleaux, un volume fixa par son élégance la curiosité des spectateurs. D'abord il ne se trouva persone capable de le déchifrer. Enfin un Prêtre extrêmement agé, mais fort habile dans la conoissance des vieilles écritures, des idiomes & des antiquités britanniques, vint à bout de le lire & de l'entendre. Au raport de Mathieu Paris, l'écriture & la langue de presque tous ces mss. étoient celles, dont on usoit; lorsque la ville de Wérulam subsistoit encore. C'est peutêtre la meilleure preuve, qu'on puisse aléguer en faveur de l'écriture particulière aux Brétons. Elle n'est toutefois pas décisive. Il sufisoit que ces caractères, soit romains, soit anglo-saxons fussent du v. ou vi^e. siècle, pour paroitre indéchifrables. Que restoit-il après cela, sinon d'en faire honneur aux plus anciens habitans du païs ? Quoique notre historien ait pu suivre de bons mémoires ; comme il n'en fait aucune mention, il laisse la liberté de croire, qu'il se sera fondé sur quelque tradition surannée. Ainsi le fait n'auroit pour apui, qu'un témoignage postérieur de plus de deux siècles. Il est d'ailleurs un peu facheux, pour la vérification de cette découverte, que les mss. aient été condamnés au feu ; aussitôt qu'ils furent reconus, pour renfermer des superstitions payennes : plus facheux encore, que ce beau livre, contenant l'histoire de saint Alban, n'atendît que le moment, où elle seroit mise en latin, pour se réduire aussitôt en poussière. Il n'existoit donc plus de monument des faits raportés, au tems de Mathieu Paris. Mais quand leur vérité seroit incontestable ; quelques mots lâchés par notre auteur, feroient douter ; si ces livres n'étoient pas en Anglosaxon, & pour la langue & pour l'écriture : *Antiquo Anglico*, dit-il, *vel Britannico idiomate conscriptum*. Les mêmes mss. aprenoient les invocations & les rites du culte rendu par les Vérulamois à Mercure, à qui ils acordoient le second rang parmi leurs faux dieux, & qu'ils adoroient sous le nom de Woden, conservé dans celui du mercredi des Anglois. Or il s'y maintient encore aujourdui : au lieu que le bas Bréton & le Galois emploient pour l'exprimer un autre terme Par conséquent on doit attribuer plutôt aux Anglois, qu'aux Brétons ces mss : quoique Mathieu Paris les donne tantôt aux uns & tantôt aux autres. Persone du reste n'ignore l'étendue du culte de Vodan chez les nations septentrionales, avant leur conversion à la foi chrétienne.

(a) *Matth. Paris. Vitæ Abbatum S. Albani. p.* 25. 26. *edit. Paris.* 1644.

coutume d'écrire. Ils donnoient encore aux lettres en général les noms de *bois* ou de *forêt*. Il est singulier, que leur alphabet ne s'acordât pas mieux, selon (a) Kennedi, avec ceux des Grecs & des Latins, qu'avec aucun autre du monde, ni pour le nombre des élémens, ni pour l'ordre, ni pour la figure, ni pour les dénominations. Les Irlandois avoient de plus une autre écriture réservée à leurs doctes. Elle représentoit des (1) branches, des chifres & des points, sur de petites lames, dont l'arangement étoit une science, & dont les caractères renfermoient, nous disent-ils, bien des choses en peu de figures. Kennedi, qui nous (2) aprend

(a) *A chronological, genealogical and historical dissertation of the Royal family of the Stuarts — by Mathevv. Kennedi — Printed in Paris- 1705. 8°. pref. p. 27. 28.*

(1) Les caractères inconnus, observés (b) par M. l'Abbé Lebeuf, sur une monoie gauloise, trouvée proche Auxerre, n'auroient ils point quelque raport avec ceux des Irlandois? On y voit des figures, qu'on peut qualifier chifres, & d'autres semblables à des branches ou à des épis. Sont-ce des lettres, ou des hiéroglyphes, ou quelque autre chose?

(2) Notre auteur fait remonter à des milliers d'années avant J. C. les antiquités irlandoises. Il n'ignore pas, combien les étrangers sont prévenus contre leur vérité. Mais une suite de livres & de monumens, gardés en diférentes églises, lui paroit un moyen sufisant, pour les faire triompher de la contradiction. Comment pouroit-on se refuser à tant de faits historiques; s'ils étoient puisés dans les originaux, ou si du moins il en existoit quelques-uns de ces anciens tems, qui pussent venir à l'apui de ceux, dont on n'auroit que des copies? Mais à peine en cite-t-il un seul, qui ne soit postérieur au onzième siècle. Que diroit-on de nos diplomes & de nos mss; si l'on n'en produisoit aucun d'un age antérieur au dixième siècle; & si, pour les tems les plus reculés, les marbres & les bronzes ne supléoient pas à leur défaut? Cependant la cause des mss. & des diplomes seroit incomparablement plus favorable. Le concert de toutes les nations à constater les mêmes faits par des monumens, dont elles seroient toutes dépositaires, ne laisseroit pas d'être d'un très-grand poids, quoique les originaux n'existassent plus. Ceux des Irlandois n'ont point d'autres garans qu'eux-mêmes. Si, depuis un millier d'années, leurs écrivains ont donné dans la fable; ce n'est pas un titre pour les réaliser, dans un siècle aussi éclairé que le nôtre. Ici la possession sans titre ne sufit pas. Les Irlandois, il est vrai, font valoir un alphabet particulier à leur nation, avant qu'elle eût embrassé le Christianisme. Ils alèguent en faveur de leurs prétentions une sorte d'écriture encore plus ancienne, qu'ils justifient par des lames, chargées de caractères, dont ils ne donnent point l'explication. Pour en juger toutefois, avec quelque assurance, il faudroit qu'on pût les lire & les entendre. Sans cela, qui pouroit nous garantir, que ce ne sont pas des monumens faits, soit à plaisir, soit sans mauvais dessein, soit même pour en imposer? Admettons-les pour véritables: qui nous répondra, que ce ne sont pas des écritures inintelligibles, fort diférentes des irlandoises? Malgré ces dificultés, qui disparoitroient sans doute, en présence de monumens antiques & non équivoques: mais qui, au défaut de cette condition, doivent paroitre assez fortes; nous nous contenterons de suspendre notre jugement. La matière n'est pas sufisamment discutée: ou, si elle l'est, nous n'en sommes pas assez bien instruits, pour prendre un parti irrévocable.

Il est de la gloire de la nation irlandoise, de nous faire revenir de nos préventions, si elles sont mal fondées.

(b) *Recueil de divers écrits. tom. 2. p. 265.*

tout ce détail, dans sa dissertation angloise sur la famille royale des Stuarts, ajoute, que Dudley-mac-Firbisch avoit entre les mains cent cinquante de ces lames, & que le Chevalier Ware en conservoit un livre tout rempli.

Suplémens de lettres chez les Péruviens, Méxicains, Virginiens, Canadois : quipos,

IV. Si l'antiquité de ces caractères étoit bien avérée, & leur valeur assez connue; peutêtre y découvriroit-on quelque analogie avec les manipules de cordelettes des premiers (a) Chinois & (1) des Péruviens. Ce n'étoient ni des

(a) Nouv. traité de Diplomat. t. 1. p. 563.

Ils n'y réussiront pas par des raisonemens. Il nous faut des monumens certains, & mis à la portée du commun des gens de lettres. En vain répondroient-ils, que le chevalier Makensi avoit entre les mains un mf. contenant le catalogue des Rois d'Irlande, écrit six générations avant le tems de saint Patrice. Par le terme *écrit*, il faut aparamment entendre, *composé*. Ainsi le mf. peut n'être pas fort ancien. Reste à savoir, quelle foi l'on peut ajouter à ce catalogue. Au reste il s'en faut bien, que Ware (b) porte aussi haut, que Kennedi, les antiquités hibernoises. L'auteur de l'*Essai critique sur les anciens habitans des parties septentrionales de la grande Brétagne ou de l'Ecosse*, imprimé à Londres en 1729. *in-12.* observe, que les termes hibernois, qui signifient *lettre*, *livre*, *lire*, *écrire*, sont radicalement latins, avec une terminaison irlandoise. Or, comme les Romains ne firent point la conquête de l'Irlande, il conclut, que ces expressions avec l'art d'écrire, n'y auront été introduites, qu'au cinquième siècle par saint Patrice & les autres missionaires. Cet argument mérite atention: en suposant la vérité du fait, les Irlandois seroient obligés de rabatre beaucoup de l'antiquité de leurs caractères, & contraints de renoncer tant à leur alphabet autochthone qu'à leurs lames indéchifrables.

(b) Jac. Waræi de Hibernia & antiquitatibus ejus Disquisitiones.— 1658. 8°.

(1) L'histoire des Yncas, rois du Pérou, composée par Garcilasso de la Véga, traduite & imprimée en Hollande, l'an 1704. particularise encore plus la manière de former les nœuds, tenant lieu d'écriture aux Péruviens, que ne le font les auteurs cités, dans notre (c) précédent volume. Le sujet est diplomatique par tant d'endroits, & d'ailleurs si curieux, que nous ne devons pas craindre d'y revenir. » Lorsque les Indiens, » dit (d) l'auteur, vouloient faire leurs » comptes, qu'ils marquoient par le » mot *quipu*, qui signifie *nouer* ou *nœud*, » & se prend pour le compte même, » parceque les nœuds se faisoient de tou» te sorte de choses; ils prenoient ordi» nairement des fils de diférentes cou» leurs. Car les uns n'en avoient qu'une » seule, les autres deux, les autres » trois, & ainsi du reste. Chaque cou» leur, soit qu'elle fût simple ou mê» lée, avoit sa signification particulière. » Ces cordons, qui étoient de trois ou » quatre fils retors, gros comme de la » moyenne ficelle, & de la longueur de » trois quarts d'aune, étoient enfilés par » ordre en long dans une autre ficelle; ce » qui faisoit une espèce de frange. On » jugeoit du contenu de chaque fil par » la couleur: comme, par exemple, le » jaune désignoit l'or, le blanc marquoit » l'argent, & le rouge les gens de guerre. » Que s'ils vouloient désigner des cho» ses, dont les couleurs ne fussent point » remarquables; ils les mettoient chacu» ne, selon son rang, commençant de» puis les plus considérables, jusqu'aux » moindres. Ainsi, par exemple, s'il se » fût agi de blé ou de légumes, ils au» roient mis premièrement le froment, » puis le ségle, les pois, les féves, le » millet &c. De même, quand ils avoient » à rendre compte des armes, ils met» toient les premières, celles, qu'ils » estimoient les plus nobles, comme les » lances, & ensuite les flèches, les arcs, » les javelots, les massues, les haches,

(c) Nouv. Tr. de d p. t. 1. p. 603. 604.

(d) Liv. 6. c. 8.

lettres, ni des écritures ; mais des suplémens aux unes & aux autres, chez ces derniers.

» les frondes &c. Que s'ils vouloient faire un compte des vassaux, ils commençoient par les habitans de chaque ville, puis par ceux de chaque province : ce qu'ils faisoient ainsi. Ils mettoient au premier fil les vieillards de soixante ans & au-dessus, au second ceux de cinquante, au troisième ceux de quarante, & ainsi des autres, en descendant de dix en dix ans, jusqu'aux enfans à la mamelle. Ils tenoient le compte des femmes, selon leurs ages, dans le même ordre. Il y avoit dans quelques-unes de ces ficelles d'autres petits fils fort déliés d'une même couleur, & qui sembloient être des exceptions de ces autres règles générales : comme par exemple, les petits fils, qui étoient au cordon des femmes ou des hommes mariés de tel & tel age, signifioient ce qu'il y avoit de veufs & de veuves cette année là. Car ces comptes étoient comme des annales, qui ne rendoient raison que d'une année seulement. On observoit toujours dans ces cordons, ou dans ces filets, l'ordre d'unité, comme qui diroit dixaine, centaine, mille, dixaine de mille : ils passoient rarement la centaine de mille... Chacun de ces nombres, qu'ils comptoient par les nœuds des filets, étoit divisé de l'autre, & les nœuds de chaque nombre dépendoient d'un, comme ceux d'une cordelière : ce qui se pouvoit faire d'autant plus facilement, qu'ils ne passoient jamais neuf, non plus que les unités & les dixaines &c. Ils mettoient le plus grand nombre, qui étoit la dixaine de mille au plus haut des filets, & plus bas le mille, & ainsi du reste. Les nœuds de chaque fil & de chaque nombre étoient égaux les uns aux autres, & placés de la même manière, qu'un bon arithméticien a coutume de les poser pour faire une grande supputation. . . .

» Ils comptoient par nœuds, continue (a) notre auteur, tous les tributs que l'Ynca recevoit d'eux chaque année; sans qu'il y eût aucune maison, qui n'y fût spécifiée, selon son genre & sa qualité. On y voyoit le rôle des gens de guerre, de ceux qu'on y avoit tués, des enfans qui naissoient, & de ceux qui mouroient tous les ans, dont ils désignoient le nombre, selon les mois. En un mot, on comprenoit dans ces nœuds toutes les choses, qui pouvoient être supputées par des nombres, jusqu'à y marquer le nombre des batailles & des rencontres, des ambassades de la part de l'Ynca, & des déclarations, que les Rois avoient données. « Selon le même (b) auteur » ils se servoient aussi quelquefois de leurs nœuds, quand ils avoient quelque nouvelle à porter; ils les marquoient en divers fils rangés par ordre, & dont les couleurs étoient diférentes. Mais néanmoins ils n'observoient pas toujours en cela la même méthode. Car tantôt ils mettoient une couleur devant l'autre, & tantôt ils la changeoient au rebours. Ces nœuds étoient comme autant de chifres, par où l'Ynca & ses gouverneurs s'entendoient ensemble, & savoient ce qu'il faloit faire eux-mêmes. Les couleurs des filets marquoient le nombre des gens de guerre, les munitions & les habits, qu'il faloit envoyer ou tenir prêts. «

Le journaliste (c) de Trévoux, rendant compte d'une Apologie Italienne des lettres Péruviennes, en ce qui regarde les *quipos*, commence par rapporter les paroles de Madame de Grafigni : puis après bien des détails étrangers *aux quipos* : il y revient (d) avec son auteur. On cite Garcilasso de la Véga, pour lui faire dire entre autres choses, que *les poëtes usoient de quipos, pour conserver leurs vers, & les musiciens; pour communiquer leurs pièces de musique*. Le Péruvien cité, comme on le verra bientôt, avance précisément tout le contraire. *Mais qui pourroit*, continue-t-on, *assigner aujourd'hui les destinations de ces couleurs?* Notre Italien conjecture *néanmoins, que le bleu pouvoit servir à indiquer Dieu, & en général les choses célestes; que la couleur de chair devoit être la marque de l'homme; que le blanc étoit le signe*

leurs divers usages. Ils étoient bien inférieurs à nos lettres, quoique d'une autorité égale à celle de nos écritures publiques. Roues hiéroglyphiques de petites pierres, de grains de mays, en peinture, &c.

(a) *Chap.* 9.

(b) *Chap.* 7.

(c) *Février* 1752. *p.* 276. & *suiv.*

(d) *Ibid.*

distinctif de la lune &c. Garcilasso, dont on s'autorise, donne, comme on l'a vu, des significations bien diférentes à ces couleurs. » Les figures des cordons, » poursuit le Journaliste, tantôt pendans, » tantôt en cercle; les tresses des nœuds, » tantôt simples, tantôt doubles, triples, » quadruples &c. ne pouvoient aussi manquer de servir d'indices, pour les diférens objets «. C'est sur quoi Joseph Acosta & Garcilasso ne s'expliquent point. L'auteur, dont on rend compte dans le Journal » fait une espèce de dictionaire » de tous les mots, qu'il a pu recueillir de » la langue Péruvienne; il les place dans » des tables au-dessus des *quipos* figurés » & coloriés, qui les représentent: il » donne sur la fin de son livre, une sorte » d'alphabet, propre à rendre familier » l'usage des *quipos*; & il avoue, qu'il a » pris tellement l'habitude de ces petits » cordons & de ces nœuds, qu'il pour» roit se passer totalement d'écriture, » d'encre & de papier. « Si l'on prend ses paroles au pié de la lettre: on conviendra, qu'il est bien plus habile dans cet art, que ne le furent jamais tous les Péruviens ensemble.

Si l'on pressoit, il est vrai, les expressions d'Acosta, l'on concevroit une grande idée de l'habileté de ces peuples, en fait de *quipos*. On croiroit, qu'ils (*a*) tiroient de leurs nœuds & de leurs couleurs diférentes, tout ce que nous pourions tirer de nos vingt-trois lettres de l'alphabet. Une Péruvienne vous fera, dit-il, sa confession générale, jusqu'aux plus légères circonstances, avec une poignée de cordes. Mais Garcilasso de la Véga Péruvien lui-même, né à Cusco capitale des Yncas, de la famille royale, & fort exercé dans la science des *quipos*, en rabat beaucoup. On ne pouvoit pas, selon (*b*) lui, exprimer par des nœuds le contenu d'une ambassade, les paroles expresses d'une déclaration du Roi, » & tels autres événe» mens historiques; parceque ces choses » consistoient en des termes articulés de » vive voix ou par écrit, & que les nœuds » marquoient bien le nombre, mais non » pas la parole. Pour supléer à ce défaut... » Les Quipucamayus (ou gardes des *qui*» *pos*) *aprenoient par cœur la substance* des » Loix &c. & les enseignoient les uns aux » autres par tradition, & de père en fils. » Ils se servoient encore, d'un autre » moyen, pour transmettre à la postérité » leurs exploits mémorables, les ambas» sades faites à l'Ynca, & les réponses, » qu'il y avoit rendues. Les Amautas les » mettoient en prose, & les réduisoient » succintement en forme de fables, afin » que les pères les racontassent à leurs en» fans & les bourgeois aux gens de villa» ge... Les Araviens ou leurs poëtes » composoient exprès de petits vers, » dans lesquels ils comprenoient succin» ctement l'histoire, l'ambassade ou la » réponse du Roi; & exprimoient de » cette manière ce qu'ils ne pouvoient » comprendre par leurs nœuds.... Ce» pendant toutes ces choses, comme l'ex» périence le montre, ne pouvoient ser» vir, que pour un tems à faire parler de » leurs exploits; puisque les grandes ac» tions ne peuvent être immortalisées, » que par le seul moyen des lettres. «. C'est à l'ignorance des lettres, que Garcilasso attribue l'oubli de grand nombre (*c*) de particularités historiques, qui n'étoient pas éloignées d'un siècle & demi de son tems. On voit clairement par là, que les *quipos* ne pouvoient tenir lieu, que de chifres; quils rendoient quelques idées grossières, & non pas les paroles, encore moins les sons. Par conséquent on étoit bien éloigné d'en tirer tout ce qu'on pouroit tirer des lettres de notre alphabet. Du reste les répartitions des impôts publics, dit (*d*) Acosta, étoient réglées sur des manipules de cordelettes. On y lisoit en détail ce que chaque particulier, chaque bourgade, chaque province devoient contribuer. Toutes les afaires (*e*) d'état, de police & de guerre y étoient renfermées. Toutes leurs cérémonies y étoient comprises. De gros & petits nœuds, des filets blancs, bleus, verds & rouges décidoient de tout. Cependant Acosta (*f*) ne croyoit pas que leurs histoires pussent remonter audelà de quatre cents ans. Garcilasso de la

(*a*) *Hist. Ind. lib. 6. c. 8.*

(*b*) *Liv. 6. c. 9.*

(*c*) *Liv. 5. c. 29.*

(*d*) *Chap. 13.*

(*e*) *Ibid. c. 8.*

(*f*) *L. 1. c. 25.*

doivent pas non plus passer pour des lettres véritables ;

Véga (a) prétendoit seulement, qu'elles devoient être reculées de deux cents ans de plus pour le moins.

On ajoutoit foi aux *quipos*, comme à des écritures publiques. On s'en servoit contre les véxations des oficiers. Les plus simples particuliers, leur *quipos* à la main, les convainquoient de malversation devant les Commissaires, envoyés pour réparer les torts, ils faisoient voir qu'on leur étoit redevable de tant : puisqu'au lieu de payer la totalité des marchandises livrées, on ne leur en avoit fait toucher, que telle partie. Les Quipucamayus, ou gardes des quipos étoient regardés eux-mêmes, comme des persones publiques, dont le témoignage méritoit une entière créance.

» Le nombre de ces Quipucamayus, » ou de ces maitres de comptes, ainsi » parle (b) Garcilasso, devoit être pro» portionné aux habitans de toutes les » villes des provinces. Pour si petite que » fût une ville, il falloit qu'il y en eût » quatre ; & ainsi toujours en montant » jusqu'à vingt & à trente ; bien qu'ils » eussent tous un même regiſtre. « Mais on ne les multiplioit, que pour prévenir la supercherie. » Lorsque les *curacas* ou » gentilshommes, ajoute le même auteur, » vouloient (c) savoir l'histoire de leurs » ayeuls, ou ce qui s'étoit passé de plus » remarquable dans quelque province, ils » aloient trouver aussitôt ces Quipuca» mayus, qui par le moyen des nœuds, » qu'ils gardoient, & qui leur tenoient » lieu d'histoire, d'annales & de regis» tres, pouvoient rendre un fidèle comp» te de tous les événemens les plus mé» morables. Ces Quipucamayus étoient » obligés, par le devoir de leurs char» ges, de rendre raison de tout ce qu'on » leur demandoit sur leur histoire. Afin » de s'en aquiter avec plus d'honneur, ils » étudioient sans cesse ces nœuds, pour » bien retenir par cœur la tradition, qu'ils » avoient des exploits de leurs ancêtres. » On les exemtoit du tribut ordinaire & » de tous autres services, afin qu'ils eus» sent le loisir de s'y perfectionner tous » les jours. Par ce même moyen ils se » rendoient capables de discourir de leurs » loix, de leurs ordonnances, de leurs » coutumes, & de leurs cérémonies. Car » par la couleur du filet & par le nom» bre des nœuds, ils aprenoient ce que » telle ou telle loi défendoit, & quelle » punition devoit être faite de ceux qui » la violoient . . . Enfin rien n'échapoit » à leur conoissance, & ils pouvoient par» ler pertinemment de toutes les choses » de leur païs, qu'ils avoient aprises par » cœur & par tradition. Car chaque filet » ou chaque nœud leur remettoit en mé» moire ce qu'il contenoit. « Les *quipos* servoient donc de signes propres à soulager la mémoire & à rapeler les choses, qu'on avoit aprises. Sans cette précaution en vain eût-on su la valeur & des couleurs & des nœuds & des filets.

Les quipos de cordons ou de filets n'étoient pas la seule manière, dont se servoient les Péruviens, pour supléer à nos lettres. Ils y réussissoient également avec de petites pierres, disposées en roue. Ils employoient ce moyen, au raport d'Acosta, pour aprendre par cœur le symbole & les prières, que tout fidèle est obligé de savoir. S'ils manquoient en les récitant ; il leur sufisoit pour se redresser, de jetter un coup d'œil sur leurs quipos. Car ils étendoient, selon lui, ce nom à leurs roues de pierres. Aussi voyoit-on beaucoup de ces roues dans leurs cimetières au seizième siècle, qui étoit le premier de leur conversion. Les règles d'arithmétique les plus dificiles ne les embarassoient pas. Ils s'en tiroient aisément par divers arangemens de grains de mays, dont ils otoient les uns, & déplaçoient les autres.

Les Péruviens trouvoient encore un autre suplément d'écriture dans les peintures ; mais ils n'y étoient pas aussi habiles, que les Méxicains. Cependant le Jésuite Acosta (d) dit avoir vu la confession générale d'un Péruvien, où les dix commandemens de Dieu étoient peints avec des marques en forme de chifres, qui désignoient les péchés contraires. Il prétend que le plus habile Espagnol n'en eût pu faire autant en dix années.

(a) *Liv. 5. ch. XI.*

(b) *Liv. 6. c. 8.*

(c) *Chap. 9.*

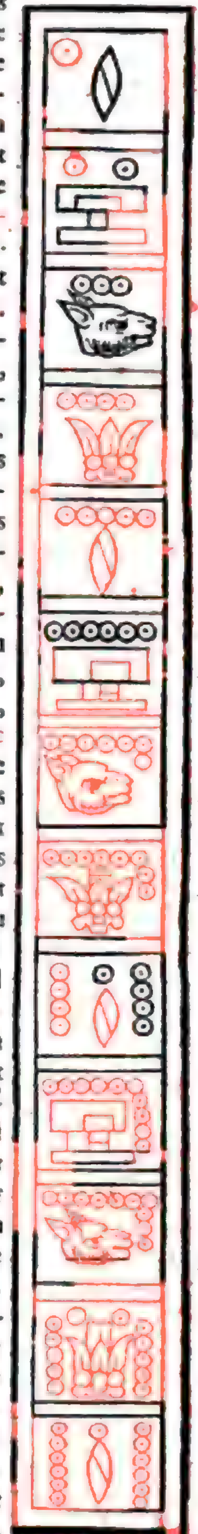
(d) *Lib. 6. c. 7.*

(1) mais pour des peintures. Les caractères des ſauvages de

II. PARTIE.
SECT. III.
CHAP. II.

(1) Quand les Eſpagnols s'emparèrent du (a) Mexique, ils y trouvèrent des livres équaris & pliés, compoſés de feuilles d'arbres, chargées de peintures. Ils rouloient ſur les antiquités du païs, la conoiſſance des tems, des plantes, des animaux, & autres curioſités naturelles. Des mſſ. remplis de figures & de caractères inconnus, furent jugés, par ces nouveaux venus, livres de magie, & comme tels, condamnés au feu. Les plus ſages Eſpagnols dans la ſuite en regrétèrent la perte. Mais le mal étoit fait. Tous les livres Méxicains ne furent pourtant pas détruits. Pluſieurs calendriers entre autres, & quelques cadaſtres ou cenſiers échapèrent du naufrage. On ſauva même les annales du Méxique. En éfet, tous les Eſpagnols ne ſévirent pas contre les livres Méxicains avec la même ignorance, que firent quelques-uns d'entr'eux, dans certains cantons. Cortès lui-même & ſa troupe, lorſqu'ils virent pour (b) la première fois trois ou quatre livres des Méxicains, gardés dans leurs temples en conçurent plus d'admiration, que d'envie de les détruire. » Ces livres » étoient de toile, enduite d'une eſpèce » de gomme ou de vernis. Leur figure étoit » comme celle des anciens titres compoſés » de pluſieurs peaux de parchemin fort » larges & collées enſemble. Ils plioient » cette toile, enſorte que chaque double » faiſoit une feuille, & tous enſemble » compoſoient le volume. « Ils étoient écrits des deux côtés, ou plutôt chargés d'images & de chifres. Depuis la conquête des Eſpagnols, les Méxicains continuèrent d'écrire comme auparavant en hiéroglyphes. Tout ce qui étoit ſuſceptible d'image, ils le repréſentoient par ſa propre figure : tout ce qui ne l'étoit pas, ils le rendoient par des caractères. C'eſt ainſi que les nouveaux proſélytes écrivoient le ſymbole, l'oraiſon dominicale, leur confeſſion &c. La facilité avec laquelle ils exprimoient les notions d'une Religion ſi élevée au-deſſus des ſens, étonnoit ſouvent les Miſſionaires.

Mais rien de plus ſingulier, que la conſtruction des calendriers & des annales de ces peuples. La plus grande révolution de tems chez eux étoit de 52. années, après laquelle ils atendoient la fin du monde. Voyant qu'elle n'étoit pas encore arivée, ils recommençoient un nouveau ſiècle, dont la durée devoit toujours être la même. Chaque ſiècle étoit repréſenté par une roue, partagée en quatre périodes de 13. années. Quatre couleurs diverſes ſervoient à les diſtinguer. Ces quatre parties étoient à leur tour ſubdiviſées par quatre années, diférentiées par les quatre-ſignes du couteau, ou du caillou, de la maiſon, du lapin & du roſeau, toujours répétés dans le même ordre. Le nombre des années joint à ces ſignes, & marqué par autant de petits cercles ou de zéros, achevoit de les caractériſer ; au moins durant chaque période de 13. ans. Quand le compte étoit plus conſidérable : on diſoit, à tant de maiſons, à tant de roſeaux du ſiècle courant, tel événement eſt arivé. Pour être mieux entendus, nous faiſons repréſenter, d'après Jean (c) de Laet, une période de ces treize années. A côté des (d) roues, les événemens mémorables de chaque année étoient peints. Au ſigne du roſeau, par exemple, l'entrée des Eſpagnols au Méxique étoit déſignée par un homme vêtu



(a) Ibid.

(b) De Solis hiſt. de la conquête du Mexique traduit de l'Eſpagnol, l. 2. c. 8.

(c) Novus Orbis l. 5. c. 10.

(d) Acoſta. l. 6. c. 27.

(1)

(1) Virginie étoient aussi hiéroglyphiques. Il en est de même

de rouge, & couvert d'un chapeau. Quand il survenoit quelque chose d'important, on en traçoit la figure, & l'on la dépêchoit en Cour. C'est ainsi (a) que sur des drapeaux, l'arivée des Espagnols fut peinte & présentée au Roi du Méxique. Cortès voyant (b) les peintres Méxicains ocupés à figurer sa petite armée, & que leurs images étoient sans vie & sans mouvement; à dessein d'imprimer plus de terreur à leur maitre, il fit faire l'exercice à sa cavalerie & donna ordre, que sa mousqueterie & son artillerie fit une décharge générale. Les soldats rangés en bataille, les chevaux dans l'ardeur du combat, le feu, la fumée & le bruit des canons, après avoir éfrayé ces peintres, échaufèrent tout autrement leur imagination, & leur fournirent des expressions incomparablement plus vives.

(a) *Acosta. l. 7. c. 24.*

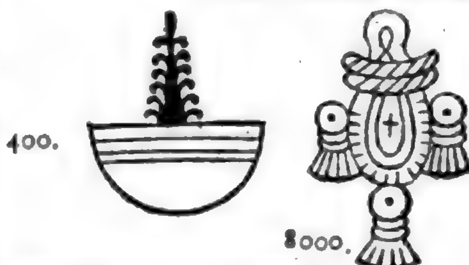
(b) *De Solis liv. 2. c. 1. 2. p. 87. & suiv.*

L'écriture des Méxicains s'élévoit régulièrement de bas (c) en haut. Mais, à l'égard de leurs roues; c'étoit du centre à la circonférence, qu'elle procédoit. Le soleil ocupoit le centre: de-là partoient (d) quatre lignes, verte, bleue, rouge, jaune, ou brune, selon de Laet. Elles partageoient la roue en quatre parties égales, dont chacune étoit subdivisée par treize degrés, faisant une période d'années. Celle-ci formoit un premier cercle inscrit (e) dans un autre beaucoup plus grand, sur lequel on écrivoit les événemens du siècle les plus remarquables. On conserve dans la bibliothèque du Vatican des annales méxicaines, tracées dans ce goût. On voit quelques morceaux de ces hiéroglyphes, dans le *Musæum Vormianum*. Melchisédec Thevenot, au second tome de ses Relations, a fait représenter les annales hiéroglyphiques des Méxicains. Elles remontent jusqu'à la fondation de leur capitale, fixée à l'an 1321. Leurs lettrés en donnèrent l'explication, par ordre du Gouverneur Espagnol. Après avoir fait traduire cette interprétation en sa langue; celui-ci l'envoya à Charle-Quint Mais le vaisseau, qui la portoit, fut pris par les François, & l'histoire méxicaine tomba entre les mains d'André Thévet. Ses héritiers la vendirent depuis à Hacluyt aumônier de l'ambassadeur d'Angleterre en France. Une nouvelle traduction de l'espagnol en anglois, & les sollicitations de Spelman engagèrent Purchas à en faire graver les figures hiéroglyphiques, publiées dans la suite par Thevenot, avec une version françoise. Les figures de la première partie de ce livre renferment les annales du Méxique depuis 1321. jusqu'à la conquête des Espagnols: celles de la deuxième, les revenus & les tributs du royaume: celles de la troisième ses cérémonies, sa politique, sa discipline. Outre les caractères, pour marquer les unités; les Méxicains en avoient pour les vingtaines, les 400, les 800. Le signe de 20. avoit du raport à une clé, celui de 400. étoit un demi cercle surmonté d'une espèce de pyramide. Cinq clés sur une ligne valoient 100.



(c) *Acosta ibid. c. 9.*

(d) *Ibid. c. 2.*



Ainsi des autres caractères répétés autant de fois, qu'il en étoit besoin. De Laet n'avoit point remarqué de nombre ni plus petit ni plus grand, dans un ancien livre de leurs tributs, que les trois, dont on vient de parler, & dont on voit ici les figures. Au surplus il étoit impossible, selon Joseph (f) Acosta, d'enseigner, avec le secours des hiéroglyphes, les pièces composées par les Poëtes & les orateurs Méxicains. Mais ils avoient des Coléges, où l'on les faisoit aprendre par cœur. Ainsi les discours, qui ne pouvoient être exprimés par leurs caractères, se conservoient de vive voix & par tradition. Et quand les Espagnols leur eurent fait conoitre l'art d'écrire; ils s'en servirent, pour transmettre à la postérité, les harangues & les poëmes de leurs anciens auteurs, qu'ils n'avoient jusque là retenus que par mémoire.

(e) *De Solis. liv. 3. ch. 17.*

(f) *Liv. 6. c. 7.*

(1) Outre les chansons, par lesquelles

II. PARTIE. Sect. III. Chap. II.

de ceux des Canadois. Le Baron de la Hontan dans ses Mémoires sur l'Amérique septentrionale, a fait représenter une expédition des François contre eux, en leurs caractères hiéroglyphiques. Les savans, qui font dificulté d'acorder le titre d'hiéroglyphes à ceux des Chinois & des Japonois, n'y sauroient méconoitre au moins des chifres, plutôt représentatifs des pensées que des sons.

Nous nous étendons sans façon, dans nos notes, sur les suplémens d'écriture des Américains : nous n'en userons pas ainsi, à l'égard des lettres mêmes des Africains & des (1) Asiatiques : quoique la plupart de ces dernières ne s'écartent en rien de la nature des vrais élémens alphabétiques. Les Européens sont, depuis plus de deux siècles, maitres de l'Amérique. C'est donc en quelque sorte travailler pour leur littérature, que de faire conoitre celle des habitans du nouveau monde, qu'ils ont subjugué, & de ses vastes contrées, dont ils se sont mis en possession.

Diverses sortes de lettres, pour la plupart nationales : lettres de forme, de cours, de tournure: lettres bourgeoises, aldines,

V. Nous renvoyons aux écritures, les lettres italo-gothiques, anciennes gothiques, visigothiques ou de Tolède, franco-galliques ou mérovingiennes, lombardiques, saxones, carolines, capétiennes, gothiques modernes, & toutes celles, qui tirent leur dénomination des peuples, qui partagent aujourdui l'Europe. On traitera encore moins

les Américains de Virginie consignoient à leurs descendans la mémoire des événemens passés ; outre les monumens qu'ils érigeoient sur leurs champs de batailles, & qui consistoient en des monceaux de pierres, dont le nombre égaloit celui des morts, restés sur la place ; ils usoient encore, comme les Méxicains, de roues hiéroglyphiques, composées de soixante années, figurées par autant de rayons, acompagnés d'hiéroglyphes, pour marquer les principaux faits arivés, durant chacune de ces années. Par exemple, un cygne nageant & jettant par le bec de la fumée & du feu, désignoit le premier abord des Européens dans leur contrée : parcequ'ils étoient blancs, qu'ils se servoient d'armes à feu, & qu'ils étoient venus par mer. Ces roues hiéroglyphiques peintes sur des peaux répondoient à la durée de leur siècle, & se conservoient dans leurs temples. Les Virginiens avoient une autre sorte de caractères, qui leur étoient communs avec plusieurs sauvages d'Amérique. Ils gravoient dans leurs voyages sur leurs batons, & dans leurs expéditions militaires, sur leurs arcs, certaines lignes ou figures, pour se rapeler les choses, dont ils apréhendoient de perdre le souvenir. C'est ce que nous aprenons d'une lettre (a) de M. Spon le fils à M. l'Abbé de la Roque, tirée des Mémoires de Lederer, revenu de Virginie, après dix ans de séjour.

(a) *Journal des savans de 1681. Mars art. 6.*

(1) Contens d'avoir fait conoitre la marche de leur écriture ; nous avons observé, que celle des peuples de l'Indostan va de gauche à droite. Nous aurions pu leur associer nommément les insulaires de Ceylan & de Java, dont la manière d'écrire ne s'acorde pas moins bien, à cet égard, avec la nôtre.

romaines, bullatiques, impériales, bâtardes & autres.

actuellement des lettres espagnoles, françoises, italiennes, angloises, allemandes, napolitaines, florentines, flamandes &c.

On entendoit autrefois par lettres pisanes, les anciens caractères, dont les Pandectes (1) de Florence sont écrites. Il est parlé des lettres boulonoises dans un (*a*) inventaire de Jean duc de Berri. Conçues dans le goût italien, avec de grands raports aux lettres *de* (2) *forme*; elles étoient moins chargées de pointes. Celles-ci tenoient lieu de notre petit romain; lorsque le gothique moderne regnoit encore. La plupart des livres, & sur-tout ceux d'église, étoient en ce caractère.

(*a*) *Lebeuf, Recueil de div. écr. t. 2. p. 160. 161.*

Les lettres *gosses*, telles qu'on les entendoit au commencement du seizième siècle, n'étoient qu'une espèce de majuscule gothique, deux ou trois fois plus haute que large. En partie d'une épaisseur outrée, en partie d'un délié sans proportion avec le plein; elles parurent formées d'une manière bisare, & comme découpées par les bords; sans parler des pointes, dont elles furent hérissées. On peut en juger par cette 𝕰. Malapropos Tory s'étoit-il figuré, que ces lettres avoient (*b*) cours chez les Goths, qui réduisirent Rome en cendres. Ces lettres n'avoient pas de son tems deux cents ans d'antiquité. Il les apelle lettres (3) *lourdes*; mais

(*b*) *Fol. 139. v.*

(1) Elles furent prises dans un pillage d'Amalphi. Les Pisans, entre les mains de qui elles tombèrent, les conservèrent long-tems dans leur ville, avant qu'elles fussent transportées à Florence.

(2) Aux quatorzième & quinzième siècles on les apeloit en vieux françois *lettres de fourme*. La reine Vérité du *Songe du viel Pélérin* de Philippe (*c*) de Maisières, vit à Rome *gens, qui avoient une bannière vermeille, en laquelle avoit quatre lettres de fourme S. P. Q. R.* Si elles furent ainsi figurées par l'auteur; il s'ensuivroit, qu'elles devroient plutôt se raporter aux capitales, qu'au petit romain. Mais Tory & Sigismond Fanti, qui vivoient au commencement du seizième siècle, où les lettres de forme étoient encore en usage, ne les représentent, que comme minuscules. Tory leur donne beaucoup de hauteur. *Cette lettre*, selon lui, (*d*) *veut être cinq fois aussi large que haute*: ce qui ne doit pas s'entendre de la largeur totale de la lettre; mais de l'épaisseur de ses jambages. Il ajoute, que les lettres longues, comme *b d f h l p q ſ t x z*, doivent être sept fois aussi hautes, que larges; c'est-à-dire, qu'épaisses.

(3) *Goffe* est expliqué *lourdaut* par M. Ménage. Il le tire de *gufa* ou *cufa*, qu'il rend d'après Saumaise *vestimentum spissum & villosum*. M. du Cange, auquel il renvoie, sur le mot *bigera*, entend par ce terme, *des capes de Bearn*. Dans un glossaire en deux grands volumes *in-fol.* en caractères lombardiques du huit ou neuvième siècle, *bigera* est défini *bestis guffa, id est vellata*: c'est-à-dire, habit velu. D. Rivet (*e*) ne dit rien autre chose de ce ms. sinon, que saint Isidore est le dernier auteur, qu'on y trouve cité, & qu'il paroit plus ancien que ceux, dont il

(*c*) *Hist. de l'Académ. des Inscript. t. 16. p. 224.*

(*d*) *L'art & la science de la vraie proport. fol. 138.*

(*e*) *Hist. litt. de la Franc. t. 4. p. 280.*

elles péchoient beaucoup plus par afectation excessive d'élégance mal entendue, que par un excès de grossiéreté. Ces mêmes lettres étoient qualifiées, avec plus de fondement, impériales & bullatiques : parcequ'alors on en faisoit quelque usage, & dans les diplomes des Empereurs, & dans les bulles des Papes.

Les lettres de *cour* ou de *cours* ne se distinguoient pas de l'écriture, employée par les oficiers des tribunaux. L'inventaire du duc de Berri se sert de ces mots, comme de termes synonimes. Toutes ces lettres n'étoient pas seulement d'usage aux XIV. & XVe. siècles ; elles y étoient encore diférentiées par la même nomenclature.

Les *lettres torneures* des XV. & XVIe. siècles nous sont représentées, vers la fin de l'*Art & science de la vraie proportion des lettres*, par Tory. Elles ne sont autres, que les lettres majuscules gothiques des mss. & des imprimés. Les anciens, selon cet auteur, les (a) employoient sur les tombes, les vitres, les tapisseries. Les imprimeurs en faisoient encore, de son tems, le frontispice des livres & les titres des chapitres. Les mêmes sans doute s'apellent *lettres tournées*, dans les (b) Assises (1) de Jérusalem. Elles auroient pu ressembler à

(a) Ibid. fol. 138. v°.

(b) Chap. 4.

venoit de parler, quoique tous du neuvième siècle ; & même de la fin du huitième. Il fut donné en 1680. par M. Joli chantre de la cathédrale de Paris ; à l'abbaïe de saint Germain des Prés. Une note postérieure à sa donation, porte que M. de Caseneuve dans ses Origines, cite souvent le glossaire d'Ansileubus évêque Goth, auteur peu connu. Sur les termes *armoiries*, *mouton*, *quai* ; les citations de ce Monsieur se rencontrent, dit on, dans le glossaire. D'où l'on conjecture, que c'est son Ansileubus. Catel cite aussi le glossaire d'Ansileubus ou d'Angilcubus, qu'il avoit copié sur un ms. de l'abbaïe de Moissac. Mais les textes raportés par cet auteur prouvent, que les mss. 12. & 13. de saint Germain en sont diférens. Quelques notes écrites dans le même glossaire, il y a plus de deux cents ans, le donnent avec encore moins de fondement à Papias : puisque, suivant la chronique d'Alberic, il florissoit au milieu du onzième siècle. Quoiqu'il en soit & d'Ansileubus & de son glossaire ; il résulte du passage, que nous ofre ce grand dictionaire de saint Germain des Prés & des textes de M. du Cange, que *gosse* signifie encore plutôt *velue* que *lourde*, & que cette signification apliquée aux habits étoit connue dès le neuvième siècle. Les lettres *gosses* peuvent donc être oposées aux lettres *tondues*, dont il sera bien-tôt parlé. Si, vers le tems de la renaissance des lettres, on apliqua la signification de *lourdes* aux premières ; c'est aparamment parcequ'elle convenoit d'une part aux habits *gosses*, & que de l'autre on commençoit à regarder comme grossières les lettres chargées de poils ou de barbe, telles qu'étoient les gothiques d'alors.

(1) Il y est dit, que les (c) *Assises & usages & costumes estoient escris chacun par soi de grans lettres tournées.* La Thaumassière, dans ses (d) notes, les explique par *lettres majuscules ou grandes lettres.* Il

(c) Pag. 15.

(d) Pag. 240.

celles de Tory ; si elles n'étoient, que du quatorzième siècle : mais en les raportant à celui (1) de Godfroi de Bouillon, elles ne pouvoient pas être aussi gothiques. Leur dénomination étoit empruntée particulièrement de leur rondeur, ou de ce qu'elles sembloient faites au tour. Le mot de *tournure* s'apliquoit aux lettres, dès le tems de saint Bernard. On loue, dit-il, la main, & non pas la plume de la bonne tournure d'un lettre : *de bonâ (a) litteræ tornaturâ.*

Les lettres *bourgeoises*, qui tiennent le milieu entre les gothiques cursives & celles d'aprésent, passent pour avoir été inventées par les imprimeurs, vers la fin du xve. siècle. Mais ce ne fut qu'une forme d'écriture pour lors usitée, qu'ils adoptèrent. Les minuscules (2) romaines furent à la vérité mises en euvre par Alde-Manuce : mais celles, qu'on apelle aldines, ne sont autres, que notre italique maigre & serrée, qui fait place aujourdui à une autre plus élégante. Quant aux capitales romaines, on les tira des anciennes inscriptions. Voici des lettres, qui touchent de plus près la diplomatique.

(a) *Epist.* 135. *edit.* 1690. *tom.* 1. *p.* 143.

paroitroit fort extraordinaire, qu'on écrivit encore alors des livres entiers, & sur-tout des coutumes en lettres majuscules. Mais, comme ces François, transportés en Syrie, pouvoient affecter de suivre les usages des Syriens, au milieu desquels ils habitoient, & qui durant le douzième siècle écrivoient encore leurs mss. en estranghèles ou majuscules ; de pareilles lettres latines ou françoises devroient moins nous étoner, que si l'on les voyoit alors en Europe. D'un autre côté les assises, dressées en date du 16. Janvier 1338. font ici mention d'autres assises plus anciennes, du tems de Godfroi de Bouillon. Des livres entiers en majuscule, au commencement du douzième siècle, quoique très-rares, & peutêtre sans exemple, nous surprendroient moins, que s'ils étoient écrits de la sorte au quatorzième. Mais ce qui doit faire cesser toute surprise, c'est que ces assises étoient plutôt en forme de chartes, que de livres. Elles sont en éfet apelées *chartes*, *lettres du sepulchre* : il y est fait mention de sceaux & monogrames du Roi, du Patriarche & du Vicomte. Or on a des exemples de chartes entièrement écrites en lettres majuscules, au 11e. siècle.

(1) Une des plus célèbres rédactions des *Assises de Jérusalem* fut faite en 1250. par Jean d'Ibelin, Comte d'Ascalon. C'est même sous son nom, qu'elles ont vu le jour. Mais elles ne s'étoient pas, jusqu'à lui, conservées seulement par tradition. Elles portent (b) expressément, qu'elles *furent establies & mises en escrit par le Duc Godfroy de Bouillon, lequel fu esleu a Roy & a Seignor dou dit royaume.* Ces quatre premiers chapitres de ces assises ne permettent pas non plus de reculer leur première collection à des tems postérieurs au règne de Godfroy, qui commença en 1099. & finit en 1100.

(b) *Pag.* 1.

(2) Les lettres d'imprimerie, romaines, italiques, considérées selon leurs diverses proportions, apartiennent plutôt aux arts, qu'à la diplomatique. Ainsi nous nous abstiendrons d'en parler. On peut voir sur le mot *caractère* le Dictionaire Encyclopédique, où la matière nous paroit épuisée, d'après les mémoires de M. Fournier.

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. II.

Vers les commencemens du 13[e]. siècle, on distinguoit principalement dans les bulles deux sortes de caractères, les lettres (*a*) tondues, *tonsæ litteræ*, & les lettres barbues ou chargées de poils, les mêmes probablement que les *gosses*. Une bulle de Grégoire (1) IX. de l'an 1228. porte expressément la première dénomination : & quoiqu'elle n'énonce pas en termes formels la seconde, elle la supose visiblement. On employoit alors communément, dans les bulles & diverses autres chartes, des lettres, soit chargées de poils ou de pointes, comme par étages, soit enflées de traits superflus, ou qui montoient & descendoient, dans quelques caractères, au-dessus & au-dessous de leurs voisins. Il étoit assez naturel de qualifier lettres *tondues* celles, d'où de pareilles superfluités se trouvoient rétranchées. Ces dernières étoient simples, aprochant de la minuscule : où si elles tenoient encore un peu de la cursive ; du moins rabatoient ou resseroient-elles leurs traits, loin de les alonger ou de les multiplier.

Nos lettres bâtardes de la fin du quinzième siècle & du

(*a*) *Hahnius præfat. in diplom. fundat. Bergens. p.* 4. 5.

(1) Ce Pape fit entrer dans une bulle, qu'il s'agissoit de renouveler, ces deux sortes de lettres, afin de distinguer ses additions de l'ancien texte. Sollicitée par l'empereur Conrad, pour autoriser la translation du siège épiscopal de Cize à Naumbourg, & acordée en 1029. par Jean XIX; elle avoit été seulement écrite sur du papier. Durant le cours de deux siècles, plus par négligence ou d'autres accidens, que par un age fort extraordinaire ; elle étoit en partie consumée de vétusté : & d'ailleurs les lettres, fort diférentes de celles, dont on usoit au 13[e]. siècle, en rendoient la lecture dificile. C'est pourquoi le Pape Grégoire, à la demande du Chapitre de cette église, rétablit son titre primitif, par une bulle à laquelle il attribua la même autorité, qu'à l'original, supléant & les lettres & les syllabes & les mots, qu'on présumoit avoir été employés, dans les endroits détruits ou éfacés. Ce sont ces suplémens, qui furent écrits en lettres tondues : *easdemque, causâ discretionis*, TONSIS *litteris exarari jussit*. Locution singulière, mais inconue aux auteurs de la dernière édition de M. du Cange. Simon-Frédéric Hahn, dans son diplome de la fondation du monastère de Berg sur l'Elbe, prétend, qu'en comparant le texte, qu'il cite, avec celui de Pierre le vénérable, où il est parlé du papier de chife; il sera démontré, qu'au XI[e]. siècle, on écrivoit, non seulement les livres en ce papier, mais même les privilèges & les bulles. Notre auteur ignoroit aparamment, que l'usage du papier d'Egypte subsistoit encore, après le milieu du XI[e]. siècle, & qu'on a conoissance de bulles, en ce papier, de Bénoit IX. & de Victor II. successeurs de Jean XIX. La sienne doit donc être ajoutée aux preuves de l'emploi du papier d'Egypte chez les Latins, au XI[e]. siècle. A l'égard de celui de chife, il est inoui, qu'on l'ait mis en œuvre, on ne dit pas pour acorder des privilèges ou des bulles ; mais des actes de la moindre procédure juridique, plus d'un siècle après Jean XIX. Ce n'est pas encore assez : on pouroit ajouter, plus de deux & peutêtre plus de trois siècles : puisque les plus anciennes pièces juridiques en ce papier, qu'on ait jusqu'ici produites, furent dressées assez avant dans le XIV[e].

commencement du XVIe. ne ressembloient guère à celles, qu'on nomme ainsi maintenant. On en usoit alors dans les imprimés, lorsqu'on y parloit françois. Elles peuvent se raporter à la *Civilité* gothique, qu'on fait encore lire aux enfans. Elles étoient estimées françoises, aussi-bien que les *lettres de forme*, de *tournure* & les *cadeaux* : quoique par raport à tous ces caractères, le tems eût amené des diférences, propres à chaque nation.

Les *cadeaux* (1) sont de grandes lettres, qu'on place à la tête des pièces cursives, des livres & des chapitres, où l'écriture courante est employée. Souvent autant ou plus larges que hauts, ils sont rélévés de toutes sortes d'ornemens. Mais les *cadeaux* des tems, dont on vient de parler, n'étoient pas plus semblables aux nôtres, que le gothique à la belle écriture. La lettre ronde de ces siècles revient à notre financière; comme la lettre de *somme* & la lettre bourgeoise ou des marchands à notre expéditive ou coulée. Au reste les écritures rondes & carées de diverses sortes, dont nous serons obligés de parler dans la suite, nous dispensent ici de nous étendre sur ces lettres. Les longues ou alongées, cubitales, onciales, capitales, majuscules, demionciales, minuscules, très-menues, sont également renvoyées aux écritures.

Il ne faut pas s'imaginer, que les fameuses lettres apelées *laureatæ*, dont il est si souvent fait mention, dans les anciens auteurs latins, fussent des caractères ornés de lauriers. On doit entendre par cette expression, les tables ou les lettres missives, que les empereurs ou généraux (*a*) Romains envoyoient au Sénat, & qu'ils acompagnoient de lauriers, pour marque de quelque victoire, remportée sur les ennemis.

Lettres solides, en marqueterie, en relief, en broderie, de pierre, de marbre, d'or, d'argent, de bronze & autres métaux, ou sur des matières dures.

VI. Si les lettres en marqueterie, *literæ lithostratæ*, semblent du premier coup d'œil un peu étrangères à la diplomatique des chartes & des mss; elles ne le sont pas à celle, qui s'étend jusqu'aux inscriptions. Agnellus (*b*) parlant d'un ouvrage à la mosaïque, qu'on voyoit aux côtés d'une église, fait mention de six lettres, qu'il qualifie *lithostratas*. Elles pouvoient induire en erreur : parceque chaque syllabe du

(*a*) *Dempster antiq. Rom. lib. x. p. 808. edit. 1613.*

(*b*) *Script. Ital. tom. 2. part. 1. p. 2.*

(1) Ménage dérive ce mot de *catena* : étymologie, qui ne s'acorde pas mal avec les enchainemens, entrelassemens, parafes, dont les cadeaux sont composés, ou qui leur servent d'ornemens.

mot, qu'elles composoient, étoit séparée par un point. Du reste on trouve beaucoup de lettres capitales, surtout dans les mss. lombardiques, par compartimens de diférentes couleurs. On diroit d'autant de pièces de raport, qui concourent à les former. Par cet endroit les lettres (1) en marquéterie ou bien à la mosaïque rentreroient sans contredit dans le plan de la diplomatique; fût-elle bornée aux mss, à l'exclusion des bronzes & des marbres.

Nous ne nous arêterons point à ces lettres de pierre, en forme de longues (2) balustrades à claire voie, au-dedans & au-dehors de quelques églises. Il en est, où l'on lit tout au long l'*Ave Maria*, le *Salve Regina*, l'*Inviolata*, ou quelque chose de pareil. On en voit des exemples remarquables au

(1) Les deux premières & la quatrième lignes du num. I. de la XVII. planche feront aisément concevoir ce que nous entendons par lettres en marquéterie ou à pièces de raport. Ce même numero représente la première page folio ỽ. du mſ. 203. de la bibliothèque de S. Germain des Prés. Il est du 8 ou 9e. siècle. Voici la lecture de ce morceau: *In nom* (nomine) *Dī* (Dei) *Patris oīpotentis* (omnipotentis) *Incipī* (incipit) *li* (liber) *Exameron, id est, sex dierum, scī* (sancti) *Ambrosii episcopi*. La troisième ligne & les trois dernières sont plutôt bariolées qu'en mosaïque. Les diférentes couleurs, dont ces lettres se trouvent peintes sont blasonées sur notre planche, suivant les règles de l'art héraldique. C'est ce que nous observerons constamment, par raport aux lettres historiées, grises ou de toute autre couleur que le noir.

La première page fol. verso du mf. de saint Germain num. 213. du même age est également en marquéterie, mais d'une manière assez diférente. Nous en insérerons deux lignes, dans notre capitale lombardique, pour mettre le lecteur à portée d'en juger. Cette magnifique page est au reste distribuée en deux colones. Chacune contient sept lignes, dont la hauteur est d'un bon pouce, excepté les secondes & avant-dernières, qui surpassent les autres d'un quart en sus. Les distances des lignes n'ont qu'un tiers de la hauteur de celles-ci, & un quart de l'élévation de celles-là. Trois colones ou pilastres, soutenant deux voûtes, avec leur massif en treillis, renferment & partagent l'écriture. Au-dessous des voûtes, & au-dessus de chaque première ligne paroissent deux jeunes persones, montées sur de grands oiseaux bridés, mais sans étrier. Elles se tendent la main, en se quittant & se tournant le dos. Le nombre 14. du présent chapitre, donnera l'explication des autres parties de notre planche. Quant au modèle lombardique, qu'on vient de voir; nous en développerons bientôt quelques autres particularités. Cette gravure est exactement conforme à l'original, même à l'égard des dimensions; si ce n'est que ce dernier surpasse la copie d'un tiers de pouce dans sa totalité.

(2) Ces lettres excèdent de beaucoup, & même incomparablement en hauteur, celles dont les anciens ne parloient, qu'avec hyperbole. Ils les apeloient lettres très-grandes, lettres longues d'une coudée, *litteræ grandes, maximæ, decumanæ, cubitum* (a) *longæ litteræ*. Nous ne nions pas néanmoins, qu'ils n'eussent des lettres très-longues, relatives à la hauteur des monumens, où elles étoient placées. Telles sont celles qui composent l'inscription de l'arc de triomphe, érigé à Septime Sévère, & à son fils Marc-Antonin Pie. Elles n'ont pas moins (b) de deux piés d'élévation.

(a) *Planti rudens act. 5. Sc. 2.*

(b) *Fontanini de ant. Horta lib. 1. c. 3. p. 45.*

dedans

dedans & au-dehors de l'église paroissiale de la petite ville de Caudebec en Normandie.

L'usage de graver sur la pierre ou sur le marbre des épitaphes & autres inscriptions, & de les remplir de marbre d'une autre couleur, de cuivre simple ou doré, ou de quelque autre métal, étoit fort à la mode en France, il y a trois à quatre cents ans. Quelquefois on se contentoit de faire creuser de petits sillons sur les bords de la tombe, qu'on remplissoit de lames de bronze, portant en creux ou en relief les inscriptions ou les épitaphes, dont on vouloit les décorer. L'origine de cet usage remonte fort haut. Des monumens, du tems des Césars, conservés à Rome, & même du tems de la République Romaine, trouvés dans les ruines de (1) Herculane, en font foi. Pline prétend, qu'il y avoit de son tems un chêne-verd (a) dans le Vatican, plus ancien que Rome, sur lequel étoit une inscription en lettres étrusques d'airain.

Les Romains, loin d'avoir consigné leurs loix & les faits, qu'ils vouloient transmettre à la postérité, sur les lames de bronze ou les (2) tables d'airain; n'y employoient encore,

(a) *Hist. lib.* 16. *c.* 44.

(1) Dans les premières fouilles, que fit faire en 1711. à Portici le Prince, aujourdui duc d'Elbeuf; entre autres monumens, on découvrit un marbre caré, ou une base, sur laquelle on lisoit, en grandes lettres d'airain, insérées dans le marbre: *APPIUS PULCHER CAII FILIUS*. M. Gori, qui nous (b) ateste le fait, ajoute, que ces lettres étoient en airain de Corinthe. Pour confirmer ce dernier point par d'autres exemples; il raporte, qu'au pié du mont capitolin, sous Septime Sévère, un arc de triomphe fut érigé en l'honneur de cet empereur & de son fils Marc-Aurèle Antonin Pie; que cet insigne monument de la magnificence Romaine subsiste encore; & qu'on y voit 433. lettres, creusées dans le marbre & remplies d'airain de Corinthe. Il cite pour ses garans Famiano (c) Nardini, & le célèbre (d) Fontanini archevêque d'Ancyre. La continuation du même usage en Italie est constatée par les tombeaux des grands Ducs de Toscane, où les lettres des épitaphes sont scellées avec beaucoup d'art, en cuivre blanc, dans des traces auparavant gravées sur le porphyre. De pareilles inscriptions de bronze ou de pierre noire ornent les tombeaux des persones de distinction de Florence. Quelquefois ces lettres sont dorées, principalement quand elles sont sur des tombes de marbre noir, apelé parangon. La France a beaucoup d'épitaphes semblables ou dans le même goût. On croit de plus se souvenir d'en avoir vu, dont les lettres sont de marbre blanc ou de stuc. Mais elle en a perdu bien davantage en métal. Celles sur-tout, qui étoient enchassées par lames de cuivre aux extrémités des pierres sépulchrales, ont, pour la plupart, été enlevées, avec les épitaphes, le visage & les mains, qui étoient de même matière. Apatamment que ces dégradations de tombeaux arivèrent, dans les ravages des Huguenots. Aussi ces observations ont-elles plus spécialement leur aplication aux villes & provinces, qui s'y trouvèrent les plus exposées.

(2) Les édiles & les tribuns du peuple

(b) *Symbola litteraria — Admiranda antiquit. Herculan. p.* 107. 108.

(c) *Roma vet. l.* 5. *c.* 6.

(d) *De antiquit. Horta. l.* 1. *c.* 3. *p.* 45.

ſous Tullus Hoſtilius, ſelon (*a*) Denis d'Halicarnaſſe, que des planches de chêne. Mais cette opinion ne s'acorde pas avec l'inſcription, raportée par Pline. D'autres auteurs contrediſent également cette prétention, du moins par raport aux traités d'alliance. Les Etruſques leurs voiſins, gravant des lettres ſur le bronze & les (1) lames de plomb; eſt-il vraiſemblable, que les Romains ne profitaſſent pas d'un exemple, qui ne pouvoit être indiférent à des hommes auſſi paſſionés pour la gloire?

A l'égard des loix des douze tables, Tite (*b*) Live & Denis d'Halicarnaſſe (*c*) diſent en termes formels, qu'elles furent gravées ſur l'airain. Elles l'étoient encore au troiſième ſiècle; non ſeulement à Rome, mais auſſi dans les autres villes de l'empire. Partout on les voyoit expoſées dans le bareau. *Inciſæ (d) ſint licèt leges duodecim tabulis & publico aere præfixæ.* Nous ne rapelerons point ici les lettres d'or (*e*) ſur des colones (2) d'argent, érigées en l'honneur de Jule Céſar, ni la ſtatue

(*a*) *Lib.* 3.

(*b*) *Lib.* 3.

(*c*) *Lib.* 10.

(*d*) *S. Cypr. ad Donat.*

(*e*) *Macrob. lib. ult. c.* 5.

(*f*) *Tac. annal.* 13.

(*g*) *Cic.* 3. *Catilin.*

(*h*) *In l.* Qui *tabulam.* 8. *D. ad leg. Jul. pecul.*

(*i*) *Pauſan. l.* 9. *c.* 31.

(*k*) *Eckhart comment. de reb. Franc. orient. t.* 2. *p.* 89.

eurent d'abord l'intendance des tables de bronze, conſervées au capitole & dans les temples de Saturne & de Cérès. Le ſoin en fut dans la ſuite confié aux queſteurs. Mais, comme on n'en créa point, pendant l'abſence de Jule Céſar, deux édiles en furent chargés. Auguſte (*f*) leur ſubſtitua des préteurs ou des prétoriens. Claude rétablit les queſteurs, Néron mit en leur place des préfets du Tréſor. L'an 688. de Rome, 65. ans avant l'ère chrétienne, la foudre (*g*) fondit pluſieurs tables d'airain. Il y en eut bien davantage de conſumées, dans l'incendie de Rome ſous Néron. Les combats du parti de Vitellius contre celui de Veſpaſien causèrent encore la perte d'un nombre conſidérable de ces anciens monumens. Mais ce dernier empereur les rétablit, autant qu'il lui fut poſſible. Selon le J c. Vénuleius, on ſe rendoit coupable (*h*) du crime de péculat en arachant ou changeant quelque choſe aux tables de bronze, expoſées en public, ſur leſquelles les loix étoient écrites, ou les bornes des champs figurées. Tout ce qui concerne les tables d'airain, gardées à Rome eſt traité fort au long par Matthieu Egizzi, dans ſon explication du Sénatus-conſulte des bachanales pag. 164. & ſuivantes.

(1) Les Béotiens (*i*) des environs du mont Hélicon, montrèrent à Pauſanias auprès de la fontaine d'Hippocrène un rouleau de plomb fort endommagé par le tems. On ne laiſſoit pas d'y voir écrit le poëme d'Héſiode, intitulé: *Les ouvrages des jours.* Il ſemble qu'ils vouloient faire entendre, que ce monument étoit contemporain du même poëte, ou qu'il en aprochoit fort. Mais l'uſage d'écrire ſur des lames de plomb tire du livre de Job des preuves d'une antiquité beaucoup plus reculée.

(2) Au IX[e]. ſiècle, la ſimplicité primitive avoit repris une bonne partie de ſes droits. Le monument trouvé par Marquard Freher (*k*) dans le cabinet de l'électeur Palatin eſt plus propre à la conſtater, qu'à y donner ateinte. C'eſt une verge de fer de la groſſeur d'un doigt, ſur laquelle on avoit écrit en lettres d'argent pur, & du ſiècle de Charlemagne: KARLUS IMP. JUSSIT CUBITU̅ ISTU̅ FACERE JUXTA MENSURAM SUAM.

d'Apollon, sur la cuisse (1) duquel le nom du sculpteur étoit écrit, en petits caractères d'argent. Nous ne dirons rien non plus d'un volume (2) déterré, dans les ruines de Herculane. Le cycle de Méton, ou nombre d'or, renfermant une période de dix-neuf ans, parut aux Athéniens une invention si merveilleuse; qu'ils la firent peindre ou graver en grands caractères d'or, au milieu de leur place publique.

Les Sénatus-consultes dressés au sujet (a) de la puissance Tribunicienne, que Tibère avoit demandée pour son fils Drusus; le Sénateur Hatérius, par un excès de flaterie, opina pour les faire écrire en lettres d'or. Il fut ordoné par un decret semblable, que l'éloge de Claude, composé par (b) Sénèque, & lu (c) par Néron en plein Sénat, seroit gravé sur une colone d'argent, & recité à chaque nouvelle promotion de Consuls.

La flaterie la plus outrée des Romains pour leurs empereurs, n'a jamais poussé la magnificence aussi loin, dans des cas rares & sans conséquence, qu'on la voit portée chez les Siamois, dans des conjonctures assez ordinaires. Toutes les fois que leur Roi écrit aux grands Princes, il le fait toujours sur l'or. Les lettres, qu'il adressa au Pape & à Louis XIV. étoient écrites chacune sur une lame d'or, d'un pié de longueur & d'un demi pié de largeur & d'épaisseur. Les lettres d'or, sur des étofes, dont parle (d) Apulée, étoient sans doute plutôt faites en broderie, que peintes avec une liqueur d'or.

(a) *Tacit. Annal. l. 3. n. 10.*

(b) *Ibid. l. 13. n. 1.*

(c) *Dionis — Nic. rerum Rom. epitom. auth. Jo. Xiphilino — Lutetiæ — 1551. 4°. p. 148. gr. p. 115. 116.*

(d) *Lib. 6.*

Lettres sur l'ivoire & les os: jurisprudence des Gaulois: examen d'un texte important du *Querolus*:

VII. Les loix des Décemvirs auroient été écrites sur douze tables (3) d'ivoire, si l'on écoutoit le jurisconsulte Pomponius. Mais cette (4) opinion, qui passe pour singulière, lui atire tous les jours les reproches des savans. La dispute gît

(1) L'usage des inscriptions sur la cuisse des statues étoit fort connu des anciens, & très-commun chez les Etrusques. Saint Jean dans l'Apocalypse (e) y fait une allusion manifeste. *Le Verbe de Dieu*, nous dit-il, *portoit écrit sur son habit & sur sa cuisse:* LE ROI DES ROIS ET LE SEIGNEUR DES SEIGNEURS.

(2) C'est, selon les nouvelles publiques, une lame ou rouleau d'argent, mince comme du papier. Quoiqu'on y ait découvert des caractères grecs, on n'en fait pas le contenu: parceque la crainte de les endomager, fait, qu'on n'ose en ôter la rouille, ou, selon M. Bonami, le dérouler: peutêtre faut-il lire *dérouiller*.

(3) M. Terrasson prend un milieu. Ces loix furent, selon lui, d'abord écrites sur l'ivoire, & bientôt après gravées sur le bronze.

(4) Saint Prudence *lib. 2. contra Symmachum*, semble pourtant la favoriser par ces paroles:

Dicant cur candida sit lex
Bis sex in tabulis.

(e) 19. 16.

uniquement dans le fait : car la dificulté n'eſt pas de ſavoir ; ſi l'on pouvoit écrire avec des liqueurs ſur l'ivoire, ou bien y graver des lettres. Il eſt ſûr qu'on faiſoit l'un & l'autre.

quel age peut on acorder à cette comédie ?

Il ne paroit pas néceſſaire de rien ajouter à ce que nous avons dit, touchant les écritures (a) ſur cette matière : ſi ce n'eſt pour joindre les lettres en relièf aux lettres tracées avec des liqueurs, ou gravées en creux ſur l'ivoire. Mais les premières ſe faiſoient plutôt par l'enlevement de l'intervalle des lettres, que par l'élévation de celles-ci au-deſſus du niveau des tables mêmes. Ainſi c'étoient là proprement des lettres toutes d'ivoire. Tels ſont les caractères des diptyques du XVe. ſiècle, dont nous donnerons un modéle, dans (b) notre 2e. planche gothique.

Les os furent auſſi employés aux mêmes uſages, & particulièrement chez les Gaulois de la Loire. Ils écrivoient deſſus les ſentences de mort, qu'ils avoient prononcées au pié des chênes ; ſi l'on prend (1) à la lettre, comme l'ont fait juſqu'ici tous les auteurs, un texte (2) fort ſingulier, & fort

(a) *Nouv. Tr. de Dipl. t. 1. p.* 454.

(b) 1e. *claſ.* 3e. *diviſ.* 2. *ſubdiv.* 5. *genr*, 9e. *eſpèce*, *n.* 1.

(1) Le ſtyle comique ne s'acorderoit pas mal de ſentences de mort, auſſitôt exécutées que rendues, de ſentences uniquement écrites ſur les os du coupable. *Scribuntur in oſſibus* feroit alluſion au genre de ſuplice, employé par les Gaulois, & non pas à la matière, ſur laquelle ils écrivoient éfectivement leurs arêts de mort. Par-là l'on feroit plutôt entendre, qu'ils ne les écrivoient point du tout.

(2) *Habeo* (c) *quod exoptas, vade, ad Ligerem vivito : Quid tum ? Illic jure gentium vivunt homines : ibi nullum eſt præſtigium : ibi ſententiæ capitales de robore proferuntur & ſcribuntur in oſſibus : illic etiam ruſtici perorant & privati judicant : ibi totum licet : ſi dives fueris, patus apellaberis : ſic noſtra loquitur Græcia : O ſilvæ, ô ſolitudines ! quis vos dixit liberas ? multo majora ſunt, quæ tacemus : tamen intereà hoc ſufficit. Neque dives ego ſum, neque robore uti cupio : nolo jura hæc ſilveſtria.* La comédie, d'où ces paroles ſont tirées, porte pour titre : *Plauti Querolus*, ou bien *Aulularia*. Elle fut publiée in 8°. à Paris, chez Robert Etienne en 1564. par Pierre Daniel Orléanois, & depuis réimprimée par Commelin, avec les notes du premier éditeur, de Rittershuſius & de Gruter. Pierre Daniel bailli de l'abbaïe de S. Bénoit-ſur-Loire, qu'il qualifie de plus célèbre & de premier colége de toute la France, profita du pillage de ce monaſtère, fait par les Huguenots. Après s'être emparé d'une bonne partie de ſes mſſ, il eut l'adreſſe d'en racheter à vil prix pluſieurs autres. Celui, dans lequel notre *Aulularia* ſe trouva renfermée, étoit l'un des plus anciens. L'abbaïe de S. Rémi de Reims en conſerve un autre, d'un mérite à peu près égal. D. Rivet (d) n'a pas eu de peine à prouver, que l'auteur de ce drame eſt fort diſtingué de S. Gildas de Rhuis, ou de Gildas le ſage, à qui quelques-uns (e) l'ont attribué par une mépriſe viſible. D'autres l'ont cru de la fin du VIe. ſiècle : quoique le ſtyle ſoit d'un goût bien diférent, & que, ſous nos premiers Rois François, on n'ait jamais rendu la juſtice d'une manière pareille à celle, qu'on voit ici décrite. Selon Pierre Daniel, les Juges Gaulois mis en jeu, n'étoient autres, que les Druides, ainſi nommés : parcequ'ils

(c) Querolus, *antiqua comœdia nunquam antehac edita, quæ in vetuſto cod. ms°.* Plauti Aulularia, *inſcribitur, nunc primùm à Petro Daniele Aurelio luce donata, & notis illuſtrata.*

(d) *Hiſt. litt. de la Fran. t.* 3. *p.* 284.

(e) M. *Accii Plauti comœd.* — *ſtudio & induſtriâ Frid. Taubmanni.* 1602. 4°. *p.* 1268.

propre à éclaircir la manière, dont les Gaulois administroient la justice. Les Danois, nous le répétons d'après (a) D. Mabillon, avoient coutume d'écrire leurs lettres, non seulement sur le hêtre & le frêne, mais encore sur les cornes & sur les os.

prononçoient leurs jugemens sous les chênes; comme il y avoit de son tems, dit-il, des juges, qui exerçoient leurs fonctions sous les ormes. D'où ils avoient pris le nom de *juges sous l'orme*.

D. Rivet à raison de faire remonter le *Querolus*, au moins au commencement du Ve. siècle. Ce qu'il prétend prouver par sa dédicace à Rutilius Numatianus. Mais ce dernier mot est de trop, & ne paroit point dans la dédicace. Le nom de Rutilius ne fut pas rare, chez les Romains: & plusieurs personages distingués le portèrent, du tems de la République & sous les Césars. L'opinion de ceux, qui fixent le *Querolus* à l'empire de Théodose, est sans doute la plus commune. Son premier éditeur l'avoit embrassée, sans pourtant l'envisager autrement, que comme une conjecture. Taubman & d'autres n'y trouvèrent rien à redire. M. Goujet, dans son premier suplément au Moreri, met la composition de la pièce, sous Théodose le jeune.

Mais, qu'alors les Gaulois de la Loire exerçassent le droit de vie & de mort, que la plaidoirie y fût abandonée à de simples paisans, que des persones privées y prononçassent des sentences de mort sans apel, en un mot, qu'il y regnât une licence entière; ce sont des faits, qu'on ne persuadera pas aisément à ceux, à qui la politique romaine n'est pas toutafait inconnue. Elle consistoit principalement à dépouiller les peuples vaincus du droit du glaive, & souvent à leur faire recevoir la jurisprudence des vainqueurs. On a des preuves en grand nombre, qu'elle fut introduite dans les Gaules, bientôt après leur conquête. S'il faut en excepter la Gaule septentrionale; on ne prouvera pas, que cette exception s'étendît au droit de vie & de mort. On ne manqueroit pas même de raisons, pour aller plus loin. Les Gaulois septentrionaux peuvent avoir mieux conservé plusieurs de leurs anciennes coutumes, que la plupart des autres peuples. Mais soutenir, que le droit romain n'ait jamais pénétré dans la Gaule Cisligéritane, pas même à quelques égards; cette prétention paroit sujette à de grandes dificultés. Comment l'acorder avec les testamens de S. (b) Rémi évêque de Reims, de S. Perpet (c) évêque de Tours, de (d) Chadoin & de Bertram évêques du Mans, d'Ermentrude (e) & de plusieurs autres, dressés dans les provinces septentrionales des Gaules? Les Formules Angevines, au moins en (f) partie du commencement du VIe. siècle, ne renferment-elles pas divers monumens de la jurisprudence romaine, & même de l'établissement d'un tribunal à Angers, où la justice étoit rendue, précisément selon le droit romain? Marculfe auroit-il inferé des formules romaines (g) dans son recueil; si le droit romain eût été totalement étranger à la France septentrionale, pour laquelle il écrivoit? Les mss. mêmes du code Théodosien ou de son interprétation, écrits dans les provinces septentrionales, & notamment (h) dans le diocèse de Bayeux, au IXe. siècle, ne semblent-ils pas déposer en faveur du droit romain, dans ces contrées? Combien d'autres preuves ne pourions-nous pas acumuler: combien d'exceptions aux allégations contraires ne pourions-nous pas aporter; si nous ne craignions de nous écarter trop de notre but? Qu'on fasse donc remonter, si l'on veut, quelques branches du droit coutumier, jusqu'aux anciens Gaulois; loin d'y trouver à redire, on auroit tort de ne pas aplaudir aux savantes *recherches*, qu'on a produites sur une matière aussi intéressante: mais l'exclusion totale donnée au droit romain, dans une partie si considérable des Gaules, ne peut manquer de trouver des contradicteurs.

Si le texte raporté ne convient pas au siècle des Théodoses, faudra-t-il l'entendre

(a) *De re Dipl. lib.* I. *c.* I. *n.* 7. *p.* 48.

(b) *Labbe Biblioth. nova mss. t.* I. *p.* 806. *Marlot hist. Rem. t.* I. *l.* 2. *c.* II. *p.* 180.

(c) *Spicileg. t.* 5. *p.* 105.

(d) *Mabil. Analect. t.* 3. *p.* 109. 160.

(e) *De re diplom. suplem. p.* 92.

(f) *V. notre* I. *tom. p.* 303. 304.

(g) *Bouquet t.* 4. *p.* 465. *& seq.*

(h) *Mss. du Roi n.* 4413.

VIII. Les anciens, & particulièrement les (a) Etrusques ;

Lettres écrites ou peintes sur les briques, les urnes, les amphores, les tombeaux : recette de l'encre des anciens.

du tems de Plaute, où les Gaulois administroient certainement la justice, suivant la simplicité de leurs anciennes coutumes, sans apareil de tribunaux, sans chicane, sans avocats, sans procureurs, sans tables de cire ni de bronze ? Mais l'auteur se distingue nettement de Plaute & des anciens dramatiques Latins. Ce caractère n'obligeroit pas à la vérité de le placer, après la conquère entière des Gaules ; s'il ne citoit (b) Ciceron, & s'il ne faisoit une allusion (c) manifeste à l'Eneïde de Virgile. Nulle autre preuve incontestable, du côté des traits relatifs à l'histoire, ne le fera descendre au-dessous de l'empire d'Auguste. La description d'ailleurs, qu'il fait de la jurisprudence & des mœurs gauloises : son silence sur celles des Chrétiens & sur leur Religion ; quoiqu'il eût des ocasions continuelles d'en parler, ou du moins d'en peindre quelque traits : les censeurs ordinaires suposés en plein (d) exercice de leur charge, quoique abolie, ou plutôt réunie à l'empire par Auguste : les sentences de vie & de mort, atribuées aux Druides ; quoiqu'ils eussent été proscrits (e) des Gaules par les loix & les édits de Tibère & de Claude, semblent devoir l'emporter sur les objections chancelantes, tirées du style ; & sur des usages en vigueur, dès le commencement du IIIe. siècle ; mais dont l'origine peut remonter bien plus haut. M. Schoepflin, dans l'excellent ouvrage, qu'on vient de citer, apuie ce dernier fait sur Pline, *Hist. nat. l.* 30. *c.* 1. sur Suétone *in Claud. c.* 25. sur Aurelius Victor *de Cæsaribus c.* 4. Il ajoute page 361, qu'il n'est point douteux, que sous Claude les Druides ne se soient réfugiés au-delà du Rhin, pour s'y mettre en sureté. Il avoit dit p. 84. qu'ils avoient peutêtre passé chez les Germains. Le texte de Pline sur la proscription des Druides est formel. Qui sait même, si ces sentences prononcées par les Druides, aux piés des chênes, & suivies d'exécutions sanglantes, n'atirèrent pas contre eux ces loix foudroyantes des empereurs Romains ? Ils n'étoient pas moins jaloux du droit de vie & de mort, qu'usurpoient ces Gaulois, qu'ennemis des sacrifices, où ils immoloient ou faisoient (f) immoler des victimes humaines. De pareils sacrifices suposoient quelques sortes de sentences, portées contre ceux, dont le sang devoit être répandu. On sait, que les Druides étoient juges & (g) sacrificateurs à la fois Quelques progrès qu'eût fait le droit romain, dès le tems de Jule César, par toutes les Gaules ; les Druides s'étoient maintenus, jusqu'au tems de Tibère, dans la possession d'immoler des hommes, de se choisir des victimes, & par conséquent de prononcer, relativement à la Religion, des arêts de mort : ce qui dut sufire à l'auteur de notre Comédie, pour lancer contre eux des traits satyriques. Ainsi nous serions portés à la croire antérieure à la fin du I. siècle, & postérieure à Tibère. Comme étranger, le poëte dramatique pouvoit ignorer, que la dignité de simple censeur eût été suprimée à Rome ; suposé que l'age de la pièce aproche de cette époque. S'il paroit s'atribuer (h) un discours barbare ; ce n'est pas sans doute, parcequ'il étoit lui-même barbare, ou parcequ'il tomboit dans de fréquens barbarismes : puisqu'il écrit en latin, & qu'il s'exprime en bons termes. Mais c'est, ou parcequ'il fait parler aux sciences des Grecs une langue barbare, en leur faisant parler celles des Latins :

Qui Græcorum disciplinas ore narrat barbaro

Et Latinorum vetusta vestro recolit tempore,

ou plutôt parcequ'étant Grec lui-même, il s'exprimoit en une langue étrangère, qui par conséquent étoit pour lui barbare. Ces mots : *Sic (i) nostra loquitur Græcia*, semblent désigner un auteur Grec, & peutêtre un Marseillois.

Au lieu de *scribuntur in ossibus*, Pierre Daniel veut faire lire *scribuntur essibus* : parceque les stylets de fer ayant été interdits aux Romains, ils furent obligés d'en substituer d'os, pour écrire sur leurs tablettes de cire. Mais l'éditeur oublie, qu'il s'agit, selon lui, de la manière, dont les Gaulois rendoient la justice, & qu'on

(a) *Gori Difesa dell' alfabeto p.* 28. 93.

(b) P. *Daniel p.* 14.

(c) *Ibid. p.* 36.

(d) *Ibid. p.* 14.

(e) *Alsatia illustrata—auctor. Jo. Daniel Schoepflinus. Periodus celtica. p.* 84. 85. *Periodus Romana. p.* 361.

(f) *Strabon lib.* 4.

(g) *La Religion des Gaulois t.* 1. *p.* 89.

(h) *Pag.* 3.

(i) *Pag.* 18.

traçoient des lettres en (1) encre noire ou rouge; non seulement sur des tables de métal ou de marbre, mais de plus sur des urnes cinéraires & autres vases de terre cuite ou de verre. On a déterré de ces antiques, dont les lettres sont encore d'un noir aussi vif, que si elles venoient d'être peintes. Les Académiciens de Cortone, les Muratori, les Bocchi, les Gori ont à l'envi célébré la haute antiquité des briques découvertes en 1737. à cinq milles d'Adria. Elles sont couvertes de lettres assez semblables aux étrusques. On croit même y remarquer (a) plusieurs chifres romains. Le dernier auteur ne relève pas (b) avec moins d'admiration la fraicheur & la vivacité des lettres rouges de deux autres urnes de terre. Plusieurs anciens monumens rendent témoignage à la coutume établie chez les Etrusques, d'orner leurs tombeaux d'inscriptions en lettres rouges ou noires. Les (c) Romains

(a) *Difesa dell alphabeto. pag. CXXVI. CXXVII.*

(b) *Pag. CLXXXVII.*

(c) *Gori monumentum sive columbarium-p.* 58. 59.

(d) *Descript.* 4. *c.* 3. *p.* 257. *edit. Lond.*

(e) *Pag.* 160.

l'opose à celle des Romains. Ainsi son érudition est en pure perte. Quelque attentifs que nous ayons été nous mêmes à nous en tenir au pur nécessaire : nous craindrions d'avoir passé les bornes d'une note; si le sujet étoit moins important, & s'il ne sembloit pas remonter à la source des formalités les plus antiques de la jurisprudence gauloise.

(1) Il nous est revenu, que dans le chapitre, où nous avons traité des liqueurs, dont on s'est anciennement servi pour écrire; quelques persones ont été scandalisées de ne pas voir cité une seule fois Caneparius; quoiqu'il ait composé un gros volume, intitulé : *De atramentis cujuscumque generis.* Peutêtre même s'est-on imaginé, que nous l'aurions pillé sans le nommer: ce qui seroit un grand crime, en fait de littérature. Mais, pour nous l'imputer, il faudroit n'avoir lu, que le titre de notre auteur. Son livre est, si l'on veut très-digne de l'attention des médecins, des chymistes, des naturalistes, des peintres & des teinturiers; mais peu ou point des antiquaires. Après l'avoir lu ou parcouru avec soin; nous avons été surpris, que cet ouvrage ait si peu de raport à notre but. A peine en pouvons-nous détacher quelques traits, qui s'y raportent. Nous aurions pu tout au plus adopter sa recette de l'encre des anciens, qu'il avoit empruntée du livre 13. d'Oribase. Ils la (d) composoient, selon lui, d'une mine de noir de fumée, d'une demie livre de gomme, d'une once & douze oboles de colle de taureau, d'un denier & trois oboles d'encre des ouvriers, qui travailleut sur le cuir. Les premiers imprimeurs se sont servis de l'encre des anciens. On a depuis inventé d'autres compositions, qu'il ne nous apartient pas plus de décrire, que les diverses manières, dont les modernes font leur encre & les peintres leurs couleurs. Caneparius (e) aprend encore la composition de l'encre perpétuelle ou du stuc, dont on remplit les lettres, creusées sur les tables de marbre. Il seroit peutêtre plus dangereux qu'utile de copier les secrets, qu'il enseigne, ainsi que plusieurs autres auteurs, pour faire évanouir l'écriture au bout d'un certain tems, pour l'éfacer & pour la faire paroitre au gré de l'écrivain, ou de celui qui seroit initié au mystère. Enfin il donne le secret de faire revivre les anciennes écritures, dont on ne sauroit blâmer l'usage légitime, & surtout quand on l'aplique aux vieux mss. Au reste s'il entend, qu'on puisse faire disparoitre une écriture, sans qu'il en reste aucune trace; ce fait est contesté par les plus habiles vérificateurs.

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. II.

avoient peutêtre emprunté d'eux cet usage. Ils employoient l'encre & le (1) vermillon sur les tuiles, les vases de verre & les bierres : pratique, qui fut imitée par les Chrétiens, comme le prouve Boldetti, dans ses (a) observations, au sujet des anciens cimetières des martyrs & des premiers Chrétiens.

Les autres vases destinés, soit à puiser l'eau, soit à conserver le vin, pendant une longue suite d'années, ou à quelque autre usage, étoient aussi très-souvent chargés de lettres ou d'inscriptions. De là les noms d'*Urnæ* (b) *litteratæ*, de *litteratæ* (c) *fictiles epistolæ*, donnés à ces vases. On disoit aussi *ensiculus litteratus*. Ces lettres étoient tantôt gravées en creux ou en relief, tantôt écrites avec des liqueurs sur les urnes ou les amphores : quelquefois on se contentoit d'y atacher des billets, qui marquoient leur usage. Souvent les tuiles, les briques &c. portoient des inscriptions, où l'on anonçoit le tems, le lieu, le propriétaire, l'entrepreneur & les ouvriers de leur fabrique.

Il n'étoit pas rare d'imprimer des lettres, jusque sur le front des esclaves : d'où viennent ces expressions chez les anciens : *frontes* (d) *literati*, ou simplement (e) *literati*. L'empereur Théophile poussa la cruauté, jusqu'à faire écrire douze vers iambes, sur le front des SS. Théodore & Théophane, en conséquence surnommés *Graptes*. En général ces lettres se faisoient d'abord avec un fer chaud : ensuite on les remplissoit d'encre, afin que leur impression (2) durât toujours.

(a) *Lib.* I. *c.* 1. *p.* 94. 328.

(b) *Plauti Rudens act.* 2. *scen.* 5.

(c) *Ibid. Pœnul. act.* 4. *scen.* 2.

(d) *Apul. l.* 6.

(e) *Plaut. Casina. act.* 2. *scen.* 6.

(1) Les lettres sur l'or, comme sur le marbre, dont on décoroit les tombeaux, en étoient remplies : & elles en jettoient plus d'éclat. *Minium* . . . *clarioresque literas, vel in auro, vel in marmore etiam in sepulchris facit.* Plin. lib. 33. c. 7.

(2) Au lieu de les imprimer ainsi sur la chair, on se contentoit souvent de les peindre, soit en noir, soit en rouge, après les avoir gravées sur une tablette de bois. On portoit cet écriteau devant les criminels, on les en chargeoit, on l'élevoit au-dessus de leur tête. S. Attale, l'un des martyrs de (f) Lion, fut obligé de faire le tour de l'amphithéatre, précédé d'une table portant cette inscription latine : HIC EST ATTALUS CHRISTIANUS. Nous ne conoissons rien en ce genre, qui mérite une aussi grande vénération, que le titre écrit par Pilate, & mis sur le haut de la croix de notre Sauveur. Il fut retrouvé par sainte Hélène avec la vraie croix. Rufin (g) & Sozomène (h) atestent le fait. Le dernier décrivant la tablette de bois, où étoit ce titre, semble insinuer, qu'elle avoit été blanchie, pour recevoir des lettres d'une autre couleur : mais il fait expressément envisager l'inscription, comme s'étant conservée en caractères hébraïques, grecs & latins, conformément à l'idée, qu'en donne le texte sacré. Comment après cela M. Baillet auroit-il pu faire dire (i) à Sozomène, que *les lettres en étoient toutes*

(f) *Eusab. hist. lib.* 5. *c.* 1.

(g) *Hist. lib.* X.

(h) *Lib.* 2. *c.* 1.

(i) *Vendredi saint* §. 3. *art.* 7. *n.* 30.

Dans

Dans les siécles gothiques, qui précédèrent le renouvellement des lettres, on a souvent rempli d'encre les lettres gravées sur les monumens, & notamment sur les pierres sépulchrales.

Lettres de liqueurs métalliques sur le vélin pourpré, de couleur de safran ou de pavot : commencemens de l'écriture sur le vélin en pourpre : son progrès, sa durée, sa décadence.

IX. On vient de considérer les lettres, comme écrites ou gravées sur les métaux, les pierres, les verres, les terres cuites &c; maintenant il faut les envisager, en tant que tracées avec des liqueurs métalliques ou minérales, sur le vélin ou sur le papier. Les mss. totalement en lettres d'or (1) ne paroissent guère moins rares, que ceux, dont toutes les feuilles sont teintes en pourpre. Parmi ces derniers, les uns sont enrichis de lettres d'or, les autres de lettres d'argent. Mais alors le premier métal se réserve certaines portions de ces mss, telles que les titres, les noms de Dieu &c.

Il ne faut pas confondre le vélin teint en pourpre avec le parchemin, couleur de (2) safran. Mais, si l'on peut distinguer l'écriture, dite (3) *in papavere*, de celle qu'on traçoit

rongées, quand on la déterra; s'il n'avoit pas écrit avec un peu trop de précipitation, & s'il ne s'étoit pas fié plus que de raison à la fidélité de sa mémoire ? Le titre de la croix, si l'on ajoute foi aux prétentions des Romains, fut aporté par sainte Hélène à Rome, & déposé dans l'église de sainte Croix de Jérusalem. Après avoir été perdu de vue & caché, pendant plus de mille ans, il fut (a) découvert, sous le pontificat d'Innocent VIII. en 1492. Une relation du tems nous aprend, qu'on trouva dans une cassette, indiquée par cette inscription, *Hic est titulus vera crucis*, une tablette, où ces paroles étoient gravées & peintes en rouge, Jesus Nazarenus Rex Judaeorum. Les deux dernières lettres avoient péri par vétusté. Le mot entier étoit extrèmement endommagé l'an 1564. En 1648. il ne restoit (b) plus que Nazarenus re. Les lettres hébraïques & grèques n'étoient donc plus au tems de cette découverte. Du moins les auteurs n'en font-ils nulle mention. » Aujourdui (c) le titre ne paroit plus blanc, » ni les lettres rouges, soit à cause de la » longueur du tems, soit qu'à force d'être » manié, ces couleurs aient disparu. «

(1) Quoique dans notre premier volume, on ait déja parlé des écritures en or; la matière n'est pas tellement épuisée, qu'on n'y puisse ajouter des choses aussi curieuses qu'intéressantes. D'ailleurs c'est un de ces sujets, qui se présentent sous plusieurs faces. Celui-ci convient également aux liqueurs, dont on se servit pour écrire, & aux lettres mêmes.

(2) Saint Isidore (d) distingue trois sortes de parchemins, le blanc, le jaune & le pourpré. Quoiqu'en dise (e) D. Mabillon; on a plus que sujet de douter, si le parchemin apelé, selon lui, par Anastase le bibliothécaire, *crocatam* & *croceam*, étoit réellement pourpré. Ces noms s'ajustent mieux avec la couleur jaune, qu'on donnoit à certains parchemins. D'ailleurs le *membranis* (f) *croceis* & le *σώμασι κροκωτοῖς*, répétés plusieurs fois dans la X. action du VIe. concile de C P. ne désignent, que des parchemins jaunes. *Libro* (g) *membranaceo crocato* n'a pas non plus une autre signification. Le terme *κροκωτοῖς* rendu par *croceus* & *crocatus*, signifie certainement *couleur de safran*. Il n'est pas nécessaire d'en apeler à tous les léxicographes, pour rectifier une inatention. Si la faute est d'une autre nature : c'est que D. Mabillon n'avoit pas vû d'ancien vélin jaune.

(3) Au XIe. siècle on trouva (h) dans le tombeau de S. Florentin une inscription, énonçant son nom, & le jour de

(a) *Bulle d'Alexand. VI. du 25. juillet 1496. Bosius tract. de cruce lib. 1. c. 11.*

(b) *J. Lips. de cruce lib. 3. c. 14.*

(c) *Honoré de Ste. Marie Réfléx. sur l'usage de la critiq. l. 5. dissert. 4. art. 1. §. 1.*

(d) *Orig. lib. 6. c. 10.*

(e) *De re diplom. p. 43.*

(f) *Concil. Lab. t. 6. col. 813. 814.*

(g) *Ibid. col. 791. 792.*

(h) *Act. SS. Bened. sæcul. 6. t. 9. part. 2. p. 809.*

II. PARTIE. SECT III. CHAP. II.

en lettres d'or ou d'argent, sur le vélin teint en pourpre ; on ne peut nier, qu'il n'y eût des raports entr'elles.

On ne doute point, que les Latins n'aient apris (a) des Grecs ou des Orientaux à rendre l'or liquide, pour en écrire des livres : mais on ne sait pas bien au juste, s'ils tiennent d'eux l'art de peindre le vélin en pourpre. On a pourtant tout lieu de le présumer.

(a) *Joseph. Antiquit. Jud. l.* 12. *c.* 2.

Peutêtre n'a-t-on aucun exemple plus ancien de livres en pourpre, que ceux, dont parle Jule Capitolin, dans son histoire de Maximin le Jeune. En le mettant sous la conduite d'un certain grammairien, sa mère (1) lui fit présent de tous les livres d'Homère en pourpre & en lettres d'or. Le vélin pourpré n'étoit pas sans doute, au commencement du IIIe. siècle, une invention toutafait nouvelle. Capitolin n'auroit pas manqué de relever le prix des livres d'Homère par cette circonstance. Mais le silence de Pline, sur cet usage de la pourpre, semble nous ôter la liberté de le faire remonter au-delà de la fin (2) du Ir. siècle. C'étoit encore

son martyre. Or à prendre à la lettre les termes de l'histoire de sa translation, cette inscription étoit en pavot : *erat autem scriptum in papavere.* Une ancienne charte, mise à la suite de la chronique d'Upsal de Jean Scheffer pag. 152. fait mention de dalmatiques, de chapes, de draps & d'autres ornemens de *papavere.* Les robes (b) *toga papaverata* étoient connues des anciens, & fournirent matière à quelque trait satyrique de Lucilius contre Torquate. Vossius (c) supose ces étofes tissues de fin lin. Saumaise (d) sur Solin les prétend d'une espèce de chevelure ou de laine, qu'on tiroit de la pourpre, du buccin & de quelques autres coquillages. Le P. Hardouin entend par ce terme les toiles, qu'on rendoit éclatantes avec un certain pavot. Pline, à la vérité, parlant (e) d'une sorte de pavot, dit que sa sémence en été donne au lin de l'éclat : plusieurs auteurs y ajoutent de la blancheur. Que les anciens aient bien ou mal pris l'étofe *papaverata*, pour une toile de fin lin, apelé *byssinus* ; il n'est guère possible d'en faire l'aplication aux chapes, aux dalmatiques, à l'inscription, dont on a parlé. D'un autre côté les anciens ont entendu par μήκων ou *papaver* une partie du corps de la pourpre. Ainsi nous serions fort portés à croire, que ces ornemens des bas siècles, désignés sous le nom *de papavere*, étoient teints en violet ou bien en pourpre, mais d'un degré inférieur à la belle & vraie pourpre des anciens. L'inscription pouroit donc avoir été écrite avec une liqueur pourprée, ou sur une étofe ou du vélin de cette couleur. Permis aussi de raporter les expressions *papaverata*, *de papavere*, *in papavere*, moins à la teinture, qu'à la matière de l'étofe ou toile tirée de la pourpre ou d'autres coquillages lanugineux.

(b) *Plin. lib.* 8. *c.* 48.

(c) *Etymologic.*

(d) *Pag.* 1126. 1127.

(e) *Lib.* 10. *c.* 19.

(1) Nous ne pouvons nous résoudre à rendre par sa parente ces mots, *quadam parens sua.* Nous croyons, qu'il y a une faute dans *quadam* : on aura lu *quidam*, qui se raporte à *grammatico*, pour *cuidam.* On trouve bien des exemples, dans les plus anciens mss. de la transmutation réciproque du *q* & du *c.* Des éditeurs peu au fait auront mal à propos corigé *quadam*, pour faire acorder ce relatif avec *parens.*

(2) Si l'on s'en raporte à (f) Casley ;

(f) *Casley pref. p.* XIII.

quelque chose d'assez rare vers le commencement du IVe. L'évêque Théonas, qui florissoit alors, conseille (a) à Lucien, grand chambellan de l'empereur, de ne point faire écrire sur le pourpre & en lettres d'or les mss. entiers, destinés pour la bibliothèque du Prince, sans un ordre exprès de sa part. Mais sur le déclin du même siècle, les moines (b) mêmes s'ocupoient à faire du vélin pourpré : ce qui supose, que l'usage en étoit devenu bien plus commun. S. Jérome en (c) parle comme d'une mode de son tems fort (1) acréditée : *inficiuntur membranæ colore purpureo : aurum liquescit in litteras*. Elle se maintint avec distinction, durant les V. & VIe. siècles.

A peine s'aperçut-on, que la barbarie (2) des VII. & VIII. eût fait perdre au vélin pourpré quelque chose de son éclat, ou qu'on fût moins curieux de se procurer des livres si précieux. Mais malgré le goût décidé du IXe. siècle, pour la magnificence, en genre de mss; sur son déclin, l'art même de teindre le vélin en pourpre parut fort déchu de son ancienne perfection. Dès lors on ne vit guère, que des mss. en pourpre rembruni. Ce violet éclatant, ce rouge foncé, ce bleu gracieux, quoiqu'un peu sombre, ne s'y (3) montrent plus avec leurs agrémens primitifs.

(a) *Spicileg. t.* 12. *p.* 549.

(b) *S. Ephrem. Paranes.* 47. *Bibl. PP. ascet. t.* 2. *p.* 154.

(c) *Epist.* 22. *ad Eustoch. n.* 32.

long tems avant S. Jérome, on faisoit usage de la couleur de pourpre sur le papier ou le parchemin. Il n'en a pas d'autre preuve que ce vers :

Nec (d) te purpureo velent vaccinia succo.

Ovide ne parle ici toutefois, que d'une couleur pourprée, bien inférieure à la vraie pourpre. Il est clair d'ailleurs, qu'elle n'étoit pas répandue sur l'intérieur du livre, mais seulement sur sa couverture. Ainsi nous ne reconoitrons point dans ce texte le vélin pourpré.

(1) Quelques feuilles écrites, & de vélin en pourpre, sont conservées dans la bibliothèque Cottonienne. Certains Anglois ne font pas dificulté (e) de les prendre, pour les débris de ces mss. magnifiques, dont (f) parloit S. Jérome.

(2) S. Wilfride archevêque d'Yorc, au VIIe. siècle, fit à son église (g) un présent, qui parut bien merveilleux aux Anglois ; lorsqu'il lui donna un livre des Evangiles de vélin pourpré, écrit en lettres d'or, & couvert de lames d'or & de pierreries. Ce n'étoit point un ancien ms. qu'il eût aporté d'Italie ou de France. Il le fit écrire (h) & orner lui-même. Il y ajouta, selon (i) D. Mabillon, une bible semblable à tous égards. Ce qui prouve, que sur la fin du VIIe siècle, & le commencement du VIIIe, on n'avoit pas interrompu l'usage d'écrire en or & sur le pourpre.

(3) Ce pourpre est pour le moins obscur, rembruni, & par conséquent sans éclat. Il n'a ni le beau violet du pseautier de S. Germain des Prés, ni le bleu cendré d'une part, & de l'autre le clair & brillant, quoique un peu foncé du ms. des évangiles de la même abbaïe. La dernière qualité est commune au beau ms. des épitres & des évangiles de M. le cardinal de Soubise, & à la plus grande partie de

(d) *Trist. l.* 1. *eleg.* 1.

(e) *Casley pref. p. XII. Biblioth. Britan.* 1735. *t.* 5. *part.* 2. *art.* 5. *p.* 330.

(f) *Præfat. in Job.*

(g) *Fleuri hist. eccl. l.* 39. *n.* 46.

(h) *Mabil. Acta SS. secul.* 4. *parte* 2. *p.* 552.

(i) *De re diplom. p.* 44.

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. II.

Rarement la pourpre se répand-elle sur les mss. entiers. Elle n'en ocupe souvent, que certaines portions, comme le canon de la Messe, le frontispice des livres, les titres, les endroits les plus remarquables, ordinairement bornés à des cadres (1) ou bandes de pourpre. Tantôt elle ne s'étend, que sur une ou deux lignes, tantôt que sur un mot, tantôt que sur quelques lettres. Elle règne précisément sur les morceaux d'écriture, qu'on veut rélever, au-dessus des autres; dans les mss. mêmes, où tout le reste du vélin reçoit immédiatement les lettres d'or. Telles sont les bibles & les (2) heures de Charle le chauve de la bibliothèque du Roi, auxquelles nous ajouterons quelques superbes mss. du Trésor de S. Denis en France & de plusieurs autres églises.

Quoique nous ne prétendions pas faire conoitre tous les

celui de la bible de Charle le chauve, donnée par les chanoines de Mets à M. Colbert. Mais la totalité des trois premiers est en pourpre : au lieu que le vélin du dernier n'en est teint, que dans un très-petit nombre de feuillets, & encore pas toujours en entier. Le vélin de ces mss, de sombre qu'il est, avant que d'être exposé à la splendeur du grand jour, paroit d'un pourpre éclatant, lorsqu'on place le feuillet entre l'œil & la lumière.

(1) Les cadres ou fonds de pourpre isolés, & souvent placés au commencement des livres, sont assez fréquens, sur les plus précieux mss. du IXe. siècle. Le célèbre ms. des évangiles, donné par Charlemagne à Aix-la Chapelle, réunit le vélin pourpré avec l'écriture en lettres d'or. Le pseautier dédié par cet empereur au pape Adrien I, quoiqu'il ne l'ait pas reçu : peutêtre parcequ'il vint à mourir dans la circonstance, où il devoit lui être présenté, est à la vérité en lettres d'or; mais il n'a que quelques portions en pourpre. Ecrit (a) par Dagulfe, & d'abord dédié à Charlemagne lui-même, il fut depuis donné à S. Willehade, premier évêque de Brême. Cette église l'a conservé, durant VIII. siècles. Lambécius (b) ne savoit pas, comment il avoit de là passé dans bibliothèque de l'empereur. Nous savons encore moins, comment (c) ce savant homme avoit pu se persuader, qu'Adrien eût fait si peu d'estime du présent, de la dédicace & des vers d'un si grand monarque, pour s'en défaire de son vivant, en faveur d'un de ses sujets. On trouve beaucoup de mss. & surtout de pontificaux du IXe. siècle, où seulement quelques feuillets ou portions de pages sont pourprées. Cette décoration est particulièrement réservée pour les canons de la Messe. Un ms. des (d) évangiles de la bibliothèque du roi d'Angleterre n'a que quelques feuillets de couleur de pourpre, écrits en lettres d'or & d'argent, avec des enluminures également précieuses. La bibliothèque Cottonienne renferme un ms. des évangiles, sur lequel le roi Athelstan ordona, que ses successeurs prêteroient serment à leur sacre. Mais il n'y a que les deux premiers feuillets de S. Mathieu, qui soient teints en pourpre, & que les deux ou trois premières pages de chaque évangile, qui soient en lettres d'or capitales.

(2) On a d'autres heures de Charles le chauve à peu près semblables, dans la bibliothèque impériale de Vienne. Ce ms. apartenoit autrefois à un monastère de religieuses de Zuric. Il fut imprimé à Ingolstad en 1585. Celles de la bibliothèque du roi, toutes en lettres d'or, furent écrites vers le milieu du IXe. siècle.

(a) *Lambec. Comment. de bibl. Cæsar. l. 2. c. 5. p. 296. 297.*

(b) *Ibid. p. 261.*

(c) *Ibid. p. 296. 297.*

(d) *Casley pref. p. XII. Biblioth. Britannique t. 5. 1735. p. 331.*

mſſ, totalement en vélin pourpré, & d'ailleurs en lettres d'or & d'argent; nous ne laiſſerons pas de donner une idée (1) de quelques-uns.

Pour rendre plus compaſſés les caractères en or, on trace

(1) Parmi les plus inſignes mſſ. en pourpre, le P. Bianchini (a) célèbre ceux des évangiles de Pérouſe, de Breſcia & de Vérone. Leur couleur eſt d'un bleu obſcur, qui ne permet de les lire, qu'à la faveur d'une lumière éclatante. Il ne donne pas moins de 1200 ans au premier. Le ſecond eſt celui, dont M. Garbelli rend un compte fort détaillé dans une lettre, inſérée au premier tome (b) de la Défenſe des écritures canoniques. Pluſieurs de ſes feuilles, dit-il, paroiſſent bleues, quoiqu'elles aient été teintes en pourpre. Les caractères ſont en argent: mais cette couleur s'étant évanouie en bien des endroits, ſemble y avoir été remplacée par celle de l'or. On y ſeroit trompé, ſi l'on n'y regardoit de bien près. C'eſt pourquoi, continue-t-il, nous l'apelions autrefois *livre d'or*; au lieu que nous le nommons maintenant *livre d'argent*. La peinture en eſt tantôt unie, tantôt raboteuſe. On ne ſait, ſi l'on doit en rejeter la cauſe, ſoit ſur les diférentes mains des enlumineurs, ſoit ſur la matière, ſoit enfin ſur les pinceaux. L'obſervation de M. Garbelli, au ſujet de la peinture d'argent, ici polie, là rude & épaiſſe ſe vérifie encore plus ſouvent; par raport aux lettres rouges des mſſ. du VIIIe. ſiècle. On ne s'arêtera point à décrire le mſ. des évangiles de Notre-Dame de Reims. Il eſt également en lettres d'or & d'argent, & ſur vélin pourpré. Celui de S. Denis en France, en caractères d'argent ſur le pourpre, ne paroit que du IXe. ſiècle. En parlant d'un mſ. des évangiles, conſervé à Upſal; le P. Bianchini le donne pour la verſion gothique d'Ulphila, & prétend ſur le témoignage de (c) Fabricius, témoin oculaire, qu'il eſt écrit ſur le pourpre en lettres d'or. C'eſt pourtant le fameux livre d'argent, qui ne porte ce nom, que parce qu'il eſt écrit en lettres d'argent, à l'exception des titres & de quelques lettres initiales, qui ſont en or. C'eſt par une mépriſe pareille, que le mſ. de Breſcia paſſoit pour être écrit avec l'encre d'or, quoiqu'il fût en lettres d'argent. A ces mſſ. en pourpre il joint, d'après (d) le P. le Long, la bible, que Théodulfe évêque d'Orléans, fit écrire vers l'an 790: une autre apelée de S. Maur, copiée vers l'an 876. & depuis donnée par le roi Charle V. à l'abbaïe de S. Denis; quoique le pourpre ne s'y montre, que ſur quelques morceaux. Le P. Bianchini parle encore de quelques autres mſſ. de la même couleur, qu'on trouve au Vatican, à S. Jean de Carbonara de Naple, à Corbie, à S. Germain des Près. Il n'a pas été mieux informé, au ſujet de la bibliothèque de ſaint Germain, que de celle de Corbie; quand par raport à la première, il repréſente ſon manuſcrit des épitres (e) de ſaint Paul, en grec & en latin, comme écrit ſur du vélin pourpré. Ce mſ. très-antique, n'eſt ni en lettres d'or ou d'argent, ni en pourpre. On n'en conoit point non plus de ce genre à Corbie. C'eſt encore Fabricius, qui l'a induit en erreur, au ſujet (f) du mſ. de S. Germain. Le P. Bianchini ne parle pas d'un antiphonier écrit ſur le pourpre par ordre de l'abbé Anſegiſe, & dont il eſt fait mention dans la chronique de Fontenelle. M. de Meſmes (g) avoit un mſ. de l'Ecriture ſainte en pourpre & en lettres d'or, terminé par une chronique d'Iſidore & par un opuſcule de S. Eucher en lettres d'argent. Charlemagne fit préſent à S. Angilbert abbé de S. Riquier d'un texte des évangiles, écrit en lettres d'or ſur du vélin pourpré. D. Martène, qui l'avoit vu dans ſes courſes littéraires, en fait une (h) mention expreſſe. Nous avons fait repréſenter, dans la planche XII. de notre premier volume, l'écriture de deux mſſ. grecs en pourpre & en lettres d'or & d'argent, tirés, l'un de la bibliothèque impériale, & l'autre de celle de Zuric.

(a) *Vindiciæ canonicar. ſcriptur.* t. 1. p. cclxxix.

(b) *Pag. cclxxxi.*

(c) *Biblioth. græca. lib. 4. c. 5. p. 180.*

(d) *Bibl. Sacr. t. 1. c. 4. p. 236.*

(e) *Vindiciæ. ibid.*

(f) *Bibl. gr. ibid.*

(g) *Le Long. Bibl. ſacr. t. 1. p. 235.*

(h) *Voyag. litt. 2e. part. p. 175.*

Lettres de liqueurs métalliques, & surtout d'or & d'argent, écrites sur le vélin & le papier blanc.

(1) deux lignes blanches, servant à borner la hauteur de celles de l'écriture.

X. Les mss, où les lettres d'or remplissent des pages entières, se rencontrent plus fréquemment, que les pourprés; & principalement, que ceux, qui le sont dans toute leur étendue. Sans parler des orientaux & autres, en quelque sorte plus (2) étrangers, quoique plus voisins; on en connoit autant à proportion de grecs, que de (3) latins, où l'or brille, aux titres des livres & des chapitres mêmes. Ceux, où il éclate, dans la totalité de l'écriture, paroissent un peu plus rares. Cette sorte de magnificence est particulièrement renfermée, dans les VIII. IX. & X^e. siècles. Elle s'étend surtout aux livres d'église, comme (4) épitres, évangiles, pontificaux, à plusieurs mss. des livres sacrés, à presque tous ceux, qui furent destinés à l'usage des empereurs, rois, princes & princesses. Tels sont les deux premiers mss. de la bibliothèque du roi. Ce sont deux bibles magnifiques, toutes deux présentées à Charle le chauve; mais la première

(1) Les mss. pourprés sont souvent réglés de la sorte. Partout ailleurs on rencontre dificilement des lignes d'écriture, renfermées entre deux parallèles blanches. Il est d'usage, qu'elles ne portent, que sur une horizontale, qui sert à les rendre droites.

(2) L'or, dont les titres d'une histoire (a) de S. Alban étoient ornés, n'attira pas moins les yeux des curieux, quand on en fit la découverte, que les lettres brétones, ou plutôt anglo-saxones, dont elle étoit écrite. Elle parut si vieille; qu'à peine se trouva-t-il, au commencement du XIe. siècle, un homme, qui pût la déchifrer. Nous ne parlons point de mss. syriens en or, & surtout des arabes, où souvent on voit briller l'or, jusque dans les points.

(3) Dans un diplome acordé à l'abbaïe de Prum, Lothaire fait mention des images & des caractères en or, dont étoit orné le commencement des mss, qu'il avoit donnés à son gouverneur. Nous transcrivons à peu près les propres termes de la pièce, raportée dans (b) la chronique de Godwic, d'après (c) Browerus. Un ms. de la bibliothèque Cottonienne représente les noms des bienfaiteurs de l'église de Durham, en or & en argent: mais depuis le roi Adelstan, ils sont en encre ordinaire. Manuel Paléologue (d) fit présent en 1408. à l'abbaïe de S. Denis en France des euvres, attribuées à S. Denis l'Aréopagite, avec les scholies de S. Maxime. Outre les titres & les lettres initiales, on y voit des pages entières en écriture d'or. Mais le ms. est du tems même, auquel il fut donné. Ainsi les Grecs n'ont jamais perdu l'usage d'écrire en or. On pouroit en citer une foule d'exemples antérieurs.

(4) D. Rivet semble y joindre (e) les calendriers, martyrologes, lectionaires, missels, pénitentiels, sacramentaires, antiphoniers & autres. Il fait expressément mention, d'après (f) le P. Martène, d'un antiphonier en lettres d'or, dont le moine Gontbert enrichit l'abbaïe de S. Bertin. En général la mode des mss. en lettres d'or, & singulièrement des livres d'usage, dans la solemnité des saints offices, n'eut peutêtre jamais plus de cours, qu'au IXe. siècle.

(a) Matth. Paris. Vita abb. S. Albani. p. 23.

(b) Tom. I. p. 15.

(c) Annal. Trevir. l. 8. c. 114.

(d) Hist. de l'abbaïe de S. Denis. p. 317.

(e) Hist. littér. t. 4. p. 282.

(f) Thes. anecd. t. 3. p. 508.

(1) avoit au moins été destinée pour Charlemagne. Quoique ces bibles ne soient (2) pas entièrement écrites en lettres d'or ; les titres, les premières pages de chaque livre, les initiales des *alinea* ne manquent guère, dans l'une ou l'autre, d'être formés de cette précieuse encre : au lieu (3) que tout est or dans les heures de Charle le chauve. Il existe encore de nos jours beaucoup de mss, dont les (4) lettres en

(1) En 1675. les chanoines de Mets en firent présent à M. Colbert. Elle avoit été offerte en 850. ou 851. à Charle le chauve, par l'abbé Vivien & par les moines de S. Martin de Tours. C'est une méprise, dans le P. Longueval, de (a) l'avoir fait présenter à ce prince, *par les moines de S. Martin de Mets.* Nous ne dissimulerons pourtant pas, que M. Baluze (b) est avant lui tombé dans la même faute, & D. Calmet (c) après. Mais ces auteurs sont redressés par (d) D. Mabillon & par (e) D. Rivet. La seconde bible donnée par Charle V. à S. Denis, fut remise en 1595. entre les mains de M. le Président, garde de la bibliothèque du roi, suivant l'arêt de la Cour *du* 20. *du mois d'Octobre.* Elle avoit servi à l'édition de la bible de Robert Etienne en 1528. Charle le chauve fit présent à l'abbaïe de S. Denis d'un livre des évangiles, écrit l'an 870. en lettres d'or. Il fut dans la suite cédé à l'empereur Arnoul. Ce Prince le déposa dans le trésor de S. Emmeran de Ratisbonne, où il se conserve aujourdui. C'est aparamment par pure confusion d'idées, que Godefroi de Bessel (f) fait donner à cette abbaïe le même ms. par Charle le chauve. D. Mabillon déclare (g) n'avoir jamais rien rien vu de semblable. Surquoi il renvoie à son *Iter Germanicum.* Il s'y explique avec plus de précision, quand il dit pag. 54. qu'il n'a point vu de livre d'évangiles plus précieux & plus élégant. L'abbé de Godwic en a fait représenter un modèle, dans sa chronique pag. 46. où l'on n'aperçoit rien du côté de l'écriture de plus merveilleux, que dans les bibles de la bibliothèque du roi, & les heures de Charle le chauve. Mais la richesse de la couverture a dû entrer pour quelque chose dans l'éloge, qu'en fait le savant Bénédictin. Le frontispice du ms. ne lui donne pas moins de relief. On y voit pour le tems une magnifique peinture de Charle le chauve, assis sur son trône, avec tous les ornemens & les acompagnemens, qu'on a représentés, au tome 2. de la France orientale de M. Eckhart pag. 564.

(2) Nous passons sous silence une infinité de mss, où l'on trouve quelques portions d'écriture en or : mais nous ne devons pas oublier de faire une mention spéciale d'un ms. des évangiles du IXe. siècle, où toutes les paroles de J. C. sont en lettres d'or. C'est le 257e. de la bibliothèque du roi.

(3) Le P. Hardouin a bien osé jeter des soupçons sur ces trois mss. Il prend ocasion d'un diplome d'Otton I. en lettres d'or, pour les décrier. Le prix de l'écriture est précisément ce qui la lui rend plus suspecte. *Quo pretiosior scriptura, eò charta magis suspectæ fidei est. Sic sunt biblia & preces horariæ Caroli calvi dictæ, qui nullus fuit. Plumbum sub auro latet.* De diplomat. sigillis & numismat. imperatorum & regum Germaniæ sive Roman. §. 2. p. 9. du ms. du Roi 6226. A. in 4°.

(4) A S. Martin de Tours on garde un ms. des évangiles, en lettres d'or onciales. Il doit l'emporter par son élégance, comme par son antiquité sur celui de S. Emmeran ; si l'on en juge par les modèles, que nous en donnerons. Justinien dans ses Institutes (h) enseigne, que les écritures insérées dans les parchemins ou papiers, apartenant à une autre persone ; fussent-elles en lettres d'or, ne donnent nulle ateinte à sa possession antérieure. C'est la même chose, que si l'on bâtissoit ou plantoit sur le terrein d'autrui. Cette maxime fait sentir, combien

(a) *Hist. de l'égl. gallic. t. 6. l. 17. p. 303.*

(b) *Capitul. t. 2. p. 1572. & seqq.*

(c) *Biblioth. Lorraine pref. n. 33. p. IX.*

(d) *De re diplom. l. 5. p. 364.*

(e) *Hist. littér. t. 5. p. 127.*

(f) *Chronic. Godwic. l. 1. c. 1. n. 4.*

(g) *Annal. Bened. t. 3. p. 164.*

(h) *Lib. 2. tit. 1. §. 33.*

or remplissent toute l'étendue. Les titres des livres & des chapitres des plus beaux mss. étoient, dit-on, pour l'ordinaire à lignes alternativement en lettres d'or & d'argent ou d'autres couleurs. M. Maffei a cru trouver des preuves de cet (a) usage, dans le mss. de Vérone : mais des titres totalement en or ne sont pas moins magnifiques.

Lorsque les lettres sont argentées, on diroit qu'on auroit apliqué sur le vélin une premiere couche de verd. L'argent détaché, souvent il ne reste plus que des lettres vertes. Quelquefois aussi les lettres d'argent, à force d'être déteintes, paroissent (1)

au VIe. siècle l'usage des lettres d'or étoit commun. S. Boniface (b) apôtre de l'Allemagne, demande à l'abbesse Eadburge de lui écrire les épitres de S. Pierre en lettres d'or : & cependant il semble destiner à cet ouvrage le prêtre Eoba. Au même siècle les religieuses d'Eike dans la Belgique, se rendirent (c) célèbres par les pseautiers, les évangiles & autres livres saints, qu'elles écrivirent en lettres d'or. Dans la collégiale de S. Jean d'Herford en Westphalie, on voit le ms. des évangiles de Witikind, prince ou petit roi des Angrivariens, écrit en lettres d'or. Louis le debonaire fit présent d'un ms. semblable à l'abbaïe de S. Médard de Soissons, où il s'est conservé, jusqu'à notre tems. Le P. Dumolinet, au troisième journal des savans de janvier 1684, nous décrit un ms. des quatre évangiles d'une égale richesse, apartenant à l'abbaïe de sainte Geneviève. Il l'estime du tems du même empereur ou de Charle le chauve. Sous l'empire de Louis le pieux, le moine (d) Placide écrivit en lettres d'or un livre des évangiles, qu'on retrouve encore aujourdui, dans l'abbaïe de Hautvilliers. Un autre ms. toujours (e) en lettres d'or, apartenant à la bibliothèque de Bâle, fut d'un grand secours à Erasme, pour coriger la version du Nouveau Testament. De pareils Actes des Apôtres se (f) conservent au Vatican, avec bien d'autres mss. très-précieux. Celui-ci fut donné au pape Alexandre VI. par une reine de Chypre : mais il fut dépouillé d'une couverture d'or, enrichie de pierreries ; lorsque Rome fut sacagée sous Charle-quint. L'empereur Lothaire (g) fit présent d'un pseautier en lettres d'or à l'abbaïe de saint Hubert des Ardennes, qui le possède encore. Le comte Evrard (h) par son testament de l'an 867. légue à son fils Bérenger un pseautier en caractères d'or, & à son autre fils Adalard un lectionaire avec les épitres & évangiles, écrits de même. Le cartulaire ou ms. des donations faites à l'abbaïe de Winchester (i) fut en 966. totalement écrit en lettres d'or. Il est aujourdui gardé dans la bibliothèque Cottonienne. Le comte d'Oxford avoit dans sa riche bibliothèque un ms. des évangiles, dont toutes les pages sont en caractères d'or. Voyez D. Rivet, Hist. littér. t. 4. p. 281. 282. 283. Théophile Rainaud. t. 15. édit. de Lion 1665. p. 164. Car on ne finiroit pas, si l'on vouloit rapeler ici tous les mss. en lettres d'or, répandus dans les diférentes églises & bibliothèques d'Europe. Ceux de papier d'Egypte en lettres d'or sont très-rares. Tel est néanmoins, selon Trotzius (k) le livre des évangiles, dont on se sert au sacre de l'empereur. Il n'entend pas sans doute autre chose que ce papier, par le terme d'*écorces*.

(1) Quand on expose à un jour clair quelque feuillet de vélin pourpré, écrit en lettres d'argent ; l'écriture de la page oposée paroit noire & bien plus marquée, que les lettres argentées, qu'on a sous les yeux. Dans cet aspect, des persones exercées à lire à rebours, comme les graveurs en lettres, & les compositeurs d'imprimerie, liroient plus facilement noires.

(a) *Opuscoli eccle. p. 91. col. 2.*

(b) *Epist. 28. edit. Serrarii p. 40.*

(c) *D. Rivet. Hist. littér. t. 4. p. 5.*

(d) *De re diplom. suplem. cap. XI. p. 51.*

(e) *Dict. encyclop. t. 2. p. 234.*

(f) *Ibid. p. 235.*

(g) *Martène Voy. littér. t. 2. p. 134. 135.*

(h) *Spicileg. t. 2. p. 494.*

(i) *Casley pref. p. XII. Biblioth. Britan. p. 330. 331.*

(k) *Pag. 109.*

noires. Mais (1) cette couleur varie, selon qu'elles sont exposées, soit à l'ombre, soit à la lumière. Les lettres en or, après avoir été beaucoup moins employées, durant (2) les

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. II.

l'écriture de la page tournée du côté du jour, que de celle, qui l'est de leur côté; s'ils avoient quelque usage des caractères antiques.

(1) M. Garbelli, dans sa lettre au P. Bianchini, en (a) infère, que les caractères d'or & d'argent étoient écrits à deux reprises : la première par le copiste avec la plume & l'encre, la seconde par l'enlumineur avec le pinceau & la liqueur d'or ou d'argent. D. Mabillon (b) ayant observé sur un ms. en lettres d'or de l'abbaie de Hautvilliers au diocèse de Reims, les images peintes des quatre Evangélistes, tenant des plumes, en avoit conclu, que l'usage (c) de s'en servir étoit sûrement reçu vers le commencement du IXe. siècle. M. Garbelli a bien senti, qu'il en résultoit encore une autre conséquence : savoir qu'on usoit de plumes, même pour écrire les mss. en caractères d'or & d'argent. Pour parer à cette dificulté, il fait employer la plume par le copiste, qui les transcrit, & le pinceau par le peintre, qui retouche les mêmes lettres & les couvre de la liqueur d'or & d'argent. Elle est en quelques endroits de son ms. de S^te. Julie de Brescia, si épaisse & si élevée; qu'une mouche s'y étant prise, avant que la matière fût séchée, s'y est conservée jusqu'à présent. La preuve de l'encre noire, servant de base à celle d'or & d'argent de son ms. se tire principalement, selon lui, du commencement des évangiles de S. Luc & de S. Jean, d'où le précieux métal, après avoir disparu, n'a laissé que la première couche en noir des anciennes lettres. Mais s'il faloit toujours admettre deux écritures réunies, l'une fondamentale, & l'autre superficielle dans les livres, où les caractères d'or & d'argent sont mis en euvre; nous aimerions mieux dire, que l'argent auroit porté sur une liqueur verte & l'or sur une rouge. Beaucoup de mss. nous fournissent un grand nombre d'exemples de lettres vertes, auparavant argentées, & d'écritures rouges, auparavant dorées. Les secondes couleurs dissipées ont donné aux premières pleine liberté de se montrer à leur tour, mais avec plus de simplicité. Quant aux traits noirs & aperçus sur des mss. en pourpre, après que l'or ou plutôt l'argent s'en est détaché; ils peuvent avoir été causés par l'impression de la liqueur d'or ou d'argent, ou bien par l'interception de la teinture de pourpre. Nous voyons même souvent des encres rouges & d'autres couleurs laisser des impressions étrangères, produites par le mélange ou la composition des drogues, dont elles sont formées. A combien plus forte raison a-t-il dû ariver quelque chose de pareil sur le pourpre, à raison soit de sa nature, soit de la composition de la liqueur d'argent? Au cas néanmoins que les commencemens des évangiles, dont l'or ou l'argent se sont évanouis, laissassent voir des vestiges de véritable encre si évidens, qu'on ne pût les révoquer en doute; on souhaiteroit, qu'on se fût bien assuré, qu'ils n'ont pas été récrits par une main postérieure.

Rien en effet de plus commun, que de rencontrer des portions de mss. dont les lettres éfacées ont depuis été récrites avec l'encre ordinaire: quand même l'écriture originale auroit été d'une autre couleur. Cette opération est-elle faite par une main malhabile? Le travail paroit si grossier; qu'il n'est persone, qui puisse s'y méprendre. Est-il d'un écrivain, qui n'ait point encore perdu l'usage du caractère oncial, ou dont l'atention se soit portée à repasser exactement la plume sur les anciennes traces ou les traits primitifs? Alors souvent il paroit assez dificile de démêler les travaux de la première main, d'avec ceux de la seconde. Il est rare néanmoins, qu'on ne s'en aperçoive; quand on est prévenu, qu'on s'en défie, ou qu'on y fait atention.

(2) Que les lettres d'or n'aient point alors été abolies; l'abbé de Godwic en donne pour exemple un ms. de S. Pierre de

(a) *Vindic. canon. scriptur. t. 1. p. CCCLXXXIII.*

(b) *De re diplom. supplem. p. 51.*

(c) *V. notre 1. t. p 537. 538.*

XI. XII. & XIIIe. siècles, reprirent une nouvelle faveur, aux XIV. XV. & XVIe. surtout dans les heures des persones de distinction : mais elles sont d'un gout bien diférent de celui des siècles antérieurs. Souvent on diroit, qu'on apliquoit des (1) feuilles d'or sur le vélin, pour en former (2) des lettres, ou quelques-unes de leurs parties. Si la liqueur d'or y étoit admise ; ce n'étoit guère, que pour les peintures, devenues plus à la mode, & les lettres initiales, apelées depuis lettres grises. Les diplomes impériaux en pourpre & en lettres d'or, ne sont pas sans (a) exemple, aux VIII. IX. X. XI. & XIIe. siècles. Nous n'en conoissons ni d'antérieurs ni de postérieurs.

(a) *Nouv. traité de diplom. t. 1. p. 545. & suiv.*

Anciens chrysographes, enlumineurs, calligraphes, tachygraphes : l'art de faire des lettres d'or, d'argent, de bronze, de fer &c : lettres vernissées & cirées.

XI. Les chrysographes, calligraphes, tachygraphes formoient autant de classes d'écrivains, que l'antiquité ne confondoit pas. Les premiers employoient l'encre d'or : les seconds écrivoient posément, les troisièmes promptement. Tout cela étoit assez bien exprimé par les noms, qu'ils portoient d'écrivains en or, d'écrivains élégans & d'écrivains rapides. Au raport de quelques (3) historiens, l'art (4)

Salzbourg du XIe. siècle. Jean-Christophe Wolf (b) rend compte d'un ms. hébreu de Berlin, qu'il traite d'incomparable, & qu'on estime du XIIIe. siècle, où les titres & les premiers mots des chapitres sont en lettres d'or. Parmi les mss. de la cathédrale de Mayence, Gudenus (c) célèbre un livre intitulé *Katholicon*, achevé l'an 1286. Il est enchanté du merveilleux éfet, qu'y produit l'éclat de l'or, joint à la variété des couleurs. Un ms. des decrétales de Grégoire IX, quoique seulement de l'an 1400. n'a guère moins eu de part à ses éloges. Il n'oublie pas d'y relèver surtout les lettres d'or, dont il est enrichi.

(1) Ces feuilles d'or remplissoient quelquefois des pages entières. Elles étoient si minces & si bien apliquées sur le vélin ; qu'il n'est pas possible de les en détacher. L'usage en étoit établi, dès le XIe. siècle, comme le prouve le ms. de S. Pierre de Salzbourg. Il nous semble même en avoir vu de plus anciens avec des images & des lettres grises, formées en bonne partie de ces feuilles.

(2) Trotzius (d) prétend, qu'au moyen age, on eut recours à cet art ; parcequ'on avoit perdu celui d'écrire en or. Struve, auquel il renvoie, ne fait point tomber la perte de ce secret sur l'écriture d'or ; mais sur (e) l'aplication des feuilles d'or, qu'on ornoit de peintures de diverses couleurs. En éfet, on voit souvent des portraits, dont le fond est ou d'or ou de pourpre, ou d'azur &c. Mais il est étonant, que Struve regarde l'aplication des feuilles d'or sur le parchemin, comme un secret perdu ou du moins inconnu. L'abbé de Godwic (f) tient le même langage.

(3) Siméon le Logothète le dit d'Artémius, autrement Anastase, & Cédrénus de Théodose Adramitin. Mais *Pierre Chrétien orthodoxe d'Alexandrie*, dans son exposition abrégée des tems, ne le surnomme point autrement que calligraphe. Le ms. grec 229. de S. Germain des Prés, qui constate ce fait, est de la fin du IXe. siècle.

(4) Il étoit apelé chez les Grecs χρυσογραφία. M. du Cange dans son glossaire de la moyenne & basse Grécité, donne

(b) *Bibliotheca hebraïca parte 2. lib. 2. sect. 3. p. 305.*

(c) *Sylloge variorum diplomatariorum. p. 340. 341. 353.*

(d) *Pag. 109.*

(e) *De crit. mss. §. VII.*

(f) *Chronic. Godwic. p. 15.*

des chrysographes fut exercé par des empereurs, avant qu'ils fussent revêtus de la pourpre. Lors même qu'un mſ. étoit en lettres d'argent, on distinguoit l'écrivain du chrysographe. Cela est manifeste par le pseautier de S. Germain de Paris. Les lettres d'or ne sont évidemment pas de la même

d'après deux mſſ. de la bibliothèque du roi, sur le mot χρυσογραφια, deux manières de faire l'encre d'or; mais sans traduire le grec moderne, dans lequel elles sont exposées. D. Bernard de Montfaucon (a) les a rendues en latin. Voici la première en substance.

Il faut pulvériser un bol tiré des mines d'or ou d'argent, tel qu'étoit l'ancien cinabre, séparer le blanc d'un œuf, le battre dans un vase avec de l'eau, en ôter toute l'écume, mêler une partie de cette eau avec le bol, le laisser sécher, l'arroser une seconde fois du reste de l'eau, l'exposer à l'air, le rendre poli & brillant avec une pierre de touche. Telle est notre manière de concevoir le secret des anciens, qui ne paroit guère moins obscur dans la version, que dans le texte. Le suivant semble un peu plus clair.

Pour faire les titres de leurs livres, les Grecs pulvérisoient l'or, le méloient avec l'argent, l'apliquoient au feu, y jettoient du souphre, réduisoient sur le marbre le tout en poudre, le mettoient dans un vase de terre vernissée, l'exposoient à un feu lent, jusqu'à ce que la matière devint rouge. Refroidie, remise sur le porphyre, batue avec une petite éponge & beaucoup d'eau, ils ramassoient cette matière, la versoient dans un vase net, atendoient qu'elle fût descendue au fond, y remettoient de nouvelle eau pour la laver, jusqu'à ce qu'ils en eussent détaché les parties hétérogènes. La veille du jour qu'ils vouloient s'en servir, ils jettoient de la gomme dans l'eau, la faisoient chaufer avec l'or préparé, dont ensuite ils traçoient leurs lettres, & les couvroient avec un pinceau d'une autre liqueur faite de gomme arabique & d'ocre ou de cinabre. Souvent pour préliminaire, après avoir bien batu avec (b) du platre & de la céruse, les cendres d'os de mouton brulés & les avoir mêlées avec la cole de poisson, ils en enduisoient les places, où ils vouloient apliquer l'or, comme pour lui servir de mordant. Lambécius (c) fait mention d'un mſ. grec de la bibliothèque impériale, qui aprend le secret de préparer la matière, propre à former des lettres d'or. Les savans le suposent semblable aux précédens.

A ces deux méthodes des Grecs, M. du Cange en joint une autre, particulière aux Latins, tirée d'un ancien auteur, sous le nom de Pallade. Egalement propre à la formation des lettres d'or ou de bronze; elle consiste à limer l'or ou le cuivre avec une pierre de touche, à laver cette poudre dans plusieurs eaux, à la mêler avec de la colle très luisante de parchemin, à s'en servir dans des lieux où il fasse chaud, à froter cette écriture avec une pierre d'onix très-polie, pour lui donner de la consistance & de la couleur.

Papias sur le mot *libri*, enseigne aussi le secret de faire des lettres d'or, d'argent, d'airain, de fer. C'est de réduire en poudre très-fine, dans un vase du métal, dont on veut faire l'encre, la fleur d'airain avec de l'alun, parties égales. Pour les lettres de bronze & de fer, il ajoute le sel & l'infusion de vinaigre. La matière propre à tracer les lettres d'or se fait avec la même infusion, si l'on en excepte le sel. Dans tous ces cas les couleurs doivent être réduites à la consistance du miel. Au reste leur préparation est mot pour mot dans le grand glossaire en lettres lombardiques de S. Germain des Prés. Il la donne même comme de S. Isidore, qu'il cite. C'est donc au moins à lui, & non à Papias, qu'il faut la raporter. Les modernes ont bien d'autres moyens, pour préparer les liqueurs métalliques. Mais ce détail n'entre pas dans notre plan.

(a) *Palæogr. Gr.* p. 5. 6.

(b) *Ibid.* p. 7.

(c) *Comment. Bibl. Cæs. l.* 7. p. 95.

main, que celles d'argent. Si, comme il arivoit plus ordinairement, on se contentoit de peindre des lettres de diverses couleurs; l'enlumineur, qui s'en chargeoit, n'étoit pas non plus communément le même, que (1) l'écrivain. De-là tant de lettres initiales, laissées (2) en blanc, surtout dans les mss. des bas siècles.

Les lettres métalliques & autres sont quelquefois vernissées, même avec tout ce qui les environe. La cire servoit de vernis aux Grecs, beaucoup plus qu'aux Latins. Les peintures (3) à la cire étoient néanmoins très-connues des uns & des autres, avant l'inondation des barbares: & les Grecs en ont long-tems depuis conservé l'usage. Il est souvent sensible, non seulement dans les peintures de leurs mss, mais encore dans leurs lettres historiées & leurs majuscules des titres. Nos Latins n'usoient pas moins visiblement de blanc d'œuf; comme on pouroit le prouver par des mss. du IXe. siècle.

(a) *Biblioth. hebraic. lib. 2 sect. 3. p. 326. Lib. 3. c. 1. n. 2. p. 537. & seqq.*

(1) Les copistes (a) des mss. hébreux, & ceux, qui dans la suite en fixèrent la lecture par des points, furent aussi pour l'ordinaire distingués. Un ms. hébreu transcrit & ponctué par diférentes mains ne reçut souvent cette dernière façon, qu'après plusieurs années & des siècles mêmes. Ceux, qui aposoient les points se qualifioient נקדנים; c'est-à dire, *punctatores*: tandis que les écrivains se nommoient סופרים; c'est-à-dire *scribæ*. La distinction de leurs ages se manifeste par la diférence de l'encre & du caractère. Ils remplissoient de plus les fonctions de nos anciens correcteurs de mss. grecs & latins. Avant le VIIe. siècle, ceux-ci semblent avoir été des correcteurs en titre: mais depuis il sufisoit d'être ou de se croire habile, pour en exercer l'ofice. Le nombre en fut grand au IXe. siècle; & l'on ne rencontre presque aucun ms. antérieur, qui n'ait alors subi la correction; quoique long-tems auparavant il eût passé par les mains d'autres correcteurs. Depuis le XIIe. siècle les corrections des mss. latins sont plus rares.

(2) M. de la Curne de sainte Palaye, qui s'est beaucoup exercé sur les mss. postérieurs au XIIe. siècle, nous a communiqué une observation, que nous avions souvent faite par nous-mêmes, & que nous nous faisons un grand plaisir d'apuyer de son témoigne. » On remarque un usage très-fréquent dans les anciens mss. C'étoit de laisser des places vuides pour placer des miniatures, ou pour écrire d'une encre ou couleur diférente du reste des titres ou des lettres capitales. Souvent on a négligé de remplir ces vuides. Quelquefois on trouve à côté, d'une écriture fort menue, les lettres ou les titres, qui devoient être écrits d'une encre diférente: quelquefois même on voit les premiers traits des miniatures, qui devoient être peints. « *Mémoire communiqué par M. de Sainte Palaye.* Les imprimeurs du XVe. siècle laissoient aussi dans les livres des espaces vuides, pour peindre les lettres capitales. Mais de peur, que l'enlumineur ne s'y trompât, souvent ils les mettoient en plus petits caractères.

(3) M. du Cange expose cette sorte de peinture avec un grand détail de citations, dans son glossaire de la basse & moyenne Grécité, sur le mot κηρόχυτος.

Plusieurs écritures barbares, & surtout les anglo-saxones, admettant quelquefois le noir pour base des couleurs de leurs grandes lettres initiales; on se borne à les vernir soit d'un rouge, soit d'un jaune pâle ou foncé. Plus souvent encore on les relève d'une multitude de (1) points rouges, ou de quelque autre couleur. En général cet enduit ou vernis étoit d'un grand usage au IXe. siècle.

Lettres rouges & d'autres couleurs: lettres rouges devenues blanches par vétusté.

XII. Le (2) rouge, vermillon ou cinabre étoit la couleur, diférente du noir, la plus employée dans les mss. Souvent elle étoit la base des écritures métalliques. Sur un fond rouge on peignoit les lettres dorées, argentées, bronzées, étaimées, plombées. On trouve beaucoup de lettres rouges, qu'on ne soupçoneroit pas d'avoir été couvertes d'aucune liqueur métallique; si les restes, qui s'en sont conservés sur quelqu'unes d'entr'elles, ne faisoient foi, que leurs voisines l'ont totalement perdue.

Les drogues, qui composent les encres, où l'on fait entrer les métaux, pénètrent pour l'ordinaire le parchemin. Il n'est guère plus rare, qu'elles forment des lettres pochées. Une extrème vieillesse ou des accidens équivalens ont fait quelquefois blanchir (a) les lettres originairement rouges: comme on le voit dans le ms. de S. Germain des Prés, où les fragmens des anciennes loix wisigothiques sont contenus, & dans plusieurs autres. Le plomb ou l'étaim, encore plus que l'argent, se détachent des lettres, où ils furent apliqués. Il ne reste souvent, qu'une couleur sombre, qui anonce le métal, dont les lettres rouges furent enduites.

(a) *Ms. de S. Germain des Prés.* 1278.

Le vermillon dans de très-anciens mss. macule ordinairement plus ou moins la page oposée, & se détachant à proportion de sa place naturelle, en enlève beaucoup de lettres. Tels sont les inestimables mss. des épitres de (3) saint

(1) Les points acompagnent aussi les initiales ou lettres grises des peuples diférens des Saxons, mais plus rarement. Ceux-ci les employoient même aux lettres, qui servent de signatures aux cayers. Les points noirs ont quelquefois des usages à peu près semblables. On voit aussi des lettres, acompagnées de points verds argentés, dans les mss. en pourpre. Il en est d'autres, dont la ponctuation entière est en rouge. Ces ornemens ponctués eurent principalement cours aux VIII. & IXe. siècles. C'est surtout au commencement des livres & des chapitres, qu'il faut les chercher.

(2) On écrivoit en lettres rouges les noms des empereurs sur tous les étendars. *V. Suet. Vesp. c. 6. Dion. l. 40.*

(3) Ce défaut afecte presque également l'écriture noire de ce ms.

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. II.

Paul, de S. Prudence, de S. Prosper de la bibliothèque royale, tous trois au moins du VIe. siècle. Cet accident leur est commun avec beaucoup d'autres.

(a) De crit. Mss. §. 5.

Struve (a) avance sans citer ses garans, que les anciens avoient coutume d'écrire en rouge des livres (1) entiers : mais, quand il nous montre cette couleur, comme singulièrement afectée aux titres des livres, il s'autorise (b) d'Ovide avec fondement.

(b) Trist. 1. Eleg. 1.

(c) Ms. 6413. de la bibl. du roi.

Les deux, trois ou quatre premiers mots des livres (c) de certains mss, sont presque toujours en lettres rouges. Plus communément cette couleur ne s'étend pas au-delà de la première lettre d'un (d) *alinea*, & des premières lignes d'un livre.

(d) Ms. 2630. de la bibl. du roi.

Outre qu'on emploie le rouge, tant aux titres, qu'au commencement (2) des livres, des chapitres & des *alinéa*; on le fait servir à bien d'autres usages. Quelquefois dans les rescrits impériaux on lui réserve (e) la formule de la date ou du mois, & dans les livres des loix, les noms des jurisconsultes. Quelquefois même, & principalement tant au IXe. siècle, qu'aux suivans, les lettres onciales ou capitales

(e) Ms. du roi 4403.

(1) S'il n'avoit, comme il paroit, d'autre autorité, que celle de (f) Pline; sa proposition seroit fort mal apuyée. Celui-ci dit seulement, que l'écriture en vermillon étoit employée dans les livres. *Minium in voluminibus quoque scriptura usurpatur* : ce qui ne supose pas des livres entiers en lettres rouges. On auroit du moins des privilèges, écrits totalement avec l'encre de pourpre, si l'on écoutoit Henri Salmuth (g) & Jean (h) Heuman. Mais, ou ils n'ont pas entendu Balde, qu'ils citent, ou ils ne se sont pas exprimés assez clairement. Balde parle d'un diplome écrit sur du vélin pourpré, & non pas écrit avec l'encre de pourpre. Voyez notre premier tome p. 553.

(f) Lib. 33. c. 7.

(g) Guid. Pancirolli Rerum memorab. — Francofurti. 1631. l. 1. tit. 2.

(h) Comment. de re diplom. c. 1. §. 11. p. 6.

(2) Les plus anciens mss, tels que l'incomparable Virgile du Vatican, celui de Florence, le saint Cyprien de S. Germain des Prés, le saint Augustin n°. 254. de la même abbaïe, commencent régulièrement chaque livre par trois lignes en vermillon. Or quand un ms. observe cet usage, on peut le regarder au moins comme du VIe. siècle. Quand le nombre de trois lignes ne seroit pas exactement gardé; le ms. ne seroit pas moins ancien : si le commencement de chaque livre ofroit quatre ou cinq lignes en rouge; tandis que le titre ne changeroit point de couleur. Les quatre ou cinq premières lignes des livres historiques & prophétiques du (i) ms. Aléxandrin d'Angleterre sont en rouge, aussi-bien que les titres des pseaumes. Ce sera toujours une grande marque d'antiquité; si après les titres, en lignes alternativement rouges & noires, chaque livre d'un ms. débute par quelques lignes rouges. Du reste il n'est pas douteux, qu'il n'y ait eu, & qu'on ne puisse trouver des titres de livres en vermillon bien plus anciens. Mais ce caractère n'est pas propre à les distinguer des mss. plus récens. Ceux-ci retranchent ordinairement le rouge, à proportion qu'ils sont plus modernes : quoiqu'au IXe. siècle on en voie encore, où le rouge se montre à pages entières.

(i) Vet. Testam. juxta 70. edit. Ern. Grabe. t. 1. præfat.

des titres & des alinéa sont (1) écrites sur un fond rouge. Tantôt le noir & (2) le rouge partagent entre eux les lignes des titres & les ornemens, qui les acompagnent : tantôt ces derniers prennent alternativement l'une ou l'autre couleur : tantôt l'alternative de l'une & de l'autre tombe sur l'argument (3) d'un livre ; comme il est constaté par le fameux Virgile du Vatican n°. 3225. tantôt elle s'aplique à des rangs de points ou d'ornemens, qui séparent les pièces ; & quelquefois même aux commencemens de livres. Les corrections des mss. sont plus rarement en rouge. On en remarque pourtant dans le fameux Virgile (4) de Florence : mais on les

(1) Si le vermillon n'ocupe quelquefois, que le premier mot d'une pièce ; quelquefois aussi le borne-t-on aux signes marginaux, répondans à nos guillemets. Dans les mss. pourprés ces signes en forme d'*S* rouges couchées, souvent acompagnées de points de la même couleur, se montrent surtout, lorsque le tems en a fait disparoitre l'or. Au contraire ils ne sont que verds, lorsque l'argent en est détaché. Le *vermiculatas argento* (a) du Cantique des cantiques, n'auroit-il point ici son aplication ? Quelquefois les (b) lettres rouges distinguent tous les textes, cités de l'ancien Testament, lorsque le ms. renferme les livres du nouveau. Dans les mss. pourprés des évangiles, les chifres de chaque chapitre du texte seront marqués en marge avec le cinabre, le plus souvent chargé d'or : tandis que les divisions & les versets relatifs des autres évangiles, se trouveront désignés en verd ou plutôt en argent. Les titres, dans les mss. des VII. & VIIIe. siècles, sont plutôt en vermillon, que les premières lignes de l'ouvrage. C'est tout le contraire dans ceux du V. & du VIe. Un ms. apartient à l'antiquité la plus reculée, lorsque les quatre ou cinq premières lignes de chacun de ses livres sont régulièrement en onciale rouge, sans aucun autre signe de distinction ; si ce n'est que les titres marquant la fin d'un livre & le commencement d'un autre soient peutêtre à lignes alternativement rouges & noires.

(2) Comme l'enlumineur & l'écrivain en noir n'étoient communément pas les mêmes ; il est quelquefois arivé, que l'un ayant rempli son ministère, & l'autre ne s'en étant point aquité, les lignes rouges ou noires sont demeurées en blanc. M. Baluze (c) alègue un exemple de lignes noires oubliées. Ceux des titres & des lettres initiales omises sont beaucoup plus fréquentes. Quelquefois aussi récrivoit-on en rouge ce que l'écrivain avoit tracé en noir. Voila une des principales raisons, pourquoi l'on trouve le rouge sur le noir.

(3) Les rubriques des mss. liturgiques, des canons ecclésiastiques, & surtout des loix civiles, étoient ordinairement en rouge. Cette couleur, suivant (d) Colérus, anonçoit quelque chose de sanglant & d'horible : & c'est pourquoi elle étoit destinée spécialement aux rubriques des loix. Trotzius (e) le réfute très-sérieusement par une foule d'exemples, auxquels il auroit pu en ajouter encore beaucoup d'autres. Mais sans prodiguer l'érudition ; est-ce que les loix n'étoient pas encore plus terribles, que leurs rubriques ? Pourquoi donc cette couleur ménaçante n'en ocupoit-elle pas plutôt tout le texte ?

(4) Son savant éditeur doute, si ces lettres rouges n'ont pas été tracées sur des noires, ou si pour les former, on ne se seroit pas servi d'encre ordinaire & de vermillon mêlés ensemble. Comme la plupart de ces lettres rouges tombent sur des noires du texte même ; peutêtre aussi souvent pour le moins, que sur des corrections, & qu'elles ne changent point la forme des unes

(a) *Cant.* 1, 10.

(b) *Mss. du roi.* 107.

(c) *Regino Prum. De discipl. p.*529.

(d) *Thes. Jur. t.* 1. *Parerg. c.* 37.

(e) *Pag.* 357. *& seqq.*

II PARTIE. SECT. III. CHAP. II.

croit de la seconde main. Les lettres des signatures des empereurs (a) de Constantinople étoient (1) en cinabre ou en pourpre.

(a) *Brisson. Formul. lib. 3. p. 365. Nouveau traité de dipl. t. 1. p. 554. & suiv.*

Les lettres vertes ne se montrent souvent que sur les mss. pourprés. Mais l'argent détaché ; la seule couleur verte paroit pour l'ordinaire ; soit qu'elle naisse de la pourpre, ou de la composition de l'encre d'argent, ou du concours de l'une & de l'autre. Il est pourtant d'autres mss, même du VIIe. siècle, où l'on rencontre quelques lettres initiales en verd, sans aucun raport avec l'encre d'argent. Les anciennes *assises (b) de Jérusalem*, en forme de chartes scellées & signées, commençoient par une lettre *enluminée d'or & toutes les autres rubrices étoient vermeillées.* En cela les *assises de la haute court* & celles des bourgeois étoient semblables.

(b) *La Thaumas. c. 4. p. 15.*

On ne s'arêtera point aux lettres bleues & jaunes, encore moins à celles, qui réunissent les couleurs métalliques & minérales. Les noires varient beaucoup dans leurs nuances & leurs teintes. Les unes sent très-noires, les autres d'un noir pâle & déteint, plusieurs jaunes ou rougeatres. Ces variétés afectent également les anciens mss. & les chartes. Les écritures des papiers d'Egypte sont plus constamment très (2) noires.

& des autres; il semble que ce n'est qu'un jeu, & non pas un travail sérieux : si ce n'est que quelque persone ait été obligée de retracer ces traits, pour lui servir de témoins, qu'elle auroit lu & entendu Virgile, ou pour tenir lieu de variantes, ou pour faire revivre des caractères, qui commençoient à disparoitre. Cependant, si l'on veut, que ce soient de véritables corrections; nous ne prétendons pas combattre cette opinion : comme si le rouge n'étoit pas une couleur, qui pût leur convenir. Nous citerons même le ms. du roi 1732. dont la première partie en cède à peine au Virgile de Florence en antiquité. Or les corrections y sont faites en vermillon.

(1) Quoique Pachymère (c) dise, qu'ils avoient substitué le cinabre à la pourpre, dans leurs signatures; Nicétas, au (d) premier livre de la vie de Manuel, les fait souscrire avec l'encre de pourpre, proprement dite. Werveron, moine de Liège, ne s'exprime pas en termes moins formels dans sa chronique, lorsqu'il parle de la signature faite à Rome par Jean Paléologue, long-tems après Pachymère.

(c) *Lib. 8.*

(d) *Pag. 34.*

(2) Wanley, dans sa préface sur les livres & les mss. septentrionaux, relève l'encre, dont anciennement on se servoit en Angleterre, bien au-dessus de celle des autres nations. Elle lui sembloit faite, pour durer éternellement. Il déclare n'avoir presque rien vu, qui lui soit comparable parmi les ouvrages des étrangers du même age. Mais, quoique porté à croire, que le sang des séches fût une des principales drogues, qui entroient dans sa composition; il ne laisse pas d'en regarder la recette comme inconnue, & de regreter la perte de cet excellent sécret. Des mss. & des diplomes écrits de si bonne encre sont pourtant suspects à certains auteurs : parceque la couleur en paroit trop

XIII.

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. II.

Lettres enclavées, liées, conjointes, monogrammatiques, perlées, initiales &c.

XIII. Les lettres enclavées ou renfermées dans d'autres remontent fort haut. Elles étoient d'un usage ordinaire, dans les mss. des VI. & VII[e]. siècles. Il est vrai, qu'elles ne se mettoient alors, que dans les initiales des livres, des chapitres ou des *alinea*. Les diplomes se prêtèrent quelquefois à cette mode. Plusieurs originaux de Pépin, fils de Louis le débonaire, en font la preuve. On en conserve un entre autres à la bibliothèque du roi. Dès l'an 27. de J.C. nous voyons (*a*) des lettres enclavées dans d'autres. Au XI[e]. siècle, la coutume d'enclaver les lettres des titres avoit prévalu. A force de les multiplier & de les déplacer; on réussit souvent à rendre énigmatique la lecture des monumens, où ces lettres sont employées. Long-tems auparavant, on voit des mss. non seulement renfermer, dans la capacité de quelques-unes de leurs lettres initiales, le commencement des lignes suivantes; mais encore s'en faire précéder. Les monogrames se raportent aux lettres enclavées, liées & conjointes. Ces trois dernières espèces de lettres doivent ici d'autant moins nous ocuper, que nous serons obligés d'en parler avec plus d'étendue; quand nous traiterons des écritures & des abréviations. Du reste elles influent dans tous les genres d'écritures, & jusque dans les notes de Tyron.

Les lettres perlées sont au moins susceptibles de trois (*b*) subdivisions. Ou elles se trouvent totalement composées de perles: ou elles ne les portent qu'à leurs extrémités, à leurs jointures, à la naissance de leurs traverses; souvent même ne les reçoivent-elles, qu'à quelques-unes de ces parties: ou elles ne les admettent, que comme enchassées dans le massif

(*a*) *Istoria dipl.* p. 38.

(*b*) *Voyez nos planches d'écritures lapidaires & métalliques*, 1[e]. *classe*, 1[e]. *division*, 3[e]. *genre. Voyez aussi planche* 18. *n.* 3.

vive, & conséquemment trop récente. Du reste, malgré la préférence, acordée par Wanley à l'encre d'Angleterre sur celle des peuples voisins; ils n'ont pas laissé d'en avoir de parfaite. Elle se conserve dans toute sa beauté, depuis plus de mille ans: & cette qualité convient spécialement à la plus ancienne. Les siècles postérieurs ont aussi des mss. & des chartes en encre très-noire & très-luisante: mais d'autres du même tems ne se distinguent, que par une couleur plus ou moins pâle, plus ou moins jaunâtre. Entre les XIV. premiers siècles, il n'en est aucun, où l'on ne trouve de l'encre de tous les degrés, depuis le noir le plus foncé, jusqu'au plus foible. Il en va de même de la blancheur ou de la saleté du vélin. Ces variétés doivent être raportées à la composition de l'encre, à la conservation des chartes & des mss, à l'usage qu'on en a fait. Si sur tout cela les antiquaires peuvent saisir des nuances, concourant à les décider sur l'age des pièces & sur leur vérité; elles ne paroissent pas à portée du commun des gens de lettres. Ce goût exquis ne s'aquiert, que par une longue expérience.

de leurs principaux traits. Nous voyons l'usage des premières introduit chez les Grecs & les Latins : mais celui des secondes y fut plus solidement établi. Elles eurent grand cours chez les Orientaux, & dans les villes grèques, soumises aux Séleucides. Depuis leur assujétissement aux Romains, elles continuèrent de les imprimer souvent sur leurs médailles. Nous en remarquons sur les monoies juives ou (a) samaritaines, aussi bien que sur celles des (b) Grecs, en l'honneur de la république & des premiers empereurs romains. Si les lettres perlées ne firent pas la même fortune en Occident; on ne laisse pas d'en découvrir bon nombre sur des monoies antiques, soit latines, soit (c) africaines, soit espagnoles, & même anglo-saxones. Nos François s'en servirent aussi, sous les deux premières (d) races. La troisième sorte de lettres perlées renferme celles, qui sont, quant à leur figure, dans le goût (1).

(a) *Voyez tom. 1. planche. VII.*

(b) *Ibid. pl. X.*

(c) *Ibid. pl. XIII.*

(d) *V. le 3e genre de nos écritures métalliques & lapidaires.*

(1) Les perles se trouvent souvent enchassées dans certaines lettres anglo-saxones, noires ou bleues, de la bible ou ms. 2. de la bibliothèque du roi. C'est régulièrement aux extrémités ou bien aux jointures, qu'elles sont placées. Elles figurent encore au milieu du massif de plusieurs de ces lettres. On nous entendra mieux, si l'on jette un coup d'œil sur la troisième division de notre XVIIIe. planche. La plupart des élémens, qui composent cet alphabet, sont tirés des titres de la bible citée. On n'y voit pas seulement des lettres perlées & ponctuées à la fois : mais qui réunissent à ces ornemens celui d'être armées de flèches. Jointes ou séparées, ces parures banissent aussi quelquefois les perles. Outre le noir & le bleu, l'or & l'argent forment bon nombre de ces caractères. Quelques lettres du même alphabet, sans autre décoration, que celle des longues pointes, apartiennent à d'autres mss, réellement anglo-saxons.

Toute la division 2e. de la XVIIIe. planche contient un alphabet purement anglo-saxon, puisé dans un pseautier de l'abbaïe de S. Ouen de Rouen du VII. ou VIIIe. siècle. Il n'en faut excepter, que les G, K, Z, empruntés d'ailleurs. Les entrelassemens des lettres initiales ou cadeaux de chaque pseaume paroissent d'autant plus extraordinaires; que l'écriture du texte semble plutôt minuscule, que cursive. A ces cadeaux isolés, nous en ajoutons de conjoints, à cause de leur singularité. En général les plus petites lettres initiales de ce ms. n'ont pas un pouce d'élévation, & les plus hautes en ont à peine deux. Nous les réduisons à peu près à l'uniforme, comme il se pratique dans les alphabets. Les lettres du nôtre sont au moins réprésentées, suivant leur hauteur la plus ordinaire.

La première division de la planche renferme le commencement de l'évangile de S. Jean : *In principio erat Verbum & Verbum erat apud Dm* (*Deum*) *& Ds* (*Deus*) *erat Verbum. Hoc erat in principio apud Dm* (*Deum.*) Ce morceau remplit toute la première page du quatrième évangile du ms. 108. *in-folio* de l'abbaïe de S. Germain des Prés. Les dimensions de l'écriture de la planche sont exactement les mêmes : si ce n'est que nous avons été forcés de réduire à un grand pouce & demi de moins le premier *I N*, & de rétrancher une bordure, qui règne aux marges supérieure, inférieure & latérale extérieure. Elle est le double des massifs de l'*I* & de l'*N*. Toutes les lettres du frontispice de S. Jean sont ponctuées à points rouges, excepté les entrelassemens

anglo-saxon. On jugera de leur structure, & de la manière, dont les perles y sont enchassées par le second alphabet de la planche XVIII. On ne peut pourtant pas dire, si ces lettres se rencontrent, dans les livres anglo-saxons. Il en est de même de celles, qui sont terminées en flèches. Les unes & les autres sont destinées à la parure de livres écrits en France. Elles y sont, il est vrai, rarement employées & n'y semblent introduites, que pour la variété des décorations.

Nous serions trop longs, si nous nous étendions sur les diversités des lettres, caractérisées par leurs figures. Il faudroit parler de lettres rustiques, triangulaires, hétéroclites, barbares, diversement inclinées, de lettres en grifes, en batans, en osselets, à boutons, à bases & sans bases, à traits superflus, & de tant d'autres, dont nous donnerons des modèles, & que nous réduirons en classes, divisions, genres, espèces : lorsque nous examinerons les diférentes écritures des peuples d'Occident, chez qui la langue & les caractères des Latins furent en honneur. On croit devoir couler encore plus légérement sur les lettres hachées, de quelque manière qu'elles le soient : les monumens figurés, où elles se trouvent, ne sufisent pas, pour en assurer l'antiquité. Les lettres à jour ou blanches, tirées d'après les inscriptions des

intermédiaires des deux premières, alternativement à points rouges & noirs. Nous avons fait blasoner le fond des lettres, conformément aux couleurs du ms. Cette planche a paru un chef-d'euvre aux conoisseurs. La première partie surtout fait au burin du graveur un honneur bien mérité.

A la tête de chaque évangile, toujours au folio recto du même ms. les premières pages sont encore plus décorées, sans jamais s'écarter du goût anglo-saxon. Celle que nous avons fait graver est la plus simple & la moins chargée d'ornemens. Les lignes du frontispice de S. Luc n'ont pas toutafait un pouce : mais elles sont séparées par six bandes de points noirs & rouges ; avec de pareils entrelassemens des mêmes couleurs, servant de massif à ces bandes. Celles du commencement de S. Marc sont semblables, mais plus étroites. Les lettres s'y distinguent par leur épaisseur & par une plus grande variété de couleurs. C'est le seul endroit, où le pourpre soit admis. Le frontispice de saint Matthieu est le plus singulier de tous. Il n'a que quatre lignes : mais sans parler des premières lettres de la première ligne ; les deux dernières ont deux pouces de hauteur, avec une épaisseur proportionée. Les lettres assez maigres des trois autres lignes sont souvent très-entrelassées les unes dans les autres. Elles s'élèvent à un pouce & demi de hauteur. Nous passons sous silence les douze portiques ou colonades des canons évangéliques, placés à la tête de ce ms. Les deux premiers sont à cinq colones ou pilastres. Les treillages & les dragons à l'anglo-saxone leur tiennent lieu de massif. Le blanc, le noir, le rouge, le pourpre, le jaune & le bleu sont les seules couleurs, qu'on y fasse contraster.

marbres & des bronzes, doivent être aussi mises sur le compte des graveurs. Les mss. nous fournissent cependant & des capitales, & des onciales, & des minuscules à jour. Ce ne sont pas seulement quelques lettres, mais des pages entières. On diroit qu'elles auroient été tracées par des plumes ou plutôt des *calamus* à deux becs ou à double ouverture. Les exemples en sont fréquens, dans les mss. des VII. & VIIIe. siècles. Les tems postérieurs n'en sont pas même dépourvus. Quoiqu'on répande diverses lettres tremblantes, dans nos alphabets de cursive ; on réservera pour les écritures les observations, qu'elles doivent faire naitre.

Il n'est pas rare de voir des lettres à contre sens, ou dans une position étrangère à leur situation naturelle, & même renversée. Seulement contournées, elles servent sur les anciennes inscriptions romaines à désigner les prénoms des persones du sexe. Mais le P. Costadau (a) n'en devoit pas faire une règle générale. Il en est certainement un nombre, dont on faisoit une aplication bien diférente. Les lettres renversées sont assez fréquentes sur les vases antiques & sur les monoies. Si elles le sont encore plus souvent sur les sceaux, les aneaux & les pierres précieuses en creux, ou plutôt sur leurs empreintes ; c'est ordinairement par pure méprise. Au surplus la maladresse des ouvriers n'est pas la seule cause, sur laquelle il faut rejeter le renversement des lettres. Le caprice, les modes bizares & autres motifs, qu'il n'est pas nécessaire ici d'aprofondir, y ont eu quelque part.

(a) *Traité des signes de nos pensées t. 1. p. 321.*

Toutes ces lettres passeront en revue, dans nos modèles d'écritures. Les lettres initiales des livres, des chapitres & des *alinéa* étoient d'abord d'un goût beaucoup plus simple, qu'elles ne commencèrent à le paroitre au VIIe. siècle, & même sur la fin du VIe. Ces ornemens furent prodigués de plus en plus dans la suite. Moins un ms. afecte les lettres historiées à la tête des livres & des chapitres ; moins il emploie de lettres initiales d'un plus grand volume, que celles du texte aux *alinea* : plus on doit juger (1) ce ms. ancien ; s'il est écrit en onciale ou demi-onciale. Par exemple, les

(1) Ce n'est pas néanmoins un signe contraire à la plus haute antiquité, que d'avoir les premières lettres du texte de chaque ouvrage plus grandes, que les autres : surtout si elles sont simples & sans ornemens.

premières lettres des pseaumes du célèbre pseautier, qu'on croit avoir été à l'usage de S. Germain évêque de Paris au VI[e] siècle, ne sont point supérieures à celles du texte. Mais parcequ'il nous faudroit anticiper la distinction de l'écriture onciale & capitale ; si nous voulions traiter ici à fond la matière des *alinéa* ; nous nous bornons à ces deux observations. C'est encore une marque d'une belle antiquité ; lorsqu'on trouve la première lettre de chaque page, ou seulement de la plupart des pages d'un ms. commençant par une grande lettre, tandis qu'on n'en met, que d'une taille ordinaire à la tête des livres & des *alinéa*. Tels sont les fragmens d'un Virgile, dont on a donné le modèle, dans la nouvelle appendice de la diplomatique de D. (a) Mabillon, & au troisième genre de notre deuxième classe des écritures. Tel est le ms. 960. de la bibliothèque de S. Germain des Prés.

(a) Page. 637.

Lettres historiées en forme d'hommes, de quadrupèdes, d'oiseaux,

XIV. Il n'est peutêtre point de caractère plus facile à saisir, ni plus propre à déterminer l'age des mss, que celui qui résulte de la forme & du génie de leurs lettres (1) historiées,

(1) Les traits historiques, dont elles représentent les images, leur ont fait imposer le nom d'historiées. Les plus anciennes sont souvent relatives au discours, qu'elles commencent. D. Bernard (b) de Montfaucon explique en détail, à quoi se raportent plusieurs de celles, qui décorent les mss. grecs. Il en a même fait graver quelques-unes dans sa Paléographie, On y voit un S. Jean Chrysostome la plume à la main, à la tête du premier livre du sacerdoce. Sa 39[e]. homélie au peuple d'Antioche commençant par ces mots : *Hier nous revinmes du combat*, est précédée d'un E, d'où s'élance un guerier armé d'une pique. Pour lettre historiée d'une autre pièce, où il est parlé des peines de l'enfer, paroit un serpent monstrueux, qui dévore un homme. C'est le premier K de notre alphabet de la planche suivante. Quelquefois la figure de la lettre grise ne se raporte qu'au premier mot. Mais l'imagination de l'enlumineur est le fond inépuisable, d'où la plupart de ces lettres sont tirées.

Les Latins furent un peu moins attentifs, que les Grecs à faire quadrer l'image avec les faits renfermés, dans les paroles. S'ils donnent davantage au pur caprice ; ils ne laissent pas aussi de conformer les portraits de leurs lettres initiales aux sujets, qui doivent suivre. On se contentera d'en indiquer quelques exemples, empruntés du sacramentaire de Gellone. Ils figurent dans notre planche des lettres en forme d'hommes, de quadrupèdes & d'oiseaux. On y verra un crucifix, servant de T au commencement du canon de la Messe : les animaux mystérieux désignant les quatre évangélistes à la tête des discours, où l'on expose les raisons de ces symboles : un charpentier taillant un arbre, aparamment pour faire trois croix, qui concourent avec lui à former la lettre initiale de la collecte, pour la fête de l'invention de la sainte Croix : un cavalier armé de pied en-cap, pour première lettre de l'oraison de la Messe, qu'on devoit dire en tems de guerre. Dans l'alphabet végétal, le dernier de la XIX[e]. planche ; le premier B est un pampre de vigne, chargé de feuilles & de grapes : parcequ'il est à la tête de la bénédiction des raisins nouveaux. Le second T porte des fruits de diférens genres : parcequ'il

(b) Palæograph. p. 254. & seqq.

V. notre planche XIX.

de poissons, de serpens; lettres fleuronées, brodées, entrelassées, blazonées, ornées d'arabesques, de feuil ages, de grotesques : lettres à filigranes, en chevelure, en miniature &c.

répondant à nos lettres grises. En général leur rareté dans les mss, où d'ailleurs on ne s'est point négligé sur l'élégance, est en proportion avec leur antiquité. Si ce caractère n'étoit démenti par aucun autre; on pouroit estimer du ve. siècle ou du vi^e^. au moins tout ms, où l'on n'en découvriroit aucune. Du reste on ne prétend pas fixer au dernier l'origine des lettres historiées. On ne sauroit même presque douter, qu'elle ne soit bien plus ancienne.

En effet, le vi^e^. siècle n'étoit pas un tems fort propre à faire éclore des nouveautés si recherchées. Ces lettres sont apelées (1) capitulaires, parcequ'elles étoient placées au commencement des chapitres & des livres.

Les lettres en broderie, commencent à relever les mss. du vi^e^. siècle. Au viie. elles deviennent plus fréquentes & remplissent quelquefois la première page (2) d'un livre.

commence la bénédiction des fruits nouveaux. Nous passons un agneau avec une croix & un rameau d'arbre, formant le D initial de la bénédiction de l'agneau pascal, un autre D pareil, composé d'un poisson, d'un bras élévé, tenant un verre long, mais sans pate, au commencement de la bénédiction du vin nouveau.

(1) Cette expression est plusieurs fois employée par Ekkard le (a) jeune. Les lettres capitulaires n'avoient (b) point de mesure fixe, selon l'abbé de Godwic : & cependant, contre le sentiment de D. Mabillon, il pense, que c'est de ces lettres; & non pas des onciales, dont Loup de Ferrière (c) demande la mesure à Eginhard. M. du Cange renvoyant de ces lettres à celles, que les (d) auteurs des limites apellent *littera capitanea*, insinue par-là, qu'elles avoient ensemble des raports.

(2) Elles y forment de tems en tems des lignes d'un pouce de haut, & conséquemment onciales, dans la plus grande rigueur de ce terme. Il n'est pas même sans exemple, qu'elles surpassent cette mésure, ou qu'elles ne l'égalent pas. Depuis le milieu du viie. siècle, jusqu'au milieu du viiie, ces lettres s'alongent & s'amaigrissent. Souvent elles sont terminées par des filigranes en volute. Souvent des poissons en font partie : quelquefois elles en sont entièrement composées. Les lettres brodées se rencontrent principalement dans les mss. mérovingiens. D'où l'on pouroit conjecturer, que si l'on en trouve aussi, dans plusieurs mss. en onciale; c'est qu'ils ont été transcrits dans les mêmes païs, où l'on usoit d'écritures mérovingiennes : d'autant plus que les mss. où celles ci sont employées, ne laissent pas de faire usage de lettres ordinaires capitales, onciales, minuscules. Notre alphabet de lettres brodées n°. IV, est principalement tiré des mss. de S. Germain des Prés 154. 400 *bis*. 781. 789. 840. 861. 936. Le seul ms. 789. en a fourni pour sa part plus d'une demi douzaine. Ajoutez-y le *p* & le *q* d'une hauteur démesurée, quoiqu'elle ait été réduite de plus de moitié. C'est aussi de-là, que nous avons tiré le troisième modèle de la planche XVII. Deux colones éfilées, évasées par le haut, & qui semblent préluder à l'architecture gothique, le renferment. Elles ne soutiennent point une voute, mais de gros cordages en zigzag, terminés par des flèches & des bouquets : le tout colorié, comme les lettres. Les dimensions de l'écriture du ms. & celle de la gravure, sont dans leur totalité précisément les mêmes. Mais

(a) *Goldast Rerum Aleman. t. 1. p. 49.*

(b) *Chron. Godov. lib. 1. c. 1. n. 5. p. 19.*

(c) *Epist. v. p. 23. edit. Baluz.*

(d) *De agrorum conditionibus & constitutionibus limitum. p. 204.*



Aux lettres brodées en France succéda la mode des lettres en (1) treillis ou à mailles. Leur massif commença d'abord par recevoir des chainettes. Bien-tôt elles se multiplièrent, au point de produire des lettres tressées & entrelassées. Le règne de ce caractère désigne les VIII. & IXe. siècles.

Les arabesques parurent sur les lettres historiées, dès le VIIIe. Leur faveur s'acrut dans la suite : leur crédit se soutint, au moins jusqu'au XIIe : mais depuis le Xe, ce fut avec un dépérissement sensible du côté du goût.

Les lettres blasonées, ou pour ainsi dire en (2) marqueterie, apartiennent à l'écriture lombardique. Elles sont extrèmément massives : quelquefois même leur largeur excède leur hauteur.

l'élévation des lignes de la copie est un peu plus uniforme, que celle de l'original. Dans ce dernier, depuis la première ligne, d'un demi pouce, jusqu'à la quatrième, elles vont croissant de quelques lignes. Après quoi elles décroissent, suivant la même proportion. Quoique le folio, où se trouve le modèle soit chifré 1; il est précédé de deux autres feuillets. Sur le verso du premier domine une croix patée & en broderie, à la traverse de laquelle pendent l'A & l'Ω, avec cette inscription : *Crux alma fulgit*, en lettres d'un pouce de hauteur, également brodées. Les ornemens, qui l'environnent, sont des étoiles en flèche, des fleurs, des oiseaux, des poissons, & surtout de gros cordages, aboutissant à 4. grands C, respectivement afrontés, au milieu des quatre marges. On les voit d'une figure plus commune, à la page suivante, adossés vers le milieu des marges intérieure & extérieure. Ces lettres donnent la première du mot *Crux*. Au reste les deux pages du second feuillet sont dans le même goût, mais d'un dessein diférent. Par tout la croix est représentée, sous diverses formes. Quant à la première page du troisième feuillet ou de notre modèle, en voici la lecture : *Incipit liber Omeliarum beati Gregorii Papae urbis Romae explanatio in Scö Hiezechiel* (*sancto Ezechiel*) *propheta*.

(1) On peut en produire quelques exemples aussi anciens que ceux des lettres brodées. Ces tresses, ces chaines, ces bandes de mailles se maintinrent longtems sur les lettres grises. Mais jamais elles ne furent plus à la mode, jamais les filets de ces lettres ne se répandirent avec plus de profusion, jamais elles n'aquirent plus de graces, qu'au IXe siècle. Les bibles & les heures de Charle le chauve, gardées à la bibliothèque du roi, en sont remplies.

(2) Elles occupent quelquefois toute la première page d'un livre. Mais alors leur hauteur n'est pas toujours uniforme. Elle change ici (a) presque à chaque ligne. Les unes sont de près de trois pouces, les autres d'un peu moins, d'autres de deux ou d'un. Quelques-unes ont à peine les deux tiers du pouce ou même de sa moitié. Plusieurs, & même des lignes entières, prennent la forme d'oiseaux ou de poissons. Le massif des autres est composé de feuillages ou de parquetage : toutes sont en mosaïque, ou du moins bariolées de diférentes couleurs, mais à grands compartimens. C'est à ce dernier trait surtout, que les lombardiques se distinguent de la plupart des lettres historiées. Les couleurs des unes semblent former des dentelles ou des broderies, & celles des autres des pièces de raport, ou le coloris varie autant que la figure.

(a) *V. la planche XVII.*

II. PARTIE. Sect. III. Chap. II.

Lorsque les lettres grises (1) wisigothiques sont plus simples du côté des images; elles le paroissent aussi du côté des couleurs. Mais en général elles sont très-composées, surtout dans les livres d'église. Ce sont des lettres à figures d'hommes, ou de quelques parties de leurs membres. Elles représentent (2) des animaux

(1) Si l'on veut se former une idée de celles, qui font partie des titres ou des commencemens de livres du mss. 163. de S.Germain des Prés; on peut consulter la planche XVII. num. 2. Le sacramentaire de Gellone ne renferme point de pareils titres en lettres plus petites. Elles y sont quelquefois d'un grand pouce, quelquefois elles n'en ont que la moitié. Souvent plusieurs lignes du même titre s'élèvent à diférentes hauteurs. Il faut lire ici : *In X P I. nomi : incpt. ben̄. episl. super. populū. In primis. de Vigl. Nālis Dni.* Et sans abréviations : *In Christi nomine incipiunt benedictiones episcopales super populum in primis de Vigiliâ Natalis Domini.* Les deux V, ou l'Y & l'V, & la bare du mot *incipiunt* sont d'une main plus récente, quoiqu'ancienne. Ce morceau est tiré du mss. de S. Germain 163. folio 149. ℣.

(2) Pour en concevoir une idée plus juste; on peut jeter les yeux sur nos alphabets, *anthropomorphique*, c'est-à-dire de lettres à figure humaine : *zoographique*, en forme d'animaux : *ornithoïde*, en forme d'oiseaux : *ichthyomorphique*, en forme de poissons : *ophiomorphique*, en forme de serpens : *anthophylloïde*, en forme de fleurs & de feuillages. Il a falu réduire ces lettres à une grandeur uniforme, pour pouvoir les ranger en alphabets. Quelques-unes ont dans les mss. environ un pied de hauteur. Mais il en est peu, qui n'aient au moins quelques pouces d'élévation. On n'a pas cru devoir s'opiniatrer à compléter chacun des alphabets de cette planche, non plus que ceux des autres lettres grises. Leur véritable utilité se borne à manifester le goût, avec lequel elles furent dessinées & peintes. Il faudroit être autrement secourus, ou bien avoir eu du tems de reste, pour feuilleter des milliers de mss, dans l'espérance assez incertaine d'y déterrer les lettres, qui nous manquent. D'ailleurs on s'étoit fait d'abord une loi de rébuter tout ce qui se trouveroit postérieur au IXe. siècle. Cette réserve a dû nous mettre à l'étroit & presque nous réduire à l'impossibilité d'en découvrir davantage. Si dans la suite on s'est dispensé de cette loi; ce n'est qu'à l'égard de l'F, tirée d'un mss. de S. Martin de Pontoise du XIIe. siècle. On n'a emprunté qu'un très-petit nombre de lettres déja gravées, dans la Paléographie & la Chronique de Godwic. Quand les figures de la même lettre sont tres-diférentes, on ne fait nulle dificulté de les multiplier. Mais pour quelques doubles ou triples, auxquelles on acorde l'entrée; on donne souvent l'exclusion à bien d'autres : ou parcequ'elles ont plus de ressemblance à celle, dont on a déja fait usage : ou parceque leur multitude ne permet pas de les admettre. Les lettres, dont on compose ces alphabets sont ordinairement initiales. Il y a peu de lettres de la planche XIX. sur lesquelles nous n'eussions des remarques à faire; si nous ne craignions d'être trop longs & de tomber dans la minutie. On peut cependant donner des explications assez curieuses de plusieurs lettres symboliques. En voici quelques-unes au sujet du premier alphabet seulement. S. Michel Archange étoufant un serpent dans ses mains est représenté par le premier D., lettre initiale de l'oraison, pour la dédicace de sa basilique. Au second D, une main coupe la barbe à un homme, avec des cizeaux, dont la forme est d'autant plus singulière, que leurs deux côtés ne se tiennent que par un bout arondi à la manière des pincettes. C'est la première lettre de l'oraison, qu'on devoit dire sur ceux, à qui l'on faisoit la barbe pour la première fois. L'E commence l'oraison, où l'église prie Dieu de lui acorder de le servir avec une liberté, que rien ne trouble. Il semble qu'on y ait voulu peindre l'église faisant

animaux à quatre pieds, des oiseaux, des poissons, des serpens, des fleurs, des fleurons, des feuillages. Un insigne (1) ms. de la fin du VIIIe. siècle, ou du commencement du suivant, nous a fourni la plupart de celles, qu'on a fait entrer dans notre planche XIX. Les VII. & VIIIe. siècles sont, à proprement parler, ceux des lettres composées d'un ou de plusieurs animaux à quatre piés, d'un ou de plusieurs oiseaux, poissons, serpens, ou de diférens assortimens de ces animaux entr'eux, ou même avec les hommes. Les uns & les autres formèrent originairement le corps des lettres. Mais, dans le moyen age, communément ils n'y parurent, que comme des décorations, qui n'empêchèrent pas, qu'on n'y figurât (2) les lettres à l'ordinaire.

tomber les liens des mains & des piés d'un captif. Quand on tenoit le scrutin, pour préparer au batême les cathécumènes compétens; après que le diacre avoit lu le commencement de chaque évangile: le prêtre exposoit les raisons, qu'on avoit eues de peindre leurs auteurs, sous les figures d'un homme, d'un lion, d'un bœuf & d'une aigle. Notre F représente le premier évangéliste, tenant dans sa main gauche un livre, sur lequel est écrit *MATHEUS*. Il a dans sa droite une crosse, qui n'est pas moins remarquable, que son pallium & sa chasuble. Le premier I, placé à la tête du sacramentaire de Gellone n'est autre, que la sainte Vierge, élévant une croix avec sa gauche, & avec sa droite un encensoir, qui ne ressemble aux nôtres, que par le bas. Sa robe & sa coefure sont singulières, mais conformes à celles de sainte Agathe, dont le portrait est le second I de notre alphabet, & la première lettre de l'oraison de sa fête. Cette Ste martyre porte de plus une large ceinture, une croix & son nom écrit de haut en bas deux fois de la sorte sur ses habits: *Sce Agate m. Sce Agate ma.* Est-ce de peur qu'on ne la prenne pour une autre? Il étoit plus aisé de se tromper à l'image précédente. Aussi n'a-t-on pas manqué d'écrire sur sa tête: *Sca Maria.* Ces deux portraits peuvent faire conoitre aux curieux l'habillement des femmes de la France méridionale aux VIIIe. & IXe. siècles. Le troisième I est la lettre initiale de l'oraison de S. Hermès martyr. Son habit a la forme d'une aube, quoiqu'il n'en ait pas la couleur. Il tient une colone ou poteau, qu'on croyoit alors probablement l'un des instrumens de son suplice. Quand le premier O ne seroit pas à la tête de la bénédiction des fonts; on y reconoitroit le batême de J. C. au S. Esprit, qui descend sur lui, & à la croix, qui paroit dans le limbe de gloire, dont sa tête est environée. Ce limbe n'étoit pas même suprimé dans les crucifix, comme le prouve notre T. Le Sauveur du monde y paroit sur la croix, couvert depuis la poitrine jusqu'aux genoux. Le dernier O commence la prière, pour la tonsure cléricale: le premier P, celle pour la recommandation de l'ame: le second, l'oraison, pour une armée, qui marche au combat: & l'V, la consécration des mains du pontife. Tout cela n'est pas mal rendu par les figures symboliques, qu'on y voit exprimées.

(1) Il apartient aujourdui à l'abbaïe de S. Germain des Prés. C'est le célèbre sacramentaire de Gellone, maintenant S. Guillelm du Desert.

(2) Les mss. les plus précieux des siècles postérieurs représentent aussi des figures humaines, mais d'un goût fort diférent. Celles des tems antérieurs composent régulièrement le corps de la lettre, ou du moins en forment une portion considérable. Celles des autres ne les admettent le plus souvent, que comme des hors d'œuvre, comme des ornemens étrangers. Tantôt les personages

V. pl. XVIII.

Les lettres historiées (1) anglo-saxones se distinguent des autres : parcequ'elles aboutissent en têtes & en queues de serpens : parcequ'elles sont (2) bordées de points : parcequ'elles paroissent dans leur massif garnies de perles : parcequ'elles portent sur un fond, soit rouge, bleu, jaune, soit miparti ou écartelé de ces couleurs. Ces lettres grises terminées en tête ou en queue de serpens, de dragons, de monstres : ou les représentant dans leur massif, ont été moins imitées des autres nations, que les précédentes. Le treillage & les entortillemens ont souvent lieu, dans ces sortes de lettres. C'est surquoi nous renvoyons à notre premier alphabet anglo-saxon.

Les lettres fleuronées ou fleuries, constamment employées dans les mss. ont passé de-là dans les imprimés. Leur variété presque infinie ouvroit sans doute un vaste champ à l'imagination des peintres de mss. Aussi se donnèrent-ils carière en ce genre. Aux VIII. & IXe. siècles ils diversifièrent prodigieusement leurs lettres historiées. Souvent les couleurs les plus vives & les plus tranchantes y contrastèrent. paroissent encadrés dans le massif d'une lettre, presque en forme de pilastre : tantôt on n'y voit, que des médailles, des bustes, des moulures : tantôt, pour en venir aux exemples, ce sont les signes du zodiaque, qui servent à décorer une de ces lettres. Tel est un D en or de la bible, écrite pour Charlemagne, mais réellement oferte à Charle le chauve. Vers les XI. & XIIe. siècles les portraits sont plutôt renfermés, dans le sein des lettres grises, qu'ils n'entrent dans leur contour, ou qu'ils ne contribuent à leur formation.

(1) Les ornemens des lettres grises anglo-saxones semblent n'être le fruit, que d'imaginations atroces & mélancholiques. Jamais d'idées riantes : tout se ressent de la dureté du climat. Lorsque le génie ne manque pas absolument ; un fond de rudesse & de barbarie caractérise d'autant mieux les mss. & les lettres historiées, qu'on a plus afecté de les embellir.

(2) Quoique toutes les lettres ponctuées ne soient pas anglo-saxones, & que toutes les anglo-saxones ne soient pas ponctuées ; c'est néanmoins un caractère, qui leur convient plus particulièrement, qu'à nul autre genre d'écriture ; surtout quand elles sont majuscules : comme il est aisé d'en juger par notre planche XVIII. Godfroi (a) de Bessel a fait représenter un morceau d'un ms. de la cathédrale de Virszbourg, dont les deux premières lignes en titre, sont entourées de deux parallelogrames de points. La lettre grise, placée à la tête, en est toute environée. Cependant cette écriture n'est au plus que demi-saxone. Le même auteur (b) a fait figurer un autre modèle d'un ms. de S. Pierre de Salsbourg, qui se dit du Xe. siècle. La plupart des lettres majuscules de sa première ligne sont garnies de deux gros points. Ce sont-là sans doute des plus anciennes lettres de ce goût. Le gothique récent en a souvent fait usage. Les autres peuples n'auroient-ils point emprunté des Saxons cet ornement bizare ? Que toutes les lettres entourées de points ne soient pas anglo-saxones ; on peut s'en convaincre par notre alphabet (c) *anthophylloéide*. Qu'on jette surtout les yeux sur son second A & sa seconde M ; ils prouveront, qu'on employoit les points, même dans le wisigothique.

(a) *Chronic. Godwic. p.* 35.

(b) *Ibid. p.* 51.

(c) *Planche XIX.*

Rien dans la nature, dont ces lettres n'aient emprunté la forme. Mais, après l'avoir pour ainsi dire épuisée ; à force de vouloir rafiner, les enlumineurs & les peintres tombèrent dans le ridicule & dans l'extravagant. Toutefois avant le XIIIe. siècle, ils s'en préservèrent en quelque sorte ; si l'on compare les productions de leur imagination la plus égarée avec celles des siècles suivans. On ne vit plus alors ces lettres garnies, que de têtes déplacées, avec des nés monstrueux, ou bien elles se chargèrent de lignes de diverses couleurs, en barbes, en gerbes, en chevelures bouclées par les extrémités. Souvent leurs extensions postiches ne se bornèrent pas, soit à remonter au haut, soit à descendre au bas de la page ; mais se replièrent encore le long des marges supérieures & inférieures. Cependant le corps de la lettre proprement dite n'avoit ordinairement guère plus d'un pouce de diamètre. Les extensions chevelues afectoient des couleurs oposées à celle du fond de la lettre. Deux filets voisins soutenoient souvent leur alternative de couleur, autant de fois qu'ils étoient répétés. Dans leurs intervales, d'autres petites lignes, qui ne tenoient à rien, se trouvoient placées. Souvent elles étoient en vis ou en volute. Quand les filigranes n'avoient pas lieu : les échapemens des lettres presque en forme d'antennes, ne laissoient pas d'ocuper autant ou plus de terrein ; lors même qu'on leur donnoit pour fond (1) des feuilles d'or. En un mot, tout ce qu'un goût dépravé peut produire de plus absurde, tout ce qu'un cerveau frénétique peut enfanter de chimères, fut presque l'unique apanage des lettres historiées des XIII. XIV. & XVe. siècles.

Cependant c'est au XVe, qu'on commence un peu à se réconcilier avec la belle nature. On en découvre même quelques foibles préludes dès le XIVe. Ces filigranes & ces échapemens de lettres historiées donnèrent lieu à des vignettes, à des rinceaux, où l'on vit naitre des fleurs & des fruits. Les enlumineurs s'exercèrent d'abord beaucoup sur les fraises : &

(1) Les lettres posées sur un fond d'or, ou diférent de leur couleur particulière, furent fréquentes, dans certaines écritures lombardiques, au IXe. siècle, & même aux suivans, dans les diverses sortes de romaines ordinaires. Souvent elles afectent, non seulement les lettres des titres ; mais encore celles des *alinea*, dans la gothique moderne.

c'est peutêtre en quoi ils réussissoient le mieux. Leurs desseins au reste étoient des pièces mal assorties. S'ils s'avisoient d'orner les mss. de portraits, leurs personages étoient roides & sans vie. Mais peu à peu leurs mignatures devinrent plus douces, plus finies & plus naturelles. Les vignettes & les peintures furent détachées des lettres. Les portraits devenus un peu plus animés, sur la fin du xve. & le commencement du xvie. siècle ne servirent plus, que d'ornemens isolés; & les vignettes, de cadres & de bordures. Les rinceaux de feuillages y paroissoient souvent sur un fond d'argent; & les fleurs sur un fond d'or. Des oiseaux, des dragons, des reptiles &c. faisoient quelquefois un effet assez gracieux, dans ces cadres & ces bordures; quoique la nature n'y fût pas encore toutafait copiée dans sa beauté. Les lettres initiales étoient souvent elles-mêmes décorées de plantes, garnies de feuilles, de fleurs & de fruits.

CHAPITRE III.

Usage des alphabets dans quelques cérémonies éclésiastiques : compilateurs d'alphabets étrangers, latins, modernes, & d'écritures des derniers siècles : collections d'alphabets & de modèles, tirés des anciens marbres, bronzes, mss. diplomes, dressés avant & depuis 1700.

L'Eglise, dans une de ses plus augustes cérémonies, fait de l'alphabet un usage, qui semble devoir lui donner bien du relièf. Après que l'évêque a figuré avec sa crosse les lettres A & Ω sur la porte du temple, dont il commence la dédicace : il écrit par trois fois sur les murs extérieurs A B C. Entré dans la nouvelle église; sur la cendre, qu'un des ministres vient de répandre en forme de croix de S. André, il représente avec le bout de

ſon baton paſtoral toutes les lettres des (1) alphabets grec & latin au nombre de 50. D'abord il part de l'angle gauche oriental, & va juſqu'à l'angle droit occidental, traçant les élémens de l'alphabet grec : enſuite de l'angle droit oriental il avance vers l'angle gauche occidental, formant ceux de l'alphabet latin. Dom Hugue Ménard, dans ſes notes ſur le Sacramentaire de S. Grégoire ajoute, qu'anciennement l'évêque figuroit encore l'alphabet hébreu. Mais les pontificaux cités (*a*) par D. Martène ne font mention, que du grec & du latin. Nous aurions bien d'autres avantages à relever dans les alphabets; s'il nous étoit permis de diférer plus long tems à donner quelque notions & des compilateurs & des collections principales d'alphabets latins.

Auteurs, qui ont publié quelques alphabets latins, parmi un plus grand nombre d'étrangers : alphabets de Raban, de Trithème, de

I. On ne doit pas néanmoins atendre de nous un catalogue exact des auteurs, à qui le public eſt redevable des alphabets, tirés des marbres, bronzes, mſſ, diplomes & autres actes publics ou privés. La multitude des matières, qui nous ocupent, ne nous permet pas toujours de pouſſer ſur chacune nos récherches, juſqu'aux derniers (2) détails. Il

(*a*) *De antiq. Eccl. ritibus lib. 2. cap. 13. nov. edit. tom. 2. col. 678. 679.*

(1) Les noms d'*abcedarium*, *abcetorium*, & tant d'autres dénominations barbares, dont ſe ſervent les pontificaux ne doivent pas nous arêter. On peut les voir dans le nouveau Gloſſaire de M. du Cange. On n'y trouvera pourtant pas l'ABCETORIUM, que D. Martene répète deux fois, d'après un mſ. de Reims du VIIIe. ſiécle: C'eſt aparamment le même, que cite D. Ménard, comme portant ABCTURIUM. On trouve bien des exemples du P pour l'R : parceque le premier, en tant que grec, n'eſt point diférent de la ſeconde, & qu'on aimoit à mêler les lettres grèques avec les latines.

(2) On ne ſe propoſe point non plus de donner un état des mſſ. anciens; où l'on trouve un nombre plus ou moins grand d'alphabets réels ou prétendus, ſamaritains, hébreux, grecs, normans, runiques, latins &c. On en a, dans le précédent volume indiqué quelques-uns. On pouroit dans celui-ci en ajouter pluſieurs autres. Mais comme il en réſulteroit très-peu d'utilité; l'on croit devoir s'épargner un travail, dont les frais excéderoient de beaucoup le produit. A peine en excepterons-nous la collection d'alphabets de Raban (*b*) Maur. Elle ſe réduit à cinq, un de lettres hébraïques, dont il fait Moyſe l'inventeur; un de grèques, dont il pouſſe le nombre juſqu'à 29. ajoutant aux trois épiſèmes cette figure ♈, empruntée du latin, pour valoir mille. Son troiſième alphabet eſt le latin, & n'a rien de ſingulier, que l'Є rond. Il n'en eſt pas de même du quatrième, qu'il donne ſous le nom d'Æthicus, philoſophe coſmographe, Scythe de nation. Il devroit par conſéquent être ſcythique. Pluſieurs de ſes caractères néanmoins aprochent fort de celui d'Hichus, atribué aux Francs ou aux Marcomans. Il n'a guère moins d'afinité avec diverſes lettres de l'alphabet paleſtin de Hephurne. Mais il ne reſſemble en rien ni à ſon ſcythique ni à ſon maſſagétique, ni au tartarique moderne. Raban, qui prétend l'avoir tiré de S. Jérome, ne laiſſe pas de demander grace, pour les fautes, qu'il aura faites en le repréſentant. A l'égard du cinquième ou dernier, il le raporte aux

(*b*) *Tom. 6. p. 333. 334.*

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. III.

Hephurne, de Vigenère, de van-Helst, de Vulcanius de Bruge, de Nicolas Schmid.

nous sufira de faire conoitre les travaux de ce genre, entrepris par un certain nombre de gens de lettres, & quelquefois d'en porter notre jugement.

Déja dans le volume (a) précédent, on a commencé la notice des compilateurs d'alphabets. Plusieurs auteurs, particulièrement apliqués à recueillir ceux des étrangers, en ont aussi publié d'écriture latine: quelques-uns même l'ont fait, sous le nom des nations, qui l'ont adoptée. Tels sont les alphabets allemans, françois, irlandois, écossois, du P. Bonaventure Hephurne. La seule lettre gothique moderne, majuscule & minuscule des imprimés & des chartes récentes (1) s'y fait remarquer. Nous ne croyons pas devoir nous arêter aux alphabets (2) de l'abbé Trithème.

A proprement parler le traité des chifres de Vigenère (3) ne renferme, qu'un alphabet de cursive, fourni par chaque élément de 4. ou 5. figures, qui puissent se raporter à notre objet.

En 1587. Nicolo van-Helst mit au jour à Rome quatorze alphabets, parmi lesquels on en compte sept latins, tous d'écriture cursive du tems, tous distingués par les dénominations nationales d'italique, de belgique, d'hispanique, de germanique, de françoise, d'angloise, de polonoise, outre la latine ordinaire, à lettres capitales.

Un anonyme publié (b) par Vulcanius de Bruge en 1597. tira un alphabet, réputé ancien gothique, du livre d'argent de l'abbaïe de Werden. Il y joignit un (c) alphabet de prétendues (4)

(a) *Pag. 639. & suiv.*

(b) *De litteris & linguâ Getarum sive Gothorum. p. 1.*

(c) *Ibid. p. 20.*

Marcomans ou Normans, d'où sortent, selon lui, ceux qui parlent la langue théotisque. Nous l'avons fondu dans notre alphabet général des runes, planche XIV. tom. 1. p. 712.

(1) Parmi les 72. alphabets de ce compilateur; nul autre, qui ait trait aux latins. D. Mabillon (d) ne conoissoit son ouvrage, que par le titre, & par ce que lui en avoit apris Wormius. Il ne laisse pourtant pas d'en donner une idée assez juste: si ce n'est qu'il ne dit pas, qu'environ la moitié de ses alphabets sont chimériques. Bons & mauvais, ils se trouvent acompagnés d'autant d'emblèmes en l'honneur de la sainte Vierge, avec des inscriptions dans la langue & l'écriture correspondantes à ces alphabets.

(d) *De re diplom. p. 45. 46.*

(2) Nous trouvons, au cinquième livre de sa polygraphie, traduite par *Gabriel de Collange, natif de Tours en Auvergne*, & imprimée à Paris en 1571. treize alphabets en caractères extraordinaires. Quelques-uns sont étrangers, les autres ne doivent passer, que pour de purs chifres. L'alphabet tyronien ou en notes de Cicéron s'y voit au feuillet 186. avec tous les défauts, qu'on spécifira en parlant de celui de M. Bourguet.

(3) Il en est à peu près de ses 56. alphabets, insérés dans son traité des chifres, imprimé en 1586. comme de ceux du P. Hephurne. Les uns sont vrais, les autres suposés, d'autres mêlés de caractères vrais & faux.

(4) Aprendre le lombard aux

notes lombardiques, qu'il avoit puisées dans ce mſ. ou dans un autre, qu'il qualifie également d'argent. Vulcanius lui-même (*a*) quitte le personage d'éditeur, pour prendre celui d'auteur. Et d'abord il débute par quatre alphabets runiques : mais il les intitule (1) gothiques.

(*a*) *Pag.* 43.

Il y a plus d'un siècle, que le fameux Nicolas Schmidt, autrement apelé Cuntzel-von-Rodenacker se proposa le plan le plus vaste, en fait d'alphabets & d'écritures. Il rassembla celles de presque tous les peuples de la terre, tant anciennes, que (*b*) modernes, & les acompagna d'alphabets. Il dressa plusieurs exemplaires des unes & des autres, & les déposa dans les bibliothèques de divers princes d'Allemagne. Struve rend (*c*) compte d'un de ces mſſ. contenant l'oraison dominicale en cinquante & une langues, avec plus de cent trente alphabets. Mais les travaux du célèbre païsan d'Allemagne ont peu de raport aux mſſ. & aux diplomes anciens : quoiqu'il ait quelquefois multiplié les alphabets sur la même langue, & qu'il en ait recueilli de la plupart des peuples de l'Europe, sans parler de ceux des autres nations. Mais il n'a pas fait dificulté d'en grossir le nombre, de ceux qu'il avoit tirés d'auteurs, qui n'avoient pas su distinguer les fabuleux des véritables.

(*b*) *Struv. de crit. mſſ.* §. 8.

(*c*) *Collectanea mſſ. Fascicul.* 1. *p.* 194.

Continuation du même sujet. Alphabets d'Edouard Bernard, de M. Bourguet, de Don Velasquez.

II. Edouard Bernard, professeur d'Oxford a donné, dans son *Diagramma*, 29. alphabets, estimés des savans. Mais il s'atache particulièrement à ceux des Orientaux. Tous sont étrangers au latin, à l'exception de sept, qu'il fait commencer à l'an 714. avant (2) J. C. & finir l'an 500. depuis

ambassadeurs Goths, & les mettre en état de conférer avec les princes d'Italie, fut, selon l'anonyme, l'usage, qu'on prétendit faire de ces notes. Surquoi l'éditeur ne se rend (*d*) pas garant de son auteur. C'est trop peu dire : les notes lombardiques en question ne sont autres, que les romaines, connues sous le nom de notes de Tyron, de Sénèque &c. Ce qui semble avoir induit en erreur l'anonyme ; c'est qu'ayant trouvé ces notes (*e*) dans le mſ. d'argent, il s'étoit imaginé, qu'elles devoient être relatives à l'ancien gothique. Au reste il ne se borne pas aux deux alphabets : il donne plusieurs modèles imprimés de ce mſ. de Werden, outre des listes de notes tyroniennes en assez petit nombre, si l'on les compare avec l'ample recueil de Gruter.

(*d*) *Praef. p.* 11.

(*e*) *Ibid. p.* 7.

(1) On les trouvera dans notre XIV[e]. planche. Quelques inscriptions runiques les acompagnent. Les morceaux, qu'il ajoute de Romance, d'après Nithard, de teutonique, de saxon, de persan, de basque, de frison, d'islandique, avec quelques listes de mots de ces langues & autres, sont étrangers à notre sujet.

(2) Son second alphabet latin est de

l'Incarnation. Cinq sont purement latins, un saxon, un françois; c'est-à-dire, dont on usoit en France, immédiatement après que l'empire romain y fut détruit. Les figures de la lettre la plus abondante n'y passent point le nombre de quatre. Presque toutes ont été puisées dans les inscriptions.

M. Bourguet, qui avoit (1) compilé tous ces alphabets, y joignit ceux de la Propagande. Sous le n°. 8. se trouvent renfermés deux hibernois dans le goût saxon, deux italiens de romaine ordinaire, deux allemans de pure gothique récente, toujours alternativement majuscules & minuscules. La même collection présente un alphabet en lettres minuscules pour la forme; quoique fort hautes, garnies de paraphes, hérissées d'ailleurs de pointes anguleuses, qui caractérisent parfaitement le gothique moderne. On y voit de plus un prétendu alphabet de notes de Cicéron, d'après Trithème. Mais à peine s'en trouve-t-il quelqu'unes de véritables: encore doivent-elles plutôt être regardées comme des mots, que comme des élémens. Ses lettres doubles ne valent pas mieux. Ainsi tout ce qu'a ressemblé ce savant homme, par raport au latin se réduit à fort peu de chose, & n'a pas vu le jour.

L'année dernière, Don Velasquez de l'Académie royale de l'histoire, mit au jour un *Essai (a) sur les alphabets des lettres inconnues, qui se rencontrent dans les plus anciennes médailles d'Espagne*. Pour parvenir à les lire, il compare (2) les lettres primitives de ses habitans avec les alphabets orientaux,

(a) *Ensayo sobre los alphabetos de las letras desconocidas, por Don Luis Joseph Velasquez*. 1752. 4°.

la première année de l'ère chrétienne, le 3e. de 306, le 4e. de 400, le 5e. ainsi que le françois & le saxon de 500. Ces dates prises en rigueur paroitroient un peu hazardées: à moins que ses alphabets n'aient été tirés de monumens, qui portassent ces dates. Alors il faudroit beaucoup resserrer l'idée, que l'on pouroit se former de l'étendue de leur usage.

(1) Il en avoit en même tems recueilli un nombre prodigieux d'étrangers, & surtout d'indiens, qui paroissent faire la principale richesse de son mss. Les modèles des écritures de ces nations y vont de pair avec leurs alphabets.

(2) L'auteur en fait le parallèle, au moyen de sept planches. La première renferme trois alphabets: 1°. le grec commun, dont les caractères n'excèdent jamais le nombre de quatre: 2°. le grec primitif; quoiqu'il ne remonte pas plus haut, que six cents ans avant l'ère chrétienne, où les figures de chaque élément, quelquefois réduites à deux, ne se trouvent pas multipliées au-dessus de dix: 3°. suit l'alphabet étrusque, médiocrement garni de caractères. La seconde planche contient les alphabets arcadien, pélasgique, latin ancien, gothique, dit d'Ulphila & le runique. Celui-ci,

orientaux, grecs, runiques, latins. Il a puisé ceux-ci dans (a) une partie des mêmes sources que nous. Mais ils sont incomparablement moins étendus, que les nôtres. Quant au latin; il n'est composé, que des quatre d'Edouard Bernard, fondus en un seul.

(a) Pag. 28. & suiv.

Compilateurs d'alphabets & de modèles d'écriture latine des derniers siècles : Wirstlin, Fanti & autres maitres de l'art.

III. Léonard Wirstlin ou Wagner, moine de S. Ulric d'Ausbourg avoit réuni dans un seul volume, qu'il présenta en 1507. à l'empereur Maximilien, cent sortes d'écritures, toutes postérieures au XII[e]. siècle. Nous ne conoissons ce mſ. que par la dissertation (b) préliminaire au premier tome du Trésor des anecdotes de D. Bernard Pez. Il est intitulé : *Proba centum scripturarum diversarum unâ manu exaratarum*. Quoiqu'on ne nous aprenne point, si ces (1) modèles

(b) Pag. XXXV.

le plus abondant de tous, fait à peine le quart du nôtre. L'auteur rélègue les *épisêmes* à la fin des alphabets de ses deux premières planches, & de la 5[e]. & 6[e] : comme s'ils n'avoient pas eu leur rang marqué, parmi les lettres!

Les alphabets hébreu, syriaque ancien ou estranghèle, qu'il apelle caldéen, syriaque vulgaire, phénicien ou samaritain d'Edouard Bernard & du P. de Montfaucon ocupent la troisième planche. Les trois premiers sont simples : c'est-à-dire, que chaque élément n'a pas plus d'une figure. Les deux autres, tirés de ces deux auteurs, sont connus du public.

On voit dans la quatrième planche les alphabets phéniciens, samaritains, 1°. de Scaliger, 2°. de Bochart, 3°. de Walton, 4°. de Chishul, 5°. le phénicien de Swinton, 6°. le punique de l'abbé Fourmont, 7°. le phénicien espagnol de Rhenferd. Excepté le dernier & celui de Swinton, qui n'a paru que depuis notre premier volume, nous y avons fait usage de tous les autres.

Les 5, 6. & 7[e]. planches sont bornées aux alphabets celtibérien ou de la province Tarraconoise, tudertan ou de la Bétique, bastulo-phénicien, propre aux colonies phéniciennes & carthaginoises. Le premier, à peu de chose près, paroit très-bon, le second passable, le troisième presque arbitraire. Mais il ne faut pas oublier, que Don Velasquez ne donne son travail, que comme un essai, & ses découvertes, que comme des conjectures. Pour lui rendre une pleine justice; il faut reconoitre, qu'il y en a d'heureuses, que son dessein est bien pris; que l'exécution en est conduite avec méthode, que l'érudition y est répandue avec sagesse, & qu'il ne peut manquer, que de monumens, pour mettre la conoissance des antiquités espagnoles au niveau de celle des étrusques. Quelques fautes de détail inséparables de l'humanité ne doivent rien prendre sur l'estime, que mérite l'ouvrage de ce savant académicien. Nous sommes même disposés à adopter ses trois derniers alphabets; quoique nous souhaittions qu'il les perfectione. La voie de comparaison avec les autres alphabets étrangers ne donnera, que des vraisemblances : celle, qui s'apuie sur des monumens uniformes, & dont les caractères moins connus seront éclaircis par d'autres plus connus, meneront droit au certain, ou du moins en aprocheront.

(1) Les noms assez bizares de ces écritures se trouvent dans les Anecdotes citées. Les continuateurs du Glossaire latin de M. du Cange les ont rangées par ordre alphabétique, sous le mot, *scriptura*. Cependant ils en ont omis deux, savoir *aversalicana media*, & *rotondalis globata*, qu'ils n'auront peutêtre pas voulu répéter. Nous renvoyons aux livres indiqués, ceux qui seroient curieux de ces dénominations, dont nous croyons la plupart de l'invention de l'auteur. Il se pourroit bien faire aussi, qu'il auroit imaginé bon nombre de ces écritures.

d'écritures sont acompagnés d'alphabets ; la singularité de cette collection, qui d'ailleurs est une des plus anciennes en ce genre, ne nous permet pas de la passer sous silence.

Le Trésor des écrivains, tiré des auteurs (1) les plus estimés, surtout de Sigismond Fanti, noble Ferrarois, composé par Ange de Modène, parut en Italien, l'an 1532. Il fut gravé en bois par Hugue de Carpi, qui devoit avoir pour son art des talens peu communs. Outre un très-grand nombre d'exemples d'écritures, dont les plus antiques, ne remontent pas au-delà du XIIIe. siècle ; ce *Trésor* contient 37. alphabets (2) d'écritures rondes, bâtardes, impériales, bullatiques, expéditives, de chancelerie de toutes les sortes, de commerce, de minute, de gothique de diverses façons &c. Le même livre & autres semblables, plus à l'usage des écrivains de leur tems, que des antiquaires, renferment au moins les diférentes espèces d'écritures, employées dans les siècles & les païs, où ils ont vu le jour. On jugera donc à juste titre de celles d'Italie des XV. & XVIe. siècles par cet ouvrage.

Alphabets & modèles de Jean-Baptiste Palatino, de Tori, de Josse d'Hond, de le Gagneur &c.

IV. On y peut joindre, si l'on veut, celui de Jean-Baptiste Palatin, imprimé à Rome en 1544 : quoique le privilège & l'épitre dédicatoire soient de 1540. Aux termes de (a) D. Mabillon, il représente l'écriture romaine de chancelerie, des bulles apostoliques & des négocians ; la françoise, la

(a) *De re dipl. p. 45.*

(1) La plupart des compilateurs d'anciens alphabets ne faisant pas dificulté d'en recueillir de nationaux, & même d'assez modernes, nous autorisent à ne pas toutafait négliger ceux des maitres de l'art des XV. & XVIe. siècles & du commencement du XVIIe. Les alphabets des derniers ont même sur les autres plusieurs avantages. Ils sont en plus grand nombre, ils paroissent mieux choisis, ils s'étendent à plus de nations, ils montrent une plus grande variété de caractères, ils servent de modèles à ceux, des siècles suivans. Ces ouvrages ne sont souvent d'ailleurs, que des compilations d'alphabets & d'écritures de diférens peuples. Leurs auteurs ont pour l'ordinaire influé dans les changemens, arivés à l'écriture. D. Mabillon lui-même, dans sa préface sur la Diplomatique, & au chapitre XI. du livre I. parle de deux persones, qui, sous le pontificat de Paul III; c'est-à-dire, un peu avant le milieu du XVIe. siècle, l'une à Rome, l'autre à Venise, avoient rassemblé des exemples de toutes sortes d'écritures : quoiqu'elles se fussent presque uniquement bornées aux plus récentes. Il n'est donc pas étranger à notre dessein de dire quelque chose des travaux de cette nature. Nous ne descendrons pas néanmoins au-dessous du règne de Henri IV, & nous ne prétendons pas même nous astreindre à faire mention ni de tous les alphabets, publiés aux XV. & XVIe. siècles, ni de leurs auteurs.

(2) On ne dit rien de ceux des lettres étrangères.

napolitaine, la lombarde, l'espagnole, l'allemande, la flamande, la florentine, la notaresque, l'incise (1) ou coupée, & autres arbitraires. Il joignit à ces alphabets des modèles d'écriture moderne, & même d'ancienne lombardique.

L'art & la science de la vraie proportion des lettres, par Geoffroy Tori, fut imprimé en 1549. à Paris. L'auteur y donne sept alphabets latins, dont cinq sont de *cadeaux*, de lettres bâtardes, de *goffes*, autrement impériales ou bullatiques, de forme & de (2) *torneure*. Ces cinq alphabets françois sont gothiques.

(1) Struve, qui (a) copie ici D. Mabillon, ne rend pas fidèlement le sens de ses paroles. Le premier fait imprimer à Venise, & le second à Rome le livre de Jean-Baptiste Palatino. Struve apelle une de ses écritures *rognoscam*, & la distingue de l'*incise* ou coupée. D. Mabillon la nomme *rognosam*, & dit expressément, que l'auteur Italien lui donne le nom d'*incisum*. La méprise de Struve sur le lieu de l'impression, vient sans doute, de ce que le P. Mabillon parle en même tems d'un autre écrivain, qui avoit publié un pareil ouvrage à Venise. Pour ne rien dissimuler; le savant Bénédictin a lui-même été mal servi, sur le compte de Palatino. Dans le livre de ce dernier auteur, nul modèle d'écriture flamande, *notaresque*, *incise*. Il n'entend point, par *lettera rognosa*, une espèce, mais une mauvaise qualité d'écriture, à laquelle il joint celle de *smorta*, c'est-à-dire pâle ou jaunâtre. Aussi n'en parle-t-il, que relativement à l'encre trop fluide, à la sécheresse ou à la rudesse de la plume. On sait, ou du moins est-il aisé de savoir, ce qu'en italien signifie *rognosa*. Les écritures marchandes de Milan, de Rome, de Venise, de Florence, de Gène, de Génève, figurées par notre écrivain, ont ensemble beaucoup d'afinité. Ce sont des mélanges de cursive & de minuscule, tenans encore beaucoup du gothique. Son modèle des bulles apostoliques se raporte à celles du XIIIe. siècle. Sa *lettre de bref* revient à l'italique ancienne; sa *cancellaresque formée* à la nouvelle; sa napolitaine à notre minuscule; sa françoise à celle des vieilles *Civilités*. Son espagnole diféreroit peu de la minuscule, si quelques lettres cursives excédantes haut & bas ne la défiguroient. Sa lombardique a trait à celle du Xe. siècle. Suivent deux exemples d'écriture allemande, une de lettre françoise, dans le goût de nos épitaphes de 300. ans. C'est la pure gothique, hérissée d'angles & de pointes: mais avec des extensions, & des entrelassemens de traits, dans l'intervale des lignes. Tous ces modèles sont acompagnés de leurs alphabets. Il intitule lettre *mancine* une écriture tournée vers la gauche, & qu'on ne lit qu'au miroir. Sa *lettera trattizata*, également faite à plaisir, est composée de majuscules cursives liées, entrelassées, enclavées. Après un alphabet de capitale romaine, il passe à la *cryptographie*, dont il enseigne divers secrets, suivis de deux modèles, de douze *chifres carés*, & de quatre planches de *rébus*. Il revient aussitôt aux alphabets: presque tous sont étrangers, & en caractères majuscules. A l'exception du latin, du grec, du premier hébreu, de l'éthiopien, qu'il nomme caldéen & de l'arabe; tous sont faux, ou du moins très-suspects. Un modèle & deux alphabets en lettres de forme majuscule & minuscule terminent sa collection. Le reste ne consiste, qu'en des avis à l'aprentif écrivain sur les instrumens de l'écriture, sur la taille de la plume & la manière d'en faire usage.

(2) Au sujet de ces lettres, l'auteur (b) dit, que les *anciens* en « escripuoient » épitaphes sus les tumbes des trespasses. » Ils en escripuoient aussi en vitres, en » tapisseries, comme on peut le veoir

(a) *De criteriis mss.* §. VIII.

(b) *Fol.* 138 ℣

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. III.

Le théatre de l'art d'écrire en latin fut mis au jour l'an 1594. par les soins de Josse d'Hond. Ses exemples & ses (1) alphabets sont tirés des plus habiles maitres Italiens, François, Allemans, Anglois, Flamans. On y remarque des écritures gothiques, propres de tous ces peuples. Il y en a de françoise & de romaine ronde, d'angloise & de flamande courante, de cursive liée & d'italienne posée, vieille & nouvelle, de cancellaresque, de françoise & d'angloise bâtardes, encore bien diférentes de celles d'aprésent.

Au commencement du XVIIe. siècle le Gagneur publia sa (2) *Technographie*, renfermant divers modèles d'écriture & d'alphabets, qui constatent l'état de la belle écriture en France sous le règne de Henri IV.

Il parut un nouvel Art d'écrire à Zuric en 1605; où l'on (3) donne des exemples & des alphabets latins, allemans, françois & italiens.

Auteurs, qui ont compilé des alphabets de mss, de diplomes & d'autres monumens avant notre siècle: alphabets & modèles de Hamon: D. Mabillon justifié.

V. Pierre Hamon secrétaire de Charle IX. avoit (*a*) projeté de mettre au jour des modèles de toutes les écritures du monde, anciennes & modernes. Outre les trésors littéraires de la bibliothèque du roi, qui lui étoient ouverts: il pénétra dans plusieurs archives, & spécialement dans celles de S. Germain des Prés & de S. Denis. Il mit tout de bon la main à l'euvre en 1566. & 1567. Il tira des modèles sur

(*a*) *De re diplom. præf. & p. 45. 344.*

» en beaucoup de vieulx monastères, mais » aujourd'hui les imprimeurs en font les » commencemens de leurs livres & des » chapitres d'iceux. En impression y a maintes diverses manieres de lettres: comme » lettre de forme, qu'on dict canon. Lettre bastarde de laquelle on a toujours par » cy devant imprime liures en François. » Il y a lettre bourgeoise, lettre de sommes, lettre Romaine ..... lettre Aldine, qui est ditte pourceque Alde le » noble imprimeur Romain demourant » & imprimant nagueres en Venise a » mis en usage. « Toutes les lettres cursives de Tory étoient encore gothiques. Son écriture bâtarde ne ressemble point à la nôtre.

(1) Il commence par trois alphabets de capitales cursives. Il y en a de françois, d'allemans, d'espagnols, d'italiens, au nombre de dix. En général ces alphabets sont souvent fournis de plusieurs sortes de caractères, sous chaque élément.

(2) On peut y compter sept ou huit alphabets, en lettres rondes, italiennes, cancellaresques & formées. Cette dernière écriture n'a rien de commun avec celle de Tory. C'est précisément la belle italique romaine, qu'on introduit depuis quelque tems dans nos impressions, au lieu de l'italique aldine.

(3) Ce livre est en Alleman. Il débute par un alphabet de gothique majuscule en échiquier. Chaque lettre est de trois pouces en caré, & chargée de quelques centaines de traits. Il continue par un alphabet de ronde françoise: suivent deux d'italienne ou bâtarde, & cinq d'allemande. On trouveroit dificilement plus d'exemples réunis de diverses formes de la gothique de ce tems.

les originaux avec beaucoup d'adresse ; mais ils demeurèrent manuscrits.

Communiqués à D. Mabillon, lorsqu'on imprimoit sa Diplomatique, quelques-uns furent jugés dignes de figurer parmi (1) ses modèles. Mais Hamon ne dressa qu'un petit nombre d'alphabets latins ; quoiqu'il eût formé le dessein d'en publier (a) de tous les ages.

(a) Librorum de re dipl. Supplem. c. 12. p. 55.

(1) On pouroit dire, qu'il en auroit pris mal à D. Mabillon, de les avoir employés ; si les reproches, qu'on lui en a (b) faits, avoient du moins quelque fondement. Mais depuis quand la candeur, la droiture & l'humilité la plus chrétienne ont-elles mérité les traits de la critique, qu'elles devoient désarmer ? Ne fut-ce pas D. Mabillon lui-meme, qui pouvant cacher l'illusion, que lui avoit fait une épigraphe frauduleuse, dont il n'étoit à portée de vérifier la fausseté ni sur l'original ni sur des pieces de comparaison ; fut le prémier (c) à la publier, dans le livre même, où cette méprise lui étoit échapée ? Et qui s'en seroit alors aperçu, s'il n'en eût pas averti ? Au reste en quoi consistoit l'imposture ? Dans l'inscription de *Testament de Jule César*, au lieu de *Charte de Ravenne*. Le titre qu'avoit vu D. Mabillon n'étoit point l'étiquette réelle ou prétendue de l'autographe, mais du modèle tiré par Hamon. La pièce originale, que D. Mabillon a publiée, au suplément de sa Diplomatique, se conserve à la bibliothèque du roi. C'est un des plus beaux monumens de ce genre, dont on ait conoissance, & contre lequel tous les éforts de la critique échouroient immanquablement. L'inscription trompeuse, qu'on y supose aposée, ne l'auroit été, que pour en rehausser le prix. Le P. Mabillon, dans sa Diplomatique avoit déchargé Hamon de cette supercherie : mais il laisse entrevoir quelque soupçon contre lui, dans son suplément. Il nous paroit probable, si elle exista ailleurs, qu'à la tête du modèle de Hamon ; qu'elle fut commise par quelqu'un de ceux, qui vendirent la pièce. Le P. Germon (d) se plaint de ce qu'on a fait disparoitre la fausse étiquette du dos de la charte de pleine sécurité, par la toile, dont on la revêtue, pour la conserver. On auroit pu, selon lui, faire servir cette inscription à convaincre toute la pièce de faux. Nous ne pouvons joindre nos regrets aux siens, sur une si grande perte. Quel plaisir pour le P. Germon, s'il eût pu flétrir la fameuse charte en écriture romaine de la bibliothèque royale ! Mais jamais l'épigraphe perdue ne lui auroit procuré ce plaisir, qu'en lui faisant prendre la vérité pour le mensonge. Elle existe encore dans la Diplomatique cette épigraphe si regrétée. Loin de pouvoir démontrer la fabrication de la pièce, sur laquelle elle fut peutêtre frauduleusement mise ; dans les deux petites lignes, qui la constituent, plus de dix preuves d'incompatibilité entre l'une & l'autre se manifesteront à quiconque aura bien présent à l'esprit la forme & le contour des caractères & des traits de la charte de pleine sécurité. Ainsi la fausseté de l'étiquette ne sauroit rejaillir sur la pièce originale. Au reste la prétendue toile du P. Germon prouve encore, que sa mémoire ne lui représentoit pas fidèlement les objets mêmes, qu'il dit avoir (e) vus. Tout le monde peut se convaincre par ses yeux, que la charte de pleine sécurité n'est point colée sur de la toile. Si l'on y avoit apliqué ce remède ; le commencement ne s'en seroit point détaché, comme il l'est aujourdui. Elle fut seulement revêtue de papier fort. Nous en ignorons le tems. Si ce fut par les soins de Hamon ; cela pouroit faire retomber sur lui l'imposture. Peutêtre auroit-il colé dessus du papier, autant pour ne laisser nulle preuve de son mensonge, que pour conserver un monument, qui pouvoit alors passer en France, pour unique en son espèce. Sans endomager la pièce, peutêtre ne seroit-il pas impossible de vérifier ce fait, si l'on etoit fort curieux.

(b) Germon. Discept. 1. p. 60. De veterib. haret. p. 449.

(c) De re diplom. p. 344.

(d) Discept. 1. p. 61.

(e) De veter. haret. p. 449.

II. PARTIE. Sect. III. Chap. III.

Alphabets & modèles de Bouteroue & de D. Mabillon.

VI. Bouteroue (a) a donné deux alphabets, le premier pour celui des Gaulois : le second, comme propre des François, sous la première race. L'un & l'autre sont tirés de leurs monoies. Mais, après avoir confronté l'alphabet gaulois de cet auteur avec ses médailles ; nous avons reconnu, que les caractères les plus extraordinaires de ses monoies ne s'y trouvent pas, que les grecs peuvent apartenir à des médailles véritablement grèques & non gauloises, & que les autres sont purement latins. A l'égard de l'alphabet, plus latin que françois; une quinzaine de ses figures ne paroissent point sur les monoies françoises, & un peu plus de lettres rares, que nous y avons remarquées, manquent à cet alphabet.

(a) *Recherches curieuses des monoies. p. 157. 379.*

D. Mabillon n'a pas laissé de (1) l'insérer sans changement dans sa Diplomatique. Nous y voyons aussi de la façon de ce docte & laborieux Bénédictin dix (2) alphabets, y compris (3) celui des Pandectes de Florence, transporté par D. Ruinart du *Museum italicum* dans la Diplomatique de l'édition de 1709.

Quelque estimables que soient les liaisons de lettres & les alphabets, que D. Mabillon a publiés ; ce n'est presque rien en comparaison de ses modèles d'écritures. A cet égard quelques-uns ont bien pu le surpasser du côté de la magnificence & de la beauté des gravures : mais du côté de la richesse & de la multiplicité des pièces en tout genre ; il ne s'est encore trouvé persone, qui l'ait égalé. Ce n'est pas assez

(1) Il est vrai, qu'il ne le donne pas pour quelque chose de bien merveilleux, ni sur quoi l'on puisse surement compter.

(2) Il en a publié un autre dans ses annales, tom. I. p. 697.

(3) Des neuf autres, tous simples : c'est-à dire sans répétition du même élément, diversement figuré ; quatre sont en lettres capitales, & cinq en cursives. Encore sur les quatre premiers, deux sont-ils étrangers au latin, & deux seulement empruntés de monumens romains, antérieurs à J. C. Le premier des cinq en écriture courante, soit des mss, soit des diplomes, fut puisé dans un fragment de la charte de pleine sécurité, ou plutôt d'une copie de ce morceau. Deux mss. mérovingiens ou franco-galliques en ont fourni deux, suivis un peu après d'un alphabet anglo-saxon & d'un lombardique, dressés d'après les modèles d'un très-petit nombre de mss. C'est à quoi se réduisent les alphabets de D. Mabillon ; à moins qu'on n'y veuille ajouter celui des notes tyroniennes. Il l'avoit pris sur une copie, tirée par Hamon, d'un mss. de la bibliothèque du roi. Mais c'est plutôt un échantillon de mots commençans par toutes les lettres, rangées selon l'ordre alphabétique ; qu'une suite d'élémens, qui pussent former un véritable alphabet tyronien. Il est à peu près dans le même goût, que celui de D. Carpentier, mais plus abrégé.

Auteurs, qui depuis notre siècle, ont recueilli d'anciens alphabets latins, & surtout ceux des chartes. Alphabets & modèles de D. de Montfaucon, de Hickes, de Heineccius, de Brenemann, de D. Hueber, de Schaanat, de Duellius.

dire : la République des lettres n'a nul ouvrage de cette nature, qui lui soit comparable.

VII. D. Bernard de Montfaucon n'a pas autant enrichi le public par ses alphabets latins, que par ses collections d'alphabets grecs. Il a pourtant (*a*) publié deux alphabets en lettres onciales ; le premier tiré d'un beau mſ. de Lactance du VI. ou VIIe. siècle, de la célèbre bibliothèque des chanoines réguliers de S. Sauveur de Bologne en Italie ; le second d'un mſ. des (*b*) évangiles de Verceil, qu'on prétend avoir été transcrit de la propre main de S. Eusèbe, évêque de cette ville, au mileu du IVe. siècle.

Hickes fait entrer beaucoup d'alphabets, dans son Trésor des langues septentrionales, publié en 1705. Sans parler des étrangers, qui se raportent presque tous aux runes ; treize sont (1) extraits de (*c*) mſſ. anglo-saxons & demi-saxons. A deux (*d*) simples alpabets de majuscules & de minuscules, conformes aux lettres *gallo-romaines*, qu'Alfred le grand introduisit en Angleterre, il en ajoute (*e*) quatre autres des XI. & XIIe. siècles. Il consacre une page (*f*) entière, pour faire représenter (2) les alphabets des Normans & des François, & une (*g*) autre pour l'alphabet des monoies anglo-saxones & anglo-daniques. Rarement ces alphabets admettent-ils multiplicité de caractères, si l'on en excepte les deux de monoies. Quelque exact que soit cet auteur ; il n'a pourtant pas épuisé la matière, même par raport aux deux derniers alphabets. Car à l'égard des autres, à peine est-elle éfleurée.

Une planche d'alphabets, disposés par siècles, termine le traité des sceaux d'Heineccius, imprimé in 1709. Il les commence au Ve. & les finit au XVe. siècle. Non seulement

(*a*) *Diar. Ital. p.* 405.
(*b*) *Ibid. p.* 445.
(*c*) *Lib.* 1. *parte* 1. *p.* 3.
(*d*) *Ibid. p.* 78.
(*e*) *Ibid. p.* 144.
(*f*) *Parte* 2. *p.* 3.
(*g*) *Differt. epist. p.* 168.

(1) Il les termine par des lettres liées ou conjointes & par des abréviations. C'est une méthode, qu'il suit volontiers, dans tous ses alphabets : mais il s'y borne toujours à quelques échantillons. Ses modèles des écritures runiques, latines, anglo-saxones, françoises & normandes, gothiques anciennes & modernes, sont donnés non seulement d'après les pierres & les mſſ ; mais encore d'après les diplomes. C'est surtout en fait d'anglo-saxones qu'il est le plus abondant.

(2) On y voit les alphabets des Normans d'après Trithème, Raban Maur, le vénérable Bede. Il y joint celui de Wastbald, celui des Francs de Dorac, l'alphabet secret de Charlemagne. Ceux-là sont étrangers au latin. Mais il n'en est pas de même des trois suivans, dont deux sont puisés dans deux mſſ. & le troisième dans le Traité des monoies de M. le Blanc. Ce dernier est le plus étendu, & néanmoins plusieurs figures de lettres singulières y sont omises.

les lettres curſives en ſont exclues, mais à peine y rencontre-t-on quelques minuſcules, ſi ce n'eſt au XIVe. Chacun de ſes alphabets ſe borne à un très-petit nombre de caractères. La plupart ne laiſſent pas d'être ſuivis de quelques lettres conjointes & d'abréviations.

Brencmann publia ſon hiſtoire des Pandectes de Florence à Utrech en 1722: il y fit entrer un alphabet, qui paroit recueilli avec ſoin, & d'après l'original. Nous ne penſons pas moins favorablement des modèles d'écritures, qu'il y avoit puiſés.

La même année D. Philibert (1) Hueber mit au jour ſon *Autriche illuſtrée*. Il l'enrichit d'une planche alphabétique, tirée des chartes de l'abbaïe de Melc, depuis l'an 1108. juſqu'en 1400. L'age précis de chaque lettre eſt marqué ſous ſon pié. Malgré cette précaution; quelques-unes nous ſont pour le moins ſuſpectes, non de faux, mais de n'être pas telles, qu'elles ſemblent anoncées. En général on remarque ici pluſieurs lettres très-extraordinaires.

Jean Frédéric Schannat, à la fin de la première collection de ſes *Vendanges littéraires*, publiée en 1723. fit repréſenter des modèles de trois célèbres mſſ. de S. Boniface de Mayence, & les acompagna (2) de trois alphabets.

Deux ans après, on vit paroitre à Leipſic un ouvrage de Raimond Duellius, ſous le titre d'*Extraits généalogiques & hiſtoriques*. L'auteur le commence par des modèles (3) de mſſ. depuis le Ve. ſiècle excluſivement, juſqu'au XVIe. Il ſe

(1) Nous ne parlons point de ſes nombreuſes tables de ſceaux, ni d'une ſeule planche d'écriture, renfermant deux modèles, & quelques abréviations.

(2) Le premier eſt à la page 221. Il conſiſte en ſeize lettres, formées de poiſſons. Il eſt tiré du ſecond de ces mſſ. Les deux autres ſe voient, à la page 228. L'un eſt en majuſcules, preſque toujours carées, l'autre en demi-onciales anguleuſes. Tous les deux renferment des caractères très-ſinguliers. Les morceaux d'onciale, de minuſcule & de ſaxone ne paſſent pas le nombre de neuf ou dix. Ils les redonne preſque tous au public, avec les mêmes obſervations, dans ſon *Diocèſe de Fulde*. Mais ſa réponſe à Eckhart renferme douze grandes planches d'écriture diplomatique, depuis le VIIIe. ſiècle, juſqu'au XIIe. Il y répète encore le diplome de Pépin, qu'il venoit de (a) publier ailleurs. Ses autres ouvrages prouvent, qu'il aimoit à reproduire les mêmes planches.

(a) *Diœceſ. Fuldens. p.* 234.

(3) Ses modèles ocupent à peine quatre pages & demie. Ceux des trois premières ſont tous tirés de D. Mabillon & de Schannat, à l'exception de trois, pris dans les mſſ. de S. Germain des Prés, & d'un autre du XIIe. ſiècle. Le reſte, conſiſtant en une page & demie, ne commence, qu'au XIIIe. ſiècle. Encore y voit-on figurer deux modèles de la Diplomatique de D. Mabillon.

borne

borne à six alphabets simples, dont quelques-uns sont empruntés de la Diplomatique de D. Mabillon & de Schannat.

Alphabets & modèles de Scheuchzer, de D. Godfroy von-Bessel, de Baring, de D. Nassare & de D. Rodriguez, d'Anderson, de Walther.

VIII. En 1730. M. Scheuchzer fit graver des alphabets, tirés des diplomes & des mss. d'une abbaïe d'un canton de Suisse. Ils ne commencent qu'à Charlemagne. Quoiqu'ils aient leur mérite; le nombre en est trop peu considérable, pour répondre à toutes les formes, que l'écriture latine a prise, dans tous les tems, & chez toutes les nations, qui l'ont adoptée.

En 1732. Godfroy von-Bessel immortalisa son nom par sa (1) *Chronique de Gotwic* : mais les alphabets n'en sont pas le principal mérite. Il les a renfermés dans l'étendue (*a*) d'une page, dont la meilleure partie est employée en ornemens & en espaces vuides. Un tiers (2) est destiné aux lettres monachales majuscules & minuscules. Les unes & les autres sont très-gothiques. S'il les a mises si au large, il a prodigieusement (3) resserré un autre alphabet (*b*) de lettres fleuries, avec quelques figures d'animaux.

(*a*) *Lib.* 1. *p.* 71.

(*b*) *Ibid. p.* 43.

Ce seroit ici le lieu de faire mention du *Catalogue des mss. du roi d'Angleterre*, publié par David Casley en 1734 : s'il étoit aussi riche en alphabets, qu'en (4) modèles & de diplomes & de mss.

La *Clé diplomatique* de Daniel Eberhard Baring parut en 1737. à Hanover. Si l'on en excepte deux simples alphabets,

(1) Son premier volume renferme neuf planches de mss, dont les modèles commencent au VIIe. siècle, & finissent au XI. Celles des diplomes des empereurs s'étendent, depuis l'an 913. jusqu'en 1237. On peut juger sur ces monumens, des anciens mss. d'Allemagne & des diplomes impériaux.

(2) Les deux autres tiers de cette planche, qui n'ocupe pas toute l'étendue de la page, sont remplis par l'alphabet runique, & celui d'Ulphila.

(3) Cent cinquante-quatre caractères des lettres fleuries s'y trouvent réduits au point de ne tenir, que le quart d'une page. Des lettres d'un pié de haut n'ocupent qu'un espace de moins d'un pouce, & les autres à proportion. Une réduction si extraordinaire répand nécessairement de la confusion sur la plupart de ces lettres.

(4) Seize planches de chartes & de mss. bien économisées nous fournissent les écritures d'Angleterre, & surtout les anglo-saxones, carolines & normandes, depuis le VIIe. siècle, jusque vers le milieu du XVIe. Ses modèles procèdent presque toujours par dates. Mais nous n'avons pas entrepris de parler des auteurs, qui n'ont publié, que des modèles de mss. & de diplomes. Sans cela, nous n'oublirions pas la bibliothèque impériale de Lambécius, celle de Turin, le *Propylæum* d'avril du P. Papebroc, les Liturgies & les Ecrivains de l'histoire d'Italie de Muratori, la Défense des écritures canoniques par le P. Bianchini, & tant d'autres, dont nous avons les ouvrages entre les mains : outre ceux que nous n'avons pas, ou qui ne sont point venus à notre conoissance.

tirés de diplomes, & ſept d'actes de notaires, tous les autres ſont empruntés de D. Mabillon, de D. Hueber & de Schannat.

A la tête de la *Bibliothèque univerſelle de la polygraphie eſpagnole*, publiée à Madrid en 1738, D. Naſſare bibliothécaire du roi d'Eſpagne mit un prologue, enrichi de quelques alphabets, & de pluſieurs modèles, tirés de mſſ. & d'inſcriptions anciennes & modernes. Pour ne rien dire des alphabets des langues étrangères; il répète la planche de l'abbé de Gotwic, dans laquelle les lettres monachales ſont inſérées. Elle eſt ſuivie de trois ſimples alphabets pris ſur des inſcriptions wiſigothiques d'Eſpagne & ſur un mſ. mozarabique. Ce ne ſont là que les préliminaires de la Polygraphie de D. Chriſtophe Rodriguez. Celui-ci la commence par vingt planches, toutes puiſées dans la Diplomatique du P. Mabillon, dont il emprunte & les écritures & les alphabets. Dans les modèles, qui ne ſont dus, qu'aux recherches du compilateur eſpagnol, paroiſſent divers alphabets ſimples, dont les plus anciens ne remontent pas au-deſſus du xe. ſiècle. Le ſeul xve. en prend pour ſa part ſeize ſur vingt-ſept. Ainſi pour chacun des ſept autres, il n'en reſte qu'un ou deux au plus.

Le *Tréſor choiſi des diplomes & des monoies d'Ecoſſe* fut donné au public en 1739. avec une magnificence plus que royale. Les alphabets n'y ſont pas oubliés. On en compte ſept de lettres majuſcules & minuſcules, tirées des chartes d'Ecoſſe. Ils peuvent ſufire pour la diplomatique de ce royaume. Mais c'eſt peu de choſe, par raport à l'étendue de notre objet; & d'ailleurs les plus anciens caractères de cette collection touchent à peine aux dernières années du xie. ſiècle.

En 1747. le *Lexicon diplomatique* de Walther fut imprimé à Gottingen. A la ſuite de ſon dictionaire d'abréviations, on trouve entre autres choſes, neuf alphabets (1) de lettres

(1) Les deux premiers ſont tirés de deux mſſ. du viiie. ſiècle: le 3e d'un mſ. du ixe; le 4e. d'une charte éclétiaſtique du xiie: le 5e. & le 6e. de deux chartes du xiiie: le 7. & le 8e. de deux pièces du xive: le 9e. d'un mſ. du xve. Au reſte les nombreuſes planches de cet excélent ouvrage ſont fort lâches ou peu remplies. L'explication des abréviations & même des anciennes écritures ocupe autant ou plus de place que les textes.

majuscules, minuscules & cursives, prises sur un très-petit nombre de mss. & de chartes. Ainsi loin de représenter les lettres latines de toute l'Europe, ils n'épuisent pas même celles d'un royaume, d'une province, d'une contrée. Du côté de l'antiquité, le VIII. & le XVe. siècle en sont les bornes. Nous ne prétendons pas néanmoins en déprimer le mérite. Chaque élément se trouve autant multiplié, que le comportent les modèles de mss. ou d'actes, dans lesquels on a puisé ces alphabets. Plusieurs liaisons en rehaussent le prix, & par-dessus tout cela vingt-huit planches, tant d'écritures de mss. de chartes & de musique, que des alphabets, dont on vient de parler, rendent ce recueil aussi curieux par ses modèles, d'ailleurs assez élégamment gravés, qu'utile par les 225. planches d'abréviations expliquées.

Nous ne dirons rien de Fulvio Montauri, de Jean Théodore, & de Jean Israel de Bry, de Colletet, de (1) Jaugeon, de la Demoiselle Elstob angloise, & de (2) tant d'autres compilateurs d'alphabets. Ce n'est que dans ce siècle, qu'on en a donné des essais un peu passables. Les meilleurs cependant ne sont le résultat, que de mss. ou de diplomes particuliers, que des titres d'un canton, d'une abbaïe, d'une église. Dificilement en montrera-t-on quelqu'un, qui s'étende à la fois à une vingtaine de chartes nationales Il reste donc bien des milliers de mss, de diplomes, d'actes, de médailles & d'autres monumens, dont on n'a pas pensé à recueillir des lettres, qui pouroient figurer avantageusement dans une compilation d'alphabets.

Idée des monumens, sur lesquels doivent être dressés des alphabets généraux :

IX. Il n'est pas à la vérité possible de tout voir & de tout dépouiller : mais, quand avec un peu de choix l'on a par soi-même épuisé quelques centaines de mss, de diplomes originaux, & de modèles des uns & des autres, quelques milliers

(1) On prétend, que ce savant a laissé beaucoup de mémoires sur les lettres & les écritures : mais nous n'en avons point eu communication.

(2) On pouroit, par exemple, nommer les alphabets d'Elie Rierast, ceux d'André de Pietis, publiés in-folio à Rome en 1595. & de Gothfroi Barthel, qui parurent à Iene en 1688. Ces trois auteurs sont tirés d'un catalogue, contenant près de 150. livres divers, touchant les hiéroglyphes, les lettres & les écritures de toutes sortes de langues, la cryptographie, la cabale, les chifres, les sigles, les abréviations, l'orthographe.

II. PARTIE. Sect. III. Chap. III.

collection complète d'alphabets particuliers, insufisante d'une part, & de l'autre impossible.

de médailles & d'inscriptions de tous les ages : & qu'avec cela l'on réunit à peu près tous les alphabets de ceux, qui nous ont dévancés dans ce genre de littérature ; on doit être en état de donner au public, sinon du parfait, du moins des collections d'alphabets, assez bien fournies, pour faire face à presque toutes les dificultés. S'il étoit question de ne rien laisser en arière, un volume entier n'y sufiroit pas.

On peut demander, lesquels des alphabets généraux, particuliers, ou par siècles, s'ajusteroient mieux au projet d'une diplomatique universelle. Les généraux, dira-t-on, sont trop vagues & ne fixent pas assez l'age des caractères. Pour parvenir à la plus grande précision ; il faudroit, que chaque lettre portât sa date avec elle : alors on n'apliqueroit point à tel tems une figure, qui devroit apartenir à tout autre, on marcheroit toujours la preuve en main : & l'on n'auroit rien à craindre de l'erreur.

Mais l'age des monumens, des mss, des chartes n'a pas toujours de date certaine. On ne peut quelquefois en juger, que par estime. Encore ne s'étend-elle pas toujours, jusqu'à donner une indice sûr & précis du siècle. On sait néanmoins indubitablement, que tels caractères, d'ailleurs très-singuliers, lui sont antérieurs ou postérieurs. Faudra-t-il les négliger, parcequ'on en ignore l'époque juste ? Par-là les trois quarts & demi des lettres plus anciennes, que le VIIIe. siècle, seroient perdues pour nous. Il faut donc nécessairement rénoncer aux alphabets par dates, dans une entreprise, telle que la nôtre ; où les écritures de tous les genres, de toutes les espèces, de tous les siècles, de tous les lieux & de tous les peuples de l'Europe doivent concourir. Ils ne peuvent s'éxécuter, que par raport à quelques contrées. C'est ainsi que D. Hueber, dans son *Autriche illustrée* voulant dresser un alphabet, dont toutes les lettres fussent datées, s'est borné à la durée d'environ quatre siécles, comme aux archives d'une seule abbaïe. Mais, quand on auroit rassemblé des milliers de caractères par dates ; en pouroit-on conclure, qu'ils n'auroient point été en usage, dans d'autres tems & dans d'autres contrées ? La conclusion seroit très-inconséquente. Pour être légitime, elle devroit se réduire à constater l'existence de certaines figures de lettres, pour tel païs & pour tel tems.

Ainsi les inductions, qu'on en pouroit tirer, seroient toujours à la décharge des pièces véritables, & jamais à la charge des fausses. Ainsi plus de discernement par cette voie.

Les alphabets particuliers à chaque inscription, à chaque diplome, à chaque mſ. sont d'ailleurs absolument impraticables. S'il en faloit former autant, que d'inscriptions, que de chartes, que de mſſ. & si chacun renfermoit toutes les figures diverses des lettres, contenues dans ces monumens; ce seroit un travail immense & d'une très-médiocre utilité. On ne pouroit que se lasser de voir reparoitre sans fin des nuées d'alphabets particuliers, qui ne feroient presque que se répéter. Sous prétexte de quelques nouveaux caractères, de quelques variations de traits; il faudroit rebatre cent & cent fois les mêmes lettres: sans qu'on en fût ordinairement beaucoup plus avancé; dès qu'il s'agiroit de les faire servir à la lecture d'une pièce, sur laquelle ils n'auroient point été pris. Il est peu d'inscriptions anciennes, & moins encore de modernes des bas tems, peu de mſſ, peu de chartes, dont les écritures soient absolument les mêmes, dont aucunes lettres ne diférent entr'elles; quoique la variété de forme ne consiste souvent, que dans deux ou trois caractères. Qu'on dresse autant d'alphabets, que d'inscriptions, de chartes, de manuscrits; chacun n'aura donc de particulier, que ces deux ou trois lettres. Toutes les autres seront les mêmes. Quelle profusion pour un ouvrage, où l'on s'atend à voir réunir la totalité des alphabets avec celle des écritures! Après des centaines de planches d'alphabets les plus étendues; on n'auroit pas la centième partie du pur nécessaire. Quel embaras d'ailleurs de parcourir des milliers d'alphabets, pour résoudre une dificulté, qui disparoitroit aussitôt, vis-à-vis d'un alphabet général! Si toutes les lettres, sufisamment diférenciées d'un mſ, d'un diplome, d'un monument, étoient reçues dans les alphabets, qu'on en dresseroit; de particuliers ils se transformeroient à quelques égards en généraux: & dès-lors leur étendue & leur nombre ne deviendroient-ils pas des obstacles insurmontables à l'exécution d'un pareil dessein?

Que ces alphabets ne soient point formés avec plus de soin, que l'ont été la plupart de ceux, qu'on a rendu publics;

on n'y feroit pas entrer la trentiéme partie des caractères, contenus dans les mss. & les diplomes, d'où ils sont tirés. Quand on confronte les alphabets, extraits de certaines pièces avec leurs originaux; on est surpris de rencontrer dans ceux-ci beaucoup de caractères très-singuliers, dont on n'a fait nul usage. On s'aperçoit de ce défaut, jusque sur des échantillons d'écriture extrèmement courts. Comparez l'alphabet, pris (a) par D. Mabillon lui-même sur les célèbres Pandectes de Florence, avec les deux (b) lignes, qui lui en furent envoyées par M. Mégliabecchi, bibliothécaire du grand duc de Toscane; la ressemblance entre ces lettres est à peine sensible. Que seroit-ce donc, si le parallèle étoit fait entre l'alphabet de D. Mabillon & celui (c) de Brencman? Est-ce que le modèle, adressé à D. Mabillon n'étoit pas fidèle? Les planches, que Henri Brencman à fait graver du même ms. nous répondent de sa fidélité. Est-ce que D. Mabillon, ayant actuellement sous les yeux l'original, se seroit trompé touchant la forme des lettres, qu'il y a puisées? On doit encore moins le présumer. Mais un simple alphabet est insufisant, pour contenir toutes les diférences de lettres, renfermées dans un ms. Ainsi les alphabets particuliers, déja trop nombreux par leur multitude prodigieuse, devroient encore l'être d'un autre côté bien davantage, par celle des caractères, qu'il faudroit rassembler, sous le même élément, d'après chaque ms. & chaque diplome. Ils sont donc impraticables, pour notre dessein, & moralement impossibles pour tout autre.

(a) *Museum Ital. t. 1. p. 183. De re dipl. p. 637. edit. 1709.*

(b) *De re diplom. p. 357.*

(c) *Historia Pandect. Trajecti 1722. lib. 2. c. 2. p. 111.*

Inconvéniens des alphabets par siècles.

X. Les alphabets par siècles n'entrainent pas après eux tous les mêmes inconvéniens: mais ils ne laissent pas d'en renfermer beaucoup. Chaque siècle a plusieurs sortes d'écritures très-disparates, qu'il faudroit confondre; si le nombre des alphabets devoit se mésurer sur celui des siècles. Réunir sous un seul alphabet la cursive avec la capitale; ce seroit, dans un catalogue de plantes, ranger sous une même espèce la mousse & le cèdre. On se verroit donc forcé de multiplier les alphabets; à proportion des diverses sortes d'écritures, qu'un seul & même siècle produiroit. Au lieu d'un alphabet par siècle; on n'en seroit pas toujours quite, pour les tripler & les quadrupler. Quoi! vous borneriez chaque siècle à son unique alphabet; tandis que chacun d'eux

en ſeules majuſcules, vous fournira dequoi remplir une des plus grandes planches? C'en ſeroit donc plus de vingt, ſans avoir entamé, ni les minuſcules, ni les curſives, ni les mérovingiennes, ni les wiſigothiques, ni les lombardiques, ni les anglo-ſaxones, qui de leur côté pouroient en ocuper un plus grand nombre. Un pareil arangement abſorberoit à pure perte preſque toutes les planches de notre ouvrage. Et que deviendroient tant d'écritures, tant de ſceaux, tant de ſignatures & de monogrames, dont les modèles ſont autant ou plus eſſentiels, que ceux des alphabets?

Mais cette foule, auſſi inſufiſante, que ſuperflue, d'alphabets, ſeroit en pure perte. A chaque ſiècle, ne faudroit-il pas répéter plus des trois quarts & demi des mêmes caractères? Car, en paſſant d'un ſiècle à l'autre, il ne faut pas s'imaginer, que par une révolution ſubite, l'écriture change tout-à-coup. Elle varie comme les modes, comme les mœurs, comme les arts, mais plus lentement. D'année en année la variation eſt imperceptible. A peine découvrez-vous en certains ſiècles quelque changement dans l'écriture, au bout de dix & de vingt années. Comparez celle de deux demi ſiècles conſécutifs; ſouvent vous commencez à remarquer une diverſité, qui ſe fait ſentir. Raprochez les écritures éloignées de cent ans; pour l'ordinaire leur diférence vous frape auſſitôt. Encore cette diférence eſt-elle ſuſceptible de plus & de moins. Quelquefois elle paroit très-grande, quelquefois elle eſt peu marquée. On ſupoſe, que les monumens ne manquent pas. En général, lorſqu'ils ſont rares, la diſſemblance & la conformité de l'écriture de chaque ſiècle ſe manifeſtent plus dificilement. Malgré leur abondance, il eſt des ſiècles, où la reſſemblance fait une vive impreſſion; tandis que certaines menues diférences ſouvent échapent, même aux conoiſſeurs. Rien de plus uniforme, que beaucoup d'inſcriptions des trois premiers ſiècles, depuis l'ère chrétienne: quoiqu'il en exiſte pluſieurs autres, dont la diverſité ſe trouve parfaitement caractériſée. Puis donc que les changemens, dans le goût ou la totalité de l'écriture, ſont ſi lents; combien ceux, qui concernent la conformation des lettres, le doivent-ils être davantage? Souvent il ſufit, pour rendre une écriture toutafait diférente d'une autre, que quelques caractères éprouvent

une variété constante, dans certains traits superflus.

On passera d'un siècle à l'autre, sans observer de variation notable, entre la plupart des figures de chaque élément. Il faudra donc se livrer à des répétitions continuelles; si chaque siècle doit avoir son alphabet propre. En éfet les mêmes formes de lettres ont coutume de se transmettre de siècle en siècle. Parcequ'on en aura introduit un petit nombre de nouvelles; les anciennes ne sont pas anéanties pour cela. Quelques-unes se soutiendront, quant au contour, quant aux principaux traits, pendant des milliers d'années; d'autres pendant plusieurs siècles consécutifs.

En vain oposeroit-on, qu'il sufiroit d'attribuer à chacun les figures de lettres, qui lui seroient propres, sans s'embarasser de celles, qui lui seroient communes avec d'autres. Mais on concluroit tout naturellement de cette omission, que toutes les lettres des siècles précédens apartiendroient encore, ou n'apartiendroient plus aux siècles postérieurs: & l'on se tromperoit également de part & d'autre. Certaines figures de lettres se maintiennent sans discontinuation, d'autres disparoissent bientôt après leur naissance, quelques-unes tombent insensiblement dans l'oubli; tandis que les autres se reproduisent, après avoir disparu pour un tems. Telles se conserveront, au siècle immédiat à celui, auquel on les aura placées, qui n'existeront plus, au suivant. D'autres n'y commenceront, qu'à devenir d'un usage commun: & ce ne sera qu'après une suite de siècles, que s'abolissant de jour en jour, elles ne paroitront plus. Ces caractères mêmes, que j'aurai assignés à tel siècle, comme spécifiques; non seulement se montreront dans d'autres: mais souvent ne se rencontreront pas, dans telle & telle pièce de celui, auquel je les aurai apropriés. Ces lettres, particulièrement fixées à certain siècle, n'y seront pas toujours les plus acréditées. Car il faut bien distinguer entre celles, qui n'étoient point aux siècles antérieurs, celles qui ne seront plus aux suivans, & celles qui s'y trouvent sur le pié d'ordinaires. Les dernières peuvent conserver la même prérogative, pendant une longue succession de siècles, & la perdre ensuite par des degrés insensibles, jusqu'à cesser d'être. D'où s'ensuit, qu'il est souvent plus aisé de juger des caractères, propres à certains siècles,

par

par des lettres extraordinaires ; que par celles, qui sont d'un usage commun. Toutes ces raisons & une infinité d'autres, qu'on pouroit déduire fort au long, prouvent l'insufisance & la superfluité des alphabets restreints à chaque siècle, soit qu'ils soient généraux, soit qu'ils soient réputés particuliers.

Qu'on n'en infère pourtant pas, que chaque siècle n'a point de ressource, pour se faire distinguer des autres, ni même de ses voisins : mais seulement, qu'il n'est pas possible de les reconoitre, par la voie des alphabets ; à moins qu'on n'en donne une histoire raisonée. Or c'est ce qui ne peut s'exécuter par des planches ; mais par une exposition des caractères, plus spécialement afectés à chaque siècle : c'est à quoi nous destinons le chapitre suivant.

CHAPITRE IV.

Recherches sur la descendance, la figure, la fortune & les transmutations de chacune des vingt-trois lettres de notre alphabet, dans les inscriptions lapidaires & métalliques, les mss. & les diplomes : avec l'art d'en fixer l'age, par la variété des formes, des contours, & des traits qu'elles contractent de siècle en siècle.

TOUT le monde admire les chefs-d'euvre de mécanique : on est ravi de voir les éfets qu'ils produisent. Mais peu se plaisent à considérer les roues & les ressorts, qui font jouer la machine. Les seuls artistes & les amateurs sont encore plus curieux de les examiner, qu'enchantés de leurs opérations. Juger de l'age des inscriptions, des médailles, des mss, des chartes par la figure des lettres, présente un objet intéressant pour tout le monde. Mais, si l'on veut aquérir ce talent ; il faut se mettre au fait d'un certain méchanisme, pour lequel les conoisseurs & les amateurs ont

droit de se passioner. C'est une merveille, si les autres peuvent soutenir la lecture de ce chapitre, dont la plus grande partie roule sur une portion considérable du méchanisme, qui fait l'antiquaire. Cependant plusieurs savans hommes souhaitent depuis long tems une histoire abécédaire, qui fasse conoitre les accidens & les métamorphoses, qu'ont éprouvé nos lettres, durant la révolution de tant de siècles. Le docte (a) Baringius a publié en latin les vœux, qu'un célèbre (b) auteur formoit en alleman, pour exciter à (1) ce travail.

L'antiquaire est souvent réduit à comparer les caractères de diférens siècles, pour se fixer sur l'age & le prix d'un monument. Il faut donc lui mettre sous les yeux ces caractères distinctifs. L'étude des médailles & des inscriptions rapelle sans cesse à celle des diverses figures, que les lettres ont prises. Les mss. ont un besoin continuel des (2) mêmes secours, & les diplomes ne sauroient s'en passer. C'est donc un devoir indispensable pour nous de fournir la carière, qui nous est ouverte; sans nous éfrayer des dificultés, ni nous rébuter de leur multitude. D'une part, la matière est trop abondante,

(a) *Clavis diplomatica Hanovera.* 4°. 1737. p. 52.

(b) *Jac. Frid. Reimman. Introductio in histor. litter. t. 1. p. 77. & seqq.*

(1) Il ne le bornoit pas aux seules lettres latines; il desiroit que les germaniques, les grèques & les hébraïques mêmes y fussent comprises. Quelque épineuse que puisse paroitre une entreprise de cette nature; elle entre trop directement dans notre plan, pour nous y refuser. Comme la littérature étrangère n'y doit pas être mise au niveau de la nôtre; par raport aux lettres des Orientaux & des Grecs, on peut se contenter des alphabets méthodiques, que nous en avons donnés, des observations plus ou moins nombreuses, dont ils sont acompagnés ou suivis, & de celles, que nous y joignons, pour faire sentir leur descendance. L'histoire des lettres latines, qui d'ailleurs renferment presque toutes celles d'Europe, exige des recherches & plus profondes & plus étendues. Des vues superficielles n'aprendroient rien : de légères esquisses ne répondroient pas aux vœux des gens de lettres.

(2) Non seulement la diverse forme des lettres sert à déterminer l'age des mss. La conoissance des caractères, qui se confondent ensemble par trop de ressemblance contribue beaucoup à l'intelligence des textes, ainsi qu'à la correction des fautes, qui s'y sont glissées. Les copistes & les éditeurs mêmes ont quelquefois pris une lettre pour une autre; parcequ'elles n'avoient rien du côté des traits, qui pût les distinguer. Un critique bien au fait de la diférence & de la conformité des figures, qu'ont éprouvé les élémens de l'alphabet, reconoitra souvent, quelles lettres doivent être substituées à celles de nos éditions, & par ce moyen rétablira des textes inintelligibles, & mal assortis au discours; quoique leur altération ne consiste qu'en un seul caractère. Quoi de plus important, pour l'avantage des lettres, que de mettre leurs amateurs en état de rendre aux auteurs leur pureté primitive, par une critique heureuse & sage, qui ne prétende pas l'emporter sur une multitude de bons mss; mais supléer à leur disette ?

pour être épuiſée, même par un juſte volume. D'une autre, notre deſſein ne comporte pas d'auſſi longues diſcuſſions, que le ſujet ſembleroit le demander. L'unique parti, qui nous reſte donc à prendre eſt de tenir le milieu entre les deux (1) extrémités. Au ſurplus nous aurons cent ocaſions de ſupléer à des détails, qui deviendroient ennuyeux, ſi l'on ne vouloit ici rien omettre.

Les notes de Tyron ſont preſque toutes autant de vraies lettres de l'alphabet. Elles n'en paroiſſent diférentes, que par la diverſité de leur poſition, ou la ſupreſſion de quelques-uns de leurs traits. Auſſi ne croyons-nous pas devoir les exclure de notre alphabet raiſoné. Cependant, pour ne pas trop multiplier les dificultés, dans une matière ſi peu aprofondie; nous nous bornons communément aux ſeules lettres initiales des (*a*) mots, que perſône (2) n'a juſqu'ici diſtinguées, ni des initiales des notes, ni de leurs ſignes

(*a*) *Voyez ci-deſſous n°. II. la 3e. note du* D.

(1) La néceſſité d'être courts, & encore plus d'épargner au Libraire, déja ſurchargé par des frais immenſes, ſinon la totalité, du moins une partie de cette multitude de nouveaux caractères, qui mettroient les choſes dans un grand jour; nous fera ſans doute plus d'une fois courir les riſques de n'être pas entendus; ſi le lecteur n'a continuellement ſous les yeux nos alphabets généraux. Mais avec cette précaution; la juſteſſe & la ſagacité de ſon eſprit, lui feront ſaiſir d'un clin d'œil les figures des lettres, que nous ne décrivons ſouvent, que par un ſeul mot: & dès qu'il les aura reconnues, rien ne poura plus l'arêter.

(2) Il faut en (*b*) excepter, à quelques égards, l'anonyme de Vulcanius. Il done un alphabet en forme des élémens, d'où naiſſent certaines notes de Tyron, qu'il ne regarde, que comme des caractères barbares ou lombardiques. Mais ſon alphabet, encore plus borné, que défectueux, n'ofre pas la dixième partie des lettres initiales tyroniennes. Il n'en contient, tout bien compté, que 40; quoique pluſieurs ſoient identiques, quelques-unes fauſſes ou ſuperflues, quelques autres compoſées: c'eſt-à-dire, qu'elles valent des mots entiers, & non ſimplement leurs premières lettres. Telles ſont ſa ſeconde figure de l'A, ſes premières de l'N & du P, & ſes dernières de l'L, de l'R, du T. Peu s'en faut, que nous ne l'acuſions de s'être mépris ſur l'E, ſur une de ſes L; ſur un ou deux de ſes O. Il paſſe totalement le K. Il s'eſt viſiblement fait illuſion ſur les P, ſur la première figure du Q, & ſur l'S. De quatre T, qu'il préſente, à peine deux peuvent-ils ſe ſoutenir. L'X eſt défiguré, juſqu'à n'être pas reconoiſſable, en qualité de note tyronienne. Ses trois figures de l'Y ſont fauſſes, & celle du Z abſolument omiſe. Ainſi l'on peut compter cet auteur pour rien ou très-peu de choſe. S'il n'étoit queſtion, que de ſes *A E I O V*, de ſes *Ba Be Bi Bo Bu*, de quelques liſtes de mots, de noms d'empereurs & de villes: le tout compris en ſept petites pages; nous n'aurions pas d'auſſi graves reproches à lui faire: quoiqu'il ait copié les fautes mêmes de ſon mſ. ſans en avertir; lui qui n'eſt point du tout avare de remarques. Au reſte il eſt toujours louable d'avoir eſſayé d'aplanir des dificultés, dont on ne conoiſſoit de ſon tems, qu'une très-petite partie, mais qui n'en étoient pas moins éfrayantes.

(*b*) *De liter. & linguâ Gothorum. p.* 20. 21.

subalternes ou subsidiaires. Nous sommes d'ailleurs bien aises de familiariser d'avance les génies curieux & pénétrans avec une science, véritablement dificile; mais moins, qu'on ne l'a cru, faute d'une bonne méthode. Pour en découvrir les mystères; il faut en étudier les signes: & pour le faire avec intelligence; il faut en savoir anatomiser & décomposer les lettres. Le premier essai doit naturellement tomber sur les initiales. Un sujet si nouveau oblige nécessairement à créer des mots, ou du moins à réduire à des significations inusitées les termes d'usage. Ceux qui ne peuvent se résoudre à rien laisser passer, sans l'entendre; auront pleine satisfaction, quand nous traiterons de ces notes. Là le sens de toutes nos expressions sera déterminé, avec toute la précision & la clarté possible.

La conformité des lettres phéniciennes avec les septentrionales (1) ou runiques, syriaques, africaines, espagnoles, étrusques, grèques, & latines, saisit tout d'un coup; quand on raproche les élémens alphabétiques les plus anciens de chacune de ces nations. La diverse marche de leur écriture les obligeant à disposer diféremment les mêmes caractères respectifs; qu'ils soient droits ou renversés, debout ou couchés, plus ou moins inclinés vers la droite ou vers la gauche, tournés d'un côté ou d'un autre: aucune de ces positions n'empêchera de les reconoitre, tant à leur forme essentielle, qu'à leurs principaux traits. D'ailleurs nos propres lettres latines n'ont-elles pas plusieurs fois éprouvé de semblables accidens? Pour s'en convaincre, on peut jetter les yeux sur nos modèles d'écritures lapidaires & métalliques, 1e. classe, 2e. division, 4e. genre.

Conformité des *A* phéniciens avec les plus anciens *A* d'Europe: principales métamorphoses des *A* latins: durée des a *a* Œ dans les mss. & les

I. De tous nos élémens latins, l'A est peutêtre un de ceux, dont la ressemblance paroit d'abord moins sensible avec sa lettre correspondante de l'alphabet phénicien. Quel raport de similitude remarque-t-on entre l'F & l'A? Rien du premier coup d'œil de plus dissemblable. Mais bientôt il ne restera pas la plus légère trace de cette disparité. L'A

(a) *De litteraturâ runicâ. cap.* 21. *p.* 109. *& seqq.*

(1) Wormius, au lieu (a) de comparer son alphabet runique avec le samaritain, l'a mis en parallèle avec l'hébreu-caldaïque. Tout est forcé dans ses raports de similitude. Avec les licences, qu'il prend; il n'est aucun caractère, qui ne puisse être rendu semblable à tel autre, qu'on voudra.

phénicien a le port d'une F ordinaire: le runique, d'une ⋀ inclinée vers la droite : le syriaque, d'une ⋀ tournée du même sens & renversée : le grec *boustrophèdon*, dans quelqu'unes de ses figures, d'une ⋀ panchée vers le côté gauche : l'étrusque, d'une autre sorte d'⋀ presque semblable pour la position, mais diférente, en ce qu'elle prolonge un peu plus le même côté, & qu'elle arondit souvent son angle supérieur. Avec des angles aussi aigus, que ceux du grec, à marche alternativement opôsée ; les *A*, ⋀ de l'ancien (1) espagnol, & du latin des tems les plus reculés, portent les bouts de leurs jambages au même niveau. Ainsi s'évanouit par degrés la prodigieuse dissemblance, qu'on croyoit apercevoir entre l'F phénicienne & l'A latin. On voit clairement, combien notre A est peu diférent de cette dernière figure ⋀, tranchée ou sans bases. Suivons la dans quelques légers changemens, qui lui restent à subir : & la ressemblance deviendra parfaite, ou plutôt tout va se réduire à l'unité.

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. IV. diplomes : A des écritures alongées & des notes de Tyron.

Quoique, dans les premiers tems, la ligne moyenne des ⋀ partît régulièrement de leur côté droit ; on ne manque pas d'A, dont la même ligne naissoit du côté gauche. S'ils n'égalent pas toujours l'age de ceux-là, & s'il s'en trouve de postérieurs à Charlemagne ; on en voit aussi de plus anciens, au moins de neuf siècles. Il y a plus : on en remarque même de cette nature, dans les tables Eugubines. La réunion de ces deux usages contraires fit éclore des A garnis (2) de deux lignes internes, tendant à se rencontrer. Leur jonction suivit de près. De-là (*a*) ces A, dont plusieurs de nos savans se croient redevables aux Goths, sous prétexte que leur alphabet en renfermoit d'une figure aprochante. Mais sans parler des Latins ; les Coptes, les anciens Espagnols, & surtout les Grecs, nous en ofrent un très-grand nombre de rigoureusement semblables, & d'une antiquité supérieure de plus de 400. ans à l'alphabet d'Ulphila. Tant il est vrai, qu'on fait souvent faire aux Goths bien gratuitement quelque figure dans la République des lettres !

(*a*) *Banduri numis. t. 2. p. 318, 919.*

V. nos planches alphabétiques & les premières de la Paléographie.

(1) L'A espagnol prend aussi ces figures H ⋀.

(2) On en trouve & chez les Latins & chez les anciens Espagnols.

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. IV.

Des deux petites lignes inférieures, redressées en une seule ; résultoit assez naturellement la traverse de nos A. Cependant, comme ils nous sont communs avec les Grecs, & que chez eux, & même chez les Latins, ils passent de beaucoup en antiquité les A à lozange ; il vaut mieux tirer leur origine d'une des plus ordinaires, & en même tems des plus anciennes figures (1) de l'A grec. Il ne falut qu'abaisser un peu son côté gauche, pour mettre au jour l'A, qui prime sur tous les autres, depuis plus de (2) deux mille ans : quoiqu'il n'ait pas laissé de prendre à la fois une infinité de formes diférentes. Le même A donna naissance à un autre A, qui n'en étoit distingué, que parceque son triangle descendit de l'extrémité supérieure du côté droit, vers son milieu. Ce nouveau caractère, d'ailleurs si semblable à l'ancien, fut peu employé sur le marbre & le bronze : mais on n'en connut presque pas d'autre, dans les mss. grecs en général, & dans les latins à lettres onciales ou rondes. Son côté gauche & sa ligne médiane souvent s'y courbèrent en divers sens. Ecartons-en maintenant le détail : il convient de le réserver pour nos alphabets.

Après l'arondissement de l'A triangulaire, tant dans sa panse, que dans les deux extrémités oposées de sa grande ligne oblique ; sa forme primitive se soutint encore, surtout chez les Grecs. Les titres de leurs chapitres & de leurs livres nous en ont conservé des modèles, même depuis que l'écriture onciale fut toutafait abandonée. Long-tems auparavant il avoit produit, entre plusieurs autres figures, à traits mixtes ou curvilignes, notre a minuscule. En vain (a) Struvius érige-t-il en une note caractéristique des mss. du XIIe. siècle l'usage de la lettre a. Ou il faloit la figurer autrement, ou ne lui pas attribuer une qualité, qui répandroit une confusion (3) étrange sur l'age des mss. de beaucoup d'autres

(a) *Struv. Collectanea mss. t. 1. De criteriis mss. §. XXV.*

(1) Les Etrusques en eurent d'à peu près semblables, mais plus voutées.

(2) On pourroit même parler de trois mille ans, si les tables Eugubines en écriture latine étoient aussi anciennes, que plusieurs auteurs les ont crues, & les croient encore.

(3) Il ne sera pas inutile d'entrer en quelque détail, d'après les mss, les diplomes originaux, la Chronique de Godwic, la Diplomatique de D. Mabillon, la Polygraphie d'Espagne, le Lexicon diplomatique de Walther, les mss. & les chartes de Casley, les diplomes d'Ecosse d'Anderson, touchant l'usage de quelques lettres minuscules & cursives,

siècles. Avant le VIIIe, le petit a ne se montra peutêtre jamais (1) dans les diplomes, ni avant la fin du xe. dans leur écriture (2) alongée.

& particuliérement de l'a, sur lequel plus d'un bon auteur s'est formé des idées peu justes.

Cet a commence à paroitre, dès le VIe. siècle, dans l'écriture minuscule purement romaine : c'est-à-dire, en tant que distinguée de la mérovingienne, de la lombardique & de toute cursive. Au VIIe. il devient plus fréquent : au VIIIe. quelquefois il l'emporte sur l'*a*, composé de deux *cc*, ouverts ou fermés par le haut : mais communément il n'a pas cet avantage. Au IXe. il est ordinaire : non seulement dans les livres ; mais dans les actes écléstiastiques & les chartes ; quand elles afectent la manière d'écrire, propre des mss. Ce fut aussi pour lors, qu'il pénétra dans l'écriture anglo-saxone, ou plutôt qu'il y domina. Aux siècles suivans, l'a de plus en plus acrédité, banit presqu'entièrement des mss, & dans la suite des chartes mêmes, l'*a* résultant de la jonction de deux *c* ouverts par le haut. Il n'usa guère de plus de ménagement pour l'*a* fermé : cependant malgré ce dangereux rival ; le dernier ne laissa pas de se maintenir, dans certaines pieces. L'Angleterre surtout en fournit encore des exemples au tems, où les lettres reprirent une nouvelle vie. L'a, dès le XIIe. siècle, abaissa quelquefois son trait supérieur, au point de toucher sa panse. Cette extension étoit à la mode, aux XIV. & XVe. siècles. Elle se faisoit également, soit qu'on arondît la tête de l'a, soit qu'on la carât, soit qu'on l'inclinât par des angles plus ou moins ouverts.

(1) Il ne fut reçu, même jusqu'au milieu du suivant, que dans ceux, où l'on employoit en tout ou en partie, l'écriture minuscule, & non la cursive. Mais sur la fin du IXe, il se produisit plus librement, fit au Xe. de grands progrès, prit plus d'une fois le dessus au XIe, fut partout au XIIe. d'un usage commun. En Allemagne, où la cursive caroline semble à certains égards s'être conservée plus long tems qu'en France ; on ne se servit, que de l'a minuscule, dans quelque chartes des premières années du Xe. Dès le commencement du XIIe, tous les autres *a*, ou peu s'en falut, en furent exclus. Auparavant, les *a*, tant fermés qu'ouverts, s'y soutinrent assez constamment ; quoiqu'en cédant toujours un plus grand terrein à notre a. Peu à peu * l'ouverture des seconds se rétrécit. La partie inférieure du côté droit s'éleva, jusqu'à donner naissance à un trait semblable à l'S. Ce qui leur imprima un faux air d'ω *oméga*, ou d'*a*, fait suivant la manière lombardique du moyen age. Mais cette façon d'*a* ne fut ni générale ni de longue durée en Allemagne, où elle n'eut cours, que sur le déclin du XIe. siècle. Au contraire l'ω lombardique en forme d'*omega* se maintint assez constamment, dans les bulles des papes ; au moins depuis le VIIIe. siècle, jusqu'au XIIe.

* On ne laisse pas de rencontrer des *a* ouverts en dessus, au XVe. siècle, & même encore plus tard.

Les chartes d'Espagne, dès le comment du XIIe, ne furent pas moins favorables à l'a, que celles des autres païs : mais à peine en fermèrent-elles l'entrée aux deux anciens *a* ɯ, vers le XVe.

Cependant l'a se raprochoit de plus en plus de la figure du premier : parcequ'insensiblement sa tête courbe diminuoit. Elle se termina sur la fin du 14e. en angle mixte, dont la courbe étoit à gauche, & l'autre à droite. En même tems il s'ouvrit par le bas, & s'est à peu près conservé tel, pendant les derniers siècles.

(2) Les a, qui, dès le IXe. siècle, ne soufroient point de concurrens, dans la minuscule de certains diplomes : commencèrent, au plus tard, dès le XI, à s'établir dans l'écriture alongée. Leurs succès furent si rapides en France ; qu'à peine depuis 1060. quelque autre a osoit-il s'y montrer : tandis qu'en Allemagne chacun pouvoit encore à son tour paroitre sur les rangs. Mais depuis le milieu du XIIe. siècle, à très-peu d'exceptions près, les *a* les plus hauts de l'écriture alongée ne parurent plus sous d'autre

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. IV.

La ligne mitoyenne des A, après y avoir causé tant de variations, fut presque suprimée, du moins en quelques genres d'écritures. De-là ces A sur les bronzes, soit avant, soit après (1) la naissance de J. C. On en découvre aussi chez les Etrusques & les anciens (2) Espagnols. Ils sont sujets à de grandes variations, de la part de leurs traits superflus. Mais l'omission de la traverse, quoique fréquente, ne fit jamais totalement oublier l'usage contraire. Ce vers (*a*) de Térentien-Maur le prouve évidemment.

A latinè, sæpè ut ἄλφα, sæpè λάμβδα scribitur.

L'A, pour ainsi dire transformé en *lambda*, est si commun sur les plus anciennes monoies de France; qu'il sembleroit, aux termes (*b*) de certains auteurs, qu'alors on n'en employoit presque plus d'autre. Il faloit se contenter d'apliquer

(*a*) *Putsch. p.* 2391.

(*b*) *Lettre d'Adrien Réland sur une pièce d'or. à Utrecht.* 1713. 8°.

(*c*) *Pag.* 185.

figure : si ce n'est quelquefois, sous celle de l'A capital, acommodé au goût du tems. On voit, il est vrai, dans l'écriture alongée, des *a* ouverts, au XIe. siècle. Mais ils se changèrent aussi tantôt en A véritablement capitaux, quoique sans traverse, tantôt en *a* fort grands, avec des panses fort petites. Au milieu du XIIe. siècle, on y glissa quelquefois l'A avec double traverse, sans renoncer au petit *a*, qui vers le milieu du XIIIe. siècle, paroissoit assez souvent obliquement coupé. Ce n'étoit pourtant que son trait supérieur rabatu. Du reste, dans une seule ligne d'écriture alongée, on faisoit entrer jusqu'à trois sortes d'A, le capital, le minuscule & le cursif, tous de la même hauteur. Durant ce même siècle; les écritures alongées des chartes n'eurent presque plus de cours : & si elles ne laissèrent pas de se conserver, dans certaines pièces, comme dans les bulles & quelques diplomes : ce fut bientôt sous une autre forme. De cursives, elles devinrent minuscules; de minuscules, capitales; & de capitales, gothiques. Mais on n'en voit déja plus d'aucune façon, un peu avant le XIIIe. siècle, dans la plupart des diplomes de nos rois : quoiqu'il s'en trouve encore, dans quelques-uns, plus d'un demi-siècle après.

(1) La suppression de la traverse de l'A, étant dès-lors si familière aux Romains; on ne comprend pas, comment Heinnecius (*c*) a pu, dans son Traité des sceaux, ne pas regarder cette lettre, comme exactement romaine.

(2) Conséquemment à ses principes, Don Velasquez ne doit pas balancer, quand les monumens l'exigent, à rendre la première lettre de cette figure Ꙅ, qu'il prend d'ailleurs pour un A, par l'N, l'A, le G, l'L, le P & l'R. Cependant, pour pouvoir faire valoir à notre conjonction monogrammatique un E & une N; il lit la première & la seconde médaille de sa quinzième planche *S A E N* & *S L E N*, en avouant, qu'il faut dans le dernier cas sousentendre un A, pour lire *Salen*, qui est le commencement de *Saleni*, peuples d'Espagne. Mais s'il n'eût pris ici la deuxième lettre Λ, que pour un A, & la conjonction de deux lettres en une, pour une L & un E, il auroit lu *S A LE.* Les principes, qu'il avoit posés, l'autorisoient à sousentendre encore plutôt l'N, que l'A. D'ailleurs la même conjonction, qui vaudra deux lettres, par une division suposée de ses jambages, peut encore, en les réunissant, fournir à une troisième valeur. La figure en question, ainsi rendue par *L E N*; son explication auroit aquis de nouveaux degrés de certitude.

ici

ici le vers de Térentien. Nous ne prétendons pourtant pas nier, que l'A sans traverse n'ait par exemple prévalu sous les successeurs de Charlemagne. Mais auparavant, l'A n'eut-il pas sur son concurrent le même avantage ?

Les λ des mss. en écriture purement capitale (& tels sont ceux des quatre premiers (a) modèles de D. Mabillon des IV. V. ou VIe. siècles) n'eurent point de ligne médiane, qui leur procurât une figure triangulaire. Leur côté droit excédoit communément un peu le gauche en hauteur. Mais l'excédant étoit quelquefois porté plus loin sur les tables de bronze & les marbres. On y voit (b) aussi des λ Λ, en assez grand nombre. Il s'en trouve sur les monoies (c) espagnoles, avant l'invasion des Maures, en forme d'A renversé. Rarement les mss. à lettres onciales, si ce n'est aux titres, renfermèrent-ils des A, dont les deux côtés égaux formassent le triangle, au moyen de leur ligne horizontale. De pareils A un peu fréquens, dans le corps de l'écriture onciale, sans tenir lieu de lettres initiales des phrases & des *alinéa*, pouroient lui servir d'indice d'une très-haute antiquité. Les mss. grecs écrits par des Grecs, à quelque age qu'on les puisse faire remonter, n'en fournissent presque point d'exemples.

Peu après l'établissement des empereurs; l'angle supérieur de l'A fut (1) quelquefois surmonté d'un long sommet. Les deux côtés s'écartant toujours de plus en plus, rendirent ensuite cette lettre & quelques autres presque carées. Dès le IIIe. siècle, il n'est pas rare de rencontrer des A, sur les médailles (2) mêmes, où les anciens usages avoient eu jusqu'alors

(a) *De re diplom. tab. 6.*

(b) *Specimen Philologiæ numismatico-latinæ — dedit M. Christian. Frid. Ruhe. 1708. 4°.*

(c) *Le Blanc. p. 32.*

(1) Heinecius, tout habile antiquaire qu'il soit, ne laisse pas (d) de nous dire, que la ligne transversale commence, aux XI. & XIIe. siècles, à être marquée sur l'angle supérieur de l'A. Comme on ne finiroit pas, si l'on se mettoit en frais de réfuter sérieusement les méprises des grands hommes ; nous nous contentons ici de renvoyer aux monumens antiques. On peut se borner, aux exemples renfermés dans les deux premières divisions de notre classe des écritures lapidaires & métalliques. Si l'on veut de plus consulter la préface du sénateur Buonarruoti, sur les Fragmens d'anciens (e) verres ; on ne disconviendra pas, qu'il n'y traite ce sujet avec son exactitude ordinaire.

(2) Banduri ne commence à (f) représenter les A & les V carés, que sur les médailles de Maximien Hercule : c'est-à-dire vers la fin du IIIe. siècle, ou les premières années du IVe. Un demi-siècle après, ces lettres (g) deviennent beaucoup plus carées. Mais d'autres A du même tems ne laissent pas d'être à l'ordinaire terminés en pointes. Les A carés, venant à perdre leur traverse supérieure se confondirent quelquefois avec les H. On en découvre divers exemples sur les médailles & dans les mss.

(d) *De Sigillis. p. 185.*

(e) *Pag. XVIII.*

(f) *Numism. Impp. Rom. t. 2. p. 5.*

(g) *Ibid. p. 348. 349.*

coutume de se conserver mieux, que partout ailleurs. Quelques auteurs prétendent, que ces A carés reprirent bientôt après leur forme ordinaire. Peutêtre seroit-il mieux de dire, qu'ils ne la perdirent jamais, & qu'ils en prenoient plusieurs diférentes en même tems. Au VII[e]. siècle, la ligne, qui joint horizontalement les deux côtés de certains A, fut en Espagne élevée obliquement (a) vers le côté gauche, qu'elle traversa de la sorte A.

(a) *V. notre 1. classe, 1. division, 8e. genre, 3e. espèce des écritures.*

Nous nous étendrions trop; si nous voulions suivre l'A dans toutes ses métamorphoses. En combien de sens ses deux côtés ne se sont-ils pas courbés, même sous l'empire Romain? De combien d'ornemens superflus ne les a-t-on pas chargés, dans les siècles suivans? Combien de variétés n'ont pas produit ses traits essentiels, par leurs diverses positions, par diférens assemblages des lignes droites & courbes, par leur (1) alongement ou racourcissement, par leur union ou

(1) Dans les invocations, les souscriptions des rois, des chanceliers, des notaires, & même dans l'apposition des dates diplomatiques, on se servit d'une écriture alongée, presque toujours semblable pour la forme à celle du corps de la pièce, mais beaucoup plus élevée. Souvent employée par les Romains; elle le fut beaucoup plus depuis le VII[e]. siècle, jusqu'au XIII[e]. Là les *a* cursifs alongés commencèrent, au VIII[e], à devenir tortueux. Les lettres tremblantes ne pouvoient bien se déveloper, que dans l'écriture alongée: & l'*a* étoit une des plus propres à se prêter à leurs infléxions. Le goût pour les lettres tremblantes se fortifiant de jour en jour; les *a* eurent part à l'acueil toujours plus favorable, qu'on ne cessa pas sitôt de leur faire. Avant l'usage de multiplier à l'excès les plis & replis des lettres, auxquels aboutirent enfin leurs tremblemens; en voyant un *a*, on eût dit de deux de nos ε cursifs majuscules, unis par le bas. D'abord considérablement ouverts en dessus; ces *a*, surtout en Allemagne, se rétrécirent, sans se fermer, durant le cours du X[e]. siècle. Ensuite ils aboutirent en pointes, qui dès le XI[e]. s'émoussèrent. Quand cette espèce d'*a* conserva son ouverture ancienne; ses côtés parurent en diverses rencontres afecter des traits plus serpentans, qu'à l'ordinaire: bientôt l'écriture tremblante le devint moins, ou même laissa la place à une autre plus roide. Alors l'*a* ne retint de ses contours sinueux, qu'une petite infléxion, avant que de pousser obliquement par le haut vers la droite deux pointes obliques, qui laissoient subsister son ouverture primitive. On les vit, dès l'entrée du XII[e]. siècle, 1°. s'abaisser vers la gauche, l'une en dehors & l'autre en dedans, 2°. se perdre toutafait, 3°. leurs extrémités supérieures se réunir en bec aigu. Mais en général l'écriture tremblante, quoique moins cultivée sur la fin du XI[e]. siècle, ne fut abandonée, qu'au XII[e]. On se verroit forcé de revenir sans cesse sur cette écriture; si l'on manquoit d'observer en général, que les tremblemens afectent particulièrement les lettres susceptibles de rondeur. On peut mettre à leur tête les *a b c d e b o q*, & leur joindre quelquefois les *m n p t u*; pour ne point parler des autres caractères, moins sujets à serpenter, tels que les *r*, *ſ*, &c.

Au X[e]. siècle, l'*a* alongé se ferma souvent par un trait, dont la convéxité, plus ou moins grande, rentroit toujours

division, par leurs renflemens triangulaires, tantôt dans les côtés, tantôt dans la ligne transversale, tantôt dans les bases, tantôt dans les sommets ? En un mot, combien ces variétés & tant d'autres, dont le détail deviendroit ennuyeux, n'ont-elles pas engendré de nouvelles figures d'A ? Pour le comprendre, il sufit de réfléchir sur les combinaisons innombrables, qui en peuvent résulter, & sur celles, qu'y doivent ajouter la succession des siècles, le génie des nations, le caprice des particuliers, les diférentes sortes d'écritures. Ces observations ont lieu, par raport à chacune de nos autres lettres ; sans qu'il soit nécessaire de leur en faire toujours d'aplication spéciale. Nos alphabets, nos modèles d'écritures & les remarques, dont ils seront acompagnés supléront à celles, qu'on se voit forcé de passer ici sous silence.

Dans la minuscule, les ɑ presque semblables (1) à deux c, qui ne se touchent, que par un point, marquent une antiquité vénérable. Tels on voit les *a* depuis environ le milieu du VIe. siècle jusqu'au IXe. Mais des ɑ, pour l'ordinaire avec un délié très-fin par le haut, surtout s'il est horizontal, dénotent le plus souvent un tems supérieur à la moitié du VIe. siècle. L'*a* ouvert (2) par le haut a dû naitre de la finesse du délié. Eckhard (a) observe, qu'il est aisé de confondre ensemble les anciens *a* & *t* minuscules ɑ ɑ, & que leur ressemblance a ocasioné plusieurs méprises. Cela est vrai, particulièrement dans les écritures mérovingiennes. Si dans la cursive les *a* ont toutafait la forme de l'u ; l'age des pièces, où ils se rencontrent, remonte au-delà du IXe. siècle. Il en

(a) *Leges Franc. Salica. p. 14.*

en dedans. Deux cents ans plutôt en France, la pointe droite de l'*a* ouvert se portoit en dehors, soit en se courbant ; soit en formant un angle aigu. Vers le milieu du IXe. siècle, ses deux bouts se terminèrent, sans nulle infléxion. Sur son declin, le côté gauche fit descendre vers le droit une pointe oblique, dont l'ouverture de l'*a* se trouva fermée. Bientôt après le côté droit prit une pointe semblable à celle, qu'il avoit négligée. Les pointes rabatues ne furent pas de longue durée. Cela n'empêcha pas que les ɑ ouverts ne tendissent toujours à se réunir. Leur union ne devint pourtant pas fréquente en Allemagne avant la fin du Xe. siècle : mais leur ouverture ne se ferma généralement, que sur le retour du XIe.

(1) Ceux qui bornent cette ressemblance à la seule écriture lombardique, n'ont pas assez examiné les anciens mss.

(2) Les auteurs Romains des anciennes Limites l'employoient dans leurs opérations, comme il est prouvé par l'édition de Turnebe de 1554. pag. 202. Cette sorte d'*a* étoit donc en usage dans l'écriture, sous l'empire Romain.

eſt de même de ɣ ɕ ces liés avec les lettres précédentes ou ſubſéquentes.

Rien de plus ordinaire, dans les notes de Tyron, que le petit ɑ. Il s'y trouve comme lettre initiale, ſubſidiaire & finale. Mais il eſt renverſé, tourné à contreſens, tenant en qualité d'initiale à une queue alongée, qui lui donne la (1) figure d'une h, communément perpendiculaire, & quelquefois panchée vers la droite ou vers la gauche. Quelquefois auſſi ſa courbe s'élève ainſi du pié Ƅ. L'ʌ majuſcule, mais ſans traverſe, ſe reproduit en bien des ſens dans les notes, quoique moins ſouvent, que le petit *a* en forme d'*h*. Outre la poſition naturelle du premier; il ſe voit obliquement incliné, & même couché, de façon que ſes jambages ſont tournés, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre > <. Au moyen d'une jonction avec quelque lettre ſubſidiaire, il n'a très-fréquemment de propre, qu'un ſeul jambage, ſoit perpendiculaire, ſoit incliné vers la droite ou vers la gauche. De-là vient ſans doute, que pour exprimer l'A tyronien on ſe contente (2) également de ſon côté droit & de ſon côté gauche, ſoit tranché, ſoit terminé en pointe. On reconoit auſſi ſans peine, dans les mêmes notes l'◁ des mſſ. S'il en difère, c'eſt parcequ'il n'a point de pente. Tel étoit l'A, dont on faiſoit uſage chez les Grecs, au tems de la plus haute antiquité. Ce n'eſt peutêtre pas ſans quelque alluſion à cette *antiquité*, qu'il ſert préciſément, pour exprimer ce mot, celui d'*ancien*, d'*antiquaire* & autres ſemblables. Quand l'A tyronien, conſiſtant dans une ſimple bare horizontale n'eſt employé, que pour l'Æ; il eſt cenſé écrit (3) par un ſeul E.

Obſervations ſur les figures du b &

II. Les plus (4) anciens Δ grecs, dont nous ayons

(1) Un des auteurs des Limites p. 202. s'en ſert comme d'un A. Seulement il poſe ſa haſte horizontalement.

(2) L'uſage des deux côtés n'eſt pourtant pas indiférent : le droit vaut *ad* & la gauche *ab*. Ces deux notes ſont mal dans la planche 56. de Dom Mabillon, ainſi que pluſieurs autres. Mais il faut s'en prendre au fameux Pierre Hamon, des mémoires duquel il les avoit empruntées.

(3) C'eſt ainſi que *Æthiopia* dans la deuxième note de l'alphabet tyronien du P. Carpentier commence par un E. Il devoit donc rejeter le même mot aux notes de cet élément. Il y a d'autres fautes à coriger dans les deux notes ſuivantes de notre auteur : par exemple, dans *æterna* & dans *antiqua*, dont la figure a plus qu'aucune autre toutes les conditions eſſentielles, pour conſtituer une note ſéparée.

(4) On ne s'amuſera pas a montrer les raports de cette lettre avec les B

conoissance, formoient deux triangles sur une base commune, soit oblique, soit perpendiculaire. On en remarque de semblables, chez les Latins & chez les peuples, qui firent usage des runes. Nos B. ne sont que la même figure arondie.

Le b minuscule étoit connu sous l'empire Romain. Quoiqu'il eût rarement entrée dans les inscriptions, il ne laissoit pas de (1) s'y glisser.

Le b (a) n'est pas fort rare sur les monoies latines des v. & (2) vi^e. siècles. On ne sauroit douter, que l'antiquité du b n'égale celle de la cursive. Peutêtre néanmoins n'étoit-il pas encore ordinaire, ni même admis dans l'écriture, quand on inventa les notes de Tyron. Jamais en effet il ne s'y montre, comme lettre initiale. C'est toujours cette moitié postérieure 3 du B majuscule. Elle partage même les deux places & de subalterne & de finale, avec ces deux figures 6 ✓. On n'a pas de peine à reconoitre ici le b cursif ordinaire & contourné. Si l'on peut former quelque doute contre la seconde, la première n'en paroit pas susceptible.

Dans la minuscule, les b communément pochés par le haut vers la gauche marquent au moins le ixe. siècle. Dès

du B & sur l'age, qu'elles indiquent: queue du *b* cursif & des autres lettres, dont l'élevation est égale, peut servir à fixer leur antiquité.

(a) *Bandur. Numis. t. 2. p. 605.*

orientaux. Pour les ramener à une ressemblance parfaite; il ne s'agit tout au plus, que de prolonger tant soit peu un ou deux traits, ou plutôt de former une ou deux petites lignes laissées ouvertes.

(1) Nous ne citerons qu'une épitaphe payenne, où il se trouve répété plusieurs fois. Elle est (b) raportée & figurée par le sénateur Buonarruoti, d'après les inscriptions domestiques de Fabretti. On pouroit y joindre beaucoup de monumens chrétiens, tel que celui de Gaudence, de l'an 338.

(2) Dans la minuscule des mss. du vi^e. siècle, les montans du *b* & des lettres *d h i l* étoient par le haut un peu courbées vers la gauche : ou, bien, sans s'écarter de la perpendiculaire, ils doubloient seulement d'épaisseur. A cette courbure supérieure, dont il restoit encore des traces au viiie. siècle, succéda l'abaissement d'une pointe vers la gauche, ou l'arondissement du bout de ces lettres en forme de batant. Mais dans le dernier cas il doit plutôt être suposé en plein, qu'à jour : ce qui marqueroit une antiquité plus reculée. Au ixe. siècle, la pointe de ces lettres, à queue tronquée, les fit aboutir en triangle rectangle, dont la base seroit tirée horizontalement, de l'angle gauche vers le côté droit. Cette terminaison triangulaire ne fit que s'accréditer au xe. siècle. Au xiie, l'usage n'en étoit pas encore passé : mais le xie. se distingue davantage par des sommets, qui tranchent, soit obliquement soit horizontalement le haut de ces lettres. Souvent aussi les voit-on terminées en fourche, dont l'usage se maintint plus ou moins, jusqu'aux derniers tems. Entre beaucoup d'autres moyens, qui peuvent contribuer au discernement des écritures minuscules des ix. x. & xie. siècles, regardé comme impossible par des auteurs de nom ; ce détail de la figure des lettres à queues supérieures est très-propre à résoudre une dificulté, dont il est de l'intérêt du public, qu'on trouve enfin le dénouement.

(b) *Osservazioni sopra alcuni frammenti di vasi antichi di vetro. — In Firenz. 1716. p. XXIII.*

auparavant, la même partie commençoit à devenir tranchante. Les pointes y succédant insensiblement conduisirent cette lettre, ainsi que les autres, au gothique moderne. Durant le VIIIe. siècle, la queue du b des mss. devint un peu longue & tranchée par son sommet ; surtout si l'écriture étoit demi-onciale. Avant ce tems elle sembloit assez unie : quelquefois elle se courboit vers la gauche : le saxon en fera la preuve.

Passons à la cursive antique des diplomes, où les b portoient des queues fort élevées. Communément elles descendoient autant, qu'elles avoient monté ; soit que leurs traits d'élévation & de descente se séparassent presque entiérement, ou se confondissent (1) toutafait ; soit qu'ils se traversassent une ou deux fois. Ces divers mouvemens de la main firent successivement naitre, ou paroitre en même tems, au bout des queues, beaucoup moins exhaussées de la minuscule, ces traits noués, pochés, tranchans, si propres à fixer l'age de ces sortes d'écritures. Quand le bas du b de la cursive romaine n'étoit pas composé de deux traits distincts ; souvent il se trouvoit par le bout assez aigu. Sa courbe inférieure en s'élévant s'éloignoit de la haste, qu'elle venoit ensuite chercher, & couper par une ligne horizontale, naissant d'une courbure légère. La même partie du b de la cursive mérovingienne formoit à (2) peu près une petite *s*,

(1) Dans la romaine la plus antique, telle qu'est celle du Ve. siècle, on en voit beaucoup. Il faut en dire autant de ces b, dont la panse s'ouvre ou s'abaisse si considérament du côté droit, qu'on la prendroit souvent pour une simple base : tandis que du côté gauche la ligne rédoublée s'élève & s'arondit si bien ; qu'elle ne se trouve que peu ou point diférente du *d*. Quelquefois même la panse du b, absolument semblable au *d*, est toutafait transportée au côté oposé à sa position naturelle, sans qu'il en reste de l'autre la moindre trace. La même lettre à simple queue, mais toujours afectant la figure du b, reparoit dans les écritures mérovingiennes & carolines. Au VIIIe, souvent la panse des *b*, se boucle, & se traverse intérieurement en façon d'*s*, formant une queue inférieure. Tels sont quelques b b des diplomes de Childebert III. & de Charlemagne. Il en est aussi de mérovingiens des VII. & VIIIe. siècles, & de romains du IXe, dont la panse repliée en boucle, se termine en *e* : comme on voit dans b b.

(2) Le b, qui n'a pour toute panse, qu'une *s* extérieure, & sans aucun retour dans son intérieur, s'étend depuis le VIe. siècle, jusqu'au VIIIe. Si ce trait joint la haste ou la traverse ; sa durée sera bornée à peine par le XIe. Les *b* à panse prolongée dans leur cavité, presque en forme d'*s*, caractérisent les siècles mérovingiens : à panse ondulée, ils parviennent au Xe, & même au XIVe. en Ecosse ; quoique dans un goût aprochant du B majuscule.

tenant à la haste du b. L'une & l'autre écriture nous offr aussi des *b* également arondis des deux côtés par le bas. Dans la caroline & plus généralement dans la lombardique, la panse du *b* étoit remarquable par sa rondeur & sa petitesse. Elle étoit, surtout chez les Lombards, souvent surmontée d'une pointe horizontale tournée vers la droite, & qui lui servoit pour l'ordinaire de liaison avec la lettre suivante. Nous parlons de la lombardique du premier age. Au surplus dans toutes ces cursives, les queues des *b d h l* (1) étoient quelquefois alongées au point de traverser la

(1) Ces quatre lettres, auxquelles on peut ajouter le *k* & même l'*i*, s'élèvent dès le tems des Romains, jusqu'à pénétrer ou toucher la ligne précédente, ou s'en aprocher de fort près. Telle est encore à la fin du IXe. siècle leur excessive hauteur. C'est trop peu dire : elle enchérit de beaucoup sur ce qu'on avoit vu de plus énorme en ce genre. Les queues prolongées, sans mesure, ne sont pas renfermées, dans les seuls diplomes ; on en voit encore dans quelques anciens mss: par exemple, dans celui du roi 3836, en caractères lombardiques du VIIIe. siècle. Il s'y trouve aussi de ces lettres, à queues recoquillées. En général leurs montans ne descendent pas, à proportion de ce que ceux de leurs compagnes s'élèvent. Ils sont même sujets à plusieurs variations, dans les diplomes du IXe. siècle. Les queues de quelques lettres descendent beaucoup, tandis que les autres le font très-peu. Dans certains mss, c'est surtout à la dernière ligne, que les queues descendent aussi bas, qu'elles le peuvent. Il est des diplomes de Louis le débonaire, où rarement celles des *d f g p q r s* s'abaissent au-delà du milieu de l'intervale des lignes en blanc, dont l'étendue est ordinairement d'un pouce. Mais les hautes queues des *b d h l* surpassent, traversent, pénètrent, ou du moins touchent la ligne supérieure : pendant que celles des *c, e, f, i, o, r, s, t*; lorsqu'elles s'élèvent, ne passent qu'à peine la moitié de l'espace interlinéaire. Les *d, i, f, s*, montent & descendent presque toujours extraordinairement, quand ces lettres sont initiales. Les *x* ont quelquefois une queue considérablement abaissée. Vers le milieu du IXe. siècle, on s'aperçoit, que les *d f g* & les *p* descendent moins ; les *r* & les *s* très-peu, & ne montent point du tout, si ce n'est en conjonction. Mais l'*i* final continue de descendre notablement. A tout prendre la hauteur des queues ascendantes se soutient mieux, que l'abaissement des queues descendantes. Les premières touchoient encore souvent la ligne supérieure sur la fin du Xe. siècle.

Au VIIe. ces traits montent directement, sans se terminer pour l'ordinaire en pointes un peu rabatues : dans la suite insensiblement ils s'inclinent vers la droite. Quelquefois même ils se trouvent rompus. Avant le même siècle, ils se replient encore plus souvent sur eux-mêmes, en parcourant de rechef au moins une partie de la ligne, qu'ils ont formée. A peine le VIIIe. siècle commençoit-il à décliner, que les queues de ces lettres se jetèrent communément vers la droite par une courbure déja considérable. Ce caractère parut encore plus marqué, dès l'entrée du IXe. Vers son milieu, les mêmes queues se perdirent en déliés très-fins, ou décrivirent des anses profondes, dont on porta la pointe de plus en plus du côté droit. Avoit-on pour but de guérir enfin les écrivains de cette manie invétérée, qui faisoit pousser les queues des lettres à travers la ligne supérieure : défaut absolument inévitable ; tant qu'elles continuroient de monter perpendiculairement, ou peu s'en faut, sans rien perdre de leur longueur ?

En Allemagne au Xe. siècle, les queues

ligne supérieure. Les *b* à panse plus ou moins anguleuse, se montrent au XIIe. siècle, & continuent avec quelques (1) variations, jusqu'au renouvellement de l'écriture.

Qu'on ne s'atende pas à voir ici les additions, rétranchemens, & changemens de lettres, si ordinaires aux anciens mss. & diplomes : accidens, auxquels le B fut autant & plus sujet qu'aucune autre lettre. Ces matières ne sont pas du ressort du présent chapitre ; mais de celui, où l'on traitera de l'orthographe des anciens. Nous finirons donc l'article du B, par observer, qu'il faisoit quelquefois les fonctions de digamma éolique devant l'R, chez les Eoliens. Ainsi au lieu de (a) ῥόδος, ils écrivoient βρόδος, *rose*.

(a) *Priscian. l.* 1. *p.* 548.

Γ & C même lettre : C caré anguleux, gothique à pièces détachées : K Q X grec pris pour des C en

III. Le ܓ samaritain ou phénicien & le Γ grec sont précisément les mêmes. Si leur position semble diférente ; elle disparoit dans l'ancien grec, alant de droit à gauche. Avec le tems le Γ, & comme grec & comme latin, s'est caré ou courbé de la sorte ⊏ C. En vain de très-habiles gens ont-ils cherché

des *b d h i l* furent souvent brisées. Sur des perpendiculaires d'un quart de pouce s'élévoient des lignes obliques, six ou sept fois plus étendues : mais toujours dirigées de même sens. D'obliques on les vit se métamorphoser en horizontales, sans varier leur direction vers la droite.

En même tems la France aima mieux, tantôt les terminer en boucle, dont l'extrémité s'élevoit en haut ou se rabaissoit vers la gauche ; tantôt leur faire seulement décrire des lignes tremblantes. L'une & l'autre manière eurent leurs partisans au Xe. siècle. L'Espagne n'élévoit pas si haut ses lettres à queue. Mais elle avoit cela de singulier, qu'elle les tranchoit par des sommets. L'usage le plus généralement suivi pour lors étoit d'incliner plus ou moins les montans de ces lettres vers la droite, ou même de les élever perpendiculairement, mais moins que dans les tems antérieurs. C'est presque à quoi l'Allemagne s'en tenoit, dès le commencement du XIe. siècle. Vers le milieu du XIIe. elle chargea ces lettres de traits, qui serpentoient sur leur extrémité supérieure, soit qu'ils s'unissent avec elles, comme pour les continuer, soit qu'ils en fussent absolument détachés. Cette mode dura peu : celle de terminer les mêmes lettres par deux traits fourchus y succéda. Elle ne se soutint guère davantage dans un certain crédit, hors de la minuscule : mais aussi ne se passa-t-elle pas si vîte. Au commencement du XIIIe. siècle, les queues des mêmes lettres aboutissoient en ∾ posées horizontalement, ou en anse de panier.

(1) Leur queue s'étoit courbée en bien des manières, avant la fin du XIe : mais ce n'est que depuis cette époque, qu'elle commence à se voûter. Au XIIIe. de surbaissée, leur voûte devient surhaussée, ou tombe dans diverses irrégularités. La queue formée soit d'un, soit de deux traits, s'abaisse au XIVe. jusqu'à toucher sa panse ou sa haste, à diférentes hauteurs. Quelquefois elle s'avance par des lignes courtes ou mixtes, au-delà de sa panse. L'Ecosse nous fournit alors deux queues de chaque côté de la haste du *b* à voûte rehaussée. Au XVe. la panse & la queue du *b* à peu près de hauteur égale, se réunissent & portent en commun une pointe vers la gauche.

cherché l'origine de l'une & de l'autre figure, dans le כ des Hébreux, le K (1) des Grecs, le Ↄı des Etrusques. Nous le répetons, les C carés ou courbes sont nés du (2) Γ. Toutes ou presque toutes les plus anciennes écritures d'Europe ont leur troisième élément, sous une ou plusieurs de ces figures, auxquelles on peut ajouter (3) celle-ci ᐸ, sans préjudice des autres moins générales. Le gamma grec courbé n'est pas trop fréquent : mais cette forme est ordinaire chez les Etrusques, & beaucoup plus chez les Romains. Le Ɛ caré latin est bien plus rare, que l'autre dans tous les tems : quoiqu'on ne laisse pas d'en voir grand nombre d'exemples, avant & surtout (4) depuis la naissance de notre Seigneur. Vers le XIe. siècle il étoit assez fréquent dans les inscriptions, mais plus élancé. A force de prolonger les

notes de Tyron : quel usage peut-on faire des c minuscules & cursifs, pour distinguer les écritures des siècles?

(1) Encore tout récemment, Don Velasquez (a) a prétendu dériver le C latin du K grec. La preuve tirée d'une médaille, portant M V N I ᐸ I, ne fait rien contre nous. L'avant-dernière lettre n'est pas un K, mais un C. Il auroit mieux valu donner ce caractère celtibérien au seul C, que de l'attribuer également au K & à l'L. Au reste, la forme de K s'est maintenue dans les anciennes médailles espagnoles. Don (b) Velasquez y ajoute le ɣ. Si cela est, il auroit expliqué, ce semble, plus heureusement le revers de la dixième médaille de sa XIVe. planche, par CASK, que par LASE. Pline (c) compte parmi les peuples d'Espagne *Cascantenses*.

(2) Ce qui doit confirmer la descendance ou plutôt l'identité du C & du Γ; c'est qu'outre le même rang, que ces deux caractères ocupent dans l'alphabet; le C & le G se confondoient chez les Latins, au point d'être mis souvent, & presque indiféremment l'un pour l'autre. Aussi le Cardinal Noris (d) ne balance-t-il pas à reconoitre le C pour le G primitif.

(3) Quoique le C rond, comme élément initial, revienne très-fréquemment dans les notes de Tyron, & qu'il n'y soit guère moins employé à contre sens, & même renversé; le ᐸ anguleux y sert aussi à rendre plusieurs mots : souvent néanmoins sa base, d'oblique devient ∠ horizontale. D. Carpentier renferme sous sa 3e. Note; non seulement les deux sortes de C anguleux : mais encore le X grec du mot *choris*, & le Q latin, dans les trois derniers mots de la même note. Or ces deux lettres sont autant diférentes du C tyronien, qu'elles lui sont étrangères. On peut voir dans Gruter, p. 172. *chorus*, *choragium*, *choragiarius*, *choraules*. Leur lettre initiale est manifestement le X grec. Il se trouve aussi dans les deux derniers pseaumes en notes de S. Germain des Prés. L'auteur n'a pas fait non plus attention, que les Latins, par principe, substituoient souvent le Q au C; lorsqu'il étoit suivi d'un *u*. C'est justement ce qui est arivé, dans les trois dernières locutions de sa 3e. note. Pareille inadvertance lui a fait atribuer au C une sixième note, dont toutes les expressions apartiennent au K. Il étoit assez ordinaire aux Latins d'écrire par un K les mots, que nous rangeons sous le C, lorsqu'il étoit suivi d'un *a*. Sa quatrième note semble même un peu suspecte. Bien discutée & ramenée à sa véritable figure; elle pouroit se réduire à la deuxième note, qui n'est autre, que le C tourné vers la gauche.

(4) On le trouve souvent sur les médailles de nos rois, aux VI. & VIIe. siècles. *Le Blanc, Traité des monoies p.* 44. 46. *Band. Numis. t.* 2. *p.* 623.

(a) *Ensayo. p.* 51. 52. *tab.* V.

(b) *Pag.* 51.

(c) *Hist. l.* 3. *c.* 3.

(d) *Cenotaphia Pisana Dissert.* 4. *c.* 2. §. 2. *col.* 704.

traits tranchans, qui coupent les deux bouts du C, il s'en est fait un second c Ꝏ, ou du moins un c ᗡ fermé. C'est ce qu'on apelle C gothique des bas tems. Il est un autre sorte de double C, dont les deux parties se joignent en pointe, vers son côté gauche. Cette figure n'étoit pas rare, aux VI. & VIIe. siècles, sur quelques monumens lapidaires. Elle avoit même pénétré dans certains mss. Mais les C majuscules & minuscules brisés, ou à deux traits, y furent alors encore reçus plus favorablement. Ces deux traits, quoique réels de la part de l'écrivain, se confondirent pour l'ordinaire en s'unissant. La vraie raison de cette brisure venoit de ce que la lettre C, & plusieurs autres de la cursive romaine, étoient souvent composées de deux pièces. Celles, qui constituoient le *c* cursif prirent diverses figures. Une des plus ordinaires dans les écritures romaines, franco-galliques & carolines, fut celle de deux de (1) nos *c*, montés l'un sur l'autre. Sous cette forme, le même caractère ne laissa pas de varier, par des grandeurs (2) relatives aux tems, à la nature des pièces, aux genres de l'écriture; par plus ou moins de courbure, dans le contour entier, ou les extrémités seulement de chacun de ses demi-cercles; par les pointes, les angles & les arcs naissans de leur union.

Il n'est pas nécessaire d'observer, que depuis dix-sept siécles le Σ des Grecs ne difère presque plus de notre C. Chez eux, au moins sept cents ans plutôt, leur S avoit commencé à se courber en C : mais l'usage n'en devint ordinaire, qu'environ huit siècles plus tard. Ils employèrent

(1) Nous ne trouvons cette espèce de ꞓ, ni dans la cursive wisigothique, ni dans la saxone. Cependant la dernière, quoique rarement, nous présente des *c* simples, qui s'élèvent au-dessus de la ligne. Le *c* à double demi-cercle n'est pas étranger à diverses écritures lombardiques, & sur-tout à quelques-unes des plus récentes : mais il l'est à la principale & plus ancienne espèce.

(2) Anciennement le *c*, & sur-tout celui, qui résultoit de deux demi-cercles, s'élévâ quelquefois au-dessus de la ligne, dont il faisoit partie. Mais ce ne fut qu'au VIIIe. siècle, que son élévation devint fréquente : ce ne fut qu'au IXe. qu'elle parut ordinaire. Sa durée fut celle du *c* cursif à double courbure. Lorsque les autres lettres, à queues élévées traversoient la ligne supérieure; celle-ci en pénétroit seulement une partie, ou du moins y touchoit; quoiqu'alors les lignes des diplomes fussent considérablement éloignées les unes des autres. En général le *c* même double n'égaloit pas la hauteur des *b d h l* &c. mais après la fin du VIIIe. siècle, il étoit rare, qu'il ne passât pas la moitié de l'intervale, laissé entre chaque ligne.

fréquemment le C pour l'S, dans ceux, qui précédèrent & ſuivirent immédiatement la naiſſance du Sauveur.

Le e minuſcule des mſſ. de plus de mille ans ſe fait remarquer par la façon, dont pour l'ordinaire il courbe intérieurement ſa tête, & dont il la raproche de ſon dos, d'ailleurs parfaitement (1) arondi. Les C relévés, par un trait courbe, en tournoient ſouvent vers le haut la concavité. Les exemples en ſont plus fréquens au IXe. ſiècle, qu'en aucun autre, par raport à nombre de mſſ.

Les c curſifs ſont d'un caractère encore mieux frapé. Ceux de la romaine du VIe. ſiècle, à figure alongée, parfaitement arondie haut & bas, mais légérement courbée par le dos, ne doivent pas nous arêter. Il en eſt d'autres moins iſolés, auſſi communs alors, qu'inconnus maintenant. Ils demandent d'autant plus d'attention; qu'ils ſont très-propres à fixer l'age & les genres des écritures antérieures au XIIe. ſiècle. Quand leur partie ſupérieure n'eſt pas liée à la lettre ſuivante, elle ſe courbe plus ou moins: quelquefois même juſqu'à former une boucle, dont l'extrémité s'échape de l'autre côté. Cette partie eſt d'ailleurs plantée ſur une ~ couchée & renverſée exprès, pour fournir au c une courbure inférieure, en lui ſervant d'apui. Souvent cette baſe eſt enfoncée par la moitié ſupérieure du c, qui tombe directement ſur elle & la traverſe. L'autre moitié de l'~, qui ſert au c de baſe plus ou moins couchée, fait preſque toujours partie de la lettre précédente.

Si, dans l'écriture mérovingienne, cette ~ ſe redreſſe davantage, c'eſt ſans ceſſer d'être à contre ſens. Souvent le haut de ſa tête ſe trouve mutilé: plus ſouvent l'ancienne baſe diſparoit. Auſſitôt on n'aperçoit plus, que deux ε ou deux portions de ε, l'une ſur l'autre. Leurs bouts voiſins ſe touchent & s'aprochent de tant de manière diferentes, qu'il

(1) Si les ſiècles ſuivans conſervent quelque choſe de cette figure; ils en diminuent la rondeur, à proportion qu'ils lui donnent plus d'élévation. Sa hauteur eſt très-ſenſible au XIIe. Peu après le c commence à ſe hériſſer & d'angles & de pointes, qui nous anoncent le règne du gothique. Vers le VIIIe. ſiècle, certaines minuſcules germaniques terminoient en hache l'extrémité ſupérieure de leur e & de leur c. Quand elles ne les confondoient pas; elles faiſoient conſiſter leur diférence, à refuſer au dernier une inflexion de la pointe ſupérieure, qu'elles acordoient à l'autre.

est dificile d'en faire l'énumération. Tantôt une pointe interne plus ou moins prolongée, ici commune aux deux parties du ℭ, là particulière à une seule, manifeste leur union. De-là leur arondissement respectif: de-là la régularité de leur tout. Tantôt ces moitiés de ℭ bien distinctes portent leur pointe d'union en dehors, au lieu de la faire paroitre en dedans. Tantôt leurs extrémités mitoyennes, montant & descendant, se cotoient plutôt qu'elles ne se touchent; ou se touchent plutôt, qu'elles ne s'unissent. Tantôt elles se coupent, au lieu de s'unir, ou tendent à se joindre, sans se toucher. Enfin par la réunion de trois courbes, on voit trois ℭ pour un, posés perpendiculairement. Quelquefois, sans serpenter, le haut du ℭ en fait éclore un troisième. Il nait de son extrémité supérieure, prolongée en courbe, après s'être repliée sur sa gauche. D'autre fois il produit ce troisième ℭ, en se courbant de la même façon; mais après avoir formé une boucle, commencée de gauche à droite, & finie de droite à gauche. Tel fut l'état du *C* franco-gallique, au commencement du VIIe. siècle. Sur son déclin, les disjonctions des deux portions du ℭ devinrent plus fréquentes. Au contraire souvent elles s'unirent ensemble avec tant de justesse; qu'on n'y distingua, qu'une ligne tortueuse ou formée en serpentant.

Sous la seconde race, les *c* parurent moins inconstans, dans leur figure. Pour l'ordinaire, sur un simple petit ℭ s'en élançoit un oblong, qui prenoit insensiblement la forme de l'ℓ fermée par le haut, mais quelquefois un peu panchée en dehors, souvent un peu courbée en dedans & sans pié ni base. L'union de cette partie du *c* avec l'inférieure se faisoit régulièrement par une pointe commune, inclinée vers la droite. Voilà l'idée la plus exacte, qu'on puisse donner du *c* cursif des diplomes de Charlemagne. Sous Louis le débonaire, la pointe de jonction prolongée s'éleva presque aussi souvent qu'elle s'abaissa, & plus souvent même dans certaines pièces. Mais elle se perdit bientôt: & la cursive non alongée des privilèges, acordés par les princes ses fils, n'en conserva guère, que l'angle d'union; d'où partoient auparavant l'une ou l'autre pointe, ou toutes les deux à la fois. Dans quelques-uns de ceux de Charle le chauve; le ℭ supérieur

ne surpassa pas de beaucoup l'inférieur en étendue. Mais à peine l'écriture alongée donna-t-elle quelquefois au premier le tiers du second. L'ouverture de celui-là, dès-lors étroite, se reserra jusqu'à se fermer. A ces traits les diplomes du roi Eude sont reconoissables; quoiqu'à cet égard ils eussent été prévenus par plusieurs autres, mais avec moins de constance. Cependant la partie supérieure du & croissant toujours en élévation; son extrémité courbée se traversa, & poussa (1) vers la gauche un trait, plus souvent long que court, plutôt courbe que droit. La jonction des deux *c*, qui n'en valoient qu'un, se faisoit alors au moyen d'un ventre saillant vers la droite. Cette manière de terminer la partie supérieure du *c* lui faisoit prendre la forme d'une S. Tel est spécialement le goût d'Allemagne, sur la fin du IXe. siècle & dans le Xe. Mais, s'il ne s'agit, que d'exemples sans suite; la France en avoit donné plusieurs, dès le VIIIe. siècle.

En même tems le *c* purement minuscule commençoit à s'insinuer, ou plutôt à s'aroger tout, dans quelques diplomes royaux. A mesure que le Xe. siècle déclinoit; les conquêtes de ce petit *c* sur le cursif se multiplioient. Celui-ci devenoit plus écrasé, perdoit de tems en tems sa boucle supérieure, & ne retenoit par le haut, que la figure d'une *S* ordinaire. Il s'afoiblissoit même un peu dans l'écriture (2) alongée, où il sembloit s'être retranché. Partout où le *c* cursif se maintenoit encore avec sa boucle; son bout porté d'abord vers la gauche, se réplioit quelquefois vers la droite, en traversant de nouveau la partie supérieure de la même lettre. En France, au lieu d'une espèce d'*s* saillante par le bas; une façon d'*t* faisoit angle avec le bout du *c*, sur lequel elle posoit. L'écriture alongée unissoit par un nœud ou par une boucle (3) les deux portions de &, dont l'inférieure

(1) La simple frisure du *c*, qui s'étendoit aussi à l'*e*, à l'*s* & à l'*f*, caractérisent bien le Xe. siècle, quoiqu'elle fût déja établie sur la fin du IXe. Elle n'est totalement abolie, qu'au XIIe. en Allemagne, par raport aux deux premières lettres. Elle n'y paroit déja plus au-delà du commencement de ce siècle. Dès le précédent, elle étoit bannie de la plupart des autres royaumes.

(2) Dès l'an 951. on l'y voit réduit, même en Allemagne, à prendre la figure du &, presque semblable à l'*r*. Mais si, dès 980. le & domine; ce n'est qu'en 1108, que le & y semble expirer.

(3) Au lieu de l'angle du milieu, les deux moitiés de cette figure auroient dû s'unir par deux courbes, dont l'une auroit formé le haut de l'*e*, composé de deux *c*; & l'autre le bas de l'*s*, posée dessus.

paroiſſoit un peu tremblante. Cette dernière forme dura, depuis le milieu du xᵉ. ſiècle, juſqu'au milieu du ſuivant. La France vit alors le *c* ancien, dans une eſpèce de criſe, par les variations continuelles, qu'il éprouva. Celui de l'écriture alongée y fut encore plus ſujet, que le *c* de la commune des diplomes, d'où le petit *c* chaſſoit le curſif de proche en proche, pour s'enrichir de ſes pertes. Plus de trente ans avant la fin de ce ſiècle ; à peine reſtoit-il quelque trace de l'éxiſtence de l'ancien *c* ; ſi l'on en excepte la liaiſon du *c* & du (1) *t*, qui ſe conſerve encore, dans notre écriture imprimée. On doute, ſi hors le cas d'union de ces deux lettres, le xiᵉ. ſiècle, pouroit fournir quelques exemples du *c* antique. C'en étoit déja fait de lui, dès la fin du xᵉ. ſiècle, & le commencement du xiᵉ. par raport à bien des pièces d'Allemagne.

Il s'en trouve pourtant encore alors, où il fait aſſez bonne contenance. Mais paſſé l'an 1030. il eſt dificile de le découvrir, même dans l'écriture alongée. On excepte toujours le ꝣ ; quoique, vers le milieu du même ſiècle, on commençât à diviſer quelquefois ces deux lettres.

Le petit C des chartes, après avoir abaiſſé ſa tête, la relevoit ſouvent en courbe. Mais ce caractère eſt peu conſtant ; quoiqu'il le devienne davantage, aux xii. & xiiiᵉ. ſiècles. En général, juſque vers le milieu du xiᵉ. l'écriture alongée repréſentoit preſque toujours tremblant le *c*, tel qu'il pût être. Le vieux c curſif des mſſ. & autres pièces en minuſcule, tenoit auſſi très-ſouvent de ces infléxions tremblantes. Dès le milieu du xiᵉ. ſiècle, on voit dans un diplome de Henri I, les avancoureurs du C gothique. Une ſeconde ligne, en forme d'S, y vient couper le grand C, à tête relevée, & quelquefois à baſe ſemblable à celle de l'£. Ces traits gothiques ſe multiplièrent en France, au xiiᵉ. ſiècle. Ils furent doublés & triplés, au ſiècle ſuivant, même dans les chartes de nos rois. Quand une fois le goût (2) ſcholaſtique

(1) Remarquez l'origine de notre ꝣ.

(2) *Quemadmodum igitur, barbarie ſæculo XIII. ad finem circa literas elegantiores jam dudum irrumpente, priſtina quoque diſparuit literarum forma, ut pro nitidis & elegantibus ſcripturis, nil niſi tenues & minùs legibiles ſcripturæ invaluerint ; ita majorem in ſæculo* xiv. *miſeriam reperimus in codicibus, ubi diſciplinis ſcholaſticis & inanibus nugis in*

eut prévalu ; pouvoit-on manquer de trouver merveilleuses les productions les plus bisares?

Raports entre les principaux D d'Europe : origine des D triangulaire, courbe, oncial, minuscule & cursif. Quels moyens fournissent-ils pour conoitre l'age des mss, & des chartes, où ils se trouvent ? Quand le ∂ s'y est-il introduit ? Ses progrès, son règne.

IV. Presque toutes les figures du daleth phénicien ou samaritain reviennent aux plus anciennes du delta grec. A peine faudroit-il suprimer la pointe inférieure du premier, pour que rien ne manquât à leur ressemblance. Mais qui peut répondre, que ce ne soit pas chez les Phéniciens un alongement de pié postérieur à Cadmus ? Outre que les Grecs eux-mêmes arondirent, bientôt après, leur ▷ à lignes droites ; quand les Latins l'auroient reçu sous cette forme : il auroit été fort naturel, qu'ils eussent changé en courbe les côtés obliques du triangle. Réduire deux droites en une courbe, c'est diminuer le travail de l'écriture, en la rendant plus expéditive. Les Caldéens & Syriens ont conservé le même caractère samaritain, en y rétranchant un petit trait. Les Arméniens semblent y avoir fait une supression encore plus légère. Les D runiques portent plus loin leur ressemblance avec le phénicien, le grec & le saxon. Quant aux D africains, gothiques, serviens, russiens ; leur conformité avec le grec va jusqu'à n'y laisser presque aucune diférence. Pour mettre le D. au niveau du B ; le célèbre M. Gori déclare les Etrusques absolument privés de cette dernière lettre; quelques grands que soient ses raports avec plusieurs caractères de leurs monumens. On ne peut à la vérité refuser à leur R un certain nombre de ces figures. Mais, si, parcequ'elles conviennent à cet élément ; c'étoit une raison, pour anéantir le D, chez les Etrusques : combien de lettres, chez les diférens peuples, pouroient subir le même sort ? Quoi de plus ressemblant, dans les plus anciennes inscriptions grèques, que l'A, le Δ, l'O (1) & le P? Les figures des ces lettres, ou du moins de deux & de trois d'entr'elles, sont parfaitement identiques. Il en est de même des Γ & des Γ. Faudra-t-il à cause de cette ressemblance rayer de l'alphabet grec trois

medium productis, libri pariter miserrimo charactere fœdari cœperunt. Godefrid. Von Bessel, Chronic. Gotwic. lib. 1. cap. 6. n. 3. p. 62.

(1) Le D ne se confondit pas avec l'O chez les Grecs seulement, mais encore chez les anciens Latins. Dans le Senatus-consulte contre les Bacchanales, on écrit IN DQVOLTOD, *in oquoltod* pour *in occulto*, NDSTER pour *noster*. Mais de part & d'autre ces confusions n'etoient pas constantes. *Senatus-Consulti de Bacchanal. Explicatio auctore Matthæo Ægyptio. Neapoli 1729. fol. p. 157.*

ou quatre élémens, qu'on n'a pas même ſoupçoné d'avoir été ajoutés aux lettres primitives?

La pointe ſupérieure du (1) ƀ s'étoit formée de bonne heure en angle très-aigu : ou plutôt il fut ſurmonté par l'alongement de la perpendiculaire. Cette figure au reſte, ainſi que celle-ci ▷, avoit cours chez les Latins des premiers tems. L'une & l'autre, & ſurtout la première ſe ſoutint pendant une longue ſucceſſion de ſiècles, & ſe raprocha même du Δ grec. La courbe du D en s'abaiſſant paſſa tantôt au-deſſus, tantôt au-deſſous du haut la haſte. D'un autre côté la perpendiculaire fut prolongée en deſſus : & telle eſt encore la figure du D dans quelques notes tyroniennes, & ſpécialement dans *illud*. Mais pour ne pas le confondre avec le *b* minuſcule, il falut le tourner, dans un ſens contraire : & c'eſt ainſi qu'il fut façoné au mot *ideo* (2) des notes de Tyron.

Cependant le D des mſſ. s'étoit courbé d'une autre manière, même avant J. C. Quoique divers monumens nous en aient conſervé de bonnes preuves ; on n'en peut employer de plus déciſive, que les notes de Tyron, où tous les mots commençant par D, ſont exactement rendus par des ꝺ, dont la courbure inférieure eſt ſouvent plus ou moins échancrée, & même totalement ſuprimée. En ſa place quelques-uns de ces D forment un angle obtus, d'autres ſont renverſés, & la plupart inclinés vers la gauche. Une figure ſi commune, & d'ailleurs propre des mots les plus ordinaires, ne peut manquer de remonter à l'origine même des notes tyroniennes.

Pour juger de l'age des mſſ. en lettres majuſcules ; M. Maffei (3) fait envisager, comme une marque de la plus haute antiquité, le D & l'M, ſemblables à ceux des marbres anciens. La dernière ne ſe rencontre, ſelon lui, que

(1) Sous les rois Wiſigoths d'Eſpagne, le D conſervoit encore la même figure. Elle ſe transformoit quelquefois en celle-ci ẟ.

(2) Ces *d* minuſcules, quoique notes principales, ne ſont pas initiales de ces deux mots, ni d'aucun autre, qui nous ſoit connu. Cet exemple peut faire concevoir une diférence entre caractère initial des notes & des mots. Ici la figure dominante eſt finale ou médiane.

» (3) Ne' codici majuſcoli il ſegno » dell' ultima antichità ſono D & M, fi» gurate come ne' marmi antichi, nel quel » modo tali lettere in rariſſimi codici ſi » veggono, ſe non forſe ne' titoli. » *Opuſcoli Eccleſiaſtici p.* 61. à la ſuite de ſon *Iſtoria Theologica.* — *In Trento* 1742. *fol.*

dans

dans les mſſ. les plus rares, & peutêtre dans les titres de ceux, qui ne le ſont pas. M. le Marquis auroit pu étendre ſa règle aux A E H Q V. Ces lettres ne doivent pas moins être privilégiées, que le D & l'M. Leur réunion avec les ſiennes, dans le même mſ, donneroit un ſigne plus certain de ſon antiquité. Si leur concert ſe ſoutenoit, il produiroit l'écriture capitale, telle qu'elle ne ſe trouve invariablement, que dans des mſſ, au moins du VIe. ſiècle : quand ils ne ſont ni livres ſacrés, ni livres, dont on ſe ſervoit à l'Egliſe. Au reſte hors ce cas, on ne voudroit pas répondre toujours de la bonté de la règle. Pour lui donner d'ailleurs quelque aplication exacte à l'écriture purement onciale ; il faudroit, outre les titres des livres & des chapitres, où elle eſt ſouvent employée, compter pour rien quantité de lettres initiales des phraſes des & alinéa. Les capitales, ſans en excepter le D & l'M, ocupent en éfet beaucoup plus fréquemment ces premières places, aux IX. & Xe. ſiècles, qu'aux précédens. Ce ſera donc, quand elles ſeront confondues ; quoiqu'en aſſez petit nombre, & peu conſtamment, dans le corps de l'écriture onciale, qu'elles fourniront peutêtre un caractère d'antiquité ſupérieur au IXe. ſiècle.

Si l'on voit quelquefois & le D latin & le Δ grec, au IXe. ſiècle, & même long-tems auparavant : non ſeulement dans les ſignatures, mais encore dans les dates diplomatiques ; le premier n'étoit (1) point en cela diſtingué des autres lettres capitales. Toutes y étoient également bien reçues.

(1) Ce D auſſi exhaucé qu'étroit s'introduiſit en France depuis l'an 1000. Les écritures alongées lui acordèrent un rang, qu'elles commençoient à refuſer au *d* curſif. En Allemagne, déja le D s'y étoit gliſſé, dès la fin du Xe. ſiècle. Quand, au ſuivant, l'entrée de ces écritures lui étoit interdite ; il ne laiſſoit pas de pénétrer dans le texte des mêmes diplomes : ſurtout à la faveur de l'uſage, qui s'établit d'écrire totalement en majuſcules les noms propres. Celui d'employer les D dans l'écriture alongée, devint plus invariable en Allemagne, qu'en France, depuis environ le milieu du XIe. ſiècle. Mais, durant le cours du XIIIe, cette façon d'écrire vieilliſſoit, par raport aux diplomes impériaux & royaux. Elle s'eſt mieux ſoutenue dans les bulles des papes, quoiqu'avec des variations étonantes. Dès le XIIIe. ſiècle, chaque lettre de la première ligne ou ſe transformoit ou ſe terminoit par des têtes, des nés, des faces groteſques d'hommes & d'animaux. De nos jours, le *d* & quelques autres lettres de la première ligne des bulles ont continué de repréſenter des feuillages, ou ſi l'on veut des arabeſques. C'eſt peutêtre le ſeul reſte, qui ſubſiſte de l'écriture alongée, ſi célèbre autrefois, dans les diplomes des Grands.

Le ᵹ oncial en forme d'S tronquée par le haut, n'étoit point tellement propre aux Gaules, qu'on n'en usât aussi en Italie, & qu'on n'employât par-tout d'autres ∂ ᵹ plus ou moins courbés vers (1) le bas, ou se relévant, après s'être abaissés. Si ce caractère a duré long-tems, depuis la cessation de l'écriture onciale; c'est en perdant toujours un peu de sa première simplicité & de son élégance. Il ne fut pas seulement alors introduit, dans la minuscule des mss; il domina presque sans rival, dans (2) les chartes, depuis le XIIe siècle. D'abord

(1) Ils se montrent au VIe. siècle, sur les médailles de l'empereur Tibère.

(2) Il faut expliquer plus en détail, quelle fut la fortune de ce *d* rond dans la minuscule, & sur-tout dans la cursive.

Les mss. & les diplomes saxons n'ont cessé d'en faire usage, depuis le VIIe. siècle, jusqu'à Guillaume le conquérant. Le changement d'écriture arivé sous ce prince, ne porta nul préjudice à cette figure.

Au Xe. siècle les écritures lombardiques: la serrée, au coup d'œil saxon, & la brisée, à traits en zigzag, tenant un peu du gothique moderne, l'employèrent avec tant de constance; qu'on a lieu de douter, si le *d* put s'y ménager quelque accès. Malgré la prédilection des Anglois pour le ᵹ; leurs diplomes & leurs mss. en écriture saxone ou commune ne laissèrent pas d'acueillir quelquefois assez favorablement le *d*, & même jusqu'à lui donner la préférence. A compter du milieu du XIe. siècle, jusqu'au milieu du suivant les ∂ *d* se trouvèrent plus ou moins souvent mêlés ou confondus. Mais depuis la seconde époque, le premier se répandit sans aucun obstacle, dans les chartes & d'Angleterre & d'Ecosse. Il en faut pourtant excepter celles, où l'on se servoit des lettres de forme ou presque carées. Là les *d* se maintenoient encore avec avantage au-delà de l'an 1160. Au surplus les pièces de cette nature étoient rares. Quoiqu'en Ecosse les *d* dominassent, vers la fin du XIe. siècle; dès le commencement du suivant, la cursive ne donna presque plus entrée, qu'à son rival, ou du moins n'acorda pas au *d* d'y figurer également.

Depuis environ l'an 1050. les mss. de France reçurent presqu'indiféremment ces deux caractères, jusqu'à ce que le nouveau eût presque totalement fait oublier l'ancien: ce qui n'ariva que sous saint Louis. Dès le règne de Philippe Auguste les diplomes ne soufroient plus en France ce mélange: si ce n'est dans quelques restes d'écritures alongées, où le ∂ avoit la grande vogue. Le *d* son compétiteur ne reparut guère avant l'an 1450. dans les mss. & n'en débusqua pas l'autre aisément. Un siècle plus tard celui-ci se réservoit encore des mss. entiers.

Les *d* droits & ronds des Espagnols partageoient entr'eux les places de l'écriture minuscule avec la plus grande égalité, dès le XIe. siècle au plus tard. Ce mélange n'avoit pas encore lieu, dans leurs chartes du Xe. Les * tranchés par des sommets ne s'y bornoient pas à monter seulement en haut; ils descendoient encore au-dessous de la ligne, d'abord perpendiculairement: ensuite ils formoient vers la gauche un angle obtus, & finissoient en pointe. Vers la fin du XIe, au-dela des Pyrénées la même bonne intelligence regnoit aussi dans les chartes, entre les deux D minuscules. Au XIIIe, chacun avoit encore son tour. Cependant le ∂ y parvint avant son milieu à tout envahir, comme il avoit fait ailleurs. Dès le XIVe. siècle, il étoit déja réduit à la figure du δ grec: mais aux suivans, il n'éprouva pas de variations considérables.

Veut-on encore des notions plus générales, sur les tems reconoissables, par le concours des deux figures ∂ *d*?

il éléva sa queue beaucoup plus haut, qu'il ne l'avoit fait dans l'onciale. Mais, aux XIII. & XIVe. siècles, il fut presque tracé sur le modèle du ↄ minuscule des Grecs : si ce n'est que son trait, montant se jettoit davantage vers le côté gauche, & qu'il sembloit plutôt retourner de gauche à droite, que descendre de haut en bas.

Le *d*, quoique assez ancien sur les marbres & les bronzes, Régulièrement leur mélange est plus grand, dans les mss. du XIIe. siècle, que dans ceux des tems voisins ; dans les chartes de la fin du XI, & du commencement du XIIe, que dans celles, qui les précédèrent ou suivirent. Auparavant, le *d* doit être le plus ordinaire. L'avantage est pour son concurrent, depuis le milieu du XIIe, & même plutôt, quand il s'agit de chartes. Au reste ni quand cette confusion paroit commencer ou finir, ni quand elle est arivée à son comble ; on ne doit pas être surpris à l'excès de voir certaines pièces ne renfermer des D, que de l'une ou de l'autre façon. On ne le sera pas non plus de rencontrer au-delà des limites, qu'on vient de leur prescrire un petit nombre de ↄ prématurés, ou un peu trop tardifs.

De prime abord nous avons regardé, comme un phénomène, pour ne pas dire un paradoxe, le diplome (*a*) d'Otton III. de l'an 993. Tous ses ↄ, à queue tournée vers la gauche, ne se montreroient pas sous une autre forme, quand ils seroient postérieurs de deux siècles : & cependant ils n'étoient pas encore alors parvenus en Allemagne à donner aux autres une exclusion entière. On peut s'en convaincre par un diplome (*b*) d'Otton IV. de l'an 1198. Ce caractère & plusieurs autres, nous auroient fait ajuger à cet empereur le diplome de 993 ; si des motifs plus forts ne s'y oposoient. Laissons maintenant à quartier tout ce qui seroit d'ailleurs contraire ou favorable à cette pièce, pour ne pas nous écarter de notre objet. Il faut être sans doute bien fort sur l'usage des caractères propres à chaque siècle, pour ne pas envisager d'abord avec étonement tant de ↄ réunis, dans un seul diplome : tandis qu'il étoit rare d'en découvrir quelques-uns dans les autres, durant les cent années suivantes.

Mais, quoique cette figure n'ait peut-être pas fait si promptement fortune en Allemagne, que par-tout ailleurs ; il sufit qu'elle ait été employée par les prédécesseurs & les successeurs immédiats d'Otton III. qu'elle l'ait été par cet empereur lui-même, en plus d'une autre ocasion ; qu'elle l'ait été bien des fois, dans les siècles voisins, & long-tems auparavant, pour qu'on ne puisse en tirer une induction facheuse contre ce diplome. Or on découvre plusieurs exemples des deux premiers faits, dans la Chronique même de Godwic ; dans (*c*) Walther, dans (*d*) Schannat. Plus de vingt années auparavant, des ↄ à peu près semblables remplissent le texte d'une charte (*e*) de Roricon évêque de Laon, & quelques-unes de ses signatures. D'après quelques mss. du VIIIe. siècle, l'Allemagne nous ofre des écritures, qui semblent lui être propres, quoique tirant considérablement sur la saxone. Or ces mss. renferment déja des *d* droits mêlés avec les ronds. Quelque rares que soient les derniers dans la minuscule des mss. en pure romaine, & dans la caroline des diplomes, avant le Xe. siècle ; nous ne laissons pas d'en avoir déterré quelques exemples, dès le IXe. Ils seroient censés plus fréquens ; si l'on mettoit en ligne de compte ceux de la date de l'Incarnation, presque toujours rendus alors par ce caractère dans les diplomes. En rigueur même nous trouvons bon nombre de ↄ dans l'ancienne (*f*) cursive romaine des premiers tems, malgré leurs liaisons avec les lettres voisines, qui pouroient les déguiser à des yeux peu atentifs.

(*a*) *Chronic. Godvvic. p.* 110.
(*b*) *Ibid. p.* 402.
(*c*) *Tab.* 7.
(*d*) *Vind. arch. Fuld. tab.* 9. 10.
(*e*) *De re diplom. p.* 451.
(*f*) *Ibid. p.* 458. *tab.* 58.

aura sans doute été plutôt mis en usage dans les (1) mss. & les diplomes. Il en est de cette lettre, comme des

(1) Ajoutons encore quelque chose de plus détaillé, sur la diférence du *d* & du ∂, sur leur forme, & particulièrement sur celle du dernier, depuis qu'il devint à la mode. Il difère essentiellement du *d*: parcequ'il n'a jamais ni pié ni épron. Au contraire la haste de celui-ci s'élève perpendiculairement & descend au-dessous, ou du moins au niveau du bas de l'*o* ou du *c*, contre lequel elle est adossée.

La plus ancienne cursive d'Espagne, ne commence pas les ∂ comme plusieurs autres, par la partie supérieure de leur panse: c'est plutôt par l'inférieure *d*, qu'elle les commence. Ils sont même souvent apuyés sur un trait de la lettre précédente, avec laquelle ils se lient, à la manière des *c*, *e*, *t* romains.

Le pié du *d* est, aux VII. VIII. IX. & X^e. siècles, porté si bas; que cette lettre est presque la seule, qui excède à la fois en dessus, comme en dessous la ligne d'écriture. Du moins n'en est il aucune, qui le fasse plus régulièrement. On peut associer le *d*, en tant que montant, aux *b h l k j*; & en tant que descendant, aux *f g p q r ſ x* &c. Communément, jusqu'au Xe. siècle, son pié se relève un peu vers la droite, soit par une courbe, soit par un angle plus ou moins aigu. De-là en avant jusqu'au milieu du XIe. siècle, il ne cesse d'incliner, du côté gauche, le même pié, en forme de queue inférieure. Mais quelquefois on le tranche par une base, quand on ne s'en tient pas à l'ancienne mode. Vers l'an 950, l'usage le plus ordinaire, fut de ne faire descendre le pié du *d*, qu'au niveau de son dos. Cette pratique déja fort accréditée, depuis plus de 50. ans, ne tarda pas à remplacer toutes les autres.

Le ∂ s'éleva d'abord véticalement, ensuite diagonalement vers la gauche; ou bien en se courbant tant soit peu du même côté. La queue oblique ou diagonale eut ses partisans, jusqu'au milieu du XIIIe. siècle. Il étoit pourtant plus ordinaire de la voir un peu relevée en courbe, après avoir été poussée vers la gauche ∂. Dès le commencement du même siècle, il s'introduisit une autre mode, qui prévalut enfin, à bien des égards: ce fut de ramener horizontalement vers la droite la queue du ∂, d'abord dirigée vers la gauche. Bientôt on la rabatit presque en rond ∂ ∂ ∂ jusqu'au bas de son ventre. Souvent alors, on commença par mener la queue en courbe, extrèmement déliée vers la gauche, puis par un plein très-épais on la termina presque en diagonale, entre la panse du *d* & l'arondissement de sa queue: ensorte qu'on peut quelquefois douter, si la même queue commence par le plein ou par le délié. Le règne de cette mode se place entre le milieu du XIIIe. & celui du XIV. siècle: quoiqu'il ne laisse pas de s'étendre considérablement au-delà de ces bornes. Vers le milieu du XIVe. le *d* prit, mais moins fréquemment, la figure tantôt d'un B capital, adossé vers la gauche, tantôt d'un 8 cursif en chifre arabe: c'est-à-dire, dont le haut forme un triangle. Avec le tems il ressembla presque au ϑ des Grecs. L'angle & la pointe avancés par le bas vers la gauche sont très-propres à distinguer le *d* postérieur à la moitié du XIVe siècle. Le XVe. représente au plus juste le ϑ grec. Il produit ou tend à produire un second angle, situé précisément au plus bas de cette lettre.

Cependant la queue du ∂ des mss, qui n'étoient point en cursive, continuoit toujours d'être fort courte, de se porter directement vers la gauche, sans retour ni inflexion quelconque.

En écriture alongée du Xe. siècle, le dos du * françois se replie quelquefois en spirale, quelquefois serpente, quelquefois forme un second dos, toutafait séparé du premier. Au contraire le dos du ** allemand, ouvert par le haut, fait descendre un trait intérieur, qui prend successivement ces figures ʃ Ƹ Ɩ Ʒ. Au XIe. siècle, le *d* venant souvent à perdre son épron, est censé transformé en *d* rond.

b e f g h l m n q r ſ. Toutes ſe trouvent dans les plus vieux mſſ. & les actes publics des tems les plus reculés. Les traits en ſont ſi naturels, & faits avec tant de hardieſſe, quand il s'agit de curſive; qu'on ne peut douter, que leur invention ne l'emporte de beaucoup ſur l'age des livres & des diplomes, où nous les voyons; à quelque antiquité, qu'on les faſſe remonter. Au VIe. ſiècle, & probablement plutôt, on voit des d minuſcules, dont la panſe eſt plus ample de beaucoup, qu'elle ne le fut dans la ſuite. Tels on les trouve encore dans les Pandectes de Florence, qui peuvent avoir été tranſcrites, ſur la fin de ce ſiècle. Ils ſervoient ſouvent alors, même de lettres initiales. Ce qu'on a dit du *b* minuſcule poché & du *b* curſif à double trait diſtinct, confondu, ſe traverſant une ou pluſieurs fois, n'eſt pas moins aplicable au *d*, & ſert également à fixer l'époque des mſſ, où il ſe montre. La figure du *d* curſif devint plus ſimple & plus unie ſous les Carlovingiens. Aux XI. & XIIe. ſiècles, ſa queue, comme celles du *b*, de l'*h* & de l'*l* fut embaraſſée de nœuds ou de boucles entortillées & compliquées de diverſes façons. On a pourtant de tout cela des exemples beaucoup plus anciens, mais d'un goût très-diférent.

Preſque tous les E des Orientaux & des Occidentaux ſe reſſemblent : commencement des E ronds & fermés : lettre d'Ives de Chartre juſtifiée des acuſations de faux du P. Hardouin : E d'Eſpagne & des mſſ : e minuſcule & curſif.

V. Quand on veut conſtater la reſſemblance des alphabets phéniciens, étruſques, ſyriaques, grecs, latins, arméniens; il faut communément ſe contenter de la vérifier ſur un petit nombre de figures de la même lettre. Il n'en eſt pas ainſi de l'E : ſa conformité ſe trouve à l'épreuve du plus grand nombre des figures, ſous leſquelles chacun de ces alphabets a diverſifié ſon cinquième élément. En vain opoſeroit-on les E les plus biſares des Grecs, Latins, Samaritains, Etruſques : on ne ſauroit parvenir à en rendre les raports méconoiſſables. Mais, comme leurs écritures ont eu des marches contraires; les E des unes ſeront tournés vers la droite, & ceux des autres vers la gauche. Les E ſyriaques ou éſtranghèles porteront leurs pointes vers le bas : ils réuniront deux de ces traverſes enſemble, pour rendre l'écriture plus expéditive. Dans quelques eſpèces de caractères anciens; les Arabes éléveront perpendiculairement les lignes horizontales des E, qu'ils auront couchés ſur le dos : puis ils s'acoutumeront à les former d'un ſeul trait, en multipliant les courbes.

Avec la même position, que dans le syriaque, & l'omission d'une traverse : de toutes les sortes d'écritures caldaïques, hébraïques ou juives ; il n'en est point, où l'E ne puisse se découvrir. Au moyen de la même situation, & sans suprimer aucun trait ; nos E se retrouveront, dans plusieurs figures de l'E runique. Pour ne rien dire de celles, qui leur sont conformes à tous égards ; les (1) anciens Ꝼ ꝩ espagnols & africains leur ressemblent encore davantage. Mais l'E gothique d'Ulphila, le cophtique, le servien, le russien ne laissent apercevoir aucune diférence avec les nôtres. L'illyrien & le bulgare, dont les figures se raprochent si rarement de celles de nos lettres, ici sont avec elles parfaitement d'acord.

A la vérité presque toutes ces écritures arondissent diversement l'E caré. Le phénicien, l'étrusque, le syriaque, l'arabe, le runique, le gothique, le cophtique, le servien, le russien, l'illyrien, l'arménien & le bulgare en fournissent des exemples plus ou moins nombreux.

Nous voyons des Є ronds chez les Grecs, 800 ans & plus avant J. C, & chez les Etrusques d'aussi anciens, que les tables eugubines, sur lesquelles ils commencent à se montrer. On ne connoit point de mss. grecs, où l'E soit caré : mais il est beaucoup de marbres & de médailles, même en latin, avant la naissance du Sauveur, où rien ne manque à l'élégance de l'E rond le plus parfait.

On peut vérifier la rondeur de l'E des Latins, dès le tems de la République Romaine, par l'exemple de leurs voisins, les Grecs & les Etrusques, & par les notes (2) de Tyron. Là tour

(a) *Ensayo p.* 48.
(b) *Pag.* 102.
(c) *Ibid.*

(1) Le ꝩ doit être indubitablement un E brêf espagnol ; si l'on en croit Don (a) Velasquez. Il prétend le prouver, par la comparaison de ce caractère, avec l'étrusque & le grec primitif : mais nous n'y trouvons aucune figure semblable, pas même dans ses alphabets. Ne seroit-ce pas plutôt une conjonction du K & de l'Є ? Nous avons produit de pareils K E conjoints dans notre X^e^. planche. Ils remontent à la plus haute antiquité. Quel préjugé, pour porter le même jugement du ⋇, qu'il rend (b) par E ; quoique dans sa V^e^. planche il en fasse un H. Nous aimons donc mieux dire, que c'est un X & un E. Ainsi nous croyons pouvoir lire *Kherman*, où il lit *Elman*. Plutarque écrit *Hermandica* : D. Vel. en (c) tombe d'acord. Nous n'y ajoutons, qu'une plus forte aspiration, très-assortie, selon ses propres principes, au langage des anciens Espagnols.

(2) D. Carpentier donne quatre notes de l'E. La première est incontestable : la 2e. au mot *equos* renferme une figure, qu'il pouvoit encore mieux attribuer

à tour il ocupe la place de signe primitif, de subsidiaire, de subalterne & de (1) terminatif. Il ne fut admis sur les médailles (2) latines, qu'au III[e]. siècle. On voit divers exemples d'Є, sur des monumens payens, dans les tomes III. & IV. des *Antiquités Romaines*. D'autres inscriptions étrangères aux Grecs en renferment; non seulement du I[er]. siècle, mais encore d'antérieures à l'époque de l'Incarnation. Boissard, l'Antiquité expliquée, le *Latium vetus*, le Trésor de Gruter, les Marbres de Pesaro, & tant d'autres collections de monumens antiques en multiplient les preuves.

Parmi les lettres, qui de l'alphabet gothique ont passé dans le nôtre, il faudra compter Λ Є Є, h P q U, si l'on (a) s'en raporte à D. Mabillon. L'E rond est sans doute l'Є gothique, dont il veut ici parler. Les monumens alégués d'avance rendent la méprise manifeste; mais elle est trop légère, pour faire valoir les motifs, qui pouroient la diminuer. Observons seulement; que cet E est ordinaire, dans les mss. en écriture onciale des IV. & V[e]. siècles; pour ne rien dire d'autres, qu'on pouroit faire remonter plus haut.

(a) Diplom. p. 47.

L'Ɛ composé de deux C; nous l'avons plus d'une fois (b) remarqué dans des inscriptions du II. & III[e]. siècle. Cependant (c) M. de Tillemont, note IV. après avoir dit,

(b) Antiq. expliq. t. 3. part. 2. pl. 128.

(c) Mém. t. 7. p. 765.

à l'F. Le dernier mot de la troisième apartient à la seconde. La 4[e]. en entier doit faire partie de la 3[e]. supose qu'il ne faille pas la renvoyer au T, qu'elle exprime du moins en partie, & peutêtre uniquement. Si ces observations font perdre à l'*e* quelques lettres initiales de notes; on pouroit l'en dédommager par celle-ci F, & même par cette autre *Ɫ*: mais on seroit alors obligé de leur acorder une valeur équivoque avec d'autres élémens. Quoiqu'il en soit: outre les figures *C Є*; celles-ci ⊢ Λ V sont initiales des E tyroniens.

(1) Il sufit ici de savoir, que les notes tyroniennes sont communément des assemblages de signes ou de caractères, dont chacun est quelquefois composé de plusieurs autres. Souvent chaque signe tient à un second, qu'on peut apeler auxiliaire ou subsidiaire. Le final marque les terminaisons des noms ou des verbes. Le primitif est le même, que le dominant ou principal. Pour l'ordinaire il exprime la lettre initiale du mot. Les signes secondaires & subalternes; ce sont ceux qui suivent le primitif, & qui en sont détachés; quand ils sont distingués du final.

(2) La légende d'une médaille un peu fruste du milieu de ce siècle nous met sous les yeux l'Є dans Banduri. On y voit aussi trois exemples des mêmes *e* isolés. On pouroit, il est vrai, tenir ces lettres pour grèques: mais il est plus probable, qu'elles sont latines. On ne sauroit porter un autre jugement de plusieurs caractères, qui se trouvent employés, dans le même goût & dans les mêmes circonstances. Autrement il faudroit dire, qu'on faisoit alors souvent usage de Q grecs sur les médailles des empereurs: imagination, qui ne sauroit être avouée d'aucun antiquaire.

qu'en 1623; on prétendit avoir découvert le corps de Lucifer de Cagliari, avec cette inscription : *S. Lucifer⁹ Epp⁹*, ajoute, que *des persones habiles remarquent, que cette* (1) *abréviation... n'est point du* IVᵉ *siècle, & que cet* E *est gothique*. Mais un si grand homme n'étoit pas obligé d'être instruit à fond de pareilles minuties. Elles peuvent néanmoins influer, dans des jugemens de conséquence. Ainsi l'on ne doit pas toutafait les négliger.

On ne s'arêteroit pas sur l'Ɛ gothique moderne; si le P. Hardouin n'en prenoit ocasion d'acuser de faux une lettre originale d'Ives de Chartre, à laquelle D. Mabillon (*a*) a donné le sixième rang, parmi ses modèles (2) de mss. du XIᵉ. siècle. Après plusieurs foibles ataques; le savant Jésuite en vient à une action décisive, à la faveur de l'argument, qui suit. Cette (3) lettre Ɛ nous fait voir un E fermé : or il ne le fut tout au plutôt, qu'au XIVᵉ. siècle. Donc &c.

Quand le beau ms. en lettres onciales de S. Ambroise de la bibliothèque du roi nº. 1732. ne seroit que (4) du IXᵉ. siècle; ce seroit beaucoup plus, qu'il ne nous en faudroit, pour ruiner la prétention du P. Hardouin : puisqu'on y remarque souvent (*b*) des Ɛ fermés. Plusieurs très-anciens mss. de S. Germain, & entr'autres le 255. en forme carée est plein (5) de semblables E. L'antiquité de l'E fermé, apelé

(*a*) *Diplom. p. 369.*

(*b*) *Voyez les planches d'onciale, où l'on donne des modèles de ces mss.*

(*c*) *Page* 170.

(*d*) *Tom. 3. part. 2. planche* 136.

(1) Quelle est donc ici l'abréviation, que l'antiquité ne reconoit pas? Ce sera sans doute le double 9 pour *us*. Mais il est tout commun dans les notes de Tyron les plus anciennes. Il seroit assez inutile après cela d'insister sur l'age des monumens & des mss, où il se trouve si fréquemment.

(2) Le P. Hardouin n'avoit qu'à lever les yeux un peu plus haut : il auroit découvert dans la même page un E également fermé. Il apartient au quatrième modèle du XIᵉ. siècle, tiré du ms. de S. Germain 607. En remontant encore plus loin, la cinquième planche de la Diplomatique lui auroit fait voir un E fermé dans un ms. d'environ neuf siècles. Son usage étoit connu des Grecs mêmes, au moins 500. ans auparavant. Un cachet figuré, & dans la (*c*) Paléographie, & dans l'Antiquité (*d*) expliquée, sufit pour en convaincre tout homme, qui n'est point pyrrhonien. On a lieu de croire cette antique du IIIᵉ. siècle; mais elle ne sauroit être postérieure au Vᵉ.

(3) *Littera prior hujus pronominis ego, cum sit hâc formâ* Ɛ, *manifestissimè sæculi est, ut citissimè 14i.* Hard. cod. reg. 6226. A. p. 24.

(4) On est en état de prouver, qu'il est en partie antérieur de plusieurs siècles au IXᵉ.

(5) Leur nombre est si grand, qu'il le dispute presqu'à ceux, qui sont ouverts, ou qui ne sont qu'à demi-fermés. Cependant des dates certaines fixent ce ms. au VIIᵉ. siècle. Nous avons fait la même observation, sur des mss. encore plus

depuis gothique, paroit donc bien constatée. Il est vrai, que dans ces anciens monumens son côté droit se trouve quelquefois presque aussi arondi, que le gauche. Mais il s'en trouve aussi plusieurs, où l'Q est véritablement fermé par une ligne droite. C'est ce qu'on peut justifier par les mss. déja cités, par le 213. & le 15. de S. Germain des Prés, tous deux au moins du commencement du IXe. siècle. Nous en passons sous silence plusieurs autres, & de la même abbaïe, & de la bibliothèque du Roi.

Dans le raport (a) dressé par Schélestrate d'une assemblée de trois célèbres antiquaires du dernier siècle, au sujet d'un Virgile du Vatican, qu'ils crurent du tems de Septime Sévère; leur examen roule en particulier, sur huit des lettres les plus singulières de ce fameux ms. A l'égard de l'E; il est dit, que ses traverses ne sont guère, que des points, *quasi puncta*. Cette façon d'E ou celle-ci E sont communes aux mss. en capitale, antérieurs au VIe. siècle: mais elles ne cessent qu'au IXe.

(a) *Antiquiss. Virgil. cod. fragmenta. Roma. 1741. p. IV.*

Dans les inscriptions d'Espagne du VIIe. la haste de l'E & de l'F s'élévoit souvent, au-dessus de l'horizontale supérieure. Les mss. du XIIe. siècle abondent en E, dont les figures varient sans cesse; quoique ces derniers traits y dominent. Nous ne pouvons nous livrer à de plus grands détails, sur l'E capital ou majuscule, soit ouvert, soit fermé. Ajoutons seulement, que celui-ci devient ordinaire, au XIIIe. siècle, & qu'au suivant on n'en voyoit presque point d'autres, si ce n'est sur des monoies. Encore cela n'arive-t-il que rarement.

anciens. Parmi grand nombre de mss. en minusculo-cursive lombardique du premier age; à peine s'en trouve-t-il quelqu'un, qui ne puisse fournir beaucoup d'exemples de ces sortes d'E. Or les plus récens sont au moins du IXe. siècle.

Après tout nous n'avons pas besoin de remonter si haut, pour renverser le grand argument du P. Hardouin contre la lettre d'Yves de Chartre. Les E fermés n'ont au plutôt commencé, selon ce Jésuite, qu'au XIVe. siècle. Cependant Heineccius, auteur communément fort exact, nous en donne, dans ses alphabets latins; non seulement du XIIIe. siècle, mais encore du XIIe. Pour ne point insister sur les plus anciens tems, on pouroit citer une foule d'inscriptions lapidaires & métalliques: outre grand nombre de mss, où l'E fermé se voit mis en usage, durant le XIIIe. siècle & les deux, qui l'ont précédé. Mais ce travail seroit sans doute superflu. D'ailleurs nous ne pouvons manquer de représenter un grand nombre de semblables E, soit dans nos alphabets, soit dans nos modèles (b) d'écritures des bas tems.

(b) *Voyez surtout la 3e. division de nos écritures lapidaires & métalliques.*

L'e minuscule, né de l'€ oncial est très-ancien, & peut bien remonter jusqu'au tems de la république romaine. Aussi les mss. totalement en lettres onciales, où il se rencontre fréquemment, ont en la première de ces lettres un gage de l'antiquité la plus reculée.

Quand on se borneroit aux seules écritures romaines ou mérovingiennes; il seroit (1) impossible de représenter toutes les figures, sous lesquelles l'*e* cursif s'est transformé. Ses liaisons avec les lettres précédentes ou subséquentes en ont encore bien davantage multiplié le nombre. Autant de combinaisons diférentes, autant de diverses figures, & dans la cursive romaine, & dans la mérovingienne. Les autres genres d'écriture ou contemporains ou postérieurs ont enfanté beaucoup d'autres caractères de la même lettre. Les *e* cursifs romains, mérovingiens, carolins ont tant de (2) ressemblance, avec les *c* des mêmes écritures; qu'il est aisé de les confondre : surtout quand ils sont unis avec les lettres précédentes ou suivantes : ce qui arive presque toujours. Les € € absolument isolés, dans la romaine des v. & vi^e. siècles, se soutiennent au-delà du xie : mais alors ils s'atachent par leur traverse mitoyenne à la lettre, qui suit. Cette liaison continua long-tems depuis.

Cependant le contour de la tête de l'*e* s'altéroit insensiblement. La cursive romaine la plus ancienne ne lui donnoit

(1) S'engager à suivre l'*e* minuscule & cursif, dans toutes ou dans la plupart de ses métamorphoses; c'est un travail, dont on croit pouvoir se dispenser. Mais sous prétexte, que la matière est inépuisable; ne pas même l'éfleurer; ce seroit se priver des moyens presque sans nombre, que fournit l'*e*, pour juger, par la diversité de ses figures, de l'age des chartes & des mss. Le seul parti raisonable, par raport à cette lettre, & même par raport aux autres, est donc de généraliser notre sujet, le plus qu'il sera possible, & de le saisir en grand. Nos alphabets, nos tables de liaisons & nos modéles d'écriture nous tiendront lieu de détails plus circonstanciés. Nous ne les refusons même aux desirs de quelques lecteurs, que pour en épargner la peine aux autres.

(2) On peut donc apliquer à l'*e*, ce qu'on a dit des *c* de la cursive romaine, franco-gallique, & même caroline. L'*e* mérovingien, notamment vers le milieu du viie. siècle, s'incline néanmoins pour l'ordinaire un peu davantage de bas en haut, vers la gauche. Il a même souvent l'air d'un double *e* €, sur lequel on en auroit renversé un troisième. Bientôt une de ses courbures supérieures se perdit, ou du moins la dernière s'éléva plus directement sur l'autre. Le caractère le plus commun des € € franco-galliques, depuis le milieu du viie. siècle, jusqu'à sa fin; est que leur courbure supérieure, qui tient la place de l'ogive ou de la boucle, s'aproche rarement de leur montant, jusqu'à le toucher.

la forme, que d'une espèce de boucle ou d'ogive. Si le plus souvent cette boucle parut tracée de gauche à droite; elle le fut aussi quelquefois de droite (1) à gauche. La dernière façon devint ordinaire, ou du moins très-fréquente, en certaines écritures, en certains (2) païs. Du milieu d'une base en ~ ou en ᴗ, l'écriture papale des XI. & XIIe. siècles tiroit un trait oblique, montant vers la droite, & toujours uni à la lettre suivante. L'*e* des premiers tems s'y faisoit reconoitre. A force de serrer la boucle de celui-ci, l'on avoit confondu son trait montant, avec son trait descendant, en les faisant passer l'un sur l'autre. De-là ce [illegible] [illegible], si familiers à la romaine. De-là ces [illegible] singuliers, restes expirans de l'ancienne cursive, & propres à l'ecriture du XI. & XIIe. siècles, vulgairement dite lombardique, & qu'on peut encore mieux qualifier bullatique ou papale.

Parmi les *e* de la caroline des VIII. & IXe. siècles, l'[illegible] fut un des plus ordinaires. L'angle, qui joint ses deux principales courbes, s'y termine quelquefois en pointe, alongée souvent en dessous, plus rarement en dessus. Il arive aussi, que l'une & l'autre pointe réunies se croisent. Plus communément ces pointes excédantes s'anéantissent: l'angle seul demeure. Encore ne tarde-t-il pas à se changer en courbe. C'est presque uniquement au second parti, qu'on s'en tint, après les premières années du IXe. siècle; & au dernier, sur son déclin.

Les [illegible] [illegible] romains (3) montoient souvent au-dessus de la

(1) L'[illegible], dans les diplomes carolins, est, ou peu s'en faut, le caractère dominant. Son règne commence avant le milieu du VIIIe. siècle, & ne se termine, que sur la fin du IXe. Mais, considéré dans un état moins florissant; il remonte plus haut, & descend plus bas.

(2) En France, aux VIII. IX. & X^e. siècles; en Espagne, aux X. & XIe; en Italie, depuis le VIIe. jusqu'au Xe. Quoique la romaine pontificale ait conservé plus long-tems l'ancienne manière; à peine peut-on faire ici quelque exception en sa faveur. Il est des lettres des papes du VIIIe. siècle, où cet *e* l'emporte souvent, & du IXe, où pour le moins il marche de pair avec l'*e* en *s* & l'*e* bouclé.

(3) C'est à quoi néanmoins la lombardique papale des derniers tems ne paroit pas toujours astreinte. Dans la romaine antique, la boucle de l'*e* étoit communément préférée à la pointe; lorsque la lettre d'après naissoit de sa traverse médiane, distinguée de la boucle. La pointe supérieure avoit le même avantage; lorsque le caractère suivant tiroit du haut de l'*e* son origine. Mais le premier cas étoit le plus ordinaire. Quand cette lettre n'étoit point liée avec la précédente, son contour commençant en courbe, s'élévoit presque

ligne, soit de toute leur boucle, soit de toute leur pointe ou courbure supérieure. Si l'*e* étoit lié à la lettre antérieure; une ∾ souvent couchée, ou mutilée par son côté gauche, particulièrement dans la mérovingienne, lui tenoit lieu de base ou d'atache inférieure. Voila la cause de (1) ces pointes saillantes du dos de l'*e*.

Les écritures saxones & mérovingiennes eurent, vers les VIII. & IXe. siècles, des & de cette figure, formés d'un seul trait. Quelquefois ils laissoient paroitre une ouverture inférieure du côté gauche. Les VIII. IX. & X^e^. siècles emploïoient volontiers les & &, presqu'en forme d'*S* tranchée; principalement en France & en Italie: mais leur commencement remonte bien plus haut. Au Xe. siècle, ils l'emportoient, dans certains diplomes, sur toutes les autres figures de la même lettre.

Les Є d'Espagne, au VIIe. siècle, ne se lioient qu'avec le caractère suivant, & seulement par la traverse du milieu. Vers le Xe, les Espagnols avoient des ẻ Є, figures plus extraordinaires. On diroit de *c*, surmontés d'une virgule, un peu au-dessus, ou même au bout de leur courbure supérieure. Au lieu de la virgule, un petit *c* sembloit quelquefois naitre de l'extrémité supérieure d'un plus grand, après avoir formé une boucle ou un nœud presque insensible. Mais l'usage le plus commun étoit, que l'Є en forme de *c* fût traversé par un trait, soit oblique de haut en bas, soit horizontal, servant souvent à lier cette lettre; non (2) seulement avec les suivantes, mais encore avec celles, qui la précédoient.

Les *e* composés d'un double *c*, l'un sur l'autre, n'ont

obliquement vers la droite: ou bien il résultoit de deux parties très-distinctes, dont l'inférieure prenoit la forme, tantôt du *c* couché, tantôt de l'S renversée & tronquée. Aux V. VI. & VIIe. siècles, la partie supérieure de l'*e* tomboit d'une manière plus ou moins oblique presque sur le milieu de sa partie inférieure, qui lui servoit de base.

(1) Toutes les écritures antiques en fournissent beaucoup d'exemples: les mérovingiennes encore plus, & les saxones sans nombre. On remarque aussi des moitiés d'*e* supérieures, diversement figurées, élevées au-dessus de la base, jusqu'à ne pas même s'en aprocher de près, loin de la toucher.

(2) Telle est l'écriture (*a*) d'un ancien missel Mozarabe de l'église de Tolède. Une charte d'Espagne (*b*) du Xe. siècle constate l'usage, quoique variable, de lier la lettre antérieure à l'*e*, par sa traverse médiane. Il y étoit encore en vigueur à la fin du XIe.

(*a*) *Biblioth. universal de la Polygr. Españ. prologo. fol. XVIII. tab. 2.*

(*b*) *Sur l'an 931.*

pour ainsi dire jamais lieu, dans aucune espèce de lettres saxones. Il en est deux toutefois, qui semblent s'y raporter un peu : la première, assez fréquente, s'en raproche, dans les ꝑ ꝑ, par une éminence ou pointe, courbée vers la gauche, ou même détachée de la tête. Voila sans doute un reste bien caractérisé des deux pièces, qui concouroient à former le contour de l'ℰ cursif, indépendamment de sa traverse médiane. Le second ꝑ, bien moins commun, laisse apercevoir un léger enfoncement un peu courbe, vers le milieu de son dos. Il est d'autres C ℓ saxons plus ordinaires, dont le propre est d'être élevés au-dessus de la ligne. Ils ont aussi quelque afinité avec l'*e* & le *c* romain. La première figure est rare : la seconde se trouve presque dans toutes les sortes d'écritures saxones ; excepté les rondes & les carées. Si l'une & l'autre n'a point de traverse propre, la lettre suivante est censée y supléer.

Durant le cours du IXe. siècle, le petit e tout simple, ou avec une pointe légère, qui le lioit ordinairement avec la lettre suivante, avoit déja fait des progrès considérables, spécialement dans la formule des dates diplomatiques, & même sur le déclin du même siècle, dans le texte de plusieurs chartes royales de France, & plus encore dans le corps de celles des princes francois, qui regnoient en Allemagne, en Loraine, en Italie. Aux siècles suivans, cet *e* minuscule parut fort commun ; quoiqu'avec quelque mélange des anciennes figures de l'*e* cursif. Ces dernières, depuis le commencement du XIe. siècle, devenues fort rares, hors des écritures alongées, où elles disparoissoient de jour en jour ; tombèrent bientôt dans l'oubli. A peine en laissa-t-on passer quelqu'une, après le milieu du même siècle. Cependant au commencement du XIIe. la cursive ordinaire d'Espagne ne s'étoit pas défait de l'*e* à double courbure : ou pour mieux dire il y dominoit encore.

Dans les mss. la traverse de l'*e* minuscule (1) bien arondi,

(1) Il faut distinguer dans l'*e* minuscule trois choses : le tour, la tête & la traverse. Le premier, presque en demi-cercle, forme le corps ou le dos de l'*e*. La seconde est l'arc élévé au-dessus de la traverse. Elle perd peu à peu sa rondeur exacte, & tend à former une ogive & même un angle-rectiligne, dès le XIIe. siècle. La troisième, que nous avons coutume d'apeler la traverse, est censée

tirée horizontalement, sans s'étendre au-delà de sa tête, anonce une antiquité supérieure au VIIIe. siècle. Prolongée en pointe constamment relevée par le bout, ou se courbant tant soit peu; elle indique un tems antérieur au Xe. Commence-t-elle à devenir oblique : mais de façon que la tête se rétrécissant un peu descende sur elle, & que ce ne soit point la traverse, qui semble faire les principaux frais, pour l'aller chercher; c'est un signe du X. ou XIe. La pointe de la traverse ne fait-elle que se montrer à la droite de la tête : augmente-t-elle sa direction transversale, en montant plus haut & plus directement : la voûte qu'elle forme se resserre-t-elle de plus en plus, ou même devient-elle anguleuse : le dos perd-il considérablement de sa rondeur, pour s'élever à proportion : s'incline-t-il souvent du côté gauche ? on aura le caractère des *e* du XIIe. siècle. Mais si les angles deviennent plus aparens, ou s'ils se multiplient : si la traverse ne part pas du milieu du corps de l'*e*, ou même, si elle ne le touche pas; il faut le rabaisser (1) aux derniers tems du bas gothique.

L'*e* de l'écriture (2) alongée s'élève rarement au-dessus de la corde de l'arc : les deux dernières parties sont quelquefois tour à tour détachées ou même suprimées.

(1) Quand le haut de la tête de l'*e* des chartes se forme communément en angle : quand la pointe de sa traverse ne passe guère l'extrémité droite de sa tête; s'il perd cette pointe : si la tête se détache de son cou : & que de la tête & de la traverse, il n'en résulte qu'une courbe, dont la convéxité répoudc au bas de cette lettre; tous & chacun de ces caractères un peu soutenus désignent le XIIIe. siècle, surtout en France, & le XIVe. ailleurs. L'Angleterre & l'Ecosse firent alors grand usage d'un *e*, dont nous trouvons des exemples en France, dès l'an 1240. Les Anglois & les Ecossois représentoient aussi leurs *e*, sous ces diverses formes, [illegible], dont la première étoit rare. Le dernier caractère & celui-ci *e* étoient à la mode en Espagne, aux XV. & XVIe. siècles. A force d'incliner l'*e* vers la gauche, il se trouva couché sur le dos : & volla l'origine des figures de cette façon. Au XVe. siècle en général, & plus particulièrement en Espagne, les écritures fourmillent de ces [illegible] [illegible]. L'*e* à trois fausses parallèles, représentatives de son corps, de sa tête & de sa traverse, s'est soutenu jusqu'à nos jours, dans les bulles des papes. Presque tous les autres *e*, ici figurés, ont perdu ou leur tête, ou leur traverse.

(2) Cette élévation a lieu néanmoins, dans la mérovingienne & la plus ancienne caroline. Elle l'a même dans le corps de la pièce. Mais communément elle n'afecte, que quelques *e* : encore alors ne surpassent-t-ils pas de beaucoup les autres lettres. Dès le commencement du IXe. siècle, l'écriture alongée n'admet cet *e* futéminent, qu'en qualité d'initial d'un mot : distinction, qui semble cesser long-tems avant le milieu du même siècle; mais qui ne cesse réellement

la ligne. Jusqu'au de-là du milieu du XIIe. siècle, le montant des *e* alongés ressembloit à un long I sans base ni sommet, mais dont le haut s'inclineroit un peu vers la gauche. De-là l'on tiroit vers la droite une petite ligne supérieurement convèxe, presque en forme de virgule : & du point inférieur de son union avec l'*I*, on élévoit souvent un petit trait oblique. Tel à peu près fut l'état des *e* alongés en Allemagne, au XIIe. siècle, & en France, dès le XIe. pour ne pas remonter au IX, où l'on en pouroit peutêtre trouver (1) quelque exemple. Il faut excepter, par raport au XIIe. du moins plusieurs diplomes du roi Robert. Leurs *e* alongés ont le montant composé de deux parties. Au point, où elles doivent s'unir ; la supérieure se courbe à droite, & l'inférieure à gauche. Ainsi se touchant par deux endroits, elles forment un petit cercle, qui devient le nœud de leur union. On découvre encore sous les successeurs de ce prince quelques *e* de l'ancien goût, dont le montant est composé de deux pièces, qui ne montrent, qu'une pointe intérieure à l'endroit, où doit se faire leur jonction.

Origine de l'F & ses transformations : elles servent à fixer l'age de diverses écritures.

VI. On retrouveroit plus aisément notre *f* minuscule ou cursive, que la majuscule, parmi les caractères samaritains de cet élément. L'F ne laisse pourtant pas d'y être reconoissable. A peine lui manque-t-il un petit trait, dans les diverses sortes d'hébreu-caldaïque. Il en est à peu près de même des autres écritures orientales : pourvu qu'on n'oublie

que bien plus tard. Une petite tête peu proportionée à la hauteur de l'*e*, une tête repliée en arière, une élévation tortueuse caractérisent à merveille le Xe. siècle, surtout en Allemagne. On a déja parlé de l'usage, que faisoit la France de l'*e* presque en forme d'S. L'écriture alongée ne l'employoit pas moins souvent, que l'autre. Vers le déclin du Xe. siècle, & jusqu'environ la fin du XI ; sur l'*e* alongé on éléva très-souvent une espèce d'S, dont la boucle fermée se replioit d'abord à gauche, ensuite à droite, en se traversant autant de fois. On vit l'*e* à la faveur de ce trait supérieur, se lier & s'entrelasser avec les lettres suivantes, qui montoient au-dessus des autres. Quelquefois on se contentoit de le faire trembler à l'excès. Jamais l'*e* ne s'étoit élévé si haut, au-dessus des autres, jamais il ne s'étoit plié ni replié tant de fois en sens contraires. Ces caractères sont très-frapans, & quoiqu'ils ne soient pas invariables ; du moins n'exigent-ils point ces précisions & ces exceptions, qu'il faut presque toujours suposer ailleurs. La supression des traits superflus, au XIIe. siècle, n'est pas moins remarquable, que la cessation des tremblemens.

(1) Nous en produirons, d'après une bible écrite sous Louis le débonaire. Cette écriture étoit visiblement imitative de la cursive alongée des chartes : mais elle ne l'étoit pas, dans le goût le plus commun.

pas, qu'elles procèdent de droite à gauche. L'F se montre si visiblement dans le runique; qu'il n'est pas nécessaire de s'y arêter. L'étrusque nous la réproduit sans cesse : & si M. Gori ne lui donne aucun rang dans son alphabet; c'est qu'il la confond avec l'V. Les bronzes & les marbres grecs de la plus haute antiquité nous l'ont conservée, telle que nous l'avons encore aujourdui. Enfin les anciens monumens un peu considérables d'écriture latine n'en sont jamais dépourvus, pas même les tables eugubines.

Comme *épisèmon bau*, l'F retint long-tems sa forme (1) primitive : mais elle dégénéra, quelques siècles avant la naissance de J. C. en S en *S* en C, & autres figures encore plus extraordinaires. Comme digamma éolique, l'F paroit sur les monoies des (*a*) Falisques & d'autres (*b*) peuples grecs. Les Etrusques eurent (*c*) aussi leur digamma, qui ne fut autre que l'Ꟈ.

Il n'est guère de lettre, dans les notes de Tyron, dont les figures (2) soient plus diversifiées. Rarement l'F y

(*a*) *Spanheim de præstant. numism. dissert.* 2. *p.* 107. 108.
(*b*) *Difesa dell' alphabeto. p.* CLX.
(*c*) *Ibid. p.* CLIX.

(1) Nous ne pouvons deviner, par quelle raison, foudée sur des effets, Don Velasquez a renvoyé l'F & le Q à la fin de ses alphabets grecs, étrusque, arcadien, pélasgique, latin, ainsi que de ses deux premiers alphabets espagnols, celtibérien & tudertan. L'*épisèmon bau*, qui n'est autre que le digamma, & l'*épisèmon quopa*, qui ne difère pas du Q, auroient-ils conservé, l'un la valeur du 6, & l'autre celle de 90; si les deux dernières places leur eussent été destinées? Peut-on se figurer, que les Latins auront ajouté l'F & le Q à leur alphabet, après toutes les autres lettres, & qu'ils les auront néanmoins insérées au milieu d'elles? N'étoit-il pas naturel de laisser l'F répondre au *vau*, & le Q au *quoph* des Hébreux & des Phéniciens, dont on avoit adopté l'alphabet?

(2) On pouroit les diviser en trois classes. La première contiendroit des F, garnies ou censées garnies de deux traverses. On la subdiviseroit 1°. en Iᶠ, à traverses détachées de la haste, mais tendant à se réunir par leurs sommets, & même par la base du second I. Telles étoient bien des F lapidaires, quelques siècles avant J. C. 2°. en ⸗ inclinées vers la droite ou la gauche, & tranchées par deux parallèles, ou bien par deux lignes transversales, qui prolongées formeroient un triangle, en se rencontrant. 3°. en F, dont la traverse supérieure seroit portée vers la gauche, & l'inférieure vers la droite : 4°. en *F* voutées par le haut & un peu courbées par le bas. 5°. en obliquement renversées. La deuxième classe renfermeroit les F, qui ne conservent, que leur traverse supérieure, & dont l'antiquité fournit des exemples, dans ses écritures ordinaires. Ces F. tyroniennes produiroient plusieurs espèces, sous trois divers genres. Le premier seroit composé des . La dernière figure emporte toujours un *u* avec elle, ainsi que les deux précédentes, un *o*. Le second genre résulteroit d'F tournées vers la gauche, & réuniroit pour espèces . La dernière F contient aussi son *o*. Le troisième genre auroit des *f* horizontales, toujours acompagnées de l'*i*. La troisième classe

conserve-t-elle

conserve-t-elle sa seconde traverse : elle perd même quelquefois la première. Quoiqu'elle s'acomode de la situation horizontale & perpendiculaire ; elle prend plus communément (1) l'oblique.

L'F à queue courbée vers la gauche se montre, dans (a) les monumens des payens. Elle avoit déja cours, plusieurs siècles avant J. C : comme on en peut juger par la loi agraire. Les plus anciens mss. en lettres capitales, tels que les Virgiles (b) du Vatican, de Florence & autres contiennent beaucoup d'F, dont les traverses ne sont que deux points. Mais on en rencontre de pareilles, jusqu'au IXe. siècle.

(a) *Antiquit. Rom. t. 3.*

M. le Blanc, après avoir représenté une F en forme de Γ parmi les monoies (b) de Thierri II. observe, que cette F est (2) telle, qu'*on les faisoit sous cette première race, c'est-à-dire, semblable à un gamma, comme on le peut voir sur quantité de pièces de ce tems-là.*

(b) *Traité des mon. — Paris 1690. p. 48.*

Quelques siècles avant l'Incarnation, on remarque sur les marbres des F, qui n'ont que la traverse supérieure détachée & fort abaissée. Celles-ci Γ Γ peuvent en servir d'exemples. Depuis le second siècle, jusqu'au ve, il n'est pas rare d'en trouver en forme de F. On en voyoit aussi avant

seroit formée d'F sans traverse ; à moins qu'on ne les confonde avec leurs sommets. On en pourroit compter sept espèces, apartenant à deux genres. Le premier seroit terminé en pointe. Le second tranché par les deux bouts. On ne s'amusera pas à faire observer la confusion, qui règne, dans les F de l'*Alphabet tyronien* de D. Carpentier. Sachons gré à l'auteur de ses éforts, & n'exigeons pas de lui des succès constans.

(1) Alors sa tête est le plus souvent inclinée vers la droite. Elle la tourne cependant aussi vers la gauche. Sa tête ou sa queue courbée de l'un ou de l'autre côté servent à lui donner d'autres valeurs. Plus sa figure est simple, plus elle semble afecter de la terminer en pointe.

(2) L'exactitude de M. le Blanc paroit ici en défaut. De toutes les monoies mérovingiennes, qu'il a fait graver en grand nombre ; c'est la seule, où l'F puisse avoir la figure du gamma, si ce n'en est pas un véritable. On y rencontre deux autres fois le même caractère : le premier dans les monoies de Dagobert : le second, dans celles des monétaires inconnus. Celui-ci n'a pu être lu par M. le Blanc lui même. Celui-là est le G du nom de Dagobert. Ce n'est pas qu'on ne puisse produire des F façonées en Γ. Les exemples, qui s'en trouvent, quoique peu nombreux, ne laissent pas de s'étendre à plus d'un millier d'années tout de suite, en commençant aux tems les plus reculés. Les notes tyroniennes en peuvent fournir de leur côté. Mais il n'en faut pas chercher, dans les monoies mérovingiennes de le Blanc.

& depuis J. C, dont les deux traverses étoient obliquement abaissées.

Les F F à traverses courbées en-dessous dans l'onciale, & obliquement exhaussées dans la capitale, conviennent aux plus anciens mss, & se soutiennent jusqu'au IXe. siècle. La dernière même pouroit être portée plus loin. Edouard Bernard fait durer, jusqu'au IVe. siècle les F, dont la traverse inférieure est courbe, & la supérieure obliquement élévée. Ces sortes d'f, dans la minuscule & dans l'onciale même, anoncent un haute antiquité. Souvent elles semblent dégénérer en cursives.

Depuis le VIIe. siècle jusqu'au XIe. l'F toujours à peu près la même, regna seule dans les mss. & les diplomes anglo-saxons. Dès le Xe. l'f commune s'y étoit déja glissée : mais ce ne fut qu'au suivant, que la saxone fut enfin abolie avec l'écriture, dont elle étoit propre.

Les F à une seule ou bien à deux (F) traverses, avec une tête excédante, désignent le moyen age. Au Xe. siècle, l'f fut souvent simplement ou doublement courbée, dans sa partie supérieure. Cette seconde marque la caractérise mieux. Car long-tems auparavant elle avoit déja pris la première forme. Vers le XIVe. siècle, les deux traverses de l'F alongées, puis tranchées par deux traits formèrent, en s'unissant, tantôt une perpendiculaire, & tantôt une courbe. Les F, dont le haut courbé ou vouté se relève aussitôt, ou dont le trait supérieur est détaché de la lettre : en un mot les F, en forme soit minuscule soit cursive, composées de plusieurs traits desunis, sont ordinairement la marque d'un tems postérieur au XIe. siècle. Mais c'est un signe du X. ou du XIe, si le trait supérieur, placé au-dessus de la traverse inférieure, prend la figure d'une S couchée, sans être détaché. La complication (1)

(1) L'f ainsi bouclée par le haut anonce ordinairement, en France comme en Allemagne, les vingt dernières années du IXe. siècle, & les vingt premières du Xe. Bientôt après, la boucle de la tête en petite ogive renversée, se trouve répétée au milieu de l'f. On diroit même à sa queue ; si long-tems auparavant, on n'en voyoit des exemples. Mais du moins alors là queue se courba-t-elle simplement vers la gauche, ainsi que la tête vers la droite. En suposant l'f commencée par le bas, le bout de l'ogive n'a pas plutôt traversé du côté gauche, qu'il se courbe pour remonter. Sur la fin du Xe. siècle, & durant le XIe, la partie supérieure de l'f, interrompue ou non, ne se traversa pas seulement une

de boucles, plus ou moins multipliées dans les f, découvre aussi le même tems.

Dès le VIIIe. siècle notre petite f s'insinua dans les chartes. Elle

fois en s'abaissant, mais deux & trois : & même jusqu'à sept ou huit, longtems avant la fin du XIIe. siècle. Tout cela s'exécutoit, à la faveur d'une queue, qui serpentoit en descendant du haut de l'f, jusqu'à sa seconde traverse.

Sur le déclin du Xe. siècle, commence en Allemagne une nouvelle figure d'f fort longue, quoique sans queue. Sa durée atteint au moins le milieu du XIIe. Mais en cet état même, combien de changemens n'éprouva-t-elle pas ? Autant ou plus sujette, qu'aucune autre lettre, aux traits serpentans, répandus au-dessus de sa seconde traverse (f), constamment très-voisine de son pié ; elle le terminoit par un autre trait, toujours fort court, toujours d'abord dirigé vers la droite. Celui-ci ne cessoit presque jamais de varier sa forme. C'étoit tantôt une transversale, tantôt une horizontale, tantôt une courbe, relevée du côté droit, puis rabatue quelquefois vers la gauche.

Ces f f f ne sont pas moins anciennes, que le XIIe. siècle en Angleterre. Mais à peine y cesse-t on d'en faire usage, sur la fin du XIVe. Là nuls traits serpentans, nuls tremblemens, distance de la tête à la traverse, & de la traverse au pié moins disproportionée, tête en manière de faîte ou d'angle, mais plus souvent en courbe détachée, rarement toutafait close, & chargée d'une seconde courbure, à peu près semblable à la première. Cette cavité surajoutée paroit assez propre à caractériser, au moins chez les Anglois & les Ecossois, le XIIIe. siècle ; surtout dans les autres figures (f f) relatives à celles, que nous représentons ici. Le parafe au haut de l'f, ainsi que ses tremblemens, uniquement réduits à précéder la seconde traverse, sont de bons indices du XIIe. siècle, principalement en France. Les autres lettres, à semblable tête, révétues des mêmes ornemens, viennent puissamment à l'apui de l'induction, tirée de ce caractère, lorsqu'elles concourent

Rien ne désigne mieux le XIIIe. siècle, que l'f à queue tournée vers la gauche, & recourbée vers la droite. Ce caractère doit afecter en même-tems toutes ou la plupart des lettres, dont les queues descendent, comme le g, p, q, f. Il est au reste plus particulier à la France, à l'Italie, à l'Allemagne, où souvent ces queues paroissent détachées.

La queue des f f, diversement relévée par derrière, jusqu'à toucher ou sans toucher leur dos, avec plus ou moins d'arondissement, est un signe plus universel du XIIIe. siècle ; non à la vérité commençant, mais vers son milieu ou sur son déclin. Il l'est néanmoins encore davantage du commencement du XIV, tant chez les Anglois, que chez les Ecossois. Il faut y joindre, au moins pour la France & l'Espagne, ces f f, qu'on pouroit en quelque sorte qualifier doubles : & par cela même très-gothiques ; ainsi que celles, qu'on vient de figurer, & qu'on va représenter tout de suite. Alors en France, comme en Allemagne, on fit passer la queue de beaucoup d'f f f f, par-dessus leur tête ; quand ces deux traits n'étoient pas confondus ensemble. La France les employoit encore au XVe. siècle, & l'Espagne au XVIe.

En faisant traverser par deux fois la tête de l'f, on diversifia de nouveau sa figure. Dès le XVe. elle avoit pris plusieurs autres formes, dont celles-ci f f f f sont les plus ordinaires. Elles semblent avoir donné naissance à l'une de nos f cursives, plutôt que la romaine : quoique la ressemblance de celle-ci avec elle paroisse encore plus juste. Environ le milieu du XVIe, l'f fut d'un grand usage, surtout en Espagne. Mais tandis, qu'on prenoit plaisir à se servir de ces figures bisares : nulle part l'f plus simple ne fut totalement oubliée ; si ce n'est dans quelques pièces particulières.

y fit ſucceſſivement de tels progrès : qu'on pouroit mettre en problème, ſi c'eſt d'elle ou des f romaines, que ſont émanées les ſ curſives des tems poſtérieurs. Dès le IXe. ſiècle, elle étoit déja quelquefois admiſe (*a*) dans les inſcriptions des ſceaux.

L'ſ curſive eſt d'une age antérieur au Xe. ſiècle ; quand ſes traits deſcendans & montans ſe confondent, ou ſe traverſent une ou deux fois, & forment vers le haut de la lettre un *v* ou une naiſſance d'v. Rien ne peut fixer plus ſurement (1) l'antiquité de l'ſ curſive, que de n'avoir point de traverſe inférieure, diférente de celle, qui, placée au-deſſous de la petite ogive renverſée, ſert en même tems de liaiſon à la lettre ſuivante. Ce caractère, tout borné qu'il eſt aux ſeules ſ liées paroit déciſif : mais il ſupoſe des queues ; telles, qu'on les a décrites, dans la note précédente. Les extenſions, tant ſupérieures qu'inférieures de l'ſ

(*a*) *Heineccius de Sigil. p.* 185.

(1) Comme la traverſe ſupérieure de l'ſ, dont il s'agit, n'eſt point diſtinguée de ſa tête ; l'inférieure, qui ne fait que la continuer, ne l'eſt pas non plus de la liaiſon, qui l'atache au caractère ſuivant. Plus cette liaiſon eſt fréquente ; mieux elle convient à l'ancienne curſive romaine, & même à la franco-gallique. La traverſe inférieure ſéparée de la tête a lieu ; lorſque l'ſ eſt iſolée ou détachée de tout ce qui la précède ou la ſuit. Elle ſert quelquefois cette même traverſe à lier l'ſ à la lettre ſuivante. Mais les exemples en doivent être auſſi rares, dans les anciennes écritures romaines & mérovingiennes, que communs, dans la caroline & autres du moyen age.

L'ſ de la curſive romaine prend ſouvent par le bas la figure d'un batant à jour, ou formé par un plein, réſultant de la réunion de deux traits, dont l'un monte, & l'autre deſcend. Ce caractère la diſtingue de la mérovingienne. La queue de celle-ci s'abaiſſe régulièrement beaucoup moins, ſes traits ſont incomparablement moins hardis, ſa tête eſt bien plus adhérente à ſon dos. Dans la curſive franco-gallique ordinaire, on ne laiſſe pas de trouver des ſ initiales & quelques-unes, dans l'écriture alongée, dont les queues ſe diſputent en étendue, avec celles des ſ romaines, les plus profondément abaiſſées. Communément l'ſ caroline s'étend plus que la mérovingienne. Cela va même juſqu'à l'excès au Xe ſiècle. Après le VIIIe, en France, l'ſ ſe lie rarement avec la lettre ſuivante, au moyen de ſa traverſe ſupérieure ; ſi ce n'eſt qu'au commencement du IXe, elle ſe joigne à l'*i*, ou qu'elle ſe coupe deux fois, de droite à gauche & de gauche à droite ; avant que de s'unir, comme traverſe inférieure, à la lettre qu'elle précède. Au-deſſous de la ſeconde traverſe, qui ne manque alors preſque jamais d'être ſéparée de la première, il n'eſt pas rare de voir encore les deux courbes, dont l'ſ eſt compoſée, ne ſe toucher, qu'en ſe cotoyant. Mais au lieu d'atacher, comme il étoit ordinaire, la traverſe inférieure de l'ſ à la ſupérieure, l'uſage voulut alors, que celle-là fut placée au point juſte, où celle-ci (*a*) commençoit à s'élever. Quelquefois dans la ſuite la traverſe de l'ſ fut doublée.

(*a*) *Voyez l'avant-dernière ſ figurée du texte.*

dans (1) l'écriture alongée, & les ages, qu'elles désignent sont renvoyés en note.

VII. On découvre sans peine (2) notre Ꞡ renversé, dans le ℨ zain phénicien-samaritain. Sans aucun renversement, le Z grec (*a*) fournit plusieurs caractères fort aprochans de notre Ꞡ. Ils semblent même lui avoir (*b*) donné naissance. On peut voir, dans notre premier volume, que ce (*c*) G servoit à rendre le nombre 90. chez les Grecs, & le 60. chez les Latins. Mais c'étoient des figures dégénérées. On n'y reconoissoit plus les traits, qu'eurent d'abord le 6[e]. & le 18[e]. élément.

Le G presque semblable au C, en fut distingué par une virgule : variations de ce trait servant à fixer l'age des inscriptions & des mss : g des chartes : G des notes de Tyron.

Si le C remplaça le Γ, sur quelques anciennes monoies grèques de Sicile, & si les Latins se servirent souvent du premier, au lieu (3) du G; ce n'est pas que cette dernière lettre fût banie de leur alphabet : mais à cause de l'afinité de son, qu'avoient ces caractères, & parceque plusieurs regardoient toujours le C, comme répondant au Γ des Grecs.

M. Fontanini publia en 1726. l'explication de l'épitaphe de Colombe Vierge Chrétienne, décédée, vers le commencement du VI[e]. siècle. Il observe qu'on avoit peine à y distinguer le *G* du *C* : quoiqu'une pointe oblique, descendant vers la droite, dût en faciliter le discernement. La

(*a*) *Voyez notre planche X.*

(*b*) *Voss. de art. gram. l. 1. c. 21. p. 84. 85.*

(*c*) *Pag. 683.*

(1) En général l'*f* montoit peu ou point, dans la mérovingienne alongée. Sa manière de descendre n'avoit rien de constant. Sa queue passoit tour à tour du court au médiocre & du médiocre à l'excessivement long. Sa tête ala toujours en s'élévant, depuis le milieu du VIII[e]. siècle, jusqu'à Louis le débonaire. Après cette époque, tantôt la tête, & tantôt la queue furent réduites au niveau de l'écriture. Mais il devint plus ordinaire, que l'une & l'autre le surpassassent considérablement, chacune de son côté. Les choses demeurèrent à peu près sur ce pié, jusqu'à Robert roi de France, sous lequel l'F capitale se glissa quelquefois, dans l'écriture alongée. Mais, quand elle conserva sa forme cursive; la tête & la queue diminuèrent à l'envi, jusqu'à n'excéder en aucun sens la hauteur de la ligne. L'*f* de l'écriture alongée ne parut presque plus au delà du XII[e]. siècle : parceque cette écriture fut alors réservée pour l'invocation seule, & là même elle ne se maintint pas long-tems. En Allemagne, dans les diplomes impériaux, la queue de l'*f* cessa de descendre, sur la fin du XI[e]. siècle, & presque pendant toute la durée du suivant. Quelquefois même la tête, déja notablement racourcie, fut mise au niveau des lettres voisines.

(2) Scaliger, dans ses Animadversions (*d*) sur la chronique d'Eusèbe; prouve, que notre G vient du zain des Hébreux ou des Caldéens & du zêta des Syriens ou des Grecs.

(*d*) *Pag. 112. 113.*

(3) Quoique Carvilius eût inventé un moyen assez sûr, pour empêcher la confusion du C & du G; plusieurs siècles après lui l'on trouve encore des G, qui ne diférent presque en rien des C.

distinction du *G*, dont la queue rentroit ou se replioit un peu (1) en dedans, étoit plus dificile.

Long-tems avant que le *G* de Carvilius eût pénétré dans les inscriptions des médailles; l'invention des notes tyroniennes lui avoit assuré un asyle, contre l'inconstance d'une part, & l'entêtement pour les vieilles coutumes de l'autre. Le *G* y paroit exprimé du moins par trois principaux caractères. Ce G dans sa position naturelle, portant à l'ordinaire sa tête en haut & sa queue en bas, se réproduit sans comparaison plus fréquemment, que les deux autres, & se diversifie en bien des (2) sens.

Le second caractère tyronien est le même, que le précédent, mais couché & renversé de cette sorte ᘏ. Sa queue horizontale ou transversale s'élève de gauche à droite : ou bien il n'en a point du tout. Un autre ჩ renversé se tourne vers la gauche. D. Carpentier n'en fait pas la plus légère mention. Il convenoit de le mettre au nombre des ȼ renversés, ou plutôt d'en faire une note à part, à laquelle il faloit donner le troisième rang, & réserver le quatrième au Γ grec. La position & l'ouverture de celui-ci sont diférentes. Il ne forme guère d'angle droit, que quand il est couché sur le dos (⌙). Cette figure ne paroit pas avoir été connue de D. Carpentier, non plus que les deux

(1) L'usage en a néanmoins duré très-long-tems. Nous n'en saurions douter: la plus ancienne figure du G devoit être diférente de la nôtre Comme on ne tranchoit guère l'écriture à la main, fût-elle majuscule; pour peu qu'on apuyât sur le C, en le finissant; on l'exposoit à être pris pour le G. La virgule inférieure, mise en faveur par Carvilius fournissoit un moyen sûr, pour parer à cet inconvénient. Mais pouvoit-on réformer tous les écrivains sur cette règle? Ce n'est qu'à la longue, que de pareilles nouveautés s'acréditent. Les bronzes & les marbres, sur lesquels les vieux usages se défendent mieux des modes récentes, se refusèrent plus long-tems à celle-ci, & ne s'y prêtèrent ordinairement, qu'avec réserve. Les copistes des mss. la favorisèrent davantage. On trouve pourtant déja le G à queue sur des monumens bien antérieurs à J. C.

(2) Sa situation de droite devient oblique: sa tête s'incline, tantôt vers la droite, & tantôt vers la gauche: son pié s'étend plus ou moins. Ici tranché par une base, là prolongé en pointe, il tient tour à tour lieu de note initiale & de note subsidiaire.

La virgule recourbée vers la gauche, non seulement ne fut point admise dans les notes de Tyron; dans les écritures communes, on ne s'assujetit pas même à lui donner constamment cette forme. Souvent elle y fut tournée vers la droite. Souvent elle resta perpendiculaire. Telle aparamment fut-elle inventée, ou plutôt fixée par Carvilius. Car les anciens entendoient plutôt par virgule une petite ligne droite que courbe.

ſuivantes ƭ ƭ. Les Γ à queue oblique, ont l'angle plus ou moins obtus.

Il eſt des *G* à queue, antérieurs de près de deux ſiècles à la naiſſance de J. C. Depuis cette époque on en découvre, dont les traits ſont ainſi C, , ſéparés. Quoique les G rentrans & les G à queue courbée en arière ſe ſoient maintenus preſque en tout tems, & quoique les G, à queue tournée en devant, aient paſſé le VIIe. ſiècle; ces derniers pouroient aider à caractériſer le ſecond & le troiſième: tant il s'en trouve, dans les inſcriptions de ces ſiècles. Mais les *G* à queue ne ſont admis un peu fréquemment ſur les médailles, qu'au (*a*) VIe. ſiècle: quoique on l'y eût déja vu dès le IVe.

A l'égard de mſſ. en écriture onciale, dont on ignoreroit l'age; il n'eſt peutêtre point d'indice plus propre à leur aſſurer la plus haute antiquité, que le G fréquent, dont la queue courte & détachée naitroit, en s'élévant, preſque du milieu du C. Si en même tems le jambage gauche de l'A étoit régulièrement plus long que le droit, avec mêlange d'M minuſcules ainſi formées; il n'en faudroit pas davantage pour égaler au moins le mſ, qui réuniroit ces trois caractères, à tout ce qu'on connoit de plus antique en ce genre.

Le fameux Virgile du Vatican, que D. Mabillon, Bellori & Schéleſtrate jugèrent devoir apartenir à l'empire de Septime-Sévère, eſt plein de *g* à queue en forme de virgule renverſée. Le ſavant éditeur des Fragmens des plus anciens mſſ. de Virgile du Vatican confirme l'avis des trois célèbres antiquaires, par la reſſemblance de ce *g* avec celui de l'inſcription d'une horloge du même tems. Pareille queue de *g*, mais plus alongée, ſe montre dans un mſ. des loix wiſigothiques, non interpolées, comme elles le ſont, dans tous les imprimés. Il eſt au moins du commencement du VIIe. ſiècle.

D. Mabillon (*b*) met le *g* au nombre des lettres, qu'il fait paſſer de l'alphabet gothique dans le (1) romain.

(*a*) *Banduri Numiſ. t. 2. p. 618. 619.*

(*b*) *Diplom. p. 45.*

(1) Mais comme il ne s'explique point ſur ſa forme; on ne ſait s'il parle du G majuſcule ou minuſcule, & quelle eſt la figure du caractère, qu'il avoit en vue. On peut néanmoins en faire l'aplication au *g* à queue de l'ancien alphabet gothique, où il eſt ordinaire. Or loin de l'avoir reçu des Goths, c'eſt évidemment de notre alphabet latin, que ceux-ci l'empruntèrent.

II. PARTIE. Sect. III. Chap. IV.

Au VIe. siècle, on remarque des G de mss, à trois pièces détachées. D'où l'on peut conclure, que les autres de même figure résultoient d'autant de traits, quoiqu'ils paroissent formés d'un seul. Un (a) ms. de Vienne en Autriche, estimé du VIIe. siècle; à force de courber le *G*, lui donne quelquefois la figure d'une S. D'autres mss. en usent de même. Il ne faloit qu'un petit trait horizontal sur la tête de ce caractère, pour former le ℨ (1) saxon. Vers les X. XI. & XIIe. siècles, on rencontre des ℰ, semblales à certains ℰ, &, pour ainsi dire, composés d'un double *G*. Ce n'est pas ici le lieu d'insister sur le G caré, & sur diverses autres figures de cette lettre, beaucoup plus bisares. Le G majuscule du gothique moderne ne diféroit du nôtre, que parcequ'il étoit plus alongé par le bas. Mais la courbure de cette capitale remonte à des tems bien antérieurs au XIIIe.

Les ℨ minuscules (2) ou cursifs, censés saxons, parcequ'ils

(a) *Vindiciæ canonic. scriptur. operâ — Jos. Blanchini — Romæ 1740. fol. tom. I. p. cccc.*

(1) Il a toutefois des raports si marqués avec le Γ grec; qu'il paroitroit plus simple de ne pas chercher ailleurs son origine immédiate; si elle ne se présentoit d'elle-même, dans le cursif romain. La traverse du Γ un peu prolongée vers la gauche avec une queue convèxe vers la droite, donne précisément le ℨ saxon. A peine est-il diférent du ℨ romain, tel qu'on le trouve, dans les procédures juridiques & les mss. en lettres cursives & minuscules: non seulement des V. & VIe. siècles; mais encore des deux suivans. Or qui ne sait, que les courbures & les rondeurs sont les apanages ordinaires de toute écriture courante? Puis donc qu'on a d'anciens ℨ, du moins de l'an 444; pourquoi ne tireroit-on pas de la plus ancienne cursive le *g* saxon? Celui-ci ne se distingue réellement du ℨ romain, depuis le IVe. siècle, jusqu'au VIIe, pour ne pas dire, à certains égards, jusqu'au XIIIe, que par une simplicité plus uniforme. S'il semble avoir plus de conformité avec le grec, que le romain; c'est aparamment qu'il aura d'abord été tiré d'après des modèles romains, encore plus ressemblans aux Γ grecs, que ceux des anciens monumens latins, sur lesquels nous sommes tombés. Tout nous invite aussi à raporter au γ grec un petit nombre de γ latins, qu'on voit dans les actes, dressés en Italie, du tems de Justinien.

(2) Toutes les écritures des Anglo-saxons, depuis le VIIe. siècle, jusqu'au XIe. emploient constamment le ℨ saxon. Les exceptions ne se font remarquer au IXe, que quand leurs mss, sont dans le goût romain. On y découvre alors des *g* à double arondissement, toujours garnis d'une pointe ou d'un bec, dirigé vers la droite. C'est le seul reste bien sensible de la bare supérieure du ℨ, qui se soit conservé jusqu'à nous. Ce *g* devint plus fréquent au Xe. siècle. Longtems avant la fin du XIe. il exclut totalement l'ancien ℨ d'Angleterre. Si dans la suite on aperçoit encore des traces du dernier, elles sont rares & sans conséquence. Quant à sa figure primitive; les variations en sont assez légères, jusque vers la fin du Xe. siècle. La marque de la plus haute antiquité saxone, est que les ℨ ʒ ʒ soient parfaitement, ou presque entiérement fermés par le bas ou par leur queue recourbée. Il en est peu, dont le montant vienne à être touché par la courbure de la queue,

furent

furent plus fréquens dans cette écriture, ne laissèrent pas d'avoir cours dans (1) les autres. Le G majuscule à queue put devenir par degrés (2) minuscule. Mais en combien de formes le *g* cursif ne se (3) métamorphosa-t-il pas? Les

depuis le commencement du IXe. siècle. Les Ʒ les plus communs, postérieurs à sa fin, ont la queue tournée à l'ordinaire vers la gauche, mais rabatue en courbe par-dessous. Bientôt, comme on l'a dit, l'Angleterre abandona son propre Ᵹ, pour prendre le g doublement rond des autres peuples.

(1) Les exemples s'en réproduisent souvent, avant le IXe. siècle, auquel ils semblent se multiplier. Ces *g* étoient, il est vrai, plus courbés ou plus arondis par la tête, que ceux des Anglo-saxons. Exceptons en néanmoins quelques-uns des bulles papales du IXe. siècle. La France les employoit encore quelquefois au XIe. Au XVe. il faudroit dire la même chose de l'Espagne; si l'on pouvoit compter sur des caractères rares, & qui probablement ont une autre origine.

(2) Si le g minuscule n'est pas plus ancien; une épitaphe datée du Consulat de Gallican, c'est-à-dire de l'an 330. ou 317. pouroit fournir un ɡ majuscule, d'où il seroit (*a*) sorti. Mais quoique, absolument parlant, notre g minuscule ait pu naitre du ς oncial, & que nous ayons d'anciens *g* cursifs romains, qui prennent sa figure; il est peut-être plus simple, de dériver le minuscule immédiatement du Ʒ saxon, ou plutôt du ɡ romain. Soit que le côté gauche de la tête du dernier se courbât en dessus ou en dessous, soit que son côté droit en fit autant; ils tendoient presque également à produire la tête de notre g minuscule, & souvent même de notre *g* cursif. Cependant, si l'on considère ces figures, selon la totalité de leurs traits; la tendance à former le premier g sera plus sensible, jusqu'au VIIIe. siècle: comme elle le paroitra davantage depuis à faire éclore le second. A peine poura-t-on déterrer quelque g minuscule fermé par le bas, même dans les mss. avant les écritures carolines; à moins qu'on ne le supose d'un seul trait (ɡ) presque en forme de 8 en chifre.

(3) Deux parties ou jointes ou détachées, la tête & la queue, sont essentielles aux *g*; particulièrement à ceux de la cursive romaine. De la hardiesse & de la variété des liaisons de cette écriture naissent des têtes, de tant de manières diférentes; qu'il est également impossible & de les décrire & de les figurer. Pour en donner néanmoins quelque légère idée; disons que cette tête prend au besoin la forme d'une *S* droite, contournée, couchée, renversée, ou d'un C posé, façoné, prolongé, suivant tous les sens imaginables, & l'exigence des traits, nécessaires à son union avec les lettres voisines.

La queue du même *g* emprunte plus communément la ressemblance de l'*S*, du γ grec, du 3 en chifre: mais avec des alongemens, des inclinaisons, des retrécissemens haut & bas, si nombreux & si diversifiés; qu'on ne doit pas s'atendre à les trouver ici rassemblés, sous un seul coup d'œil. Ce seroit beaucoup, si toutes ou même la plupart des figures antiques du *g* cursif romain pouvoient être représentées, dans nos planches, tant d'alphabets, que de liaisons des anciennes écritures. Quoique la queue du *g* se retrécisse quelquefois par le bas, pour s'élever; nulle autre cursive nationale ne lui communique à cet égard plus de conformité avec l'*S*, que la cursive romaine.

Le *g* de la plus ancienne gallicane imite déja par la tête notre g minuscule: mais par le bas de sa queue, il aproche plus de la ligne horizontale. Dès la fin du Ve. siècle, il s'y forme une cambrure, qui duroit encore au commencement du VIIe. & qui en ocasiona d'un goût diférent dans la suite.

Le génie du *g* mérovingien demande, que sa queue pour l'ordinaire se resserre davantage, en montant jusqu'au bas,

(*a*) *V. les Observations de Buonarruoti sur quelques fragmens d'anciens vases de verre. p. XXV.*

écritures nationales en fournissent une foule d'exemples : plus encore celles des diplomes, que celles des mss. Aucune n'égale la multiplicité des figures, que la romaine antique mit au jour. Dans les chartes du IXe. siècle (1) & des suivans, leur queue se repliant sur elle-même, sembla presque former deux g au lieu d'un. Vers le XIIe, on croiroit cette lettre quelquefois changée au 8 du (2) chifre arabe. Le

& quelquefois jusqu'au haut de la tête, quelquefois même jusqu'à lui servir de traverse. Tels sont ces figures g g g g. Mais les queues du second & troisième caractères, paroissent ici plus abaissées, qu'elles n'auroient dû l'être. Depuis le VIIe. siècle, la figure du g la plus usitée, toute inconstante qu'elle est dans la totalité de son contour, s'acorde à former un angle curviligne très aigu, au bas de la queue, avant que de la faire remonter. Cette espèce de g étoit encore d'un grand usage en Italie, après le milieu du IXe. siècle.

En France sous les premiers Carlovingiens, les g se sentent beaucoup de ceux des tems antérieurs. Une de leurs nouvelles propriétés des plus remarquables, quoique pourtant pas des plus communes, est de recourber leur queue vers la droite, après l'avoir portée vers la gauche. Au moins le bout de la queue vient-il se replier en rond sur lui-même en se touchant, mais beaucoup plus bas, que ne le fait notre g minuscule. Cette qualité n'est point du nombre de celles, qui conviennent rarement aux g carolins. Malgré le raport de certains g des XI. & XIIe. siècles avec les mêmes lettres du VIIIe, ceux-là seront sufisamment distingués par un ventre plus gros & peu proportioné avec leurs autres parties; plus encore, lorsqu'ils seront marqués d'un trait partant du côté droit de la tête, & venant aboutir presque en diagonale sur la queue, ou même s'unissant à son extrémité : indice toutefois plus spécialement aproprié aux g des XII. & XIIIe. siècles. C'est de-là, que les g en forme de 8, alors devenus plus fréquens, semblent avoir tiré une seconde ou troisième naissance.

(1) La queue du g commence à se boucler fréquemment sous Charlemagne, puis à descendre en se courbant à droite ou à gauche. Ce caractère ne prend fin, qu'au XIIe. siècle. C'est alors qu'on joint quelquefois le parafe à la boucle.

Ces g g, sans autre traverse supérieure, que celle qui nait de leur cou; quoiqu'ils ne soient pas les plus ordinaires, fournissent par ce seul trait, un signe distinctif du IXe. siècle. Les g à queue se traversant de haut en bas, après l'avoir long-tems disputé aux autres g, terminés en dessous par une simple boucle sans excédent, prirent enfin le dessus, durant le Xe, & ne furent négligés, que sur le déclin du XIe. Mais quand leur queue, d'abord poussée vers la gauche, vient se couper en se portant vers la droite, au lieu de descendre : quand les g prennent la forme d'une S capitale, dont la courbure supérieure se ferme totalement; ce sont-là des indices plus infaillibles du même siècle.

Les g majuscules de diférentes figures, dans l'écriture alongée, caractérisent le XIe. Ils se maintiennent encore au XIIe. mais leur hauteur diminue. Les g à queue serpentant vers la gauche, ou même de haut en bas, désignent les X. & XIe. siècles, notamment en Allemagne. Ceux à double traînée, ou plutôt en façon de chaîne, & à double boucle, en sens contraires, marquent le XIIe. Les g en Angleterre ne fourniront pas des marques moins décisives du même age. Mais ces caractères, quoique fréquens, dans certaines pièces, ne conviennent pas au plus grand nombre.

(2) Quelques exemples que les premiers tems fournissent de ce g; il est néanmoins plus propre des XII. & XIIIe. siècles. Mais souvent son ancien

contour du *g* cursif, & ses diverses parties éprouvèrent aussi des variations (1) de la part du gothique. Les figures, auxquelles elles donnèrent l'être, furent souvent chargées de traits superflus, avec redoublement d'un mauvais goût, dont les siècles antérieurs n'avoient point encore fait l'expérience. Les *g*, dans les cursives romaines, descendirent ordinairement (2) au-dessous, & montèrent fréquemment au-dessus de la ligne.

Origine & formes de l'H. Pourquoi placée au

VIII. Il en est à peu près de l'H, comme de l'E. Presque toutes ses (3) figures, phéniciennes, étrusques, hébraïques,

arondissement se change en angles. Quoiqu'on y saisisse des indices sufisans, pour distinguer les siècles : comme ils pouroient paroitre trop subtils ; il vaut mieux s'atacher à d'autres plus sensibles. Observons seulement, que ces *g* ont duré, jusqu'au XVIe. siècle.

(1) Le milieu de la tête des *g g* du XIIIe siècle est souvent en pointe ou en angle : caractère, qui varia plutôt dans la suite, qu'il ne cessa. Au même siècle, la queue forma de son côté plusieurs angles. Cependant en Espagne, on se contentoit alors assez souvent, de faire passer une ligne horizontale, sur la tête des *g g*. La même forme se voit à peu près en France, au XIVe. siècle. Les XV. & XVI. entre plusieurs autres figures, emploient des *g g g*, dont le montant s'élève au-dessus de la traverse. Le *g* des bulles des papes s'est maintenu sous cette forme, jusqu'à nos jours. Aux XV. & XVIe. siécles, la queue traversa souvent la tête du *g*, ou même passa par dessus. Avec des figures moins singulières, l'Espagne en produisit alors d'assez bisares. Telles sont celles-ci : *g g g g g g g g g*, dont quelques-unes lui étoient communes avec les nations voisines.

(2) Les g gallicans, au commencement du VIe. siécle, descendirent sans monter. Dès l'entrée du suivant, leur queue étoit déja quelquefois presque au niveau des autres lettres. Mais ce ne fut qu'au VIIIe. que les écritures cursives s'acoutumèrent à ne pas abaisser leur *g* plus que les minuscules, dont elles empruntoient assez souvent la figure. Quoique les queues des *g* mérovingiens, qui, après avoir formé un angle aigu, se relévoient, ne laissassent pas de descendre considérablement ; elles s'abaissoient bien davantage, quand elles étoient pour ainsi dire lâches & pendantes. En général leur extension ne fit qu'augmenter, jusque vers la fin du VIIIe. siécle. Alors, dans les écritures alongées, plus qu'en aucune autre, les *g* n'excédèrent souvent ni haut ni bas l'élévation de la ligne. En même tems s'introduisit la mode de les terminer en-dessous par une boucle, dont l'extrémité descendoit plus bas. Ce trait se prêta aux diverses longueurs, qu'il plut aux écrivains de lui donner. Mais l'usage, & de tenir la queue du *g* au niveau de la ligne, & de la faire descendre plus ou moins au-dessous de la boucle, eut presque également cours, durant le IXe. siécle. Au Xe. le second l'emporta. Au XIe, le *G* n'excéda, que très-rarement par ses deux bouts, le niveau des lignes alongées : parceque d'ailleurs il n'y paroissoit guère, que sous la figure du G majuscule. Les *g*, à la mérovingienne, descendoient fort bas, dans les bulles des papes, même sur la fin du IXe. siécle. Ceux, qui pour lors s'écartoient moins de l'ancienne forme romaine, ne s'abaissoient pas tant à beaucoup près.

(3) Les plus anciennes H samaritaines, étrusques & grè ues sont terminées haut & bas par deux parallèles à leur traverse. Les Grecs des premiers tems

commencement des noms propres? Papebroc réfuté sur la nécessité de l'H à la tête de celui de Louis le débonaire.

syriaques, grèques, runiques, pour ne point parler des autres, ou ressemblent parfaitement à nos H latines, ou du moins laissent apercevoir avec elles de grands traits de conformité.

Les relations intimes de l'esprit doux & de l'esprit rude avec l'H ont été discutées ailleurs. On a fait sentir combien furent vains les éforts de certains auteurs, pour la dégrader du nombre des lettres, sous prétexte, qu'elle devoit être réduite à la condition (1) d'aspirée.

La traverse de l'H, dans les notes de Tyron, au lieu d'être horizontale, part du bas de son jambage gauche, & s'élève ordinairement jusqu'au haut du jambage droit. On voit l'un & l'autre, quelquefois perpendiculairement, & quelquefois obliquement parallèles. Ici les deux côtés de l'H conservent entr'eux une égalité parfaite. Là le jambage gauche de l'h montant plus haut que le droit, semble nous ofrir les prémices de l'*h* minuscule. On la retrouve également, dans l'h tyronienne à jambages courbes. Il n'est pas non plus dificile d'apercevoir une *h* minuscule, doublement renversée dans l'M. Nous ne conoissons point, chez les (2) Latins, insèrent encore quelquefois de plus une perpendiculaire au milieu des deux latérales de l'H. Les Caldéens & les Juifs rétranchent de la leur les deux montans, élévés au-dessus de l'horizontale de l'H ordinaire. Au contraire les Syriens (a) supriment ses deux jambages inférieurs. Ainsi chez eux la médiane est changée en base. Voila en quoi ces H diférent des nôtres. Mais tant d'additions & de rétranchemens ne défigurent point tellement l'H primitive, qu'elle devienne méconoissable. Ses raports de ressemblance subsistent toujours. Le concert de toutes ces H entr'elles, comme avec la latine, justifient son antiquité; les tables d'Eugubio la confirment; les monumens latins ou romains les plus anciens ne permettent pas de la révoquer en doute. Contre des autorités si respectables, que peuvent les subtilités des grammairiens?

(1) De l'aveu de Priscien lui-même, qui se flatoit d'avoir démontré cette proposition; les Grecs du premier age ainsi que les Latins, mettoient l'H au rang (b) de leurs lettres. Velius (c) Longus va plus loin: il prouve par les écrits des anciens & par plusieurs autres raisons, que les Grecs s'en servirent comme d'une vraie lettre. Scaurus (d) soutient le même sentiment. Cette réclamation de la part des grammairiens contre leurs propres confrères ne laisse rien à desirer, pour la défense de l'H, en qualité de lettre. Elle met aussi le comble aux preuves de son antiquité, dont l'époque ne sauroit être réculée, après l'introduction de l'alphabet en Italie.

(2) Une inscription grèque, raportée par (e) D. Bernard de Montfaucon renferme des *h*, composées de trois lignes droites, dont la seconde perpendiculaire ne s'élève pas au dessus de la traverse. Cette H est sans transposition la 11e. & 12e. de notre XIe. planche. On peut voir, dans la 10e. des *h* encore plus antiques. Ainsi les Latins pouroient bien avoir emprunté des Grecs leur *h* minuscule.

(a) Voyez nos pl. 7. 8. 9. 10. 14.

(b) Col. 560.

(c) Col. 2217.

(d) Col. 2258.

(e) Diar. Ital. p. 439. Palaeogr. gr. p. 170.

d'exemple plus ancien de l'*h*, que ces caractères. Il est encore d'autres Ⱶ ⱶ en notes (1) tyroniennes, qui n'ont que la moitié de l'H ordinaire.

D. Mabillon (*a*) compte l'H parmi les lettres, que nous devons aux Goths. Quoiqu'il ne s'explique pas sur sa figure, il entend sans doute l'ƕ presque en forme de minuscule : mais on doit, comme on vient de le voir, la faire remonter plus haut. D'ailleurs le sénateur Buonarruoti (*b*) la tire d'une HC à moitié arondie, qu'on trouve sur quelques monumens chrétiens, & dans les mss. célèbres de Térence & de (2) Prudence du Vatican. Ainsi s'en explique-t-il.

(*a*) *De re diplom. p.* 47.

(*b*) *Osservaz. sopra alcuni framm. prefat. p. XXIV.*

Les ƕ parurent, dès le IVe. siècle sur les médailles. Elles y continuèrent (*c*) au VIIe. chez les Grecs. En général l'H est une des lettres, dont la figure a moins varié. Comme majuscule, elle ne laisse pourtant pas d'avoir pris quelques formes bizares, même avant le gothique : mais leur rareté nous dispensera de les représenter ici. Vers les VII. VIII. & IXe. siècles, un faux air d'M distingua plusieurs H capitales mérovingiennes & lombardiques. Long-tems auparavant, elle fut admise, dans les (3) inscriptions, sous la forme de deux II : c'est-à-dire qu'elle y manquoit de traverse. Mais alors elle avoit plutôt la valeur de l'H grèque, que de l'H latine.

(*c*) *Bandur. numis. t.* 2. *p.* 681.

(1) S'il s'en trouve d'un goût diférent, dans celles de D. Carpentier ; c'est qu'il n'a pas fait atention aux supressions fréquentes de l'H devant les voyelles. Son *Humanis* est de cette nature : le notaire & peutêtre l'inventeur a suposé ce mot écrit par *U* sans *H*.

(2) Peutêtre a-t-il voulu parler du Prudence de la bibliothèque du roi. Ce ms. non seulement renferme des H semblables à celles, que Buonarruoti représente ; mais encore des K, qui eussent visiblement préparé les voies à l'*h* minuscule ; si elle n'eût pas été inventée. Ces caractères plus semblables au K, qu'à l'H, se rencontrent en divers autres mss. Un lombardique magnifique de la bibliothèque du roi, quoiqu'il ne soit pas antérieur au VIIIe. siècle, l'emploie encore quelquefois.

(3) Ces inscriptions, quoique latines, sont ordinairement en caractères grecs, ou mêlés de lettres grèques & latines. Les H s'y trouvent néanmoins le plus souvent munies de traverses : ce qui ne porte aucun préjudice à leur valeur (*d*) d'I ou d'E long. D. Martène (*e*) semble n'y conoitre point d'autre son, que le dernier. Il fait cette observation au sujet d'une inscription, qu'il dit n'être pas *seulement* dificile à expliquer, mais même *beaucoup à lire*. Aussi en laisse-t-il l'explication à de plus habiles. Pour les exciter à n'en pas priver davantage la République des Lettres ; nous alons hazarder de la lire, sans compter sur le succès, & sans nous atacher à rendre ni l'orthographe ni les fautes, que nous croyons y remarquer. *Magna Severina memoria aterna : Aurelius Valerianus simul locum jussit sibi, suis, vir virginis illesa, Magni Severini sororis tribuni legionis secunda Italica.* Les terminaisons encore plus grèques, que quelques lettres de cette épitaphe, anoncent un sculpteur grec de nation.

(*d*) *Voyez notre t. I. p.* 705.

(*e*) *Voyage littér. part.* 1. *t.* 1. *p.* 292. 293.

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. IV.

Les variations les plus essentielles des *h* minuscules & cursives ne consistent guère, que dans les alongemens plus ou moins grands de leur second (1) jambage. On a déja parlé de lettres semblables à l'ɦ pochée ou formée en batant ou en demi-batant par le haut. A ce seul trait ordinaire on reconoitroit une écriture, pour être au moins du VIII. ou IXe. siècle. Que le jambage droit naissant du gauche, au lieu de s'arondir, monte & s'abaisse par des angles aigus, on aura un signe encore plus sûr du même age.

(1) Jusqu'au Xe. siècle, communément le côté droit des ɦ ɦ ɦ ɦ ne descendoit, qu'au niveau du gauche. C'étoit presque toujours en s'arondissant, dans les écritures onciales, demi-onciales & minuscules. Au VIIIe. siècle, l'usage s'établit de courber ou replier en dehors le bout du côté droit, plutôt que de lui faire perdre son niveau en l'abaissant. Les siècles précédens en avoient déja vu quelques exemples. Mais les IX. & X. sont en quelque sorte reconoissables à ce trait oblique, horizontal ou courbe, régulièrement très-court, & dans la minuscule, où il étoit plus rare, & dans la cursive, caroline surtout, où il étoit très-fréquent.

Il n'a pas lieu, si les deux côtés de l'*h* ne sont point à peu près parallèles. Leur parallélisme ordinaire, & souvent rigoureux, du tems des Romains, se soutint jusqu'au Xe. siècle. Les deux côtés se raprochent quelquefois beaucoup, dès le VIIe. & se maintiennent en cet état, presque jusqu'à la troisième race de nos rois. Sous les derniers de la seconde, on vit aboutir en spirale le côté droit de l'*h*, sans néanmoins s'écarter de son niveau. Cependant le même côté, déja quelquefois un peu prolongé vers le bas, dans les cursives romaines des premiers tems, le fut davantage dans les bulles pontificales du VIIe. siècle. Si l'extension de ce côté semble diminuer depuis; elle ne laisse pas d'excéder en-dessous le côté gauche, vers lequel elle se raproche, jusqu'à se réunir avec lui, & quelquefois jusqu'à passer par-dessous. Mais d'abord il est plus d'usage, que par le bout elle se recourbe vers la droite. La courbure la plus outrée des ɦ ɦ vers le côté gauche n'anéantit pas toujours entiérement le droit. Sur le déclin du Xe. siècle, les ɦ à queue inférieure commencèrent à s'accréditer en France, en Allemagne, & partout ailleurs, où elles n'avoient que peu ou point de cours auparavant.

Quoiqu'au XIe. siècle, dans la minuscule, le côté droit de l'*h* s'alongeât en courbe de plus en plus vers la gauche; au XIIe. il le passa si notablement, qu'on pouroit souvent fixer l'age d'une écriture par ce seul trait. Mais au lieu de s'arondir alors, dès sa naissance; le côté droit débuta presque par former un angle, qui, quand il est simple & constant, peut indiquer le XIIIe. siècle. Il manifeste les suivans, à proportion des angles, des pointes & des autres accessoires, dont on le surcharge. Le même angle, long-tems auparavant, avoit paru dans la cursive; lorsque les deux côtés avoient coutume d'être & parallèles & de niveau. Au-dessous de l'angle, dès le XIe. siècle, le côté droit se terminoit en *ſ* pendante ou bien en virgule alongée. Mais ce ne fut jamais un caractère uniforme, ni même le plus fréquent. Le côté droit de l'*h*, prolongé en forme d'ʒ contournée, eut partout de plus grandes suites. Il devint presque général, aux XIII. & XIVe. siècles. Cependant sur la fin du premier; mais principalement au XIVe, la queue inférieure fut ramenée presque en forme d'ↄ, au-dessous du côté gauche. Elle monta même jusqu'à la haste, & la traversa souvent, au-dessus de la panse, comme on peut en juger par ces figures ɦ ɦ ɦ.

Mais les diplomes, où le jambage droit de l' h (1) part du bas du côté gauche, en formant les mêmes angles, apartiennent à la plus haute antiquité. Le même côté panché considérablement sur la gauche en ligne droite prouve encore mieux un age très-reculé. Les queues (2) montant & descendant sur elles-mêmes en sont aussi de bons garans.

(1) Ces *h* sont parfaitement semblables à quelques-unes des notes de Tyron.

(2) On n'a rien dit des queues exhaussées des *b* & des *d*, qui ne soit aplicable à celles des *h*. Droites ou tant soit peu courbes, à jour ou autrement, si après s'être élévées, elles se rabaissent, en parcourant à peu près les mêmes traces; elles apartiennent aux anciennes cursives romaines, ou tout du moins à celles, qui en sont plus directement émanées. Ce caractère se soutient encore passablement sous les rois Mérovingiens du premier & du moyen age. Mais sous ceux du dernier, les queues supérieures des *h* furent poussées en haut sans retour. Elles ne firent que croitre sous les Carlovingiens, partout où la cursive ne se raprocha pas de la minuscule. L'usage de terminer le haut des *h* de l'écriture alongée & de la cursive des diplomes royaux par des pointes très-longues, très-aigües, & plus ou moins inclinées par le bout vers la droite, parut général, au IXe. siècle. Sur la fin du XIe. les queues de l'*h* cessèrent de s'élever au-dessus du niveau des écritures alongées; lors même qu'elles conservoient la forme cursive. Les bulles pontificales & autres diplomes d'Italie retenoient encore au XIe siècle l'ancien goût romain, par raport aux queues de leurs *h*; quand elles n'étoient ni purement lombardiques, ni presque absolument minuscules.

Sur le modèle de l'*h* cursive des Romains, les queues de celles des mss. franço-galliques s'inclinoient souvent par leur montant, concave vers la gauche. Les longues queues brisées ou presque rompues & portées à droite, au moyen de lignes soit obliques soit horizontales, anonçent par leur fréquence le Xe siècle, surtout dans les cursives d'Allemagne. La hauteur des *h* diminue au XIe. & plus encore au XIIe. Leur queue supérieure se courbe à droite en faucille, pendant la durée du XIIIe. Sur son déclin, cette courbure va jusqu'à toucher le haut de la panse de l'*h*. Il n'est pas rare alors, que la même queue, au lieu de se courber, paroisse rompue; parcequ'elle est composée de deux traits: le premier perpendiculaire; le second horizontal, oblique, & le plus souvent curviligne, faisant angle avec la haste. Quelques *h* forment divers angles par leur queue; lors même que celle-ci devient le résultat de plusieurs courbes. Aux XIII. & XIV. siècles, le montant de l'*h*, terminé par une queue supérieure, donne l'ogive renversée. Le cas arive plus souvent, aux XV. XVIe: mais l'ogive ne descend pas si bas. En récompense le trait, qui la produit traverse moins rarement de l'autre côté.

La pointe, partant à gauche du haut de la haste de l'*h*, n'y causa guère moins de variations, que sa queue. Cette pointe, originairement seule, s'associa une compagne au XIe. siècle. Elles étoient plus anciennes dans la minuscule. Les deux pointes, quoique souvent inégales, poussoient au haut de l'*h*, & d'autres lettres à queues supérieures, une espèce de fourche. Pour mieux répondre à la queue placée à droite, celle qui l'étoit à gauche se courba de même, & plus en Ecosse, que partout ailleurs, vers la fin du XIIIe. siècle & le commencement du XIVe. La courbure gauche, comme la droite, ne se borna pas à toucher la haste; elle la traversa de plus, & tout de suite engendra la courbe, qui naissoit auparavant de son plus haut point d'élévation. Les exemples suivans nous feront mieux entendre, qu'un plus long discours.

Lorsque simples, elles s'élèvent presque constamment; jusqu'aux lignes supérieures, en se courbant par le bout de plus en plus vers la droite; elles ne caractérisent, que les VIII. IX. & X^e. siècles. Leurs boucles multipliées, leurs traits tremblans ou serpentans désignent les X. XI. & XIIe. L'H capitale alongée & rétrécie, dans certaines hautes lignes des bulles & des chartes, indiquent les mêmes siècles, & surtout le dernier. Le XIIIe. & les suivans chargent leurs H, comme leurs autres lettres, d'angles, de pointes, de traits doubles, hétéroclites, & du plus (1) mauvais goût.

Brenner dans son Trésor des monoies de Suède, ne réserve pas l'usage de placer l'H à la tête des noms propres, aux seules régions du fond du Nord; il l'étend (2) aux différentes parties de l'Europe. Jean Scheffer (a) attribue aux Goths la prononciation (3) de l'H, ajoutée avant plusieurs de nos consones.

(a) *Syntagma de antiquis torquibus. n. 12.*

(1) Durant le cours du XIe. siècle, une base ajoutée au côté gauche de l'H y produit des variations nombreuses, assez considérables, pour mériter quelque atention. Presque toujours renfermée dans son intérieur, elle se montroit rarement au-dehors. Ce qui n'arivoit, que lorsqu'elle prenoit la figure d'une *f* renversée, d'une ligne horizontale ou transversale. Le plus souvent elle s'élévoit par un trait oblique ou courbe, dans la cavité de l'*h*. Quelquefois cette base étoit portée, jusqu'à son côté droit; auquel elle donnoit même naissance. Ces exemples h h h en feront foi pour l'Espagne, aux XIV. & XV. siècles. Les suivans pour la France seront plus sensibles, dans ces deux h h, & pour l'Allemagne dans celle-ci h. La base du côté gauche en forme d'~, sans être plus fréquente, que les précédentes, désigne assez bien le XIIIe. siècle. C'est alors aussi qu'on la voit surmontée d'une ou deux vraies ou fausses parallèles, justement placées au milieu de l'h. Nous passons sous silence les bases des h h d'Espagne du IXe. siècle, aussi singulières dans leur figure, que ces *h* le sont par l'alongement inférieur de leur haste. Au surplus cette base poussée de gauche à droite est commune à la plupart des autres lettres du même tems, eu égard à la même situation & aux mêmes circonstances. Les h onciales résultèrent du changement du second jambage de l'H capitale en ɔ contourné: mais lorsqu'elles se transformèrent en gothique moderne, ce jambage constitutif de l'H onciale se métamorphosa en ʒ également posée à contre sens.

(2) Il cite *Hludovicus* pour la France, nom de Louis le débonaire, & pour la Suède & le Danemarc, celui d'*Hericus*, porté par plusieurs rois de ces royaumes.

(3) Qu'elle ait été propre aux François & aux Allemans; Heineccius (b) en aporte pour preuve un catalogue, tiré d'un mſ. très-ancien de S. Gal, & publié au second tome des Antiquités d'Allemagne par Goldast. Les noms de Lothaire, de Louis, de Ratbert, de Rothard, de Radulfe, de Ramfroi & de beaucoup d'autres y sont précédés d'une H. » La prononciation de la gutturale devant L, dit Dom Lobineau, » dans son Glossaire de l'histoire de Bretagne, est restée dans quelques cantons du diocèse de S. Malo, où les » paisans disent une *hlef*, une *hloche*, un *hloitre*, « pour une *clef*, une *cloche*, un *cloitre*.

(b) *Heinec. de sigillis part. 1. cap. 9. n. 20.*

La

La letttre H, pour ainsi dire afectée au commencement de quelques noms propres, tels que *Hlotharius*, *Hludovuicus*, y fait soupçoner je ne sai quel mystère (1) à certains auteurs. Tel fut cependant sans aucune afectation mystérieuse, le premier usage des François, conforme au goût teutonique. Pour imprimer une prononciation âpre à divers mots, ils ne se contentoient pas de la fortifier par une H; ils y ajoutoient (2) un C, qui devoit en rendre le son

(1) Comme *herr* en alleman, & *herus* en latin veulent dire *maître* & *seigneur*; cette signification leur paroit aplicable à l'H initiale des noms de Louis, de Lothaire &c. Ainsi, selon eux, *Hludovicus*, *Hlotharius* doivent être rendus *seigneur Louis*, *seigneur Lothaire*. Ainsi, pouvons-nous ajouter, les noms des derniers empereurs Romains étoient précédés par le titre *dominus* ou *dominus noster*, souvent exprimé par la première lettre de ces mots. Mais nos rois Gontran, Dagobert, Sigebert n'étoient-ils pas également *seigneurs*? Pourquoi donc l'H n'est-elle jamais mise avant leurs noms? Quand on écrivoit *Chludovicus* & *Chlotarius*, au lieu de *Ludovicus* & de *Lotharius*; prétendoit-on renfermer dans le *ch* quelque notion de *herr* ou de *seigneur*?

M. le Blanc, dans son Traité des monoies, rejette (a) la même opinion: parcequ'il seroit ridicule de lire *dominus* ou *herus* devant *Bajocas*, *Turonus*, *Redonis &c.* Il prétend, que les » anciens François n'ajoutoient ces deux » lettres *C H*, ou jointes ensemble ou » séparément, au commencement de » certains mots, que pour rendre la » prononciation plus forte. « De-là vient, que la plupart des auteurs latins rétranchent ordinairement ces deux lettres. En France même, un titre de l'an 520, raporté dans la Diplomatique (b) de D. Mabillon, nomme Chlothaire, Lothaire. On lit indiféremment, sur les monoies de France, *Childebertus* & *Hildebertus*, *Erebertus* & *Cheroberius*, *Hludovicus* & *Ludovicus*. Hertius, dans sa Dissertation (c) sur les diplomes des empereurs & des rois d'Allemagne, souscrit au texte de M. le Blanc, qu'il copie tout au long. Heineccius, après en avoir usé de même, apuie (d) le témoignage de notre auteur, sur ceux de Scheffer, de Goldast & de Pistorius. Il ne dissimule pas, qu'on voit sur le sceau du fameux diplome de Lindau un point entre l'H & l'L. Mais, sans se prévaloir de la fausseté de la pièce, qu'il n'a garde d'admettre; il supose, qu'en cela l'imposteur n'aura fait qu'imiter un autre sceau, portant un point entre ces deux lettres. Il se fonde sur une bulle d'or de Louis le débonaire, raportée par (e) D. Mabillon. On y lit, selon Heineccius: D. N. H. LUDOVICUS IMP. C'est une illusion toute pure. La même bulle d'or, apartenant à saint Martin de Tours a pour légende p. 47. D. N. HLUDOWICUS IMP. & p. 48. où elle est figurée: D N. H L. VDOVVICUS IMP. L'une & l'autre manière ne favorise en rien le point après l'H. Et quand il y seroit; cette dernière lettre, précédée du D, qui veut dire *dominus*, ne pouroit avoir une seconde fois la même signification. Ce sera donc, s'il le faut, une objection tournée en preuve.

(2) Prévenu d'une idée semblable à celle des auteurs, qui prétendent faire signifier *herr* à l'H, placée au commencement des noms de nos rois de la première & seconde race, M. Maillart (f) ancien avocat au Parlement n'a pu se persuader, que le C initial des noms de nos princes mérovingiens, ne marquât pas le titre de leur dignité royale. » Je vous représente, Monsieur, écrit-» il à M. Lebeuf, que je mets un point » entre les deux premières lettres des noms » C.Hilderic, C.Lovis, C.Hildebert,

(a) *Pag.* 15. 16.

(b) *Pag.* 463.

(c) *Pag.* 6. 7. 8. 56.

(d) *De sigil. p.* 85.

(e) *De re diplom. supplem. cap.* XI.

(f) *Mercure de France. Janv.* 1736.

beaucoup plus rude. Un premier degré d'adouciſſement, dans la langue, fit écrire & prononcer *Hludovicus*, *Hlotharius*, *Hildebertus*, *Herebertus*. Un ſecond degré fit retrancher l'H de tous ces noms.

Auparavant il étoit d'uſage d'acorder quelquefois à l'H le premier pas ſur toutes les lettres des noms propres de perſones ou de lieux, commençant par les lettres *b*, *c*, *l*, *n*, *r*, *t*. Auſſi voyons-nous (*a*) ſur les anciennes monoies de France *Hbajocas*, *Hcarlemanus* & *Hcarlemannus*, *Hcuſtancien*, *Hcurti* .. *Saſonien* ... (1) *Hcaribertus*, *Hnoviomagus villa*,

» C. Lothaire, C. Herebert, C. Hilperic. Car la lettre antérieure ſignifie le » Roi, CONING. « Il apuie ſon opinion d'un témoignage d'Olivier Vred, qui propoſa la même vue, dans ſon Traité, où il entreprend de prouver, que la Flandre ancienne (*b*) n'étoit pas diférente de l'ancienne France &c. Si l'on refuſe d'admettre cette explication, M. Maillart déclare le C inutile, dans les noms raportés : puiſque l'H s'y » prononce » âprement, comme le K dans la lan» gue Teutoni-Germanique, qui eſt l'an» cienne langue Françoiſe, dont ces » noms ſont originaires.... De-là ré» ſulte, que les anciens auteurs Latins » ont eu raiſon de ne pas mettre la let» tre C devant ces noms propres *Hil*» *dericus*, *Lodoveus*, *Hildebertus*, *Lo*» *tharius*, *Heribertus*, *Hilperitus &c.* « Soit : mais ils devoient donc y mettre un R, pour rendre le mot *coning*, qui ſignifie *rex* : or c'eſt à quoi jamais ils n'ont penſé. Au ſurplus ceux, qui ont fait précéder du C ces noms, étoient-ils moins Latins, que ceux, qui l'ont ſuprimé ? Si *C.Haribertus* vouloit dire le Roi Haribert ; que prétendoit-on ſignifier, quand on écrivoit ſur les monoies *HCaribertus* ? Pourquoi les noms de Gontram, de Dagobert & de Sigebert ne furent-ils jamais précédés du titre de rois, comme ceux des autres princes du même tems ? Si le C parut inutile dans le latin, parcequ'on ne le prononça plus ſi durement ; il ne le fut pas, dans notre langue, où l'on n'a, ce ſemble, jamais ceſſé totalement & d'écrire & de prononcer Childerit, Chlovis, Chlotaire, Childebert, Chilperic. Vouloir que la prononciation germanique n'ait été altérée en rien, depuis plus de mille ans ; la thèſe n'eſt pas ſoutenable. Du reſte on s'en raportera volontiers ſur ce point aux Allemans, habiles dans leurs antiquités. Mais déja (*c*) Hertius, d'après Scobinger, s'élève contre François Guilliman, pour avoir ſoutenu, que Kining eſt marqué à la tête des noms, qui commencent par un C. Il s'enſuivroit de là, dit-il, que les prêtres, les moines, les nobles & les roturiers, dont les noms ont le C pour premiére lettre, dans les anciennes loix des Francs & leurs actes, auroient été autant de rois. C'eſt pourquoi nos deux auteurs concluent à faire venir un uſage ſi ſingulier de cette prononciation barbare, tirée du fond du goſier, dont les Suiſſes ne ſe ſont pas encore défaits. Comme l'auteur ou compilateur des *Variétés* (*d*) *hiſtoriques* adopte à tous égards l'opinion de M. Maillart ; il ſeroit inutile de lui faire une réponſe à part.

(1) M. le Blanc (*e*) donne pour légende d'une monoie de Charibert ces deux mots NTARIBERTUS REX. » Sous la premiére & ſeconde race, dit» il, les lettres H & N ſont ſouvent » confondues & miſes l'une pour l'autre. « Nous doutons, qu'il eût pu produire un ſeul exemple du changement réciproque de ces deux lettres. Nulle reſſemblance entr'elles, quant au ſon & à la valeur ; quoiqu'il y en ait quelquefois du côté de la figure. Ce ſavant homme lit un peu (*f*)

(*a*) Le Blanc. p. 16. 127. 131. 133. 142.

(*b*) Cap. 20. p. 239.

(*c*) Diſſert. de diplom. p. 8.

(*d*) Tom. 1. 1e. part. p. 12. & 13.

(*e*) Pag. 39.

(*f*) Page 41.

Hredónis, *Hturonus* &c. L'Italie, furtout (*a*) depuis qu'elle fut affujettie aux Lombards & aux François, fournit divers exemples d'H, ajoutées devant les C; comme (1) HCAROLUS, HCALENDE. Ces mots commençant fouvent d'ailleurs par le K ont fait juger à quelques auteurs, que l'HC en étoit la decompofition. Ainfi ces diférentes lettres feroient les mêmes pour la valeur.

(*a*) *Leon. Oftienf. apud Angel. de Nuce.*

Les diplomes, où le nom de Louis le débonaire ne commençoit point par une H, étoient fufpects au P. Papebroc. Cette marque d'autenticité, fuivant (*b*) fa manière de penfer, étoit abfolument indifpenfable: il l'exigeoit, non feulement dans le corps de la charte, mais auffi dans l'infcription du fceau. Sa règle nous paroit peu fûre; quand même on la reftreindroit au (2) tems, où Louis porta le titre d'empereur.

(*b*) *Act. SS. April. t. 2. Propyl. n. 32.*

On devoit encore être plus fcrupuleux, à marquer les noms d'une manière uniforme fur les monoies, que dans les diplomes même royaux. On a toujours pris plus de précautions

mieux HTARIBERTUS. Mais il prend encore le C. pour le T. Il faloit lire par-tout *HCARIBERTUS*.

(1) M. Muratori, dans fa Differtation fur les monoies d'Italie, parle d'une pièce d'argent, confervée à Milan, dont la légende porte *HCAROLUS IMPERATOR*, & le revers *XRISTIANA RELIGIO*.

(2) D. Mabillon réferre (*c*) les prétentions du P. Papebroc, par une exception confidérable. Il raporte deux formules, dont ufa Louis le débonaire, lorfqu'il n'étoit que roi d'Aquitaine. Selon l'une & l'autre, fon nom commençoit alors par une L fans H. Mais cette exception eft elle-même fujette à des exceptions. Dès-lors auffi le nom de Louis commença par une H. Si D. Mabillon avoit cru invariable l'ufage, qu'il atefte, & conféquemment fufpect tout diplome de Louis roi d'Aquitaine, où fon nom fe trouveroit écrit autrement; il fe feroit contredit lui-même: puifqu'il a donné, comme très-authentiques, plufieurs chartes de ce prince, fimplement roi d'Aquitaine, où l'H eft marquée à la tête de fon nom: chartes fur lefquelles les favans n'ont jamais formé de doute. Contentons-nous d'en indiquer une, où le nom de Louis commence au moins trois fois par une H. Elle fut publiée, dans les (*d*) Annales bénédictines, & depuis par des auteurs plus récens. Elle eft de l'an 794: par conféquent bien antérieure à l'empire de Louis.

D. Mabillon femble avoir encore été moins fur fes gardes; lorfqu'il parle de l'H, précédant le nom *Ludovvicus*, depuis que Louis le débonaire fut empereur, comme d'un ufage uniforme, au lieu qu'il ne fut qu'ordinaire. Du refte notre favant Bénédictin s'eft déclaré en divers endroits, contre ceux qui, fous prétexte de quelque changement de lettres, dans un nom propre, acufent les titres de faux. Il les traite même de cenfeurs ignorans en un endroit, où il ne penfoit pas fans doute au P. Papebroc. *Imperitos* (*e*) *quofdam cenfores, qui litteras falfi poftulant ob variam fcribendi, in eodem etiam inftrumento, ejufdem nominis rationem: cujus rei infinita exempla exftant.*

(*c*) *De re diplom. lib. 2. c. 3. n. 13.*

(*d*) *Tom. 2. p. 715.*

(*e*) *Annal Bened. t. 3. lib. 40. n. 3. p. 296.*

contre les faux monoyeurs, que contre les fabricateurs de faux titres. Cependant, quoiqu'on lise ordinairement *Hlotarius*, sur les monoies de l'empereur Lothaire; on ne laisse (*a*) pas d'en trouver, qui portent (1) *Lotarius*.

(*a*) *Le Blanc. Trait des monoies. p.* 108. *n.* 4.

Les mêmes siècles, qui ont vu les noms propres des persones ou des villes, précédés d'H ou de CH, les ont souvent vu sans l'une & l'autre lettre. Pour nous réduire au seul nom de Louis le débonaire; Dom Bouquet (*b*) a publié plus de 240. diplomes de cet empereur, tous ou presque tous jugés authentiques par les savans. Or il s'en trouve plus d'un quart, & peutêtre plus d'un tiers, où le nom de *Ludovicus* paroit écrit sans H, même depuis son avénement à l'empire. Parmi ces derniers; il en est quelques-uns, où l'on (2) observe expressément, qu'ils ont été pris sur les originaux.

(*b*) *Script. rerum francic. t.* 6.

L'usage de placer l'H devant *Ludovicus* s'est soutenu, jusqu'au règne de Louis le gros. Nous avons actuellement sous les yeux deux diplomes originaux de ce prince, où son nom est écrit (3) *Hludovicus*.

Pourquoi l'I latin est-il si diférent de l'I primordial? Formes

IX. Tandis que les peuples, dont notre premier volume renferme les alphabets empruntés des Samaritains, ne

(1) L'aplication se fait naturellement aux monoies de Louis le débonaire. Le nom de *Hludovicus* y est sans doute le plus commun. Cependant sur la 2e. colone de la planche chifrée 102. *b*, chez le Blanc; de sept monoies, nous en comptons cinq de suite, où *Ludouvicus* est constamment écrit sans H. Il est vrai, que toutes ces monoies de Louis furent fabriquées à Rome. Mais l'usage d'écrire son nom par un H n'étoit donc pas de tous les lieux.

(2) Des gens d'honeur en auroient-ils imposé au public? Des copistes auroient-ils fait cent fois la faute de copier *Ludovicus*, quoique leur texte portât *Hludouvicus*? Mais, on le veut, ils ont commis cette faute: qu'en pouroit-on conclure contre leur original, qui en seroit exemt? Au contraire leur exactitude est-elle hors de prise: & cependant une foule de diplomes, tirés des archives de toutes les provinces de France, d'Allemagne, d'Italie, nous montrent-ils le nom de Louis le debonaire écrit sans H; faudra-t-il donc les livrer tous à l'imposture, uniquement parcequ'il y manque une lettre, qu'on se dispensa souvent d'exprimer? Cassiodore fit plus: il ne se borna pas à suprimer du nom *Chlodovechus*, les deux premières lettres; il fit encore plusieurs autres changemens dans les suivantes, apelant Clovis (*c*) Luduin, en lui écrivant à lui-même, au nom de Théodoric roi des Ostrogots.

(*c*) *Var. l.* 2. *ep.* 41. *lib.* 3. *ep.* 3. & 4.

(3) Sur un morceau de cuir, qui couvre le sceau & qui n'est pas moins ancien, la même orthographe est observée. Cependant l'inscription du sceau porte *Ludovicus*. Tant il est vrai, qu'on ne conoit point de tems, où la mode de mettre l'H avant les noms commençant par l'L, ait été suivie sans exception.

varient pour ainsi dire pas dans la forme de leur I ; il est (1) étonant, que ceux-ci en aient un, dont la figure ne s'acorde en rien avec l'I des (2) nations, qui l'ont reçu d'eux.

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. IV.

L'I n'est susceptible, que de trois positions principales, la perpendiculaire, l'horizontale, & (3) l'oblique. Toutes les trois sont employées, du moins quelquefois, dans les écritures : toutes les trois sont d'un usage presque également ordinaire, dans les notes de Tyron.

Les ⅃ ᒧ ᑐ ᑐ brisés mériteroient bien de former un genre de notes à part. Mais D. Carpentier ne semble avoir connu, que la dernière figure. Aussi l'a confond-il avec l'I perpendiculaire. Il a fait une faute bien plus considérable,

diversifiées de l'I, dans les écritures & les notes de Tyron : prétendus I grec & celtibérien : I alongé : points & accens sur l'I : J consone & I voyelle : comment & par quels degrés leur distinction s'est-elle établie?

(1) *Miror, quomodò (a) Ionum & Chaldæorum consensus in unum conspirarit, ut quum à Phœnicio charactere ambo desciscerent, eandem figuram illius litera excogitarint. Nam certum est Ionas à Chaldæis non accepisse.*

(2) Auroient-elles donc ailleurs puisé cette unique lettre ? Nulle aparence. Quelque grande que soit la disparité suposée ; retranchez deux ou trois traits de l'I samaritain, celui des autres peuples s'y retrouvera sans peine.

Les Grecs, de qui nous tenons immédiatement notre alphabet, n'auroient-ils point adopté l'I des Syriens ou des Caldéens, préférablement à celui des Phéniciens ? Mais n'est-ce pas aux Phéniciens, que les Syriens & les Caldéens eux-mêmes doivent leur alphabet ? De plus les lettres cadméennes ou phéniciennes ne furent-elles pas introduites en Grèce sans exception ?

Les changemens faits à ces caractères primitifs, selon Hérodote, ne tomberoient-ils point spécialement sur l'I ? La chose est impossible ; à moins que les Orientaux, dont les I se raportent aux nôtres, ne les eussent également défigurés en les mutilant. Or il est plus naturel de croire, que la nation, de qui toutes les autres ont reçu leurs élémens, auroit dans la suite ajouté quelques traits à l'un d'eux ; que de s'imaginer, que toutes les autres se seroient concertées, pour faire les mêmes retranchemens aux traits primitifs de cette lettre : ou que sans ce concert elles se seroient toutes rencontrées à les suprimer de la même façon.

Suposer que les Caldéens & les Syriens auroient tiré leur I des Grecs ; ce seroit une idée destituée de toute probabilité. D'un autre côté l'on en a de grecs, d'étrusques & de latins, de près d'un millier d'années plus anciens, que les I connus des Samaritains. On n'est donc pas sûr d'avoir la figure primitive de leur I : mais on peut conjecturer, qu'elle ne devoit pas être fort diférente de la nôtre, & que celle, qui leur reste aujourdui, s'est altérée en se chargeant de nouveaux traits.

(3) L'I oblique, incliné vers la droite, des notes de Tyron, est plus fréquent, que celui, qui panche vers la gauche. Terminé en pointe, il ne figure pas seulement parmi les notes initiales, liées ou non; mais encore parmi les finales détachées, où il a coutume de valoir *is*. Quant aux I, soit perpendiculaires, soit horizontaux; ils sont presque indiféremment mis en euvre, soit qu'ils aboutissent en pointe, ou qu'ils soient coupés par des sommets. On est moins surpris de voir sur des médailles & des inscriptions la ligne horizontale ou l'— couché ; quand on sait, que les écrivains en notes de Tyron en faisoient grand usage.

(a) *Scaliger. Animadvers. in Euseb. chron. p.* 115.

lorſqu'il a cru, que (1) le b étoit une eſpèce d'I; parcequ'il eſt la principale lettre d'*indulgens*.

L'I majuſcule a pris en divers tems la forme du T : mais il n'eſt point de lettre, avec laquelle les écrivains l'aient confondu (2) plus communément qu'avec l'L. Les exemples en ſont très-multipliés, dans les plus anciens (3) mſſ. Les inſcriptions, même du ſecond ſiècle en fourniſſent.

On trouve des i minuſcules lombardiques, façonés en z. Ils apartiennent au dernier période de cette écriture. S'ils ſemblent déja préluder au bas gothique, ils ſympatiſent auſſi avec les *i* curſifs de l'ancienne romaine. Souvent cette écriture leur donne la forme de c, tourné à (4) contre ſens: plus ſouvent encore on diſtingue dans ces I un trait montant & un trait deſcendant, qui ſe traverſent une ou deux fois. L'i mérovingien eſt à peu près ſuſceptible des mêmes afections. Aux x. & xi[e]. ſiècles on vit dans les chartes des I pouſſer vers la droite un long trait oblique, partant de leur tête. Ils ne furent cependant jamais les plus ordinaires.

(1) C'eſt réellement un D majuſcule, dont le montant eſt prolongé. Comme minuſcule, il ne fut tourné dans la ſuite du ſens contraire, que pour empêcher, qu'il ne fut confondu avec le *b*. Du reſte il auroit été à ſouhaiter, que D. Carpentier eût ſu, que la principale lettre d'une note n'eſt pas toujours celle qui lui ſert d'initiale. Sa troiſième note peut paſſer pour une ſuite de cette méprife. Elle ne renferme que les deux mots *judex* & *judicium* rendus par cette figure ꝗ, qui n'eſt pas ſimplement un *i*, mais un *u* & un *i*. Ici la lettre initiale & la lettre auxiliaire étant conjointes ſont toutes deux principales. Mais l'initiele de la note n'eſt pas l'initiale du mot, l'*i* ſe trouvant précédé par ſa lettre ſubſidiaire. Il faloit donc renvoyer ce ſigne tyronien à l'V, ou du moins le placer à la fin des I perpendiculaires, en qualité de lettre double & tranſpoſée.

(2) L'Ⅼ celtibérique de Don Velaſquez montre (*a*) un grand raport avec l'L, abſtraction faite de la ligne oblique, qui tombe ſur ſon angle, & qui opère un changement conſidérable. Son ϟ grec primitif eſt le ſeul motif, qu'il alègue, pour ajuger à l'I celtibérien ſa pénultième figure. Or cet I grec nous étonne encore plus, que l'I eſpagnol. Quoique nous n'ayons pas tout vu; il ſeroit un peu ſingulier, qu'une lettre ſi extraordinaire, & qu'on ne donne pas toutefois pour rare, nous eût échapé, dans nos recherches ſur les lettres grèques. Auſſi, lorſqu'il eſt queſtion de faire uſage de cette figure, la rend-il conſtamment par (*b*) l'L & l'Y. Il ſeroit mieux d'en faire une L & une E, & de laiſſer ſubſiſter dans le texte de Ptolémée : *Lemavos*, qu'il voudroit transformer (*c*) en *Lymavos*.

(3) Paſſé le xii[e]. ſiècle, où ils deviennent rares, nous n'en découvrons plus.

(4) Ces *i* ſemblables à des ɔ, & même à des 2 à rebours, étoient dans la curſive d'Eſpagne du xiv[e]. ſiècle, autant & plus fréquens, que dans l'ancienne romaine & autres écritures, qui en ſont dérivées.

(*a*) *Enſayo p.* 51. *& tab.* 1. *&* v.

(*b*) *Tab.* v.

(*c*) *Pag.* 104.

La (1) gothique figure, & les accens plus ou moins rares,

(1) La pure minuscule n'en sauroit déterminer au juste les traits, que par les carnes, les angles saillans ou les pointes, qu'elle engendre au haut & au bas des ꝇ I. C'est de cette lettre, que naissent, ou sur son modèle, que sont formées les autres minuscules gothiques.

L'*i* cursif, s'il n'est majuscule, n'a presque rien, qui sente fort ce goût barbare. Mais on le reconoit aisément, pour être du XIII. ou XIVe siécle, à sa queue, en quelque sorte orbiculaire du côté gauche, & souvent un peu courbée en dessous, ou vers la droite. Elle étoit communément acompagnée d'une ligne, en guise de sa tête, partant du haut de l'*i*, & d'abord directement menée de droite à gauche, ensuite plus ou moins cambrée à son extrémité. Avec le tems de plus en plus voutée; dès le XIVe. siécle cette ligne courbe ou mixte, à force de se raprocher de son montant, parvint à le toucher vers le milieu, ou bien un peu plus haut. Cependant la queue s'éléva de telle sorte; qu'elle joignit aussi la haste, tantôt au point, ou la tête prolongée venoit aboutir, tantôt en traversant cette tête elle-même. L'*I*, fût-il dépourvu de queue courbe; si sa tête étoit notablement poussée vers la gauche; si elle ressembloit en quelque façon au C ou à l'*S* renversée: il n'en faudroit pas davantage, pour le faire ranger parmi les lettres gothiques. Il en est pour l'ordinaire de même de la queue en ~, ou considérablement recourbée en dessus; quoique destituée de tête. Mais celle-ci seulement garnie d'un sommet, ou d'une ou deux pointes, souvent fort courtes, en manière de cornes, avec une queue recourbée foiblement vers la gauche, nous montre plutôt les préludes du gothique, que le gothique même. On pouroit en découvrir divers exemples, dès le XIe. siécle, pour ne rien dire du XIIe. auquel, à proprement parler, cette mauvaise écriture commence.

Le Xe. fourniroit même des ꞇ sans queue, avec des têtes courbées du côté gauche. Mais il faut bien remarquer, qu'elles sont entrelassées avec leur montant, & que celui-ci dans l'exemple proposé, n'éprouve pas la plus légère inflexion. Or pareille courbure ne dépareroit pas même l'ancien romain. Les cambrures de la tête, de quelque côté qu'elles partent, & quoique traversant plusieurs fois le montant de l'ℑ; pourvu qu'elles soient étroites & barlongues: sont très-particuliérement affectées à la cursive romaine. La forme de pié & de talon, au bas des J, ou bien la courbure inférieure sans talon, portée de l'un ou de l'autre côté, caractérisent aussi très-bien le lombardique des VIII. & IXe. siécles.

Mais on doit tenir pour lettres gothiques tous les grands *J*, dont la queue & le montant joints ensemble, & quelquefois même unis à la tête, ont à peu près la figure d'une *S* dans son sens naturel. Disons-en autant des *J*, dont la tête ou la queue, ou toutes les deux à la fois sont en forme d'~, dans une position horizontale ou du moins oblique. Ajoutons-y ceux, qui portent des têtes & des queues courbes fort amples, relativement à la hauteur de la lettre; supposé qu'elles tombent sur la haste, ou qu'elles tendent à la rejoindre par leur bout. Des traits irréguliers; c'est-à-dire composés de plusieurs lignes droites, courbes ou mixtes, toujours disposées de la manière, qu'on vient d'énoncer, ont un droit également bien aquis au titre de gothique. On ne peut non plus le refuser à l'ℑ à double tête courbe, & à queue relévée en dessus; quand même il ne conserveroit, que l'un de ces deux caractères: bien entendu néanmoins, que la forme d'ſ, dans son montant ne seroit pas négligée. A plus forte raison auroit-on du gothique bien décidé, si les deux têtes de l'ℑ, & même sa queue sembloient se confondre. Les 𝔍 𝔍 ℑ, ornés d'un point ou d'une d'une bare, soit dans l'intérieur, soit un peu au-dessous de leur tête, sont également du ressort de l'écriture gothique. Même jugement des ℐ ℐ, coupés

aigus ou courbes, posés sur les I distinguent assez ceux des siècles suivans.

Pourquoi les inscriptions romaines renferment-elles tant d'I, qui surpassent en hauteur les autres lettres des mêmes lignes ? Les (a) grammairiens répondent, qu'on les employa, pour distinguer les I longs & douteux des brefs, pour tenir lieu de deux I, pour rendre les I, qui devoient être écrits, & même prononcés *ei.* Le cardinal (b) Norris suivi de plusieurs savans est d'un (1) avis contraire.

(a) *Voss. de art. gram. p.* 102.

(b) *Cænot. Pisan. diss.* 4. *col.* 715. 716.

Au milieu du mot *saint* on a été frapé de trouver cet X ou ꓘ, caractère que d'habiles gens ont pris pour un I, d'une figure très (2) singulière. On le voit dans une inscription

ou terminés en dessus par des lignes obliques, excédant des deux côtés, avec des queues légérement courbées vers la gauche. Mais le gothique ne pouroit les révendiquer ; si les traverses étoient réduites à de simples sommets, ou si la haste des I ne consistoit, qu'en des perpendiculaires sans queue. Toutes les autres diverses sortes d'*I*, qu'on a spécifiées, se raportent singulièrement aux XIII. & XIVe. siècles. Les *y* cursifs, semblables à nos *y* s'anoncent du XVe. siècles. Les *J J J* du XVIe, & par conséquent les nôtres, ne sauroient être contestés au gothique. Quand même on produiroit quelque figure aprochante, parmi les romaines où les mérovingiennes ; ce seroient des caractères extraordinaires & sans suite. L'J n'est pas la seule de nos lettres, qui nous vienne du gothique moderne. Cette origine lui est commune avec plusieurs autres. Elles mériteroient sans doute, à ce seul titre, d'être banies des bureaux d'une nation, qui se pique du goût le plus exquis. Les monstres répandus, dans nos écritures rondes, financières, coulées, devroient être les premiers sacrifiés ; si toutefois on peut faire quelque grace aux autres caractères gothiques de ces écritures. Du moins faudroit-il n'envisager ces débris du mauvais goût de nos ancêtres, que comme des ombres, propres à relèver la beauté de nos caractères modernes. Mais tant qu'on nous donnera les premiers pour des lettres fort élégantes ; pourons-nous nous vanter d'être totalement revenus du gothique, dont nous ne regardons nous-mêmes la conservation, dans les impressions allemandes, que comme des restes de barbarie ?

(1) Que l'I alongé, souvent en remplace deux, il n'en disconvient pas. Mais ne voit-on pas aussi quelquefois deux grands I, à côté l'un de l'autre ? Et vit-on jamais quatre petits *i* se suivre en latin : Les deux grands I ne leur sont donc pas substitués Quoique l'I soit simple & brêf, il ne laisse pas d'être exprimé plus d'une fois par un I de taille gigantesque. Ces I semblent donc avoir été abandonés au caprice des anciens écrivains, graveurs & sculpteurs. Il est pourtant assez vraisemblable, qu'ils furent d'abord astreints à des règles, dont ils ne s'écartèrent, que par ignorance, ou parcequ'ils suivoient une prononciation vicieuse. Ainsi les grammairiens & les antiquaires pouroient bien avoir raison : pourvu qu'on attribue à diférens tems, à diférens lieux, & à diférentes circonstances cette variété d'usages.

(2) Elle le seroit en effet, si c'étoit un I. Mais nous ne saurions la regarder que comme un Y. Plusieurs Y du même goût & de la même forme, tirés des marbres & des mss. grecs & latins, soit des anciens tems, soit du moyen age, semblent devoir sur cela fixer absolument

inscription en lettres capitales, *à la porte de saint Jacques* de la ville de Joigni.

Le tems n'est pas encore venu de traiter à fond des accens, dont les inscriptions romaines fournissent (1) divers exemples. Ils ne sont pas plus propres aux I, qu'aux autres voyelles. S'ils servent quelquefois à la distinction des mots, ils ne sont souvent pas moins relatifs à la quantité des sylabes. Ceux que nous avons ici particulièrement en vue, semblent n'avoir été inventés, que pour faciliter la lecture, devenue dificile par une trop grande ressemblance de (2) plusieurs lettres.

nos doutes. D'ailleurs l'I se change si communément en Y, & dans le latin & dans notre langue; qu'on ne doit pas être surpris de rencontrer celui-ci, au lieu de l'I. On peut même ajouter, qu'avant la renaissance des lettres, notre orthographe françoise n'avoit rien de fixe, sur l'emploi de l'I & de l'Y.

(1) Les mss. n'ont presque jamais cessé d'en faire plus ou moins d'usage. Au IXe. siècle on afecte souvent de les mettre sur la préposition *á*. Le ms. 861. de l'abbaïe de S. Germain des Prés en ofre beaucoup de terminés en croc par le haut. Ils sont assez fréquens sur les monosyllabes d'autres mss. du même tems. On en trouve aussi, mais plus rarement sur des antépénultièmes. Dans le ms. du roi 1603. on voit plusieurs *hii*, dont le premier *i* est surmonté d'un long accent aigu un peu rébroussé par le bout supérieur. Les deux *i* étoient au VIIIe. siècle si bien diférentiés des lettres sujettes à se confondre avec eux; que l'accent n'y peut avoir été mis, pour obvier à cet inconvénient. Anciennement les voyelles longues se distinguoient des brèves, d'abord par leur réduplication, ensuite par l'accent aigu. Quand ces deux caractères de distinction concourent, c'est sans doute abusivement. Nous ne concevons point d'autres raisons, qui pour lors aient pu déterminer à mettre un accent sur le premier *i* de *híi*. Cet accent paroit souvent sur *hí* & *hís* du ms. anglo-saxon, n°. 800. de l'abaïe de S. Germain des Prés.

(2) Au moment que le bas gothique se glissa dans nos écritures; les *i*, les *m*, les *n*, les *u* &c. commencèrent à se confondre. Deux *ii* de suite ne se distinguèrent plus de l'*u* par leur propre figure. Pour écarter cet embaras, les diplomes & les mss. surtout furent soumis à la loi des accens, d'abord avec plus de réserve, ensuite avec moins d'épargne: à mesure que le mal augmentoit. Ils parurent en premier lieu sur quelques voyelles, & spécialement sur les deux *ii*, & même sur les *u*. Par cette dernière opération, l'on rétomboit dans la confusion, qu'on vouloit éviter. Car comme on mettoit deux accens sur les deux jambages de l'*u*; ce moyen de le discerner des *ii* devenoit inutile. C'est-à-dire, qu'on ne tarda pas à se servir d'accens, comme d'ornemens; quoiqu'ils n'eussent été admis, que par pure nécessité. On sentit l'excès de cet abus, & l'on cessa presque entiérement de marquer d'accens aucune autre voyelle, que les deux ii. Mais il se passa quelque tems, avant que ces réflexions prévalussent.

Un des plus anciens exemples d'accens (*a*) sur les deux *íí*, plusieurs fois répétés, se tire d'un diplome d'Otton III. de l'an 990. Mais l'usage n'en étoit pas encore alors fort acrédité. Il s'afermit par degrés, durant le XIe. siècle. Vers son milieu, il avoit déja fait bien du progrès en Allemagne. Au XIIIe. devenu très-commun, il n'afectoit pas seulement les deux *íí*, marchant de

(*a*) *Chron. Gotwic. p.* 110.

Marbres, bronzes, mſſ, diplomes, où les points ſont régulièrement placés ſur les *i*, avant le XIVe ſiècle; s'ils ſont originaux, doivent paſſer pour ſuſpects ou ſupoſés, ſelon qu'ils s'éloigneront plus ou moins de ce terme. S'ils ne ſont que copies figurées: ces points doivent être enviſagés comme (1) des fautes d'écrivains ou de graveurs, peu atentifs ou peu inſtruits. Les points ſur les *i* n'ont commencé (2) tout au plutôt, que vers la fin (3) du XIVe. ſiècle. Peu à

compagnie: quoiqu'iſolés, il ne laiſſoit pas de les aſſujétir à ſon empire. Au ſiècle ſuivant il l'étendit preſque ſur tous les *i* ſans diſtinction. D. Mabillon (a) ne fait guère commencer plutôt l'accent ſur l'*i*. C'eſt aparamment, à la faveur d'une déciſion de ſi grand poids, que D. Herrgott apuie avec tant de confiance ſur cet indice du XIIIe. ſiècle; quoique à bien des égards, il puiſſe auſſi caractériſer les précédens.

Bientôt les accens devinrent plus ou moins obliques & demi-circulaires, principalement dans l'écriture curſive. Tous les *i* n'y furent pas néanmoins ſurmontés d'une ligne ou tranſverſale ou courbe, ou preſque horizontale. Il ne fut pas rare de voir les accens toutafait ſuprimés. Enfin inſenſiblement racourcis, ils dégénérèrent en points. Alors l'ancien uſage ſembla vouloir ſe roidir contre le nouveau. On continua, & peut-être afecta-t-on même de former des accens d'une juſte longueur. Ils ſe maintinrent donc encore quelque tems. Ce ne fut qu'au XVIe. ſiècle qu'ils furent totalement banis des imprimés. Ne pouroit on pas ajouter, qu'il en exiſte encore aujourdui pluſieurs veſtiges? Qu'on jette les yeux ſur la Polygraphie eſpagnole de Don Chriſtophe Rodrigue, & ſur les planches publiées, dans la préface du même volume par D. Naſſare; on y verra des *i* gravés, ſurmontés de virgules, au lieu de points. Les planches mêmes du *Propylaeum* du P. Papebroc nous montrent moins des points ſur les *i*, que des accens. L'écriture curſive s'eſt donc plus long-tems défendüe contre cette innovation, que les imprimés. C'eſt même des derniers, que le nouvel uſage s'eſt étendu à toutes les autres écritures.

(1) Pluſieurs auteurs n'ont pas aſſez veillé ſur les gravures de quelques inſcriptions & diplomes, qu'ils ont publiés, avec des points ſur les *i*; ſans faire atention, qu'ils avoient été donnés dans des tems, où ces points n'étoient ſurement pas en uſage. Une fidélité ſcrupuleuſe les conſerve, quand on fait graver de nouveau les mêmes pièces. Ainſi ſe perpétuent les fautes. Comme elles peuvent induire en erreur ceux, qui n'ont point conſulté les originaux; les antiquaires devroient au moins en avertir, dans quelque note. On s'abſtient de raporter des exemples de ces négligences ou de ces mépriſes; quoiqu'ils ne ſoient pas rares, même en des ouvrages d'auteurs d'une grande réputation.

(2) Le ton avec lequel Richard Simon décide de l'antiquité des points ſur les *i*, dont il fait remonter l'uſage juſqu'au XIe. ſiècle, aprend à ceux, qui ne conoitroient pas cet écrivain, à ſe défier de ſon érudition, en fait d'anciens mſſ. Selon lui, *ce qui montre* (b) *encore plus évidemment l'ignorance du fauſſaire*, qui a fabriqué les antiquités étruſques, publiées par Inghirame, *c'eſt qu'il met des points ſur la lettre* i, *leſquels cependant n'y ont été mis*, QUE VERS LE XIe SIÈCLE. Il auroit dû dire le XIVe. Au XIe. commencèrent ſur les *i*, non les points, mais les accens.

(3) Dom Mabillon (c) atache le commencement du point ſur l'*i* à celui du XVe. ſiècle, & cite quelques mſſ. en preuve. Toland, dans ſes notes ſur l'Evangile de S. Barnabé, tire d'après (d) M. de la Monnoie, un argument du

(a) *De re diplom.* p. 53.

(b) *Biblioth. critiq.* t. 2. ch. 5. p. 105.

(c) *De re diplom.* l. 1. c. XI. n. 19.

(d) *Acta erudit. Supplem.* t. 7. p. 287.

peu substitués aux accens, jusqu'alors en forme de lignes obliques & courbes ; à peine les firent-ils généralement suprimer, pendant le cours (1) du XVIe. siècle.

Les anciens grammairiens Romains (a) distinguèrent la valeur de l'J consone de celle (2) de l'I voyelle. Sur la dénomination, qu'ils leur donnoient, & sur l'aplication, qu'ils en faisoient ; ils étoient parfaitement d'acord avec nous : mais nous ne convenons point avec eux sur la manière de prononcer leurs J consones, & sur la figure, que nous leur assignons maintenant. Leur prononciation étoit conforme à celle du second J consone de notre langue, semblable à celui des Italiens, & de quelques autres nations. Nous avons coutume de le rendre par un Y ou par un Ï. Mais la valeur de diverses sortes d'I ne doit pas nous arêter : nous ne devons nous ocuper, que de leur figure. Si l'I perpendiculaire est de tous les tems ; l'J à queue étoit employé plusieurs (3) siècles avant la fin de la république Romaine.

(a) *Putsch. col.* 419. 539. 2154. 2386. *&c.*

point sur l'*i*, pour prouver, que ce faux Evangile n'a été traduit de l'arabe, & transcrit en latin, qu'au XVe. siècle. On étoit alors peu exact à mettre l'accent sur l'*i*, dans les pièces diplomatiques. Souvent des actes entiers n'en renfermoient aucun. Les choses continuèrent sur le même ton assez avant dans le XVIe. siècle.

(1) Vers son milieu, les points se montrèrent plus fréquemment en France, sur quelques *i* cursifs. Sous Charle IX. les points, les accens & l'omission des uns & des autres semblent tour à tour vouloir l'emporter. Il n'est pas même fort extraordinaire, que les accens dans les actes soient encore les plus nombreux. Mais, dès le règne de Henri III ; les points y prirent toutafait le dessus. Un peu avant le milieu de ce siècle, la cursive en Italie étoit plutôt chargée d'accens, que de points. L'usage des premiers duroit encore partout ailleurs vers sa fin, si l'on en excepte la France. Il faut pourtant convenir, que les points faisoient de leur côté du progrès, dans les états voisins, & surtout en Allemagne. On se bornera présentement à ces notions générales : parcequ'on ne poura se dispenser de revenir sur le même sujet, quand on traitera des points. La même raison nous interdit bien des détails, par raport à la question des accens sur l'*i*.

(2) Entre deux voyelles l'*i* est double, comme dans *Troia*. C'est aparamment la raison pourquoi l'on suprime ordinairement un i, dans les mss. anciens, aux mots *reicere* & autres semblables.

(3) On ne sait ce que veut dire (b) Schannat : quand il soutient, que l'j prolongé n'étoit pas encore en usage au VIIIe siècle, & quand pour le prouver, il s'autorise du sufrage de D. Mabillon, sans en citer le livre. S'agit-il d'un J, à queue en pointe ou courbée ? La ligne même du diplome, où il se plaint, qu'on ait voulu introduire ce caractère, en renferme deux de la première main. Rien d'ailleurs de plus fréquent alors, & bien des siècles auparavant. Est-il question du point sur l'j ? Son commencement est sans doute de beaucoup postérieur. Il devoit donc plutôt se récrier sur le point, que sur l'extension de l'j. D. Mabillon parle (c) bien ici de l'accent

(b) *Diœcesis Fuldensis. p.* 235.

(c) *De re diplom. p.* 53.

Les J I furent quelquefois coupés par une traverse, depuis le commencement de l'empire, jusqu'à ces derniers tems. L'j minuscule à queue tenoit le second rang dans les imprimés, il y a déja environ deux siècles, lorsque deux *i* voyelles se suivoient.

L'usage de distinguer (1) les figures de l'J consone d'avec & du point sur l'*i*, mais non pas de la prolongation de cette lettre.

Comme nombres, l'I court & l'J à queue se trouvent souvent réunis, au siècle de Charlemagne, & même avant lui.

Dès le VIe siècle on diroit quelquefois, qu'on affectoit de mettre l'J au commencement des mots. Mais bientôt on s'aperçoit, que cela se fait sans dessein. Aux XI. & XIIe, surtout en Ecosse, on vit souvent l'J au commencement des phrases, des noms propres & des lieux. On continua d'en user de la sorte, durant les siecles suivans, quoique peutêtre un peu moins fréquemment jusqu'au XVe. Alors on s'avisa de le marquer en général au commencement des mots. Cette pratique paroit assez suivie, dans quelques imprimés & mss. Mais c'est sans conséquence pour les autres.

(1) Le P. des Molets, au 7e. tome de ses Mémoires de Littérature, a publié une *Dissertation* de l'abbé Papillon sur l'J & l'V consones. Ce fut, nous dit cet abbé, Jacques Pelletier du Mans, qui dans sa Grammaire françoise, imprimée en 1550. à Paris, plaça l'J à la tête des mots, qui commencent par cette consone. Dans la Poetique du même Pelletier, imprimée en 1555. à Lion; l'J consone est constamment distingué de l'I voyelle. L'abbé Papillon ne devoit donc pas recourir à la grammaire latine de Ramus ou la Ramée, pour fixer l'époque de l'J consone, entant que distingué de l'I: puisqu'il ne peut la faire remonter au-delà de la date du privilége de cette grammaire, donné l'an 1557. d'autant plus que l'Arithmétique du même de 1555. ne suit point cette orthographe. Ramus l'avoit exigée de son imprimeur. Après la mort de l'un & de l'autre; les héritiers de Vechel furent exacts, à remplir leurs engagemens dans les impressions des ouvrages de Ramus: mais ils n'étendirent point la nouvelle orthographe à ceux des autres auteurs. Gille Beys, imprimeur de Paris la suivit en 1584. dans le commentaire de Mignault sur les épitres d'Horace. En 1599. ou peu après Guillaume le Gagneur publia sa Téchnographie, où non seulement toutes les planches en grand nombre observent exactement l'orthographe de l'J consone; mais il se déclare encore expressément en sa faveur. » Quand à cét j, » dit-il, que nous faisons toujours servir » de consone, & qui prend son origine » de g, je n'en feray autre description; » & me contenteray d'en representer » seullement la forme, *j*, *je*, *ju*. « Remarquez ses accens & ses apostrophes.
La distinction de l'J consone fut observée presque partout, dans l'histoire des plantes rares de Clusius, imprimée à Anvers en 1601. On a cru voir un germe du discernement des J & V consones d'avec les voyelles, quant à la figure, dans une édition du *Catholicon* de Jean de Genes en 1460. Mais si l'on n'en a point d'autre preuve, que le texte cité p. 210. des Mémoires de Littérature; on peut attribuer cette orthographe au hazard, plutôt qu'à quelque dessein de la perfectioner. Il n'en est pas de même de l'usage qu'en ont fait nos auteurs & nos imprimeurs. Mais ce furent plutôt des tentatives de leur part, qu'une pratique soutenue.

Les Holandois ne tardèrent pas à s'y conformer assez exactement. Ils ont date sur nous à cet égard de plus d'un demi-siècle. Il est vrai, qu'ils n'employoient pas encore alors l'J majuscule. Ils ne le firent qu'au tems, où nous commençames à suivre tout de bon un exemple,

celles de l'I voyelle est si récent, qu'on ne peut pas assurer, qu'il soit généralement reçu dans tous les païs. Il n'étoit pas établi en France au milieu du dernier siècle : il ne l'étoit pas généralement (1) en Allemagne, ni même en Espagne il y a vingt ans.

Usage du K : ses révolutions : sa forme. Le K commençant le nom de Charle dans les diplomes du VIII[e] siècle, & le C dans ceux du IX[e]; loin de fournir contre eux des moyens de faux, ne doivent pas même les rendre suspects.

X. Nous avons d'anciens K phéniciens, étrusques & grecs, dont la figure est précisément la même. Elle s'est conservée, du moins en partie, dans les runes & en plein dans les écritures latines, cophtiques, gothiques, esclavones, russiennes. Les autres, apelées vulgairement orientales, en ont suprimé la ligne perpendiculaire, ou plutôt elles en ont rétranché les deux bouts.

Les notes tyroniennes représentent (2) le K sans altération ; mais il n'y fut introduit, que pour les mots, dont le K ou le C devoit être immédiatement suivi d'un A. C'étoit aparamment, à l'imitation des (a) auteurs, qui se dispensoient de marquer cette lettre, quand elle avoit le K (3) devant elle. Il étoit alors censé renfermer la valeur de l'A, comprise dans sa dénomination alphabétique : de même que le *b*, le *c*, le *d*, le *g*, le *p*, le *t* emportoient le son de l'*e*, & le *q* celui de l'*u*. Précédées de ces consones, les trois

(a) *Ter. Scaurus col.* 2253.

que nous leur avions donné. Il n'y a pas cent ans, que nous tenions encore ferme pour l'ancienne mode, & pas quatre-vingt, que la nouvelle a chez nous pris sa place. » Lorsqu'il fut (*b*) question de distinguer les *i* & les *u* consones & voyelles, il ne se trouva pas un seul ouvrier en état d'en graver passablement les poinçons. « L'auteur parle d'après M. Fournier le jeune.

(1) Cellarius dans son orthographe latine & le célèbre Fabricius ont encore reclamé de nos jours fort sérieusement, en faveur de l'ancienne mode : mais la nouvelle fait tous les jours en Allemagne des progrès sensibles. Nous voyons un même imprimeur à Nuremberg employer en 1745. la vieille orthographe, & en 1747. la nouvelle. Nous n'entrerons point dans le détail des villes, qui s'atachent à l'une, préférablement à l'autre. Il y a plus de 80. ans, que la *Bibliothèque de l'empereur* par Lambecius a été imprimée à Vienne avec des j & des v consones, bien distingués des voyelles.

(2) D. Carpentier n'en donne qu'une note. Quand il auroit pu réduire le K à une seule figure ; du moins la diversité de ses positions auroit-elle pu lui en fournir plusieurs exemples. Qu'on juge si le K des notes tyroniennes est si stérile par les caractères suivans, K K K K K [illegible] A, tous tirés des K en notes de Tyron ou de Sénèque.

(3) Ils n'écrivoient point *Karus*, mais *Krus* ; point *Cera*, mais *cra* ; point *quis*, mais *qis* &c. Et cependant la prononciation ne soufroit rien de ces rétranchemens. Les supressions de l'*u* après le *q*, sont celles, dont il est moins dificile de montrer des exemples. Mais le plus souvent l'*v* est mis au-dessus en interligne. Rien de plus fréquent, & dans les diplomes & dans les mss, au moins jusqu'au XI[e] siècle.

(b) *Dictionnaire Encyclopéd. t.* 2. *p.* 652.

voyelles *a*, *e*, *u*, étoient donc quelquefois omises : atendu qu'elles s'y trouvoient sufisamment contenues.

Cependant l'usage ordinaire n'étoit pas de sous-entendre ces voyelles, mais de les exprimer, si ce n'est dans les notes tyroniennes. Plusieurs avoient pour maxime de se servir du K au lieu du C, toutes les fois que l'A marchoit à sa suite. En toute autre ocasion, on préféroit presque toujours au K, ou le Q ou le C. Les grammairiens ne cessent de déclamer contre l'inutilité du premier. Quelques-uns néanmoins (1) réclament en sa faveur, quand l'A tient le second rang après lui. Mais la plupart n'y mettent pas même cette exception.

Les monumens, antérieurs de deux siècles à la fin de la république Romaine, renferment des K. Tels ils avoient paru renouvelés sur le modèle des Grecs ; tels à peu de variations près, jusqu'au dernier gothique, furent-ils mis en usage, pendant environ (2) deux mille ans. Cette lettre en quelque sorte latinisée pour le seconde fois, toujours en butte à la contradiction, fit souvent des pertes (3) considérables, qui la resserroient de plus en plus.

L'étude de la grammaire, qui se ranima sous Charlemagne, lui fut favorable. Au lieu que le nom de nos rois, apelés Charles, s'écrivoit plus rarement par le K ; il devint à la mode, au point d'être très-fréquemment mis à la

(a) *De orthograph. p.* 2253.

(b) *Thes. Morel. t.* 1. *p.* 354. *tab.* 1.

(c) *Tom.* 3. *p.* 38.

(d) *De præst. num. diss.* 2. *p.* 123.

(1) Scaurus se distingue des autres, en (*a*) soutenant, qu'il conviendroit mieux de regarder comme inutile le C, que le K. L'inutilité du K parut plus marquée ; lorsque la distinction du C & du G fut généralement reçue. Car dès-lors le seul C, qui n'avoit jamais, comme il a chez nous, un son d'S, pouvoit faire toutes les fonctions du K.

(2) Il n'en faut pas retrancher les siècles gothiques, qui ont dévancé le renouvellement des lettres. Sur les médailles, le K n'étoit pas rare, du tems d'Auguste. V. Morel édition de Havercamp. La chacune des trois dernières (*b*) médailles de la famille Posthumia répète le K des deux côtés, pour signifier *Karthago*. Ce nom, ainsi que celui de Karin & autres se voient plusieurs fois écrits par un K, sur les médailles des empereurs, publiées par Banduri. La nouvelle édition de Vaillant, faite depuis peu à Rome, avec des augmentations considérables, renferme (*c*) une médaille, où l'on lit, tant à la tête, qu'au revers, *Karus* & *Karinus*. On peut en voir aussi (*d*) dans Spanheim. Les inscriptions, les anciens grammairiens, les mss. & les diplomes antiques n'en fournissent pas moins d'exemples.

(3) A peine s'est-elle maintenue, dans quelqu'une des langues émanées de la latine. Encore ses fonctions s'y trouvent-elles bornées à quelques noms propres, étrangers ou barbares. La langue teutonique, & celles dont elle est mère, lui ont fait un meilleur acueil. C'est-là qu'elle exerce tranquilement un

tête des (1) lettres, dont leur nom étoit composé.

On demande pourquoi, sur les monoies suédoises ou gothiques le nom de Canut est toujours écrit par un K; tandis qu'il l'est constamment par un C, sur les angloises. Les détails, où nous venons d'entrer, touchant l'usage de ces deux lettres, ne pouroient-ils pas résoudre la question d'une manière pour le moins aussi satisfaisante, que l'a fait (2) M. Brenner, dans son Trésor des médailles suédoises-gothiques? Les Journalistes de France, après avoir (a) témoigné leurs doutes, sur la solidité de ses conjectures, ont paru souhaiter, que les antiquaires François en fissent l'aplication à l'orthographe de quelques-uns de nos rois.

(a) *Journ. des savans.* 1734. *Nov. p.* 741. 742.

empire, qui le dispute en étendue à celui des lettres les plus acréditées. Les écrivains latins ennemis du K semblent avoir prévalu quelquefois, jusqu'à le banir de presque toutes les écritures, qu'on dressoit de leur tems.

(1) Cette prérogative fut conservée au K, avec des acroissemens, portés enfin, si l'on en juge par le Traité de M. le Blanc, jusqu'a n'admettre plus d'exception sur les monoies. Elle y reçut, sous le règne de Charles VIII, quelques légères ateintes: mais elle étoit absolument surannée; lorsque Charle IX. monta sur le trône. Les ordonances des Charles de la 3e. race, publiées par M M. de Laurière & Secousse ne gardent pas la même uniformité: quoique les C (il s'en faut beaucoup) n'égalent pas le nombre des k, commençans les noms de ces rois. Comme au reste la plupart des ordonances ont plutôt été prises sur les regîtres, que sur les originaux; on ne peut pas toutafait compter sur l'exactitude des copistes.

(2) Les peuples du Nord, à l'entendre, n'ayant point parmi leurs caractères majuscules runiques de lettre répondant au C latin, lui substituèrent le K, & sur leurs monoies, & dans leurs diplomes. Ils en usèrent de la sorte, pour exprimer surtout les noms propres d'origine gothique. Après même qu'ils eurent abandoné l'écriture runique, & qu'ils eurent pris la romaine, ils continuèrent d'écrire *Kanutus* & *Karolus*. Les Anglois, ne tenant que des Latins leurs caractères, écrivirent invariablement *Canutus* & *Canut*. Leurs autres noms propres commencèrent aussi par la même lettre. Tel est en peu de mots le systême de Brenner.

Mais 1°. cela ne sauroit s'entendre de la langue angloise: le K s'y est maintenu jusqu'à nos jours. 2°. Si dans leur latin le C n'a rien laissé au K; c'est que le premier l'avoit emporté sur le second à Rome; lorsque les moines, disciples de S. Grégoire le grand, portèrent en Angleterre la Religion Chrétienne, avec l'écriture latine. 3°. Au contraire l'évangile fut anoncé dans la Suède par des moines Allemans, qui faisoient grand usage du K, & principalement dans les noms propres. Leur littérature n'étoit autre, que celle, qui s'étoit renouvelée au tems de Charlemagne, où le K fut remis en honneur. 4°. A l'égard des alphabets runiques: parmi ceux, que nous trouvons rassemblés, dans le Trésor des langues septentrionales de Hickes, à peine en découvre-t-on une douzaine, qui soient dépourvus de C. Près de quarante le représentent, sous diverses figures. L'alphabet général du même auteur les fait monter à 22. Nous les avons poussés jusqu'à 32. dans le nôtre. Nous pourions maintenant l'augmenter encore de quelques-unes.

Passons maintenant à quelques observations sur la forme de la lettre, dont nous avons entrepris l'examen. Dès le I. siècle, l'angle obtus du K, regardant la droite, fut quelques fois totalement séparé de la perpendiculaire; soit par un vuide, soit par une ligne (1) horizontale, soit par un trait oblique, auxquels il étoit uni. Souvent au-dessous du niveau de la (2) perpendiculaire, du moins par un de ses côtés; tantôt cet angle s'abaissa, tantôt il s'éléva; tantôt inégal à la haste par ses deux côtés à la fois, il fut placé vers son milieu. Ici ses deux côtés égaux ou inégaux se courbèrent en même tems vers la (3) gauche ou vers la droite. Là ils le firent (4) en sens contraires. Avant J. C. les deux lignes du même angle s'étoient déja courbées en dehors, comme pour aler se rejoindre.

Les exemples de la supression totale du côté (5) supérieur ne sont pas rares, surtout depuis le x[e] siècle. Vers le xi[e]. en Angleterre la perpendiculaire fut quelquefois terminée par deux horizontales, étendues seulement du côté gauche. Aux xiii. xiv. & xv[e]. siècles, il étoit d'usage de fermer le haut du K, & de lui donner la forme d'une R, au moyen d'une ligne courbe ou de deux droites. On pouroit toutefois montrer, dès le vi[e]. siècle, quelques exemples de K en forme d'R. Plus le gothique prit faveur; plus il fut ordinaire de ramener le bas de la haste, au-devant du

(1) La minuscule & la cursive de presque tous les siècles, jusqu'au xiii[e]. en fournissent des exemples. Mais au vii[e]. ils sont plus fréquens en France; aux viii. & ix[e], en Angleterre; au xi[e], en Allemagne.

(2) Depuis le vii[e] siècle, le *k* des écritures cursives a presque toujours les deux côtés de son angle tourné vers la droite, beaucoup plus courts que sa haste. Mais, comme alors la pointe de l'angle est rarement apliquée juste, au milieu de la haste; le bout de la ligne inférieure & latérale du côté droit de cet angle est pour l'ordinaire au niveau de la base placée à gauche. On pouroit presque avancer, que tel est le caractère spécifique & distinctif de la cursive des bas tems. Du moins seroit-on autorisé suffisamment, à donner pour certain, que les *K* de cette écriture, dont les quatre extrémités tant supérieures qu'inférieures paroissent respectivement de niveau, sont empruntés des capitales ou minuscules: tant ils conviennent peu à la cursive d'alors.

(3) Dès le vii[e]. siècle, les chartes de France nous ofrent des ɦ ainsi figurés.

(4) Telle fut la forme la plus constante du K, dans la minuscule & dans la cursive. Elle est de tous les tems & de tous les païs, au moins depuis le viii[e]. siècle. De-là cette figure d'ƙ, si particulièrement afectée au K. Souvent elle n'en difère, que par l'élévation de sa tête, qui n'est pas toujours fort sensible.

(5) On en peut juger par ce ʎ.

du (1) jambage inférieur de l'angle obtus. Les K devenus encore plus gothiques unirent ce jambage avec leur perpendiculaire, par une base (2) horizontale ou courbe.

Les K des (3) mss. furent sujets aux mêmes accidens, qu'éprouvèrent ceux des bronzes & des marbres. Mais le K (4) de l'écriture minuscule diféroit peu ou point de celui de l'onciale.

Dans (5) la caroline, les montans des K suivent la tournure

(1) S'il ne s'agissoit, que de simples petits traits, obliques ou courbes; on en montreroit, dans la cursive du VIIe. siècle, & même des précédens. Les bases horizontales, & débordant des deux côtés leur furent souvent substituées, tant au IXe. qu'aux siècles postérieurs. Mais ce ne fut, qu'au XIIe. qu'elles se changèrent en ∼ renversées. Quoique sous cette forme elles ne servent pas d'apui au plus grand nombre de K; elles sont très propres à caractériser ce dernier siècle, & celui qui lui succède. Pareil indice est surtout décisif, pour les K du XIIe, en leur suposant une tête à deux pointes, & pour le XIII; à condition que cette tête ne se courbera, que peu ou médiocrement, mais presque toujours sans contact ni de la haste ni du côté supérieur de l'angle, ouvert du côté droit; si ce n'est sur la fin de ce siècle.

(2) Cette base les distingue de celle, qui s'élévant en *s*, & traversant le côté inférieur de l'angle ouvert à droite, compose de ces deux traits un X de forme cursive (Ꝁ). On en trouve, dès le commencement du Xe. siècle. Au XIe. la même sorte d'*s*, naissant du haut du côté inférieur de l'angle du Ꝁ, & lui servant de côté supérieur, produit quelquefois un autre X, dans sa partie la plus élévée. Deux *c* adossés au XIe. siècle tenoient aussi quelquefois lieu au Ꝁ des deux côtés de son angle, & formoient une autre espèce d'*x*.

(3) Seulement l'horizontale, servant de sommet à la perpendiculaire du K, & le pié de celle-ci, obliquement tiré vers la gauche, y peuvent caractériser plus spécialement les siècles antérieurs au Xe. Il est encore fréquent, que l'angle ouvert vers la droite se transforme en une courbe, ou que son côté supérieur se tournant du sens oposé semble vouloir se métamorphoser en R. Très-souvent le même côté ne porte point sur la perpendiculaire, mais sur le côté inférieur du même angle. Ces observations ne sont guère moins aplicables aux inscriptions lapidaires & métalliques.

(4) Vers le VIIIe. siècle, on voyoit sa perpendiculaire façonée par le haut en batant: mais elle l'étoit quelquefois seulement à jour. Au fond ce K apartient plutôt à la cursive, qu'à la minuscule. Les K de l'une & de l'autre reviennent pour l'ordinaire à ceux de la majuscule, si ce n'est que la haste de la cursive est plus alongée.

(5) Rien ne fixera mieux l'age des K cursifs, que la hauteur ou la figure tant de leur haste, que de ses extensions. Ils apartiendront ordinairement aux V. VI. VII. ou VIIIe. siècles pour le moins; s'ils se terminent en batant, à jour ou en plein: aux VIII. IX. ou X^e^, s'ils se perdent en pointe, poussées très-haut, & panchées vers la droite. Ces gaules semblent-elles brisées, sans être desunies: ce sera un signe plus précis du dernier, principalement en Allemagne. Mais, si les queues fort élévées, & pour ainsi dire doublées des K, aussi bien que des *b d h i l*, sont parallèles à elles-mêmes, & par le haut séparées ou rompues; elles décéleront la cursive d'Italie du IXe. siècle. La haste du K fort diminuée, peu ou point inclinée donnera le XIe. Les deux pointes ou la fourche au haut du K indiqueront le XIIe, & même quelquefois le XIe. La haste en forme d'L, ou

de ceux des *b*, *d*, *h*, *l*, & même de certains *i*. Il n'eſt pas extrêmement ſingulier, que les K prenent en quelque écriture que ce ſoit la forme d'une *n* tantôt plus tantôt moins irrégulière, ou même d'un *b* minuſcule. Mais cette dernière figure ſemble abſolument réſervée au gothique.

La plupart des auteurs, en parlant du K, ont obſervé, d'après (*a*) D. Mabillon, que les écrivains des diplomes de Charlemagne, avant qu'il fut couroné empereur, rendent (1) conſtamment ſon nom par un C : mais que, depuis ſon élévation à l'empire, ils ſubſtituent (2) toujours au C le K, de tout tems en poſſeſſion paiſible de commencer ſes monogrames, ainſi que ceux de ſes deſcendans.

A l'égard des monoies du même prince ; on ne peut, ſuivant D. Mabillon, rien établir de certain : parceque les unes ont le C, les autres le K, pour lettre (3) initiale de ſon nom.

(*a*) *De re diplom.* p. 75.

conſidérablement courbée, le XIIIe : les [illegible], le XIVe : les [illegible], le XVe.

(1) Notre ſavant Bénédictin declare (*b*) avoir vu un très-grand nombre d'originaux des diplomes de Charlemagne du VIIIe. ſiècle, & deux ſeulement du IXe, où cette double manière d'écrire eſt invariable. Il n'aporte point d'autre raiſon du changement ſubit du C au K, que la volonté du prince, qu'une préférence de ſa part, donnée au ſecond ſur le premier.

Que, depuis l'époque marquée, ſon nom ait commencé dans ſes diplomes à s'écrire par un K ; D. Mabillon (*c*) le confirme ailleurs, au ſujet d'un plaid, en faveur du monaſtère de S. Hilaire de Carcaſſone. Selon lui, les diplomes de Charle le chauve & des autres empereurs & rois du même nom ne s'écartent jamais de cet uſage. Ils ne diſconvient pas néanmoins, qu'on ne trouve bien des diplomes de Charlemagne ſeulement roi, où le K tient dans ſon nom le premier rang. Mais ſans douter de leur ſincérité, il doute, que les copiſtes en aient fidèlement repréſenté le premier caractère.

(2) M. Schoepflin (*d*) embraſſe l'opinion de D. Mabillon, à l'égard de la première lettre du nom de Charle, dans les diplomes, ſouſcriptions & monogrames, tant de Charlemagne, que de ſes ſucceſſeurs du même nom. L'opinion du ſavant bénédictin n'eſt pas auſſi exactement (*e*) rendue, dans le Dictionaire Encyclopédique. » Le P. Mabillon, y » eſt-il dit, a obſervé, que Charlemagne a toujours écrit ſon nom avec la » lettre *c* ; au lieu que les autres rois » de la ſeconde race, qui portoient le » nom de Charle, l'écrivoient avec un K ; » ce qui ſe voit encore ſur les monoies » de ces tems-là. « On s'abſtient de relever dans ce texte, tout ce qu'il préſente de répréhenſible, pour ne pas revenir pluſieurs fois ſur les mêmes choſes.

(3) Toutes ces prétentions priſes à la lettre ne nous paroiſſent pas aſſez fondées, pour être propoſées, comme des règles de diplomatique. Leur auteur auroit bien ſu y mettre de ſages exceptions au beſoin. Mais, comme d'autres pouroient en abuſer ; il nous ſemble néceſſaire de diſcuter ſuffiſamment ces queſtions, pour en prévenir le mauvais uſage. Si l'on haſarde ſouvent des critiques téméraires ; lorſqu'on a pour adverſaire un ſi grand homme : que ſeroit-ce, lorſqu'on eſt fondé à ſe prévaloir de ſon autorité ?

(*b*) *De re diplom.* l. 2. c. 3. n. 12.

(*c*) *Annal. Bened.* t. 2. l. 27. n. 19. p. 364.

(*d*) *Alsatia illuſtrata.* p. 818.

(*e*) *Tom.* 2. p. 474.

M. le Blanc, dans son Traité (a) historique des monoies, n'a pas rendu, avec (1) exactitude, le systême de notre auteur.

(a) Page 86.

(1) Trois planches de M. le Blanc renferment les monoies de Charlemagne. Dans les deux premières, où il ne porte que le titre de roi : quand son nom n'est point en monograme, invariablement (b) il commence par un C. Cela se vérifie sur 26. pièces de monoies : première preuve contre D. Mabillon, que l'usage n'admettoit pas indiféremment le K & le C sur les monoies de Charlemagne. Une pièce d'argent de ce prince, inconnue à M. le Blanc, nous est tombée entre les mains. Elle est précisément, dans le goût de celles de la première colone de sa deuxième planche : seconde preuve, que, dans la fabrique des monoies, la manière d'écrire le nom du roi Charlemagne par un C n'étoit point encore alors sujette à des variations notables. Une autre monoie de ce monarque, figurée p. 797. n. 1. de l'*Alsace illustrée* de M. Schoepflin, rend par un C le nom de *Carolus*, avant qu'il fût, selon notre auteur, parvenu à l'empire : troisième preuve, que cet usage étoit uniforme ou du moins ordinaire. M. Eckhart, au 2. tome de sa France Orientale p. 93, a fait tirer quarante monoies, où le nom du roi Charle commence toujours par un C, & trois où le K est la première lettre du nom de ce prince devenu empereur : quatrième preuve contre l'inconstance de l'usage de ces lettres, du tems de la royauté, comme durant l'empire de Charlemagne. Au reste Eckhart emprunte de M. le Blanc une partie de ses 43. médailles.

(b) Page 87. 88.

Voyons maintenant ce qui résulte des monogrames de Charlemagne représentés, dans les planches déja citées du Traité des monoies. Sur les quatre seules médailles, dont le champ renferme autant de monogrames, trois commencent certainement par le C. Quoiqu'il manque deux petits traits au premier caractère du quatrième ; il est plus naturel de l'adjuger au C, qu'au K. Sur sept monoies d'Eckhart, portant le monograme de Charle ; sept ont le C à leur tête, & deux autres sont équivoques dans sa planche : quoiqu'il prétende, que l'une des deux commence par le C. Ces monogrames ne s'acordent donc pas avec ceux des diplomes de Charlemagne, cités par D. Mabillon. Ils peuvent faire douter ; si l'usage de les commencer par un K étoit universel, & de tous les tems de son règne.

A l'égard de la troisième planche de M. le Blanc, où le titre de roi cède la place à celui d'empereur ; il n'ose (c) décider, auxquels des trois empereurs du nom de Charle ces monoies doivent être raportées. Mais, à en juger par le poids, il donne celles de la première colone à Charlemagne. Là trois légendes montrent son nom écrit par le C, & trois par le K : motif de douter ; si, aussitôt après son couronement à Rome, il voulut, que dans les diplomes le K fût toujours la première lettre de son nom. Car pourquoi n'en auroit-il pas usé de même à l'égard de monoies ? Au contraire si les monétaires alors commencèrent seulement à se prêter à un nouvel usage ; l'ancien n'étoit donc pas suprimé, par aucune volonté du prince. Dès-là rien n'empêcha les écrivains des diplomes d'observer l'ancien usage, suivant lequel on écrivoit par un C le nom de Charle : d'autant plus que, dans l'hypothèse du docte Bénédictin, il avoit été général, & sans exception jusqu'alors. M. Schoepflin (d) vient de publier une pièce de monoie, qui réunit, dans la persone de Charlemagne, les deux titres d'empereur & de roi. Le nom de Charle en latin s'y trouve écrit par un K. Le savant académicien conclut, des deux pièces, qu'il a fait tirer, que les monétaires n'avoient aucun usage constant sur la première lettre de ce nom. Mais en distinguant les tems, il paroit assez de constance, dans la pratique des monétaires, jusqu'à l'établissement de l'empire chez les François. Un seul monograme de Charle se

(c) Page 92.

(d) Ibid. n. 2.

» Le nom, dit-il, de Charlemagne est presque toujours » écrit par un C ; ce qui convient avec la remarque du sa- » vant Père Mabillon, qui assure que cet empereur écrit » toujours son nom avec cette lettre dans tous les titres » qu'il a vus de lui. « D. Mabillon dit précisément le contraire, par raport aux diplomes de Charlemagne empereur.

Les monoies antérieures à cette époque ont bien réellement quelque chose de plus, & les diplomes de moins uniforme, que ne l'avoit cru l'auteur de la Diplomatique. On trouvera, dans la précédente note, la preuve de l'une de ces assertions. Il nous reste à (1) donner celle de l'autre.

trouve, dans la colone de M. le Blanc, attribuée à Charlemagne. Or elle n'admet que le C : nouveau motif de douter de l'uniformité de l'usage, de commencer par un K les monogrames de ses diplomes. Sur six monoies de la 2e. colone, 3e. planche, cinq noms de Charle empereur ont pour lettre initiale le C, & un seul le K. Tout le contraire devoit ariver ; suposé que le premier eût été dès lors banni de son nom.

Si nous examinons celui des rois ses successeurs dans le Blanc, nous en (a) verrons trois commencer par C, un (b) par K, un (c) par C, quatre (d) par C, cinq (e) par C, dix (f) par C, & deux par K. Ces derniers apartiennent à Charle le simple. Donc, sous les Carlovingiens, le C s'est toujours maintenu sur les monoies, dans le nom de Charle. Donc il y fut employé plus souvent, que le K. Le contraire ne passa donc jamais en loi, ni par raport aux monoies, ni probablement par raport aux diplomes. Le C. plus commun que le K sur les monoies doit nous porter à croire, que dans les diplomes le K ne lui aura jamais donné l'exclusion.

(a) Page 122.
(b) Page 123.
(c) Page 138.
(d) Page 139.
(e) Page 142.
(f) Page 146.

Quoique, sur les monoies Carliennes, le K soit régulièrement la première lettre du monograme des autres empereurs ou rois du nom de Charle ; on en remarque, qui commencent par le C. Telles sont deux pièces de Charle le chauve, & trois de Carloman fils de Louis le bègue. Donc l'usage oposé ne fut pas invariable, & l'on poura toujours argumenter des monoies aux diplomes ; dès qu'on fera influer les ordres du prince, dans la manière d'écrire son nom.

Jusqu'à Charle VIII. tous les noms des Charles de la troisième race, écrits soit tout au long, soit par abréviation, soit par sigle, sur les monoies, ont toujours commencé par le K. Sous Charle VIII. on rapela l'usage du C : néanmoins la plupart de ses monoies ont encore le K gothique pour lettre initiale de son nom. Comme il s'en faut bien, que l'uniformité, qui règne à cet égard sur les monoies des Capétiens, jusqu'à Charle VIII, se soutienne sur celles des Carlovingiens ; n'en peut-on pas tirer quelques inductions contre la prétention de ceux, qui exigeroient, que tous les diplomes des Charles de la seconde race commençassent inviolablement leur nom par un K, depuis la rénovation de l'empire en Occident ?

(1) L'orthographe des lettres de nos rois fut aussi celle de leurs diplomes. Onze lettres de Charlemagne, seulement roi, commencent par K, & trois par C. Mais depuis son empire ; sur trois de ses lettres, le C a la préséance dans deux, & le K dans une. Tous les capitulaires de Charle, ne portant le titre, que de roi des François & des Lombards, nous présentent son nom écrit par le K. Voilà donc presque par-tout, au sujet de l'usage de ces deux lettres, les observations de D. Mabillon contredites, relativement à des pièces, fort voisines des diplomes. Ceux-ci mêmes n'y sont

Qu'on ouvre la seconde édition (a) de la Diplomatique : on y verra paroitre un diplome de Charlemagne de l'an 774, où son nom est écrit par un K. On ne peut point s'en prendre aux copistes : il est tiré sur l'original par l'homme, qui craignoit le plus de s'écarter en rien des sentimens de D. Mabillon, qu'il regarda toujours comme son maitre. Celui-ci se seroit sûrement rendu lui-même à une autorité de ce poids ; s'il avoit vu l'autographe, communiqué depuis sa mort à D. Ruinart, par M. le duc de Chévreuse. Ce n'est pas tout encore : D. Félibien a publié, d'après l'original, un autre diplome de Charlemagne, de l'an 775, également décisif pour le K. Trois diplomes, revêtus des mêmes prérogatives d'autenticité, servent de pièces justificatives à l'histoire de l'abbaïe de S. Germain des Prés de D. Bouillard. Ces trois originaux apartiennent aux années 772. 779. 786. Tous trois représentent le nom de Charlemagne écrit par un K, mais le second le fait plus d'une fois. N'en est-ce pas assez pour contrebalancer d'une part l'opinion de notre célèbre Bénédictin, & pour l'infirmer de l'autre ?

Au sujet du K, qui doit toujours commencer le nom des

(a) Page 645.

pas toujours aussi favorables, qu'on le pouroit croire. De quelque manière qu'on envisage la question ; il n'est pas possible de réduire sur le point contesté, ni l'usage du K au IXe. siècle, ni celui du C au VIIIe, dans les diplomes carlovingiens. Deux de Carloman & un autre de son frère Charlemagne font commencer par le K le nom du premier. Pourquoi donc supposer cette lettre alors banie de celui du second ?

Dans la collection des diplomes de Charlemagne, donnée par (b) D. Bouquet ; nous en comptons seize, où le K se voit autant de fois à la tête du nom de ce grand roi ; & dix, où vingt fois il ocupe également la première place. Au contraire, depuis l'époque de son empire, la même collection nous ofre six diplomes, où le C tient le premier rang, parmi les lettres de son nom, & deux, où il le prend quatre fois. Sur trente-quatre diplomes imputer aux copistes quarante-six fautes, par raport à la seule première lettre du nom de Charle, commençant par C : & ne vouloir reconoitre aucune erreur du même genre, sur un plus grand nombre de pièces, par raport au K, placé dans les mêmes circonstances ; la suposition paroitroit extraordinaire. Nous la passerions toutefois au savant D. Mabillon ; s'il ne nous fournissoit pas lui-même des armes pour la combattre. Oui, ses Analectes, ses Annales, ses portefeuilles renferment des diplomes, où le nom de Charlemagne commence d'une manière oposée à sa prétention. N'en pouroit-on pas conclure, qu'il ne tenoit pas fort à la double opinion, avancée sur la lettre initiale du nom de Charlemagne, avant & depuis son empire ? N'en pouroit-on pas même conclure, qu'il l'avoit abandonée ? Mais que faut-il de plus, que sa (c) Diplomatique, pour donner une ateinte essentielle à l'usage constant du C, dans les diplomes antérieurs au IXe. siècle ?

(b) *Rerum franc. script. t. 5.*

(c) *Page 645. nouv. edit.*

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. IV.

successeurs de Charlemagne ; Eckhart, au second tome de ses *Commentaires sur la France (a) orientale*, prétend, que des exemples contraires à la remarque de D. Mabillon ne permettent (1) pas de s'y rendre. Pour apuyer le jugement du docte Alleman ; contentons-nous d'observer, que sur 287. diplomes de Charle le chauve, imprimés dans le VIIIe. tome de D. Bouquet ; nous trouvons le nom de ce prince cent (2) trente-neuf fois écrit par un C ; que plusieurs de ces diplomes ont été pris sur les autographes, & que les mêmes originaux & autres admettent à la fois l'orthographe du C & du K.

(a) Page 19.

Il seroit inutile de pousser plus loin l'examen de ceux des autres princes Carlovingiens. Leurs monoies nous répondent de la variété, qu'on découvriroit dans leurs chartes. En voila sans doute assez, pour savoir à quoi s'en tenir, sur celles du VIIIe. siècle, où le nom de Charle commenceroit par un K, & sur celles du IXe, où il commenceroit par un C. On doit comprendre, qu'il n'en peut résulter ni moyens de faux, ni motifs de suspicion.

Uniformité des L de divers peuples : variété des L tyroniennes : L sur les médailles égyptiennes & syriennes, ou le *Lycabas* : forme de l'L des marbres, des mss, des diplomes.

XI. Nulle diférence entre nos L, & celles des Samaritains, Syriens, Gaures, Arabes, Arméniens, anciens Grecs, Etrusques. Celles des Caldéens ou des Juifs ne s'en écarte un peu, que par une queue, ajoutée au bout de sa base. Les autres nations d'Europe, dont notre premier volume renferme les alphabets, ont visiblement emprunté le Λ des Grecs, tel qu'il étoit il y a deux mille ans.

Ces deux sortes d'L, qui pourtant ont une même origine, & une même forme ; quoiqu'elles diférent dans leur position, ne sont pas seulement employées, dans les notes

(1) Si vous exceptez, dit-il, les plaids, qui n'étoient point écrits par les notaires royaux ; dans les autres diplomes ordinaires, vous trouverez plus rarement le K, que le C. Et quant à Charlemagne, il cite un diplome de 813. d'après l'autographe, où le nom de Charle est écrit *Carolus*.

A l'ocasion du monograme des monoies, commençant par un C ; il donne (b) pour inconteſtable, qu'à sa place on employa le K, dans quelques diplomes originaux : mais ordinairement, selon lui, le C tient le premier rang dans ceux, qui furent dressés en Italie.

(b) Page 93.

(2) Il est dificile de croire, qu'il y ait là cent trente-neuf fautes de copistes, & que dans les noms de Charle le chauve, bien plus souvent écrits par un K, il n'y en ait aucune. Nous acorderons néanmoins sans peine, sur le vu de plusieurs originaux, que le K, depuis le IXe. siècle, commença pour l'ordinaire le nom de Charle dans les diplomes.

tyroniennes : mais les (1) ſituations de l'L latine y ſont très-variées. On la tourne vers la gauche, on la renverſe, on la place obliquement, avec plus ou moins d'inclinaiſon, avec plus ou moins d'ouverture. Quant à ſa figure, on ne la change point autrement, qu'en rendant ſon angle ſoit aigu, ſi l'on raproche la traverſe du bout du montant ; ſoit obtus, ſi l'on l'en écarte, ou même ſi l'on la courbe un peu ; ou qu'en rétranchant toutafait la traverſe, ſans ſupreſſion de baſe ni de ſommet.

L'L latine, trouvée (2) ſur un grand nombre de médailles grèques, a donné beaucoup d'exercice aux ſavans. Comme elle eſt toujours jointe à des lettres viſiblement numérales ; nous ne conoiſſons que Caſaubon, qui l'ait priſe (3) pour un trait de ſéparation d'écriture, plutôt que pour une meſure de tems. Le P. Petau (a) ne ſait ſi c'eſt la marque d'une année ou de quelque choſe d'annuel. Le P. Hardouin penſe, que ce pouroit être un gamma Γ renverſé. C'eſt ſurquoi, comme ſur plusieues autres articles, il a ſavamment été réfuté par le Cardinal Noris. Scaliger (b) ſuivi de Reineſius ne voit dans cette L que des luſtres. La plupart lui font ſignifier l'*année* du règne d'un prince, ou de toute autre époque. Ceux-ci ſe partagent en deux opinions. Salvini ſupoſe, que cette lettre veut dire ἔτους *année*. Ainſi ce ſeroit un véritable E, auquel il manqueroit deux traits. Par-là diſparoit l'L myſtérieuſe. Mais eſt-il

(a) *Doctr. temp. lib.* 11. *c.* 20.

(b) *Emend. temp. edit. Genev.* 1629. *p.* 452. 482. 483. *Animadv. in chron. Euſeb. p.* 224.

(1) D. Carpentier, dans ſon alphabet tyronien, a mis une V parmi les N, ne faiſant pas atention, qu'au mot *nihil*, ce n'eſt pas la première lettre, mais la dernière, qui eſt exprimée par la note, à titre de principal & d'unique caractère. Voici les quatre notes tyroniennes de cet auteur ; L Λ > ⌣. Il faloit du moins y ajouter L V L / ʎ ᒣ > > Γ, qui pouroient être diſtinguées en pluſieurs nouveaux genres & nouvelles eſpèces.

(2) Elle a quelquefois la figure d'un ⊥ renverſé.

(3) Il taxe (c) le ſentiment contraire au ſien, d'inéptie & d'abſurdité. Se ſeroit-on, dit-il, ſervi ſur des monoies d'une expreſſion poëtique, & ſi éloignée de l'uſage, en ſe contentant même de la marquer par une ſeule lettre ? Mais le terme *Lycabas* n'eſt poetique, que parcequ'il eſt ancien. On a ſouvent afecté de conſerver les vieilles modes ſur les monoies. Ce mot pouvoit être très-commun en certains païs : il étoit d'ailleurs lié avec la ſuperſtition, comme on le verra bientôt. Quelle néceſſité de ſe ſervir de deux traits en équerre, pour ſéparer un ou deux chifres du reſte de l'écriture ; au lieu d'employer ces mêmes traits, pour marquer en abrégé l'année, qu'il faut toujours ſousentendre, ſuivant Caſaubon ? Ne valoit-il pas mieux l'exprimer par un E ou par une L ?

(c) *Animadv. in C. Suetonii — lib.* 2. *p.* 170.

croyable, que ſur un ſi grand nombre de médailles d'Egypte & de Syrie, ſans parler des inſcriptions (1) lapidaires, on ait oublié conſtamment deux traverſes de l'E?

L'opinion la mieux apuiée, & la plus ſuivie, quoique traitée avec beaucoup de mépris par Scaliger & Caſaubon, rend l'L par le terme λυκάβας. Que cette expreſſion chez les Grecs ſignifiât année, nous en avons pour garans (2) Elien & (3) Macrobe. Nous pourions même ajouter (4) Homere, qui l'emploie en ce ſens, une épigramme (*a*) de l'Anthologie & pluſieurs anciens (5) monumens grecs.

Quoique l'L ordinaire, à angle droit, puiſſe être de l'antiquité la plus reculée; celle dont l'angle aigu eſt formé par le concours d'une perpendiculaire & d'une tranſverſale, caractériſe encore plus ſurement le même age. Le P. Sirmond (*b*) obſerva cette ʟ (6) dans la fameuſe inſcription de Lucius Barbatus.

(1) Quoique le nombre n'en ſoit pas auſſi grand à beaucoup près, que celui des médailles; M. le marquis Maffëi (*c*) en cite une, qu'il avoit ſous les yeux, où le caractère L, pour ſignifier *Lycabas* eſt répété plus d'une fois. L'antiquité du mot répond à celle de la lettre. Telle étoit en éfet chez les Grecs ſa première forme. Outre le reſpect pour les anciens uſages, qui aura fait retenir ce caractère; M. Maffëi (*d*) prouve d'après le Cardinal (*e*) Noris, que la crainte d'une équivoque a pu engager les Grecs à donner à l'L la préférence ſur le Λ; depuis qu'ils eurent commencé à ſe ſervir du dernier, comme d'un ſigne numérique. Qu'on eût écrit par exemple Λ B pour λυκάβαντος β; on auroit douté, s'il faloit interpréter ces deux lettres *anno* 32, ou *anno* 2°. Du moins auroit-on été forcé de mettre de ſuite deux Λ, qui auroient eu deux ſignifications diférentes: ce qui auroit cauſé un embaras plus conſidérable. Au moyen de l'L, toute ambiguité ceſſe. M. Gori (*f*) ſoupçone, que l' ✓ ſe trouvant ſeule, dans les monumens étruſques, pouroit avoir la même acception, & ſignifier les années de la vie des perſones, dont ils anoncent la mort.

(2) Διὰ ταῦτα (*g*) εἰς τιμὴν τὴν τοῦ ζώου κεκλῆσθαι καὶ τὸν ἐνιαυτὸν λυκάβαντα εἰσὶν οἱ λέγουσι: *ſunt qui exiſtiment in honorem animalis (lupi) annum lycabanta nominari.*

(3) *Annum* (*h*) *quoque vetuſtiſſimi Græcorum* λυκάβαντα *apellant* τὸν ἀπὸ τοῦ λύκου, *id eſt, ſole* βαινόμενον καὶ μετρούμενον. Λύκον *autem ſolem vocari etiam Lycopolitanæ Thebaidos civitas teſtimonio eſt: quæ pari religione Apollinem itemque lupum, hoc eſt* λύκον, *colit, in utroque ſolem venerans... ipſos quoque* λύκους ἀπὸ τῆς λύκης, *id eſt, a primâ luce apellatos quidam putant.*

(4) Τοῦ δ' αὐτοῦ λυκάβαντος ἐλεύσεται ἐνθάδ' Ὀδυσσεύς. *Hoc ipſo anno huc veniet* (*i*) *Uliſſes.*

(5) Ἔπτα μόνους λυκάβαντας δύω καὶ μῆνας ἔζησα: *ſeptem tantùm annos gemino cum menſe* (*k*) *peregi.* Ἕβδομον εἰς δέκατόν τε βίου λυκάβαντα περῶντα: *Dum vita excurrit decimus mihi ſeptimus* (*l*) *annus.*

(6) Telle eſt celle, qu'Edouard Bernard nous donne, pour avoir eu cours avant l'Incarnation de notre Seigneur. On en trouve, il eſt vrai, des exemples au IVᵉ. ſiècle, & même encore bien plus tard: mais alors elle eſt ſenſiblement tranchée par les bouts: ou, ce qui anonce les bas ſiècles; dans la majuſcule, ſon angle eſt arondi ou mixte.

(*a*) *Lib.* 1. *c.* 91.

(*b*) *Opera varia. t.* 4. *col.* 588.

(*c*) *Græcorum Sigla lapidar.* 1746. *p.* 100. 102.

(*d*) *Ibid. p.* 103.

(*e*) *De epochis Syro-maced. t.* 2. *Differt.* 4. *col.* 306. 308. 468. 384.

(*f*) *Difeſa dell' alphabeto degli antichi Toſcani. p.* 114.

(*g*) *Aelian de animal. lib.* 10. *c* 26.

(*h*) *Saturn. lib.* 1. *c.* 17.

(*i*) *Odyſſ.* ξ.

(*k*) *Fabretti, p.* 425.

(*l*) *Theſ. Grut. p.* 1036.

L'L à angle obtus (1) ne remonte pas si haut. On diroit quelquefois, qu'elle n'auroit pour base ou traverse, qu'une ∾ renversée, & posée horizontalement, (2) ou même un peu obliquement. Ainsi figurée elle eut cours, du moins jusqu'au VIIIe. siècle. Les mss. en capitale l'employoient encore alors, mais avec des traits moins alongés. Au Ve. la base de L commence à se courber simplement en dessous, sur-tout dans l'onciale, & cette forme dure jusqu'au IXe. Il ne faut pourtant pas compter, qu'elle soit fort constante, ou même qu'elle se rencontre, dans tous les mss.

Au tour des IX. & X^e. siècles, on vit des L surmontées d'une longue horizontale du côté gauche : ce qui pouroit les faire prendre (3) pour des Z, dont la figure semble d'ailleurs souvent afectée à l'L. Quelquefois leur traverse paroit entrer, comme un coin, dans la perpendiculaire, un peu au-dessus de l'endroit, où elle a coutume de la joindre. Au lieu d'une horizontale, partant presque du milieu de la perpendiculaire, il en nait une ligne oblique, menée vers le bas, presque à la manière du lambda grec (λ) ; elle peut apartenir au VI. ou VIIe. siècle. Ce n'est point sans quelque fondement, qu'on la regarde comme barbare, quoiqu'elle soit visiblement grèque d'origine.

Quand l'L se confond avec l'I, ce n'est pas un signe de médiocre (4) antiquité. L'l minuscule aprochant de cette

(1) M. Fontanini *(a)* remarque, d'après Buonarruoti, qu'elle se voit, dans les monumens du IIIe. siècle. Il auroit pu ajouter, du premier & même avant J. C. Souvent après s'être un peu courbée en dessous, elle le fait aussi en dessus.

(2) Les exemples en sont rares, dans l'écriture cursive. Ils le paroissent cependant un peu moins, avant le Xe. siècle. Au reste à peine pouroit-on fixer quelque tems, où l'on n'en découvre : mais ces bases ou traverses, au moins depuis le XIe, se montrent d'une petitesse extrème.

(3) Les plus anciens mss. en minuscule nous ofrent des l, qui, quoiqu'arondies haut & bas, ne laissent point d'avoir de la conformité avec les Z : parceque les courbures des unes ne se répondent pas moins exactement, que les horizontales des autres. A plus forte raison la même observation a-t elle lieu, lorsque l'*l* minuscule prend un faux air d'Z contournée.

(4) Ceci doit être restreint à une ressemblance rigoureuse, & seulement aux mss. en onciale. La minuscule & la cursive de tous les tems ont eu beaucoup d'*I* de figure, à être aisément confondus avec les *l*. Nous n'en exceptons pas même les derniers siècles, à commencer depuis le milieu du XIIIe. jusqu'au renouvellement de la belle écriture : quoique durant cet intervale l'*i* & l'*l* aient été distingués par des traits, qui ne permettent pas ordinairement de s'y méprendre.

(a) Di S. Vergine Colomba commentario.

figure, & mêlée (1) avec l'onciale, n'en est pas un indice moins décisif.

Les L majuscules, façonées en trapèzes, ou presque en carrés, nous donnent le plein gothique. Leurs autres caractères sont trop multipliés, pour pouvoir ici se trouver représentés ou décrits. Après avoir formé un angle fort obtus, ou même sans en avoir formé, se courber en se relevant; c'est un des traits les plus propres des *l* minuscules, apelées lombardiques. Les mérovingiennes prenent souvent la forme d'un c par le bas ou d'un 2 en chifre arabe, en se courbant par le haut. Les L saxones tiennent beaucoup de la première de ces figures; si ce n'est, qu'elles ont souvent vers la tête un faux air de triangle.

L'*l* cursive romaine, présentée dans sa plus grande simplicité, s'éloignoit peu de la nôtre. Livrée à la hardiesse (2) de ses traits, ou liée avec d'autres lettres; elle se traversoit une ou deux fois, suivant tous les sens imaginables. La même ressemblance avec notre *l* cursive, se faisoit sentir dans ses traits montans ou descendans; lorsqu'ils ne se touchoient ou ne se coupoient pas. Quelquefois ils ne formoient qu'une petite rondeur ou une ovale par le haut. Cette partie prenoit souvent la figure d'un batant solide ou percé à jour: caractère, qui duroit encore au VIII. & IX[e]. siècles, pour ne pas descendre plus bas. Quelquefois l'arondissement (◡) du bas des *l* en formoit la base: ou bien elles s'élévoient en angle aigu par une ligne, qui se rabatoit en courbe abaissée, puis se relevoit aussitôt, toujours avec la même courbure. En quoi elles se raprochoient beaucoup des majuscules.

L'*l* cursive est une des lettres, qui monte plus haut dans la (3) caroline. Cette écriture n'étoit pas encore passée;

(1) Elle est fréquente, dans plusieurs mss. en onciale des V. & VI[e]. siècles. On en peut juger par ceux des Pandectes de Florence, du fameux Evangile de Corbie, du beau S. Cyprien de l'abbaïe de S. Germain des Prés & de tant d'autres.

(2) Cette hardiesse de traits, qu'on ne se lasse point d'admirer, ne passe guère le VII[e]. siècle, auquel elle commence à souffrir un grand déchet.

(3) Elle se termine, comme les autres lettres élevées au-dessus de la ligne, en pointe très-afilée, & toujours plus ou moins inclinée vers la droite. Cette pointe paroit souvent rompue au X[e]. siècle. Après sa brisure, elle se porte constamment vers la droite, par une ligne soit horizontale, soit oblique, qui n'admet, que rarement, quelque légère courbure. On trouve des Ɫ Ɫ brisées, aux XII.

lorsqu'on vit l'*l* se courber en f (1) par le haut, ou porter une ligne oblique, tournée vers la droite. En la rabaissant de haut en bas, il en résulte, au XIIIe siècle, une espèce de C renversé, qui, à force de se raprocher, se réunit, ou peut s'en falut, avec le montant de *l*, dès le commencement du XIVe siècle, & encore plutôt. Dans ces bas tems, on remarque d'autres *l*, dégagées de traits courbes, mais velues ou chargées de poils, ou hérissées de pointes, comme par étages. Ce dernier caractère convient mieux aux majuscules & minuscules, qu'aux cursives. Les *l* tremblantes commencèrent vers le milieu du VIIIe siècle, & ne prirent fin, qu'après celui du XIIe. Avant son déclin, les traits serpentans sur les *l* étoient fort à la mode en Allemagne. L'*l* cursive est une des lettres, qui réunit autrefois les deux qualités oposées de monter au-dessus (2) & de descendre au-dessous de la ligne.

Raports de notre M avec celle des autres nations: sa figure dans les notes tyroniennes: inductions, qu'on peut tirer de sa forme, pour fixer l'age des écritures.

XII. Notre M se reconoit aisément, dans le phénicien-samaritain, le grec & l'étrusque. Sa diférence est si légère avec l'hébreu-caldaïque le plus ancien & le syriaque; qu'au moyen d'un petit trait, elle cesseroit presque d'être sensible. Au contraire les raports de notre M avec celle des Arabes ne sont plus de nature, à pouvoir être saisis. A l'égard de toutes les autres écritures, dont nous avons coutume de parler, il y a plutôt identité, que ressemblance. Une chose très-rémarquable; c'est que notre *m* minuscule

& XIIIe. siècles: mais leur ligne supérieure se courbe toujours, & leur montant n'a que peu de hauteur. Ces brisures ne suposent point séparation. Une vraie interruption de traits se fait remarquer, dans des *l* du IXe. siècle & dans quelques-unes du XIVe. & des suivans: mais la figure des premières & des dernières est bien diférente.

(1) Cette courbure convient assez au XIIe. siècle, où l'on peut fixer la fin de l'écriture caroline. Alors cependant les ɩ ɩ à cornes ou à double pointe supérieure étoient plus communes. Elles se soutenoient encore au XIIIe, & même aux siècles suivans: mais leur crédit diminuoit toujours un peu, si ce n'est dans la minuscule. Ces deux traits de plus en plus prolongés & courbés produisirent, dès la fin du XIIIe, siècle & le commencement du XIV, des ɩ ɩ closes des deux côtés, ou seulement d'une part, & considérablement courbées de l'autre.

(2) On en trouve quelques exemples, avant le IXe. siècle. Ils sont plus fréquens, dans la capitale. L'*l* des écritures alongées cesse de monter au-dessus de la ligne, au XIe. & même plutôt en Italie. Du reste *l* cursive, après s'être élevée très-haut, jusqu'à ce tems, commence alors, ainsi que les autres lettres de même nature, à se racourcir. Cette diminution continua jusqu'au XIVe. siècle, où l'élévation de l'*l*, au dessus de la ligne, devint peu considérable.

(*a*) n'eſt pas moins renfermée, que la majuſcule, dans l'étruſque & le ſamaritain, ſans changer ſa poſition dans celui-là, mais en la renverſant de haut en bas dans celui-ci.

(*a*) *Voyez les alphabets de notre 1. volume. pl. VII.*

Quelque (1) forme que les notaires tyroniens donnent à l'M; rarement la rendent-ils méconoiſſable. Avoir les deux côtés égaux, mais plus obliques : étendre plus ici le pié droit, là le gauche, avec divers degrés d'élévation dans les angles, d'inclinaiſon & d'obliquité dans les jambages : ſe tourner ou ſe coucher ſur le dos, avec des jambages ou des angles égaux ou inégaux, avec une poſition droite ou panchée : s'incliner en des ſens contraires, & manquer tantôt du jambage droit & tantôt du gauche; ſe former d'une part en manière d'И à contre ſens, prolonger de l'autre perpendiculairement le jambage droit mitoyen, mener enſuite une quatrième ligne ſoit horizontalement ſoit plus ou moins obliquement : ſe cantoner de biais; enſorte que l'M renverſée ait une moitié plus longue & l'autre plus courte; voila en peu de mots les principales formes & poſitions, que l'M peut prendre, en qualité de note de Tyron. Sans s'arêter ici aux ſupreſſions de l'*m*, à la fin des mots ſi communes, chez les Romains, ſurtout devant les voyelles; nous ne pouvons paſſer ſous ſilence l'uſage, où ils étoient, de ne peindre quelquefois dans leur écriture, qu'une partie de (2) cette lettre, lorſqu'elle étoit ſuprimée.

M. Maffei prétend tirer un grand indice d'antiquité, en

(1) Toutes les M tyroniennes ſe réduiſent à deux claſſes. La première renferme des M à quatre jambages & la ſeconde à trois. La première ſe diviſe en trois genres : en M, dont les piés ſont tournés, 1°. vers le bas, 2°. vers le côté gauche, 3°. vers le haut. Première claſſe, 1. genre contenant ſept eſpèces : M M M M M M M. 2. genre : 3 3 3 m. 3. genre W W W W W. 2e. claſſe. W W И.

La première note de D. Carpentier renferme une portion du premier genre de la 1e. claſſe & une autre du 3e. Sa 2e note, une partie de la 2e. claſſe. Sa 3e. une du 3e. genre : ſa 4e. une partie du 1r. genre & une autre du ſecond. Ainſi les genres ſont confondus & pluſieurs eſpèces omiſes: puiſqu'au moins l'on en doit compter treize, & au plus dix-neuf, & que ſes notes n'en contiennent que neuf tout au plus. Nous reconoitrions auſſi, que les eſpèces, ſurtout du premier genre ne ſeroient pas toujours auſſi bien diſtinguées, qu'elles l'étoient dans nos originaux; ſi dans le tems même de l'impreſſion, nous n'en euſſions fait refaire quelques-unes.

(2) Velius Longus *de Orthogr.* cite Verrius Flaccus, parmi ceux, qui ne vouloient pas, qu'on écrivit l'M en entier; lorſqu'elle ne devoit pas être prononcée : *Ut ubicumque prima vox, M literâ finiretur; ſequens à vocali inciperet; M non tota, ſed pars illius prior tantùm ſcriberetur; ut appareat exprimi non debere.* Putſch. col. 2238.

faveur des mſſ, qui font uſage de l'M capitale. On peut voir ce que nous en avons dit ſur le D. Les M lapidaires (1) d'un contour ruſtique ou négligé, & néanmoins régulier, dont les jambages s'élèvent, au-deſſus des angles ſupérieurs, conviennent au ſecond ſiècle ; ſoit que leurs piés ſe portent obliquement en dehors, ou qu'ils le faſſent, en ſe courbant extérieurement de chaque côté.

Les M extrèmement bizares peuvent caractériſer les ſiècles & le païs, où elles ſont nées. Revêtues de la forme de l'H, du Π grec, de l'*u*, de deux I ou de deux poteaux, de deux ∞, de l'∽ couchée, de l'J ou de l'*O*, renfermé dans un Ↄ à contreſens, du @ majuſcule curſif, du φ grec, de l'*A*, de deux *dd* minuſcules ; elles ne s'anoncent, que du moyen age ou des plus bas tems. Les dernières figures ſurtout tirent leur origine du gothique moderne. L'M eſt ſi féconde en figures hétéroclites, qu'il n'eſt pas poſſible d'en éfleurer même les principales. Nous ne conoiſſons point d' M onciales ou arondies, ſoit des inſcriptions, ſoit des mſſ. avant le IV[e]. ſiècle. Il leur eſt eſſentiel de former, au premier point de jonction des deux courbes, un angle plus ou moins aigu. Leurs deux piés externes doivent aler à la rencontre l'un de l'autre, & quelquefois même ſe réunir. Autrement les M rondes (2) ſentiroient le gothique.

Les mſſ. les plus anciens en capitale ont ſouvent des M, dont les angles ſupérieurs ſont alongés en pointes obliques. Leur angle du milieu en forme d'V eſt ordinairement moins aigu, que les deux autres, qui l'environent. Des M compliquées en forme de deux A, qui couperoient réciproquement

(1) Chargées de tems en tems de ſommets, elles apartiennent à un age bien moins reculé. Les mêmes traits plus élégans & plus réguliers pouront ſe raporter aux trois premiers ſiècles. Cela n'empêche pas qu'alors, & même avant la naiſſance du Sauveur ; on ne voie bien des M, à deux jambages parallèles & ſans ſuperfluité, dans aucun de leurs traits. Surmontées de courbes, naiſſant du haut des angles & d'une parfaite régularité ; elles ne déſignent pas moins ces ſiècles, que les deux ſuivans.

(2) Telles ſont celles, dont les jambages extérieurs reſſemblent à deux S, qui ſe regardent & portent ſur un I intermédiaire, auquel elles viennent aboutir. Sans avoir encore tout le vain atirail du bas gothique, elles ſont alors déja cenſées de ſon domaine. C'eſt, ſelon Heinnecius, aux XI. & XII[e]. ſiècles, qu'il en faut (a) chercher les prémices. Il ne les fait pourtant commencer, dans ſes alphabets, qu'aux XII[e]. Mais l'M majuſcule, véritablement caractériſtique du bas gothique, eſt compoſée d'un O & d'une Z contournée.

(a) De Sigillis. p. 185.

leur jambage voisin, remontent au-delà du xe. siècle.

L'*m* minuscule (1) paroit, dès le commencement du IVe: elle pouroit être de beaucoup antérieure. Probablement elle tire son origine de l'étrusque. La base de son premier jambage, produisant avec lui un angle aigu, va-t-elle directement former le troisième jambage de l'M, après avoir traversé le second ? c'est, en fait de mss, la marque de l'antiquité la plus vénérable. L'*m* minuscule est-elle mêlée avec l'onciale ? c'est un second degré d'antiquité, qui manifeste au moins le VIe. siècle. Le second jambage nait-il du bas du premier ? voila le caractère du VI. ou VIIe. L'un & l'autre semblent-ils former une masse, dans les piés de l'*m*, par le concours d'un double (2) trait ? l'écriture sera du VIIIe. au moins.

On distinguera la minuscule du IXe. decelle des suivans, par les jambages de l'm & de l'n, mieux nouris, & plus régulièrement terminés en pointes, tournées (3) vers la gauche. Le jambage du milieu plus court que les autres, est encore un signe du VII. ou VIIIe. siècle au (4) plus tard.

Les *m* cursives romaines sont à peu près du même génie ; si ce n'est qu'elles sont plus hautes. Avec des déliés plus caractérisés, elles surpassent en hardiesse, en élégance, comme (5) en grandeur, les mérovingiennes, d'ailleurs plus

(a) *Bandur. numis. t. 2. p. 657.*

(1) Avant le déclin du VIe. siècle, on ne la trouve point (a) sur les monoies.

(2) Ce caractère continue d'être très-sensible au IXe. siècle, dans les bulles des papes ; surtout par raport au second jambage de l'*m*. Il en reste encore quelques traces aux deux suivans : mais elles deviennent plus équivoques.

(3) Ce n'est pas que les pointes de ces lettres & leur direction vers la gauche ne se laissent apercevoir quelquefois avant & après le IXe. siècle, & même au-delà du XIe : mais ce n'est guère, que dans la cursive : mais leurs figures ne sont déja plus si bien proportionées : mais elles sont alors rares & peu constantes.

(4) Il ne se rencontre pourtant pas assez régulièrement, pour fonder un caractère, sur lequel on puisse souvent compter. Mais quand il se présente il mérite quelque atention.

(5) A ces traits, qui ne distinguera l'*m* romaine de la francogallique ? En voici, qui seuls tantôt sufisent, & tantôt ne sufisent pas pour ce discernement. L'antique romaine n'a pas les cambrures de ses jambages aigües : elles se changent, dans la mérovingienne, en véritables angles. Ce caractère est décisif, ou peu s'en faut. Avoir les jambages extérieurement concaves ; ce sont des traits propres de la francogallique, & néanmoins empruntés de la romaine. Quoique plus aparent dans celle-là, que dans celle-ci, ce caractère seul n'est pas sufisamment distinctif. Le milieu du VIIe. siècle ne paroit pas absolument le terme de cet usage. L'Allemagne continue d'en laisser voir quelques vestiges,

ſerrées. Les ſaxones le ſont encore davantage, & montrent beaucoup de roideur. Les lombardiques, à jambages anguleux ou briſés, ſont poſtérieures au IXe. ſiècle. Les *m* carolines devinrent plus aigües par le haut, ou du moins plus étroites, que les romaines & mérovingiennes. Etre anguleuſe en tous ſens, ou chargée de pointes & de traits inutiles; c'eſt le propre de l'𝔪 gothique, tant minuſcule que curſive. On peut encore reconoitre la dernière, à d'autres (1) marques.

juſqu'au XIe. Mais alors la diminution des *m*, &, relativement à la curſive mérovingienne, leur proportion rétablie, préviendroient tout mécompte; ſi tant d'autres diférences ne le rendoient comme impoſſible.

L'alongement du troiſième jambage de l'*m*, s'il excède fort peu le ſecond, & qu'il ſe courbe foiblement en dehors, par des déliés ou des demi-pleins, caractériſe bien en commun les écritures romaines & francogalliques, mais ne les diſcerne pas les unes des autres. Deſcend-t-il au-deſſous de l'*m*, d'environ deux corps de cette lettre, en s'arondiſſant plus ou moins, dans ſon extrémité, vers la droite; après s'être courbé vers la gauche? cette ondulation ſuperflue prend-elle la figure de l'S contournée ou du ʒ grec? la pièce, où elle ſe manifeſte, ne ſera pas ordinairement, ſurtout en Allemagne, d'une antiquité ſupérieure au Xe. ſiècle, mais elle pouroit être plus récente.

Au VIIIe. les *m* des écritures alongées ſont preſque toujours à piés inégaux: & c'eſt ſouvent celui du milieu, qui ſe trouve le plus court. L'inégalité des jambages, moins exactement gardée au IXe. ſiècle; ſur ſon déclin devint peu ſenſible. Au ſuivant, ils ſe ſerrèrent encore plus, & ſe terminèrent ordinairement, ſans s'écarter ni du niveau ni de la perpendiculaire. Les lettres, *m*, *n*, *u*, ſont toujours ſi exactement renfermées dans la hauteur préciſe de la ligne alongée; qu'elles ne l'excèdent jamais. Elles peuvent ſervir de règle aux autres, qui ne s'élèvent ni ne s'abaiſſent par de longues queues. Lorſque, ſur la fin du Xe. ſiècle, on s'acoutume à ſubſtituer les majuſcules aux minuſcules alongées, dans les diplomes de nos rois; l'*m* & l'*n* ne changent point de figure: on n'en peut pas dire toujours autant de l'*u*, ni même de l'*m* & de l'*n*, par raport à l'Allemagne & à l'Italie. Les *M* commencent à s'y revêtir de la forme majuſcule dans l'écriture alongée, au moins dès le XIe. ſiècle.

Mais preſque partout alors elles n'en prennent pas d'autre, aux noms propres, & quand elles ſont cenſées initiales. L'*m* tremblant de tous ſes jambages porte des marques du Xe. ſiècle. Un caractère de l'𝔪, auſſi gothique que ſingulier, ſe préſente au XIIe, & dure encore au XVe, quoique changeant ſouvent de forme. Son état primitif conſiſtoit à faire deſcendre ſon dernier pié en longue queue, née d'une figure arondie, qui lui tenoit lieu de ſes deux autres piés.

L'*m* minuſcule des écritures alongées fut plus d'une fois livrée au gothique, auſſi bien que l'*n*, dès le XIIe. ſiècle. Les points & les traverſes garnirent leurs côtés, & les baſes carées leurs piés; lors même qu'elles parurent plus dégagées de l'attirail des ornemens groteſques, dont le gothique avoit coutume de ſe parer.

(1) Le troiſième jambage, pouſſé preſque circulairement ſous le premier; ſoit qu'il ſe replie ou ne ſe replie pas vers la droite, peut déſigner l'*m* gothique du XII. ou XIIIe. ſiècle. Mais s'il ſe courbe vers la gauche, juſqu'à s'élever à la hauteur du niveau de la même

II PARTIE. Sect. III. Chap. IV.

Nos N majuscules & minuscules, dans le samaritain & l'étrusque : ses figures dans les notes de Tyron. A-t-elle été ajoutée ou retranchée mal-à-propos par les copistes des mss ? origine & antiquité de l'N, pour exprimer un nom incertain : ses diverses formes & ses changemens.

XIII. La figure de l'N s'est manifestement conservée ; dans le samaritain-phénicien, le grec, le runique & l'étrusque. En commençant par les plus anciennes N caldaïques, leurs raports & conséquemment ceux des N syriaques & arabiques, n'échaperont pas aux persones, qui voudront comparer ces lettres avec les phéniciennes. Presque tous les alphabets dérivés du grec n'ont, que peu ou point, altéré l'N.

Celle des notes (1) de Tyron, dans son état naturel, étend son pié obliquement, en descendant vers la gauche. Tournée à rebours, elle a son côté gauche égal au droit, ici perpendiculaire, là incliné : ou bien l'N est simplement couchée en forme de Z : ou sa ligne, tantôt supérieure (ᒣZ), tantôt inférieure (Z͟), est prolongée, soit horizontalement, soit obliquement (Z) de diférentes façons. Enfin elle se transforme en S renversée, par l'arondissement de ses

lettre ; il indique le XIVe. L' [m] commençant par une queue, surnumeraire à ses jambages, se montre au plutard, dès le XIVe. siècle, & devient très-fréquente aux XV. & XVIe. Composée seulement de jambages en zigzag, si l'W ne paroit pas absolument étrangère aux premiers siècles ; elle est d'ordinaire postérieure au XIIIe. Sa position inclinée la distingueroit alors sufisamment ; si les autres caractères, qui l'acompagnent, laissoient quelque prise à l'erreur.

A l'égard des dificultés, que pouroit causer l'*m*, dans la lecture des mss. & des anciens diplomes ; elles tombent principalement sur les syllabes, qui porteroient *in* ou *ni* ; & depuis le gothique, elles s'étendent même aux *ui* & *iu*. Toutes ces lettres & syllabes présentent presque partout les mêmes traits. Il faut quelquefois beaucoup de jugement & d'atention, pour ne pas s'y tromper. De là bien des mécomptes, de la part des anciens écrivains, & de ceux qui ont donné des éditions, d'après les mss. Dans le gothique moderne minuscule & même cursif, souvent on ne sauroit distinguer ces quatre lettres *i m n u*, auxquelles on pouroit ajouter le *t* & l'*r* pour ne point parler des autres. Ainsi *minimum* vous donnera de suite quinze traits perpendiculaires, absolument semblables. Si la force du sens vous guide pour l'ordinaire, elle vous abandone, dans certains noms propres ou mots singuliers & de peu d'usage. Quand les accens sont marqués sur les *i* ; c'est une facilité de plus, pour les déchifrer. Mais la supression de ces accens n'est pas rare. Reste alors pour toute ressource, la comparaison de semblables traits, dans des expressions bien lues. Il faut y joindre la conoissance des noms propres ou des lieux, & des locutions d'usage, relativement aux tems, aux contrées, aux persones, aux mêmes espèces d'actes.

(1) Les notes tyroniennes sont ou à lignes droites ou à lignes courbes. Les premières peuvent se partager en trois genres. 1°. N 2°. И : ces dernières sont dans une position droite ou inclinée de l'un ou de l'autre côté. 3°. Z : celles-ci pouroient se diviser en bien des espèces : Z ᒣZ Z Z Z Z. Le savant auteur de l'alphabet tyronien n'a point connu la 5e. & la 6e, non plus que la seconde.

angles

angles (∾) : & alors elle eſt communément cenſée emporter avec elle la voyelle *o*.

Les copiſtes (*a*) ont, ſelon Dom Lancelot, ſouvent ajouté & rétranché mal-à-propos l'*n* & l'*m*, dans les mſſ. Quand, chez les anciens, la répétition (1) de la même voyelle eut ceſſé de déſigner les longues ; un même (2) ſigne : ſavoir la bare horizontale, anonçoit tour à tour ces longues & les abréviations de l'*n* & de l'*m*.

Les Juriſconſultes Romains, ſe propoſant des queſtions de Droit à réſoudre, pour les mieux particulariſer, introduiſoient des perſonages imaginaires, à qui ils donnoient les noms vagues de Titius, de Sempronius &c. Nos anciens Francs en uſoient à peu près de même. C'eſt ainſi qu'Eckhard entend (*b*) *Neſtigans*, & *Neſtigantius*, au titre LIII. du Pact de la Loi ſalique nombre 2. Il ſupoſe ce (3) mot forgé par les barbares pour *neſciens* : c'eſt-à-dire pour une perſone inconnue ou incertaine. En diſant *un tel*, on déſigne quelqu'un, dont on ne veut, ou dont on ne peut pas

(*a*) *Méthod.* édit. 1653. p. 709. 728.

(*b*) *Leges Franc. Salica.* p. 95

(1) Spanheim donne divers exemples de cette réduplication de voyelles, pour marquer les longues, comme *vaarus*, *viirtus* &c. *De præſt. numiſ. diſſert.* 2. *p.* 121.

(2) En prenant, s'il faut l'en croire, la marque d'abréviation, pour une longue ; on ſuprima l'*n*, comme dans *cojux* au lieu de *conjux*. En prenant l'indice d'une longue pour une abréviation ; on inſéra dans les mots des *n* ſuperflues, comme *formonſus* pour *formoſus*, *quotiens* pour *quoties*. Mais l'addition & la ſouſtraction de ces N ſont-elles apuyées ſur des faits bien conſtans ? Ceux qu'on alègue en preuve n'ont ils point d'autre cauſe ? La bare a ſûrement été un ſigne auſſi fréquent d'abréviation ou de ſupreſſion de l'*m*, que rare de celle de l'*n*. Les monumens antiques, & ſurtout les mſſ. en font foi. Mais on n'y voit point de bares, pour marquer les longues : ſi ce n'eſt dans des ouvrages didactiques ſur l'art poëtique. Ce ſont les accens, qui ſervent quelquefois dans les inſcriptions & les mſſ. à cet uſage. On trouveroit plutôt quelques-uns de ces accens courbés, que poſés horizontalement. Quant aux additions & ſupreſſions de l'*m* & de l'*n* ſans bare : les plus anciens mſſ. & diplomes en fourniſſent tant d'exemples ; qu'il n'eſt pas poſſible de les rejeter ſur les copiſtes. Ces *n* ſurajoutées, y ſont réelement exprimées, & non par voie d'abréviation : & ces *n* rétranchées n'y ſont ſuplées par aucun ſigne, qui les remplace.

(3) Ne vaudroit-il pas mieux le faire venir de l'alleman *neſt*, *niſtung* nid, *niſten* niché, *caché* ou de *neſling* anglo-ſaxon, *oiſeau échapé de ſon nid*, ce qu'on apliqueroit à quelqu'un, dont le nom ſeroit échapé : ou du gothique *ſtiggan pungere* précédé de *ne*, NON : comme ſi l'on diſoit, qui n'eſt pas marqué, ou enfin de *ſtigur* iſlandique, *qui ſe capi non patitur* : tel dont on ne peut exprimer le nom. Il ſemble au moins qu'il faudroit dériver ce mot du teutonique ou des langues, qui en ſont émanées, plutôt que du latin, *neſciens*. On peut opter entre les étymologies indiquées, ou toute autre, qu'on jugera plus convenable.

encore déclarer le nom. Les formules de prières ou d'actes énoncent depuis long-tems ces sortes de noms par une seule N. Auparavant elles les rendoient (1) par *ille*, *illum*, *illos*, & plus ordinairement encore par leur abréviation *ill*.

Comme l'N leur fut substituée, on demande, quelle fut l'époque de ce changement. Nous (a) aprenons, dit le P. Echard, d'une lettre du B. Venturin de Bergame, qu'au XIVe. siècle, les notaires, suivant une ancienne coutume, employoient la lettre N, pour marquer un nom propre quelconque, & qui ne commençoit point par cette lettre. Elle étoit aussi, depuis long-tems invariable, dans les livres éclésiastiques. D. Hugue Ménard, dans (b) ses observations sur le Sacramentaire de S. Grégoire, ne fait remonter cet usage, qu'un peu au-delà (2) du XIe. siècle. Qu'il fût déja pratiqué, dès le IX; D. Mabillon le (c) prouve par divers mss, & surtout par les lettres imprimées de Frothaire évêque de Toul. Mais ne pouroit-on pas acorder D. Ménard & D. Mabillon, en suposant, que le second auroit parlé du commencement de l'usage de l'*N*; avant qu'il eût bani celui d'*ille* : & que le premier auroit eu en vue le même usage devenu plus général; lorsque celui du pronom cessa

(a) *De scriptoribus ordin. Prædicat. t. 1. p. 622. col. 2.*

(b) *Pag. 383.*

(c) *Acta SS. Bened. t. 5. p. 291.*

(1) On en a des exemples, au moins depuis le Ve. siècle, jusqu'au XIe.

(2) Le P. Honoré (d) de S. Marie, parlant de l'usage de l'N, au lieu d'un nom propre, dit, que » selon le P. Ménard, l'on n'a commencé de se servir » de cette figure, qu'un peu avant le » Xe. siècle : *cùm ejusmodi figura cœperit* » *paulo ante annum post Christum natum* » *millesimum.* « Il faloit traduire, *avant l'an mil*, ou *avant le* XIe *siecle*. Mais, dans la suposition, que l'usage de l'N, pour un nom propre, eût commencé, de l'aveu de D. Ménard, avant le X : en quoi D. Mabillon, qui le fixe au IX, pouroit-il être oposé à son savant confrère ? Comment donc notre habile Carme a-t-il pu se résoudre à les mettre en contradiction ? Au reste, si les conjectures, sur lesquelles il s'apuie, pour faire remonter la Messe d'Illyricus, au-delà du pontificat de Gélase I, avoient un fondement plus solide; l'N, qu'on y trouve trois fois, pour marquer un nom inconnu, raprocheroit au moins l'origine de cette coutume, de la chute de l'empire romain. Mais les rubriques de la Messe citée à force d'être transcrites, auront à cet égard été corigées, sur la pratique des derniers tems. L'usage même qu'on y fait de l'N, dont on ne sauroit produire d'ailleurs d'exemple antérieur au IXe. siècle, pouroit être regardé comme un indice de sa nouveauté. En éfet, dans le pontificat de Gellone du commencement du IXe. siècle, aujourdui de S. Germain 163, dans le Missel dit vulgairement de S. Eloi, autrefois de Corbie, maintenant de S. Germain 165, écrit vers le milieu du IX. siècle, on voit plus de deux cents fois *ill* & jamais N, pour désigner un nom incertain. Mais un Missel du trésor de S. Denis, au plutôt de la fin du IX. siècle, au plutard du Xe. suit l'un & l'autre usage.

(d) *Réfléx. sur l'usage de la critiq. liv. 5. dissert. 3. art. 4. & 5.*

d'avoir cours, ou plutôt d'être ordinaire ? Au IXe. siècle on trouve beaucoup d'exemples d'*ill.* Du reste, au lieu de chercher l'origine de cette N, dans *nesligantius* ou *nesciens* ou *nescio quis* : ne seroit-il pas plus simple de l'atacher au mot *nomen ?* L'*N* alors marqueroit la place, où il faudroit mettre le nom de la persone désignée en général, lorsqu'il seroit connu.

De toutes les majuscules l'N, au jugement de (a) M. Maffei, se maintint la (1) dernière, dans les mss. en minuscule, tant grecs que latins. Mais l'R ne pouroit-elle pas (2) lui disputer cette prérogative ? Notre illustre antiquaire n'aura pas certainement voulu diférer la naissance de l'*n*, après la cessation de l'N dans la minuscule. Une foule d'exemples de la plus haute antiquité s'éléveroit contre cette prétention, qui ne sauroit être la sienne. Outre qu'on pouroit montrer l'*n* minuscule, & dans l'étrusque, &

(a) *Opuscoli eccles. p. 59.*

(1) Que l'N, comme il s'exprime, ait été la dernière à déchoir de sa majesté dans les mss; c'est ce que nous ne pouvons admettre, pas même par raport aux grecs. On pouroit en citer un en lettres onciales du IXe siècle, où elle se trouve réduite à la minuscule. Mais il n'est pas ici question d'écriture onciale. Tous les modèles minuscules de la Paléographie, sans en excepter ceux du IXe. siècle, emploient constamment l'*ν* grèque, & non pas l'N majuscule. Il en est de même de ceux de la *Défense des Ecritures canoniques* par le P. Bianchini. Leur nombre très-grand nous dispense de consulter d'autres originaux. Si l'on y rencontre des N, qui n'apartiennent ni à des pièces ni à des mots en majuscule, elles sont très-rares : & loin de s'y conserver mieux, que les autres caractères majuscules ; elles n'y sont admises qu'à raison du mélange des lettres de diférens genres, dont presque tous les siècles peuvent fournir des exemples.

On acordera volontiers, que l'N latine s'est montrée, & dans la minuscule, & dans la cursive, plus fréquemment & plus long-tems, que la plupart de ses compagnes : pourvu qu'on ne supose pas, que l'*n* soit d'une invention postérieure aux autres élémens minuscules, ou qu'on ne nie pas, que l'usage n'en ait été ordinaire, dans un très grand nombre de diplomes & de mss. L'*r* saxone en forme d'*n*, introduite dans plusieurs, n'y fit recourir à l'N, que pour éviter la confusion. Et comme cette *r*, depuis le Ve. siècle jusqu'au IXe, n'étoit pas réservée aux seules écritures saxones, mais convenoit également à la plupart des minuscules romaines ; on y admettoit volontiers l'N majuscule. Les autres cas s'expliqueront aisément, par le mélange des caractères, dont nous aurons plus d'une ocasion de parler ailleurs.

(2) Lorsqu'il faisoit (b) cette observation, il n'avoit pas aparamment en vue des pièces du XIIe. siècle. Elles sont trop éloignées de l'abolition de l'onciale. Cependant, pour nous borner à une seule : Adelogue évêque de Heildesheim donna une charte, datée de l'an 1180. en minuscule, où l'*R* est souvent employée, dans le corps du texte : tandis qu'on n'y fait jamais entrer l'N ; mais toujours l'*n*, comme aux mots *SuanRingus*, *BerRno*, *BRuno CantoR*, *UnaRgus*, *GeRungus* ; *incaRnationis*. &c.

(b) Waltheri *Lexicon diplom. tab. XI.*

dans le ſamaritain ; il eſt des (1) inſcriptions du IVe. ſiècle au moins, où l'on la (2) voit employée. Nous la trouvons dans des mſſ. voiſins de cette époque, s'ils ne la précèdent. En un mot elle n'eſt pas poſtérieure à l'écriture curſive.

Dès le IXe. ſiècle, nous voyons un diplome original de Pépin, conſervé dans la bibliothèque du roi, où l'N majuſcule eſt fermée par le bas & par le milieu, mais ouverte par le haut, comme un *u*. Pluſieurs autres lettres alongées du même tems prennent la même figure.

Les N lapidaires, à jambages détachés, prolongés en haut, écartés obliquement, courbés en dehors par le bas, ſont communément de la plus haute antiquité. Les N en forme d'H, ou dont la traverſe eſt inclinée obliquement entre deux perpendiculaires, qu'elles uniſſent, marquent le moyen age. Les capitales des mſſ. du V. ou VIe. ſiècle portent (3) ſouvent la traverſe du haut du premier jambage de l'N au-delà du côté droit, comme pour lui ſervir de baſe.

Les N onciales les plus anciennes ont à peu près les mêmes traits, que celles des inſcriptions. Quelquefois elles ont un faux air d'R ou d'M grèque minuſcule. On en voit encore de ſemblables, vers le IXe. ſiècle, ſurtout dans le ſaxon. Les N majuſcules des bulles ou des diplomes, à jambages très-courts, à traverſe exceſſivement longue, commencent au IXe. ſiècle, & continuent encore au XIIe. Dans la ſuite leur ancienne ſimplicité ſe ſoutint mal, les traits ſuperflus ſe multiplièrent.

Tout ce qu'on a dit de l'*m* curſive ou minuſcule eſt

(a) *Opuſc. eccleſ. tab. 4. n. 19.*

(b) *De re diplom. p. 359.*

(c) *Band. Numiſ. t. 2. p. 657.*

(1) Son uſage ſûrement tout commun, ſous les derniers Céſars, devoit être au plus tard établi, ſous les premiers. Depuis que les actes publics furent écrits ſur le papier d'Egypte ; jamais on ne prouvera, qu'ils aient été dreſſés en autre caractère, que le curſif, dont l'*n* fait partie. Si quelques mſſ. & quelques diplomes en minuſcule ne rejettent pas l'N capitale ; ils font encore un plus fréquent uſage de l'*n*. Témoin ce mſ. de S. Grégoire le grand, dont notre ſavant antiquaire (*a*) a fait graver un modèle. L'exception ne peut tomber, que (*b*) ſur ces mſſ, où l'*r* avoit la figure, au moins aprochante de l'n. C'étoit une néceſſité de repréſenter celle-ci diféremment. Enfin on trouveroit des N, dans des monumens beaucoup plus modernes, que ne le penſe notre ſavant auteur.

(2) Quant aux (*c*) médailles, elle ne s'y voit qu'au VIe. ſiècle.

(3) Il en eſt auſſi du Xe. où l'on remarque le même caractère : mais leur premier jambage eſt perpendiculaire, & d'ailleurs la figure de la lettre eſt moins élégante & moins régulière.

aplicable à (1) l'*n*. L'N romaine, fort arondie par le haut de ſon ſecond jambage, & ſe raprochant un peu du premier par le bas, ou dont celui-là nait du pié de celui-ci, & s'en ſépare dès ſa naiſſance, porte une marque de la plus haute antiquité. Un renflement, dans le bas du premier jambage, cauſé par le neud, ſoit à jour, ſoit en plein, remontant preſque juſqu'au haut, pour former le ſecond côté de l'N, ſemble caractériſer au moins le VIIIe. ſiècle, & plus ſouvent le VI. ou (2) VIIe. Les piés de la même lettre en pointes aigües, & tournées vers la gauche, déſignent le VIII. ou IXe. Il ne faut après tout juger de ces indices & (3) autres, que par le plus ou moins de fréquence, & jamais par une rigoureuſe uniformité, encore moins par quelques exemples rares. On ne doit pas preſſer davantage les obſervations, par leſquelles on ſpécifie les formes des lettres caractériſtiques des ſiècles & des païs.

(1) Dans la curſive franco-gallique la plus ancienne; les deux côtés de cette lettre, courbés vers la gauche, ou concaves en dehors : au moyen age, les pointes ſur ſa tête, ſes deux jambages en zigzag, ou ſeulement le dernier tremblant : depuis la fin du XIIe. ſiècle, ſa queue terminant le ſecond pié, prolongée & le plus ſouvent recourbée de droite à gauche & de gauche à droite : au XIVe. la même queue paſſant pardeſſus le haut de la lettre : aux XIV. XV. & XVIe, les queues ſurnuméraires de l'N, ordinairement tournées vers la droite, & quelquefois courbées vers la gauche; tous ces traits & bien d'autres encore, lui ſont communs avec l'*m*, dont elle partage la fortune & les révolutions.

(2) Si, dès le VIIe. ſiècle, la baſe du premier jambage de l'*n* commence à s'avancer vers le ſecond, ſoit obliquement, ſoit horizontalement; cet uſage ne devient fréquent, que depuis le Xe. Il l'eſt encore plus dans la minuſcule, que dans la curſive : à moins que celle-ci n'emprunte la forme de celle-là.

(3) Au VIIe, ſiècle pluſieurs N majuſcules ſaxones n'ont preſque pas de premier côté : ou tous les deux ſe trouvent tantôt haut & bas extraordinairement chargés en dedans, tantôt terminés, dans leur partie ſupérieure, par des ſommets maſſifs, naiſſans du corps des jambages : ou leur ligne tranſverſale ſe courbe ici plus, là moins vers le bas. Dès le IXe. ſiècle, des pointes placées ſur ou preſque ſur les ſommets, peuvent ſervir à fixer l'age de l'N majuſcule & même minuſcule. Quand la dernière n'eſt pas exceſſivement maigre; ſon premier jambage paroit un peu triangulaire. Il ne faut pas oublier, qu'on parle toujours de l'N ſaxone.

La lombardique onciale & la curſive caroline, au commencement du même ſiècle, ont quelquefois le jambage gauche plus long que l'autre. Dans la minuſcule lombardique, il commence ſouvent alors par un neud plein. Vers le Xe. ſiècle, ſes côtés ſe forment en zigzag, ou ſemblent être briſés.

Les N majuſcules d'Allémagne, au VIIIe. ſiècle, ſont fort irrégulières, & aprochent de la figure de l'H. L'*n* mérovingienne curſive, vers la fin du VIIe. ſiècle, ou le commencement du VIIIe, eſt haute, étroite, quelquefois fermée par le bas, avec des neuds fréquens, vers le haut.

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. IV.

L'*n* alongée a quelques (1) singularités remarquables. Le second jambage de l'*n* cursive caroline ; au lieu de s'arrondir, en s'unissant au haut du premier, s'y joint quelquefois par une ligne droite, formant deux angles (2) aigus (ℳ). Dans la minuscule, des mss. surtout, il regnoit, aux XIV. & XVe. siècles, une si grande confusion, entre l'*n* & l'*u*; qu'on substitua souvent l'une à l'autre. De-là *Nemansum* (a) pour *Nemausum*, *Antisiodorum* pour *Autisiodorum* &c. La distinction entre ces deux lettres est quelquefois si dificile; qu'on ne sait a quoi s'en tenir. Dans le gothique, même majuscule, l'*n* usurpe ordinairement la place de l'N. Mais, dès le XIIe. siècle, elle altère un peu sa figure, en substituant à sa courbe une ς contournée, qu'elle ne fait partir, qu'un peu au-dessous du sommet de son jambage très-perpendiculaire.

(a) Mercur. juillet 1728. p. 1522.

L'O chez les Orientaux, chez les Etrusques, dans les notes de Tyron : ses raports singuliers avec le point : diversité de ses figures.

XIV. Les O ronds, carés, triangulaires, en losange, en ovale, nous sont communs, non seulement avec les Egyptiens, mais avec les Phéniciens & les anciens Grecs. Quoique ceux des autres peuples d'Orient & d'Europe paroissent plus ou moins éloignés du même contour ; il ne seroit pas dificile de saisir leurs raports reciproques : si l'on prenoit la peine de suivre ces derniers, dans les altérations, qu'ils ont éprouvées. Mais nous craindrions, que pareil detail ne

(1) Dans l'écriture alongée, l'*n* pendant à une autre lettre remonte du moins au VIIe. siècle. Détachée, elle va presque toujours en se resserrant, jusqu'à la fin du Xe. Alors elle se métamorphose en majuscule, du moins en Italie. Au XIIe, son côté gauche s'élève quelquefois plus que le droit. Mais en général les traverses se multiplient alors entre ses deux jambages, & par ces traits superflus, elle se trouve abandonée au gothique le plus décidé.

(2) Depuis le XIe. siècle, les angles & les pointes se multiplièrent sur l'*n*, d'une manière plus ou moins bizare. Communément l'*n* minuscule, dans le gothique, est agrandie, jusqu'à prendre la place de la majuscule. Si les chartes lui conservent la forme majuscule ; son premier jambage tient souvent beaucoup du 2 en chifre arabe, sans parler de l'irrégularité & de la multiplicité de ses autres traits. Quand même l'*n* n'est que minuscule ou cursive ; ses deux piés, & surtout le second prennent souvent la figure d'un 2 ; en situation naturelle ou renversée, & tournée à contre sens.

Au XIIIe. siècle, l'*n* minuscule fut souvent terminée par une longue queue. Au XIVe. elle se recoquilla vers la droite. Mais on en revint à la forme précédente, & cette queue en se relevant vers la gauche, coupa plusieurs fois le jambage, d'où elle partoit. Depuis le XIVe. siècle, l'*n* minuscule perdit presque toute sa rondeur, & parut composée de deux lignes droites, plutôt obliques, que perpendiculaires, unies par une traverse, montant du pié du premier jambage à la tête du second.

parût plus curieux, que nécessaire. Malgré les réclamations de quelques académiciens d'Italie, & surtout du marquis Maffei; M. Gori ne veut point acorder (1) d'O (*a*) aux Etrusques. Pour les en priver il s'apuie sur des autorités de Pline, de Sosipatre, de Priscien, & sur le silence des tables (*b*) eugubines.

L'O des notes tyroniennes (2) se divise d'abord en *o* & en *ω*. Le premier s'étend à un nombre incomparablement plus grand de mots, & se diversifie (3) en bien des façons, comme signe initial, secondaire, terminatif.

Nous avons (*c*) averti, d'après D. Bernard de Montfaucon, de ne chercher l'Ω, que dans les inscriptions du tems de l'empire romain : ajoutons, qu'on en remarque encore sur les médailles de Clovis, de Théodebert, de Dagobert & d'Héraclius.

Dans les monoies anglo-saxones, quelquefois l'*o*, non (*d*) seulement isolé, mais orné, mais entouré, mais acom-

(*a*) *Difesa dell' alfabeto degli antichi Toscani. p.* 129.

(*b*) *Voyez notre* 1. *vol. p.* 668.

(*c*) *Nouv. traité de Diplom. t.* 1. *p.* 685.

(*d*) *Voyez nos écritures lapidaires & métalliques* 1e. *classe.* 2e. *division.* 2. *genre.*

(1) L'ouvrage intitulé *Musei Guarnaccii antiqua monumenta Etrusca*, publié par M. Gori lui-même, nous ofre Pl. 36. une inscription étrusque, dont le second mot est △ ⅄ θ, θεῷ *Dieu*. Nouvelle preuve de l'existence des O, chez les Etrusques. La même figure sur plusieurs autres monumens de cette nation, & notamment sur quelques urnes & amphores du même cabinet, ne pouroit-elle pas encore ajouter quelques degrés de probabilité à l'opinion des partisans de l'o étrusque? Voyez sur la lettre Q. la note 3. où se trouve figurée l'inscription d'une patère du cabinet Romain de M. de la Chausse. On pouroit argumenter en faveur de l'o des Etrusques, de ce que leurs voisins en avoient plutôt deux, que d'en manquer toutafait. Don (*e*) Velasquez en donne de deux sortes aux Celtibériens & aux Tudertans; & chacune, sous multiplicité de figures. Il les prodigue peut-être aux premiers; lorsqu'il leur acorde l'X pour o : mais en même tems (*f*) il avoue, que ce pouroit bien n'être, que la conjonction des deux lettres *ou*. Après tout nous ne voudrions pas nier, que quelque ville ou quelque canton étrusque n'ait fait nul usage de l'O, & que l'V n'y ait tenu sa place.

(2) On réduit à peu près toutes ses figures à celles-ci ϭ 6 9 ϑ 9 ∝ ϭ ρ ℮ ϖ ρ υ α/. Cependant D. Carpentier n'en compte que quatre. Presque tous les O en notes de Tyron ont une si parfaite ressemblance avec ceux de l'écriture cursive: qu'il n'est pas croyable, que leurs raports se trouvassent si justes, & si multipliés; suposé que cette écriture n'eût pas été en usage, avant l'invention des notes tyroniennes. Tous les O, qu'on vient de voir, ou peu s'en faut, se rencontrent en éfet, dans les plus anciennes écritures courantes des Romains. Elles en renferment de plus quelques-unes, qui ne paroissent pas ici.

(3) Fermé, il porte une pointe un peu courbée en haut, en bas, vers la droite, vers la gauche. Plus ou moins ouvert, suivant toutes ces positions & leurs combinaisons diférentes, tantôt il a la figure d'un 6, ailleurs d'un 9, toujours avec une queue de divers degrés de longueur : tantôt il ressemble presque au C; ici mis à contre sens, là conformément à sa situation ordinaire.

(*e*) *Tab. V. VI.*

(*f*) *Pag.* 60.

pagné de points à jour, comme d'autant d'autres petits *o*; ne signifie rien. Il sert tout au plus à la distinction des lettres de la légende d'une médaille. Si le point prend la figure de l'*o*; cette lettre à son tour, & dans le phénicien, & dans le grec, & dans le latin, emprunte aussi celle du point.

Nous voyons de très-anciens mss, tel que celui (1) du roi nº. 1732, où l'*o*, servant d'exclamation, est distingué par un point central. Au lieu d'être mis au milieu de l'*o*, on le place souvent à côté. Le ms. du roi 2235. de la fin du VIe. siècle ou du commencement du VIIe. en fournit des exemples. Ce fut apatamment pour remédier à l'abus introduit par les copistes d'insérer indiféremment le point dans l'O majuscule exclamatif ou non. Ils s'étoient acoutumés à ne l'envisager, que comme (2) un pur ornement, dont ils ne crurent pas devoir priver plusieurs autres lettres. Cette pratique déja née au VIe. siècle, acréditée durant le VIIe. étoit bien établie (3) au VIIIe, sans toutefois être invariable.

(a) *Recherches curieuses. p.* 222.

(b) *Traité des monoies. p.* 20.

Bouteroue (*a*) avoit pris la dernière lettre du nom du roi Thierri, sur une de ses monoies, pour un O & une S; M. le Blanc (*b*) le relève, & soutient, que ce n'est qu'un simple (4) O gothique. Ils pouroient avoir tort tous les deux.

(1) Ce ms. dans sa première partie pouroit être porté jusqu'au Ve. siècle. C'est-là que se trouve l'O, dont le centre est marqué d'un point exclamatif. Le même O n'a pas la même marque distinctive, dans la seconde partie de ce ms: parcequ'elle est d'une main plus récente. Cependant le ms. de S. Germain des Prés 960. a presque toujours le point inséré seulement dans l'o exclamatif. Rarement y suplée-t-il par un point avant, & un point après cette lettre. On y trouve le point dans la lettre initiale, d'*Oliva*: mais le copiste aura pris l'o pour une exclamation. Il est dificile peutêtre de faire remonter ce ms. jusqu'au VIe. siècle; quoiqu'il en ait plusieurs caractères.

(c) *Page* 58 *a.* 58 *d.*

(2) Divers pontificaux, ou missels, certainement du IXe. siècle, montrent des points ou des virgules, au milieu de beaucoup d'O, commençant les collectes. Cet usage duroit encore longtems après.

(3) Ce n'étoit point une prérogative réservée à l'O rond. Cette nouvelle décoration étoit également pour l'O à losange. De-là l'*o* du monograme des rois Charles, presque toujours marqué d'un point central. De-là le prétendu Y écrit de la main de nos rois, dans leurs monogrames, pour toute signature. Imagination frivole, qui n'a pas laissé d'en imposer à de très-grands antiquaires. Les o en rhombe ne sont pas rares (*c*) dans les monoies mérovingiennes.

(4) Il entend probablement l'ancien gothique, dit d'Ulphila. Car il n'étoit pas alors question du gothique moderne. La même lettre reparoit sur la

Les

Les O ronds, ovales, droits ou couchés, en losange, en caré sont presque de tous les tems. Deux ou trois siècles avant J. C; de même que le D usurpoit la figure (1) de l'O; ainsi l'O s'aproprioit celle du D, placé tantôt suivant sa situation naturelle, tantôt à contresens. Il s'en trouve encore de pareils, quoique plus maigres, vers les VII. & VIIIe. siècles, même dans les mss. On en voit aussi, sous la forme du P. Depuis l'ère chrétienne, on rencontre à la fois des *O* en cœur, en losange, en demi-losange; on demi-ovale; composés de deux C, tendant à se joindre, & ne se touchant pas; en forme (2) de ϑ rond, avec une queue naissante; ouverts par le bas, par le haut, par l'un ou l'autre côté.

Chez les Saxons les O ronds, carés, en losange furent souvent terminés par quatre pointes ou triangles. Quatre S ou C adossés ou se traversant en partie produisirent des O d'une figure extraordinaire, mais dont l'usage ne l'étoit pas au VIIIe. siècle. Les *o* portèrent souvent, dès le Ve. une (3) tête pointue. Souvent deux pièces disjointes, entrant

25e. pièce de ses (*a*) monétaires. Il étoit si commun d'insérer quelques lettres grèques dans les légendes des monoies, qu'il ne seroit pas impossible, qu'on dût lire *OS*: si ce n'est pas un U & un S latins conjoints, & mal formés. Du côté de la figure du caractère, nul inconvénient néanmoins à le prendre; non pour un O de quelque gothique que ce soit, mais pour un *o* cursif, dont la forme en 8 étoit en ces tems-là très-usitée. D'ailleurs on ne faisoit point difficulté d'employer quelques lettres cursives parmi les majuscules des marbres & des bronzes.

(*a*) *Page 58. b.*

(1) Mathieu Egizzi (*b*) le prouve par une inscription, qu'Alexis Symmaque Mazochi a le premier publiée.

(*b*) *Senatûs C. de Bacchanal. explicat. p. 157.*

(2) Les *o* afectent souvent la figure du ∂ cursif, né du ϑ oncial. Sous cette forme, ils sont familiers à toutes les écritures courantes, depuis les premiers tems, jusqu'au XIe. siècle. Le Xe. en renferme d'autres, qui se raportent au *d* minuscule.

(3) La pointe, au sommet de l'*o* cursif, est de tous les siècles. Mais, depuis le XIIe, elle dégénère en angle, qui concourt souvent à former un polygone irrégulier, figure très-propre à donner le caractère constitutif de l'*o* gothique en minuscule. On peut lui agréger l'*o* cursif, semblable à l'*v* consone mixtiligne. Il est ordinaire en Espagne, aux XIV. XV. & XVIe. siècles. Dès le XIe; l'Allemagne en offre les prémices. On ne feroit guère remonter plus haut l'*o* travesti en *a*; s'il n'avoit pris date dans la romaine, du moins au VIe. siècle. Il s'y donne à la vérité un air plus élégant, & s'y montre sous un contour beaucoup plus ample. Le même *a* pris pour l'*o*; les Anglois en faisoient usage, au XIIe. siècle; les Allemans & les Espagnols au XIVe. Ce qui soit dit nommément d'eux, sans exclusion des autres peuples. Du reste les anciens *o*, figurés en *a* se distinguent, surtout de ceux des bas tems; en ce que les premiers ont souvent le port d'un 4 en chifre: & cependant le côté gauche du triangle, qu'ils forment, paroit plus ou moins arondi.

dans leur composition, furent unies par le haut, sans l'être par le bas; ou par le bas, sans l'être par le haut. On vit quelquefois des *o*, composés de trois traits visiblement séparés. Quand même ils se touchoient; il n'étoit pas difficile de distinguer les diverses parties, qui concouroient à la formation du tout.

L'o minuscule a moins varié, que l'*o* cursif. Les mss, & surtout les diplomes, en écriture courante, diversifioient prodigieusement la figure de l'*o*. Les plus anciens lui donnoient quelquefois la forme des chifres (1) arabes 4. 6. 8. 9; des minuscules *a*, *b*, *d*, *g*; & du Q capital.

Toutes les figures de l'*o* des notes de Tyron se retrouvent, dans l'*o* de la cursive romaine, où elles semblent avoir été puisées. L'*o*, à pointe aigüe par le haut, s'est soutenu en (2) quelque sorte, jusqu'aux derniers tems. Il étoit fort commun dans les diplomes vers le xᵉ. siècle. Alors sa queue supérieure étoit très (3) alongée. Elle l'étoit même,

(1) Les *o* en forme de 4 apartiennent; comme on l'a dit, à l'age le plus reculé. Alors même ils sont un peu rares: tandis que ceux, qui se déguisent en 6 reviennent sans cesse, jusqu'au ixᵉ. siècle, au-delà duquel ils ne paroissent plus. Au viiᵉ. nous voyons des *o* parfaitement semblables aux *b*. Il s'en trouve encore au ixᵉ, & même plus qu'en aucun autre. C'est de l'*o* métamorphosé en 6, qu'ils avoient pris naissance. Les *o* transformés en 9 ne remontent guère moins haut: mais ils ne sont pas si fréquens. Leur durée ne passe pas le xᵉ. siècle. Nulle figure ancienne de l'*o* du nombre de celles, qui semblent aujourdui fort singulières ne fut plus employée, que celle du 8, ou plutôt de l'ɤ grec. La mode s'en passa insensiblement, depuis le ixᵉ. siècle, jusqu'au xi, auquel cet *o* semble être tombé dans l'oubli.

(2) Cet ɵ. eut cours, au xiiᵉ. siècle. Sa courbe droite, enfoncée dans l'intérieur de l'*o* devint extérieurement concave, de convèxe qu'elle étoit naturellement. Les *o* terminés en pointe haut & bas, & non par leurs côtés, commencèrent au ixᵉ. siècle à se mettre sur les rangs. Ils parurent plus à la mode aux xi. & xiiᵉ, & ne contribuèrent pas moins, que la fausse losange minuscule à la production de l'*o* gothique.

(3) L'*o* en forme d'ɤ se maintint longtems dans les écritures alongées. Cependant l'*o* en 6 ou presque en *d*, & l'*o* à pointe s'y reproduisent bien plus fréquemment. On ne voit, pour ainsi dire, la queue de l'*o* s'élever au dessus de la ligne alongée, que sur la fin du ixᵉ. siècle. Si cet usage ne devint pas général au xᵉ; il y fit au moins bien du progrès, particulièrement en Allemagne sous les Ottons. Il n'avoit rien perdu de sa faveur en France sous le roi Robert. Mais cette queue, qui quelquefois excéda la ligne alongée d'un, de deux, & même de trois des corps de l'*o*, mesuré sur la hauteur même de cette ligne; souvent ne la surpassoit, que d'une moitié de son corps, & de moins encore.

Aux vii. viii. & ixᵉ. siècles, les *o* se terminant en queue pour l'ordinaire; leur corps n'étoit, que la moitié ou le tiers de la ligne alongée, au niveau de laquelle cette lettre ne s'élévoit, qu'au moyen de sa queue, presque toujours liée avec les caractères voisins, jusqu'environ le milieu du ixᵉ. siècle.

dès le IXe, & quelquefois paroissoit (1) trembler ou serpenter. Le dernier (2) état de l'*o* minuscule des mss, avant le renouvellement de l'écriture, montroit des raports marqués avec l'héxagone, à côtés inégaux, figure originairement tirée de l'*o* en losange.

P latin & grec anciennement le même : P tyroniens, distingués par leur position : figures du P anoncent leur age.

XV. Quoiqu'on puisse remarquer quelque légère diférence entre le *P* des alphabets nationaux, sortis de la même source ; il n'est point de lettre, dont la ressemblance se soutienne mieux, par raport à leur totalité.

Il est étonant, que Scaliger (*a*) ait fait descendre le P latin d'un prétendu P Ionien en forme de D rond ou triangulaire ; tandis qu'il est aisé de le faire venir du Γ grec : suposé même que leur distinction soit réelle. Que plusieurs des anciens P latins soient un peu plus arondis ; ils ne sont pas du moins beaucoup plus fermés. D'ailleurs combien les marbres & les bronzes romains ne renferment-ils pas d'autres P latins, dont la conformité avec les grecs n'est susceptible d'aucune dissemblance ?

(*a*) *Animad. in chron. Euseb.* p. 115.

Quelques P des notes de Tyron n'ont pas moins d'ouverture, que les plus anciens Γ ou Γ grecs, dépourvus de la naissance du second jambage, parallèle au premier. Les autres tiennent un milieu entre le Γ grec & le P latin, commençant à se courber de droite à gauche. Un angle aigu, dont un côté est le triple ou le quadruple de l'autre, constitue leur figure la plus ordinaire, diférentiée par la seule

Voyez notre pl. XI.

Alors la queue s'en détacha : ce qui lui procura la facilité de monter toujours de plus en plus. Quand les *o* n'avoient point de queue, ou qu'elle ne commençoit, qu'au dessus de la ligne ; leurs côtés serpentoient fréquemment, aux IX. & X^e. siècles. Durant celui-ci, la pointe fort aigüe de l'*o* sans queue se courboit souvent vers la droite : sa partie inférieure s'arondissoit cependant presque toujours en ovale, & formoit sa pointe en ogive fort irrégulière, jusqu'au XIIe. siècle. Il n'étoit pas rare toutefois de voir, pendant le X. & le XIe, ses extrémités paroitre plus larges, que le milieu ou que quelque autre portion intermédiaire de ces *o* très-serrés, très-longs & très-hétéroclites. La figure d'ogive devint un peu plus exacte, au XIIIe. siècle. Au XIV, quelquefois il naissoit du bas du demi-cercle de l'*o* majuscule une espèce de courbe, portée vers la droite. Mais cette dernière sorte d'*o* n'apartient pas à l'écriture alongée, dont le dernier état fut réduit, pendant le cours du XIIIe. siècle, à la fausse héxagone, munie de deux traverses à ses grands côtés.

(1) Les côtés de l'*o*, & surtout le gauche, n'étoient pas moins sujets à ces accidens, durant les IX. & X^e. siècles.

(2) Il n'est pas nécessaire d'avertir, que les O majuscules de la cursive & de toute autre espèce d'écriture, coupés par des diamètres, & autres bares ne sauroient être soustraits au plus pur gothique.

position, une dans sa forme & dans son contour. Peu de P tyroniens, dont l'angle soit tourné vers la gauche ( ); en comparaison de ceux, qui le sont vers la droite ( ). Peu de couchés horizontalement ( ), la pointe regardant en bas; en comparaison de ceux, qui la portent en haut, soit perpendiculairement ( ), soit obliquement ( ). Plusieurs de ceux, dont la pointe est ainsi dirigée, ont la haste posée de biais ( ). Il en est plus d'inclinés du même sens ( ), qu'on n'en trouve de panchés vers ( ) la gauche. Si l'on prétend compter autant de notes, qu'on distingue de positions du P; il ne faudra pas, comme on voit, les réduire (1) à trois: si l'on n'a égard, qu'à leurs figures; on poura les réduire à une ou deux.

Le P. conjoint ( ) avec un autre P, ou avec une R, ( ) se tourne à contre sens, & prend la forme du petit q, dont la haste lui est commune avec le second P ou l'R. C'est à quoi il faut bien prendre garde, quand on veut déchifrer certaines inscriptions.

Outre les monumens latins, ou en caractères latins, sur lesquels le P (*a*) est parfaitement semblable à celui des Grecs, l'ancien P romain, comme on l'a déja vu, en diféroit ordinairement très-peu. Tel il se montre, dans l'éloge de Lucius (*b*) Barbatus: tel il fut observé par le P. Sirmond, dans un fragment de pierre, trouvé à Piperno, petite ville du Latium: tel il est représenté, dans le Sénatus-consulte (*c*) contre les bachanales. Jusqu'au second siècle, la même figure se maintint, sur les marbres & les bronzes: quoiqu'on ne laisse pas d'y rencontrer auparavant bon nombre de P fermés. Mais les mss. conservèrent encore plus longtems le P ouvert. Schelestrate, par son (*d*) certificat, dressé

(*a*) *Museum Veronense. p.* CCCCLXX. *De re diplom. p.* 345.

(*b*) *Sirm. oper. t.* 4. *p.* 588.

(*c*) *Matth. Ægypt. Sc. de Bacch.*

(*d*) *Antiquissimi Virgil. cod. frag. p. IV.*

(1) D. Carpentier, dans son alphabet tyronien, n'a pris ni l'un ni l'autre parti: si ce n'est par raport à la première de ses trois notes, constamment perpendiculaire, & tournée à gauche. La seconde contient les P, dont la pointe tend vers le haut & vers le bas; soit que le grand jambage du P, soit que la pointe, qui lui est unie, soient posés obliquement ou perpendiculairement: ce qui produit au moins quatre figures; si l'on se sert de la diférence de leurs angles & de leurs positions, pour les distinguer. La 3ᵉ. note a plus d'uniformité; mais elle ne renferme, que le P, dans sa situation oblique, tourné vers la droite: c'est-à-dire, qu'on donne pour troisième note cette figure , qui avoit déja fait une portion considérable de la seconde note. La jonction du P avec le C & l'S aura fait distinguer cette note par des caractères étrangers à sa nature.

au sujet du mſ. 3225. de la bibliothèque Vaticane, atteste, que le P s'y trouve à demi fermé. Ce caractère ne répondant pas à celui du modèle, qu'on en a fait graver ; on ne sauroit y regarder la figure du P, comme toutafait uniforme. Divers autres mſſ. en capitale, à la tête desquels on peut mettre les deux autres Virgiles du Vatican & celui de Florence, laissent voir la même ouverture à plusieurs de leurs (1) P.

Que la courbure de la panse commence par le haut, un peu au-dessous du bout de la haste ; c'est ordinairement la marque d'une antiquité supérieure au VIIIe. siècle. On aperçoit encore des vestiges de cette sorte de P dans les tems postérieurs : mais plus de grossiéreté, avec moins de simplicité, les caractérise. Avoir quelquefois (2) le haut de la tête ouvert, sans que la courbe soit plus haute que la haste ; c'est une indice du X. ou XIe. siècle, & même du XIIe. Etre en losange, anguleux, pentagone, héxagone ; ce sont des signes distinctifs des *p* minuscules, tout au plus du XIIIe. siècle.

Le p cursif anonce presque toujours, au moins le VIe. siècle ; quand son pié se partage (3) en deux jambages, se

(1) Ce caractère est encore très-fréquent, dans l'écriture onciale du VIe. siècle. Mais si l'on en découvre, au VIIIe, & même depuis ; ou ils sont plus arondis ; ou leur courbure est un peu recoquillée en dessous ; ou d'autres signes de nouveauté ne permettent pas de les confondre avec les plus anciens.

(2) Heinecius (a) donne cette ouverture comme le caractère ordinaire de l'écriture des sceaux du XIIe. siècle. Mais il s'en faut même, qu'elle n'y soit fréquente. Elle est plus commune dans la minuscule & dans la cursive.

(3) Ce caractère semble tellement propre du *p* cursif romain, qu'il ne sauroit convenir à nul autre de l'antiquité. Quoique nous ne doutions point, qu'il n'ait continué d'avoir cours en Italie, au-delà du VIe. siècle ; nous n'en avons point vu d'exemple, précisément dans le même goût. Seulement, sous Charlemagne, certains *p* cursifs ont quelques raports de figure avec eux. On pouroit élever au Ve. siècle des *p* orbiculaires par le haut, sans réduplication de queue : pourvu 1°. qu'ils ne portassent point sur un pié d'une longueur excessive ; 2°. que la pointe supérieure de la haste ne sortît pas en dehors ; 3°. qu'elle ne fût pas en son entier trop perpendiculaire ; 4°. que la panse ne fût point fermée en-dessous, ou rélévée par une volute.

Le *p* arondi par le sommet de sa tête, & toutefois ouvert ; le *p*, dont la tête seroit ainsi vers le milieu séparée de sa haste, ne marqueroient pas un age moins reculé. Mais les *p* à petite ovale, ou bien à ogive renversée, & fort étroite, d'ailleurs soutenus par un simple montant, faisant un angle ou un pli, tant soit peu au dessous de leur tête, seroient des indices assurés du VIe. siècle. Néanmoins des *p* de cette nature, d'une part à haste très droite, d'autre part à panse ronde, ou bien à ovale assez large ou même irrégulière, & plus courbée du côté droit que du côté gauche : de tels *p* doivent être relégués aux VIII. & IXe. siècles. Ils mériteroient encore d'être

(a) *De sigill. p.* 185.

tenant par le bout inférieur : soit qu'en remontant ils se traversent de diférentes manières : soit qu'ils demeurent disjoints : soit qu'ils s'unissent, pour se partager ensuite. Si le ꝑ, dont la tête se change en S ou en ɔ contourné, surmontant de beaucoup la haste, avec laquelle il forme un neud, ou dont la tête en ovale est soutenue par un pié droit, ou fait en ꝛ, posée à contre sens, désignent le VIIe. siècle ; il n'est pas étranger non plus aux (1) deux, qui le touchent. Le haut du *p* en forme d'S ou de ɔ convient encore, mais plus rarement, au IXe. siècle ; & même aux suivans, quoiqu'avec quelques altérations notables. Le pié en ꝛ à rebours, avec un neud, d'où s'élève un ɔ ou une S, semble devoir être restreint au IXe siècle au plus tard ; si l'on en excepte l'Italie.

Dès le XIIIe, souvent la (2) tête du ꝑ ; au lieu de joindre

plus rabaissés ; si leur queue se terminoit en pointe un peu détournée à gauche. Car, si trois fois elle se courboit en sens contraires, & qu'il en résultât ce ʃ ; on pouroit le faire remonter au Ve. siècle. En général les *p* en ovale, sans saillie de la haste vers la gauche, sont réservés à l'Italie.

Pour que l'Espagne puisse, à quelques égards, les révendiquer, au Xe. siècle ; il faut qu'ils aboutissent en pointe élévée ꝑ, ou bien un peu panchée vers la droite. Mais, si, avec un pié plus court que la tête ; celle-ci se rétrécissoit extrèmement, & si elle prenoit, au moins du côté droit, la forme d'une *ſ* : ni la France ni l'Italie, au XIIe. siècle, ne méconoitroient un ʃ de cette tournure.

Les ꝑ ꝑ cursifs & minuscules, dont la tête elliptique s'élève considérablement, au-dessus du bout éminent de la haste, anoncent fréquemment le VIIe. siècle, & ne sont pas moins employés en France, qu'en Angleterre. Dans les diplomes mérovingiens, jusqu'à Pépin le brèf ; souvent l'éminence de la haste du ꝑ en neud, obliquement posée, n'est point distinguée de la continuation de la panse. Alors le haut de la tête n'est pas toujours cambré ; mais souvent surmonté d'une carne, dont la durée, sur des *p* d'une autre forme s'étend jusqu'aux derniers siècles. Quant à cette manière de former le ꝑ, d'un seul trait ; soit en commençant par le bas ; soit en partant du côté gauche : elle eut grande vogue, aux VII. & VIIIe. siècles. Mais, sur le déclin du dernier, déja l'habitude de le tracer ainsi étoit passée. Il seroit dificile de le reconoitre, dans ce ꝑ du XIe. siècle : encore moins dans les ꝑ ꝑ ꝑ ꝑ des XIV. & XVe siècles en France, en Angleterre, en Allemagne. C'est pourtant à peu près le même mouvement de la main : mais les figures sont fort diférentes ; & il n'est pas à craindre, qu'elles soient confondues.

(1) L'Italie même continue de nous en présenter, aux X. & XIe siècles. Quelques ꝗ du VIIe. ne diférent pas beaucoup, comme on voit, du Q majuscule de nos écritures cursives. On rencontre, au Xe, de ces *p* ; mais à tête moins circulaire, ou moins spirale. D'autres à queue, notablement courbée vers la droite ; mais dont la tête ne s'écarte pas de la forme du *p* minuscule, sentent à la fois & l'Italie & le XIe. siècle.

(2) Quelquefois elle est coupée de part en part, au moyen d'une traverse :

ſimplement en-deſſous le jambage, qui la ſoutient, le traverſe totalement. On doit même faire remonter le commencement de cet uſage, vers le milieu du XIIe. Mais, quoique depuis long-tems la queue du *p* ſe courbât vers la gauche; ce ne fut qu'au XIIIe. ſiècle, qu'elle le fit régulièrement, en prenant la forme d'une ∿ couchée. Au XIIIe, ſans s'étendre conſidérablement de côté; elle ſe relève ſeulement un peu vers la gauche: mais au XIVe. ſiècle cette courbure fut aſſez fréquemment pouſſée jusqu'à la tête. Les *p* curſifs, aux XII. & XIIIe. ſiècles, furent ſouvent compoſés de trois ou quatre pièces. La traverſe coupant la haſte eſt ſurtout remarquable, comme un indice des bas tems. Ce goût ſubſiſtoit encore dans toute ſa force, aux XV. & XVIe. ſiècles: quoique, depuis le XIII, comme auparavant, on formât des (1) p de bien d'autres façons.

mais beaucoup plus ſouvent, celle-ci placée ſous la panſe ſe réunit avec la queue, juſqu'à ne former qu'un tout enſemble, juſqu'à paroitre tracées d'un ſeul & même trait. C'eſt un caractère, auquel on reconoit également le XIV. & le XVe. ſiècle: quoique l'Angleterre pût en montrer quelque exemple, dès le XIIe. Quand on avoit négligé de courber la tête du *p* ; on y ſupléoit en Eſpagne, au XVe, par une petite parallèle. Souvent la queue ne s'élévant, que peu ou point du tout; la traverſe confondue avec la tête, ne laiſſoit pas d'aler au-devant de cette queue, comme pour la rejoindre.

(1) Les *p*, renfermant dans leur panſe un point ou bien une ou pluſieurs traverſes, horizontales, perpendiculaires, obliques, courbes de diférens ordres, ſe montrent principalement, depuis la fin du XIIe. ſiècle, juſqu'au XVe. Du reſte toutes les autres lettres à panſe ſont ſouvent ſurvies de pareils traits.

Les *p*, à queues terminées en *ȝ*, ſont propres du XIIe. Les *p* des IX. & X^e, dont la tête commence à naitre un peu au-deſſus de la moitié de la haſte, ne doivent pas être confondus, avec les *p* du XIIIe. Les premiers n'ont qu'une queue d'abord perpendiculaire, puis légérement courbée vers la gauche: les ſeconds l'étendent exceſſivement du même côté. Les *ſ*, qui tiennent à tous les deux lieu de panſe ou de tête, ſont dans ceux-là beaucoup moins recourbées en-deſſous, & plus régulières, que celles des autres. C'en eſt aſſez pour ne pas s'y méprendre. Nous avons au Xe. ſiècle des *p* du goût des premiers, mais avec une traverſe. ils ſemblent être ſortis d'un *p* du IXe: mais dont le commencement peut remonter au delà du VIIe. Au moyen d'un neud, pratiqué dans ſa partie ſupérieure, au bout de la traverſe; on diroit qu'il n'employoit, qu'une *S*, pour achever la formation de ſa panſe.

Les *p* compoſés d'une perpendiculaire & d'une ovale ou d'un cercle, uni par une petite horizontale à la haſte, n'anoncent pas moins le IXe. ſiècle, que l'Italie. Ils eurent auſſi pour lors quelque cours en France: mais la traverſe étoit ſuprimée, ou du moins plus ſerrée. On *p* en avoit même déja vu quelques exemples, dès le VIIIe. ſiècle. Mais la queue du *p* étoit plus courte & moins droite, & la traverſe plus longue. Les *p*, dont la panſe n'eſt qu'un *ȝ*, ou qui la terminent par cette figure, apartiennent

Le *p* de (1) l'écriture alongée nous fournit des observations, propres à fixer l'age des diplomes, qui manqueroient ordinairement aux x. & xie. siècles. Ceux, dont la queue se repliant sur elle-même, après avoir fait un neud ou une boucle, est prolongée, soit en perpendiculaire, soit en courbe, inclinée vers la gauche, ou portée tour à tour vers l'un & l'autre côté, ofre un caractère du ixe siècle, commun à toutes les lettres, qui descendent par leur queue au-dessous de la ligne.

(1) On peut le considérer, sous trois raports : relativement à sa panse, à ses pointes supérieures ou excédentes, à sa queue inférieure.

1°. La panse du *p* se trouva régulièrement haut & bas au niveau de la ligne, jusque vers la fin du xe. siècle. Avant son commencement, & surtout depuis la fin du viie ; les exceptions furent aussi rares dans les diplomes des Princes, que fréquentes dans les bulles des Papes. Si quelquefois la panse monta sensiblement au-dessus de la ligne dans les premiers ; ce ne fut guère, que quand le *p* se trouva revetu de la forme du grand Q cursif, ou que, sous une figure plus commune, il emporta certaine idée de distinction : par exemple, lorsqu'il étoit à la tête du nom d'un Prince, ou d'un titre d'honneur, dont on le décoroit. Depuis l'entrée du xie. siècle ; cette partie du *p* varia beaucoup : tantôt elle égala l'élévation de la ligne : tantôt elle n'ocupa, qu'une moitié ou qu'un tiers de sa hauteur. Mais, dès le milieu du même siècle, elle fut souvent réduite à si peu de chose ; qu'elle est à peine comparable à la huitième ou dixième des lettres voisines : quoiqu'elles ne montent ni ne descendent au-delà de la ligne. Cependant à cet égard les autres usages contraires & plus anciens ne furent totalement abolis, qu'avec l'écriture alongée. La ligne, qui forme le devant de la panse du *p* ; depuis le viie. siècle, tend souvent à devenir tremblante. Elle serpente plus sensiblement au ixe siècle, & encore plus au xe. Au xie, elle est souvent tracée en zigzag ; mais cette mode se passa sur son déclin. Au xe, les *p* les plus tremblans par leur panse ressemblent fort à quelques 3 en chifre arabe, placés les uns sur les autres.

2°. Les pointes excédentes du *p* s'élèvent du bout supérieur ou de sa haste, ou de sa panse, ou de la traverse, qui les unit : ou bien, sans contribuer en rien à la prolongation d'aucune des trois, elles paroissent montées, tantôt sur le dos de la première, tantôt un peu au-dessous du sommet de la seconde, tantôt sur le milieu de la troisième. Quand on suprima la traverse ; la panse resta souvent ouverte & fut continuée par le haut en gaule ou en queue. La manière de fermer le *p* par une espèce de petite ſ sembleroit avoir donné naissance à la plupart de ces pointes ; si dès les v. & vi^e. siècles, nous n'avions des ſ ouverts surmontés de l'extension de leur panse. Vers le milieu du xie, l'angle formé par cette S & par la traverse s'alongea, dans la même proportion, que le bout supérieur de la haste. Mais souvent aussi cet angle la surpassa en hauteur, & quelquefois il s'éléva tant soit peu au-dessus de la ligne. Insensiblement on cessa, du moins en partie, de joindre par une traverse le montant avec la panse : & comme la mode s'établit de pousser au plus haut les queues, qui devoient monter au-dessus de la ligne ; la pointe du *p* eut le même sort. Dès avant l'an 880, on vit ces pointes passer de cinq corps l'écriture alongée. C'est-à-dire, qu'elles eurent cinq fois autant de hauteur, que la panse du *p* ; quoiqu'égale à l'élévation de la ligne. Rarement néanmoins la queue supérieure du *p* fut-elle portée si haut ; lors même qu'elle fut brisée, comme il ariva plusieurs fois sous Otton I. Le xe. siècle est proprement le tems, auquel prévalut la mode de ces alongemens superflus. Leur grande vogue ne dura guère que 80. ans en Allemagne. Car en France l'usage oposé n'eut pas moins de partisans, que l'autre. Si la pointe sur le *p*, déja fort

de

de dates, ou qui n'en auroient que de fausses. Les *p* surmontés de cornes (1) peuvent aussi contribuer à découvrir le tems, où certaines pièces auront été dressées.

Q des diverses écritures : supression de l'*u* précédé du Q : juger de l'age des mss. & des diplomes par la forme de cette lettre.

XVI. Il faut que les Orientaux (2) & les Occidentaux aient peu changé la forme de leur Q majuscule, pour que de part & d'autre ses raports continuent toujours d'être si frapans. La ressemblance du *q* minuscule des Latins avec celui des Orientaux est encore plus marquée.

Aux preuves, que nous avons données (*a*) de l'existence du

(*a*) *Tom. 1. p. 666.*

diminuée, reprit faveur vers le milieu du XIe. siècle parmi les Allemans ; ce ne fut pas pendant une espace de tems fort long. On ne laisse pourtant pas d'en observer encore quelques exemples, jusqu'au XIIe. siècle. Les *p* à panse ouverte ou fermée, prolongée en queue, concourent dans les commencemens du Xe. siècle avec ceux à pointes, partant du haut de la haste, sans en être la continuation. D'autres pointes, faisant un tout avec cette haste, avoient cours en Italie, dès le milieu du IXe. siècle : mais en Allemagne elles ne se montrèrent, que plus de cinquante ans après. En un mot les queues supérieures des *p*, naissant du haut de leur panse, & ne faisant que la continuer, apartiennent à l'antiquité la plus reculée, & se maintiennent, du moins jusqu'au Xe. siècle. Au contraire les mêmes pointes, entant que la suite de la haste, durent depuis le IXe. jusqu'au XIe, & même beaucoup plus tard ; s'il ne s'agit pas de queues d'une longueur considérable. La queue procédant de la panse, commencée un peu plus haut, que le milieu de la haste, ne passe pas le Xe. siècle en France, ni le milieu du suivant en Allemagne, ni les commencemens du XIIe. en Italie. Quant à l'origine de ce *p*, il n'est pas douteux qu'elle ne doive être tirée du *p*, dont la panse est engendrée par un neud, sortant de l'extrémité de sa haste, & que ce *p* ne remonte à la plus haute antiquité. Mais nous ne le trouvons point, avant le IXe. siècle, dans aucun monument, qui, de l'aveu de tout le monde, soit à l'abri de tout soupçon.

3°. Les queues inférieures des *p* de l'écriture alongée déclinent presque toujours vers la gauche, & se terminent en pointes très-afilées, & même un peu courbées, depuis le VIIIe. siècle. Elles descendent tantôt d'un corps, tantôt de deux, tantôt de trois. La panse diminuée au XIe. siècle entraine la diminution de la queue. Celle-ci ne s'abaissant déja presque plus au-dessous de la ligne alongée cessa totalement de le faire, au-delà de la moitié du même siècle. Environ le milieu du suivant, au lieu de se courber par le bout vers la gauche, elle se tourna plus d'une fois horizontalement ou transversalement vers la droite ; mais sans jamais s'étendre beaucoup. Quelquefois alors le bout de la queue du *p* se change en base oblique, & se montre également des deux côtés.

(1) La double pointe sur le bout le plus éminent de la haste du *p* dénote spécialement les XI. & XIIe, & peut néanmoins en certains cas convenir aux IX. & X^e^. siècles.

(2) Les Phéniciens-samaritains, Caldéens, Hébreux, Juifs le tournent à gauche, Les Syriens & les Arabes le tiennent de plus couché. Ces positions diverses comptées pour rien ; quelle différence notable son contour ou ses traits pouroient-ils exposer à nos yeux ? L'écriture runique, la grèque & les autres, qui sont émanées de celle-ci, ne soutiennent pas moins bien la même conformité de figure.

Q étrusque, on peut en ajouter une nouvelle, résultant de la (1) dernière édition de M. de la Chausse.

Veut-on trouver, dans les notes de Tyron, le Q capital, le minuscule & le cursif ? Qu'on rapèle au premier ces (2) figures [figures], dont quelques unes sont diféremment renversées : au second, celles-ci [figures] : au troisième, les suivantes [figures], qui supposent confusion ou supression d'un ou deux traits, mais dont la cursive romaine fournit beaucoup d'exemples, par raport aux trois premières du dernier rang.

Velius-Longus ateste, que quelques-uns (*a*) écrivoient *qis*, *qae*, *qid*; au lieu de *quis*, *quæ*, *quid*. Certains monumens antiques ont conservé des marques de cette orthographe. On en voit, dans Foggini & divers autres compilateurs d'inscriptions, pour ne point parler des mss.

Jusqu'à la fondation des chaires royales sous François I; l'Université (*b*) de Paris (3) prononçoit sans contradiction: *qis*, *qantus*, *qalis*; pour *quis*, *quantus*, *qualis*. C'est une observation, faite d'après Ramus par Dom Lancelot. Cette prononciation, conforme à la langue françoise, aura plus d'une fois ocasioné la supression de l'*u* dans (*c*) l'écriture.

Suivons maintenant la lettre Q, dans ses métamorphoses, & tâchons d'en profiter; pour fixer l'age des antiquités diplomatiques, métalliques & lapidaires, où ses diférentes formes se trouveront consignées.

La lettre Q ouverte par le bas, à queue horizontale;

(*a*) *De orthograph. p.* 2219.

(*b*) *Nouv. méthod. lat. p.* 732.

(*c*) *V.* 1[e]. *clas.* 2. *div.* 1. *genre.* 2. *esp. n.* 3.

(1) Une patère d'airain figurée, (*d*) section 3. porte dans son inscription le mot [ZOIAVϨA IM], *Mirqurios*. Donc par la règle des noms propres; les Etrusques avoient la lettre Q, aussi bien que l'O.

(2) Nous ne donnons, que les genres de ces trois classes de Q tyroniens. Leurs espèces naitroient des diverses positions des mêmes figures ou de quelques inflexions de traits. D. Carpentier, qui a mis pêle mêle les notes de ces trois classes, n'a pas épuisé la première.

(3) M. Dreux du Radier a publié sur cette matière une petite dissertation, dans le (*e*) Journal historique de Septembre 1750. Il cite des éditions du commencement du XVI[e]. siècle, où l'on suivoit encore l'orthographe de *kiskis kankan*; au lieu de *quisquis* & de *quamquam*. Le P. Niceron raporte, qu'un Bénéficier privé par la Faculté de Théologie des revenus de son bénéfice, pour avoir eu la témérité de prononcer: *quamquam* pour *kankan*, porta l'afaire au Parlement, soutenu de Ramus auteur de cette prononciation, & de quelques professeurs royaux. Arêt du Parlement intervint, qui laissa la liberté de prononcer, comme on voudroit.

Voyez ci-après ce que nous disons sur l'*u*, précédé du *q*.

(*d*) *Romanum Museum — operâ studio Angeli Causei de la Chausse. — Romæ* 1746. *fol. edit.* 3. *aucta à D. Amidei*.

(*e*) *Pag.* 181.

disjointe par le haut, à queue (Q) oblique ; exactement fermée, à queue perpendiculaire, & quelquefois détachée (Q); en forme de Q, adossé vers la gauche, à queue naissante du bas (Q) ou du milieu (Q) de la perpendiculaire : malgré toutes ces variétés, cette lettre ne laissera pas d'apartenir incontestablement à l'antiquité la plus reculée. Dificilement montrera-t-on quelque Q semblable, depuis Jule César. Surmonté d'une tête ronde, sans volute interne, formé d'un seul trait, terminé par une queue ordinaire; de quelque côté de la tête, qu'on la fasse sortir (Q Q) : il est propre du tems, qui s'écoula depuis le commencement de l'empire, jusqu'à la fin du second siècle. On y peut aussi fixer le Q, à queue détachée.

Avoir la même partie obliquement tournée, s'ouvrir un peu soit au haut, soit au bas de la tête : ce sont-là des caractères du Q, auxquels un ms. du ve. siècle sera reconoissable. Les Q tirés d'un seul trait, avec de semblables ouvertures, porteront les mêmes marques d'antiquité. Les Q à tête pointue, traversée par une queue, ne sont pas tellement réservés aux v. & vi ; qu'ils ne puissent convenir aux précédens. Admettent-ils des irrégularités, dans leur ogive (Q)? sa pointe est-elle inclinée de côté Q ? l'on y découvrira le goût du viie. siècle. En général la queue de cette lettre ne pénètre-t-elle point dans son intérieur? l'ogive même régulière ne contredira pas le génie du viiie. Le Q est-il composé de plusieurs pièces, dont le côté droit ressemble à notre J consone ? les siècles suivans, jusqu'au xiiie, se manifesteront. Reçoit-il, dans son sein, des traits superflus ? il sera postérieur à la dernière époque, à moins qu'il ne soit lombardique.

Une queue, courbée au-dessous de la tête presque en forme d'S couchée Q, paroit presque également assortie au génie de tous les siècles, depuis le second jusqu'au viiie. On pouroit ajouter au xi : si cette queue étoit détachée de l'O, ouvert par dessous. Au vi, le bout de l'~ en paroit quelquefois séparé (Q). La queue renfermée en forme de perpendiculaire, dans le cercle des Q Q ; soit qu'elle se termine au centre ; soit qu'elle soit de plus apuyée sur un diamètre horizontal, ou traversant obliquement le

cercle en ligne droite ou en *x*; elle rapelera l'idée du VIIIe. ſiècle.

Le point au centre de la lettre Q n'indique pas plus le VII, que ceux qui l'ont ſuivi, juſqu'au XII incluſivement. Le Q en volute fera conoitre le IXe. Que ſa panſe ſoit ronde, qu'elle ſoit ovale : on ne poura la faire remonter au-delà du XIIe; ſi ſur le milieu de ſa queue maſſive on aperçoit un point en forme de monticule. A-t-il la forme d'un a ? on ne doit pas encore l'élever plus haut. Flanqué de deux points ſaillans (Q); on peut le rabaiſſer au XIVe ſiècle : ſurtout ſi ſa queue fort petite ne pend, qu'un peu au-deſſous du bas du côté droit. Au contraire ſemblable à l'M gothique, ſa queue commence-t-elle dès le haut, & s'étend-elle de toute la hauteur de la lettre ? on ne peut guère lui aſſigner que le XVe ſiècle.

Edouard Bernard fait remonter le q minuſcule, 700. ans avant J. C. L'antiquité de ce caractère paroit trop bien fondée, dans les écritures orientales, pour qu'on puiſſe la révoquer en doute. Depuis le Ier. ſiècle au plus tard, une ſuite de (1) monumens ateſte ſon exiſtence. Sa tête fort élargie, ſe doublant q par la jonction de deux courbes, aſſure aux mſſ, où elle ſe trouve, la prééminence de l'age. Le ſecond rang peut s'acorder à ceux, dont la tête du *q* eſt détachée en forme de croiſſant, tendant à ſe réunir avec la haſte, ou s'y réuniſſant en éfet par un bout ou même par tous les deux, au moyen d'un délié ſupérieur très-fin, horizontal ou preſque horizontal. Les mêmes traits, quoiqu'avec moins de délicateſſe, ſe perpétuent, juſqu'au VIIIe ſiècle : mais la haſte eſt plus courte, la tête a moins de largeur, une ſeconde queue ſemble quelquefois naitre de la première. Que le haut ſoit ouvert en q, ſans aucune tendance à l'union ; ce ſera un indice plus ſûr du VIIIe. ſiècle au plus tard. Le q parfaitement caré déſigne le IXe : mais la figure eſt rare. Le q à tête en ogive, dont la pointe touche la haſte, élévée au-deſſus, caractériſe le VIIe ſiècle. Terminé par deux pointes ſupérieures(q), qu'il ſoit mérovingien,

(a) Pag. 203.

(1) Le livre même des limites le (a) repréſente, ſous cette forme, comme ſervant à fixer les bornes des terres, dans l'empire romain.

lombardique, saxon (1) ou carolin ; il s'anoncera du VIII. ou IXe siècle, & du Xe, si le dessous paroit un peu caré ou même détaché. Sa queue se portant ordinairement vers la gauche ; il pouroit n'être que du XII. ou XIIIe. Trois ou quatre lignes droites inégales, composant sa tête ; indiqueront tout au plus le VIIIe. & pouront quadrer avec les derniers tems. La losange ou le caré, uni par la pointe à la haste du *q*, marquera le XIIIe siècle. Au XIVe, commencent les pentagones ou héxagones des *q* minuscules & majuscules ; si l'on y supose quelque symétrie : & même plutôt ; si l'on n'en supose pas. Leur durée égale celle de l'écriture gothique, sans en excepter l'imprimée. Mais alors on ne laissoit pas d'user de *q* d'une autre figure.

L'écriture cursive la plus ancienne, pour former son q minuscule d'un seul trait ; le commençoit par le haut, en descendant & remontant de droite à gauche : puis en s'abaissant de gauche à droite, elle donnoit naissance à la queue, qui traversoit la pointe déja tracée. Une autre figure des plus antiques laissoit le haut de cette lettre ouvert, avec une queue dégagée (q.)

Mais, pour donner une notion générale du *q* des actes en cursive romaine ; observons, qu'ordinairement sa queue n'en touche la tête, qu'en un seul point. La dernière prend-elle la forme de (2) cœur ou d'ogive ? sa pointe tournée vers la droite, aboutira tant soit peu au-dessous de la partie supérieure de la haste, avec laquelle quelquefois elle formera un neud. Ressemble-t-elle à l'a, au *c*, à l'*u* ? l'union se fera au bout de la haste, où celle-ci se plira pour se joindre à la tête. Cela n'empêche pas, que les traits & de la tête & de la haste ne se traversent, dans quelques figures, jusqu'à deux fois.

(1) En général la panse du *q* saxon est fort sujète à se charger d'angles saillans. Plus il est ancien, plus ses figures sont bisares. Qu'on en juge par celles-ci : q q q. Il ne faut pourtant pas en conclure, qu'elles aient une origine diférente du *q* latin.

(2) La forme de cœur avec deux oreillettes à gauche, & même avec une autre surnuméraire, dure dans la mérovingienne & la caroline, depuis le VIe. siècle jusqu'au Xe. Mais la haste coupe quelquefois le cœur par le milieu, ensorte qu'il paroit sans pointe. Il devient encore plus étroit, dans le Xe. siècle. La queue alors prend la forme de nos *f* cursives. Si le cœur portoit sa pointe au haut de la lettre, précisément à la jonction de la tête avec la queue ; ce seroit une marque du XIIe. siècle. C'est encore alors, & même plutôt, que cette figure dégénère en lettre tremblante.

Plusieurs *q* de la cursive romaine en forme de 7, & du VIe. siècle au plus tard, font comprendre, comment il est possible, que tant de notes tyroniennes aient afecté une figure si extraordinaire. Ces notes, visiblement empruntées de l'écriture cursive, en démontrent l'antiquité. On ne sauroit faire voir; comment des 7 ont pu naitre immédiatement de nos Q, soit majuscules soit minuscules : mais il est fort aisé de suivre les degrés, par lesquels la lettre *q* minuscule ou cursive a dégénéré en 7.

Le *q* mérovingien du VIIe. siècle conserve une partie des caractères de la romaine du VIe. Seulement sa queue s'unit, communément, dans une étendue plus considérable avec sa tête, que ne fait la romaine. On n'y remarque point de complication de traits, qui se coupent, si ce n'est dans le bas de la queue : ce qui convient aussi quelquefois à la caroline. Des angles internes formés, dans la panse du *q*, ordinairement oblongue, s'anoncent du IXe. siècle ou du X ; si l'on y remarque une espèce d'*s*, ou d'*i*, naissant du haut de la haste ou de la partie oposée de la panse, & renfermée dans sa cavité.

La (1) queue de la même lettre convèxe vers la gauche, indique le XIIe ou le XIIIe siècle : & les deux suivans; quand elle est prolongée du même côté, pliée en dessous ou tournée vers la droite. Les derniers tems, qui ont précédé le renouvellement de l'écriture, donnent au même

(1) Jusqu'au IX. & X^e. siècles, elle se replie fréquemment sur elle-même, & forme une boucle, au-delà de laquelle elle s'avance tantôt en ꝛ, perpendiculairement suspendue, & tantôt sous une autre figure, plus ou moins courbe. Sur la fin du Xe. en Allemagne, sans s'être nouée ni bouclée, mais après s'être courbée d'un côté; elle se jette de l'autre, & souvent en forme d'ꝛ contournée. Au XIIe, il n'est pas rare, qu'après avoir descendu directement; cette queue aboutisse, en prenant la figure du ȝ. Diminuée quant à sa hauteur, mais poussée presque horizontalement vers la gauche, avec une cambrure plus ou moins ample; elle désigne le XIIIe. siècle. Elle le fait aussi reconoitre par un trait extérieurement convèxe, élévé de droite à gauche. Il va quelquefois alors, & particulièrement au siècle suivant, jusqu'à toucher ou traverser cette queue; mais plus en Ecosse, que partout ailleurs. En Espagne, aux XIV. XV. & XVIe. siècles, la queue ne se borne pas à se toucher; elle monte par-dessus la tête du *q*. On a des exemples aussi, que notre lettre s'y réduit en spirale. La queue pliée au-dessus de sa panse ou de sa tête parut en France, aux XV. & XVIe : mais il faut prendre garde de confondre ce *q* avec l'abréviation de *que*, représentée par les mêmes traits.

caractère la (1) forme de 9. On voit aussi des q, aux xv. & xvie. siècles, surtout en Espagne, dont la queue ne se courbe, que pour s'élever au-dessus de leur tête.

Dans quelque écriture que ce soit, si le Q majuscule a sa panse entrecoupée de bares perpendiculaires, obliques, horizontales; il sera postérieur au xie. siècle. Au contraire si le q est purement cursif, & qu'une ligne à plomb, ou qu'un autre trait presque en forme de petite s parte du haut, ou de sa haste, ou de sa panse, & descende vers le bas de sa cavité; ce sera pour l'Allemagne un indice du xe. Vers le xii, le Q majuscule se glissa dans l'écriture (2) alongée, qu'il égala par sa panse, mais dont il excéda tant soit peu l'étendue par l'abaissement de sa queue.

Parallèle de nos R avec celles des autres peuples: R tyronienne: age des anciens monumens indiqué par la diversité des formes de cette lettre.

XVII. Toutes les nations, dont l'alphabet à est peu près construit comme le nôtre, ont leurs *R* pour ainsi dire semblables à celles des Samaritains & des Grecs. Aux *R* caldaïques, arabiques, syriaques un petit trait manquant; leur parfaite conformité avec les ρ des derniers semble en soufrir un peu. Mais il est aisé de le supléer, ou plutôt d'imaginer, comment il a pu se perdre.

Au contraire notre R latine, comparée à son caractère original, paroitroit chargée d'un trait de trop; si le samaritain, l'étrusque & l'ancien grec n'en fournissoient des exemples, qui ne peuvent avoir été puisés chez les Latins. D'ailleurs, quand le second jambage droit du P de ceux-ci

(1) On en trouve aussi des exemples dans l'anglo-saxon, sans excepter l'écriture minuscule.

(2) Avant le xe. siècle, la panse du q est constamment de niveau avec la hauteur de la ligne, où il se trouve, tant de la cursive ordinaire, que de l'alongée. Auparavant, sa queue médiocrement longue dans celle-ci sembla diminuer jusqu'au déclin du ixe. Alors elle s'étendit à l'excès, & se termina par une courbe, extérieurement convèxe, soit vers la droite, soit vers la gauche, soit des deux côtés à la fois. En France cette lettre demeura sur le même pié, durant le xe. siècle; si ce n'est que sa queue se boucla plus souvent, & que sa panse s'arondit en volute, ou se forma en ligne ondée ou tremblante. Mais au xi, la panse du q fut réduite, en France comme en Allemagne, à la dixième partie de la ligne alongée; & la queue ne l'excéda par le bas, que peu ou point du tout. En Italie, durant les viii. ix. & x^{e}, les bulles pontificales usèrent du Q majuscule; comme s'il eût été cursif. Il ne passa que d'un ou deux corps la ligne en dessous. Mais en dessus au ixe. il la surmonta quelquefois de cinq à six corps. Il perdit de sa hauteur dans la suite. Cependant, quoique revenu à la forme ordinaire, il portoit encore souvent d'un corps entier le bout de sa haste au-dessus de la ligne.

prit une forme courbe, il devint indiſpenſable d'en diſtinguer l'*R*, par une queue ou quelque choſe d'équivalent. Pour remplir cet objet, on n'eut beſoin, que de ſe ſervir de l'*R*, telle qu'elle pouroit avoir été dans ſon premier état. En éfet, qui nous répondra, que ſa queue ne s'eſt pas (1) perdue, chez les Phéniciens, Etruſques & Grecs, par des diminutions inſenſibles? L'antiquité de pluſieurs *R* grèques, étruſques & ſamaritaines, garnies de queues ne pouroit-elle pas ajouter quelque poids à cette conjecture? Quoiqu'il en ſoit, la queue de l'*R* mal figurée *(a)* l'a fit plus d'une (2) fois confondre avec la lettre *A*.

(a) Buonarruoti oſſerv. ſoprà alcuni fram. p. XVII.

Les R tyroniennes des notes finales, pouvant monter, juſqu'au nombre de ſeize; on ſe diſpenſera d'autant plus volontiers de les repréſenter, qu'on n'eſt pas encore parvenu à s'aſſurer pleinement, ſi quelques-unes ne pouroient pas apartenir à d'autres lettres. Il n'en eſt pas de même des notes initiales. On y diſtingue ſeulement *(3)* neuf ou dix ſortes d'R dominantes, & d'une certitude avérée.

Avec un peu d'atention, le *rho* grec s'y découvre ſans peine. Tantôt il conſerve preſque ſa ſituation naturelle, tantôt il eſt à contre-ſens, tantôt il paroit renverſé. Ne pouroit-on pas encore y reconoitre notre *r* minuſcule ou curſive? Les deux premières de ſes figures, que voici, pour ne rien dire de la ſeptième [figures] ne ſemblent-elles pas avoir avec elle un raport aſſez caractériſé?

Des R majuſcules, à lignes courbées, ſoit par le bout

(1) Tout bien conſidéré; il paroit plus probable, que le ſecond jambage de l'R aura été ajouté avec le tems. La plus ancienne Α grèque, dont on ait conoiſſance avoit la tête triangulaire. A force de reſſerrer & de rendre plus aigu l'angle ſaillant; ſa pointe s'alongeant ſe ſera changée en queue. Elle aura été introduite ſous cette forme en Italie: quoique en Grèce l'autre figure anguleuſe, carée, & enfin ronde ait prévalu. Les [figures] eſpagnoles ſe montrent auſſi garnies & dépourvues de queues. Don Velaſquez *(b)* reconoit néanmoins, que la troiſième & quatrième pouroient bien n'être que des Δ. Rien ne l'empêchoit d'en dire autant de la dernière.

(b) Enſayo. p. 55.

(2) Buonarruoti cite en preuve des médailles de Gordien Pie, d'Hoſtilien & de Poſthume. On pouroit y joindre bien des monumens d'un age plus ou moins réculé.

(3) D. Carpentier n'en anonce, que deux; mais réellement il en donne quatre: parceque trois ſont renfermées, ſous ſa ſeconde note. Son antépénultième exemple reſſemble plutôt à un P ordinaire, qu'à la vraie figure de l'R, dont il ocupe la place.

de

de leur jambage gauche, soit par le haut de leur tête, qui n'en seroit, qu'une continuation, peuvent aider à fixer l'écriture des siècles antérieurs à celui de Jule César; quoiqu'elles n'y soient pas les plus communes. La régularité des traits, l'élégance du contour, la belle proportion des parties seront les meilleurs indices tant de ce siècle, que du suivant. On peut encore y faire entrer le haut de la tête, presque horizontal. Le second siècle, depuis l'ère chrétienne, se décèle quelquefois par des R, dont la queue avance, dans l'intérieur de la tête, ou, qui se confondant avec elle, & paroissant naitre du haut de la haste, sans la toucher autrement, se courbe jusqu'à trois ou quatre fois, en sens contraires (R).

Que la tête ne se réunisse point avec la haste par le haut, ou même par le bas: que la queue soit détachée & de la tête & de la haste; ce (1) seront encore autant de signes du même age.

Les R, dont le premier jambage est concave en dehors, marqueront les tems purement gothiques; surtout si les bases des traits inférieurs se réunissent. Les mss, où les têtes des *R* sont transformées en polygones, se (2) raportent au v. ou vi^e. siècle.

On pouroit mettre en problême; si l'*r* minuscule est née

(1) Le derrière de la tête de l'R, souvent détaché, là de la haste, ici de la queue, ailleurs de l'une & de l'autre, porte des marques, auxquelles on reconoit les mss. du premier age. Mais, comme quelques-uns de ces caractères pouroient convenir à d'autres siècles; il faut que toutes ces figures, ou du moins la plupart concourent sur un monument; pour qu'on puisse en tirer quelque induction raisonable. En éfet, si l'on s'arrêtoit à un ou deux de ces caractères, à l'exclusion des autres; on les trouveroit encore au moins, dans les mss. des vi. & viie. siècles.

Des queues fort concaves en dessus, & bien plus longues que la haste, ou tranchées par des bases obliques & parallèles à celles du premier jambage, désigneront le vi^e. siècle. Beaucoup d'irrégularités, & les positions bisares de l'R anonceront les deux siècles suivans. Depuis le ix. jusqu'au xiii, on remarquera quelquefois une grande disproportion entre la haste & la queue. La première sera d'une hauteur énorme, & la seconde d'une petitesse excessive. Dès le viie. siècle, on observe quelque chose d'aprochant. Mais l'R conserve alors une sorte d'élégance, qui sufira pour la distinguer. Les *R*, dont le jambage gauche se divise par le bout en deux, & quelquefois même en trois parties, semblent plus particulièrement afectées au lombardique, à celui surtout des viii. & ixe. siècles.

(2) Mais il faut, que les lignes droites, dont résulte la tête des R, soient sans mélange de courbes. Autrement rien n'empêcheroit d'étendre ce caractère, jusqu'au ixe. siècle.

II. PARTIE
SECT. III.
CHAP. IV.

du ρ grec, qui se maintint long-tems, chez les (1) Latins ; ou si elle tire son origine de leur R ouverte, & formée pour ainsi dire d'un seul trait. Il est certain, que, dès le IVe. siècle au plus tard, on vit, sur les monumens latins, des ρ ρ ρ r (2) r minuscules. La queue de ces *r*, abaissée au niveau du premier jambage, sembla les avoir métamorphosées en *n*. La même figure déja très-multipliée, dans certains mss. du VIe. siècle, devint bientôt ordinaire, dans l'écriture saxone.

Pour faire le discernement de l'*r* & de l'*s* cursives, souvent très-ressemblantes ; M. Maffei (*a*) donne cette règle : que dans plusieurs écritures, le dernier trait de la première se replie en montant, & celui de la seconde en descendant, d'une manière presque insensible. Mais quoique ce caractère puisse communément servir à la distinction de l'une & l'autre lettre ; il induiroit fréquemment en erreur, si l'on y comptoit trop. Quelque fois le bout de l'*erre* (r) s'abaisse sans se relever, & souvent celui de l'*esse* (r) se relève sans s'abaisser. En un mot, il n'est pas rare de voir ces lettres tellement confondues ; qu'on ne sauroit les fixer, que par le sens du discours. Mettons ici sous les yeux du lecteur quelques-unes des figures les plus ordinaires, ou les plus remarquables de l'*r* (2) cursive romaine, antérieure au VIIe. siècle : r r r r r r r r r.

(*a*) *Manuscritti capitolari. p.* 61.

L'écriture mérovingienne, malgré sa barbarie aparente, n'usa pas de caractères plus hétéroclites. En voici trois des (3) plus bisares r r r, qu'on y puisse observer. La saxone n'admit guère, que l'*R* majuscule, l'*erre* (n) minuscule & l'r cursive ; si ce n'est qu'on veuille leur agréger les r r,

(1) Ceux qui étoient chargés de régler (*b*) les limites des terres, dans l'empire romain, en employoient une assez semblable à la précédente ; si ce n'est que le trait avancé vers la droite étoit plus alongé, & plus aprochant de l'horizontale.

(*b*) *De agrorum conditionibus* &c. *p.* 203.

(2) Cette lettre est ordinairement reconoissable aux deux traits, dont son pié se trouve presque toujours composé. Leur distinction paroit assez rare, dans la mérovingienne. Mais, dans la caroline, & celle qui la suit, jusqu'environ le XIVe. siècle, il n'en reste communément pas même d'aparence.

(3) On ne leur associra pas ces r, qui poussant directement leur second trait, le terminent en neud ; puis se rabatent par une ligne oblique, courbe ou mixte. On les remarque déja, sur le déclin de l'empire romain : & l'Italie en conserve des traces encore bien marquées, au XIe. siècle.

qui ne paroissent sur les rangs, qu'au xe. siècle.

La lombardique s'écarta davantage de la romaine. Aux VIII. & IXe. siècles ses figures les plus (1) ordinaires furent r r r r. Mais vers les x. & XIe. elles dégénérèrent au point d'être méconoissables. Ce sont en quelque façon des *t*, des z, des croix, de crocs &c.

Outre cette r cursive; il en est une autre, qui s'est perpétuée (2) jusqu'à nous, & qui souvent prend la figure d'un 2. On peut en rapeler l'origine à la conjonction fréquente de l'*O* & de l'*R* dans l'onciale. Comme l'*O* fournissoit la partie antérieure de l'R celle-ci n'avoit de propre, que son côté droit ꝶ. C'est de cette portion détachée & redressée, que notre ꝛ a pris naissance.

Aux VIII. & IXe. siècles, peu s'en falut, que des r (3) de la cursive caroline ne parussent transformées en *p*. Quelquefois, sur la pointe (4) droite de l'*r*; une extension s'éleva en forme d'*ſ* ou de ζ grec. Les r des diplomes des IX. & x^e^. siècles eurent (5) pour l'ordinaire une queue fort

(1) On peut compter, parmi les plus rares, non des mss, où elles ne paroissent peutêtre jamais; mais seulement des chartes, ces r r r r, dont les trois dernières apartiennent au XIe. siècle. Au reste leur rareté ne doit pas s'entendre de quelques pièces en particulier : puisqu'il en est, où elles sont très-communes.

(2) On feroit volontiers remonter cette figure, jusqu'à l'ancienne cursive romaine; si l'on la retrouvoit, dans la francogallique & la caroline. Mais on ne la voit reparoitre, dans les diplomes, sous la forme du 2, qu'au xe. siècle. Il est vrai, que la cursive romaine subsistoit toujours en Italie. Ainsi quand cette 2 n'auroit pas eu cours, dans l'onciale & dans la minuscule; elle auroit pu se répandre de tous côtés, par le moyen des bulles pontificales. La figure du 2, assez constamment employée, jusqu'au XIIIe. siècle, se change alors en z. Cette 2, & l'autre encore plus commune, se raprochèrent au XIVe, jusqu'à se confondre, sous les figures, soit de l'v aigu, soit de l'*v* rond, qu'elles empruntèrent. La France, l'Angleterre & l'Ecosse en fournissent des exemples. On découvre aussi, surtout en Allemagne, des R majuscules, composées d'un grand & d'un petit 2, posés de suite. On glisse pourtant entr'eux une espèce d'accent ou de virgule.

(3) Ces *r* ne sont pas fort nombreuses: mais les r en façon de *p*, dont la panse, ouverte par le bas, s'avance vers la droite, par une petite courbe, sont fréquentes, dans l'ancienne romaine, & plus encore dans la saxone : toutefois le montant de celle-ci ne paroit pas fendu. En général l'*R* ressemble souvent au *p*, dans le caractère gothique & même dans le saxon. Sur ce principe, Saumaise a corigé (*b*) un texte de Varron, où l'on lisoit auparavant *inceptis*, au lieu d'*incertis*.

(a) *De modo usurarum. p.* 699.

(4) C'est un caractère propre des VII. VIII. & IXe. siècles, & quelquefois du xe. en France.

(5) Dès le VIIIe. siècle, les queues des *r*, considérablement prolongées, furent par leur extrémité un peu courbées vers la gauche. Ce surcroit d'étendue

longue & une tête fort petite. Au XIIIe, on diminua beaucoup la queue des ϒ. Celles qui ressembloient à des 2 devinrent fort à la mode : & ce fut pour lors qu'elles en prirent absolument la forme. Elles avoient auparavant cessé d'être astreintes à ne suivre que l'*o*. Au XVe. siècle, l'*r* emprunta quelquefois la figure d'un ϰ alongé, & tranché par le milieu. Au XV. & XVIe, les *R* majuscules des actes eurent *(1)* à peu près l'air de nos *p* cursifs. Les deux *r* les plus fréquentes de cette espèce sont ╫ ou ╪, très-usitées en Espagne, & partout ailleurs, quoique pas toujours les plus ordinaires.

Origine de l'S latine : *S* tyronienne : supression de l'*S* : elle se travestit en *Z* : rétranchoit-on *i* ou *hi*, dans l'écriture;

XVIII. On retrouveroit, ce semble, plus facilement le *schin* des Samaritains, dans celui des Etrusques, que dans le Σ des Grecs. Cependant la ressemblance du dernier avec le *schin* des Orientaux se fera sentir sans peine : dès qu'on se rapelera l'usage, où ils étoient de coucher leurs lettres.

parut en France, aux X. & XIe, moins susceptible de variations. Mais, depuis le milieu du dernier, jusqu'à Philippe Auguste, insensiblement il s'évanouir. La mode introduite, dès l'entrée du XIIe. de faire rebrousser le bout de la queue de l'*r* vers la droite, fut presque, avant sa consommation, partout établie. En même tems les queues en pointes, courbées vers la gauche, furent pour l'ordinaire totalement suprimées : & bientôt les *r* parurent réduites à peu près au même état, où nous les voyons. Les queues durèrent néanmoins plus long-tems en Allemagne ; quoiqu'elles y eussent été négligées, dans des pièces entières, dès le milieu du XIe. siècle. Souvent, aux IX. & X^e, & plus souvent encore aux XI. & XIIe, après s'être inclinées vers la gauche ; elles se recourboient de tems en tems vers la droite, & quelquefois se terminoient de l'autre côté. Quelquefois elles faisoient tout le contraire : c'est-à-dire qu'elles étoient tremblantes en sens oposés. Au XIIe. siècle, elles finissoient souvent en 3. Au XIIIe, quand elles se courboient vers la gauche ; elles se relévoient assez haut : usage, dont les exemples s'étoient multipliés, dès le siècle précédent, en Angleterre & en Ecosse. La queue de l'*r* en se repliant sur elle-même, se boucla en plusieurs diplomes, vers la fin du IXe. & le commencement du Xe.

(1) Cette figure fut aussi celle de la petite cursive. La bare ou traverse est ce qui la caractérisoit le mieux, aux XIV. XV. & XVIe. siècles, surtout en Espagne. Souvent elle lui tenoit lieu du trait, enté sur le montant de l'*r*. Souvent on ne voyoit que deux perpendiculaires ou presque perpendiculaires, tantôt unies par le bas, ou par une traverse, & tantôt détachées. Il y a plus : il n'étoit pas fort rare de voir une de ces lignes tranchées, & par conséquent en forme de croix, constituer l'*r* cursive espagnole. Il arivoit même, qu'elle étoit dépourvue du croisillon gauche. Toutes ces *r* des XIV. XV. & XVIe. siècles, n'excluent pas celles d'une figure moins irrégulière. L'Allemagne d'autre part présente des *r*, presqu'en forme de *ε*. Aux XIV. & XVe, l'Angleterre & l'Ecosse en produisent, dont la pointe gauche se courbe, & descend jusqu'au dessous de son pié. Ce trait convient aux majuscules, comme aux minuscules. Depuis le XIIe. siècle, les panses des premières sont traversées latéralement, ou bien à plomb, par diverses sortes de lignes superflues.

Quelques nations grèques ayant retranché la branche inférieure de leur (1) ϟ ; il ne falut plus que l'arondir, pour faire éclore (2) notre S.

Les Latins d'un autre côté reçurent des Grecs leur ϟ anguleux, & ne paroitront s'en être défaits, que très-tard : si l'on le suit chez eux, jusqu'au tems, où il fut transformé en Z, pris à rebours (Σ.) Il n'étoit pas fort extraordinaire de trouver, dans leurs monumens, des ⁄ (3) anguleux, deux siècles avant la naissance de J. C. Des restes de ces figures se montrèrent encore de tems en tems, depuis cette époque.

parcequ'on l'ajoutoit à l'S, dans la prononciation : petite s finale, quand devenue d'une usage ordinaire : age des mss. & des chartes déterminé par la différence des ſ : elles prennent la forme de beaucoup de caractères des alphabets latin & grec & des chifres arabes.

Les S initiales des notes de Tyron peuvent se réduire à deux figures, assez semblable à notre S, quant à la forme. Mais l'une (ϛ) conserve sa position naturelle, & l'autre est plus ou moins couchée (∽). Si l'on porte ses recherches, sur les s finales des mêmes notes ; outre notre ſ minuscule, on y remarquera l'ancienne ⁄ cursive, dans un trait fort aigu, & néanmoins assez conforme à celle, qu'on découvre, dans les monumens les plus antiques.

L'*s* finale, aussi bien que l'*m*, fut quelquefois (*a*) retranchée : non seulement de la prononciation ; mais encore de l'écriture : non seulement, lorsqu'elle étoit suivie (4) d'une voyelle ; mais encore, quand elle (*b*) l'étoit d'une consone.

(*a*) *Spanheim de præst. numism. Dissert.* 2. *p.* 112.

(*b*) *Quintil. Instit. l.* 9. *c.* 4.

(1) Cette figure est moins conforme au *schin* samaritain, que le Σ. Cependant la première est celle, qui se retrouve dans les plus anciens monumens grecs, & qui semble avoir passé en Italie. Mais le Σ ne laissa pas de se conserver en Grèce, depuis Cadmus. Au moins des inscriptions de plus de 800. ans avant J. C. le représentent.

(2) Les Grecs employèrent eux-mêmes celle-ci ; quoique assez rarement, longtems avant qu'ils fussent sous la domination des Romains. Ils ne discontinuèrent de s'en servir, quoique toujours avec réserve, que bien des siècles depuis. M. Terrin, dans sa Dissertation ; sur une médaille des Macédoniens, se prévaut du *lambda* grec en forme d'L, qui se trouve aux ères des Grecs, pour prouver, par voie de comparaison de médailles à médailles, & de lettres à lettres, que le grand *sigma* des Grecs eut aussi la figure de notre S latine ; d'autant plus qu'on en rencontre divers exemples.

(3) Les Espagnols en faisoient aussi pour lors grand usage : mais ils ne se servoient pas moins souvent des ƨ ʒ Ʒ ϟ, dont la dernière se trouve de plus employée, dans leurs médailles latines.

(4) En général les voyelles en concours avoient le même sort. Ces supressions durèrent ; quoiqu'avec bien des variations, au moins jusqu'au IXe. siècle, & souvent opérèrent des phénomènes d'orthographe, qu'on traite de barbarismes. La supression de l'S avoit lieu surtout, lorsqu'un (*c*) mot finissoit, & que l'autre commençoit par cette lettre. Alors il étoit assez ordinaire d'en suprimer une.

(*c*) *De re diplom. supplem. p.* 55.

II. PARTIE
SECT. III.
CHAP. IV.

L'usage d'employer le *Z*, au lieu de l'*S*, étoit devenu si commun chez les Grecs; que Lucien fait le procès au premier, pour avoir empiété sur le terrein de l'autre. Les mêmes entreprises (*a*) avoient lieu chez les Latins, sans nulle réclamation. Le domaine du *Z* y étoit sans doute trop étroit; pour que l'*S* pût se venger par de semblables usurpations: mais elle fut bien se dédomager, en lui volant jusqu'à sa figure. Vous croyez souvent voir (1) un *Z*; & c'est un *S* véritable. Cette dernière fut aussi quelquefois (2) travestie en *C*.

(*a*) *Buonarruoti Osservaz. p.* 119.

D. Mabillon (*b*) croyoit que l'S avoit eu un son équivalent (3) à la syllabe *his*. De là *Spania*, *storia*, *storialiter*,

(*b*) *Acta SS. secul.* 1. *praef. p. lxij.*

(*c*) *Bandur. numism. t.* 2. *p.* 695.

(*d*) *Osservaz. p.* 112. 113.

(1) On en découvre, jusqu'en Orient, sur les (*c*) médailles de la fin du VIIe. siècle, ou des premières années du suivant.

(2) Nous en trouvons des exemples, & dans l'inestimable ms. de S. Germain des Prés où sont renfermées les épitres de S. Paul, & dans le beau de S. Prudence de la bibliothèque du roi fol. 41. Plusieurs inscriptions constatent l'usage du C pour l'*S*. C'étoit aparamment à l'imitation des Grecs, si cette lettre n'en étoit pas empruntée.

(3) Si pour l'ordinaire la lettre *S* eût été prononcée *his*; les mss. & les diplomes seroient pleins de mots, où la syllabe *hi* précéderoit l'*S*. Quand on dicte un discours; l'écrivain peu habile rend communément plutôt la prononciation, que l'orthographe. Or on pouroit lire grand nombre de mss. & de diplomes; sans jamais rencontrer de *hi*, à la tête des *S* regardées comme initiales. On ne sauroit nier cependant, que cette prononciation d'*is* pour S n'eût fait du progrès, non seulement en Espagne, mais en Italie & à Rome même. M. Buonarruoti (*d*) prouve par plusieurs inscriptions, au moins du bas empire, qu'on a quelquefois écrit: *Istephanus* pour *Stephanus*, *isculpi* pour *insculpi*, *istetit* pour *stetit*, *ispes* pour *spes*, *Ismaragdus* pour *Smaragdus*. Voilà sans doute bien des indices de la prononciation *is* pour *s*: lorsqu'elle étoit initiale d'un mot, & suivie au moins d'une autre consone. Il ne s'ensuit pas toutefois, que cette manière de prononcer ait été générale en aucun païs. Les mss. de S. Germain 12. & 13, renfermant le grand Dictionaire latin en caractères lombardiques, qu'on prétend être de la façon d'Ansileubus évêque Goth, ofrent dans le corps du livre plusieurs exemples de pareilles *S*, écrites par *is*, comme *istupens* pour *stupens*. Mais jamais on ne voit paroitre ces irrégularités aux endroits, où l'*s* observe l'ordre alphabétique. Ce sont toujours *sc*, *sm*, *sp*, *sq*, *st*. Il est pourtant vrai, qu'à la lettre J, ce Dictionaire ofre plusieurs exemples de l'addition de cette voyelle, devant l'*s*, suivie d'une consone, & quelques-uns de l'*in* dans la même position. Au reste la prononciation *is* pour *s* n'a jamais lieu, qu'à cause du concours des consones, au commencement d'un mot. Peutêtre même faut-il plutôt la rejeter sur des particuliers, que sur aucun usage universel ou national.

Comme l'S de l'alphabet se prononçoit *esse* ou *es*; il n'est pas rare, que l'*e* soit mis avant cette lettre. De là tant de mots de la basse latinité, des langues vulgaires, & sur-tout de la nôtre, qui commencent ou qui commencèrent par *es*, quoique dérivés de locutions latines, dont l'*S* étoit la première lettre. De là, pour en venir à des exemples, *escrire* de *scribere*, *estang* de *stagnum*, *estole* de *stola*, *estoile* de *stella*, *escole* de *schola* & bien d'autres.

pour *Hiſpania*, *hiſtoria*, *hiſtorialiter*, répétés pluſieurs fois, dans de très-anciens mſſ. de S. Iſidore. Il ſupoſe donc, qu'on prononçoit ces mots ; comme s'ils euſſent été écrits *hiſtoria*, *Hiſpania*. Il auroit pu ajouter, qu'on trouve dans le mſ. de l'abbaïe de S. Germain des Prés n. 663. en lettres d'or ſur du vélin pourpré, *Scarioth* & *Scariothes*, pour *Iſcarioth* & *Iſcariothes*, & dans le mſ. 960. quelquefois *ſte* pour *iſte*. Mais faudra-t-il dire, que l'*S* avoit auſſi le ſon de la ſyllabe *ins* ; parcequ'on écrivoit *ſtrumenta* pour *inſtrumenta* ? Atribuons plutôt ces retranchemens de ſyllabes, tant dans l'écriture, que dans la prononciation à la barbarie des ſiècles : ou plutôt avouons, que pluſieurs de ces prétendues lettres ou ſyllabes ſuprimées, avoient été ajoutées après coup. On a dit (*a*) *Pania*, *Spania*, *ſtruo*, *ſtrumenta*, avant que de dire *Hiſpania*, *inſtruo*, *inſtrumenta*. Eſt-il étonnant que l'ancien uſage ſe ſoit conſervé, dans quelques provinces ?

(*a*) *Del origen y principio della lengua Caſtellana por el doctor Bern. Aldrete lib. 3. c. 2. fol. 66.*

Aux VI, VII, VIII. & IX[e]. ſiècles ; l'*S* (1) couchée, renverſée, tournée à contre ſens marque ſouvent la fin, & quelquefois le commencement d'un mot. Rarement, ſur les monoies françoiſes, ocupe-t-elle une autre place.

Dès lors au plus tard, les courbures de l'*S* ſe redreſſèrent, au point d'aprocher fort de la ligne droite. On croiroit y découvrir les prémices de l'ſ minuſcule ; ſi nous n'avions pas des moyens encore plus directs, pour remonter à ſon origine. Vers le ſecond ſiècle, & peutêtre plutôt, parurent des ſ ſ, compoſées de deux lignes droites en (2) équerre, ou faiſant un angle obtus. C'étoit ramener d'une autre façon les angles ſuranés de l'ſ. La ligne oblique d'incidence, naiſſant un peu au-deſſous du bout ſupérieur

(1) L'ſ couchée & renverſée des chartes eſt propre du XII[e]. ſiècle. On la voit mieux formée, & ſeulement couchée dans des écritures de mſſ. des IX. & X[e]. ſiècles. Voyez les Meſſes ajoutées à la fin & au commencement du mſ. du roi 1603.

(2) Les ſ ſ en forme de *t* des pandectes de Florence, & les ſ ſ des lettres de Jean V., & de Serge I, pouroient bien être émanées de ces ſ antiques. Quoiqu'une origine ſemblable ne convienne pas mal à l'ancienne ſ curſive ; nous lui en aſſignerons une autre, pour le moins auſſi naturelle. Les ſ, aſſez fréquentes, aux IX, X, & XI[e]. ſiècles ; ſe dériveroient plus dificilement de l'*S* anguleuſe. On prétend encore moins y découvrir la ſource de l'ſ des ſignatures d'Hincmar de Reims ; lorſqu'il ne ſouſcrivoit pas en capitales.

de la haste de l'ſ forma un nouvel angle, un angle vertical. A ce trait, qui pouroit encore méconoitre le commencement ou plutôt le progrès de l'ancienne ſ cursive, déja consignée sur des monumens publics, aux III. & IVe. siècles. Le même trait, portant sur l'extrémité de la haste, au lieu de s'étendre en ligne droite, produisit en se courbant (1) notre ſ minuscule. Son existence est constatée par des exemples du IVe. siècle. Mais bornons-nous maintenant aux observations concernant les S majuscules.

Depuis le II. siècle jusqu'au IVe, & plus tard encore, elles s'arondirent quelquefois par les deux bouts, jusqu'à former un cercle, une ovale, des volutes, des neuds, terminés par des traits excédens de diverses figures. Dès avant le IXe. siècle, l'S se transforma plus souvent en Z à contre-sens, qu'en Z ordinaire. L'S gothique moderne ne se confond jamais avec celles des premiers siècles. Outre qu'elle est écrasée ; son arondissement haut & bas est porté, jusqu'à jonction des bases & des sommets avec le corps de la lettre. Mais par combien d'autres endroits est-elle diférente de cette ancienne S ?

Les S S à trois, & même à quatre pièces détachées (2) sont très-propres à caractériser les mss. des V. & VIe siècles. Les S carées un peu fréquentes conviennent spécialement aux VIII. & IXe. siècles. La queue de l'S, pliée en dessous, se multiplie au IX, & continue dans les suivans. Deux gros points flanquans les parties les plus saillantes de l'S anoncent le XIIe au moins. Qu'aux deux bouts l'S soit légérement courbée en dessus & en dessous par des traits, faisant angle avec le corps de la lettre ; ce caractère indiquera plus sûrement encore le même age. L'S en Z baré par le milieu donnera un signe du XIII. ou XIVe. siècle. Des ſ, pour ainsi dire plantées, sur la haste des ſ minuscules, désigneront le Xe, ou la fin du précédent. Prehnent-elles la figure de C un peu alongé ? elles ne s'éléveront pas au-dessus du

(a) *V. la collection des auteurs des bornes anciennes. pag.* 203.

(1) Elle étoit déja bien formée, mais moins rabatue sur les (a) monumens des limites, usitées dans l'empire romain. Elle y étoit à la vérité plus alongée & tranchée vers la droite.

(2) On remarque encore des vestiges de ces divisions d'S, aux VII. & VIII siècles, pour ne pas dire au IX. Mais ce n'est plus avec la même rondeur, & la même régularité de contour.

du XIVe. Conſtruites de parallélogrames, faiſant angles de toutes parts : elles ſe feront conoitre, comme apartenant aux ſiècles les plus gothiques.

Le ſavant (a) Baringius, d'après l'*Introduction à l'Hiſtoire Littéraire par Reimmann*, repréſente notre petite *s* finale, comme une invention du commencement (1) du XIIe. ſiècle, auquel elle fut ſubſtituée à l'ſ plus longue.

(a) Clavis diplom. præf. p. 52.

Cependant beaucoup de mſſ. du XII, & pluſieurs du XIIIe commencé ; loin d'obſerver la diſtinction de l'*s* finale, terminent invariablement leurs mots par celle-ci ſ. D'autres ne l'emploient pas d'une manière uniforme. Le progrès de cette pratique ſe fait principalement remarquer, depuis le milieu du XIIe. ſiècle, juſqu'au milieu du XIIIe. Mais ſa naiſſance (2) remonte plus haut. Dès le X. & le XIe on rencontre des mſſ. & des chartes, où l'*s* eſt quelquefois placée à la fin des mots. Il y a plus : nous avons fait la même obſervation, ſur un mſ. du VIIe. ſiècle. Du reſte ce n'étoit aparamment par aucun deſſein, qu'une certaine figure de l'*S* étoit miſe alors à la fin du mot, préférablement à tout autre.

Les ſ r curſives romaines, conſidérées dans les ſiècles, qui précédèrent le VIIe, laiſſent preſque toujours apercevoir deux traits bien diſtincts, l'un pouſſé de haut en bas & l'autre de bas en haut ; quoique ſouvent formés, ſans lever la plume. Mais ces deux (3) traits, tantôt ſont dégagés par le haut, tantôt ſe

(1) Auparavant, jamais nous ne trouvons, dit (b) Struvius, l'*s* finale, dans les mſſ. On les diſtingue donc avec ſuccès par ce caractère, quoiqu'il ne ſoit pas toujours conſtant. Au XVe. ſiècle, le goût des belles lettres s'étant reveillé ; pluſieurs tranſcrivirent d'anciens (c) mſſ, dont ils imitèrent l'élégance & les caractères. Ce goût d'imitation leur fit terminer les mots par la grande lettre ſ minuſcule, plutôt que par la petite. L'uſage de la dernière paroit bien établi, depuis le milieu du XIIIe, ſiècle. Ainſi parlent nos auteurs.

(2) Auſſi (d) Godfroi de Beſſel, n'eſt-il pas de l'avis de Struve à cet égard. Il lui ſoutient même, que, dès le XIe. ſiècle, la petite *s* finale étoit en uſage. Il faloit ſe contenter de dire, qu'alors cet uſage commençoit tout de bon à s'établir. Car les propres modèles, publiés par ce ſavant abbé, prouvent que l'uſage contraire duroit encore au XIIIe. Mais le premier ne laiſſoit pas d'avoir fait bien du progrès, dès les commencemens du XIIe : puiſque nous avons actuellement ſous les yeux deux diplomes originaux de Louis VI, de l'an 1120, en faveur de l'abbaïe de Tyron, où toutes les *s* finales obſervent exactement cette figure.

(3) Dans les plus anciens monumens romains, le premier trait de l'r curſive eſt preſque toujours tranché par le haut. Plus on deſcend de ſiècle en ſiècle ; plus les exemples de cette coupe oblique

(b) De criter. mſſ. p. 28.

(c) Ibid. p. 30.

(d) Chron. Godvv. p. 62.

confondent par le bas, tantôt se croisent une ou deux fois. Ici ils prennent la forme d'un V, là d'un 8. Ici l'on discerne à peine l'r de l'y, & là de l'n. Quant à leur trait supérieur; souvent il s'abaisse pour s'élever; plus souvent il descend sans remonter. Rarement ce trait est séparé de sa haste: quelquefois semblable au C il la touche plutôt (ꭓ), qu'il ne s'unit avec elle. L'ſ varie (1) beaucoup dans son élevation.

deviennent rares, jusqu'à la fin du xe: terme, sinon général, du moins assez ordinaire, de la durée des ſ à double trait, formées d'un mouvement non discontinué. Régulièrement la queue de l'ſ ne cessa point d'être doublée à Rome, avant le IXe. ni même sur sa fin. Quoiqu'elle ne fut plus si haute; elle formoit encore par le bas un neud à jour ou en plein.

Mais les ſ simples commencent au moins, dès le VIIe. siècle, dans la cursive alongée. Depuis le milieu du VIIIe, jusque vers celui du XIe, & surtout jusqu'au Xe; l'ſ étoit à la vérité composée de deux parties: mais souvent l'une des deux ne descendoit point jusqu'au bas. Figurez-vous une ſ entée sur une autre: la première s'élevoit un peu au-dessous du bout supérieur de la seconde. Ou bien une haute ſ étoit chargée d'une pointe saillante du côté gauche, & quelquefois un peu courbée en dessous, à l'endroit, où la séparation de ses deux branches auroit dû se faire; si elle eût encore été réellement fendue en double queue. Ce trait surajouté paroit extrèmement sensible, dans les ϒ de quelques bulles d'Urbain II. & de Pascal II. Réduit, dès le XIIe. siècle, à un point éminent vers la gauche; il subsiste encore aujourdui, dans nos minuscules imprimées. Quant aux ſ simples, sans aucune aparence de réduplication de queue; elles devinrent très-fréquentes, au xe. siècle.

(1) L'ſ romaine cursive, tantôt n'excède ni haut ni bas le niveau de la ligne, tantôt s'élève au-dessus, d'un corps ou d'un demi-corps, tantôt s'abaisse de même, tantôt remplit ces deux objets à la fois, tantôt monte & descend, jusqu'à s'enfoncer dans les lignes voisines. Mais plus communément: si elle passe l'étendue de la sienne en dessus, elle ne la passe point en dessous: ou elle fait précisément tout le contraire. Ainsi son caractère propre est l'inconstance.

L'ancienne gallicane & la première mérovingienne imitent à divers égards la romaine. Mais pour l'ordinaire elles s'abaissent d'un demi-corps au-dessous de la ligne, sans se porter notablement au-dessus. La saxone en use à peu près de même. L'ſ lombardique en général descend & monte presque également, c'est-à-dire très peu. Celle des bulles des XI. & XIIe. siècles s'abaisse davantage, sans s'élever.

Jusqu'au XIe, la caroline minuscule excède un peu la ligne par son extrémité, tant supérieure, qu'inférieure. Alors commence l'élévation de la tête de l'ſ minuscule, sans abaissement de son pié. Elle avoit pris faveur en Italie, même dans les diplomes, dès le siècle précédent; lorsqu'on n'y faisoit pas servir la lombardique. Quant à la réduction du pié de l'ſ au niveau de la ligne, il faut admettre quelques exceptions: surtout s'il arive, que la minuscule tienne plus ou moins de la cursive. Car elles n'ont pas lieu, par raport à la pure & vraie minuscule de ces tems-là.

Quoique l'ſ mérovingienne cursive du bas & du moyen age, ne soit pas exemte des variations de la romaine; cependant elle observe mieux le niveau par le bas: pourvu qu'on en excepte quelquefois l'écriture alongée.

Jusqu'à la fin du IXe. siècle; l'ſ cursive caroline éprouva bien des changemens, relativement aux proportions, qu'elle gardoit avec la hauteur de la

au-dessus, & dans son abaissement au-dessous de la ligne. L'ϒ romaine quadre avec la mérovingienne en bien des choses. Celle-ci toutefois est sujette à se pancher davantage sur la gauche, & retombe plus souvent dans la forme de l'ϒ composée de deux pièces. L'ſ (1) saxone est toujours montée assez haut,

ligne. Avant le xe, l'ſ de l'écriture alongée s'écarta peu du niveau : mais la queue de la commune descendit plus bas. Jointe au t, ou bien initiale ; l'ſ s'éléva & s'abaissa considérablement, dans l'une & l'autre écriture. C'est en général la pratique suivie, pendant le xe. siècle, & dès la fin du ixe. La France ne s'en départit guère, avant Philippe I, sous lequel toutes les lettres de l'écriture alongée observèrent le niveau en tout sens.

Au xiie. siècle, si l'ſ de la cursive commune s'élévoit à l'ordinaire ; elle s'abaissoit bien moins en dessous : quelquefois même de ce côté-là rien n'excédoit. C'est surtout ce qui ne manqua pas d'ariver alors, & au siècle suivant : quand elle étoit apuyée sur un pié, dirigé vers la droite ; au lieu d'être terminée par une queue, tournée vers la gauche. La réduction de la queue au niveau du bas de la ligne dura peu dans la cursive. Les ſ continuèrent de monter en dessus, & de descendre encore plus constamment en dessous : quoiqu'en général elles eussent beaucoup perdu de leur hauteur, ainsi que les autres lettres.

Dès le commencement du xie. siècle, en Allemagne l'écriture alongée réduisit son ſ au niveau du bas la ligne. Dans les cursives ordinaires, sa queue fut aussi très-sensiblement diminuée. Au commencement du xii, elle n'excède presque plus en dessous : tandis que l'ſ alongée, devenue majuscule, est toujours au niveau de la ligne par le haut, comme par le bas. Quand même elle a la forme minuscule, elle n'est pas assujettie à d'autres loix.

Jusqu'au milieu de ce siècle ; l'ſ de l'écriture ordinaire n'égale la ligne, que par le bas ; sans cesser de s'élever fort haut. C'est alors qu'elle porte la base de son pié vers la droite, & qu'elle s'associe les s finales. Ces usages au reste ne sont rien moins qu'invariables. En quelques diplomes, les queues des ſ de l'écriture commune, quoique devenues plus courtes, ne laissent pas de déborder. On en revint même, au xiiie. siècle, jusqu'à faire excéder les ſ haut & bas, dans l'écriture alongée ; mais beaucoup moins qu'anciennement.

Il semble que, depuis le milieu du xiie. siècle, on étendit de nouveau la queue de l'ſ ordinaire, qu'on avoit auparavant racourcie. Cet usage dura jusqu'au de-là du milieu du xiiie : mais il n'est pas universel. Le principal de ceux, qui lui succédèrent, jusqu'à la moitié du xiv, & même du xve, fut de tracer des ſ à jour. Leur queue s'élévoit assez directement, presque au niveau, & quelquefois même au-dessus du niveau de la tête. Depuis le milieu du xive. siècle; les ſ à queue, moins souvent transversale, que perpendiculaire, paroissent renflées dans tout le milieu de leur haste, & durent jusqu'au xvi, où elles commencent à devenir plus maigres : tandis qu'elles augmentent de grosseur, jusqu'au milieu du xviie. Au xve, leur tête s'inclinoit vers la droite, & s'élévoit presque autant au-dessus, que leur pié descendoit au-dessous du niveau de la ligne.

(1) Le côté droit de l'ϒ saxone est ordinairement toutafait ou presque au niveau de son côté gauche. L'origine commune de cette ſ, ainsi que de la mérovingienne & de la caroline est si manifeste, dans la cursive romaine, qu'il semble inutile de s'y arêter. Mais à quelle source faut-il faire remonter celle-ci ? Il ne nous paroit nullement douteux, qu'elle ne soit primitivement dérivée de l'S. La réponse peut d'abord surprendre. Mais on revient bientôt de son étonnement ; quand on fait atention,

quoique beaucoup moins, que les deux précédentes. Elle ne relève presque jamais son extrémité supérieure, après l'avoir abaissée. La visigothique ressemble souvent au γ. La (1) que l'γ apartient à l'écriture cursive, & par conséquent expéditive & liée. Atachez la lettre, qui précède l'S à sa queue : ou plutôt faite naitre celle-ci de celle-là ; vous en verrez bientôt sortir un ſ cursive, dans l'ancien goût romain. C'est pourquoi les ſ des bas tems sont quelquefois retombées dans cette figure, long-tems après qu'elle avoit cessé d'être en usage. Elle étoit pourtant encore ordinaire, chez les Espagnols, au XIIIe. siècle : & l'on a sujet de croire, que nulle interruption n'en avoit altéré la forme.

(1) Le caractère propre des ſ carolines, comparées aux cursives plus anciennes, est d'avoir la queue longue, afilée, & le plus souvent inclinée vers la gauche. C'en est un autre digne d'atention, quoique moins décisif, qu'elle se boucle tour à tour par sa tête, par le milieu, par la queue. La dernière boucle est rare, la seconde fréquente, la premiere ordinaire.

Si le trait continué de l'ſ, après s'être bouclé, s'élève au-dessus de sa tête ; il anonce un age antérieur au milieu du XIe. siècle. Déja l'on trouve des ſ ainsi figurées, au VIIe, & même au VIe. Quelques chartes de Ravenne, dont nous publirons les modèles, nous ofrant des ſ, continuelement bouclés dans ce goût ; on ne peut douter, que dès-lors les ſ au gré de l'écrivain, n'aient été terminées de même. Le fort de cet usage se place au IXe. siècle : mais au Xe, la France le voit encore plus suivi. Que le trait prolongé au-delà de la boucle se jette vers la gauche en forme de chevelure frisée ; seul il doit marquer une antiquité supérieure au XIIIe. siècle. On le découvre, dès le VIIe, principalement dans l'écriture alongée. Mais ce n'est qu'au Xe, que cette espèce de boucle prend faveur en France, & devient presque générale en Allemagne.

On la doubla bientôt, en la faisant serpenter le long de l'ſ. La multiplication des boucles, entrelassées avec le montant de l'ſ ; toute pratiquée qu'elle ait été plusieurs fois, dès le IXe. siècle, désigne plus particulierement les XI. & XIIe dans les diplomes allemans. En augmentant toujours le nombre des ondulations, commencées par le haut de l'ſ ; on les répandit presque sur toute sa surface. A ce caractère on reconoitra le XIIe. siècle, chez les François, & le XIIIe, chez les Ecossois. Deux originaux de Louis le gros de l'an 1110, n'admettent les ondulations sur aucune autre lettre, que sur l'ſ. Lorsqu'elle est à la tête ou bien au milieu des mots ; elle ne manque pas d'être traversée cinq, sept ou neuf fois. Si deux ſ se suivent ; elles sont acolées ensemble par des ondulations communes. Les entrelassemens des ſ s'étendant aux lettres voisines immédiates & médiates, en passant par dessus les lettres basses, pour aler s'atacher à celles, qui s'élèvent ; sont des signes du même age, & spécialement de la moitié du XII. siècle. Celui-ci & le XIe. se manifesteront également, au moyen du parafe, tracé au côté gauche de l'ſ, en France, en Allemagne, en Italie. Mais son commencement remonte au moins à la moitié du XIe. siècle. La France même en fournit des essais, dans quelques diplomes de Hugue Capet.

Peu après, les ſ ſ ne furent pas moins favorablement acueillies, dans ceux de ses successeurs. La première, quoiqu'avec quelques altérations, se soutient encore au XIIIe, en Allemagne, en Angleterre, en Ecosse. On auroit de la peine à la reconoitre, dans les chartes écossoises, sous ces figures ſ ſ ; si celle-ci ſ n'y préparoit. Souvent alors, & plus encore au XIIIe siècle, les ſ portoient la queue presque horizontale de droite à gauche, ici détachée, là continue, mais toujours cambrée vers son extrémité. Cette queue étoit plus souvent desunie en Allemagne, qu'en France & qu'en Italie. Aux IX, X, XI, & XIIe.

caroline, après avoir formé une boucle, se termine quelquefois, dans sa partie supérieure, en s'élévant plus ou moins haut. Dès le IXe. siècle, une seconde *s* sembla tomber sur la haste de la première: mais un peu au-dessous de son extrémité supérieure. Au suivant, elle vint précisément se reposer, sur son bout, ou bien y forma, soit un neud, soit un angle. Souvent cet apui ne parut plus faire, qu'un tout avec le corps de l'*ſ*. Les boucles se multiplièrent beaucoup, aux XI. & XIIe. siècles, & quelquefois se répandirent, sur le montant de l'*ſ*, à peu près comme un sep de vigne sur un échalas. Ce caractère, quoique propre de ces deux siècles, & même du Xe, surtout par raport aux diplomes d'Allemagne; n'est pourtant pas général: mais il va toujours en faisant du progrès. Cependant pour l'ordinaire, il s'en faloit beaucoup, que les boucles & les traits de traverse ne descendissent jusque vers le bas de la lettre. Au XIIIe. siècle, l'*ſ* se changea en tant de figures; qu'il est dificile de les spécifier toutes en détail. Alors & depuis on vit des *ſ* en forme (1) d'*A*, de *B*, de *C*, de *d*,

siècles, on usa d' ʃ ʃ ʃ, dont les ondulations ne consistent pas, dans les seuls ornemens superflus; mais afectent le corps de la lettre. Au reste ces tremblemens sont plus propres à désigner le XIIe. siècle, que les précédens.

L'*ſ* nouée par le milieu ou pliée en angle se montre au VIIe. siècle, se fait remarquer de tems en tems au IXe, devient plus commune au Xe, se soutient encore avant le milieu du XI. Au Xe. le neud mitoyen concourt à la fois en quelques diplomes de France avec les boucles, tant supérieures qu'inférieures, quelquefois même rédoublées.

La queue de l'*ſ* bouclée de haut en bas, & prolongée par un trait perpendiculairement suspendu, quoique semblable à l'Z contournée, se borne presque au Xe. siècle.

(1) Bornons-nous à quelques-unes des plus remarquables. Aux XIII. & XIV. siècles, on découvre des [figures] presque en forme d'*A* cursifs majuscules. Rejettons de l'S écrasée; elles sont marquées au coin du parfait gothique. Leur tête ne se recoquille pas seulement; leur queue bouclée coupe encore quelquefois leur tête trop abatue. Elles sont d'ailleurs tournées vers la droite. Le même tems produisit d'autres [figures], qui diféroient des précédentes, par une position contraire, par une queue d'abord recourbée en devant, par une tête bouclée. Nous n'avons plus rencontré, depuis la fin du XIII. siècle, si ce n'est en Espagne, la queue de l'*S* ainsi recourbée en devant. Une [figure], à queue bouclée, se traversant jusqu'à toucher sa tête, & presque semblable à l'y renversé, se trouve en usage, dans les diplomes de S. Louis. Elle a des raports sensibles avec celles, dont on vient de parler. Une quatrième espèce d' [figure] n'a pas moins d'afinité avec la forme de l'A. Elle alonge irrégulièrement la tête en l'abaissant, & relève sa queue, jusqu'à la confondre avec sa tête: ou plutôt c'est sa queue, qui après s'être confondue avec la tête, s'élève de beaucoup au-dessus, & descend presque au niveau du point, d'où elle est partie.

d'*e*, d'*f*, de *g*, (1) d'*h*, d'*i*, d'*l* d'*N*, d'*o*, de P;

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. IV.

Elle a cours en France, aux XVe & XVI siècles. Toutes ces *ſ* sont très-gothiques : mais en voici une, qui par cet endroit les éface toutes, & qui néanmoins se maintient, dans notre écriture coulée, avec autant de distinction ; que si elle remontoit au siècle d'Auguste : & toutefois il ne faudroit pas s'élever au-delà du XIVe, pour découvrir la source, d'où elle est sortie. Cependant il sufit de porter l'origine de cette lettre au XVe, où elle paroit formée. Car auparavant elle ne se reconoit pas sans peine : parceque sa figure est très-diférente de celle qu'elle a maintenant. Pour la ramener à la forme de l'*S* ; il faut la suposer réduite presque en z : tant elle est racourcie par sa tête, & défigurée par sa queue. Mais, en récompense, elle fut gothiquement parée d'une nouvelle queue postiche, partant de sa tête, en forme d'*e* ou de *c*. Avant d'être pour ainsi dire transformée en *a*, cette *ſ* s'étoit presque métamorphosée en B, dont les diverses figures étoient fort acréditées, dès le XIVe. siècle.

Aux XV & XVI ; l'*ſ* se révetit aussi de la forme du C, tourné de la sorte. Son origine est la même, que celle de la quatrième espèce d'S en A. L' en *d* oncial est à peu près du même age, & tint assez bien son rang en Ecosse. Ce royaume, ainsi que l'Espagne, l'Allemagne & l'Italie nous présentent, au XIIIe. siècle, des en manière d'E : mais, dès le milieu du XI, on en découvre abondamment, dans les diplomes de nos rois. On peut ajouter aux S ressemblantes aux *e* cursifs majuscules, les, employées en France, au XIIIe. siècle. Toutes ces *S* émanées de l' rabatue par un trait courbe vers la droite, fournissent la partie antérieure à nos petites *ſ* en forme d'*a*. Au XVe. siècle l' avec un faux air d'*e* minuscule se raporte à l'ſ, malgré sa tête fermée & sa base un peu courbe. Qui croiroit que l'*ſ* eût pu se confondre avec l'*f* ; si l'on ne voyoit cette *ſ* en Ecosse au XIIIe. siècle ? Dès le XIIe, en Espagne, on prendroit plusieurs pour des *G*. La France, au XIVe, a ses ; aux XV. & XVI. ses, dont la conformité avec les *G* n'est pas dificile à saisir.

(1) Il est des, apartenant aux derniers tems de la cursive gothique, qui prouveront sans peine leur ressemblance avec certaines *h* coulées. Presque tous les tems donnent des *ſ* semblables aux majuscules & minuscules ; mais surtout depuis le IXe. siècle : le détail en seroit trop long. Nous n'avons point d'*ſ* en forme de K ; à moins qu'on ne la trouve, dans cette gothique, employée au XVe, & bientôt transformée en façon d'*a*, telle qu'elle se conserve, dans notre écriture financière. Car il n'est pas sans exemple, qu'une même figure de lettre, puisse se raporter à diverses origines.

Si les étoient en Allemagne fort à la mode, au XIIIe siècle, les, au XIVe, & les au XVe : l'Angleterre & l'Ecosse en firent un usage, encore plus fréquent, depuis le commencement du XI. Pour découvrir des figures d'*M* & d'N, dans les S ; il faut les présupposer couchées : & dès-lors le XIIIe. siècle ne nous en laissera pas manquer. Sans cette précaution même, l'Allemagne, au XIVe, peut aussi fournir des dans le goût de l'*M* gothique, & des, assez ressemblantes aux N cursives. Les premières rabatent la tête de l'*ſ*, au-dessous de sa queue. Celle-ci de son côté va se perdre dans la tête, qui vraisemblablement n'en est, que la continuation. Les secondes, originairement tracées par un semblable mouvement de la main ; dans la suite firent monter leur queue aussi haut, que leur tête ; sans parler d'autres traits superflus, tenant lieu de queue à celle, qui l'étoit auparavant : mais dont la position pouvoit laisser douter ; si c'étoit elle ou l'ancienne tête, qu'on devoit apeler de ce nom. Cette, dont on ne voit les premices, qu'au XIVe. siècle, s'est maintenue jusqu'à notre tems. On pourroit toutefois en rigueur la faire remonter, jusqu'au premier age de la cursive romaine. L'*ſ* gothique écrasée se

(1) de Q, (2) d'r, de t, d'v, d'x, d'y, de z. On en vit de semblables aux (3) 6, Γ, γ, ε, θ, σ, υ des Grecs. On les vit adopter jusqu'aux figures (4) des chifres arabes 5, 6, 8, & 9. Toutes ces dernieres métamorphoses, dont la durée, à divers égards, peut se mesurer par celle du gothique moderne, n'empêchèrent pas, que des ſ plus aprochantes de leur ancienne forme ne se maintissent toujours. C'est au XIIe. siècle, que les ſ minuscules (5) ont leur pié tourné

toucha par la tête & par la queue, & confondit ses traits, au point de laisser ignorer, quel devoit être, & son commencement & sa fin. L'un & l'autre se trouvèrent souvent réunis à son milieu. De-là ces 𝔖 presque en façon d'O cursifs majuscules. La plupart des figures précédentes sont nées de l'S capitale. Celles, qui suivent immédiatement l'O, apartiennent pour la plupart à la minuscule.

(1) Si les ſ mérovingiennes & carolines à double trait adoptèrent quelquefois le contour du *p*, soit fermé, soit ouvert, tant par le haut que le bas; les ſ à simple trait dégénérèrent également en figures de *P*. Telles furent au XIIe. siècle ces ſ Ꝑ, dont quelques-unes, sans être à queue doublée, ne laissent pas d'être composées de plusieurs pièces. Comme au XIIIe, la queue de l'ſ remonta jusqu'à la tête, & même par-dessus; au suivant, elle produisit des ß à traits doublés, peu diférentes du *p*. La queue relevée en droite ligne, aux XV. & XVIe. siècles, donna des γ ϒ, autant conformes à nos *p* d'aujourdui, qu'aux ſ de l'antiquité la plus reculée. Ainsi souvent, sans le vouloir, & sans s'en apercevoir; on revient aux modes des anciens. Le XIVe. siècle est principalement le tems du règne de cette ꝑ, qui plus d'une fois se raprocha fort de la figure du *p*. Au XVe. siècle, au lieu de composer ces ꝑ d'une courbe & d'une droite, on les forma d'un angle très-aigu, surmonté d'une courbe.

(2) Rien de plus ordinaire, avant le XIe. siècle, que de rencontrer des ſ semblablables à des *r*. Cette ressemblance est encore plus grande dans la saxone, que dans les autres écritures. Les traits surnuméraires ajoutés, les queues des Γ portées au niveau de la tête & rabattues en angle, au lieu d'être arondies, ocasionèrent plusieurs fois la même confusion, dans les figures de ces deux lettres, vers les XIII. XIV. & XVe. siècles.

Les ſ en *t* ne nous arêteront pas. C'est dans la haute antiquité, qu'il faut les chercher. Celles en V ne conviennent non plus, qu'à la cursive romaine. Les ſ en *x* peuvent répondre aux XIII. & XIVe. siècles: ont-elles l'air de l'*y*? Elles sont presque toujours antérieures aux XIIIe. La romaine tombe souvent, dans cette équivoque. C'est surtout, vers la fin de la lombardique, que la ressemblance de ces deux lettres est portée plus loin. L'S tirant sur le *z* se montre en Espagne, aux XII. & XIIIe.

(3) Ce n'est pas tout: l'ſ emprunte les figures de quelques caractères grecs; au XIVe. siècle du 6 presque partout; du Γ en Espagne; du θ en Italie; du σ en Ecosse. Le Γ sert aussi à la minuscule de France, au XVe: l'ε paroit, dès le XIIIe. L'ſ en υ ne passe point ce semble le IXe. Elle semble même réservée à la cursive romaine.

(4) L'ſ emprunte également les figures du 5, aux XII. & XIIIe. siècles; du 6, aux XIV. & XVIe; du 8, depuis le XIIe, jusqu'au XVIe.

(5) L'ſ ne tourne pas communément son pié racourci vers la droite, avant le XIIe. siècle. Mais elle commence à le faire, sur la fin du Xe, où la caroline regnoit encore. Elle continue presque partout, au XIIIe. & ne cesse pas même, au XVe. en Allemagne.

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. IV.

vers la droite par une base oblique, horizontale ou courbe; mais qui se montre rarement de l'autre côté. Les S capitales, traversées par des perpendiculaires & autres lignes droites ou courbes, commencent aussi dès-lors, & en moins de cent ans parviennent à leur plus grand crédit. D'autres S gothiques sont quelquefois doublées en dessus ou de côté: ce qui arive, lorsque deux S en forme majuscule, sont élévées l'une sur l'autre ou jointes ensemble tout de suite.

T en croix chez les peuples d'Europe, d'Asie, & d'Afrique: T majuscules & minuscules des notes de Tyron: suppression du T: age des mss. & des chartes reconnu par les diverses figures de cette lettre.

XIX. Avancer que le thau samaritain ressemble soit à la croix, soit au T latin ou grec; c'est une erreur monstrueuse: prétendre que les Hébreux eurent des T distingués de ceux, qu'on voyoit sur les sicles, découverts, il y a près de cent cinquante ans; c'est une ignorance parfaite; c'est une folie consommée. Ainsi parle (a) Scaliger: & quand nous ne le nommerions pas; on le reconoitroit sans doute au ton, qui lui est propre. En vain Origène alègue-t-il le témoignage d'un docte Juif converti, suivant lequel le thau des anciens caractères de sa nation ne diféroit en rien de la Croix. En vain S. Jérôme déclare-t-il semblable au signe, que les Chrétiens impriment sur leur front, la dernière lettre de l'alphabet hébreu du premier age, dont les Samaritains usoient encore sous ses yeux. En vain Tertullien aperçoit-il ce vénérable signe, dans le thau d'Ezéchiel & le T des Grecs. Scaliger (1) l'a prononcé; l'ancien *T*

(a) *Animadv. in Euseb. p.* 117.

(1) M. Simon (b) relève aussi Scaliger, pour s'être récrié *contre Origène & contre S. Jérôme; comme s'ils avoient avancé une fausseté manifeste.* Il en apèle à l'alphabet samaritain de R. Azarias, où l'on voit un T *en forme de croix de S. André. Jérôme Alcander*, ajoute-t-il, *envoya au P. Morin deux sicles, où le thau avoit la figure de croix.* Au jugement d'Alcander, le T ne l'avoit perdue, dans les livres samaritains, que parcequ'on s'étoit acoutumé à le former d'un seul trait. Mais, quoique Théodotion, de l'aveu de M. Simon, ait rendu le thau d'Ezechiel, comme si c'étoit la dernière lettre de l'alphabet; quoique (c) *plusieurs savans écrivains & plusieurs Pères* l'entendent de la croix; le critique aime mieux se joindre aux Juifs, & à ceux qui traduisent ce terme par *signe*. Peu lui importe, qu'on le prenne à la lettre, ou qu'on l'interprète de la loi par une opération cabalistique, fondée sur le mot *Thora*, qui commence en hébreu par le *thau*.

Reste à savoir si, chez les Hébreux, le *signe* & le *thau* ne sont pas une même chose: si le nom de *thau* n'a pas été donné au T; parceque sa figure servoit de signe: ou plutôt si la locution hébraïque de *signe* n'a pas été empruntée de la lettre *thau*; parceque la croix étoit employée comme signe. Les Hébreux ne se servirent point originairement du terme *thau*, mais d'*oth* pour marquer un signe. C'est ce qui nous porteroit à croire, que *thau* ne fut pris dans la suite, selon cette acception,

(b) *Bibliot. critiq. t.* 2. *ch.* 27. *p.* 416.

(c) *Ibid. ch.* 28. *p.* 419. *& suiv.*

hébreu

hébreu n'a pu avoir d'autre figure, que celle du thau représenté, dans son exemplaire samaritain, & sur quelques sicles, venus à sa conoissance. Mais combien n'en a-t-on pas déterrés depuis, où le *T* conserve la forme (*a*) de la croix? Combien n'observons-nous pas de croix, dans les *T* étrusques; si voisins par leur age du samaritain (*b*) antique?

Le *T* syriaque, à le bien prendre, n'est qu'une croix, formée d'un seul trait. La croix s'est maintenue dans le *T*, & de l'ancien (*c*) espagnol, & du coptique, & du (*d*) runique. On rencontre même plusieurs (*e*) *T* grecs & latins, en forme (1) de croix. D'ailleurs il ne s'en faut presque rien, que notre *T* & la croix ne soient une même (2) chose. Or ce caractère est celui de presque tous les alphabets d'Europe. L'hébreu caré ou le caldaïque (*f*) ne s'en écarte pas autant, qu'on pouroit le croire, au premier coup d'œil. Augmentation d'un côté, diminution de l'autre; voila la seule cause de la dissemblance. N'avons-nous pas même des alphabets hébreux, où le thau est précisément notre *T*? Combien de *T* arabes (*g*) ne s'en distinguent, que parcequ'ils ont la tête en bas?

Les figures des *T* en notes tyroniennes sont fort nombreuses. Dom Carpentier a prétendu les réduire à trois notes. Mais sa seconde en renferme de trois sortes, & sa troisième de deux; pour le moins aussi distinguées les unes des autres, que le sont chacune de ses trois notes entr'elles. C'en sont donc réellement six, dont voici les figures, telles qu'il les a rangées, mais représentées avec plus (3) d'exactitude, & dégagées des caractères étrangers, qui en offusquent quelques-unes: 1e. ˥ 2e. ⊢ ⌐\ ʃ 3e. ⊤ ✓. Si nous voulions ne compter, que trois notes; il faudroit les envisager plutôt comme des classes, que comme des genres

(*a*) V. notre VII. planche & la page 598. du 1r. vol.
(*b*) Pl. IX.
(*c*) Pl. XIII.
(*d*) Pl. XIV.
(*e*) Pl. X.
(*f*) Pl. VIII.
(*g*) Pl. IX.

qu'à raison de la coutume, d'user de la lettre T ou de la croix, pour représenter un signe, & surtout un signe relatif à la Religion.

(1) Il s'en trouve, dans le Spicilége de Béger, dans le Calendrier romain du P. Vulpi, dressé vers les commencemens du I. siècle. &c.

(2) Σταυρὸς ἐν τῷ T, dit (*h*) l'auteur de la lettre, sous le nom de S. Barnabé. S. Clément (*i*) d'Aléxandrie, Tertullien (*k*) & S. Augustin (*l*) reconoissent également la croix dans le T.

(3) Le défaut, qu'on lui reproche, vient de ce qu'il n'a pas été à portée de sentir, de quelle conséquence il étoit de ne point laisser disparoitre quelques petites têtes des T, & de distinguer les T courbes ou minuscules de ceux, qui sont formés de lignes droites.

(*h*) Cap. VII.
(*i*) Stromat. lib. 6.
(*k*) Lib. 3. contra Marcion.
(*l*) Quæst. 37. in lib. Jud.

& des espèces. La première contiendroit les *T* à longue tête, la seconde ceux à petite tête, & la troisième les *T* courbes.

On pouroit composer la première de T, dont la tête seroit séparée du tronc ; soit qu'elle fût horizontale (T) ; soit qu'elle (1) fût (Ƭ) oblique : de T, dont la tête horizontalement tournée vers la gauche ; tantôt avanceroit un peu (Ƭ) vers la droite ; tantôt seroit uniquement (┐) dirigée vers la gauche ; ici avec une haste perpendiculaire, plus ou moins (⊓) longue ; là soutenue par une bare abaissée de droite à gauche (7) ; ou de gauche (⌝) à droite. Cette même classe admetroit d'autres 𐌂 ; ouverts du côté gauche, dont la tête s'inclinant de haut en bas, formeroit un angle aigu ; ou s'élevant de bas (ʅ) en haut, produiroit un angle obtus : ou bien d'une ligne, tombant à plomb sur une oblique, descendant de droite à gauche (𝖨), résulteroit un autre angle obtus, d'un aspect diférent. La fécondité de cette classe ne seroit pas encore épuisée. Elle auroit des T, dont la tête, tournée vers la droite, seroit horizontale ; soit qu'elle fût en L renversée ; soit qu'elle ne le fût pas (Γ). De plus, dans cet état de renversement ; son angle devenant aigu, seroit plus ou moins (V) incliné, & sa tête plus ou moins (V) prolongée. Du reste il n'est pas rare de trouver, sur les anciens monumens, des T, dont la tête est toute entière, ou du (a) côté (2) droit, ou du côté gauche. On a même plusieurs exemples de ⊥, à tête renversée.

(a) Buonarruoti osservaz. p. XX.

La seconde classe n'auroit, que des I à petite tête, tels qu'on les rencontre quelquefois, dans certains mss, & dans quelques inscriptions, où l'on découvre même des *T* sans (b) tête. Ses genres seroient restreints à deux, dont chacun se diviseroit en trois espèces. En un mot la diversité de leurs figures & de leurs positions se réduiroit aux suivantes :

(b) Ibid. p. XVIII.

(1) Ces séparations de la tête & du tronc des *T* ne sont point rares dans les écritures capitales, minuscules & cursives. Il en est de même des Z, dont la tête ne s'avance, que d'un seul côté, des *t* à petite tête, & des *t* courbes. Cela doit nous confirmer, dans la pensée, que les auteurs de ces notes les empruntoient des lettres, dont on faisoit usage, & qu'il existoit dès-lors une écriture minuscule ou cursive.

(2) On en remarque plusieurs ainsi figurés dans le fragment de la loi romaine, dont on voit le modèle, au livre v[e] de la Diplomatique de Dom Mabillon.

7 ⌐ ✓ \ 1 ⌐, que nous acumulons ; de peur de trop nous apésantir sur des descriptions, auxquelles il est aisé de supléer, quand on a été mis sur les voies.

La troisième classe renfermeroit des *T* courbes, des T tournés à droite, à gauche, renversés, couchés, inclinés (ς ¿ ϙ 2 ⌐.) Ici l'on démêlera sans peine l'origine des t minuscules & cursifs. Voilà les classes, & du moins le germe des genres & des espèces *(1)* du *T* en notes tyroniennes.

Avant de passer aux diverses formes des *T*, observons un usage singulier des anciens. Il consistoit à suprimer cette (2) lettre, suivie d'une consone.

Des (*a*) monumens, dont l'antiquité ne sauroit guère être inférieure au IIIe. siècle, renferment, & des Ꞇ, surmontés (3) d'une bare, & de vrais C, en la place des T. Qui sait, dit le sénateur (*b*) Buonarruoti ; si ce n'est pas de cette sorte de *T*, qu'est venu leur changement (4) en C, constaté par tant de mss, & d'inscriptions (*c*) antiques ? Au moins, selon lui, ne doit-on pas s'en prendre à la prononciation seule.

(*a*) *Buonarruoti osservaz. p.* XXI.

(*b*) *Ibid. p.* XXII.

(*c*) *Reinesii syntagma inscr. clas.* 1. *n.* 10. *p.* 23.

Des ⅄ 7 J T panchés, sans sommets ni bases ; à queues où à têtes courbes, peuvent concourir à déterminer l'age

(1) Celles-ci montent, comme on le voit, à vingt-quatre, & ne sont pas moins diférentiées entr'elles ; que chacune de celles de D. Carpentier, sans avoir l'inconvénient de se confondre ensemble, par un mélange de classes, de genres & d'espèces, auxquels la forme des notes refuse de se prêter. Ceux qui s'imagineroient, qu'il en manque encore à notre *t* tyronien, courroient risque de prendre des lettres subsidiaires, pour des T radicaux, avec lesquels elles se joignent. Après tout on ne prétend point avoir épuisé les lettres initiales & primitives de chacune des notes du T : à combien plus forte raison des autres lettres !

(2) Marius (*d*) Victorin cite en preuve : *Posquàm res Asiæ*, mis au lieu de *postquàm*. On la suprimoit aussi quelquefois, suivie d'une voyelle. Par exemple dans le ms. 758. de l'abbaïe de S. Germain des Prés, fol. 79. v°. on lit *pos illum*, au lieu de *post illum*. Ces prononciations méritent d'autant plus d'être remarquées ; qu'elles n'influent pas seulement sur la langue latine, & celles qui en sont sorties ; mais sur l'écriture des mss. & des diplomes, toujours intéressante par le bon ou le mauvais usage, qu'on en peut faire.

(*d*) *Ars gram. lib.* 1. *p.* 2467.

(3) En fait d'ecriture cursive ; les *t*, dont la tête est separée du tronc, anoncent ordinairement la plus haute antiquité, comme du ve. siècle ou du vi^e^. au moins : lorsque leur montant fort exhaussé ne porte pas sur une petite base, en forme d'~ couchée & renversée.

(4) Celui du C en T, quoique plus rare, ne laisse pas d'être assez fréquent dans quelques mss, & notamment dans le Missel de Gellone. Nous n'en citerons qu'un exemple, pris des cérémonies du batême : *Et insuflat sacerdus ter vitibus in aqua*, pour *Sacerdos tribus vicibus*.

II PARTIE. Sect. III. Chap. IV.

d'une (1) écriture lapidaire, à la faire conoitre, pour antérieure de plus d'un siècle à l'ère chrétienne.

La tête du T, tranchée haut & bas par des sommets, convient aux quatre premiers siècles. Aux v. & vi^e, le goût des T, presque dépourvus de tête, s'acrédita, sans détruire l'ancien usage. Jusqu'au ixe. siècle; les sommets de la tête prirent à peu près la forme de triangles, un peu alongés en pointes, tournées vers le bas. Les ix. & x^e. siècles employèrent, surtout en Espagne, des *T* fort hauts, dont la tête, entièrement portée du côté gauche, avoit la figure d'une *S* ou d'un *C*, terminé par le bas en volute. En France & en Angleterre, les *T* métalliques étoient souvent composés d'un ou de plusieurs triangles. Aux siècles suivans, les irrégularités se multiplièrent. La base du T devint non seulement d'égale longueur avec la tête; mais toutes les deux, aux tems gothiques, se transformèrent en déliés un peu courbes. On vit aussi le *T* se métamorphoser plus d'une fois en ꟿ ou ᒍᑎ. Ces figures sont néanmoins plus particulièrement assorties au goût alleman.

A l'égard des mss; le ⲧ garni d'une tête & d'une base, en ∾ couchées, & fort chargées sur & sous la haste, désigne le v. ou vi^e. siècle. De-là, jusqu'au xe, cette lettre a souvent pris la forme de l'*Y*: & quelquefois celle du *Z*, vers le ixe. siècle. Ses têtes en ϒ, dans les mss, paroissent avoir été plus fréquentes (2) au viie, qu'en aucun autre. Aux vi, vii. & viiie; nous avons beaucoup de *T*, dont la tête est arondie vers la gauche. Ce dernier siècle & le ixe, surtout dans la lombardique, distinguent une espèce

(1) Quoique la parfaite régularité des traits semble être la marque de l'empire d'Auguste; quelques irrégularités, dans le contour ou la base des T, ne devroient pas les en exclure, si d'autres caractères manifestoient ce tems. En éfet l'ancienne écriture, assez grossière, & qui pouroit être apelée rustique, relativement à la perfection, qu'on donna pour lors à l'élégante, ne laissa pas de s'y maintenir, & bien des siècles encore depuis.

(2) L'usage n'en a pourtant jamais été commun. Encore une fois il ne faut pas s'imaginer, que les caractères distinctifs de chaque siècle doivent toujours se tirer des usages ordinaires. Souvent ceux, qui ne paroissent, que de tems en tems sont plus décisifs. La raison en est, qu'ils cessent totalement, dans un espace bien plus court: au lieu qu'il faut ordinairement une longue suite de siècles, pour remarquer des changemens sensibles, dans les usages les plus communs. Ce principe n'a nulle part une aplication plus juste, que par raport à la forme des lettres.

de leurs T capitaux, par des sommets & des bases, divisées en deux pointes, ordinairement courbées en ancre. Vers le XIe, les sommets latéraux de la tête ne sont, que deux lignes, rendues concaves en dehors.

Le *t* minuscule est fort ancien : nous l'avons même découvert, & dans les notes de Tyron, & dans quelques monumens des premiers (1) siècles. Les mss. & diplomes des tems les plus reculés nous l'ont transmis. La tête des anciens *t* minuscules est presque toujours horizontale. Quelquefois traversée par la haste, aux VII. & VIIIe. siècles, elle donne aux *t* la figure de la (2) croix. Ils eurent aussi dès-lors une tête courbée, tantôt (3) uniquement vers la

(1) Le *t* minuscule ne se glisse sur les monoies orientales, qu'aux VI. & VIIe. siècles. Mais, au premier des deux, il conserve sa tête horizontale, & courbe son pié de bas en haut vers la droite : au lieu qu'au suivant il cambre de plus sa traverse de haut en bas vers la gauche. Souvent même alors son suport ou sa queue décline beaucoup du même côté, avant que de se relever du sens contraire.

(2) La cursive romaine la plus antique fait grand usage du *t* en croix. Il se forme de traits courbes, qui souvent lui impriment l'air d'un X. Qu'on s'imagine deux ; l'une de bout & contournée, servant de haste au *t*; l'autre ( ) couchée & renversée, lui tenant lieu de tête, on aura l'idée juste de ces *t* romains. A la seconde *ʃ*, on substitua quelquefois un C couché ( ) & renversé.

Ces deux traits furent plus inclinés, dans la mérovingienne. En voulant les tracer tout de suite, & d'un seul mouvement, on donna l'être à diverses figures du *t*, semblables au chifre 8 & à l'*y* grec. Dans la lombardique ou romaine d'Italie, ces *t* dégénérèrent, depuis le VIIe. siècle, en ... &c. Les ... allemans des X. & XIe. siècles, en naissent aussi sans dou te.

Entre beaucoup d'autres espèces de *t*, sortis de la même croix; deux assez remarquables en tirent encore leur origine. Au lieu de tenir à l'ordinaire le côté gauche de leur tête ( ) dégagé du montant; on continua leur traverse, pour lui faire couper une seconde fois la haste. On eût dit d'un C resserré ( )ou d'une ovale ( ) couchée. L'un & l'autre traversoient la haste de la croix par le milieu de gauche à droite, après l'avoir fait un peu plus haut de droite à gauche. Nous ne voyons le dernier, qu'au VIIIe. siècle. L'autre s'étend, depuis le commencement du VIe, jusqu'au déclin du IXe : mais c'est au VIIe, que les exemples en sont plus fréquens.

Le *t* en croix perdit trois de ses courbures, les deux supérieures & l'inférieure gauche, aux XI. & XIIe. siècles. Il n'étoit alors pas moins à la mode, dans la cursive, que dans la minuscule. C'est à peu près sur ce pié, qu'il se conserva, & nous fut transmis. Toutefois avec le tems, sa tête devint oblique, son croisillon souvent inégal, & son pié anguleux : observations, qui néanmoins tombent spécialement sur la minuscule.

(3) Les *t* à tête uniquement courbée vers la gauche, se remarquent surtout au IXe. siècle. On pouroit quelquefois les confondre avec nos *q*. Mais la tête convèxe, rabatue vers la gauche, sans exclusion de courbure vers la droite, s'étend depuis les premiers tems, jusqu'au XIe. siècle dans la cursive minuscule. S'il est question de la majuscule; cette cambrure n'est pas même bornée par le pur gothique.

droite ou vers la gauche, & tantôt de part & d'autre. Cependant leur côté droit paroissoit souvent horizontal, sans aucune courbure. Vers le XIIe. siècle, un des bouts de la tête du *T*, ou même tous les deux, furent tranchés fréquemment par des sommets; tandis que cette traverse étoit soutenue par un suport quelquefois terminé en volute. La même queue ne tarda pas à se former en un ou plusieurs angles, auxquels les siècles suivans en ajoutèrent de nouveaux. Il fut depuis dificile (1) de distinguer le *t* minuscule, devenu majuscule par voie de fait, de l'*u* gothique, qu'il représentoit, au moyen d'une queue élévée jusqu'au haut, & rabaissée jusqu'au bas ( ) en devant.

Il n'est guère de lettre cursive, dont la figure soit plus variée, que celle du *t*. Il seroit impossible d'en donner des notions rigoureusement exactes. Quand on se borneroit à la seule romaine antique; pour y réussir, il faudroit s'engager, dans des détails très-longs & très-épineux. Contentons-nous donc d'observer, que ses formes les plus singulières, par raport à nous, & cependant alors les plus communes, reviennent à l'a, mais souvent panché vers (2) la gauche, au (3) c minuscule, ainsi qu'au T majuscule à

(1) Le *t* ressemblant à l'*a* cursif, aux IX. & X^e. siècles, fut surmonté quelquefois d'une bare horizontale ou concave en dehors, qui lui donna une forme, depuis adoptée par le *t* & l'*u* de l'écriture gothique.

(2) Sur une haste courbée, la tête du *t* doublement, & quelquefois triplement apuyée, donna naissance au *t*, semblable à l'a minuscule. Pareille disposition de traits favorisoit extrêmement les liaisons de la cursive romaine. Aussi cette lettre s'y reproduit-elle très-fréquemment: & sa durée y doit-elle être mesurée, sur celle de la romaine ou lombardique; c'est-à-dire jusqu'au XIIe. siècle. Le même *t* ne fut pas moins favorablement acueilli, dans la mérovingienne, & dans la plus ancienne caroline. Cependant à peine parvint-il au-delà de l'empire de Louis le pieux. Mais chose bien singulière! quoiqu'un peu altéré, on le retrouve en Espagne, aux XIV, XV. & XVIe. siècles.

Il est une autre sorte de *t*, qu'on pouroit confondre avec l'*a* cursif. Il est formé de la tête du *t*, convèxe du côté gauche & rabatue, jusqu'à contact du pié de la haste courbée de même. Bientôt on le composa de deux C apliqués l'un contre l'autre. L'usage s'en établit au VIIIe. siècle en France: il s'y soutint, durant le IXe: mais il ne s'étendit pas au-delà des bornes du suivant. En Italie il se maintenoit encore au XIe, & du moins jusqu'au XIIIe. en Espagne. On diroit qu'au XIVe, en Angleterre & en Ecosse, il auroit paru résuscité; s'il ne s'y étoit pas montré sous une forme, aussi bisare que gothique.

(3) Le *t* en forme de *c*, commence au XIIe. siècle, & dure au-delà du renouvellement des lettres. Cet usage n'étoit pourtant pas le plus général. Celui des *t* en croix, soit avec un croisillon éminent des deux côtés, soit avec perte du côté gauche, eut toujours l'avantage. Les *t* mêmes terminés en potence

tête (1) renverſée. Quelques-unes de ſes autres figures reſſemblent preſque aux lettres latines *d*, *ε*, *f*, *G*, *h*, *ℑ* *l*, *o*; *p*, *q*, *ϑ*, *r*, *ſ*, *u*, *x*, *y*, *z*, aux grèques ζ θ ϑ σ φ χ, aux chifres arabes, 2 3 7 8 &c. Il n'eſt pas beſoin de deſcendre au (2) deſſous du VIe. ſiècle, pour trouver tous ces caractères.

Le *ꞇ* lombardique a la tête très-courbée vers la gauche, & un peu vers la droite en deſſus, & plus régulièrement en deſſous. Il reçoit auſſi, dans la curſive, à peu près les mêmes figures, que la mérovingienne. La viſigothique y joint celles de l'*Y* & de l'*m* ou peu s'en faut. Plus d'une fois la caroline, après avoir traverſé la haſte, par la courbure gauche inférieure de la tête du *ꞇ*, élève ſur le côté droit ſupérieur une *S*, ou un *ſ*, ou quelque choſe d'aprochant.

Au Xe. ſiècle, le *t* curſif majuſcule eut la haſte fort élévée. Souvent alors ſa queue ſe relévant, & traverſant le *t* par deux fois, lui donna preſque la forme d'un 8 en (3)

avec ou ſans baſe, recourbée vers la droite, ne ceſſérent d'avoir cours : quoique leur principale faveur ſoit renfermée, entre les X. & XIVe. ſiècles.

(1) Le *t* curſif, obliquement renverſé, ſens deſſus deſſous, ſe produiſit ſouvent ; ſurtout à la fin des mots, depuis le VIe. ſiècle, juſqu'au XI. Sa plus grande vogue doit être fixée vers le milieu du VIIIe. Il n'en fut pas de ce *t*, comme du capital. Celui-ci ne put être renverſé qu'exprès : celui-là le fut, parcequ'on inclina toujours de plus en plus vers la gauche le montant du *t*, & qu'on éléva, ſuivant la même proportion, le côté droit de ſa tête, en ſuprimant l'autre. Ainſi la tête aparente de ce *t* en eſt véritablement la haſte, & la prétendue queue en eſt la vraie tête. Nous avons, juſqu'au XIe. ſiècle, des *t* ſemblables au 3, à l'v, à l'*r* ; mais de figures fort diférentes, & qui néanmoins naiſſent tous de ce T curſif, qui ſemble avoir la tête en bas.

(2) Les *t* mérovingiens ne portent pas ſi loin la licence. Ils ſe bornent preſque à l'imitation des *t* curſifs romains les plus communs. La plupart des *t* ſaxons n'ont qu'une tête horizontale, quelquefois relévée par une pointe vers la gauche, & une queue en *c*, qui, dès les premiers tems, commençoit à faire angle vers ſon milieu.

(3) De la queue du *t*, relévée en courbe, traverſant ſa haſte de droite à gauche, paſſant par deſſus, & lui ſervant de tête, réſulta le *t*, connu ſous la forme du *v*. Communément on ne ſe contenta pas de la première traverſe : la queue prolongée au-delà du bout de la haſte vers la droite y fit ſouvent éclore une autre tête. Ce *t*, dont l'origine peut remonter au V. ou VIe. ſiècle, ne prend fin, que vers le milieu du XIe. Il eut grand cours en Allemagne, durant ce ſiècle & le précédent. Mais, quoique ſa queue avançât régulièrement du côté droit ; cela n'empêcha pas, que dans la ſuite il n'eût encore une troiſième tête iſolée : parceque ſa queue s'élévoit à peine au-deſſus de la moitié du montant. Une tête principale ſéparée de la queue, fut poſée au bout de la haſte : lorſque ſur le déclin du XIe.

II. PARTIE. SECT. III CHAP. IV.

chifre curſif. Aux ſiècles ſuivans, la même queue ſerpentant (1) traverſa tant de fois la haſte; qu'on diroit d'un échalas, ſoutenant ſon ſep de vigne. Au XII[e], la haſte ſe pliant en divers ſens devint (2) peu à peu toutafait ondée ou anguleuſe : ſi ce n'eſt quand elle étoit diſtinguée de la queue du T. Celle-ci prenant la forme d'un (3) C, de la tête deſcendit au-deſſous de la haſte, & donna naiſſance à une ſorte de *t*, non moins gothique que celui, qui ſe confondoit avec l'*u*.

Comparaiſon de l'V latin avec ceux des autres nations: deux ſortes d'U en

XX. L'étruſque & l'ancien grec (4) ont des V parfaitement ſemblables aux nôtres. Renverſez les V ſyriaques & runiques; vous y trouverez ſans peine l'v latin. Employez

ſiècle, la queue monta juſqu'au haut en ſerpentant. Pour l'ordinaire le *t* eut une pareille tête, dans l'écriture alongée. On découvre néanmoins quelques exemples, où ces ondulations ſe terminent en tête, au-deſſus de laquelle le bout de la haſte paroit élévé.

(1) Le *t* de l'écriture alongée, quelque ondulé qu'il ſoit, ne s'élève ni ne s'abaiſſe au-delà de la ligne. Dans la mérovingienne, ſur une haſte un peu tortueuſe, s'étend une tête large & proportionée à ſa hauteur. Communément recourbée en deſſous vers la gauche, elle va juſqu'à toucher cette haſte ou à la traverſer. La tête devient petite dans la caroline, au IX[e]. ſiècle; tandis que la hauteur du montant augmente. Le même caractère au X[e]. paroit & plus marqué & plus général. Aux XI. & XII, la tête du *t* perd ſon arondiſſement, & ſe raproche du T capital; comme du pur minuſcule, au XIII[e]. En Allemagne, au X[e], la hauteur du *t* & la petiteſſe de ſa tête ſont encore plus frapantes, qu'uniformes. Vers le milieu de ce ſiècle, la haſte du *t* ſemble vaciller quelquefois par ſes tremblemens multipliés, auxquels elle commence à être ſujète. Cependant ſon ancienne forme continue de l'emporter ſur toutes les autres. Dès le commencement du XI, on détache la queue du bout du *t*, & l'on ſe contente de traverſer ſa haſte par une S. Bientôt on la double, triple, quadruple &c. enſorte que le montant du *t* devenu plus long, en eſt tout couvert. Ces ondulations n'afectent pas tous les *t* ſans exception : il s'en faut beaucoup. Depuis le commencement du XII[e]. ſiècle, on voit grand nombre de T, en forme capitale : & les traits ſinueux ſont rétranchés.

(2) Dans la charte de pleine ſécurité, ſous l'empire de Juſtinien, on remarque déja des *t* à queue ondulée ou tremblante.

(3) David Caſley, dans ſon Catalogue des mſſ. du roi d'Angleterre, dit, que le *t* & le *c* des chartes & des mſſ. ſe confondent, depuis le XIII[e]. ſiècle, par une trop grande reſſemblance de figures. C'eſt même un des moyens, qu'il propoſe, pour juger de l'age de ces anciens monumens. Un auteur, qui a fait des notes ſur le plus ancien regiſtre de la chambre des Comptes, apelé de S. Juſt, remarque (*a*) fol. 20. v° ſur le mot Echiquier, *même ſelon l'écriture dudit regiſtre, qu'on ne ſait ſi c'eſt* Statarium *ou* Scacarium : *d'autant que les t ſont courbés, comme les c: duquel erreur eſt procédé le terme d'Eſchiquier* C'eſt à quoi nous ne ſouſcrirons pas.

(4) L'V grec de l'ancien (*b*) monument d'Amycle, l'v étruſque & l'V latin des tables Eugubines étoient, il y a trois mille ans, les mêmes, que ceux d'aujourdui. L'V latin a moins varié d'abord, que le grec. La pointe de celui-ci s'étant inſenſiblement alongée l'a fait dégénérer en Y.

(*a*) *Montfaucon. Bibliotheca bibliotb. mſſ. p.* 849.

(*b*) *V. planche V. t. 1. & t. 2. la 1*[e]. *des écrit. lapid. & métal.*

ſus

fur l'hébreu le même fecret : augmentez un peu l'un de fes côtés : d'un angle obtùs formez-en un aigu ; l'V latin va fe montrer à vos yeux. Ces changemens au fond ne font pas tels, qu'on ne puiffe en remarquer d'auffi grands dans les transformations, ordinaires à notre V. A l'égard du famaritain, par de nouvelles additions à fes traits ; il s'eft aparamment (1) plus écarté de fa figure primitive, que les V des autres nations. Cependant il ne faut que rétrancher, pour le reconoitre, dans toutes les formes, qu'il a prifes.

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. IV.

notes de Tyron : divers ufages des *v* voyelles & confones, ronds, carés, aigus : juger par leurs figures de l'age des mff, des chartes, & même des imprimés.

Dom Carpentier (*a*) compte des V tyroniens de quatre (2) fortes. Il feroit peutêtre mieux de divifer les *V* des notes de Tyron, & même tous ceux des anciens mff. & autres monumens ; en ronds, tels à peu près, que nos U voyelles ; & en aigus ou angulaires, femblables à nos V confones. Les premiers (3) fe fubdiviferoient en U fans fuport, & en Ч apuyés d'une hafte. Il eft une fituation de l'U rond affez notable, pour donner naiffance à un nouveau genre ; fi cette lettre ne fe trouvoit pas naturellement bornée à deux : ce feroit l'Ᏸ prefque totalement renverfé. L'V faifant angle

(*a*) *Alphab. tyron. tab.* 2.

(1) Si cette lettre femble s'acorder mal avec notre V, quant à la figure ; nulle autre ne lui eft auffi conforme, quant à la dénomination. C'eft la (*b*) feule, qui ait confervé, chez les Grecs Eoliens, & chez les Latins, fon nom primitif, le nom de *Vau*.

(2) Mais, fans parler de quelques menus défauts ; fa troifième note eft la même que la première. S'il étoit poffible d'établir entre l'une & l'autre quelque diférence ; il faudroit la pouffer beaucoup plus loin, comme on le verra bientôt. En récompenfe le quatrième de fes *u* tyroniens en renferme trois, dont la diftinction eft plus fenfible, que ne l'eft celle, qui diférencie fes trois premières notes.

(3) Qu'ils foient tranchés par des fommets, ou qu'ils ne le foient pas ; que l'U purement rond foit plus ou moins en ovale couchée ; que fon ouverture foit plus ou moins grande ; qu'elle réponde précifément par le haut à fon milieu, ou qu'elle décline un peu vers la droite ou vers la gauche : ces variétés peuvent fervir à la fpécification des mots, dans les notes tyroniennes : mais elles n'opèrent point une diverfité confidérable, capable d'influer fur l'effence de la figure. Il en faut dire autant des U à hafte, d'où font dérivés nos *u* minufcules. Ils ne paroiffent fur (*c*) les médailles, qu'au VIe. fiècle. Mais ils étoient plus (*d*) anciens dans les mff. Leurs bafes & leurs fommets, marqués ou fuprimés ; leurs divers degrés d'ouverture vers les côtés ou vers le haut ; la queue foit perpendiculaire de diférentes longueurs, foit inclinée de part ou d'autre, droite ou courbe, racourcie ou prolongée, toutes ces minuties n'en changent prefque point la pofition, loin d'en altérer les traits effentiels.

(*b*) *Prifcian. lib.* 1. *apud Putfch. col.* 545. *Voffius de arte grammaticâ. lib.* 1. *c.* 15. *p.* 67.

(*c*) *Band. numif. t.* 2. *p.* 618.

(*d*) *De re diplom. tab.* 6.

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. IV.

pouroit se partager en quatre ; suivant qu'il (1) regarde en haut, en bas, à droite, à gauche.

Les Latins distinguoient (2) un V consone, un U voyelle ; & même un V, qui, n'ayant ni l'une ni l'autre qualité, n'étoit (3) rien selon quelques-uns de leurs auteurs. Le

(1) Ces divers aspects présupposés ; il n'est pas nécessaire d'insister beaucoup sur son ouverture plus ou moins grande, sur sa situation plus ou moins oblique, sur un de ses côtés plus ou moins long. On pouroit toutefois tirer de pareilles circonstances bien caractérisées, & par raport à ces V, & par raport aux U ronds, autant d'espèces, qui contriburoient à rendre plus clair & plus commode l'arangement d'un bon Dictionaire en notes de Tyron, ouvrage qui manque absolument à notre littérature, mais dont l'exécution ne paroit pas impossible.

(2) Nous ne pensons pas, qu'on pût révoquer en doute, que les Romains anciens, sans avoir déterminé des figures diférentes, pour représenter leur *v* consone & leur *u* voyelle ; ne laissoient pas de les distinguer, du côté de la valeur. Mais un habile académicien nous ayant fait sur cela des dificultés, nous met dans la nécessité de ne pas l'avancer sans preuves. *V vocalis* δίχρονος, (*a*) dit Diomède, *quæ geminata digamma accipit : & præposita sibi aut alteri vocali transit in* CONSONANTIUM *potestatem, ut* VULGUS, VALENS, VIXIT, VELOX, VOX. Contentons-nous d'ajouter à l'autorité de Diomède celle de Priscien. Voici (*b*) ses paroles : *I et V vocales, quando media sunt, alternos inter se sonos videntur confundere, teste Donato* ; I, *ut* vir ; V, *ut* optumus. *Et I quidem, quando post V consonantem, loco digamma F functam Æolici ponitur, brevis.* Un peu après dans son chapitre sur le nombre des lettres chez les anciens : *Nunquam* (*c*) *autem potest ante I literam, loco positam* CONSONANTIS, *aspiratio inveniri, sicut nec ante* V CONSONANTEM ... *V verò, loco* CONSONANTIS *posita, eamdem prorsus in omnibus vim habuit apud Latinos, quàm apud Æoles* *digamma* F. *Unde à plerisque ei nomen hoc datur, quod apud Æoles habuit olim digamma, id est, vau.* Il seroit aisé d'acumuler ici une foule de textes des anciens aussi formels.

(3) *Interdum est nihil ... sine dubio nihil est*, dit S. Isidore (*d*) de Séville, d'après quelques grammairiens du tems de l'empire romain. Il s'agit de l'*u* précédé d'une consone, & suivi d'une voyelle : comme dans *Qui*, *quæ*, *quod* &c. Ce qui prouve, que ces anciens prononçoient leur *qui*, comme nous le faisons en françois. L'V n'auroit surement pas manqué de se faire sentir ; si la prononciation, que nous donnons à ces mots latins, avoit été la leur. Ils écrivoient (*e*) même *qui* sans *u*. Beaucoup d'inscriptions antiques & de mss, antérieurs à Charlemagne, quoique pas toujours constans dans cette orthographe, sufisent pour faire foi, que l'*u* à la suite du *q*, ne se prononçoit pas toujours. Cependant le ms. 7530. de la bibliothèque du roi nous montre un grammairien, qui après avoir insisté, comme S. Isidore, sur le néant de l'*u* en certains cas ; conclut qu'il fait partie du *q*. Cela paroitra-t-il sufisant, pour justifier notre prononciation ? Quoiqu'il en soit : c'est un indice de la plus haute antiquité, dans les actes publics & les mss. d'y voir souvent l'ᴗ rejetté au-dessus du *q*. On en trouve néanmoins encore des exemples très fréquens, surtout en Italie, aux VIII. & IXe. siècles. On remarque aussi pour lors d'autres *v*, qu'on ne doit pas certainement compter pour rien, quelquefois renvoyés exprès au dessus des mots, où ils auroient dû, entrer. Il n'est pas rare, que des exceptions, fondées en raison s'étendent avec le tems au-delà de leurs bornes légitimes, par l'habitude ou

(*a*) *Putsch. col.* 420.

(*b*) *Lib.* 1. *de literâ. col* 539.

(*c*) *Col.* 545.

(*d*) *Origin. lib.* 1. *c.* 4.

(*e*) *V. nos planches lapidaires.* 1. *clas.* 2. *divis.* 1. *genre*, 2. *espèce*, *n.* 3.

digamma (1) éolique n'avoit de raport, qu'avec l'V consone, & non pas avec l'U voyelle.

Quoique autrefois on ne changeât rien à la prononciation de l'V : quand il s'en rencontroit deux de suite, dont le premier étoit consone, & le second voyelle ; ce dernier s'écrivoit (*a*) souvent par un *o*. Conséquemment le nominatif singulier se trouvoit confondu avec l'acusatif pluriel. Au lieu de deux v ou de vo ; on ne marquoit quelquefois (*b*) qu'un V : mais dont les deux côtés surpassoient en hauteur les lettres voisines. D. Mabillon (*c*) observe, que les deux VV bien distingués, durant le IXe. siécle, furent au XII. confondus par la complication de leurs branches, qui leur donna la figure (2) du double W.

On se servoit encore alors (3) indiféremment (*d*) de l'v

(*a*) *Velius Longus. col.* 2222. *Sosip. Charis. c.* 57. *Mar. Victorin. col.* 2459. 2460. *Prisc. c.* 524.

(*b*) *Dausquius de orth. p.* 198.

(*c*) *De re diplom. p.* 53.

(*d*) *Ibid.*

l'inatention des copistes. Dans les mss. anglo-saxons il est d'un grand usage de porter l'*v* au-dessus de la ligne. Il est même passé en coutume dans quelques-unes de leurs écritures. Telle est une minuscule du ms. de S. Germain des Prés 211.

(1) On a plus haut trop examiné ce qui concerne ce digamma, pour se permettre à son sujet de nouvelles discussions. Ajoutons seulement, que le Φ ou l'F étrusque, selon M. Gori, prit naissance de deux ‡ ainsi posés.

(2) Dès le XIe. siècle, on en peut voir un exemple dans la (*e*) bulle de Benoit VIII, & six dans la VIe. planche de Casley. Une seule petite pièce de Madox en fournit quatre : & si nous ne craignions de passer du XIe. siècle au XIIe, nous ajouterions, que la VIe. planche du *Trésor des diplomes d'Ecosse par Anderson* n'en renferme pas moins. Ces dernières pièces ne sont, ni plus anciennes, que l'an 1098. ni postérieures à l'an 1107. Réduisez la question à des W qui se touchent ; le premier siècle en fournira. Mais il s'agit d'*W*, qui se traversent : en quoi consiste, à proprement parler, le double *you*. Or M. le Blanc (*f*) a publié une monoie d'or de Louis le débonaire, sur laquelle ces conditions sont exactement remplies. Les diplomes originaux du même monarque nous ofrent aussi des *W*. Après cela il seroit inutile d'en montrer dans d'autres diplomes d'empereurs des X. & XIe. siècles ; comme d'Otton III. de 997. de Henri IV. de 1066 &c. si ce n'est pour faire remarquer, que les deux V entrelassés devinrent depuis ordinaires ou très-fréquens, de rares qu'ils avoient été jusqu'alors. On trouve aussi dans une monoie anglo-saxone du chevalier Fountaine, pl. IX. un W, qui pouroit bien n'être pas de beaucoup inférieur en age à celui de Louis le débonaire. Par dessus tout cela, nous voyons le W paroitre, dès la fin du VIIe. siècle, dans un diplome de Clovis III. D. Mabillon en a publié (*g*) le modèle. Combien faudroit-il faire remonter plus haut l'antiquité de cette lettre double, si sur un des blocs de pierre, érigés à Paris sous Tibère, il faloit lire avec M. Baudelot (*h*) *Wieilom* ? Mais ni M. de Mautour, ni les PP. de Montfaucon, Lobineau & Martin n'y ont point vu ce *W*. Nous n'y avons non plus aperçu qu'un V ; quoique nous ayons examiné l'inscription de fort près, en diférens tems, & à plusieurs reprises.

(3) Un savant académicien nous a communiqué une observation, d'où il résulteroit, que, dès le XIIe. siècle, l'usage de l'V & de l'U n'étoit pas toutafait

(*e*) *Vindic. archivi. Fuld. tab.* 1.

(*f*) *Traité des monoies. p.* 100.

(*g*) *De re diplom p.* 381.

(*h*) *Hist. de l'académ. des inscrip. t.* 3. *p.* 241.

aigu & de l'u caré. L'u rond n'avoit pas plus d'aplication déterminée à l'*u* voyelle ou consone, que les deux précédens.

Il ne faut pas remonter cent ans, pour découvrir le commencement de l'usage, où nous sommes en France de distinguer l'v consone de l'u voyelle par ces deux caractères. Avant ce tems, le premier; voyelle ou consone, se retrouvoit constamment à la tête des mots. Toute autre place étoit dévolue au second; sans égard à sa qualité de consone ou de voyelle. Cherchons dans les mss, l'origine de cette dernière pratique; avant que de nous ocuper de l'autre, à laquelle on n'a pensé tout de bon, que depuis cent cinquante, ou deux cents ans tout au plus: si l'on met en ligne de compte ses plus foibles commencemens.

Au XIIe. siècle, on croit découvrir les prémices (1) de l'usage, suivant lequel l'v aigu, voyelle ou consone, commençoit toujours le mot. Dès-lors, par raport à l'écriture cursive; il étoit déja bien acrédité (2) en France, en Angleterre, en Ecosse. Il fit partout des progrès considérables, au XIIIe. siècle. Au suivant, il parut presque ordinaire & universel. Mais, par raport à la minuscule (3) *formée*, relative à celle de nos imprimés; on n'étoit pas encore

abandoné au caprice. Dans un ms. des sermons françois de S. Bernard; il a remarqué l'u voyelle, surtout précédé ou suivi d'une autre voyelle, souvent écrit avec un v consone; tandis que celui-ci l'est par un u voyelle. M. Pluche a fait graver, d'après un ms. du même siècle, de la bibliothèque des PP. Feuillans de Paris, un fragment des sermons françois de S. Bernard en vingt-deux lignes, où cette distinction des *u* n'est point observée. On n'y voit même, qu'une seule fois, l'*V* consone pour l'*u* voyelle; quoique la derniere lettre s'y trouve quinze fois, dans les circonstances requises, pour être rendue par l'*V* consone.

(1) Que ce fût afectation ou sans dessein: dès le commencement du Xe. siècle les diplomes allemans employoient quelquefois l'V pour lettre initiale des mots. On en faisoit encore plus fréquemment le même usage, dans les chifres des dates; quoiqu'il ne fût pas le plus commun. Ailleurs toutes les places étoient indiféremment acordées à l'*v* & à l'*u*.

(2) Nous avons vu deux diplomes de Louis le gros, en date de l'an [illegible]. dont tous les *v*, placés au commencement des mots, ont le fond en pointe, le côté droit courbe, & le gauche droit. Leur queue s'élève de quatre ou cinq corps au-dessus de la ligne. Ils sont d'ailleurs semblables aux *b*. Mais ceux-ci sont plus longs, & moins inclinés vers la gauche.

(3) On spécifie cette écriture: parcequ'il en est une cursive des mss, portant à peu près les mêmes caractères, que celle des actes. Mais quand l'écriture des chartes se raproche de celle des mss, elle ne laisse pas d'user ordinairement de l'*v*, comme la vraie cursive.

acoutumé au xve. à marquer notre v consone, au commencement de chaque mot : quoiqu'on le fit quelquefois assez régulièrement ; & qu'au xvi, la mode en soit devenue (1) presque générale.

Sur la fin de ce siècle au plutôt elle fit place à celle, qui distingue l'*v* consone de l'*u* voyelle. Quelques villes d'Allemagne, comme Bâle, Cologne, Francfort (2) sur le Mein & les villes de Holande (3) adoptèrent cette orthographe : mais toutes ne furent pas aussi constantes à la suivre, que ces dernières. Les éditions élégantes des Elzeviers & autres ne s'en écartent, que par raport aux V majuscules, dont elles continuèrent de se servir invariablement. C'est qu'alors les U n'étoient pas plus connus, qu'employés par les compositeurs. On ne s'astreignit à s'en servir en Holande, que quand la France (4) abandona la vieille méthode, pour s'atacher à la nouvelle.

Quoique notre exemple ait achevé d'entrainer presque tous nos voisins ; plusieurs villes d'Allemagne ont tenu jusqu'à présent, & tiennent encore pour l'ancienne mode. Quelques-unes de ce vaste païs & des royaumes du Nord, ont coutume de placer (5) un V après le Q. Cet usage n'est

(1) Tandis qu'à Paris les Etiennes & autres plaçoient toujours l'V au commencement des mots ; Alde Manuce à Venise ne l'employoit, qu'à titre de majuscule : Gryphe à Lion en usa de même. On suivit cette pratique à Bâle, malgré le grand usage, qu'on y faisoit au siècle précédent de l'V aigu, pour lettre initiale de chaque mot. Il n'y a pas vingt ans, que l'orthographe de Manuce avoit encore ses partisans en Allemagne, & qu'on s'y atachoit servilement dans quelques impressions.

(2) Cette ville entre autres revint bientôt à la vieille mode.

(3) Nous avons sous les yeux un Valerius Probus, imprimé à Leyde en 1599, dans lequel, à deux pages près, on est exact à distinguer, par des caractères propres, les V consones des u voyelles, hors le cas des lettres majuscules. Nous avons vu d'autres impressions de Holande de la même année, où cette nouvelle orthographe est suivie sans exception.

(4) Elle avoit été prévenue par l'Angleterre, & peutêtre par certaines villes d'Allemagne. L'Italie nous a plutôt suivis à cet égard, qu'elle ne nous a devancés. Avant 1660, l'ancien usage avoit à peine éprouvé quelques ateintes en France. Mais depuis cette époque, & surtout depuis 1670. la nouvelle pratique prit en peu de tems le dessus. Elle y étoit universellement établie en 1680, & même un peu plutôt. Cependant, comme on avoit fait d'abord en Holande ; on continua dans quelques imprimeries de France ; presque jusqu'à notre siècle ; d'user de l'V voyelle, au lieu de l'U consone, au commencement des phrases, & partout où la majuscule devoit être employée.

(5) Ils en usent de même partout, où l'*u* est suivi d'une voyelle : par exemple ils écriront *consvetudo lingva* &c.

point de leur invention. Elles l'ont puisé dans des mss. du xv[e]. siècle. D'autres villes des mêmes contrées, & le nombre en est encore grand, conservent l'*V* consone pour l'*U* voyelle partout, où il faut mettre des lettres majuscules. Plusieurs imprimeries du Nord emploient depuis plus d'un siècle, au lieu de l'U rond, l'u presque caré, rendu majuscule. Un autre V à peu près semblable à l'V consone de nos notes, & qu'on pouroit apeler rond, a tenu il y a déja long-tems, dans quelques livres, la place de l'v aigu. Il paroit même sur les (*a*) médailles de l'empire de Justinien.

Aujourdui de toutes parts on revient à notre (1) usage. Déja les plus belles éditions d'Allemagne le suivent sans restriction. Quoique l'Espagne s'y conforme maintenant dans l'imprimerie; elle ne le fait pas encore exactement, dans l'écriture à la main, représentée par la gravure.

D. Mabillon (*b*) met au nombre (2) des lettres, aportées

(*a*) *Bandur. numis. t. 2. p. 618.*

(*b*) *De re diplom. p. 47.*

Telle est en partie l'orthographe de la Littérature runique, du Lexicon runique & des Fastes danoises de Wormius, imprimés à Copenhague en 1643. 1650. 1651. Nous disons en partie; car on y trouve aussi souvent, *qui*, *qua*, *quod*; que *qvi*, *qva qvod*. Mais au commencement des phrases, & partout ailleurs, où l'U voyelle majuscule doit être employé, on se sert de l'u. A ces deux exceptions près, l'j & l'v consones y sont distingués par les mêmes caractères, que nous leur attribuons à présent. Du moins est-il très-rare, que l'v consone ocupe la place de l'u voyelle.

(1) Nous n'avons pas fait dificulté d'attribuer aux Holandois d'avoir été si fermes à représenter l'v consone par ce caractère, & l'u voyelle par cet autre, dans la minuscule de leurs livres imprimés; qu'ils ont amené tous les peuples à la pratique, dont ils n'ont cessé de leur donner l'exemple, depuis cent cinquante ans. Nous n'ignorons cependant pas, que nos François révendiquent à juste titre & l'invention & les premiers essais de cet usage. Ramus l'avoit enseignée, un peu après le milieu du XVI[e]. siècle, & l'avoit fait (*c*) exécuter, dès l'an 1557, & depuis dans tous ses ouvrages, imprimés par Véchel & ses héritiers. Gilles Beys l'observa, dans l'impression des épitres d'Horace, avec les commentaires de Mignault, faite à Paris en 1584. Cela sufit sans doute, pour constater nos droits sur cette utile invention; mais n'ôte pas aux Holandois celui de l'avoir rendue universelle, par leur constance à se roidir contre l'orthographe des autres peuples.

(2) Mais lui-même avoit vu des U dans le Virgile du Vatican, estimé du III[e] siècle. Il en avoit vu de ronds & de carés, dans une inscription de l'an 338. publiée parmi les additions de son suplément à la Diplomatique. Il en avoit vu dans le Virgile de Florence, écrit & corigé, dès le v[e]. siècle. D'ailleurs combien de médailles du IV[e]. chez Banduri, combien d'inscriptions des quatre premiers siècles, figurées dans les ouvrages de Philippe de la Tour, de D. Bernard de Montfaucon, du P. Vulpi, de Buonarruoti, & de plusieurs autres, atestent l'existence de ce caractère? Est-il une page des livres & des mss. en notes de Tyron, qui ne nous afermisse dans la pensée, qu'il étoit très-connu & très-usité, du tems de la République

(*c*) *Dissert. sur l'J & l'V consones par l'abbé Papillon, au 7[e]. tom. des mém. littér. du P. Desmolets.*

par les Goths, l'U, qu'il apèle caré. Peutêtre a-t-il eu intention de parler de (1) l'u plus ordinairement qualifié de la forte.

Les V aigus, ou en angle commencèrent, dès le premier fiècle, à fe carer par la pointe, au moyen, foit d'une petite ligne horizontale, faifant corps avec l'V, & s'étendant toujours d'avantage, jufqu'au IVe. fiècle; foit d'une bafe tranchante, diftinguée de l'V. Les infcriptions & les médailles furtout nous fourniffent beaucoup de ces figures.

La pointe des V aigus fut quelquefois tellement prolongée, qu'on pouvoit les confondre (2) avec les Y. C'eft peutêtre pour parer à cet inconvénient, qu'on s'avifa de mettre des points fur ces derniers. Mais lorfqu'on fe fut acoutumé à les inférer auffi dans les O & autres lettres; on les fit encore entrer au milieu des V, dont on n'auroit pas dû alonger la (V) pointe. Par là l'on étoit expofé à une confufion plus dangereufe, que la première. Mais alors on y remédioit, en donnant à l'Y une hafte exactement perpendiculaire. D'ailleurs on étoit fixé par le point, prefque toujours placé fur l'Y, ou du moins au niveau de fes deux cornes.

Les Y Y métalliques (3) & lapidaires, à branches inégales, à pointes inférieures, prolongées tantôt en Y, tantôt en V; dont les côtés (\/) tendent à fe réunir en angle, fans y parvenir; dont les bouts fe terminent en (V) courbe, dans leur partie fupérieure, gauche ou droite: tous ces V peuvent apartenir; non feulement aux trois premiers fiècles, mais aux derniers de la République romaine. On

romaine? Edouard Bernard remonte bien plus haut, & prétend nous en produire de 714. ans avant J. C.

(1) Edouard Bernard le fixe à l'an 306. Il en prolonge la perpendiculaire au fiècle fuivant. On ne peut douter, que ces ч ne fuffent alors fort en ufage, ainfi que dans les fiècles voifins. Il eft étonant, qu'Heinnecius (a) ne les faffe commencer, qu'au XIIIe. fiècle. Mais on lui paffera auffi aifément d'avoir apliqué la dénomination de rond à l'u, que celle de caré à l'V, quoiqu'elle ne convienne ni à l'un ni à l'autre.

(2) Les V en Y furent (b) très-fréquens, fur les monoies d'Efpagne, avant la conquête des Maures, pour ne point parler ici des tems, qui la fuivirent.

(3) Dans les mff. en capitale des V. & VIe. fiècles, l'V s'étendoit fouvent vers le bas; en pointe oblique, lorfqu'il étoit aigu; en ligne perpendiculaire du côté droit, lorfqu'il étoit rond. Dans le dernier cas, affez fréquemment la queue de cette lettre s'inclinoit ou fe replioit un peu en rond par le bout. Quelquefois même elle fe terminoit en fpirale.

(a) *De Sigillis. p.* 185.

(b) *Le Blanc. p.* 32.

est en droit de porter à peu près le même jugement des V, soit à bases inclinées, soit à sommets obliques. Les V, dont la pointe est apuyée sur celle d'un (1) triangle, désignent le VI. ou VIIe. siècle. Semblable à (2) l'X, on vit quelquefois l'V, au VIe, en France & en Espagne, outrer (X) une figure, dont il avoit déja essayé auparavant.

L'V composé d'une courbe & d'une droite, ou de deux courbes, inclinées vers la gauche, paroit dès le IVe. siècle, & s'est perpétué jusqu'à nous, parmi les principales (3) figures de cette lettre.

L'*u* chargé d'un ou deux accens anonce le XIe. siècle, la fin de celui qui le précède, ou le commencement de celui qui le suit. Le côté gauche de l'*u* prend-il la forme d'une 7 contournée? Il peut répondre aux trois derniers siècles, qui dévancèrent le renouvellement des lettres : à plus forte raison, si d'une vraie S naissoit son côté gauche. Au XIIe. siècle, une autre sorte d'V forma en S le même jambage : bientôt cette espèce d'V se fit remarquer, par la multiplicité de ses angles : tandis que les u minuscules à traits rompus se hérissèrent de pointes, sans parler des angles, dont ils étoient de plus surchargés.

Les *u*, les *m*, les *n* & les *i*, selon Casley, sont (*a*) si ressemblans, dans les mss. tant (4) anciens que modernes,

(*a*) *A catalog. of the mss. of the King's library. pref. p. VIII.*

(1) Mais si la pointe du triangle pénètre par l'angle dans l'intérieur de l'V : si comme un coin, en s'y enfonçant, elle en écarte les deux côtés ; on n'y sauroit méconoitre un caractère du IXe. siècle. Des V résultant de pièces ou de triangles détachés, conviennent plus spécialement aux IX. & X^e. siècles.

(2) Il faut faire état, que les *V*, dont nous décrivons la figure, ne sont pas toujours les plus ordinaires ; mais les plus propres à fixer l'age des écritures, où ils se rencontrent.

(3) L'V caré ou même aigu, fermé en dessus par l'extension de ses sommets, changés depuis en lignes courbes, est réservé au pur gothique. L'V fermé seulement en dessus se voit néanmoins, quoique très-rarement, des les VIII. & IXe. siècles. L'*v*, dont le haut du côté gauche se courbe beaucoup en dedans, dénote le VIII. ou IXe. siècle, surtout dans la lombardique ; & seulement les IX. & X^e. si cette courbure est légère.

(4) Casley attribue trop généralement aux anciens mss, ce qui n'est aplicable, qu'à ceux, qui sont postérieurs au XIIe. siècle. Auparavant, jamais l'*u* ne se confondit avec ces trois lettres : si ce n'est peut-être dans le saxon & le lombardique. D'ailleurs, quand les figures de l'*n* & de l'*u* commencèrent à n'être plus bien distinguées l'une de l'autre ; on mit souvent deux accens sur la dernière. Ce ne fut qu'après le commencement du XIIIe. siècle, que la distinction de l'*u* & de l'*n* devint en éfet assez fréquemment très-dificile. Mais alors on pouvoit discerner les *i* des trois autres par l'accent, aposé dessus pour

qu'il

qu'il ne reste nulle autre ressource pour les distinguer, quand ils concourent ensemble, que la force du sens.

L'*u* de la cursive romaine, outre la figure de l'*u* minuscule & des [illegible], semble se transformer (1) en [illegible]. Toutes ces formes, dont on ne marque ici, que les plus caractérisées, s'étendent jusqu'à la fin du VIe. siècle: & quelques-unes sans doute au-delà. Les plus singulières de l'écriture (2) mérovingienne sont [illegible], & nous mènent jusqu'au IXe, où les *u* devinrent aussi hauts qu'étroits. Dès le VIIIe, le saxon fournit d'extraordinaire ces figures (3) un peu rares [illegible]. Au XIIIe. siècle, la cursive gothique (4) est pleine d [illegible] chargés d'angles ou de pointes, ou bien à traits brisés. Mais rien ne caractérise mieux (5) ces bas tems, que les [illegible]. Le XIVe. siècle multiplie les traits (6) superflus. Il a des [illegible] Le XVe. se distingue par ceux-ci [illegible].

l'ordinaire. Enfin la confusion des quatre lettres n'étoit pas constante. A tout prendre les exceptions seroient peut-être autant ou plus étendues, que la règle.

(1) Les *u* en forme d'*a* minuscule, quoique ouverts; ceux en [illegible], en [illegible] presque fermés par le haut, en [illegible] inclinée, renversée, étayée d'une haste du côté droit, peuvent servir à distinguer la cursive romaine des autres écritures.

(2) S'il n'est question, que de discerner la mérovingienne des suivantes; rien n'y sera plus propre, que les [illegible], descendus successivement des [illegible]

(3) La dernière a des raports marqués avec le nouveau gothique. En général les *u* saxons ont plus de roideur & de pointes, que les autres du même tems. Il faut pourtant en convenir, l'*u* lombardique, dès les X. & XIe. siècles est encore plus anguleux, & plus ressemblant au même gothique. D'ailleurs les figures de ce goût y sont bien plus fréquentes.

(4) La double pointe sur chaque jambage de l'*u* convient plus spécialement au XIIe. siècle. Au XIIIe, les deux côtés de l'*u* furent unis par un délié diagonal: & plus de 500. ans auparavant on faisoit quelque usage d'un *u* cursif romain, composé des mêmes traits, quoique d'un autre goût. Les *u* à jambages coupés par des traverses intermédiaires sentent tout au plus le XIIIe. siècle.

(5) Avant le XIe, & même le XIIe. siècle; souvent les deux côtés de l'V, à fond anguleux ou courbe, s'élèvent presque toujours également. Mais alors le droit commence à devenir plus court. Outre la pointe angulaire, commune aux deux côtés, le gauche, à la faveur d'un acroissement nouveau, fait angle ou se courbe, soit en dedans, soit en dehors. Du reste les V exems de ces angles bisares étoient toujours les plus nombreux. Au XIIIe. siècle, les angles & les pointes se multiplient: le jambage gauche se courbe, ou de part & d'autre en même tems, ou tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, ici en s'abaissant au-dessous de son niveau, là par une queue portée au-delà du jambage droit, comme pour lui servir de toit.

(6) Ils augmentent alors tant en nombre qu'en étendue; à proportion du

Mais plus communément telle figure, qui durant un siècle aura eu cours, se conserve encore pour les suivans, avec des variations peu sensibles. Les *u* carolins s'élèvent & se rétrécissent beaucoup. Cela paroit très-sensible, dans l'écriture alongée, dont ils suivent exactement le niveau, tant en France, qu'en Allemagne jusqu'au XIIe. siècle.

Si l'on prétend tirer de l'*u* d'autres notes (1) caractéristiques; il ne faut pas les chercher, dans l'*u* minuscule ni caré: mais dans l'V terminé par le bas, soit en pointe, soit en queue, ou composé de deux côtés, droits, ronds, mixtes, ou même de deux W, diversement (2) entrelassés.

progrès de la dépravation du goût, En Espagne; souvent au lieu du gauche, le jambage droit s'élève, s'arondit ou se boucle. Les queues repliées sur elles-mêmes & les disjonctions des jambages, dont on avoit déja vû quelques exemples, dès le XIVe, parurent au XVe. d'un plus grand usage. L'Ecosse nous met aussi sous les yeux des *u* semblables à des *6*.

(1) Quoique l'*u*, en forme d'*y* ne passe guère le XIIe. siècle; on en trouve pourtant depuis quelques exemples, mais rares. Leur origine se perd dans des tems, antérieurs aux plus anciens morceaux de cursive, parvenue jusqu'à nous.

(2) Les doubles W ofrent, ce semble, un caractère capable en diverses rencontres, de fixer assez bien l'age des écritures, où ils se présentent. Au XIe. siècle, les deux *W* se traversoient proprement, sans élever aucun de leurs jambages compliqués au-dessus des autres. En Angleterre, leurs côtés gauches, toujours égaux, afilés ou courbés avec quelque sorte d'élégance, étoient à plein trait; tandis que leurs jambages droits paroissoient ou déliés, & demi-tranchés par les bouts, ou terminés par un plein courbé, ou presque également élevés. Au XIIe, les W françois étoient encore à peu près sur ce ton. Mais les Allemans poussèrent leurs jambages gauches bien plus haut, que les droits: & néanmoins, jusque vers la fin de ce siècle, ils se répondirent alternativement pour la hauteur.

Bientôt les plus étranges variations des W, chez les Ecossois, semblèrent enchérir les unes sur les autres. Egalité des branches, soit totale, soit alternative; inégalité de jambages; V inscrit l'un dans l'autre, sans se traverser; montans unis par le haut, & détachés par le bas, portant & ne portant pas l'extrémité du second jambage du premier V, au-delà du premier jambage du second; enfin les deux dernières branches de chacun des V apliquées sur le premier côté du second V en forme de *B*. Voilà quelques échantillons de l'inconstance des traits combinés de l'V double du XIIe. siècle en Ecosse. Si le XIIIe. ajouta souvent à toutes ces figures quelques boucles au haut des deux premiers jambages; il ne poussa pas beaucoup plus loin les variations.

Au XIVe, l'Allemagne voulut bien prendre tour à tour sous sa protection l'inégalité des deux premiers jambages de l'W, leur disjonction par le bas, la supression du côté droit du premier; & de plus fit brocher sur le tout une *Z* obliquement contournée. Des courbures graduées le long de la première branche du second V, résulta dès-lors l'*W* à trois dos de *b*. Ces complications de traits augmentèrent encore au siècle suivant.

Origine & usage de l'X latin : X des notes de Tyron, & des diférens siècles.

XXI. Le ξ grec semble presque également se (1) retrouver, dans le *samec* & le *tsade* des Samaritains & des Etrusques. On n'a guère plus de peine à découvrir la conformité des Ξ ξ (2) grecs avec le *ssode* syriaque & le *sin* arabe, en suposant le second couché, comme il l'est éfectivement.

L'*X* runique a plusieurs figures assez aprochantes de celui des Grecs. Au contraire nul raport de ressemblance entre le dernier & l'*X* des Latins : mais aussi nulle diférence, du côté de la forme, entre l'*X* de ceux-ci & le *khi* (X) de ceux-là. Quelque tems avant l'invention ou l'établissement général du Ξ ; les Grecs usoient (*a*) tantôt de ΚΣ, & tantôt de ΧΣ. Les (3) Latins en recevant d'eux leur alphabet, se fixèrent (4) au XS.

(*a*) *Voyez notre* 1. *alphabet général grec planche X. t.* 1. *p.* 679.

Depuis Auguste, l'X seul prit le dessus sur l'autre orthographe, sans la faire cesser entièrement. Les anciens grammairiens s'oposèrent à son abolition totale, par des raisons propres à leur art, mais fort indépendantes de l'origine des choses. Ils vouloient, qu'on retînt (*b*) l'*S* après

(*b*) *Cœnotaph. Pisan. dissert.* 4. *col.* 705. 706. *Dausq. orthogr. pag.* 29.

(1) Voilà peutêtre l'ouverture la plus favorable, pour concilier le nouveau système de M. Gori sur l'X étrusque avec celui, que nous avons embrassé, dans notre (*c*) premier tome. Le changement réciproque de *s*, soit en *k*, soit en *c*, n'étoit pas rare chez les anciens.

(*c*) *Pag.* 664.

(2) Le peu d'usage, qu'on fit d'abord chez les Grecs du *samec* & du *tsade* ou de l'*épisèmon sanpi*, les portèrent dans la suite à réunir sous le nouveau Ξ certaines figures de ces deux élémens, qu'ils confondoient d'ailleurs, sans doute à raison de quelques analogie.

(3) Ce qu'on a dit du changement réciproque des lettres K, C, T, chez les anciens Latins, pouroit suggérer une autre ouverture, pour expliquer, d'où vient que leur X & celui des Grecs sont si diférens. Le T des Etrusques ressembloit souvent à notre *X*. Ce dernier pouvoit être rendu par *KS*, *CS* & *TS*. En empruntant le T des Etrusques, ou lui donnant la forme d'une croix, qui fut une de ses figures, latines, grèques & phéniciennes ; on devoit représenter l'X par † S ou XS. Comme dans la suite le premier de ces caractères n'eut point d'autre usage dans l'alphabet ; il parut superflu d'ajouter le second. Mais cette nouvelle pratique ne s'établit qu'à la longue. Les vestiges de l'autre subsistent, dans une infinité de monumens. A peine peut-on même dire, qu'elle soit aujourdui totalement abolie.

(4) Tel est le *XS*, qu'on voit dans les tables de Gubio & dans quantité d'anciens monumens. Tel il se conservoit encore sous Auguste, & même longtems depuis. L'X paroissant déja seul sur la colone Duillienne ; le Cardinal (*d*) Noris en conclut, que le *XS* eut cours chez les Latins, principalement entre le consulat de Duillius & celui de Cicéron. Il en faloit uniquement conclure, que l'usage de l'X seul avoit au plus tard commencé du tems du premier Consul. Mais le savant Cardinal n'avoit pas remonté à la source de l'X, chez les Latins.

(*d*) *Cœnotaph. Pisan. ibid. col.* 705.

(1) *ex*, dans les verbes commençant par une *S*. D'autres néanmoins permettoient à cet égard de prendre tel parti, qu'on jugeroit (2) à propos.

Nous ne conoiſſons point d'autre note initiale de Tyron, pour rendre l'X, que celle-ci ⁄. Toujours à peu près droite & preſque toujours oblique, mais plus ou moins pointue; quand elle eſt finale, on lui voit communément prendre cette figure ⁄, & traverſer un jambage de la lettre, avec laquelle elle s'unit. Quand au contraire elle eſt initiale; c'eſt aſſez conſtamment une des plus notables lettres de ſa ſuite, qui la coupe. Ainſi la figure d'X lui eſt aſſez régulièrement conſervée.

L'X, dans les inſcriptions métalliques & lapidaires, dans les mſſ. & les diplomes, ne ſignifie pas toujours *cs*, mais quelquefois *kh*: parcequ'alors ce caractère eſt cenſé grec. Perſone n'ignore, que *XPS* eſt l'ancienne abréviation de Christus. On dit de même (3) Xpiani, Xpiana Religio, Xpianitas vestra. Tous ces mots, comme on voit, ſont abrégés. Mais on lit auſſi *Xriſma* ſans abréviation, dans le mſ. 2777. de la bibliothèque du roi. La partie où il ſe trouve eſt preſque du tems de Charlemagne.

Si le premier ſiècle avoit des X élégans & réguliers, garnis de (4) ſommets & de baſes, avec un côté très-plein & l'autre encore plus délié; il en avoit auſſi beaucoup de

(1) Croiroit-on, qu'on eut pu prononcer cette ſyllabe par *yeux*? Cependant il n'y a guère plus de deux ſiècles, qu'un auteur (*a*) ſe plaignoit de cette prononciation vicieuſe, & néanmoins, ſelon lui, fort commune en France.

(*a*) *Tori. f.* ṽ. 212.

(2) On uſa de cette permiſſion avec ſi peu de retenue; que dans une même (*b*) inſcription on ne fit pas de dificulté d'écrire *exſuperas*, *exuperat*: *exſequerer*, *exequitur*: *exſtructo*, *extruis*. Le Virgile de Florence & bien d'autres anciens monumens & mſſ. varient auſſi ſur l'article. Il eſt peu de pièces antiques, qui ne ſe ſentent de ces variations, ſur leſquelles nos modernes eux mêmes ne paroiſſent pas encore s'être fixés ſans retour.

(*b*) *Gruter. theſ. p.* 507.

(3) *Chriſtiani*, *Chriſtiana Religio*, *Chriſtianitas veſtra*. C'eſt ainſi que les papes parloient ſouvent à nos rois de la première race, dans les lettres, qu'ils leur adreſſoient. Seroit-ce là le germe du titre de Roi très-Chrétien?

(4) Alors quelques-uns des bouts de l'X étoient ils décorés de ces ornemens? les autres s'en trouvoient dépourvus. Une ou deux de ſes extrémités étoient-elles révêtues de demi-baſes, ou de demi-ſommets? ces traits les coupoient plutôt obliquement, qu'horizontalement. Des X moins ruſtiques, ſans être plus réguliers, avoient-ils leurs jambages inférieurs plus petits, que les ſupérieurs? il s'en rencontroit auſſi quelquefois, dont un des côtés étoit plus court, que les trois autres. Ces qualités s'étendirent aux ſiècles ſuivans.

rustiques, à côtés également pleins, sans bases ni sommets.

Les ⁜, coupés par le milieu, quoique un peu rares, sentent assez la bonne antiquité, quand d'ailleurs ils n'ont rien de gothique. Les X trop hauts, relativement à leur largeur, ne commencent guère, avant le IVe. siècle, surtout s'ils sont bien patés. Quoiqu'on vît dès-lors, & même long-tems auparavant, des X, dont un jambage étoit droit, tandis que l'autre étoit fait en ∿, posée à contre-sens; on en formoit aussi à deux jambages courbés, en *S* à sens contraires ou se coupant par le milieu. Ces figures devinrent plus fréquentes, depuis la fin de l'empire romain. Souvent la courbure étoit unique, ou si elle étoit double, elle n'afectoit pas la même traverse. Au VIe. siècle, & même depuis, l'X étoit encore assez fréquemment terminé par des bases & des sommets obliques. Les + en croix ne tardèrent pas à relever les légendes des médailles. Bientôt les irrégularités vinrent fondre en grand nombre sur cette lettre. Nous n'en conoissons point de plus bisares, que celles qu'elle éprouva sur les monoies en général, & sur quelques inscriptions espagnoles du Xe. siècle. Les X des XI. & XIIe., & même des suivans, se reconoissent, tantôt par les bouts, qui semblent tendre à la réunion en s'arondissant: tantôt cet arondissement ne courbe en sens contraire, qu'une des traverses, l'autre demeurant droite: tantôt les deux principales parties de l'X n'ont la figure que de deux c adossés: tantôt une ∿ couchée en guise de sommet unit seulement les deux bouts supérieurs: tantôt les extrémités supérieures & inférieures sont réunies par deux parallèles, tenant lieu de sommets & de bases: tantôt un ɔ contourné se trouvant adossé contre une espèce de *b*; une bare les traverse horizontalement tous les deux. Voila un petit échantillon de ce qui concerne les *X* des marbres & des bronzes: nous serons encore plus courts sur ceux des (1) mss. & des diplomes.

(1) L'X des mss. des V. & VIe. siècles se distingue souvent par une seule base du côté gauche & une tête en bec du côté droit, au lieu de sommet. Cette tête est abaissée ou relevée en pointe. Avoir la traverse montant de gauche à droite, divisée en deux pièces, détachées de l'autre traverse, ou la touchant en deux endroits, qui ne se répondent pas; ce sont deux caractères,

Voici les figures les plus extraordinaires des *x* de l'ancienne (1) cursive romaine . Les autres ressemblent davantage aux ordinaires, en leur suposant des queues alongées, surtout (2) vers la main gauche. Tels à peu près sont les *x* mérovingiens. On les reconoit de plus à un faux air de tenailles. Ils ont aussi quelques figures assez semblables à la seconde romaine. Du reste, jusqu'au gothique, les *x* s'écartent peu de la forme ordinaire. Vers les siècles (3) carlovingiens, ils s'élèvent en se resserrant. Les figures les plus remarquables des *x* du bas gothique, sont celles, qui tiennent le plus de la forme de l'*y* & de l'*r*. Les autres se raportent aux figures précédentes, & se font souvent d'un seul (4) trait, notamment depuis le XIIIe. siècle.

ordinairement propres à ces mêmes siècles. Si le second s'étend quelquefois aux suivans, c'est avec des variations considérables, & dont le goût n'est point équivoque. Un *X* en forme de tenailles annonce le XIe. siècle : deux C adossés, coupés par une barre donnent un *X* du XII. XIII. ou XIVe : un *aleph* hébreu pour un *X* caractérise le XIII. ou XIV. Les *x* minuscules d'un seul trait, si leur tête prend un faux air d'*y*, apartiennent au XIV. au plutôt. Presque totalement en forme d'*r*, ils se raporteront au XV. ou bien au suivant.

(1) Comme le jambage de l'*X* descendant de gauche à droite étoit ordinairement bien plus court que l'autre; quand on lui donna la forme d'un U; il parut métamorphosé en . Tels on connoit des *x* dans les plus anciennes écritures romaines; tels dans celles d'Italie du VIIIe. siècle; tels dans celles d'Espagne du Xe.

(2) C'est un caractère, sinon général, du moins ordinaire à toutes les écritures cursives. Avant le XIIIe. siècle, cette queue portée vers la gauche ne revenoit presque jamais toutafait du côté droit. Mais, si elle s'inclinoit en ce sens; elle se terminoit régulièrement vers la gauche, & le plus souvent par une courbe frisée. Au XI. & même dès le Xe, nous découvrons pourtant en Italie des totalement courbés en dedans; au lieu de l'être en dehors, selon l'usage le plus commun. Au IXe. en Angleterre, les jambages inférieurs se tournèrent tous les deux vers la droite. Cette mode ne tarda guère à s'étendre de plus en plus. Au XIIIe, elle devint, pour ainsi dire, universelle. L'*X* diminua sa tête, au XIIIe. ses deux branches supérieures se fermèrent; mais sans se confondre avec le jambage droit inférieur, qui continuoit de paroitre après la jonction.

(3) Quoique la boucle suivie d'une contournée, suspendue au jambage inférieur du côté gauche, n'ait jamais été d'un grand usage; elle désigne suffisamment partout, où elle se trouve, la fin du IXe. siècle, ou le commencement du Xe.

(4) Cet usage étoit bien acrédité, durant les XV. & XVIe. siècles. L' gothique, commencé de gauche à droite, & continué d'un seul trait, par un neud, formé de droite à gauche, se terminoit vers la droite en courbe : sa queue passoit même quelquefois par dessus sa tête. On avoit déja vu des romains d'un seul trait : mais partant de la droite, ils finissoient à gauche : ou bien ils faisoient tout le contraire. On en avoit vu de mérovingiens, tels que ces : mais du moins les plus voisins de la forme gothique n'avoient pas coutume de recourber le bout de leur

Pourquoi les notes de Tyron manquent d'Y : antiquité de cette lettre & du point dessus : juger par la figure des *Y*, & par l'usage ou l'omission de ce point, de l'antiquité des mss. & des autres monumens.

XXII. L'Y n'étant qu'une répétition, qu'une nouvelle aplication de l'V ; sa conformité avec les lettres parallèles des autres peuples dépend de sa ressemblance avec leur V.

L'auteur de l'*alphabet tyronien* s'excuse aussi sérieusement auprès de ses lecteurs, de ne pas leur présenter (1) de note, pour désigner l'Y grec ; que si l'impossibilité d'en trouver n'étoit pas (2) certaine.

Edouard Bernard nous donne des Y, qu'il prétend être de 714. ans avant J. C. Dom Mabillon acompagne son modèle de la loi romaine d'un alphabet, où l'Y paroit sur les rangs, surmonté (3) d'un point. C'est remonter bien haut. En général, suivant (a) notre auteur, si l'Y porte fréquemment un point au milieu de ses cornes, & même quelquefois sur chacune ; il n'est pas rare de l'en voir totalement privé.

(a) *De re diplom. p. 52. 53.*

Des Y chargés de deux points n'ont rien de surprenant ; lorsqu'ils commencent un mot en ancienne écriture onciale grèque : mais dans la latine, dont il est ici question ; c'est un phénomène, qui paroit à peine une fois, durant une longue suite de siècles, à remonter depuis le x[e], jusqu'aux tems les plus reculés, pour ne point parler des plus récens. Des milliers d'inscriptions métalliques & lapidaires, une

queue vers la droite. On en avoit vu de carlovingiens : mais plus ressemblans à l'N qu'à l'*x*. On en avoit vu d'espagnols, au xi[e]. siècle (ꭓ) : mais qu'on auroit pu confondre avec l'*a*. On en avoit aussi vu quelques-uns dès le x[e]. siècle (ꭓ), plus aprochans de notre gothique moderne : mais la distance étoit encore considérable.

(1) S'il avoit consulté l'anonyme de Vulcanius, il auroit trouvé trois figures (*b*) de cette note. Mais qu'auroit-il gagné à être induit en erreur ? Ne valoit-il pas mieux, quand même il auroit connu des notes de Tyron commençant par l'Y, n'en point donner du tout, que d'en donner de fausses ?

(2) Il s'agit de notes ou de lettres initiales des mots en notes : or sous ce raport, la destination de l'Y n'est-elle pas uniquement bornée à commencer les mots grecs latinisés ? Parmi ces mots, en est-il un seul, dont l'esprit rude ne se transforme pas en *h*, toujours placée devant l'*y* ? Il n'est donc pas possible de rencontrer un mot latin commençant par l'Y grec. Point de note tyronienne par conséquent, pour l'exprimer.

(3) S'il ne s'est point ici glissé de faute ; nous aurons, non seulement des *Y* antérieurs, de plus d'un siècle, à la naissance du Sauveur ; mais l'usage du point dessus ne sera pas moins ancien. Il nous reste pourtant sur cela quelque scrupule. Suposez en l'usage introduit depuis si long tems, chez les Romains ; sera-t-il possible, que sur un nombre presque infini d'inscriptions on n'en découvre aucun exemple ? Les plus anciens, que nous ayons décrétés, sont du v. & vi[e]. siècles : encore ne se montrent-ils, que dans les mss. & les diplomes.

(b) *De liter. & ling. Goth. editore Vulcanio Brugensi. p. 21.*

foule de mſſ. & de diplomes latins n'en renferment pas un ſeul. Nous ne voyons, qu'une bulle de Benoit III. de l'an 855, où les deux points paroiſſent une (1) fois ſur un un *y*, ſemblable (ϋ) à notre ü.

Les Y de la plus haute antiquité ſont ſouvent ſemblables aux nôtres. On en voyoit auſſi dès-lors à branches inégales. D'autres étoient également courbés, tantôt (ϒ) en dehors, tantôt (Ɣ) en dedans, tantôt du même côté. Il arivoit même quelquefois à l'une d'être droite, tandis que l'autre étoit courbe.

Parmi celles de ces lettres, qui ſont entièrement droites, un trait tombe obliquement (Y) ſur une perpendiculaire, dont l'extrémité ſupérieure lui tient lieu de ſeconde branche : ou bien deux obliques partant de deux côtés opoſés, vont ſe réunir ſur leur tronc (Y). Souvent (2) une ligne tranſverſale fait angle avec une autre, qui (Y Y) l'eſt auſſi, & qui lui ſert de haſte.

Les Y des mſſ, en lettres capitales du premier age, ont ordinairement la haſte fort mince, fort haute, poſée ſur une baſe, & toujours les deux branches courbes, ou du moins l'une d'entr'elles. Dans les mſſ. à lettres onciales du même tems, les Y n'ont pas conſtamment des haſtes perpendiculaires. Celles-ci ſouvent, au lieu d'être apuyées ſur des baſes ſe terminent en pointes. Il eſt encore eſſentiel à ces anciens Y de n'être point ſurmontés (3) de points, ou de l'être rarement, à l'exception de ceux d'un très-petit nombre de mſſ. du VIIe. ſiècle. Au reſte une ou deux de leurs branches ſont fréquemment coupées par des ſommets.

(1) Le Grec; qui ſigna de la ſorte, ſuivit aparamment plutôt l'uſage de ſa nation, que celui des Latins. On ne croit pas devoir obſerver, que le graveur du dictionaire d'abréviations de Walther met deux points ſur les y, explicatifs des anciens caractères. C'eſt ſans doute une pratique locale ou nationale; qui doit être reléguée avec les plus modernes.

(2) Quelquefois la queue, conſervant la même poſition, ſe courbe tant ſoit peu; quelquefois une bare coupe la haſte, au-deſſous de l'angle. Etre & n'être pas tranché par des baſes & des ſommets; c'eſt encore un caractère des plus anciens Y, quoique d'ailleurs parfaitement réguliers, du côté de la forme. Vers le IXe. ſiècle, les Y ſe changèrent fréquemment en des figures aſſez extraordinaires, principalement ſur les monoies.

(3) Les mſſ, dans leſquels les Y ne ſont jamais, ou preſque jamais ponctués, portent la marque de l'antiquité la plus reculée, du Ve. ſiècle au moins. Une courbe tournée vers la gauche, & prolongée juſqu'au bas, à laquelle une

Dès

Dès le VIIe. ſiècle, l'y minuſcule pouroit ſe confondre avec l'*r* & (1) l'*ſ*, & quelquefois même avec l'*f*, ſi le point deſſus ne lui ſervoit de caractère diſtinctif. Depuis le IXe. l'*y* devint ſouvent fort biſare : mais il ne commença qu'au XIIIe. à ſe fermer regulièrement par le haut.

Dans la (2) curſive romaine, l'y ne s'écartant de ſa figure ordinaire, que pour ſe raprocher de celle de l'V ; il étoit indiſpenſable, & l'on ne manque pas en éfet de le charger du point.

Au moyen age, & même avant le gothique, la queue de l'*y* commençant à ſe courber vers la droite, après s'être inclinée vers la gauche, remontoit un peu vers le bout. Cette ſorte d'*y* grec fut fort à la mode, durant le règne du gothique. Communément alors l'*y* fut fermé par le haut. On alla même, juſqu'à détacher de la haſte la traverſe, qui devoit tomber deſſus. Ainſi les *ꝧ ꝩ*, & ſurtout le premier, figurèrent parmi les *y* de la curſive moderne ou gothique. Ils devinrent preſque ordinaires en Eſpagne au XIVe. ſiècle. On en vit même, dont la queue s'élévoit au-deſſus de la tête.

autre ligne plus ſouvent courbe que droite, vient ſe joindre, vers le tiers dans ſa partie ſupérieure, toujours ou preſque toujours avec excluſion du point, déſigne le VIe. ſiècle. Les points deviennent un peu plus fréquens au VIIe. Alors l'Y commence tout de bon à ſe confondre avec l'V : tant le premier a ſa queue racourcie ! Quand il la longue, on eſt moins atentif à le diſtinguer par un point. Un nombre preſque égal d'Y ponctués & non ponctués anonce le VIIIe. ſiècle. Les points deſſus ſe multiplioient, à meſure que la reſſemblance de l'Y & de l'V augmentoit. Au contraire à proportion qu'elle diminuoit, durant le IXe, les points devenoient plus nombreux. On les mettoit plutôt par coutume, que par néceſſité. La même pratique ſe ſoutint, aux ſiècles ſuivans : le point ſur l'Y aloit toujours croiſſant en faveur, loin de rien perdre de ſes anciennes aquiſitions Mais au XIIIe. ſiècle, & même plus tard encore ; on ne laiſſoit pas de voir des Y, dépourvus de cette marque.

(1) Pour l'*ſ* ſurtout, les exemples en ſont fréquens dans les curſives, romaines, lombardiques, viſigothiques, mérovingiennes : pour l'*r*, dans les écritures ſaxones du IXe. ſiècle & allemandes du XIe.

(2) La mérovingienne emprunte volontiers pour ſon *y* la forme de l'*f*, & plus ſouvent encore celle de l'*r* ou de l'*ſ*. Elle fait auſſi grand uſage du point deſſus ; ſurtout lorſque la confuſion de lettres eſt à craindre.

La ſaxone donne beaucoup moins dans le ſingulier. Elle n'a preſque jamais beſoin de diſtinguer ſon *y* des autres lettres. Auſſi n'eſt-il aucune écriture, qui néglige davantage de le marquer d'un point. Il peut même s'en paſſer, lorſqu'il afecte un faux air d'*f*. Les *y* ſaxons le plus ſouvent ont leurs branches obliques ou courbes, & renverſées en dehors.

Les points ne ſont pas rares ſur les *y* lombardiques. Dès le VIIIe. ſiècle,

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. IV.

Raports du Z des anciens peuples : Z tyronien : idée des Z des diférens fiècles.

XXIII. L'analogie entre l'S & le Z foit grec, foit latin, rend la reffemblance de ces deux lettres chez les plus anciens Grecs moins étonante. Mais indépendamment de leurs raports, le Z grec & latin, plus encore le curfif, que le capital, eft très-reconoiffable dans le famaritain, & même dans l'hébreu, le fyriaque, l'arabe *(a)* & le runique.

Le z des notes de tyron (1) fe réduit à cette feule figure ꝫ. Quoiqu'en général le Z des premiers fiècles de notre ère foit fort régulier ; fes lignes parallèles ne font pas toujours d'égale longueur. L'inférieure eft fujette à s'étendre davantage. Plus d'une fois toutes les deux, d'horizontales, deviennent obliques (≥) : la ligne de réunion des deux portions du (2) Z paffe au-deffus de fa parallèle fupérieure.

On vit le Z contourné, dès les IV. & V[e]. fiècles. Sans changer fa fituation naturelle, quelquefois une bare le coupa par le milieu. Tous les fiècles en fourniront des exemples, & les derniers beaucoup plus que les premiers. Etre tranché par des fommets, bien diftingués du corps du Z ; c'eft ordinairement le figne (3) de la plus grande antiquité.

Les trois lignes, dont le Z eft compofé, font-elles d'un plein uniforme, & tranchées en talus ; la lettre, qui en

(a) Voyez les planches alphabétiques de notre I. tome.

ces *y* font quelquefois fermés, mais dans un goût bien diférent du gothique moderne. Les points fur l'Y ont duré au-delà du renouvellement des belles lettres. Une plus exacte difcuffion fur les *y* ponctués eft réfervée pour le chapitre, où l'on traitera des points. On fe contentera d'ajouter ici, qu'au commencement du XVII[e]. fiècle, on voyoit des écrivains mettre fur l'*y*, mot françois, un accent grave. On trouve auffi quelques *y* furmontés d'un accent aigu, dans les diplomes d'Alfonfe IX.

(1) Quelquefois néanmoins fa hafte de perpendiculaire devient inclinée. Ici fa courbure fupérieure paroit plus ouverte : là elle eft chargée d'un fommet. Ici fa hafte en pointe donne naiffance à la courbure inférieure : là celle-ci eft plus petite que la fupérieure. Souvent des conjonctions de lettres ne laiffent fubfifter, que cette unique courbure : tandis que les notes fubfidiaires lui tiennent lieu de l'inférieure, & même de la hafte. Voila fans doute bien des variations, toutes propres à diférentier les mots, mais non pas à conftituer multiplicité de caractères.

(2) Sa hauteur refferrée entre les deux lignes correfpondantes, auxquelles elle fert de tranfverfale, femble écrafée, & n'a nulle proportion avec leur étendue. De plus ces deux parallèles fe courbent très-fréquemment, l'une en deffus & l'autre en deffous, prefque à la manière du Z tyronien.

(3) C'en eft un autre d'avoir la traverfe déliée & les deux parallèles pleines, ou celle-là pleine, & comme à doubles traits, & celles-ci déliées : pourvu toutefois que la traverfe ne foit pas plus longue que les parallèles. Non que cette traverfe déparât un Z du VI[e]. fiècle ; mais quelqu'un du IX[e]. pouroit auffi s'en acomoder.

résulte, peut aisément se raporter au VII. ou VIIIe. siècle. L'extrémité de la ligne supérieure du Z se montre-t-elle coupée, comme par une virgule, & l'inférieure est-elle terminée de même ; ou bien sa traverse paroit-elle plus longue, que ses parallèles, d'ailleurs légérement tranchées ? Cette figure poura convenir au Ve. siècle. Que ses deux parallèles soient droites ou métamorphosées en ∾ ∽, dont la supérieure soit notablement portée vers la droite ; ou que chacune soit simplement courbée en c renversé haut & bas : si la ligne inférieure est égale ou presque égale à la supérieure, ou même plus longue ; ce sera un caractère d'antiquité, aplicable au VIe. siècle. Que la ligne inférieure se trouve souvent plus petite, que celle d'enhaut ; le Z apartiendra tout au plus au VIIIe. La ligne inférieure courbée en dessus, au lieu de l'être en dessous ; lors même que la supérieure n'est point en ∾, ne caractérisera pas moins bien les VIII. & IXe. siècles, que la parallèle inférieure arondie, resserrée & descendant vers le bas en forme de queue. Si pendant le cours de ce dernier siècle, le *Z* commence à prendre diverses figures monstrueuses ; dès le précédent le saxon n'en avoit pas reçu de moins bisares. Une des principales aproche fort de l'Y.

Dans les diplomes du commencement du même siècle, on remarque des *Z* en forme (1) de *T* fort hauts, souvent cantonés de deux points vers le milieu de leur haste. Long-tems auparavant on en avoit vu d'une taille ordinaire & sans points. Le Z ne tarda pas à se travestir d'une manière assez plaisante, en (2) réunissant la figure du *q* & de l'*h*, qu'il conserva long-tems en Allemagne. Seulement vers le XIIe. siècle, il changea le *q* en *ʒ* ou en *ʒ*. On alongea beaucoup depuis la queue du ʒ, & plus en Espagne, que

(1) Ce qui caractérise principalement ces Z. aux IX. & X^e. siècles ; c'est la traverse rendue perpendiculaire ou presque perpendiculaire. Cependant la tête ne domine pas toujours également des deux côtés. Souvent elle ne s'avance, que vers la gauche.

(2) On remarque en Italie, dès le Xe. siècle cette figure, dont malgré sa double queue, les raports avec la précédente ne sont pas dificiles à saisir. Supposez nos *T* cursifs majuscules, armés d'une pointe, tournée vers la droite ; l'ancienne & la nouvelle queue du Z ne sauroient être méconues. Celle-ci n'est visiblement, que la prolongation de sa traverse, & celle là que sa queue primitive. Venant à s'abaisser, au XIIe. siècle ; il n'en falut pas davantage, pour faire paroitre le z travesti en *b*.

par-tout ailleurs. Au XIIIe. le milieu de la haste du ≚ fut coupé plus fréquemment, qu'il ne l'avoit été jusqu'alors. Insensiblement cette bare lui donna la forme d'un grand Ƶ, soit qu'on l'envisageât à contre-sens ou dans sa position naturelle. Ces Z majuscules étoient fort à la mode au XIVe. siècle, & même dès le XIIIe. Aux XV. & XVI. ils se chargèrent d'angles & de pointes propres à la gothique moderne. On pouroit mettre au nombre des Z à pointes, les (a) deux qu'Eckhard, dans son *Pact de la Loi Salique*, a fait figurer d'après le Pseautier de Notker de la bibliothèque impériale. De ces ꝛ Ƶ, il conclut, que dans quelques mss. anciens il étoit aisé de prendre l'*r* pour le ʒ: ce qui aura ocasioné bien des méprises. Les z ʒ minuscules ou cursifs, après avoir courbé leur queue, en descendant vers la gauche, l'arondissoient d'une autre (1) façon, en la rélévant vers la droite. Ils sont communs aux XIV. & XVe. siècles. Les mêmes ʒ dans la suite, au lieu de replier leur queue en arière, en formoient une boucle pardevant. Leur bout prolongé s'élévoit (2) de biais, après avoir traversé le côté droit de la même portion circulaire de cette dernière lettre de l'alphabet.

(a) *Leg. Franc. Sal. p. 62.*

Conclusion : on peut juger de l'age des mss. & des diplomes, par la forme des lettres, qui s'y trouvent employées & par les autres caractères, dont ils sont révêtus : précautions, dont on doit se servir, pour ne pas faire un usage téméraire de la figure des lettres.

XXIV. On est maintenant en état de voir, combien chaque lettre nous fournit de ressources, pour découvrir l'antiquité des monumens destitués de toute note historique ou chronologique. Sur l'inspection des caractères d'un ms, on ne sauroit, si l'on écoute (b) le P. Germon, porter qu'un jugement incertain touchant son age & son autenticité. A son avis, c'est un moyen équivoque, à l'aide duquel en vain se flateroit-on de pouvoir déterminer le tems de la transcription de ce ms. Ne nous laissons pas entrainer aux (3) mouvemens d'indignation, auxquels le savant abbé

(b) *De veter. Haeret. cod. corrupt. parte 2. cap. 8. p. 431. & seq.*

(1) Ces queues, qui dès le XIe. siècle, avoient commencé à se recourber vers la droite en forme d'ʑ, s'alongèrent principalement, depuis le XII. jusqu'au XIVe.

(2) On faisoit quelquefois monter cette queue jusqu'à la tête du ʒ, qu'elle traversoit. Au XVIe. siècle l'Espagne en fournit des exemples, plus qu'aucun autre païs. Les z transformés en ȝ y avoient pour lors la plus grande vogue. Introduis au XI. & fort acrédités au XIIIe. ils élévèrent d'abord leur tête, dans la suite tantôt ils recoquillèrent leur queue en devant; tantôt ils la rabatirent orbiculairement en derrière : & toutefois l'usage des z, exactement semblables au ȝ, ne fut pas aboli.

(3) Gardons-nous donc de nous écrier

de Godwic s'abandone contre un ſyſtème, que de grands intérêts ont pu faire éclore, mais dont on ne prétendoit point ſans doute partager les avantages avec les incrédules, qui ſeuls en recueillent aujourdui preſque tous les fruits, pour leur propre malheur.

Mais après avoir reconnu, comme lui, qu'on n'entend fixer au juſte ni le jour, ni l'année, où l'on aura copié tel & tel mſ : pourquoi, dirons-nous, n'en pouroit-on pas aſſigner le tems, & par conſéquent en établir l'autenticité, qu'on tâche ici d'opoſer adroitement à l'impoſture ? Comme ſi tout ce qui n'eſt pas autentique étoit néceſſairement l'ouvrage de la fraude ! Mais les figures des lettres, leurs infléxions, leurs ligatures, & autres notes caractériſtiques, ne varient-elles pas d'age en age ? S'il étoit autrefois permis de révoquer ce fait en doute ; il doit déſormais, ce ſemble, être tenu pour démontré. On peut donc avec le ſecours de ces indices apliquer à chaque ſiècle les caractères, qui lui conviennent. On peut donc juger par la forme des lettres, de l'antiquité d'un monument, d'un mſ, d'un diplome. Chaque élément de notre alphabet raiſoné nous en ofre les moyens. Leur nombre, auquel on pouroit ajouter beaucoup, laiſſe à chacun la liberté de choiſir. Que ſera-ce ; quand on y joindra ceux, qui naitront du coup d'œil des écritures, du génie de chacune d'entre elles, de leurs genres & de leurs eſpèces ? Que ſera-ce encore ; quand on aura fixé l'age des mſſ. par leur orthographe, leur ſtyle, les conjonctions de leurs lettres, leurs abréviations, la nature & la diſpoſition de leurs chifres, leur ponctuation, leurs accens, leurs titres, la figure & la couleur de leurs lettres initiales, leurs ſignatures, leurs réclames mêmes, & par une infinité d'autres moyens, dont l'énumération dévien-droit ennuyeuſe : mais dont le concert fournit des preuves

avec lui : » ce ſont-là (a) les artifices » cachés, dont le P. Germon ſe ſert, » pour rendre chancelant & douteux l'a- » ge des anciens mſſ : de pareilles ob- » jections n'ont pour but, que de ren- » dre odieux & mépriſables les monu- » mens les plus précieux & les plus di- » gnes de reſpect, parmi leſquels les » mſſ. tiennent un rang ſi diſtingué. « N'adoptons pas non plus les expreſſions *de cruels ennemis des antiquités*, & autres, peutêtre encore plus amères, & que nous ſuprimons. La délicateſſe de notre ſiècle auroit de la peine à ſoutenir les termes forts, que le zèle arache à cet illuſtre abbé Alleman.

(a) *Chronic. Godvvic. l. 1. n. 5. p. 7.*

plus claires que le jour, de l'antiquité d'un mſ?

Leur force ne dépend pas de la conoiſſance exacte de l'année, ni même préciſément du ſiècle, auquel il doit avoir été copié. Il s'agit d'en écarter les idées de ſupoſition, & de conſtater, par exemple, qu'il eſt antérieur au IXe ſiècle, & quelquefois même au VIIIe. & au VIIe. Que peut-on exiger de plus, pour mettre ſa vénérable antiquité, dans la plus parfaite évidence, & pour lui donner un relief d'autant plus grand, qu'on le raproche de plus près de l'age de l'auteur du livre même ? Or la réunion des caractères ſera la démonſtration la plus certaine, que ce mſ. n'eſt point poſtérieur au IXe. ſiècle, au VIIIe. &c. Le concours de tous ou de la plupart des caractères, déterminera donc auſſi ſurement l'age des monumens antiques, que celui de toutes les lettres d'une inſcription dificile à lire ou d'un chifre, formera un ſens complet, quand on en aura trouvé la clé. Si toutes mes lettres s'acordent à me donner des mots de la langue, dans laquelle la pièce doit avoir été écrite : ſi tous les mots produiſent un ſens net, précis, ſans rédondance, ſans qu'il reſte de ſignes, dont l'uſage demeure indécis ou douteux : ſi du tout enſemble il réſulte un diſcours ſuivi, dont l'objet ne ſoit ni vague ni incertain : je ſuis abſolument ſûr d'avoir déchifré le monument propoſé, & de l'avoir bien entendu. De même lorſque tous les caractères concourent, ſoit pour fixer un mſ. à tel ſiècle, ou du moins pour ne pas permettre, qu'on le rabaiſſe au-deſſous ; je ſuis certain, qu'il ne ſauroit être plus récent : parcequ'il eſt impoſſible, que les notes caractériſtiques ſans nombre, dont il eſt révêtu, ſoient celles de tout autre ſiècle poſtérieur. Il en ſeroit de même d'une charte fauſſe, dont l'écriture & la date ſeroient en contradiction, ou d'un mſ. qu'on prétendroit élever à une antiquité démentie par ſes propres caractères.

Comme les objections des PP. Hardouin & Germon contre l'autenticité des mſſ. les plus vénérables & la poſſibilite d'en conoitre l'age, pouſſées auſſi loin qu'elles le peuvent être, tendent à ſaper les fondemens de toute érudition & même d'une religion révélée ; il y va du bonheur du genre humain, d'extirper ces dificultés, juſqu'aux moindres

racines. C'eſt un objet, qu'on ne doit jamais perdre de vue, dans un ouvrage de la nature du nôtre. De quelle utilité feroit-il en éfet; s'il n'étoit fondé que ſur des chimères, & s'il viſoit à leur donner du corps, aux dépens de la vérité même ? Mais de quelle utilité ne ſera-t-il pas; s'il ſert à ſoutenir l'antiquité ébranlée, & dont on ſemble de nos jours avoir juré la ruine ? De ſi grands motifs juſtifiront de reſte les petits détails, où nous ſommes entrés, ſur chacune des lettres de l'alphabet, pour parvenir à la découverte des ſiècles, à la faveur des figures & des traits, qu'on y met en uſage. Chaque roue, chaque reſſort, qui ſont partie des merveilles de l'art, ſont peu de choſe en eux-mêmes; mais ils contribuent à produire des éfets prodigieux. On traitera, ſi l'on veut, de minuties les obſervations nombreuſes, que ſi peu de perſones ſavent aprécier à leur juſte valeur; mais c'eſt la conoiſſance & l'aplication exacte de ces prétendues minuties, qui font l'antiquaire. Il faut déveloper le méchaniſme d'un art; ſi l'on veut l'aprendre par principes. Il faut au moins en donner quelques notions méthodiques: ſi le tems eſt venu de ne le plus enviſager, comme un myſtère, auquel très-peu de ſavans peuvent être initiés. Nous n'avons donc pas beſoin d'apologie, pour juſtifier les ſoins, que nous prenons, pour mettre une ſcience ſi néceſſaire à portée de plus de gens de lettres, qu'il ſera poſſible. Il leur en coutera quelque travail, pour devenir antiquaires; ne leur en couteroit-il aucun pour devenir phiſiciens ou aſtronomes ?

Ces hautes ſciences, qu'on nous vante avec tant d'emphaſe, ſe bornent à cette vie, du moins par l'uſage, qu'on en fait communément. Celle de l'antiquaire, qui n'eſt autre qu'une bonne critique, eſt le flambeau des ſciences les plus propres à faire le bonheur de la vie préſente & de la vie future. Elle influe ſur la morale, ſur la politique, ſur les belles lettres, ſur le droit civil & canonique & ſur la théologie même. Ces ſciences, qu'il ſufit de nommer, pour en faire ſentir toute l'importance, ſans elle languiſſent, & bientôt tombent dans un déſordre & une confuſion étrange. Le critique ſéparé de l'antiquaire, ſe trouveroit renfermé dans des limites bien étroites: & preſque toutes ſes

démarches seront marquées par des chutes ou de faux pas.

Si, pour fixer l'age des écritures, la diversité des lettres fournit de grands secours ; il n'est pas moins ordinaire, qu'elle jette dans l'illusion, ceux qui n'aprofondissent pas assez des matières si abstruses. Les lettres rondes, carées & mixtes, & surtout telles & telles en particulier seront représentées, comme caractéristiques de certain age. On aura vu dans quelques monumens, dont on sait la date, certaines lettres singulières ; on en conclut, qu'elles sont propres à ce siècle, qu'elles y sont ordinaires, & quelquefois même, qu'elles ne conviennent à nul autre. Cependant elles auront eu cours pendant des milliers d'années. Le siècle, auquel on les aproprie, en aura eu d'autres d'un usage plus commun. Celles, qu'on lui donne pour pierre de touche, n'y auront paru que rarement. Il faut donc procéder avec de grandes précautions : ne pas rejeter des conséquences très-légitimes, tirées de l'usage plus ou moins fréquent de certains caractères : ne pas décider légérement du sort d'un antique, sous prétexte de quelques figures de lettres, que tel siècle ne semble pas comporter.

Quiconque se donnera la peine, dit M. le marquis (a) Maffei, d'examiner plusieurs anciens mss, reconoitra quelquefois diverses figures de la même lettre, employée indiféremment, dans le même manuscrit, quoiqu'elles aient été regardées par nos modernes, comme distinctives de genres d'écriture. La même chose a lieu, par raport aux marbres. Nous avons, continue-t-il, à S. Etienne de Vérone un monument lapidaire, où l'on observe plusieurs fois trois sortes d'M, qu'on désigne, sous divers noms, & dans lesquelles on prétend trouver des caractères d'ages diférens. Il en est de même des N, des V & des E. Mais les conséquences de ces principes sont peutêtre poussées au-delà de leurs justes bornes ; quand il en infère, que ces lettres d'un goût singulier ne produisent pas une assez grande diférence, pour constituer divers genres d'écriture.

Sur un examen trop superficiel des anciennes écritures romaines ; Struwe (b) concluoit, que plus les lettres étoient antiques, plus elles étoient inégales & irrégulières. Cette règle pouroit souvent induire en erreur. Les lettres irrégulières, inégales

(a) *Verona illustrata 1732. fol. lib. xj. col. 323.*

(b) *De crit. mss. §. x.*

inégales & rustiques sont de tous les tems. Ces qualités ou ces défauts afectoient à la vérité plus fréquemment les anciennes lettres latines. Mais il ne laisse pas de s'en trouver de ce nombre, où l'on remarque un commencement d'élégance. Il en est aussi des siècles les plus polis de Rome payenne, dont les caractères sont de la plus grande rusticité. Les planches de notre premiere classe des écritures lapidaires en fourniront bien des exemples. Mais n'anticipons pas sur des observations, réservées, pour les chapitres suivans.

CHAPITRE V.

Observations sur les quatre planches alphabétiques des lettres latines : leur distribution par colones, séries & sou-séries : leurs sources, leur usage, leur ressemblance, leur diférence, leurs transmutations : caractères distinctifs des capitales, onciales, minuscules, cursives &c.

I. LES alphabets, qu'ici l'on donne au public, ne réunissent pas seulement presque tous ceux, qui ont vu le jour ; ils sont encore formés sur un nombre prodigieux (1) de livres pleins d'inscriptions, de sceaux & de médailles.

Plan des alphabets latins contenus dans ce volume : leurs sources : leur utilité,

(1) Peutêtre ne nous seroit-il pas maintenant possible de faire une énumération complète de toutes les sources, où nous avons puisé : mais quand nous le pourions ; la plupart des lecteurs n'exigeroient pas de nous une exactitude si minutieuse. Quelques-uns néanmoins plus dificiles craignent toujours, qu'on ne veuille leur en imposer ; lorsqu'on s'en tient à des généralités, qui ne spécifient rien. Voici donc, pour les contenter, une partie, pour ne pas dire un échantillon, des recueils de monumens, dont nous avons emprunté les caractères, que nous avons jugé pouvoir figurer dans notre alphabet, tiré des bronzes & des marbres : *Thesaurus Morellianus sive familiarum Romanarum numismata.* — 1734. *Gotha numaria.* — 1730. *Numismata imperatorum prastantiora per Jo. Vaillant* — *Roma* 1747. *Numismata antiqua à Jacobo Mussellio collecta* — *Verona* 1751. *Imperatorum Romanorum numismata* — *à Francisco Mediobarbo* — 1730. *Ezechielis Spanheimii* — *dissertationes de praestantiâ & usu numismatum* — 1706. — 1717. *Numismata imperatorum Romanorum à Trajano Decio* — *Anselmi Banduri* — 1718. *Thesaurus ex thesauro Palatino selectus* — 1685.

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. V.

pour déchifrer les écritures antiques, & conoitre les révolutions & l'age des lettres : leur arangement ſyſtématique : réponſe aux dificultés, tirées de la reſſemblance de quelques figures, apartenant à des lettres diférentes.

Nous pourions dire, que la littérature n'a preſque rien en ce genre, qui ſoit échapé à nos recherches. Il en a été de même des modèles de mſſ. & de diplomes, auxquels tant de livres, & ſurtout des étrangers, depuis un ſiècle, doivent en quelque ſorte leur principal mérite. On ne s'eſt pas borné aux ouvrages imprimés, dont la poſſeſſion eſt commune & publique pour les gens de lettres : ſans parler des archives & des mſſ. de provinces, utilement mis à contribution; tout ce que la bibliothèque du roi & celle de l'abbaïe de S. Germain des Prés ont de plus ancien & de plus précieux, en fait de mſſ. & de diplomes, nous a paſſé par les mains. Les lettres les plus ſingulières en ont été extraites avec des travaux & des atentions, qu'il ne nous convient pas de reléver. Or quelles richeſſes ne renferment pas ces deux bibliothèques?

Nous nous ſommes aſſez expliqués (a) par raport aux

(a) Ci-deſſus, chap. 3. n. ix. x.

Antiqua numiſmata — ex muſeo Alexandri Albani &c. Oſſervationi iſtoriche ſopra alcuni medaglioni — 1698. Recherches curieuſes des monoies de France par Bouteroue. Traité hiſtorique des monoies de France par le Blanc. Numiſmata Anglo-ſaxonica & Anglo-danica — ab Andreâ Fountaine — 1705. De monetis Italiæ — Argelatus collegit — 1750. Selectus diplomatum & numiſmatum Scotiæ theſaurus — 1739. Muſeum regium — Daniæ Norvegiæque monarchæ — ab Oligero Jacobæo &c. Mémoires de litterature — de l'Académie des belles lettres & des inſcriptions. Antiquité expliquée & ſon ſuplément. Voyage littéraire de D. Martène. Romanum Muſeum — Romæ 1746. Iſtoria diplomatica — Maffei — 1727. Novus theſaurus veterum inſcriptionum collectore Muratorio — Romæ 1739. Roma ſubterranea. Inſcriptiones antiquæ totius orbis Romani — Jani Gruteri. — Amſtelodami 1707. Miſcellanea erudita antiquitatis ſtudio Jac. Sponii — 1685. Henrici Noriſii — opera omnia — 1729. Muſeum Cortonenſe — 1750. Muſeum Veronenſe — 1748. Raph. Fabretti inſcriptionum antiquarum — explicatio — 1702. Monumentum ſive columbarium — ab Ant. Fr. Gorio — 1727. Delle coſe Gentiliſche — in Roma 1744. Vetus Latium profanum — auctore Joſepho Rocco Vulpio. Monumenta veteris Antii. Saggi di diſſertazioni academiche — di Cortona. Catana illuſtrata. Verona illuſtrata. Spicilegium antiquitatis — 1692. Brevis veterum monumentorum — deſcriptio — operâ Fran. Oudendorpii — 1746. Marmora Piſaurenſia — 1738. Veterum ſepulchra ſeu Mauſolea Romanorum &c. Le Maſchere ſceniche di Fran. Ficorani 1736. Oſſervazioni ſopra alcuni frammenti di vaſi antichi — in Firenze 1716. De Romana Petri itinere — auctore Pietro Fran. Foggino — 1745. Antiquitates Italicæ medii ævi — auctore Lud. Muratorio &c. Bibliotheca univerſal dela Polygraphia Eſpañola &c. Heineccius de ſigillis &c. Hiſtoire de Brétagne par D. Lobineau. Annales ordinis S. Benedicti. Monumens de la monarchie Françoiſe. Hiſtoire de Lorraine par D. Calmet. Hiſtoire de Languedoc par D. Vaiſſette. Danicorum monumentorum libri ſex — 1643. I piombi antichi opera di Fran. di Ficoroni — 1740. Oſſervazioni iſtoriche di Domenico Mariæ Manni — 1739. & bien d'autres, ſans parler d'un nombre conſidérable d'anciens monumens, que nous avons examinés nous mêmes, ou dont des gens de lettres nous ont fourni des copies fidèles, ou même des collections conſidérables.

raisons de la préférence, que nous donnons aux alphabets généraux, particulièrement des marbres, des bronzes & des mss, sur ceux qu'on ne formeroit que par siècles. Leur premier avantage sera de servir de clés, pour déchifrer les monumens & les écritures antiques, pour résoudre les dificultés, causées par le concours de lettres (1)

(1) Il n'est peutêtre aucun élément de l'alphabet, excepté les deux derniers, qui n'ofre plus d'une demi-douzaine de sortes de figures, très-ressemblantes à d'autres lettres. Quelques-unes même pouroient en fournir plus d'une douzaines. Si l'on n'est prémuni contre ces dificultés, qui ne sont pas rares; on lira mal plusieurs inscriptions, ou l'on ne les lira point du tout. Il n'en faut pas toutefois conclure, qu'il soit impossible de les déchifrer. C'est cependant jusqu'où semble aler le Journaliste de Trévoux, en finissant de rendre (a) compte de l'Essai de Don Louis-Joseph Vélasquez sur les lettres inconnues d'Espagne. L'objection plus spécieuse que solide, qu'il forme contre les alphabets de cet auteur, pouroit à bien des égards réjaillir sur les nôtres. » On remarque, dit-il, dans le » dévelopement des alphabets & des lettres apelées *inconnues*, qu'un seul & » unique caractère est quelquefois employé, pour signifier plusieurs lettres » toutes diférentes les unes des autres... » sur quoi il est aisé de raisonner ainsi: le » premier principe d'intelligence pour un » alphabet, de quelque langue qu'on le » suppose, est que chaque caractère, » chaque figure n'y exprime ou n'y indique qu'une seule lettre : autrement » on n'aura plus rien de fixe; tout deviendra confus & arbitraire; ce sera » l'alphabet des ouvriers de Babel, qui » ne s'entendoient plus. «

Quand on a dressé pour la première fois l'alphabet d'une écriture, propre à quelque nation; on n'aura pas sans doute répété les même figures, pour désigner des lettres diférentes. Mais ce que n'ont pas fait les auteurs des alphabets, s'établit avec le tems par la voie des rétranchemens & des augmentations de traits, & surtout par les liaisons des écritures cursives, dont les lettres sont quelquefois transportées jusque sur le bronze & le marbre. Peut-on donc avancer, sans donner dans l'hyperbole, que si chaque figure n'indique pas *une seule lettre*; on n'a *plus rien de fixe*, tout devient *arbitraire*, c'est *l'alphabet des ouvriers de Babel*? On se plaint de la confusion, où jetteroit l'alphabet, qu'on se figure : mais ne confond-t-on pas celui qui n'auroit que des lettres ambigües avec celui, qui n'en renfermeroit que quelques-unes, & beaucoup plus de bien distinguées sous chaque élément? Ne confond-t-on pas encore des monumens, où l'on découvriroit seulement un petit nombre de figures équivoques avec ceux, qui n'en ofriroient pas d'autres? Le journaliste a donc raison d'ajouter : » nous » ne doutons pas, que l'auteur ne pût » oposer quelques bonnes réponses à ces » dificultés. « En attendant qu'il les donne, achevons de prouver par des faits, qu'inutilement essairoit-on de tourner les mêmes raisonemens contre nos alphabets généraux.

(a) *Décemb.* 1753. I. *vol.* p. 2771. *& suiv.*

Si c'est un défaut d'avoir des lettres, dont la ressemblance n'exclut pas la diversité des valeurs; il ne leur est point particulier : c'est le sort de toutes ou de presque toutes les écritures du monde. Plus leur usage a eu d'étendue & de durée : plus cette foule de caractères, semblables quant à la forme, quoique de valeur diférente, se reproduit dans des monumens de tous les genres, marbres, bronzes, mss, diplomes. Qu'on juge par là, combien ils ont dû se multiplier chez les Latins & les Grecs, pendant deux à trois mille ans. Pour se convaincre, que diverses lettres d'une même écriture sont sujetes à prendre la même forme, il sufira de jéter les yeux sur les alphabets généraux samaritain, étrusque, hébreu, syriaque, arabe, grec & runique du précédent volume, & sur les quatre latins de celui-ci. Si

fort ſemblables, & néanmoins fort diférentes. Le ſecond; de mettre ſous les yeux l'ordre & la ſucceſſion des variations, des métamorphoſes, que chaque élément a éprouvées, depuis l'origine des lettres latines, juſqu'à nos jours. On conçoit combien une durée de deux à trois mille ans a dû produire d'altération, dans les diverſes ſortes d'écritures, d'abord miſes en uſage, ou depuis inventées. Nos trois premiers alphabets ne laiſſeront pas de préſenter juſqu'à certain point le caractère propre (1) à chaque ſiècle. Car ſans régler toujours ſcrupuleuſement l'arangement des lettres, ſuivant l'ordre de leur antiquité, on ne s'en écarte pas beaucoup. On ne le fait même, que pour ne pas rompre le fil d'une deſcendance de figures, qui naiſſent les unes des autres; que pour faire ſentir les degrés, par leſquels les lettres d'une part ſe ſont perfectionées, & de l'autre ont dégénéré de leur ſimplicité primitive. On voit, dans les mêmes alphabets, ſous diférentes ſuites, tantôt contemporaines, tantôt ſucceſſives l'origine & l'état des plus anciens caractères,

l'on aime mieux s'en raporter à des étrangers : on n'a qu'à conſulter la Grammaire iſlandique, publiée dans le Tréſor des langues ſeptentrionales. On y verra, table II. un article à part des figures runiques, ſuſceptibles de pluſieurs valeurs. Hickes fait monter ces caractères juſqu'à 53. dont chacun repréſente tour à tour, juſqu'à ſix diférentes lettres élémentaires. Les huit planches d'alphabets d'Ecoſſe par Anderſon fourniſſent encore pluſieurs exemples d'identité de figures, ſervant à rendre diverſes lettres de ſes alphabets. On en remarque auſſi dans les tables de Walther. Mais les monumens antiques dépoſent en faveur de cette vérité d'une manière plus énergique & plus préciſe, que n'ont fait juſqu'ici les compilateurs d'alphabets. Contre des autorités ſi fortes & ſi nombreuſes, l'éloquence & la dialectique elles-mêmes declarées ne manqueroient pas de venir ſe briſer.

Du reſte ſi toutes les figures équivoques concouroient à la fois & ſans répétition ſur la même médaille ou ſur la même inſcription antique; il n'eſt pas douteux, qu'il ne fût impoſſible ou du moins extrêmement dificile de les déchifrer. C'eſt auſſi ce qui n'arive jamais. Quelquefois il s'en rencontre aſſez, pour cauſer un peu de peine aux meilleurs antiquaires. Mais ces dificultés cèdent bientôt, tant à la force du ſens, qu'aux conoiſſances des uſages divers de ces caractères. Oſerions-nous nous prometre, que nos alphabets généraux ne ſeront pas inutiles à ceux, qui ſe trouveront dans cette poſition embaraſſante?

(1) Quoiqu'un des principaux objets du chapitre précédent ſoit de décrire les lettres particulières à chaque ſiècle, & les plus propres à le caractériſer; celui-ci répandra de nouvelles lumières ſur cet important article, par l'atention, que nous aurons à déterminer à peu près l'age ou la durée; ſinon de chaque figure, qu'ont pris ſur la pierre & l'airain nos 23. lettres de l'alphabet, ce qui deviendroit immenſe; du moins de chaque genre ou eſpèce de ces figures, raprochées ſyſtématiquement les unes des autres.

leurs progrès vers la perfection, leur décadence, leur transformation du romain au gothique, le goût de colifichets & de faux ornemens, qui distinguent celui-ci; enfin l'excès de barbarie, où il se termine, avant la rénaissance des beaux arts.

On y voit, comment les lettres majuscules, minuscules & cursives, sont nées les unes des autres, & sous combien de formes elles se sont métamorphosées. On y voit, combien sont grands les raports de ressemblance & d'afinité, qu'ont les lettres des marbres & des bronzes avec celles des mss. & des diplomes; & combien sont frivoles les argumens, qu'on a tirés de leur dissemblance, pour combattre l'autenticité des uns par la certitude des autres. En effet, quoique ces différentes classes de monumens aient quelques figures, qui leur sont propres; presque toutes les plus singulières des anciens mss. & des diplomes se retrouvent sur les marbres & sur les bronzes. Seulement les majuscules des mss. sont plus chargées de traits: les caractères hétéroclites & bizares plus multipliés dans les inscriptions ou légendes de médailles, de monoies, de sceaux; surtout depuis la ruine de l'empire romain.

Un troisième & dernier avantage de nos alphabets généraux; c'est qu'on a partagé chaque lettre sous certaines classes ou suites, qui banissant la confusion serviront à faire trouver sans peine les figures, dont on aura besoin, ou qu'on voudra comparer. Des subdivisions multipliées contriburont encore à faciliter de plus en plus cette opération.

Si l'on découvre avec le tems des caractères, qui nous aient échapé, & d'une figure assez extraordinaire, pour n'avoir pas dû être mis au rebut; on comprendra sans peine, quelle est la division, quelle est la subdivision, où ils doivent être placés. S'il est bien dificile d'ajouter d'autres grandes suites complètes de caractères, qui réunissent ces conditions, d'être conformes & divers tout ensemble, d'apartenir au même genre, & de pouvoir se subdiviser sous diférentes petites séries; il ne seroit pas impossible de former quelqu'une des dernières, & d'en enrichir nos alphabets généraux, sans en déranger l'économie. On ne nie pas au reste, qu'on ne puisse même en changer l'arangement. Celui,

que nous y avons mis, donneroit des facilités, qu'on n'a pas dû trouver ; quand on a entrepris de disposer avec ordre des figures, qui n'en paroissent pas susceptibles.

Nous avons fait (1) d'assez amples recueils de lettres, pour remplir plus d'une vingtaine de planches, extrèmement fournies. Mais quoiqu'on en puisse former des alphabets, où l'on feroit toucher au doigt & à l'œil les déclins insensibles, par lesquels les lettres se sont défigurées ou métamorphosées en caractères toutafait diférens d'elles mêmes ; nous ne croyons pas devoir sacrifier à cette entreprise un aussi grand nombre de planches, qu'elle en exigeroit.

(1) Les lettres y sont presque toutes désignées par le siècle, auquel elles aparriennent. Ainsi ce n'est pas la dificulté de les ranger, suivant cette méthode, qui nous en éloigne. Mais elle a des inconvéniens, qui nous obligent à nous en départir, par raport aux trois premières planches alphabétiques.

Du reste, autant que nous pouvons en juger par estimation ; il faut que nous ayons tiré, tant des monumens originaux, que des copies figurées, imprimées ou manuscrites, deux à trois cents mille caractères, que nous réduisons ici à quelques milliers. Cette réduction & l'arangement répété plusieurs fois des lettres, qu'il a falu non seulement figurer, mais coriger de notre propre main, avant que de pouvoir parvenir à former la XXe. planche ; nous ont causé des peines & absorbé un tems, qu'on auroit peine à imaginer. Quoique puissamment secourus par M. Dupain, habile dessinateur ; il nous a falu retoucher ses premières tentatives, & avec des recherches & des discussions inconcevables mettre la dernière main aux desseins rédigés. S'il nous est encore échapé quelques légers défauts ; c'est principalement, parceque nous avons été vivement solicités de livrer sans délai le dessein au graveur. Nous avons trouvé depuis des méthodes, qui ont diminué considérablement le travail des autres planches alphabétiques. Elles consistent à saisir le caractère constitutif de chaque série, à marquer les figures, qu'on veut admettre, par le chifre propre à cette série, à les couper & placer dans les cases, qui leur conviennent. Alors on les range en sou-séries, & l'on désigne la place, qu'y doit tenir chacune des lettres découpées. Mais de peur des accidens, auxquels des feuilles si légères pouroient être exposées; on les enfile ou l'on les cole, en observant leurs divisions & leurs subdivisions. Dans cet état elles sont livrées au dessinateur, chargé de donner à toutes des proportions uniformes & de les porter sur le dessein, qui doit servir à la planche. De la réduction à l'uniforme, dont on ne peut pas se dispenser dans des planches d'alphabets, il en résulte quelquefois un inconvénient : c'est que des caractères, qui paroissoient très-diférens au coup d'œil, sont ramenés à une trop grande ressemblance. Quelque en garde qu'on ait été contre ce défaut ; on ne peut pas répondre, qu'il ne soit jamais arivé. D'ailleurs une même main est portée naturellement à se copier. Malgré toute l'atention, que nous avons aportée, pour bien diférentier tous les caractères, & que nous avons recommandée au dessinateur ; il s'est trouvé des figures manquées & des proportions mal rendues. Nous avons à la vérité fait des corrections fort rigoureuses ; tous les traits ont été scrupuleusement examinés, & tous les défauts un peu considérables réparés : mais avec gens, qui prendroient les choses à la dernière rigueur, nous ne répondrions pas, qu'ils ne pussent encore apercevoir quelques figures un peu trop semblables ; quoiqu'elles ne fussent pas telles dans les modèles fournis au dessein.

Causes des transformations des lettres : insufisance des alphabets jusqu'ici publiés : lettres plus ou moins sujettes aux métamorphoses.

II. Quelquefois les lettres sont revenues à leur première forme, à peu près par les mêmes degrés, qu'elles s'en étoient écartées. Mais il a été plus ordinaire, qu'elles y aient été ramenées, sans succession de tems; soit par un rétablissement général des belles lettres, soit par le génie de quelques particuliers, qui les élévoit au-dessus de leur siècle.

Nous aurions pu adopter quelques alphabets, déja tout dressés; si l'on y avoit gardé plus d'ordre, & si les monumens, d'après lesquels ils ont été formés, ne réclamoient pas trop souvent contre leur peu d'exactitude. Voila ce qui nous engage à les réfondre avec des corrections très-amples : si toutefois ils peuvent encore faire quelque figure, auprès des augmentations sans nombre, qui les font presque disparoitre.

M. le marquis Maffei avoit observé (a) la généalogie de quelques lettres, qui se sont métamorphosées en plus de formes diférentes, que les autres : c'est-à-dire qu'émanées de la même source, elles se sont peu à peu écartées de leur figure primordiale. Mais, ajoute-t-il, cela ne peut se faire entendre sans avoir sous les yeux à la fois plusieurs pièces antiques. Quoique nous devions dans la suite en faire représenter un grand nombre; nous sommes persuadés, que nos planches alphabétiques feront encore mieux comprendre les degrés d'altération, qu'ont éprouvé, non deux ou trois élémens; mais toutes & chacune des lettres majuscules, cursives & minuscules, & quel a été le passage des premières aux secondes, & des secondes aux troisièmes. La naissance de la cursive n'est pas sans doute le terme des changemens de la minuscule, ni la minuscule celui des altérations de l'une & de l'autre. Nous ne laisserons pas néanmoins d'envisager ces révolutions, comme des points fixes, auxquels les variations de chaque élément viennent aboutir, & qui semblent lui ouvrir une nouvelle carière de métamorphoses. Mais après avoir subi ces transformations; la majuscule d'une part, & la cursive de l'autre, pour ne point parler de la minuscule, n'ont pas discontinué leurs travestissemens. Ne cessons donc pas de les suivre, & de les montrer sous les diverses figures, qui les déguisent. Ainsi l'arbre généalogique de chaque élément n'est pas épuisé, pour s'être partagé

(a) *Opuscol. ecclesiast. p. 57.*

en plusieurs branches principales : il pousse encore une abondance étonante de diférens rameaux.

La fécondité n'est pourtant pas toujours égale. Il est des lettres majuscules, stériles en comparaison des autres. Ce sont surtout celles, dont l'usage est le moins fréquent, ou dont la figure est moins susceptible d'altérations combinées, à raison de la simplicité de leurs traits. Au premier caractère se raportent (1) les K, X, Y, Z, au second les C, I, O : quoique ces trois dernières ne laissent pas de s'être prodigieusement diversifiées dans les inscriptions lapidaires & métalliques.

La minuscule varie moins, que la capitale & que la cursive. Celle-ci, malgré ses changemens sans nombre, ne diférencie pas toujours ses caractères de ceux de la minuscule : plusieurs en retiennent (2) la figure : quelques-uns mêmes de forme majuscule s'y mêlent & s'y maintiennent. Telle est l'N, qui s'est conservée une des (*a*) dernières dans les mss. latins, & même dans les diplomes. Mais passons à quelques détails plus circonstanciés sur nos planches alphabétiques.

(*a*) *V. ci-dessus. p.* 235.

Idée générale de la planche XXe. comprenant les caractères romains, employés dans les inscriptions, pendant près de trois mille ans.

III. La première, c'est-à-dire notre XXe, est composée d'environ cinq mille caractères, tous plus ou moins diférens les uns des autres. Nous en avons suprimé un bien plus grand nombre, dont la dissemblance étoit assez marquée, mais qu'on peut aisément supléer, à raison de l'afinité, qu'ils ont avec plusieurs des figures contenues dans notre planche.

En général si les formes, dont les lettres sont susceptibles, pouroient être incomparablement plus multipliées ; nous n'avons pas cru devoir nous prêter aux figures possibles,

(1) Le B, sans être aussi rare, que le K & l'X, est peutêtre moins fécond en fait de variétés : à moins qu'on ne veuille mettre en ligne de compte des altérations ou diférences très-légères.

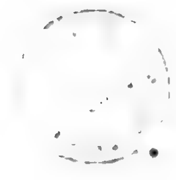
(2) L'ignorance de toutes ces choses, suivant (*b*) M. Masféi, a jété un auteur, qu'il ne nomme pas ; mais qu'il désigne (*c*) assez, dans une insigne méprise. Elle a pour objet, un ms, où se trouve une note du correcteur en prétendues lettres, partie ordinaires, & partie barbares. Mais comme tous ces caractères sont romains ; l'objection est d'autant plus frivole, que diférentes sortes de lettres de la même nation peuvent aisément concourir ensemble. Il s'agit du S. Hilaire du Vatican, écrit en Afrique en 510. sous le roi Trasamond. Le P. Germon vouloit conséquemment à sa belle remarque le rabaisser au IXe. ou même (*d*) à quelque siècle encore plus récent, pour ne pas se voir forcé de rendre les armes, sur des acusations trop légérement hasardées.

(*b*) *Opuscoli ecclesiast. p.* 59.

(*c*) *Germon de veteribus hereticis. p.* 446. *& seqq.*

(*d*) *Ibid. p.* 450.

ni



ni même aux autres, dont l'analogie avec celles, que nous avons trouvées, est si manifeste; qu'on ne peut guère douter, que l'antiquité ne les ait reçues & mises en euvre. Nous avons mieux aimé nous borner aux formes, dont l'usage est constaté par des monumens connus, que de rien acorder à l'imagination : quelque fondement que nous eussions de penser, qu'elles existent, & que si l'on ne les a pas encore découvertes, elles n'en sont pas moins de nature à l'être. Quand elles paroitront, il sera facile, comme on l'a déja remarqué, de les rapeler à quelques-unes des suites, dans lesquelles nous avons partagé les lettres de notre alphabet lapidaire & métallique.

Nos vingt-trois élémens ont chacun & leurs divisions & leurs subdivisions, que nous apelerons *séries* & *sou-séries*, ou grandes & petites séries ou suites, ou même divisions & subdivisions. Les premières sont marquées (1) par le chifre romain, & les secondes par l'arabe.

Régulièrement toute première grande série de chaque élément commence par les plus anciennes figures. Les plus récentes, quoique pour l'ordinaire placées aux derniers rangs, n'y sont pourtant pas toujours renvoyées. Il sufit qu'elles le soient vers la fin des grandes ou petites séries : ce qui n'est pas même toujours observé (2) scrupuleusement. C'est l'analogie des caractères anciens avec les (3) modernes, qui en décide.

(1) Nous suprimons l'un & l'autre avant la lettre initiale de chaque élément de l'alphabet, afin que rien ne l'empêche de paroitre à la tête de toute sa suite. Mais il sera d'autant moins dificile de sousentendre ces deux chifres, que celui de la seconde grande ou petite série anonce la fin de la première, dont le commencement ne sauroit être douteux. Il en est de même du chifre 1. des sou-séries, relativement à chaque grande série.

(2) Ce dérangement est quelquefois arivé : parceque le dessinateur a transposé certains caractères, même dans son dernier travail, & qu'il auroit falu pousser la correction jusqu'aux minuties, & faire des réformes considérables & très-dispendieuses, pour réparer ces petits desordres, qui ne le seront d'ailleurs, que pour très-peu de savans.

(3) Par exemple, les a minuscules modernes constituent en entier la troisième série de l'A : parceque les majuscules se sont déja transformés en minuscules dans la deuxième. Tantôt la minuscule remplit la dernière série d'un élément : comme il se voit aux B, D, G, H, N, R, T. Tantôt ce rang est destiné au gothique majuscule : lorsque ses figures sont assez nombreuses, pour former des divisions d'une étendue considérable. Ainsi les dernières séries des C, E, F, I, L, M, S, sont gothiques. D'autres, sans l'être totalement se terminent par ces sortes de caractères, comme les K, O, P. &c.

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. V.

Exposition détaillée de la première colone de notre XXe. planche, où l'on raporte l'age, la durée & les traits caractéristiques des grandes & petites séries des A, B, C, D, E.

IV. La I^e. grande série de l'A est presque toute composée des (1) caractères de la plus haute antiquité. Plus ils retiennent de la figure de l'F inclinée & tournée vers la gauche, plus cette antiquité est indubitable. La IIe. série de l'A porte sa traverse inclinée de gauche à droite dans (2) la 1e. sou-série, ou de droite à gauche dans la seconde. La troisième sentant l'onciale, donne naissance à la IIIe. division (3) des minuscules apartenant au gothique moderne des derniers tems. La IVe. a pour (4) caractéristique générale la traverse horizontale, unissant les deux côtés. Brisée par le milieu, en

(1) Les plus récens de la première sou-série sont au moins du VIe. siècle. Toutes les traverses de ses A partent du côté droit, sans toucher le gauche. Pour peu qu'on médite sur cette petite série, on s'apercevra facilement de combien de figures diverses, elle pouvoit être amplifiée. Pour s'en convaincre, il sufit de combiner leurs variétés, & de suputer ce qu'elles produiroient, en apliquant un trait ou deux de quelques figures aux autres. Par exemple, la traverse de la cinquième figure, feroit seule éclore plus de vingt caractères diferens, tous apartenant à cette sou-série. Il en iroit de même des divers traits de chacune de ses figures. Toutes les grandes & petites séries de l'A & des autres élémens ne seroient pas moins fécondes. Il est très-probable, que ces formes & une infinité d'autres pareilles existent, ou du moins ont existé.

La sou-série suivante se distingue par des traverses contraires, & surtout par celle du milieu, naissant du jambage gauche, sans toucher le droit. Ses A ont souvent la forme de l'F ordinaire, mais presque toujours plus ou moins panchée vers la droite. Ses figures les plus récentes ne descendent pas au-dessous du IXe. siècle, & presque toutes sont antérieures au IVe. Il est de l'essence de la troisième sou-série, que sa traverse, détachée des deux côtés, soit placée au milieu des deux jambages de l'A; soit qu'elle ait la forme d'I, de point caré, de chévron brisé ou de virgule.

(2) Presque sans exception cette traverse touche les deux côtés. Les plus anciennes lettres de la première petite suite sont antérieures à l'ère chrétienne, & ses plus modernes apartiennent aux VIII. & IXe. siècles. La seconde remonte bien au-delà de J. C. & ne descend pas de plus de deux ou trois siècles au-dessous; si ce n'est dans les six ou sept derniers caractères. La troisième se trouve bientôt transformée en a minuscule. Elle aproche, dans ses plus anciennes figures, des premiers siècles du Christianisme; & dans ses plus récentes, de celui de Charlemagne.

(3) Sa 1e. sou-série aproche de la figure du B. La 2e. est à traits détachés ou bien en pointes.

(4) Sa 1e. sou-série commence par des figures antérieures à J. C. suivies de celles de son tems, & terminées par d'autres moins élégantes, mais également anciennes. Toutes ont les deux côtés droits, aboutissans en angle aigu, forme la plus commune de nos A d'aprésent. La 2e. a du moins l'un de ses côtés courbes: ou bien l'angle supérieur est formé par deux courbes ou lignes mixtes. Ses lettres ne peuvent être regardées comme récentes, que quand son angle vertical est aigu, & ses côtés concaves en dehors. Les plus anciens caractères de la 3e. sou-série s'élèvent à peine au-dessus du XIe. siècle, & les plus récens ressortissent au pur gothique. Leur partie supérieure est toujours terminée en voûte, plus ou moins régulière. La 4e. dont on peut rapeler l'origine au second siècle, est spécifiée par des têtes apiatties, sur

forme d'V aigu, ou bien arondie en U, elle produit la Ve. De la traverse & du haut de l'A il en résulte pour l'ordinaire une losange. La note donnera (1) ses subdivisions. Les A de la VIe. grande (2) série sont dépourvus de traverses.

horizontales, soit un peu obliques. Les A de la 5e. presque également antiques & plats, portent une tête, à peu près triangulaire. La traverse médiane de ceux de la 6e. lui sert de base; & ses caractères, prennent la forme de carés, de rectangles, de trapèzes & d'autres figures quadrilatères, dont même quelques côtés se courbent. Leur age n'est pas fort réculé. Rien n'empêche d'abandoner au gothique la plupart de ces lettres, ainsi que les sou-séries, qui suivent immédiatement. La tête des A de la 7e. est aplattie ou terminée par une bare. Mais leur traverse les coupe exactement par la moitié. Le haut des A de la 8e. est ouvert; ensorte que ses figures ont plus la forme d'H, que d'A. Les dernières, dont les côtés sont moins écartés en dessus ont la prérogative de l'age. La 9e. se termine par un angle vertical, surmonté d'une ligne horizontale. Ses premières figures apartienent au IIIe. siècle, & ses dernières au bas gothique. La 10e. à côtés raprochés par le haut, porte une espéce d'architrave, débordant des deux côtés, & quelquefois incliné vers la gauche ou la droite. Quelquefois aussi se courbe-t-il en forme de croissant. La 11e. présente une traverse supérieure, prolongée vers la gauche: bien entendu que la tête de l'A demeure plate ou un peu courbée. La 12e. ne devroit presque être diferentiée, que par l'oposition de la même traverse tournée vers la droite. Mais il se trouve ici une transposition, faite par le dessinateur, du premier caractère, qui devoit figurer à la fin de la 6e. sou-série. Les autres ont des têtes plutôt rondes que plates, & des cornes plutôt que des traverses supérieures. Du reste elles ont pour la plupart le caractère essentiel d'être dirigées vers la droite. Si la 13e. sou-série ressemble à la 11e. par la bare ou traverse supérieure, menée seulement vers la gauche; elle en difère, parceque la voûte de l'A est plutôt en angle, que plate ou ronde. Il ne laisse pourtant pas, dans quelques figures, de se courber seulement un peu du côté gauche. Ses premiers caractères sont anciens, & les autres récens. La 14e. est à traits excédans: c'est-à-dire que le côté (& c'est presque toujours le droit) est prolongé au-dessus de l'angle supérieur, soit qu'il se courbe un peu, ou qu'il s'abaisse en se brisant. La plupart de ses figures passent le VIe. siècle.

(1) La 1e. existe, depuis environ deux mille ans; chez les Grecs & chez les Latins. Elle a sa tête en angle, ou peu s'en faut: la 2e. l'a plate, & convient surtout au moyen age. La durée de la 3e. surmontée d'une bare, s'étend environ depuis J. C. jusqu'au Xe. siècle. La 4e. a son angle supérieur ou sa tête prolongée par un ou plusieurs traits excédans, produits par l'un ou l'autre côté, ou par les deux à la fois. Elle est presque toute entière antérieure au VIIe. siècle. La 5e. se fait remarquer à sa traverse mitoyenne arondie. Elle est susceptible de quelques subdivisions, que nous n'exposerons pas: mais qu'on apercevra sans peine, ainsi qu'en plusieurs autres; sans qu'il soit nécessaire d'en avertir. Des traverses mitoyennes, portées au-delà des deux côtés, anoncent au moins le IIIe. siècle. Celles, qui s'avancent plus d'un côté, que de l'autre, ou qui déclinent obliquement apartiennent au moderne.

(2) Sa 1e. sou-série à côtés droits, aboutissans en angle aigu, est composée d'A très-anciens. Ceux de la 2e. ne le sont pas moins. Ils ne diférent de la précédente, que par les côtés, dont l'un au moins est courbe. C'est de cette sou-série, que sont nés les a cursifs. La tête des A de la 3e. se voit arondie du côté droit ou du côté gauche. Souvent même ils prennent la forme d'R contournée, en conservant leur position naturelle.

Nous ne partageons les B, qu'en deux grandes (1) séries, de lettres majuscules & minuscules. La IIe. peut reculer ses deux premières (2) sou-séries au-delà du IXe. siècle.

Ils peuvent également convenir au IVe. & au XIVe. siècles, selon que leur figure est plus ou moins élégante. Les A de la 4e. sou-série sont voutés en arcade : ceux de la 5e. aplatis par le haut : ceux de la 6e. surmontés d'une traverse. Il s'en rencontre beaucoup au moyen age, ainsi que des A apartenant aux sou-séries suivantes. La 7e. a la tête triangulaire. La 8e. est surmontée de plusieurs bosses, pointes ou cornes. La 9e. se travestit en x : & quoiqu'elle s'élève jusqu'à la plus grande antiquité, elle peut néanmoins descendre au VIe. siècle. La 10e. donne à ses A la figure d'χ renversé ou de lambda, qui prend toutes sortes de formes. La plupart de ces A remontent au tems de la république ou du moins de l'empire romain : quoique d'ailleurs cette façon d'A sans traverse soit parvenue jusqu'au gothique.

On s'aperçoit, qu'en décrivant aussi succinctement nos autres séries ou sou-séries, nous ne laisserions pas de nous étendre encore trop. Nous alons donc suprimer une grande partie de ce que nous avions écrit dans le même goût, nous contentant de fixer les caractères distinctifs de nos divisions & subdivisions par les expressions les plus abrégées. Quand les descriptions renfermeront plusieurs sortes de figures, qui demanderoient à être caractérisées séparément; nous nous en tiendrons souvent à une seule espèce : persuadés que la sagacité des persones, en faveur de qui l'on fait ces remarques, saura bien supléer à de pareilles omissions. D'ailleurs nous ne présumons pas, que beaucoup de lecteurs s'engagent dans ces détails scientifiques, qui suposent de la patience, de la curiosité, & même un attrait singulier, pour tout ce qui peut former un antiquaire. Nous ne devons pas craindre de mécontenter par trop de laconisme les génies, qui réunissent ces qualités. Il leur est donné d'entendre les choses à demi mot. Nos explications des caractères, apliquées à chaque élément de la planche XX, qu'on doit avoir sous les yeux, seront très-intelligibles : quoiqu'elles dussent paroître fort obscures, si l'on les lisoit, sans prendre cette précaution. Quant à la durée des séries & sou-séries, lorsqu'on la passera sous silence ; c'est communément parcequ'elle ne sauroit être limitée. Inutilement répéteroit-on sans cesse, qu'une sorte de caractère se soutient depuis les premiers tems jusqu'au nôtre. Il nous reste trop de choses à dire, pour ne pas devenir un peu avares de paroles. C'est ce qui nous empêchera de nous livrer à de semblables détails sur les planches suivantes. Il ne sera pas dificile de saisir la caractéristique, propre à chacune de leurs séries & sou-séries ; quand on sera bien au fait des signes, qui distinguent les divisions & subdivisions de la présente planche. S'ils ne sont pas en éfet les mêmes, toujours ont-ils été faits dans le même goût.

(1) La 1e. se divise en neuf sou-séries, 1°. de B ordinaires, ou bien à panses désunies : ce qui sent les bas tems, 2°. de B aigus au moins par un bout, 3°. presque triangulaires par le haut ; les uns & les autres de la plus haute antiquité : 4°. de B en forme de D, coupés horizontalement, depuis le VIIIe. jusqu'au XIe. siècle : 5°. de B ouverts par le haut, au IVe. 6°. à trait prolongé en dessus : 7°. ouverts du moins par le bas, à haste quelquefois racourcie, antérieurs au Xe. siècle, ainsi que ceux de la suivante : 8°. à haste excédante par un ou deux de ses bouts, 9°. au-dessus du IVe. siècle, à panse supérieure arondie : d'où les *b* minuscules tirent leur origine.

(2) Les *b* de la 1e. se terminent par le haut en courbe, & ceux de la 2e. par une droite quelconque. La 3e. gothique dans presque tous ses caractères, dégénère souvent en figure d'*v*. La 4e. beaucoup plus ancienne se travestit en *d*.

ſans toutefois l'exclure, du moins en ce qui regarde la ſeconde. Tous ou preſque tous ſes b n'ont au plus qu'une panſe.

La Iᵉ. grande ſérie de la lettre ſuivante eſt formée de C anguleux, tantôt ſemblables au Γ grec, tantôt à l'L latine, tantôt à un angle ouvert du côté droit. C'eſt ce qui caractériſe ſes trois premières ſou-ſéries, dont les figures ſont fort anciennes, excepté les trois dernières de la 1ᵉ. & de la 3ᵉ. Six petites diviſions (1) partagent la IIᵉ. grande ſérie, compoſée de C plus ou moins carés. Diverſement (2) arondis, ils conſtituent la IIIᵉ. Ses quatre premières ſou-ſéries, s'ajuſtent mieux avec les premiers ſiècles, qu'avec le moyen age, mieux avec celui-ci, qu'avec les bas tems. La IVᵉ. ſérie, uniquement conſacrée au (3) gothique, ne s'élève pas, au-deſſus du XIIᵉ. ſiècle, & deſcend preſque juſqu'au nôtre.

Les angles du D (4) diſtinguent communément ſa Iᵉ. ſérie. Ses lettres ont régulièrement au moins deux côtés droits. Ses deux premières ſubdiviſions remontent à l'antiquité la plus reculée. La 3ᵉ. dure juſqu'au XIᵉ. ſiècle. Les autres ne deſcendent guère en deçà du IXᵉ. La IIᵉ. grande ſérie nous ofre des (5) D aigus, pour la plupart, d'une haute antiquité. Les D en forme de B nous viennent d'Eſpagne, & s'élèvent au VIIᵉ. ſiècle. La IIIᵉ. ſérie contient des D majuſcules

(1) Leurs figures apartiennent preſque toutes au moyen age. Les autres remontent à la haute antiquité : telles ſont pluſieurs de la ſeconde. Quelques-unes ne conviennent qu'aux bas tems, comme la dernière de la 6ᵉ. Quant aux caractères diſtinctifs : 1ᵉ. ſou-ſérie, C tendant à ſe carer, 2ᵉ. carés, 3ᵉ. à montans ſouvent prolongés, 4ᵉ. en F, 5ᵉ. à angles rentrans ou ſaillans, vers le milieu du dos, 6ᵉ. preſque en polygones irréguliers.

(2) 1. ordinaires, 2. contournés ou renverſés, 3. plus hauts que larges, 4. en G, 5. en pointes, ſigne de grande antiquité, ſupoſé qu'elles ſoient conſtantes, 6. inclinés vers la gauche, 7. terminés par des traits excédans, indices des quatre premiers ſiècles.

(3) 1°. C coupé de haut en bas, 2°. en forme d'a curſif, 3°. avec ſaillies, ou angles rentrans & ſaillans, 4°. fermé par une ligne.

(4) 1. côté le plus long vers la droite, 2. vers la gauche, 3. en Δ, 4. trapézoïde, 5. caré ou polygone irrégulier, 6. triangles, dont quelques côtés peuvent déborder, 7. terminés par une courbe.

(5) 1°. peu aigus, 2°. reſſemblans aux B, ou ſeulement aigus par le haut, 3°. & par le bas, ſouvent avec extenſion d'un bout de la panſe, 4°. en pointe par le bas, & un peu recourbés par le haut de la haſte vers la gauche, 5°. en pointe inférieure, avec prolongation du bout de la panſe, pour l'ordinaire un peu courbé dans ſon excédent.

ordinaires. Quand leurs lignes ſupérieures & inférieures, qui doivent commencer le demi cercle, ſont plutôt droites que rondes ; c'eſt un indice du ſiècle d'Auguſte ou des tems voiſins. A ces traits la première ſou-ſérie ſe fait reconoitre. Les (1) ſuivantes deſcendent à peine au moyen age. Les D de la IVe. ſérie s'ouvrent en deſſous ; & tels ſont ceux de la 1e. ſou-ſérie : ou en deſſus ; & tels ſont ceux de la 2e : ou bien leur haſte eſt prolongée vers le haut ; comme on voit dans la 3e. Ces D ont la figure de *b* minuſcules. Rarement s'abaiſſent-ils au-deſſous du IXe. ſiècle. Les D en forme de p, q, o &c. donnent (2) la Ve. ſérie. La VIe. en entier (3) doit être réléguée au bas tems. La VIIe. préſente des D majuſcules, à queue (4) notablement prolongée en deſſus. De la VIIIe. ſont dérivés, ou plutôt c'eſt en elle que ſont renfermés les D (5) onciaux ou ronds, & les curſifs des derniers tems. La IXe. comprend le *d* (6) petit romain.

L'antiquité latine n'a rien de plus ancien, que les E de la I^e. grande (7) ſérie. Il en faut néanmoins excepter pluſieurs de la 5e. ſou-ſérie, fort en uſage chez les Eſpagnols,

(1) 2°. D perlés, à haſte terminée en croiſſant &c. 3°. contournés, renverſés, 4°. prolongés par les extenſions du montant ou de la panſe.

(2) Ses deux premières ſou-ſéries ſont marquées au coin de la plus haute antiquité. L'une a ſa haſte à peu près droite, & l'autre courbe. Elles engendrent, au moyen age, la 3e. petite ſuite, dont les montans excèdent haut & bas. C'eſt le *th* anglo-ſaxon, ſouvent (*a*) employé ſous les rois Mérovingiens & Wiſigots, durant les VI. & VIIe. ſiècles. 4e. en *q* : 5e. en O avec un point central : 6e. preſque en cœur, des bas tems : 7e. du moyen age, à panſe détachée de la haſte.

(*a*) *V. le Blanc monoies d'Eſp. & de Dagobert.*

(3) 1°. D. ſemblables à deux C tournés à contreſens, 2°. courbés en deſſus, au moins par le bout ſupérieur de la panſe, 3°. gradués ou coupés par une traverſe horizontale.

(4) 1°. détachée du montant, & ſouvent abaiſſée, 2°. courbée en deſſus, 3°. s'élévant obliquement. Il eſt peu de ces D, qui ne ſoient antérieurs au Xe. ſiècle.

(5) 1°. s'élévant par une queue, plus droite que courbe, ne s'abaiſſent pas au-deſſous du VIIIe. ſiècle : 2°. en C tournés à rebours, renfermés entre le V. & le XIe. 3°. encore anciens, tiennent toujours du C contourné, 4°. peu diférens de nos *d* curſifs, 5°. à queue courbée en deſſus, 6°. à panſe fermée, relativement à ceux de la 1e. & 3e. ſou-ſéries, 7°. modernes, à panſe circulaire, ſurmontés de leur queue. 8°. gothiques, anguleux ou polygones.

(6) 1°. en forme d'a, 2°. ſemblables à nos d d'imprimerie. Il s'en trouve dans des inſcriptions du IVe. ſiècle.

(7) E inclinés 1°. vers la gauche, 2°. vers la droite, 3°. à traverſes, ſurtout inférieures, horizontales, 4°. obliques, 5°. courbées, particulièrement vers le haut, 6°. vers le bas, 7°. ſuivant l'un & l'autre ſens. La 5e. ſou-ſérie eſt caractériſée par les prolongations de la haſte, ſoit en deſſus, ſoit en deſſous, ſoit en l'une & l'autre manière à la fois.

aux VII. & VIIIe. siècles. Les (1) E de la IIe. série sont réguliers, ou du moins tranchent quelqu'unes de leurs traverses. Ceux qui sont à la tête des deux premières sou-séries passent le second siècle : les suivans sont plus modernes, presque à raison de leur rang. La IIIe. division donne dans les anomalies (2) les plus extraordinaires. Il n'y a que les dernières figures de la 1e. sou-série de fort récentes, ainsi que les dernières de la 4e. Les autres doivent être au moins reculées, jusqu'au moyen age. L'Ɛ oncial & l'*e* minuscule, contenus (3) dans la IVe. grande série, peuvent être suposés descendus de l'E en forme d'f, plus ou moins courbée. La Ve. n'admet, que des E semblables à deux c, posés l'un sur l'autre. La VIe. est toute (4) entière livrée au gothique. Nous ajoutons pour VIIe. les *e* (5) minuscules gothiques des XIV. & XVe. siècles.

Colone IIe. où l'on trouve les diverses divisions &

V. Les Γ Ր Ꮯ ꟻ forment la I^e. grande (6) série de l'E. La IIe. réunit diverses (7) formes & positions de cet élément.

(1) 1°. terminés par des rondeurs ou tranchés en talus, 2°. par des sommets & des bases, 3°. irréguliers, sans être moins anciens.

(2) 1°. E en F, 2°. sans traverses inférieures & supérieures, & quelquefois renversés, 3°. en I, 4°. en H ou E long des Grecs, 5°. en C caré.

(3) 1°. en f courbée, 2° E onciaux ou ronds des anciens tems, 3°. continués jusqu'au XIIe. siècle, avec des courbures particulières dans la traverse & autres parties. 4°. *e* minuscules & cursifs avant le gothique.

(4) 1. E en forme de B ordinaires, 2. à contre sens, 3. E plus ou moins en O, ouverts ou non, joints à des C, & traversés horizontalement : 4. en *a* cursifs coupés par une traverse. Plusieurs de ces caractères apartiennent au XIe. siècle : nouvelle preuve contre le P. Hardouin de l'antiquité de cet † : 5. fermés par une ligne droite, ou un peu concave en dehors, 6. en D, tranchés par le milieu, 7. semblables à des D contournés ou à des *a* cursifs avec traverse menée de droite à gauche, & terminée dans la panse. Ces deux sou-séries sont propres à l'Espagne : 8. coupés par une perpendiculaire, unie du moins à la traverse ou en ovale, 9. obliquement traversés, 10. terminés par une ligne doublement courbe &c.

† Ɵ

(5) Mais, loin de les avoir épuisés, ce n'en est qu'un léger échantillon. Ainsi en usons-nous communément, à l'égard du petit gothique. Les planches des mss. y supléront.

(6) Sa 1e. sou-série remonte au-dessus de l'ère chrétienne, & se distingue par un trait droit, ordinairement détaché de la haste. 2e. même trait descendant sans desunion. 3e. même, simplement ou doublement courbe. En suposant celle-ci subdivisée en deux, la 2e. partie seroit renvoyée au moyen age, ou même aux bas tems, 4e. F en Γ, 5e. en C carés, 6e. F renversées, contournées, depuis la haute antiquité, jusqu'au moyen age. On entend ici par la haute antiquité, celle qui précède l'établissement de la domination françoise; par moyen age, les siècles suivans, jusqu'au XIe; par bas tems, la durée subséquente, antérieure à la rénaissance des lettres.

(7) Inclinée 1°. vers la droite, 2°. vers la gauche, 3°. à haste prolongée par le

II. PARTIE. Sect. III. Chap. V.

Sou-divisions des F, G, H, J, K, L, M.

Dans la IIIe. grande suite sont comprises ses figures (1) les plus communes. La IVe. est composée d'F un peu (2) irrégulières, mais presque toutes à lignes droites. Quelques-unes descendent à peine aux derniers tems du moyen age. On peut en dire à peu près autant des trois grandes séries suivantes. La Ve. ne renferme pas des F moins irrégulières, d'ailleurs toujours courbées par leur queue ou par l'une de leurs (3) traverses. Celles de la VIe. ressemblent à certains E majuscules ou (4) cursifs. Si leur antiquité paroit incontestable, surtout dans les trois premières sou-séries; elle l'est encore plus constamment dans la VIIe. division, contenant des F presque en forme (5) de K. La VIIIe. est réservée aux (6) F gothiques.

Six séries partagent entr'elles les G. La Ie. représente ceux à queue (7) droite ou courbe. La IIe. est composée de (8) G, pour ainsi dire doubles. La IIIe. & la plus ressemblante à nos G capitaux, se distribue (9) en huit

haut, 4°. à traverse supérieure en T, 5°. dépourvue de cette traverse. Les trois emières apartiennent à la haute antiité, les deux autres au moyen age.

(1) 1°. terminées par des rondeurs ou n talus &c. 2°. par des bases & somets, quelquefois avancés vers le côté auche. Trois premières figures antéeures à la naissance du Sauveur.

(2) 1°. une traverse abaissée, 2°. toues horizontales non tranchées, 3°. en partie obliques, 4°. à trois traverses, avec une extension inférieure de la haste.

(3) 1°. supérieure, consistant dans la continuation de la haste, 2°. débordant vers la gauche, 3°. courbée en s'élévant, 4°. en S couchée, 5°. F courbées, seulement dans la queue en dehors, 6°. en dedans, 7°. traverse détachée &c. 8°. F à base en grise étendue, du moyen age: 9°. f minuscules & cursives, 10°. presqu'en Є ronds.

(4) 1°. à plusieurs traverses en S couchées, 2°. supérieure droite brisée. 3°. traverses, presque toujours s'élèvent, 4°. descendent, 5°. se courbent intérieurement, au moins en partie.

(5) 1°. angle ouvert du côté droit, 2°. traverses courbées, 3°. base obliquement élevée, 4°. abaissée en forme de troisième traverse &c.

(6) 1°. presqu'en R, 2°. en P, 3°. en H. La quatrième est caractérisée par son irrégularité & la multitude de ses angles & de ses éprons.

(7) 1°. en S, signe du XVe. siècle, 2°. en virgule, indice des sept premiers; 3°. oblique alant de droite à gauche, anonce particulière des VI. & VIIe. 4°. horizontale ou perpendiculaire, du même tems, 5°. obliquement dirigée de gauche à droite, 6°. en C. contourné, rentrant dans l'intérieur d'un C ordinaire; ces deux encore plus antiques. 7°. G en S, n'est presque jamais postérieur au IXe. siècle.

(8) 1°. couchés sur le dos, de la haute antiquité, 2°. semblable aux Ɛ, 3°. aux C à dos ou angle saillant: ces deux du moyen age ou des tems gothiques.

(9) 1°. bout inférieur se double & finit en courbe, 2°. passe en se courbant sous la petite ligne droite, 3°. bout supérieur chargé de courbes excédantes, 4°. ligne droite inférieure détachée du

sou-séries,

sou-séries, dont les six premières sont concentrées dans le premier age, la 7e. dans le moyen, la 8e. dans le moderne. La IVe. grande série semble réduite au C, mais dont la partie inférieure se courbe intérieurement, comme pour rejoindre son dos. Quoique quelques-unes de ses figures remontent jusqu'au I. siècle, & même au-delà; la plupart (1) conviennent encore mieux aux moyens & bas siècles. La Ve. grande série ne reçoit que des (2) G carés ou anguleux, & ne prétend rien au-dessus du moyen age : si ce n'est dans ses 4. & 5e. sou-séries : encore à leur égard ne faut-il parler, que des V. VI. & VIIe. siècles. La VIe série, surtout dans (3) sa 2e. sou-série, restreint ses droits au seul gothique. On l'auroit pu augmenter considéralement, si ce caractère en valoit la peine.

Nous ne divisons l'H qu'en deux séries de majuscules (4) & de minuscules. Excepté la 1e. sou-série, qui de la plus haute antiquité descend jusqu'au plus bas tems, & les 6. 7. & 8e, à peu près du moyen age; presque toutes les autres ne s'abaissent pas au-dessous du IXe. siècle. Plusieurs même ne peuvent être renvoyées si tard. La IIe. grande série n'a rien de plus ancien, que le IVe. siècle, duquel on peut raprocher quelques figures (5) des quatre premières

demi cercle &c. extrémités tranchées. 5°. dos plus alongé que rond, 6°. exactement arondi, 7°. moins régulièrement, 8°. bout inférieur rentre dans la cavité.

(1) 1°. toutafait semblables au C, 2°. repliées sur elles-mêmes par un des bouts, 3°. en forme de 6. ou de 9, 4°. de *b* ou d'*v*, 5°. de b tranché par le haut, des bas tems, 6°. recourbées extérieurement par le haut, moyen age, 7°. abaissées dans la partie supérieure, réunissant l'antique & le moderne.

(2) 1°. distingués par des queues, 2°. en F, 3°. plus rigoureusement carés, 4°. en Γ, 5°. en C anguleux, 6°. en C carés.

(3) La 1e. pouvoit être remplie de divers g dans le goût anglo-saxon. Nous renvoyons à la planche XXII.

(4) 1°. à jambages tranchés, arondis ou en grise, 2°. non joints par la traverse, 3°. H privées d'un côté, 4°. de traverse, 5°. celle-ci détachée des jambages. 6°. H en N, 7°. courbées en voûte ou demi-voûte par leur traverse, 8°. à jambages inégaux, 9°. à traverse excédante. 10°. H panchées vers la gauche, 11°. vers la droite. 12°. prolongation irrégulière des bases & sommets. 13°. courbures des côtés, 14°. de plus inégaux. 15°. H aprochant du K, 16°. tortuosités dans les jambages disproportionés.

(5) 1°. leurs traits de jonction descendent plutôt qu'ils ne montent, 2°. montent plutôt qu'ils ne descendent. 3°. *h* tendant à se transformer en *b*, 4°. travesties en cette lettre, 5°. aux deux jambages courbes, 6°. de niveau sans base, 7°. côté droit excédant, 8°. à bases & sommets, 9°. en *n*, 10°. côté droit courbé en dessous & recourbé en dessus. 11°. pur gothique.

ſou-ſéries & de la 6e. Les autres doivent être réléguées au moyen age. La 5e. & la 9e. fourniſſent du pur gothique.

La Ie. ſérie de l'I (1) lui conſerve ſa figure droite, ou du moins en aproche. La IIe. lui prête la figure du T droit ou (2) renverſé, du Γ ſoit contourné, ſoit naturel. La IIIe. emprunte celle de (3) l'L, & ſe raporte (4) aux quatre premiers ſiècles. La IVe. d'une plus grande antiquité, transforme ſes I en *L* & *S C F Y Z*, & ſe ſubdiviſe reſpectivement (5) en cinq ſou-ſéries. La Ve. diviſion en forme d'J (6) conſone, ne peut fixer ſon age, que par ſes ſou-ſéries. La VIe. ſuite (7) enchérit ſur toutes les autres par ſes irrégularités. Preſque tous ſes caractères ſont poſtérieurs au XIIe. ſiècle.

La Ie. grande ſérie du K, à traits (8) irréguliers, tient à la plus haute antiquité. La IIe. aſſez régulière s'étend dans les figures (9) des quatre premières ſou-ſéries, depuis deux ſiècles avant J. C. juſqu'à la fin du moyen age. Les autres deſcendent, juſqu'aux bas tems. La IIIe. grande (10) ſérie, prenant la figure de l'R, eſt gothique, dans ſes quatre dernières ſou-ſéries. Les trois autres peuvent ſe raporter

(1) 1°. incliné avant J. C. 2°. terminé en rond, deux ſiècles avant ſa naiſſance : de plus en loſange, en creux, en griffe &c. juſqu'au gothique : 3°. horizontal, perpendiculaire, même durée : 4°. en crochet, 5°. en pyramide ou pointe, moyen & bas age.

(2) 1°. en T, durant les cinq premiers ſiècles : 2°. en Γ ou ꓶ, même age : en ⊥ avant J. C. & un peu après.

(3) 1°. baſe ou traverſe en ~ 2°. ſeulement courbée en deſſous, 3°. relévée en angle, 4°. en ligne droite, 5°. courbée en deſſus.

(4) Exceptez trois ou quatre figures de la fin de quelques ſou-ſéries : comme la 4e. de la 4e au VIIIe. ſiècle, la dernière de la 5e. au XIIIe.

(5) La 4e. précède de deux ſiècles l'ère chrétienne. Après avoir paru oubliée, deux ſiècles depuis, elle ſemble revivre quelquefois dans les bas tems ; ainſi que quelques figures de la 5e.

(6) 1°. coupé par une bare médiane ſe réfère aux trois premiers ſiècles. 2°. ſans traverſe depuis la plus haute antiquité juſqu'aux bas tems. 3°. gothique.

(7) 1°. baſe maſſivement gothique 2°. un ou deux points ſur les I &c, 3°. plus ou moins tranchés. 4°. bouts en griffe ou évaſés. 5°. I en *x*. 6°. I. bizares & monſtrueux.

(8) 1°. traverſes ſéparées l'une de l'autre, 2°. jointes en angle, 3°. faiſant un angle ou bien une courbure, derrière la haſte, qu'elles traverſent. 4°. angle détaché de la haſte. 5°. preſque en H.

(9) 1°. à jambages tranchés, 2°. à traverſes au moins d'un côté plus courtes que la haſte, ou à haſte plus courte que l'une des traverſes, 3°. traverſe ſupérieure à peu près droite, 4°. courbée en deſſous. 5°. K en *x*, 6°. en *h*. 7°. haſte inégale à l'une de ſes branches.

(10) 1°. tête ou panſe ouverte en deſſus, côtés tranchés, tous, 2°. quelques-uns, 3°. nul. 4°. tête fermée, 5°. ouverte en deſſous, 6°. fermée montant prolongé. 7°. K anguleux & très-gothique.

au moyen age ; quoique plusieurs de leurs figures remontent plus haut.

La I^e. série de (1) l'L, presque en forme d'V, dont le côté droit est néanmoins plus court que l'autre, remonte plusieurs siècles avant J. C. La IIe. ressemblant (2) au b a déja cours trois siècles avant l'Incarnation. La IIIe. se borne (3) presque aux figures les plus régulières & les plus communes. Elle dure depuis la haute antiquité, jusqu'à la fin du moyen age. La IVe. emprunte la figure (4) du Z : l'L employée sous cette forme deux siècles avant J. C. l'étoit encore au XIIe. La Ve. abaisse sa traverse ou sa (5) base. Presque tous ses caractères sont très-anciens. Il en est qui remontent de quelques siècles au-dessus de l'ère chrétienne. Tels sont la plupart de ceux des 3e. & 4e. sou-séries. Il en est aussi qu'on peut rejeter vers le Xe. siècle. Tels sont quelqu'uns des 1e. & 6e. subdivisions. Presque toutes les autres ne descendent pas plus bas, que le VIIe. La VIe. grande série a ses L en Λ, ou peu s'en faut. Si à peine se rencontrent-elles avant le Ve. siècle; elles ne descendent guère en deça du IXe. On trouve néanmoins quelques L de (6) la I^e. sou-série, plusieurs siècles avant J. C. & quelques-unes de la dernière au Xe. La VIIe. grande série n'est ocupée, que par des (7) L contournées ou renversées. La VIIIe. ne

(1) 1°. haste inclinée vers la gauche, 2°. perpendiculaire, 3°. tranchée, 4e. panchée vers la droite.

(2) 1°. pointe inférieure très-aigue. 2°. traverses presque en ~ couchée, plus recourbée en dessus &c. 3°. horizontalement commencée, avant de se conrber &c. 4°. arondie sans angle. 5°. rondeur plus ample, relativement à la haste, 6°. courbure légère, 7°. fort rélevée &c. 8°. base en S couchée, 9°. tirant peu sur le *b*, quoique concave en dessus par la traverse.

(3) 1°. L, aux extrémités rondes, ne paroissent guère depuis J. C. 2°. tranchées élégamment, premier age, 3°. moins régulièrement, 4°. non tranchées par le bas, 5°. à sommets avancés vers la droite, ou presque en C, descend à peine au VIe. siècle.

(4) 1°. à angles droits, 2°. aigu & droit, 3°. aigu, 4°. droit & obtus, 5°. aigu & obtus, 6°. en zigzag, 7°. traverse courbée en dessous, 8°. en ~ sommet arondi. 9e. L en forme de z ou d' ƨ.

(5) 1°. haste perpendiculaire, base oblique. 2°. toutes deux obliques, 3°. base en ~ 4°. en zigzag, 5°. notablement courbée en dessous, 6°. peu, 7°. plus vers la gauche, 8°. vers la droite en dessus.

(6) 1e. en chévron brisé, 2e. en χ, 3e. grand côté à gauche, 4e. à droite, 5e. côtés se traversant, 6e. L en ligne perpendiculaire tranchée à droit par le milieu.

(7) Tournées vers la gauche, 1°. à angle obtus, 2°. droit, 3°. aigu, 4°. en C caré, contourné, 5°. en Γ. Quatre premières sou-séries, propres aux siècles antérieurs & postérieurs à la naissance de J. C. excepté la figure perlée, 5°. depuis le IVe. jusqu'au Xe.

renferme que des L ſemblables ou preſque (1) ſemblables à des L. Ce ſeroit les dégrader, que de les rabaiſſer au-deſſous du IVe. ſiècle. La IXe. apartient toute (2) entière au gothique moderne.

Irrégulières dans leurs jambages, les M de la Ie. grande (3) ſérie tiennent le bout de ceux du milieu notablement élevés au-deſſus de l'un des piés, ou même, de tous les deux. L'antiquité de ces figures les atache aux premiers ſiècles, à l'exception de quelques-unes des deux premières ſou-ſéries. La IIe. grande ſuite (4) eſt aſſez régulière dans ſes jambages, quoique les deux extérieurs ſoient encore plus longs, que ceux du milieu. La IIIe. les a (5) de niveau, ou preſque de niveau. La IVe. les préſente de même, mais (6) preſque toujours irréguliers. Ces M ſe raportent principalement au premier & moyen age. La Ve. montre ſes (7) jambages, ou du moins l'un d'entr'eux, ſupérieurement prolongés. Preſque toutes ſes figures peuvent dificilement être rabaiſées, juſqu'au Ve. ſiècle. La VIe. renferme (8) des M à figure

(1) 1°. baſe oblique, 2°. un peu creuſée en deſſous, 3°. en voûte, 4°. en ancre, 5°. horizontale, 6°. L en U.

(2) 1°. L en C anguleux par le dos, 2°. ſommets en croiſſant &c. 3°. en griſe; 4°. L à baſe courbée en dehors, 5°. en dedans, 6°. armées d'un épron, 7°. abaiſſées par la tête vers la droite, 8°. très-maſſives, 9°. à baſes élevées au niveau des têtes, 10°. en fourche ou recourbées.

(3) 1°. à jambage extérieur gauche, plus court que le droit, 2°. droit plus court que le gauche. 3°. concaves ſeulement en dehors, 4°. en dedans au moins.

(4) M 1°. ſans baſes ni ſommets, 2°. jambages mitoyens diverſement courbés, 3°. bouts arondis, 4°. tranchés ſurtout par le bas, 5°. par le haut ou carés, 6°. à côtés extrinſèques irréguliers. La 3e. ſou-ſérie eſt généralement antique. Les autres ne le ſont pas ſans mélange de moderne.

(5) 1°. angles ſupérieurs aigus avant J. C. & un peu après, 2°. carés, commençant au IIe. ſiècle, communs au IIIe. 3°. tous les jambages obliques, 4°. mitoyens en V détachés, I. ou IIe ſiècle. 5°. autres disjonctions avant J. C. 6°. M, en deſſus tranchées obliquement, 7°. à jambages courbes. Les deux dernieres ſou-ſéries moins antiques.

(6) 1°. côté gauche plus court que le droit, 2°. le contraire, 3°. M tortueuſes ou briſées, 4°. renverſées, 5°. ſecond jambage prolongé de gauche à droite, 6°. les deux mitoyens ſe coupant, 7°. les deux premiers ſe traverſant, 8°. les deux derniers de même, 9°. tous les quatre, 10. triangulaires par les extrémités ſupérieures.

(7) 1°. le droit plus élévé que le gauche, 2°. le gauche plus que le droit, 3°. égaux, peu courbes &c. 4°. très-courbés en deſſus vers la gauche.

(8) 1°. en H, 2°. avec extenſion abaiſſée du milieu de la traverſe, 3°. en potence ſimple, 4°. double, 5°. médiane preſque en zigzag &c, 6°. deux H unies par un jambage commun &c, 7°. celui du milieu détaché. 8°. croiſſant ſur deux I. 9°. deux II. 10°. figure aprochante de l'N, acompagnée d'un I.

très-hétéroclite, & n'a proprement, que deux ou trois jambages. Tous ses caractères sont concentrés dans le moyen age. La VIIe. comprend (1) les *m* minuscules, dont le gothique a souvent fait des majuscules. A la VIIIe. apartiennent les M onciales ou rondes & les gothiques, qui en sont dérivées. Il est ordinairement essentiel aux dernières d'être arondies, au moins par le bas du côté gauche en dedans, sans se recourber en dehors. L'antiquite des M de cette (2) série remonte au IVe. siècle, & descend jusqu'aux derniers tems du gothique, qui ne commence proprement qu'à la VIe. sou-série.

Age & caractéristiques des séries & sou-séries de la IIIe. colone, où se voient les N, O, P, Q, R.

VI. La I^e^. grande série des N est distinguée par le jambage (3) gauche, qui descend plus bas que le droit. Elles se réclament spécialement des trois premiers siècles, excepté celles de la 4e. sou-série, & quelques figures de la 5e. particulières aux VIII. IX. & X^e^. La IIe. grande série est à jambages (4) à peu près égaux, un peu irréguliers. Elle regne surtout depuis sept siècles avant J. C. jusqu'au Ve. La IIIe. se reconoit par (5) les excédans de ses jambages. Elle est du ressort des plus beaux siècles. Nous ne voyons que quelques caractères de la 3e. sou-série, qu'on puisse restreindre au VIIe. La IVe. grande série contient les N ordinaires ou tranchées. Elle s'étend depuis deux

(1) 1°. arondies presque en demi-cercle, 2°. au moins à deux piés droits, moyen age, 3°. carées en dessus, 4°. second jambage souvent très-diminué &c. 5° *m* assez conformes à nos minuscules, moyen & bas age, 6°. en grise, gothiques, ainsi que les suivantes, 7°. arondies par le haut avec un seul enfoncement dans le milieu, 8°. jambages ordinairement détachés, 9°. mitoyen prolongé par dessus, 10°. suprimé. 11°. distance inégale de jambages peu réguliers, 12°. M chargées d'angles &c.

(2) 1°. M fort arondie des deux côtés, 2°. jambage mitoyen diminué, 3°. côtés plus courts, 4°. M irrégulière à grise &c. 5°. premier côté concave en dedans & le troisième droit &c; 6°. par le bas du troisième pié, M rélevée en dehors, 7°. en dedans 8°. en S couchée 9°. close d'une part, au moins, 10°. à deux ovales &c. 11°. ligne presque perpendiculaire au milieu d'un cercle, 12°. M fermées par une horizontale inférieure, 13°. en double cercle &c. en oméga.

(3) 1°. oblique, 2°. courbé en dehors, 3°. le droit coupant le mitoyen, 4°. perpendiculaire tranché, 5°. rabatu en forme d'M, en ν grèque &c.

(4) 1°. obliques, 2°. courbes &c. 3°. tortueux ou brisés, 4°. détachés &c.

(5) 1°. côté droit prolongé en dessus, 2°. courbé, 3°. plus étendu en dessous, 4°. haut du gauche supérieur au jambage mitoyen &c. 5°. celui-ci par le bas plus long que le droit, 6°. toujours en se courbant, 7°. plus haut que le gauche, 8°. terminaison en courbe, 9°. plus long que les deux autres jambages, 10. gauche plus court qu'eux.

fiècles avant J. C. jufqu'aux derniers tems. L'antiquité ne tombe guère, que fur les premières de chaque (1) fou-férie. Les N (2) de la ve. férie aprochent de la figure de l'H. Celles de la vi^e. font (3) minufcules, & commencent au iiie. fiècle.

Les O de la 1e. grande férie (4) s'arondiffent régulièrement foit en cercles, foit en ovales. Couchées, celles-ci remontent à la plus haute antiquité. Les autres fuivent de près, fans pouvoir être renfermés dans des bornes fixes. Les O (5) de la iie. fe font remarquer à leurs angles. De plus des ouvertures fréquentes y paroiffent avant la naiffance de J. C. & dans les fiècles les plus voifins d'après. La iiie. montre des O, compofés d'une ou plufieurs lignes droites. Les quatre premières fou-féries (6) font plus anciennes que J. C. Les autres ne conviennent qu'au moyen age, excepté quelques caractères des 6. & 8e. renvoyés aux derniers tems. La ive. grande férie à figures (7) arondies, fouvent avec des extenfions, eft prefque toute réduite au moyen age, excepté la 7e. fou-férie, réléguée au gothique.

La 1e. grande (8) férie du P femblable au *pi* grec, ou en aprochant beaucoup, remonte 700. ans & plus avant J. C. Cette forme eft très-fréquente avant fa naiffance : plus on defcend depuis, plus elle devient rare. Les exemples les

(1) 1e. peu uniforme, 2e. jonctions aigues, 3e. carées, 4e. N patées &c.

(2) 1°. à tranfverfale defcendant de gauche à droite, fréquentes du iv. au ixe. fiècle, 2°. à traverfe commençant en horizontale, 3°. fuprimée &c. entre les viii. & xie. 4°. s'abaiffant de droite à gauche, depuis le xe. 5°. en Z, rares.

(3) 1°. fans bafe ni courbure éminente au pié, 2°. côté droit recourbé de bas en haut, 3°. paffant par-deffus le haut de l'autre, 4°. en *h* aux viii. ou ixe. fiècles. Les N fuivantes, depuis le xiii, excepté la dernière figure, 5°. aplatties en deffus, 6°. en R, D, B &c. 7°. en p, q &c. 8°. *n* à rebours, 9°. à pièces détachées, anguleufes &c. gothiques.

(4) 1. en ovales couchées, 2. obliques, 3. droites, 4. en cercles.

(5) 1. ouverts en deffus, 2. en deffous, 3. en deux endroits. 4. O en Q, 5. en d & ∂. 6. en ogive, 7. prefque en cœur.

(6) 1e. en D, 2e. en ꟾ. Ʊ &c, 3e. autres anguleufes à une feule ligne droite, 4e. à deux, 5e. à plufieurs irrégulières, 6e. en lofange, 7e. tranchée ou prolongée, 8e. en polygone maffivement gothique, 9e. en caré, 10e. en triangle.

(7) 1. prolongées en croix, 2. par deux traits inférieurs, 3. doublement arondies, 4. fans ouverture &c. 5. en oméga, 6. en étoile, 7. farcies, 8. en *th* faxon.

(8) 1. en Γ, 2. côté plus court defcendant à plomb, 3. obliquement, 4. fe recourbant en deffus, après s'être abaiffé, 5. P inclinés, 6. réguliers dans toutes leurs formes, 7. à côtés égaux,

plus tardifs, que nous en ayons rencontrés sont du xe. siècle en Angleterre. C'étoit alors, & peutêtre dans les siècles immédiatement antérieurs, plutôt une imitation des Grecs, qu'une continuation de l'ancienne figure latine. Le caractère le plus général de la IIe. série est d'avoir ses P ouverts. Elle n'est guère postérieure à la précédente, dans (1) ses 8. 9. ou 10. premières sou-séries. Si les suivantes ne remontent pas toutafait si haut; elles peuvent dater, depuis le commencement du premier siècle, jusqu'au IXe. La IIIe. grande (2) série à P polygones n'aproche pas moins de l'age de la première. La panse fermée caractérise (3) les P de la IVe. Ceux à panse aigue s'anoncent de la très-haute antiquité, les plus élégans tiennent au siècle d'Auguste. Les traits excédans & la forme gothique distinguent (4) la V. série.

La I^e^. des Q se reconoit à leurs queues droites, sans être la continuation des côtés de la panse. Ses trois premières sou-séries (5) apartiennent aux siècles antérieurs à J. C. La 4e. à tous les tems, les suivantes seulement au moyen age. La queue des Q de la (6) IIe. série n'est que la continuation du côté droit. Celle des Q de (7) la IIIe. nait du

(1) 1. Jonctions aigues par le haut seulement, côté droit oblique, 2. Un peu plus courbé par le bout inférieur, 3. tranché par le bout supérieur, 4. panse arondie, 5. unie au-dessous du bout supérieur de la haste, 6. passant pardessus, 7. rabatue au-delà. 8. élevée au-dessus du montant, &c. 9. sans le toucher. 10. P ouvert du côté gauche, 11. en dessus, 12. de plus tranché, 13. à panse détachée, ou suprimée, 14. sans panse.

(2) 1. à panse carée, 2. en polygone irrégulier, 3. en triangle, 4. composée de deux parallèles, unies par une courbe.

(3) 1. réguliers, 2. irréguliers dans leur base, 3. à panse prolongée au-dessus de la haste, 4. P aigu.

(4) 1. extension de la panse au-dessus de la haste, 2. celle-ci plus haute que la panse &c. 3. p toutafait gothiques.

(5) Queue 1°. perpendiculaire, 2°. oblique, 3°. un peu courbée par le bout inférieur, 4°. à panse, dont le tour admet quelque ligne droite, 5°. en D contourné, 6°. queue brisée, 7°. horizontalement posée & panse en ovale ou losange, 8°. en cercle, 9°. queue ou point interne.

(6) 1. queue repliée sur elle-même, sans neud, 2°. nouée & recourbée, 3. Q en S contournée, 4. en *a*, 5. en 9, 6. queue courbée intérieurement, 7. en ↘ & faisant un angle avec une droite. Les sou-séries 1. 3. 4. 7. précédent l'ère chrétienne, & ne descendent pas quatre siècles après, si ce n'est la dernière. Les 2. 5. 6. conviennent au moyen age, & même aux bas tems.

7. 1. panse anguleuse, 2. ample queue circulaire, 3. panse étroite. 4. Q presque en G, 5. en P, 6. queue longue, 7. doublement recourbée en dessus, 8. en dessous, 9. double, 10. rélevée d'un monticule &c. Les 1. & 2. 3. sou-séries dominent deux siècles avant J. C.

gauche. Les autres diverses jonctions de la queue avec la tête forment (1) la IVe. La Ve. n'admet (2) que les *q* minuscules.

La I^e. de l'R (3) anguleuse ou sans queue, répond, ainsi que la IIe. aux premiers siècles. Celle-ci (4) devient encore plus abondante, depuis le VIe. jusqu'au XIIIe. La IIIe. à panse (5) arondie, commence avant J. C. & dure jusqu'au XIe. siècle. La IVe. à panse (6) ouverte &c. doit, quant à la plupart de ses figures, être référée aux premiers tems. La Ve. un peu (7) irrégulière, quoique à queue unie à la tête fermée, comprend beaucoup de lettres antérieures à l'Incarnation, & quelques-unes de postérieures au VIIe. siècle. La VIe. suit la forme ordinaire (8) de l'R. La VIIe. très (9) hétéroclite, ne s'élève pas au-dessus du moyen age. La VIIIe. renferme (10) les *r* minuscules, depuis le 3e. siècle,

& un après. Les 4. 5. 6. 8. 9. depuis le premier jusqu'au X. Les 7. & 10. aux moyen & bas tems.

(1) 1. queue massive, 2. en S introduite dans la panse, 3. en U. 4. panse ouverte, 5. fermée & toujours apuyée sur une queue 6. détachée, 7. de plus presque en C couché sur se dos, 8. atachée, courbée & recourbée. 9. tête maigre, 10. massive. Les sou-séries 1. & 10. apartiennent aux moyens & bas siècles, les autres aux premiers. Les 2. & 3. ne laissent pas de descendre considérablement.

(2) 1. ordinaire, 2. haste excédante. 3. q aigus, 4. à panse irrégulière, 5. ouverte, 6. en y, 7. gothique chargé d'angles & de pointes.

(3) 1. à lignes obliques & courbes, 2. obliques & horizontales, 3. en P.

(4) 1. pointe vive &c. 2. presque verticale, 3. de plus excédante, 4. queue détachée &c. 5. oblique, 6. courbée en dessus &c.

(5) 1. inclinée n'étant que la continuation de la haste, 2. en est distinguée, 3. confondue avec la haste sans inclinaison, 4. excédée en dessus par le suport, 5. alongée & serrée, 6. passant pardessus la haste, 7. en forme d'S.

(6) 1. haut & bas, 2. en dessous, 3. à haste racourcie, 4. queue en S contournée, 5. hastes & queues courbées en dehors. 6. panse anguleuse, 7. R contournée, &c. 8. horizontale en tête, 9. queue très-écartée du pié de la haste. 10. R irrégulières à panse & queue ensemble détachée de la haste, 11. régulieres de même. 12. haste, panse, queue disjointes les unes des autres, 13. queue seule détachée, 14. disjointe, panse fermée, 15. ouverte en dessus, 16. queue partant de la haste au-dessous de la panse.

(7) 1. queue plus courte que la haste, 2. haste moins longue, 3. queue courbée en dedans, 4. haste excédée par le haut ou le bout de la panse, 5. prolongée en dessus, 6. panse anguleuse, 7. haste obliquement tranchée, 8. queue courbée vers la gauche.

(8) 1. assez régulièrement tranchée, 2. moins exactement, 3. queue massive & droite, 4. courbée surtout vers la haste &c. 5. chargée d'un monticule, 6. R en B.

(9) 1. dégénérant en *n*, & dont le second côté passe sur le premier, 2. en forme d'*n*, 3. aplattie en dessus, 4. arondie, 5. en G à queue, couché, 6. en ∾ &c, 7. en *n* grèque &c. 8. R en A sans traverse &c. 9. R. contournée &c.

(10) 1°. côté droit recourbé vers le haut, 2°. vers le bas, 3°. naissant au-

VII.

IVe. colone où sont renfermées les lettres S, T, V, X, Y, Z.

VII. La Ie. grande (1) série de l'S, anguleuse dans la plupart de ses caractères, précède & suit de près la naissance de J. C. Un petit nombre de figures de la 3e. & 8e. sou-séries peut descendre jusqu'au IXe. siècle. La IIe. en forme (2) minuscule, anguleuse s'étend, depuis le IIe. siècle jusqu'au Xe. La IIIe. reçoit les S peu (3) courbées, au moins d'un côté, & dure jusqu'au VIIe. La IVe. est consacrée (4) aux S ordinaires. La Ve. pleine (5) d'anomalies ressortit au moyen age. La VIe. est presque (6) entiérement livrée au bas gothique.

La Ie. grande (7) série des T, destinée à ceux, qu'une traverse coupe ou divise, débute par des caractères très-antiques. Les têtes ou les bases portées plus d'un côté que de l'autre (8) caractérisent la IIe. série. Sa durée s'étend depuis le I. siècle, jusqu'au Xe, auquel on peut rapeler, surtout la sou-série 8e. La IIIe. grande (9) série se distingue par une tête enfoncée ou courbe. La IVe. peu ou point

dessous de l'extrémité du gauche, & relévé en courbe, 4°. r en b, 5°. en Γ, 6°. queue anguleuse, 7°. en R, 8°. renversée, 9°. anguleuses, 10°. en Z, 11°. purement gothique. Les trois premières avec les 5. & 6. sou-séries, & même la 9e. remontent au premier age. La 4e. & la 8e. au moyen, le reste adjugé au gothique.

(1) 1. à deux angles oposés, 2. en Σ, 3. à trois pièces détachées &c. 4. en Z, 5. en broche &c. 6. angles aigus aux deux bouts. 7. S presque en ſ, 8. en G droits à queue, 9. renversés.

(2) 1. de C. aigu ou caré. 2. angle obtus &c. 3. plus aprochant du droit, 4. tirant sur la faux, 5. en Γ, à haste courbe, 6. en y, 7. ſ antiques cursives, 8. modernes.

(3) 1. haut & bas, 2. recourbées en dessous, 3. en E, 4. presque sans courbure, 5. ligne supérieure oblique, 6. en s'abaissant, 7. S. massives, 8. alongées sans neud, 9. preque toujours fermées ou nouées par les bouts.

(4) 1. aux extrémités rondes, 2. extension superflue au bout, après un neud, 3. sans neud, 4. tranchées exactement, 5. en courbe alongée par le haut &c. 6. non tranchées.

(5) 1°. S contournées, 2°. couchées, renversées, 3°. en G à queue, 4°. en C, 5°. en Z à rebours, 6°. en Z, 7°. à pièces détachées.

(6) 1. extensions bisares, 2. S. écrasées, 3. closes par un bout, 4. par les deux, 5. en B, 6. en p ou q, 7. ſ gothiques anguleuses majuscules, 8. minuscules.

(7) 1. en croix de Dieu, 2. de S. André, 3. droites, traversées vers le haut, 4. en th saxon, 5. en θ, 6. formées de courbes, 7. irrégulières, 8. en Є, 9. en E, 10. en y grec, 11. tirant sur l'y &c.

(8) 1. en Γ, 2. en S. carée, 3. en C caré, 4. dont la traverse est également portée des deux côtés, 5. en C &c, 6. en 7, 7. à tête courbe du même côté & large, 8. étroite, 9. haste inclinée.

(9) 1. en Y, 2. concave en dessous, 3. en dessus, en dessous, 4. en dessus, le contraire &c. 5. ∾, haste détachée, 6. jointe, tranchée, 7. sans base, 8. celle-ci terminée en volute vers la gauche, 9. tête plus courbée du même côté, 10. convèxe par le haut.

tranchée, à traverſe plate ou peu courbée (1) convient beaucoup mieux aux anciens tems, même avant J. C, qu'aux bas ſiècles. La Vᵉ. ſe réduit aux T ordinaires, dont la 1ᵉ. ſou-ſérie (2) prévient l'Incarnation d'un ſiècle : La 2ᵉ. ſe voit dans les deux d'après ; les 3. & 4ᵉ. au II. & IIIᵉ, les ſuivantes, au moyen age ; les quatre dernières aux bas tems. La VIᵉ. grande ſérie n'admet, que les *t* (3) minuſcules, dont les premiers remontent pour le moins au IVᵉ. ſiècle. Tels ſont ceux, par où nous commençons.

La Iᵉ. de (4) l'V, à fond anguleux, tient à la plus haute antiquité : ſes figures ſont régulières : mais celles (5) de la IIᵉ. ne le ſont pas. Elle eſt ſi ancienne, que la plupart de ſes caractères pouroient à peine s'abaiſſer au IIIᵉ. ſiècle, à l'exception de la 7ᵉ. ſou-ſérie, & de quelques V d'Eſpagne de la IIᵉ. La IIIᵉ. grande (6) ſérie, aux V extrinſéquement concaves quelquefois par plus d'un de leurs côtés, commence du moins deux ſiècles avant J. C, & devient rare depuis le IIᵉ. La IVᵉ. ſérie de l'V, toujours à fond anguleux, courbe un, ou même deux de ſes jambages (7) en dedans. Il ne ſe trouve guère, que depuis le IIIᵉ. ſiècle. La Vᵉ. dont les V ſont à fond caré, à côtés

(1) 1. en ſens divers, 2. irrégulière avec des enfoncemens, 3. inclinée vers la gauche, 4. haſte panchée vers la droite, 5. avec baſe, 6. traverſe diſjointe, 7. unie, 8. tranchée par un bout 9. baſé étendue &c. 10. vers la gauche, 11. courbée.

(2) 1ᵉ. finit par des rondeurs, 2. tranchée avec élégance, 3. obliquement, 4. en croiſſant, 5. maſſivement, 6. en griſe, 7. en triangle, 8. évaſée au pié &c. 9. traverſe à bouts rabatus, 10. T triangulaires. 11. extenſion preſque droite de traverſe vers la baſe, 12. en S, 13. haſte ſingulièrement coupée ou terminée.

(3) 1. en C. ſurmonté d'une horizontale, 2. en Z, 3. haſte droite recourbée, 4. traverſe en ~, 5. haſte terminée de même, 6. tête irrégulière, 7. *t* gothique, 8. croiſé.

(4) 1. jambages terminés en rond, 2. coupés, 3. tranchés du côté gauche, 4. du droit, 5. des deux, 6. en griſe, 7. obliquement &c. 8. V maſſifs, 9. hétéroclites, dont les quatre dernières figures ſont modernes.

(5) 1. côté gauche plus long que le droit, 2. plus court, 3. côté droit long & courbe, 4. rentrant en dedans, 5. gauche auſſi, 6. avec un ſecond angle, 7. à triple angle.

(6) 1. côté gauche courbé, l'autre tranché ; 2. le contraire, 3. au moins un côté courbe, l'autre non tranché, 4. courbe des deux côtés. 5. un côté en S, 6. en S renverſée.

(7) 1. le droit, 2. extenſion du gauche en dehors, 3. du droit &c. 4. les deux côtés courbés vers la gauche, 5. avec pointe au neud par le bas, 6. à double angle, au côtés inégaux, 7. courbés en dedans, du premier age, 8. plus courbés &c, 9. en S du côté droit &c. modernes.

1) d sjoints ou en X., est distinguée de (2) la VIe. par les bases des V de celle-ci &c. La VIIe. en Y (3) remonte aux premiers tems, & dure en deça du XIIIe. siècle, au moins en Espagne. L'U rond (4) en usage avant l'Incarnation fournit la VIIIe. série. A la IX. apartient l'*u* oncial (5) ou minuscule, rare avant le Ve. siècle, fréquent à proportion, qu'on avance dans les suivans. L'W, qui constitue (6) la X. série, nous ne l'avons point découvert sur les marbres & les bronzes, avant le VIII. siècle. La XIe. renferme les figures (7) étrangères de l'W saxon, de plus en plus employées, depuis la même époque.

La I^e. grande (8) série de l'X lui conserve la forme ordinaire. La IIe. le change en croix (9) de diférentes figures, la plupart du moyen age. Les X, point du tout tranchés, ou seulement en partie, (10) eurent cours avant J.C, & forment la III. série. La IV. est composée d'X à

(1) 1°. unis sans pointe, 2. fond caré très-légérement dès le I. siècle, s'élargit au II, s'étend encore au IIIe, se soutient jusqu'au IXe, 3. côtés disjoints en dessous, 4. V en X. Ces deux sou-séries se manifestent plusieurs siècles, avant la naissance de J. C. & ne se montrent plus deux siècles après; si ce n'est en Espagne; où l'on voit encore le dernier au VIe. avec un côté communément plus étendu que l'autre.

(2) Ses V rares avant l'ère chrétienne, deviennent à la mode au IIIe. siècle, se passent vers le IXe. 1°. fond caré, jambages joints à la base, 2°. détachés, 3°. prolongés horizontalement, 4°. fond aigu, côtés massifs, 5°. maigres, 6°. fond aplati, 7°. côtés irréguliers &c. 8°. courbés en dehors.

(3) 1. à pié triangulaire, 2. haste ornée de perles, 3. V en Y régulier, 4. irrégulier, 5. côté plus long à droite, 6. à gauche, 7. tous deux courbés en dehors : 8. un côté en S, 9. arondi à moitié 10. fond oblique ou caré, 11. rond.

(4) 1. à sommets simples, 2. solides, 3. nuls, & quelques bouts coupés, 4. côté plus long que l'autre, 5. courbé en dehors, 6. tous deux concaves.

(5) 1. peu ou point tranché : 2. à contre sens &c; 3. tranché d'un côté, 4. des deux : 5 à côtés disjoints, 6. carrés par le bas : 7. à queue courbe : 8. côté gauche arondi : 9. *u* chargé d'angles, 10. fermé &c. 11. en croissant &c, 12. à pointes.

(6) 1. ligne oblique interne, tombant sur le côté gauche : 2. deux Y unis : 3. deux V se touchans par un point : 4. en ω : 5, W à jambages, s'entrecoupans.

(7) 1. en triangle soutenu sur un montant, 2. même avec des irrégularités, 3. même en trapèze, 4. en se courbant, 5. W tirant sur l'*u* &c, 6. en D, 7. en p, 8. en q.

(8) La I^e. sou-série à jambages arondis par les bouts, remonte au delà de l'Incarnation, 2. X tranchés horizontalement, 3. obliquement &c, 4. évasés, 5. étoilés, croisés, 6. massifs.

(9) 1°. de S. André, 2°. droites à branches toutes triangulaires, 3°. quelques-unes seulement, 4°. irrégulières.

(10) 1. dont les jambages se coupent inégalement, 2. sont inégaux, 3. tranchés par un bout, 4. par plusieurs.

II PARTIE. SECT. III. CHAP. V.

jambages droits (1) irréguliers. Elle unit la plus haute antiquité avec le moyen age, auquel seul conviennent les deux suivantes. Dans (2) la Ve. entrent les lignes courbes. Elle est passablement régulière. La VIe. est remplie (3) des X les plus hétéroclites.

Presque tous les jambages de (4) la Ie. série de l'Y sont droits. Plusieurs (5) de la II. sont courbes & marqués au coin de la bonne antiquité. Les Y de (6) la IIIe. dont la haste est placée d'un côté, depuis le haut jusqu'au bas, & non au milieu, indiquent surtout le bas & le moyen age.

Les Z (7) de la Ie. série, à lignes droites, appartiennent aux premiers siècles, & plus spécialement ceux des 1. 2. & 7. sou-séries. Plusieurs de la 6e. sont antérieurs à J. C. La plupart des autres se raportent au moyen age. La II. grande série est liée aux premiers tems par plusieurs de ses figures, & principalement par ses (8) sou-séries 4. 5. & 6. Les suivantes sont modernes.

XXI. PLANCHE: contraste de figures alphabétiques, méthode rejetée:

VIII. Avec un nombre de minuscules & de cursives, dont les écritures onciales se trouvent quelquefois entremêlées : la planche XXI. réunit toutes les sortes de

(1) 1. avec des extensions superflues aux bouts, 2. sur le haut ou par le milieu : 3. X en tenailles, 4. en aleph, 5. en *xi* grec, 6. bisares.

(2) 1. régulièrement tranchée, courbée en dedans, 2. & en dehors, 3. avec plus de rondeur haut ou bas, 4. en ces deux manières, 5. deux branches arondies au dedans, 6. toutes en dehors, 7. en dedans par un côté, 8. en SS, qui se traversent : 9. jambage courbé d'un seul sens, 10. haut d'un jambage courbé vers le bas, 11. bas vers le haut, 12. de ces deux façons à la fois.

(3) 1. X tirant sur l'N : 2. *x* cursifs, avec trait intermédiaire, 3. gothiques.

(4) Sa Ie. sou-série perlée remonte avant l'Incarnation. Les 2. 4 & 5, aux premiers siècles : sa 3e. au moyen age. La 2e. est à bouts tranchés simplement, la 3e. par des sommets solides, la 4e. irrégulière, la 5e. peu ou point tranchée.

(5) 1. haut des Y intrinséquement concave : 2. courbure d'un côté en dehors, 3. de tous les deux ; 4. haste oblique ou courbe.

(6) 1. côté droit en S, 2. sommets massifs : 3. haste courbée principalement vers la droite, 4. vers la gauche, 5. Y à pièces détachées &c., 6. presque en V, 7. à haste droite, 8. partant du côté gauche, 9. Y courbés en dehors par le haut, 10. en f, 11 *y* minuscules gothiques.

(7) 1. tranchés simplement, 2. en triangle ou talus par le bas, 3. massifs, 4. à contresens, 5. presque en S antique, 6. irréguliers, 7. non tranchés, 8. manquant d'un jambage.

(8) 1. Z à queue recourbée en dessus, tête située horizontalement &c, 2, obliquement, &c. 3. courbée en dessous, 4. en dessus, 5. horizontale, queue courbée en dessous, 6. Z en forme de 3, 7. de ʒ, 8. à double S renversée, 9. C'est proprement la cédille espagnole, que nous trouvons, dès le XIVe. siècle.

lettres (1) majuscules des (2) mss, depuis les premiers siècles jusqu'aux derniers tems. La méthode de séries & sou-séries est encore ici constamment employée. Mais on ne croit pas devoir exposer une seconde fois les caractères distinctifs des unes & des autres, pour les raisons raportées (a) ailleurs.

lettres historiées admises avec réserve : onciales, capitales, gothiques & quelques minuscules ou cursives, distinguées par séries.

Ne devroit-on pas plutôt, dira quelque critique, faire contraster ensemble les figures les plus oposées, que de rapprocher ainsi celles, qui conviennent par tant de traits de conformité ? Alors les lettres voisines ; loin de paroitre semblables, ne se feroient remarquer, que par leur diférence. En éfet, les caractères de chaque série gardent entr'eux un raport uniforme. Chaque sou-série ajoute un nouveau raport au premier, un raport spécial au général. De plus, pour suivre un certain progrès dans les changemens des lettres, on afecte de placer à côté d'une figure celle, qui lui ressemble le plus à tous égards. Or comme on se

(a) *Cy-dessus*, *p.* 316.

(1) Elles montent à près de huit milles, immédiatement choisies sur environ quarante milles coupées & détachées de nos collections, où l'on en a rébuté un plus grand nombre. On ne s'est pas borné, particulièrement dans la dernière colone, à la dissemblance des figures. On en a rejeté beaucoup : parcequ'elles se raportoient en partie à quelques-unes, & en partie à quelques autres : ou parceque celles, qu'on a retenues, portant à l'excès certaine forme, étoient censées renfermer des caractères, qui l'outroient moins, & dont on pouvoit par conséquent plus aisément se passer. Si malgré ces atentions on ne laisse pas d'apercevoir des lettres trop peu différentes : nous pouvons assurer, que nos modèles paroissoient tout autrement dissemblables. Mais quelque rigoureuses qu'aient été nos corrections, & quelque habile que soit le dessinateur ; il est bien dificile, qu'une même main ne tende à se copier ; surtout en faisant à vue des réductions continuelles. Pour éviter totalement ce défaut ; il faudroit avoir aquis une conoissance parfaite des goûts & des nuances de l'écriture de tous les siècles : & c'est ce qu'on ne trouvera pas dans un simple artiste. Un grand travail laissera toujours quelque prise à l'exactitude scrupuleuse : c'est le sort de l'humanité. Si l'on ne pardone pas de légères fautes, & peutêtre sans conséquence ; on réduit un auteur à tout faire par lui-même. Peutêtre n'en fait-on que trop. C'est en partie ce qui empêche un ouvrage d'avancer autant qu'on le souhaiteroit.

(2) Chaque ms. dans les quatre ou cinq premières pages, dont on voudra recueillir les lettres d'une forme diférente, ordinairement n'en fournira que quelques douzaines. Mais après cette première récolte ; veut-on épuiser des mss. entiers ? à peine une demi-douzaine de figures sera-t-elle la récompense d'une lecture de 20. à 30. pages. Si l'on veut encore pousser plus loin : la diminution ira toujours avec la même progression : suposé que le ms. ne vienne pas de mains diférentes. On peut juger par là, combien il a falu dépouiller de mss. & de modèles imprimés, pour y découvrir environ cent mille caractères, dont cette planche contient l'élite.

contente en plus d'une ocasion de dissemblances relatives ; tantôt aux proportions , tantôt à des traits singuliers ; si l'on n'envisage ces caractères , que d'une manière superficielle ; on ne manquera guère de les juger souvent semblables.

Mais le sont-ils réellement ? Un examen plus exact & plus atentif convaincra bientôt du contraire. Ecartez-vous totalement de notre méthode , raprochez les figures les plus disparates , éloignez les plus conformes ; vous tomberez dans une confusion afreuse. Plus d'ordre , plus de suite , plus de descendance, plus de facilité à découvrir les caractères , qu'on cherche. On n'évitera de mettre côte à côte des figures aprochantes , que pour en laisser échaper de rigoureusement semblables , pour peu que l'alphabet soit ample. S'agit-il donc de faire illusion au public , ou de l'éclairer ? Une pareille méthode ou plutôt un si grand désordre n'est point de notre goût : & nous n'imaginons pas, qu'il le puisse être d'un esprit droit & judicieux. Ne vaut-il pas mieux essuyer de longs travaux , pour aranger systématiquement les figures de chaque élément , que de former un cahos de lettres recueillies à grands frais , disposées sans dessein , entassées sans peine comme sans utilité.

Les lettres historiées ou fleuries sont en si grand nombre , si diversifiées , & si pleinement abandonées au caprice des écrivains ; qu'on ne s'est nullement proposé de les faire entrer dans cette planche. Des échantillons doivent sufire. Les planches XVII. XVIII. & XIX. & quelques modèles du volume suivant en fourniront , autant qu'il est nécessaire. Ici même on a laissé passer quelques-unes de ces lettres ; lorsqu'elles étoient très-peu chargées d'ornemens.

A l'égard des simples lettres initiales & de celles des titres ; on auroit eu d'autant plus grand tort de les exclure, que depuis le xe. siècle, on cesse de voir des mss. en onciale , & dès long-tems auparavant en capitale. Mais puisqu'on semble partout distinguer les capitales des onciales ; n'auroit-il pas mieux valu les séparer en des alphabets diférens , que de les confondre ensemble ?

Les diverses notions de capitale & d'onciale seront discutées , quand on traitera des écritures. Sans donc s'engager

à déduire ici les motifs, pour lesquels on aplique ces dénominations à telles & telles lettres ; on va se réduire à spécifier, qu'elles sont celles, qu'on prétend désigner par ces épithètes. Plusieurs sortes de caractères sont communs aux onciales & aux capitales ; & plusieurs leurs sont particuliers. A proprement parler, les B C F I K L N O P R S X Y Z conviennent (1) également aux unes & aux autres. Mais l'onciale s'aproprie les ʌ ƌ ϵ ɡ h ɱ q τ U & autres figures semblables ou aprochantes : & la capitale les A D E G H M Q T V. Quoiqu'il ne fût pas dificile d'atacher de plus à l'onciale quelques autres formes de lettres ; surtout des F des L & des Z ; il n'y a que neuf onciales & capitales, sur lesquelles on puisse absolument compter comme caractéristiques. On conçoit sur cet exposé, qu'on ne pouvoit diviser les onciales des capitales en diférens alphabets, sans se jeter dans des répétitions continuelles, par raport aux lettres communes. Pour un discernement encore plus exact des unes & des autres ; nous renvoyons en (2) note le détail des séries, qui se donnent

(1) On remarque toutefois certaines figures parmi ces caractères, qui ne peuvent s'allier avec l'onciale. Telles sont les lettres carées &c. Si elles s'y glissent quelquefois : ce qui doit être plus rare, qu'on ne sauroit dire ; c'est par la même raison, qu'on voit des figures particulières à la capitale, dont l'onciale ne dédaigne pas la compagnie : chose qui arive plus souvent, sans néanmoins être ordinaire. Au contraire les lettres rondes, propres à l'écriture onciale, doivent être regardées comme étrangères à la capitale. Aussi jamais ne paroissent-elles dans le corps des mss, d'où ce genre d'écriture banit tous les autres. Mais les titres en capitale ne tardent pas d'en ofrir des exemples. Ils se multiplient à proportion, qu'on descend dans les bas siècles.

(2) La capitale se distingue de l'onciale dans les 1. & 2. grandes séries de l'A, la 5e. du C, les 4. premières du D, les 7. premières de l'E, les 1. 2. 3. & 8. du G, les 5. premières de l'H & de l'M, la 5e. de l'O, les 6. premières du Q, les 3. premières du T, & la 1. & 2. de l'V. L'onciale révendique les 6. 7. & 8e. séries de l'A, la 5. du D, les 9. & 10. de l'E, la 6. & 7. du G, la 6. de l'H, la 6. & 7. de l'M, la 7. du Q, les 4. 5. 6. du T, les 3. 4 6. de l'U. On voit sous quelques unes de ces lettres des séries & même des sou-séries communes à l'onciale & à la capitale : ou bien une même série partage ses sou-séries entre l'une & l'autre. Par exemple les quatre premières sou séries de la v. grande série de l'A sont capitales & les 5. 6. & 7. onciales. Les 1. 4. 5. 6. petites séries de la 3. grande division de l'A sont capitales, la 2. onciale, les 3, & 7. mêlées. En un mot l'A oncial se distingue du capital par son côté gauche, confondu avec sa bare. La IV. série de l'A est commune aux deux écritures : & si quelques figures sont plus propres à l'une qu'à l'autre ; il faudroit entrer dans de trop grandes discussions, pour en faire le discernement. Dans l'E les 3. 4. & 5. séries sont plus spécialement afectées à l'onciale qu'à la capitale. La 5e. série de

tour à tour l'exclusion, en qualité de capitales, d'onciales, de gothiques, de cursives de minuscules.

Les lettres marquées de croix, d'étoiles &c. à la fin de quelques élémens sont renvoyées à leur place, désignée par les mêmes figures. Le nombre n'en est pas considérable.

Parallèle des lettres nationales minuscules & cursives des mss. Par quels élémens de l'alphabet la minuscule se distingue-t-elle de la capitale & de l'onciale ? En quoi consiste la différence & ressemblance des lettres nationales. Observations sur la planche XXII.

IX. On n'a permis l'entrée à quelques minuscules & cursives dans la planche XXI, que parcequ'il s'en trouve souvent de confondues avec l'onciale des mss. Mais ce seroit se borner à bien peu de chose, que de ne pas tirer des autres monumens du même genre au moins une planche de (1) minuscules & de cursives. Qui ne sait que ces deux sortes d'écritures, tantôt raprochées, & tantôt séparées s'étendent à la presque (2) totalité des livres antiques ? Divers autres avantages ici se réunissent. Sous un seul coup d'œil sont exposées, & mises en (3) parallèle les lettres minuscules & cursives, romaines, lombardiques, wisigothiques, anglo-saxones, gallicanes, mérovingiennes, allemandes, carolines, capétiennes,

l'L paroit plus capitale, qu'onciale. Au contraire les 2. 3. 4. 5. 6. 7. semblent plus onciales, que capitales. La 4. de l'S est presque toute capitale. Les gothiques modernes se feront surtout remarquer dans la 9. série du B, la 5. du C, la 6. du D, la 8. de l'E, la 7. de l'F, la 7. de l'H, la 4. de l'I, la 4. du K, la 8. de l'L, les 8. 9. 10. de l'M, la 9. de l'N, la 4. de l'O, la 5. du P, la 1. du Q, les 4. & 8. de l'R, la 5. de l'S, la 7. & 8. du T, la 7. de l'V, la 4. de l'X. On voit quelques minuscules & cursives dans la 4. série de l'A, la 3. du C, la 10. de l'E, la 9. & 10. du G, la 6. de l'H, la 7. de l'L, la 6. de l'M, la 3. de l'O, la 4. du P, la 7. du Q, la 9. de l'R, la 6. de l'S, la 9. du T, la 4. de l'X, la 5. de l'Y, sans parler de plusieurs de l'V &c. répandues dans les différentes séries.

(1) On évitera de répéter ici leurs figures employées dans la planche précédente. On en usera de même à peu près dans la suivante, par raport aux cursives, que la XXIIe. renferme.

(2) Sur mille mss, à peine un seul sera-t-il en onciale, & sur dix mille, pas plus en capitale. Ce seroit autre chose, si l'on entendoit parler de mss, où l'on voit plusieurs lignes & même des pages, où l'un & l'autre caractère se montre tour à tour. Combien donc la minuscule n'est-elle pas répandue dans ces anciens monumens ! C'est efectivement cette écriture, qu'on peut regarder, comme leur étant propre, ou pour mieux dire ordinaire. La cursive, quant à l'étendue de son domaine, ne tient à cet égard que le second rang. Le contraire arive dans les chartes. La minuscule ne semble lui disputer l'empire, qu'aux XI. & XIIe. siècles. Auparavant elle étoit rarement admise ailleurs, que dans les actes éclésiastiques : & depuis de jour en jour elle devint d'un usage moins fréquent ; si l'on en excepte les mss. & les inscriptions sépulcrales. Mais à l'égard des diplomes, avant le XIIe. siècle les écritures onciales & capitales sont d'une extrême rareté, & dans la suite nous n'en trouvons plus, qui remplissent des chartes entières.

(3) C'est un moyen aussi court que facile, pour constater une origine commune, qui ne porte nulle atteinte aux différences nationales.

a
x x
w μ
l
c
d d
i
h h
i
l l l
m n
n
o
p
y g
r r
r r
s
r r
r r
u

capétiennes, gothiques. Les deux premières colones apartiennent à l'Italie, la 3e. à l'Espagne, la 4e. à la grande Brétagne, les 5. 6. à la France, la 7. à l'Allemagne, les 8. 9. & 10. à tous les païs d'Europe du rit latin. Les sept premières précèdent le siècle de l'empereur Charlemagne, les trois autres le suivent. La ressemblance, pour ne pas dire l'identité, de ces caractères, plus distingués par leurs dénominations, que par leurs formes, fourniront une des preuves les plus complètes, que tous naissent du romain. Pour la faire bien sentir, il a falu de toute nécessité se résoudre à quelques répétitions de figures (1) parallèles & contemporaines dans les diverses colones. Leur diférence ne paroitra peutêtre pas toujours si marquée, que l'est aujourdui celle des lettres (2) françoises, italiennes, allemandes, angloises, espagnoles.

Soit que nous divisions en grandes & petites séries les élémens de notre alphabet, ou que nous nous contentions des dernières; toutes les divisions de chaque colone se répondent exactement, chifre pour chifre, à raison de leurs raports de similitude. Dans celles, qui ne présentent point quelque sorte de caractères, dont les autres sont fournies;

(1) Forcés par les bornes fixes de nos colones à ne pas nous étendre, autant que la multitude des figures sembleroit l'exiger très-souvent; au lieu de répéter les mêmes sur ces diférentes colones, nous nous contentons de leur en oposer d'aprochantes. Il ne faut donc pas toujours conclure de la supression de certains caractères, que ces figures n'existent pas dans les écritures mises en parallèle: à moins qu'elles ne soient fort extraordinaires, & qu'on n'y voie pas même de lettres, qui s'y raportent. On doit encore moins l'inférer, si les figures sont majuscules. En éfet nous ne rapelons les onciales ou capitales, que pour faire sentir, qu'elles sont d'un usage plus ou moins fréquent dans le texte ordinaire de quelques écritures minuscules & cursives nationales. Plus elles y ont cours, plus on est atentif à représenter les diverses formes, qu'elles y prennent. Par exemple au IXe. siècle le Ç à queue se trouve si acrédité chez les Wisigoths, qu'on parcourroit des centaines de pages de (a) certains de leurs mss. sans y découvrir un seul g minuscule. Mais ces sortes de lettres ne laissent pas d'être quelquefois omises, ou parcequ'elles sont déja précisément employées dans la planche précédente, ou parceque la colone relativement à son étendue, est d'ailleurs suffisamment remplie. Malgré tous ces retranchemens, la planche XXII. ne laisse pas de renfermer six à sept mille caractères, sans compter les chifres romains & arabes des séries.

(2) De romaines qu'elles étoient dans leur origine, transformées en carolines ou capétiennes, elles ont avec le tems un peu dégénéré de leur forme primitive, suivant le génie de chaque peuple; quoiqu'un peu moins vite, qu'elles n'avoient fait auparavant, en s'écartant de l'ancienne romaine: ce qui leur a fait donner depuis 2. à 3. siècles presque tous les noms, que nous mettons en titres.

(a) Mss. de Gellone.

on ſuprime les chifres correſpondans, en paſſant tout de ſuite à ceux, qui s'acordent avec une ou pluſieurs autres. Une colone eſt-elle dépourvue de certains nombres, comme de 2. 5. 8. 10? Si leurs lettres ſont d'une figure très-ſingulière : il en faut conclure, que tel élément national, n'ofre rien de conforme (1) aux eſpèces déſignées par ces chifres dans les autres colones. C'eſt donc une diférence remarquable entre les lettres d'un peuple, comparées avec celles d'un autre. Quelquefois la diſſemblance réſulte, non de telle & telle eſpèce de caractères : mais d'une forme, d'une nuance, d'un acceſſoire dans la figure de lettres, d'ailleurs aſſez ſemblables. Si l'on avoit pu ſe prêter au détail des divers genres de lettres des diférentes nations ; on auroit quelquefois obſervé des diſparités plus marquées entre certaines ſortes de caractères du même peuple. Mais pour ménager les planches ; nous ſommes obligés de comparer la totalité, & non pas chaque eſpèce de lettres, par exemple, lombardiques avec les romaines, anglo-ſaxones avec les carolines, & ainſi des autres. En cela ſi nos alphabets ſemblent un peu trop favoriſer l'unité d'écriture ; les modèles, que nous donnerons dans le volume ſuivant, diſtingueront avec préciſion les genres & les eſpèces d'écritures, propres à chaque peuple.

Veut-on maintenant ſavoir, ce qu'ont de commun & de particulier l'onciale & la minuſcule ? On l'aprendra dans (2) la note indiquée. Quant à la capitale, elle ne peut s'acorder tout au plus avec la minuſcule, que dans les lettres C I K O X Z, ſauf quelque mélange, ou la conformité de certaines figures moins ordinaires d'un petit nombre des autres élémens.

A l'origine près, dont il n'eſt pas ici queſtion ; on ne voit la curſive s'aproprier aucune des lettres ni de la capitale ni de l'onciale : ſi ce (3) n'eſt par caprice, ou bien parcequ'on

(1) Les majuſcules contenues dans la planche XXI. ſupoſent une très-ample exception.

(2) Vis-à-vis de la minuſcule, les B ꝺ Є F Ϛ d Ꝗ & Ꞇ ꟽ R S T ſont propres à l'onciale ; & les a b c d d e f Ʒ ℊ l m n ꝛ ꝛ ſ t particulières à la minuſcule, ſi quelques-unes de ces petites lettres figurent parmi les onciales, comme e f l m t ; c'eſt plutôt mélange, qu'unité de caractères. Au contraire les a c ꝺ b i k o p q u X y Z conviennent à l'une & à l'autre écriture.

(3) Le mêlange de la majuſcule avec

afecta d'employer en certains cas ces caractères, même dans les diplomes, surtout depuis le IXe. siècle. Il est vrai qu'en s'aprochant le plus qu'on peut de la source ; on reconoit des majuscules susceptibles des plus hardies liaisons de la cursive, & comme telles adoptées par cette écriture, sans aucune altération notable. Mais leur durée ne passe pas le IXe. siècle, ou bien elles se détachent de leurs voisines, ou même elles reprennent la figure alors ordinaire aux capitales.

Tout ce qui apartient à la minuscule est tellement propre à la cursive, que l'une ne se distingue souvent de l'autre, que par sa manière d'enchaîner ou de joindre les (1) lettres ensemble. Mais si la première ne refuse rien à la seconde ; la dernière n'en use pas de même à son égard. Presque nul de ses élémens, qui ne se décore de diverses (2) figures, très-distinguées de la minuscule ou plutôt incompatibles avec elle : pourvu qu'on en excepte quelques mss. des VIII. & IXe. siècles, où l'on découvre fréquemment des ligatures tirées de la cursive, & plus particulièrement de la mérovingienne, & de la lombardique. L'exception pouroit encore s'étendre tout autrement loin, pour les persones (3) persuadées, que l'écriture minuscule est plutôt

la cursive tombe spécialement sur la lettre N aussi facile à se lier avec ses voisines, qu'à être formée sans lever la plume. De là vient que les cursives en fournissent des exemples, à proportion de leur antiquité. Il est aussi des figures d'𝔢 ouverts très-cursives, qu'on ne sauroit méconoitre, pour être originairement majuscules. Qui pouroit n'y pas voir du premier coup d'œil, les 𝔢 capitaux de quelques inscriptions du haut empire ?

(1) On ne s'est pas astreint à distinguer toujours les cursives liées par l'un de leurs côtés ou par tous les deux de celles, qui ne le sont pas. Pour en donner cependant des exemples ; on a marqué sur quelques-unes des T ordinaires ou renversés. Ils désignent les caractères, dont les liaisons se portent à droite & à gauche. Les figures en forme d'équerre n'indiquent, que des liaisons d'un seul côté. On le reconoit par l'ouverture de l'équerre, ou par le bout de l'horizontale, oposé au point d'incidence de la perpendiculaire.

(2) Le détail en seroit très-long : mais on peut y supléer par les planches XXII. & XXIII. où elles se trouvent rassemblées. On en verra de plus des modèles dans les volumes suivans.

(3) Il n'est pas sûr, qu'avant le ve. siècle on eût une minuscule bien décidée. Les plus anciens mss, qui considérés dans leur tout ou dans leurs parties, ne sont ni en capitale, ni en pure onciale, ni en demi-onciale, ni même en cursive, présentent un mélange de minuscule & de cursive assez peu liée. Souvent on y remarque aussi plusieurs lettres vraiment onciales. Ne seroit-ce point-là des préludes de la minuscule ? Dans cette hypothèse il ne faudroit pas être surpris d'en trouver encore des

sortie de la cursive, que celle-ci de celle-là. Quelque favorablement prévenus que nous soyons pour cette opinion; nous ne laissons point de donner, autant qu'il est possible, le pas à la minuscule sur la cursive. Les raports de la première avec l'onciale, dont la planche a précédé, & ceux de la seconde avec les caractères des chartes, dont l'alphabet va suivre, nous déterminent à garder cet ordre, sans préjudice du droit d'ainesse de l'une sur l'autre.

Idée de la planche XXIII. contenant les alphabets diplomatiques d'Italie, France, Allemagne, grande Brétagne, Espagne: leur distribution par siècles & séries: avantages, qu'on en peut tirer pour

X. Cinq colones partagent notre XXIIIe. planche en autant d'alphabets généraux par (1) siècles. L'Italie, la France, l'Allemagne, la grande Brétagne, & l'Espagne ofrent chacune en particulier leur alphabet diplomatique. Les chifres romains en désignent les siècles, & les arabes leurs diverses sortes de lettres renfermées sous les mêmes élémens. Le parallèle alphabétique ne se soutient pas seulement entre chaque nation, mais entre leurs siècles divers, & de plus entre les formes (2) successivement multipliées, que prend

exemples postérieurs à la formation de cette écriture. Un nouvel usage n'empêche pas, que l'ancien ne subsiste à la fois.

Le besoin d'une écriture cursive a dû naturellement se faire sentir avant celui de la minuscule, dont la capitale, & depuis l'onciale & la demi onciale pouvoient tenir lieu. Aussi la minuscule semble-t-elle immédiatement tirée de la cursive: quoiqu'une partie de ses caractères pût se raporter à l'onciale. Toutes émanées, que soient de la capitale certaines figures de la cursive; il en est un très grand nombre, qu'on n'y sauroit reconnoitre, non plus que dans l'onciale, sans les faire passer par une suite de métamorphoses. On pouroit presque en dire autant de la minuscule, si l'on prétendoit en dériver toutes les cursives. Mais les minuscules sans exception paroissent moins sorties de celles-ci, qu'être avec elles une même chose. Au reste cela ne prouve point, que la cursive ne soit pas née de la capitale: mais que sa naissance remonte très-haut: puisque dès le ve. siècle elle s'en étoit déja si prodigieusement éloignée.

(1) Sous divers aspects, ils nous ont semblé d'abord impraticables. Mais c'est à proprement parler en suposant les lettres de tous les genres, distribuées confusément en autant d'alphabets que de siècles. Outre les raisons exposées (a) ailleurs, & que nous restraignons aux alphabets tant des marbres & des bronzes, que des mss; la date, dont la plupart des derniers & des inscriptions mêmes sont dépourvus, laisse trop de prise aux doutes, pour qu'on puisse toujours fixer les siècles, sans crainte de se faire illusion. Il n'en est pas ordinairement de même des actes & des diplomes: la plupart portent leur date. Ceux qui s'en trouvent privés, quoiqu'ils n'aient éprouvé nul accident, sont revêtus de caractères, & remplis d'indices historiques, qui ne laissent aucune incertitude sur le siècle. Nous croyons donc pouvoir hazarder, par raport aux chartes, ce qui paroissoit sujet à une infinité d'inconvéniens, par raport aux mss. & aux monumens lapilaires & métalliques. Mais les raisons alléguées contre des alphabets divisés par siècles, où les lettres de quelque genre qu'elles fussent, seroient confondues, n'en subsistent pas moins dans toute leur force.

(a) Ci-dessus ch. IV. n. I.

(2) Un même siècle emploie sans

la distinction des espèces de caractères, la comparaison de leurs raports d'oposition & de conformité, leur durée, leurs métamorphoses.

chaque caractère. La comparaison des espèces de lettres n'est donc pas limitée à celles des peuples d'un seul siècle ; mais elle s'étend à toutes les séries, comme à tous les siècles correspondans des diférentes nations. Si des suites ou même des siècles ne fournissent rien dans quelques colones ; leurs chifres indicatifs sont (1) totalement suprimés. Cette omission est fréquente à l'égard des nombres arabes, mais très-rare à l'égard des romains.

Tous les changemens notables arivés à chaque lettre nationale peuvent être par ce moyen saisis d'un seul coup d'œil. Si d'abord les caractères romains ne paroissent pas assez distingués des lombardiques &c. dans la première colone ; les

doute plusieurs espèces d'écritures, même cursives : & c'est ce qui semble plus dificile à rendre dans des alphabets généraux. Mais au moyen de nos chifres arabes ou de nos séries, on poura quelquefois en faire la distinction. Du moins les nombres romains indiqueront-ils sufisamment les écritures déja connues des gens de lettres, sous tant de noms nationaux. Les autres caractères, qui apartiennent aux siècles, où elles règnent, leur sont presque toujours subordonnés. Au surplus nos modèles d'écriture feront encore mieux sentir le génie propre à chaque espèce d'écriture. En éfet les lettres rangées sous diférentes séries, ressortissant tantôt à la même, tantôt à diverses sortes d'écritures, ne peuvent être constamment spécifiées par cet unique moyen. D'ailleurs ces petites divisions sont plutôt destinées à manifester leurs raports de conformité, que ceux d'oposition, soit à l'égard des écritures du même tems, soit à l'égard de celles de tous les siècles & nations, où le latin s'est établi, comme langue savante.

(1) Une sorte de caractère de l'A, du B &c. a-t-elle eu cours chez toutes les nations désignées par nos colones ? Vous la retrouverez dans toutes les subdivisions sous le même chifre. Manque-t-elle dans quelques-unes ? On y suprime toujours ce chifre. Il n'en faut pas toutefois conclure, que des lettres, par exemple de l'alphabet allemand, qui ne se rencontreroient point dans ceux de France ou d'Italie, n'y ont pas été reçus durant tel siècle. La seule conséquence légitime, qu'on en puisse tirer : c'est qu'alors leur existence en Allemagne est constatée. Mais des caractères, qui ne se montrent chez aucun des peuples, dont les alphabets sont mis en parallèle, ni au siècle cherché, ni dans ceux qui l'avoisinent, peuvent être regardés comme abolis, ou comme n'étant pas encore : s'ils sont d'une forme singulière, & très-éloignée de la plus commune. Nous avons cependant quelquefois été forcés de sacrifier des figures extraordinaires d'une nation à la nécessité de ne pas excéder le nombre de lettres, que pouvoit comporter notre planche. Mais jamais des caractères absolument insolites n'ont été omis dans tous les alphabets des nations, & suivant toutes les formes aprochantes : si ce n'est très-rarement, & lorsqu'ils avoient été employés ou dans nos autres planches ou dans notre chapitre alphabétique. En général on ne suprime pas même des figures un peu communes dans tous les siècles & toutes les séries des diverses nations : quoiqu'on ne fasse point dificulté de les retrancher des siècles postérieurs à ceux où elles ont déja paru : surtout si elles sont précisément les mêmes ou très-aprochantes. Le but de ces avis est de ne laisser nul prétexte d'abuser de quelques supressions indispensables.

mérovingiens des carolins, capétiens &c. dans la seconde, & ainsi des suivantes; les siècles (1) marqués par des chifres romains rétablissent parfaitement cette distinction. Nous croyons donc avoir enfin découvert le seul moyen possible de réunir tous les avantages de la distribution de lettres par siècles, sous un ou plusieurs alphabets généraux, sans en risquer (2) les inconvéniens. Quoique nous ayons beaucoup

(a) Ci-dessus p. 142.

(1) Nous avons envisagé (a) comme un défaut de renfermer sous un seul alphabet la capitale, la minuscule & la cursive. Mais cet inconvénient ne regarde, que la totalité de ces lettres confondues: & non pas quelques-unes répandues çà & là. Ce qui n'empêche pas, que les majuscules, minuscules & cursives ne dominent tour à tour dans les alphabets, qui leur sont propres. Les avantages & les inconvéniens de quatre alphabets généraux de capitales, d'onciales, de minuscules, & de cursives, qu'on auroit à la vérité distingués: mais où l'on auroit confondu les lettres des marbres & des bronzes, des mss. & des diplomes, balancés avec ceux, qu'on tireroit séparément des uns & des autres, nous avons cru devoir donner la préférence aux derniers. D'une part la division de la capitale d'avec l'onciale, de la minuscule d'avec la cursive; & de l'autre la confusion de la capitale des pierres & des métaux avec celle des mss. & des chartes, nous ont paru entraîner des inconvéniens bien plus considérables, que le mélange de quelques minuscules & cursives avec l'alphabet des marbres & des bronzes; de quelques onciales ou capitales avec celui des minuscules & cursives des mss; enfin de quelques majuscules & minuscules avec l'alphabet de la cursive des diplomes. On a déja remarqué l'identité fréquente de la minuscule & de la cursive. Les majuscules des actes publics distinguées des lettres alongées, ont ordinairement, surtout depuis le XII[e]. siècle, une figure singulière, qui ne permettoit guère de les confondre avec leurs caractères correspondans des marbres, des bronzes, & même des mss.

(2) Quant à la première colone ou division; qu'on borne la romaine aux V. & VI[e]. siècles, la lombardique aux VII. VIII. IX. X. XI. & à la moitié du XII, la françoise aux XI. & XII, la gothique aux XIII. XIV. & XV, la renouvellée au XV. & suivans; chaque espèce d'écriture d'Italie ne se trouvera-t-elle pas à sa place? Il en sera de même de la seconde colone. Les VI. VII. & VIII[e]. siècles donneront la lettre mérovingienne; les VIII. IX. X. la caroline, les XI. & XII. la capétienne, les XIII. XIV. XV. la gothique. La troisième colone débute par la caroline bientôt façonnée au goût allemand, & continuée depuis le VIII[e]. siècle jusqu'au XIII[e], où commence le caractère gothique. A peine ce dernier se termine-t-il à notre tems. Si la quatrième colone porte le saxon jusqu'au milieu du XI[e]. siècle; le françois ne laissoit pas de s'être introduit plutôt, même dans les chartes anglicanes. Le gothique lui succède dès le XIII. & ne cesse que fort tard. Enfin la V[e]. colone présente une portion du wisigothique. Quoique par raport aux bronzes, marbres, & mss. dans nos autres alphabets & planches d'écriture, nous le fassions remonter jusqu'au VI. ou VII[e]. siècle; par rapport aux chartes, faute de monumens diplomatiques, nous n'avons pu le pousser au-dessus du X[e]. Il faut à la vérité le limiter ensuite au XII. pour faire place au françois, & celui-ci au XIII. pour laisser le champ libre au gothique. Cependant on retrouve jusqu'à la fin des caractères singuliers chez les Espagnols, tenant beaucoup de leur ancienne cursive romaine ou wisigothique, malgré les altérations, qu'elle avoit essuyées.

insisté sur ces inconvéniens vers la fin de notre IIIe. chapitre ; transformés en autant de précautions ou de restrictions, qu'on ne doit point perdre de vue, ils n'empêcheront pas, qu'on ne puisse, à l'égard des alphabets diplomatiques par siècles, se prêter un peu au goût du public ordinairement plus ocupé de leur utilité, que frapé des mèprises, qu'ils pouroient ocasioner, quand on n'est pas sur ses gardes.

Notre planche contient neuf à dix (1) mille caractères, sans parler des chifres arabes & romains en très-grand nombre. A la fin de certaines colones & lettres élémentaires on a (2) rejeté quelques-unes de leurs figures oubliées par le dessinateur. Du reste le parallèle des alphabets nationaux en dira assez à ceux qui prendront la peine d'en comparer les parties & d'en suivre les raports, sans que nous soyons obligés de nous expliquer davantage.

Après avoir traité de l'origine, des révolutions, & de la forme de nos lettres ; il semble qu'on devroit passer à leurs liaisons & conjonctions, avant que d'entreprendre le dévelopement du système des écritures. Aussi n'aurions-nous garde d'y manquer, si les bornes du présent volume resserrées par la grandeur des planches ne mettoient un obstacle invincible à cet arangement. Mais en raprochant les liaisons & conjonctions des abréviations & des lettres monogrammatiques, on leur assignera une place, qui ne leur sera guère moins naturelle.

(1) C'est à quoi l'on a réduit enfin plus de soixante mille lettres diplomatiques, copiées d'après divers monumens. Les semblables de chaque siècle rétranchées ; il en restoit encore environ trente mille réservées & colées tout de suite sur cent quinze cartes, suivant le nombre des élémens de l'alphabet, multipliées par cinq colones nationales. On voit, qu'il a falu de rechef suprimer souvent les deux tiers de ces caractères, & quelquefois les trois quarts. Ce rétranchement s'est fait sur les lettres aprochantes soit du même, soit des autres siècles, tant de la même que des diverses nations. A plus forte raison n'a-t-on guère fait grace aux lettres semblables, quoique de peuples & de siècles diférens. Mais encore une fois cela ne regarde ordinairement, que les caractères d'une forme commune: bien entendu que ceux d'une figure plus rare seront maintenus dans tous leurs droits, sauf l'exception d'une ressemblance trop marquée.

(2) Les acolades n'ont pas coutume de causer de l'embarras ; lorsqu'elles ne sont pas écartées du lieu, auquel elles appartiennent. La nécessité de réparer des omissions extraordinaires, nous a forcés une ou deux fois de les placer hors de leur rang. Mais outre les signes des renvois, qui semblent en rétablir l'ordre ; on a eu soin d'ajouter les deux premières lettres de la nation & du siècle, qui les réclame.

CHAPITRE VI.

Science des écritures antiques, son aquisition nullement impossible. Aucune contradiction n'en sauroit ébranler la certitude. A-t-elle des moyens généraux, pour reconoitre avec assurance leur sincérité ou leur suposition? Raports de dissemblance & de conformité des écritures, degrés de variations, par où elles passèrent, démontrent leur perpétuité & leur existence, relative à chaque nation, comme à chaque siècle. L'écriture absolument isolée de celle, qui l'avoisine par les lieux ou par les tems, porte un caractère de réprobation, aussi formel; que l'écriture enchaînée avec celle, qui la devance ou qui la suit, est évidemment marquée au coin de la vérité.

SOUS prétexte d'une prétendue impossibilité de parvenir à la conoissance exacte & certaine des anciennes écritures, les regarder toutes comme fausses, ou du moins comme très-suspectes; c'est un éfet des fausses lueurs, ou plutôt des ténèbres très-réelles, qu'on s'éforça de répandre sur l'aurore de notre siècle, & dont nous n'éprouvons que trop aujourdui les pernicieuses influences. Le pyrrhonisme historique fut le premier monstre, qui en sortit: & quoiqu'il eût paru étoufé dès le berceau; par combien d'issues ne se fait-il pas jour, & quels ravages ne cause-t-il pas? Ses progrès d'abord moins sensibles, mais depuis devenus éclatans, ont enfin reveillé l'univers sur les maux, dont nous sommes témoins, & sur ceux, dont il nous menace.

Quelques pièces fausses se sont-elles glissées parmi les anciens marbres, bronzes, mss, diplomes? Il ne lui en faut pas davantage, pour faire main basse sur tous. Il se propose principalement d'enveloper sous leurs ruines ceux, qui choquent

choquent ſes préjugés, ou qui mettent un peu à l'étroit ſes paſſions. Notre tâche ne nous apelle pas à le forcer dans tous les poſtes, où il cherche à ſe maintenir : mais elle nous impoſe ſurtout de l'exclure & des bibliothèques & des archives. Elle ne nous invite pas à le combatre avec les armes de la Religion : mais elle nous met en main celles de la critique. Ses coups lui ſeront d'autant plus ſenſibles ; qu'il atendoit d'elle les plus grands ſuccès. Les écritures, où nous entrons, nous ofrent à chaque pas, l'ocaſion de le pourſuivre ſans relâche ; lors même que nous en paroitrons les moins ocupés. La certitude des plus antiques démontrée en général, lui enlevera les principaux moyens, pour chicaner en détail ſur leur ſincérité.

Contre la maxime reçue, que les anciennes écritures prouvent par elles mêmes, juſqu'à ce qu'elles ſoient convaincues de faux : malgré la poſſeſſion, où nous ſommes de ces précieux monumens, depuis tant de ſiécles ; il compte pour rien de nous obliger à les mettre à couvert de ſes traits ; il exige avec hauteur, que nous prouvions l'antiquité de leur exiſtence. Le menſoge eſt trop foible contre la vérité, pour oſer l'ataquer à armes égales. Il faut qu'elle lui permette de prendre tous ſes avantages. Sûre de ſon triomphe, elle n'aprehendera pas de l'acheter, aux conditions les plus iniques, qu'on puiſſe lui faire. Faut-il démontrer l'exiſtence de tel ou tel ancien genre d'écriture, elle le démontrera. L'entrepriſe n'eſt pas auſſi dificile, qu'on pouroit d'abord ſe l'imaginer.

Qui oſeroit avancer, que nous n'ayons pas aujourdui bien des ſortes d'écritures, dont les unes ſont propres à être gravées ſur la pierre & ſur l'airain, les autres à ſe prêter aux divers uſages de l'imprimerie, des tribunaux, des finances, ainſi qu'à tous les beſoins de la vie ? Ces écritures, à quelques diſſemblances près, n'exiſtoient-elles pas au commencement du XVIIe. ſiécle, du XVIe. du XVe. du XIVe ? En remontant près de deux mille ans ; ne les retrouverons-nous pas de proche en proche, dans tous les ſiècles ; malgré les variations, qu'elles ont contractées, de la part des goûts nationaux & particuliers ? Pour nous arêter ſpécialement à celle, qui paroit le plus en butte à la contradiction ; on ne perdra pas ſans doute le fil de l'écriture curſive, dans l'intervale des règnes de Philippe

le bel & de Philippe auguste, ou de celui-ci & de Philippe I. ou du dernier & de Hugue capet. Les archives de France, d'Allemagne, d'Espagne, d'Italie, & d'Angleterre sont trop abondamment fournies de titres, remontant jusqu'à cette époque, pour que nous ayons sujet de le craindre. Or l'écriture du chef de la famille regnante en France, parallèle à l'écriture des Othons en Allemagne, nous mène droit, quoique par degrés, à celle des diplomes de Charlemagne; la caroline à la franco-gallique; celle-ci à la romaine. Il en sera de même des autres écritures cursives. Les minuscules, les onciales, & surtout les majuscules & les capitales perceront la durée immense de tous ces siècles; sans qu'on y puisse découvrir leur origine. Nous traverserons l'étendue successive des empires, & nous ariverons aux premiers monumens de l'Italie & de la Grèce: sans qu'on puisse fixer une époque, ou quelque genre transcendant d'écriture ait tout d'un coup été forgé; qu'on ne porte le même jugement de ceux, qui l'ont précédé ou suivi: tant leur liaison est intime & continue! Nous verrons, que toutes les sortes d'écritures latines vont aboutir à un caractère primitif: ou qu'elles en naissent insensiblement, comme autant de branches & de rameaux d'un seul & même tronc. Ainsi nous réduirons le pyrrhonien à nier ou à douter, qu'il existe de nos jours aucune sorte d'écriture; tant qu'il ne confessera pas, que presque tous les principaux genres d'écritures ont existé, sous diférentes formes, depuis plus de deux mille ans. Nous le forcerons conséquemment à nier ou à douter, qu'il écrive, lors même qu'il compose des ouvrages, pour soutenir ses égaremens.

Il n'est pas non plus indiférent, d'avoir l'esprit dégagé, par raport aux écritures, des préventions, que la partialité de certains auteurs auroient pu y répandre. L'homme de lettres; mais qui feroit plus usage de son esprit, que de son jugement, prévenu de la fausse opinion, que les plus vieux mss. ou diplomes sont autant d'ouvrages d'imposture, & que plus ils paroissent vénérables par leur antiquité, plus ils doivent être suspects, se lasseroit bientôt d'une étude, où il ne trouveroit qu'un spectacle stérile, ou qu'un amusement frivole. Il semble donc nécessaire de consacrer nos premiers soins à dissiper ces nuages.

Les anciens monumens doivent-ils passer pour suspects, à proportion de leur antiquité? Ne leur donne-t-elle pas au contraire une autorité plus grande? Existence actuelle des prétendues écritures barbares avouée: mais leurs liaisons avec de plus anciennes & de plus récentes méconnues par le P. Germon.

I. Rien de plus absurde, que de redoubler ses soupçons contre les mss. & les diplomes, à raison de leur antiquité. Ce paradoxe n'a pourtant pas laissé d'avoir des partisans dans notre siècle. On se seroit atendu à ne le voir paroitre, que sous les auspices du P. (1) Hardouin; mais le P. Germon le fait valoir, avec une confiance égale, contre les anciens diplomes.

Marsham, il est vrai, l'avoit avant eux hazardé, dans sa préface, servant de frontispice au *Monasticum Anglicanum*. C'en étoit assez sans doute, pour que deux Jésuites dussent, au moins par antipathie contre les Protestans, s'écarter d'une opinion, dont les conséquences peuvent être très-dangereuses. Hickes lui-même, quoique Anglican, & en cette qualité aussi peu favorable aux moines, qu'aux anciennes chartes, abandone (*a*) l'opinion de son compatriote, la traite d'erreur, & renvoie à Dom (*b*) Mabillon sur l'un & sur l'autre article. Est-il étonant après cela, que le zèle d'un savant Sicilien se soit alumé (2) contre le P. Germon, pour avoir prêté main forte au fameux Marsham contre l'antiquité?

(*a*) *Præfat. pag. XXXI. XXXII.*

(*b*) *De re diplom. p. 21.*

(1) » Je ne comprens point, dit l'abbé (*c*) des Fontaines, dans le nombre de ces critiques, [qui ont publié diférens écrits sur la Diplomatique du P. Mabillon] un certain écrivain, plus fameux encore par ses prodigieux paradoxes, que par sa vaste érudition, qui ayant imaginé la suposition de presque tous les auteurs éclésiastiques & profanes, s'est servi de son dangereux & fabuleux systême, pour anéantir divers diplomes ou chartes, qui le démentoient. Doit-on compter parmi les écrivains graves & sérieux, celui, qui, dominé par une imagination forte & déréglée, a su forger les chimères les plus extravagantes, & s'en rendre idolâtre, sans respect pour la raison & pour la vérité? Heureusement les preuves sont si foibles, qu'elles n'ont pu faire illusion à persone. C'étoit la crédulité d'un enfant, l'audace d'un jeune homme, le délire d'un vieillard. «

(2) Quoi! vous n'avez (*d*) pas honte, lui dit-il, en l'apostrophant, de suivre l'opinion d'un hérétique, rejeté par les hétérodoxes mêmes, d'être d'acord avec un homme, qui au lieu d'apliquer à Jesus-Christ la prophétie de Daniel, la raporte à Antiochus, qui fait descendre l'ancienne loi des cérémonies égyptiennes, pour ne pas reconoitre, que Dieu en fût l'auteur? Quoi donc! faudra-t-il (*e*) tenir pour très-suspects les monumens de l'Eglise de Ravenne, écrits du tems de Justinien, à cause de leur antiquité? Ces vénérables diplomes des rois Lombards, conservés dans les églises de Luque & de Milan, doivent-ils passer pour suspects? Tant de très-anciennes lettres des Papes; tant de diplomes des rois & des empereurs, gardés dans les archives de Rome ne tireront-ils d'autre mérite de leur antiquité, que de faire naitre contre eux des soupçons plus violens? Il fait voir ensuite, que les principes du P. Germon tendent à faire regarder également les plus anciens mss. comme suspects, à raison de leur antiquité, &c.

(*c*) *Observations sur les écrits modernes. t. xi. p. 76.*

(*d*) *Scip. Maranta Messan. expostulatio in Barthol. Germ. p. 23. 24.*

(*e*) *Ibid. p. 28. & seqq.*

Une source principale des illusions du Jésuite; c'est qu'envisageant les anciennes écritures cursives, comme isolées;

II. Partie. Sect. III. Chap. VI.

qu'ils (a) aboutissent enfin au pyrrhonisme. Le Journal des gens de lettres d'Italie (b) aplaudit à la force des raisons de Scipion Maranta, qu'il expose avec le même feu & beaucoup d'étendue. Nous nous bornons à ce léger échantillon. On peut par là juger du ton, que prennent ces auteurs Italiens.

Quoiqu'ils soient tombés encore plus rudement sur Marsham, que sur le P. Germon; le premier s'exprime néanmoins avec beaucoup plus de modération & de réserve. Ses soupçons ne portent pas au-delà des chartes anglo-saxones. C'est uniquement d'elles, qu'il dit (c) incidemment, qu'elles méritent d'autant moins de créance, que leur antiquité paroit plus grande. *Cautè itaque intuenda sunt istiusmodi chartæ, quæ fidem habent eò minorem, quò majorem præ se ferant antiquitatem.* Au contraire le P. Germon en veut également à toutes les archives du monde, à toutes les espèces d'actes, que leur age vénérable doit rendre plus précieux. Ce n'est point en passant, mais en titre qu'il publie, que les très anciens diplomes (d) sont suspects par leur antiquité même: *vetustissima instrumenta esse ipsa suâ vetustate suspecta.* Il rebat encore ailleurs, que leur air d'antiquité les rend (e) suspects: *suspectas facit tum illa, quam præ se ferunt vetustas.*

Les maximes des jurisconsultes sont bien oposées à celles du P. Germon. Ils regardent une pièce ancienne comme sufisamment vérifiée par la seule voie de comparaison: ce qu'ils n'acordent point aux récentes. *Scriptura antiqua (f) operatur, quod per solam comparationem dicatur plenè recognita, quæ aliàs non esset recognita, si cessaret antiquitas.* La raison est, qu'il se trouve bien plus de pièces nouvelles fausses, que d'anciennes, qu'il est aisé d'avoir des preuves testimoniales pour des faits de notre tems, ce qui ne se peut pour les tems reculés. Mais l'antiquité suplée à ce défaut.

De plus le principe du P. Germon tend à rendre douteux tous les monumens anciens & modernes. Il est démontré par les faits journaliers, que les actes récens sont en général plus suspects, que les anciens. Si avec cela, les diplomes anciens ne laissent pas d'être suspects, à raison de leur antiquité; tout devient suspect. Inutilement repliquera-t-on que les dépôts publics mettent à couvert de l'imposture. Les faits réclament contre cette prétention. Si quelques dépôts publics sont depuis un tems connu, gardés avec des précautions, qui ferment la porte à la fraude, ils ne l'ont (g) pas toujours été. On prouve (h) même, qu'il s'est glissé nombre de fausses pièces, dans quelques *archives du roi.* Des raisonemens à perte de vue ne tiendront pas contre des faits. Les raisonemens égarent souvent: les faits avérés ne sauroient tromper. L'opinion du P. Germon ne peut donc être admise; ou nul monument ne sera plus à l'abri des soupçons & des acusations de faux. Elle ne sauroit subsister, qu'en posant pour fondement un pyrrhonisme universel; d'autant plus dangereux, qu'il ne tombe pas sur des idées métaphisiques, mais sur des faits les mieux constatés.

Mais, replique le P. Germon, je n'ai (i) jamais douté, qu'on ne puisse établir un art de juger des vrais & faux diplomes d'un age récent. Seulement j'ai peine à me persuader, que cet art puisse s'étendre aux tems très reculés, au berceau même de la monarchie françoise. A ce compte, le titre, qu'on lit au haut de chaque page des trois volumes du P. Germon sera trompeur. *L'art de discerner les anciens diplomes véritables de ceux qui sont faux* supose la possibilité de ce discernement. Il n'y a plus d'art de discerner les anciens diplomes vrais de ceux, qui ne le sont pas; si tous ceux qui paroissent anciens sont faux; s'il est impossible de les distinguer des véritables; si le succès de cet art doit se borner uniquement aux diplomes modernes. Le vice du systême sophistique du P. Germon se manifeste donc, jusque dans le titre de son livre.

(a) *Ibid. p.* 12. *& seqq.*

(b) *Giornale de' letterati d'Italia tomo* 3. *p.* 339. 340.

(c) *Monast. anglic. propyl. p.* 16.

(d) *Discept.* 2. *c.* 3. *p.* 29.

(e) *Ibid. p.* 38.

(f) *Dec. Consil.* 33.

(g) *Acta eruditorum mensis maii* 1724. *ad Scotichronicon Joannis de Fordun.*

(h) *Hist. de Nismes par M. Ménard. t.* 1. *notes p.* 104.

(i) *Discept.* 2. *c.* 7. *p.* 65. 66.

il a méconu leurs raports & leurs liaisons intimes avec d'autres & plus anciennes & plus récentes. Leur enchaînement ne s'est point fait sentir à lui, les nuances presque imperceptibles de leurs changemens lui ont échapé. De là quelles bévues, quelles assertions téméraires ! Contentons-nous de rélever les plus importantes; à mesure que notre plan l'exigera. Une discussion suivie de tant de méprises & de sophismes nous meneroit (1) trop loin. Le P. Germon nous acorde (a) volontiers qu'il existe dans les archives de France & d'Italie des monumens barbares, qualifiés mérovingiens & lombardiques : voila ce qu'il apele la question de fait; mais il leur conteste l'antiquité, qu'ils s'attribuent; & c'est ce qu'il nomme la question de droit. Il fait à D. Mabillon (b) des reproches piquans : comme s'il n'avoit pas su distinguer ces deux choses. Nous prenons acte de l'aveu solennel, qu'il fait de l'existence actuelle de ces écritures. Qu'on nous acorde de plus, qu'une autre sorte de cursive est maintenant en usage, & qu'on nous permette de suivre le fil de celles, qui l'ont précédée, en remontant de notre siècle, jusqu'au VIIe. Il ne nous en faudra pas davantage, pour démontrer, que l'écriture mérovingienne eut cours en France, depuis le VIe. jusqu'au IXe. & la lombardique en Italie, depuis le VIe. jusqu'au XIIIe. Pouroit-on nous refuser des demandes si justes ? La chaine des écritures, il est vrai, paroitra dans toute son étendue, sans qu'il y manque un seul aneau. C'est un tissu, où l'on verra entrer tour à tour la gothique, la capétienne, la caroline, la mérovingienne, l'italo-gothique, la romaine; sans qu'on en puisse montrer la couture. Cette unité d'écriture, aussi peu contraire à sa diversité, qu'à sa multiplicité, sape par les fondemens toutes les subtilités du P. Germon, & ne lui laisse pour partage qu'un système sans liaison & sans suite, incapable d'établir aucune vérité : mais propre à tout détruire, si ses coups ne portoient toujours à faux. Pour mieux

(a) *Discept.* 2. p. 36.

(b) *Ibid.* p. 35. 37.

(1) Si l'on prétendoit ne lui rien laisser passer de repréhensible; il faudroit entreprendre un ouvrage en forme, & d'une longue étendue. Il est vrai, qu'il a été plus que suffisamment réfuté par D. Mabillon, D. Ruinart, D. Coustant, MM. Fontanini, Maranta, Monterchio, Lazarini &c. Mais il seroit à souhaiter que leurs écrits d'ailleurs trop rares, ne fussent pas seulement en latin.

développer ces vues, arêtons-nous quelques momens sur les goûts & le génie, qui caractérisent les siècles & les nations, en fait d'écritures, comme de toute autre chose.

Raports de conformité entre les écritures du même siècle & de la même nation. Diversité sensible entre les écritures des divers siècles & des diverses nations. On peut distinguer les siècles par la forme du caractère, sans crainte de méprise considérable.

II. Chaque siècle, chaque païs a un certain caractère, qui lui est propre, dans ses mœurs, ses arts, ses modes, & ses usages. Autre est le goût de l'architecture du siècle de S. Louis, autre celui du siècle de François I. autre celui du siècle de Louis XIV, autre celui des Grecs & des Romains, des Turcs, des Chinois, des Méxicains. Il en est à peu près ainsi des écritures. Comme dans les couleurs de l'encre, dont elles sont formées; de même, & plus encore, dans les traits des lettres ou le contour des caractères, dans l'ensemble de l'écriture, on remarque une certaine gradation & dégradation, qui se fait sentir de siècle en siècle, & qui sert beaucoup à déterminer celui, auquel chaque siècle apartient. Dificilement en trouvera-t-on aucun, dont les écritures ne présentent des raports de conformité, qui ne peuvent manquer de fraper les persones atentives. Ces raports ne s'aperçoivent pas seulement, dans l'écriture de toute une nation, ni, qui plus est, de diférens peuples, qu'une langue savante ou matrice unit; malgré la diversité des idiomes & des dialectes, qui les divisent: mais encore dans l'écriture des royaumes, distingués par des langues absolument disparates. Par exemple, qu'on compare, siècle pour siècle, l'écriture latine avec la grèque, (on pouroit en dire autant de la syriaque & de plusieurs autres,) & l'on sera saisi des raports, qui s'y manifestent: raports de génie, de tours & de traits, raports de majesté, de hardiesse & d'élégance, raports d'abréviations trop multipliées, raports de goût dépravé, de dépérissement, de décadence: n'ajoutons pas, & de renouvellement. Car l'opression, sous laquelle gémissent les Grecs, depuis trois siècles, ne leur a pas permis de prendre beaucoup de part au rétablissement des beaux arts, ni de réformer en mieux leur écriture, qui avoit dégénéré considérablement de son ancienne beauté; lorsqu'ils tombèrent sous la domination des Musulmans. On diroit donc, que les écritures des diférens peuples d'un même siècle ont entre elles des raports, qu'on ne reconoit plus; lorsqu'on les compare avec celles des siècles antérieurs & postérieurs: quoique ceux-

ci ressemblent également aux siècles, qui leur répondent. Mais il faut toujours se souvenir, qu'il s'agit de raports en grand, & qui résultent d'une certaine totalité. Entre deux écritures, dont la plupart des lettres sont très-diférentes, on doit encore moins s'atendre à trouver un raport parfait, un raport de ressemblance de traits, de forme, de figure.

Les caractères fussent-ils les mêmes; de la diversité des nations naitroit une diversité d'écriture. Ainsi malgré cette espèce d'uniformité, qui distingue si bien l'écriture d'un siècle, d'avec celle d'un autre, on découvre entre l'écriture latine du même tems, lorsqu'elle est employée par divers peuples, une diférence, qui fait rendre aisément, à chaque nation, ce qui lui apartient. Pour peu qu'on ait d'usage de ces écritures; on dira du premier coup d'œil: celle-ci est françoise, celle-là italienne, cette autre angloise, cette quatrième allemande &c. De même on discerne encore aujourd'hui, parmi les mss. grecs, ceux qui furent écrits en Sicile, en Egypte (1) ou en Chypre, d'avec ceux de C. P. & des environs; quoique de part & d'autre l'antiquité soit la même.

Les raports de conformité & de disparité se réunissent donc ici: conformité dans l'écriture de la même nation, pendant un ou plusieurs siècles; malgré les changemens, qu'elles éprouvent: conformité dans les écritures des diférentes nations du même tems; malgré sa diversité des goûts, qui les distinguent, & qui répandent sur presque tout ce qui vient d'elles un certain air de pérégrinité, qui leur est propre, & que l'étranger saisit réciproquement. Ces raports de ressemblance & de disparité: voila le fonds (2) inépuisable, sur

(1) Les caractères des mss. grecs de Chypre & d'Egypte ont des raports sensibles avec l'écriture copte, & se distinguent par là du prémier coup d'œil, d'avec les autres mss. grecs. Quoique l'écriture de Sicile comparée à celle de C.P. semble moins étrangère, & que le P. de Montfaucon n'ait point paru s'apercevoir de leur diférence; la seule bibliothèque de S. Germain des Prés, nous ofre entr'elles des dissemblances assez remarquables.

(2) On est surpris de voir un aussi bon esprit, que (a) Joseph Perez Bénédictin d'Espagne, traiter d'argument foible, celui qu'on tire de la forme du caractère; sous prétexte que diverses mains ont chacune leur façon d'écrire. Mais, quand il ajoute, que ces écritures sont autant diférentiées entr'elles, qu'elles le sont des gothiques & des lombardiques; notre professeur de Salamanque parle en docteur, qui s'est plus exercé dans le raisonement, que dans la comparaison des manières

(a) *Dissertationes Ecclesiasticæ* — 1688. p. 253. 254.

lequel ceux, qui aspirent à la gloire de devenir habiles,

d'écrire de chaque siècle. Dire que nos écritures courantes ne diférent pas moins entr'elles, que de celle, par exemple, du XIIIe. siècle; la proposition n'est pas plus réfléchie, que si l'on prétendoit, que toutes les chartes originales des XI. & XIIe. siècles ont été écrites de la même main; quoique tirées d'archives de divers païs, fort éloignés les uns des autres. Quelques-uns ne sont pas moins frapés de l'uniformité, qui règne dans l'écriture de ces siècles, que Dom Perez l'étoit de cette dissemblance, qu'on remarque entre les manières d'écrire de diférentes personnes. Dans le vrai l'uniformité d'écriture d'un siècle n'exclut pas les diférences des mains, ni celles-ci cette uniformité, qui caractérise le siècle. Pour bien sentir l'unité d'écriture, qui lui est propre, il faut l'avoir pour ainsi dire exprimée de la diférence, qui le distingue des autres, par une comparaison suivie des caractères de tous les siècles. Il ne paroit pas que notre Bénédictin y ait jamais pensé.

Sa seconde raison supose une écriture, particulière à chaque siècle, & par conséquent, qu'il est possible de discerner. Un faussaire, à l'entendre, voulant fabriquer un diplome; s'il n'étoit toutafait imbécile, ne manqueroit pas de prendre pour modèle quelque pièce du siècle, auquel il voudroit fixer son imposture. Quelle nécessité de chercher des modèles antiques; si les écritures de diverses mains n'ont pas plus de ressemblance entr'elles, qu'elles en ont avec les gothiques & les lombardiques? Du reste la précaution de se munir d'un modèle ne peut avoir lieu, que par raport à des imposteurs modernes. A peine, avant deux cents ans, quelqu'un avoit-il réfléchi sur la distinction des écritures des siècles. D'ailleurs de l'aveu des plus violens adversaires des archives, les anciens imposteurs étoient fort ignorans, & donnoient dans des bévues grossières, qui doivent tout d'un coup les démasquer.

Mais, dit Perez, j'ai vu quelques privilèges, de la sincérité desquels il m'est aussi impossible de douter, que de la vérité du jour en plein midi. Ces privilèges représentent au naturel l'écriture du siècle des empereurs du nom de Henri, telle que le P. Papebroc la publiée dans son *Propylæum*: & cependant ils la précèdent de plus de deux cents ans. J'en ai lu d'autres du même age, qui ne diférent pas moins de ces derniers & entr'eux, que ceux de notre tems des uns & des autres.

Quand il se trouveroit deux ou trois siècles en particulier, où se maintiendroit sans altération un certain genre d'écriture; en pouroit-on conclure, qu'il n'existe aucun moyen, pour discerner la maniere d'écrire des autres, ni même celles de ces siècles, qu'on reconoit être fort diférentes d'un certain caractère, qui leur est commun. Qu'il y ait plusieurs sortes d'écritures du même siècle; cela ne met pas un obstacle insurmontable à la détermination de leur age. Tous les siècles ont pu en avoir de diférentes façons, qui ne laisseront pas de les caractériser. On ne s'y méprendra pas plus, que dans la distinction de notre écriture d'avec celle des tems antérieurs. Les deux ou trois siècles de suite, dont l'écriture a paru la même au savant professeur espagnol, sont le IX, le X. & le XI. Leur minuscule se ressemble sans doute, & quelques chartes ont été données en ce caractère, propre aux mss. Les mêmes siècles usoient d'écritures cursives très-diférentes de celle ci. Qu'on ait de la peine à fixer leur minuscule; s'ensuivra-t-il, que leur cursive ne fournira nulle ressource, propre à en faire découvrir l'age? D'ailleurs, quoique leur minuscule paroisse assez semblable du premier coup d'œil, en l'examinant de plus près, on peut y saisir bien des diférences, que l'enchaînement des parties de notre ouvrage ne nous permet pas d'exposer maintenant. Il nous sufit ici d'avoir montré le peu de solidité des prétentions de Perez & de quelques autres écrivains. Persone n'a eu de meilleures intentions que lui. Il n'en vouloit réellement qu'à l'abus. Mais ce n'est

dans

dans la conoissance des anciennes écritures, doivent principalement se former. C'est de là qu'ils doivent partir, & qu'ils tireront les plus grands secours, pour la vérification des titres. S'ils sont fermes sur leurs principes, & s'ils ne les perdent pas de vue au besoin; il sera comme impossible, de leur en imposer par des pièces (1) récentes, données pour antiques, avec quelque art qu'elles soient fabriquées.

pas une bonne manière de le combatre, que de donner dans l'excès contraire.

Le P. Germon (a) avoit des vues bien diférentes de celles de Perez. Pour prouver la foiblesse de l'argument, tiré de l'écriture des actes & des souscriptions, il alègue, qu'il y a eu des faussaires, qui pouvoient imiter toute sorte d'écriture, & qu'il n'est persone, qui puisse aujourdui reconoitre la main des rois & des notaires royaux des VII. VIII. & IXe. siècles.

Sa première preuve n'est qu'un paralogisme. Des faussaires ont pu imiter toutes sortes d'écritures: donc on ne peut pas en faire le discernement! Des pièces imitées & des titres originaux sont-ils une même chose? Est-il impossible d'y saisir quelque diférence? Persone, suivant sa seconde preuve, n'est aujourdui capable de vérifier les signatures des rois, faites au VIIe. siècle. Cependant le P. Germon (b) prétend démontrer la fausseté de deux diplomes du Roi Thierri, ou du moins les rendre suspects, par la confrontation de ses signatures. Une contradiction si manifeste fait bien voir, que le censeur de D. Mabillon n'étoit pas fort délicat sur les moyens, qu'il employoit contre son adversaire; que le pour & le contre lui étoit égal; quand il s'agissoit de faire des objections: ou que n'ayant rien de lié ni de suivi dans son systême; une contradiction grossière avec lui-même ne sufisoit pas, pour reveiller sa mémoire sur des propositions incompatibles avec celles, qu'il avoit avancées. Quant au détail de la confrontation de deux signatures, dont il remplit trois pages entières; rien de plus faux, rien de plus frivole. Mais, pour en faire actuellement la preuve, il faudroit se jeter dans des discussions, qui trouveront ailleurs une place plus convenable.

(1) Qu'on soumette ces prétendus anciens diplomes, au jugement d'un antiquaire, moins profond, moins exercé, mais judicieux: si les précautions & l'habileté de l'imposteur le font hésiter sur la réprobation de quelques chartes fausses; elles ne laisseront pas de lui paroitre suspectes, il ne les tiendra pas pour indubitables. Au contraire présentez lui des titres vrais, quoique confondus avec des pièces suposées, il ne balancera presque jamais à décider en leur faveur. Peu s'en faudroit, que ce moyen seul ne fût infaillible; si l'on pouvoit toujours être assuré, que la pièce en question, n'auroit pas été forgée au tems même, auquel il ne seroit pas douteux, que tous les caractères ne dussent la fixer. Si ceux qui ont la réputation d'être conoisseurs, se trompent quelquefois: c'est la faute de l'homme & nullement celle de l'art. Une science n'en est pas moins fondée sur des principes certains; parceque ceux qui passent pour y exceler pèchent quelquefois contr'eux. Cette seule réflexion fait tomber toutes les objections, qu'on prétend (c) tirer de la dissertation préliminaire de Christophe Pfaffius, sur l'abrégé des *Institutions divines* de Lactance, & des écrits du P. du Moulinet chanoine régulier.

Il est des siècles, dont un habile antiquaire pouroit, du moins par raport à certains païs, discerner les écritures de vingt en vingt années: tandis qu'il en est d'autres, où il ne hasarderoit pas de se renfermer, dans une étendue plus étroite, que de cent ans: s'il n'y étoit déterminé par des circonstances fort diférentes du caractère des lettres, de la forme du parchemin & de la couleur de

(a) *Discept.* 1. *p.* 43. 44. 45.

(b) *Ibid. p.* 283.

(c) *Germon de veter. hæreticis cod. corrupt. l.* 2 *parte* 2. *c.* 8. *p.* 434. & *seq.* 438. & *seq.*

II. PARTIE, SECT. III. CHAP. VI.

Variation, décadence, transmutation, renouvellement d'écritures, sources de lumières, pour en bien juger. Petites notices endossées sur les chartes peuvent contribuer à découvrir leur age, leur vérité ou leur supostion.

III. C'est principalement dans l'exacte conoissance des déclins des diverses sortes d'écritures, des degrés, par lesquels elles sont arivées, soit au plus haut point de leur perfection, soit au dernier période de la barbarie, & des époques de leurs plus insignes changemens, que consiste l'habileté d'un antiquaire. C'est par là qu'il sait placer chaque pièce & dans la classe, & dans le siècle, qui lui convient. Comme les écritures du même age ont d'ordinaire des raports de ressemblance très-marqués; celles des diférens tems en ont de dissemblance, qui ne le sont pas moins. Les écritures ne changent pourtant pas, quant à leurs raports essentiels, d'une année à l'autre, ni avec une promptitude égale en divers lieux. L'ancienne manière se soutient, pendant une durée plus considérable, dans certaines provinces, que dans d'autres. La même contrée voit sa jeunesse donner à son écriture un nouveau tour: tandis que les anciens conservent celui, qu'ils avoient apris, dans leur enfance. Enfin parmi les particuliers, les uns retiennent les anciens caractères, & les autres s'en écartent plus ou moins. Les changemens d'écriture ne sont pas si rapides, que les modes: & cependant on voit encore des persones, s'atacher à la vieille mode, longtems après qu'elle est furanée. Il est donc nécessaire de suposer un espace de tems assez long, comme d'un demi-siècle, d'un (1) siècle, & quelquefois

l'encre. En genre de mss. beaucoup plus que de chartes, tout ce qui précède le XIe. siècle, quand il est dépourvu de dates, a fait jusqu'ici la croix des antiquaires: parceque les tems antérieurs ne leur ont pas assez fourni de pièces de comparaison, pour résoudre aisément toutes les dificultés. Ils seroient bien plus embarassés sur les suivans; si la multitude des pièces ne sauvoit les variations sans nombre, qui s'y remarquent. Il n'y a point de monumens, qu'on examine avec plus de rigueur, que ceux des premiers siècles. Il semble toutefois, que tant d'actes qui ont péri par l'injure du tems, ne pouvant plus venir à l'apui de ceux qu'il a épargnés; on devroit à l'égard des derniers user d'un peu plus d'indulgence. C'est une justice, que les tribunaux ne refusent pas à ceux, à qui des accidens funestes ont fait perdre la meilleure partie de leurs titres. Mais les monumens, pour lesquels nous réclamons, n'ont pas besoin de grace. Ils n'aprébendent rien de l'équité la plus infléxible.

(1) On se voit ici forcé d'écarter une chicane, dans laquelle ont donné certains écrivains, sur l'article de Guillaume le conquérant. En moins de vingt & même de dix années, suposant diférens siècles, ils argumentent des uns aux autres: comme si, quand on parle des usages d'un siècle; on n'entendoit pas l'espace de cent ans: ou que, quand on part d'une année du XIe. siècle prêt à finir, on pouvoit remplir toute l'idée & toute l'étendue d'un siècle en moins d'une

même de deux, pour établir une règle, qui ne soit pas sujette à de fréquentes exceptions. Au XIIIe. on pouroit se contenter d'un demi-siècle, & de moins encore : parceque les changemens y sont plus remarquables, & se suivent de plus près, qu'en aucun autre. Ces précautions présuposées ; on peut assurer, que les écritures des divers siècles montrent des diférences si sensibles, que la plus légère conoissance des chartes & des mss. sufit presque toujours, pour en faire le discernement. Il n'est pas plus dificile, à qui les caractères propres de chaque siècle sont présens, de ne pas prendre, par exemple, l'écriture du XIII. pour celle du XI. ou du XV ; qu'à un homme tant soit peu lettré, de distinguer le grec du latin.

Si l'on en excepte les testamens, depuis trois ou quatre siècles, la plupart des chartes ne sont écrites que d'un côté. Leur dos demeuré vuide paroit ordinairement chargé d'écritures de divers siècles. Elles contiennent tantôt le précis de ces pièces, tantôt le nom de leurs auteurs, des persones à qui elles ont été acordées, & des lieux, qu'elles concernent : tantôt elles présentent toutes ces choses à la fois, plus ou moins répétées, suivant le goût des siècles, & des propriétaires, qui en ont fait usage. Un imposteur pouroit aisément ne pas porter son atention sur de si minces objets. Mais quand ils ne lui échaperoient pas, & qu'il auroit d'ailleurs pris des mesures assez justes, pour imiter de près l'encre & l'écriture du siècle, auquel il prétendroit raporter sa charte ; il courroit risque de ne pas saisir avec tant de justesse le goût, le tour, l'encre & les traits de ceux, avec lesquels doivent cadrer ces petites notices. A moins que de lui suposer, dans le plus haut degré, une étendue & une précision de conoissance des écritures, particulières à chaque age ; (qualités, qu'il n'étoit presque pas possible d'aquérir autrefois) il auroit été en grand danger, d'aposer sur le dos des pièces de sa façon, des caractères trop vieux ou trop récens. Dans le premier cas, l'imposture devenoit manifeste : dans le second, on étoit sur les voies de

vingtaine ou d'une dizaine d'années. Qui ne voit qu'on doit en reprendre autant sur le siècle suivant, qu'il en faut pour rendre à peu près complet celui, qui le précède ?

la découvrir. A la vue de notes de trop (1) fraiche date, relativement à l'antiquité, il étoit naturel d'être sur ses gardes, de tout examiner avec une atention nouvelle, & de multiplier les précautions. En un mot ces seuls petits sommaires, quand il s'agit de discerner entre de vrais & de faux titres, seroient sufisans, pour fournir aux conoisseurs le moyen de faire souvent des coups de maitre. De ces notions générales, passons à des aplications particulières.

Les barbares devenus maitres des provinces romaines de l'occident, en adoptèrent l'écriture : les raports & la diversité de leurs caractères & de ceux des Romains en prouvent la certitude & la sincérité.

IV. Les écritures capitales n'ont point encore rencontré de sceptique, qui ait osé révoquer en doute leur existence. Mais les cursives, & surtout celles, qu'on conoit, sous les noms des peuples barbares, qui ruinèrent l'empire romain, ont été depuis un demi-siècle exposées à de rudes assauts. Les Hardouins, & les Germons ont trouvé bien plus court de les décrier toutes, comme des inventions de faussaires, que d'ataquer en particulier chaque ms, chaque diplome écrit en ces caractères. Comme jusqu'à leur tems on s'étoit plus apliqué à faire sentir la diférence, que la conformité des écritures italo-gothiques, franco-galliques, wisigothiques, lombardiques, saxones; ils en prirent ocasion d'avancer ou d'insinuer, qu'elles sont de purs artifices de l'imposture, & de suposer qu'elles n'ont jamais été employées par les rois ni les peuples, de qui elles portent les noms; ou du moins, qu'il n'en reste plus de monumens non suspects: imagination, dont nous developerons bientôt les absurdités, & dont le ridicule se fait sentir, dès qu'on remonte à l'origine des choses! Alors on reconoit, que toutes ces écritures ont leur source (2) dans la romaine. Cette unique

(1) Il ne s'agit pas ici de ces étiquettes ou notices modernes, faites pour mettre en ordre des chartriers : quoiqu'un antiquaire y doive aussi faire quelque atention. Il peut ariver, que le dos d'anciens diplomes soit totalement dépourvu de ces petites notices, ou qu'il n'en porte, que de très-récentes. Ce défaut n'est pas un moyen sufisant d'une suspicion légitime, s'il est seul. Mais le contraire ofre un caractère favorable : pourvu qu'il soit assorti à la date du diplome.

(2) Le marquis Masféi dans son *Histoire diplomatique* (a) se fait fort de prouver cette vérité par des principes aussi évidens, que le sont ceux qu'emploie la géométrie. Nous avions été frapés d'une évidence presque égale, avant que d'avoir lu aucun de ses ouvrages, & même sans savoir, qu'il eût écrit sur ce sujet. La seule inspection des écritures de la Diplomatique du P. Mabillon nous en avoit fait naitre l'idée, & nous nous serions crus les auteurs de cette découverte; si quelques livres, qui nous tombèrent depuis entre les mains ne nous avoient

(a) *Pag.* 113.

écriture prit diverses formes, ou pour mieux dire certains airs étrangers; surtout depuis qu'elle fut adoptée par les Francs, les Goths, les Saxons & les Lombards. La diférence de ces écritures n'est pas plus grande, que celle qu'on remarque aujourdui entre la françoise, l'allemande & l'angloise. A la *périgrinité* près, on trouveroit des disparités autant ou plus considérables entre nos lettres italiennes, bâtardes, rondes & financières. On en demeurera convaincu; pour peu qu'on se donne la peine de comparer les diplomes du même siècle, mérovingiens, saxons, romains, lombardiques, & qu'ensuite on continue d'observer de siècle en siècle les raports, que ces pièces ont ensemble. On peut commencer par la charte de Ravenne, imprimée dans le suplément de la Diplomatique; & de là passer aux plus anciens diplomes mérovingiens & lombardiques. On peut même s'aider de certains mss. anciens en écriture cursive romaine. Tel est, pour le dire en passant, le (1) Joseph,

détrompés. M. Maffei n'est pourtant pas le premier, qui ait jeté les fondemens de ce systême. Allatius (*a*) cite des auteurs, qui prétendoient que les Romains avoient une écriture courante. Or ce point une fois admis, l'unité d'écriture cursive chez les peuples, dont le latin est la langue savante, ne peut manquer d'être reconnue.

(1) Quelques auteurs lui donnent près de quatorze cents ans. Mais D. Mabillon (*b*) se contente de le placer vers le tems de l'empereur Justinien. Cela n'a pas empêché quelques (*c*) écrivains de le suposer écrit en caractères lombardiques. C'est-à-dire, que cette écriture auroit été employée en Italie, avant l'invasion des Lombards: preuve qu'elle est fonciérement romaine.

Quelqu'un nira peutêtre, que l'écriture courante soit si ancienne; sous prétexte que d'habiles auteurs semblent la regarder, comme une production monstrueuse des barbares, qui inondèrent l'empire romain. Mais on ne voit pas, que ces peuples aient jamais rien innové, en fait de beaux arts ou de sciences. Ils reçurent la plupart des usages romains, sans y rien changer. Et s'ils contribuèrent beaucoup à la décadence des arts; ce fut plutôt par le peu d'estime, qu'ils en firent, que par les nouveautés, auxquelles ils se portèrent. D'ailleurs, dans les premiers tems de la domination des Francs, des Goths, des Wisigots & des Lombards; les actes continuoient d'être dressés, non par des barbares, qui ne savoient ordinairement ni lire, ni écrire: mais par des Romains d'origine, par des hommes qui du moins naturalisés parmi eux, étoient également exercés, dans leur langue & dans leur écriture. Or ces Romains ou barbares de naissance ne se servirent dans les actes, que de l'écriture propre du païs, qu'ils habitoient. On trouve des pièces semblables, mais purement romaines, antérieures à la domination des barbares. Si l'on n'en a point, en lettres cursives, de plus anciennes, que le ve. siècle; ce n'est pas une preuve, qu'il n'y en eût pas: puisqu'il n'existe nul original en cursive d'un age plus reculé. Nous parlons d'original sur papier d'Egypte ou sur parchemin. Il est des monumens de marbre, de verre & de terre cuite d'une plus haute antiquité, où la cursive paroit. On y remarque non seulement des lettres, mais

(*a*) *Animadv. in antiquit. etrusc. fragm. p. 45. & seq.*

(*b*) *Mus. italic. t. 1. p. 12.*

(*c*) *Allat. Animadv. n. xxx.*

(*d*) *V. Fontanini vindic. p. 92. & Allat. Animadv. p. 46.*

de l'interprétation de Rufin, conservé dans la bibliothèque Ambrosienne de Milan. On fera conoitre dans la suite bien d'autres mss. & diplomes, dont on pouroit tirer le même avantage & de plus grands encore.

Diplomes mérovingiens & lombardiques, tous fabriqués par des imposteurs; supposition impossible: travaux d'Hercule renouvelés par les prétendus faussaires, selon le P. Hardouin, pour ruiner les anciens monumens françois, lombards, espagnols.

V. Comment donc a-t-on pu représenter ces écritures, comme de (*a*) misérables productions de faussaires, qui cherchoient, à donner par là plus de relièf à leurs impostures? Peu s'en faut, qu'on ne prononce le même arêt contre l'écriture caroline. Mais si l'on n'ose plus (*b*) s'en expliquer aussi ouvertement, dans la seconde dissertation, qu'on l'avoit (*c*) fait dans la première; ce n'est que pour ne pas trop révolter, par la proscription d'une infinité de diplomes, répandus dans les archives de France, d'Allemagne & d'Italie. En éfet, malgré cette modération afectée; on n'en tire aucun de la classe de ces titres suspects, que nulle pièce de comparaison, ne sauroit remettre en honneur. C'est-à-dire, qu'on traite d'archives privées & sans autorité; non seulement celles des communautés de clercs & de moines; quoique l'antiquité les regardât, comme autant de dépôts sacrés: mais encore celles des évêques & du Pape même. Autrement feroit-on envisager comme impossible (*d*) la vérification des diplomes lombardiques & mérovingiens? Nous avons examiné dans le volume précédent l'autorité des ar-

(*a*) *Germon disc ept. 1. p. 59. & seqq. Discept. 2. p. 51. 52. 65. & seqq.*

(*b*) *Discept. 2. p. 74.*

(*c*) *Discept. 1. p. 18.*

(*d*) *Ibid. p. 41. 42. Discept. 2. p. 71.*

des mots & des lignes mêmes en ce caractère. Quelques-uns portent des dates précises des commencemens du IVe. siècle. Ni leur écriture, ni celle des actes du Ve. n'a rien qui sente une nouvelle invention. On reconoit au contraire, que plusieurs siècles sufiroient à peine, pour lui donner cette hardiesse & cette fierté, qu'elle montre, par la multiplicité de ses liaisons, & par sa diférence énorme avec la capitale. Autrefois on ne conoissoit point d'écriture lapidaire diférente de la belle capitale, qui remontât, jusqu'au premier siècle. Mais des découvertes postérieures atestent, qu'on faisoit en même tems usage de caractères, qu'on ne peut confondre avec elle. D. Bernard de Montfaucon, dans sa (*e*) *Dissertation sur la plante apelée papyrus*, observe au sujet de la cursive grèque, que « les premiers » livres, que nous trouvons écrits en » lettres courantes & liées, sont de la » fin de Basile le macédonien. » Mais il avoue en même tems « qu'on peut ré» pondre à cela, qu'à la vérité le carac» tère courant n'étoit pas encore en usa» ge pour les livres; mais qu'il l'étoit » pour les tachygraphes, pour les no» taires, & pour les secrétaires des em» pereurs; non seulement de Constan» tin Copronyme, mais encore dans des » tems bien plus anciens. « Il ne faut donc pas conclure, de ce qu'on ne trouve point certains monumens d'un tel siècle, qu'il n'en existoit pas alors de semblables; encore moins traiter de faux, ceux, qu'on pouroit rencontrer dans la suite. Au reste nous conoissons de la cursive grèque, antérieure au moins de quatre ou cinq siècles au VIIIe.

(*e*) *Mém. de l'Acad. des inscrip. t. 9. p. 320.*

chives : contentons-nous de déveloper ici les (1) absurdités, dans lesquelles on s'engage, en livrant à la fourberie toutes les anciennes écritures diplomatiques.

La plaisante chimère de se figurer, que des imposteurs les auroient inventées exprès, pour se donner le plaisir de

(1) Le P. Germon savoit mieux cacher sa marche, que le P. Hardouin. Le premier, si vous l'écoutez, n'en veut qu'à des règles trop légérement hazardées. Il ataque, nous dit-il, des diplomes barbares, dont les vices se manifestent, malgré l'obscurité des tems, qui sembloient les dérober à la critique. Il se réduira même à les faire passer pour suspects : tant il se contente de peu de chose. Le second au contraire n'épargne rien : il cherche à renverser tout ce qui se présente devant lui. Version des LXX, conciles, Ss Pères, bréviaires, missels, auteurs profanes, bulles des papes, diplomes de rois, d'empereurs, chartes privées, monumens de quelque nature que ce soit : on diroit que tout va tomber (a) sous ses coups rédoublés. D'un seul, il croit détruire tous les diplomes de nos rois antérieurs à Pépin. Pour les livrer à l'imposture, il n'a besoin que de cette règle. Tous les diplomes des rois de France, dans lesquels ils prennent pour titre *Rois des François* ont été forgés, depuis l'an 1310. *Quacunque* (b) *demum monumenta reges Francorum commemorant ante Pippinum, ficta ea scriptave post annum Christi* 1310 *noveris.* Quand cette règle ne seroit pas également aplicable aux diplomes de la 2e. & 3e. race ; il ataque en détail tous ceux, qui lui tombent sous la main, jusqu'au règne de Philippe I. Et depuis cette époque, jusqu'au XVe. siècle, les chartes, auxquelles il fait grace, sont si rares ; qu'à peine sur dix mille, en sauve-t-il une seule. Cette faveur ne s'acorde guère, qu'à celles qui ont eu le bonheur de passer des archives monastiques à celles de son collège. Mais, comme cet asyle ne s'est point enrichi des dépouilles de l'Italie ; le royaume des Lombards passera pour une chimère aussi mal concertée, que si l'on prétendoit nous donner une suite de rois Picards. Jamais roi des Lombards n'exista. *Tam* (c) *fictum arbitramur regnum Longobardorum : quàm esset Picardorum ; quantumvis in multis monumentis ac præsertim diplomatibus Carlus vel Carolus rex Francorum dicatur & Longobardorum. . . . Longobardorum rex nullus fuit.* Point de (d) monument sincère en Espagne avant l'an 1108. Les noms mêmes des rois d'Espagne (e) sont presque tous faux. Toute charte, tout monument, qui (f) porte la date de l'ère est évidemment suposé. Elle ne fut forgée au plutôt, qu'en 1140. Mais depuis 1244. il se peut faire, que quelque instrument en soit daté. Les preuves aléguées de tant de paradoxes, sont si ridicules, ou si plaisantes, qu'on ne pouroit s'empêcher d'en rire ou d'en avoir pitié. Mais ce détail nous écarteroit trop. A peine même daignerions-nous remuer les cendres d'un auteur si singulier, si nous n'en voyions renaitre en divers païs des écrivains, qui ne craignent pas d'adopter la totalité (g) ou du moins différentes portions de ses égaremens. Ne pouroit-on pas mettre de ce nombre un Père Abarca Jésuite espagnol, quoique nous ne le conoissions, que par les Journaux de ses confrères, & par l'histoire d'Espagne de M. d'Hermilly ? » Un privilège est (h) tenu pour bon, dit-il, un » autre est réjeté : il y en a peu qu'on ne » conteste, & la PLUPART doivent l'ê- » tre, ou plutôt ils sont PRESQUE TOUS » indignes de fournir matière à la dis- » pute. » De l'aveu des Jésuites de France, selon l'Espagnol, c'en est donc fait des loix & du maintien du bon ordre. Car, disent ceux-ci, *sans* (i) *les archives, que deviennent les loix, les ordonnances, les règlemens & généralement tout ce qui concerne le maintien du bon ordre dans un Etat ?*

(a) *Voyez la réfutation de ce dangereux systême dans le nouveau dictionaire de M. Chauffepié, à l'article* HARDOUIN. *t. 2. p.* 36. 37.

(b) *Ms. de la biblioth. du roi* 6216. *A. Jo. Harduini opera varia — Amstelodami —* 1733. *p.* 550.

(c) *Ms. p.* 187. *& seqq. Edit. p.* 604.

(d) *Ms. p.* 354.

(e) *Ibid. p.* 352. *& seqq.*

(f) *Ibid. p.* 359. 360.

(g) *V. les observ. sur les écrits modern. t.* 14. *p.* 317.

(h) *Préface sur le tome* 4. *de l'hist. d'Esp. p.* 4.

(i) *Mém. de Trev. Fevr.* 1716. *p.* 285.

fabriquer une multitude infinie de faux titres, dont l'inutilité parfaite sera démontrée ! Mais combien ce plaisir leur auroit-il coûté cher ! Quels travaux insurmontables ne faloit-il pas essuyer, pour atirer à des mensonges stériles d'autant plus de vénération ; que les caractères, avec lesquels ils seroient exprimés, s'écarteroient davantage de l'écriture commune ! Comment pouvoir observer tout à la fois, avec un tour naturel & d'une main hardie, cette unité & cette diversité de caractères, cette conformité & cette diférence d'écritures, dans tous leurs degrés respectifs, dans toutes leurs espèces, dans toute leur durée ? Comment, dans chaque genre d'écriture, pouvoir soutenir, sans se démentir jamais, cette uniformité, qui la constitue, qui la détermine, qui n'en fait qu'un tout, qui la réduit à l'unité, & cette diversité, qui la distingue ; nous ne disons pas seulement du caractère général des autres nations du même siècle, mais de celui des diférens peuples de tous les ages & de tous les tems ? Ce n'est encore rien en comparaison de la dificulté de réunir tous ces raports de ressemblance, malgré la diférence des traits d'une infinité de mains, qui ont dressé ces actes. Car sans parler des mss; le nombre des diplomes, écrits en lettres (1) romaines, lombardiques, mérovingiennes,

(1) Quoiqu'on puisse compter les actes, diplomes & mss. en cursive romaine, ou qui renferment certaines portions de cette écriture; leur nombre n'est pourtant pas aussi borné, qu'on le pouroit croire : & quelques-uns mêmes sont d'une étendue très-considérable. La France, l'Allemagne, & l'Italie en montrent plusieurs. Les caractères lombardiques, saxons, & surtout les mérovingiens ont avec elle des raports de ressemblance très-intimes & très-multipliés. On ne pouroit assez s'étoner, qu'elle eût péri tout d'un coup, si l'on ne la retrouvoit, dans les écritures wisigothique, lombardique & saxone, & dans la gallicane & la mérovingienne, plus qu'en aucune autre. Comment donc suposer, que tous les diplomes mérovingiens sont fabriqués, sans porter le même jugement des actes romains ? Faudra-t-il donc encore sacrifier aux prétentions des Hardouins & des Germons ces précieux restes de la jurisprudence romaine, que les savans ne regardent, qu'avec respect, que les papes, les empereurs, les rois & les républiques recherchent avec empressement, & conservent comme des trésors, dont la perte seroit irréparable ? Mais si l'on ne peut se refuser à la sincérité de ces écritures romaines ; comment poura-t-on réprouver celles qui en sont émanées, & dont elles prouvent la nécessité ? Seroit-il possible, que sans aucun milieu, on fût passé tout d'un coup d'une écriture semblable à celle de la charte de pleine sécurité, à des écritures cursives, telles que celles qu'on employoit aux XII. & XIII[e]. siècles ? Quand même on répareroit pleinement l'honneur de l'écriture caroline, auquel on a donné tant d'ateintes ; combien l'intervale entr'elle & la romaine ne paroitroit-il pas énorme ? Retrancher les

mérovingiennes, & saxones est fort grand : tous les jours on en découvre de nouveaux. Mais combien les signatures, n'ajoutent-elles pas encore de nouvelles sortes d'écritures particulières, subordonées à la générale : sans qu'on y puisse apercevoir un seul trait, qui trahisse les prétendus fourbes, & qui découvre le siècle postérieur, où l'on fait entendre, qu'ils ont travaillé ! Depuis quand le mensonge s'acorde-t-il si bien avec lui-même ?

Les chartes sans nombre, qui suivent immédiatement les mérovingiennes, & qui ont un raport nécessaire avec elles, mettent le comble à l'impossibilité de leur suposition. Pour qu'on pût réaliser ce fantôme ; il eût donc falu d'abord, que les imposteurs eussent formé une légion entière. Sans cela ils n'auroient pu sufire, à représenter tant d'écritures & de souscriptions, toutes également hardies, naturelles & diversifiées. Il eût encore falu, que cette troupe innombrable fût devenue invisible. C'est l'unique moyen, de rendre raison, pourquoi pas un seul des historiens n'en auroit dit un mot. Il eût falu en dernier lieu, que toutes les opérations de ces faiseurs de diplomes mérovingiens, lombardiques & saxons, fussent demeurées cachées. Sans cela bientôt on se seroit aperçu des ravages, qu'ils auroient causés dans la société, par la multiplication de leurs faux titres, répandus de tous côtés ; & par la destruction des véritables, auxquels ils auroient fait une guerre si cruelle, qu'il n'en seroit pas échapé un seul. Or dès là quelles sources de procès ! quels troubles dans les familles ! Quelle confusion dans les Etats ! Et cependant l'histoire ne nous auroit pas conservé le plus léger souvenir d'un boulversement si universel ! Nul monument, nul acte n'en auroit transmis la mémoire aux siècles suivans !

Mais comment cette fameuse société de faussaires, cette cohorte du P. Hardouin si nombreuse & si répandue, après avoir impunément changé la face de la religion, des lettres & de la jurisprudence, après avoir dominé dans toute l'Europe pendant les XIII. & XIVe. siècles, aura-t-elle tout

écritures mérovingiennes & lombardiques; c'est rompre une des principales chaînes, qui nous unit à l'antiquité. C'est même sans y penser, prêter les armes les plus dangereuses à l'irréligion.

d'un coup disparu, au xve ? Ces siècles ténébreux, où le goût scholastique & une philosophie barbare donnèrent le coup mortel à l'étude de l'antiquité, étoient-ils bien propres à fournir une multitude d'hommes, qui doivent avoir réuni des conoissances très-vastes, pour inventer de nouveaux caractères, recueillir une infinité de formules, & pour fabriquer un nombre prodigieux de monumens & d'actes, qui n'ont nul raport ni aux mœurs ni au génie de ces bas tems ? Il faut convenir qu'un aussi savant homme, que le P. Hardouin étoit né, pour enfanter bien des chimères.

L'écriture cursive mérovingienne passe pour avoir été perfectionée par les soins de Charlemagne. Du moins les changemens, qu'elle éprouva, donnèrent-ils naissance à un nouveau genre d'écriture. Le fait est si certain, qu'on n'ose le contester. Mais quoi donc ! perfectione ou altère-t-on un genre d'écriture, qui n'existe pas encore, ou qui n'est qu'une invention ténébreuse d'imposteurs, plus modernes de quatre siècles ? L'écriture réformée sous Charlemagne, quelle qu'elle pût être, existoit donc avant lui ; & celle qui fut renouvellée de son tems est donc la même, qu'on retrouve dans les diplomes du IXe. siècle. Or l'écriture avec laquelle elle a un raport immédiat & nécessaire, est la mérovingienne. On voit même du premier coup d'œil, qu'elle en tire son origine. Les premières écritures carolines ne diférent presque pas des dernières mérovingiennes. La sincérité des plus anciens diplomes dépend de celle des suivans. D'age en age on remarque une gradation d'écritures, dont les raports croissent ou décroissent, à proportion qu'elles se raprochent, ou qu'elles s'éloignent. Elles (1) nous convainquent

(1) Jamais on ne vit de fabricateurs d'actes se concerter ensemble ; si ce n'est pour le service d'un (a) grand seigneur, pour quelque afaire unique. Qu'on supose néanmoins pareille société, apliquée à fabriquer une multitude prodigieuse & d'actes & de mss. sur des sujets aussi peu rélatifs les uns aux autres, que le sont les monumens lombardiques & mérovingiens. Qu'ils soient convenus de se forger une ou plusieurs écritures à part, pour les faire remonter à tels siècles, qu'il leur aura plu, ou par tout autre motif, qu'on trouvera bon d'imaginer. Chacune de ces écritures ne rompra point la chaîne de celles de tous les siècles. Les mss. & les diplomes forgés feront corps à part. Soit que nous partions de l'empire romain ou du règne de Louis XV ; nous suivrons tous les degrés des écritures actuellement subsistantes, romaines, gallicanes, mérovingiennes, carolines, capétiennes, gothiques, renouvelées. A côté de la mérovingienne

(a) *V. l'hist. de Robert d'Artois dans les mém. de l'acad. des inscrip. édit. d'Holl. t. 12. p. 469. & suiv. t. 15. p. 375. & suiv.*

par leurs relations non interrompues, que leurs auteurs n'ont pas été d'assez mauvaise foi, pour vouloir nous en imposer : & quand bien même ils auroient voulu le faire; le grand nombre des pièces, qu'ils nous auroient transmises,

& de la caroline, nous verrons marcher la wisigothique, la lombardique & la saxone. Egalement sorties de la romaine, elles seront collatérales à la franco-gallique, & se réuniront avec elle dans la caroline. Mais les écritures suposées ne naitront du tronc, ni comme branches principales, ni comme collatérales. Plus on les dira anciennes; plus elles paroitront étrangères, & dissemblables à celles, dont l'antiquité n'est pas douteuse. Rien qui les précède, rien qui les suive : rien à quoi elles tiennent : nulle époque, nulle durée de tems, où elles puissent naturellement se placer. En un mot elles seront isolées de toute autre écriture. Ont-elles du raport avec quelqu'une ? Ce sera avec celle du siècle, dont elles sont véritablement, quoique leurs dates les portent bien plus haut. Veut-on les lier à des tems précis ? Les places, qu'on leur destinera, se trouveront prises. Elles ne pouront les ocuper, qu'aux dépens des véritables, de celles qui ont la possession : & l'on ne poura rétrancher les dernières, sans jeter dans une confusion étrange les autres, auxquelles on ne prétend pas donner atteinte. Dès lors tous les canaux de communication avec les siècles précédens & suivans seront coupés : leurs raports les plus essentiels, la connéxité de toutes leurs parties disparoitront. Suposons la fabrication des nouvelles écritures de beaucoup postérieure au siècle, auquel on se propose de les atacher; elles n'auront avec lui nulle analogie, nul raport de conformité : encore moins avec celui, qui le précède, & très-peu avec celui, qui le suit. C'en est plus qu'il n'en faut, pour les convaincre d'imposture.

Tout le contraire arivera, si l'on accuse de suposition des corps ou des genres entiers d'écritures véritables. Les déclarer fausses; c'est laisser un vuide afreux dans la suite des monumens, qui les perpétuent de siècle en siècle. C'est en rompre la chaîne, & nous réduire à l'impossibilité d'en renouer le fil. Cette mérovingienne, qu'on veut sacrifier à la fraude, s'alie parfaitement avec les écritures antérieures & postérieures. Placez-la depuis le VIe. siècle; vous lui trouverez tous les caractères de vérité. Elle produira le même éfet, qu'un morceau d'écriture détaché du milieu d'une page, puis replacé à l'endroit même qu'il ocupoit. Tout se raportera justement à ce qui précède, & à ce qui suit. Mais les faussaires modernes, qu'on supose l'avoir fabriquée, purent-ils réformer leur main, au point de se faire une écriture, qui ne fût point la romaine, mais qui semblât en être sortie; qui ne fut point la caroline, mais qui parût lui avoir donné naissance : qui distinguée de la wisigothique, de la lombardique, de la saxone, pût aisément les reconoitre pour sœurs; qui depuis son commencement, jusqu'à sa fin, tendit sans cesse, mais par des déclins insensibles, à sa transformation en une autre sorte d'écriture, sans néanmoins se raprocher jamais de celle du XIVe. siècle, auquel on la fabriquée. Si la mérovingienne, la lombardique, la wisigothique, la saxone, sont des écritures faites à plaisir; qu'on nous montre celles, qui doivent les remplacer, depuis la romaine, jusqu'à la caroline. Mais s'il est impossible d'en produire aucune autre, qui ait eu cours alors, dans les diplomes de France, d'Espagne, d'Allemagne, d'Italie; qu'on avoue qu'elles furent autrefois en usage, dans tous ces royaumes. En éfet, pourquoi la romaine subsisteroit-elle sur des matières aussi fragiles, que les papiers d'Egypte; tandis que d'autres plus récentes, n'auroient pu se conserver sur des matières aussi durables, que les diplomes de parchemin & les mss. mêmes, dont toutes les parties semblent faites, pour concourir à leur conservation réciproque ?

ne leur eût pas permis de soutenir, avec assez de justesse & de précision les caractères d'uniformité & de diversité, pour venir à bout de nous faire prendre des impostures, pour des monumens respectables. La fourberie se decèle toujours par quelque endroit.

Inconséquences des lettres des médailles à l'écriture courante, & de la fausseté de quelques chartes à leur totalité.

VI. Pour étayer, par des faits imposans, un systême imaginaire; on apele à son secours l'aneau de Childeric (a) I, les médailles de nos anciens rois & les mss. mêmes. Tous ces monumens, dit-on, atestent, qu'on ne se servoit point alors d'écritures mérovingiennes: puisque la seule écriture romaine s'y montre constamment. Sans nous amuser à faire remarquer, combien cette prétendue écriture romaine est altérée, à montrer que les auteurs qui ont publié des ouvrages sur les monoies de nos rois des deux premières races, ont fait toucher au doigt la diférence de leurs caractères d'avec ceux des Romains, & que Bouteroue a même dressé des alphabets sur les anciennes médailles & inscriptions françoises, qui prouvent jusqu'à quel point les lettres romaines avoient dégénéré, depuis qu'elles eurent été employées par nos ancêtres; sans nous arêter à faire valoir toutes ces réponses: quelles conséquences légitimes peut-on tirer des lettres gravées ou moulées à l'écriture courante? Ne sont-ce pas deux genres de caractères totalement disparates? Y a-t-il aujourdui bien du raport entre nos lettres capitales & notre écriture financière? Pourquoi veut-on donc, qu'il y en ait davantage entre les lettres propres des monoies ou des inscriptions de nos premiers rois, & l'écriture courante de leurs diplomes? Ce n'est que par le sophisme le plus grossier, qu'on cherche à confondre des notions si distinctes. Il en faut dire autant par raport aux mss; quoiqu'on ne laisse pas d'en rencontrer plusieurs en caractères mérovingiens, lombardiques, wisigothiques & saxons, & un plus grand nombre, où ces lettres sont mêlées avec les romaines.

On nous demande des preuves de l'usage de l'écriture mérovingienne en (1) France, & de la lombardique en

(a) *Germon. disc. 1. p. 51. 52. & seqq.*

(b) *Vindic. dipl. L. 1. c. 8. p. 92.*

(c) *Discept. 1. p. 52.*

(1) M. Fontanini (b) ne lit qu'avec éronement cette proposition du P. Germon: *Il est (c) incertain, si l'écriture mérovingienne a véritablement jamais été employée dans les diplomes & les instrumens juridiques.* Mais, sans nous prévaloir de tant de diplomes mérovingiens en formes d'ordonances, & de jugemens,

Italie. Mais comme les faits parlent trop haut, & que le nombre des diplomes de ces anciens tems, forment une réponse trop péremptoire : voici comment on s'y prend, pour s'en débarasser. On exige, que leur autorité soit mise à l'écart, sous prétexte (*a*) qu'ils ont pu être forgés, bien des siècles après les rois mérovingiens & lombards, sur le modèle de cette écriture suranée, qu'on a coutume de leur atribuer.

(*a*) *Germon. disc. 1. p. 53. 54. 60.*

Mais si les faussaires ont imité de vieilles écritures ; celles qu'ils ont employées n'étoient donc pas de leur invention. Si l'on pousse la contradiction, jusqu'à soutenir qu'elles en étoient, sans nous permettre de constater leur antiquité par les monumens, qui subsistent : c'est nous imposer des conditions si iniques ; qu'on ne sauroit les admettre, qu'en ouvrant la porte aux paradoxes les plus monstrueux. Ne pouroit-on pas par ce moyen desarmer quiconque entreprendroit de combatre le pyrrhonisme historique ? Prouvez, lui (1)

raportés par D. Mabillon & D. Bouquet, de tant de chartes d'échange, de donation, de testament ; pièces toutes juridiques par leur nature : sans nous arêter aux chartes écléśiastiques, toujours, quoiqu'à tort, plus en bute que les autres : produisons-en une très-mérovingienne de Childebert III. de l'an 711. Elle n'intéresse en rien aucune église ni monastère. On ne peut pas même prouver, qu'elle ait été tirée d'aucunes archives écléśiastiques. Nous sommes probablement les premiers, qui l'ayons déchifrée : & c'est sur notre copie, que D. Bouquet (*b*) là donnée au public. L'original s'est trouvé dans le cabinet de Maximilien de Bethune, duc de Suilli, ministre de Henri IV. & maintenant il se conserve dans celui du prince d'Henrichemont. Le modèle, que nous en avons fait tirer avec l'exactitude la plus scrupuleuse, sera l'un des plus précieux ornemens de notre ouvrage. La barbarie du style, qui y regne, depuis le commencement, jusqu'à la fin, égale ; si elle ne surpasse, celle de tous les diplomes, que D. Mabillon a mis au jour. C'est assurément une pièce juridique, s'il en fut jamais. Toutes les formes judiciaires y sont observées. L'afaire se traite au tribunal même du prince : les parties y comparoissent, les titres à la main : lecture en est faite : les intéressés prêtent interrogatoire. Il s'agit d'un contrat de vente : on examine si toutes les formalités y ont été gardées, suivant les loix. Ce n'est qu'après toutes ces discussions, de l'avis des grands, & sur le raport du Comte du palais, ou plutôt de celui, qui en faisoit les fonctions, que l'arêt définitif est prononcé. Que peut-on souhaiter de plus juridique & de moins suspect ?

(1) Ce n'est point ici de ces supositions en l'air, qu'on fait valoir, pour décréditer l'opinion d'un adversaire. Le P. Germon n'ignoroit pas, qu'elles ne se fussent bien sérieusement réalisées, dans la tête du P. Hardouin, qui du côté de l'érudition n'eut peutêtre point d'égal dans sa compagnie. Plus adroit & moins impétueux, que son confrère ; si le P. Germon visoit au même but, c'étoit en s'envelopant, en ne laissant apercevoir, qu'une partie de ses projets, en déguisant ce qui auroit révolté tout le monde contre ce systême. Mais quand il vit celui du P. Hardouin solennellement proscrit par sa société ; pour lors il ne pensa

(*b*) *Tom. 8. p. 678.*

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. VI.

diroit-on, que vos prétendus Ss. Pères & vos auteurs profanes n'ont pas été fabriqués par une troupe d'imposteurs; mais gardez-vous bien de vous apuyer sur l'autorité de leurs mss, ni sur l'antiquité de leurs caractères. Ce sont ces mss. mêmes & ces caractères, que nous soutenons avoir été imaginés sur de plus anciens, par les faussaires du XIIIe. siècle, pour donner plus de poids à leurs mensonges. De peur donc que ces témoins incorruptibles ne déposent contre nous; nous les récusons tous sans exception. Par une récusation générale, fermer la bouche à tous les témoins, qu'on a produits, & qu'on pouvoit produire; c'est à la vérité une ressource merveilleuse pour le crime. Mais afin de faire voir, que nous ne récusons pas ces témoins sans bonnes raisons; nous en aléguerons deux: l'antiquité (*a*) aparente de ces monumens, & le nombre des imposteurs, qui ont suposé de fausses pièces. Tels sont les grands motifs, qui nous rendent plus que suspects les anciens mss. Telles sont aussi les preuves, qu'on emploie ici contre les diplomes, écrits en caractères mérovingiens ou lombardiques. Ils sont faux, ou du moins suspects; parcequ'il en est de suposés, où ces écritures sont mises en usage, & qu'ils ont un air trop antique & trop vénérable.

(*a*) *Germon. discept. 2. c. 3. c. 4.*

On aperçoit ici le sophisme & le paralogisme tout à la fois: la conclusion du particulier au général, & du soupçon téméraire à la certitude du crime. Il est des chartes fausses: donc nul diplome ne mérite créance. Un tel paroit trop homme de bien: donc c'est un impie. N'est-ce pas là ouvrir la porte au pyrrhonisme historique le plus décidé? N'est-ce pas lâcher la bride à toute la malignité du cœur humain?

L'écriture d'un ou deux siècles bien constatée, on peut de là remonter avec certitude aux plus anciens monumens du même genre. Impossibilité d'une parfaite

VII. Mais quand la conclusion du particulier au général seroit légitime: quand il s'ensuivroit de la fausseté de quelques pièces, que toutes celles, qu'on présenteroit, seroient suspectes & sans autorité: quand tous les dehors de la vertu devroient passer pour la conviction du crime; il n'y auroit encore nulle conséquence à dire: les diplomes lombardiques & mérovingiens sont faux ou suspects: donc ceux qui portent

plus, qu'à séparer sa propre cause de celle de cet autre Jésuite. C'est sans doute ce qui l'a porté, à nous le (*b*) peindre sous des couleurs si vives, & avec des traits si ressemblans.

(*b*) *De veter. haeret. parte 4. cap. 1. p. 560. 561. V. notre 1. vol. p. 5.*

les mêmes caractères d'écriture n'ont pas l'antiquité, qu'ils font paroitre. Car, en remontant de siècle en siècle, on démontreroit avec autant de certitude, que telle écriture apartient au VII. ou VIIIe. siècle; qu'il seroit aisé de discerner & de fixer celle du XVI. du XVII. & du XVIII, ou de passer aux caractères du XV, en commençant par ceux de notre tems. Or qui oseroit révoquer en doute, qu'on puisse distinguer des écritures si récentes? On ne sauroit le nier, sans soutenir; nous ne dirons pas que les anciennes écritures des bibliothèques & des archives sont sorties des mains d'une pernicieuse cabale des XIII. & XIVe. siècles; mais que tous les mss. & tout ce que renferment les archives du monde entier, sont l'ouvrage d'une multitude innombrable de faussaires, répandus dans tous les lieux, dans tous les tems, & maitres absolus de tous les dépôts, soit publics, soit particuliers, aussi bien que de tous les mss. de l'univers: sans que jamais persone en ait entendu parler, pendant près de dix-sept siècles.

imitation des anciens titres, ou que des pièces fausses de nouvelle fabrique & données pour très-antiques, ne soient pas reconues par d'habiles antiquaires, atentifs à suivre leurs principes.

Si pareille proposition révolte le sens commun; on ne disconviendra pas, que parmi les écritures, qui précédèrent la nôtre; il ne s'en présente de non suspectes, qui peuvent servir de règle & de modèle. Or pourvu qu'il soit acordé un point, d'où l'on puisse partir, avec un ou deux siècles, qu'on puisse comparer ensemble: (chose que le P. Hardouin, tout P. Hardouin qu'il est, n'ose nier) on s'élévera sans peine, par une continuité de degrés insensibles, jusqu'aux plus anciens monumens. Comme il n'est pas possible, qu'une infinité de suites non interrompues de toutes sortes de médailles, de mss. & de diplomes de tous les siècles, forment autant d'assemblages de pièces fausses; il ne l'est pas non plus, qu'un enchaînement de toutes les espèces d'écritures, afectées à chacun de ces genres, écritures qui se touchent & se prêtent, pour ainsi dire la main, dont les raports généraux sont marqués, & faciles à saisir, dont les variations immédiates & de proche en proche sont si légères; qu'elles ne sauroient surement être aperçues qu'autant qu'on laisse d'intervale entre les extrémités, qui doivent contraster: non, il n'est pas possible, que des variétés si constantes, si délicates, si multipliées; jointes à des raports de ressemblance,

qui marchent toujours à côté, ſoient l'ouvrage de la réflexion, de l'artifice & de l'impoſture. On ne le peut dire, ſans ſe précipiter dans les ſyſtèmes les plus extravagans. Les conoiſſeurs ſentent parfaitement la force de cette démonſtration. Ceux mêmes qui ne le ſont pas, en ſeroient aiſément frapés; ſi quelqu'un leur faiſoit remarquer ſur une ſuite d'anciens & de nouveaux titres, les raports, les progrès, les variations, qui ſe manifeſtent de ſiècles en ſiécles dans les écritures, & qui ne permettent pas de les confondre. Soit en remontant de la nôtre à la mérovingienne, ſoit en deſcendant de la mérovingienne à la nôtre; il ſera donc facile d'aſſigner autant de points fixes, qu'il y a de ſiècles, qui les ſéparent, & de ſortes d'écritures, qui les caractériſent. Or ces points une fois bien connus & bien conſtatés, rien n'empêche d'enviſager de là ce nombre prodigieux de raports de conformité & d'opoſition, qui feroient le déſeſpoir des fauſſaires; s'ils étoient aſſez habiles, pour ſentir la dificulté de les exprimer, & qui les trahiront infailliblement, aux yeux des conoiſſeurs, s'ils ne la ſentent point. Ainſi la ſeule inſpection d'une charte peut juſtifier par l'obſervation, ou l'inobſervation de tous ou de la plupart de ces raports, qu'elle a, ou qu'elle n'a pas été forgée, dans des ſiècles poſtérieurs à ſa date. Or combien cette épreuve ſera-t-elle plus forte, pour conſtater, que la totalité des diplomes lombardiques & mérovingiens n'a pu être fabriquée par des fauſſaires du bas ou du moyen age, avec toutes les circonſtances & les raports, qui caractériſent ces pièces. Donc leur antiquité, loin d'être un titre de ſuſpicion, eſt pour eux un caractère, d'autant plus favorable; qu'il eſt moins conforme au bon ſens, de nous avoir conſervé, depuis tant de ſiècles, une foule de monumens faux, à l'excluſion des véritables; & qu'il eſt d'ailleurs d'une ſi grande dificulté de forger aujourdui des diplomes revêtus de toutes les qualités, qui diſtinguent les mérovingiens; qu'on pouroit donner un défi ſolennel aux plus habiles fabricateurs, d'en impoſer par de ſemblables titres, aux perſonnes conſommées, dans la conoiſſance de ces ſortes d'antiquités.

Pour achever de confondre les prétentions de ceux, qui veulent faire regarder comme ſupoſées les écritures mérovingiennes

mérovingiennes & lombardiques ; nous pourions ajouter quelques textes d'auteurs des x. & xi[e]. siècles, qui rendent témoignage à leur antiquité, de même qu'à la dificulté, qu'on trouvoit dès-lors à les lire. Nous pourions encore insister sur les mss. de France & d'Italie, dans lesquels ces caractères barbares sont employés. Mais comme ce sont des raisons & des autorités, qui seront dévelopées ailleurs, il doit nous sufire ici d'y renvoyer.

Discernement des anciennes écritures, non seulement possible, mais réel. Grand nombre d'anciens originaux fabriqués & conservés néanmoins depuis bien des siècles, supposition sans vraisemblance.

VIII. Enfin après bien des supositions en l'air, on s'humanise jusqu'à ne plus nier, que l'écriture mérovingienne n'ait eu cours, sous les descendans de Clovis. Mais, c'est assez, dit-on, qu'elle ait eu des imitateurs parmi les faussaires, pour qu'elle soit désormais (*a*) inutile au discernement de vrais & faux diplomes. Ne semble-t-il pas, que rendre avec une aisance inimitable des traits, que les plus habiles ne lisent pas sans peine & sans étude, soit pure bagatelle pour des imposteurs, dont on n'a jamais prouvé la supériorité de savoir & de génie sur leurs contemporains. Mais ces faussaires si privilégiés avoient-ils sous la main du papier d'Egypte ? Pouroit-on justifier par de bonnes preuves, après avoir constaté l'existence de ces imposteurs, qu'ils avoient le secret d'imiter avec la dernière perfection le parchemin & l'encre de onze à douze cents ans, les caractères de vétusté & de dépérissement, & toutes les espèces d'accidens & d'infortunes, qu'une longue suite de siècles peut causer à d'anciens titres ? Combien d'autres dificultés à dévorer pour eux, du côté des sceaux & des formules !

(*a*) *Germon. discept. 2. p. 51. 52.*

Qu'on cesse donc de (*b*) demander aux Mabillons mêmes, qu'elle expérience ils ont aqtise, pour juger des diplomes mérovingiens : qu'on ne rebate plus qu'ils n'en ont vu que de faux ou de suspects, & conséquemment d'insufisans, pour servir de règle de vérité. Le P. Germon est forcé (*c*) de reconoitre, que des hommes, qui ont un grand usage des chartes véritables, telles que celles, qui sont renfermées dans le Trésor royal & autres dépôts publics, peuvent s'être formé un goût de discernement, qui ne leur permette pas de confondre les vraies & fausses chartes. On peut donc à plus forte raison, par un grand usage, aquérir un goût des diférentes écritures, qui fasse, qu'on discerne surement leurs

(*b*) *Ibid. p. 71. & seqq.*

(*c*) *Ibid. p. 73. 75.*

ages ; quand on suit pas à pas la méthode, de remonter des plus récentes aux plus anciennes. Ainsi prononce-t-on avec assurance sur l'antiquité des médailles, des inscriptions, des mss. Si les seuls caractères sufisent ordinairement, pour ne s'y pas méprendre ; combien auront-ils plus de succès, pour fixer le siècle des diplomes ! Il est en éfet incomparablement plus dificile, de contrefaire l'écriture de ces derniers, que celle des médailles. Rien de plus aisé, que de prêter à celles-ci un air antique, qui en impose au vulgaire, & non pas aux habiles gens. Mais l'antiquité de l'écriture une fois bien connue : on est assuré, qu'elle n'est point l'ouvrage de faussaires des siècles postérieurs : parcequ'il ne leur a pas été possible d'en imiter d'un air aisé tous les traits, d'en représenter au naturel tous les caractères, d'en réunir tous les raports : raports, qui comme on l'a fait voir, ne sauroient être tous saisis en spéculation, que par des hommes consommés dans l'étude des archives : quoique dans la pratique ils ne pussent pas eux-mêmes les exprimer parfaitement.

Reste donc à savoir, si telle écriture a été suposée par des contemporains. Or communément les circonstances de la pièce, prouvent, qu'elle n'a pu être fabriquée, dans des tems si reculés. Car, si dès-lors on l'eût forgée ; c'eût été ou pour la produire, ou pour la tenir cachée. Produite, elle eût été certainement reconnue pour fausse, & conséquemment suprimée. Elle visoit, on le supose, à dépouiller les légitimes possesseurs de leurs biens. Or les auroient-ils abandonés, ou les en auroit-on chassés sur le vû d'une pièce de fraiche date, dont persone n'étoit témoin, dont qui que ce fût n'avoit entendu parler ? Tenue cachée elle demeuroit inutile. Or on ne se porte point à commettre des crimes de cette espèce, sans en espérer quelque avantage. *Nemo gratis præsumitur esse malus.*

Les vrais principes du discernement des pièces mis à quartier, les autres ou rendus suspects, ou insufisans; on fait tomber dans le décri tous les monumens

IX. C'est donc confondre les idées, & resserrer la Diplomatique dans des bornes trop étroites ; que de la réduire, à juger des chartes de chaque siècle sur celles, qui auroient été constamment renfermées dans les dépôts publics. Eh ! pourquoi veut-on l'assujetir à cette loi ? Ne seroit-ce point, parceque les plus anciennes archives publiques n'ont que cinq à six cents ans ? Ainsi tous les diplomes des siècles antérieurs

demeureroient suspects & inutiles. Qui empêcheroit après cela, qu'on n'en dît autant des mss, des inscriptions, des médailles; & que par là l'on ne répandit un pyrrhonisme afreux sur toute l'antiquité? Il y a plus: nombre de dépôts (1) publics n'ont-ils jamais admis, sans examen juridique, des pièces tirées d'archives particulières? Dans la plupart l'introduction de faux titres, résolue par l'intérêt, obtenue à prix d'argent, consommée par la corruption de ceux, à qui la garde en étoit confiée, est-elle moins (a) probable, que la suposition de quelques actes renfermés parmi ceux des communautés éclésiastiques séculières & régulières? Par conséquent à s'en tenir à la maniére de raisoner des auteurs, que nous réfutons; voilà les archives publiques & particulières également devenues suspectes. Il ne restera donc nulles pièces; qui puissent servir désormais au discernement du vrai & du faux. Les onze à douze premiers siècles n'en fourniront point. On fait profession de n'y reconoitre nul diplome

II PARTIE. SECT. III. CHAP. VI.

de l'antiquité. Objection répondue. Dépôts publics, où l'on a glissé des pièces fausses.

(a) *Muratori antiquit. Ital. t. 3. col. 10. & 30.*

(1) Des auteurs estimés vont bien plus loin que nous. Ils nomment les dépôts publics, où l'on a fait entrer de fausses pièces. » Nous savons, dit (b) M. Ménard, que ceux à qui on remit la garde des archives (du roi à Nismes,) » ainsi que ceux, qui avoient soin de » celles des autres sénéchaussées de Languedoc en firent un très-grand abus pour » de l'argent, soit en y jetant des actes » faux, soit en suprimant les véritables, » selon que le demandoient les desseins » & les vues de ceux, qui les faisoient » agir. Ce qui obligea le roi Louis XIV. » vers la fin du dernier siècle, d'ordoner » que les titres de toutes ces archives seroient remis dans un dépôt général à » Montpelier, & d'en confier la garde au » Procureur général de la Chambre des » comptes. De sorte qu'il ne seroit pas » extraordinaire de rencontrer dans ce » dépôt quelques pièces fausses & suposées. Mais il sera toujours facile d'en » faire le discernement par les caractères » de la vérité ou de la suposition, que » l'usage & la conoissance des anciennes » chartes ne manquent pas de faire apercevoir. » Le savant académicien cite en marge l'*Etat de la France par M. de Boulainvilliers. t. 2. p. 557.* Muratori soutient fortement, qu'il (c) n'est au monde nul dépôt d'actes, où l'on n'en trouve, qui ne sont point marqués au coin de la vérité. M. Hearn, qui publia en 1722. à Oxford la *Chronique sincère d'Ecosse de Jean Fordun*, observe que les ennemis des rois d'Ecosse de la race des Stuarts, & surtout les Lancastres, ont malicieusement inséré dans les rôles beaucoup de choses peu conformes à la vérité, & qu'ils ont suposé en la place des actes sincères, des pièces fausses, pour obscurcir les droits de la courone. *Observat (d) editor optimorum regum adversarios vafrè multa rotulis inseruisse, veritati minùs consona, eòque factum esse, ut Fordunus magnâ ex parte historiam ex rotulis contexens, figmentis deceptus fuerit: exempli gratiâ, cum Johannem Roberti III. nomine posteà insignem, & serenissima Stuartorum gentis satorem, illegitimum Roberti II. filium fuisse contendit. Alios, Lancastrenses imprimis, rotulas genuinas, substitutis falsis, ut jura Corona obscurarent, abolevisse, ut nulla adeò fides sit, si ex chartis autenticis contrarium patescat.*

(b) *Notes sur l'hist. de Nismes. t. 1. p. 104.*

(c) *Antiquit. Ital. t. 3. dissert. 34. col. 10.*

(d) *Acta erudit. mensis maii an. 1724.*

exemt de toute ſuſpicion. Les ſuivans ne ſeront pas plus privilégiés : leurs actes ſont ſujets aux mêmes inconvéniens. En éfet, où eſt l'impoſſibilité morale, qu'un titre ſoit faux, quoique ſorti d'un dépôt public ? Or dès-là, qui poura douter de ſon inſufiſance, pour conſtater la vérité d'une autre pièce devenue ſuſpecte ? S'il y a des actes faux dans les archives publiques ; le lieu où ils ſont dépoſés, ne leur imprime donc pas, ſelon les principes de nos adverſaires, un caractère de vérité ſi infaillible, qu'ils puiſſent ſervir & de règle & de preuve aux autres. Leur vérité, comme celle des chartes particulières, doit donc principalement réſulter des caractères extérieurs & intérieurs, propres de chaque pièce. Ils ne peuvent emprunter, que des préſomptions du lieu, où ils ſont gardés. Mais comme les ennemis de l'antiquité refuſent de s'en raporter aux caractères avantageux ou déſavantageux, qui naiſſent du fond d'un titre & de ſes marques extérieures d'authenticité : toute certitude en fait de diplomes eſt anéantie. A leur avis, on n'a point (a) d'autre voie, pour prononcer ſur la vérité ou la fauſſeté de ces monumens, que l'autorité publique, réſidente dans ſes archives, ou l'expérience d'un habile antiquaire. Or ſuivant leurs principes, celle-là ſe trouve incertaine, & celle-ci n'eſt d'aucune reſſource, qu'autant qu'elle eſt apuyée ſur la première. On ne peut donc plus compter ſur la certitude des actes, dépoſés dans quelques archives que ce puiſſe être. Quel autre parti prendre après cela, que de bruler toutes ces pièces inutiles, ou de leur opoſer un doute invincible & général ? Ne ſufit-il pas de mettre ſous les yeux du public de pareils ſyſtèmes, pour lui en inſpirer une juſte horreur ?

Mais, replique-t-on, qu'un étranger (b) nouvellement arivé des païs lointains vous aporte un inſtrument fait en ſa patrie, & ſouſcrit par le notaire du lieu : y ajouterez-vous foi ; s'il n'eſt conſtaté par le témoignage d'un magiſtrat, ou de quelque autre perſonne non ſuſpecte, que l'acte eſt véritablement ſigné de la main du notaire, dont il porte le nom ? Or pourquoi ne prendroit-on pas les mêmes précautions contre les diplomes, qui nous ont été tranſmis des tems les plus reculés ? Eſt-il plus dificile de prêter une fauſſe ſignature à un notaire, qui vivoit il y a plus de mille ans,

(a) *Germon. diſcept. 2. p. 67. & ſeqq.*

(b) *Ibid. p. 68. & ſeqq.*

que d'en ſupoſer une à celui, qui habiteroit aux extrémités de l'Europe?

1°. Tranſplanter tout d'un coup un étranger dans une région nouvelle, ſans lui faire prendre aucunes de ces ſages meſures, qui l'auroient aiſément fait conoitre par la correſpondance des cours reſpectives, ou par les relations des commerçans : pareille ſupoſition jeteroit actuellement dans un plus grand embaras, que n'en pouroit cauſer tous les diplomes mérovingiens. En éfet, pour faire légaliſer le prétendu acte, paſſé par devant notaire, aux termes de l'objection, notre étranger s'adreſſe au magiſtrat, ſoit du païs, qu'il quite, ſoit de celui où il va. Car on ne dit point nettement auquel des deux il doit s'adreſſer. Dans le premier cas, qui peut répondre, que l'ateſtation n'eſt pas contrefaite, auſſi bien que l'acte ; puiſqu'il eſt également porteur de l'une & de l'autre ? Dans le ſecond, par quel art le magiſtrat françois a-t-il pu découvrir ; par quelle autorité a-t-il pu juger, que telle ſignature étoit celle d'un notaire, qu'il ne conoiſſoit pas ? Son expérience a bien pu lui aprendre, que véritablement cet acte & ces ſignatures étoient de main étrangère, hongroiſe, polonoiſe, ſuédoiſe &c. mais cette obſervation ne peut mettre l'acte à l'abri des ſoupçons légitimes ; s'il n'eſt acompagné de circonſtances, qui en donnent une idée plus favorable.

2°. Quand on demande, s'il eſt plus dificile de contrefaire la ſignature d'un notaire de mille ans, que celle d'un notaire de l'extrémité de l'Europe ; on tombe dans un paralogiſme viſible. Car on ſupoſe, que l'acte en queſtion, vient actuellement d'un païs éloigné. Rien n'empêche donc, que fabriqué par quelque fauſſaire, il n'ait été aporté par l'artiſan ou le complice de l'impoſture. Ici tous les caractères des lieux & des tems ont dû être néceſſairement obſervés par des compatriotes & des contemporains. Là ce n'eſt ni le fauſſaire, ni ſon complice, qui nous préſente le titre ancien. Celui qui le produit l'a reçu de ſes ancêtres ou de ſes prédéceſſeurs. En tout cas il n'a pas été maitre de lui donner les caractères des ſiècles mérovingiens. Il ne ſera donc pas fort dificile à des conoiſſeurs de diſcerner la vérité ou la fauſſeté de la pièce. La diſparité paroit donc énorme, & la comparaiſon, qu'on débitoit avec un air de triomphe, n'a pas même d'aplication au ſujet préſent.

CHAPITRE VII.

Travaux entrepris par les modernes, pour étendre la conoissance des anciennes écritures. Est-il possible de fixer le siècle des mss. & des diplomes, même avant Charlemagne, par le coup d'œil, par les pièces de comparaison, par la forme & l'espèce de leurs écritures, par leurs circonstances & leurs accessoires, par leur combinaison reciproque? La réunion de tous les moyens de juger est-elle nécessaire? Sufit-elle toujours?

APRÈS que l'empire romain eut rendu les derniers soupirs en Occident; la science des anciennes écritures cessa, comme on l'a vu, d'être cultivée, ou ne le fut qu'imparfaitement. Deux siècles depuis le renouvellement des lettres, ont à peine sufi, pour former un homme capable de la remettre en honneur. Mais les lumières, qu'il répandit sur elle, égalèrent les acroissemens de richesses, qu'elle avoit réèlement aquises, au milieu des ténèbres, dont elle étoit couverte, depuis plus d'un milier d'années. L'art de juger de l'age & du mérite des anciens monumens, & d'en faire la vérification sur des principes clairs & certains, parut donc avec un éclat, que l'antiquité n'avoit jamais connu. Cette science créée, ou du moins ressuscitée par D. Mabillon, fut reçue avec les plus grands aplaudissemens. Beaucoup d'auteurs tournèrent de ce côté là leurs études & s'atachèrent à diverses portions de ce vaste champ. De grands hommes ont formé des projets (1) plus étendus, pour

(a) *Dell' istoria di Verona illustrata lib. 7. col. 160.*

(1) M. le marquis (a) Maffei cite d'une part, grand nombre de fausses inscriptions, publiées pour véritables par de fameux antiquaires; & de l'autre des exemples de quelques-unes, estimées fausses par des critiques célèbres; quoique leur vérité se trouve aujourdui démontrée. On ne seroit pas tombé, selon lui, dans tant de méprises, si l'on avoit eu un bon art critique, pour discerner les vraies & fausses inscriptions. Après avoir hâté par ses vœux la composition de cet ouvrage; il avoit pris sur lui-même de se charger d'une tâche, dont il se sentoit

perfectioner la conoissance des anciennes écritures. Si les Montfaucons & les Bessels se sont distingués dans cette carière, d'autres n'ont pas laissé d'y courir avec succès. Les livres, où d'après les originaux, on a publié des modèles d'inscriptions, de mss. & de chartes, ont utilement contribué aux progrès de cette science; surtout lorsqu'ils ont été acompagnés d'observations capables de lui prêter un nouveau jour. Cependant Trotz, J C d'une érudition fort vaste, souhaite (a) encore, qu'on donne des règles de critique, par lesquelles on puisse s'assurer de l'antiquité, du mérite, du prix des mss. & des causes des fautes, qui s'y sont glissées. Il voudroit, que ceux, qui ont accès dans les grandes bibliothèques examinassent à fond les mss. de chaque age, & qu'ils en dressassent une histoire critique plus exacte. Mabillon, Montfaucon, Brencman & le Clerc ont, dit-il, déja traité ce sujet. Néanmoins, continue-t-il, ce qui reste à

(a) *De primâ scrib. orig. p. 501.*

plus capable que bien d'autres, de s'aquiter avec succès. Il en étoit encore ocupé, lorsqu'en 1746. il publia (b) ses sigles lapidaires des Grecs. Aussi son éditeur le (c) place-t-il à la tête des livres, auxquels le savant marquis se proposoit de mettre incessamment la dernière main. Il ajoute que ses premiers travaux en ce genre étoient jusqu'alors demeurés imparfaits, négligés & pour ainsi dire laissés dans l'oubli par leur propre auteur. Si ses promesses renouvelées ne sont pas encore acomplies: il est fort à souhaiter, qu'elles le soient. Du moins jouissons-nous depuis 25. ans de son histoire diplomatique, qu'il qualifie lui-même d'introduction à son art, atendu du public avec tant d'impatience.

Schelestrate avoit conçu (d) le dessein de fixer l'antiquité des mss. grecs & latins par la forme de leurs caractères; mais son entreprise n'a pas eu d'exécution. On n'en découvrit dans ses papiers que quelques essais trop informes; pour que le public en profitât.

Wanley, *Préface sur les livres septentrionaux tant imprimés que mss.* s'ofroit en 1705. de composer, aux dépens du public, une histoire des lettres, dont en tout tems les Grecs, Romains, Goths, Allemans, Espagnols, François, Irlandois, Anglo-normans se sont servis. Il ne se bornoit pas à la description de leurs lettres; il comptoit faire représenter, suivant l'ordre des siècles & des lieux, les écritures des Grecs, des Romains & des barbares, d'après leurs mss. leurs diplomes & leurs marbres. Th. Hearn, dans sa préface sur la chronique ou annales du monastère de Dunstaple, rend témoignage aux conoissances, qu'avoit aquis Wanley du caractère des diférens ages, & des anciens mss, principalement de ceux d'Angleterre. Mais il atribue l'inéxécution de ce projet à son inconstance, autant qu'à ses ocupations; sans nous dire, si son entreprise fut assez puissamment secondée, pour qu'il osât s'y livrer. C'est, selon les Anglois, une grande perte pour le public. Mais la Paléographie peut suspendre nos regrets, par raport aux écritures grèques; la Diplomatique, par raport aux latines, & le catalogue des mss. du roi d'Angleterre, par raport aux saxones. Ces dernières auroient aparamment été le fond le plus abondant, où Wanley auroit puisé des morceaux, jusqu'alors inconnus à la plupart des gens de lettres.

(b) *Præfat. p. 31.*

(c) *Ibid. p. 117.*

(d) *Antiquit. eccles. illustrata t. 2. præfat. Struv. de criter. mss. §. 2.*

faire est incroyable, comme le reconoissent aisément ceux, qui manient des mss. L'exagération ne nous paroit pas fort outrée. Mais quelques éforts, que nous prétendions faire, pour pousser plus loin les travaux, nous laisserons sans doute beaucoup à faire à ceux, qui nous suivront. Maintenant nous nous bornerons à quelques principes généraux, propres à fixer l'age des mss.

Distinction aisée des écritures anciennes & modernes. Peut-on en fixer le siècle ? Réponse au marquis Maffei.

I. Discerner les écritures antiques des modernes ; rien de plus facile, au jugement (a) d'un professeur Alleman, dont la grande réputation est encore au-dessous du savoir. Bornons-nous à cette unique autorité : l'évidence parle trop haut, pour qu'il soit nécessaire de recourir aux témoignages. Est-il un seul homme médiocrement versé dans la conoissance de l'antiquité, qui du premier coup d'œil ne distingue les inscriptions gothiques des romaines ; les mss. antérieurs à Charlemagne de ceux des cinq derniers siècles ; les diplomes mérovingiens de ceux de nos rois de la 3e. race ? Aussi demande-t-on quelque chose de plus. Peut-on sur le vu des pièces antiques, déterminer avec quelque certitude le siècle, auquel elles ont été dressées ? C'est sans doute ce qu'ont pensé les Mabillon, les Montfaucon, les Baluze, les Coustant, les derniers éditeurs des SS. Pères. Tous ont rendu compte de l'age des mss. dont ils avoient fait usage. Les auteurs de l'incomparable catalogue de la bibliothèque du roi sont aussi atentifs à fixer le siècle des mss. dont ils donnent la notice, qu'à ne pas porter trop haut leur antiquité. L'omission de ce point important est regardée comme (b) un grand défaut par l'auteur de la préface, mise à la tête du catalogue de la bibliothèque du roi d'Angleterre. Schelestrate & Wanley partoient de cette vérité reconnue : sans quoi leurs projets auroient été presqu'inutiles. Bianchini, cet auteur d'une érudition également judicieuse & profonde, présente ce moyen, non seulement comme le plus infaillible, mais comme (c) le seul décisif. Aussi depuis un demi-siècle ne croiroit-on pas avoir sufisamment fait conoitre un ms, si l'on n'en marquoit à peu près l'age. Il ne (1) s'est

(a) *Jo. Heumanni — commentar. de re dipl. c.* I. §. XIV. *p.* 8.

(b) *Casley the preface. p.* VI.

(c) *Vindiciæ can. scriptur. t.* I. *p.* CCLXXIV.

(1) Nous ne mettons point en ligne de compte les préjugés de certains auteurs méprisables ou pyrrhoniens.

trouvé

trouvé que le marquis (1) Mafféi, qui se soit élevé contre l'unanimité des gens de lettres à cet égard. C'est à l'entendre une erreur, qui de nos jours (a) a prévalu, de juger du siècle des mss. par l'écriture : comme si la même manière d'écrire n'avoit pas cours dans plusieurs siècles, ou que dans le même on n'eût pas écrit de diverses façons ! Cependant tout de suite il donne ateinte à son propre systême, en avouant que jusqu'à la fin du xe. siècle la belle majuscule fut en usage dans les mss. liturgiques. Ainsi, continue-t-il, on poura quelquefois former sur ce sujet une décision précise, mais à raison des circonstances particulières. Est-ce donc que la majuscule est autre chose qu'une espèce d'écriture ? Si la cessation de la majuscule au xe. siècle m'aprend qu'un ms. en ce caractère ne sauroit être du XIe. siècle ni des suivans ; une autre observation sur telle autre forme de la même écriture ne poura-t-elle pas m'instruire d'un autre fait historique, qui me tirera de l'incertitude, où me laisse M. Mafféi ? Elle s'étend ici, comme on voit, à l'age de tous les mss. en onciale, antérieurs au XIe. siècle. Prétent-on du reste se décider autrement sur le tems inconnu ou dificile à conoitre, que par des faits & des usages, dont on a découvert la durée ? Qu'importe que ce soit l'abolition totale d'une écriture, ou quelque changement survenu dans sa forme, ses traits, ses points, ses accens, ses abréviations &c ?

(a) *Opusc. ecclesf. p. 60. col. 2.*

Mais réplique notre savant antiquaire, on trouve des

(1) Il (b) menace depuis 25. ans de ruiner cette prétendue erreur, dans son Art critique. Il en veut (c) beaucoup à certains étrangers, qui sur les mss. des bibliothèques d'Italie ont écrit *annorum* 600. *annorum* 700. *annorum* 900 : comme si l'année leur avoit été connue ! Ces étrangers sont donc bien coupables, d'avoir fait part à des bibliothécaires Italiens des conoissances, qu'ils avoient aquises sur l'age des mss. ou d'avoir apossé ces notes à leurs solicitations ? Est-ce se donner pour capable de deviner l'année de la transcription d'un ms. que d'en marquer le siècle ? Mais encore quelles sont donc les notes audacieuses inscrites sur les mss. Italiens ? Des dates, qui énoncent en général les XII. XI. & IXe. siècles, sur lesquels ordinairement il est si facile de se décider, qu'un novice antiquaire ne s'y tromperoit pas. Et un homme de la réputation de Mafféi trouve cette décision aussi téméraire, que si l'on avoit osé tenter l'impossible ! Le très-savant Père Bianchini témoigne au contraire sa reconoissance aux étrangers, des lumières, qu'ils ont communiquées à sa nation, & de ce qu'ils l'ont mise en état d'en répandre à son tour sur une matière si dificile. Nous suprimons les éloges qu'il donne à cette ocasion en un autre (d) endroit aux éditeurs de la Congrég. de S. Maur, & particulièrement aux auteurs de la Diplomatique & de la Paléographie. Ils sont trop magnifiques, pour que nous osions les raporter.

(b) *Istor. diplom. p. 147.*

(c) *Opusc. p. 61. col. 1.*

(d) *P. cclxxiii. cclxxiv.*

II. PARTIE. SECT. III CHAP. VII.

diplomes, où parmi des souscriptions faites à la même heure, l'une est en majuscule, l'autre en minuscule, l'autre en cursive : il faudra donc conclure, que les mains, qui les ont tracées, sont de divers siècles & de diférentes nations ? Point du tout. Quand ces diplomes furent dressés, un peuple se servoit-il de la majuscule, un autre de la minuscule, un troisième de la cursive ? Pouroit-on citer quelqu'auteur, qui eût avancé, qu'alors (1) ou la majuscule, ou la minuscule, ou la cursive n'existoit pas, ou que chacune de ces écritures ne pouvoit convenir, qu'à trois siècles distingués ? Quand on entreprit de juger de l'age des mss. ou des actes publics par l'écriture ; jamais on ne crut y réussir, en donnant la majuscule à l'un, & la minuscule ou la cursive à l'autre : mais on s'apuya principalement sur la diversité des formes, que prennent ces caractères, suivant la diversité des siècles. On a vu dans le IVe. chapitre de la IIIe. Section, combien on peut pousser loin ces conoissances, par une étude profonde des figures des lettres.

L'imitation de l'ancienne écriture par des copistes postérieurs rend-elle la fixation de l'age de plusieurs mss. extrèmement dificile ? Peut-on assigner le siècle de ceux, qui ont plus de mille ans ?

II. La dificulté de conoitre l'age des mss. ne paroit grande à quelques auteurs, que parceque, à leur avis, les écrivains se sont gênés à rendre le caractère des modèles, qu'ils avoient à copier. M. Jordan fait (a) tenir à M. Masson un discours peu digne d'un bon antiquaire, tel qu'il le supose : quand, sans autre exception, que celle qui regarde les mss. du XIIe. siècle, dont la distinction d'avec les autres lui paroit très-aisée ; il lui met dans la bouche, qu'on peut se tromper (2) de

(a) *Hist. d'un voyage littér. p. 151.*

(b) *V. Mabillon de re diplom. tab. 53. 54. 55. 57.*

(1) Les pièces auxquelles en apelle M. Maffei sont visiblement quelques actes synodiques (b) du IXe. siècle. Or qu'il nous dise, laquelle de la majuscule, de la minuscule, ou de la cursive avoit cours à l'exclusion des autres ? Assurément jamais antiquaire ne nia, qu'elles ne fussent alors toutes les trois également en usage.

(2) Un antiquaire médiocre ne tombera jamais dans une erreur aussi considérable, par raport aux mss. postérieurs au VIIIe. siècle. S'il est véritablement habile, il ne courra guère de plus grands risques, à l'égard de ceux des trois précédens. En remontant plus haut, les choses changent de face. On pouroit être excellent antiquaire, & néanmoins croire du Ve. siècle un ms. du IIIe. Au-dessus du Ve. le nombre des pièces de comparaison est trop petit & trop incertain, pour pouvoir se décider avec quelque assurance sur ce seul moyen. D'un autre côté les indices ne sont ni assez multipliés ni assez déterminés, pour porter un jugement fixe sur l'age de mss. si anciens. Peutêtre qu'à force d'observations combinées ; on poura quelque jour ariver au degré de lumière, où l'on aspire ; mais auquel on ne doit pas encore se flater d'être parvenu. On peut toutefois avoir des probabilités très-fortes, qu'un

deux cents ans, au sujet de leur age. S'il s'en étoit tenu à réduire le mécompte à 50. & même quelquefois à cent ans, sa prétention n'auroit rien d'incompatible avec l'expérience. Mais, où a-t-il pris, que les anciens copistes imitoient la lettre des mss. qu'ils étoient chargés de transcrire ? C'est une suposition hasardée par Richard Simon ; mais ce trop hardi critique en a-t-il jamais donné la moindre preuve ? D. Bernard de Montfaucon (a) dit bien qu'aux siècles postérieurs à l'XI. quelques Grecs tâchèrent de retenir l'écriture des IX. & X. mais ajoute-t-il tout de suite les habiles gens s'aperçoivent (1) de la diversité du caractère : parcequ'à la longue il

ms. sera du IVe. siècle, lorsque les indices favorables sont soutenus de quelques traits historiques. Par exemple, les Italiens nous donnent le ms. des évangiles de Verceil, comme écrit de la main de S. Eusèbe. Ils font aisément remonter cette tradition jusqu'au déclin du IXe. siècle. Mais l'intervale, qui reste à franchir de là jusqu'au milieu du IVe. est au-dessus des ressources, qu'on peut atendre de ce moyen. Un antiquaire, il est vrai, qui sur les seuls modèles, qu'on en a publiés, hésiteroit à le faire au moins remonter au VIIe. siècle, ne sauroit pas son métier. Bientôt on y découvre d'autres indices, qui l'élèvent au VIe. siècle & peutêtre même au Ve. Il reste donc encore cent cinquante ans à remonter : & c'est sur quoi les indices puisés dans l'écriture, & tout ce qui l'acompagne nous laissent dans le doute. Mais un texte de l'évangile (b) de S. Jean, consigné dans le ms. de Verceil, anonce le IVe. siècle ; sinon avec une pleine certitude, du moins avec une très-grande vraisemblance. En voici les paroles : *Quod natum est de carne, caro est*, QUIA DE CARNE NATUM EST ; *& quod natum est de spiritu, spiritus est*, QUIA DEUS SPIRITUS EST, ET EX DEO NATUS EST. Tout ce qui se trouve en letteres majuscules a disparu de l'évangile depuis le IVe. siècle. Cependant jusqu'alors il se lisoit dans les exemplaires d'Afrique & d'Italie. Tertullien (c) le cite en termes formels. Il fut alégué dans le concile de Carthage, tenu l'an 256. S. Ambroise insiste avec beaucoup de force dans son livre du S. Esprit sur la supression, que les Ariens avoient faite de ces mots : *Quoniam Deus Spiritus est*. Il leur reproche de les avoir rétranchés de leurs livres & de ceux l'Eglise. C'est donc une marque d'antiquité supérieure à l'entreprise des Ariens, de retrouver ces termes essentiels dans les évangiles de Verceil.

(1) D. de Montfaucon donnant la notice (d) du ms. grec 121. de l'abbaïe de S. Germain des Prés, écrit l'an 1343. observe, qu'il imite le caractère du Xe. siècle. Mais en renvoyant à sa Paléographie, il fait assez entendre, combien cette imitation étoit imparfaite. Ainsi quand ce ms. de papier de coton ne seroit pas daté ; un antiquaire ne se tromperoit jamais sur son age, jusqu'à le croire du Xe. siècle : pourvu qu'on ne supose pas en cet homme une témérité prodigieuse, jointe à l'ignorance la plus profonde. Cependant sur l'aveu de D. de Montfaucon, au sujet des éforts faits par quelques copistes, postérieurs aux IX. & Xe. siècles, pour en imiter l'écriture ; de nouveaux Germons concluroient, à force de subtilité, que le discernement de l'age des mss. grecs, copiés depuis l'an 800. est impossible. Mais, sans prévenir leurs sophismes : pour prouver, que l'imitation des copistes n'empêche pas les habiles gens de reconoitre chacun des neuf derniers siècles, à la diférence du caractère ; nous n'avons besoin que d'une épreuve, où fut mis Dom Bernard de

(a) *Palaeograph. l. IV. c. 6. p. 290.*

(b) *Cap. 3. ÿ. 6.*

(c) *De carne Christi. c. 18.*

(d) *Biblioth. Coisliniana. p. 195.*

s'y glisse toujours quelque chose de nouveau. D'un autre côté, selon le même auteur, on introduisit alors des genres d'écriture toutafait diférens de l'ancienne, on s'éloigna beaucoup de l'élégance des siècles précédens, on en corompit la beauté par des traits insolites, arbitraires & diversifiés au gré des copistes. Voilà donc les écritures des neuf premiers siècles d'autant mieux distinguées, qu'on n'a pas tenté de les imiter. La dificulté ne commenceroit donc qu'au IXe. Les mss. où l'on ne s'est point éforcé de peindre l'ancienne écriture, ne présentent donc aucun embaras : & c'est sans doute le plus grand nombre. Les autres se décèlent par la fausse imitation, par des tours d'un goût nouveau, & de tems en tems même par des dates.

Au reste tout cela ne fait rien aux mss. latins. Nous ne voyons pas, qu'on ait essayé d'imiter l'écriture avant le milieu du XVe. siècle. A la renaissance des lettres, on fit à la vérité quelques éforts, pour rendre les majuscules des titres & la minuscule du texte des mss, qu'on transcrivoit, d'après ceux du IXe. siècle. Mais on ne tenta peutêtre jamais de figurer totalement les livres écrits en onciale. Casley borne les moyens de discerner les mss. imités d'avec les anciens au (a) parchemin, à la fraicheur de l'encre, à des défauts (1) d'imitation, qu'il ne spécifie pas.

(a) *The preface p.* VII.

Montfaucon lui-même, par raport à quelques mss. » Le soubibliothécaire du » Vatican, dit M. de Boze, dans son » excellent éloge (b) du savant Bénédic- » tin, s'étudia à lui tendre tous les pié- » ges capables de diminuer la bonne opi- » nion, qu'on avoit de lui. Un jour, » entre autres, que Dom Bernard étoit » à la bibliothèque avec beaucoup de » monde, M. Zacagni mettant devant » lui un ms. grec tout ouvert, lui dit » avec une politesse afectée : *Vous êtes* » *trop conoisseur pour ne pas nous instruire* » *de l'age de ce ms. & nous vous en prions.* » Dom Bernard ayant examiné un mo- » ment la page, lui répondit, que le » ms. avoit environ 700. ans. *Vous vous* » *trompez*, répliqua alors séchement le » soubibliothécaire, *il est d'une bien plus* » *grande antiquité ; & le nom de l'empe-* » *reur Basile le macédonien, qui se* » *trouve à la tête en fait foi. Voyons*, » reprit Dom Bernard en souriant, *si ce* » *ne seroit pas plutôt Basile le porphirogé-* » *nète, qui comme vous savez, est d'un* » *siècle & demi plus bas :* on lui montre » l'endroit ; & dès la seconde ligne, il y » trouva ces mots ἐκ τῆς πορφύρας, *né* » *dans la pourpre. Ce sont les Bollandistes*, » ajouta M. Zacagni, *qui m'ont induit en* » *erreur : passons à quelque autre chose.* » Ces autres choses ne lui réussirent pas » mieux : Dom Bernard acusa toujours » juste, & réléva si souvent son captieux » émule, que la nombreuse compagnie, » qu'il avoit lui-même assemblée, pour » être témoin de ses succès, en fut hon- » teuse & embarassée pour lui. «

(b) *Hist. de l'académ. royale des Inscript. — t.* 16. *p.* 327. 328.

(1) Nous pourions donner bien des exemples de ces défauts d'imitation : mais il sufit d'observer, qu'on y trouve souvent des accens ou des points sur

Si l'on écoute Christophe (*a*) Pfaffius, dans son édition de l'épitome des Institutions divines de Lactance : quand un ms. a mille ans ; il n'est plus possible d'en déterminer l'age. Il faut alors se renfermer dans une étendue de quelques siècles. Jusqu'à présent il ne s'est trouvé persone, qui se soit cru capable de donner des règles sûres, pour distinguer le siècle des plus vieux mss. On ne sauroit en juger, que par conjectures : ce qui, selon lui, n'est qu'une affaire de (1) pur

les i : usage absolument inconnu au IXe. siècle. On y voit de vraies réclames, dont à peine pouroit-on faire remonter l'invention au commencement du XIe. siècle. Des lignes servant à régler l'écriture y sont en crayon noir ou en rouge ; indice de nouveauté également certain.

(1) On n'est pas surpris de voir le P. Germon embrasser (*b*) avec chaleur les idées de Pfaffius ; on le seroit, s'il n'enchérissoit pas sur elles. Un ms. de S. Hilaire de la bibliothèque du roi, sera, selon lui, postérieur à Félix d'Urgel, c'est-à-dire à la fin du VIIIe. siècle : parce-qu'on lui aura donné *environ mille ans*, & qu'il faut pour son intérêt entendre ces paroles, expliquées d'ailleurs (*c*) sans équivoque, d'un siècle plus tard, & non pas d'un demi-siècle plus tard ou plutôt Mais comme le poste n'est pas tenable ; il se rabat à soutenir que D. Constant n'a point la certitude de son côté, qu'il n'a pour lui, que des conjectures. Le Bénédictin au contraire déclare nettement, qu'on peut prononcer avec une pleine certitude, que des mss. sont antérieurs ou postérieurs à tel ou tel siècle : que sur la seule inspection des mss. de l'ordre de (*d*) Citeaux on ne les jugera pas plus anciens, que le XIIe. siècle, & qu'on le fera sans craindre de se tromper : qu'on n'hésitera pas davantage à ne point porter au-dessus de l'empire de Charlemagne la plupart des mss. copiés depuis ce monarque : qu'à la faveur des mêmes principes, il fait remonter avec la même assurance le ms. de S. Hilaire, avant le tems de Félix.

Le P. Germon demande à D. Coustant sur quelles règles il établit sa certitude. 1°. Répond celui-ci, combien de conoissances, qu'on aquiert plutôt par l'expérience que par les règles ? Distingue-t-on autrement les médailles fausses des véritables, les chefs d'œuvre de peinture de leurs copies ? 2°. Le ms. dont le siècle est en litige, fut écrit en lettres romaines, apelées onciales. 3°. Tous ses mots semblent n'en faire qu'un : tant ils sont étroitement unis ensemble. 4°. Les distinctions, & de points & de virgules n'y paroissent pas. Ces caractères anoncent donc un livre plus ancien que Charlemagne : puisque suivant l'opinion, générale de nos critiques, ce prince introduisit dans les mss. les usages contraires. D. Coustant, loin de prétendre, comme on le lui faisoit avouer, à force de sophismes, que le ms. en question ne fût que du VIIIe. siècle, ou tout au plus de la fin du VIIe. s'apuyoit sur une tradition, & même sur un fait historique, pour en reculer l'age, au-delà du règne de Dagobert. Il conjecturoit de plus, qu'il avoit été transcrit sur l'autographe de S. Hilaire, ou sur un exemplaire, copié de son vivant. S'il étoit permis, après un examen très-exact de ce ms. d'interposer ici notre jugement ; nous le fonderions moins sur notre expérience, que sur une foule d'indices, incompatibles, au moins dans leur réunion, avec des tems postérieurs au VIe. siècle. Nous en avons les mémoires tout prêts : mais ici ce détail seroit trop long. Le P. Germon qui ne vouloit pas qu'on pût juger avec certitude, qu'un ms. fût antérieur ou postérieur à tel siècle, surtout quand il aproche d'un millier d'années, décide (*e*) hardiment sur la seule écriture figurée d'un ms. de S. Hilaire de la bibliothèque vaticane, daté du VIe. siècle, qu'il est

(*a*) *Dissert. prælim.* §. 9.

(*b*) *De veter. hæret.* p. 437. *& seqq.*

(*c*) *Vindic. veter. codd.* p. 66. 67.

(*d*) *Vindic. veter. codd. confirm.* p. 165. *& seqq.*

(*e*) *De veter. hæret.* p. 450.

hazard. Qui conjecturera le mieux, passera pour le critique le plus propre à discerner l'age de ces mss. C'est-à-dire, qu'au dessus du VIIIe. siècle, tout ce qui concerne l'age des mss. n'est qu'une énigme impénétrable, mais qu'on devine, comme on peut, sans principes & sans règles.

Nous prétendons au contraire, que quoique les mss. des V. VI. & VIIe. siècles soient plus dificiles à reconoitre, que ceux des suivans; on a toutefois plusieurs moyens, pour en fixer l'age. 1°. Parmi ces mss. il s'en trouve, qui sont munis de notes chronologiques non suspectes. Pfaffius lui-même en tombe d'acord. Par conséquent on en peut juger avec plus de certitude, que si l'on avoit des démonstrations, uniquement fondées sur le raisonement. 2°. Ces mss. datés servent de pièces de comparaison, pour juger des autres. Si elles ne sufisent pas toujours, pour fixer le jugement, qu'on portera de certains mss. antiques, elles pouront au moins le diriger. 3°. Les monumens lapidaires & métalliques, & les diplomes des mêmes siècles, revêtus de dates, ouvrent une nouvelle source de caractères, aplicables au même usage. La voie de comparaison ne se refuse donc pas à la découverte de l'age des mss. extrêmement antiques, non plus que des récens. Le plus & le moins en font toute la diférence. Copiés depuis neuf cents ans, ils ofrent en bien des cas une surabondance de preuves. Avant ce terme on est borné quelquefois au pur nécessaire. Quelquefois même on ne peut ateindre, qu'à la plus grande probabilité, quand on veut absolument fixer le siècle. Mais sait-on saisir les moyens, que fournira quelque ms. que ce soit, pour découvrir le secret de son age; jamais on ne se verra réduit à deviner au hazard.

Coup d'œil de l'antiquaire décide ordinairement

III. Le coup d'œil de l'antiquaire est sans doute un des plus prompts & des plus surs moyens, pour distinguer à peu

du IXe. ou même de quelque siècle inférieur. Il va plus loin : il prononce avec la même confiance, qu'un ms. des évangiles de sa bibliothèque, dont l'écriture est, selon lui, parfaitement semblable à celle du S. Hilaire du Vatican ne passe pas le IXe. quoiqu'il porte, suivant son raport, divers caractères nécessairement supérieurs au VIIIe. Mais si c'est là reconoitre bien solennellement, qu'on peut juger de l'age des mss. par l'écriture, c'est authentiquement prouver, qu'en cette science, comme dans toutes les autres, on peut s'écarter étrangement du but; lorsqu'on n'est pas guidé dans ses jugemens ou par la lumière ou par un assez grand fond de droiture.

près le siècle d'une ancienne écriture. Comme au visage on devine l'age des persones, sans qu'on puisse souvent rendre une bonne raison physique, pourquoi l'on fait l'une plus vieille que l'autre : de même l'usage & l'expérience aprendront à peu près le tems de la transcription des mss. & des diplomes indépendamment de leurs dates. On poura se tromper, si l'on veut précisément assigner l'age d'un tel homme : mais on ne se trompera guère, quand on se contentera de lui donner environ vingt, trente, quarante, cinquante, ou soixante ans. C'est sur ce principe & avec cette retenue, qu'on jugera de l'age des mss. par le seul coup d'œil. On n'y procédera ni par années, ni même par dixaine d'années, mais par siècles.

avec succès de l'age des anciennes écritures.

Peutêtre (a) arivera-t-il quelquefois, que tel ms. que vous fixerez au IXe. siècle, sera du Xe. ou (1) du VIIIe. Eh ! ne vaut-il pas mieux se tromper en cela, que de laisser le monde dans l'ignorance sur l'age des mss., dont on publie la notice ?

(a) *A catalog. of the mss. of the king's library — pref. p. VI.*

Si l'on peut juger de l'age des mss. par le coup d'œil ; on en jugera conséquemment par l'écriture. Car quoique le vélin ou le papier & l'encre entrent pour quelque chose dans le jugement, qu'on en porte ; il emprunte sa principale force de l'écriture même. Quiconque croira, qu'on ne sauroit se décider sur l'age des mss. par l'écriture, sera forcé de nier, qu'on puisse rien conclure du coup d'œil. Cette opinion, toute singulière qu'elle est, ne déplait pas à M. le marquis Maffei. Il n'en infère pourtant pas, qu'il soit impossible de rien statuer sur l'antiquité des mss. sans date. Mais il a recours à des moyens étrangers à l'écriture.

Au reste ce coup d'œil, qui décide souvent avec un

(1) » M. Casley avoue, dit (b) l'auteur » de la bibliothèque Britannique, qu'il » a pu se tromper en marquant l'age des » mss. & qu'au lieu du IXe. siècle, il peut » avoir indiqué le VIII. ou le Xe. « Les propres termes de Casley, quoique fidèlement raportés, ne donneroient pas une opinion avantageuse de son savoir ; s'ils n'étoient restreints aux seuls mss. saxons. Par raport aux autres, il faudroit être mal habile, pour assigner au VIIIe. siècle un ms. du X. ou un ms. du Xe. au VIIIe. Cependant comme du IX. au X. ou du VIIIe, au IXe. l'intervalle est nul ; on peut sans erreur attribuer à un siècle ce qui apartient à son voisin : parce qu'on sousentend toujours qu'un ms. qui peut être de la fin d'un siècle, peut aussi n'avoir été copié qu'au commencement du suivant. Si c'étoit là l'idée de cet écrivain, il auroit bien pensé, mais il se seroit mal exprimé.

(b) *Tom. 5. part. 2. art. 5. p. 325.*

ſouverain empire, & même avec une pleine certitude pour l'antiquaire, doit être apuyé d'autres moyens pour celui, qui ſans aſpirer à le devenir, voudroit juger néanmoins, avec quelque lumière, de l'age des monumens, dreſſés par nos ancêtres. L'antiquaire lui-même, ſage & circonſpect, a quelquefois beſoin de recourir à diférentes reſſources, propres à le raſſurer dans ſes ſcrupules : quoiqu'il ne ſoit pas fort rare, qu'après avoir ânoncé le ſiècle d'un mſ. ſur le ſeul coup d'œil ; il ait la ſatisfaction de voir ſa conjecture vérifiée, par les dates formelles, qu'il y découvre, en l'examinant de plus près. Mais ſi la date conſtate l'age de l'écriture ; l'écriture à ſon tour juſtifie la ſincérité de la date. Celle-ci n'eſt plus ſuſpecte d'avoir été inſérée après coup ; dès que la même encre, la même main, le même caractère ſe font ſentir aux yeux des conoiſſeurs.

Mſſ. & diplomes datés fourniſſent des pièces de comparaiſon, pour juger de ceux, qui ne le ſont pas. Ces dates ne doivent pas être admiſes ſans examen. Par quels ſignes s'aſſure-t-on de l'age des mſſ. hébreux.

IV. Les notes chronologiques, ſouvent apoſées à la fin des mſſ. revêtus de ce ſigne diſtinctif, préſentent, de l'aveu de tout le monde, le moyen le plus infaillible, pour juger de leur age. Lorſqu'il n'y a nul ſujet d'y ſoupçoner de la fraude : elles ne ſervent pas ſeulement à fixer tout d'un coup l'age des mſſ. où elles paroiſſent ; elles ofrent encore des pièces de comparaiſon, pour juger de celui des monumens, où elles ſont omiſes. Le nombre des mſſ. datés, aſſez conſidérable, dans chaque (1) ſiècle, en remontant juſqu'au VIII. met à portée de prononcer ſur l'age d'autres mſſ. contemporains, deſtitués de dates. Les écritures d'une forme & d'un goût, fort diférent de celles, qu'on découvre, durant les IX. derniers ſiècles, ſeront donc communément & à juſte titre eſtimées plus anciennes ; puiſqu'elles ne peuvent s'y raporter. Comme les écritures des marbres & des bronzes ont des raports marqués avec celles des mſſ. & des diplomes, au moins, dans quelques-unes de leurs lettres ; l'age connu des premières peut conduire à la découverte du tems des ſecondes. C'eſt à la faveur de cette reſſemblance, que D. B. de Montfaucon (a) a ſu diſtinguer les plus anciens mſſ. grecs,

(a) *Palaogr.* p. 184. 185.

(1) Un des volumes ſuivans doit renfermer une ſuite de modèles de mſſ. qui tous énonceront formellement leur date. La plupart des diplomes, que nous repréſenterons, ſeront munis de notes chronologiques. Ainſi nous ne manquerons pas de pièces de comparaiſon.

grecs, d'avec ceux, qui l'étoient moins. Diverses inscriptions, raportées par le sénateur Buonarruoti, dans ses *Fragmens d'anciens vases de verre*, nous montrent des caractères & des écritures, non seulement conformes à celles des mss, mais encore à celles des diplomes. Grand nombre d'autres recueils de monumens antiques viennent à l'apui de ces inscriptions. Plusieurs d'entr'elles étant datées fourniront des pièces de comparaison, pour juger des écritures aprochantes ou semblables. Les mss. & les diplomes antérieurs au IXe. siècle, ont d'ailleurs des pièces de comparaison, qui leur sont propres.

Après les notes chronologiques, s'il n'est point de moyen plus sûr, pour découvrir l'age d'une charte ou d'un ms, que la voie de comparaison : c'est à condition, qu'elle ne sera pas moins exacte que rigoureuse. La faire sur les mss. mêmes, ou sur les modèles, qui en sont tirés ; c'est toute autre chose. Les planches (1) ne laissent cependant pas d'être d'une grande ressource pour ceux, qui n'ont pas la facilité de comparer les originaux. Elles donnent avec peu de travail bien de l'avance ; si l'on est à portée de se livrer à cette étude. Quand elles sont formées avec choix, disposées avec ordre, corigées avec soin, elles épargnent à tous des peines infinies. Comme ce moyen est le plus fécond à tous égards ; nous en ferons grand usage dans la suite.

Les notes chronologiques ne doivent pourtant pas être admises sans examen. Il s'en trouve plusieurs de fausses dans les mss. hébraïques, & quelques-unes dans les autres. Celles des premiers, qui remontent au-delà du Xe. siècle, passent au jugement des meilleurs critiques, pour autant d'impostures. On n'a point éfectivement encore découvert de ms. hébreu, d'un age antérieur à cette époque. Les prétentions

(1) Le P. Bianchini (a) ne compte pas moins que nous sur les avantages des planches. A l'ombre de leur supression, on poura, dit-il, vous donner pour fort anciens des mss. très récens. A la faveur des modèles, on fixera sûrement leur age. *Tempus membranæ definiat specimen characterum, cui jus & norma decendi est.* Le génie, la manière & l'air de l'écriture fournissent toujours les moyens les plus décisifs, pour faire conoitre de quel tems & de quel païs elle est. Aussi paroit-il convaincu par les plus solides raisons, que la preuve de l'antiquité d'un monument dépend de la nature du caractère. *Probè enim intelligo ex genere characterum totam pendere causam antiquitatis.*

(a) Tom. I. p. CCLXXIV.

II. PARTIE SECT. III. CHAP. VII.

contraires de M. Fourmont l'aîné n'ont pas fait fortune. On juge plus favorablement de ceux, qui portent une date postérieure au XIe. siècle ; pourvu qu'ils n'aient pas d'autres marques de suposition. Mais communément les mss. hébreux, grecs & latins n'anoncent point leur age. Il faut donc employer diverses règles de critique pour se déterminer ; surtout si l'on manque de pièces de comparaison. Les mêmes règles ne servent pas indiféremment aux uns & aux autres. Les Hébreux, les Grecs, & les Latins ont les leurs à part. Nous disons (1) quelque chose dans la note, des signes, par lesquels on s'assure de l'antiquité des hébraïques. Ceux qui ne voudront pas prendre la peine de consulter la Paléographie de D. Bernard de Montfaucon sur les Grecs, pouront se contenter de ce qu'on (a) a dit, au sujet des plus anciens, & de ce qu'on ajoutera bientôt, touchant ceux des X. à XI. derniers siècles.

(a) *Nouv. traité de diplom. t. 1. p. 686. & suiv.*

Moyens de M. Maffei, insufisans pour reconoitre le siècle de l'écriture: ceux de Casley,

V. Venons à l'examen des signes particuliers, propres à fixer l'age inconnu des écritures latines. Plusieurs seront aplicables aux chartes, comme aux mss. Il est des siècles, où rarement les actes se trouvent datés. Il en est, qui par vétusté

(b) *Wolf. biblioth. hebraic. part. 2. lib. 2. sect. 3. p. 326. 327.*

(1) Le savans Jablonski (b) dans sa préface sur les bibles hébraïques de Berlin §. 37. indique quatre moyens, pour supléer aux dates, dont la plupart des mss. hébreux sont dépourvus. 1°. Pour les estimer de la plus haute antiquité, il faut que l'écriture en soit simple & d'une élégance sans afectation. Mais surtout qu'on n'y voie pas les notes *queri* & *kethib*, par lesquelles on est averti, qu'autre est la manière de prononcer, autre celle d'écrire. 2°. que la Masore n'y paroisse point du tout ; puisque anciennement on la conservoit, dans des livres particuliers fort diférens des oracles sacrés. Une bible manuscrite, d'où la Masore seroit absolument banie, passera donc pour très-ancienne : pourvu que les autres signes d'antiquité concourent à la fois. Elle n'aura perdu que peu de chose de la prérogative de l'age ; si l'on n'y remarque, qu'un petit nombre de traits de la Masore. Un ms. qui ne contient, que la petite doit apartenir au moyen age. Renferme-t-il l'une & l'autre, il sera récent : la nouveauté tombera seulement sur les deux Masores, suposé que le texte porte d'ailleurs des marques certaines d'antiquité. 3°. On la jugera très-reculée, si les cinq livres de Moyse ne sont point distingués entr'eux, non plus que les autres sections de la loi. 4°. Un ms. sans corrections & sans interpolations critiques, tirera de leur omission un grand relief ; quoiqu'elles puissent se rencontrer dans un ms. fort ancien. En éfet, souvent les Juifs les ont ajoutées après coup : souvent ils ont réformé leurs bibles antiques sur les règles de la Masore. Mais alors la diversité des mains décélera celle du texte & les interpolations. Les mss. hébreux des Espagnols sont plus estimés par leur élégance & même par leur ancienneté, que ceux des autres nations, qui ne se trouvent guère qu'en Orient. Les caractères en sont carrés, ceux des Italiens & des François plus arondis, ceux des Allemans hérissés de pointes. On y reconoit le goût gothique des XIV. & XVe. siècles.

ou d'autres accidens ont perdu leurs notes chronologiques, quoiqu'anoncées dans le texte. Peut-on rémédier à ce défaut ? Jusqu'à quel point & par quels moyens le peut-on ? Déja nous l'avons dit : c'est dans l'écriture même, qu'il faut chercher ces moyens. Les uns se tirent de la forme ; les autres de ses classes, genres, espèces ; d'autres des circonstances, qu'elle renferme, ou qui l'acompagnent ; d'autres même lui sont en quelque sorte étrangèrs. On avoue qu'un seul indice, quoique tiré de l'écriture, ne sufit pas toujours : il est même rare, qu'il sufise. La réunion de tous ceux, qui résultent d'un examen sérieux des piéces est souvent nécessaire. Qu'on y fasse donc (a) entrer l'orthographe, les changemens des lettres, ocasionés par l'ancienne prononciation populaire : qu'on mette en ligne de compte les intervales entre les mots, & leur continuité sans interruption : qu'on observe les abréviations plus ou moins nombreuses, les titres en rouge, la couleur de l'encre, les erreurs, le contenu du texte, la multiplicité des colones : quelque équivoques & foibles, que soient la plupart de ces caractères ; non seulement en particulier, mais même réunis ; tant qu'ils seront présentés d'une manière aussi vague : on acordera volontiers à M. Mafféi, qu'ils peuvent dans cette généralité servir, non à déterminer au juste le siècle, mais une certaine étendue de tems, où l'on poura placer les monumens distingués par ces signes.

Réunis, servent à le découvrir : isolés ils n'y parviennent pas surement.

(a) *Maffei opusc. ecclef. p.* 60. 61.

Si toutefois plusieurs de ces caractères étoient réduits à quelque notion plus précise ; on pouroit resserer à proportion cet espace indéterminé, qui fait l'unique ressource du docte marquis. Quand, au lieu de nous arêter à des titres en rouge, on nous les fera voir à lignes alternativement rouges & noires, & cela constamment : quand on nous montrera des traités, commençant toujours ou presque toujours par trois ou quatre lignes rouges, nous ne serons pas tentés de rabatre au-dessous du VIe. siècle les mss. où pareils indices se manifesteront ; pour peu que les autres caractères ne démentent pas ceux-ci.

Casley (1) paroît aussi décidé, que M. Mafféi dificultueux

(1) Voici quelles sont ses règles. 1. Les mss. en capitale, sans aucune distinction de mots, ont douze cents ans, & quelques-uns d'entr'eux encore davantage.

sur l'age des mss. Celui-ci se croit à peine en sureté, lorsqu'il les renferme dans des périodes de plusieurs siècles. Celui-là n'a besoin que d'un *æ*, d'un *&* & d'un *est*, d'un accent, d'un rien, pour prononcer sur l'age des mss. pendant six ou sept siècles. Ses observations empruntées pour la plupart de la Diplomatique de D. Mabillon, ne laissent pas d'aler assez droit au but. Mais ordinairement elles ne sufisent pas pour déterminer le siècle. Plusieurs même sont susceptibles de restrictions considérables. Sa règle entre autres sur les abréviations n'est rien moins qu'exacte.

Sans donc rejeter les moyens de MM. Maffei & Casley; & sans nous y borner; voyons comment indépendamment des dates, du coup d'œil, & de la voie de comparaison, on poura fixer l'age des mss. sur de simples indices. Nous ne prétendons point en faire ici le dénombrement. Chaque jour en découvre de nouveaux. Toutes les parties de notre ouvrage en multiplient le nombre, ou du moins le constatent. Il n'est presque aucune page de ce volume, qui n'en rapele plusieurs. Atachons-nous donc seulement à quelques-unes des plus propres (1) à déterminer l'age des mss. antérieurs au xe. siècle : ceux des suivans soufrent peu de dificulté.

2. Beaucoup de mots ne sont-ils séparés par aucun intervale; l'écriture est de mille ans & plus. 3. Les mss. grecs sans accens n'auront pas moins de dix siècles. 4. Les latins, où la diphtongue *ae* se trouve divisée avec peu d'*a* ne remonteront pas à moins de sept, mais communément à huit, & même plus haut. Il n'en excepte que quelques livres écrits vers le tems de l'invention de l'imprimerie, auquel les copistes imitèrent la main des livres, qu'ils transcrivoient. 5. Les mss. où l'on voit l'ę, & jamais l'*ae* doivent être placés entre cinq & sept cents ans. 6. Ecrits depuis cinq siècles, ils n'ont point de diphtongue, mais toujours l'*e* simple. 7. Les mss. passent-ils six cents ans, ils font souvent voir le mot *est* écrit par un trait ÷ au milieu de deux points. 8. Dans les mss. de huit siècles & plus, le mot *autem* s'écrit avec l'abréviation suivante ħ (mais le lombardique, & surtout le saxon profitent presque seuls de cette remarque.) 9. Les mss. où l'& est admis dans le corps des mots, comme *p& si&* &c. vont au-delà de six cents ans. 10. Antérieurs à cet age, ils n'ont pas beaucoup d'abréviations, qui fourmillent dans ceux de trois à quatre cents ans. 11. Au XIIe. siècle, quelques copistes commencent à mettre sur l'i un accent, dont l'extrémité se termine fréquemment en courbe. 12. Au XVe. il dégénère en point. Tel est le tarif, par lequel Casley fixe l'age des mss.

(1) Quelqu'un sera peutêtre surpris de nous voir poser des règles, souvent détachées des preuves, dont elles sont susceptibles, & qui les feroient triompher de la critique la plus sévère; pourvu qu'on la supose équitable. Pourquoi donc les suprimer? C'est pour en épargner au lecteur l'ennui, & ne pas franchir les bornes, qui nous sont prescrites: Une étude suivie & combinée de l'age des plus anciens mss. nous a mis à portée

Quels sont les moyens distingués de l'écriture, pour juger de l'age des anciens mss ? Le plus ou le moins de changemens de lettres, de solécismes & de barbarismes.

VI. Si l'orthographe d'un ms. en caractère oncial, comparée à la nôtre, se trouve assez régulière : si leur diférence ne se fait remarquer, qu'en trois ou quatre mots par pages : si les changemens de lettres se réduisent presque à des *e* pour des *i*, à des *b* pour des *u*, à des *d* pour des *t*, à des *o* pour des *u* & réciproquement : si dans les composés d'*ad* le *d* se maintient souvent, à l'exclusion du *p* devant le p. & dans les mots, où la préposition *in* entre ; si l'*n* conserve toutes les mêmes prérogatives ; tandis que l'*m* devant l'*n* est préférée au *d*, comme *ammoneo* pour *admoneo* : si l'on découvre à peine quelques solécismes ou barbarismes dans ce ms. tous les autres caractères d'antiquité présuposés, ou du moins non contredits, on aura une forte conjecture, pour le porter jusqu'au ve. siècle.

Un ms. plein de solécismes & de barbarismes, dont ses fautes d'orthographe se reproduisent à chaque ligne, & d'ailleurs en caractère oncial, ou diférent du minuscule (1) ordinaire, poura se renfermer à peu près entre le milieu du VIIe. siècle, & le déclin du suivant. A proportion que ces défauts disparoitront, son antiquité sera reconnue plus grande.

Au contraire donnez-nous un ms. dont l'orthographe paroisse si parfaite aux yeux vulgaires, qu'on n'y puisse déterrer d'autres fautes, que celles, qui nécessairement échapent à

d'en recueillir les fruits. Nous les ofrons au public ; dégagés des épines, qui les ofusquent. Ces preuves, qu'on nous demande, nous les avons en main. Mais leur discussion méneroit à des détails infinis. Qui ne seroit éfrayé de trente ou quarante pages de preuves, dont chacune de ces règles seroit étayée ? Que sont-elles après tout ces règles, sinon les résultats des diverses portions de notre ouvrage, auxquelles elles se raportent ? Les antiquaires les plus savans ont d'ailleurs fourni une partie considérable de nos pièces justificatives. Le grand nombre de notes caractéristiques de l'age des plus vieux mss. que nous ajoutons aux leurs, n'y donne point ateinte ; mais les fortifie, en facilite l'usage, rend leur aplication plus exacte & plus commune. Ce n'est pas qu'on prétende se dispenser d'entrer dans l'examen de ce qui concerne l'orthographe, la ponctuation, le style &c : chacun de ces articles aura sa place. Les prévenir, ce seroit tout confondre : pousser les preuves jusqu'aux derniers détails sur des choses, qui ne sont pas contestées, parcequ'elles le seront peutêtre ; ce seroit ne vouloir jamais finir. Ici cependant on ne se refusera pas à l'exposition des preuves, lorsqu'elle poura se faire en peu de mots.

(1) On connoit une écriture minuscule plus ancienne, à laquelle le nom de demi-onciale conviendroit mieux. Elle emploie l'*a* cursif, au préjudice de l'a minuscule : ses *e*, ses *t* ont des traverses plus longues, & ses *r* des queues, ou le côté droit plus abaissé ; outre les N communément majuscules &c.

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. VII.

l'humanité, dont le texte en minuscule soit orné de titres en onciale à gros œil bien tranchée ; on ne balancera pas à le déclarer du IXe. siècle. Les moyens (1) tirés de l'orthographe, des solécismes & des barbarismes, peuvent convenir à tous les mss; en voici de propres à quelques-uns seulement. Les uns & les autres sont également isolés de l'écriture.

Vélin très-mince, lignes tirées,

VII. Le vélin très-blanc & si mince, que ses feuilles se

(1) Il ne faut pas perdre de vue, que nos règles sont positives, & non pas exclusives. La multitude des solécismes, des barbarismes & des changemens de lettres convient spécialement aux VII. & VIIIe. siècles ; mais n'exclut pas le VIe. ni même quelquefois les précédens, si le copiste étoit mal habile.

Le beau S. Cyprien de l'abbaie de S. Germain des Prés réunit tant de caractères d'antiquité ; qu'il n'est pas possible de le rabaisser au-dessous du Ve. siècle. Il en renferme, qui sembleroient pouvoir le porter jusqu'au IVe. & même au IIIe. Cependant il n'est pas exemt de solécismes. Ils sont à la vérité beaucoup plus rares, dans les propres ouvrages de S. Cyprien: mais il s'en rencontre nombre d'exemples, dans les sufrages des évêques de son grand concile de Carthage. Il ne s'ensuit pas, qu'il faille réléguer ce ms. au VIIe. siècle. Du tems que le latin étoit le plus florissant à Rome, les habitans de la campagne voisine, & même en général ceux, qui ne l'avoient point étudié, selon les règles, le parloient fort mal, & tomboient dans de fréquens solécismes. Comment des Africains, qui n'auroient point été instruits des belles lettres, pouvoient-ils donc le parler correctement ? Du vivant de S. Augustin, où le Christianisme étoit dominant, ne voyoit-on pas des évêques & des prêtres en Afrique, qui n'avoient jamais fait d'étude des lettres humaines ? A combien plus forte raison ; lorsque la Religion chrétienne étoit exposée à des persécutions continuelles ? Ces évêques, dont les opinions sont défigurées par de gros solécismes, ont pu les faire réellement ; & les notaires n'auront pas voulu prendre sur eux de rien coriger à leurs expressions. Ainsi plus le ms. est ancien, plus il doit se trouver chargé de solécismes. Des correcteurs dans la suite n'auront pas manqué de les ôter, en les prenant pour des fautes de copistes. Ceux-ci comme Chrétiens, surtout avant la conversion de Constantin, pouvoient fort bien n'avoir eux-mêmes aucune teinture de grammaire, & conséquemment introduire dans l'écriture bien des mécomptes de leur façon.

Au reste le grand nombre d'erreurs contre la Syntaxe & l'orthographe n'est guère moins aplicable aux tems postérieurs à Charlemagne, à l'égard des pais étrangers à son empire, & des provinces méridionales de la France, qui profitèrent moins que les autres de la réforme dans l'orthographe, établie par les ordres de ce prince.

Au contraire un ms. des VII. & VIIIe. siècles pouroit être presque exemt de barbarismes & de solécismes : parceque l'écrivain auroit été d'une capacité supérieure aux hommes de son tems, ou d'une exactitude scrupuleuse, à bien copier un excellent original. Mais comme ce ms. n'étoit pas purgé des mutations reciproques de lettres ; il les aura conservées, il en aura multiplié le nombre : parcequ'alors la prononciation n'étoit pas conforme à la nôtre. Après tout les règles, qui nous ocupent, ne sont à proprement parler, que des indices. Ils doivent être tempérés les uns par les autres. On ne peut juger avec certitude morale, que sur leur concert ; avec très-grande probabilité, que sur le concours de la plupart. Ainsi des autres degrés de certitude & de vraisemblance ; à raison de leur oposition ou de leur acord plus ou moins marqué.

points perçans, alinéa : mss. carés, colones.

roulent ou se recoquillent d'elles-mêmes, à la seule chaleur de la main, présente un caractère d'antiquité très-certaine. Jamais nous n'avons rien vu de semblable, dans des mss. postérieurs au VIe. siècle, & antérieurs au xe; à moins qu'on n'eût tiré ces feuilles de mss. plus anciens, pour en former de plus récens. Si quelques-uns de ces tems ont du vélin susceptible des mêmes afections; on pouroit assigner de part & d'autre bien des diférences, par raport à la qualité de la matière. Mais le seul coup d'œil découvre une dissemblance énorme, entre des mss. si éloignés d'age. On ne peut donc jamais courir aucun risque de les confondre.

Les lignes tirées horizontalement, pour espacer également, & rendre droites celles de l'écriture, & perpendiculairement, pour déterminer l'étendue de la page ou de la colone, peuvent encore aider à fixer l'age des mss. En rouge, elles ne conviennent, qu'aux plus bas tems : au crayon ou bien à la mine de plomb; elles décèlent les XII. XIII. & XIVe. siècles. On en trouve pourtant déja quelques exemples dès le XI. Tracées seulement avec le stylet, elles se raportent aux siècles précédens, & s'étendent jusqu'au XIIIe.

Les lignes blanches horizontales, prolongées d'un bout à l'autre de la feuille, indiqueront du moins le VIIe. Bornées à la largeur de la colone ou de la page, on n'en poura rien conclure. Mais, si tandis que les autres horizontales sont ainsi terminées; deux parallèles au haut, & deux au bas de la page sont portées depuis l'extrémité du feuillet jusqu'au fond de la page : on aura le signe d'un age, qui ne peut s'élever au-dessus du XIe. siècle. Les points perçans placés au bout de ces lignes ne marquent rien de bien précis : au contraire cachés dans le texte, ils désigneront le VIIe. & plus.

Les alinéa précédés d'un vuide dans le corps du texte, surtout s'ils ne commencent point par (1) une initiale plus

(1) Ces caractères sont ceux du Virgile d'Asper, du S. Cyprien, du pseautier à l'usage de S. Germain de Paris; des Evangiles de Vienne en Autriche, & autres mss. contemporains. Les initiales des alinéa sont néanmoins tant soit peu plus grandes dans de très-anciens mss; surtout, quand elles avancent plus que les autres lignes. Mais elles n'y sont pas embellies d'ornemens. Les vuides en blanc

grande que les autres lettres, n'anoncent pas une moindre antiquité. Il ne s'ensuit pas, que d'autres anciens alinéa ne soient pas saillans, ou n'avancent pas au-delà des bornes de la colone ou de la page.

On compte parmi les marques de la plus haute antiquité la forme presque carée d'un ms, & la disposition de ses pages en deux colones. Il s'en faut bien, néanmoins, que l'un & l'autre de ses caractères soient décisifs. Il est des mss. très-anciens, qui n'ont qu'une colone par page. Il en est de très-récens, où chaque page procède toujours par deux colones. Le nombre des modernes est sans contredit le plus grand. On rencontre aussi des mss. carés, sans qu'ils soient pour cela fort anciens. Toutefois comme l'antiquité produit plus fréquemment des mss. presque carés; ce signe en est à juste titre un préjugé favorable. Les colones ne semblent mériter atention, qu'autant qu'elles sont écrites *per cola & commata.* Chaque ligne alors répond tout au plus à un demi membre. Souvent elle ne consiste qu'en un mot. Pareil indice, qui n'a lieu que par raport à l'écriture sainte, anoncera du moins le commencement du VIe. siècle.

Stiques ou versets : divisions des

VIII. L'introduction des stiques (1) dans les livres prosaïques

étoient encore fréquens dans les diplomes de Louis le débonaire. L'étendue plus ou moins grande de ces vuides fut, pour ainsi dire, la plus ancienne manière de ponctuer les actes publics. Ainsi les espaces des alinéa surpassoient ceux des simples points : ces derniers ceux de deux points : & à proportion des plus petites distinctions. Au IXe. siècle, on s'acoutuma par degrés à mettre des points à la tête de ces intervales, sans diminuer leur étendue proportionnelle.

(1) Leur division se faisoit par membres & par *sou-membres*, qu'on nous passe ce mot, pour rendre *per cola & commata*. Elle étoit fort diférente de notre division de l'ancien Testament, par chapitres & par versets. Les uns atribuent (a) celle-ci à Etienne Langthon, créé cardinal en 1212 : les autres (b) à Jaquet Hugue, qui vivoit, il y a quatre à cinq cents ans. Selon M. du Pin, ce (c) fut le cardinal Hugue, qui au XIIIe. siècle divisa les livres sacrés en chapitres & versets, tels que nous les avons aujourdui. Ainsi les mss. où leur division est diférente (d) doivent être estimés plus anciens. Quoique Génébrard ait fait auteur de la division du nouveau Testament en chapitres Justinien évêque de Nebbio; Henti Etienne. dans sa Concordance du nouveau Testament la révendique à son père. Charle-Etienne Jordan dans son *Voyage littéraire fait en 1733. en France, en Angleterre, en Hollande*, parle (e) d'une *édition du nouveau Testament de Robert Etienne de 1551. qui est*, selon lui, *la première, où les versets sont distingués.* Un autre Henri Etienne, dès (f) 1509, non content de la division du pseautier de Jaques le Fevre d'Estaples par versets, les fit encore précéder de chifres arabes, pour en désigner le nombre. Au commencement du IVe. siècle les évangiles avoient leurs divisions, & subdivisions; mais leurs

(a) *Georg. Jos. Eggi Purpura docta. l. 1. n. 61. Joan. Andr. Irici in evang. cod. S. Eusebii præf. p.* XVIII.

(b) *Trotz de prima scrib. orig. p.* 295.

(c) *Prolegomen. l. 1. part. 2. ch. 21. p.* 948.

(d) *Biblioth. Pistoriensis. lib. 1. part. 2. c. 1. p.* 4.

(e) *Pag.* 17.

(f) *Chevillier Origine de l'imprim. de Paris, part. 2. c. 3. p.* 145.

prosaïques de l'ancien Testament étant dûe (a) à S. Jerôme; les mss. latins, où elle est observée, ne doivent pas être estimés antérieurs à ce S. docteur. On prouve néanmoins par lui-même, qu'on (1) observoit déja quelques divisions de versets avant lui.

Au lieu d'être précédé de (2) guillemets en forme de chapitres ne s'acordoient pas toujours avec les nôtres. Rien de plus célèbre en ce genre que le canon d'Eusèbe. Les épitres de S. Paul furent aussi divisées en chapitres sur la fin du même siècle. Ce fait est constaté dans la Préface d'Euthalius, raportee par M. Zaccagni. Alors on apeloit les premiers, chapitres ou capitules majeurs, & les seconds mineurs. Ceux-ci n'étoient quelquefois pas plus longs que nos versets, quelquefois ils en valoient sept ou huit. Aussi ces petites divisions ne s'étendent-elles en S. Mathieu, qu'à 365. mais quoique le nombre des grands chapitres y soit le même, que celui des nôtres; leur distribution est plus d'une fois diférente. Les chapitres des autres évangélistes ne s'acordent pas avec les nôtres, même quant au nombre. Les anciens ne pouvoient manquer d'en avoir moins: puisqu'ils les faisoient plus grands. Au raport (b) d'Eusèbe de Césarée, Origène distingua les livres sacrés par membres ou par versets. Avant lui, les livres poétiques l'étoient déja. C'est même ainsi, qu'on écrivoit les orateurs profanes. Au moins S. Jérôme nous le dit-il deDémosthène & de Cicéron. Mais jusqu'au tems des divisions modernes, si l'on en excepte les évangiles; le nombre (c) des *capitules*, titres, ou *brefs* de chacun des livres sacrés, & même des versets n'eut rien de fixe. Presque chaque copiste les diminuoit ou les augmentoit à son gré. Ce qu'on peut avancer de plus certain, relativement à notre objet; c'est que plus les mss. sont anciens, plus le nombre des versets s'y trouve multiplié. Ceux qui ne se bornent pas à diviser les périodes par membres; mais qui les partagent encore par *sou-membres*, remontent à l'antiquité la plus reculée. La totalité des capitules s'apeloit *capitulatio*, *breviarium*.

(1) M. Dupin en donne pour preuve une remarque de S. Jérôme, dans sa lettre à Sunnia & à Fretela. Il y est fait mention d'un (d) verset, qui ne contenoit que ces mots: *grando & carbones ignis*. Mais quoique les habiles gens d'alors tachassent de régler les versets des poèmes sacrés, sur les vers hébraïques; par la faute des copistes, il se voit aujourdui bien peu de mss. où quelque pseaume se soit maintenu en cet état, depuis le commencement jusqu'à la fin. Tel est pourtant le VIe. S. Jérôme, qui savoit distinguer le métre des vers hébreux, ne vouloit peutêtre pas moins indiquer un petit vers qu'un verset; lorsqu'il qualifie ainsi ces paroles: *grando & carbones ignis*. En éfet le XVIIe. pseaume renferme 116. vers anacréontiques, apelés par les Grecs *Ephthèmimères*, & par conséquent tous de la même mesure de sept syllabes. Or ces mots, *grando & carbones ignis*, répondent exactement par deux fois au vers hébreu, que nous y trouvons. Il en est de même de ces deux autres vers: *Intonuit de cælo Dominus, & Altissimus dedit vocem suam*, qui ocupent, nous (e) dit S. Jérôme, l'espace intermédiaire du vers *barad ve gachalei esch* à sa répétition, selon le texte hébreu. Cependant nous ignorions cette division particulière de vers, attestée par le S. docteur, quand nous la fimes, conformément aux principes de l'ancienne prosodie hébraïque, que nous croyons avoir retrouvée.

(2) Ces guillemets ne laissent pas d'être fort anciens. On en remarque, sans enfoncemens de lignes dans des mss. du Ve. siècle On voit au reste des mss. de tous les ages, où nul de ces caractères n'est observé. On ne peut donc rien conclure de leur omission: mais seulement des passages de l'écriture, dont les lignes n'égalent pas les autres en longueur. Ceux-là désignent surement la plus haute antiquité.

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. VII.

livres saints en chapitres: indices des passages de l'écriture: rang des évangélistes changé: S. Luc apelé *Lucanus*: usage de la version Italique: titre de *saint* suprimé.

(a) *Præfat. in Isayam. Apolog. in Ruffin. l. 2. col.* 427.

(b) *Hist. l. 6. c.* 16. *V. Hesych.*

(c) *S. Hieron. opera. t.* 1. *prolegom.* 4.

(d) *Prolegomen. sur la bible. l.* 1. *c.* XI. *p.* 946.

(e) *S. Hieron. t.* 2. *col.* 631. & 670.

virgules, ou de petites *s*, de trois points ou d'obèles, chaque commencement de ligne d'un texte cité de l'Ecriture sainte avance-t-il dans l'intérieur de la colone ou de la page, à la manière des vers; c'est un signe d'antiquité, qu'on pouroit à peine faire descendre au-dessous du VIe. siècle. Le second degré d'un age fort reculé, tel que le VIe. siècle ou du moins le VIIe. sera d'avoir des passages également rentrans dans l'intérieur de la page, dont toutes les lignes soient précédées d' ∽ couchées, souvent acompagnées de deux points.

Les mss. des évangiles, où S. Luc est apelé (1) *Lucanus*, où S. Jean (2) se trouve, soit avant S. Marc, soit avant S. Luc, s'anoncent par ces indices singuliers, d'un age très-reculé. Aussi les beaux mss. grecs & latins des épitres de S. Paul de la biliothèque du roi & de l'abbaïe de S. Germain des Prés renferment-ils deux catalogues des livres canoniques, où les évangiles sont disposés, selon cet ordre: S. Mathieu, S. Jean, S. Marc, S. Luc; quoique Origène,

(1) Le S. évangéliste est désigné sous ce nom dans les mss. de Corbie, de Vienne en Autriche, & de Verceil, qu'on prétend avoir été copié par S. Eusèbe. Il l'est aussi dans (*a*) un ms. des Augustins de S. Jean de Carbonaria de Naples, & dans un autre de Bobio. Un ms. des évangiles, écrit (*b*) de la main de S. Eadfrid, évêque de Lindisfarne entre les années 686. & 721. apele S. Luc *Lucas* dans le titre initial, comme dans son image. Mais dans le titre final & au haut de chaque page il se nomme *Lucanum*. Cette variété peut caractériser un usage finissant.

(2) Druthmar, (*c*) moine de Corbie, au IXe. siècle, raporte dans son exposition, sur le 1. chapitre de S. Mathieu, qu'il fut fort étoné de voir un ms. grec des évangiles, qu'on disoit avoir apartenu à S. Hilaire, dans lequel l'évangile de S. Jean suivoit immédiatement celui de S. Mathieu. Sa surprise & le raisonement ridicule du Grec de nation, qu'il consulta, suposent, que cet ordre des évangiles étoit inoui depuis longtems. Quatre siècles plutôt, on n'auroit pas eu besoin de consulter un Grec, pour savoir que S. Jean étoit placé avant S. Marc & S. Luc, à raison de sa dignité d'Apôtre. C'étoit alors un fait constaté par un usage, sinon général, du moins assez fréquent, & de plus atesté par Tertullien. On seroit surpris au reste de l'étonement de Druthmar, si le célèbre ms. des évangiles de Corbie n. 195. servoit de son tems, comme il a fait depuis, aux messes solennelles, ou même s'il avoit dès-lors apartenu à cette abbaïe: puisque S. Jean y tient le second rang, S. Luc le troisième & S. Marc le quatrième. Le même ordre est observé (*d*) dans le fameux ms. de Cambrige. Il l'est dans ceux de Vienne en Autriche, de Vérone, de sainte Julie de Brescia, tous deux en vélin pourpré, tous deux de la plus haute antiquité. C'est aussi suivant cet arangement, que les noms des évangélistes sont raportés, au chapitre 57. du 2. livre des Constitutions apostoliques. On croit que le rang des (*e*) évangélistes S. Marc & S. Luc, ou S. Luc & S. Marc, fut diféremment disposé, selon que leurs évangiles furent plutôt ou plus tard reçus des anciennes Eglises.

(*a*) *Mab. Mus. Ital. t. 1. p.* 109.

(*b*) *Antiq. litter. Septentr. t.* 2. *p.* 251.

(*c*) *Hist. litter. de la France. t.* 5. *p.* 88.

(*d*) *Vindic. canonic. script. t.* 1. *p.* CCCLXXXVI.

(*e*) *Ibid. pag.* CCCXCIII.

Eusèbe, & S. Jérome lui donnassent déja les mêmes rangs, qu'ils gardent depuis plus de douze siècles.

S'il ne s'ensuit pas, que ces mss. précèdent Origène, Eusèbe & S. Jérome; on ne peut guère les rabaisser au-dessous du dernier, ou tout au moins du tems, auquel sa version fit presque tomber l'italique dans le discrédit.

Les mss. renfermant quelque livre de l'écriture sainte, dont la version n'est ni double ni triple, & qui néanmoins suivent (a) l'italique, & non celle de S. Jérome, remontent à des tems fort reculés. Comme, dès le siècle de S. Grégoire le grand, la dernière avoit déja pris le dessus, & qu'on ne fit depuis presque aucun usage des autres; il s'ensuit, qu'on cessa de transcrire les mss. des autres versions, & que dans la suite, si quelques curieux voulurent conserver l'ancienne, ce ne fut qu'en la joignant à celle de S. Jérome. Ainsi lorsqu'une version solitaire présentera quelque insigne variante, qu'on sait avoir été certainement dans les Septante, & conséquemment dans l'italique, tel, par exemple, que *Dominus* (1) *regnavit à ligno*, on aura raison de porter fort haut le mss. où ce texte se sera conservé.

Le titre de saint ou de bienheureux suprimé dans l'épigraphe d'un (2) ms. de quelque saint Père des quatre ou cinq

(a) D. *Sabbathier Bibliorum sacr. vers antiq. t. 1. præfat. part. 2. p.* LXI. LXII.

(1) S. Justin, dans son Dialogue avec Tryphon, reproche aux Juifs d'avoir rétranché ces paroles du texte sacré, en haine de la Croix. Cependant Origène, suivi par S. Jérome, suprima le mot *à ligno*, sur la foi d'un de ces mss. hébreux mutilés. Quoique l'Eglise l'ait retenu dans un hymne & dans un verset du tems paschal; il s'est trouvé banni de son pseautier, depuis que la correction de S. Jérome eut prévalu. Que cette locution apartint véritablement au texte de la version des Septante, on le prouve par une allusion assez manifeste de l'épitre, qui porte le nom de S. Barnabé, par le témoignage formel de Cassiodore, par les versions syriaque, cophtique, gothique, italique, par l'usage (b) qu'en ont fait Tertullien, S Leon, Vigile de Tapse: par le célèbre pseautier de S. Germain de Paris, par le Mozarabique, par un autre ms. en trois colones de S. Germain des Prés n. 100. par ceux de Chartres, de Rome & de Vérone. Ce dernier est en grec & en latin. Le P. Bianchini (c) prétend qu'il renferme la pure version des Septante, mais diférente de celle des Hexaples.

(2) Tel est le ms. de S. Hilaire de la bibliothèque du roi n°. 630, auparavant de celle de M. Colbert. Presque à la fin de chacun des treize livres sur la Trinité, l'on marque le nom d'Hilaire seul, ou l'on y joint tout au plus celui d'évêque. D. Coustant, dans sa préface générale sur son édition de S. Hilaire, n'osant dire, que c'est l'autographe, ou un ms. copié du tems même du S. docteur, prétend qu'il fut transcrit sur l'un ou sur l'autre. Il fut probablement du nombre des précieux monumens, que Dagobert I, fit transporter de Poitiers à l'abbaïe de S. Denis, à laquelle il apartenoit autrefois.

(b) D. *Sabbatier. t. 2. p.* 191. *not.* 10.

(c) *Vindic. t. 1. Psalterium duplex p.* 169.

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. VII.

premiers siècles ; surtout s'il étoit revêtu du caractère épiscopal, ne donnera pas une preuve formelle d'antiquité, presque égale au S. docteur ; mais c'en est au moins un préjugé très-légitime.

Voila des marques caractéristiques de l'age des mss. auxquelles on pouroit en ajouter beaucoup d'autres. Sans être, pour la plupart, toutafait indépendantes de l'écriture ; elles en sont pourtant distinguées.

Indices de l'age des anciennes écritures, tirés des circonstances, qui les acompagnent : ponctuation, versets, continuité de l'écriture, intervales entre les mots, points sur les Y, ancienne manière d'écrire les orateurs, les livres sacrés & les actes.

IX. Il en est plusieurs, qui n'afectent ni la forme, ni le goût de l'écriture, mais qui n'en sont pas moins intimement liées avec elle. L'omission des virgules & des points, pour distinguer les périodes & leurs membres, caractérise un age très-reculé. Veut-on parler de leur supression ou totale, ou presque entière ? Les exemples en sont rares : & l'on n'en poura trouver qu'aux VI. VII. & VIIIe. siècles. S'il s'agit d'inexactitude à les marquer par tout, où nous les jugerions nécessaires ; rien de plus commun avant nos rois de la seconde race. Les points, & quelquefois même les autres signes de distinction & sou-distinction des diverses parties du discours, n'ont pourtant pas coutume de manquer dans les mss. anciens, où l'on afecte une grande correction avec une élégance singulière.

L'*indistinction* des mots entr'eux est un signe des tems antérieurs au IXe. siècle, généralement reconu de tous (1) les

Le titre de *Beata memoria Ambrosii confessoris & episcopi*, employé dans le ms. de la bibliothèque royale, n'indique pas un tems aussi reculé. C'est néanmoins un caractère, qui ne peut guère convenir à un siècle postérieur au Ve. Nous parlons de la première partie de ce ms. Dès la seconde, qu'on peut placer au VI. ou VII. le titre de saint est substitué à *Beata memoria*. La 3e. n'est que du IXe. C'est la seule indication d'age, à laquelle on se soit ataché dans le célèbre catalogue de la bibliothèque du roi ; mais ce sont réellement trois mss. de diférens siècles, réliés en un seul volume.

(1) Il faut en excepter un de ceux de l'Encyclopédie nouvelle. » Quoiqu'on » (a) montre, dit-il, des mss. de mille » ans. . . . . où les mots sont écrits de» suite, sans être séparés les uns des au» tres . . . j'ai bien de la peine à me per» suader, qu'alors les copistes habiles » n'aient pas fait tout ce qu'il faloit, » pour peindre la parole avec toute l'e» xactitude, dont ils étoient capables, » qu'ils n'aient pas séparé les mots par » de petits intervales, COMME NOUS » LES SÉPARONS, & qu'ils ne se soient » pas servis de quelques signes, pour in» diquer la bonne prononciation. *Les* » *anciens*, dit Ciceron, Orat. liv. 3. » c 44. *ont voulu qu'il y eût dans la prose* » *même des intervales, des séparations*, » *du nombre & de la mesure dans les vers :* » *& par ces intervales ; cette mesure, ce* » *nombre, ils ne veulent pas parler ici de* » *ce qui est déja établi pour la facilité de* » *la respiration, & pour soulager la poi-*

(a) *Tom. 1. p. 64.*

auteurs. C'est sur quoi D. Mabillon, D. de Montfaucon,

» *trine de l'orateur*, *ni des notes ou des si-* » *gnes des copistes ; mais ils veulent parler* » *de cette manière de prononcer, qui donne* » *de l'ame & du sentiment aux mots &* » *aux phrases, par une sorte de modula-* » *tion.* «

Les copistes du VIe. siècle ont sans doute écrit avec toute l'exactitude, dont ils étoient capables. Cette exactitude n'aloit pourtant pas à séparer les mots par des intervales, semblables aux nôtres. C'est une invention postérieure. Si quelquefois les distances étoient observées entre les mots de certains mss. antérieurs au VIIIe. siècle ; ce n'étoit qu'aux titres des livres, aux alinéa placés dans l'intérieur des lignes, aux endroits, où l'on aposoit, soit des points, soit des virgules. Qu'on remonte au tems de Cicéron ou de Sénèque ; on n'y trouvera nul vestige d'intervales entre chaque mot des écritures, faites sur le papier ou le parchemin. En vain notre Encyclopédiste opose-t il un passage du premier auteur. Si nous entendons le latin ; il lui fait dire ce qu'il ne dit pas, & le contraire de ce qu'il dit. Voici le texte de Cicéron, qu'on a prétendu traduire : *Versus enim veteres illi in hac solutâ oratione propemodùm, hoc est, numeros quosdam nobis esse adhibendos putaverunt. Interspirationis enim, non defatigationis nostræ, neque librariorum notis, sed verborum & sententiarum modo interpunctas clausulas in orationibus esse voluerunt.* Ici nous ne voyons ni intervales, ni séparations de mots ; mais nous voyons, que dans la prose oratoire il faut presque faire entrer des vers, c'est-à-dire, une sorte de discours nombreux. Nous voyons 2°, que la ponctuation fut établie, non pour fixer les bornes d'une étendue à perte d'haleine, mais pour régler les repos de la respiration : non tels qu'ils se trouvent déterminés par les marques des copistes, mais tels qu'ils le sont par la mésure des paroles & des sentences.

Ciceron supose donc visiblement une ponctuation, servant à fixer les limites des membres & des périodes ; mais nullement des intervales distinctifs de chaque terme. Presque tous les siècles fournissent des exemples d'inscriptions, où les mots sont divisés par des points, des feuilles, des rosettes, des étoiles &c : mais cet usage ne s'étendoit pas plus aux mss. qu'aux diplomes : si ce n'est quelquefois aux titres des premiers & souvent aux sceaux des seconds. L'aplication faite par Heineccius (a) de l'*interpuncta* (b) *verborum* de Ciceron, & de l'*interpungere* (c) *consuevimus* de Sénèque à la distinction de chaque mot par des points, n'a pas de foudement solide dans ces auteurs. Ils ne parlent que de points, qui terminent les membres du discours.

Pour en faciliter la prononciation, indépendamment des points & des virgules ; on avoit introduit la méthode d'écrire les oraisons de Démosthène & de Cicéron *per cola & commata*. S. Jérome la fit (d) aussi servir aux livres saints, quoique absolument prosaiques. Elle consistoit d'abord à rendre chaque partie du discours par autant de lignes : & c'est ce qu'on apeloit alors stiques ou versets. Dans la suite, quand quelque membre s'étendoit au-delà d'une ligne, le surplus du verset en formoit une seconde ou troisième. Jamais le membre suivant ne commençoit qu'alinéa. Ainsi le lecteur, qui ne savoit s'arêter (e) aux marques instituées pour les diférentes pauses, les faisoit naturellement : parceque le bout de la ligne en étoit l'indice, & mettoit dans la nécessité de lire à peu près la prose, comme les vers libres. Mais soit ignorance, soit épargne, dès le VIIe. siecle on n'écrivit plus dans ce goût les livres sacrés. On n'en excepte, que les pseaumes, les cantiques, les paraboles &c. Bientôt après, chez les Grecs, comme chez les Latins, loin de couper la prose en forme de vers ; on écrivit souvent les vers en forme de prose. Chaque vers fut seulement distingué par un point. Cependant comme on n'étoit pas toujours exact à le marquer, & que d'ailleurs on l'employoit à la fin des phrases, le signe devenoit équivoque.

(a) *De veter. Sigil. p.* 187.

(b) *De orat. l.* 3. *c.* 46.

(c) *Epist.* 40.

(d) *Præfat. in translat. Isaia.*

(e) *Cassiod. de divin. lect. c.* 12.

D. Coustant, M M. Masséi, Struve, Casley, Heineccius, Saumaise &c. sont parfaitement d'acord. Le P. Germon ne craint pas cependant de (a) supofer, qu'on rencontre des mss. du tems de Charlemagne & de Louis le débonaire, où les mots ne sont point du tout séparés, ni les périodes & leurs membres distingués par des points & des virgules. Mais que peut-il contre les témoignages unanimes de tous les gens de lettres, ou plutôt contre l'évidence de faits consignés dans un si grand nombre de mss?

(a) *De veter. haeret. p.* 444.

S'il vouloit contredire la foule des auteurs, que ne faisoit-il plutôt remonter la séparation des mots avant Charlemagne? Il n'auroit pas manqué d'exemples antérieurs des commencemens de ce nouvel usage. Est-il question d'espace entre les mots d'une petitesse extrème & fort inégale à celle, que nous leur donnons? On la découvrira, plus d'un siècle au-delà du règne de ce grand prince. On distinguoit éfectivement alors les mots dans certains mss. mais par des intervales si peu sensibles, qu'il faut de l'atention, pour s'en apercevoir. Au VIII[e], siècle, on commence à séparer les mots par des distances plus grandes & plus régulières. Ces espaces sont dès le IX[e]. exactement observés, dans certains mss. & diplomes: dans d'autres ils ne le sont qu'en partie. Un défaut, qui manifeste tout d'un coup les mss. de la fin du VIII[e]. ou du commencement du IX[e]. siècle; c'est d'avoir une partie des mots bien & l'autre mal distinguée: c'est sur-tout de couper souvent les mots par un ou deux intervales.

Moins on trouve d'Y surmontés (b) d'un point, plus on doit estimer anciens les mss. qui les renferment.

(b) *V. ch.* IV. *n.* 22. *p.* 295.

Abréviations singulières, sigles fréquentes, initiales des pages, places des conjonctions de lettres, signatures, réclames.

X. Le point à la suite des abréviations de mots hébreux, grecs, &c. donne un signe des siècles, antérieurs au IX[e]. au VIII[e]. même; pourvu qu'un premier point paroisse avant le mot d'origine hébraïque. Autre indice d'une antiquité très-reculée: c'est la marque d'abréviation ⟝ ou ∽, seule ou acompagnée de deux points, l'un supérieur & l'autre inférieur. Qu'elle ne soit presque jamais placée, qu'à

Aussi n'est-on pas encore bien sûr d'avoir distribué, comme il faut, tous les vers de plusieurs poësies dramatiques. De là ces disputes sur la mesure des vers de Térence &c.

la fin de la ligne, pour représenter la supression d'une M ou d'une N, & qu'au lieu d'être élevée sur la dernière lettre, elle soit toutafait, ou du moins en partie, portée au-delà; ce caractère désignera sans dificulté les siècles, antérieurs au VIe. & ne poura qu'à peine être abaissé, jusqu'au VIIe.

L'abréviation D*ns* pour *Dominus*, égale peutêtre en antiquité celle-ci *Dms.* Toujours constante dans un ms. la dernière s'ajuste aisément avec les III. & IVe. siècles, & ne peut, sans cesser d'être invariable, quadrer avec le VIe. Encore faudroit-il suposer les mss. où les abréviations *Dmi* & *Dni* seroient employées tour à tour, alors aussi rares, qu'inconnus aux siècles suivans.

Un ms. rempli de sigles anonce un age, qui pouroit également convenir au haut, comme au moyen empire. Par cette conformité avec les inscriptions métalliques & lapidaires des anciens Romains, il rapelera le tems, où cette manière d'écrire avoit cours. De quel prix ne sera donc point le Virgile d'Asper de l'abbaïe de S. Germain des Prés, dans lequel on voit concourir ce caractère singulier avec les autres signes de l'antiquité la plus reculée?

Les colones ou pages, commençant par une lettre plus grande que les autres; tandis que les initiales des phrases & des alinéa ne passent point celles du texte, nous ofrent une indication d'antiquité, qu'on rabaisseroit dificilement au VIIe. siècle.

Dans les plus anciens mss. on ne faisoit nulle dificulté de porter une fin de mot à la ligne suivante. Plusieurs de cette nature afectent souvent néanmoins de terminer les mots avec les lignes. Pour y réussir, on passe les bornes prescrites par des lignes perpendiculaires, on emploie des lettres plus petites, on fait des conjonctions de caractères, on réunit plusieurs de ces moyens. Les lettres conjointes n'ont coutume de se montrer, qu'à la fin des lignes des mss. de la plus haute antiquité. Moins ils sont anciens, à compter depuis le VIe. siècle, jusqu'au Xe, plus ces conjonctions se répandent dans l'intérieur de la ligne & s'avancent vers son commencement. Indiféremment insérées au milieu, comme à la fin; sans qu'on y soit forcé par un espace trop étroit, pour terminer le vers, le verset, ou quelque mot un peu long; c'est beaucoup,

si l'on pousse ce signe jusqu'au VIe. siècle. Les indices au reste, qu'on vient d'acumuler, regardent tous l'écriture onciale. La minuscule des VIII. & IXe. siècles est pleine d'exemples de lettres onciales conjointes à la fin, au milieu & même au commencement des lignes.

Anciennement les signatures (1) des livres n'étoient pas comme aujourdui placées sur la première page de chaque cayer, encore moins répétées sur celles des feuilles suivantes, mais presque uniquement sur la dernière page. Leur situation au bas de la marge inférieure, selon qu'elle aproche plus du fond d'un ms. décide de son age. Si elle n'en est éloignée que d'un pouce au plus : le ms. sera régulièrement au moins du VIe. siècle : portée au milieu, du VIIIe : jusqu'à la marge extérieure ou totalement suprimée, elle désignera le IXe. ou tous les tems postérieurs. Mais à l'exception de la première observation, qui ne semble pas pouvoir se vérifier, si ce n'est comme par hazard, sur des mss. plus récens, que le VIIe. siècle ; les autres peuvent quelquefois se montrer, même depuis le IXe. La forme des lettres & des chifres, employés aux signatures, distinguent aisément le bas & le moyen age : leur position & leur supression seules seroient souvent des marques équivoques, depuis le IXe. siècle. Au contraire les réclames, inconnues (2) pendant les dix premiers

(1) Les signatures sont tantôt en chifres romains, tantôt en lettres, L'A répond à I. le B à II. & ainsi des autres. Si la signature en chifre n'est pas plus ancienne, que la signature en lettres ; du moins la haute antiquité faisoit-elle de la première un usage plus fréquent. Rélevée par des ornemens, elle désigne un age postérieur. Le mot *quaternio* en sigle, en monogramme, en abréviation précédant quelquefois la signature, n'est pas moins qu'elle susceptible d'ornemens relatifs à l'age des mss. Ces ornemens ne commencent guère, qu'au VIIe. siècle. Quoique nous ne rencontrions presque jamais la signatute sur la première page du cayer, avant le IXe, on en peut toutefois produire quelques exemples des tems les plus réculés. Depuis le commencement du IXe. siècle, les signatures sont souvent négligées. Outre qu'elles servent à fixer l'age des mss. elles ont encore l'avantage d'en manifester les interpolations considérables, & d'en indiquer les lacunes. Rarement le chifre & la lettre numérale se trouvent-ils réunis sur les mêmes dernières pages des cayers d'un ms.

(2) Ce n'est pas qu'alors on ne rencontre souvent quelque chose de semblable au-dessous de la dernière ligne d'une page quelconque des plus anciens mss. C'est une portion de mot, un mot entier, & quelquefois même c'en sont deux. Mais jamais ces syllabes ou ces mots ne se voient répétés au haut de la page suivante : condition essentielle à la nature de toute réclame. Celles des XIII. XIV. & XVe. siècles, sont ordinairement placées au plus bas de la page ; à moins qu'elles ne soient écrites perpendiculairement. Il est alors assez d'usage, qu'elles

premiers siècles deviennent ordinaires vers le XIVe. & sont toujours placées sur la dernière page de chaque cayer, qui n'en est pas dépourvu. Passons aux marques d'antiquité, tirées du propre fond de l'écriture.

Moyens tirés de l'écriture même, pour juger de son age.

XI. Examinée avec soin, elle fournira des caractères exclusifs de certains siècles, & convenables à d'autres. Ces caractères seront à quelques égards décisifs. Sous une face diférente, ils n'ofriront séparément, que des degrés de probabilité, qu'il faudra réunir & calculer : c'est-à-dire, qu'ils apartiendront au même ordre de preuves que celles qui naissent des indices, qu'on vient de parcourir. Le résultat des uns & des autres opère la certitude, quelquefois on ne sauroit les tirer du cercle de la vraisemblance. Mais le plus souvent cela n'arive, que parcequ'on n'a pas su saisir, ou faire valoir tout ce qui pouvoit concourir à fixer l'age d'un ancien monument, ou parcequ'on a prétendu se renfermer dans un espace de tems trop étroit. En étendant cette durée, on parvient à la certitude.

Quoique le même siècle & la même province ne fussent pas bornés à un seul genre ; il ne s'ensuit pas, qu'on ne puisse discerner celle qui convient à chaque age, & même quelquefois à chaque païs. Les goûts, les manières & les modes changent pour l'ordinaire insensiblement : mais quand on les réunit sous un coup d'œil, & qu'on les compare ; au bout d'un ou deux siècles, on y découvre bien de la diférence.

A ne considérer les diverses sortes d'écritures, que par leurs classes ou leurs genres, elles ne laisseront pas de concourir à manifester leur age. Des mss. totalement écrits en capitales, en tant que distinguées des onciales, ne seront pas postérieurs au VIIIe. siècle. Ceux mêmes, qui sont en onciale, s'ils ne font point partie de l'écriture sainte, s'ils ne sont point à l'usage des ofices divins, s'ils n'ont point été faits pour quelque prince, seront au moins du VIIIe. Mais quelque livre que ce soit, entiérement en onciale, sera jugé antérieur à la fin du Xe. siècle. Cette régle est aplicable, même aux mss. grecs.

renferment plusieurs mots, & qu'elles tiennent lieu de signatures. La plus haute antiquité des réclames rémonte, ce semble, jusqu'au XIe. siècle.

Un mſ. en onciale, dont les titres des (1) livres, répétés au haut de chaque page, & ceux des livres, placés tant à la fin, qu'au commencement de chaque traité, & les lettres initiales des alinéa paroiſſent ſans ornemens, apartient à la plus haute antiquité. Les mſſ. néanmoins, dont les titres des traités ſeroient en capitale, ruſtique, ou négligée, pouroient être du même age.

Lorſque la capitale commence à ſe mêler avec l'onciale dans les titres, & que les initiales des alinéa ſont ſouvent en capitale, quoique M. Maffei nous donne ce caractère pour un ſigne de la plus grande antiquité; nous le regardons au contraire comme un indice d'un age plus récent. Il eſt ordinaire au IXe. ſiècle, dans les mſſ. même en minuſcule, & fréquent dès le VIIIe. Nous ne pourions néanmoins regarder cet indice, comme abſolument incompatible avec quelques-uns des plus anciens mſſ. ſans les rabaiſſer conſidérablement au-deſſous de l'age, que leur ont aſſigné les plus ſavans hommes. Mais nous jugeons beaucoup plus favorablement du mêlange de ces quatre minuſcules e r m t avec l'onciale. Nous ne les avons jamais rencontrées à la fois dans des mſſ. en onciale, qui ne fuſſent antérieurs au VIIe. ſiècle.

L'onciale à jambages tortus, à traits briſés ou détachés, & d'ailleurs ſoutenue du concert des autres indices, également avantageux, ſe fera pour l'ordinaire déclarer du Ve. ſiècle. Seule elle n'excluroit pas le VIe. ni peutêtre même totalement le VIIe. mais ſa fin & les ſuivans.

La petite onciale d'une élégante ſimplicité, ſans baſes ni ſommets, anguleuſe dans ſes contours, à queues plutôt terminées par des demi-pleins, que par des déliés, s'anonce,

(1) Les titres en pure onciale, mais plus petite que le texte même, donnent un excellent indice de la plus haute antiquité. Cet indice eſt vérifié par les mſſ. 152. 2630. 107. de la bibliothèque du roi, par le S. Cyprien de S. Germain des Prés, par le Virgile d'Aſper de la même abbaïe. Les titres des pages en capitale peuvent convenir aux plus anciens mſſ. où l'on emploie le même caractère. Des mſſ. des VII. & VIIIe. ſiècles, ſoit en onciale, ſoit en demi-onciale, ſoit en quelque autre ſorte d'écriture, ne feront point conſtans à marquer le titre au haut des pages, ou bien le genre de l'écriture varira, où, s'ils uſent conſtamment d'onciale, elle ne ſera pas beaucoup plus petite que le texte. Ces variations augmenteront encore aux ſiècles ſuivans. Les ornemens, qui relèvent les titres de chaque page commencent vers le VIIIe.

au coup d'œil, pour tout ce qu'on peut imaginer de plus ancien en fait de mss.

L'onciale demi tranchée sent le VIIe. siècle ou le commencement du VIIIe. sans exclusion des précédens. Elle est déja quelquefois pleinement tranchée au V. & VIe. Alors ses traits sont souvent si massifs, qu'ils semblent doubles ou triples. C'est aparamment sur leur modèle, qu'on réforma l'onciale, aux VIII. & IXe. siècles. L'air de celle-ci est pourtant plus vif, le tour plus recherché & la coupe plus nette. Faute d'avoir bien saisi cette disparité; sur les raports généraux de ressemblance; peutêtre seroit-on quelquefois tenté de rabaisser au IXe. siècle ces écritures du VIe. Mais le plus léger examen des autres caractères remettra sur les voies.

La minuscule des V. & VIe. siècles est communément plus large, & que la nôtre, & que celle des tems postérieurs. Elle conserve ordinairement plusieurs lettres majuscules, comme l'N & l'R. Quand la dernière est minuscule, elle prend quelquefois la forme de l'*n*, ou du moins le jambage gauche descend-t-il beaucoup plus, qu'il ne fait dans nos petites *r* romaines. La grosse minuscule n'a pas l'air de la nôtre, avant le VIIIe. siècle. La conformité ne fut jamais plus grande, que sur le déclin du IXe. & le commencement du Xe. Au VIIe. elle présente quelque chose de mitoyen entre la dernière & celle du VIe. Au XIe. les rondeurs de la minuscule commencent à se perdre. Les angles y succèdent & bientôt les pointes, qui consomment enfin le gothique.

Une autre sorte de minuscule romaine, souvent très-petite aprochoit de notre plus belle cursive. Quoique d'un assez grand usage aux V. & VIe. siècles; elle ne servoit dans les mss. que pour aposer des notes ou des sommaires, ou pour représenter d'anciennes souscriptions. Peutêtre étoit-elle propre à plusieurs de ceux, qui n'avoient pas exercé leur main à l'écriture des actes publics.

La cursive romaine, telle qu'elle étoit employée dans les tribunaux change sensiblement de forme de siècle en siècle. Ce changement devient plus remarquable, depuis le VIe. Alors elle semble dégénérer en mérovingienne & lombardique. Celle-ci depuis le Xe. contracte une tournure, qui mène droit au gothique.

La franco-gallique cursive bien caractérisée s'anonce au moins du VIIIe. siècle. Si elle est très-liée & compliquée, elle remonte au VIIe. La saxone à ce seul titre, quoique rare au XIe. siècle, surtout dans les mss. si l'on en excepte ceux d'Irlande, pouroit absolument n'être pas plus moderne. Mais les diverses formes, qu'elle prend, décideront plus précisément de son age.

Nous n'insisterons pas sur les indices, que ces divers genres d'écritures & leurs diférentes espèces pouroient nous fournir, pour juger de l'age des écritures des mss. & des chartes. Il nous sufit de présenter à cet égard des vues générales, que la suite de notre ouvrage dévelopera & mettra dans tout leur jour.

Est-il impossible de discerner auquel des IX. X. ou XIe. siècles apartiennent les mss. copiés depuis l'an 800. jusqu'en 1100. Méprises sur l'age des mss. On n'en peut rien conclure.

XII. Jusqu'ici l'on a représenté les mss. des siècles postérieurs au VIIIe. comme très-faciles à distinguer les uns des autres. Voici cependant une objection, qui mérite d'autant plus d'être éclaircie, qu'elle semble fondée sur le témoignage de Dom Mabillon. M. l'abbé des (a) Fontaines, après avoir raporté, que le savant Bénédictin avoit trouvé dans l'abbaïe de Lobbes un ms. sous ce titre : *Incipit liber Bertrami presbyteri de corpore & sanguine Domini*, dont le caractère lui paroissoit du IXe. siècle, combat son jugement en ces termes : » Mais puisque dans son Traité de la » diplomatique il assure, que le caractère du IX. X. & XIe. » siècle étoit toutafait semblable ; ce qu'il dit du IXe. siècle » peut être de la fin du XIe. «

Nous ne prétendons point donner un démenti à l'abbé des Fontaines. Mais il nous auroit fait grand plaisir, s'il nous avoit apris en quel endroit de la Diplomatique D. Mabillon a parlé de la sorte. En suposant le critique en règle, notre Bénédictin n'aura pu avoir en vue que le caractère minuscule très-usité, durant les siècles IX. X. & XI. En éfet, sa forme paroit d'abord assez semblable. Mais quand on l'examine de plus près, on y découvre bien des diférences. Il faut encore ajouter, que parmi les espèces de minuscules, il s'en trouve une petite & serrée, dont il est plus dificile de dire, auquel des trois siècles mentionés, elle doit apartenir. On peut néanmoins saisir bien des disparités, propres à faire ce discernement.

(a) *Observat. sur les écrits des modernes. t. IX. p. 362.*

Au IXe. fiècle les conjonctions des lettres *ra*, *re* font encore aſſez fréquentes. On n'en voit plus au xe. à l'exception de *ct* & de *ſt*. Les jambages ſupérieurs des *l h k l* ſe trouvent encore aſſez ſouvent au IXe. formés en batons, dans beaucoup de mſſ: dans ceux du x. ils ſont rares: dans ceux du XI. ils ſe terminent ordinairement en pointes rabatues & quelquefois en fourche. Les f & les ſ au IX. ſe diviſent communément en deux branches, dont la plus courte s'élève en haut du côté gauche. Aux deux ſiècles ſuivans cette branche eſt preſque toujours abaiſſée, & ne manque guère au XI. d'être en angle aigu, dont l'ouverture regarde preſque vers le pié de la lettre. Au IXe. ſiècle on rencontre nombre d'*a* encore ouverts en deſſus. Ils ne paroiſſent plus guère, même fermés, aux X. & XI. Pluſieurs mſſ. du dernier ont beaucoup de *t* dont la haſte traverſe la tête; tandis que ceux des deux précédens gardent bien plus régulièrement la figure d'une ~ couchée & renverſée ſur le haut d'un *c*, qui lui ſert d'apui. Au IXe. les piés des *m* & des *n* ſont ſouvent tournés en pointes obliques vers la gauche. Cette obſervation n'eſt preſque point aplicable aux ſiècles poſtérieurs. Et quand elle l'eſt, ordinairement ce caractère ſe ſoutient mal.

On peut faire beaucoup d'autres remarques ſemblables ſur la diférence de la minuſcule de ces trois ſiècles. Mais qu'importe que leur minuſcule puiſſe être confondue ; ſi les mſſ. portent d'autres indices, qui les feront ſurement reconoitre. Or on y réuſſira ſans peine avec le ſecours des titres, des lettres hiſtoriées ou griſes, des écritures majuſcules, & de grand nombre d'autres caractères, qui ne permettront pas, que les mſſ. de ces trois ſiècles puiſſent être confondus. Par exemple, les abréviations, quoique aſſez fréquentes en quelques mſſ. dès le IXe, proportion gardée, le ſont moins qu'au x: au XI, elles ſe multiplient encore davantage. Les accens ſe montrent au XI. ſouvent ſur les deux ij: ce qui n'arive preſque jamais, durant les deux précédens. La majuſcule du XI. renferme communément un ſi grand mêlange de capitale & d'onciale, qu'il ſemble qu'on ne ſavoit plus les diſtinguer: leur figure devient d'ailleurs fort hétéroclite. On pouroit entaſſer une infinité d'indices pareils : mais il vaut mieux les remarquer à meſure qu'ils ſe préſenteront

II. PARTIE. Sect. III. Chap. VII.

d'eux-mêmes, ou qu'ils naitront des diverses matières, que nous avons à traiter. Finissons la réponse à l'objection par en apeler à l'air des écritures de ces siècles, & de plus au coup d'œil des (1) antiquaires. D. Mabillon surement n'y auroit pas été fort embarassé. Nous avons vu plus haut, avec quel succès D. Bernard de Montfaucon soutint les diférentes ataques d'un adversaire, jaloux de sa réputation, au sujet de la conoissance des mss.

Mais, nous objecte Richard (2) Simon, ce religieux s'est trompé sur l'age d'un ms. de la bibliothèque des Jésuites; comment donc pouroit-on s'en raporter à lui sur celui des mss. d'Italie? Quoi! D. Bernard ne dit-il pas en termes formels, qu'après (a) avoir *comparé ce ms. avec d'autres plus anciens & plus récens*, il se *détermine volontiers à le* (3) *fixer*

(a) *Palæograph. græca. p. 225.*

(b) *Biblioth. crit. t. 1. p. 179.*

(1) Par exemple, qu'on choisisse cent mss. datés des IX. X. & XI. siècles. Après les avoir confondus ensemble, qu'on prie M. Melot de dire auquel ils apartiennent, sans lui permettre de voir leurs notes chronologiques. On répond, que quand on ne lui acorderoit qu'une minute ou deux, pour examiner chacun de ces mss. il ne lui arivera pas trois fois, & peutêtre pas une seule de se tromper de cent ans sur l'age des mss. de ces trois siècles. S'il n'en veut pas convenir avant l'épreuve; nous ne craindrons pas de dire, que c'est par modestie.

» (2) Il est (b) surprenant, dit-il, que » D. Bernard de Montfaucon, savant re» ligieux Bénédictin, ait mis au nom» bre des mss. grecs, qui ne cèdent en » rien pour l'antiquité aux mss. du Va» tican le ms. des Jésuites de Paris, qui » n'est point en lettres onciales, ni sans » accens, comme ce Religieux l'assure » dans son *Diarium Italicum.* Les co» noisseurs ne lui donneront guère plus » de 800. ans. Cela doit faire douter de » la VERITÉ des mss. que D. Bernard a » vus en Italie, pour ce qui est de leur » antiquité & de leurs autres qualités; » puisqu'il s'est trompé manifestement » dans un ms. qui est dans Paris, & dans » une bibliothèque, où tout le monde » le peut voir. « Mais quand D. Bernard se feroit mépris sur l'age d'un ms. de France antérieur à l'an 850. s'ensuivroit-il qu'il se fût trompé sur ceux d'Italie postérieurs à cette date? Mais si D. Bernard n'avoit point vu ce ms; s'il n'en parloit, que sur le témoignage des autres: qu'en pouroit-on conclure? Quand même il l'auroit vu, quelques années auparavant; faut-il rigoureusement compter sur ce qu'on raporte de mémoire? Qu'entend M. Simon par la *vérité* des mss? Ce n'est pas sans doute leur existence: il semble exclure cette acception. En veut-il à leur sincérité? Croit-il avec le P. Hardouin, qu'ils sont fabriqués par des imposteurs? Prétend-t-il se plaindre de ce que l'age des mss. d'Italie auroit été porté trop haut par D. Bernard? L'éloge de ce Bénédictin composé par M. de Boze le justifie pleinementsur cet article.

(3) D. Bernard dans son *Diarium Italicum*, avoit égalé le ms. des Jésuites à celui du Vatican. Que n'ajoutoit-on encore & à ceux de Colbert & de Séguier: Que s'ensuit-il au reste de ce parallèle? Tout au plus que la mémoire du célèbre Bénédictin ne l'a pas servi fidèlement dans une ocasion. Il met ici le ms. des Jésuites au nombre de ceux, qui sont dépourvus d'accens: & lui-même dans sa Paléographie en a fait représenter un modèle, où ils se trouvent répandus sur tous les mots. Il range à côté du ms. du Vatican trois mss. de France: & dans

au VIIIe. siècle ? La Paléographie parut en 1708. & la Bibliothèque critique de M. Simon en 1709. Pourquoi donc hazarder une acusation démentie, avant qu'elle parût ?

On juge de l'age des mss. par les chartes, & de celui des chartes par les mss.

XIII. La conoissance de l'age des inscriptions mène quelquefois assez directement à la découverte de celui des diplomes & des mss, par la comparaison de leurs écritures. C'est à la faveur du même moyen, & avec le même succès, qu'on juge de l'antiquité des diplomes, par celle des mss. ou des mss. par la date conue des diplomes. Cependant, puisque les uns & les autres semblent avoir des écritures fort dissemblables, & qui leur sont propres ; le parallèle ne devient-il pas impraticable ? A considérer d'une part les mss. en lettres majuscules, & de l'autre les diplomes en écriture cursive ; ils se refusent sans doute à toute voie de comparaison. Mais il est des diplomes en écriture onciale. Il en est en capitale. On voit ici des signatures, là des dates, ailleurs des noms propres en (1) majuscule. Beaucoup de chartes sont en minuscule : plusieurs renferment quelques portions en ce caractère. Parmi les mss. les uns sont quelquefois totalement en cursive ; les autres le sont en partie. D'autres ont les marges chargées tantôt de notes, tantôt de sommaires, où reparoît souvent cette écriture. La minuscule est très-usitée dans les mss. Ceux mêmes en lettres onciales, & capitales en fournissent de fréquens exemples. Il y a plus : point ou presque point de cursive, dont plusieurs élémens ne soient conformes à ceux de la minuscule. De quelque côté qu'on envisage donc les mss ; leurs raports avec les diplomes se

sa Paléographie il en fait monter un au-dessus, & rabaisse l'autre au-dessous ; parcequ'alors il ne les rapelle plus en passant, mais les examine avec toute l'exactitude possible. Les paroles même, dont M. Simon fait tant de bruit, furent probablement écrites à Rome. D. Bernard n'avoit donc pas sous les yeux les mss. de France. Celui du Vatican est visiblement son unique objet. Peutêtre n'avoit-il jamais vu celui des PP. Jésuites, & ne le fait-il conoitre, que sur le témoignage d'autrui. Depuis son retour en France, sa Paléographie vit le jour, sans avoir pu trouver d'accès à la bibliotèque de Séguier. Toutes les règles d'équité sont donc violées dans les conséquences outrées, que tire M. Simon d'une faute aussi légère. Non content de l'avoir une (c) fois relevée, il y revient avec un acharnement, qui décèle plus de fiel, que d'amour de la vérité. C'est en quoi nous le jugeons bien digne de compassion Mais cette compassion ne doit pas aler jusqu'à le laisser impunément en imposer au public.

(c) *Bibl. critiq. t. 1. p. 435.*

(1) On verra cette matière aprofondie, quand on traitera de l'écriture majuscule.

manifestent de toutes parts. On prononcera donc d'autant plus sûrement sur l'age des mſſ, par celui des diplomes ; que ceux-ci portent ordinairement des dates, qui fixent tout d'un coup le tems précis de l'écriture. Voila donc des piéces de comparaison toujours prêtes, pour s'assurer du siècle des mſſ.

Mais on ne doit pas toujours (a) juger de l'écriture des diplomes par celle des mſſ. ni reciproquement. Si l'on en raproche les originaux, souvent l'une paroit très-diférente de l'autre. En récompense certains morceaux d'un mſ. ou d'un diplome fourniront quelquefois des raports très-frapans avec le caractère du monument, sur lequel on veut prononcer. A leur défaut, on en trouve dans les accessoires. Tels sont l'orthographe, la division ou l'union des mots, les distances des (1) lignes, la ponctuation, les accens &c. Comme les chartes portent le plus souvent des dates, elles ont moins besoin du secours des mſſ. pour fixer leur age ; que les mſſ. n'ont besoin de celui des chartes, pour faire conoitre leur siècle. Mais la comparaison de caractère des mſſ. à caractère des chartes n'est pas toujours inutile à ces dernières. Jamais l'écriture des mſſ. ne ressembla mieux à celle des chartes, qu'aux XI. XII. & XIII[e]. siècles. Jamais aussi les actes ou chartes ne furent plus souvent qu'alors dépourvues de dates. Les mſſ. peuvent donc alors être de quelque secours, pour manifester le tems, auquel on doit les raporter.

(a) *Heuman comment. de re diplom. p. 8.*

(1) On a peine à croire, qu'on puisse tirer quelques inductions de la distance des lignes. C'est néanmoins un fond, qui n'est pas toutafait stérile. La distance des lignes varie dans les diplomes des rois, suivant la diversité des siècles, & quelquefois même des ages. Du tems des Romains, elle n'aloit guère qu'à un demi pouce dans les actes publics. Elle se soutint à peu près sur le même pié sous les premiers rois mérovingiens : c'est-à-dire jusqu'à la moitié du VII[e]. siècle. Souvent depuis elle fut réduite à un quart de pouce. Telle fut presque toujours son étendue dans les chartes privées. Cette distance fut portée jusqu'aux trois quarts de pouce & même au-delà dans les diplomes de Charlemagne. Elle s'étendit encore plus dans ceux de Louis le débonaire. Elle fut poussée à l'extréme dans ceux de Charle le chauve : de sorte qu'on en voit, où les lignes sont écartées de deux pouces, particulièrement dans ceux des dernières années de son règne. Les lignes se raprochèrent sous ses successeurs environ à la distance d'un pouce. Cet intervale diminua presque insensiblement, pendant trois siècles. Du tems de Philippe auguste les lignes n'étoient plus éloignées que d'un quart de pouce. La même réduction eut lieu en Allemagne sous Fréderic II. On pouroit sur ce point porter beaucoup plus loin les détails. Mais il y a moins d'inconvénient à ne faire qu'efleurer certaines matières, qu'à prétendre les épuiser.

CHAPITRE

CHAPITRE VIII.

Combien il fut dificile en tout tems, & surtout dans les bas siècles, de lire les plus anciennes écritures. Cette dificulté constatée depuis le VIIIe. siècle prouve l'antiquité de leur existence. Inconvéniens nés de la peine, qu'on avoit à déchifrer ces vieux monumens. Art d'écrire en certains tems peu cultivé, ignoré du commun des laïques, des grands mêmes, & quelquefois des gens d'église. Quelles en furent les suites. Cet art a-t-il jamais cessé d'être en vigueur? Jusqu'à quel point s'est-il maintenu dans tous les siècles? Rétablissement des signatures, à proportion que le nombre de ceux, qui surent écrire se multiplia.

QUOIQUE le nombre des persones, qui surent manier la plume, n'ait jamais égalé celui des hommes & des femmes, qui se contentèrent d'avoir apris à lire; anciennement il étoit rare, que la main refusât de former des caractères, dont les yeux conoissoient la valeur. Quand on étoit une fois initié à la lecture: on n'avoit pas coutume d'en demeurer là: l'on vouloit encore se rendre au moins capable de signer son nom. Mais il y avoit bien des degrés dans la faculté d'écrire, & souvent ils étoient partagés. Tel savoit peindre en onciale, capitale ou majuscule, qui n'auroit pu le faire en minuscule. La cursive sembloit réservée, tant aux écrivains de profession, qu'à ceux qui en avoient fait une étude particulière. C'étoit aussi la plus dificile. Si sa formation n'étoit pas une chose aisée; il n'en coûtoit guère moins, pour la lire. En général la lecture de tout mf. & de tout acte, antérieur à Charlemagne, avoit ses dificultés. Quand on voit des écritures, actuellement en usage, demander une espèce d'étude, pour être lues couramment: combien ce travail

dut-il augmenter ; depuis qu'elles cessèrent d'avoir cours ? Que sera-ce donc, si l'on ajoute, qu'on tomba dans des siècles d'ignorance, où les grands, les princes, les rois ne savoient ni lire ni écrire, & n'en rougissoient pas ? Cette ignorance eut des suites infinies pour la littérature. Presque toutes les formules de la diplomatique furent en conséquence changées, altérées, suprimées. L'ignorance des lettres étant devenue parmi les laïques presque universelle ; les éclésiastiques & les moines continuèrent de les cultiver. Ils tournèrent à la vérité leur principale aplication vers la morale, le dogme, la discipline. Si les autres sciences ne leur furent pas absolument étrangères ; ils ne s'y livrèrent pas assez, ou ne s'y prirent pas de façon, à s'y rendre un peu plus que superficiels. Mais comme lire & écrire passoient à juste titre, pour les deux clés les plus nécessaires des conoissances divines & humaines ; il ne fut jamais permis aux gens d'église de les négliger ; quoiqu'on n'exigeât pas de tous, qu'ils les eussent aquises.

Grande dificulté de lire les anciennes écritures pour leurs contemporains, plus grande pour les siècles postérieurs, n'a été surmontée, que long tems après la renaissance des lettres. Conséquences de cette dificulté, par raport aux mss. & aux chartes, dont les originaux sont perdus.

I. Cependant l'écriture, & particulièrement la cursive, dépérit bientôt entre leurs mains. Ils ne lurent pas toujours exactement les mss. Quelque familiarisés qu'ils pussent être avec les caractères de leurs tems ; la lecture leur en devoit coûter, presqu'autant qu'à nous. S'agissoit-il alors de lire, non seulement les écritures liées & compliquées, mais encore les plus détachées & les plus élégantes ; on devoit s'être prémuni d'une toute autre habileté que celle, dont on a besoin aujourdui, pour se tirer avec honneur de la lecture de nos livres. Les plus belles écritures, onciales, capitales, minuscules, avoient leurs mots si peu distingués les uns des autres ; qu'on eût dit, que chaque ligne n'en faisoit qu'un : & comme quelque portion du dernier mot d'une ligne étoit de tems en tems portée à la suivante ; tout paroissoit confondu. C'étoit sur la totalité d'une page, que le lecteur étoit obligé de former à l'instant des paroles, de leur prescrire des bornes & des séparations, de distinguer dans un discours ses membres, & quelquefois ses périodes. Les virgules, les distinctions & soudistinctions, totalement négligées ; il n'avoit tout au plus d'apui ; que dans les points ou leurs équivalens. Quel travail pour un homme mal préparé, ou d'une érudition

fort mince ! Eût-on contracté la (1) plus longue habitude de lire ; il étoit presque impossible d'y réussir, si l'on ne comprenoit parfaitement ce qu'on lisoit. Le fit-on à tête reposée ? Souvent on hésitoit, on prenoit à gauche ; si l'on n'étoit aussi savant, qu'atentif & judicieux. Combien donc les défauts contraires n'ont-ils pas ocasioné de mécomptes dans les mss ? Combien s'y sont glissé d'expressions monstrueuses, que les copistes croyoient voir dans les modèles, qu'ils s'étoient chargés de transcrire ; sans avoir pour s'en aquiter, tous les talens nécessaires ? Combien de mots coupés (*a*) en deux ou joints malapropos ? Quel exercice pour nos critiques, nos philologues, nos éditeurs !

Un surcroit de dificulté se manifesta, dès le IXe. siècle. On s'étoit insensiblement acoutumé à mettre de petites distances entre chaque expression ; & quoiqu'on ne le fit pas encore, avec cette exactitude, qu'on y aporta dans la suite ; peu à peu l'on perdoit l'habitude de lire des livres, des pièces ou des discours, dont les parties n'étoient pas plus distinguées, que celles d'un mot. Aussi, quand les plus savans entreprirent alors la lecture d'anciens mss. les y vit-on multiplier les points & les virgules : comme s'ils eussent voulu réparer les négligences de leurs prédécesseurs : mais réellement ils avoient plus qu'eux besoin d'un tel secours, pour lire ces ouvrages.

Les moins habiles pratiquoient une autre méthode, qui ne pouvoit manquer de deshonorer les beaux mss. en onciale. C'étoit d'insérer un point ou une bare entre chaque mot, aux risques quelquefois de les placer mal. Ils nous ont donné par là, sans le vouloir, acte de leur insufisance : tandis peutêtre qu'ils ont prétendu nous épargner la peine, qu'ils avoient eux-mêmes éprouvée, dans la fixation de chaque mot. Aux siècles suivans, cet abus rédoubla. Mais, depuis le XIIe, jusqu'à la renaissance des lettres ; on laissa la plu-

(*a*) *Constant. Vindiciæ veter. cod. p.* 23. *& seqq. Vindic. vet. cod. confirm. p.* 718.

(1) C'est pour cela, que S. Bénoit (*b*) ne permet pas indiféremment au premier venu de prendre le livre & de faire la lecture, pendant la réfection : *nec fortuito casu, qui arripuerit codicem, legere audeat.* C'est pour cela qu'il interdit à ses religieux de lire chacun à leur tour, & qu'il n'acorde cette distinction, qu'à ceux, qui peuvent édifier : *non per ordinem legant aut cantent, sed qui ædificent audientes.* C'est pour cela qu'il défend (*c*) encore d'être assez téméraire, pour oser lire ou chanter ; si l'on n'est pas en état de remplir cet ofice avec édification.

(*b*) *Regul. c.* 38.

(*c*) *Ibid. c.* 47.

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. VIII.

part de ces précieux mſſ. fort en repos. Les premiers, qui tentèrent de les déchifrer, lorſque le goût pour les belles choſes ſe réveilla, s'y prirent, comme on avoit fait avant eux, pour ſéparer les mots. Peu de très-anciens mſſ. par conſéquent qui aient pu ſe garantir toutafait de cette diſgrace. Les chartes antiques l'ont auſſi plus d'une fois partagée.

Si la lecture des mſſ. en lettres majuſcules ſoufrit tant de dificultés; les écritures curſives romaines, mérovingiennes, lombardiques, ſaxones en durent (1) cauſer bien davantage. Les yeux des vieillards ſurtout s'y refuſoient entièrement, ou ne les ſuportoient, qu'avec peine.

Comme au xe. ſiècle, l'ignorance s'étoit conſidérablement acrue, & que la forme du caractère curſif avoit beaucoup changé; une autre ſorte de dificulté commença bientôt à ſe faire ſentir. Elle regardoit ſpécialement les chartes en lettres lombardiques & franco-galliques. L'apas de l'intérêt excitoit quelquefois à faire des éforts pour la vaincre. Mais ſouvent le ſuccès n'y répondoit pas, ou ce n'étoit qu'imparfaitement. Elle n'arêtoit pas ſeulement le commun des lettrés; les auteurs les plus apliqués à recuillir les (2) monumens antiques, pour les faire ſervir à l'hiſtoire y ſuccomboient. On ne ſe rebuta pourtant pas, généralement, aux x. xi. (3) xiie.

(1) S. Boniface archevêque de Mayence éprouvoit l'incommodité de ces ſortes d'écritures, & ſurtout de la mérovingienne & de la ſaxone: lorſqu'il ſe plaint (a) de ne pouvoir trouver, dans la France orientale, de livres en lettres diſtinctes. Ma vue, dit-il, s'afoibliſſant, les lettres menues & liées ne peuvent plus lui convenir.

Les liaiſons & les entrelaſſemens de traits étoient preſque également propres à la curſive romaine & à la franco-gallique. La ſaxone incomparablement moins liée étoit ſouvent beaucoup plus menue. La minuſcule uſitée alors en Allemagne tenoit de l'une & de l'autre. Les perſones agées dépourvues du ſecours des lunettes, n'avoient pour toute reſſource que les caractères majuſcules ou les minuſcules très-gros & très-diſtincts. C'eſt ce qui fit continuer l'uſage de l'onciale, juſqu'à ce que la minuſcule fût devenue aſſez dégagée, pour être proportionée à toutes les vues.

(2) L'auteur de la vie de S. Beregiſe, abbé fondateur du monaſtère de S. Hubert en Ardennes, ſe trouva très-embaraſſé (b) à lire une charte originale du comte Grimbert. A peine put il y déchifrer la ve. année du règne de Thierri IV. Cependant cet anonyme n'écrivoit, qu'en l'an 937: c'eſt-à-dire un peu plus de 200. ans, depuis la date du diplome, dont il jugeoit l'écriture ſi barbare.

(3) Quoique D. Rivet nous donne, comme un des (c) plus habiles antiquaires & déchifreurs du xiie. ſiècle Gaultier, qui rétablit la plupart des regîtres publics, enlevés par Richard I. roi d'Angleterre à Philippe auguſte; nous ne voyons nul fondement à cet éloge, ni dans les qualités, que Guillaume (d) le Breton attribue à ſon eſprit, ni dans le détail, qu'il fait des matières, contenues dans ces regîtres pillés. Le travail auquel

(a) *Epiſt. 3. ad Daniel. epiſc. Winton.*

(b) *Sæcul. IV. Bened. parte. 1. p. 294. Annal. Bened. t. 2. p. 16.*

(c) *Hiſt. litt. t. 9. p. 164. 165.*

(d) *Philippid. l. 4.*

siècles. Il y eut encore des hommes, assez courageux, pour essayer de déchifrer les diplomes mérovingiens : mais durant les quatre siècles suivans, on se contenta des anciennes copies, lorsqu'on en avoit. A leur défaut ces pièces passoient pour indéchifrables. C'étoit leur faire grace, que de ne les pas juger indignes d'être transmises à la postérité. L'oubli auquel on les condamna servit peutêtre autant à nous les conserver, qu'un reste de vénération, pour des monumens, d'autant plus respectables, qu'ils étoient moins connus. Ce qu'on a dit de la cursive mérovingienne est également aplicable à la romaine & à la lombardique.

Les actes en cursive romaine n'étoient pas à la vérité si répandus, qu'ils le sont de nos jours. La plupart renfermés, dans les archives de Ravenne ne piquèrent la curiosité d'aucun antiquaire, avant le XVIe. siècle. Il n'en étoit pas de même des écritures lombardiques. Peu de contrées en Europe, où elles n'eussent pénétré, par le moyen des bulles des Papes. Quelqu'un néanmoins savoit-il les déchifrer au XIe. siècle, il ne laissoit pas d'être en France regardé, comme (1) un

présida Gaultier le jeune n'avoit besoin, que d'un homme judicieux, actif & fort laborieux. Aussi les louanges, que lui donne la Philippide ne vont-elles pas au-delà. » Il ne reste aucune trace d'un ouvrage si singulier, dit (a) M. l'abbé Sallier, dans sa savante *notice d'un regitre de Philippe auguste* ; à moins qu'on ne dise qu'il se retrouve, dans ce que le Trésor des chartes possède d'antérieur à l'année 1194. qui est l'époque de la journée de Fréteval. En ce cas Gaultier n'auroit pas fait un aussi grand éfort de mémoire, que nous le pensions, & ses recherches n'auroient pas remonté bien haut ; puisqu'*il n'y a, dit Dupuy, aucune pièce au trésor des chartes, que depuis le roi Louis le jeune*, dont le règne finit en 1180. « On ne peut donc pas conclure des travaux de Gaultier le jeune, qu'il fût ni habile déchifreur, bien moins encore, qu'il fût antiquaire. Les divers regîtres des chartes, émanées de Philippe, depuis 1195. jusqu'en 1222, & conservés au trésor des chartes & à la bibliothèque du roi, furent recueillis par les soins de Garin ou Guerin évêque de Senlis & chancelier. Nous pouvons juger de l'utilité de son entreprise, par les regîtres mêmes, qui sont parvenus jusqu'à nous : mais ils ne sont pas de nature à lui procurer les titres d'antiquaire & de déchifreur. Le dernier pouroit convenir avec quelque raison à ceux, qui dressèrent alors, & dans les deux siècles précédens, les cartulaires de plusieurs anciennes églises : puisqu'on y trouve souvent à la tête quelques diplomes de la première ou seconde race de nos rois.

(1) En 1075. l'élite (b) du clergé de Tours ne pouvant lire la bulle de Grégoire V, de l'an 926, apartenant à la collégiale de S. Martin, l'archevêque Raoul députa deux dignitaires à Barthelemi, abbé de Marmoutiers, comme au seul habile déchifreur, qui pût rendre le contenu de ce titre. L'écriture romaine ou lombardique, en laquelle il étoit écrit, en faisoit sans doute la dificulté la moins facile à vaincre. Il n'étoit toutefois ancien, que d'un siècle & demi. Il

(a) *Hist. de l'académ. des Inscript. t. 16. p. 168 169.*

(b) *De re diplom. p. 659. Annal. Bened. t. 5. p. 96.*

homme presque unique daus sa province. Tout un diocèse avoit recours à ses lumières. Mais les pièces étoient-elles anciennes, au moins de (1) deux ou trois siècles ? Leur dificulté paroissoit au-dessus des forces de l'esprit humain. A peine y pouvoit-on entrevoir quelques mots. A la renaissance des lettres, nos savans y furent étrangement embarassés. C'est une chose plaisante de voir, en quels termes, Paradin (2) exagère la dificulté de lire un ms. de S. Avit, aujourdui placé parmi ceux de la bibliothèque du roi, &

n'auroit pas aparamment embarassé des notaires ni des archivistes d'Italie, où cette écriture n'avoit pas encore cessé d'être en usage. Quoiqu'il en soit : ces sortes de faits prouvent d'une part, que les hommes capables de lire les anciennes écritures cursives étoient rares, & de l'autre, qu'elles étoient alors connues, & qu'elles n'ont pas, comme le prétend le P. Hardouin, été suposées, aux XIII. & XIVe. siècles. La même conséquence suit de la dificulté, qu'avoit, au VIIIe. siècle, S. Boniface à lire les livres de France : ce qui l'obligeoit d'en faire venir d'Angleterre. En parlant (a) du B. Barthélémi, deux fautes sont échapées à la plume du vénérable D. Rivet. » Raoul, » dit-il, archevêque de Tours, ayant » reçu du pape Grégoire VII. une bulle, » que ni lui ni ses chanoines ne pou» voient déchifrer, l'envoya à l'abbé, » pour la lire, & lui en faire une copie. » On jugeroit par là, que Rome em» ployoit dès-lors un caractère particu» lier, dans ses bulles & ses rescrits. « Mais 1°. c'étoit une bulle de Grégoire V. & non de Grégoire VII. 2°. Le caractère de nos jours dans les bulles ; loin d'être une continuation de celui de ce tems-là, n'a nul raport avec lui. Il étoit alors ordinairement lombardique. Avant le milieu du XIIe. siècle, il céda la place, dans les rescrits des papes, à l'écriture françoise. Cette dernière y persévéra, jusqu'à la renaissance des lettres, en dégénérant toujours un peu. Elle étoit devenue déja fort gothique, il y a 300. ans. On a depuis afecté de la retenir, dans les bulles, & non dans les brefs, & de la rendre à la longue encore plus gothique, que n'a jamais été le gothique le plus afreux.

(a) Hist. littér. t. 8. p. 155.

(1) Au sujet d'une bulle de Nicolas I, référée dans le cartulaire de la cathédrale de Beauvais ; on voit une (b) note, d'une main de quatre à cinq cents ans, portant, que ces lettres furent prises sur une copie, qui devoit être ancienne, vers le milieu du XIe. siècle, auquel on fixe l'age de ce cartulaire. Quant à la bulle même, on ajoute, que la manière, dont elle est écrite, la rend presque indéchifrable.

(b) De re diplom. p. 640.

(2) » Je ne veux (c) pas omettre, dit» il, qu'en l'église de S. Jean (de Lion) » se trouvent certains livres fort anciens, » écrits en écorces d'arbres, dont l'un est » lisible, & contient un commentaire sur » les psalmes ; l'autre, qui n'est rélié, » ains lacéré & imparfait, est écrit en » caractères antiques, & qui bonnement » ne se peuvent lire : (combien que la » lettre soit belle & nette,) & semble à » plusieurs, qui ne sont stylez à tels ca» ractères, que ce soit lettres grecques : » mais véritablement ce sont lettres la» tines, dont la forme est dissemblable » aux nôtres, pour la diversité des ca» ractères : qui fait que quelque bon es» prit que ce soit, il lui feroit mal aisé » d'en lire une page en huit jours. A la » vérité ce sont des œuvres d'Avitus ar» chevêque de Vienne, qui florissoit en» viron l'an cinq cents & vingt. «

(c) Hist. de Lion. p. 103.

En 1468. Ferrix depuis cardinal & archevêque de Tarragone, envoyé à Liège par Paul II. avec la qualité de commissaire apostolique, vit chez les Croisiers d'Aix la-Chapelle un ms. du concile de Calcédoine, qu'on croyoit avoir été

dont la lecture n'est plus regardée, comme une afaire de conséquence, pour un antiquaire. Si quelques littérateurs (1) du XVI. & même du XVII[e]. siécle, avant D. Mabillon, parvinrent à déchifrer des mss. de cette nature; ils lui laissérent toute la gloire d'aplanir la lecture des diplomes. Une seule (2) pièce en cursive romaine (a) fut capable d'arêter cette ancienne écriture, quoique latine, lui avoit paru obscure, embarassée & dificile à lire : *ut ipse*, dit-il, *hactenus nec veram lectionem, nec verum sensum ratiocinando, seu potius divinando, assequi potuerim*. D. Mabillon s'en tira assez heureusement : mais il n'en fut que plus frapé des conséquences, qui s'ensuivent des dificultés, éprouvées dans pareil cas par des hommes de la volée d'un Lambecius, d'un Brisson, d'un Goscelin, garde de la bibliothèque du roi. Si des (h) savans d'une érudition si consommée n'ont rien compris, dans ces monumens antiques; si les plus clairvoyans y ont fait autant de fautes, qu'on en remarque, dans la première copie de la charte de pleine sécurité, dont l'original est gardé à la bibliothèque du roi : comment s'en seroient tirés des écrivains du commun? Comment d'anciens copistes de chartes n'y auroient-ils pas fait des bévues énormes? Qu'on cesse donc de tenir pour suposées certaines copies pleines de fautes : tandis que les originaux mêmes n'en sont pas exemts. C'est le précis des réfléxions de ce judicieux auteur. Ajoutons avec tout le respect dû à ce grand homme, qu'il n'a point lu, & qu'il a mal lu plusieurs endroits de cette charte; qui ne sont pas néanmoins indéchifrables. Nous n'en citerons qu'un exemple. Il lit pour note chronologique : *Rufio Petromonico Magno Cethegon.* ou *Cethegone Consule*. Il doute à la vérité s'il ne faut pas *Viro clarissimo*. Au surplus il reconoit de grandes dificultés, dans les prénoms, & surtout dans *Petromonico*, qui n'est pas même latin. Mais en vain a-t-il recours (i) à des conjectures. Il faloit pour dissiper les nuages, lire, *Rufio Petronio Nicomago*, autrement (*Nicomacho*) *viro clarissimo consule*. Quoique cette vraie leçon ne change rien à la date; il eut

transcrit peu de tems après sa célébration. Pour satisfaire au desir qu'il eut d'en avoir une copie, on ne put découvrir qu'un seul homme à Cologne, qui osât entreprendre ce travail. *Tanta quidem vetustatis fuit, ut nisi cum difficultate legeretur, & unus duntaxat in Coloniensi civitate excopiare præsumeret.* Le P. Labbe (b) nous aprend ce fait dans une note tirée de (c) Crabbe. Il y a du reste tout sujet de croire que ce n'étoit pas une cursive romaine, qu'il fût question de rendre en écriture ordinaire. Il auroit falu chercher un déchifreur ailleurs qu'à Cologne. Probablement on ne l'eût pas trouvé dans toute l'Allemagne, ni même nulle part : puisqu'encore deux cents ans après, le célèbre Lambécius fut réduit à faire graver une charte de l'an 504. sans pouvoir la déchifrer.

(1) Alde Manuce raporta de France à Venise un Pline le jeune en écriture si diférente (d) de la nôtre : qu'il n'étoit pas possible, selon lui, de la lire; à moins qu'on ne se fût familiarisé avec elle, à force de l'étudier. D. Mabillon (e) conjecturoit, que cette écriture n'étoit pas diférente de la mérovingienne. Adrien (f) de Valois s'explique ainsi sur le ms. de S. Gregoire de Tours, dont M. Joli a fait présent à la cathédrale de Paris : » il est » écrit en lettres barbares si liées en» semble, & tellement entrelassées; qu'il » faut presque deviner, pour le lire. « Ce n'est pourtant, qu'une écriture mérovingienne, qui n'est pas des plus dificiles.

(2) Quelque torture que ce savant homme eût donnée à son esprit, pour se mettre au fait du papier d'Egypte, que D. Mabillon a fait d'après lui graver à la fin de son V[e]. livre de la Diplomatique; il (g) fut forcé de reconoitre, qu'il n'avoit pu ni le lire ni le deviner : tant

(a) De re diplom. p. 568. 458. *

(b) Conc. t. 4. col. 888.

(c) Pag. 947.

(d) Epist. ad Aloysium Senat. Venet.

(e) De re diplom. p. 50.

(f) Rerum Francic. t. 2. præfat.

(g) Biblioth. Cæsar. t. 8. p. 647.

(h) De re diplom. p. 457. *

(i) De re diplom. p. 457.

II. PARTIE Sect. III. Chap. VIII.

tout court le célèbre Lambécius Ce fut pour lui un chifre ; où jamais il ne put rien comprendre.

Voila quelles sont ces écritures fabriquées par des imposteurs, au jugement des (a) P P. Germon & Hardouin. Ne rapelons pas les inconvéniens sans nombre, qu'entraine ce systême révoltant : ne nous amusons pas à le combatre, par la dificulté constatée, dans presque tous les siècles de les lire, & surtout depuis qu'elles eurent cessé d'être en usage. Nous ne manquerons pas d'ocasions, pour prouver de plus en plus leur sincérité.

(a) *Discept.* I. c. 4.

L'écriture cursive caroline, quoique beaucoup plus aisée que la romaine, la mérovingienne, & la lombardique, ne laissoit pas d'embarasser fort ceux, qui entreprenoient de la lire : surtout depuis qu'elle eut été totalement abolie (1) au XIIe. siècle.

Mais que peut-on penser de l'exactitude des copies, qu'on cite des plus anciennes écritures dans les tems, où l'art de déchifrer étoit voilé des plus épaisses ténèbres ? Il n'est pas absolument impossible, qu'on n'ait fait alors de quelques diplomes des copies très-fidèles. Tous les ages ont produit des hommes d'une pénétration, d'une patience & d'une sagacité, à laquelle rien de possible ne put se refuser. Mais il faut en tomber d'acord, avant ces derniers tems, ils devoient être très-rares. Les copies prises sur des originaux si dificiles à pénétrer ; lorsqu'on n'étoit point guidé par d'anciens transumpts, durent pour l'ordinaire être extrèmement fautives. De-là tant de pièces rejetées, flétries : parceque leurs originaux n'auroient pas manqué de l'être ; s'ils leur eussent été conformes. Mais lorsqu'ils ont vu le jour ; l'honneur de ces pièces a été

faut souvent beaucoup moins, pour tout déranger. Encore une fois, si un antiquaire aussi habile que D. Mabillon, hésite & même bronche quelquefois dans la lecture d'une charte romaine ; que peut-on atendre de copistes postérieurs au IXe. siècle : lorsqu'ils sont tombés sur des monumens presque également dificiles ?

(1) Aymeric de Peyrat abbé de Moissac transcrivit au XIVe. siècle un diplome acordé l'an 845. en faveur de son monastère par Pepin II. roi d'Aquitaine. Mais il avoue qu'il étoit dificile à lire, atendu que l'écriture étoit très-ancienne. C'est probablement de cette dificulté que naissent certaines fautes d'écriture, qu'on remarque dans les copies de ce diplome. Le nom de *genitor* pour *progenitor* donné à Louis le débonaire, pouroit bien être de ce nombre. D. Vaissète (b) soutient cependant qu'en rigueur la dénomination de *genitor* a pu être atribuée au grand-père, & qu'on ne voit rien d'ailleurs dans ce diplome, dont on n'a plus l'original, qui ne convienne au style de ceux des autres rois de la seconde race.

(b) *Hist. de Langued.* t. I. *Preuves* p. 92.

rétabli ;

parcequ'ils ne ressembloient point aux copies infidèles, qu'on en avoit tirées, faute de les savoir bien lire. Au contraire la perte des autographes a souvent entrainé celle de leur réputation ; sans que l'infidélité des copies présumée, mais non démontrée ait fait suspendre des jugemens trop sévères ou trop précipités. C'en est assez sur la dificulté de lire les mss. & les diplomes : voyons maintenant, quel fut le sort de l'écriture.

L'art d'écrire estimé des Romains: les sénateurs & les esclaves le cultivent : les barbares le négligent, par une suite de leur mépris pour les lettres.

II. Tous les peuples policés estimèrent l'art d'écrire. Les Grecs & les Romains regardoient, comme idiots & rustiques, les hommes, qui l'ignoroient. Ils ne négligeoient pas de le faire aprendre à leurs esclaves, à ceux mêmes, dont ils ne prétendoient pas orner l'esprit de diverses conoissances. Les Romains non contens de s'être déchargés sur eux du soin d'écrire en notes ; leur firent exercer une partie des fonctions de notaires ; avant qu'elles fussent érigées en charges publiques. Ce furent des notaires afranchis, qui formèrent une science réglée des abréviations & des notes, auparavant livrées au caprice de chaque écrivain, comme elles le sont encore aujourdui. Ils dressèrent d'amples recueils de celles, dont on étoit en possession : ils en inventèrent de nouvelles, & les réduisirent par classes. C'étoit parmi les esclaves, que les Romains trouvoient des copistes, capables de recueillir les discours privés ou publics, avec quelque rapidité qu'ils fussent dictés ou prononcés. Les Grecs les apeloient tachygraphes, & (1) calligraphes, ceux dont l'ofice étoit de mettre au net les minutes. Mais souvent ces deux emplois étoient réunis dans la même persone.

Si les Romains abandonoient ordinairement aux esclaves l'emploi de copistes ; ils n'en avoient pas moins d'estime pour l'art d'écrire. Ils faisoient gloire de s'y apliquer, & plus encore d'en tirer parti, pour les compositions, qu'ils méditoient. Ils écrivoient souvent leurs lettres de leur propre main. Les empereurs mêmes ne s'en dispensoient pas toujours. Plus de deux cents ans avant J.C. les femmes (a) savoient écrire. Celles qui n'avoient pas le talent de le faire

(a) *Plaut. pseudol. act. 1. sc. 1.*

(1) Le tachygraphe des Grecs étoit le notaire des Romains, & le calligraphe des premiers l'antiquaire, le libraire & quelquefois le scribe de ceux-ci.

avec grace, ne (1) laissoient pas de s'en tirer comme elles pouvoient. Quintilien (*a*) semble se plaindre, que de son tems on le négligeoit, non pas jusqu'à dédaigner d'aprendre à écrire; mais jusqu'à ne pas se soucier de le faire avec élégance & promptitude. L'empereur Carin est blamé par Vopisque d'avoir porté le dégoût pour l'écriture, jusqu'à se décharger sur un subalterne du soin de contrefaire sa main, dans les rescrits & dépêches, où sa signature devoit paroitre. Lorsque l'empire romain subsistoit encore, dans toute sa splendeur; l'estime, que les barbares faisoient des Romains, réjaillissoit sur leurs mœurs, leurs arts, & leurs usages. Mais quand ils les virent domptés & détruits par des hommes sans savoir; comme ils n'apercevoient rien, qui mît plus de diférence entre eux & les Romains, que les arts & les sciences; ils se figurèrent, que les lettres énervoient le courage, & qu'il ne faloit pas chercher d'autre cause de la chute des Césars, du renversement de Rome, & des victoires continuelles, remportées par les peuples incultes & grossiers du Nord sur les Romains, polis & cultivés par les lettres. Prévenus de ces fausses (2) idées, ils n'avoient garde de s'apliquer

(*a*) *Instit. orat. lib.* 1. *c.* 1.

(1) Les mauvaises écritures furent de tous les siècles. Elles ne décrient que ceux, où elles sont familières aux persones, qui par état devroient le mieux écrire. Qu'une femme traçât des lignes si peu droites, que les lettres semblassent montées les unes sur les autres, & tracées de la pate d'une poule; qu'il falût une sybille pour les déchifrer; on ne doit pas conclure de ces plaisanteries de Plaute, que de son tems l'écriture fût fort mauvaise; mais plutôt qu'elle avoit coutume d'être lisible, droite & bien formée: qu'il y avoit toutefois des mains grifonantes, & que telles étoient pour l'ordinaire celles des femmes. Au reste dificilement pouroit-on entendre les expressions du poëte comique de toute autre écriture, que de la cursive romaine. Peutêtre aussi fait-il allusion à sa forme. Plusieurs de ses lettres sont communément apuyées, & pour ainsi dire, entées les unes sur les autres. Telles sont l'*a* & le *c*, mais surtout l'*e* & le *t*; sans parler de celles, qui leur servent de base, en bien plus grand nombre. Sur la fin du VIIe. siècle & vers le commencement du VIIIe. les lignes des écritures mérovingiennes, de celles même des diplomes royaux, sont assez sujettes à monter & à descendre. On en voit aussi de peu droites, dans quelques diplomes du roi Eude, malgré les lignes blanches, tirées exprès, pour régler l'écriture. Mais en fait de mauvaise écriture, vit-on jamais rien de plus détestable, que les piés de mouche du XVe. siècle, les tirades du XVIe, & le grifonage de nos sergens?

(2) Ils ne concevoient rien de plus beau, qu'une bravoure aveugle. Se rendre redoutable à tout le monde, piller impunément ses voisins; c'étoit là, selon eux, le comble de la grandeur, la source de la vraie illustration, de la gloire & du mérite. Leur manière d'envisager les sciences, & celle de M. Rousseau de Genève n'étoient pas fort diférentes. Mais ils se seroient crus dégénérés en Romains; s'ils avoient su, comme lui, plaider la cause de l'ignorance.

à l'étude. Et pour ne point s'exposer à la tentation de se passioner pour elle ; ils s'en fermoient pour toujours la porte, en ne voulant pas même soufrir, que leurs enfans aprissent à lire & à écrire.

Rois, reines, empereurs, qui ne savoient pas écrire. Charlemagne étoit-il de ce nombre ? Autres rois, princes, & grands, à qui l'art d'écrire fut toujours inconnu.

III. Rien alors de plus ordinaire, que de voir des grands & des princes, incapables de mettre leur nom par écrit. Théodoric roi des Ostrogots, quoiqu'élévé à la cour de Constantinople, ne le savoit pas. Il faloit bien que le roi son père eût à cet égard notifié ses intentions. Sans cela l'éducation d'un jeune prince de dix ans, donné en otage à l'empereur Léon, auroit-elle été négligée, jusqu'à (1) ne pas le rendre capable d'écrire son nom ? Mais ce qui fait bien voir, que c'étoit une ignorance afectée & par goût de nation : c'est que Théodoric lui-même devenu souverain de l'Italie, ne permettoit (a) pas à ses Gots de fréquenter les écoles des anciens habitans du païs. Les principaux d'entre les Goths indignés, de ce que Amalasunte faisoit étudier son fils Athalaric, successeur de Théodoric, s'en plaignirent, comme de la chose du monde la plus oposée aux mœurs d'une nation belliqueuse.

(a) *Procop. de Bello goth. l. 1. c. 2.*

L'empereur Justin, Thrace d'origine, & de basse naissance, ne savoit ni lire ni écrire. Sa condition, sa patrie demi-barbare, & depuis long tems en proie aux peuples du Nord, qui l'étoient toutafait, rend moins surprenante l'ignorance d'un empereur, qui d'ailleurs avoit commencé par le métier de simple soldat.

Nos rois Francs ne parurent pas d'abord plus afectionés aux lettres, que les Goths ; quoiqu'ils en fussent moins ennemis. Quelque superficiel que fût le savoir de (2) Chilpéric ;

(1) La politique des Romains, depuis surtout qu'ils se furent métamorphosés en Grecs, alla bien jusqu'à cacher soigneusement à leurs voisins les secrets de leur Tactique ; mais loin de leur faire un mystère de l'art d'écrire ; ils auroient cru adoucir utilement pour eux mêmes la férocité des barbares, s'ils avoient pu leur communiquer leur goût pour l'étude & pour les sciences.

(2) Chilpéric fut le premier de nos rois, qui eut quelque teinture des sciences & des belles lettres. Peutêtre, fut-il aussi le premier de ceux qui sçurent véritablement écrire. Depuis lui, les rois mérovingiens, ou du moins la plupart d'entre eux ne l'ignorèrent pas. Nous ne voyons même, que des rois enfans, sur qui puisse tomber cette ignorance. Mais on ne peut dire, qu'elle ait toujours duré ; si ce n'est qu'ils n'aient pas assez vécu, pour aquérir la disposition contraire.

on le regarda comme quelque chose de rare. Depuis lui toutefois les exemples de rois & de reines, qui ne pouvoient pas seulement écrire leur nom, devinrent moins fréquens. On en connoit cependant plusieurs. Tels (1) sont (a) Clovis II. Childeric (b) II. & Clovis III : telles sont Nanthilde, Bathilde, & Clotilde mère de Clovis III.

Sur la fin de la dynastie des Mérovingiens, les secousses terribles dont l'état fut agité, achevèrent de détruire le peu de goût, qu'on avoit repris pour les lettres. Les chefs de la race des Carlovingiens ne savoient pas écrire. C'est au moins ce qu'on peut dire de Pépin le bref & de Carloman. Charlemagne (2) lui-même ne l'avoit pas apris d'enfance. Les tentatives,

(a) *De re diplom. p.* 110. 376. *& seqq.* 606. *&* 608.

(b) *Longueval. t.* 4. *p.* 44.

(c) *Discept.* 1. *p.* 138. *& seqq.*

(d) *Hist. des contest. sur la diplom. p.* 198. *& suiv.*

(e) *Fleuri hist. eccles. t.* 9. *l.* 44. *p.* 473. *Le Blanc, Traité des mon. p.* 90. *Fontanini Vindic. dipl. p.* 170.

(f) *Augusta quinqueCarolorum historia ab Adamo à Zajezda.* — *Nova acta erudit. Nov.* 1737.

(g) *De lingua latin. in Germaniá fatis c.* 3. *p.* 61.

(h) *Verona illustrata. col.* 337.

(i) *De re diplom. supplem. p.* 20.

(k) *Biblioth. Caesar. lib.* 2. *c.* 5. *p.* 263. 264.

(l) *Eckhart Rerum Franc. t.* 1. *lib.* 24. *p.* 681.

(m) *De l'utilité des voyages. t.* 2. *p.* 528.

(n) *Biblioth. universal. prologo fol.* XXXIII. ✝.

(o) *Comment. de re diplom. cap.* 2. §. 62. *p.* 118.

(1) Le P. Germon (c) & M. Raguet (d) entassent citation sur citation, pour prouver, que Clovis II, c'est-à-dire un enfant de quatre ans, savoit écrire & signer. Mais toutes ces prétendues signatures ne sont que de purs monogrames, faits soit avec des estampilles, soit avec des tablettes percées, dans les ouvertures desquelles on faisoit passer le calamus, en tenant la main du jeune prince.

(2) Plusieurs auteurs ont mis en problème, s'il savoit écrire. Les uns ont répondu (e) négativement : les autres ont (f) soutenu l'afirmative : d'autres en plus grand nombre disent, qu'il ne put jamais parvenir à peindre les beaux caractères, tels qu'étoient les majuscules, usités soit dans les mss. soit à la chancellerie ; qu'il étoit néanmoins capable de tracer ceux de l'écriture ordinaire. Celle à laquelle il s'apliqua sans succès, n'étoit autre, au sentiment de (g) Burchard, que l'ancienne germanique, dont la forme grossière & rustique ne méritoit pas, qu'un si bon esprit prit tant de peine, pour ne rien aprendre. Les dificultés qui, rélativement à l'aquisition de l'art d'écrire, arrêtèrent les progrès de Charlemagne, Frantzius dans sa vie les réduit à n'avoir pu rendre exactement par des images les mouvemens des astres. L'aplication du monarque eut tout un autre objet, aux termes d'Eginhart, qui ne dissimule pas son ardeur pour l'astronomie. M. Maffei non content de se (h) déclarer pour la première opinion, conclut que D. Mabillon inclinoit pour elle, de ce qu'il fait commencer sous ce roi l'usage des monogrammes. Il auroit pu s'autoriser d'un texte bien plus précis, où le célèbre Bénédictin (i) se croit apuyé d'Eginhart, pour avancer, qu'un prince d'un si vaste génie & d'une si grande érudition, ne savoit pourtant pas mettre son nom par écrit. Le docte marquis s'élève contre Lambécius & le P. Pagi : parcequ'ils ont, selon lui, prétendu faire consister dans la formation des grandes lettres, dont on use à la chancellerie, l'écriture, à laquelle Charlemagne avoit essayé d'acoutumer sa main, sans pouvoir y réussir. Les expressions de Lambécius (k) semblent n'avoir pour but, que les lettres historiées. Eginhart auroit donc plutôt refusé à Charle la qualité de peintre, que celle d'écrivain. Mais qui croira, qu'un (l) si grand roi ait perdu le tems à peindre de belles majuscules ? M. Baudelot étoit pourtant si enchanté de cette manière d'expliquer Eginhart, que pour la faire triompher de toutes les autres, il propose sérieusement (m) de changer son *scribere* en *pingere*, & *litteris* en *lineamentis*. Qui pouroit soutenir pareille licence, sous prétexte de correction ?

M. Maffei est à son tour combatu par (n) Don Nassare. Ce dernier lui reproche, ainsi qu'à D. Mabillon de ne pas entendre Eginhart. Heuman (o) n'est pas moins persuadé, qu'on ne le comprend pas, quand on conclut de ses paroles,

qu'il fit, dans un age plus avancé, pour façoner sa main à l'écriture, & le peu de succès de ses éforts, le prouvent assez.

La même ignorance avoit cours en Angleterre, & les rois anglo-saxons n'en étoient pas exemts. Withred, qui regnoit sur la fin du VIIe. siècle & le commencement du VIII, ne

que Charlemagne ne savoit pas écrite. Il faut, à son avis; les restreindre à la belle écriture des calligraphes. C'est aussi le parti, que prennent D. Rivet, D. Bouquet, Jean-George Eckhart, d'après Schminck. Le P. Longueval (a) interprète de même la prétendue incapacité de cet empereur. » Il s'agissoit aparamment, dit-il, de l'écriture, dont on » se servoit, pour transcrire les livres, » & qui étoit diférente de l'écriture » usuelle. D'ailleurs on conserve, A CE » QU'ON CROIT, les originaux de plusieurs chartes, où Charlemagne a souscrit de sa propre main par un monogramme, dont les lettres, qui composent son nom, sont très-bien formées. « Nous passons ce monograme, que le P. Longueval a soin de faire représenter : quoiqu'en bon Hardouiniste, il ne crût pas, qu'on ait aujourdui les originaux d'après lesquels il est tiré. Mais qui ne le prendra pour un grand antiquaire, quand il prouve, qu'un prince savoit écrire : parceque les lettres, qui composoient le monograme de son nom, étoient bien formées ? Comme si elles n'avoient pas été tantôt imprimées avec des estampilles, tantôt tracées au travers de tablettes percées, tantôt formées de la main des secrétaires ! C'est ce que nous ne tarderons pas d'exposer en peu de mots, en atendant, que nous traitions des monogrames.

Si notre sentiment pouvoit être de quelque poids; pour concilier ceux de tant de grands hommes, autant qu'il est possible : nous acorderions à D. Mabillon, qu'au tems, où Charlemagne introduisit l'usage des monogrames; il ne savoit pas encore écrire. Nous ajouterions, qu'après l'avoir apris, il ne se départit jamais de sa première façon de signer. Nous ne voyons, dans la vie de (b) Charle par Eginhart, ni cette ignorance totale de l'art d'écrire, ni cette capacité pour une sorte d'écriture, à l'exclusion des autres, que plusieurs lui attribuent. En un mot il savoit écrire, mais il ne devint jamais habile dans cet art. C'est, ce semble, tout ce qu'on peut inférer de ce texte : *tentabat & scribere, tabulasque & codicillos ad hoc in lectulo sub cervicalibus circumferre solebat, ut cum vacuum tempus esset, manum effigiendis literis assuefaceret : sed parùm successit labor præposterus ac serò inchoatus.* S'il restoit quelque doute, il seroit résolu par un autre passage du même auteur. Il y est (c) expressément porté, qu'il ECRIVIT & qu'il aprit par cœur les vieilles chansons barbares, où l'on célébroit les exploits & les guerres des anciens rois : *barbara & antiquissima carmina, quibus veterum regum actus ac bella canebantur, scripsit.* Ce qu'il fit par lui-même pour la (d) correction des livres, supose aussi, qu'il savoit écrire. Lambécius (e) ateste, que dans la bibliothèque impériale, on conserve un ms. corrigé de sa propre main. Mais ce qui paroit encore plus décisif : un concile tenu à Fismes, au diocèse de Reims, & dont on croit les actes dressés par le fameux Hincmar, porte que Charlemagne avoit au chevet de son lit des tablettes avec un stylet, qu'il y marquoit ses réflexions les plus avantageuses au bien de l'église & de l'état, & qu'il les communiquoit ensuite à son conseil. Le fait est apuyé sur le raport de témoins oculaires, *ab illis audivit, qui interfuerunt.* Eckhart fait célébrer ce concile, qu'on apele *apud sanctam Macram*, sous Charle le chauve. D'autres le fixent à l'an 881. Quoiqu'il en soit : ce témoignage peut servir de commentaire au texte d'Eginhart. Il sera donc restreint à une écriture, ni belle ni hardie, & non à l'impuissance d'écrire.

(a) Tom. 4. p. 526.

(b) Bouquet. t. 5. p. 99. n. 25.

(c) Ibid. n. 29.

(d) Hist. litter. t. 4. p. 370. 409. 410.

(e) Lib. 8. p. 645.

savoit (a) pas signer son nom. A peine Tassilon, duc de Baviére en (b) pouvoit-il former les premières lettres. Herbaud comte du sacré palais, & par conséquent le chef de la justice de l'empire en 874. étoit (c) encore moins habile. Plusieurs autres seigneurs d'Allemagne se trouvoient (1) dans le même cas. Quoiqu'en Orient l'art d'écrire fût plus cultivé, on y vit un Basile (d) le macédonien augmenter le nombre des princes incapables de signer un acte dans toutes les formes.

» L'ignorance, qui (e) regnoit dans le IXe. siècle (2) & » les suivans, dit D. Hyacinthe Morice, étoit si grande, » que les laïques ne savoient pas même écrire leurs noms. « Ce mal empira, durant (3) les X. XI. & XII. Guillaume le

(a) *Spelman. Concil. t. 1. p. 193. 198.*

(b) *Metropol. Salisb. t. 1. p. 125.*

(c) *Annal. Bened. t. 3. p. 186.*

(d) *Fleuri. t. XI. p. 297. 298.*

(e) *Mém. pour servir à l'hist. de Bret. t. 1. préf. p. VIII.*

(1) Il ne faut pas douter, dit (f) Ludewig qu'il n'y ait eu des empereurs, qui ne savoient point écrire : puisque les princes mêmes n'avoient pas honte d'attester leur ignorance dans les diplomes, par cette formule solennelle : *quia litteras nescio : caractères pingere ignoro ; propter ignorantiam litterarum* : & en alleman : *Weilich schreibens uner fahren.* Cependant cela ne doit pas s'étendre, continue Ludewig, à un si grand nombre. D'ailleurs ceux qui ne savoient pas écrire, imprimoient leur nom avec des estampes de bois ou de cuivre, ou bien dirigeoient, au travers de lames percées, les mouvemens de la plume. Ils supléoient encore à leur ignorance par des marques ; que nous apelons *handgemerk, handzeichen* par des croix, par des figures monstrueuses. Enfin les témoins, les dates, les sceaux, les chanceliers, les chapelains ou les notaires suffisoient pour revêtir les chartes de toute l'authenticité, qu'on exigeoit alors. Ainsi l'on ne peut rien conclure de là contre la multitude, ni contre la sincérité de ces pièces.

(2) Il n'en faut pourtant pas inférer, que cette ignorance s'étendit à tous les laïques, mais seulement à leur très-grand nombre. Nous en voyons encore alors quelques-uns signer des diplomes ; non seulement en Italie, où cet usage se soutint bien plus long tems, mais même en France.

(3) L'illustre auteur du *Nouvel abrégé chronologique de l'histoire (g) de France* n'en dit peutêtre pas assez : lorsqu'au Xe. siècle il représente *l'ignorance comme si profonde, qu'à peine les rois, les princes & les seigneurs, encore moins le peuple savoient lire* : mais n'en dit-il pas un peu trop ; quand il ajoute, *qu'ils conoissoient leurs possessions par l'usage, & n'avoient garde de les soutenir par des titres : puisqu'ils ignoroient l'usage de l'écriture ?* Sur l'année 929. il avoit déja dit : *Ici, finissent les capitulaires (h) de nos rois. Les plus anciens titres, dont nous ayons conoissance depuis, ne commencent qu'à Louis le gros, à l'an 1100, encore jusqu'à S. Louis, si l'on en excepte l'ordonance de Philippe auguste de l'an 1190. ce ne sont que chartes particulières acordées à des églises &c.* 1°. Les exceptions à l'ignorance générale s'étendoient alors si rarement aux seigneurs, qu'il n'étoit pas nécessaire d'y recourir en leur faveur. 2°. Quoique presque aucun laïque ne sût écrire ; on ne laissoit pas de soutenir souvent ses possessions par des titres antérieurs au Xe. siècle. Il y a plus : malgré les divers moyens pratiqués, pour se dispenser de dresser des actes ; la coutume & les loix mêmes obligeoient de se faire expédier des chartes en diférentes ocasions. L'obligation étroite cessant ; les plus sages ne laissoient pas de donner la préférence aux titres sur les

(f) *Reliquiæ mss. & diplom. t. 1. præf. p. 92. 93.*

(g) *4e. edit. in 8°. p. 95.*

(h) *Pag. 74.*

conquérant, tout amateur des ſavans & tout grand monarque qu'il fût, ne ſe diſtinguoit point par cet endroit. Philippe I. ſon ſeigneur ſuzerain, quoique ſon inférieur à divers égards, n'étoit, à celui-ci, que ſon égal. Les XI. & XIIe. ſiècles ont néanmoins eu deux rois de France lettrés, Robert & Louis le jeune: mais alors dificilement trouvoit-on (1) quelque homme, qui ne fût pas d'égliſe, & qui ſût écrire.

Ecléſiaſtiques, qui ne ſavoient pas écrire, ou qui ne daignoient pas ſigner.

IV. On n'eſt pas étoné de voir des laïques ignorer l'art d'écrire; ſurtout depuis que la barbarie eut couvert la face de la terre. Que des écléſiaſtiques ne l'aient pas ſu, qu'ils l'aient déclaré nettement; c'eſt ce que certains écrivains de nos jours, qui jugent des mœurs antiques par les nôtres, ne ſauroient digérer. Quelle ſera donc leur ſurpriſe, lorſqu'en Occident, comme en Orient, on leur prouvera ces faits par des exemples antérieurs à l'inondation des barbares, & contemporains aux ſiècles les plus floriſſans de l'empire de Conſtantinople? Que repliquer, quand on leur fera voir en 411. à la conférence de (a) Carthage un évêque, par pure

ſymboles d'inveſtiture & les contrats non écrits. Dès le Xe. ſiècle, la mode fort acréditée (b) des notices hiſtoriques, dreſſées avec des formalités plus ou moins ſolennelles, prouve aſſez, qu'on n'aimoit pas à s'en tenir à des conventions ou donations verbales, quoiqu'en préſence de témoins. Enfin un nombre très-conſidérable de (c) chartes, dont les originaux ſubſiſtent encore, ou tirées de cartulaires des X. & XI. ſiècles, pour ne rien dire des ſuivans, ateſtent, qu'on ne diſcontinua jamais de ſoutenir ſes poſſeſſions par des titres.

Il ſeroit (d) abſurde & contraire aux notions les plus communes de croire qu'il n'y ait point eu de titres depuis 919. jusqu'à l'an 1100. Ce ne fut jamais la penſée de l'illuſtre auteur: nous en ſommes certains par ſon propre témoignage. Il paſſe ſi rapidement des capitulaires de nos rois à ce qu'il apelle les anciens titres, de ceux-ci aux ordonances, & de ces dernières aux chartes, qu'on a lieu de juger qu'il n'a pas prétendu aprofondir la matière: auſſi pouroit-on dire qu'il en étoit en quelque ſorte diſpenſé par la nature même de ſon ouvrage. N'exigeons pas d'un ſavant hiſtorien, qui ſe propoſe uniquement d'ofrir des vues générales, qu'il parle avec la préciſion, qu'on a droit d'atendre d'un diſſertateur, qui n'embraſſe qu'un point particulier.

(1) Sur la fin du XIIIe. ſiècle l'art d'écrire commençoit à reprendre faveur parmi les laïques. Cependant M. de Valbonais (e) nous aprend qu'il étoit encore fort rare de voir des perſones, qui ſçuſſent lire & écrire. » De huit témoins, » qui furent préſens à l'ouverture du teſ» tament de Guillaume de Beauvoir, il » y en avoit cinq, qui ne ſavoient pas » écrire, & qui s'en remirent à une main » étrangère, pour la ſouſcription de leur » nom. « C'étoit en 1277. Au commencement de ce ſiècle, peutêtre ne s'en feroit-il pas trouvé un, qui pût ſouſcrire. On comprend bien, que nous ne parlons ni des écléſiaſtiques ni des juges & notaires laïques, qui commençoient à être diſtingués des vrais clercs: quoique ceux-ci exerçaſſent encore aſſez fréquemment les fonctions des uns & des autres.

(a) *Collat. die* 1. *c.* 133.

(b) *V. notre* 1. *t. part.* 1. *ſect.* 3. *ch.* 5.

(c) *V. les recueils de M. Baluze, des Pères Dacheri, Martène & Durand, le* 6e. *livre de la Diplomatique, le* 2e. *tome de l'hiſtoire générale de Languedoc, & le* 9e. *des Hiſtoriens de France, recueillis par D. Bouquet &c.*

(d) *Lettr. de M. le Préſident Henault.*

(e) *Hiſt. de Dauphiné. t.* 1. *p.* 228.

incapacité, hors d'état d'écrire ſon nom ; deux prélats revêtus de la même dignité dans le conciliabule d'Ephèſe, ne pouvoir ſigner : plus de quarante évêques au concile de Calcédoine, réduits (*a*) à ſigner par les mains d'autres évêques, ou recourir à celles de leurs prêtres ou de leurs diacres.

(*a*) *Labbe concil. t. 4. act. 6. col 581. & ſeqq.*

Si des évêques obligés d'ateſter par leurs ſignatures les actes des conciles généraux, auxquels ils étoient députés, s'en déchargèrent ſur des mains étrangères ; on n'exigea pas des abbés, des prêtres & des clercs, qu'ils ſignaſſent toujours par eux-mêmes. Le concile ſous Ménas (*b*) nous fait conoitre deux ſupérieurs de monaſtères, dont la capacité n'aloit pas, juſqu'à ſavoir mettre leur nom au bas d'un acte. Pluſieurs des moines (1) d'Orient, qui préſentèrent (*c*) contre Sévère une requête à ce patriarche, quoique archimandrites ou ſupérieurs de monaſtères, & même prêtres, ſe virent par le même motif dans la néceſſité de la faire ſouſcrire en leur nom. De ce nombre fut Sabbatius, prêtre & ſupérieur du monaſtère d'Hypace. Nous ne parlerons point d'un Gratien ſoudiacre, qui ne put mettre ſon nom à la célèbre charte de Ravenne, publiée & figurée dans le ſuplément à la Diplomatique de D. Mabillon. S. Bénoit n'exigeoit pas, qu'on ſût (*d*) écrire, pour faire profeſſion de ſa règle. Tous les moines ne le ſavoient (*e*) pas encore, au commencement du XIe. ſiècle.

(*b*) *Act. 1. col. 34. 35.*

(*c*) *Lab. concil. t. 5. col. 130. 135*

(*d*) *Reg. c. 58.*

(*e*) *Fulbert. Carnot. ep. 21.*

Mais il étoit réſervé au moyen age de ne pas vouloir prendre la peine de ſigner, ſoit qu'on ſût écrire, ou qu'on ne le ſût pas. Les écléſiaſtiques & les évêques mêmes n'ont que trop ſouvent copié les mœurs ſéculières, dans des choſes beaucoup plus importantes. L'uſage introduit par nos rois carlovingiens de ne plus faire de ſignatures ordinaires, ne pouvoit donc manquer d'avoir bien des imitateurs, même parmi les évêques & les abbés. On peut en voir des exemples dans la (*f*) Diplomatique de D. Mabillon.

(*f*) *Lib. 2. c. 22. n. 5. 10.*

Etoit-il d'uſage de faire dans les actes publics & privés un aveu ſolennel de ſon incapacité d'écrire ? Diplomes diférens,

V. Quoiqu'il y ait eu des peuples aſſez barbares, pour ſe laiſſer prévenir contre l'art d'écrire ; nous ne voyons perſone, qui ſe ſoit glorifié de cette ignorance ; lorſqu'il s'agiſſoit de ſouſcrire quelque acte, auquel il étoit intéreſſé. Mais ſoit humilité, ſoit ſoumiſſion aux loix, ſoit diférence

(1) On en compte au moins ſept, dont quelques-uns étoient prêtres.

de

de mœurs & de coutumes ; l'aveu de cette impuissance coûtoit peu : ou s'il coûtoit quelque chose à l'amour propre, on savoit le sacrifier de bonne grace. La franchise de ces bons vieux tems paroit incroyable aux Germons, aux (a) Raguets & à leurs partisans. Quand Clovis II. & la reine Nanthilde sa mère n'auroient pas su (b) écrire ; ils ne devoient pas, à les entendre, *faire* (c) *parade d'une ignorance si extraordinaire dans un acte public*. Qu'étoit-il besoin, que des rois s'excusassent de souscrire ; lorsque (1) leur signature [illegible]

où la signature des rois mérovingiens étoit & n'étoit pas employée.

(a) *Hist. des contest. p.* 199.
(b) *Germ. discept.* I. *p.* 142. 143.
(c) I. *suplem. à la défense de S. Ouen. p.* 17.

(1) La preuve, que la signature des rois étoit inutile à la validité des diplomes : c'est que D. Mabillon a publié treize *préceptes* ou *plaids*, tous tirés sur les originaux, tous de rois mérovingiens, où ils ne signent pas : & cependant ils n'en font point d'excuse. Mais il ne faut que deux observations, pour résoudre la dificulté. 1°. Les anciens *plaids* sont des arêts, où l'on renferme les jugemens prononcés, sur des procès discutés en présence du roi & de ses principaux ministres. Jamais roi mérovingien ne les signa : seulement il les faisoit vérifier par un de ses référendaires, sous la clause *recognovit*. Or sur les treize diplomes cités par le P. Germon, neuf sont des *plaids*, ils en portent le titre. Tels sont les 11. 15. 16. 19. 21. 25. 27. 28. 32. Au 13e. nommément alégué par le Jésuite, comme non souscrit, quoique signé du roi dans toutes les formes, nous substituons le 15e. qui ne l'est pas, & qu'il aura voulu indiquer. A ces neuf diplomes, il faut encore joindre le 24, mal a-propos intitulé *précepte* dans la Diplomatique. Et qu'on ne nous opose pas le 10e. diplome, portant le titre de *placitum*, & toutefois signé par le roi Thierri III. C'est encore un titre démenti, par le texte, qui se qualifie lui-même une fois *précepte* & deux fois *autorité*. Aussi, loin de l'objecter, le P. Germon n'en tire-t-il aucun avantage. Il n'étoit pas homme à prévenir la réponse à ses objections, quand même il l'auroit prévue : & il ne pouvoit, sans la prévenir, faire valoir cette instance. Il ne reste donc plus que trois préceptes non souscrits. Mais 2°. distinguez-en de deux sortes, sans préjudice des autres distinctions, qui ne font rien à notre sujet. Les uns contiennent des donations, restitutions ou confirmations de tous les biens d'une église ou seulement de quelque fond considérable de donation royale. Ces préceptes sont toujours signés du roi mérovingien & d'un de ses référendaires. Les autres se bornent à des immunités ou bien à des confirmations d'exemptions ou de péages. Ceux-ci ne sont point signés durant le VIIe. siècle, & pas même constamment au VIIIe. Ils sont plutôt apelés ordonances *ordenatio*, que préceptes. C'est ainsi que se nomment les diplomes 12. 17. 31. alégués par le P. Germon. Ils confirment uniquement des immunités de péages. Le 12. n'est non plus qu'une exemption des droits, que percevoit le roi sur les navires & charois. Ils ne devoient donc pas être souscrits de sa main. Le diplome acusé par le P. Germon n'est évidemment pas un arêt. C'est un précepte, mais non du nombre de ceux, qui ne font qu'acorder des exemptions de péages, ou même que les confirmer. On peut douter si ce n'est pas une véritable donation, ou du moins l'ampliation d'une concession précédente. Contentons-nous de l'envisager, comme la confirmation d'un diplome de Dagobert, par lequel il donnoit une terre. C'en étoit assez, pour que sa confirmation dût être signée & du jeune roi & de sa mère. S'ils ne le faisoient pas, il faloit dire pourquoi : leur excuse les dispensoit de la souscription ordinaire aux rois mérovingiens, & non pas de quelqu'une des signatures de ceux, qui ne savoient pas écrire. Aussi la pièce est-elle signée par des monogrames. Les

II. PARTIE. Sect. III. Chap. VIII.

n'étoit pas nécessaire ? Mais que peuvent des raisonemens contre des faits ? L'impuissance d'écrire d'un roi seulement agé de quatre ans & de sa mère, de la condition servile (a) apelée au trône, est constatée par un monument au-dessus de tous les sophismes. L'usage d'avouer pareille ignorance est atesté par tant de traits historiques, que toutes les chicanes de l'esprit humain ne pouront en obscurcir l'éclat. Il sufira d'en rapeler quelques-uns (1) dans les notes.

Voyons maintenant quelles furent les suites de cette ignorance, par raport à la diplomatique. Les investitures, les

triomphes du P. Germon sur sa fausseté sont donc bien chimériques.

(1) Quintus (b) signe pour Paulin évêque de Zure, à la conférence des catholiques avec les Donatistes. En présence du prélat non lettré, l'on énonce, qu'il ne savoit pas écrire, *literas nesciente*. Au conciliabule (c) d'Ephèse, Elie évêque d'Andrinople signe par la main de Romain évêque de Myre : parceque, dit-il, je ne sai pas écrire, *eo quod nesciam litteras*. Un autre évêque (d) en fait autant pour la même raison : *propterea quod literas ignorem*. La même expression est employée, dans (e) les souscriptions de la charte de pleine sécurité. Un papier (f) d'Egypte publié par le marquis Maffei, & renfermant une donation faite à l'eglise de Ravenne, porte que la donatrice ne sachant pas écrire l'avoit confirmée par le signe de la croix, *pro ignorantia litterarum*. L'éditeur croit (g) la pièce de l'an 476. Mais qu'elle soit du ve. siècle ou du suivant, cet aveu nous est égal. D. Mabillon a publié (h) deux papiers d'Egypte, dans lesquels une donatrice & un donateur, quoique celui-ci fût revêtu de dignités militaires, très-distinguées, reconoissent formellement, qu'ils ne savent pas écrire : *quia ignoro litteras*, dit la première : *propter ignorantiam litterarum*, ainsi s'exprime le second. Un autre papier d'Egypte (i) de M. Maffei, contenant une vente, répète dans les mêmes termes, que le vendeur fait un signe au défaut de la souscription ordinaire. Il est de 572. Un fragment très-considérable des actes publics de Ravenne nous aprend les formes observées à l'ouverture des testamens, faits aux ve. & vi^e. siècles en faveur de l'église de cette ville célèbre. Or un des testateurs y déclare, qu'il ne sait pas écrire, *ipse litteras ignorans*. Le testament, dont il s'agit, remonte au-delà de l'empire de Justinien. Veut-on encore un aveu bien précis de l'ignorance d'un prêtre & d'un abbé ? On le voit dans la requête des moines présentée à Ménas, Patriarche de Constantinople. Jean diacre y signe pour son supérieur, & lui fait déclarer, qu'il ne savoit (k) pas écrire : *eo quod nesciam ego litteras*. Tous ces exemples sont antérieurs au viie. siècle, & prouvent que ceux, qui dressèrent le diplome de Clovis II. ne le deshonoroient pas en lui faisant avouer, que ni lui ni sa mère n'étoient pas en état de souscrire à la manière acoutumée.

Les rois & les grands continuèrent dans la suite de s'expliquer avec la même candeur, sur leur ignorance ; & les notaires de l'énoncer dans plusieurs actes signés par des marques ou par des croix. Sur la fin du viie. siècle un roi de Cantorberi ne rougit pas, qu'on lui mît dans la bouche l'aveu de son impéritie, *pro (l) ignorantiâ litterarum*. Un comte du palais impérial tient (m) le même langage l'an 874. *propter ignorantiam litterarum*. Encore au commencement du xiie. siècle Gui Guerra (n) comte en Toscane, fait faire en son nom dans une charte le même aveu, *quia scribere nesciebat*. Il seroit superflu d'acumuler un plus grand nombre de faits, pour vérifier un usage, dont la certitude est démontrée.

(a) *Fredegar. schol. chron. col.* 633. *apud Ruinart.*

(b) *Lab. concil. t.* 2. *col.* 1385.

(c) *Ibid. t.* 4. *col.* 320.

(d) *Ibid.*

(e) *De re diplom. supplem. p.* 76.

(f) *Istor. diplom. p.* 144.

(g) *Ibid. p.* 147.

(h) *De re diplom. supplem. p.* 89.

(i) *Istor. diplom. p.* 163.

(k) *Lab. concil. t.* 5. *col.* 135.

(l) *Spelm. concil. t.* 1. *p.* 19.

(m) *De re diplom. l.* 6. *p.* 544.

(n) *Fontanini vindic. diplom. p.* 166. 167.

ſceaux, les ſouſcriptions, les monogrames, ne pouvant être envisagés, que comme des moyens inventés, pour ſupléer à l'ignorance, où l'on étoit de l'art d'écrire, & devant être ailleurs traités avec une juſte étendue, nous ne ſaurions ici les parcourir trop rapidement.

Contrats ſans écriture : on y ſuplée par les inveſtitures, les ſermens, les duels, les notices. Moines & clercs dreſſent preſque tous les actes.

VI. Donner des fonds, les vendre, les acheter ſans (1) contrats par écrit, commencer & pourſuivre les procès ſans écriture, fut une des principales ſuites de l'ignorance, où les barbares étoient plongés, ſoit avant, ſoit depuis qu'ils eurent fait la conquête des provinces occidentales de l'empire romain. De-là les inveſtitures & leurs ſymboles, variés preſque à l'infini. De-là les ſermens (2) multipliés à l'excès. Mais on ſentit bientôt les inconvéniens de ces contrats ſans écriture, & des injuſtices ſans nombre, cauſées par les faux ſermens. Quelques loix, même barbares, obligèrent (a) de contracter par écrit, ſous peine de nullité, du moins dans toutes les afaires, qui concernoient les égliſes. D'autres admirent indiféremment (3) les ventes faites par écrit & devant témoins. Quelques-unes, pour rétrancher (4) les ſermens, autoriſèrent les duels. L'abus des donations ſans écriture eut cours en France juſqu'environ le XII. ſiècle. On ne s'aviſa guère avant la fin du X. d'y ſupléer par des notices (b) privées & proprement dites. Elles ne continuèrent pas au-delà de la moitié du XIIe. preuve qu'on (5) avoit ceſſé pour lors de faire des donations de terres ſans écriture.

(a) *Alaman. leg.* 19. & 20. *Lindenbrog. p.* 368.

(b) *V. notre t.* 1. *p.* 311.

(1) Les Romains ne laiſſoient pas de contracter entre eux ſans (c) écriture, ſurtout dans les campagnes.

(2) Ces uſages ne regardèrent pourtant pas, du moins pendant quelques ſiècles, les anciens babitans. Ils continuoient toujours d'être gouvernés par l'ancien droit romain, peutêtre auſſi par quelques coutumes particulières.

(3) *Venditio* (d) *per ſcripturam facta, plenam habeat firmitatem. Si autem ſcriptura facta non fuerit; datum pretium comprobetur, & emptio habeat firmitatem.* Ainſi parlent les anciennes loix des Wiſigoths, tirées du mſ. de S. Germain des Prés 1278.

(4) Telles furent la loi impoſée par (e) Gondebaud aux Bourguignons au Ve. ſiècle, & la loi donnée aux Italiens (f) par Otton II. au Xe.

(5) Les chartes déja fort communes au XIe. ſiècle, ſe multiplièrent beaucoup au XIIe, & prodigieuſement au XIIIe. Toutefois on (g) prétend qu'ordinairement alors les ſeuls contrats des perſones riches & qualifiées étoient rédigés par écrit, que faute de ſavoir écrire, on avoit ſouvent recours au ſerment & aux gages de bataille : comme il eſt prouvé, dit-on, par le chapitre 118. & pluſieurs autres des *Eſtabliſſemens* de S. Louis. N'y s'agit-il pas plutôt de diférends, que d'échanges, de ventes, de donations ? Elles ſe faiſoient régulièrement depuis long tems par écrit. Dès le règne de Philippe (h) Auguſte, chaque ville avoit un écrivain

(c) *Juſtin. novel.* 73. *cap.* 8. & 9.

(d) *Edit. lib.* 5. *tit.* 4. *leg.* 3. *antiq.*

(e) *Bouquet. t.* 4. *p.* 268.

(f) *Lex Long. lib.* 2. *tit.* 55. *n.* 34.

(g) *Laurière ordon. des rois t.* 1. *p.* 207.

(h) *Ibid p.* 44-45.

Tant que les tribunaux romains se soutinrent, au milieu des nouveaux maitres venus du Nord; on s'aperçut peu de la diminution des contrats écrits. Les formules angevines de Marculfe & autres en font foi. Les ravages des Huns & des Normans, l'établissement des fiefs, la tyranie d'une foule de grands & petits seigneurs, qui se cantonoient chacun dans les domaines, qu'ils avoient usurpés, & qu'ils gouvernoient en souverains, auroit achevé la ruine des lettres, si les moines (1) & quelques clercs n'en avoient sauvé les débris. Toutes les sciences & les arts libéraux roulèrent uniquement sur eux. Ils furent, pour ainsi dire, les seuls, qui sussent écrire : nulle charte, nul acte ne se faisoit, que par leur ministère.

Ils ne commencèrent pourtant pas alors l'exercice de ces fonctions. Sous le règne des premiers rois de la seconde race, on ne voyoit, pour ainsi dire en cour, que des diacres, soudiacres & autres clers séculiers ou (a) réguliers remplir les charges de chanceliers ou de notaires. C'étoit souvent un degré pour parvenir à l'épiscopat. Dans la suite les grands, comme les rois & les empereurs, eurent leur archichapelain ou chapelain, chargés d'écrire tous les actes émanés de leur autorité, faits en leur nom, ou pour leurs vassaux. L'écrivain des chartes souvent se fait conoitre par sa signature. Il ne manque guère d'exprimer sa qualité de diacre ou lévite,

(a) *Mabil. annal. t. 3. p. 201.*

chargé de rédiger les obligations, passées au profit des Juifs. A combien plus forte raison les contrats de vente & d'achat de terres ne se faisoient-ils plus sans écriture. Il en étoit de même des donations & des testamens. En fait de procès il est vrai, qu'on ne mettoit par écrit que les sentences ou les arêts. Presque toutes les autres procédures étoient suprimées. A peine commencèrent-elles avant le XIII[e]. siècle. Mais on peut dire que vers sa fin on n'épargnoit pas l'écriture. Les actes de tout genre devinrent très-prolixes. Les chicanes les plus manifestes empruntées de la scholastique, & déduites avec un vain étalage d'argumens, aussi secs que frivoles, prirent la place & des raisons solides & de la précision. Les formalités & les précautions furent entassées les unes sur les autres, avec une si grande profusion de paroles demi-barbares, qu'il n'est presque pas possible d'en suporter la lecture.

(1) *Monachatus enim*, dit le chevalier (b) Marsham, *olim maxima fuit pars gentis ecclesiastica : & parietes cœnobiales diu sanctitatis & melioris litteratura fuerunt sepes.* » Les moines, dit Richard (c) » Simon, ont été les maitres des sciences » pendant plusieurs siècles: C'est d'eux » principalement, d'où nous sont venus » tant de livres mss. On leur doit rendre » cette justice, qu'ils ont été TRÈS-UTILES » à la religion & à la république des let- » tres. « Il n'y a que la force de la vérité, qui ait pu atacher à ces deux critiques de pareils éloges.

(b) *Propyl. monast. anglic.*

(c) *Lettr. critiq. p. 96. 127. Biblioth. choisie. t. 2. p. 123.*

de soudiacre, de prêtre, de (1) moine ou de clerc; lorsqu'il n'a pas celle de chancelier, de chapelain ou de notaire. Quelquefois il unit plusieurs de ces titres.

Divers moyens de supléer aux signatures, en faveur de ceux qui

VII. Que tous les contrats se fissent par écrit; cela n'étoit pas nécessaire. Mais quand on en avoit à passer, il sembloit indispensable (2) de les souscrire. Sous l'empire des

(1) M. Fleuri (a) prouve par l'exemple de Marculfe, qui vivoit au VII[e]. siècle, que dès-lors il y avoit des moines apliqués à écrire les actes publics, & que c'étoit un éfet de l'ignorance des laïques, barbares ou serfs pour la plupart. D. Mabillon trouve des preuves au VIII. que les abbés (b) faisoient les fonctions de juge. Qu'on voie des moines, non seulement dresser des chartes, mais encore des diplomes royaux: c'est un fait, dont on pouroit multiplier les exemples, s'il en étoit besoin. Un ou deux sufiront. La souscription d'une charte du roi Robert, pour l'abbaïe de Cormeri est conçue en ces termes: *Gotfridus* (c) *monachus scripsit ad vicem Franconis cancellarii, & ipse Franco manu propriâ subscripsit.* Vers le milieu du XII[e]. siècle, les (d) moines vicegérens des notaires ou chanceliers écrivent encore des diplomes d'empereurs.

Beaucoup de chartes (e) sont ainsi terminées: *Paulus monachus scripsit*: ou *Paulus monachus extitit notarius &c.* Les moines n'étoient pas bornés à remplir les fonctions de notaires, dans les affaires, où ils étoient intéressés, (ce qui se vérifie par une infinité de faits:) ils exerçoient réellement (f) celles des notaires publics. Quoiqu'il fût plus d'usage, que ceux des conciles fussent clercs séculiers; on voit aussi des moines (g) chargés de cet important emploi. A l'égard des autres éclésiastiques ou clercs; contentons-nous des observations suivantes. On ne recevoit (h) point de charte, relative à l'Eglise d'Angers, au commencement du XII[e]. siècle, qui n'eût été dictée & aprouvée par l'écolâtre. M. Ménard dans son *histoire des évêques de Nismes*, observe qu'au IX[e]. siècle les prêtres servoient de notaires dans les actes passés en faveur de l'église & de grefiers dans les causes éclésiastiques. Le même savant auteur en donne des preuves encore plus précises & plus abondantes pour le X[e]. siècle dans son *Histoire (i) de Nismes.* Comme alors il étoit dificile de trouver quelque laïque, qui sût lire & écrire; les notaires étoient très-rares: si les traités ne se (k) passoient pas verbalement, en présence de l'évêque; on avoit recours aux éclésiastiques ou bien aux moines. De-là, pour ne pas revenir au nom de clercs donné aux jeunes praticiens, toutes les charges (l) de judicature ocupées par les clercs. C'étoient eux aussi qui tenoient lieu (m) d'avocats & de procureurs, comme de grefiers & de notaires. Les clercs des seigneurs leur servoient de secrétaires & de trésoriers, tenant les regîtres de leurs comptes & de leurs revenus. Toute profession, où il falloit savoir écrire, n'étoit point exercée par d'autres.

(2) Si l'on en croit M. Brunet, dans son (n) *Parfait notaire*; pourqu'un acte ne fut pas toutafait dépourvu de la signature des contractans, un des témoins conduisoit la main de celui, qui ne savoit pas écrire, & après lui avoir fait tracer quelques lettres, il achevoit la souscription lui-même. *Qui* (o) *scribit pro contrahente aut totum, aut postea quæ post paucas litteras illius posita sunt.* Mais Justinien n'oblige point ceux, qui ne savent pas écrire à former des lettres, sous la conduite d'un autre main. Il ne parle que de ceux, qui savent faire certains caractères de leur nom: mais qui n'en savent pas assez, pour rendre leur signature complète. On tenoit pourtant quelquefois la main de ceux, qui ne pouvoient pas écrire, soit par ignorance, soit parcequ'ils (p) étoient aveugles, ou que la main leur trembloit, ou pour quelque autre infirmité. C'est ainsi qu'on faisoit (q) quelquefois souscrire des

(a) *Hist. eccles. t. 8. p. 571.*

(b) *Annal. Bened. t. 2. p. 177.*

(c) *Ibid. tom. 4. p. 693.*

(d) *Ibid. tom. 6. p. 287.*

(e) *Hist. litter. t. 8. p. 257.*

(f) *Annal. Bened. t. 4. p. 185.*

(g) *Ibid. tom. 6. p. 98.*

(h) *Baluze Miscell. t. 2. p. 208.*

(i) *Tom. 1. Preuves. p. 18. 19. 20. 21.*

(k) *Hist. litter. t. 6. p. 2.*

(l) *Ibid. tom. 7. p. 152.*

(m) *Fleuri 7[e]. discours.*

(n) *Tom. 1. ch. 3. p. 14.*

(o) *Authent. coll. 6. tit. 2. c. 8.*

(p) *Observations sur les écrits modernes. t. xi. p. 106.*

(q) *De re diplom. supplem. p. 21. Annal Bened. t. 1. lib. 12. n. 57. p. 371.*

ne savoient pas écrire. Souscriptions pour d'autres : sceaux, témoins, croix, marques, monogrammes avec des estampilles ou lames en tenoient lieu.

Romains, où l'écriture étoit à peu près aussi cultivée qu'à présent ; on souscrivoit néanmoins au besoin (1) les uns pour les autres, & l'on se contentoit de faire mettre une marque de la main de celui, qui ne savoit pas écrire. Depuis l'établissement du Christianisme cette marque étoit ordinairement le signe de la croix. Les écléfiastiques surtout ne se dispensoient presque jamais de l'employer ; lors même qu'ils faisoient les souscriptions les plus étendues. En Angleterre les croix tenoient lieu de toute souscription aux rois, aux grands, aux écléfiastiques. Telle fut aussi la signature de nos premiers (2) rois de la seconde race, & de quelques-uns de la troisième. C'est ainsi que signoit Guillaume le conquérant, quand il ne s'abstenoit pas de toute signature. A chaque croix, l'écrivain, le notaire ou le chancelier marquoit le nom & les qualités de celui, qui venoit de la tracer. Il y eut même des tems, où la croix fut formée, non de la main des souscripteurs, mais de celle des (3) écrivains des chartes. Cet usage, qui ne fut jamais

enfans, dont on vouloit faire intervenir le consentement dans certains actes.

(1) » Si l'une (a) des parties, dit encore M. Brunet, ne savoit pas signer, » celui des clercs, qui avoit passé l'acte » signoit pour elle. Tel étoit l'acte, qui » a donné ocasion à la novelle 44. « Substituez au nom de clerc celui de notaire, l'expression sera plus conforme aux usages des Romains. Les notaires souscrivoient sans doute quelquefois pour les contractans, qui ne pouvoient mettre leur nom par écrit, comme il paroit par la novelle citée. Cependant nous voyons par la 73. c. 8. que c'étoit quelqu'un des témoins, qui supléoit à l'ignorance de ces persones en signant pour elles. Dès l'an 503. sous le postconsulat (b) de Fauste le jeune, une dame ne ratifia que par le signe de la croix une donation, qu'elle avoit faite à Jean évêque de Ravenne, & d'ailleurs elle prie un homme clarissime de souscrire pour elle. Voici en quels termes il s'en aquite : *Signum* † *Mariæ suprafatæ donatricis.*

Flavius Castorius V. C. huic donationi, rogante Mariâ sæpe fatâ, ipsâ præsente, ad signum ejus pro eâ suscripsi.

Une autre charte (c) de donation faite à l'église de Ravenne, & un peu plus récente, n'est signée, que par une croix de la main du commandant ou colonel d'une troupe militaire. On peut voir dans (d) la Diplomatique de D. Mabillon plusieurs évêques, princes & seigneurs, qui ne signent point autrement, que par la seule croix.

(2) Les rois qui se bornoient à faire ce signe pour toute souscription, semblent ne s'y être réduits, que faute de savoir écrire. C'est ce qu'on peut penser de l'empereur Basile le macédonien, des rois de France Pépin, Carloman, Philippe I. des rois d'Angleterre Withered &c.

(3) Depuis le VIIe. siècle, dans la grande Brétagne cet usage fut presque général. » Toutes les (e) chartes d'An» gleterre, *données avant le tems de S.* » *Edouard le confesseur*, sont signées par » un grand nombre de témoins, dont les » noms sont toujours de la même écri» ture que la chartre : & il y a une croix » au devant de chaque nom ; mais ces » croix sont la plupart si semblables, » qu'il paroit clairement, que les témoins » ne les ont pas faites, quoiqu'il soit dit

(a) *Brunet. t. 1. c. 3. p. 14.*

(b) *De re diplom. supplem. app. part. 2. n. 2. p. 89.*

(c) *Ibid.*

(d) *Lib. 2. cap. 23.*

(e) *Biblioth. Britanniq. t. 5. part. 2. p. 333.*

universel, (1) se renferme entre les IX. & XIVe. siècles.

Lorsque la souscription des témoins présens à la passation d'un acte, & surtout des persones intéressées étoit encore regardée, comme d'une nécessité indispensable; pour supléer à son défaut, on eut recours à diverses ressources. Outre les croix & les (2) autres marques, on fit (3) usage de lames d'or ou de tablettes d'ivoire ou de bois, dont les ouvertures formoient le nom du prince, qui devoit s'en servir, pour y faire passer la plume ou le calamus; soit qu'il en fût assez, pour une si mince opération; soit qu'il falût encore lui tenir la main, pour en venir à bout. Par ce moyen son nom étoit écrit sur les diplomes, ou tout au long, ou par abréviation ou par (4) monograme. Les estampilles, grilles &

» expressément dans ces chartes, qu'ils » les ont signées & y ont joint une croix. » Quelques-uns prétendent, que ce sont » les actes de Parlement de ces tems-là. » On ne sauroit douter, que la plupart » ne soient des originaux. Car comment » seroit-il possible, qu'il en restât un si » grand nombre, qui portent tous les ca» ractères du tems de leur date, & qu'il » ne s'en trouvât pas une seule, qui fût » véritablement écrite dans ce tems-là, » ou qui fût un original? »

(1) Passé le XIe. siècle, il étoit rare, dans les chartes des laïques, mais non pas dans celles des gens d'église.

(2) » La signature . . . consistoit (a) en » une marque ou un parafe, composé de » certains traits ou lignes entrelassées, » que chacun pouvoit faire de sa main, » quoiqu'il ne fût pas écrire. Quelquefois » aussi c'étoient des figures régulières, » telles que des fleurs. »

(3) Théodoric roi des Goths en Italie souscrivoit, au moyen d'une lame d'or. Elle (b) contenoit les premières lettres de son nom, percées à jour, au travers desquelles il faisoit passer la plume. *Rex Theodoricus inliteratus erat, & sic obruto sensu, ut in decem annos regni sui quatuor litteras subscriptionis edicti sui discere nullatenus potuisset. De quâ re laminam auream jussit interasilem fieri quatuor litteras regis habentem*, * THEOD. *ut si scribere voluisset, positâ laminâ super chartam, per eam pennâ duceret, & subscriptio ejus tantùm videretur.* Telles étoient aussi les tablettes de bois de l'empereur Justin. Mais pour (c) tracer au travers les premières lettres latines de son nom avec le roseau trempé dans l'encre de pourpre; il falloit encore lui conduire la main.

(4) Les monogrames étoient de la main du Prince, de l'évêque, du duc, du comte, aux diplomes de qui ces espèces de chifres servoient de signatures: ou pour les faire ils s'en reposoient sur des secrétaires, notaires, chanceliers: ou enfin ils étoient formés au moyen de tablettes percées ou d'estampilles. D. Mabillon (d) regarde comme fort incertain si Clovis II. aura souscrit son diplome, gravé planche XVII. Mais nous ne doutons point, que la souscription, ou du moins le monograme ne soit de sa propre main. Quant à celui de la planche XVIII; on aura tenu la main du jeune prince, pour le figurer. Peutêtre même s'y sera-t-on servi de tablettes percées. D. Mabillon étoit très-persuadé, que nos rois ne peignoient pas en entier leurs monogrames; mais qu'ils y aposoient seulement un Y. A cela près, il les croyoit tous de la façon de l'écrivain; lors même qu'ils anonçoient leur signature dans le texte du diplome. Sur cet article, selon M. Muratori l'usage a beaucoup varié: plusieurs (e) néanmoins semblent imprimés avec des estampilles, tant on y

(a) *Valbonais; hist. de Dauphiné, t. 1. p. 228.*

(b) *Anonym. Vales. ad calcem Ammiani Marcellini, p. 669.*

* Le Th devoit être rendu par un Θ grec.

(c) *Procop. anecdot. p. 28, 29.*

(d) *De re diplom. p. 176.*

(e) *Antiquit. Ital. medii ævi. t. 3. col. 117.*

signets (1) furent d'un usage plus étendu. Le x. & xie. siècles fournissent quelques exemples des deux premières employées par des princes. Mais les notaires depuis le xiie. s'en servirent bien plus fréquemment, & les variérent à l'infini. Souvent aussi leurs seings furent imprimés avec des types apelés signets, dont plusieurs se conservent encore dans les cabinets des curieux.

Avant les signets des notaires, on se passa communément de toutes signatures, soit rèeles, soit aparentes. Le premier moyen de les remplacer au (2) xie. siècle, consistoit à faire lever la main aux témoins en signe d'aprobation, ou à leur faire toucher (a) la charte, dont ils s'engageoient par cette

cérémonie

remarque d'uniformité. Rudiman, Ludewig, Heuman ont eu la même pensée. Aux xii. & xiiie. siècles, nos rois avoient coutume de déclarer dans leurs chartes, qu'ils y avoient fait aposer le caractère de leur nom; ce qui signifie leur monograme.

(1) Le P. Papebroch parlant de ces espèces de parafes ou ruches, dont les notaires de nos rois de la 1e. & 2e race environoient ordinairement la place, où le sceau étoit apliqué, croit (b) y découvrir l'origine de ces signes arbitraires faits avec les estampes ou la plume, & dont les notaires faisoient encore grand usage, surtout en Italie. Mais on n'a point besoin de ces ruches, pour remonter à l'origine des parafes. On en voit de véritables d'un age plus reculé. A l'égard des estampilles; il s'en trouve même du tems des Romains. Mais elles n'ont point de rapport avec les signets ou grilles, dont les notaires usèrent depuis le xiiie. siècle; si ce n'est qu'on pouvoit non seulement s'en servir en guise de sceaux en creux, mais encore pour imprimer avec l'encre. Les Romains y faisoient graver en relief leurs noms tout au long, ou par abréviation. Les antiquaires ont publié plusieurs de ces types en lettres grèques & romaines. Nous en avons entre les mains d'originaux en l'une & l'autre langue. Ils apartiennent au cabinet de S. Germain des Prés. M. Muratori (c) en a fait représenter plusieurs, non seulement en creux propres à imprimer en manière noire, mais avec des caractères saillans. Il croit que l'empereur Justin employoit une estampille pareille, pour signer les quatre premières letres de son nom. Mais Procope qu'il cite parle de tablettes de bois percées & de lettres formées avec le calamus, en conduisant la main du prince. Les premières lettres de son nom n'étoient donc pas imprimées, mais écrites. Trotzius confond aussi les tablettes de Justin (d) avec les estampilles. Parmi les dernières, il s'en trouve d'antiques, dont le manche (e) étoit chargé des mêmes lettres que le sceau. M. Muratori supose que le premier type servoit à souscrire & le second à sceller. C'étoit quelquefois tout le contraire. Selon le P. Dumolinet, les (f) » Romains aposoient » aussi quelquefois leurs noms avec de » l'encre au bas des contrats & des autres actes, qu'ils faisoient dresser. Ils » les avoient pour cet éfet gravés sur du » cuivre & les imprimoient avec de l'encre sur du parchemin. Nous en avons, » dit-il, plusieurs de la sorte, dont quelques-uns n'ont que les premières lettres; les autres ont le nom entier. «

(2) Il étoit assez (g) ordinaire sous la troisième race de nos rois, que les enfans, même encore à la mammelle aprouvassent, comme l'observe (h) Besly, les donations faites par leurs parens, soit en touchant la charte, soit parceque leurs pères & mères ou leur nourice promettoient de la leur faire ratifier. Cette formalité s'employoit souvent au xie. siècle, même (i) à l'égard des adultes.

(a) *De re diplom. p.* 168.

(b) *Acta SS. April. t.* 2. *propyl. p.* XIII.

(c) *Antiquit. t.* 3. *dissert.* 35. *col.* 118. *& seqq.*

(d) *De prima scrib. orig. p.* 131.

(e) *Ibid.*

(f) *Le cabinet de la biblioth. de Ste. Geneviève. p.* 25.

(g) *De re diplom. supplem. c.* 5. *p.* 21.

(h) *Hist. des comtes de Poitou. p.* 103.

(i) *Ibid. p.* 373. *De re diplom. p.* 168.

cérémonie d'atester la vérité, dès qu'ils en seroient requis. Le second moyen réduisoit toute l'authenticité de la charte au (1) sceau, qu'on multiplioit souvent à proportion des persones intéressées, & quelquefois même des témoins. La troisième étoit de nommer (2) les témoins. Ce qui se pratiqua de trois façons. D'abord l'écrivain de l'acte mît pour eux les croix avec *signum N.* Ensuite les croix furent rétranchées, aparamment comme équivoques : quoique l'écrivain les formât d'une manière, à ne pas faire prendre le change. Bientôt *le signe d'un tel*, formule ordinaire de la souscription de ceux ; qui n'écrivoient point, fut suprimé : atendu qu'il n'y avoit aucun signe de leur part. Enfin l'on se contenta de (*a*) la seule présence ou de l'énumération des témoins. Cette pratique & celle des sceaux, tantôt séparément, tantôt conjointement employées durèrent jusqu'au rétablissement des signatures. Voila quels furent les (3) moyens, dont on usa, pour supléer à l'impuissance d'écrire.

(*a*) *Madox formul. anglic. tabula I. Chronic. Godvvic. p.* 203. *Mabil. de re dipl. p.* 160. 165. 605.

Art d'écrire non totalement étranger aux laïques dans tousles tems: par quels degrés il se renouvella parmi eux : on en peut juger par le progrès du rétablissement des signatures.

VIII. Mais quelque répandue qu'ait été l'ignorance, d'où elle naissoit ; elle ne fut jamais universelle & sans exception, même par raport aux laïques. A l'égard des prêtres, il semble qu'elle devint plus rare ; à proportion, qu'elle parut plus générale parmi les gens du monde. Aussitôt que les barbares se furent emparés des plus belles provinces de l'empire romain ; l'art d'écrire ne tomba pas tout d'un coup dans le

(1) Les sceaux seuls tenant lieu de signatures commencent à devenir fréquens au XIIe. siècle, sont très-ordinaires au XIIIe. & se soutiennent jusqu'au rétablissement des véritables souscriptions. D. Mabillon, dans ses (*b*) annales, observe que le sceau tenoit lieu de la signature de Dalmace, archevêque de Narbonne, à la donation, qu'il fit, d'une église à l'abbaie de S. Victor de Marseille en 1086. Il seroit inutile de multiplier ici des citations, dont le seul XIIIe. siècle fourniroit pour sa part un nombre infini d'exemples.

(2) La nomination des (*c*) témoins, au lieu de souscriptions réelles ou aparentes eut grand cours, dès le XIe. siècle, plus encore au XIIe. Elle devint presque générale au XIIIe. lorsqu'on ne se contenta pas des seuls sceaux. Les détails sur ce sujet seroient immenses. Il sufit d'ouvrir les compilations des chartes de France, d'Angleterre, d'Allemagne &c. pour s'en convaincre. Mais il est plus singulier, qu'on apelle souscription des témoins la simple énonciation de leurs noms. Albéron (*d*) abbé de Verden en Allemagne donne une charte en 1258. où l'on lit : *præsentem paginam cum testium subscriptione sigillo nostro fecimus insigniri. Testes verò &c.* Vingt sont nommés avec la formule : *Et alii quam plures burgenses.*

(3) On n'a pas besoin d'être averti, que nous n'avons fait qu'éfleurer très-légérement ces articles, & qu'ils exigent bien d'autres discussions. Le peu qu'on en a fait est relatif seulement à l'ignorance de l'écriture & à ses suites.

(*b*) *Tom.* 5. *p.* 229.

(*c*) *De re diplom. p.* 168.

(*d*) *Polycarpi Leyser — commentatio de contrasigillis. p.* 25.

discrédit comme on pouroit faussement se l'imaginer. En Espagne les femmes savoient assez communément écrire, au commencement du VIIe. siècle. Le Xe. concile de Tolède prescrivit aux veuves, qui vouloient entrer dans le cloitre de faire leur cédule de profession par écrit, & de la ratifier de leur signe ou de leur *souscription*. En Italie, suivant la (a) loi romaine, les signatures, ordinairement de la propre main des témoins, étoient raisonées, & presque toujours énoncées fort au long. En France jusqu'au VIIIe. siècle, elles étoient plus courtes, mais souvent de l'écriture des témoins laïques. Sur le déclin du IXe. quelques-uns d'entre eux signoient encore, sans emprunter la main de l'écrivain de la pièce. En un mot, il n'est aucun tems, où l'art d'écrire leur fût totalement étranger. Mais il y eut des (1) siècles, où très-peu de persones de cet état l'aprirent.

(a) *Dig. l. 28. tit. 1. leg. 30.*

Quelques actes & diplomes éclésiastiques continuèrent d'être révêtus de souscriptions réelles, aux XI. & XIIe. siècles. Les signatures des notaires recommencèrent tout de bon (2) au XIIIe. Ce fut alors, que les laïques se réveillèrent un peu de ce profond sommeil, où depuis si long tems ils languissoient par raport aux lettres. Peutêtre y entra-t-il une sorte de pique contre le clergé. Car c'est là l'époque, surtout en France, de la distinction des gens d'église & des gens du monde, comme de deux corps, dont les intérèts ne sont pas les mêmes. Les éforts, que firent les derniers, pour sortir de la barbarie, eurent dès-lors quelques foibles succès. L'étude des loix, déja passablement animée (3) dès le siècle précédent, devint plus ardente, & le premier fruit, qu'elle produisit, ce fut la rédaction de quelques coutumes locales & provinciales. Divers commentaires suivirent de près. D'autres concernant le droit canonique & le droit civil avoient précédé. Mais le nombre des studieux ne s'acrut pas au point de faire penser sérieusement au rétablissement des signatures : quoique leur utilité & celle de l'écriture en

(1) On peut les placer entre 700. & 1300, & plus particulièrement entre 900. & 1200.

(2) Nous parlerons bientôt des degrés, par lesquels elles se rétablirent, après avoir cessé en plusieurs contrées.

(3) Les clercs contribuèrent d'abord beaucoup plus que les laïques au renouvellement de l'étude du droit civil.

général fussent mieux connues. Au XIVe. siècle, l'estime pour l'art d'écrire fit des progrès plus considérables. L'établissement ou la résidence fixée des Parlemens, & de la Chambre des comptes dès le siècle précédent, la multitude d'étudians dans les Universités, l'usage de notre papier, devenu enfin plus commun, muliplièrent les écrivains & favorisèrent un commencement d'émulation, pour aprendre à écrire. Bientôt les signatures (1) reparurent dans les actes. Mais il s'en faloit

(1) Introduites dans les petites bulles des Papes, au XIIe. siècle; au XIIIe. elles y devinrent ordinaires. Ce n'étoient au reste que des signatures abregées des oficiers de la cour de Rome, placées sur ou sous le pli de ces bulles. Les souscriptions réelles ou aparentes des bulles consistoriales, portant les noms du pape & des cardinaux, n'avoient rien de commun avec elles.

Si S. Louis ne souscrivoit pas ses diplomes; ce n'est pas qu'il ne sût écrire. Nangis nous aprend, qu'il signoit *Louis de Poissi* ou *Louis seigneur de Poissi*, quand il écrivoit familièrement à des amis. Sa vénération pour l'église, où il avoit été régénéré dans les eaux du batême, lui faisoit préférer ce titre à ceux de la royauté. Notre-Dame de Poissi conserve (*a*) encore les fons baptismaux, où il reçut une nouvelle naissance en J. C. & D. Bernard de Montfaucon les a fait représenter dans ses monumens de la monarchie.

Des signatures de notaires écrites tout au long se manifestent dans un instrument daté du mercredi d'après les Palmes de l'an 1296. c'est-à-dire du 6. Avril 1297. La première est ainsi conçue: *Et ego idem Raimundus de Pradali notarius publicus ante dictus subscribo & signo, Domino Philippo rege Franciæ.* La seconde est dans le même goût. Seulement elle ajoute au titre de roi de France celui de Navarre. Dans (*b*) trois vidimus de Louis le Hutin de l'an 1315. ou suivant le nouveau style 1316. au mois de Février, paroit la signature d'un secrétaire. Si ces lettres elles-mêmes ne furent pas souscrites de la main de ce prince; du moins portoient-elles cette formule, dans la suite si souvent répétée: *Et erant signatæ* PER DOMINUM REGEM *ad relationem archiepiscopi*, ou *archidiaconi Rhotomagensis.* JO. DE VERTUS. Ces signatures se soutinrent depuis. Deux (*c*) ordonances de 1319. au mois de Juin, en montrent la continuation, ainsi qu'une infinité d'autres de Philippe le long & de ses successeurs. Une ordonance du même roi enjoint aux notaires (*d*) de signer tout ce qui se passe au chatelet, hors les commissions de sang, ou de l'ofice du Prévôt, ou les lettres au nom du roi, pour être scellées en l'absence de son grand sceau sous le seel du Chatelet. Il défend par une ordonance du mois de Février 1320. ou selon le nouveau style 1321. de passer au sceau des lettres, qui ne seroient ni de la main des notaires, ni signées d'eux.

D. Mabillon (*e*) place le renouvellement des signatures des notaires sur la fin du XIIIe. siècle, ou le commencement du XIVe. Mais s'il est question de la souscription du notaire ou de l'écrivain, qui dressoit la charte; à peine l'usage en cessa-t-il de tems en tems, pendant environ trois siècles, savoir les XI. XII. & XIII. Encore ce ne fut pas sans beaucoup d'exceptions locales.

Au choix des parties contractantes les éclésiastiques & les religieux furent presque les seuls, surtout en France, qui redigeoient par écrit les actes avant le XIIe. siècle. Dans nos provinces mêmes méridionales, où les notaires furent rétablis d'abord en qualité d'oficiers publics, les moines & les éclésiastiques continuèrent, au moins jusqu'au (*f*) de-là du milieu du XIIe. siècle, à dresser des actes: non seulement pour ou au nom des évêques & des églises; mais encore, lorsqu'il ne s'agissoit que de chartes &

(*a*) *Monum. de la monarch. Franc. t. 2. p. 121.*

(*b*) *Secousse ordon. t. 5. p. 8.*

(*c*) *Ibidem.*

(*d*) *Ibid. p. 739.*

(*e*) *De re diplom. p. 162.*

(*f*) *Vaissette hist. de Langued. t. 2. col. 509. & suiv.*

bien, qu'on n'en fit une loi, hors certains cas particuliers. Philippe le long dit en termes (a) formels, qu'il signoit plusieurs lettres patentes. La signature écrite de la propre main des rois dans leurs diplomes a donc au moins commencé sous ce prince : & les preuves en sont peutêtre plus nombreuses, dans les ordonances, qu'on n'a coutume de le penser. Dès l'an 1358. il fut défendu aux secrétaires ou (b) notaires du roi par Charles, duc de Normandie & regent du royaume, de signer les lettres passées au Conseil; si elles

(a) *Laurière ordon. t. 1. p. 733.*

(b) *Sécousse ordon. t. 3. p. 226.*

d'acords entre des seigneurs laïques ou bien entre eux & leurs vassaux. Ils possedoient encore alors des charges de chanceliers & de chapelains des seigneurs. La nouvelle institution d'écrivains publics & de notaires, atachés à certaines villes ou aux cours de quelques seigneurs, remonte néanmoins au dessus de la moitié du XIIe. siècle · mais elle ne s'étendit qu'insensiblement. Leur nombre se multiplia dans le Languedoc & les contrées voisines : d'où ils se répandirent du midi au nord de la France. » Les grands (c) vassaux de la couronne » érigèrent en titre d'ofice le droit de » dresser & d'écrire les actes de *leurs* » *cours*, & ceux des particuliers, & donnèrent l'exercice de cet ofice à ferme, » ou le vendirent à vie à de certaines persones. C'est ainsi que Roger vicomte de » Beziers vendit en 1180. à un nommé » Bernard Cotte, *le tabellionage de sa* » *cour*, *avec le droit de sceller de son* » *sceau*, (sigillatum meum ;) droit, » ajoute-t-il, que le vicomte de Trencavel mon père, avoit donné autrefois » au même Bernard Cotte, qu'il lui avoit » confirmé quelque tems après, & qu'il » lui avoit ôté injustement dans la suite ; » Roger le lui vendit conjointement avec » l'évêque de Beziers .... ensorte qu'il » n'y auroit que lui seul, ou ses substituts pendant sa vie, qui pouroient écrire les chartes de Beziers & de son territoire. On voit par là qu'il n'y avoit » alors dans cette ville qu'un seul notaire ou tabellion, qui étoit en même » tems grefier de la cour du vicomte & » de celle de l'évêque. « Un témoignage aussi formel, apuyé de plusieurs autres antérieurs de près de quarante ans, nous prouve que dès avant le milieu du XIIe. siècle, les clercs & les moines n'étoient plus les seuls, qui dressassent des actes; si ce n'est qu'ils fussent expédiés au nom des évêques ou des églises. Nous voyons en éfet parmi les preuves de la nouvelle histoire (d) de Languedoc une charte d'Alfonse, comte de Toulouse & duc de Narbonne de l'an 1139. avec le *signum* de Gile *écrivain public*. En 1158. & en 1162. nous trouvons un écrivain (e) de la cour du comte de Barcelone, qui se qualifie de la sorte : *S. Petri Ricardi scriba curia Barchinonensis comitis qui hac scripsit.* Un notaire de Nismes (f) souscrit ainsi l'an 1168. *Petrus Petits Nemausensis notarius scripsit mandatus ex utraque parte.* Durand paroit avoir possédé un notariat fixe à Montpellier, au moins depuis 1140. jusqu'en 1156. comme on en peut juger par les actes, qu'il (g) expédie pendant cet intervale.

Au XIIIe. siècle les notaires annoncent plus fréquemment leur signature. Mais ce terme est dans leur langage souvent équivoque : parcequ'ils apeloient signer ; lorsqu'ils marquoient, soit avec la plume, soit avec l'estampille une espèce de grille, où leur nom étoit tantôt énoncé, & tantôt suprimé. Le nom n'y paroissoit pas dans les plus anciennes. Mais bientôt ils le laissèrent en blanc & l'ajoutèrent avec la plume. Quelquefois aussi ces estampilles portoient leur nom & surnom gravés en relief : quoique ordinairement le premier ne fût rendu, que par sa première lettre. Enfin leurs signatures marquées au long, & seulement suivies de parafes furent mises en usage.

(c) *Hist. de Langued. t. 2. q. 511. 512.*

(d) *Tom. 2. col. 489.*

(e) *Ibid. col. 567.*

(f) *Ibid. col. 608.*

(g) *Ibid. col. 492. 493. 515. 529. 546. 557.*

n'étoient au moins souscrites de trois de ceux, qui y avoient assisté. Mais si ce règlement nous montre l'usage de signer en partie rétabli, & plusieurs membres du conseil du roi capables d'écrire : il supose aussi plusieurs d'entr'eux hors d'état de le faire ; puisqu'il les autorise à y supléer par l'aposition de leurs signets. Charles. V. signoit non seulement (1) toutes les (a) chartes, graces, lettres, émanées de son autorité ; mais encore les brévets & les dépêches. Philippe de Maisières blâme ce prince si sage des peines infinies, qu'il prenoit à souscrire tant de pièces. Il auroit voulu, qu'il se fût borné aux plus importantes : & c'est à quoi il exhorte (2) son successeur. Au reste persone, du tems de Charle V. n'écrivoit mieux que lui, comme en font foi grand nombre de ses signatures, qu'on trouve partout. Il sufit d'en citer un exemple d'après (b) M. Sécousse. Ce sont deux (3) lettres closes de l'an 1367. à la fin desquelles on lit : *Nous avons signé ces lettres de notre propre main. Donné à Sens le 19. jour de Juillet.* CHARLES. Au commencement du règne de Charle VI. on dressa (c) un arêté signé des principaux princes du sang, touchant la forme du gouvernement de l'état, & la garde de la persone du roi, en date du 30. Novembre

(a) *Lebeuf recueil de divers écrits t. 3. p. 407. 408.*

(b) *Ordon. t. 5. p. 27.*

(c) *Nouvel examen de l'usage général des fiefs — par. M. Brussel. t. 2. p. CXXXVIII.*

(1) Dans les ordonances de nos rois publiées par M. Secousse, on voit beaucoup de lettres de ce monarque, terminées par la formule : *Ainsi signé par le roi.* Si l'on ne la prenoit pas à la lettre ; il s'ensuivroit ou qu'il n'a souscrit aucune de ces lettres, contre le témoignage formel d'auteurs contemporains, ou que les copies imprimées de ces pièces ne sont pas toutafait conformes aux originaux. Mais cet article demande une plus longue discussion, que nous renvoyons aux signatures.

(2) Nos rois ont toujours continué de signer. Ce n'est que depuis (d) Charle IX. que les secrétaires d'état sont en bien des cas autorisés à souscrire pour le roi. Cependant on ne peut guère douter, que depuis Charle V. nos rois ne se soient déchargés de plusieurs signatures sur leurs secrétaires. Dans un extrait de la chambre des comptes de Paris, publié (e) par D. Mabillon, on voit combien Louis XI. souscrivoit de lettres : & toutefois on insinue assez clairement, qu'il ne les signoit pas toutes. On en distingue *pour la forme de diverses qualités . . . . les unes sont lettres de finance, comme dons, transports, aliénations, amortissemens, acquits, roolles, cédulles adressans au changeur du trésor ou receveurs généraux, pour employer aucunes sommes en leurs roolles, selon qu'il plait au roi leur commander. Toutes lesquelles & semblables ont accoustumé d'être signées de la main du roi.* Ce qui semble faire entendre qu'il y en avoit d'autres, qui ne l'étoient pas.

(3) Il est bien étonant, que sur un volume entier de lettres & d'ordonances du roi Charle V. on ne trouve que deux lettres closes signées de son nom : quoiqu'il souscrivît tant de pièces, qu'on lui en a fait des reproches. Auroit-on rétranché les signatures de ce prince dans les regîtres, d'où ces ordonances sont tirées ?

(d) *Nouvel abregé chronol. de l'hist. de Fr. p. 347.*

(e) *De re diplom. p. 621.*

1380. Nos rois continuèrent dans la ſuite de ſigner de leur propre main. Les ſouſcriptions de Charle VII. ſe diſtinguent de toutes les autres par leur élégance.

D. Hergott dans ſa généalogie (*a*) de la maiſon d'Haſbourg ne fait commencer les ſignatures manuelles des empereurs d'Allemagne qu'en 1486. En quoi il eſt parfaitement d'acord avec (1) Gudenus. Cependant M. Secouſſe a publié (*b*) une bulle d'or de l'empereur Charle IV. en faveur de la ville de Romans en Dauphiné, de l'an 1366. ſignée de la main de ce prince & de ſes grands oficiers.

(*a*) *Præfat. p.* VI.

(*b*) *Ordon. t.* 5. *p.* 224.

En général les ſignatures des particuliers ne furent rétablies, qu'au (2) XV[e]. ſiècle. Elles concourent avec la renaiſſance des lettres. L'écriture étoit un préalable néceſſaire à leur rénouvellement. Si elle ne fût devenue commune, les ſciences n'auroient jamais pris l'eſſort.

Contre l'ancien uſage, ſuivant lequel celui, qui écrivoit une lettre, mettoit ſon nom à la tête, d'abord avant, enſuite après celui de la perſone, à qui l'épitre étoit adreſſée, on avoit introduit au moins, dès le XIV[e]. ſiècle, la coutume de les ſouſcrire, comme les lettres patentes. Mais pluſieurs retinrent l'ancien uſage.

L'invention de l'imprimerie, loin de faire tomber l'art d'écrire, ne ſervit qu'à le rendre de toutes parts plus floriſſant. Bientôt on s'aviſa de faire quelques collections des diférentes écritures. Mais ce n'étoit encore que le germe des fruits abondans, que le XVII[e]. ſiècle devoit produire.

(1) Notre auteur raporte un diplome de Maximilien portant cette ſouſcription: *Nos Maximilianus Romanorum rex ſupraſcripta recognoſcimus per manum propr.* La ſignature du même empereur paroit dans beaucoup d'autres de ſes diplomes. Gudenus ajoute, qu'il ne croiroit pas ſe tromper s'il diſoit dans tous. Mais Charle-Quint ne manqua jamais de ſouſcrire les ſiens & toutes ſes lettres.

(2) Dans une note, ſur l'article I. de l'ordonance de Philippe le bel touchant les tabellions & les notaires, publiée l'an 1304. M. de Laurière (*c*) ſupoſe, que les ſignatures des particuliers étoient dès-lors en uſage. Comme les notaires corigeoient ſouvent le brouillon ou les projets d'actes, qu'ils dreſſoient; *il s'enſuit*, dit ce ſavant homme, *que ce qui étoit tranſcrit dans le protocole* ou regitre, *devoit être ſigné des parties*. La conſéquence n'eſt pas néceſſaire. On s'en raportoit alors, comme dans les ſiècles précédens, à la bonne foi des notaires ou autres oficiers publics. Henri II. par ſon (*d*) ordonance de Fontainebleau du mois de Mars 1554. preſcrivit aux parties contractantes, outre les ſeings des notaires de ſigner ou de faire ſigner en leurs noms *tous contracts & obligations, quittances & actes privés*. La même loi fut confirmée & même étendue aux états d'Orléans en 1560. art. 84. & par Charle IX. & à Blois par Henri III. en 1579. art 165.

(*c*) *Ordon. t.* 1. *p.* 417.

(*d*) *Guenois, conférenc. des ordon. liv.* 4. *tit.* 5. §. 6. *p.* 556. 557.

CHAPITRE IX.

Vérification des écritures : à quelles marques reconoit-on leur vérité ou leur fausseté ? Concours de tous les caractères, quelquefois, mais pas toujours nécessaire : supériorité de la preuve par écrit sur toutes les autres, & notamment sur celle par comparaison d'écriture : reconoissance de la signature participe à cet avantage : incertitude de la preuve par comparaison, son insufisance, surtout en matière criminelle. Quelques diférences entre les écritures ne prouvent point qu'elles soient de diférentes persones. Quelle utilité peut-on se promettre des vérifications d'écriture ? A qui cet ofice apartient-il, & quelles doivent être les qualités du vérificateur ? Nécessité du recours aux antiquaires, par raport aux anciennes chartes. Usage des pièces de comparaison : ne point outrer les préjugés contre la verité des anciens titres & des actes récens. Divers moyens pour découvrir les artifices des faussaires : jusqu'à quel point peut-on y compter. Que doit-on conclure de la diférence ou conformité de l'encre ?

SI l'on juge avec succès de la vérité des anciens titres par le style ; on n'en juge pas moins heureusement par l'écriture. Elle présente plusieurs moyens infaillibles, pour discerner le faux du vrai. Quoiqu'il ne soit pas d'une indispensable nécessité d'épuiser sur un acte tous les caractères de vrai ou de faux, avant que de décider de son sort ; le titre véritable doit être exemt de tout indice certain d'imposture, & le faux ne sauroit manquer d'en recéler quelqu'un. Les pièces

juridiques ont par elles-mêmes une force supérieure à toute autre preuve. La comparaison des écritures n'en peut soutenir le parallèle, ni les infirmer, si elle n'est étayée de puissans motifs. Rarement tire-t-elle de son propre fond des raisons assez décisives, pour convaincre de faux les titres anciens exposés à son examen. Moins on voit de vérifications réussir; plus leur dificulté se manifeste, & plus se fait sentir la nécessité d'experts d'une capacité peu commune. Habilès à découvrir les artifices journaliers des faussaires; qu'ils ne s'avisent pas de juger de l'age ou de la vérité de monumens d'une antiquité fort reculée, ne fût-elle qu'aparente. L'examen en doit être réservé aux antiquaires. Les préjugés contre les chartes ne sont propres, qu'à conduire à des raports & à des sentences injustes. Il est à craindre, que les experts ne croient souvent apercevoir les artifices des faussaires, où il ne s'en trouve pas la plus légère trace. Voila en peu de mots les principaux chefs, sur lesquels roulera le chapitre où nous entrons.

Jusqu'à quel point, pour être déclaré faux, un acte doit-il contredire l'histoire par la seule incompatibilité des faits, soit avec la date,

I. La contrariété des choses énoncées dans les chartes avec l'histoire semble en fait de critique avoir un grand avantage sur tous les autres genres de preuves. Un original, qui pêche (1) essentiellement contre l'histoire, sans autre examen mérite d'être rejeté. Mais toutes les pièces fausses ne la contredisent pas ouvertement. Qand la contradiction n'est pas (2) énorme;

(1) Nous disons *essentiellement*; car souvent des chartes peuvent paroitre donner ateinte (a) à l'histoire: tandis qu'elles ne servent, qu'à l'éclaircir. Ce n'est pas travailler à sa ruine, mais à sa perfection, que de produire des monumens inconus, qui en remplissent les vuides, qui en détaillent les circonstances, qui en corigent les erreurs. Au contraire faire concourir des dates, qui ne peuvent se maintenir par aucun systême de chronologie, par aucune explication raisonable, unir, par exemple, le pontificat d'Innocent I. avec l'empire de Gratien &c. ce seroit tout bouleverser dans l'histoire. Les princes françois substitués aux véritables par le P. Hardouin, depuis l'empire romain, jusqu'à Philippe I. causeroient un renversement dans l'histoire encore plus étrange. Si donc il avoit produit des monumens favorables à ses systêmes historiques, qui eussent clairement exprimé ce qu'il leur faisoit dire par des interprétations forcées, il n'auroit pas falu balancer à les réprouver comme faux.

(a) *V. notre* 1. *tome. p.* 50. *& suiv.*

(2) Les dates font partie de l'historique. Une date fautive n'est pas un motif sufisant, pour décrier une pièce. Les notaires ont quelquefois, par pure méprise, fait des fautes réelles dans des actes véritables. Leur supputation n'est pas toujours la nôtre. Souvent ils comptent autrement les années des règnes ou des indictions. Ainsi les supputations de part & d'autre ne s'acordent pas constamment. On doit donc se prémunir contre les jugemens précipités, quand les mécomptes

énorme, on n'a pas tort de mettre en question, si l'histoire ne doit pas être redressée sur le monument contesté.

Son oposition manifeste avec l'écriture de l'acte équivaut aux anachronismes les plus monstrueux. Il n'en faut pas davantage pour ranger un titre parmi les pièces suposées. Avec la plus légère teinture des caractères distinctifs des tems; on déclarera (1) fausse, sans crainte d'erreur une écriture

Soit de celle-ci avec son écriture. Dates des actes authentiques ordinairement préférables à celles, que fournit l'histoire.

réels ou prétendus ne sont que d'une ou deux années : & que d'ailleurs tous les autres caractères de vérité se soutiennent. Quoique la critique de M. Muratori sur les chartes passe quelquefois les bornes de la modération, » il ne pense » pas néanmoins, disent les (a) Jour» nalistes de France, qu'on doive juger » un acte faux, dès que l'on découvre » quelque chose, qui ne s'accorde pas » avec les notions ordinaires. Il se fonde » sur deux raisons. La première c'est » qu'il est échapé beaucoup de fautes » aux officiers des chanceleries dans les » diplomes, qu'ils ont expédiés, & que » les notaires, qui en ont fait des co» pies, les ont souvent faites très-dé» fectueuses, & qu'il est du dévoir d'un » critique judicieux de bien peser ces » monumens, pour discerner l'impos» ture de l'ignorance & le peu d'aten» tion de ceux, qui ont dressé ou écrit » les actes. La seconde raison qu'aporte » M. Muratori, c'est que nos conois» sances même les plus assurées ne nous » éclairent pas sufisamment pour tous » les tems, & pour toutes les circons» tances. Il en aporte pour exemple la » date d'une infinité de chartes, hors de » tout soupçon, désignée par l'indic» tion d'une manière, qui ne peut pas » toujours s'acorder avec aucun des sys» têmes reçus, ni même concilier les » époques de ces diférens actes entr'eux. » M. Muratori est parvenu néanmoins » par sa sagacité à éclaircir plusieurs de » ces dates : mais il y en a quelques-unes » qui ont échapé à toutes ses lumières » & à toutes ses recherches. « Nous citons d'autant plus volontiers le journal des savans; qu'il donne ici en peu de paroles un extrait très-fidèle de (b) près de quarante colones *in-folio*.

(1) Qu'on présente donc, comme du VIIe. siècle, quelque pièce, dont l'écriture soit du XIe. ou comme du XI. un acte, dont le caractère soit du XIVe. au premier coup d'œil tout médiocre antiquaire jugera l'une & l'autre suposée. Autrefois ceux qui fabriquoient de fausses chartes ne pensoient guère à contrefaire leur écriture sur celle des siècles, dont ils vouloient dater leurs impostures. Communément il leur auroit été impossible d'en trouver. D'ailleurs des recherches d'anciennes écritures préalables à la production d'un titre, auquel persone n'étoit préparé, devoit naturellement faire naitre des soupçons de faux. Elles sufisent en éfet ces recherches en pareilles circonstances, pour fournir un moyen de suspicion même au criminel. Ainsi dans l'hypothèse de modèles imités; on se sera contenté de ceux, qu'on aura eus en son pouvoir. Depuis l'an 1000, excepté un nombre borné d'anciennes églises, presques persones ne conservoit de plus vieux monumens diplomatiques. Pour contrefaire une écriture de quelque antiquité qu'elle dût être; depuis les XII. & XIIIe. siècles, on aura donc pris pour modèle quelque charte du XI. ou XIIe. Elle devoit paroitre d'un caractère fort ancien dans un tems, où l'on n'avoit nulle connoissance distincte des écritures antiques. L'eût-on reconue pour être du XIe; la capacité la plus supérieure d'alors étoit trop étroite, pour donner certitude, que la cursive des X. & XIe. siècles n'avoit point eu cours à la fois avec les diverses sortes d'écritures des VI. & VIIe, dont on auroit eu quelque notion. Mais aujourdui quel antiquaire hésiteroit sur ce fait? Quoiqu'il fût peutêtre possible de montrer par exemple de l'écriture du VIIe. siècle,

(a) *Journ. des savans. Août* 1742.

(b) *Antiquit. Ital. medii ævi. t.* 3. *differt.* 34. *col.* 4. *& seqq.*

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. IX.

Concours de tous les caractères contraires ou favorables, pour juger de la vérité ou de la fausseté des actes anciens : sentiment de D. Mabillon mal exposé par quelques auteurs, réduit à sa juste valeur.

visiblement postérieure de deux ou trois siècles à sa date; surtout quand elle est en lettres cursives.

II. Un principe toujours nécessaire, pour une pleine certitude des pièces vraies, ne l'est pas également pour celle des fausses. C'est le concours de tous ou de presque tous les caractères, pour lesquels on peut juger de leur sincérité.

Une pièce vraie doit être exemte de tout vice susisant, pour en démontrer la fausseté. Une pièce fausse emporte au moins dans sa notion un défaut incompatible avec la vérité de cet acte.

Tous les caractères de vrai ou de faux ne doivent pas néanmoins passer en revue, pour pouvoir absoudre, ou condamner un titre. Un seul quelquefois peut décider de sa flétrissure. Une foule de caractères favorables ne résisteroit pas à un desavantageux ; s'il étoit de nature à ne pouvoir compatir avec une piece vraie. La forme de l'écriture d'une pièce inaliable avec sa date la convainc de faux.

Mais leur parfait acord n'opère qu'une très-grande probabilité, en faveur de la vérité d'un titre, contre lequel on oposeroit des soupçons légitimes. Elle pouroit même disparoitre cette probabilité devant d'autres défauts essentiels, ou devant un si grand nombre de vraisemblances défavorables, qu'il fût moralement impossible de les trouver réunies dans un acte vrai. Aussi, quoiqu'en disent plusieurs auteurs, qui n'ont pas toujours bien pris le sens de D. Mabillon, il soutient, qu'il n'est (a) point de faux acte si semblable à l'authentique, qui ne pèche ou par l'écriture, ou par la matière, ou par le style, ou par l'histoire, ou par les notes chronologiques, & qui par là ne mette l'antiquaire en état de le démasquer. Une disjonctive si étendue n'exige point, que tous & chacun de ses membres aient leur aplication à des titres, dont la fausseté pouroit résulter d'un seul défaut essentiel. Mais il est indispensable que tous ou presque tous concourent, pour

(a) *De re diplom. supplem. p.* 12. 17. 56.

diférente de celle qu'on connoit; elle seroit si dissemblable de la cursive du XI[e]. qu'on ne pouroit s'y méprendre. La certitude seroit encore moins sujette à être ofusquée par quelque nuage ; si l'on produisoit, comme du XI[e]. siècle ou des tems antérieurs, une écriture courante, faite seulement au XIII. ou XIV. ou sur des modèles du même tems. On peut donc quelquefois juger avec assurance de la fausseté d'un acte, par la seule contradiction de son écriture avec sa date.

la justification (1) d'une pièce, contre laquelle on alégueroit des moyens de faux capables d'en imposer.

Force de la preuve par écrit: croît-elle ou décroît-elle par la mort de ses auteurs? Parmi les preuves, celle par comparaison d'écritures n'a de sa nature, que le dernier rang.

III. Le diplome royal, la bulle pontificale, la charte (2) éclésiastique ou laïque, l'acte public, en un mot toute pièce d'écriture, ne fût-elle que privée, tient le premier rang parmi les preuves admises dans tous les tribunaux. Les preuves n'ont pas besoin d'être prouvées. Il est de leur nature de fixer les jugemens, & d'entrainer les sufrages; à moins qu'on ne fasse voir, que la supercherie leur a donné l'être, ou qu'un indigne aliage en altère la pureté. Hors ces cas démontrés par des faits ou des indices aussi brillans, que les rayons du soleil; l'acte public est au-dessus des (3) coups, que pouroit lui porter la preuve de comparaison.

La preuve testimoniale, où le faux se glisse encore plus aisément, que dans la littérale, lui cède aussi toujours le pas: quoique l'une & l'autre soient également censées physiques, & qu'elles l'emportent sur la preuve, résultant d'indices plus clairs que le jour, apelée morale. On doit donc plutôt croire à l'écriture, qu'aux témoins mêmes, qui l'ont (*a*) souscrite:

(*a*) *Leg. Wisigoth. lib.* 2. *tit.* 4. *l.* 5.

(1) En tout autre cas, il en sera de l'acte juridique, comme de l'honête homme. Il doit jouir d'une réputation entière; tant qu'elle n'est point entamée par des acusations flétrissantes. Est-il chargé de crimes aux yeux de la Justice? S'il en est véritablement coupable; il sera très-dificile, qu'il n'en soit convaincu. Un acte infecté du vice de faux sera bien plus dificilement encore à l'épreuve du concours des moyens, qui peuvent dévoiler sa suposition, ou les falsifications qu'on y aura commises. Quand il résisteroit à plusieurs de ces moyens; il s'en trouvera toujours quelqu'un, auquel il faudra succomber. On ne hasarde rien à prononcer en faveur de sa sincérité; s'il n'est aucun de ces moyens, dont il ait reçu quelque ateinte mortelle. Tel est au juste le sentiment de D. Mabillon. Tout autre qu'on lui prêteroit, ne seroit propre qu'à induire en erreur, & s'il ne sentoit pas la calomnie, il marqueroit au moins peu de justesse.

(2) On ajoutoit anciennement foi pleine & entière aux écritures des gens d'église: & l'on continue de leur conserver cette prérogative en quelques endroits. Les Etats de Venise sont un des païs, où elle s'est maintenue plus constamment.

(3) » La comparaison (*b*) d'écriture ne » peut pas même être reçue, quand c'est » pour combattre la foi d'un acte public; » parcequ'il ne se peut jamais faire, que » les conjectures, que forme la seule » diférence ou ressemblance des carac» tères, égale la foi que l'on doit à l'a» testation solennelle des persones pu» bliques & des témoins. « Selon la novelle 73. les témoins doivent être crus préférablement aux experts. On ne peut pas même recevoir la preuve par témoin, infiniment plus forte contre la preuve authentique par écrit, tel qu'est un acte signé de deux notaires, ou seulement d'un notaire & de deux témoins. L'inscription en faux n'est donc pas recevable » quand on ne (*c*) raporte point de plus » forte preuve, que la comparaison par » experts. »

(*b*) *Le Vayer, de la preuve par comparaison d'écriture. p.* 44.

(*c*) *Ibid. p.* 46.

plutôt aux témoins, qu'à la preuve (1) par comparaison d'écriture : puisqu'elle ne tient pas pour l'ordinaire un rang fort distingué parmi les indices.

L'écriture judiciaire, loin de perdre quelque chose de son autorité par la mort de ceux, qui l'ont dressée ou souscrite, aquiert (2) en conséquence une nouvelle force.

Reconoissance de l'écriture, supérieure à toutes les vérifications : à quelles conditions admet-on la preuve par comparaison d'écriture ?

IV. Que des notaires aient dressé quelque acte, que des témoins l'aient souscrit, & qu'ils reconoissent (3) leur écriture ; ce témoignage est infiniment supérieur à toutes les vérifications des experts. S'il est arivé, que ces derniers aient détrompé des persones peu atentives, qui prenoient pour leur écriture des pièces (4) contrefaites ; il seroit aussi

(1) Le raport des experts n'est pas une simple déposition de témoins, qui atestent ce qu'ils ont vu. C'est une opération de raisonement, plus sujette à l'erreur, que le témoignage des yeux.

(2) » Le témoignage (a) d'un homme » est confirmé par sa mort, & par la » même raison que notre novelle 73. dit, » que (b) si les notaires, ou les témoins, » qui ont signé l'acte, sont morts ; alors » leur signature fait foi : sans qu'il soit » besoin d'autre déposition ; pourvu qu'il » paroisse, que c'est leur signature : par » cette même raison, dis-je, quand les » témoins ou les notaires, qui ont atesté un acte sont décédés ; leur témoi» gnage prend encore une nouvelle for» ce de leur mort. Elle passe pour la » confirmation la plus authentique qu'on » puisse desirer de leurs dispositions ; elle » elle vaut, dit (c) la loi, le recolement » & la confrontation la plus solennelle. » La raison en est, qu'on présume tou» jours, qu'un homme qui va rendre » compte à Dieu de ses actions, ne sou» fre pas, qu'il demeure de lui après sa » mort, un témoignage, qui l'acuse » éternellement de fausseté devant Dieu » & devant les hommes. « Aussi est-ce une maxime reçue, que l'écriture d'un mort prouve plus, que celle d'un homme vivant : surtout si la réputation du premier est intégre. Il en résulte même une preuve complète, pour peu qu'elle soit apuyée d'ailleurs. C'est surquoi (d) il ne paroit nul partage entre les jurisconsultes.

(3) Chez les (e) Ripuaires, les témoins reconoissoient-ils leurs signatures dans une charte acusée de faux ; elle étoit justifiée sans vérification. Le serment du chancelier, c'est-à-dire, du notaire opéroit le même éfet. Quelquefois néanmoins la barbare jurisprudence des duels l'obligeoit à se batre, pour en faire la preuve. De quelque manière que la pièce fût déclarée véritable ; l'acusateur étoit condamné à l'amende, tant envers sa partie, qu'envers le chancelier & les témoins. Etoit-elle convaincue de faux ? La partie adverse & les témoins payoient l'amende, & le chancelier avoit le pouce coupé. Cela supose prévarication de leur part : car en tout autre cas, où il ne s'agissoit que de la vérité d'une pièce ; la seule reconoissance des témoins suffisoit. S'ils avoient seulement été témoins de la confection de l'acte sans le signer ; ils ne pouvoient pas toujours faire tomber leur témoignage sur telle pièce, qu'on leur auroit présentée, pour reconoitre. Car une autre auroit pu lui être substituée. Mais comme il n'arive pas, qu'on laisse ignorer les clauses principales d'un acte aux témoins, en présence desquels on le passe ; souvent il ne leur auroit pas été dificile de le reconoitre à ces indices.

(4) Ces cas extraordinaires ne doivent point tirer à conséquence. Pour qu'ils arivent ; il faut que les persones intéressées ne soient pas sur leurs gardes, & qu'elles avouent leur méprise. Un homme reconoit son écriture : s'il est dé

(a) *Ibid. p.* 48.

(b) *D. cap.* Si vero moriantur. 7.

(c) *L. fin. cod. de testibus.*

(d) *Nic. de Passeribus, de script. priv. lib.* 1. *q.* 12.

(e) *Leg. Rip. tit.* 59. *l.* 2. *& seqq.*

dangereux, que contraire aux loix, de s'en raporter aux experts, préférablement aux persones de conoissance, & à celui-là même, dont la signature est en débat : surtout lorsqu'on n'a pas sujet de penser, que son témoignage soit dicté par l'intérêt.

Examen des titres distingué de leur vérification.

La preuve par comparaison d'écriture (1) n'est admise, qu'au défaut d'autres moyens plus éficaces, ou qu'à raison de leur insufisance. Mais elle n'est point acordée, si l'on n'en a d'ailleurs de graves & de pertinens. Il est juste de s'en servir, si celui, qui passe pour avoir fait une pièce, ou ceux, dont elle porte les (a) souscriptions, méconoissent leur écriture : si l'on soutient d'une part, & qu'on nie de l'autre, qu'une écriture est de telle persone : enfin quand on s'est inscrit en faux contre un acte. Dans plusieurs cas la pièce pouroit n'être pas même suspecte. Le faux tomberoit sur l'écrivain, ou les témoins considérés sous cette qualité.

Tout examen des titres n'est pas vérification. On auroit

(a) *Leg. Wisigoth. lib. 2. t. 4. l. 3.*

son intérêt qu'elle ne soit pas de lui, ou s'il n'en a point d'autre, que celui de rendre témoignage à la vérité ; il est plus croyable, que tous les experts du monde ensemble, qui prétendroient lui prouver par les règles de leur art, que son écriture n'est point la sienne. Rien ne seroit plus funeste à la société, que la maxime contraire. Mais l'excès du ridicule en fait disparoitre le danger. Aussi malgré les dépositions des vérificateurs, qui tendoient à faire rejeter, comme faux un contrat d'échange, raporté dans la 73. novelle de Justinien, fut-il déclaré très-authentique : dès que les témoins eurent reconu leurs signatures, jugées par les experts dissemblables des pièces de comparaison. Ceux-ci n'eurent pas la hardiesse de leur soutenir, qu'ils se trompoient, & que la dissemblance des signatures du titre argué de faux & des pièces de comparaison étant démontrée par les règles de leur art ; la reconoissance des témoins ne pouvoit le mettre à couvert de la flétrissure.

(1) La loi fait (b) jurer celui, qui la demande, qu'il n'a recours à ce moyen, que parceque les autres lui manquent, & qu'il n'a rien fait, qui puisse donner atteinte à la vérité. Sans (c) ces conditions, la vérification est nulle. Aussi, selon Balde, refusera-t-on la comparaison des écritures à un homme, qui prétend employer d'autres preuves sufisantes. On la refusera, par raport à un acte, dépourvu des formalités nécessaires. Car, quand la preuve par comparaison produiroit l'éfet, qu'on se propose ; la qualité de l'acte la rendroit inutile. On ne se borne pas au serment de la partie, qui sollicite la preuve par comparaison, on le défère encore aux experts. Ils ne jurent pas néanmoins la vérité des faits, qu'ils raportent, mais que telle est leur opinion. *Non jurans (d) nec tenentur jurare de veritate facti, sed tantùm de credulitate.* La raison en est que, pour jurer un fait, il faut au moins être fondé sur le témoignage de ses sens.

Les loix (e) des Ripuaires n'acordoient la preuve par comparaison, qu'après la mort du chancelier écrivain de la pièce. Les loix des Lombards ne permettoient de s'en servir à l'afranchi recherché, par raport à sa liberté, que dans l'impuissance de produire celui, qui l'avoit tiré d'esclavage, ou les témoins de sa manumission.

(b) *Si verò nihil in authent. de fide instrum.*

(c) *Nic. de passeribus, de script. priv. l. 2. n. 56. & seqq.*

(d) *Ibid. n. 54.*

(e) *Leg. Rip. lib. 5.*

(f) *Lib. 2. tit. 34. l. 12.*

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. IX.

peine à croire, qu'un homme aussi judicieux, que D. Rivet (1) eût pu confondre ces choses : si l'ouvrage, qu'il cite, ne lui fournissoit quelque excuse, que son texte ne fait pas sentir.

Partage des Jc sur la preuve par comparaison d'écritures : son incertitude, son insufisance en matière criminelle.

V. On l'a déja vu, la preuve par comparaison d'écriture n'égale ni la littérale, ni la testimoniale. Bien évaluée elle se réduit à celle, qu'on tire des indices. Ces indices peuvent être certains par eux-mêmes, & pris séparément, ou seulement à la faveur de leur réunion. Ils peuvent être probables, légers & frivoles. Tous ces caractères se rencontrent tour à tour dans les vérifications. Beaucoup d'auteurs frapés de quelques-uns, à l'exclusion des autres, ont regardé la preuve par comparaison, comme incertaine & (2)

(1) En 1074, nous dit-il, dans un diférend entre les abaïes de S. Aubin & de S. Serge d'Angers, Rainauld scholastique de cette ville, » examina (a) soigneu» sement des titres, & reconnut qu'il y » avoit une équivoque dans ceux de S. » Serge, qui perdit son procès .... On » voit ici que Rainauld fit les fonctions » d'EXPERT EN FAIT DE VÉRIFICATION » D'ACTE, & l'on en pouroit conclure, » que ces fonctions apartenoient alors » pour l'ordinaire aux scholastiques des » villes. « Mais pour ériger en vérificateur les maitres des écoles éclésiastiques, sufit il de tirer des conséquences d'un recit, où l'on n'aperçoit nulle trace de vérification, nulle inscription en faux, nulle aparence même de soupçon contre les titres produits; au moins si l'on s'en tient aux faits raportés par D. Rivet lui-même ? A la vérité dans les notes sur les actes des évêques du Mans, inférés dans l'édition du vénérable Hildebert, publiée par D. Beaugendre, M. Loyauté avocat au Parlement a mis (b) au jour le jugement rendu entre les abbaïes de S. Serge & de S. Aubin par cinq abbés, auxquels Rainauld *grammairien & archidiacre*, & Robert doyen d'Angers furent adjoints. Cette pièce n'a rien, qui ait trait à des vérifications ; si ce n'est que l'un des titres porte un *i* pour un *a* dans le nom de la terre en litige. Ce ne fut point plutôt Rainauld, que les autres juges : qui fit cette remarque. Ils ne purent décider si la faute s'étoit faite exprès, ou par l'ignorance de l'écrivain. Mais on n'auroit pas même dû faire naitre de là le plus léger soupçon de fraude. Le diplome étoit du roi Robert : persone ne révoqua ni ne révoque ce fait en doute. Il étoit mort depuis 40. ans ; sans qu'on eût fait aucune ancienne démarche, pour entrer en possession de Champigni sur Pyron, dont il s'agissoit. C'étoit manifestement une faute d'écrivain. Rien alors n'étoit plus ordinaire, que d'estropier les noms propres. Ceux mêmes en faveur de qui le diplome produit fut donné, avoient prouvé sufisamment par leur longue inaction, qu'ils n'avoient regardé l'*i* pour l'*a*, que comme une faute d'écriture, échapée au notaire royal. Du reste le procès fut jugé sur divers autres moyens beaucoup plus graves.

Au lieu d'attribuer en conséquence la qualité d'experts aux scholastiques ; on concluroit beaucoup mieux, non de cette sentence, mais des observations de M. Loyauté, qui l'accompagnent, que les maitres des écoles faisoient dans quelques églises, comme dans celles d'Angers & de Poitiers, les mêmes fonctions, que les chanceliers & les primiciers des notaires, exerçoient dans la plupart des autres.

(2) L'empereur (c) Justinien, suivi

(a) *Hist. litter. t. 8. p. 34. 35.*

(b) *Prefat. p. xlvii. xlviii.*

(c) *Novel. 73. c. Si tamen.*

dangereuse ; plusieurs, comme faisant (1) preuve suffisante. Quelques-uns lui ont donné force (2) de demi preuve. Quelques autres la mettent au niveau des simples (3) présomptions, des conjectures, & tout au plus des soupçons légitimes.

d'une foule de JC insiste sur l'incertitude, causée par (a) la ressemblance des écritures. La preuve de comparaison semble à (b) Menochius très-dangereuse ; parce-qu'il est d'expérience, que plusieurs imitent si bien la main d'autrui ; qu'il est aisé de s'y méprendre. Dans l'horrible conspiration, calomnieusement imputée en 1689. à quelques chanoines de Beauvais, on leur représenta des lettres interceptées, dont on les vouloit faire auteurs. *Déja quatre maitres écrivains jurés de Paris avoient assûré, qu'elles étoient de leurs propres mains*, dit un chanoine de la même ville racontant alors, comment la chose s'étoit passée. Un des quatre chanoines prisoniers eut la simplicité de reconoitre quelques caractères, comme s'ils eussent été de son écriture. Mais le faussaire arêté bientôt après avoua son imposture, & fut puni du dernier suplice, malgré les instances les plus vives & les plus touchantes, que firent à Louis XIV. ces pieux éclésiastiques, pour obtenir la grace de leur calomniateur.

(1) Autrefois, dit (c) un JC de Padoue, la preuve par comparaison faisoit foi pleine & entière : mais on a depuis corigé cet abus. Acurse (d) avec quelques docteurs, a prétendu, qu'elle faisoit toujours preuve, d'autres demie preuve, d'autres quelque chose de moins, qu'il faloit laisser à la liberté du juge. Covarrurias, Pantschman, un auteur, qui a écrit sur la coutume de Paris, soutiennent, qu'elle n'opère pas une simple présomption. Ce qui donne du poids à la preuve par comparaison, favorable à une écriture privée ; c'est que celle-ci fait par elle-même une (e) présomption, pour celui qui la produit. Ainsi jointe à la preuve de comparaison, elle fera (f) demie preuve. La preuve résultant de la comparaison des écritures, peut, dit-on, devenir si forte en certains cas, qu'elle feroit (g) preuve pleine. C'est 1°. lorsque la pièce de comparaison & l'écriture sont parfaitement semblables. Mais le contraire est démontré : puisqu'en certains cas on ne sauroit fournir une preuve plus évidente de faux. 2°. Lorsque trois témoins graves reconoissant leurs signatures, affirmeroient, que la pièce auroit été écrite en leur présence : surtout si elle étoit souscrite des deux parties. Mais en ce cas la preuve par comparaison seroit superflue. 3°. Lorsque l'écrivain (h) de la pièce & les souscripteurs sont morts. Mais il faut alors, que la comparaison se fasse & de l'écriture & de l'écrivain (i) de la pièce & de celle des souscripteurs. Malgré ces prétentions, plusieurs ont défendu l'opinion contraire : parceque, disent-ils, la preuve par comparaison est très-trompeuse & dangereuse : *Multùm fallax & periculosa*. 4°. Lorsque les parties seroient convenues d'ajouter foi pleine & entière, en vertu (k) de la seule comparaison. Mais la vérification peut-elle emprunter de-là sa certitude ? 5°. Lorsqu'elle est soutenue (l) par d'autres preuves. Mais peut-être en tirera-t-elle toute sa force. Au reste qui dit preuve en fait de matière civile, ne supose pas toujours certitude.

(2) Cujas (m) ne la regarde, que comme une demie preuve, à la faveur de laquelle, le juge peut déférer le serment à la partie, qui soutient la vérité de l'écriture. La preuve pleine, selon (n) M. le Vayer, est la littérale ou la testimoniale : la demie preuve est fondée, non sur un indice indubitable, mais sur plusieurs. Or la preuve par comparaison des écritures n'est, qu'un indice très-équivoque. Il est des cas, où il ne forme pas même (o) la plus légère présomption.

(3) Tant s'en faut qu'elle fasse demie preuve, ou qu'elle donne une probabilité ou quelque légère présomption ; selon plusieurs (p) célèbres Jc, ce n'est que de la fumée. M. le Vayer (q) en cite un très-grand nombre. » Il est certain,

(a) *Voyez notre 1. tome. ch. 2. p. 40. 41.*

(b) *Text. novel. 73. c. 2.*

(c) *Nic. de passer. de script. privatâ. lib. 2. n. 65.*

(d) *Ibid. n. 66.*

(e) *Ibid. n. 72.*

(f) *Ibid. n. 73.*

(g) *Ibid. n. 85. 87.*

(h) *Ibid. n. 93. 163.*

(i) *Ibid. n. 166.*

(k) *Ibid. n. 94.*

(l) *Ibid. n. 95.*

(m) *Ad novel. 49. & 75.*

(n) *Pag. 40. & suiv.*

(o) *Pag. 46. & suiv.*

(p) *Nic. Genov. de scrip priv. l. 2. n. 70. p. 83.*

(q) *Pag. 10.*

Ne pouroit-on pas croire, que tous ont raison & que tous ont tort ? Cette preuve en éfet relévée & déprimée à l'excès, n'est susceptible des avantages & des défauts, qu'on lui prête, que sous divers régards. Ainsi tantôt elle ira jusqu'à la certitude : tantôt elle opérera des probabilités plus ou moins fortes : tantôt elle ne produira que le doute : tantôt elle sera plus dangereuse à (1) l'innocence, qu'utile pour

» dit-il, . . . que la commune opinion de » tous les docteurs est, qu'il n'y a que » doute & incertitude dans la comparaison des écritures, & qu'en matière » civile elle ne fait point preuve ; tant » qu'elle n'est fondée que sur le simple » raisonement des experts, & sur la » ressemblance ou la diversité de deux » caractères. «

(1) » Chose étrange ! s'écrie M. le (a) » Vayer, & bien particulière en ce cri» me (de faux), mais bien véritable » pourtant ; que l'innocent y est plus en » danger mille fois que le coupable. « Toute l'antiquité ne fournit pas, nous dit-il, un seul exemple en matière capitale, qu'on ait fondé une preuve sur le raisonement des experts. Une écriture, pour faire preuve (b) devoit être reconnue ou prouvée soit par témoins, soit par indices. Jamais (c) on ne se servit de la preuve de comparaison en matière criminelle ni chez les Grecs ni chez les Romains. Cependant elle fut admise par (d) Constantin. Mais il ne permit pas de s'y borner. *Ubi falsi*, ce sont ses termes, *examen inciderit, tunc acerrima fiat indago, argumentis, testibus, scripturarum collatione, aliisque vestigiis veritatis.* Cette constitution est aussi dans le code Théodosien. Peutêtre pouroit-on par la comparaison des écritures avoir (e) quelque légère assurance, qu'un seing desavoué ne laisse pas d'avoir été fait par celui, qui le nie : mais comment convaincre un homme d'avoir déguisé son écriture, pour contrefaire une signature étrangère ? Si son écriture est contrefaite, elle ne lui ressemble donc plus. Si la ressemblance parfaite n'opère qu'une foible preuve ; que poura-t-on conclure de quelques degrés de ressemblance, joints à une grande diversité. Suivant M. le Vayer » rien (f) de plus » incertain que les experts, ni de plus » trompeur que leur art. . . . la compa» raison d'écritures n'est d'aucune des » trois espèces de preuves, qui sont » désirées par la loi, dans l'instruction » des affaires criminelles. « *In criminalibus comparatio litterarum non probat diversitatem manus, quia sæpissimè (g) fallax est.* Quand la certitude de l'art des maitres écrivains iroit jusqu'à convaincre une pièce de faux, elle n'iroit pas jusqu'à montrer son auteur. Ils pouront faire toucher au doigt les raports plus ou moins marqués de deux écritures : mais des écritures très-semblables peuvent être de diverses mains, & des écritures très-diférentes peuvent être de la même. Il faut donc d'autres moyens, pour convaincre le coupable : si son crime est réel. Quand il s'agit de la vie ou de l'honneur ; la justice ne peut les faire perdre, que sur une conviction, qui ait la certitude pour base : les preuves par écrit ou par témoins y sont requises. Plusieurs savans Jc. font dificulté d'y admettre les preuves, fondées sur des indices plus clairs que le jour. Cependant les vérifications ne peuvent jamais apartenir, qu'à ce troisième ordre de preuves. Il est même assez rare, qu'elles soient portées jusqu'à la certitude morale. Comment donc pouroit-on, nous ne disons pas condamner un homme au dernier suplice, au banissement, à des peines infamantes ; mais déclarer une pièce fausse, en vertu de la simple vérification des experts ? Sans nous arêter aux anciennes loix, qui semblent ne le pas permettre ; au moins l'équité naturelle ne soufriroit pas, qu'on en usât ainsi en quelque nombre que fussent les experts, quelque uniformes que fussent leurs raports, quelque

(a) *De la preuve par comparaison.* p. 96.

(b) *Ibid.* p. 34.

(c) *Pag.* 17. 18.

(d) *Cod. lib.* 9. *tit.* 22. *l.* 22.

(e) *De la preuve par comparaison.* p. 33.

(f) *Ibid.* p. 34.

(g). *Nic. de passeribus de scripi priv. l.* 1. *q.* 6. *n.* 7.

la

la découverte du crime. A ces traits on croit apercevoir un vice dans l'art de vérifier, dont la plupart des autres arts ne sont pas exems. Tout dépend du bon ou du mauvais usage, qu'on en fait.

Plus d'une fois des (*a*) experts sincères ont reconu dans celui-ci des dificultés insurmontables. Plus d'une fois leurs coryphées ont avoué, que loin d'être infaillible, il n'étoit pas toujours certain. Mais quand ils n'en conviendroient pas; la chose est trop évidente, pour être mise en problême. Plus d'une fois enfin ils se sont vus forcés de confesser, qu'il est des faussaires, dont l'imitation est si juste & si précise, qu'elle est capable de pousser à bout toutes les ressources de leur art. Hors quelques cas singuliers, on peut dire avec Balde, que la preuve de comparaison (*b*) n'est qu'un argument tiré du semblable & du vraisemblable. » Combien .... pouroit-on (*c*) faire de gros volumes, ajoute M. le Vayer, de ceux qui ont abusé les juges, les particuliers & les experts mêmes par la ressemblance & la conformité parfaite des écritures? « La nature de la déposition des experts prouve assez leur incertitude. Ils n'oseroient dire, que telle chose est, mais qu'elle leur paroit. Ce n'est donc plus qu'une vraisemblance. C'est, au jugement (*d*) de M. le Vayer, un défaut de notre jurisprudence, de condamner quelqu'un en matière civile, sur le raport d'écrivains, qui atestent, que c'est sa signature; quoique la loi exige la présence & la déposition de trois persones dignes de foi.

(*a*) *Essai instructif de l'art d'écrire, par Prudhomme. p.* 87.

(*b*) *Comparat. n.* 34.

(*c*) *Pag.* 31.

(*d*) *Pag.* 8.

Utilité de l'art de vérifier : jusqu'où va quelquefois sa certitude.

VI. Quoique l'art de vérifier soit exposé à de fréquentes méprises; il ne paroit pas, qu'on doive le proscrire absolument. Pourvu qu'il soit resserré dans ses justes bornes, & que l'exercice n'en soit confié qu'à des experts véritablement capables, relativement au genre des vérifications, qu'il s'agit de faire; son utilité ne sera pas douteuse. L'usage qu'en font les tribunaux, en prouve assez l'importance. Son grand

certitude, qu'ils prétendissent avoir : si ce n'est que leur certitude personelle fût de nature à devenir celle des juges, par l'évidence de l'imposture. Car il ne faut pas s'y méprendre : quand il ne s'agiroit, que de juger faux un ancien titre; on ne doit pas le faire sans de grandes précautions. La flétrissure d'un acte réjaillit sur les corps, les familles ou les particuliers. Leur honneur y est toujours compromis : quand même il n'y va pas de la vie ou de la liberté.

mérite est d'avoir découvert la fausseté d'écritures, reconues pour véritables par les persones intéressées à les méconoitre, & de les avoir obligées de convenir de l'illusion, qui leur avoit été faite. En général on ne sauroit nier, que cet art ne soit quelquefois d'une grande ressource : quand on en use bien, & qu'on sait aprécier la valeur de ses opérations.

C'est une maxime du droit, que le faux (a) se prouve par les (1) présomptions. Or si les vérifications en présentent

(a) Nic. de passer. ibid. lib. 1. q. 7. dub. 1. n. 1.

(1) Voici quelques-unes des principales : écritures publiques & privées, toutes en sont également susceptibles ; à condition qu'on n'oublie pas d'y joindre leur correctif.

1°. Un acte se rend suspect ; en matière civile, par la diversité des mains, qui l'ont écrit : pourvu que cet indice soit soutenu d'autres preuves. Mais le changement d'encre ou de plume n'est pas un moyen légitime de suspicion. La diférence même de l'écriture ne seroit pas plus éficace en certains cas, pour prouver, qu'elle n'est pas de la même persone. Diverses portions d'un testament peuvent avoir été écrites en des tems éloignés, en santé, en maladie : d'où seront arivés de grands changemens dans la forme du caractère. Si l'acte énonçoit, qu'il auroit été écrit, ou qu'il pourroit l'être par diférentes mains ; leur diversité ne lui feroit aucun tort. Une (b) notice de la XIe. année du roi Robert prend des précautions, pour se mettre à couvert de l'inscription en faux. Il s'agit du nom d'un héritier, qu'on ignoroit alors, & qu'on étoit résolu de laisser en blanc : & cependant on se réserve expressément deux années, pour remplir ce vuide. Le caractère de cette addition ne pouvoit donc pas manquer d'être diférent de celui du reste de l'acte. C'est peutêtre pour cela qu'elle fut portée en marge. Du moins s'y trouve-t-elle dans le ms. de la Chronique de Centule, c'est-à-dire de S. Riquier, d'où cette pièce est tirée. Les originaux, suivant D. Mabillon, ofrent (c) beaucoup de semblables vuides, destinés aux noms propres. Mais il n'en cite, qu'un exemple. Il est encore bien plus ordinaire de laisser des espaces en blanc au bas des pancartes, ou pour les signatures, ou pour les donations futures, qu'elles devoient renfermer. Mais ils ne furent pas toujours totalement remplis. Dans les lettres missives, dès le commencement du XVIe. siècle, il étoit d'usage (d) en Espagne de ne commencer le discours, qu'après un intervale en blanc, à la suite de *Monsieur*, ou de quelque chose d'équivalent. Nous ne parlons point des blancs signés. L'empereur (e) Venceslas faisoit des diplomes en blanc scellés de son sceau, pour être rempli au gré de ceux, à qui ils étoient acordés. Les oficiers du Pape S. Célestin abusèrent de sa simplicité, jusqu'à donner de même des bulles en blanc. Ce fait est raporté par (f) M. Fleuri, d'après Raynaldi. Revenons à la suite des présomptions de faux relatives aux écritures. 2°. Quand des actes se contredisent sur le fond & l'essence des choses ; ils ne sont plus croyables : si ce n'est que par supercherie on eût mêlé quelque pièce fausse, pour contredire les véritables. Alors il faudroit discerner le vrai du faux, & conserver au premier tous ses droits. 3°. Avoir écrit ou produit de fausses pièces, fait ordinairement présumer desavantageusement au sujet de celles, qu'on présente : supose néanmoins, qu'on y remarque d'ailleurs quelque défaut. La présomption n'a pas lieu, si les pièces fausses produites ont été tirées juridiquement d'un dépôt public sur un compulsoire. 4°. La présomption tirée de la diférente manière, dont une persone écrira son nom, surtout si cette diférence ne consiste qu'en une ou deux lettres, doit paroître très-légère & même nulle ; quand il s'agira d'anciennes chartes,

(b) Spicileg. t. 4. p. 540.

(c) De re diplom.

(d) Polygraph. espan. siglo. XVI.

(e) Differt. diplom. Germ. imperat, & regum, auctore J. Nic. Hertio p. 35.

(f) Hist. ecclef. l. 89. p. 584.

de frivoles, elles en fournissent aussi de légitimes. Est-il nécessaire, pour constituer un art, que toutes ses décisions soient marquées au coin (1) de l'évidence?

En matière purement civile; les loix (2) resserrent moins les jugemens des magistrats, que dans les matières criminelles.

comme nous le prouverons, en parlant de la variation de l'orthographe dans les noms propres. 5°. Lorsque le timbre n'est pas établi en quelque endroit; le papier ancien, sur lequel sera écrit un acte n'en prouvera pas la fausseté. 6°. Le défaut de vraisemblance est un argument, dont il est assez ordinaire d'abuser. Ainsi cette présomption de faux doit être maniée avec beaucoup de sagesse. 7°. La mort de tous les témoins, qui ont souscrit une pièce fort récente, forme une présomption de faux moins équivoque. 8°. Les témoins inconnus d'un acte dressé en un lieu, où l'on ne manque pas de témoins connus, n'anoncent rien de plus favorable pour la pièce suspectée. 9°. Les délais aportés à produire un acte, quoique mis au nombre des présomptions de faux, pouroient ne venir que de la peine, qu'on auroit eue à le trouver. 10°. Des incisions, des taches, ou maculatures, dans un endroit important, fournissent encore des présomptions. Ce seroit autre chose, si le titre avoit été produit sans ce vice, & qu'il fût survenu depuis. 11°. Ne produire que quelques témoins d'un acte, lorsqu'on pouroit en produire plusieurs autres. 12°. Produire des témoins de faits, qu'on pouroit prouver par écriture; ce sont encore des présomptions de faux, auxquelles on pouroit en ajouter beaucoup d'autres. Car qui pouroit épuiser toutes celles, qu'on a entassées dans les livres de droit, & qu'on peut imaginer encore?

(1) Où est l'art, où est la science, qui n'ait ses dificultés, dont toutes les opérations roulent sur la certitude, qui ne se contente jamais du probable, qui quelquefois même ne se trouve hors d'état d'y ateindre? Les raports des experts, dira-t-on, sont souvent contradictoires les uns aux autres: de quelle utilité sera donc leur art? Les experts se contredisent: Les médecins, les physiciens, les jurisconsultes ne se contredisent-ils jamais? Quoi de plus ordinaire, que de leur voir dire le oui & le non sur le même cas? Doit-on rejeter les arts & les sciences, où ces inconvéniens se rencontrent? Les experts ne sont pas toujours d'acord dans leurs dépositions. Donc leur art n'a rien de certain. La conclusion n'est pas juste. Des experts se contredisent, parceque les uns usent bien de leurs principes, & que les autres en usent mal: parceque les uns sont habiles & atentifs, & que les autres ne le sont pas. Ceux-ci téméraires entreprennent de porter des jugemens sur des matières, qui les passent: ceux-là savent se renfermer dans les bornes de leurs lumières sans prétendre aler plus loin. Ceux-ci se conduisent, conformément aux règles de la probité la plus sévère: ceux-là sont entrainés par la crainte, par l'espérance, par la faveur, l'amitié, l'intérêt. Leur art ne perd rien pour cela du degré de certitude, dont il est susceptible. S'il ne fournit quelquefois, que des présomptions, plus ou moins fortes; il n'en est pas moins vrai, que quelquefois ses décisions touchent à l'évidence. Si les experts ne se partageoient, que dans les ocasions, où l'on semble plus exiger de leur art, que sa nature ne le comporte: ou lorsque de part & d'autre on ne sauroit faire valoir que des vraisemblances & des probabilités; la contrariété de vues & d'opinions n'auroit rien, qui dût nous surprendre.

(2) Les ordonances de nos rois (*a*) admettent la preuve par vérification d'écriture en matière civile. Les loix des (*b*) Ripuaires, des (*c*) Wisigots & des Romains n'en négligeoient pas les avantages, & quelque fois s'en contentoient.

(*a*) *Ordon. d'Orléans art.* 145. *Ordon. de Charle IX. Janv.* 1563.

(*b*) *Tit.* 59. *l.* 2. 3. 4. 5.

(*c*) *Lib.* 2. *tit.* 4. *l.* 3. *tit.* 5. *l.* 15. 17.

Suposé que la vérité ne se montre pas à leurs yeux revêtue de cet éclat, qui banit toute incertitude ; s'ils se trouvent obligés de juger, sans pouvoir aquérir des preuves sûres ; ils prononceront en faveur des plus probables. Souvent il n'en résulte, que de très-incertaines du raport des experts. Souvent aussi fournit-il des conjectures assez plausibles, qui venant au secours d'autres probabilités, peuvent faire pancher la balance. Cet art a donc encore son aplication & son mérite ; quand même il ne s'apuie, que sur les présomptions. Mais le sufrage des experts, destitué de (1) preuves, dont d'autres qu'eux-mêmes ne puissent être juges, doit faire peu d'impression.

Si les législateurs ont décerné la preuve par comparaison ; lors même qu'ils ne comptoient point sur sa certitude ; l'auroient-ils méprisée, lorsqu'elle peut y conduire ? Des raports trop justes & trop compassés entre les hauteurs, les longueurs & des lettres & de la totalité de l'écriture décéleront infailliblement la fausseté d'une pièce ou d'une souscription. Alignement trop uniforme, arangement de mots invariable, conformité des liaisons rigoureuses, égalité des traits en étendue, en pleins, en déliés : voilà des indices immanquables de pièces (2) contretirées. Ainsi la ressemblance d'écriture, qui forme un préjugé puissant en faveur de sa sincérité, quand cette ressemblance n'est pas outrée ; devient une démonstration d'imposture : quand deux signatures ou pièces se raportent avec une précision, qui va jusqu'à

(a) *Le Vayer ibid. p. 27.*

(1) C'est surtout, lorsqu'ils ne procèdent, » que (a) par des raisonemens & » des inductions, pleines de subtilité, » en séparant les mots de chaque ligne, » en divisant les lettres de chaque mot, » en coupant quelquefois les lettres » même par parties, & en les distinguant » de leurs liaisons, pour les comparer » les unes aux autres : quoiqu'elles n'aient » évidemment pas été contrefaites. «

(2) Qu'une quitance, obligation ou signature soit contretirée, & que pour pièce de comparaison l'on présente celle même, sur laquelle cette opération aura été faite ; on ne peut pas sans doute raprocher deux écritures plus conformes. Cependant un expert atentif vous en démontrera la fausseté, ou plutôt son compas va vous en convaincre. Il est impossible que deux signatures de la même persone soient si rigoureusement semblables, quoiqu'il n'y pas un seul trait ni plus gros, ni plus ménu, ni plus long, ni plus court, ni plus large, ni plus étroit, ni plus droit, ni plus courbe : que tous les contours, l'étendue des syllabes, des mots, des lignes, ou d'un tout d'écriture se raportent ensemble, au point de former de part & d'autre une égalité parfaite. Ainsi toute pièce, toute signature juridique faite à la plume, où ces raports rigoureux seront vérifiés, portera des marques certaines de fausseté, par son excès même de ressemblance.

ſe couvrir exactement trait pour trait, ſi elles ſont apliquées les unes ſur les autres.

On pouroit citer encore d'autres exemples des ſuccès de l'art de vérifier. Mais c'en eſt aſſez ſur ſon utilité & ſa certitude. Tournons nos régards ſur ſon uſage, ſur les perſones à qui il apartient de l'exercer, & ſur les qualités, dont elles doivent être douées, pour s'en aquiter dignement.

Qui ſont les vérificateurs, quelles doivent être leurs qualités & leurs talens :

VII. Les juges ſont les premiers vérificateurs. Le devoir de leur charge ne leur permet pas de ſe repoſer totalement ſur d'autres du ſoin de comparer les écritures. Il exige au contraire, qu'ils s'aſſurent, par leur propre examen, des indices de vrai ou de faux, & qu'ils ſachent en aprécier la valeur, indépendamment des ſugeſtions étrangères. Quoique les J c. inſiſtent, pour que le magiſtrat ne ſe deſſaiſiſſe point (*a*) abſolument des fonctions de vérificateur; ils conviennent, qu'il doit ſe faire aider par des experts. Mais ils ne veulent pas, qu'ils faſſent leurs opérations en ſon abſence, ni qu'ils ſoient ſuſpects aux parties. Auſſi réſervent-ils à celles-ci le pouvoir de les récuſer. Quand il s'agit de procéder actuellement à la vérification; le juge & les experts (*b*) doivent examiner les lettres, les traits, le ſtyle, la diction, & les autres circonſtances, qu'ils croiront pouvoir ſervir à la découverte de la vérité.

(*a*) *Nic. de paſſer. ibid. lib. 2. n. 42. 43. 44. 48.*

(*b*) *Ibid. n. 61.*

Les maitres écrivains jurés ſont de tems immémorial en poſſeſſion de vérifier les actes. Par arêt du Parlement de Paris du 7. Septembre 1613. il eſt réglé, que *pour les vérifications des écritures & ſignatures, pouront à l'avenir être pris & nommés, ſoit par les juges ou par les parties, tant les greffiers, leurs clercs, commis notaires, qu'ecrivains & autres* PERSONES CAPABLES. Dans quelques Parlemens on y admet quelquefois juſqu'aux enlumineurs, pelletiers ou parcheminiers; quoiqu'il ne paroiſſe pas, qu'on en puiſſe tirer de grandes lumières. On pouroit citer plus d'un exemple de leurs avis, marqués au caractère de l'ignorance la plus décidée.

Comme autrefois les antiquaires étoient rares; on ne penſoit guère à recourir à eux: quand même il s'agiſſoit de vérifier des pièces fort anciennes, on s'en raportoit ordinairement aux écrivains. S'il s'en eſt ſuivi des jugemens, qui

auroient eu besoin d'être réformés ; c'est que les parties manquoient de moyens, pour éclairer les juges, & récuser les experts, à raison de leur (1) incapacité. Ceux-ci pouvoient décider avec d'autant plus de témérité, qu'il ne se trouvoit persone en état de les convaincre. L'ignorance & la présomption des vérificateurs ont plus d'une fois fait retomber sur leur profession des reproches, qui ne convenoient qu'aux hommes, dépourvus des qualités nécessaires, pour s'en aquiter avec succès. Ou a vu des écrivains jurés rougir, pour leurs propres confrères, de ce qu'ils aportoient si peu d'expérience, & même d'intelligence à la vérification des écritures. Quelques-uns (2) ont déploré le malheur des persones,

(1) De notre tems encore n'avons-nous pas vu de ces prétendus experts s'égarer, au suprême degré, sur des titres authentiquet des XI. XII. XIII. XIV. & XVe. siècles ? Leurs raports aussi faux, que ridicules, aux yeux des persones véritablement instruites des caractères, propres aux titres anciens, auroient néanmoins ocasioné des flétrissures injustes ; si des juges éclairés n'étoient demeuré convaincus de la nécessité de s'en raporter aux antiquaires. Ces derniers ne balancèrent pas un instant à rendre le témoignage le plus formel à ces pièces, estimées par les écrivains experts l'ouvrage de quelques faussaires de nos jours. On ne doit pas avoir perdu la mémoire de ces faits dans les Parlemens de Rouen & de Rennes. M. de Champ-goubert, gentilhomme de basse Normandie, s'étoit inscrit en faux contre deux chartes de l'abbaïe du Mont-saint-Michel. Le raport des écrivains experts ne leur fut pas favorable. Mais le Parlement de cette province en pénétra la cause, & par un arêt du 3. Avril 1726. il ordona qu'*il seroit procédé à la vérification des deux chartes inscrites, sur les pièces de comparaison étant dans le cabinet royal du sieur de Clerambault, devant le Lieutenant civil de Paris, & ce par deux experts antiquaires.* En conséquence le 17. Mars 1732. intervint arêt de la cour, par lequel le gentilhomme fut débouté de son inscription en faux, & condamné en 300. livres d'amende. Plus récemment, le Parlement de Brétagne reçut les religieux de Marmoutiers apelans comme d'abus du raport des experts : & si la mort de M. de Sourches, évêque de Dol, n'avoit suspendu le procès ; l'inscription en faux n'auroit pas eu un succès plus honorable pour les experts non antiquaires de Rennes, qu'il n'eut pour ceux de Rouen.

(2) » Chose (a) étrange ! s'écrie un » homme du métier, que la vie, ou pour » le moins les biens ou l'honneur soient » entre les mains de tels vérificateurs, » qui sans art ni raison, fondés sur une » simple conoissance habituelle, qu'ils » ont de voir de l'écriture, pour la pou» voir dire plus ou moins hardie, plus » ou moins foible, ou mieux formée ; » ils se mettent au hazard de condam» ner l'innocent pour le coupable. « Raveneau voulant mettre au rabais la capacité des notaires & grefiers vérificateurs, & même des maitres écrivains ses confrères : » il y a bien, dit-il, de la diférence entre enseigner à écrire, expé» dier un arêt ou sentence, faire des con» trats & autres actes de notaires, & » entre la science de découvrir nette» ment des imitations & des enleve» mens d'écritures, rétablissement de pa» pier & autres espèces de faussetés. « Mais ne pouroit-on pas également lui oposer, que la diférence étoit encore plus grande entre un expert acoutumé à vérifier des pièces d'un usage journalier, & un antiquaire parfaitement au fait des

(a) *Essai instructif de l'art d'écrire par Prudhomme. Paris 1649. p. 83.*

(b) *Traité des inscriptions en faux. p. 8.*

exposées à perdre leur honneur & leurs biens, par la faute & l'insufisance de ces experts sans lumières.

Un bon vérificateur doit être au fait de tous les artifices des faussaires, & ne pas s'y laisser prendre, faute de sagacité pour les dévoiler. Il ne doit pas moins être en garde contre la séduction, la faveur, les préjugés, les aparences trompeuses. En vain tous les secrets de son art lui seroient présens; s'il n'en savoit pas faire les aplications les plus justes & les plus exactes. Egalement ennemi de la chicane & de la précipitation, il doit pousser ses recherches, jusqu'aux derniers détails, tempérer les caractères desavantageux par les favorables, ne jamais perdre de vue la variété des circonstances possibles, compter pour rien ou fort peu de chose les soupçons, qui ne sont pas justifiés par des indices frapans. S'il porte ses regards sur la condition & les mœurs des persones suspectées; que ce soit sans trop s'arêter à ce moyen. L'age, la santé, la maladie, le séjour en tel & tel tems, dans tel & tel lieu, incompatibles avec les dates des écritures, soumises à son examen, lui fourniront des indices moins équivoques. Les usages & les fêtes des tribunaux lui découvriront quelquefois la fausseté des sentences ou des arêts. Mais ces indices étrangers à l'écriture, & contradictoires avec elle, sont plus propres aux juges qu'aux experts.

Quoiqu'il ne soit pas impossible de réunir la qualité d'antiquaire avec celle d'expert; il est néanmoins très-rare de les rencontrer à la fois dans le maitre écrivain. La vérification

écritures, coutumes & formules anciennes?

L'expert, à la vérité, peut donner quelques lumières sur les écritures modernes, & même sur les anciennes, entendues à sa façon. Une écriture est ancienne, selon lui, dès qu'elle a trente ou quarante ans. Ceux qui sont les plus versés dans cet art pouroient remonter, jusqu'à quelques centaines d'années. Mais au-delà il ne faut plus parler d'eux. Communément les plus capables ne conoissent rien, en fait d'anciennes écritures, au-dessus de deux ou trois siècles. S'ils ont quelque légère teinture de celles des tems antérieurs, ils n'en sont que plus téméraires. Comment pouroient-ils se décider eux-mêmes sur des caractères, dont les traits & les liaisons n'ont pour l'ordinaire nul raport aux nôtres. Pareille écriture à leurs yeux paroitra faite à plaisir, pour en imposer, par un air étrange & barbare. Si de tems en tems ils voient quelques lettres semblables aux nôtres, comme il s'en trouve en éfet dans tous les siècles; ils en concluront, que leur prétendu faussaire s'est trahi, qu'en rétombant, sans s'en apercevoir, dans les caractères, qui lui étoient propres, l'habitude de former certains traits a prévalu sur le but, qu'il s'étoit proposé, de faire illusion par des caractères d'un goût singulier.

II. PARTIE. Sect. III. Chap. IX.

des anciens diplomes ne ſera donc pas de ſa compétence ; s'il n'y aporte des conoiſſances ſupérieures à celles de ſa profeſſion.

Néceſſité d'avoir recours aux antiquaires, pour la vérification des écritures antiques.

VIII. On riſquera de rendre des jugemens auſſi peu équitables, que contraires à la vérité ; tant que cette partie des vérifications (1) ne ſera point confiée à l'antiquaire. Inſtruit des formules & des uſages propres aux actes de chaque ſiècle, il diſcernera ceux, qui s'en écartent, dans des points inviolables, de ceux qui ne le font, que dans des choſes, nullement eſſentielles, ou qui ne s'éloignent en rien de la forme la plus commune. Du moins ſera-t-il guidé, dans ſes raports, par ces (2) conoiſſances. Mais comme celle des écritures, propres aux tems fort reculés eſt ſon élément : une opération, qui donneroit la torture au ſimple expert, ne ſera pour lui qu'un jeu.

Les pièces de comparaiſon, dont ce dernier n'eſt pas capable de juger, ſeront examinées, admiſes ou rejetées avec la même aſſurance, que la pièce arguée de faux. Par la détermination de leur age ou de leur ſiècle, il exclura toute ſuſpicion de fraude récente : ce qui emporte communément la preuve de la vérité du titre conteſté : ou bien il donnera des preuves convaincantes de ſa fabrication ; ſurtout pour ceux, qui ne ſeront pas entièrement étrangers à cette ſcience.

Quand l'expert ordinaire auroit quelque notion de l'écriture curſive de chaque ſiècle ; peu verſé dans cette étude, il n'en conoitra pas les (3) divers genres, les diférentes eſpèces. Ce qui lui ſera inconnu ne manquera pas d'exciter (4) ſa défiance. Mais pour mieux prouver, & la néceſſité

(1) Il y aura toujours pluſieurs cas, où l'on ne poura ſe diſpenſer de requérir ſon miniſtère ; quelques éforts qu'on faſſe, pour rendre populaire la ſcience des diplomes.

(2) Quelques artifices, dont on veuille ſupoſer que les fauſſaires auront fait uſage, pour donner le change aux antiquaires les plus éclairés : de l'aveu des critiques les plus dificultueux ; il eſt bien (*a*) rare, qu'un acte faux ne ſe trahiſſe par quelque endroit. Tantôt le monograme manque : tantôt non ſeulement le ſceau, mais l'impreſſion même de la cire ne paroit point ſur le parchemin. Fautes énormes dans les dates, dans les formules, dans les diſpoſitions mêmes. Que ſera-ce donc, lorſqu'on en viendra à l'examen des lettres & de l'écriture, avec tout ce qui l'acompagne ?

(3) *Neque* (*b*) *enim unum eſt in uno ſeculo unâve provinciâ ſcripturæ genus, ſed varia, ut de noſtro experiri licet.*

(4) Si l'expert, non initié dans la conoiſſance de l'antique, eſt téméraire & peu conſcencieux : lors même qu'il ne ſe ſera pas laiſſé corompre, il ſe portera à réprouver tout. S'il eſt vertueux & du

(*a*) *Murator. antiquit. Ital. t. 3. diſſert. 34.*

(*b*) *De re diplom. lib. 3. c. 6. n. 4.*

du recours à l'antiquaire, & sa supériorité sur l'écrivain juré, par raport aux écritures fort anciennes ; il sufira d'en présenter un contraste, que nous ne pousserons pas néanmoins à beaucoup près aussi loin, qu'il pouroit aler.

Contraste de la capacité de l'antiquaire, & de l'incapacité du maitre écrivain, pour juger des anciens titres.

IX. Le premier aperçoit du premier coup d'œil ; si les écritures s'acordent ou non avec leur date : & presque toujours ; si elles sont sincères, ou des productions de quelque fourbe. Faites remonter le second au-delà de deux ou trois cents ans ; vous le jetez dans un païs perdu. Tout lui devient suspect ; parceque tout est neuf pour lui. La vérité court risque d'être immolée par ses mains, dans le tems même, où il croit étoufer le mensonge. Son aprobation & sa censure seront données au hazard, les principes de son art apliqués à des cas, pour lesquels ils ne furent jamais faits.

La hardiesse & la naïveté de l'écriture, quoique intimement liées avec la théorie & la pratique du maitre écrivain, ne sont pas des mystères, dont la profondeur ne puisse être sondée par tout autre. A cet égard le faussaire même pouroit être plus habile. Mais qu'il essaie d'imiter l'écriture antique, dans l'étendue d'un diplome ; elle ne réunira jamais les qualités, dont elle doit être revêtue. Cette manière de peindre est trop étrangère à son pinceau. Il n'en poura donc

circonspect ; il ne se décidera sur rien. Tout fait ombrage à l'antiquaire novice : tout est faux & fabriqué pour le demi savant : où en seront donc les maitres écrivains, consultés sur des matières, au sujet desquelles & par honte & par intérêt, ils n'oseront confesser leur insufisance ? Transportés dans une région couverte de ténèbres & pleine de précipices : ils ne pouront faire un pas, qui ne soit marqué par une chute : les fantômes se changeront en réalité.. Guides aveugles, ils égareront les autres, après s'être égarés les premiers.

Le ministère des experts jurés est-il donc plus nuisible qu'avantageux : & faut-il les exclure de la vérification des actes ? Nullement : mais renfermez-les dans la sphère de leurs conoissances & n'exigez pas d'eux des opérations, infiniment audessus de leur portée. Leur talent bien apliqué n'est point méprisable. Ceux qui joignent un esprit solide & pénétrant à une étude sérieuse de l'art de vérifier, sont très-propres à découvrir certaines fraudes récentes, des falsifications journalières. Ils y sont même plus propres, que les antiquaires, qu'on suposeroit peu au fait des artifices, pratiqués par les faussaires modernes. Mais s'agit-il de contrefactions prétendues nouvelles de titres fort anciens ? Les opérations de nos écrivains jurés seront plus dangereuses, qu'utiles ; si elles ne sont éclairées par la science des antiquaires. Qu'on laisse donc l'antique à ceux-ci, le moderne à ceux-là. Quand on soupçonne une fausse imitation récente de l'antique, qu'on apèle les uns & les autres. Ce qui manque aux uns sera suplée par les autres ; le public sera mieux servi ; l'équité conservera ses droits ; la vérité ne sera pas outragée ; l'imposture ne triomphera pas de l'illusion, qu'elle auroit faite aux tribunaux.

aprocher, que par des tentatives réitérées, qu'en peignant extrèmement son écriture, qu'en hésitant beaucoup, qu'en rechargeant les mêmes traits, qu'en multipliant les coups de plume. Ces indices seroient sans doute très-frapans, pour l'écrivain expert, par raport aux écritures récentes : mais par raport aux (1) anciennes ; s'il est sage, il ne s'en doit prévaloir, qu'avec les plus grandes précautions.

Un moyen des plus éficaces, pour découvrir l'écriture contrefaite se tire, de ce que l'imposteur, nécessairement peu exercé à peindre celle des anciens tems ; s'il ose surtout lui donner quelque hardiesse, reviendra, sans y penser, aux traits, aux liaisons, aux tours qui lui sont naturels. Voilà donc son secret trahi par sa propre main. L'antiquaire pouroit-il manquer de s'en apercevoir aussitôt ? Le maitre écrivain n'ignorera pas la règle, sous un autre point de vue : mais comment en fera-t-il usage ; suposé que l'écriture ne soit pas très-récente ? Si le faussaire n'est pas en cause, & qu'on n'ait point de pièce de comparaison de sa main ; notre expert, loin d'employer cette arme contre l'imposture, la tournera contre la vérité. Tous les siècles fournissent des traits, des lettres, & quelquefois même des liaisons, qui se raportent aux nôtres. C'est un fait, dont le maitre écrivain n'a pas la plus légère notion. Instruit en général de la dissemblance, qui doit regner entre les écritures des anciens tems & du nôtre, & d'ailleurs bien prévénu, qu'un faussaire ne peut presque pas rendre une écriture étrangére, sans retomber insensiblement dans la manière, qui lui est propre ; il croira (2) l'apercevoir à quelques traits, à la forme de certains caractères.

(1) Conoit-il en éfet le génie de l'écriture de tous les siècles ? Sait-il si les écrivains d'alors étoient assez exercés, pour écrire avec légéreté : ou si leur peu d'usage de l'écriture ne rendoit pas leurs traits pesans, incertains, embarassés ? Est-il informé si leur manière d'aprendre n'avoit pas introduit un goût totalement diférent du nôtre, des tours & des entrelassemens, qui comparés avec notre écriture, nous paroitront afectés ou bizares ? L'antiquaire n'a pas les mêmes perpléxités. Sans insister sur la conoissance des caractères propres à chaque siècle ; les mouvemens de la main du notaire & du copiste lui sont manifestés par la diversité des traits, auxquels ils étoient acoutumés, & qui lui sont conus. Les liaisons de chaque lettre, diférentes suivant la diversité de leurs combinaisons ou de leurs assortimens, lui sont familières.

(2) Quelle sagacité dans notre maitre écrivain d'avoir d'un clin d'œil pénétré

L'antiquaire auroit su distinguer les dissemblances de siècle à siècle, d'avec celles de particulier à particulier. Les conformités innocentes ne l'empêcheroient pas néanmoins d'en reconoitre, qui décéleroient le crime. L'oposition irréconciliable des dernières avec l'antiquité fixeroit son jugement, & termineroit ses recherches. Il ne laisseroit pas non plus, comme feroit le maitre écrivain, passer impunément des liaisons forcées, incompatibles avec l'écriture du siècle, auquel elles sont attribuées.

Le maitre écrivain comparant deux écritures remarquera de part & d'autre de quelle manière les points sont mis sur les *i* : il en observera la supression totale, ou l'usage plus ou moins fréquent, ainsi que la figure des tirèts, placés aux bouts des lignes, soit uniquement pour remplir les vuides; soit pour marquer la disjonction d'une portion de mot, porté à la ligne suivante. L'antiquaire saura, quand l'usage des points & des accens sur les *i* a commencé; quand les tirèts (1) ont été posés aux extrémités des lignes, pour remplir

tout le mystère de ce beau grifonage! Car c'est le nom, dont il qualifie les écritures inconnues, qu'il voit pour la première fois. Mais tandis qu'il s'aplaudit d'avoir pris son faussaire sur le fait; des yeux plus pénétrans voient, qu'il a pris le change à tous égards. L'écriture très-ancienne & très-authentique, sur laquelle il est consulté, se trouve, selon lui, diférente de la nôtre; parcequ'elle est contrefaite: elle présente des traits semblables à la nôtre; parceque l'imposteur n'a pu soutenir constamment son personage: mais est-il donc nécessaire, que la pièce soit fausse? Ne peut-elle pas diférer de notre façon d'écrire; parcequ'elle est vraie? Ne peut-elle pas lui ressembler sous certains raports; parceque cette ressemblance est de tous les tems? Aussi n'auroit-elle point ébranlé l'antiquaire. La charte ne lui en auroit paru, que plus incontestable. S'en raporter à l'avis du premier sur d'anciennes chartes; c'est donc choisir un aveugle, pour juge des couleurs. S'en raporter à celui du dernier; c'est écouter un curieux, qui a voyagé dans le païs de l'antiquité, qui a levé la carte sur les lieux, avec des soins & des atentions inconcevables, qui avec des yeux critiques a tout aprofondi, mœurs, usages & coutumes.

(1) Un fabricateur de titres n'a qu'à placer ces tirèts au bout de quelques lignes de prétendus diplomes, antérieurs au XIIe. siècle; le voilà découvert, aux yeux de l'antiquaire. Il ne se décidera pourtant pas par ce seul moyen, s'il s'agit de tirèts, ocupant les mots: parceque la règle n'est pas sans exception, surtout à l'égard de l'Italie. Si les tirèts dans les plus anciennes chartes sont tracés horizontalement, au lieu de l'être obliquement; ils donneront matière à des soupçons peu favorables. Mais que résulte-t-il de ces indices pour le maitre écrivain? Rien du tout.

Il en sera de même de la distinction des mots, de la ponctuation, des accens & des points sur les *i*, de leur plus ou moins de fréquence, selon les tems & les lieux, des lettres majuscules ou minuscules dans les lignes d'écriture alongée. Quelques points sur les *i*, échapés

les vuides, ou bien en signe de division de mot; si l'on leur donna d'abord la situation horizontale ou l'oblique. Combien d'autres ressources sa science ne lui fournira-t-elle pas? Il seroit ennuyeux, & même impossible de les exposer toutes, l'une après l'autre. Dans combien de détails l'antiquaire ne pouroit-il pas descendre, pour vaincre les dificultés, que lui oposeroit une pièce fabriquée avec tout l'art imaginable? Qu'on en juge par la multitude des matières, qui entrent dans la composition de la Diplomatique. Qu'on en juge par les conoissances presque infinies, qu'elle exige, & par les recherches, qu'elle renferme.

Il n'en est pas de l'antiquaire, comme de l'écrivain expert: que l'artifice soit grossier, ou qu'il soit envelopé, sous les aparences les plus séduisantes; la marche de celui-ci sera toujours à peu près (1) la même. Ce n'est qu'une routine

à l'atention du faussaire dans des chartes, soit-disant du XII. ou XIIIe. siècle, le manifestent cependant: mais l'expert du commun ignorera le secret, s'il ne l'aprend de l'antiquaire.

Des accens ordinaires ou fréquens sur les *i* d'un diplome des neuf premiers siècles ne décideroient pas moins de sa fausseté. Leur usage continuel avant le XIIIe. donneroit une présomption de faux.

L'écriture mérovingienne depuis le IXe. la caroline, la lombardique, depuis le XIIe. démasqueroient des pièces fabriquées. Mais aucun de ces moyens & une infinité d'autres ne sont du ressort du maître écrivain: c'est à l'expérience & aux recherches de l'antiquaire, qu'on en est redevable. Plusieurs sont assez simples & assez faciles à manier, pour être mis en euvre par d'autres que des antiquaires: mais peut-on méconoitre, que la découverte leur en apartient?

(1) Tantôt le compas à la main, il mesurera les lignes & les lettres, le tout ensemble: tantôt il comparera caractère à caractère, trait à trait, contour à contour: il étudira les pleins, les demi-pleins, les déliés, il recherchera la taille & la tenue de la plume, la position de la main & ses mouvemens. Ce n'est qu'après un long atirail de machines, qu'après avoir bien tâtoné, qu'il vous dira, qu'une pièce moderne est vraie ou fausse. Elle est vraie, pourquoi? C'est que l'écriture en est hardie ou naïve. Elle est fausse, pourquoi? C'est que l'écriture en est hésitante, & formée à traits, sans cesse interrompus. Comme si une bonne main bien exercée à contrefaire une signature ne pouvoit pas réussir à la rendre avec un tour hardi! Comme si une infinité de persones ne traînoient pas leur écriture, ne la traçoient pas avec pesanteur, & d'une manière hésitante, soit faute d'exercice, soit pour avoir contracté une mauvaise habitude!

Mais en fait d'antique, que vous raportera le maître écrivain, qui n'a pas l'esprit ou l'équité de reconoitre, que l'entreprise est au-dessus de ses forces? Il décidera, qu'un titre évidemment de cinq ou six cents ans, vient d'être fabriqué: ou bien il donnera l'absolution à un autre, dont la supposition est manifeste. Du premier coup d'œil l'antiquaire eut aprécié l'un & l'autre à leur juste valeur. Dans les cas dificiles, celui-ci procède plus lentement: il examine & les lettres & les traits; tout ce qui les caractérise, & tout ce qui les acompagne. Si ces premiers moyens ne lui réussissent pas: le flambeau de la saine critique sera porté sur l'historique, les formules,

uniforme de combinaisons, toujours relatives aux persones, à la ressemblance ou diversité de leurs écritures. Elles ne sont évidemment point aplicables à des chartes fort anciennes. La science de l'antiquaire, totalement diférente de l'art du vérificateur de pratique, peut seule en juger avec conoissance de cause. Mais quand les maitres écrivains ne seroient pas tout-à-fait incapables de prononcer sur la vérité ou la fausseté des diplomes, dont l'antiquité s'anonce & par la date & par l'écriture; que (1) pouroient-ils faire par raport à leurs copies ?

X. Ce fut toujours une condition essentielle aux vérifications, limitées à la ressemblance ou diférence des écritures, qu'elles fussent faites (2) sur des pièces de comparaison. Mais

Pièces de comparaison, quand inutiles ou nécessaires : avec quelles

le style, les souscriptions, les sceaux. Le concours de tous ces caractères bien discuté ne poura guère manquer de le conduire à une décision nette & précise, & surtout conforme à la vérité. Si quelquefois il ne peut dissiper tous les nuages : du moins sait-il mettre à profit les lumières, qui partent d'un examen éclairé. Nous n'avons pas besoin d'avertir, que nous peignons notre antiquaire, comme concentrant en sa persone toutes les conoissances, qu'il peut tirer de son art. S'il est rare d'en trouver de tels; il ne l'est pas moins de rencontrer des pièces, qui exigent tant de science, pour décider de leur sort. Mais aucune de ces ressources n'est à portée des maitres écrivains, les usages des siècles les plus éloignés leur étant absolument inconnus.

(1) L'authenticité, comme la supposition des originaux, se découvre par les caractères des lettres, par les monogrames, signatures & une infinité d'autres indices, plus décisifs les uns que les autres, mais les copies sont muettes en comparaison. Aussi leur fausseté est-elle bien plus dificile à démasquer, que celle des originaux. Le style & l'historique (a) sont les seules voies de s'assurer de leur vérité ou de leur fausseté. Mais sont-elles connues aux maitres écrivains ? Les parties intéressées glissent quelquefois des clauses importantes dans les copies. Il est souvent impossible de dévoiler ce genre de falsification; si l'on ne retrouve ou l'authentique ou quelque copie, qui n'ait point été altérée. L'antiquaire a néanmoins une ressource, qui manque au vérificateur vulgaire. Il est au fait des formules & du style particulier aux siècles, aux païs, aux circonstances. Et c'est surquoi le faussaire n'est pas sufisamment en garde : & quand il le seroit, il ne laisseroit pas encore de donner prise.

(2) La voie de comparaison des écritures (b) étoit ouverte par une loi de Constantin contre ceux, qui méconoissoient leur propre écriture. Les loix des Wisigoths y avoient recours (c) en plusieurs cas. Quand les témoins nioient avoir souscrit un acte produit : on prouvoit la vérité de leurs signatures par pièces de comparaison & autres documens. Au défaut d'écritures de ces témoins : on les obligeoit d'écrire fort au long en présence du juge, pour tenir lieu de pièce de comparaison. La loi est de Chindaswinthe. Le même prince (d) ordonne, que les titres, contre lesquels on se sera inscrit en faux, seront prouvés, après la mort de leur auteur & des témoins, par ressemblance d'écriture avec trois pièces au moins ou signatures des mêmes persones. Suivant une loi (e) de Recesswinthe, un titre entre parens, acusé de faux étoit prouvé, après la prestation des sermens réciproques, par pièces de

(a) *Muratori antiquit. Ital. t. 3. col. 21.*

(b) *Cod. lib. 4. tit. 21. leg. 16.*

(c) *Leg. Wisig. lib. 2. t. 4. l. 3.*

(d) *Ibid. tit. 5. leg. 15.*

(e) *Ibid. leg. 17.*

admettre comme telles les signatures privées ; c'étoit un abus, que Justinien (a) eût entrepris de réformer par (1) un abus peutêtre égal ; si le remède n'eut suivi de près.

précautions doit-on s'en servir ?

(a) Cod. lib. 4. tit. 21. l. 20.

N'est-il question que d'actes, dont l'écriture auroit été, du moins en partie détruite, pour y faire des substitutions frauduleuses ? Les preuves de son enlevement sont-elles évidentes ? Les pièces de comparaison ne seront que peu ou point d'usage. Il seroit plus qu'inutile de recourir à des moyens équivoques, tandis qu'on en pouroit employer de certains. Il en est de même des additions ou supressions de quelque portion de livre ou de regître.

Dans la plupart des autres cas, où quelque acte est ataqué par une inscription en faux ; les pièces de comparaison passent pour nécessaires. Mais comment s'assurer de leur vériré, hors ceux, où des preuves soit littérales, soit testimoniales déposent en leur faveur ? Les experts avouent, que c'est une des grandes dificultés, qu'ils aient (2) à vaincre.

comparaison domestiques : ou s'il ne s'en trouvoit point chez les parens ; on les prenoit par tout, où l'on pouvoit en découvrir. Chez les Ripuaires (b), après la mort du chancelier, qui avoit écrit un acte, contre lequel une inscription en faux étoit formée, on le justifioit par trois autres pièces de comparaison de sa main. Lorsque la liberté d'un serf afranchi ne pouvoit être prouvée ni par celui, qui l'avoit donnée, ni par les témoins de sa manumission ; il étoit autorisé par une (c) loi de Louis le débonaire, à vérifier la charte de son afranchissement sur deux autres écrites & signées de la main du même chancelier : pourvu qu'il fut connu des habitans du lieu. Si l'acusateur sucomboit dans ses preuves de faux, il étoit condamné à l'amende, portée par la charte. Mais, suivant (d) M. le Vayer, les pièces de comparaison ne prouvent pas autant contre la vérité d'un titre, qu'elle prouvent en sa faveur chez les Wisigoths, Ripuaires & les Lombards. » Si, dit-il, » les notaires & les témoins sont morts, » la seule comparaison par experts n'est » jamais capable de détruire l'acte ; non » pas même quand elle est jointe à l'inscription en faux. «

(b) Tit. 59. l. 5.

(c) Leg. Longob. tit. 34. l. 12.

(d) De la preuve par comparaison. p. 48.

(e) Le Vayer ibid. p. 4.

(f) Authent. col. 5. tit. 4. cap. 2.

(1) Il étoit injuste, selon un (e) habile JC de rejeter, comme fit cet empereur, 1°. une écriture privée ; lorsqu'elle étoit produite par celui, contre lequel elle devoit servir : 2°. une écriture publique, quoique non signée par trois témoins, & non publique dans sa confection. Mais Justinien corigea luimême sa loi par la (f) novelle 49.

(2) Ils se flatent néanmoins de pouvoir y réussir par les seules ressources de leur art : c'est-à dire, qu'ils commenceront par vérifier les pièces de comparaison, avant que d'en venir aux autres, sur lesquelles on demande leur avis. Mais dans l'hypotése, que leur vérification est un préalable nécessaire ; par quelles secondes pièces de comparaison vérifira-t-on les premières ? La nécessité d'une opération, reconue pour indispensable, peut-elle cesser tout à coup en faveur de pièces, dont la sincérité paroit actuellement révoquée en doute ? Faudra-il donc vérifier les pièces de comparaison à l'infini ? La vérification deviendroit impossible ; toutes les fois que la justice ne répondroit pas des pièces de comparaison administrées ? Au contraire vérifiez-les elles-mêmes, sans avoir recours à d'autres ; ne poura-t-on pas

Tantôt à dessein de faire passer pour suposés des actes véritables, les faussaires modernes produisent de fausses (1) pièces de comparaison. Tantôt pour jeter les vérificateurs dans l'incertitude, ils en glissent de fausses parmi les vraies.

Veut-on parer aux inconvéniens d'une écriture, que l'age & les circonstances auroient pu changer ? Les pièces de comparaison doivent être antérieures à celle, dont on dispute; mais en même tems les plus voisines de sa date, qu'il est possible.

Quand il s'agit de pièces de comparaison très-antiques : qu'elles soient vraies ou fausses; elles produiront le même éfet : si réellement elles apartiennent au tems, auquel elles se raportent, & si elles sont dressées dans la forme usitée alors. Car il n'est pas question, on le supose, de vérifier, si l'écriture est de telle ou telle persone : mais si elle est de tel ou tel siècle. En est-elle certainement ? Les recherches

également vérifier les actes contestés, sans pièces de comparaison ? Elles seront donc alors inutiles. Elles ne feront qu'ajouter de nouvelles dificultés à d'autres, déja très-considérables. Les parties adverses convenant de pièces de comparaison, & les reconoissant pour valables & probantes, n'auront pas sans doute lieu de se plaindre d'avoir été jugés sur elles. Mais il poura bien ariver, comme il est arivé plus d'une fois, que les pièces de comparaison, admises contradictoirement par les parties, se trouveront fausses.

(1) Les pièces de comparaison antiques doivent au moins être du même age, du même païs, de la même écriture. Au lieu de véritables, présentez-en de fausses au maitre écrivain, dressées à dessein de lui faire illusion. Guidé par ces modèles; il donnera pour vrai le faux titre, & pour faux le vrai. Comment n'y seroit il pas pris, incapable qu'il est de juger de l'age des vieilles écritures, indépendamment des pièces de comparaison ? Livré à la défiance si naturelle, quand il faut prononcer sur des choses inconnues; qui le rassurera sur la vérité des titres les plus sincères ? Après avoir sué sang & eau, sans savoir quel parti prendre, il ne pourra se déterminer qu'au hazard. Pour faire mieux sentir son embaras & ses erreurs; suposons qu'on produise, pour pièce de comparaison d'une charte datée du règne de S. Louis, un titre véritablement du XIIIe. siècle, & dont la sincérité ne soit pas douteuse, pour tout habile antiquaire. Si ce diplome est d'une écriture diférente de celle, qu'on acuse; l'expert abandoné à lui-même la réprouvera comme fausse, à raison de la diversité du caractère. Mais un bon vérificateur auroit-il admis pour pièces de comparaison, des chartes d'écriture dissemblable ? En agir ainsi, c'est s'exposer à juger faux un titre : parceque son écriture aura justement été la plus ordinaire en tel siècle; & parcequ'il ne ressemblera pas à celle d'une pièce de comparaison, dont le caractère étoit alors moins usité. L'antiquaire ne seroit point tombé dans cet inconvénient. Outre la conoissance, qu'il a des usages antiques; tous les genres & les espèces d'écritures lui sont présens. Il n'a pas besoin de pièces de comparaison, pour les discerner. Il sait aprécier au juste les degrés de ressemblance & de diversité, qui caractérisent les écritures de chaque siècle. Souvent il connoit les diférens rameaux, qui distinguent celles du même tems.

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. IX.

ultérieures seroient superflues. Cette importante dificulté levée sembleroit devoir mettre l'expert ordinaire bien à son aise. Mais une réfléxion si simple n'entre point dans la méchanique de ses opérations, & d'ailleurs il n'est pas en état de se décider sur un fait, qui pouroit leur servir de base.

Y a-t-il plus d'actes faux ou suspects, que de véritables ? Quels sont ceux, dont on doit surtout se défier ? L'expert déclaré pour le titre ancien, plus croyable, que celui qui le réprouve.

XI. Si le vérificateur s'est mis dans la tête, que la plupart des actes modernes, contre lesquels on s'inscrit en faux, sont artificieusement fabriqués; il ne réfléchira presque plus sur les moyens de justifier l'intégrité des pièces, qu'on lui présentera. A force de mauvaises chicanes, il se flatera d'avoir démasqué des impostures, dont il étoit persuadé, préalablement à tout examen.

Mais son illusion est d'autant plus inexcusable, que les vérificateurs d'ofice les plus ocupés déclarent avoir vu s'inscrire en faux contre des actes vrais aussi souvent, que contre des écritures contrefaites ou falsifiées. Encore ne s'agit-il, que de pièces ou signatures journalières, beaucoup plus sujetes au faux, que les titres (1) anciens. Un vérificateur bien instruit de ces faits, fondés sur l'expérience, ne fera donc point plutôt pancher la balance d'un côté, que de l'autre.

L'antiquaire doit aler plus loin. Sans des motifs très-graves, il ne suposera pas d'imposture dans des chartes, distinguées des titres de noblesse, tirées d'anciennes archives, constatant la possession des fonds, droits ou privilèges, dont on jouit encore actuellement, ou dont on jouissoit certainement autrefois, & dans lesquels, on ne demande pas même à rentrer. Des pièces placées dans ces circonstances, ne se trouvent presque (2) jamais fausses.

(1) Au sujet de ceux-ci : » je n'ai » point (a) dessein, dit M. Muratori, de » faire naitre des soupçons, contre les » diplomes d'une sincérité inviolable. Il » s'en conserve encore une infinité dans » les archives. J'en ai vu moi-même » beaucoup, que j'ai publiés dans cet ou» vrage. « C'est un critique sévère à l'excès qui parle. Ainsi l'on peut ordinairement compter sur la vérité des monumens, dont il prend la défense.

(a) *Antiquit. Ital. medii ævi. t. 3. dissert. 34. col. 33.*

(2) » Si le hazard, dit un antiquaire » du premier ordre, produit en un siècle » un titre, qui puisse être convaincu de » fausseté ; ne poura-t-on pas en produire » un milier au-dessus de tout soupçon ? » Il ne faut pas en avoir manié beau» coup pour être convaincu de cette vé» rité....J'ai eu plusieurs ocasions de voir » & d'examiner des archives d'eglises & » de monastères, J'ai vu des chartriers, des » chambres des comptes & des dépôts » publics en France & en Italie. J'ai vu » des archives particulières d'anciennes

Le vérificateur au contraire sera sur ses gardes ; quand on lui présentera de prétendus anciens titres très-importans. qui n'ont jamais été produit, & dont il n'existe aucune notice dans les anciens cartulaires, regîtres, vidimus, copies. Si l'on ajoute à cela, que la découverte en a été faite d'une manière extaordinaire ; ces monumens commenceront à paroitre très-suspects. Il n'en sera pas de même des bulles & diplomes conservés depuis long tems dans les (a) archives éclésiastiques. Les titres gardés dans les dépôts publics, tendant, soit à relever, soit à établir la noblesse ou la grandeur de certaines maisons, ne doivent pas être regardés trop facilement comme vrais, ni rejetés trop légérement comme faux.

(a) V. notre 1. tom. p. 97. & suiv.

Toutes choses égales ; il est singulier, & néanmoins vrai, qu'un expert jugeant en faveur d'une pièce, qui porte une date antique (1) est plus croyable ; que celui qui dépose

» terres & maisons distinguées. Autant » que mon peu d'expérience en ces ma» tières a pu me permettre d'en juger, » j'ai trouvé TRÉS-PEU d'originaux faux, » & j'ai vu au contraire des chartes de » tous les siècles, respectables par les » marques les plus certaines d'authen» ticité. « Ainsi parloit le célèbre M. Lancelot de l'académie royale des inscriptions, dans une lettre imprimée à Paris en 1731. dans laquelle il s'élève avec raison contre un endroit de l'histoire de Meaux.

(1) Suposons un expert incapable d'être séduit par des motifs indignes d'un homme de bien, parfaitement instruit de toutes les règles de son art, assez judicieux, pour en faire l'aplication avec justesse ; il ne se déclarera pour la sincérité du titre ancien, que parcequ'il n'y découvre aucun de ces indices de faux, souvent assez faciles à saisir dans les actes récemment suposés, même indépendamment des pièces de comparaison.

Si l'on en produit quelques-unes, dont l'antiquité soit aussi certaine, que la correspondance de l'écriture & de la date ; cette conformité vérifiée, il en résultera, que la charte ne sauroit être le fruit d'une fabrication récente. Car outre la vérité de la pièce de comparaison avec la charte en litige ; on supose leur ressemblance constatée dans un degré, inimitable aux faussaires. Ce n'est éfectivement, qu'en faveur de cette exacte conformité, jointe à l'exemption de tout autre défaut, que l'expert la reconoit pour vraie.

Au contraire, règle-t-il son jugement sur la dissemblance des pièces de comparaison, dont la fausseté est réelle, quoiqu'elle lui soit inconue ; il condamnera le titre examiné par le motif de non conformité, qui devoit plutôt le faire absoudre. La sincérité des pièces de comparaison est-elle avérée ? Il jugera ce titre faux à raison d'une diférence phantastique ou réelle. Dans le premier cas, de pures minuties, de véritables chicanes, dont les raports des experts ne sont que trop souvent viciés ; lors même qu'il ne s'agit, que d'écritures journalières : en auront imposé à notre vérificateur. Dans le second cas ; prévenu faussement de l'hypothèse d'une seule sorte d'écriture, par chaque siècle ; il se sera figuré, que sa pièce de comparaison épuisoit toutes les espèces d'écritures de celui, dont elle porte la date. Mais s'il eût été conoisseur ; il n'auroit pas même admis pour pièces de comparaison des

contre elle : plus croyable, quand il le fait sans pièces de comparaison, que quand il en juge à leur flambeau : lorsque la vérité de ces dernières pièces ou leur conformité d'écriture n'est point d'ailleurs contestée.

Mais quels sont les artifices des faussaires : par quels moyens les vérificateurs croient-ils pouvoir réussir à les dévoiler, & quelle assurance peut-on avoir de leurs décisions?

Moyens pour découvrir les artifices des faussaires.

XII. Quoique nous ne prétendions point ici parler des falsifications des sceaux, & que nous nous bornions à celles des écritures ; le détail des dernières ne laisseroit pas de nous mener fort loin. Il nous sufira donc de parcourir les plus ordinaires; sans nous arêter aux plus recherchées.

On fabrique des pièces, ou l'on les falsifie par addition, insertion, supression, contrefaction. Quelquefois plusieurs de ces frauduleuses maneuvres se trouvent réunies. Couper des feuilles de parchemin ou de papier d'un cartulaire, d'un poulié &c. en rétrancher (1) quelques portions, pour en substituer d'autres ; ce sont autant d'artifices de faussaires. Les regîtres, journaux, traités, testamens, contrats en forme de livres sont les plus exposés à ces falsifications. Mais elles sont aussi de nature à être plus facilement découvertes, & avec (2) plus de certitude.

écritures d'une autre forme ; tandis qu'il en pouroit trouver de parfaitement semblables à celle, qu'il a jugé digne de réprobation.

Alons plus loin : si la pièce de comparaison peut être censée apartenir à la même espèce d'écriture l'expert plus acoutumé à juger des ressemblances ou dissemblances personelles d'écritures, que de celles, qui conviennent aux tems & aux lieux, & qu'on ne sauroit sentir, sans conoitre le goût, le génie & la manière de chaque siècle ; s'atachera à des diférences, qui pouroient indiquer diversité de mains, mais non de siècles & de païs.

Ainsi l'expert décidant en faveur d'un titre ancien, sera plus croyable, que celui qui en jugera desavantageusement. Mais quoiqu'en certains cas particuliers l'expert puisse juger des anciens titres, conformément à la vérité ; comme il n'est point en état de prononcer sur la bonté des pièces de comparaison ; il est beaucoup plus sûr d'en réserver le raport aux antiquaires.

(1) Les livres de comptes, regîstres, tables des anciens étoient sujets à une autre sorte de supression. Comme ils étoient ordinairement enduits de cire ; il étoit aisé de faire disparoitre l'écriture en tout ou en partie. Mais en se prêtant à cette maneuvre, on se rendoit (a) coupable de la peine de faux, & l'on s'exposoit aux peines portées par la loi *Cornelia*.

(a) *Dig. lib.* 48. *tit.* x. *leg.* 1. §. 4.

(2) Des papiers colés ensemble se détacheront sans éfort, dès qu'on les fera passer par l'épreuve de l'eau. Exposé à la lumière, l'endroit colé paroitra plus obscur, que le reste du papier. Ses règles, lignes blanches, ou vergettes plus ou moins nombreuses, ne se raporteront pas exactement les unes aux autres. La diférence du grain du papier, ou du

Un des artifices les plus familiers aux faussaires est d'enlever (1) des écritures, pour les remplacer par d'autres assorties à leurs pernicieux desseins.

sa marque poura d'ailleurs manifester l'imposture. Les mêmes moyens sont également aplicables aux journaux & à tout document en forme de livre.

On peut de plus examiner, si le nombre des feuilles est uniforme par chaque cayer; si toutes sont de la même marque ou du même timbre : suposé que l'usage en fût établi, pour les livres, qu'on vérifioit; si les tranchefiles ne sont point plus récens, qu'ils ne doivent être; si les trous par où passent les ataches du livre se répondent parfaitement; si quelques chifres des pages ne sont point d'une autre main. Si la fabrique du papier n'est pas postérieure à la date; enfin l'on emploie toutes les ressources, que fournit la dissemblance ou la ressemblance afectée des écritures. La diversité des mains ne seroit pas cependant un indice de faux, dans les livres où plusieurs persones ont coutume d'écrire. Du reste ces derniers moyens, excepté celui du timbre, & celui de la marque du papetier, ne sont pas aussi fort que les précédens. Ils peuvent au plus fonder de légères conjectures. Il est bien des cas, où quelques-uns ne prouvent rien du tout : par exemple l'inégalité des cayers, & le rétranchement d'une ou de plusieurs moitiés de feuilles, la diversité des marques du papetier; si toutes sont plus récentes que la date, ne prouvent pas sufisamment ni contre la sincérité des mss. ni contre leur intégrité. Ces inégalités de feuilles ou de feuillets, dans les cayers, sont quelquefois purement arbitraires. Souvent la fin d'un traité ou d'un ms. en est la cause. Des restes de feuilles de parchemin des débris de vieux mss. d'où l'on a éfacé des ouvrages, pour en substituer d'autres se trouvent mêlés au parchemin vierge, qui sert à les contenir. Quelquefois alors les feuilles anciennes sont réduites en demi-feuilles, pour cadrer avec le secoud ms, où elles sont transplantées. Le caprice, le changement de vues, la fin d'un livre ou d'une année pouroient avoir ocasioné de semblables variétés dans des livres de comptes ou des regîtres. Ces irrégularités, remarquées aux endroits suspects, prouvent néanmoins, même contre les mss. avec toute la force, qui peut convenir à ce genre de preuve, relativement aux circonstances.

(1) L'enlevement d'une écriture en encre ordinaire ne se fait point, sans altérer la blancheur, le lustre, l'épaisseur du parchemin. Le grain du papier endomagé ne se rétablit qu'imparfaitement. Il n'en est pas moins sujet à conserver des marques d'altération, qui déposeront perpétuellement contre le faussaire. Quand l'encre auroit été composée exprès de matières propres à s'écailler, soit en les frotant, soit en les lavant; il reste toujours quelques vestiges jaunatres, qui trahiront l'imposteur. Certaines empreintes presque inévitables recéleront des traces d'écritures, qui se laisseront au moins découvrir aux vues les plus perçantes. Si l'on hazarde plutôt de faire passer les eaux corrosives sur le parchemin, que sur le papier; le déperissement, qui s'ensuit, ne sera pas moins sensible. Le premier deviendra plus mince & plus transparent ou terne & velouté. Quelque petite portion de l'écriture enlévée se sauvera du naufrage, sans qu'on s'en aperçoive, & dévoilera tout le mystère au vérificateur atentif. Sur le papier, les eaux caustiques laisseront des espèces de taches sombres, jaunatres ou roussatres. Son épaisseur & son grain en soufriront notablement. On aura beau employer de nouvelles matières, pour couvrir ces défauts; les endroits renforcés, & par conséquent plus ombrés, n'en diront pas moins, que les taches à ceux, qui les examineront de près. Une exposition oblique du papier au grand jour manifestera la fourbe aux yeux des experts · surtout quand les faussaires n'en savent pas assez, pour échaper à leurs recherches.

Ce ne sont quelquefois que des clauses essentielles, des dates, des (1) chifres, des signatures, sur lesquelles tombe la fraude. Quelquefois elle ne regarde que des noms, enlevés, changés, altérés. Mais nous réservons pour un autre chapitre les falsifications de quelques portions d'actes; celles qui ne consistent qu'en des mots, des syllabes, des lettres.

Artifices des faussaires relatifs à la contrefaction par ressemblance d'écriture : moyens employés par les experts pour discerner les fausses écritures des véritables.

XIII. On connoit deux manières de contrefaire les écritures, l'une en les imitant à vue, l'autre en les contretirant. La 1e. est moins exacte & moins rigoureuse. Mais si l'imitation est précise; parceque le faussaire aura la main bonne, & qu'il se sera bien exercé : sa supercherie ne sauroit être surement découverte par voie de vérification. S'il n'y a que quelques légères diférences; on pouroit les atribuer aux variations, qu'on a coutume de remarquer entre les (2) écritures de la même persone.

Pour distinguer les véritables des fausses; surtout si celles-ci ont été faites par imitation; les maitres écrivains comptent beaucoup sur la taille de la plume, sa tenue, la position de la main, ses mouvemens, ou ceux du bras. De

Il est certain qu'il se rencontre des cas, où la découverte de la fraude paroit inévitable. Mais en général, les taches, les coupures ou ruptures tant du papier, que du parchemin, sont des indices équivoques. Il est à craindre, qu'on ne prenne quelquefois au criminel des accidens de pure maladresse ou d'inatention.

Comme les eaux & les poudres corrosives s'incorporent avec le papier & le parchemin; elles y laissent une acreté, qui peut fournir un nouvel indice. Mais, comme on prépare aussi le papier avec l'alun; il faut savoir distinguer son acrimonie de la causticité de l'eau forte ou du sandarat. Au reste le grain du papier, ou son lissé, & celui du parchemin soufriront notablement des poudres caustiques : & d'ailleurs elles afoibliront l'un & l'autre.

(1) Parmi les falsifications les plus subtiles, on compte le changement de quelque chifre. D'un zero l'on aura fait un 6. ou un 9. d'un 2 un 3 ou bien un 8; d'un 1. presque tel chifre, qu'on aura voulu. Mais si l'écriture est régulière; qu'on prenne garde aux chifres, qui ne doivent point excéder le corps de la ligne, & à ceux qui s'élèvent plus haut, ou qui descendent plus bas. Toujours l'encre de la partie ancienne, & celle de la nouvelle ne seront pas également noires. On s'en apercevra en les élevant; pour mieux les exposer au grand jour. Si l'on a rétranché quelque chose d'un chifre : ç'aura été en le gratant. De quelque instrument qu'on se soit servi; il en restera toujours des marques, qu'on peut saisir aisément.

(2) Jamais on n'a vu le même homme former deux signatures d'une ressemblance si rigoureuse; qu'il fût impossible d'y remarquer quelque diférence. C'est donc s'égarer à la lueur d'un principe véritable, mais mal apliqué, quand on n'a nul soupçon légitime de contretirement sur une pièce de comparaison; que de mesurer chaque lettre de deux signatures au compas : comme si leur conformité devoit aler jusqu'à n'avoir de part & d'autre aucun trait ni plus grand ni plus petit.

ſà naiſſent les pleins, les demi pleins, les déliés, la netteté des traits, leur hardieſſe, leur peſanteur, leur interruption, leurs ſituations reſpectives. Ecrivez du plat, ou du dos, ou du coin de la plume; vous produirez des éfets contraires. Ils ſeront diverſifiés preſque a l'infini, à proportion des tenues intermédiaires. La place du plein & du demi-plein varira dans la même lettre, ſuivant la diverſité de la tenue de la plume. L'on jugera donc par la variété des traits de la diférence des tenues de plumes, & conſéquemment de la diverſité des (1) mains.

Comme toutes les ſortes de traits ſe trouvent réunis dans la lettre *ſ*; quelques-uns conſeillent de s'y atacher particulièrement, quand on a des pièces à vérifier.

Les ſignatures & parafes (2) faits de tout le mouvement du bras, ſont un indice d'écriture original & non contrefaite. Cette fermeté de traits montre, qu'on n'étoit pas gêné à tirer un modèle.

Quant aux écritures contretirées; les maitres écrivains prétendent pouvoir les découvrir; aux marques du crayon employé, pour les rendre avec plus de juſteſſe, & qui n'auroient

(1) On ſupoſe 1°. qu'une ſignature, qu'une pièce d'une étendue fort bornée eſt écrite de la même plume, de la même taille, & de la même tenue. 2°. que chacun a ſa manière propre de tenir la plume, de poſer la main ſur le papier & de la mouvoir. Si donc la tenue de la plume eſt diférente, on en conclura diférence de mains. Si le changement de plume ou de taille de plume ſe manifeſte fréquemment; on en concevra des ſoupçons de faux. Cela ſentira l'écriture artificieuſe, l'imitation recherchée. Divers eſſais de plumes, plus propres les uns que les autres à rendre une écriture, propoſée pour modèle, anoncent un deſſein de tromper. Ne pouroit-on pas ici tirer des conſéquences diamétralement opoſées: Le fauſſaire ſe fera exercé ſur des papiers, des plumes & des encres diférentes, avant d'en venir à la pièce déciſive. Alors ſes eſſais ſont faits. Il eſt tout déterminé ſur l'encre, la plume, la forme d'écriture. Ainſi ces tentatives marquées, cette variété d'inſtrumens caractériſeront plutôt la bonne foi, que la mauvaiſe.

Il eſt des perſones, qui pour s'épargner la peine de prendre elles-mêmes trop ou trop peu d'encre, ont des domeſtiques, qui leur préſentent ſucceſſivement des plumes trempées, comme il faut; d'autres par caprice, ou pour eſſayer diverſes plumes, ou parcequ'ils ne ſont contens d'aucune en changent ſouvent, & même à chaque fois. D'où s'enſuivent des variations de tailles & de tenues. Ces faits & bien d'autres ſemblables déroutent un peu les principes des maitres écrivains.

(2) Mais un fauſſaire, qui auroit aſſujeti ſa main à l'imitation de certain caractère, ne pouroit-il pas l'avoir aſſez hardie, pour ſe livrer aux mouvemens les plus délibérés? Que ne feroit-il pas, s'il y étoit invité par la qualité de l'écriture de ſon modèle? Enfin prévenu de l'illuſion, que la hardieſſe de ſa main feroit aux maitres écrivains; que ne tenteroit-il pas, pour y parvenir?

pas été assez exactement enlévées; à des restes de mie de pain; qu'on aura fait servir, pour les faire disparoitre; aux indices du papier mouillé & de la presse, auxquels on aura peut-être eu recours; aux charges & recharges d'encre, à l'interruption, à la multiplicité des traits mis en euvre, pour figurer avec plus de vérité chaque lettre. Les petits coups de plume seront rendus sensibles, au moyen d'une loupe. Elle mettra en évidence des traits peu coulans ou même interrompus, raboteux, dentelés, tels qu'ils conviennent à l'écriture peinte, plutôt qu'imitée, d'après un modèle.

Si le faussaire n'ignore pas, à quel danger on s'expose en contretirant une pièce, qui pouroit être produite; il prendra quelquefois le parti de tirer un mot de côté, un autre d'un autre, soit dans la même, soit dans diverses pièces de la façon de celui, qu'il s'éforce de contrefaire. Il est à la vérité perdu, si l'expert est assez heureux, pour déterrer ces mots, dans les pièces de comparaison produites. Cette ressource manquant au vérificateur, il lui reste d'avoir recours au mouvement des doigts, à la tenue de la plume, changée presque à chaque mot, quelquefois même à sa taille variée, pour répondre mieux aux diverses plumes, dont ses modèles ont été écrits, enfin aux traits hésitans, & souvent interrompus. Mais peut-on s'apuyer avec une juste (1) confiance sur ces moyens?

(1) On l'a déja vu en partie: quelques atentions de plus de la part du faussaire peuvent aisément mettre en défaut l'art des experts. 1°. Si la pièce est contretirée, & qu'il soit maitre de ne pas produire les pièces, sur lesquelles son opération aura été faite; le voila garanti du danger le plus éminent, qu'il couroit de voir son acte convaincu. 2°. Qu'il ne laisse pas la plus légère marque de crayon, de mie de pain, de papier mouillé, de presse, de recharge d'encre, de multiplicité de traits dans la même lettre; l'imposture échape à l'expert le plus clairvoyant. 3°. Après tout, les traits raboteux & dentelés sont plutôt des éfets de l'age, de la plume, de sa taille, du grain de papier, que de l'imitation. Plus ils seront multipliés; moins doit-on les attribuer à cette dernière cause. La multiplicité des coups de plume ne prouve pas, qu'une écriture soit contrefaite; à moins qu'il n'en résulte, que non seulement le même caractère a été fait trait à trait, mais que souvent le même trait a été formé à diverses reprises. 4°. Entêté de quelque succès de ses spéculations; si l'expert ignore les fausses démarches, où elles peuvent l'engager: quoiqu'il vaille mieux laisser impuni le coupable, que de sévir contre un innocent: il ne traitera pas plus favorablement l'innocence que le crime. Et c'est à quoi ses principes le meneront: faute d'avoir bien compris, jusqu'où il pouvoit les étendre, & d'avoir connu les bornes, où il devoit s'arêter.

L'écrivain expert, dira-t-on, fait

Différences entre les signatures de

XIV. Justinien dans (1) sa 73. novelle, voulant (a) infirmer distinguer les écritures à la taille de la plume, à sa conduite, aux mouvemens de la main. D'acord: ces sécrets quoique très-équivoques, peuvent être bons contre des faussaires mal habiles. Mais que les imposteurs en sachent autant, que les experts, ils conoitront comme eux la taille de la plume employée dans quelque ocasion, par celui, dont ils prétendent imiter l'écriture. Une tenue de plume conforme, la même position de la main, des mouvemens pareils, seront le fruit d'une imitation étudiée. En un mot, les traits légers, pesans ou fermes seront rendus par des tours & des expressions semblables. Que restera-t-il donc au maitre écrivain?

(1) En citant ailleurs ce texte plus au long, nous avons repoussé quelques ataques du P. Germon & de l'abbé Raguet, & montré l'incompétence & les écarts des maitres écrivains réels ou prétendus, qu'ils mettent en jeu, sans oser les nommer. Il est question de deux signatures du roi Thierri fils de Clovis II, & d'autant du référendaire Wulfolaecus, éloignées les unes des autres; les deux premières de plus d'onze ans; les deux dernières de plus de six. Si l'on compare celles de Thierri; la plus ancienne anonce une main plus gaie & plus dégagée, & par conséquent plus jeune: la plus récente, une main plus ferme, plus exercée, & par conséquent plus vieille. C'est-à-dire qu'elles sont telles, qu'elles doivent être. L'une est faite à l'age de plus de 20. ans, & l'autre de plus de 30. En gros la ressemblance est bien soutenue, & l'air de l'écriture se raporte à la même main. En détail la tournure des caractères les plus singuliers se trouve conforme. De part & d'autre lettres supérieures à traits brisés, entrelassement de l'*r* & de l'*i* dans *Theudericus*, prolongation excessive de six ou sept queues inférieures; enfin pour ne pas insister sur les autres raports, habitude singulière de terminer de gauche à droite la queue de l'*r* du mot *rex*, après l'avoir portée presque obliquement de droite à gauche, & d'étendre de haut en bas la traverse médiane de l'*e* du même mot. Ce qui produit relativement à la figure des lettres un éfet, dont il ne seroit pas aisé de fournir d'autres exemples. Comment deux signatures peuvent-elles convenir, dans des raports si extraordinaires: posé qu'elles ne partent pas de la même cause? Mais à ces raports frapans de ressemblance entre deux signatures éloignées de plus d'onze ans, qu'opose le P. Germon? Des traits plus ou moins (*b*) maigres, plus ou moins courbes, plus ou moins obliques, plus ou moins déliés, auxquels le seul changement de plume pouvoit donner l'être. Comme si les écrivains experts les plus entêtés de leur art n'avouoient pas, qu'on ne peut rien conclure de ces mêmes disparités!

C'est principalement sur la lettre *e* que le P. Germon prétend établir le contraste des dissemblances. Dans (*c*) une des signatures l'*e* est formé de deux traits. Le premier regarde toujours la lettre précédente par sa partie supérieure, & la suivante par l'inférieure. Le second achève l'*e* par l'addition d'une tête ou d'un bec, qui se lie avec le caractère d'après. Dans l'autre souscription l'*e* est tracé d'un seul trait & se lie autrement avec la lettre suivante. Ceci n'est pas exactement vrai. La liaison de l'*e* des deux côtés se fait toujours par le haut, & toujours en descendant. Les *e* de la seconde signature sont à la vérité composés de deux traits; mais deux sur cinq de la première ou plus ancienne le sont aussi. Quant à la manière de commencer les *e* par le haut & par le bas, elle étoit alors indiférente. Tantôt on les commençoit d'une façon dans une même pièce, & tantôt d'une autre, & leur forme paroissoit encore plus variée. Thierri aprit sans doute dans son enfance les deux manières de peindre l'*e*. Un peu au-dessus de vingt ans, il ne s'étoit pas encore fixé plutôt à l'une qu'à l'autre: dix ans après il pouvoit s'être absolument déterminé pour l'une, à l'exclusion de l'autre: quoique nous ne voudrions pas assurer, qu'il eût porté jusqu'au scrupule l'atention à rendre sa signature uniforme. L'antiquité ne

(*a*) *Nouv. traité de diplom. t. 1. p.* 40. 41. 42.

(*b*) *Discept. 1. p.* 186.

(*c*) *Ibid. p.* 184. 185.

la preuve résultant des vérifications d'écritures, obſerve que non ſeulement l'age & les maladies opèrent des changemens conſidérables dans les écritures ; mais qu'ils ſont auſſi cauſés par la diverſité des plumes & de l'encre.

Certaines diſſemblances dans la figure des lettres, ne ſont donc pas une raiſon légitime, pour atribuer des écritures à diférentes mains. Il eſt très-peu de perſones, qui ſe bornent à une ſeule manière de former telle & telle lettre. L'écriture des jeunes gens & de ceux, qui n'écrivent pas beaucoup,

la même perſone, ne prouvent pas que l'une ou l'autre, ou toutes les deux ſoient fauſſes : ſincérité des ſignatures des roi Thierri III. & du référendaire Wulfolaecus.

conoiſſoit point ces rafinemens. Il ſuſiſoit qu'une ſignature en cas de litige pût être avouée par celui qui l'avoit faite.

Ces diſſemblances, ordinaires entre les ſignatures des mêmes perſones, quand elles ont été écrites à des diſtances de tems conſidérables ; ſont cependant tout ce qu'on peut aléguer à la charge des deux ſouſcriptions royales. Mais c'eſt auſſi ce qu'on peut dire de plus fort à leur décharge. L'impoſſibilité d'une reſſemblance plus préciſe de part & d'autre en des traits toutafait ſinguliers, eſt démontrée ; ſupoſé que l'une n'ait pas été contrefaite ſur l'autre. Mais cette imitation criminelle n'eſt pas moins improbable. Un fauſſaire en éfet auroit-il afecté des diſſemblances de la nature de celles, que le P. Germon & ſes experts ont rélevées ? Pour faire reſſembler des écritures, done t-on aux mêmes lettres des figures diférentes ? Fait-on de pluſieurs pièces, des lettres tracées d'un ſeul coup de plume ? Leur ménage-t-on des liaiſons diverſes ? Change-t-on les pleins en déliés, & les déliés en pleins ? A-t-on jamais vu, depuis qu'on vérifie les écritures, un exemple de pareille contrefaction ; quoique tous les jours ces diſparités puiſſent être obſervées entre les ſignatures, faites en divers tems, par les mêmes perſones ?

A l'égard des deux ſignatures de Wulfolaecus ; leur intervale eſt de plus de ſix ou neuf ans, ſelon deux diférentes façons de compter les années de Thierri III. Cette diſtance & le changement de trois règnes auroient pu ocaſioner ſans conſéquence quelque variation entre les ſignatures du même référendaire. Mais elle eſt ſi légère ici, qu'on déſiroit les plus habiles experts, antiquaires & autres d'y découvrir des diférences d'un autre genre, que celles, qu'on a coutume d'apercevoir entre les ſouſcriptions de la même perſone, faites à des tems éloignés. Ce qu'il y a de plus déciſif en faveur de l'unité de la main, qui peignit ces deux ſouſcriptions ; c'eſt que des traits & des formes de lettres très-particulières ſe retrouvent juſtement les mêmes des deux côtés. Cependant (a) le P. Germon oſe avancer, que quoique de part & d'autre les deux ſignatures ſoient en trois lignes ; leur nombre eſt ſi diférent, & leur forme ſi diverſe ; que perſone ne peut dire, qu'elles aient été écrites de la même main. Il en apele (b) à ſes prétendus *experts très-habiles*, dans la vérification des écritures. Mais nous mettrions bien en fait, que le P. Germon & ſes experts n'auroient pas ſeulement pu épeler toutes & chacune des lettres des deux ſignatures de Wulfolaecus, quoique D. Mabillon en ait mis la lecture en interligne. Si ſans les prévenir ſur le juſte ſoupçon, qu'on avoit de leur inſufiſance à cet égard ; on les eût convoqués, en préſence de perſones capables, pour procéder à une vérification contradictoire ; en combien de mépriſes ne les eût-on pas vu tomber : quand même on les auroit diſpenſés de s'expliquer ſur les trois petites rangées de notes de Tyron, qui terminent les ſignatures comparées ? Quoique ce ne ſoit pas ici de ces pièces, dont on puiſſe confier l'examen à des vérificateurs ordinaires ; cependant le P. Germon devoit être condamné même au tribunal des maîtres écrivains : puiſqu'ils reconoiſſent, que les écritures de la même perſone peuvent varier par bien des raiſons.

(a) *Ibid. p.* 187.

(b) *Ibid. p.* 188.

eſt

est encore plus sujete à varier, surtout s'il s'agit de comparaisons de pièces ou de signatures de tems éloignés. Ecrivit-on fréquemment; peu à peu la main se familiarise avec quelques figures de lettres, par préférence à d'autres, qu'on avoit auparavant employées. Il seroit assez dificile, & peut-être impossible, de trouver une persone agée, dont la forme des lettres n'eut éprouvé nulle vicissitude.

Plusieurs dans un age avancé s'avisent de réformer leur écriture; l'imitation des bons exemples la rend meilleure; l'exercice, plus hardie. D'autres desaprennent par le peu d'usage, qu'ils font de leur main: sans parler des maladies & des incommodités, capables de l'altérer. Après avoir souscrit des actes & des contrats; on voit des persones aprendre pour la seconde fois à écrire, quelquefois par un goût pour l'écriture, qu'elles n'avoient pas connu dans leur enfance: quelquefois même à mauvais dessein. Comment jugeroit-on de leur première écriture par la seconde? C'est bien (1) pis, si sans afectation ou autrement elles changent de genre ou d'espèce d'écriture.

Caractères, selon les experts, d'écritures vraies & fausses: en sont-ils

XV. L'écriture véritable, nous disent les experts jurés, n'a rien que de simple & de naturel. Ses traits sont vifs, fermes & souvent hardis. Ceux de la fausse paroissent (2)

(1) Une même persone peut en savoir plusieurs, & les employer tour à tour: elle peut s'en tenir à la batarde, après avoir fait un long usage de la financière: elle peut avoir fait des signatures, tantôt à longues lettres, tantôt en lettres ordinaires. Les unes pouroient-elles servir aux autres de pièces de comparaison? Enfin, sans supposer ni changement ni renouvellement de caractère; l'écriture varie naturellement avec l'age, mais inégalement. Dans les uns la diférence devient très grande, dans les autres peu considérable. Six mois d'aplication produiront souvent une variation plus notable, que des dix & vingt années. Les plus habiles vérificateurs estiment presque impossible de bien juger de l'écriture sur des pièces de comparaison, éloignées de plusieurs années de l'écriture, qu'on examine. Aussi exigent-ils comme une condition essentielle, que les pièces de comparaison soient les plus proches, qu'il est possible de l'acte suspecté. Des signatures éloignées de six, de dix ou douze ans, ne doivent point sans doute passer pour voisines.

Mais en acordant au vérificateur les modèles les plus favorables à son opération; qu'en peut-on atendre? Un indice & rien davantage. Il dépose de la ressemblance ou diversité des écritures. Or ce n'est là ni le vrai ni le faux: c'en est tout au plus l'indice. Mais est-ce un indice indubitable? Non, répond M. le (a) Vayer. Pour qu'il le fût; il faudroit que deux écritures semblables fussent toujours de la même main, & que deux écritures dissemblables fussent toujours de diférentes mains. Or le contraire arive souvent. La fraude, la nature, & mille accidens divers en peuvent être la cause.

(2) Les experts ne sont-ils pas les

(a) *De la preuv. par compar. p. 28. 29.*

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. IX.

véritablement distinctifs ? Air de l'écriture, leur dernière ressource, rarement décisif.

desunis & peinés. On les reconoit encore aux mouvemens (1) de la main lents, pesans, trainés, inégaux. La contrainte de l'imitation aura fait poser la main sur le papier. Ainsi l'on n'y découvrira pas la légéreté d'un modèle. On y sentira plutôt un homme, qui hésite à chaque lettre.

Le faussaire a-t-il été géné à renfermer son écriture dans une certaine étendue de papier ou de parchemin ? On observe, si quelque portion de cette écriture, & particulièrement vers la fin, n'est pas plus pressée, & moins hardie, que le reste. C'est-là, selon les écrivains experts, un puissant indice de faux. Les Jc ne le font guère moins valoir : surtout lorsqu'après les signatures, il reste un espace blanc considérable, & que l'écrivain s'est resserré dans les cinq ou six dernières lignes, qui les précèdent. Mais sans être gêné par l'espace ; ne peut-on pas presser l'écriture, soit pour ne pas recommencer une autre ligne, soit pour laisser plus de place aux signatures, qui n'auroit peutêtre pas été aussi nombreuses, qu'on l'avoit compté d'abord ? Ne le peut-on pas dans un blanc-signé, faute d'espace ? Ne peut-on pas serrer les lignes & le caractère dans les mss. (2) & les regîtres, qui

premiers à nous parler de mains incapables de fraude, & néanmoins naturellement pesantes, ou qui paroissent hésiter à chaque trait ? Selon eux, loin de tracer plusieurs lettres tout de suite, quelques-uns forment chacune d'elles de divers coups de plume. Les uns commencent légérement, & finissent en traînant : les autres, après avoir commencé d'une manière hésitante, continuent avec légéreté. D'autres semblent n'écrire, que par sauts & par bonds. Après ces aveux ; quel cas peut-on faire ordinairement de la pesanteur ou de la hardiesse de l'écriture, pour décider de sa vérité ?

(1) Un faussaire préparé par bien des essais ne poura-t-il pas agir d'une manière aisée ? Les experts en conviennent. Ils se flattent toutefois de se tirer de cet embaras : parceque la main du faussaire sera meilleure ou pire que son modèle. Il est à la vérité dificile au mauvais écrivain d'imiter avec aisance une excellente écriture. Mais le faussaire peut avoir la main encore meilleure, que son modèle : or l'on n'a pas de peine à comprendre, qu'on puisse rendre son caractère plus mauvais, qu'il n'a coutume d'être. Prétendre, que l'écriture du faussaire sera toujours au-dessus ou bien au-dessous de son modèle ; c'est avouer, que quand il plaira au maitre écrivain de déclarer une pièce suposée : il manquera rarement d'en trouver des prétextes dans les degrés de plus ou moins de bonté entre les écritures comparées. Le même homme n'écrit-il pas tantôt mieux, tantôt plus mal ? L'auteur d'un modèle bien écrit peut donc l'être encore d'une pièce, qui le sera plus mal. Les experts distingués par leur capacité sont plus croyables, lorsqu'ils reconoissent, qu'il est des imitations, contre lesquelles toutes les règles de leur art viennent échouer.

(2) Un ms. étant distribué entre plusieurs ; chacun étoit chargé d'une certaine portion d'écriture, d'un cayer, d'un feuillet & de moins encore. Dans la crainte de laisser du vuide d'une page à l'autre ; on étendoit davantage les mots

auroient été écrits avant que d'être reliés ; parcequ'on se trouvoit à la fin d'un cayer, ou d'une feuille ? Sont-ce là des indices de faux ?

L'air de l'écriture est le dernier retranchement du maître écrivain : mais il faut souvent l'en croire sur sa parole. L'air d'une écriture vraie est, à l'entendre, simple & naïf, & l'air d'une écriture fausse est forcé (1) & n'a rien de naturel. Mais outre qu'un adroit faussaire peut ateindre à cet air naïf, à cette manière hardie, & que l'écriture d'un homme de bien pouroit être dépourvue de ces qualités, par le peu d'usage, qu'il a d'écrire, ou bien à raison de quelque maladie : si cet air prétendu naturel ou forcé n'est aperçu que par l'expert ; n'aura-t-on pas un juste sujet de lui reprocher, qu'il veut en imposer par de grands mots ? L'air de l'écriture ne doit-il pas être aussi sensible pour tout le monde, que la diférence des visages ? N'est-ce pas même la comparaison, dont les experts s'autorisent, pour faire valoir cet argument ? Ils ne doivent donc pas nous représenter (2) cet air comme

on multiplioit leurs distances, on grossissoit l'écriture. En restoit-il trop, pour continuer, comme on avoit commencé : on la pressoit, & quelquefois après l'avoir trop pressée, on reprenoit la forme du caractère, qu'on avoit abandonée. Ce sont des observations, dont les exemples se trouvent multipliés presque à l'infini. Aussi Trotrius (a) compte-t-il pour la XI[e]. cause des fautes, dont quelques mss. fourmillent, l'inéptie des écrivains, qui pour remplir exactement l'étendue de parchemin, qu'on leur avoit donné, faisoient sur la fin des lettres d'une grandeur gigantesque, les prolongeoient extraordinairement, séparoient les syllabes & les diphtongues, remplissoient quelquefois l'espace, qui leur restoit de lettres répétées, mais vuides de sens. C'est surtout d'après (b) Brenckman, qu'il parle ainsi. Quelques-uns laissoient ces espaces en blanc, & faisoient mieux. Ce ne fut pas seulement dans les mss. mais encore dans les diplomes & même dans les bulles, qu'on en usa de la sorte. On y voit des lettres excessivement étendues. Ce sont principalement les M & les N. Les premières semblables à deux C adossés & les secondes à deux I. Les uns & les autres s'unissent par une longue traverse horizontale, qui quelquefois ne tient aussi qu'à un C. Ces extensions étoient surtout employées aux *Amen* des bulles, pour compléter la ligne. Nous observons la même prolongation de l'*N* & de quelques autres lettres dans des diplomes de nos rois au IX[e]. siècle. Si le trop d'espace a fait étendre certaines lettres, le trop peu les a fait quelquefois diminuer, & serrer les lignes. On en voit des exemples même dans des diplomes royaux, & très-anciens, & très-authentiques.

(1) Mais il est beaucoup de mains, dont l'écriture la plus naturelle & la plus vraie est sujete à procéder par traits interompus, pesans, forcés & a bien d'autres défauts, qu'il plait aux vérificateurs vulgaires de regarder comme des signes de supposition.

(2) Que cet air ne soit pas imaginaire, il fera la même impression sur tous. La diversité des airs de l'écriture doit également saisir les persones atentives ;

(a) *De primâ scrib. orig. p. 505.*

(b) *Hist. Pandect. p. 156.*

un secret de leur art, dont nul autre qu'eux ne puisse être juge.

S'il ne faut pas, dira-t-on, s'en tenir au raport des maitres écrivains, sur l'air de l'écriture, malgré leur grande expérience ; on ne doit pas juger plus favorablement de celle des antiquaires.

Suposé que ces derniers s'en prévalussent, pour déclarer de diférentes mains des écritures, dont la ressemblance paroitroit manifeste ; qui doute, qu'ils ne dussent pas être plus écoutés ? Mais leur expérience n'est pas (1) aléguée en preuve de paradoxes, qui semblent combatre, ou qui combattent éfectivement des faits, dont tout homme peut juger ;

après surtout que l'expert l'aura caractérisée par des observations propres à faire mieux sentir la diférence. Son art l'autorise à fixer l'atention sur des points, ausquels on n'auroit peutêtre pas pensé. Mais il n'est pas inutile d'être en garde contre ses remarques. Des chicanes, de pures minuties, exposées avec emphase, des caractères communs à la vraie & fausse écriture : donnés pour distinctifs de la fausse, pouroient faire illusion à des juges, qui compteroient trop sur la certitude d'un art, le plus souvent livré aux conjectures.

Est-il facile à concevoir, que de la même encre, de la même grosseur, taille, tenue, conduite de plume, des mêmes mouvemens de la main, il en puisse résulter diférence de traits, de contours, d'air d'écriture ? Or le faussaire peut en savoir assez, pour être au fait de toutes ces choses, & pour réussir à les imiter. Quelle assurance a-t-on donc, que l'uniformité de traits caractérise une pièce véritable, & que les indices contraires anoncent toujours un acte faux ? N'a-t-on pas cent exemples de persones, qui varient sur tous ces articles ? On aura beau insister sur l'impossibilité, que deux écritures de diverses mains aient le même air : dès qu'on nous avoura, qu'il est impossible d'assigner en quoi consiste cette diférence d'air de deux écritures, d'ailleurs semblables ; on aura tout à craindre de la partialité, du caprice & de l'ignorance même, (car il faut trancher le mot.)

Qu'un bon vérificateur démêle mieux qu'un autre ce que tout le monde est capable de voir, comme lui : on ne le contestera pas. Mais du moins doit-il, dans une chose si simple, & dont les sens sont juges, indiquer les disparités de deux écritures, qui ne permettent pas de les atribuer à la même main. Et comme, après un examen sérieux, on pouroit faire remarquer des dissemblances entre deux feuilles, qui n'en seroient pas moins du même arbre : on pouroit en assigner aussi entre deux signatures, sans qu'elles cessassent d'être de la même persone. Il n'est donc presque jamais sûr d'atribuer à diférentes mains des écritures semblables ; avec quelque soin qu'on les ait étudiées & comparées avec les règles des vérificateurs ordinaires.

(1) L'expérience de l'antiquaire est fondée sur une infinité de recherches, d'observations, qu'il est véritablement impossible de faire comprendre sur le champ à des persones, qui n'auront pas fait à peu près le même chemin que lui. C'est du résultat de toutes ces conoissances, qu'il tire le parti qu'il prend sur la vérité ou la fausseté, sur l'antiquité plus ou moins grande des anciens monumens. D'ailleurs les antiquaires sont ordinairement bien d'autres hommes, que des maitres écrivains, sans avoir les mêmes intérêts à se faire valoir.

ſurtout quand on a ſoin de lui faire enviſager certaines choſes, ſur leſquelles il pouroit être diſtrait.

Eſt-il croyable, c'eſt une dernière inſtance en faveur des écrivains jurés, eſt-il croyable, qu'on puiſſe juger des ouvrages de l'art, & même des productions d'eſprit, par certains caractères, qui font conoitre leurs auteurs, & qu'on ne puiſſe juger de la diférence ou de l'identité des mains, qui ont tracé certains morceaux d'écriture ?

Mais autre choſe eſt de ſavoir diſcerner les ouvrages de quelques fameux peintres ou ſculpteurs de la foule de ceux, qui ont exercé le même art : autre choſe de diſtinguer l'écriture d'un inconnu. Un homme bien familiariſé avec l'écriture d'un autre n'en jugera pas moins ſurement, qu'un habile conoiſſeur des chefs d'euvre d'un Raphael, d'un Titien, d'un Pouſſin, d'un le Brun. S'enſuit-il qu'il aura les mêmes lumières ſur les ouvrages de peintres inconnus? Au reſte la dificulté d'avoir la même manière d'opérer en peinture & ſculpture eſt bien plus grande qu'en écriture. Ainſi les conſéquences d'un art à l'autre ne ſont pas juſtes à tous égards.

Diférence & conformité d'encre : qu'en peut-on conclure ſur l'age des pièces, pour ou contre leur vérité? Uniformité d'encre prouve qu'une

XVI. L'encre (1) avec toutes ſes teintes & ſes couleurs ne fournit pas d'auſſi grandes reſſources aux fauſſaires, ni par conſéquent aux vérificateurs, que la forme & la diverſité des écritures. Car les ſecrets des uns pour faire le mal & les moyens des autres, pour le découvrir ſont toujours en proportion.

Juger les actes de fraiche (2) date, à meſure que l'encre

(1) Nous ne parlons point de ces encres, qui paliſſent, dit-on, juſqu'à diſparoitre, ni de celles, qui ſe montrent tout d'un coup, après être demeuré cachées, ni de ces encres ſympathiques, qui traverſent des rames de papier, ſans laiſſer deſſus des marques de leur pénétration. Ces ſecrets influent peu ſur la falſification des écritures judiciaires, & ceux dont la réalité n'eſt pas douteuſe ne ſeroient pas auſſi dificiles à découvrir, qu'on pouroit ſe le figurer.

(2) Il ne s'enſuit pas que l'encre des divers ſiècles ne puiſſe jamais être diſtinguée : encore moins, qu'on n'ait nul moyen, pour s'aſſurer ; ſi la même pièce, le même mſ. n'en renferment pas de plus d'une ſorte. Les très-anciens mſſ. nous ofrent & des notes & des corrections faites d'encre diférente de celle du texte. La variété des encres, employées aux ſommaires, n'eſt pas moins facile à ſaiſir. Il n'eſt pas rare non plus d'obſerver diverſité d'encre & de mains, ſans ſortir de la même page. Mais ces vérités d'expérience ne cadrent pas avec les vues du P. Germon.

Pour (a) rabaiſſer au IXe. ou même à quelque ſiècle poſtérieur le célèbre mſ. de S. Hilaire, que la bibliothèque du Vatican compte au nombre de ſes plus riches tréſors, il s'éforce de rendre

(a) *De veter. hæret. p. 450.*

pièce n'est point de diférens tems.

en est plus noire, plus vive & plus lustrée : méprise insigne, écueil, contre lequel vont donner les experts maladroits, & que les plus habiles savent éviter. Ce n'est pas que les derniers ne sachent, qu'il est des écritures d'un à deux mille ans aussi (1) noires & aussi luisantes, que si elles venoient d'être formées ; mais ils sont au fait des secrets, qu'on a pour rendre l'encre jaune pâle, & plus ou moins chargée : d'où ils concluent, que ces couleurs ne sont pas des signes surs d'un age reculé.

La couleur & la teinte de l'encre des chartes & des mss. anciens ne varient pas moins, que sa composition. Qu'on imite tant qu'on voudra les couleurs des encres antiques ; il n'est pas possible d'exprimer les degrés, par lesquels elles se ternissent & (2) s'éfacent. On n'a point encore vu de

suspecte (a) la date de la 14e. année du roi Trasamond : c'est-à dire l'an 510e. de J. C. Il insiste sur la diférence d'écriture (b) entre la note & le texte & sur la disparité de caractère entre (c) le commencement & la fin de la même note : comme si ces indices pouvoient fonder quelque incompatibilité avec l'age donné au ms. Ici l'uniformité & même l'identité de l'encre (d) embarasse le critique. Mais, sélon lui, les mss. & les diplomes de divers siècles ne montrent pas à cet égard une diférence, dont on puisse s'apercevoir. Aussi n'est-il pas merveilleux, à l'entendre, qu'on ne remarque aucune distinction d'encre dans cette note malgré la diversité des tems, auxquels on a dû l'écrire.

Pure illusion ! Quand on ne pourroit jamais fixer l'age des écritures par leur encre ; on reconoitroit toujours sans peine de la diversité entre des écritures d'encres diférentes. D. Coustant (e) bon juge en fait de critique & de mss. opose l'expérience à la chicane. On reconoit, dit-il, après plusieurs siècles, dans les anciennes écritures, la diférence & des mains & de l'encre : à combien plus forte raison cette diférence se rendra-t-elle sensible dans une petite note ? Ainsi lorsque l'encre ne varie pas ; il est absurde de juger une écriture de divers tems.

Il résulte même de cet exemple, qu'on ne doit pas conclure à la diversité des mains de la diversité du caractère, dans une écriture très-courte. Nous conoissons plusieurs mss. où en moins de quatre à cinq lignes le caractère, quoique de la même main, varie trois ou quatre fois. Il en est aussi où l'encre change sans que la main soit diférente. Au contraire plusieurs autres, & surtout le beau & très-ancien ms. de la Cité de Dieu de S. Germain des Prés, nous fait voir grand nombre de notes du même genre & de la même espèce d'écriture, où la diversité de l'encre, encore plus que la diversité de la main, font conoitre, qu'elles n'apartiennent pas dans leur totalité à la même persone. Sans admettre la proportion de noirceur, relative aux siècles ; souvent la teinte des encres ne permet pas de regarder, comme de la même encre, ce qui apartient à des tems diférens.

(1) Selon Vansley, l'encre dont (f) les anglosaxons se servoient, & dont il regrette la perte, étoit excellente, & sembloit faite pour durer une éternité. Mais quand il ajoute, que les étrangers n'avoient rien alors en ce genre, qui lui fut comparable : on ne doute pas, que chaque nation, du moins les François & les Italiens n'en puissent produire d'aussi belle du même tems, & même d'un millier d'années plus anciennes.

(2) Souvent l'encre a plus ou moins

(a) *Ibid. p.* 448. 455.

(b) *Ibid. p.* 451.

(c) *Ibid. p.* 452. *& seqq.*

(d) *Ibid. p.* 454.

(e) *Vindic. veter. cod. confirm. p.* 203.

(f) *Antiquit. litter. septentr. l.* 2. *præfat.*

faussaire pousser jusque là l'imposture. Les atentions, il est vrai, par lesquelles on démêle avec assurance cet air antique des anciennes encres d'avec les modernes, artificieusement composées, sont très-délicates, & ne conviendroient pas à des antiquaires novices. Cette conoissance peut être au moins d'usage, pour discerner le vrai ancien du faux nouveau, qui l'auroit contrefait. Elle pouroit de même concourir, avec divers autres moyens, pour fixer l'age des mss. & des diplomes.

CHAPITRE X.

Ecritures latines : leurs notions générales & caractéristiques : leurs distinctions & divisions : leur nomenclature, leur description, leur origine, leur antiquité, leur usage & leurs révolutions.

Ce n'est point à des hommes systématiques, qu'il faut attribuer l'invention des diférentes écritures, que nous rencontrons sur les bronzes & les marbres, dans les mss. & les diplomes. La majuscule une fois reçue, l'usage & le tems ont fait le reste, & ils l'ont fait à tous égards. Ses diverses espèces ne sont pas moins leur ouvrage; que la production des minuscules, cursives, & mixtes de toutes les

perdu de son éclat ou même de sa noirceur à raison de son antiquité. Mais l'encre des VII. & VIIIe. siècles, & même du IX, au moins chez les Latins, conserve beaucoup mieux sa noirceur primitive, que celle des suivans, sans en excepter les XV. & XVI. où elle est assez fréquemment fort mauvaise. L'encre pâle est rare avant les trois ou quatre derniers siècles. La très-noire, la rougeatre & la jaunatre ne le sont pas, surtout chez les Grecs. On en rencontre aussi chez les Latins de verdatres antérieures au IXe. siècle. La noirceur ou la couleur de ces écritures ne s'est pas toujours déchargée, à raison de leur antiquité. Plusieurs néanmoins ont beaucoup perdu de leur couleur; d'autres se sont éfacées en tout ou en partie. Quelquefois l'encre s'est évaporée après avoir laissé des traces assez profondes, pour se laisser lire avec quelque peine. Au reste la couleur de l'encre ne doit pas ocuper beaucoup l'esprit de ceux, qui prétendent juger du mérite ou de la qualité des chartes : il y a mille autres atentions à faire, sur la nature & la fabrique du parchemin, du papier soit d'Egypte, soit d'écorce, soit de coton, soit de chife, sur le bon ou mauvais état des pièces, qu'on examine, sur les combinaisons de diverses sortes d'encres avec ces diférentes matières, & surtout avec les écritures.

façons. Notre plan nous conduit naturellement à reduire en méthode & même en systême des écritures, qui semblent ne s'être formées que par hazard, ou plutôt par des déclins insensibles, par des goûts nationaux, par caprice. Leur nombre & leurs variétés doivent être, & sont en éfet très-multipliés; puisqu'il y en a eu dans (a) tous les siècles de plusieurs sortes fort diférentes.

(a) Germon de veter. haret. p. 438.

Quoique la division moderne des écritures en majuscules, minuscules, cursives & mixtes, puisse renfermer la totalité de celles des Latins; il est presque impossible de la suivre, dans un systême de planches, où l'on ne doit pas avoir moins d'égard à la nature de la matière, qu'à la forme de l'écriture. Avant d'en essayer dans la pratique, il faudroit qu'une méthode analytique lui eût préparé les voies. La spéculation n'y rencontre pas les mêmes dificultés: rien n'empêche donc de la mettre dès à présent en euvre. Commençons par les notions & les distinctions les plus générales des écritures latines.

ARTICLE I.

Divisions & notions générales des écritures: leur descendance: matières plus spécialement destinées à la majuscule, la minuscule & la cursive.

Partage des savans sur l'unité & la multiplicité de l'écriture romaine: celle des mss. & des diplomes traitée de barbare au xve. siècle: division des écritures avant D. Mabillon: son systême combatu par M. Maffei: les dénominations des écritures nationales

I. PLUSIEURS grands hommes, dit le marquis (b) Maffei, ont prétendu que les Romains n'avoient d'autres sortes d'écriture, que ces majestueux caractères, qu'on voit sur les marbres, les médailles & les mss. les plus somptueux. A les entendre, si les anciens auteurs latins parlent de grandes & petites lettres; ce sont toujours les caractères majuscules qu'ils designent. Quoique Allatius panche pour cette opinion; il ne laisse pas de reconoitre que divers savans sont d'un avis contraire. César Dominique romain, dans son Traité de l'orthographe, soutient (c) que les Romains avoient deux sortes d'écritures, l'une propre aux minutes

(b) Opuscol. ecclesi. p. 57.

(c) Tract. 2. cap. 8.

(1) On peut voir Lipse, *de pronunciat. ling. lat. c.* 8. Strada, *prolus. acad. Plaut.* 2. Muret. *in epist.* 40. *Seneca. Allatii animadv. in antiq. etruscarum fragm. p.* 46. & 53. Méthode latine de Port-Royal, par Dom Lancelot. *p.* 753.

minutes ou aux affaires, qui demandoient à être expédiées promptement, l'autre reservée pour les inscriptions & les ouvrages d'éclat. Est-il en éfet croyable que les anciens auteurs latins, dans la chaleur de la composition, eussent été réduits à ne pouvoir rendre leurs pensées, qu'avec les longueurs & les rétardemens, qu'on ne pouvoit éviter, en usant de l'écriture capitale? Les mss. en lettres onciales ou majuscules, dont l'antiquité aproche des premiers siècles du Christianisme, & qui enrichissent les cabinets des curieux & les plus célèbres bibliothèques, ne prouvent pas l'unité d'écriture chez les Romains. Des livres écrits avec plus d'élégance, gardés avec plus de soin, enrichis d'ornemens qui en rélèvent le prix, ont dû naturellement se conserver plus longtems, que des mss. ou des pièces, dont on faisoit beaucoup moins d'estime.

doivent-elles être banies du langage?

Au xv[e]. siècle, lorsqu'on eut (a) fait la découverte de l'art de l'imprimerie, on rechercha d'anciens mss. de tous côtés. Quelques savans étant tombés sur des caractères obscurs, embrouillés & dificiles à lire, observèrent, que cette manière d'écrire étoit fort diférente de la beauté & de la politesse de l'écriture des marbres & des bronzes romains & de plusieurs anciens livres. On regarda ces caractères comme barbares, & le nom de lombards leur fut donné. Politien se sert plusieurs fois de ce terme, en parlant de mss. Le Blond même remarque comme une chose fort singulière, que les Lombards eussent inventé une sorte d'écriture, pour remplacer la romaine, dont il supose qu'ils ne vouloient pas faire usage. La même opinion persévera durant le xvi[e]. siècle; si ce n'est qu'outre le nom d'écriture lombarde, on employa en diverses rencontres celui de gothique ou italogothique, quand on voulut désigner cette écriture prétendue barbare. Au dernier (b) siècle, on distingua en France un troisième caractère, qui fut nommé saxon ou anglosaxon. Enfin parut D. Mabillon, qui donna un nouveau jour à la matière des écritures dans son grand ouvrage de la Diplomatique.

Ce savant (c) homme prétend, 1°. qu'autre est l'ancienne écriture romaine, autre sont les écritures nationales. 2°. Après avoir divisé les genres d'écriture en romaine, gothique,

(a) *Verona illustr. part. 1. col. 321.*

(b) *Ibid. col 322.*

(c) *De re diplom. p. 45.*

saxone & lombardique, il trouve la division incomplète, parcequ'elle ne renferme pas toutes les écritures qui paroissent dans les mss. & les autres anciens monumens. Il y ajoute donc (a) la francogallique, qu'il apèle aussi merovingienne. 3°. De-là il passe aux écritures plus recentes, dont les caractères ont été représentés (b) par Jean-Baptiste Palatino. 4°. Vers le milieu du VIIIe. siècle la merovingienne se raprocha insensiblement du petit caractère romain; d'où se forma une nouvelle sorte d'écriture, que D. Mabillon (c) apèle caroline, du nom de Charlemagne, le premier restaurateur des lettres. 5°. Il divise (d) l'ancienne écriture romaine en onciale ou antique, cubitale, grande, carée, majuscule, majuscule de la seconde espèce pour écrire les livres, & en minuscule. Il apèle celle-ci minute, minutissime & ronde, & il supose qu'elle avoit la même forme que l'onciale, & qu'elle (1) n'en diféroit que par sa petitesse. Mais cela ne l'empèche pas de reconoitre une vraie (e) minuscule cursive, qu'il nomme praticienne. Il borne chez les Romains la durée de sa double écriture majuscule & minuscule au Ve. siècle. Il fait faire bande à part à celle qui leur succède, quoiqu'elle n'en soit qu'une suite. Il termine (f) enfin sa distribution des anciennes écritures romaines par l'écriture en (2) notes, inventées ou perfectionées par Tyron, afranchi

(a) Ibid. p. 46.

(b) Voyez ci-dessus. p. 130.

(c) De re diplom. p. 46.

(d) Ibid. p. 47.

(e) Ibid.

(f) Ibid. p. 48.

(g) Tillemont hist. ecclef. t. 13. p. 534.

(1) Dès qu'on fonde les diférences de l'écriture sur le plus ou le moins de grandeur; rien n'empêchera d'en multiplier les espèces. D. Mabillon ne paroit pas avoir fait ici assez d'atention à la nature de l'écriture minuscule, sur laquelle les savans étoient alors fort partagés.

(2) Au moyen de ces caractères, les discours prononcés avec la plus grande rapidité, étoient autrefois transcrits avec une vitesse égale. L'usage de cette espèce d'écriture abregée s'est perdu depuis bien des siècles. On a très-peu de chartes en notes, surtout en comparaison de celles qui sont en écriture courante & minuscule. Mais sous la 1e. & 2e. race de nos rois, & sous les premiers empereurs d'Allemagne; quelques mots en écriture tyronienne, figurent souvent dans les signatures de leurs chanceliers, ou plutôt de ceux, qui supléoient pour eux. Malgré les notes tyroniennes, qui ont été expliquées par Pierre diacre & moine du Montcassin, par Gruter, D. Mabillon & D. Carpentier; malgré les secours; qu'on peut tirer d'un pseautier de l'abbaïe de S. Germain des Prés & de plusieurs autres écrits en ces caractères: déchifrer tous les anciens monumens, où cette écriture se trouve consignée; est encore regardé comme une espèce de merveille. La chose seroit même impossible; s'il étoit vrai, que les anciens écrivains en notes ne pussent lire (g) celles d'un autre. M. de Tillemont n'est pas persuadé de ce fait avancé par les Donatistes. Lorsque l'empire romain subsistoit encore, la plupart des actes publics étoient écrits en ces caractères, avant que d'être mis au

de Cicéron. Voila en peu de mots l'idée que le savant Bénédictin se forme des écritures latines.

Son systême, dit M. Maffei, fut (a) embrassé de toutes parts : les dénominations des écritures furent fixées, & les livres depuis ce tems ne font que les répéter sans cesse. Mais comme en fait de littérature, la liberté est entière; le docte Italien ne fait pas dificulté d'acuser D. Mabillon, en le (1) comblant néanmoins d'éloges, d'avoir tout embrouillé par la multiplicité des genres & des espèces, qui résultent de son systême. Il le déclare faux dans toutes ses parties, & s'élève surtout contre la division des écritures en nationales. S'il faut l'en croire, jamais il n'y eut de caractères gothiques, lombards, saxons, francogalliques. *Non ci fu mai carattere gotico, non longobardo, non sassonico, non francogallico.* Ces quatre genres, qui tirent leurs noms d'autant de nations étrangères, ne sont réellement qu'une seule & même écriture romaine. Les modèles représentés dans l'ouvrage de la Diplomatique, (c'est toujours M. Maffei qui parle,) sufisent pour en faire la preuve. Quiconque saura bien lire ces longues pièces en papier d'Egypte, lesquelles apartiennent toutes au même genre d'écriture romaine, lira aisément les chartes données pour italogothiques, lombardes, saxones, merovingiennes. Partout le même fond de caractères : leurs diférences ne sont qu'accidentelles, comme du

(a) *Verona illustr. col.* 322.

net. On a lieu de croire, qu'on écrivoit aussi de la sorte la minute des diplomes. Ce sont aparamment des minutes ou plutôt des formules & protocoles de notaires, qu'on trouve dans quelques mss. des plus célèbres bibliothèques. Si parmi les pièces qu'ils renferment, il s'en rencontroit de réprouvées par les critiques des derniers tems : ce seroit une preuve complète de la témérité de leurs décisions. Diroient-ils que des imposteurs auroient apris à écrire en notes depuis la perte de cet art, & qu'ils auroient pris la peine, pour mieux cacher leur jeu, de copier de la sorte des mss. entiers, au hazard de n'être jamais déchifrés par qui que ce fût. Il vaudroit autant dire, que le même motif auroit engagé les fabricateurs des SS. Pères, à nous forger aussi Horace, Tite-Live, Juvénal, & tant d'autres auteurs classiques.

(1) Ce n'est pas sans regret, dit (b) » M. Maffei, que nous nous éloignons » si fort d'un personage, dont nous honorons & chérissons la mémoire, à » cause de son rare savoir & de la sainteté de ses mœurs. Nous ne lui assignons pas pour cela une place moins » distinguée parmi les grands hommes » du dernier age. Mais qu'il ait suivi » l'opinion commune sur les caractères » latins ; il n'en résulte aucun préjudice » à sa gloire, fondée sur tant d'excellens ouvrages. Cela ne rabat même » rien du prix de sa Diplomatique, si savante & si utile par tant d'autres endroits. «

(b) *Ibid. col.* 321.

grand au petit, du plein au délié : ou elles consistent seulement dans la variété d'un (1) petit nombre de lettres ou de traits tels qu'on les remarque toujours dans les écritures de diférentes mains.

Telle & bien plus grande encore, dit M. Maffei, est la diversité des écritures des notaires d'aujourdui, que ne l'est celle des chartes antiques. Quelle dificulté ne rencontrera pas (a) dans l'étude des anciens caractères, celui qui s'avisera de distinguer avec D. Mabillon, l'écriture du bareau, de la chancellerie, l'éclésiastique, la diplomatique, l'italienne, l'italogothique, l'hispanique, la mérovingienne, la caroline, l'ancienne & nouvelle lombarde, le gothique majuscule (2) &c. Enfin le docte marquis, dans sa notice (b) des mss. du chapitre de Verone, dit à l'abbé Bacchini, qu'il n'aura peutêtre jamais pensé, combien chimérique est l'imagination commune, qui supose cinq genres d'anciennes lettres, romaines, gothiques, lombardiques, saxones, francogalliques. Ce sont-là, selon lui, (c) des termes erronés & des dénominations fausses, dont les livres sont pleins, qu'on doit éviter après les conoissances que nous a doné ce marquis sur l'origine des lettres. On ne peut plus ignorer combien sont éloignées du vrai les assertions qu'on a débitées, & les faits qu'on a imaginés (d) dans la Diplomatique sur l'écriture des peuples, qui ont démembré l'empire d'occident.

Nous sommes bien convaincus avec M. Maffei, & Don (3) Nassarre son zélé partisan, que les Goths d'Italie, les

(a) *Opuscol. eccl. col. 61.*

(b) *Pag. 57. col. 1.*

(c) *Oposcol. eccl. p. 49.*

(d) *Ibid. p. 46.*

(1) M. Maffei semble atenuer un peu trop la diférence de ces anciennes écritures. Elle est assez grande dans la vérité pour fonder des genres & des espèces d'écriture : mais trop petite, pour qu'on puisse méconoitre l'unique source d'où elles tirent leur origine. On trouve des écritures minuscules, où regnent un ou deux caractères de l'onciale. A la vérité cela ne nous paroit pas sufisant pour en constituer des classes d'écriture ; mais seulement des genres & des espèces ; puisqu'au coup d'œil près, nous avons des écritures lombardiques, mérovingiennes & saxones, qui ne semblent pas distinguées les unes des autres, par un plus grand nombre de caractères. Le marquis italien prouve bien qu'on peut réduire toutes les écritures à l'unité d'origine ; mais tous ses raisonemens ne détruisent pas leur diversité. De ce côté-là le système de D. Mabillon ne peut être ataqué avec succès.

(2) Le docte marquis, qui prend l'alarme sur la distinction de tant d'écritures, ignoroit-il qu'on (e) en distingue jusqu'à onze sortes chez les Persans, & que (f) les Turcs ou Arabes n'en ont pas moins que sept ?

(3) Ce grand bibliothécaire du roi d'Espagne dans le prologue de la Polygraphie de D. Christoval Rodriguez, fol. XXIII. & XXIIII. embrasse tout le système de M. Maffei, & adopte ses raisonemens

(e) *Mss. de Bourguet. t. 1. p. 48.*

(f) *Journal des savans, Mai 1732. p. 291. & suiv.*

Wisigots, les Lombards, les Francs, les Anglosaxons, ont apris des Latins à écrire le latin, & que leurs écritures sont par conséquent émanées de la romaine. Mais s'ensuit-il que dans la division des écritures, on doive banir jusqu'aux noms de ces peuples? Pourquoi n'apeleroit-on pas franco-gallique, lombardique, saxone, des écritures, qui certainement furent à l'usage des Francs établis dans les Gaules, des Lombards & des Saxons? Est-il aujourdui défendu de distinguer les écritures françoises, italiennes, angloises, alemandes, espagnoles? Pourquoi donc la même distinction seroit-elle interdite à l'égard des écritures des mêmes nations, depuis le v[e]. siècle jusqu'au XII[e]? Pourquoi même ne croiroit-on pas que ces écritures furent plus particulièrement afectées aux peuples, dont elles portent les noms: quoique nous ne prétendions pas nier qu'elles n'aient eu quelque cours chez d'autres? Où trouve-t-on autant d'écritures saxones qu'en Angleterre, de mérovingiennes qu'en France, de lombardiques qu'en Italie, de wisigothiques, qu'en Espagne? Si l'on en rencontre dans d'autres païs, c'est qu'on y a transporté des mss. d'une région à l'autre: c'est que des Anglo-saxons vinrent en Allemagne, des François en Angleterre, des Wisigots dans la partie méridionale de la France &c.

Ces nations, replique M. Mafféi, n'inventèrent jamais ces écritures, ni ne firent aucune démarche pour les faire recevoir dans les contrées, dont elles s'emparèrent les armes à la main. D'acord. Mais ne fut-ce pas au milieu d'elles qu'elles prirent cette forme caractéristique, qui les distingue entr'elles, encore plus que ne le sont nos écritures nationales d'aprésent? Mais la manière d'écrire les mêmes lettres ne (a) difère-t-elle pas chez les diverses nations? Et nous n'aurons pas la liberté de les spécifier sous les noms de mérovingiennes, de wisigothiques, de carolines &c! Si ces dénominations n'étoient pas reçues; il faudroit les introduire ou en inventer de nouvelles. On ne peut en trouver de plus convenables que celles des peuples, qui ont fait usage de ces écritures.

(a) *Allat. Animadv. p. 66.*

Inutilement au reste entreprendroit-on de faire changer de langage aux antiquaires, & même à tous les gens de lettres. Ils ont contracté l'habitude de distinguer les écritures

gothiques, lombardiques, ſaxones, francogalliques : on ne les en fera pas revenir. Il eſt beaucoup plus aiſé de réformer de fauſſes idées, quand on préſente la lumière, que de changer le langage, quand même il ne feroit pas fondé ſur des notions fort exactes. Que ſeroit-ce donc, lorſque des idées très-nettes répondent parfaitement aux dénominations des choſes ? Car enfin, ſans prétendre que les écritures nationales aient été aportées par les peuples barbares, dont elles portent les noms ; on ne peut nier qu'elles n'aient été propres, ou du moins plus particulières que les autres à ces nations.

Au ſurplus le marquis italien ne rend pas juſtice à D. Mabillon, lorſqu'il met ſur ſon compte d'avoir tout confondu, en baptiſant du même nom diférentes écritures & en donnant au même genre tantôt une dénomination, tantôt une autre. M. Maffei, dans ſa *Verone* (a) *illuſtrée*, réduit toutes ſes preuves à un mſ. de Gennade, que D. Mabillon avoit d'abord eſtimé lombardique & depuis mérovingien. Mais la candeur avec laquelle un auteur fait part de ſes doutes au public, montre ſeulement la marche de ſes conoiſſances. C'eſt le parti même que D. Mabillon a pris, lorſqu'il (b) déclare quel a été enfin ſon vrai ſentiment. Le ſavant marquis n'auroit pas dû pour ſon honneur emprunter une pareille chicane (c) du P. Germon.

(a) *Col.* 323.

(b) *De re diplom.* p. 348.

(c) *Diſcept.* 1. p. 56.

Diviſion des écritures en majuſcule, minuſcule, curſive & mixte, propoſée par M. Maffei. Eſt-elle recevable & ſans inconvénient ?

II. A la diviſion des écritures établie par D. Mabillon, M. Maffei prétend (d) en ſubſtituer une autre plus ſimple & moins embaraſſée. Il les partage ſeulement en majuſcule, minuſcule, curſive & mixte ou mêlangée. Toutes les anciennes écritures, dit-il, ſont compriſes dans cette diviſion. En s'y atachant, on évitera beaucoup de mépriſes, où il eſt très-facile de tomber. Il ne ſe trouvera plus perſone, qui juge une écriture contraire à elle-même, & qui révoque en doute l'antiquité (1) de ces mſſ. ou diplomes, où il apercevra dans les mêmes paroles des lettres ſemblables à celles de l'imprimerie, mêlées avec d'autres obſcures & embaraſſées. Il n'en ſera plus étoné, ſachant que tout caractère eſt romain, & que dans la curſive toutes les lettres ne ſont pas étrangères, & diférentes des majuſcules & minuſcules, mais quelques-unes

(d) *Veron. illuſtr. col.* 334.

(1) M. le marquis Maffei a ici en vue le P. Germon *de veter. haret.* p. 456, qu'il cite en marge.

ſeulement à cauſe de leurs liaiſons, pendant que les autres demeurent nettes & élégantes. Perſone ne croira plus gothiques ou lombardes les lettres qu'il verra mal formées dans les mſſ. & les diplomes, ou groſſiérement gravées ſur le marbre. On trouve, ajoute M. le marquis, dans beaucoup d'actes publics, des ſignatures faites au même jour & au même lieu, dont les unes ſont en lettres majuſcules, les autres en minuſcules, les unes en curſives, les autres en mixtes, ſelon la diverſité des mains. On obſerve (*a*) encore dans pluſieurs mſſ. la majuſcule altérée & dégénérante, avec un mêlange de minuſcule, de lettres & de traits curſifs. En faut-il davantage, pour donner la préférence à la diviſion des écritures en majuſcule, minuſcule, curſive & mixte, en faveur de laquelle notre auteur ſe déclare avec tant de zèle?

(*a*) *Opuſcol. eccleſ. p.* 57.

Nous l'adoptons volontiers entant que générale; mais ſous un autre point de vue, elle nous paroit inſufiſante. En éfet, ſi l'on s'y bornoit, on ne donneroit qu'une conoiſſance bien ſuperficielle (1) des écritures. Elle ne les caractériſe point par des dénominations aplicables à chacune, ou du moins au plus grand nombre de leurs lettres. M. Maffei n'a que le ſeul nom de majuſcule, pour nous faire ſentir la diférence des capitales, onciales, rondes, carées, aigues, inclinées, triangulaires; en un mot, toutes ſortes d'écritures majuſcules, dont on a fait uſage pendant près de trois mille ans. Le terme *majuſcule* eſt-il donc ſi lumineux, qu'il ſufiſe pour débrouiller le cahos de tant d'écritures, pour en fixer l'age, pour en découvrir la patrie?

On pouroit porter le même jugement de ſes trois autres écritures minuſcule, curſive & mixte, quoique capables, à l'en croire, de faire face à tout, & de répandre la plus vive

(1) Nous pouvons dire la même choſe de la diviſion des écritures grèques inventée par le docte marquis. » Dans (*b*) » le grec, dit-il on diviſeroit fort bien » l'écriture en majuſcule, ronde & abrégée. La ronde répond à la minuſcule, » de laquelle l'on a pris le caractère employé dans l'imprimerie. L'abregée eſt » la curſive, qu'on peut apeler ainſi à » cauſe des fréquentes abréviations, dont » elle uſe. Nous avons déja dit, que le » nom d'aigue lui fut donné. Sous ces » trois genres on renferme également » tous les caractères des Grecs: & aujourdui les Caloyers du Levant diſtinguent encore les écritures de leurs mſſ. » en ronde & aigue. « Nous verrons bientôt; que D. Bernard de Montfaucon n'a pas eu tort de banir de ſa Paléographie une diviſion des écritures grèques ſi peu complète.

lumière sur la conoissance des caractères antiques. Quoi! quatre noms rempliront la nomenclature des écritures latines en usage chez tant de nations, durant trente siècles? Autant vaudroit-il dire : à quoi bon cet atirail de classes, de sections, de genres & d'espèces, dans la Botanique &c. Les plantes seront sufisamment conues & diférentiées, si l'on les divise en arbres, herbes & champignons. Ainsi la ronce & le cédre, le thim & le mélon, la morille & l'agaric ne seront plus distingués. Il seroit inutile de multiplier les noms, pour en faire une aplication précise à chaque genre, à chaque individu. Voila sans doute un grand secret pout réduire à rien toutes les sciences.

Division des écritures en lapidaire & métallique, en écriture des mss. & en celle des diplomes. Inconvéniens des autres divisions dans l'exécution de cet ouvrage.

III. Qu'il nous soit permis de proposer une autre division générale des écritures, sujete, à moins d'inconvéniens que les autres, & en même tems plus commode & plus assortie au plan de notre ouvrage. Nous distribuons toutes les anciennes écritures en lapidaires & métalliques, en écritures des mss. & en écritures des chartes. Voici les raisons qui nous déterminent à suivre cette nouvelle division; sans prétendre donner l'exclusion aux autres.

Comme il y a des écritures majuscules, minuscules, cursives & mixtes sur les marbres & les bronzes, dans les mss. & les diplomes; si nous nous atachions uniquement à la division favorite de M. Maffei; il faudroit continuellement confondre les marbres & les médailles avec les mss. & les chartes, & passer sans cesse des uns aux autres; quoiqu'il y ait une sorte d'écriture propre, ou du moins ordinaire, aux marbres, aux pierres, aux bronzes, une autre aux mss, & une autre aux diplomes. Aux premiers apartient la capitale, régulièrement: à un nombre considérable d'anciens mss. l'onciale, aux autres la minuscule, aux chartes la cursive. En certains siècles, il est vrai, la minuscule ne convient pas moins que la majuscule aux inscriptions lapidaires. La mixte de toutes les façons a cours respectivement, selon les siècles, dans les monumens lapidaires & métalliques, aussi bien que dans les mss. La minuscule ne règne pas moins que la cursive en certains tems dans les actes publics. On y voit même quelquefois paroitre des lettres capitales & onciales avec la minuscule & la cursive. On parle ici de l'écriture qui forme

le

le corps de la pièce, & non pas du commencement de plusieurs formules, & surtout de quelques signatures, beaucoup plus sujetes à des variations : puisque le même acte renfermera des signatures majuscules, minuscules, cursives & mélangées. Il est même des chartes & des diplomes, dont la totalité se trouve en écriture majuscule. Puis donc qu'il y a des inconvéniens partout ; il nous semble, que la méthode la plus simple est de diviser nos anciennes écritures en celles 1°. de bronzes & de marbres, 2°. de mss; 3°. de diplomes. Ces trois divisions générales formeront autant de classes : chaque classe aura ses divisions & subdivisions, où tous les genres & les espèces d'écriture latine, qui ont eu cours depuis trois mille ans, seront représentés. Mais avant toutes choses, écartons les équivoques, auxquelles les écritures sont exposées.

Quelles sont en général les écritures majuscules, minuscules, cursives & mixtes ? Leurs vraies & fausses notions.

IV. L'écriture majuscule est celle dont toutes les lettres sont capitales, plus ou moins grandes. La minuscule répond au petit romain de nos imprimeries : la cursive n'est autre que l'écriture liée, coulée, expéditive : la mixte est un composé de caractères empruntés de diférentes écritures, soit onciales, soit minuscules & même cursives.

Les premières lignes des anciens diplomes, & notamment de ceux de la seconde race de nos rois, l'indication de la signature, faite au nom du prince ou de sa propre main, & la souscription du chancelier, sont censées être en caractère majuscule. Tel est au moins le langage de la plupart des (a) auteurs. M. Masféi plus intéressé par système à ne pas donner dans une équivoque, qui fait prendre la cursive alongée pour la majuscule, n'a pas sçu s'en garantir. Cette confusion de noms réjaillit néanmoins sur les idées, & porte ateinte à la justesse de la division des écritures en majuscule, minuscule, cursive & mixte, pour laquelle le savant marquis se déclare, à l'exclusion de toute autre.

L'écriture alongée des diplomes est sans doute majuscule, si l'on n'envisage que sa grandeur ou sa hauteur : mais elle est bien réellement cursive, si l'on s'arête, comme on le doit, à sa figure, à son contour.

On tombe dans un semblable mécompte par raport à la vraie majuscule. Un excès de petitesse lui atire (b) la

(a) *De re diplom. p. 51. Chron. Godwic. p. 90, 98. &c.*

(b) *De re diplom. l. 1. c. xi. n. iv. p. 47.*

II. PARTIE. Sect. III. Chap. X. Article. I,

dénomination (1) de minuscule : comme si la nomenclature du caractère dépendoit plutôt de son plus ou moins de grandeur, que des traits essentiels, dont elle résulte. Ainsi d'une part la majuscule & la minuscule, & de l'autre la majuscule & la cursive se trouvent confondues. Il est nécessaire d'être averti de ces brouilleries, pour ne prendre pas le change. De-peur de le donner nous-mêmes, jamais par *majuscule* nous n'entendrons les caractères, dont la forme est véritablement ou minuscule ou cursive, quelque étendue que soit leur circonférence ; quelques alongés que soient leurs traits. Jamais nous ne nommerons simplement minuscule l'écriture onciale ou capitale, dans quelque étroit espace que chacun de leurs élémens soient renfermés. Borner la majuscule aux écritures onciales & capitales, aux lettres grises, historiées, fleuries ; c'est la renfermer dans ses justes limites, & conserver celles des autres.

Après avoir levé les équivoques & réglé le langage sur les écritures ; il faut voir comment elles se sont formées, & d'où naissent leurs genres & leurs espèces.

Comment sont nées les diférentes écritures : leurs

V. Les écritures majuscules remontent à l'age le plus reculé : les minuscules en sont émanées & probablement les

(1) Après plusieurs modernes, D. Mabillon, comme nous l'avons déja dit, distingue chez les Romains deux sortes d'écriture, la majuscule & la minuscule. La première étoit apélée par les anciens, onciale, grande, cubitale, carée : la seconde, ronde, minute, très-menue. Cette écriture n'étoit pas tracée avec tant d'art que l'onciale. Plus expéditive & plus négligée, elle n'en étoit diférente que par sa petitesse, & nullement par sa forme. Il établit la distinction de ces deux écritures romaines, qui réellement n'en font qu'une, sur le fameux (*b*) passage, où S. Jérôme opose ses pauvres cayers, mais bien corects, à d'énormes volumes écrits en onciale. Il avoit donc des livres écrits en plus petites lettres romaines, quoique semblables aux onciales, du côté de la figure. Il est au reste fort inutile, de distinguer les écritures par leur petitesse & leur grandeur. Point de peuple, point de tems, où l'on n'ait vu ces variétés, de quelque nature qu'ait été le caractère. Nous ne pourions nous empêcher de traiter d'inexactes, ces notions de la majuscule & de la minuscule, si nous n'étions retenus par le respect. D'ailleurs elles ont été presque aussitôt redressées. Un si grand homme n'a même donné dans ce petit écart, que pour n'avoir pas voulu se détacher de ceux, qui avoient écrit sur la même matière & pour avoir un peu trop pressé le passage de S. Jérôme. A peine a-t-il rejoint ses anciens monumens, qu'il avoit perdu de vue & les a-t-il repris pour guides, qu'on le voit discerner avec une égale justesse & la majuscule de la minuscule, & celle-ci de la cursive. Quoiqu'il eût poussé sa minuscule semblable à l'onciale jusqu'au ve. siècle ; il ne laisse pas de montrer (*c*) au ive. une minuscule bien conditionée sur les marbres mêmes, & dès le ve. ou le commencement du vi. une cursive sur le papier d'Egypte & le parchemin.

(*a*) *Praef. in Job.*

(*b*) *De re diplom. p.* 47. *supplem. p.* 113.

qualités essentielles & accidentelles, servant à produire & à distinguer leurs genres & leurs espèces.

cursives le sont de celles-ci. Il est dificile de fixer au juste (1) l'époque des deux dernières : mais il ne l'est pas d'établir leur descendance, ni même les degrés, par lesquels elles se sont formées.

1°. Quand on est obligé d'écrire fréquemment & avec célérité ; il est (a) impossible que la majuscule ne se change pas insensiblement en minuscule liée & cursive. On ne niera pas sans doute, que les Romains n'écrivissent beaucoup, & souvent d'une manière prompte & serrée. Ils diminuèrent donc leur écriture majuscule ; & pour la rendre plus expéditive, après l'avoir réduite à une petite forme, ils joignirent ensemble plusieurs caractères. De-là leur écriture minuscule & cursive, liée & non liée, *contexta* (b) *& absoluta*, qui paroit jusque dans leurs inscriptions. On sait que les Grecs sans avoir rien emprunté des autres peuples, en fait d'écriture, tenoient leurs lettres majuscules des Calligraphes, & leurs minuscules des Tachygraphes : c'est-à-dire de ceux, qui faisoient profession d'écrire élégamment & promptement D'où viennent ces deux genres de lettres dans les inscriptions copiées (c) par Fabretti & dans quelques mss.

2°. Les lettres majuscules en passant par le burin ou le ciseau des artistes & les plumes des écrivains, ont pris des queues, des bases, des sommets, se sont arondies & carées. La même chose est à peu près arivée à l'écriture minuscule & à la cursive. De-là tant de diverses formes, qu'ont pris avec le tems ces écritures, & qu'on peut regarder comme des (2) espèces, pourvu qu'on convienne, qu'elles sortent

(a) *Maffei opusc. col. eccles. p. 58. col. 1.*

(b) *Chronic. Godwic. p. 17.*

(c) *Pag. 390.*

(1) L'écriture minuscule, que nous apelons le petit romain ; a existé longtems avant les plus anciens mss, où nous le voyons entièrement formé. Dans le célèbre ms. de S. Hilaire, dont le P. Mabillon nous a donné un modèle, on ne trouve que la seule N majuscule ou capitale. Reste à savoir si ce caractère qui s'est conservé le dernier dans la minuscule, est le premier qu'elle ait emprunté des majuscules ou capitales.

L'écriture cursive des Romains paroit si hardie & si peu conforme à l'écriture majuscule, qu'on doit supposer qu'elle a commencée bien des siècles avant le v. & vi^e, où elle se montre plus éloignée de l'écriture lapidaire & des mss. qu'elle ne l'a été dans la suite.

(2) Les anciens mss. de diférentes mains, s'ils ne changent pas la nature de l'écriture, n'en constituent pas diverses espèces, mais seulement des variations. Par exemple le mss. du roi 1820. écrit vers le viiie. siècle, dans l'abbaie de Mici, est de plusieurs mains dans son plus ancien texte. Mais au fond l'écriture est la même, quoiqu'elle ofre des variétés sensibles. Elle change souvent de grosse & pleine en une écriture maigre & serrée comme la saxone.

toutes d'une source commune. Enfin l'on a mêlé les majuscules avec les minuscules, & l'écriture courante & la minuscule avec les majuscules ou capitales. Voila l'origine des écritures mixtes. Ajoutez les diversités, qui ont dû naitre du goût & du génie des diférens peuples, qui ont fait usage de l'écriture latine, & vous aurez la descendance des écritures nationales. Après cela est-il surprenant que sur la fin du XIIe. siècle, on comptât cent sortes d'écritures?

3°. La majuscule, la minuscule & la cursive sont tour à tour susceptibles de rondeur, d'obliquité, de carure. Toutes ces qualités peuvent se réunir à divers égards dans la même sorte d'écriture, & selon diférens degrés. Il n'est pas nécessaire de ne faire entrer dans la majuscule, ou que des lignes courbes, pour pouvoir l'apeler ronde, ou que des traits obliques, pour être en droit de la nommer aigue, ou que des lignes horizontales & perpendiculaires, pour la qualifier carée. C'est assez que ces caractères y dominent, ou même qu'ils s'y fassent sentir d'une manière plus ou moins frapante, & néanmoins sufisante, pour les distinguer des autres écritures. Si l'on exigeoit en rigueur une rondeur soutenue dans tous les caractères, sans qu'aucun autre trait pût se dérober à cette loi; il faudroit desespérer de trouver de l'écriture ronde. La même sévérité feroit également disparoitre les écritures aigues & carées; quoique plusieurs lettres en particulier, remplissent les conditions requises. Ces principes une fois établis, comment a-t-on pu faire un procès à (a) D. de Montfaucon, comme s'il avoit tout brouillé, tout bouleversé; parceque (1) souvent il observe dans

(a) *Verona illustr. col.* 334.

(1) Nous ne vérifions presque jamais les citations de M. le marquis Maffei, que nous ne les trouvions en défaut. Pour prouver que D. de Montfaucon apele une sorte d'écriture grèque ronde & carée; il nous renvoie à la page 24. de la bibliothèque Coisline; & l'on n'y voit que les premiers mots des chapitres du Deutéronome en grec. Il cite la page 113. & l'on n'y découvre rien de ce qu'il anonce. La citation de la page 181, qu'il acumule sur les précédentes, porte également à faux. Tant d'inexactitudes ne prennent rien sur la bonne foi de notre illustre auteur. Il n'en impose point à D. de Montfaucon, lorsqu'il lui fait joindre le caractère rond au caré. Notre Bénédictin aplique en éfet ces deux dénominations à (b) l'écriture unique du même ms. Mais qu'il soit permis de le dire, ce n'est point comme le prétend M. Maffei, *miscere quadrata rotundis*, que de s'exprimer ainsi. Le caractère oncial ou majuscule des plus anciens mss. grecs ne réunit-il pas sous diférens raports, ces deux qualités, qui par conséquent

(b) *Bibl. Coisl. p.* 242.

sa bibliothèque Coisline, que tels & tels mss. sont en caractère rond & caré ?

4°. L'écriture ronde est formée de lignes courbes ; la carée d'horizontales & de perpendiculaires, l'aigue d'obliques. La mixte (1) réunit une partie de ces traits ou leur totalité. Disons mieux : quoiqu'on puisse aisément suposer des écritures exactement (2) rondes, carées, aigues, ou du moins

ne sont point du tout contradictoires ? Au reste, quoi de plus formel, pour distinguer l'écriture majuscule des plus antiques mss. d'une autre alongée, anguleuse, & quelquefois inclinée, qui vers le VIIe. siècle commença d'avoir cours ? La dénomination d'aigue conviendroit beaucoup mieux à cette dernière, qu'à la cursive, à laquelle M. Maffei l'aplique.

Ce que le savant Bénédictin avancée dans sa *Bibliothèque Coisline*, il l'avoit prouvé (a) dans sa *Paléographie*. » Les plus anciens caractères onciaux » peuvent, dit-il, en même tems être » apelés carés & ronds : carés dans les » lettres H M N Π : ronds, dans les » Є Θ O C Φ Ω. Comme les premières » reviennent souvent ; de-là le nom de » carée donné par la plupart à cette sorte » d'écriture. De même parceque les se» condes sont continuellement em» ployées ; de-là la dénomination de rond » atachée par d'autres à cet ancien carac» tère oncial. « Une même écriture peut donc renfermer des lettres rondes & carées. Ces lettres la diférentient des écritures postérieures plus longues, plus étroites & quelquefois panchées : & D. Bernard de Montfaucon (b) n'aura pu qualifier cette ancienne écriture de ronde & de carée à la fois ; sans s'exposer aux railleries piquantes du marquis italien ! Cette dénomination n'est-elle pas plus juste & plus exacte que celle de ronde simplement, ou seulement de carée ? Le lecteur ne sera-t-il pas plus embarassé à comprendre la pensée d'un auteur, qui qualifira de carée la même écriture, qu'il voit par un autre désignée sous le nom de ronde ; sans qu'on énonce pourquoi l'un lui est plutôt attribué que l'autre ? Ces deux dénominations préalablement expliquées, & presque également fondées dans la nature du caractère ; ne vaut-il pas mieux les unir, que de les employer tour à tour en parlant du même objet ?

(1) La mixte n'est ici considérée que relativement aux diverses espèces de majuscules rondes, carées, aigues ; & non pas eu égard aux diférentes sortes d'écritures majuscules, minuscules & cursives.

(2) Pour avoir une écriture réellement carée, elle devroit être composée d'un alphabet complet, à peu près semblable au modèle suivant : A B C D E F G H I K L M N O P Q R S T U X H X Y Z. Ces figures, quoique très-rares, ne sont point imaginaires. Les trois dernieres exceptées, qu'on ne rencontre que dificilement, elles sont répandues avec une sorte d'afectation dans certains mss. dans quelques inscriptions antérieures au gothique. Plusieurs mêmes se montrent, sans qu'on ait sujet d'acuser leurs écrivains d'avoir afecté d'en faire parade. Il est au reste bien moins extraordinaire d'apercevoir dans les anciens monumens tantôt une de ces lettres carées, tantôt une autre ; que d'y découvrir des morceaux entiers écrits de la sorte. On en voyoit néanmoins des exemples du tems de Néron. Pétrone (c) nous a conservé les paroles d'une inscription peinte en lettres carées. Aucun moderne ne l'a retrouvée sur les anciens monumens. Cependant Allatius (d) ne fait pas dificulté de nous la donner ainsi figurée d'après un songe de Joseph-Antoine Gonzalès de Salas sur ce texte cité de Pétrone CAVE CAVE CANEM ; parcequ'éfectivement, dit-il, on aperçoit ces lettres sur les anciennes monoies. S'il

(a) *Lib. 3. c. 1. p. 185. c. 6. p. 230.*

(b) *Ibid. p. 231.*

(c) *Satyricon. p. 15.*

(d) *Animadv. in antiq. Etrusc. Fragm. p. 48.*

formées de lignes parfaitement courbes ; il n'en est point dans lesquelles une seule de ces qualités donne l'exclusion à toutes les autres.

Nous avons découvert l'origine & la naissance des diverses espèces d'écritures. Voyons maintenant jusqu'à quel point & jusqu'à quel tems les majuscules, les minuscules & cursives furent employées dans les inscriptions, les mss. & les diplomes.

Quel usage fit-on des écritures, & sur quelles matières les employa-t-on ? Jusqu'à quel point & à quel tems furent-elles reçues sur les matières, qui ne leur étoient pas si particuliérement réservées ?

VI. Les matières dures & notamment les lapidaires & métalliques, furent de tout tems en possession des écritures majuscules. Les minuscules eurent le même droit sur les mss, & les cursives sur les actes publics, chartes, diplomes. Rarement les secondes & les troisièmes ocupent-elles toute l'étendue d'un marbre ou d'un bronze, avant la moitié du XIVe. siècle. Au contraire, on ne manque pas d'exemples, même sous l'empire romain, ou de lettres tantôt minuscules, tantôt cursives, ou de ces deux sortes de caractères à la fois, répandus ça & là dans les écritures majuscules. Il y a plus : la minuscule ou la cursive marche quelquefois à la suite de la majuscule, ou elles font partie d'inscriptions ; ou celle-ci domine ; lors surtout que le peu d'espace restant oblige à diminuer ou changer le caractère.

Avant le VIIIe. siècle la minuscule regnoit d'un bout à l'autre dans certains mss ; elle s'y ménageoit ailleurs des portions assez considérables, au milieu de l'onciale ou de la cursive, & même de toutes les deux ensemble. La cursive y jouissoit de son côté de pareils avantages. Cependant si l'on en juge par les mss. conservés jusqu'à nous ; la majuscule dut avoir la grande vogue. Est-ce qu'une écriture si peinée auroit alors été la plus commune ? Ne seroit-ce pas plutôt, parceque les mss. en ce caractère, comme plus lisibles, ou plus précieux, auront été conservés avec plus de soin ? Au VIIIe. siècle la minuscule l'emporte sur la majuscule ; au IXe. elle la resserre extrèmement ; au Xe. elle la banit des mss. Non que la dernière en soit alors toutafait exclue : mais depuis cette époque, plus de livres, comme

(a) Ibid. p. 46.

n'y avoit point eu du tems de cet ancien, ajoute Allatius, (a) d'autres lettres que celles que nous apelons capitales & carées ; il n'eût pas été nécessaire, de marquer, comme il a fait, que cette inscription étoit en lettres carées *quadrata littera*. Elle étoit écrite au-dessus d'un grand chien à la chaine ; peint sur la muraille, proche la porte d'une maison romaine.

auparavant, totalement écrits en majuscule. La cursive y cède encore plus généralement la place à la minuscule dès le IXe. siècle : & depuis elle ne s'y reproduit, après plus de quatre cents ans, que sous une nouvelle forme. Nous comptons ici pour rien les sommaires, les notes marginales, diverses corrections, observations, remarques, qui de tout tems n'ont eu rien de fixe du côté de l'écriture. Là souvent on trouve le caractère cursif, tandis que le texte est en majuscule ou minuscule.

Quelques chartes, qui joignent (a) une authenticité, reconue par les critiques les plus dificultueux, avec l'antiquité la plus reculée, sont écrites en lettres majuscules. Tel est un diplome de Lothaire roi de Cantorberi de l'an 679. Tel est un diplome fait avec l'agrément de Sebbi roi des Saxons orientaux, qui monta sur le trône en 664. Casley (b) dans son catalogue des mss. du roi d'Angleterre, prouve que cette pièce fut dressée vers l'an 670. Les lettres onciales & majuscules, avec lesquelles elle est écrite, ne diférent nullement de celles des Romains. On trouve d'autres pièces en Angleterre à peu près de même genre & du même age, dont l'écriture est en caractères assez grands, mais arondis, & où les lettres majuscules sont mêlées avec de plus petites. Ce mêlange est assez commun dans les mss. qui précèdent le IXe. siècle.

A l'égard des diplomes; avant le VIIIe., nous n'en conoissons aucun en écriture minuscule. Mais elle commença dès l'an 730. en (c) Angleterre, & en France dès le règne de Pepin le bref à s'y introduire, & beaucoup plus dans les actes écléfiastiques, où elle étoit déja toute commune dès le IXe. siècle. Insensiblement elle fit du progrès & pénétra jusque dans les diplomes impériaux. Bientôt nombre de chartes privées lui donnèrent la préférence : peu s'en fallut que le XIe. ne vit la cursive absolument écartée de tous ces titres. Rien d'un usage plus journalier durant ce siècle & le suivant, que de dresser des chartes en pure minuscule. Les actes où elle ne se montra pas sans mêlange, ne retinrent qu'un petit nombre de lettres cursives. Au XIIIe. une autre sorte d'écriture courante se mit sur les rangs. Elle ne mérite pas moins le nom de gothique, que la majuscule & la minuscule du même tems. En peu d'années elle naquit, se fortifia, devint

(a) Hick. dissert. epist. p. 66.

(b) Pag. 346.

(c) Casley planche II. n. 27.

dominante. Si certaines pièces en minuscule se dérobent à sa tyrannie ; le cas est rare, & c'est presque toujours, lorsqu'on veut donner à quelques actes une solennité toutafait extraordinaire. Ce n'est pas ici le lieu de suivre cette nouvelle cursive sous toutes les formes qu'elle prend, ni d'examiner les degrés de corruption par lesquels elle passe. Vers le milieu du XIV[e]. siècle, il s'en éleve une autre plus polie, qui semble être l'aurore de notre belle italique, mais qui ne doit pas maintenant nous ocuper.

Quant aux diplomes munis de souscriptions en majuscule ; les tems les plus reculés pouroient en fournir. Après le VI[e]. siècle, les exemples (a) s'en multiplient. Telles sont les signatures de (b) plusieurs évêques. Les vraies majuscules remplirent quelquefois depuis le IX[e], & plus souvent depuis le X[e]. les premières lignes des chartes, les formules des souscriptions de prélats, de princes, de chanceliers, & quelquefois celles des dates. Beaucoup de pièces, surtout des XI. & XII[e]. siècles constatent cet usage. Celui des noms propres (c) écrits de la sorte n'y paroit pas moins autorisé. Nous avons même vu des chartes entières du XI[e]. en lettres majuscules. Odon évêque de Bayeux & frère utérin de Guillaume le conquérant en fit dresser une, gardée encore aujourdui dans les archives de S. Ouen de Rouen. Peutêtre prétendoit-il imiter quelques-uns des plus beaux diplomes d'Angleterre, dont il devoit avoir une grande conoissance. Dans une charte du roi Eude de l'an 888. gardée à la bibliothèque royale, la signature du notaire est moitié en capitale rustique des mss. & moitié en cursive caroline. Au XII[e]. siècle la première ligne des lettres royaux n'a plus de majuscule que dans la formule d'invocation ; & même dès la fin de ce siècle, cette formule est écrite en caractères ordinaires, c'est-à-dire minuscules.

Il est une autre espèce de fausses majuscules, placées tant au commencement qu'à la fin de plusieurs actes publics des Romains, & successivement depuis employées à la tête d'une foule de diplomes royaux & de bulles pontificales. Du reste les vraies majuscules des chartes sont (d) fort diférentes des grandes lettres des mss. Celles-ci imitent les caractères gravés sur le bronze & le marbre ; au lieu que celles-là sont formées

(a) *De re diplom. p. 376. tab. XVII.*
(b) *Ibid. p. 453. tab. LIV. p. 454. 455. tab. LV. p. 458. tab. LVII.*
(c) *Chron. Godwic. p. 238.*
(d) *Ibid. p. 19.*

formées avec moins de soin & d'élégance. Souvent même elles diférent quant à la figure, comme l'on peut s'en convaincre, en jetant les yeux sur notre (a) parallèle alphabétique des lettres majuscules, minuscules & cursives tirées des diplomes.

Les genres d'écriture latine, dont nous venons de donner une idée générale, ont sans doute des marques caractéristiques, qui afectent la totalité de leurs lettres, & qui distinguent leurs espèces. Mais dans des choses qui dépendent beaucoup du goût, & qui sont dificiles à définir; comme chacun pouroit abonder dans son sens, & que l'un qualifiroit une écriture d'un nom, tandis que l'autre lui en donneroit un diférent: pour couper pié à toute équivoque & à toute incertitude; nous avons déja plusieurs fois déterminé les principaux genres d'écriture par des caractères (b) fixes & même invariables, autant que le sujet est susceptible de cette qualité. Outre nos alphabets généraux, un certain nombre de lettres de chacune de ces écritures nous a paru le moyen le plus court & le plus propre à les faire distinguer. Mais cela ne sufit pas: il faut encore réunir sous un seul point de vue tous les autres traits & les notions distinctives, qui caractérisent plus particulièrement chaque genre & chaque espèce d'écriture, en commençant par la majuscule.

(a) *Pl. XXIII. p. 340.*

(b) *Ci-dessus p. 335. 338.*

ARTICLE II.

Notions distinctives & caractéristiques des diverses sortes d'écritures majuscules: leur nomenclature, leurs définitions & descriptions: leur état, leur usage dans les inscriptions, les mss. & les autres monumens.

PAR écriture majuscule, on entend pour l'ordinaire celle, dont les lettres sont capitales, onciales rondes ou carées, plus ou moins longues. Communément avant le milieu du XIVe. siècle, on n'employa pas d'autre caractère sur les marbres, les tables d'airain ou de bois, les médailles, les vitres, les terres cuites, les os & autres matières dures. Ce fut encore l'écriture propre des étofes & des linges. Les cuirs, les

parchemins ou papiers en firent usage avec plus de réserve. En général les mss. s'en servirent assez régulièrement pour les titres des livres & les lettres initiales. Quand on n'a rien épargné de ce qui pouvoit les rendre plus magnifiques ; alors ce ne sont pas seulement des titres en majuscule, mais des pages entières, mais leur totalité. Faire regner cette écriture depuis la première ligne d'un ms. jusqu'à la dernière : mode ancienne, reste précieux du bon goût, dont le xe. siècle fut le terme.

Quoique les noms de majuscule & de capitale soient ordinairement regardés comme synonimes ; on peut cependant leur assigner des propriétés spécifiques. Dans la majuscule les bases & les sommets sont ou nuls, ou la prolongation des montans est plus ou moins concave en dessous & puis en dessus, à peu près en forme d'∽ couchée. Dans la capitale les bases & les sommets sont distingués des montans, dont ils ne font point partie, & de plus sont en ligne droite ordinairement horizontale, si ce n'est qu'ils soient extrinséquement concaves. Quoiqu'il en soit de ces diférences ; nous pouvons envisager l'écriture majuscule comme un genre transcendant, qui renferme la capitale, l'onciale, & même la demi-onciale à certains égards. Tâchons de donner des idées exactes de ces écritures.

§. I.

Capitale antique & moderne : ses principales espèces.

Quelle est l'écriture capitale ? Source de ses genres & de ses espèces.

I. Quelques auteurs (*a*) apelent majuscule carée, celle que nous entendons par capitale. Mais on a déja vu combien la dénomination de majuscule est en elle-même équivoque. L'épithète de carée n'est pas moins ambigue. Où sont les lettres carées de la capitale, sinon tout au plus de celles-ci E F H I L T ? Leur carure est même un peu idéale & seulement fondée sur les traverses & jambages tant horizontaux que perpendiculaires, dont ces élémens résultent. De plus la carure ne convient guère moins aux autres écritures, qu'à la capitale.

Si l'usage l'eût assujettie à des précisions philosophiques ; rien ne fixeroit mieux ses genres & ses espèces, que les traits

(*a*) *De re diplom.* p. 47.

droits, horizontaux, perpendiculaires, obliques; ou que les courbes, concaves, convèxes & mixtes, dont ſes lettres ſeroient composées. De-là naitroient des écritures carées, aigues, rondes & mélangées, qu'on diſtingueroit ſans peine du premier coup d'œil. Mais quoi qu'on puiſſe éfectivement trouver des modèles de ces écritures; il eſt très-rare qu'ils ſoutiennent un caractère uniforme dans chacun de leurs élémens. La ſeule carée pouroit, chez les anciens, en fournir un fort petit nombre d'exemples. On ne ſauroit donc fonder des diſtinctions d'écritures ſur la conſtance de ces traits. On peut au plus les faire valoir comme ſubſtitués quelquefois à d'autres plus ordinaires, ou comme afectant certaines lettres en particulier, ſans conſéquence pour les autres.

Il ſemble eſſentiel à l'A capital d'être composé de deux lignes obliques terminées en angle. Mais ſans déranger la poſition de l'une, l'autre pouroit ſe transformer, & dans pluſieurs A A du XIe. ſiècle ſe tranforme éfectivement en perpendiculaire. La dernière ligne répétée forme auſſi les deux côtés de l'H doublement unis.

La traverſe produit des variétés encore plus nombreuſes. Changez la ſituation horizontale en oblique, vous la verrez dirigée de droite à gauche, ou de gauche à droite; joignant ou paſſant le côté vers lequel elle s'élève; laiſſant ouvert ou fermé celui vers lequel elle s'abaiſſe. De ces poſitions diverſes naitront les A A A A de la plus haute antiquité. Coupez en deux la traverſe; il en réſultera un nouvel angle, complétant la loſange commencée par l'angle ſupérieur, ou bien ce ne feront que deux points deſunis A A. Détachées des côtés, elles ſe changeront en chevron briſé, ou même en point A A quadrangulaire. Suprimez-là totalement, outre cet Λ & bien d'autres, dont les ſuivans feront naitre l'idée; ils deviendront ſuſceptibles des trois premières figures, qu'on vient de repréſenter. Sans ceſſer d'être horizontale, la traverſe excédera tantôt d'un des côtés de l'A, tantôt de l'autre A, tantôt de tous les deux A. Perpendiculaire, tout étrange que ſoit l'air qu'elle donne à l'A; elle ne manquera pas d'exemples dans l'antiquité. Des A A composés de coins (a) raprochés, ſouvent même détachés, ofriront des figures encore plus hétéroclites.

(a) Voyez ci-après la pl. XXV. genre VII. eſpèce II. n. 2.

Que les lignes horizontales, perpendiculaires, obliques, soient en partie remplacées par des courbes; on verra des A A A A mixtilignes, dont ces quatre figures ne sauroient peindre toutes les variétés réelles ou possibles Les suivantes seront encore moins sufisantes, pour épuiser celles des A A A A construits de courbes toutes pures, traverses & côtés dirigés suivant tous les sens imaginables. Les jambages sont quelquefois extrinséquement concaves ou convèxes. Quelquefois ils réunissent ces deux qualités. Quelquefois les courbes sont adossées : souvent les courbures ne se font sentir qu'aux extrémités des lettres. En voila sufisamment, pour donner quelque notion des traits essentiels, qui semblent les plus propres à la distinction des écritures.

Il en est d'autres purement accidentels, & qui ne paroissent destinés qu'à servir d'ornement. Tels sont les bases & les sommets. Ils ne laisseront pas de fournir des diférences caractérisées entre un A & un A. On voit des bases simples ou légères, à demi trait, à plein trait, à double trait : A A A A A A A A A. Il en est de massives, d'épatées, d'évasées, d'arondies en perles, en batans, en boutons, en clavicules, en osselets, simples, doubles, triples. Il en est de terminées en étoiles, en grifes de diverses formes, ou qui finissent par un, deux, trois points. Ce n'est pas tout encore : on trouve des bases plus ou moins triangulaires, plus ou moins échancrées, plus ou moins concaves ou convèxes. Quelquefois sous presque toutes les formes indiquées, elles paroissent détachées des côtés ou jambages, auxquels elles servent d'apuis. Tout ce qu'on vient de dire des bases s'aplique également aux sommets, qui souvent ont ensemble les raports les plus intimes & la conformité la plus parfaite.

Autre source de distinction de genre & d'espèces; les traits excédens & surperflus, droits ou courbes, par lesquels on prolonge les jambages & les sommets : A A A A A A A. Toutes les formes diverses, que prennent les A, au moyen de leurs traits soit essentiels, soit accidentels, sont communes à presque toutes les lettres. Il seroit inutile ou du moins trop dispendieux de donner des exemples de chacune des autres. D'ailleurs on en rencontrera plusieurs dans nos modèles d'écritures. Il sufit d'en avoir assez fait figurer pour être entendus.

Quant au contour ou bien au tout ensemble des lettres ; elles sont bien ou mal proportionées, alongées écrasées, maigres ou massives, à simple ou à double trait, blanches, demiblanches, inclinées vers la droite ou vers la gauche. Nous ne rapellons pas ici celles qui sont composées de fleurs ou d'animaux ; parcequ'il est rare qu'elles forment aucune sorte d'écriture.

Lors même que les lettres n'ont rien dans leur contour, leurs jambages & leurs traits accidentels, qui les distingue, un gout national diférentie souvent les écritures. Des conjonctions de lettres, ou des insertions de caractères les uns dans les autres produisent le même éfet. Divers mélanges de lettres capitales, onciales, minuscules, cursives, renversées, tournées à contre sens, grèques barbares, gothiques modernes, contribuent aussi à la multiplication des genres & des espèces.

Au reste il s'en faut beaucoup que chaque genre ou chaque espèce représentent dans toutes leurs lettres le caractère, par lequel nous les spécifions. Il sufit qu'il en afecte quelques-unes, surtout s'il revient fréquemment.

Division, nomenclature, & description des diverses écritures capitales.

II. A proprement parler, l'écriture capitale n'est autre que la majuscule, telle qu'elle se voit aujourdui dans les frontispices & les titres des livres. Elles est propre aux plus (1) anciennes inscriptions métalliques & lapidaires. Ainsi sont écrits la plupart des livres, qui portent les marques de l'antiquité la plus reculée. Ange-Politien (a) n'en connoissoit point de plus agé que le fameux ms. de Térence du Vatican. A peine en est-il quelqu'un, dont toute l'écriture soit capitale, qui ne remonte (2) au-delà du VIIe. siècle. Jusqu'au XIIIe. elle

(a) *Allat. animadv. p. 59.*

(1) L'écriture majuscule capitale est si ordinaire sur les bronzes & les marbres, que le commun des savans s'est fortement persuadé qu'elle est spécialement afectée aux inscriptions des anciens. Il en est même plus d'un parmi eux, qui regardent comme demontré, que les Romains n'avoient point d'autre écriture, & que la cursive, & même la minuscule, sont absolument banies des bronzes & des marbres. La seule inspection de nos planches XXVIII. XXIX. XXXI. sufiroit pour les détromper.

(2) Il n'est point de ms. entierement écrit en capitale, qui soit certainement postérieur au VIe. siècle. Au VIII & IXe. on trouve bien des livres, où l'on voit quelques pages en cette écriture : mais jamais elle n'est employée dans un mss. depuis le commencement jusqu'à la fin. En vain nous objecteroit-on les Heures de Charles le chauve, & le ms. 663. de l'abbaie de S. Germain des Prés, où presque tout l'évangile de S. Mathieu & une partie de celui de S. Marc sont écrits en lettres d'or capitales sur du velin pourpré. 1°. Les

ocupe souvent les titres des livres, quoique ce ne soit pas sans mélange, notamment depuis le xe. Ses lettres sont apellées capitulaires (*a*) par quelques anciens, sans doute parcequ'on s'en servoit à la tête des livres, au commencement des chapitres & des *alinea*. Ces lettres initiales ou capitulaires n'avoient rien de fixe dans leur hauteur & leur largeur : elles ocupoient quelquefois une grande (*b*) partie, ou même la totalité du frontispice des mss. La seule diférence que l'Abbé de Godwic trouve (*c*) entre elles & les onciales, ne consiste qu'en ceque celles-ci étoient limitées à un pouce de hauteur. Quand on confond l'écriture capitale avec l'onciale, on doit raisonner de la sorte. David Casley, soubibliothécaire du roi de la grande Brétagne, tombe dans un mécompte à peu près semblable, lorsqu'il entend des lettres initiales, ce que S. Jerome dit des onciales dans sa préface sur Job.

On peut distinguer l'écriture capitale en carée, ronde, cubitale, élégante & rustique, nationale, ancienne & nouvelle. Tous ces genres constituent des espèces réelles, telles que la capitale massive, tranchée, mêlée d'onciale, à bases & sommets excedens, la capitale courbe à traits supérieurement prolongés en lignes courbes & obliques &c. Ces espèces produisent souvent divers mélanges.

Nous avons déjà observé que la dénomination de carée est équivoque, & ne caractérise pas assez l'écriture capitale. Cependant plusieurs auteurs l'identifient (1) avec la carée, & la qualifient de ce nom, lors même que ses lettres sont destituées de carure. Il leur sufit qu'elles soient composées de lignes droites. Ainsi donne-t-on la dénomination de carée à des écritures capitales qui ne le sont nullement. Mais nous n'avons pas droit

(*a*) *Chron. Godwic. p.* 18.

(*b*) *Ibid. p.* 19.

(*c*) *Ibid.*

Heures de Charles le chauve ne sont point en cette écriture. 2°. Le premier signe de la plus haute antiquité en fait d'écriture capitale ou onciale; c'est qu'il y ait peu d'abréviations; surtout si l'écriture est belle. Or elles sont très-rares dans le ms. de S. Germain des Prés; si ce n'est pour IH̄M, DN̄E. Nulle lettre onciale ne paroit, si n'est l'x & quelques G. A la verité l'r minuscule sur l'M pour marquer S. Marc est en marge plus de cinq cents fois. On en doit conclure non que le ms. est plus recent, mais que l'écriture minuscule étoit dès-lors en usage; puisque nous trouvons mêmes des lettres cursives dès le IVe. siècle. On voit du velin en pourpre du IXe. mais il n'est point d'un si beau rouge que celui de notre ms. Rièn n'empêche donc de le faire remonter du moins au VIe. siècle.

(1) *Decretum adsignationis locorum in amphitheatro capitalibus litteris seu quadratis, quæ vulgò usurpantur in vetustis inscriptionibus eleganter & affabrè est exaratum.* Monum. veteris Antii, p. 384.

de réformer le langage des savans, qui n'auroient dû employer cette épithète, que pour designer celles dont les caractères sont formés de lignes horizontales & perpendiculaires, & qui, haute & large en proportion, difere de l'écriture alongée & de l'onciale, dont plusieurs lettres ont leurs lignes courbes ou arondies. Souvent les lettres carées & rondes étoient entremêlées dans la plupart des mss. ainsi que dans les inscriptions lapidaires & métalliques. Les lettres carées étoient célèbres dans la Grèce, & surtout dans la ville d'Athènes, par l'usage qu'on en faisoit pour les inscriptions des (1) statues érigées en l'honneur des savans & des hommes illustres ou célèbres par des actions d'éclat.

Aussi l'écriture carée est-elle (*a*) une des plus (2) anciennes. On la trouve sur les médailles & les marbres, & dans quelques anciens mss. D. Mabillon (*b*) parle d'un ms. de plus d'onze cens ans écrit en lettres carées, & gardé dans l'abbaïe de S. Sauveur de Boulogne en Italie. Au raport d'Eckhart, (*c*) un des livres de S. Boniface conservé dans l'abbaïe de Fulde, fut écrit en lettres carées & achevé l'an 547. par Victor évêque de Capoue. Mais il n'est peutêtre point de monument plus propre à constater l'existence de cette écriture, que le fameux ms. de (*d*) Lichefield. Presque tous les caractères en sont carés; mais ce n'est pas sans mélange de minuscule avec l'onciale & la capitale. Nous en donnerons un modèle emprunté de Hickes dans la classe des écritures tirées des mss. Au reste cette écriture pouroit être dans les plus anciens mss. saxons, s'ils étoient un peu plus multipliés, ce qu'étoit l'onciale dans les mss. romains. Un ms. de Wirtzbourg n'est qu'en partie écrit en lettres carées. On en a formé un alphabet déjà publié (*e*) par divers auteurs. Tous les caractères majuscules n'en sont pourtant pas carés. Il y en a quelques-uns à traits obliques & même arondis. Les lettres carées (*f*) au moins pour la plupart paroissent encore sur les

(*a*) *Struve de criter. mss. §. x. p. 13. & §. xxix. p. 31.*

(*b*) *Iter Italic. part. 1. p. 194.*

(*c*) *Comment. de rebus Franciæ Orient. t. 1. p. 539.*

(*d*) *Hickes. gramm. francotheot p. 2.*

(*e*) *Schannat Vindem. litter. p. 228.*

(*f*) *Heinec. de sigil. p. 185. n. 3.*

(1) *Undè* (*g*) *etiam viris doctis & illustribus hermas quadratas erigebant, addito epigrammate litterâ quadratâ. Hinc atticum illud τετράγωνος ἀνὴρ, vir quadratus, id est vir bonus & rectus, & ejusmodi hermis abundabat Athenarum civitas.*

(2) Selon (*h*) Allatius plus les lettres gréque & latines aprochent de la forme des carées; plus elles portent des marques d'antiquité. Cependant quand il s'agit de remonter aux tems les plus reculés; cette regle n'a pas toujours lieu.

(*g*) *Trotzius de prima scrib. orig. p. 573.*

(*h*) *Animad. p. 2.*

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. X. ARTICLE. II.

sceaux des XI. & XII. siècles. Quelques savans les (a) ont confondues avec les onciales ; sans trop refléchir sur la diférence des unes & des autres.

On comprend assez que l'écriture capitale ronde doit être formée de lignes courbes. Elle peut se diviser en écriture arondie convèxe, & en écriture arondie concave : en ronde par le haut, & en ronde par le bas, en arondie haut & bas. Ses lettres sont plus ou moins mêlées avec d'autres en certaines écritures. Les antiquaires ou ne nous donnent aucune idée de la capitale ronde, où ils nous la dépeignent (1) comme une écriture d'un usage ordinaire, & par conséquent négligée. Allatius (b) la confond visiblement avec l'onciale : quelques-uns même semblent la confondre avec la cursive ou la minuscule, dont ils supofent que toutes les lettres étoient capitales de la plus petite forme. Mais tous conviennent que cette écriture a été employée par les anciens & dans les livres & dans les monumens publics. Au XIIIe. siècle la forme ronde (c) des lettres capitales l'emporta sur la carée.

Les antiquaires les plus habiles (d) parlent souvent de l'écriture capitale, ou majuscule cubitale, sans nous en donner une idée bien distincte. Plaute (e) est le plus ancien auteur qui ait parlé de lettres cubitales, *cubitum longæ litteræ*. Allatius (f) prètend qu'on entendoit toujours chez les anciens la même écriture capitale, soit qu'elle fut représentée par les (g) auteurs, comme grande, très-grande, longue d'une coudée, soit qu'elle fût apelée écriture menue, très-menue, carée ou longue. Nous aimons mieux croire, que l'écriture cubitale étoit formée de lettres oblongues, & d'une hauteur excessive ; telle que sont les lettres initiales de certains (h) mss. & celles qui formoient (i) l'inscription de l'arc de triomphe érigé en l'honneur de Septime Sevère.

L'écriture capitale élégante est celle que l'on trouve ordinairement sur les anciens marbres & les bronzes, & du

(a) Cang. Glossar. t. 5. p. 1011.

(b) Animad. p. 61.

(c) Heineccius. p. 185.

(d) De re diplom. p. 47.

(e) Rudens. act. 5. scen. 2.

(f) Animad. p. 58.

(g) Ovid. liv. 3. Trist. Plaut. in Pænul. Rudens. Bacchid. Plin. l. 7. c. 21. Senec. epist. 95.

(h) V. pl. XVIII. p. 114.

(i) Ci-dessus ch. 2. p. 88.

(k) Struv. de criter. mss. §. x. p. 14.

(1) *In (k) familiari scribendi more potissimum utebantur (Romani,) litteris rotundis, non quæ in sphæræ modum obvolverentur, & à majusculis essent diversæ ; sed quæ ob celeriorem scriptionem quasi in globulos curvarentur. Quali scripturâ codices aliquot antiquissimos in Vaticanâ contineri testatur Leo Allatius in animadv. ad Inghiramium, p. 58. Licet & simplicior Romanorum ætas in monumentis publicisquoque tali litteraturâ fuerit usa, uti ex fragmento legis romanæ apud Mabillonium, p. 345.*

haut

haut empire, dans quelques mſſ. rares, & encore aujourdui dans les titres des livres de nos meilleures imprimeries. Elle paroit dans toute ſa beauté dans notre XXVe. planche, & dans le Virgile (1) de la bibliothèque de MM. Pithou.

L'écriture capitale ruſtique paroit venir directement de la plus ancienne des Romains. Les lettres en ſont formées avec moins (*a*) de ſoin & plus de hardiſſe. On n'y obſerve ni les pleins, ni les déliés ; ou ſi l'on le fait, c'eſt d'une manière qui paroit ſouvent forcée & peu naturelle. Les baſes & les traverſes ſont omiſes, ou tirées ſans nul agrément. Cette écriture paroit dans les anciennes (*b*) inſcriptions : elle s'eſt conſtamment ſoutenue, & a peutêtre été moins ſujète aux variations que les autres, du moins juſqu'au x. ou xie. ſiècle. Il eſt vrai qu'on ceſſa d'aſſez bonne heure d'écrire des mſſ. entiers en cette écriture : elle étoit cependant encore ſouvent employée à cet uſage aux v. & vi^e. ſiècles. On peut diſputer ſi elle le fut aux ſuivans. Il eſt certain qu'encore au ixe. on écrivoit des pages entières en ces caractères : mais la dificulté eſt de ſavoir, ſi l'on s'en ſervoit pour des livres entiers. Il ſemble qu'elle devint rare au vii. & viii. avant Charlemagne. Depuis le renouvellement des lettres procuré par ce grand monarque, cette écriture parut bien plus fréquemment dans les mſſ, & ſurtout dans les titres, dans les lettres initiales des *alinéa*, & même des phraſes.

Les écritures capitales nationales ne ſont autres que les caractères majuſcules romains, aſſortis au goût des peuples barbares qui les ont adoptés. Ils ſe ſont pour la plupart maintenus dans les inſcriptions, les médailles & les titres des livres, juſqu'au renouvellement des belles lettres. Il n'en faut excepter tout au plus que les deux derniers ſiècles qui précédèrent cette époque. Nous en avons pour l'Eſpagne un bon garant dans la perſone du grand bibliothécaire du roi (*c*) catholique. Les inſcriptions, nous dit-il, des vii. viii. ix. x. xi. & xiiie. ſiècles ſont en lettres romaines ; & quoique quelques-unes de ces lettres paroiſſent étrangères, & qu'elles reſſemblent à celles d'Ulphila ; elles n'en doivent pas moins

(*a*) *Monum. veteris Antii. p.* 383.

(*b*) *Buonarruoti oſſervaz. pref. p. xvi. V. le* 11e. *genre de notre planche XXIV.*

(*c*) *Biblioth. univerſ. de la Polygraph. Eſpañola, fol xvii.*

(1) On peut voir un modèle de l'écriture de ce beau mſ. dans la Diplomatique de D. Mabillon, 2e. édition, p. 637. Nous en donnerons deux vers dans la 11e. claſſe des écritures tirées des mſſ.

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. X. ARTICLE. II.

être regardées comme romaines. Telles qu'on les voit s'éloigner de la forme de celles-ci ; telles on les trouve dans des monumens antérieurs à l'invasion des Goths. D. Mabillon, Muratori, Caslei, Hickes, Godfroi Von-Bessel prouvent la même vérité pour la France, l'Italie, l'Angleterre & l'Allemagne. Cette perpétuité des lettres capitales romaines chez presque tous les peuples d'Europe est une preuve, qu'ils n'ont point eu d'autre écriture que la romaine ; surtout depuis leur établissement dans les belles provinces conquises autrefois par les Césars.

§. II.

Ecriture onciale.

Quelle est l'écriture onciale : diffère-t-elle de la capitale ?

I. Par écriture onciale, nous entendons la majuscule de forme ronde & distinguée de la capitale par (*a*) certains élémens. Le terme d'onciale, pris à la rigueur & suivant l'ancienne (*b*) notion, désigne une écriture, dont les caractères ont un (*c*) pouce, ou douze lignes de hauteur. Il y avoit aussi des lettres demi-onciales, qui n'avoient que six lignes d'élevation. Les unes & les autres n'étoient guère mises en usage, que dans les titres des livres. Il semble néanmoins par plusieurs anciens textes, que le nom d'onciale avoit plus d'étendue, & que des livres entiers étoient écrits en ces caractères. Aussi les savans auteurs du catalogue de la bibliothèque du roi nous avertissent-ils que (*d*) la plupart des critiques sont convenus d'apeler onciales toutes les anciennes lettres majuscules, soit rondes ou carées. C'est un langage, auquel nous ne faisons pas dificulté de nous conformer ; quoiqu'il ne faille pas le prendre à la rigueur.

Les lettres majuscules, dont Bertran écrivain de la cour de Louis le débonaire faisoit usage, étoient alors nommées onciales par quelques-uns, & Loup abbé de Ferrières les apèle antiques dans (*e*) la lettre, qu'il écrivit à Eginhart, pour le prier de lui en envoyer la mésure. Mais, si l'on en croit (*f*) l'abbé de Godwic, Loup n'avoit point en vue des lettres d'une once. Les majuscules, qu'on employoit dans les mss. des VII. & VIIIe. siècles, étoienr moins élévées & n'avoient point de mésure fixe.

Comme nous distinguons l'écriture onciale de la capitale :

(*a*) Ci-dessus p. 335.
(*b*) Struv. de criter. mss. §. xi. p. 15.
(*c*) Budæus l. 1. de Asse.
(*d*) Monit. in 3. part. catalog. codd. mss.
(*e*) Epist. 5.
(*f*) Chronic. Godwic. p. 19.

il est essentiel d'avertir en quoi nous faisons encore consister cette distinction. Quand S. Jérôme parloit (a) d'écriture onciale, nous ne pouvons assurer, qu'il prétendît la distinguer de la capitale. Nous pensons même que ce qu'il en dit pouvoit également tomber sur l'une & l'autre écriture. Peutêtre n'auroit-il pas même fait dificulté de l'attribuer à l'écriture minuscule & cursive alongée, telle qu'on la trouve souvent à la tête de beaucoup d'anciens diplomes, où elle a quelquefois autant de hauteur que la capitale. On entendoit alors, ou du moins on avoit entendu d'abord par écriture onciale celle qui avoit un pouce d'élevation ; parceque le pouce étoit au pié ce que l'once étoit à la livre. Telle & plus grande encore peut-on la voir (b) dans nos deux planches des frontispices d'écritures mérovingiennes, lombardiques & saxones, que nous qualifions capitales & onciales de mss. Ces deux sortes d'écriture de mss. sont assez susceptibles de cette grandeur rigoureusement onciale ; quoiqu'il fût très-rare, qu'on la leur donnât, si ce n'est dans quelques (c) titres & frontispices de livres. Celle, que nons apelons onciale, est précisément la même, à laquelle pour l'ordinaire les savans donnent ce nom, sans néanmoins apliquer une autre dénomination à la capitale. En éfet, les mss. en cette dernière écriture sont très-rares en comparaison des autres. Aussi le nom d'onciale convient-il tellement à ceux-ci, qu'on pense à peine à ceux-là, quand on se sert de ce terme, Nous ne faisons donc que nous conformer au langage des gens de lettres, dans l'usage que nous faisons du nom d'écriture onciale. Mais en même tems nous croyons devoir distinguer cette écriture de la capitale, revêtue d'une forme à plusieurs égards très-diférente. La dissemblance est assez considérable pour constituer deux genres d'écriture. C'est ce qui se manifestera plus clairement dans notre IIIe. tome, où nous donnerons des modèles de l'une & de l'autre, tirés des mss.

(a) Præf. in Job.

(b) Pl. XVII. p. 88. P. XVIII. p. 114.

(c) De re diplom. p. 47.

Ecriture onciale confondue avec les autres : noms qui lui ont été donnés : ses espèces.

II. La plupart des auteurs n'ont fait nulle atention aux lettres qui caractérisent l'écriture onciale. Plus frapés de sa hauteur que de sa forme, ils l'ont confondue avec les autres écritures. Le P. Papebroc Jésuite apèle (a) onciales les lettres cursives alongées, qui forment la première ligne & la souscription du roi dans les anciens diplomes : comme si la

(a) Propyl. n. 41.

figure des unes & des autres ne diféroit pas essentiellement! Lorsque l'écriture onciale est petite, ou qu'elle n'a point la juste mesure, qu'on lui supose; souvent on la qualifie (a) de demi-onciale; sans considérer, que celle-ci dans les mss. n'est qu'un mêlange de lettres onciales & minuscules. D. Mabillon lui-même confond l'écriture (b) onciale avec la petite capitale, qu'il apèle minuscule. Il distingue deux sortes d'onciales. L'une proprement dite n'étoit pas d'un usage ordinaire. On s'en servoit seulement dans les inscriptions & les livres, où l'on afectoit la plus grande magnificence. L'autre plus commune & plus petite, mais toujours de la même forme que la première, étoit employée à écrire les mss. moins somptueux, dont plusieurs sont parvenus jusqu'à nous, quoiqu'écrits il y a onze à douze cents ans. Le savant Bénédictin ne veut pas qu'on nomme onciale cette seconde écriture, dont, selon lui, le VIII[e]. siècle vit presque la fin. Cette idée au reste, quoique singulière, a été adoptée par la plupart des antiquaires modernes.

Les caractères arondis de l'écriture onciale lui ont fait donner le nom de ronde par les savans. Ainsi qualifia-t-on, mais improprement, le caractère gothique moderne ou (c) monacal, & l'écriture renouvelée au XV[e]. siècle. Celle-ci difère presque autant de l'onciale, que le petit romain est distingué de la capitale de nos imprimeries. L'écriture minuscule des Grecs (d) est aussi apelée ronde par le marquis Maffei, & l'on ne refuse pas aujourdui ce nom à notre écriture financière; quoiqu'elle n'ait nul raport avec l'onciale. Celle des Grecs, comme celle des Latins, est susceptible de rondeur & de carure dans plusieurs élémens. Aussi l'apele-t-on quelquefois (e) ronde & carée. On peut observer le passage de l'écriture capitale à l'écriture onciale dans les vers mis au bas (f) du Virgile de Florence. Les lettres sont onciales; mais le tour répond encore aux lettres capitales.

Les anciens mss. ofrent à ceux, qui en ont fait une étude suivie, plusieurs sortes d'écriture onciale. Outre qu'on peut la distinguer par ages & par siècles; il semble qu'on en peut remarquer au moins quatre espèces principales. 1°. A double trait: tel est le ms. du chapitre de Pérouse, & des épitres de S. Paul apartenant à l'abbaïe de S. Germain des Prés.

(a) Legipontii dissert. 2. p. 116.
(b) De re diplom. p. 47.
(c) Chronic. Gotwvic p. 71.
(d) Opuscol. eccles. p. 58.
(e) Palæograph. p. 185.
(f) Page 13.

2°. A simple trait : tel est l'évangile de S. Eusèbe de Verceil, auquel on peut joindre le pseautier de Vérone. 3°. A plein trait : tel est le ms. de sainte Julie de Brixia, & les évangiles de Vérone. C'est l'écriture, qui paroit la plus belle & la plus régulière en ce genre. 4°. A traits obliques : cela est surtout très-sensible dans les F, J, P, R, dont la queue décline vers la gauche. On peut donner pour exemple de cette écriture le ms. des évangiles de Vienne; quoiqu'il tienne plutôt de cette écriture, qu'il ne la représente parfaitement. On distingue encore dans les mss. l'onciale élégante, l'anguleuse, la massive, la tortueuse, la pure. On y trouve des onciales plus hautes que larges, & plus larges que hautes, tendant vers la carure, tirant sur la cursive, a queue inférieure excédante, & courbe, tranchées obliquement, à lettres serrées du IXe. siècle. Autre est l'onciale du règne (a) de (1) Charlemagne, autre celle de ses successeurs immédiats. Dans les heures de Charle le chauve les lettres onciales se touchent souvent. Il y a des écritures onciales oblongues, panchées &c. Sans parler ici des gallicane, allemande, & autres nationales, dont on trouvera des modèles dans la IIe. classe des écritures, tirées des mss.

(a) *Coust. vindic. cod. confirm. p. 170. 171.*

Quelle étoit l'onciale de S. Jérô-

III. Croiroit-on que, dans un siècle éclairé comme le

(1) Ce monarque renouvella l'écriture onciale & lui donna une forme plus polie. Sous Louis le débonaire, elle recouvra presque l'élégance & la forme, qu'elle avoit eue dans ses plus beaux jours. Le P. du Moulinet, au lieu de dire que ces deux empereurs favorisèrent l'usage des beaux caractères, prétend que ceux des Romains, dont on admire l'élégance & la netteté, furent entièrement corompus & disparurent pendant quatre ou cinq cents ans. Cependant il est bien certain, qu'on n'avoit point cessé d'en faire usage. Le savant chanoine régulier confond aussi l'écriture onciale des VIII. & IXe. siècles avec la capitale antique; lorsqu'il parle ainsi du renouvellement des lettres sous Charlemagne & son successeur : » Après (b) donc que ces beaux caractères » romains eurent été perdus & entièrement corompus durant quatre ou cinq » siècles; ils commencèrent de revivre » sous l'empire de Charlemagne & de » Louis le débonaire, comme on le re» marque en leurs monoies; & ils re» trouvèrent enfin leur dernière perfec» tion sous ce florissant empire. Ceci se » justifie par un ms. de la bibliothèque » de sainte Geneviève, qui est un livre » des quatre évangiles, écrit sur du vé» lin en lettre d'or, vers le tems de Louis » le débonaire ou de Charle le chauve. » Le commencement de chaque évangile » est en grandes lettres capitales, qu'ils » apeloient onciales, à cause qu'elles » avoient une once, c'est-à-dire un pou» ce ou environ de hauteur. Elles sont » semblables aux caractères du tems d'Au» guste. . . . Il y a encore un de ces mss. » en lettres d'or, en l'abbaïe de S. Mé» dard de Soissons, & qui est incontesta» blement du tems de Louis le débo» naire, qui en a fait présent à cette » église. «

(b) *Journal des savans du 31. Janvier 1684. p. 25.*

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. X. ARTICLE II.

me, selon Casley ? Cet auteur a-t-il eu raison de nier l'existence de cette écriture ?

nôtre, des savans eussent osé nier l'existence de l'écriture onciale & méconoitre les mss. où elle est consignée ? C'est cependant ce qu'ont fait (a) David Casley & l'auteur (b) de la Bibliothèque britannique, éblouis par une nouvelle interprétation du texte, où S. Jérôme s'élève contre le luxe des mss. en écriture onciale. » Qu'on (c) achete, si l'on veut, » dit le S. Docteur, d'anciens livres, écrits sur du vélin couleur de pourpre, en lettres d'or & d'argent, ou en lettres, » qu'on apèle communément onciales, & qui sont plutôt » des fardeaux que des livres; pourvu qu'on me permette » à moi & à mes amis d'avoir des mss. en petit caractère, » & qui soient plus recommandables par l'exactitude de la » correction, que par leur magnificence. *Habeant qui volunt veteres libros vel in membranis purpureis, auro argentoque descriptos, vel* UNCIALIBUS, *ut vulgò aiunt, literis, onera magis exarata, quàm codices; dummodò mihi meisque permittant pauperes habere schedulas, & non tam pulchros codices, quàm emendatos.* C'est ainsi que » l'on imprime, ou qu'on cite toujours ce passage; mais au » lieu de ces mots *uncialibus literis*, les lettres onciales ou » d'un pouce, M. Casley croit qu'il faut lire *initialibus literis* des lettres initiales, & il se fonde sur l'autorité de » (1) plusieurs mss. & sur la manière usitée de lire de tels » mots ambigus, qui est de choisir la leçon, qui s'acorde » le mieux avec le bon sens. On comprend d'abord, dit M. » Casley, que par *initialibus literis*, il faut entendre les lettres, qu'on a coutume de mettre au commencement des » livres, des chapitres, ou des paragraphes, lesquelles on » apele capitales: & si un livre étoit tout écrit de ces lettres-là; ce seroit véritablement un fardeau plutôt qu'un » livre, comme le remarque S. Jérôme. Et nous avons encore aujourdui de vieux livres de cette espèce. Mais que

(a) *A catalog. of the mss. the prefac. p. xvij.*

(b) *Tom. 5. part. 2. p. 337. & suiv.*

(c) *Prefat. in Job.*

(1) Les mss. dont Casley s'autorise, sont aparamment les mêmes, que les nouveaux éditeurs de S. Jérôme citent dans leur note: *Duo (c) aut tres mss. pro uncialibus legunt eodem sensu initialibus.* Mais ces savans ont fait si peu de cas de ce petit nombre de mss. peutêtre fort recens, qu'ils ont conservé dans le texte *uncialibus*. La dificulté de lire les plus anciens mss. a fait faire beaucoup de fautes à ceux qui les ont copiés dans des tems éloignés. Un copiste mal habile n'aura point entendu le terme d'onciale. Il lui aura substitué celui d'initiale plus connu, & plus ordinaire.

(c) *S. Hieron. oper. t. 1. col. 798.*

» faire de ces *literæ unciales*, ces lettres longues d'un pou-
» ce ? Où a-t-on trouvé, que les anciens écrivoient des li-
» vres d'un si monstrueux caractère ? Et si l'on en a écrit de
» tels ; d'où vient qu'il n'en reste pas la moindre trace ? « On peut voir dans la Bibliothèque britannique, d'où ceci est extrait, les raisonemens par lesquels le savant Anglois s'éforce d'étayer sa conjecture, & les conséquences erronées, qu'il en tire contre l'existence & la vérité des écritures onciale & minuscule au tems de S. Jérôme.

Mais les éforts de M. Casley & de son panegyriste n'ont pas fort ébranlé les antiquaires (a) d'Italie. Quelques-uns néanmoins frapés de la prétendue découverte du docte Anglois prièrent M. Assemani, célèbre par sa profonde érudition, de consulter les meilleurs mss. de la bibliothèque du Vatican ; afin de s'assurer une bonne fois de la véritable leçon du texte de S. Jérôme. Le savant prélat, après les avoir bien examinés, ateste (b) qu'ils déposent unanimement contre la prétention de Casley. Parmi ces mss. il y en a plusieurs des VII. & VIIIe. siècles. Tous sans exception portent la leçon contestée, *uncialibus, ut vulgò aiunt, literis*. C'est ainsi que les conjectures trop hardies de nos critiques modernes, se trouvent souvent combatues par les monumens de la vénérable antiqnité.

(a) *Blanchini vindic. can. script. p.* CCCXCVIII.

(b) *Ibid.*

Du reste on a toujours vu (1) dans le passage de S. Jérôme des lettres d'une once, & jamais des lettres initiales, dont la mesure n'a rien de fixe. Plusieurs planches de notre IIIe. tome, représentant des pages entières de mss. en onciale, ou plus qu'en onciale, prouveront que Casley, ou l'auteur de la Bibliothèque britannique, dit à tort qu'il ne reste pas la moindre trace de cette écriture. La capitale étant susceptible de diférentes grandeurs, a pu être apelée onciale au sens de S. Jérôme. Celle dont il parle, quoiqu'elle eût été originairement haute d'un pouce, & qu'elle eût emprunté le nom de sa mésure, pouvoit bien ne l'être plus en rigueur de son tems. Il l'insinue par ces mots, *ut aïunt* : mais les

(1) *Unciales literas* (c) *Hieronymus intelligi voluit pollicis crassitudine exaratas. uncialem* (d) *altitudinem pollicarem intelligit ; id est, digiti & trientis.* Telle étoit originairement la hauteur des lettres onciales ; mais non pas la *grosseur*, comme le répète le grand Dictionaire de Trévoux de la dernière édition.

(c) *Budæus lib.* I. *de asse.*

(d) *Ibid. lib.* V.

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. X. ARTICLE. II.

lettres ne laissoient pas que d'en être encore fort grandes, telles que celles des épitres de S. Paul, gardées à S. Germain des Prés, & celles du fameux pseautier de la même abbaïe.

Usage de l'écriture onciale : sa durée & sa fin.

IV. Lorsque S. Jérôme préfère aux mss. en écriture onciale, les siens qui n'avoient point d'autre mérite que l'exactitude; il semble dire que l'onciale n'étoit employée qu'en faveur des riches & pour écrire les livres, qui devoient servir dans les églises. On peut donc croire qu'aux IV. & V^e. siècles l'usage de la minuscule & la cursive étoit bien plus fréquent, que celui de l'onciale ou de la capitale. Le même goût dura encore jusqu'au milieu du VIe. siècle. Mais l'ignorance & la barbarie gagnant toujours, les moines & les Clercs écrivirent peu en minuscule, & surtout en cursive. Ces deux écritures demandoient trop d'habileté. Car il est visible, qu'il faloit alors bien un autre capacité qu'aujourd'hui, pour écrire en cursive. Excepté les gens d'afaires; on n'écrivit donc presque plus pendant la fin du VIe. siècle, le VIIe. & la moitié du VIIIe. qu'en onciale. Au VIIIe l'usage de la cursive devint plus fréquent; parceque les études se renouvellèrent. Nous croyons même que l'écriture, mais non pas l'orthographe, avoit commencé à se renouveller avant Charlemagne. Le grand usage de l'onciale, qui demande très-peu de capacité & beaucoup de patience convient donc aux siècles batbares. Aussi dans le mss. *936*. de l'abbaïe de S. Germain des Prés, voyons-nous, après le milieu du VIe. siècle, abandonner l'écriture minuscule un peu mêlée de cursive, pour s'en tenir a l'onciale.

Si avant nous on eût distingué cette écriture de la capitale; quelques auteurs auroient peutêtre exclu la première des marbres & des bronzes, comme ils en ont bani malàpropos la minuscule & la cursive. On trouve cependant l'onciale dans les (*a*) anciennes inscriptions lapidaires & métalliques. Quelques-unes de ce volume nous en fourniront bientôt de nouvelles preuves. Les titres & les premières pages des mss. saxons les plus antiques sont (*b*) en lettres onciales. Cette prérogative leur est commune avec les mss. wisigothiques, mérovingiens, lombardiques, & carolins. S'il s'agit de la totalité des livres; D. Mabillon (*c*) borne l'usage de l'onciale

(*a*) *De re diplom.* p. 47.

(*b*) *Hickes t.* I. *præfat.* p. 32.

(*c*) *De re diplom.* p. 47. 51.

l'onciale aux plus magnifiques, tels que sont les Heures de Charle le chauve.

Notre savant antiquaire (*a*) dit que l'écriture romaine & par conséquent l'onciale fut d'un grand usage en Italie jusqu'au ve. siècle ; mais qu'alors les Goths la corompirent. Cette dernière suposition est sufisamment détruite par les (1) médailles des rois goths, lesquelles ont presque conservé la beauté du caractère romain. D. Mabillon (*b*) ajoute, qu'en France on continua de se servir de l'écriture onciale jusqu'à la fin du vi^e^. siècle, & même jusqu'au milieu du viie. A-t-il prétendu par là borner absolument la durée de cette écriture ; ensorte que depuis la dernière époque jusqu'au renouvellement des caractères sous Charlemagne, elle n'ait jamais été employée ? C'est une conséquence sophistique du goût du (*c*) P. Germon. Mais quand on dit, que l'usage de l'onciale a duré jusqu'en 650. il ne s'ensuit (*d*) pas qu'il ait alors totalement cessé : cela signifie que peu à peu on lui en (2) substitua un autre. Disons mieux : D. Mabillon, fondé sur les seuls mss. qui subsistent actuellement, a parlé de l'usage ordinaire. On n'en peut donc rien conclure, ni contre l'emploi des écritures minuscules & cursives avant le milieu du viie. siècle, ni contre l'usage moins fréquent de l'onciale, depuis ce tems jusqu'au règne de Charlemagne.

Le P. Bianchini (*e*) ne se sépare point du grand nombre des savans, qui fixent la fin de cette écriture vers le viie. siècle. Mais peutêtre n'ont-ils égard qu'à sa forme ancienne,

(*a*) *Ibid. p.* 46.

(*b*) *Ibid. p.* 51.

(*c*) *De veter. hæret. p.* 440. 441.

(*d*) *Vindic. veter. cod. confirm. p.* 169.

(*e*) *Vindic. canon. script. p.* ccxviii.

(1) » Le vulgaire des curieux, dit (*f*) » le P. Jobert, les apèle gothiques; mais » c'est abuser du nom & faire tort aux » rois goths, du moins à certains d'eux, » dont il nous reste des médailles, qui » ont conservé quelque chose de la langue & de la majesté romaine. Telles » sont celles de Théodoric, d'Athalaric, » de Théodahat, de Baduela, de Vitigès, » de Tejas, dont la fabrique est belle, » le relief considérable, & le caractère toutafait romain. Telles paroissent encore celles de quelques rois » wandales & goths, que raporte Anton. Augustinus, comme de Cunthamundus, troisième roi des Wandales » en Afrique, de Chindaswindus roi des » Goths dans la Gaule narbonoise &c. «

(2) L'usage d'employer d'autres écritures, que la majuscule onciale, avoit commencé long tems avant le milieu du viie. siècle. La première collection des canons, connue du (*g*) P. Coustant, quoiqu'il en dise, n'est point onciale. Les mss. en cursive, ou en demi-cursive, qu'on avoit beaucoup de peine à lire, depuis le xe. siècle, ont dû, pendant les cinq cents ans, qui l'ont précédé, être plutôt détruits, que les mss. en onciale. La beauté de ceux-ci les faisoit souvent épargner. D'ailleurs on pouvoit les lire avec une médiocre aplication.

(*f*) *La science des médailles. nouv. édit. p.* 313. 314.

(*g*) *Vindic. veter. cod. confirm.* 170.

ſans la conſidérer comme revêtue des traits accidentels; qu'elle contracta dans les tems poſtérieurs; ſurtout lorſqu'elle paſſa entre les mains des peuples barbares. Sous ce point de vue, elle dura encore pluſieurs ſiècles depuis le VIIe. D. Bernard de Montfaucon, qui avoit fait une étude particulière des mſſ. grecs, ateſte (a) n'en avoir vu aucun en écriture onciale, qui fût poſtérieur au Xe. ſiècle. Il parle de mſſ. des SS. Pères & des autres auteurs. Car pour les livres en onciale oblongue, deſtinés à l'uſage des égliſes; il en avoit trouvé de plus récens. M. Maffei (b) fait deſcendre juſqu'au XIe. ſiècle la durée de l'onciale latine. S'il s'agit de mſſ. entiers, écrits en ce caractère; il nous permettra d'en douter. Alors l'écriture capitale & l'onciale furent tellement confondues, qu'il n'eſt plus poſſible de les diſtinguer. La confuſion vient ſurtout de ce qu'on a mêlé enſemble des lettres de divers ordres, de diverſes claſſes, de divers genres, de diverſes eſpèces.

(a) Palaeograph. p. 231.

(b) Opuſcol. eccleſ. p. 60. col. 2.

Article III.

État de l'écriture majuſcule, conſidérée dans ſes principaux genres, depuis les premiers tems, juſqu'à la renaiſſance des Belles-Lettres, au XVe. ſiècle. Coup d'œil des révolutions de toutes les écritures latines.

POUR bien faire conoitre l'état & les révolutions de l'écriture latine; il faut remonter aux tems de la République & de l'empire romain, & deſcendre juſqu'au dernier renouvellement des lettres. Nous oſons nous flater que l'hiſtoire abrégée de l'écriture latine ne déplaira pas aux amateurs de l'antiquité. Nous ne leur préſentons à la vérité qu'un eſſai; mais c'eſt le fruit d'une infinité de réfléxions & de recherches.

Hiſtoire de l'écriture antique des Romains: deux ſortes d'écritures

I. L'écriture latine de la plus haute antiquité comparée à celle du ſiècle d'Auguſte, en étoit non ſeulement diſtinguée par des qualités accidentelles; mais auſſi par la forme eſſentielle des caractères, des proportions & de la ſymmétrie.

Sur l'an 363. avant J. C. Tite-Live (1) rapelle une vieille Loi, écrite en lettres antiques, qui, selon (2) Quintilien, ne ressembloient pas à celles de son tems. Voila donc dès le commencement de l'empire, au moins deux sortes d'écritures latines bien caractérisées. Des témoignages certains en constatent l'existence, & ne laissent aucune ressource au doute. On n'en doit pourtant pas conclure, que l'usage de l'écriture antique fût alors totalement aboli, mais qu'il n'étoit plus à la mode.

majuscules ou capitales du siècle d'Auguste, l'ancienne & la nouvelle : monumens de la première : elle se divise en irrégulière & rustique, en régulière & polie.

Pouroit-on se flater de voir rétracer sous nos yeux cette ancienne écriture, d'après des originaux incontestables? C'est surquoi nous ne croyons pas, qu'on puisse hésiter un moment. Reste à savoir jusqu'à quel degré d'antiquité il faudra les reculer. Peutêtre ne sauroit-on produire aucun monument, dont la date précise devance de plus de 300. ans la naissance du Sauveur : il est cependant très-probable, qu'il en existe encore de plus anciens, au moins de deux siècles.

Si deux des tables de Gubio égaloient par leur antiquité celle des Pélasges, à qui l'on en attribue la composition ; il ne seroit pas possible de montrer un plus ancien modéle des lettres latines. Mais leur conformité avec les caractères d'environ deux cents ans avant J. C. les a fait regarder par plusieurs savans, plutôt comme des copies ou pièces renouvelées, que comme de véritables prototypes. Elles (3) ne seront donc mises, qu'au niveau des Loix romaines agraires, du Sénatus-consulte contre les Bacchanales, de quelques médailles consulaires, ou tout au plus de l'inscription dressée en l'honneur de Lucius-Barbatus. Au défaut d'une antiquité prodigieuse, que sembloient assurer à notre écriture ces tables eugubines, estimées de plus de trois mille ans ; les inscriptions de la seconde & troisième espèce du premier genre

(1) *Lex (a) vetusta est priscis literis verbisque scripta, ut qui Prætor maximus sit, idibus Septembribus clavum pangat.*

(2) *Illa (b) vetustissima transeo tempora, quibus & pauciores literæ, nec similes his nostris earum formæ fuerunt.*

(3) Notre première planche des écritures lapidaires & métalliques représente 2. modèles en lettres latines des tables de Gubio. 1. genre. 1e. espèce, num. 1°. & 2°. Ceux de la loi romaine, du Sénatus-consulte, & de Lucius Barbatus remplissent presque toute la 4e. espèce. Les médailles indiquées dans le texte font partie de la même espèce & de la 1e. du 3e. genre &c.

(a) *Tit. Liv. hist. lib. 7.*

(b) *Quintil. Instit. orat. l. 1. c. 7.*

de nos écritures lapidaires & métalliques, quoique de beaucoup postérieures à cette époque, répondront sufisamment aux caractères, qu'avoient en vue Quintilien, Tite-Live & les autres anciens. C'est tout dire qu'elles sont tirées, d'après ce que l'Italie a déterré de plus antique, depuis trois siècles. Avant leur découverte, les tables eugubines mises à part; le monument érigé à Lucius Barbatus ne cédoit le premier rang à nul autre, si ce n'est peutêtre à quelques médailles. La colone rostrale de Duilius (a) est à la vérité d'une date plus ancienne. Les antiquaires (b) toutefois paroissent moins disposés à la croire originale, que rétablie. Ne poussons pas ici plus loin le dénombrement des inscriptions antiques. Il sufit de jeter les yeux sur les quatre premières espèces de notre premier genre des écritures lapidaires & métalliques, pour y voir rassemblé tout qu'à cet égard l'antiquité nous a transmis de plus précieux. Ces morceaux peuvent se partager en trois ages. Les plus récens précèdent l'ère chrétienne de près de deux cents ans. Plusieurs des genres suivans renferment encore quelques pièces, qui ne remontent pas moins haut.

Déja l'inscription de Lucius Barbatus, les épitaphes des Furius, les loix agraires & romaines, & autres monumens encore plus antiques, avoient perdu quelque chose de l'ancienne rudesse des écritures latines; lorsqu'on vit paroitre, si même on ne doit pas la faire remonter bien plus haut, une seconde branche de vieille écriture, mais plus polie & particulièrement afectée aux médailles. Touche-t-elle à l'origine des caractères latins? Est-elle émanée de cette écriture rude & grossière, estimée la plus antique? Seroit-elle née du commerce des Romains avec les Grecs, long tems avant que les derniers eussent subi le joug de l'empire? C'est surquoi nous ne voyons pas qu'on puisse aisément se décider. Pour l'ordinaire on se contente de la reculer jusqu'à la première guerre Punique. Mais on a des As d'une écriture à peu près semblable, de beaucoup antérieurs à cette époque. Il sembleroit donc, que dès la plus haute antiquité, les Romains auroient au moins eu deux sortes d'écritures capitales; l'une impolie, & qu'on peut traiter de rustique; l'autre plus régulière, & dont on usoit, surtout dans les fabriques des

(a) Voyez-en le contenu, Lips. antiq. lect. c. 14.

(b) Sirmondi opera. t. 4. col. 585. & seqq.

Quelle étoit la double écriture ancienne : Perpétuité de la rustique.

monoies. Quoiqu'il en soit, si les monumens de cette écriture n'égalent pas ceux de l'autre en antiquité ; l'on ne sauroit prouver, qu'ils s'en éloignent considérablement.

II. Le caractère le plus universel des anciennes écritures latines se manifeste par des traits ordinairement obliques, sans bases ni sommets. L'égalité des hauteurs se trouve mal observée dans la rustique. Si certaines lettres de l'une & de l'autre éprouvent des altérations de figures, capables d'embarasser ; la plupart ne sont pourtant pas fort dificiles à reconoitre. A peine en excepterons-nous celles de quelques vieux monumens, dont l'écriture ofre d'abord un coup d'œil assez étrange. Là, pour ne point relever ces tournures insolites, que prennent quelquefois d'autres élémens ; les A D E F L O P Q sont sujets à des irrégularités de forme & même à des variations, qui leur donnent un air bien diférent de celui des belles inscriptions du siècle d'Auguste. Mais si les caractères de ces deux écritures antiques ne s'acordent pas toujours avec les nôtres, quant à la figure ; les traits hétéroclites & grossiers n'afectent que la rustique. Exemte des irrégularités de la grossière, l'autre donne à toutes ses lettres une égale hauteur. Mais ses extrémités sont ordinairement plutôt arondies, que tranchées. Leur ancienne forme oblique ne se redresse, qu'avec la plus grande lenteur. Si leur contour & leurs raports n'ont rien de choquant ; ils ne se distinguent pas non plus par cette élégante symmétrie, propre aux écritures, qui précédèrent ou suivirent immédiatement l'Incarnation du Fils de Dieu. La belle écriture s'acréditoit de toutes parts, que la rustique (1) se maintenoit encore dans quelques coins de l'empire. Il semble même, qu'elle eut toujours à Rome ses partisans. Totalement banie des médailles ; elle ne cessa jamais de se montrer de tems en tems & sur le bronze & sur le marbre.

Mesurer la durée de sa primitive simplicité sur celle des mœurs de la République romaine, avant les guerres Puniques;

(1) Les Grecs eurent aussi leur écriture rustique. C'est le nom qu'Allatius (a) donne aux caractères d'une table de marbre, où les exploits d'Hercule étoient décrits, comme sur deux colones. Mais cette écriture étoit ronde : au lieu que la latine passe pour carée. Du moins celle-ci se raporte-t-elle à notre capitale : au lieu que la grèque, dont il s'agit, a plus d'afinité avec notre onciale.

(a) *Animadv. in antiquit. etrusc. p. 61.*

c'eſt une ſupoſition avancée légérement, & démentie par les faits. Il eſt des commencemens de réformation d'écriture certainement antérieurs à l'époque énoncée. D'un autre côté les preuves d'une continuation poſtérieure du caractère irrégulier ſont ſans nombre, & ſe ſuccèdent de ſiècle en ſiècle. Malgré le changement de l'écriture antique en mieux, une de ſes branches perpétuée ſur les marbres & ſur les tables d'airain, avec le tems ſimplifiée de plus en plus, inſenſiblement dégagée de la plupart de ſes traits groſſiers & ſuperflus, parvint enfin vers le milieu du ſecond ſiècle à toute la perfection, qu'elle pouvoit prétendre, ſans changer de nature. Ainſi réformée par degrés, elle pouvoit quelquefois ne pas déplaire. Elle avoit au moins l'avantage d'être fort aiſée à tracer : au lieu que l'élégante demandoit autant d'adreſſe, que de ſoins & d'atentions. S'il étoit prouvé, qu'elle fût diférente de l'ancienne écriture ruſtique ; on ne pouroit diſconvenir, qu'elle n'en tînt beaucoup, par l'irrégularité tant de ſes traits, que de ſa forme. Comme elle, ſouvent on la trouve négligée, juſqu'à ne pas être garnie de ſommets & de baſes. La reſſemblance de l'antique à l'antique groſſière de divers ages n'eſt pas plus grande, que celle de la ruſtique du premier ſiècle avec l'antique alors la plus moderne. On a donc ſujet de croire, qu'elle n'en fut réellement qu'une continuation.

Ses plus anciens (1) modèles, ſi l'on prétend la diſtinguer de l'antique, remonteront preſque au commencement du premier ſiècle : tems auquel les lettres capitales des Romains avoient ateint au plus haut point de perfection. Or n'eſt-ce pas là toucher de bien près aux derniers monumens de la vieille écriture ? Quand au reſte les pièces de comparaiſon manqueroient, pendant un ou deux ſiècles : ſi la chaine des raports n'eſt pas encore rompue au bout d'un ſi long eſpace ; la preuve de la deſcendance immédiate de ces deux écritures, n'en deviendra que plus déciſive. Comparez le traité (a) d'hoſpitalité, de Patronat, & de Clientèle entre Caius Silius Aviolat d'une part, & le ſénat & la ville de Thimilique en Afrique de l'autre : comparez-le, diſons-nous,

(a) *Maffei Iſtor. diplom. p. 38.*

(1) Outre diférens morceaux de cette écriture, répandus dans nos deux premières diviſions ; nous deſtinons un genre tout entier à la faire conoitre.

avec le Sénatus consulte contre les Bacchanales ; vous y remarquerez moins de diférence, qu'on n'en devroit atendre d'une distance de 200. ans dans le même genre d'écriture. L'honnête congé, acordé l'an 68. à des vétérans par l'empereur Galba, ne s'éloigne pas beaucoup plus du goût ancien. Philippe de la Tour, évêque d'Adria, dans ses Fragmens (a) d'inscriptions des Frères Arvales, a fait graver deux modèles (b) d'écriture rustique. Les lettres y sont fort irrégulières, mais un peu moins dans la première, que dans la seconde. Aussi celle-là fut-elle dressée l'an 81. & celle-ci l'an 183. Si pendant l'intervale de l'une à l'autre, le caractère élégant perdit quelques degrés de sa beauté ; faut-il s'étonner de voir le rustique devenir un peu plus mauvais, sans pourtant ramener toutafait le tour antique, ni s'en écarter au point de le rendre méconnoissable ?

Avant la dernière date, elle avoit aquis insensiblement une sorte de régularité, qui sembla l'avoir élevée, entre le commencement & le milieu du second siècle, au dernier période de son élégance. Mais cette élégance, mise en parallèle avec celle de la belle écriture, paroit une véritable barbarie. Du moins simple & négligée, si elle est tracée avec beaucoup d'aisance ; n'est-elle jamais travaillée ni avec art ni avec délicatesse. On en peut juger par la pièce (1) diplomatique, raportée à la page 70. de la Bulle d'or des enfans romains de qualité, & que nous pourons représenter ailleurs. L'influence du bon goût général jusque sur l'écriture rustique, fut bientôt suivie d'une grossiéreté plus marquée ; quoiqu'avec les mêmes gradations, par lesquelles l'écriture antique s'étoit peu à peu dépouillée de sa primitive

(a) *Monum. veteris Antii. p.* 383. 384.

(b) *Voyez les deux premières inscriptions du* 2. *genre de notre* 1e. *classe.*

(1) Les caractères, dit M. Ficoroni, en sont (c) un peu rustiques, inégaux & souvent liés les uns avec les autres. S'ils n'énonçoient pas précisément leur date de l'empire d'Antonin Pie & du consulat tant de Sévère que de Sabinien ; tel qui prétendroit juger de l'age d'un monument par la forme de l'écriture, se détermineroit aisément à reléguer notre inscription aux bas siècles. L'auteur a sans doute en vue ces critiques superficiels, qui sur une légère teinture de l'antiquité décident avec plus de hardiesse, que les plus habiles conoisseurs. Au fond l'inscription comparée aux écritures du même genre, antérieures & postérieures ne pouroit trouver de place convenable qu'au second siècle. Mais pour en porter un jugement si sain, il faut reconoitre plus d'une sorte d'écriture capitale des deux premiers siècles, & ne pas regarder les exemples contraires comme des phénomènes sans conséquence.

(c) *La bolla d'oro de' Fanciulli nobili Romani—In Romà.* 1732. *p.* 71.

rudesse. Encore ne faut-il pas s'imaginer, que cette écriture alant une fois de mal en pis, ait tout d'un coup également répandu la dépravation sur tous les monumens, gravés de cette manière. En cela comme en toute autre chose plusieurs réclamations de fait éclatèrent en faveur du bon goût, ou d'un goût moins mauvais; avant que la corruption gagnât partout & devint universelle. On pouroit ici multiplier les exemples: mais pour savoir à quoi s'en tenir, par raport à l'état de l'écriture rustique, depuis le premier siècle, jusqu'au VI[e]. il sufit (1) de donner un coup d'œil sur le second genre (2) de la planche XXIV. En le comparant avec le premier, on verra cette écriture retomber assez promptement dans une (3) rusticité plus grande, que celle, d'où elle étoit sortie. Après avoir observé l'écriture grossière dans des monumens du tems des empereurs (4) Galba, Tite, & Commode, & l'avoir suivie, pour ainsi dire, sans interruption durant les III. IV. & V[e]. siècles; comment un antiquaire de la force de M. Buonarruoti n'a-t-il pas aperçu, qu'elle ne pouvoit être qu'une émanation de l'antique latine: Est-ce pour avoir perdu le fil, qui les unissoit ensemble, ou pour n'avoir vu dans l'ecriture rustique des quatre premiers siècles, qu'un dépérissement des plus beaux caractères?

(1) On peut aussi consulter les inscriptions en cette écriture des III. IV. & V[e]. siècles, recueillies par M. Buonarruoti, dans ses Observations, touchant quelques fragmens de vases antiques de verre. Nous n'en spécifions que trois, qui portent leur date: la première est de l'an 295: la seconde de 317. ou 330. Toutes les deux sont contenues dans le 3[e]. genre de la 2[e]. division de nos écritures lapidaires & métalliques. La 3[e]. de l'an 338. ocupe le 4[e]. rang de la 5[e]. espèce, 1. genre, 1[e]. division, même classe.

(2) La 8[e]. fournira plusieurs morceaux dans le même goût. Notre 2[e]. division en renferme aussi divers modèles.

(3) Que penser après cela de cette (a) règle de Struve: plus les lettres de l'ancienne écriture romaine sont inégales & irrégulières; plus elles sont antiques? Plusieurs auteurs ne laissent pas de proposer comme sûre une règle si peu exacte. *Voyez la préf. d'Irici sur le ms. des évangiles de S. Eusèbe de Verceil.*

(4) L'honête congé, qu'il fit délivrer à des soldats vétérans, fut exposé l'an 68. au capitole sur une table de bronze. Transcrit, comme pour servir d'expédition à quelques-uns d'entr'eux, sur une tablette de cuivre, M. Maffei l'a fait représenter d'après l'original dans son histoire diplomatique. Les caractères en sont grossiers & dans le goût antique. Ce goût se montre encore plus à découvert sur deux autres tablettes écrites l'an 27. de J.C. & figurée p. 38. du même livre. L'écriture ne le cède guère en rudesse aux plus anciennes; & cependant toutes ces tablettes furent transcrites & gravées à Rome même. Les deux tables arvales, dont Philippe de la Tour a fait tirer des modèles, ne furent pas dressées avec moins de solemnité &c.

(a) *De criter. mss.* §. 1.

caractères? Comme si l'usage de cette excellente écriture eût cessé pour lors, ou qu'il eût discontinué d'être aussi ordinaire qu'auparavant dès la fin du premier siècle ! Une si grande antiquité de la prétendue corruption devoit inspirer d'autres pensées. L'ancienne écriture des Romains ne fut jamais totalement abolie. Les plus polis d'entr'eux réformèrent, il est vrai, leurs lettres, leur goût & leurs arts sur ceux des Grecs : *Victi victoribus leges dederunt* ; mais l'écriture renouvelée, quoique plus à la mode ne donna l'exclusion à l'autre, que sur les monumens érigés, au nom de la République ou de l'empire, ou par les soins des conoisseurs & de gens atentifs sur les travaux des artistes. Il y a plus : ce n'est pas sur cette écriture ; mais sur une autre plus régulière, que l'élégante fut réformée.

Ecriture capitale rustique ou plus simple & négligée employée dans les mss.

III. On a tout lieu de penser, que l'écriture aisée ou grossière, soit comme ancienne, soit comme rustique, passa dans (1) les mss. & s'y maintint persévéramment, pendant une longue durée de siècles : tandis que l'écriture élégante & réformée n'en ocupa jamais toute l'étendue. Des titres & des commencemens de livres lui furent quelquefois abandonnés : mais au plus pour quelques lignes de suite. Dans le premier cas, souvent elles furent entremêlées de la capitale simple & négligée. Plus souvent encore la dernière y fut

(1) On la voit dans ceux, dont l'antiquité est la plus avérée. Mais, comme nous n'en connoissons aucun incontestablement antérieur au IVe. siècle : nous ne prétendons pas faire remonter plus haut cette écriture avec une certitude entière. Les traits hardis & constans, qui la caractérisent, anoncent cependant un age bien supérieur. On en pouroit aléguer de nouvelles preuves, tirées des notes de Tyron. Du reste cette écriture prend dans les mss. une forme si régulière ; qu'on ne peut qu'improprement la traiter de rustique : & seulement à cause d'une certaine analogie de tour & de figures, qui naissent de la facilité de ses traits. Aussi paroit-elle dans ces livres beaucoup plus polie, que sur les marbres. Cette politesse ne porte nulle ateinte à une maxime reconnue par les plus habiles antiquaires : c'est que l'élégance ou la barbarie des écritures de médailles & d'inscriptions lapidaires & métalliques, est proportionée à celle des mss : ce qui ne doit pas s'entendre d'une proportion rigoureuse, mais d'une conformité de goût, de génie, de traits, de caractère. Deux belles écritures, l'une sur le bronze ou le marbre & l'autre propre des mss. auront toujours des qualités distinctives, & qui ne sauroient passer des unes aux autres. La sécheresse des lettres les plus élégantes, mais taillées au cizeau ou gravées au burin & les traits moelleux peints sur le vélin ou le papier par une excellente main mettront toujours une diférence considérable entre les écritures, qui pouront en résulter, quoique d'ailleurs fort ressemblantes.

admise avec l'onciale tour à tour, ou même seule avec l'alternative de couleur rouge & noire. On ne doit donc pas être fort surpris, qu'anciennement des graveurs de lettres peu diférens sans doute de ces écrivains, apelés antiquaires ou calligraphes, se raprochassent en quelque façon sur les marbres & bronzes de l'écriture des manuscrits, dont ils faisoient leur principale ocupation. Il n'étoit pas nécessaire, qu'exercés dans la cursive, ils revinssent comme naturellement à un genre d'écriture, qu'on supose avoir dû leur être plus familier. Aussi bien des inscriptions en lettres rustiques & grossières ne laissent-elles pas entrevoir la plus légère trace d'écriture cursive. Mais l'antique devenue propre des mss. les plus anciens, sans qu'on puisse déterminer l'age, auquel elle y fut reçue, s'y revêtit d'une sorte d'élégance, dont elle n'étoit pas susceptible, en tant que métallique ou lapidaire, & s'y soutint avec éclat, au moins durant cinq ou six siècles. Aux x. & xi. déchue des avantages, qui l'a relevoient, & chargée de beaucoup d'alliage, elle alla se perdre dans le gothique moderne : si toutefois le dernier renouvellement des lettres ne fut pas le vrai terme de sa durée.

Belle capitale, sa forme, ses commencemens, ses principales espèces, durant le haut, bas & moyen empire : présages de sa chute.

IV. Quoique plusieurs siècles avant Auguste, le progrès des lettres vers la perfection se fit sentir d'age en age ; il fut assez lent sur les marbres & les tables de bronze, avant (1) l'an 600. de Rome, & même au-delà. Tant que les figures les plus antiques des lettres, insensiblement changées même dans la rustique ancienne, en d'autres plus assorties à notre goût, ne furent pas abandonnées presque universellement ; l'antique régulière ne cessa de les employer. Mais dès que l'usage contraire eut prévalu, deux siècles environ avant César ; elle n'afecta plus ces traits surannés. La grande réforme, qu'elle éprouva bientôt après, tomba spécialement sur l'extrémité de ses jambages. Auparavant ils avoient coutume

(1) Sans distinguer l'écriture des médailles de celle des autres bronzes & des marbres, Struve (a) fait durer les anciennes lettres latines, jusqu'au tems de Sylla. C'est depuis, si l'on s'en raporte à lui, qu'elles commencèrent insensiblement à se changer en mieux. On diroit même, qu'il donneroit pour ses garans Tacite ou Pline. Mais nous n'y trouvons nulle trace de ce prétendu changement. D'ailleurs il démentiroit d'une part grand nombre de médailles, de beaucoup antérieures, qui ne retiennent presque rien de la forme antique : & de l'autre beaucoup de pierres, de marbres & de bronzes, qui la conservèrent long tems après.

(a) *De criter. mss.* §. 10.

d'aboutir en rond ou d'être coupés net. On en voit encore de bons restes sous Jules César. On avoit à la vérité tranché par de simples bases, quoique peu régulièrement, quelques piés des caractères grossiers. Mais la belle capitale terminée par des bases & des sommets correlatifs les uns aux autres, avec une exacte symmétrie, ne commence guère sur les (1) monoies, que deux siècles, avant la naissance de J. C. & c'est, à proprement parler, ce qui constitue la nouvelle écriture, & qui la diférentie de l'ancienne, en suposant néanmoins une abolition de quelques caractères antiques. Voila donc cette écriture, que Tite-Live & Quintilien distinguoient de l'ancienne. Quant à celle-ci, plus atentifs aux figures de certaines lettres, qu'à leur symmétrie, ils regardoient également comme antiques les deux espèces, dont nous établissons principalement la diférence sur leur plus ou moins de régularité, sur leur plus ou moins de politesse.

Un siècle avant César, l'écriture réformée couroit à sa perfection par des progrès, d'autant plus rapides, qu'elle en aprochoit davantage. La figure des lettres capitales, dès-lors la même, que celle des nôtres, ne laissa pourtant pas d'acqnerir encore dans la suite certains agrémens avec des proportions plus gracieuses. Avec le tems devenue partout dominante, elle s'empara des médailles, jusqu'à n'en permettre l'entrée à nulle autre espèce de caractères : tandis que l'airain & le marbre se reservèrent le droit de recevoir d'autres sortes d'écriture, & surtout l'antique irrégulière.

La nouvelle cependant se revêtit de ses belles proportions, & de ces traits délicats & charmans, qu'on admire toujours, qu'on n'a pu rendre qu'avec peine, auxquels on n'a pas sû se fixer. Transportée sur les marbres & les tables de bronze, elle n'y fut pas seulement reçue avec toute la faveur & la distinction possible : mais elle y prima, mais elle y réunit avec la noblesse de l'expression, les traits les mieux finis & les proportions les plus exactes, dont elle

(1) On en trouve plusieurs exemples dans les médailles des familles romaines de l'édition de Havercamp. Le P. du Molinet en produit une, qu'il prétend avoir été *faite sous le Consulat de Fabius Pictor* : c'est-à-dire l'an 266. ou 269. avant J. C. V. *Hist. de la fortune des lettres romaines dans le Journal des savans du Lundi* 31. *Janv.* 1684.

fût susceptible. Arivée au comble de l'élégance sous l'empire d'Auguste, sa forme se fixe, à peine essuie-t-elle quelque legère altération, pendant plus d'un siècle. Si depuis elle commence à dépérir sur les médailles; c'est par les degrés les moins sensibles. A commencer au siècle d'Auguste jusqu'au ve. une si excellente manière d'écrire ou plutôt de graver se conserva, du moins sur quelques marbres, sans presques éprouver de déchets notables.

Plusieurs autres sortes d'écritures du même genre ne laissoient pas d'avoir cours. Celle, qui l'emportoit sur toutes les autres, avoit plus de hauteur, que de largeur. Une autre moins dégagée se montre sur divers monumens. Sa durée égale celle de la précédente, & la surpasse même de plusieurs siècles. Une troisième branche de la même écriture devint écrasée, & parut plus large que haute. Les sommets. qui commencèrent à trancher les A & autres parties supérieures des lettres, dès (*a*) le tems de Jule César, semblent lui avoir donné naissance, ou du moins lui avoir préparé les voies. Ses angles s'aplatirent au IIIe. siècle, & succédèrent en partie aux bases & sommets, qui les coupoient en les carant. Souvent alors, & même deux siècles auparavant, on vit sur les médailles, les jambages des lettres aboutir en grifes. Mais, après les bases & sommets simples; ceux qui sembloient naitre des extrémités évasées des lettres, présentent la façon la plus ordinaire de les terminer. Ces deux écritures, d'ailleurs parfaitement semblables pour les contours, furent presque également cultivées, durant les siècles, où regna le goût le plus exquis. L'une & l'autre remplissent les 5. & 6e. genres de notre première classe. La triangulaire ocupe le suivant, mais trouve bien moins de modèles dans la haute antiquité. Elle prit faveur, au moyen age, renfermé entre les VII. & XIIIe. siècles. Les écritures régulières & bien proportionnées, à traits excédens & superflus, droits ou courbes, tiennent un milieu entre les belles capitales & les rustiques; mais ordinairement elles ont assez de rudesse pour être abandonnées aux dernières. Notre VIII. genre ofre des modèles & des unes & des autres. Quelques-uns apartiennent du moins au second siècle, si elles ne remontent pas plus haut.

(*a*) *Petri Seguin select. numismata. p. 90.*

Décadence de toutes les espèces de capitales romaines.

V. Persuadés que les Romains n'avoient qu'une sorte d'écriture, la plupart des auteurs la font dégénérer en moins d'un siècle. Bornés à un petit nombre de monumens; ils n'ont pas connu l'existence simultanée d'écritures polies, médiocres & grossières de diverses espèces, de diférens genres, toutes contemporaines. Les trois & quatre premiers siècles en fournissent cependant plusieurs exemples. Ce qu'on peut dire à l'avantage du premier; c'est que les excellens modèles y paroissent multipliés avec une profusion, qu'on ne retrouve pas dans les suivans.

Au milieu d'une infinité d'inscriptions d'un goût admirable, tombe-t-on sur quelques-unes, dont les caractères reproduisent soit les antiques, soit ceux qui répondent aux réformations successives, antérieures à cette perfection d'écriture, à laquelle il ne fut plus possible de rien ajouter; on croit apercevoir le premier signal de sa corruption. A ce compte on pouroit la regarder comme déchue, avant qu'elle fût arivée au plus haut dégré de son élégance. La méprise est grande, mais excusable, par raport à des tems si éloignés. Le sénateur Buonarruoti recherche, d'où peut venir une corruption, qui défigure si considérablement plusieurs lettres de notre alphabet, sur quelques monumens des siècles les plus polis de l'empire romain. Il en indique deux sources: la première, l'ignorance & le peu *(a)* d'habileté de certains sculpteurs: la seconde, leur origine *(b)* étrangère. Mais, au lieu d'insister sur leur impéritie, leurs caprices, leurs erreurs, comme sur autant de causes de la dépravation du beau caractère; il juge plus à propos de s'en prendre au penchant, qu'avoient ces graveurs à se raprocher de l'usage déja reçu par les écrivains, de se servir d'une espèce de cursive. Que des sculpteurs étrangers Grecs, Syriens ou de tout autre païs, acoutumés qu'ils étoient, ou qu'on les supose, à former d'autres caractères, & surtout des Grecs, livrassent, par un goût national, leur cizeau ou leur burin à des traits grossiers & rustiques, tels qu'il seroit dificile d'en montrer alors de pareils dans l'écriture grèque: c'est imaginer une cause, sinon chimérique du moins bien peu capable d'avoir produit une révolution générale dans les belles écritures. Il n'est pas d'ailleurs possible d'acorder cette cause avec celle,

(a) Osservazioni sopra alcuni frammenti. p. xvi.

(b) Ibid. p. xvii.

qui fait tomber l'altération des caractères sur le goût des graveurs pour la cursive romaine, dans laquelle des étrangers ne devoient pas être fort exercés.

Plusieurs (1) autres savans d'Italie ont également attribué les écritures grossiérement tracées à l'ignorance toute pure des ouvriers. Ceux des grandes villes, à les entendre, n'étoient pas sujets à de semblables mécomptes. Les inscriptions bisares & mal faites ne se rencontrent, que dans les bourgades & les villes obscures. Ne seroit-ce pas plutôt, parceque les artistes des villes célèbres, se piquoient de bon goût & de se conformer à la mode? Les autres tinrent plus long tems aux anciennes manières, aprises de pères en fils? Du reste ne rencontre-t-on jamais dans les villes les plus fameuses de monumens en écriture grossière également propres à constater & sa perpétuité & sa descendance de l'antique? Les siècles les plus brillans en manquent-ils d'exemples, & n'en avons-nous pas déja raporté plusieurs, tirés de Rome même?

Ces premières méprises sur la vraie cause de la corruption des belles écritures romaines, sont suivies d'autres encore plus importantes. Distraits sur l'age de monumens des III. & IVe. siècles; nos érudits, à la vue des anciennes écritures en capitales ordinaires, mêlées de rustiques, & même de minuscules & de cursives, se sont recriés contre les Goths; comme s'ils eussent été les premiers auteurs de ces désordres. Ici ces sortes de lettres répandues dans les inscriptions des Romains paroissent aux yeux de nos modernes non seulement gothiques, mais encore aportées (2) par les Goths.

(a) *La bella d'oro. p. 71.*

(b) *V cette inscript. 1. class. 2. divis. 4e. espèce. n. 3.*

(1) Exceptons-en M. Ficoroni. Il insinue (a) doctement, que cette écriture pouvoit être d'un usage ordinaire. Il en donne même quelques exemples: mais il n'a pas connu son union avec l'antique.

(2) M. Fontanini, dans sa Dissertation sur sainte Colombe vierge, regarde l'écriture de (b) son épitaphe, comme bien éloignée de l'ancienne élégance des lettres romaines. Impolie, grossière & barbare, elle exprime la forme, qu'elle commença de prendre un peu avant la fin du ve. siècle: *Qualis .... ante sæculi V. ferè initium esse ocæpit.* La lettre A y paroit sous trois figures. La 1e. ressemble à celle des anciens Latins: la 2e. est dépourvue de traverse: la 3e. l'a brisée, avec un jambage alongé. C'est précisément l'A tel que les Goths le peignirent, dans leur alphabet moesogothique, selon Hickes, ou dans leur runique, suivant Wormius. Ainsi parle le savant prélat. Aux conclusions tirées de ces caractères, & d'autres pareils en faveur de l'influence des Goths sur l'écriture; on en peut oposer & de contraires & de bien plus justes. 1°. Une inscription mêlée de prétendues lettres gothiques avant le

Là, selon eux, *on voit* (a) *des lettres* (1) *gauloises avec des romaines dans une épitaphe*: dont *toutes les lettres sont romaines hors* L & S, *qui sont barbares*. Et cependant toutes sans exception doivent être mises au rang des latines, quoique de diférens ordres. *On ne trouve* (b) *point*, nous dit-on encore, d'*écriture de la* 1e. *race de nos rois*, *qui ne soit mêlée de lettres romaines & de lettres barbares*. Mais on n'a qu'à jeter un coup d'œil sur le traité des monoies de M. le Blanc, pour se convaincre du contraire. Combien de médailles de Théodebert, de Childebert, de Clotaire premiers de leur nom &c. en écriture purement romaine? Les caractères romains, quoiqu'incomparablement supérieurs en nombre à ces prétendues lettres barbares, avec lesquelles ils concourent, n'ont pu ouvrir les yeux à ces Messieurs. Les Romains, à leur avis, n'avoient qu'une seule écriture capitale. Point de minuscule, point de cursive, point de majuscule de diférentes sortes, point de capitale, qui pût être distinguée en plusieurs genres. Les monumens contradictoires, malgré leur multitude, ne sont que des faits isolés, & qu'il faut rejeter sur la maladresse du graveur ou sur le goût de l'étranger. Ces préjugés ont répandu de sombres nuages sur la science des écritures anciennes, & jeté les auteurs (c) dans bien des écarts. Parcourons maintenant d'un coup d'œil les prin-

(a) *Du Moulinet hist. de la fortune des lettr.*

(b) *Honoré de Ste Marie, Réflex. sur la critiq. t. 1. Dissert. 1. art. 3. p. 36.*

(c) *Germon discept. 1. p. 51. 52. Discept. 2. p. 49. &c.*

commencement du ve. siècle, prouve que ses semblables ne sauroient être imputées aux Goths; puisqu'ils n'avoient pas alors mis le pié en Italie. 2°. Les lettres antiques des Latins, mêlées avec d'autres d'un goût récent, font apercevoir une des sources de la corruption de l'écriture dans le mélange de ces caractères. 3°. Il en résulte, que les lettres antiques s'étoient maintenues, jusqu'à la fin de l'empire. 4°. L'Λ sans traverse est encore d'une figure antique, & donne naissance à une conclusion, qui vient à l'apui de la précédente. 5°. Enfin l'A prétendu gothique est réellement une lettre, qui des Grecs passa chez les Goths, comme chez les Coptes & les Latins. Il n'est donc pas plus surprenant, qu'on la retrouve, dans l'alphabet des premiers, que dans celui des autres. Au surplus nous voyons bien le côté gauche de l'A moesogothique de Hickes prolongé, mais nullement la traverse brisée. A cet égard, & même à tout prendre, la ressemblance de ces lettres se réduit presque à rien.

(1) Ces deux lettres qualifiées gauloises ou barbares ne sont que l'L majuscule latine & l'γ cursive tranchée. Le Λ des Grecs pourroit au besoin nous fournir une origine fort naturelle de l'L, prétendue barbare. Depuis le ve. siècle surtout, le mélange de quelques-uns de leurs caractères avec l'écriture latine n'est point douteux. Mais assez de monumens & de mss. latins renferment des L, dont la traverse au lieu d'être horizontale devient oblique, & part même de divers points au-dessus du bout inférieur du montant, pour ne pas nous trouver obligés d'avoir recours à des sources étrangères.

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. X. ARTICLE. III.

Coup d'œil des révolutions de toutes les écritures latines.

cipales révolutions des belles écritures romaines, & tâchons de découvrir les véritables causes de leur dépérissement.

VI. Quoique la figure des lettres se soutienne assez bien, pendant les trois premiers siècles; elle ne laisse pas de perdre insensiblement quelque chose de ses belles proportions, & surtout de cette élégance, qui caractérise si bien l'empire d'Auguste & de ses successeurs immédiats. Les déclins de l'écriture, furent d'abord presque imperceptibles. Mais, dès le IIIe. siècle, elle se dégrada trop sensiblement, pour qu'il soit possible de se dissimuler sa décadence. La forme des lettres ne fut pas moins altérée sur la monoie, que leurs proportions. On cara les lettres anguleuses, on arondit les carées. Les ornemens superflus, déja trop fréquens, le devinrent encore davantage sur les marbres & les tables de bronze. On vit éclore de nouveaux genres d'écriture, qui souvent exposés à des variations promtes & suivies, se multiplièrent en tant d'espèces, qu'il est dificile d'en fixer le nombre. Les monumens métalliques & lapidaires, sans donner l'exclusion aux caractères irréguliers & rustiques, & sans se réduire aux plus parfaits, continuèrent, il est vrai, jusqu'au Ve. siècle de représenter l'écriture réformée, telle à peu près qu'elle se montra; lorsqu'on la vit toucher à l'apogée de son élégance. Elle n'eut pas un sort aussi favorable sur les médailles. Ses pertes & ses déchets n'y furent pourtant pas d'abord bien marqués. Les premières ateintes portées à sa beauté s'y font sentir, mais bien foiblement, dès la fin du I. siècle. Durant toute l'étendue du II. sa décadence n'avance pour ainsi dire que pas à pas. Au contraire depuis le milieu du IIIe. elle se manifeste sur les (1) médailles & les monoies aux yeux les moins atentifs, & semble menacer l'écriture d'une ruine totale & précipitée. L'excès du mal en fut le remède. Dès le commencement du IVe. siècle, on corigea cetre écriture métallique: & si son

(a) *La science des médailles nouv. édit. p.* 318.

(1) Sur les médailles » vers (a) le » tems de Dece on commença à apercevoir de l'altération dans le caractère, » qui perd sa rondeur & sa netteté, jusqu'à devenir dificile à lire, les *N* étant » faites comme des *M.* ainsi que l'on peut » voir dans le revers *Pannonia* & » semblables. Ce qu'il y a de particulier; » c'est que quelque tems après le caractère se rétablit & demeure assez beau, » jusqu'à Justin, qu'il commence à s'altérer de nouveau, pour tomber enfin dans la dernière barbarie sous » Michel « couronné en 811.

ancienne

ancienne élégance ne fut pas toutafait rapelée, on s'en raprocha beaucoup. La réforme ne s'étendit pourtant, qu'aux fabriques de monoies, & même ne s'y soutint pas plus d'un siècle. Le mal gagnoit cependant sur les marbres & autres matières dures de toutes parts.

Mais pourquoi, comment & par quels degrés l'écriture romaine se corrompit-elle ? Le plus ou le moins d'usage, qu'on fit de la manière d'écrire la plus élégante & la mieux proportionée, peut également fixer & son état le plus florissant & le premier degré de sa décadence. Le caractère écrasé, avec les aplatissemens des angles en furent le second. L'introduction de quelques lettres de diférentes espèces avec celles du même genre doit être regardée comme le troisième. Tant qu'on se renferma dans ces altérations légères ; si l'élégance de l'écriture soufrit un peu, sa forme essentielle ne fut pas corompue. Mais tout fut perdu ; quand on eut commencé d'ajouter la confusion des divers genres d'écriture aux premières ateintes données à la beauté de ses traits. Ce fut donc là le quatrième degré de sa décadence. Une autre sorte de corruption ne tarda pas à suivre. Elle consistoit à mêler ou réunir dans la même inscription des caractères de divers ordres : par exemple le minuscule ou le cursif avec le capital. Nous en voyons les préludes, dès le commencement du IVe. siècle, & même dès la fin du IIIe. Le mal ne fit qu'augmenter dans la suite.

Au Ve. le dépérissement de l'écriture devint si commun, & quelquefois si énorme, qu'on a cru depuis le renouvellement des belles lettres devoir en faire un crime aux Goths & aux Wisigots. On les a même voulu charger de l'horrible invention de l'écriture cursive, trop dificile à lire aujourdui, pour être l'ouvrage des Romains, & néanmoins trop ordinaire dans leurs tribunaux, avant l'établissement des Goths en Italie, pour être celui de ces barbares. Après cela comment n'auroit-on pas mis sur le compte des Francs, des Lombards & des Anglo-saxons les écritures francogalliques ou mérovingiennes, lombardiques & saxones ? Sur qui rejeteroit-on la dépravation de toutes les sortes (1)

(1) Quelque dépravation que les V. VI. VII. & VIIIe. siècles aient porté dans toutes les sortes d'écritures ; aucune d'entr'elles ne fut anéantie. Peutêtre même

d'écritures aux VI. & VIIe. siècles, s'ils n'en étoient pas coupables ? Voila donc les caractères latins changés & corompus par les Wisigots, les Francs, les Lombards, les Saxons, en Espagne, dans les Gaules, en Italie, dans la grande Brétagne. Ces vaines acusations seront dissipées ailleurs ; mais les discussions, où elles nous jeteroient, détourneroient trop long tems nos regards, qui ne doivent être ici fixés, que sur les continuelles révolutions des écritures.

Arive le glorieux règne de Charlemagne : l'écriture se renouvelle : les belles capitales (1) romaines sont remises en honneur, ou cultivées avec plus de soin. Tous les caractères aquèrent quelques degrés de politesse ou de simplicité. L'on fixe la minuscule, on la perfectione, on l'acrédite : & si l'on ne lui fait pas encore tenir lieu de toutes les autres écritures ; du moins l'emploie-t-on dans presque toutes les sortes de pièces, où l'on se servoit auparavant de la capitale, de l'onciale & de la cursive. Elle soufre peu de déchet jusqu'au XIIe. siècle, auquel elle se transforme en gothique par le changement de ses rondeurs, soit en angles, soit en carés. Le gothique l'avoit déja soumise à sa tyranie, qu'il n'avoit alors livré, que de légères ataques à la majuscule.

Jusqu'au IXe. siècle, l'usage le plus autorisé par la pratique ne permettoit guère de confondre les divers ordres d'écriture. Il étoit rare de transporter les lettres d'une classe à une autre : & si quelquefois on franchissoit cette ligne de séparation ; les lettres empruntées se trouvoient presque

exagére-t-on beaucoup leur corruption : elle n'est pas éfectivement aussi considérable, qu'on le publie. Il se glissa sans doute nombre de bisareries sur les inscriptions : mais il s'en rencontre plusieurs en majuscules assez belles & même assez pures. Les livres furent encore moins exposés à ces desordres. C'est précisément & presque uniquement des quatre siècles mentionnés, que nous viennent les mss. en lettres onciales ; caractères toutafait dans le goût romain, & souvent d'une élégance achevée. Si quelques-uns ont été traités de barbares par de grands hommes ; il s'en faut bien, qu'ils aient pu réaliser leurs soupçons par des preuves solides ou du moins imposantes.

(1) L'écriture capitale élégante fut renouvellée. C'est ce qui paroit, » dit » (a) D. Rivet, par le monograme & » les pièces de monoie de Charlemagne, » & par quelques mss. qui nous restent » de ce tems là. « Cependant nous n'avons point vu de mss. entiers du règne de ce prince, en ce beau caractère. *Il ne faut guère le chercher, qu'à la tête des chapitres & des livres écrits depuis les VIII. & IXe. siècles.*

(a) *Hist. litter. t. 4. p. 20.*

toujours en petit nombre ; mais depuis le x. commencé, la licence n'eut plus de bornes. Toujours elle alla croissant, jusqu'à ce qu'elle eût enfanté cet afreux gothique, dont le renouvellement des lettres, après trois siècles de combats, n'a pas encore totalement délivré l'Europe. La tendance des écritures à ce gothique moderne se fait sentir aux persones atentives ; dès que le mêlange des diférentes sortes d'écriture commence à se montrer. Quoique du IVe. au IXe. siècle, il se fût glissé dans l'écriture bien des bisareries : que des traits & des lettres, qui plus est, toutafait barbares, en eussent souvent défiguré la beauté ; néanmoins il est vrai de dire, qu'elle s'avançoit d'un pas très-lent vers ce nouveau gothique.

Le goût du beau & surtout d'une écriture assez propre, qui s'étoit passablement maintenu durant le IXe. siècle, dégénéra par degrés en afectation puérile. Aux ornemens recherchés hors du sein de la belle nature, succéda la manie, d'abord pour l'extraordinaire, ensuite pour le ridicule & le grotesque. Le mal ne fit qu'empirer jusqu'au XIIIe. siècle, vraie époque du (1) gothique regnant. Au XIV. ses excès pour ne pas dire ses extravagances, furent portés à leur comble en écriture, comme en architecture. L'une & l'autre parut alors plus surchargée de colifichets, plus hérissée de pointes, & conséquemment plus afreuse. Le gothique majuscule fondé sur le mêlange de la capitale, de la minuscule & de l'onciale, eut pour essence & marque caractéristique les coupes, les bases & les sommets transformés en parties intégrantes de ses lettres. Il faut pourtant avouer, qu'au milieu de ses plus épaisses ténèbres ; on ne laisse pas de rencontrer quelques inscriptions fort courtes, telles que celles des monoies & des sceaux, qui ne se sentent que peu ou point de sa corruption.

La cursive, en tant que bien diférentiée de la minuscule se tint plus long tems qu'elle, & que la majuscule même,

(1) » On voit (a) à l'œil, que le caractère latin est altéré dans plusieurs médailles, & qu'il a dégénéré en gothique, aussi bien que dans les inscriptions & dans les mss. Il sufit d'avertir ici, que bien loin que ce soit une marque d'antiquité ni dans les uns ni dans les autres ; c'est au contraire une preuve constante, qu'ils ne sont que des ouvrages des derniers siècles. «

(a) *La science des médail. p. 320.*

à couvert de la dépravation du gothique. Mais au XIIIe. siècle il pénétra partout : & si quelque pièce en particulier en fut préservée ; en général nulle sorte d'écriture n'en fut exemte. Ses succès se multiplioient de jour en jour : à vue d'œil il sembloit gagner du terrein. Rarement toutefois parvint-il dans la majuscule à surpasser en nombre toutes les autres lettres ; avant le XIVe. siècle. Quelque étendue que fût au XVe. sa domination ; il cessa dès-lors de jouir tranquillement de ses conquêtes. Si quelque monoie, si quelque sceau fut auparavant soustrait à ses ateintes ; ce fut comme par hazard & sans conséquence. Le gothique alloit toujours son train, & ne pouvoit manquer, selon le cours ordinaire des choses, de tout envahir, sans que rien put mettre des bornes à ses entreprises.

Cependant il se répandit en Italie un goût pour les belles lettres & pour les antiquités romaines, qui ne tarda pas à rapeler celui des anciens caractères. Ses commencemens furent foibles, & suivirent au moins de près (1) ceux du XVe. siècle. Ses progrès étoient déja considérables avant son milieu : mais depuis ils devinrent rapides & causèrent une grande révolution, dans tous les genres d'écriture. Aussi, dès que l'art de l'imprimerie parut en (2) Italie, y reçut-il un

(1) En Italie (a) dès environ l'an 1430. le bon goût des anciens siècles romains s'étoit renouvellé par raport à l'écriture, comme par raport aux beaux arts. Don Nassarre cite un médaillon d'Alfonse le sage de l'an 1440. qui se voit dans la bibliothèque du roi d'Espagne avec cette inscription en beaux caractères : DIVUS ALPHONSUS REX.

(2) Ce fut dans l'abbaïe de Sublac, qu'on en fit les premiers essais. *Id (b) omninò laudibus ducendum Benedictinis, quod artis typographicæ initia in Angliam, Italiam, Augustam Vindelicorum ac aliorsum transtulerunt. In cœnobio Sublacensi formis publicis descriptus fuit Lactantius Firmianus anno 1465. in folio*. OPTIMO ET QUIDEM ROMANO CHARACTERE, *in bibliothecâ Vindobonensi solitus ostendi. Hic ita finitur : sub anno Domini* MCCCCLXIV. *Pontificatûs Pauli Papæ II. anno ejus secundo, Indictione XIII. die verò antepenultimâ mensis Octobris. In venerabili monasterio Sublacensi.* Il faut lire 1465. Gudenus (c), auteur alleman, rendant compte d'un Lactance de la même édition, apartenant à la bibliothèque de l'église métropolitaine de Mayence, n'est pas tombé dans cette méprise : si ce n'est pas plutôt une faute d'impression.

Un témoignage glorieux à notre nation dans la bouche d'un citoyen romain, qui écrivoit il y a plus de deux cents ans, mérite de trouver ici une place. Jean-Baptiste (d) Palatino dans son épitre dédicatoire au cardinal de Lénoncourt dit, que l'art de l'imprimerie, inventé par Jean Gutemberg alleman à Mayence en 1452, fut un peu après porté au degré de perfection, où il se voyoit de son tems, par Janson françois, établi à Venise.

(a) *Biblioth. univers. de la Polygraph. española, prolog. fol. xiv.*

(b) *Nova acta erudit. mens. Decembris 1741.*

(c) *Sylloge variorum diplomatariorum, p. 401. 402.*

(d) *Libro nuovo d'imparare à scrivere &c. p. 5. Museum Italic. t. 1. p. 63.*

nouveau degré de perfection, par l'usage, que plusieurs y firent du caractère romain, au préjudice du gothique, employé par tout ailleurs. Sur le déclin du même siècle, l'écriture romaine résuscitée passa les Alpes. Mais quoique reçue pour toujours sur le sceau de l'empereur; elle n'eut (a) cours, que dans la haute Allemagne. Le reste fut pour elle un païs impénétrable, où l'empire du gothique ne pouvant plus s'étendre, se changea dans la plus horrible tyranie. Les siècles suivans eurent beaucoup de peine à secouer en partie le joug d'une coutume trop invétérée. Depuis que le gothique s'est vu chassé des imprimeries latines d'Allemagne; il a conservé assez de crédit, pour maintenir ses droits surtout ce qui s'écrit en alleman, & même sur toutes les écritures cursives. Un de nos meilleurs écrivains le voyant si enraciné dans ce païs, a cru, qu'on auroit dû l'apeler plutôt alleman que gothique. Mais si les Allemans y sont demeurés plus long tems atachés, que presque toutes les nations d'Europe; il ne seroit pas dificile de prouver, que loin d'en être les auteurs; ils s'en préservoient encore, ou que du moins ils n'en étoient pas totalement infectés; tandis qu'il dominoit paisiblement chez leurs voisins. Il ne seroit donc pas juste de leur imputer en particulier une écriture odieuse, qui leur fut long tems commune avec tant d'autres peuples.

(a) *Sylloge variorum Diplomatariorum. p. 341. 342.*

Dès avant la moitié du XVI[e]. siècle, la France l'avoit presque totalement exclue de ses inscriptions lapidaires & métalliques, aussi bien que de ses (1) imprimeries. Elle cessa

(1) Le caractère rond & romain fut aporté en France avec l'imprimerie par Ulric Géring & ses associés, Martin Crantz & Michel Friburger l'an 1470. Deux nouveaux allemans, Pierre Cæsaris & Jean Stol employèrent, trois ans après, des caractères un peu moins beaux. Ils ne furent pas les seuls, qui s'atachèrent d'abord aux lettres romaines. Mais bientôt on se raprocha des impressions de Mayence à demi gothiques. Géring continuoit cependant de perfectioner son art, & mit au jour des éditions, qui n'en cédoient point aux plus belles de Venise. D'un autre côté le gothique avoit depuis long tems ses imprimeurs, dans les païs étrangers; & ne manquoit pas en France de partisans. Ce fut sans doute pour se conformer à leur goût, que les presses roulèrent sur le pur gothique à Paris même, douze ans après que l'imprimerie y fut établie. Le succès, qu'il eut, multiplia ces presses. Géring se laissa, comme les autres, entrainer au torrent. On étoit si enchanté de ce vilain gothique, qu'on voyoit des imprimeurs tirer vanité d'avoir employé ces lettres admirables, *sublimi litterarum effigie*, ces caractères charmans *charactere jucundissimo*, ces formes très-

entierement sur les monoies (a) sous Henri II. Notre cursive ne fit pas le même acueil à la romaine. Elle lui donna néanmoins entrée avant la fin du XVIe. siècle. Celle-ci put bien y produire insensiblement quelque réforme : mais elle ne prît le dessus, que depuis le milieu du XVII. Il faut même l'avouer : le gothique s'y est ménagé bien des réserves. Nous ne pouvons pas encore nous glorifier d'avoir épuré toutes nos écritures courantes de cette lèpre. Heureux mêmes, si nous ne voyons pas un jour les restes du gothique, qui la deshonorent, reprendre le dessus & causer une révolution, dont nous croyons apercevoir les préludes.

(a) Le Blanc. p. 371.

Jusqu'ici nous avons tâché de faire cônoitre l'écriture latine, en nous atachant néanmoins plus particulièrement à la majuscule tant capitale qu'onciale. Nous pourions à présent donner les notions caractéristiques de la minuscule, cursive & mixte ; si nous n'étions obligés de les rejeter dans le IIIe. tome, pour suivre le systême de nos planches, & la division des écritures, que nous avons établie dans ce (b) chapitre. Après avoir parlé à l'esprit ; nous alons désormais parler aux yeux en expliquant les dix planches, qui renferment la 1e. classe des écritures latines.

(b) Art. 1. n. III. p. 488.

élégantes *elegantissimis typis*, ces caractères d'une politesse & d'une beauté parfaite &c. On parloit encore sur ce ton en 1520. & 1525. Mais cela n'empêchoit pas, que les caractères romains n'eussent aussi leurs défenseurs, & qu'on ne continuât d'en faire usage dans nos imprimeries. Quoique, dès le commencement du XVIe. siècle, il soit sorti des presses de Josse Bade plusieurs ouvrages en ces caractères, il ne se défit pas pour cela du gothique. Ainsi ce furent Simon de Coline, Robert Etienne, & Michel Vascosan, qui contribuèrent le plus, tant à l'établissement du plus beau caractère romain, qu'à l'abolition du gothique en France. Le manuel des prêtres en latin, imprimé par Kerver en 1574. à Paris, y fut peutêtre le dernier soupir de ce goût barbare. Quelques années auparavant le gothique s'imprimoit encore en Italie, comme en Espagne. A peine les Anglois l'ont-ils totalement abandoné de nos jours. Voyez l'origine de l'imprimerie de Paris par Chevillier 1e. & 2e. partie. Si l'on s'en raporte à (c) Bayle, Thori imprimeur & libraire juré en l'Université de Paris contribua beaucoup à perfectioner en France les caractères d'imprimerie. Claude Garamond, qui fit les matrices *pour les gros caractères romains*, fut son élève.

(c) Dict. t. 5. au mot Tory. p. 387.



CHAPITRE XI.

Ecritures gravées, empreintes, tracées ou peintes sur les métaux, les marbres, les pierres, l'ivoire, les vases de terre ou de verre, les briques, la cire &c.

Nécessité de traiter des écritures métalliques & lapidaires.

I. L'Écriture diplomatique est, à proprement parler, la cursive. Mais, outre que toutes les sortes d'écriture ne laissent pas d'entrer dans les chartes, quoique plus rarement : notre objet ne se borne pas à la conoissance des seuls diplomes ; il s'étend encore à celle des mss, & dès-lors nul genre d'écriture, qui ne soit du ressort de nos recherches. Quand les caractères employés dans les actes publics n'auroient aucune conformité avec les inscriptions métalliques & lapidaires ; leurs raports avec les mss. sont si grands & si ordinaires, qu'il n'est pas possible de traiter exactement la matière des anciennes écritures, sans les considérer, entant que peintes ou gravées sur toutes sortes de pierres, de marbres, de verres, de métaux, de terres cuites, de bois &c.

En vain aurions-nous voulu nous renfermer dans des bornes plus étroites ; les mss. & les diplomes mêmes nous ramenent nécessairement aux inscriptions lapidaires & métalliques. Leurs lettres & leurs écritures doivent être comparées : elles doivent se prêter des éclaircissemens les unes aux autres. Les inscriptions fournissent des moyens éficaces pour discerner les sceaux falsifiés des véritables, & pour s'assurer de l'age des unes & des autres. Elles justifient le style & l'orthographe barbares des anciens diplomes. Elles servent à constater l'existence des caractères minuscules & cursifs chez les anciens Romains ; sans parler des autres avantages, qui resultent de la connoissance de l'écriture des marbres, des pierres, des bronzes &c. relativement à la Diplomatique.

Actes publics & particuliers sur les marbres & les métaux : inscriptions

II. D'ailleurs nous ne pourrions négliger les inscriptions, sans nous écarter du plan d'une Diplomatique générale, où l'on s'est proposé d'éclaircir tout ce qui concerne les actes

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. XI.

envisagées comme des archives publiques : nécessité de les bien conoitre, pour en faire le discernement.

publics & particuliers, dont les marbres, les pierres & les métaux ont souvent (*a*) été & sont encore les plus surs (1) dépositaires. Les inscriptions peuvent en quelque sorte tenir lieu d'archives publiques. Aussi les Tribunaux de la justice y ont-ils (2) recours, pour la décision des procès. S'il s'est trouvé des fabricateurs de (*b*) fausses inscriptions; notre siècle a vu mettre (3) les plus indubitables au rang des impostures. Il est donc nécessaire de savoir discerner les inscriptions suposées des véritables. Or ce discernement dépend surtout de la connoissance des écritures lapidaires & métalliques. C'est à les faire connoitre, que nous avons pris des peines incroyables. Si tous nos efforts ne peuvent supléer à un *Art critique lapidaire*, si nécessaire au public; du moins lui rendrons-nous quelque service, en mettant sur les voyes, ceux qui voudront lire les anciens monumens. Quand même

(*a*) *Voyez notre 1. tome part. 2. p. 448. & suiv.*

(*b*) *Journ. des savans. Sept. 1724.*

(1) Tantôt on enregistra (*c*) sur le marbre les traités de paix, les ligues, les décrets, les loix, les testamens. Tantôt on écrivit (*d*) sur des pierres à la porte des églises les donations, qui leur avoient été faites, & les regîtres de leurs revenus. Lorsque S. Gregoire le grand (*e*) eut fait deux legs considérables à l'église de S. Pierre; il les fit graver sur deux tables de marbre, qui subsistent encore. Dans la croisée du midi de la cathédrale d'Arras, on voit (*f*) gravée sur la muraille du chœur la charte, par laquelle Philippe auguste acorde la régale à cette église. Combien d'autres actes publics & particuliers, écrits sur des tables (*g*) d'argent, sur des (*h*) colones, (*i*) d'airain & d'autres matières dures, ne pourions-nous pas faire passer ici en révue?

(2) » Par arêt (*k*) du 24. Mars 1582. » Antoine de la Porte, de Lion, (personage d'honneur & de vertu, qui » avoit fait un grand amas de choses » rares & en avoit dressé un des excellens cabinets de l'Europe,) fut déclaré gentilhomme de race : ayant » prouvé sa noblesse par une inscription, » laquelle se trouva à Provins, en l'église de S. Pierre, en date du dernier de Mai 1491. en laquelle un de » ses ayeux, apelé Pierre de la Porte, » duquel il montroit être descendu, est » qualifié écuyer. «

(3) Le P. Hardouin (*l*) fait main basse sur les anciennes épitaphes des églises de Paris. Il n'en reconoit aucune, qui remonte au XIIe. siècle. En 1699. lorsqu'on démolit le grand autel de Notre-Dame; on trouva le tombeau de Philippe, fils de Louis le gros & archidiacre de Paris avec cette inscription : *Hic jacet Philppus, filius Ludovici Crassi R. Francorum; archidiaconus ecclesiæ Parisiensis, qui obiit an.* 1161. Au jugement du Jésuite, les caractères de cette inscription sont les mêmes, qu'on voit sur la tombe de Pierre Lombard, dans l'église de S. Marcel. Ces deux inscriptions, dit-il, ont été fabriquées après coup, pour réaliser la fable de l'épiscopat (*m*) de Pierre Lombard. La plus forte preuve qu'il en donne; c'est que les lettres gothiques marquent tout au plus le déclin du XIVe. siècle. Un novice antiquaire les auroit fait remonter du moins au XIIIe. Nous prouverons bientôt que le gothique commença dès le siècle précédent. Mais l'art critique lapidaire du P. Hardouin étoit assorti à son systême pyrrhonien.

(*c*) *Iter. italic. part. 1. p. 149.*

(*d*) *Gregor. oper. nov. edit. t. 4. p. 328. & seq.*

(*e*) *Martène. 2. voyage litter. p. 73.*

(*f*) *Fleuri hist. eccles. t. X. p. 601. Labbe concil. t. 7. p. 1068.*

(*g*) *Chron. Godvvic. p. 175.*

(*h*) *De re diplom. p. 38.*

(*i*) *Fleuri hist. eccles. t. XVIII. p. 334.*

(*k*) *Plaidoyers d'Expilly, 5e. édit. ch. 80. p. 588.*

(*l*) *Ms. 6216. A de la bibl. du roi. p. 294.*

(*m*) *Voyez le nouveau Gallia christiana. t. 7. col. 68.*

(*a*)

(a) on ne réussiroit pas dans une entreprise si dificile ; on diminura toujours le travail de ceux qui auront le courage d'entrer dans la même carière.

(a) Const. vindic. veter. cod. confirm. p. 205.

ARTICLE I.

Ecritures capitales lapidaires & métalliques, sans mélange de lettres onciales, minuscules & cursives : 1e. division. Ecriture étrusque précursive de la romaine antique : planches XXIV. XXV. XXVI. & XXVII. expliquées.

INdependamment de la grandeur ou de la petitesse des caractères ; l'écriture capitale lapidaire & métallique produit une diversité étonante de genres & d'espèces. Le système & l'explication de nos planches vont mettre dans tout son jour cette varieté d'écritures antiques. Mais avant que d'en venir là ; quelques observations préliminaires nous paroissent indispensables.

Dans nos planches, les genres sont marqués par des chifres romains blancs. Ces genres sont séparés les uns des autres par des lignes doubles, ou acompagnées de points & toujours beaucoup plus aparentes, que celles, qui distinguent les espèces. Celles-ci sont désignées par des chifres romains noirs. Chaque inscription, qui sert à representer ces espèces, est numerotée avec des chifres arabes, & separée de ses voisines par des lignes plus legères & moins sensibles que les autres.

Les lettres tirées d'après les monumens sont souvent représentées dans les gravures, tantôt à traits simples, tantôt blanches ou à doubles traits, tantôt hachées en diférens sens. Mais il faut toujours suposer, que dans les originaux ces écritures sont pleines, sans vuide ni hachures. Nos graveurs ont quelquefois pris la même liberté sur cet article, que leurs prédécesseurs se sont donnée. Ces diférentes manières servent à l'ornement des planches & à donner du relief aux écritures. Ce ne sont donc là que des variétés de la main de l'artiste & non des monumens. Il ne faut point suposer, qu'elles en soient une expression fidèle.

Nous aurions pu ranger nos écritures par ages & par siècles.

Mais, outre que cet ordre ne convient pas à ce volume purement élémentaire ; il eût falu se résoudre à laisser regner une confusion étrange des genres & des espèces, qui auroient enjambé sans cesse les unes dans les autres : ou si l'on eût voulu les réduire en systême ; on auroit été forcé de tomber dans des répétitions perpétuelles. Les mêmes genres & les mêmes espèces d'écritures, surtout, par raport aux capitales, se retrouvent souvent à peu de choses près, les mêmes dans des siècles très-éloignés. Il vaut mieux les suivre jusqu'au bout d'age en age, en commençant dans chaque espèce par les plus anciennes, autant que le permet la forme des planches, dont les diférens morceaux ne se prêtent pas toujours au rang que l'on pouroit leur donner. C'est le moyen de mieux apercevoir les degrés, par lesquels ces lettres se sont perfectionnées & par lesquels elles ont dégénéré de leur ancienne beauté. On n'en sentira pas moins le goût de chaque siècle.

Rien n'empêche pourtant, si l'on veut, de parcourir nos écritures capitales, selon l'ordre des tems. On verra, pour ainsi dire, naitre nos caractères latins de l'ancien grec, du pélasgien, & si l'on veut, même du phénicien - samaritain, dans les anciens As romains, les tables de Gubio, l'inscription de Palestrine, & dans quelques autres, qui nous ont été envoyées par son Eminence M. le cardinal Passionéi, & aportées par M. de Sainte Palaie, à son retour de Rome.

§. I.

Ecritures primitives des Etrusques, Latins & Romains. Explication de la Planche XXIV, où sont renfermés les I. II. III. *&* IV. *genres de la* 1e. *classe & de la* 1e. *division des écritures lapidaires & métalliques.*

Ecriture primitive des Etrusques ou Toscans, mère de la romaine.

I. Les écritures étrusques, précursives de la romaine, sont dérivées immédiatement du grec, de l'arcadien & du pélasgien. Elles sont renfermées dans notre XXXIVe. planche, avec les quatre premiers genres d'écriture latine & leurs soudivisions.

(a) *Symbol. litterar. vol. 1. p. 12.*

La manière d'écrire de droite à gauche, si ancienne chez les Grecs, fut en usage chez les (a) Etrusques & dans les

villes d'Italie. Les six morceaux d'écriture pélasgique ou étrusque, représentés au commenemcent de cette planche, prouvent cette vérité. Il s'agit de les lire & de les expliquer.

1°. Les trois lignes, tirées de la seconde (a) table eugubine se lisent ainsi : *Esunu : fuia : therter: sume: ustite : sest. entasiaru : urnasiaru :thunt. ak : vvke : prumu : petatu :* Voici la traduction de M. l'abbé Gori : (b) *Estote, filii, percussi, simul incendite nunc impositas urnas odoramentotum, remedium fuga extremi (exitii) diffusi.* Nous aimerions mieux traduire de cette sorte : Sans (1) exception, (2) enfans, (3) tous tant que vous êtes, (4) prenez, (5) allumez (6) six cents (7) urnes (ou encensoirs), pleins (8) de parfums (ou des sacrificateurs)

(a) *Dempster tab. 2.*

(b) *Mus. étrusc. t. 1. p. LV.*

(1) M. Gori prend dans la même pièce *esunu* pour *estote* & *sume*; au lieu qu'on peut interpréter le mot également par *in unum*, *ad unum*, du grec ἐς ἕνα.

(2) Du mot υἱὸς. Nous n'avons rien à ajouter aux explications, que M. Gori donne de *fuia*; si ce n'est peutêtre qu'on peut prendre ce terme, comme on fait dans la suite *iuvvina*, pour la jeunesse, *juventa*,

(3) M. Gori a recours au langage de nos païsans, pour expliquer *sest* de la seconde ligne. Ils entendent, dit-il, par ce terme, *nunc*, *modo*, maintenant. Cette expression ne nous est pas connue; mais peutêtre n'en est-elle pas moins usitée dans quelque canton. On dit même *zest* en bon françois, dans un sens, qui n'est pas fort éloigné de celui-ci. Mais il est très certain que nos païsans pour signifier *tous* disent *tertous*, principalement quand ils veulent banir toute exception. On ne sera pas surpris qu'il soit survenu quelque changement dans la terminaison du même mot.

(4) Il paroit plus naturel de rendre *sume* par *prenez*, que par *simul*. Les terminaisons n'étoient pas encore regulières, outre la raison qu'on donnera sur la note suivante.

(5) On ne s'écartera point de l'explication de M. Gori à l'égard d'*ustite*. On sait que les termes collectifs singuliers s'acordent avec le pluriel & avec le singulier.

(6) Aparamment que la jeunesse d'un certain age de ce peuple, acablé de fléaux se trouvoit réduite à six cents : à moins qu'on n'aime mieux entendre ce terme d'un nombre indéterminé, comme en latin, *sexcenti*. Sestentas pour *sexcentas* est si semblable, qu'on trouve souvent plus de diférence entre le même mot, tel qu'il s'écrivoit au tems de Cicéron & deux cents ans avant lui. Il faut observer, qu'entre le *t* & l'*e* de *sestentasiaru* il n'y a qu'un point, au lieu qu'on en trouve deux après les mots absolument séparés les uns des autres. Ici six se joint avec cents. C'est pour cela qu'on met un point; si cependant on peut compter sur ce point. Car dans la table eugubine de Dempster, il n'en paroit aucun. *Sestentasiaru* n'y fait qu'un seul mot, sans aucune division, ni intervalle. *Aru* terminant *sestentas* ne doit pas plus faire de dificulté, qu'à la fin d'*urnas*. Ce sont des terminaisons propres à l'ancien étrusque.

(7) Rien ne peut embarasser dans *urnasiaru*. Il est parlé au chapitre XVI. des Nombres de deux cents cinquante hommes avec 250. encensoirs, qui voulurent par une témérité criminelle ofrir de l'encens au Seigneur. Cette entreprise étoit sans doute conforme aux usages des nations, dont l'exemple avoit pu engager les enfans de Lévi dans cet atentat.

(8) On est d'acord avec M. Gori sur le terme de θύος, parfum, peutêtre mieux de θύτης sacrificateur ou de θυτικὸς, apartenant aux sacrifices.

(1) & (2) fermez (3) l'abîme (de maux) ouvert (pour nous engloutir.) Dans ce premier modèle d'écriture étrusque ou pélasgique, les lettres n'ont ni bases ni sommets, & plusieurs d'entr'elles sont panchées du côté gauche. Les mots sont le plus ordinairement séparés par deux points.

2°. M. Gori, dans sa Défense (a) de l'ancien alphabet des Toscans, nous donne le second modèle d'écriture étrusque. C'est la légende d'une ancienne monoie, qu'il croit apartenir à la ville de Todi, anciennement Tuderte. On lit: *Tutere*, en caractères étrusques massifs. Les T y sont en forme de (b) croix, ainsi que dans les trois lignes précédentes. Les Antiquités de la Galérie du collège romain ofrent les inscriptions suivantes en caractères étrusques; mais plus droits, & un peu plus aprochans de ceux des Romains.

(a) *Tab.* VII. *p. cxxvi.*

(b) *Ci-devant p.* 273.

3°. Les mots *Lasa Fecu Menrva* paroissent sur une coupe ou patère de bronze, ornée de deux figures. Ils semblent dire *Genius* (4) *Fecialis Minerva.*

4°. Sur une autre coupe chargée de trois figures: on lit *Turnus Tinia Apulu*, qui signifient Mercure, Jupiter Apollon, dans la langue étrusque.

5°. Au tour d'une coupe de bronze, où quatre figures sont représentées on trouve ces mots, *Laran Turan Menrea Aplu*, qu'on interprète *Pâris*, *Venus*. *Minerve*, *Apollon.*

6°. Sur une longue lame de bronze, on lit *Save*, qui se prend pour *sarcofagus*, & *Pies Muris*, qu'on ne peut interpréter surement. Ce sont les termes du P. Contuccio Contucci, garde de la Galerie du Collége romain,

(1) Ak est tout latin. Il semble que rien n'oblige ici de recourir au grec. D'ailleurs il servira à former un sens plus net; si l'on traduit *thuntak* par des *sacrificateurs*. Il ne faudra faire qu'un mot de celui-ci avec le précédent. Il n'est pas éfectivement partagé en deux dans la seconde table de Dempster.

(2) Deux caractères d'une figure constamment diférente, M. Gori les rend par la méme lettre. On croit pouvoir lire *luke* au lieu de *vuke*, & faire venir ce terme du verbe grec ἔυω, βέβυκα.

(3) On convient presque avec M. Gori sur les deux autres termes; dont il dérive le premier de πευμαὸς & le second de πεταω. Notre dessein ne nous permet pas de pousser plus loin nos recherches. Si le peu que nous en avons faites en passant sont goutées; nous nous en croirons redevables aux travaux dé M. Gori. Si elles ne le sont pas; nous ne serons point fachés, que la traduction de ce savant réunisse tous les sufrages. Elle mérite au moins des éloges.

(4) Diane étoit apelée *Dea fascelis* par les anciens. Ce mot n'est pas fort éloigné de *fecialis.*

dans une lettre écrite sur ce sujet à M. le cardinal Passionéi. Le savant Jésuite croit néanmoins que ce n'est autre chose que le nom du mort. Du reste toutes ces explications sont fondées sur les alphabets Toscans de MM. Buonarruoti, Gori & Masséi, & sur les figures connues d'ailleurs, auxquelles répondent les inscriptions étrusques.

Ecriture latine antique dérivée de l'étrusque.

II. Les Toscans abandonèrent insensiblement la manière d'écrire de droite à gauche. Leurs caractères se raprochèrent peu à peu de ceux des Latins, dont les plus anciennes inscriptions vont de gauche à droite. On en a d'étrusques, écrites (a) en caractères purement latins. Toutes nos planches tendent à faire conoitre ces derniers, selon les diverses formes, qu'ils ont pris pendant plus de trois mille ans.

(a) *Antiquit. expliq. t. 3. part. 1. p. 268.*

I. CLASSE.

I. DIVISION.

Pour ne point trop multiplier les subdivisions d'écritures majuscules ou capitales; nous avertissons, que le corps des lettres des six premiers genres de notre 1e. classe, n'admet point ordinairement de courbes; si ce n'est dans les lettres, où elles sont en possession d'entrer, suivant notre alphabet vulgaire, ou dans un arondissement de plan, tels que des bâtons, & des perles posées en lignes droites.

Les lettres des plus anciennes écritures capitales, lapidaires & métalliques, sont sans bases comme sans sommets à leurs extrémités. Telles sont celles, qui entrent dans le premier genre de notre Ie. division.

I. GENRE.

Ie. ESPECE.

La première espèce de ce genre d'écriture apartient au 1. age; c'est-à-dire, aux tems inconnus. Elle paroit 1°. dans cette phrase, tirée de la VIe. table (b) eugubine: *Este. perssclo. aveis. aseriater. enetu.* que nous interprétons ainsi: *Estis* (1) *perculsi* : (2) *habetis* (3) *assertorem* (4) *intus*.

(b) *Gori Difesa dell' alfab. p. xxix.*

(1) *Estis* paroit meilleur qu'*estote*. L'i se change en *e*, encore plus chez les anciens, qui supriment souvent l's. *Este* est donc pour *estis*.

(2) Nous préférons *perculsi* à *percussi*, *persclo* frapés de fléaux, comme on l'est de paralysie: *vous étes perclus*. Notre *perclus* peut bien venir de là; l'*s* du milieu s'étant perdue. L'*u* s'est changé en *o* & l'*s* finale ne s'exprime point dans *este*.

(3) *Aveis*, *habetis*, vous avez. On pouvoit supléer au moins quelquefois l'aspiration *h*. Le *b* est changé en *u*: ainsi il ne manque que le *t*, pour avoir *habetis*. Le *mais* est suprimé comme chez les Orientaux, qui omettent souvent ses particules, surtout en poesie.

(4) *Assertorem*, *aseriater*. Les anciens Latins ne mettoient fréquemment qu'une *s* pour deux, comme l'on voit dans l'inscription contre les Bacchanales, & dans celle de Scipion fils de Barbatus. L'*i* & l'*a* se sont perdus avec le tems. Ainsi nous avons *asserter*, d'où *assertor*. Dans les

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. XI. ARTICLE. I.

(1) Vous êtes frapés de calamités; mais vous avez au milieu de vous un (2) protecteur. 2°. La VIIe. table de Gubio contient ces mots : *Sururont* (3) *pesnimumo sururo*, c'est-à-dire : *trahunt pessima : trahunt*, ou *pessima suburunt &c.* Des malheurs étranges nous désolent, & nous consument; oui des malheurs nous consument.

On peut observer, dans ces deux morceaux d'écriture pélasgique latine, l'A, dont la traverse n'est point entière, les P. semblables à ceux des anciens Grecs, & la conjonction de l'S avec l'V. Les mots sont quelquefois séparés par des points de diférences figures. Ce seroit trop nous écarter, que d'entreprendre l'histoire de la découverte & de la fortune des fameuses (a) tables de Gubio, d'où sont empruntées les deux phrases, que nous venons d'expliquer.

(a) *V. Gori Mus. etrusc. & Difesa dell' alfabeto &c.*

II. ESPECE.

Des traits & des traverses souvent obliques caractérisent la seconde espèce des écritures capitales du 1. genre. Elle contient les lettres du second age, ou des tems connus, depuis les Consuls, jusqu'après les guerres Puniques. 1°. Nous empruntons d'une médaille, publiée par (b) M. Maffei, le mot ROMA en petite capitale. La ligne moyenne de l'A part de son côté droit : marque de la plus haute antiquité. 2°. Une coupe de bronze, ornée de trois figures, porte cette inscription : *JUNO HERCELE JOVEI : Junon, Hercule, Jove* ou *Jupiter*. Dans ce modèle d'écriture, les montans de l'E descendent au-dessous des traverses. La même chose se voit encore, bien des siècles après, sur une médaille du roi Reccarede. Dans le mot *Juno* l'*O* est ouvert par le haut. Les montans de l'V & de l'N sont un peu arondis, ainsi que ceux de l'H du mot suivant. 3°. Le nom *CALENO*, gravé sur une (c) médaille antique, présente des caractères plus réguliers; quoique le pié de l'L soit oblique, comme dans les autres inscriptions, qui composent cette seconde espèce. 4°. *Losna, Poloces, Amuces* : Luna, Pollux, Amicus, roi de Bébricie ou de Bythinie. C'est la triple

(b) *Istor. diplom. p. 254. tab. 2. n. 4.*

(c) *Ibid. tab. 1. n. IV.*

étymologies, on sait que les voyelles sont si sujètes au changement, qu'on les compte à cet égard pour rien.

(1) *Enetu* n'est pas plus éloigné d'*intus*, qu'*aseriater* d'*assertor*. *Enetu* est donc pour *intus*, suivant les principes exposés sur le changement de l'*e* en *i*, & sur la supression de l'*s*.

(2) De *σύρω traho*, ou plutôt *sururont* sera pour *superurunt*, ou *supervenerunt*.

(3) *Pesnimumo*, pour *pessima hume*, ou seulement *pessima*.

inscription d'un (1) vase de bronze, chargé de trois figures. 5°. Sous le groupe de trois figures, représentées sur un autre vase, on lit : *Dindia. Macolnia* (2) *filea. dedit* (3) *Novios Plautios* (4) *med.* (5) *Romai.* (6) *fecid.* Dans cet ancien monument de la langue & de l'écriture latine, les *O* sont quelquefois ouverts par le haut & toujours par le bas. La ligne transversale de l'A part du côté gauche.

III. ESPECE.

L'écriture du 3e. age présente des traits plus réguliers ; mais plusieurs de ses lettres se distinguent par des traverses obliques. C'est ce qui constitue la troisième espèce de notre premier genre. Elle se prouve par onze exemples, représentés dans notre planche. 1°. *Matre* (7) *matuta dono* (8) *diidro Mucuria Pola Livia* (9) *deda.* Cette inscription a été publiée, mais sans nulle explication, par le marquis (a) Maffei. 2°. L. *TURPLEIO L. F.* C'est-à-dire : *Lucio Turpleio, Lucii filio.* Dom Bernard de Montfaucon (b) croit que *Turpleio* est mis pour *Turpilio*, nom d'une famille romaine. 3°. *A Fou. Agrippæ Fourio.* Ce dernier mot est mis pour *Furio*, à la manière antique. Nous trouvons dans les Fastes consulaires un Agrippa Furius Fusus l'an 308. de la fondation de Rome, 446. ans avant la naissance de notre Sauveur. Il n'est donc pas sûr de lire *Aulo Fourio*, comme fait notre savant

(a) *Museum Veron. p.* 470.

(b) *Antiquit. expl. t.* 5. *part.* 1. *pl.* XVIII.

(c) *Lib.* I. c. 7.

(1) Ce vase, aussibien que la patère sur laquelle paroit l'inscription suivante, ont été découverts près des murs de Palestrine, ancienne ville, assez voisine de Rome. Ces deux antiques font partie des rares monumens de la belle galérie du collége romain des PP. Jésuites.

(2) *Filea* pour *filia*. Rien de plus commun chez les anciens que le changement de l'*i* en *e*.

(3) *Novios Plautios*, à la manière des Grecs, pour *Novius Plautius*.

(4) *Med.* pour *me*. Quintilien (c) remarque que les anciens ajoutoient souvent le D à la fin des mots : *Latinis veteribus D plurimis in verbis ultimam adjectam.*

(5) *Romai*, au lieu de *Romæ*, par un changement très commun de l'*ae* en *ai*.

(6) *Fecid* pour *fecit*. Le changement du *t* en *d* n'est pas rare dans les anciens monumens. Après ce petit commentaire ; il est aisé de rendre ainsi l'inscription : *Dindia Macolnia filia dedit : Novius Plautius me Romæ fecit.*

(7) *Matre matuta* semble mis pour *Matri matutæ*, la Déesse de l'Aurore. En fait de monumens de cette antiquité, le changement de voyelles ne doit pas arêter.

(8) *Diidro.* C'est peutêtre le mot grec ἱδρὼς, dont le σ est retranché. Dans cette supposition *dono diidro* voudra dire *dono persudante*, un don, une ofrande arosée. Peutêtre s'agit-il d'un vase destiné aux libations, & ofert à quelque Divinité.

(9) *Deda* est peutêtre pour *dedi*. Nous sommes d'autant plus porté à le croire, qu'alors la langue latine n'étoit pas formée, ni les terminaisons des verbes bien réglées. ainsi notre inscription peut se rendre ainsi : *Leucothea Dea dono perfuso matrona Mucuria Pola Livia dedit.*

antiquaire. 4°. *Q. FOURIO. A. F. Quinto Fourio Agrippæ filio.* D. Bernard lit *Auli filio*, sans dire un mot, qui puisse autoriser cette leçon. 5°. M. F. *Marco Fourio.* On trouve un M. Furius Fusus, tribun militaire, quatre cents trois ans avant l'ère chrétienne. 6°. C. *FOUR.* M. F. *Camillo Fourio Marci filio.* L'an 401. avant la naissance de J. C. Camillus Furius étoit tribun militaire. Cependant D. Bernard à lu *Caio Fourio.* 7°. *C FOUR. Caio Fourio.* 8°. *P. FOUR.* C. F. *Publio Fourio Caii filio.* Nous trouvons un P. Furius Philus consul 223. ans avant l'Incarnation. Ces inscriptions du tombeau de la famille des Furius, sont considérables tant par leur haute antiquité, que par la figure de leurs caractères. La lecture en est fort dificile, surtout à cause des (1) sigles ou lettres uniques employées pour exprimer des mots entiers. 9°. *Junone* (2) *Reg.* (3) *matrona* (4) *Pisaurese dono* (5) *dedron.* C'est une des inscriptions découvertes près la ville de Pésaro & publiées par (*a*) M. Maffei. 10. *Cisula Atilia* (6) *Dundianii* (7) *nomelia* (8) *dede.* Cette inscription de Pésaro a été publiée par le même marquis (*b*), sans y joindre aucun éclaircissement. 11°. *Feronia*

(*a*) *Musæum Veron. p.* 470. 471.

(*b*) *Ibid.*

(1) Les sigles ou lettres initiales des noms étant susceptibles de plusieurs significations diférentes ; on pouroit peutêtre interpréter autrement les épitaphes du tombeau des Furius. Nos antiquaires trouvent dans ces sigles le nom du père de chaque défunt & l'F signifie toujours *filius*. Mais ne pouroit-on pas expliquer cette lettre par Fourius & le sigle qui la précède par un prénom ? On conoitroit alors celui qui auroit fait faire chaque épitaphe. Suivant cette idée, au lieu de *Lucio Turpleio Lucii filio*, on liroit, *Lucio Turpleio Lucius Fourius.* On trouve éfectivement un Lucius Furius, tribun militaire 432. ans avant J. C. Ainsi des autres épitaphes. C'est à nos savans & judicieux antiquaires de l'académie royale des Inscriptions & Belles-lettres à décider si cette nouvelle explication peut être admise.

(2) *Junone* est là pour *Junoni. Reg.* est sans doute l'abréviation de *Regina.*

(3) *Matrona* au singulier peut être pris ici comme un nom collectif.

(4) *Pisaurese.* En ajoutant l'*n* & l'*s* suprimées dans ce mot on a *Pisaurenses*; ou *Pisaurensis*, en changeant l'*e* en *i*, à la manière des anciens.

(5) *Dedron* pour *dederunt.* L'*e* du milieu du mot & le *t* de la fin sont retranchés. L'*o* tient la place de l'*u.* Ce changement est ordinaire dans les monumens antiques. Le sens de cette inscription est donc : Les Dames de Pesaro ont fait ce présent à la reine Junon, épouse de Jupiter.

(6) Le mot *Dondianii* peut se raporter à Cisula Atilia, dont il aura été le père ou le mari. On peut aussi le lier avec le mot suivant.

(7) *Nomelia* vient peutêtre du mot grec νομὴ, *distributio.*

(8) *Dede*, pour *dedi.* L'*i* se change très-fréquemment en *e*, même dans les bas tems. On peut rendre ainsi en latin ordinaire cette inscription : *Cisula Atilia Dondianii donativa dedi.* Nous n'osons cependant garantir cette explication.

Feronia

Statitio dede, pour *dedi*. On est encore redevable au même auteur de ce modèle d'écriture antique.

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. XI. ARTICLE. I. IV. ESPECE.

L'écriture latine, d'où résulte la quatrième espèce, se raporte aux trois siècles, qui précédèrent la naissance du Sauveur du monde. Ces tems, que nous apelons le quatrième age, ont produit des écritures lapidaires & métalliques, dont les lettres n'ayant que des traverses peu obliques, aprochent de la majuscule ou capitale ordinaire. Telle est 1°. la fameuse inscription faite en l'honneur de Lucius Scipion, environ 259. ans avant J. C. En voici la lecture : *Honc* (1) *oino. ploirume. cosentiont. R duonoro. optumo fuise. viro Luciom. Scipione. filios Barbati consol. censor. aidilis. Hic fuet. ahec. cepit Corsica. Aleriaque. urbe. Dedet. Tempestatebus. aide. mereto.* On peut juger par ce modèle, ainsi que par les précédens & les suivans, de ce que disent Ciceron & Quintilien du style barbare & confus des anciens Romains. Le célèbre P. Sirmond déploie (a) son érudition, pour justifier les solécismes & la mauvaise orthographe de l'inscription de Lucius Barbatus. On justifiroit aussi bien les anciens diplomes, réprouvés par (2) le P. Germon, à cause

(a) Sirmond. oper. t. 4. col. 589. & seq.

(1) Voici comment le P. Sirmond explique (b) cette inscription lapidaire : *Hunc unum plurimi consentiunt Romæ bonorum optimum fuisse virum Lucium Scipionem. Filius Barbati, consul., ædilis hic fuit. Hic cepit Corsicam Aleriamque urbem. Dedit Tempestatibus ædem meritò.* C'est-à-dire : la plupart conviennent à Rome que Lucius Scipion étoit le plus honnête homme des gens de probité. Il étoit fils de Barbatus : il fut consul, censeur, édile. Il prit l'île de Corse & la ville d'Aleria. Il fit batir un temple aux Tempêtes, avec beaucoup de raison. Les mots *A hec. cepit* peuvent signifier, *Ad hac cepit*, ou simplement *accepit*; mais non pas, *Hic cepit*. Ovide au livre 1. des Fastes nous aprend que Lucius Scipion voyant sa flote prête à être submergée devant l'île de Corse, fit vœu de consacrer un temple à la Tempête. Si l'on en croit (c) Tite-Live, Lucius Scipion, qui s'empara de l'île de Corse, étoit fils de Publius Scipion & non pas de Barbatus. Le P. Sirmon veut qu'on s'en raporte plutôt à l'inscription qu'à l'historien. En éfet, les monumens antiques sont plus surs (d) que l'histoire.

(2) Il faut que ce Jésuite n'eût pas la plus légère notion des anciens monumens, ou qu'il cherchât à faire illusion. On verra dans la suite de ce chapitre, que les termes & presque tout ce qu'il condamne dans les plus anciens diplomes, se trouve dans les inscriptions lapidaires & métalliques. La vraie raison de la barbarie du style & de l'orthographe, qui règne dans les chartes des VI. VII. & VIIIe. siècles, vient de l'état où étoit alors la langue latine. Elle est de telle nature, qu'il est très-dificile de la parler bien, à moins qu'on ne l'étudie, ou qu'on n'ait de conversation, qu'avec ceux qui la parlent parfaitement. Cela n'a pu se rencontrer que pendant peu de tems même à Rome. Le latin devint plus poli, lorsqu'on l'étudia ; mais il retomba dans son premier état de barbarie, quand les études furent abandonnées. Aussi voyons-nous des traces bien

(b) Ibid. col. 587.

(c) Lib. 9.

(d) V. notre 1. tome. p. 54. & suiv.

de la barbarie de leur ſtyle & de leur orthographe. 2°. Le mot ROMA ſur une médaille du cabinet de S. Germain des Prés & ſur une monoie (*a*) de la République romaine, ofre un A dont la ligne moyenne deſcend du côté droit. 3°. ROMA ſur (*b*) une autre monoie à peu près du même tems préſente un A traverſé par une ligne ordinaire. 4°. *Deixerit* (1) *Praetor* (2) *ex h. l.* (3) *quaere* (4) *tipa* (5) *dicareis* (6) *HS. N. C. M.* (7) *Quotiens* (8) *quomque biſ. in uno. ubi duae partes &c. Quod ſine malo* (9) *pequlatum fiat.* (10) *Pr. quei &c.* D. Mabillon, qui a publié (*c*) ce fragment d'une loi romaine, s'eſt abſtenu d'en fixer le ſens & la lecture. En éfet, ce monument eſt très-obſcur; pour ne pas dire inintelligible; parceque les deux dernières lignes ſont coupées par des &c. Les lettres y ſont aſſez régulières; ſi ce n'eſt que les unes ſont plus grandes que les autres. Dans le mot *tipa*, le P a la figure du Γ grec. Les figures des P, Q, S, varient beaucoup dans l'eſpace de ces trois lignes d'écriture antique. 5°. Le Senatus conſulte rendu (10)

(*a*) *Bouterouë p. 88.*

(*b*) *Ibid. p. 86.*

(*c*) *De re diplom. p. 345.*

marquées du ſtyle des Romains, tel qu'il étoit 200. ans avant l'ère chrétienne, dans les mſſ. & les diplomes juſqu'au IXe. ſiècle & même au-delà en certains païs. Le latin impoli ſe maintint toujours dans les campagnes, comme s'y maintient notre vieux gaulois. Enfin s'étant totalement corrompu, tant par la décadence des études, que par l'uſage, qu'en firent les nations barbares, il donna naiſſance à nos langues vulgaires.

(1) *Deixeris Praetor*, au lieu de *Dixerit Prætor*.

(2) *Ex h. l.* Ces deux abréviations ſignifient, *ex hac lege*.

(3) *Quaere*. C'eſt peutêtre le premier mot de la loi romaine, en vertu de laquelle le préteur devoit prononcer. Peutêtre auſſi *quaere* eſt-il pour *quâ à re*, *quâ de re*, *quare*.

(4) *Tipa*. Aparamment du mot grec τύπη, *percuſſio*, *pœna*, *mulcta*.

(5) *Dicareis* pour *dicaris*.

(6) H S. N. La première abréviation ſignifie ſeſterces, & l'N *numum* ou *nummorum*. La figure, qui termine ſur notre planche la première ligne, renferme un C & un M. & ſignifie *centum millia*, ſelon D. Mabillon, qui cependant n'en aporte aucune preuve. La même figure renverſée vaut dix mille dans (*d*) *Urſati*.

(7) *Quotiens quomque* au lieu de *Quoties cumque*.

(8) *Pequlatum* pour *peculatus*. Le *q* tient ſouvent la place du *c*, dans les monumens les plus antiques.

(9) *Pr. quei*: c'eſt-à-dire, *Prætor qui*. Quoique preſque tous les mots, qui compoſent ce fragment ſoient clairs; il eſt très-dificile d'y trouver un ſens net & ſuivi. Et c'eſt peutêtre pour cette raiſon qu'on ne le rencontre point parmi les reſtes des anciennes loix, que M. Terraſſon a recueillies dans ſon Hiſtoire de la Juriſprudence romaine.

(10) Mathieu Egizi, dans ſon explication du Senatus conſulte contre les Bacchanales, examine en détail tout ce qui concerne ces fêtes du paganiſme. On ne peut lire ſans frémir d'horreur les abominations de ce culte inſenſé des payens, qui prétendoient honorer leurs faux Dieux par des crimes & des folies,

(*d*) *De notis Romanor. p. 214.*

contre les Bacchanales 186. ans avant J. C. est d'une écriture moins polie. Nous le donnons d'après le modèle, qu'en a publié (*a*) Mathieu Egyptio ou Egizi. Il est tiré d'une table de bronze du cabinet de l'Empereur. Nous le lisons ainsi : .... (1) *Marcius. L. F. S. Postumius L. F. Cos. Senatum* (2) *consoluerunt. N. Octob. apud aedem* (3) *Duelonai. sc. aff.* (4) *M. Claudi M. F. L. Valeri. P. Q. F. Minuci. C. F. de Bacanalibus* (5) *quei foideratei esent. ita exdeicendum. censuere. Nei quis eorum.* (6) *Sacanal. habuise.* (7) *velet.* (8) *sei ques esent. quei.* (9) *sibei. deicerent.* (10) *necesus. ese. Bacanal. habere.* (11) *eeis. utei. ad Pr.* (12) *.urbanum.* Dans ce modèle d'ecriture antique la

(*a*) *Senatus-consulti explic. Neapoli 1729. tab. 1.*

qui font rougir. Rien n'est plus propre à faire conoitre dans quel abîme de ténèbres & de fanatisme étoient plongées les nations les plus policées, avant que le Sauveur du monde eût répandu sur la terre la lumière de son Evangile.

(1) Deux lettres ne paroissent plus sur la table de bronze, savoir le Q & l'M. On a rétabli cette dernière dans notre planche.

(2) *Consoluerunt* pour *consuluerunt*. Les anciens rendoient le son de l'*o* par l'*u*. Ils disoient *voltis* pour *vultis* &c.

(3) *Duelonai*, *Duelonae*, pour *Bellonæ*. On disoit anciennement *duonus* pour *bonus*, *duellum* pour *bellum* &c. On peut remarquer ici l'antiquité de l'usage de dresser les actes publics dans les temples.

(4) Mathieu Egizi a cru devoir lire (*b*) ARF au lieu d'AFF; parcequ'il n'a pas connu la première F, qui ressemble un peu à l'R. Il a interprété cette abréviation par *adfuerunt*. Mais *affuerunt* est la vraie leçon. *Scribendo affuerunt* est une formule très connue. Elle exprime la présence des auteurs & des témoins de l'acte dressé. Nous en avons un autre exemple dans le Sénatus consulte donné (*c*) en faveur des Juifs.

(5) *Quei foideratei esent*, pour *fœderati essent*. La diphtongue grèque *oi* s'est changée en *oe* chez les Latins. L'usage de ne point redoubler les demi-voyelles comme dans *esent* dura jusqu'à Ennius, qui, le changea. Avant lui on disoit *fecise* pour *fecisse*. Ce fut du tems de Cicéron, qu'on doubla l'S, qui se trouvoit au milieu où à la suite des voyelles longues comme dans *caussa*, *divissiones*.

(6) *Sacanal* pour *Bacanal*, par une bévue manifeste de l'artiste, qui grava ce fameux Decret sur le bronze.

(7) *Habuise velet*, pour *habuisse velit* les anciens se sont souvent servis de l'*e* pour l'*i*. Ils disoient *cepet*, *exemet*, *ornavet*, *vicet* &c. pour *cepit*, *exemit*, *ornavit*, *vicit* &c.

(8) *Sei ques esent*. Pour *si qui essent*. Du singulier *quis*, les anciens ont formé le pluriel *ques*, dont le datif n'est pas *queis*, mais *quibus* : comme le datif de *cives* est *civibus*.

(9) *Sibei deicerent* pour *sibi dicerent*. On trouve souvent dans les inscriptions lapidaires *meiles*, *leibereis*, *peila*, *deiva*. Lucilius, au raport de (*d*) Quintilien, vouloit qu'on écrivît *puerei*, au lieu de *pueri*.

(10) *Necesus ese* pour *necessum esse*. Le premier mot a été mal écrit par le graveur de la table de bronze.

(11) *Eeis* pour *eis*. Dans Gruter & Fulvius Ursinus ce mot est presque toujours écrit *ieis*. Après *eis*, il faut supléer dans notre modèle *exdicendum esse*.

(12) Après notre petit commentaire; il est aisé de rendre ainsi en latin ordinaire le Sénatus-consulte. *Marcius Lucii filius*, *Spurius Postumius Lucii filius*, *Consules Senatum consuluerunt nonis Octobris apud adem Bellonæ. Scribendo affuerunt M. Claudius Marci filius*, *Lucius Valerius Publii filius. Q. Minucius*

(*b*) *Ibid. p.* 148.

(*c*) *Joseph. antiq. lib.* 14. *c.* 7.

(*d*) *Lib.* 1. *c.* 7.

tête du P s'arondit & perd la forme du Γ. Les A sont traversés par une ligne horizontale.

Vᵉ. ESPECE.

La cinquième espèce est à lettres hautes & d'une forme un peu rustique. Elle se manifeste dans quatre inscriptions, postérieures à l'ère chrétienne. La première est une ancienne épitaphe, trouvée (a) dans les cimetières de Rome. Presque toutes les syllabes y sont séparées par des points. On y fait une prière pour le repos de l'ame du défunt; auquel on porte la parole. *Eu. ho. di. oni. ma. ri. to Ty. che* (1) *cum. quem fecit. an. nos XVIII. Spi. ri. tus. tu. us in* (2) *pace.* La seconde, *L. Pomponio Virio Cos.* c'est-à-dire *Consuli*, est tirée d'un monument, dont nous avons perdu l'indication. Nous en sommes d'autant plus fachés, que le nom de ce consul ne se trouve point dans les Fastes consulaires. La troisième est gravée en relief sur une lame de cuivre, destinée (b) à former la signature de celui à qui elle apartenoit. Cette inscription n'a que ces trois noms : *P. POT. LY.* c'est-à-dire *Publii*, *Potamii*, ou *Potentini* ou *Potiti*, *Lysimachi* ou *Lysandri*. La quatrième publiée d'abord par (c) D. Mabillon, & ensuite par le sénateur (d) Buonaruoti, est de l'an 338. de J.C. Nous n'en donnons ici que trois lignes en écriture capitale un peu alongée. On les lit ainsi : *Anime innocenti Gaudentiae, que vixit annos V. menses VII. dies XX. in pace.* Dans cette épitaphe l'*e* simple prend deux fois la place de la diphtongue *æ*.

(a) *Buonarruoti di vetri. p.* 164. 165.

(b) *Murator. antiquit. ital. t.* 3. *col.* 188.

(c) *Supplem. de re diplom. p.* 114.

(d) *Osservazioni prefac. p. xvj.*

VIᵉ. ESPECE.

Une écriture très-massive caractérise la sixième espèce du premier genre des lettres capitales. Un seul modèle sufit pour la représenter au naturel. C'est une sorte de médaille (e) de terre cuite, sur laquelle, en commençant à gauche par le plus grand cercle, & en finissant par le plus petit, nous lisons tout de suite : *Marco Ponpeio Macrino*,

(e) *Suplem. à l'antiq. expl. t.* 3. *pl.* 65. *n.* 6.

Caii filius. De Bacanalibus qui fœderati essent ità edicendum censuère : ne quis eorum Bacanal habuisse vellet. Si qui essent, qui sibi dicerent necessum esse Bacanal habere, iis uti ad Pratorem urbanum (Romam venirent.) faire sentir le tort de ceux qui ont ataqué les chartes mérovingiennes du côté du style & de la mauvaise latinité, qui ne se montre pas moins à découvert dans les monumens lapidaires & métalliques.

(1) *Cum quem* pour *cum quo*. Nous ne remarquons ces solécismes si ordinaires dans les inscriptions romaines, que pour

(2) Il faut toujours après *In pace* sousentendre *requiescat*, ou quelque autre mot semblable.

Publio Juventio Celso consulibus ex pecunia Plautia qui do. Cette inscription capable (1) d'arêter nos plus habiles antiquaires est de l'an 164. de J. C.

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. XI. ARTICLE. I.

VIIe. ESPECE.

La dernière espèce se distingue par une écriture grossière & rustique, qui a duré depuis l'empereur Constantin jusqu'au XIe. siècle. Le premier exemple, que nous en donnons, est cette inscription (a) du sceau de Childebert III. *CHILDE.... REX FRACORUM.* Dans ce dernier mot l'N est suprimée. A ce modèle du VIIIe. siècle succède dans notre planche une inscription des plus barbares de la fin du IXe. Elle fait partie du (b) Dyptique sacré & profane d'Odelric abbé de Rambona dans la marche d'Ancone. On y aprend qu'Ageltrude, épouse de l'empereur Gui, fit batir ce monastère. *Confessoris* (2) *Domini sanctis* (3) *Gregorius*, *Silvestro*, (4) *Flaviani* (5) *cenobio Rambona Ageltruda construxi.* C'est moi, Ageltrude, qui ai fait bâtir ce monastère, en l'honneur des saints confesseurs du Seigneur, Grégoire, Silvestre & Flavien. Le troisième exemple d'écriture grossière & massive paroit sur la couverture de l'Evangile, qu'on prétend écrit de la main de S. Eusèbe de Verceil. Au Xe. siècle le roi Berenger (c) fit couvrir ce précieux mss. de lames d'argent, sur lesquelles il fit représenter S. Eusèbe, au-dessus duquel sont gravés ces deux vers :

(a) De re diplom. p. 385.

(b) Supplem. à l'antiq. expl. t. 3. p. 229.

(c) Blanchini vindic. canonic. scriptur. p. cccixix. & ccclxxix.

Praesul hic Eusebius scripsit, solvitque vetustas :
Rex Berengarius, sed reparavit idem.

Dans ce modèle d'écriture la traverse de l'A forme une losange. Le B & le D sont ouverts par le bas.

Ecriture rustique, née de la plus ancienne des Latins.

III. Si l'on compare les modèles de la plus ancienne écriture des Romains avec ceux qui représentent l'écriture

(1) On pouroit peutêtre encore mieux lire en commençant par le plus petit cercle : *Opus doliare ex prædio Plautiani Quinctillini*, ou comme veut le P. Bonanni, *Aquinatis, Marco Pompeio Macrino Publio Juventio consulibus.* Il y a un Plautus Plautianus parmi les consuls & un Plautus Quinctillus. D. de Montfaucon regarde la leçon du P. Bonanni comme hasardée, ainsi que plusieurs autres du même auteur. Il est plus singulier que ces savans & autres, qui ont voulu expliquer cette inscription n'aient pas fait usage de l'O & du D renfermés dans le petit cercle concentrique.

(2) *Confessoris* au lieu de *confessoribus.*

(3) *Gregorius* pour *Gregorio.*

(4) *Flaviani* pour *Flaviano.*

(5) *Cenobio Rambona* à la place de *Cænobium Rambonam.* Est-il un diplome, dont le style soit plus barbare ?

rustique ; on aperçoit du premier coup d'œil que celle-ci descend en droite ligne de la première. Les lettres de l'écriture rustique (a) sont peintes ou tracées négligemment & sans nulle élégance. C'est à la représenter sous ces diverses formes, que le second genre de nos écritures lapidaires & métalliques est destiné. Il n'est cependant composé que de cinq espèces.

(a) *Ci-dessus.* p. 505.

II. GENRE.

I^e. ESPECE.

La première est d'une écriture antique, bossue, tortue, & quelquefois terminée par deux pointes, en petits croissans, ou en bouts alongés & superflus. En voici un môdèle, tiré des deux inscriptions lapidaires des Frères Arvales, publiées par (b) Philippe de la Tour, évêque d'Adria : *In luco Deae. In luco Deae Diae.* c'est-à-dire, dans le bois sacré de la Déesse (1) Dia. Dans la première inscription, qui est de l'an 81. de J. C. les mots sont séparés par des points, & l'on voit un accent aigu sur *lúco.* Rien de semblable ne se montre dans la seconde qui est de l'an 183. Le second modèle de cette espèce d'écriture rustique est une épitaphe, publiée par (c) M. Foggini. Voici comment elle doit être (2) lue : *Bonæ memoriæ Fadiæ Veri Aruni filiæ dulcissimæ, quæ vixit anno* 1. Dans cette inscription les traverses des A sont très-irrégulieres, ainsi que les bases & les sommets.

(b) *Monument. veter. Antii p.* 384.

(c) *De romano D. Petri itinere & episcopatu. Florentia* 1741. p. 294.

II. ESPECE.

Une écriture médiocrement rustique, & chargée de quelques traits obliques & singuliers, constitue la seconde espèce. Son premier modèle est cette inscription : *Deo Mercurio & Rosmerte Cantius Titi filius ex voto.* C'est-à-dire : Cantius fils de Tite a ofert ce vœu à Mercure (Dieu du négoce chez les Gaulois,) & à Rosmerte (Déesse des plaines ou des campagnes.) Cette inscription, (3) gravée sur une pierre,

(d) *Lib.* 8.

(1) Selon (d) Strabon, Dia est Hebé, Déesse de la Jeunesse.

(2) M. Foggini croit l'inscription chrétienne, parceque B. M. c'est-à-dire *Bona memoria* en tète convient aux chrétiens ; au lieu que celles des payens finissent par *Benè merenti.* Dans la même note il ajoute : *Quod spectat ad nomen Verianeni* (qu'il fait d'un seul mot) *neminem latet, deficiente linguâ latinâ, unà cum romanâ republicâ factum esse, ut multa muliebria nomina hanc sibi arrogarent terminationem.* On ne conteste point le fait ; mais on est persuadé qu'il faut lire *Veri Aruni* : ce qui en fait disparoître l'aplication

(3) Toute simple qu'elle est, elle a donné de l'exercice à D. Jacque Martin, 1°. Au lieu de *Rosmerte*, qui se montre sans aucun nuage dans l'inscription, il a lu *Posverte* ou *Postvorte*, la Déesse des acouchemens. 2°. Au lieu de *Cantius*, il a lu, d'après Gruter, *Caius Antius.* Cependant le C est contigu à l'A & n'en est

trouvée à Langres, repréſentant les buſtes de Mercure & d'une Déeſſe, a cauſé de grands (a) embarras aux antiquaires, quoiqu'elle ſoit très-aiſée à lire.

Le ſecond modèle eſt tiré d'un ancien monument, qu'on peut qualifier diplome autentique de l'empereur Galba. Ce ſont deux tablettes de cuivre, qui contiennent l'honête congé acordé par ce prince à des ſoldats vétérans. Voici les trois lignes, que nous en avons fait graver, d'après (b) M. Maffei : *Deſcriptum & recognitum ex tabula aenea, quae. fixa. eſt. Romae in Capitolio in ara gentis Juliae.* Dans cet inſtrument de l'an 68. de J.C. la conjonction du P avec le T, & de l'M avec l'A mérite d'être remarquée.

(a) *La Religion des Gaul. t. 1. p. 354-355.*

(b) *Iſtor. diplom. p. 30. 31.*

IIIe. ESPECE.

La troiſième eſpèce d'écriture ruſtique eſt des plus irrégulieres. Ses caractères ſont ſerrés & chargés de traits ſuperflus. Notre planche en ofre un exemple inſigne dans l'épitaphe chrétienne, publiée par l'illuſtre ſénateur (c) Buonarruoti. Voici de quelle manière elle doit être lue :

(c) *Oſſervazioni ſopra fram. di vetro p. 17 tavola 2.*

I X Θ Υ C.

C'eſt-à-dire : *JESUS CHRISTUS DEI FILIUS SALVATOR.*

I. *Poſtumius. Euthenion: fidelis, qui gratia* (1) *ſancta conſecutus,*

X. *Pridie natali* (2) *ſuo ſerotina hora. reddit debitum. vitae ſuae, qui vixit*

Θ. *Annis ſex, & depoſitus V. idus julias die Jovis. quo & natus eſt. Cujus*

Υ. *Anima cum* (3) *ſanctos in pace. Filio benè merenti.* (4) *Poſtumii Feliciſſimus*

C. *N. & Euthenia. & Feſta. avia* (5) *ipſeius.* (6)

point ſéparé par un point ou par quelque choſe d'équivalent. Quelques autres antiquaires trouvent *Forverte*, où de bons yeux n'apercevront jamais que *Roſmerte*. Ce dernier nom nous ſemble purement gaulois ou celtique. Il eſt composé de *ros* ou *roſſ* pleine, & de *mer* gardien, ou de *miret*, qui ſignifie (d) avoir l'intendance & veiller à la garde de quelque choſe. » L'alliance de Mer» cure, & de Poſtverte, dit D. Jaque Mar» tin, eſt quelque choſe de bien ſingulier » & de bien rare dans tous les monu» mens, qui reſtent de l'antiquité. « Mais quand on lit l'inſcription, comme elle doit être lue, la ſingularité diſparoit, & l'alliance de Mercure & de Poſtverte devient chimérique.

(1) *Gratia ſancta* pour *gratiam ſanctam*. Nous entendons ces mots du baptême, qu'on n'acordoit aux enfans, que lorſqu'ils étoient en danger de mort. On y joignoit alors la Confirmation & l'Euchariſtie. (2) *Natali ſuo* au lieu de *Natalis ſui*. (3) *Cum ſanctos* eſt mis pour *cum ſanctis*. (4) *Poſtumii* eſt vraiſemblablement pour *Poſtumius*. (5) *Ipſeius* pour *ipſius*.

(6) Au haut & au côté gauche de cette

(d) *V. le nouveau Diction. de la langue breton. ou celtique.*

Voici la traduction de cette belle épitaphe : » JESUS-CHRIST FILS DE DIEU NOTRE SAUVEUR. Ici repose Postumius Euthenion du nombre des fidèles, qui après avoir reçu la grace du saint Baptême, la veille du jour de sa naissance, mourut sur le soir, n'ayant vécu que six ans. Il fut mis dans le tombeau le jeudi 11e. de Juillet, le même jour qu'il étoit venu au monde. Que son ame jouisse de la paix avec les saints. Postumius Felicissimus, N. Euthenia, & Festa sa grande-mère ont fait faire cette épitaphe à leur fils, qui a bien mérité cet honneur. « Dans cet ancien monument de la piété chrétienne, l'A manque presque toujours de traverse, le B est ouvert par le bas, l'I ressemble quelquefois à l'E & l'A à l'R. On y voit le C caré & des T extrêmement singuliers.

IV. ESPECE. La quatrième espèce est d'une écriture longue & maigre. L'inscription (a) du Dyptique de Basile (1) consul en donne le premier modèle. Elle se lit ainsi : *Anicius Faustus Albinus Basilius vir clarissimus*. Le second modèle est la XIIIe. inscription de M. Foggini, qui n'a pas déchifré les dernières lignes. Nous la lisons ainsi en entier. *Bonæ Memoriæ. Hic* (2) *jacit Segetius* (3) *de schola gentilium qui vixit*

(a) *Suplem. à l'Antiq. expl. t. 3. pl. VIII.*

inscription peinte sur un morceau de verre ; on voit le mot grec ΙΧΘΥC, poisson. Il est composé de cinq lettres, qui prises séparément forment ces noms adorables : Ἰησοῦς Χριστὸς, Θεοῦ Υἱὸς Σωτήρ. Jesus-Christ, Fils de Dieu, notre Sauveur. Le mot ἰχθὺς, est un symbole que les premiers Chrétiens faisoient graver sur leurs cachets, leurs anneaux, sur les lampes, les tombeaux & les urnes sépulchrales avec la figure d'un poisson. Ce pieux usage faisoit allusion aux eaux sacrées du Baptême, où les fidèles sont régénérés & aquèrent la vie spirituelle de la grace ; comme le poisson est engendré dans l'eau & ne peut vivre hors de cet élément. Aussi (b) Tertullien apelle-t-il les Chrétiens petits poissons. *Nos pisciculi secundum ἰχθὺν nostrum Jesum Christum, in quo nascimur.* La piété éclairée des premiers Chrétiens leur faisoit encore voir dans le poisson une figure sensible de notre Seigneur Jesus-Christ, qui a chassé le démon & rendu la vue au genre humain ; comme ce grand & mystérieux poisson, dont le jeune Tobie se servit par ordre de l'Ange, chassa le démon, & rendit la vue au saint vieillard Tobie.

(1) » C'est Basile (c) apellé dans les » Fastes *Basilius junior*, & c'est le dernier des Consuls. Il fut élu consul en » 541. & dans les années suivantes on » compta, *Après le consulat de Basile l'an* » II. III. IV. *& jusqu'à* XVIII. « Il y a plus : on compta de la sorte jusqu'à l'année 565. qui étoit la 24e. du Postconsulat de Basile, selon quelques auteurs. En 567. on compta de la première du Postconsulat de Justin le jeune, & cette manière de compter les années du Postconsulat des empereurs subsista jusqu'en 668, qui étoit la 26e. du Postconsulat de l'empereur Constant, petit-fils d'Heraclius.

(2) *Jacit* pour *jacet*, par un changement ordinaire de l'*e* en *i*.

(3) Après le D, il faut supléer l'E

(b) *De Baptism. c. 1.*

(c) *Suplem. à l'Antiq. t. 3. p. 224.*

(4. *annus*

(1) *annus triginta & octo, depositus sexto idus februarii.* Dans cette épitaphe le G, l'F & le Q sont remarquables. Le troisième modèle est cette inscription qu'on trouve au haut d'un (a) Dyptique anonyme : *Et inlustris ex comite domesticorum Patricius consul ordinarius.* M. Buonarruoti (b) croit que les lettres de cette inscription sont semblables à celle du Dyptique de Basile. Il en conclut que l'un n'apartient pas moins que l'autre à ce consul.

(a) *Ibid. pl.* 82.
(b) *Ibid. p.* 227.

Vᵉ. ESPECE.

Les lettres tortues, & à traits demi tremblans constituent une cinquième espèce d'écriture rustique. Un seul exemple la fera conoitre. C'est la légende d'une (c) médaille de la fin du xᵉ. siècle, sur laquelle est représenté Crescence Numantianus Patrice romain, qui chassa le Pape Grégoire V. de son siège, & tenta de rétablir le Consulat & même l'Empire à Rome. On lit en abregé sur le type : *Cresentius imperator Cæsar Augustus, Pater Patriæ.* Et sur le revers : *Exercitus, Senatus consultò. Senatus, Populusque Romanus.* Le P de la première inscription de cette médaille ne difère point de celui des anciens Grecs.

(c) *Maffei Verona illustr. Gallerie. col.* 271. 272.

Ecriture à traits arondis par les bouts.

IV. Les lettres à jambages presque en forme de batans caractérisent l'écriture ordinaire des médailles antérieures à la naissance de J. C. Ces lettres se soutinrent encore après; mais insensiblement elles devinrent plus rares. Elles se montrent dans les sept espèces, d'où résulte le troisième genre, à traits ou jambages arondis par les bouts.

III. GENRE.

Iᵉ. ESPECE.

La première espèce est distinguée par divers modèles d'écriture ordinaire, dont les lettres se terminent en batans. 1°. sur une monoie (d) romaine ; au-dessous d'un beuf, qu'elle représente, on lit ROMA, & au-dessus L. qui signifie *libra.* 2°. Une autre monoie, frapée à Rome, 202. ans avant J. C. nous donne (e) l'inscription, P. PAETUS. C'est Publius Paetus consul avec Cneius Lentulus. 3°. Sur une médaille, figurée dans le Prologue (f) de la bibliothèque universelle de la Polygraphie espagnole, on lit OBULCO.

(d) *Bouteroue. p.* 74.
(e) *Thesaur. numism. Morel. p.* 6. 7.
(f) *Fol. v. verso n.* 4.

dans l'original. L'école militaire des (g) Gentils, dont il est ici parlé, étoit une troupe de gens de guerre tirés des nations barbares, auxquelles (h) on donnoit le nom de Gentils. Il y avoit aussi des écoles, où les Chrétiens aprenoient l'art militaire avec les autres sujets de l'empire.

(1) *Annus* se trouve fréquemment dans les inscriptions pour *annos.*

(g) *Symmaque lib.* 9. *epist.* 52. *Notitia dignit. Imper. Labbe. p.* 80. *edit.* 1651.
(h) *Cod. Theod. de nuptiis Gentil. lib.* 3. *tit.* 14.

C'eſt l'ancien nom de la petite ville de Porcuna dans l'Andalouſie. 4°. Remo eſt la légende d'une petite médaille, que nous avons en original. 5°. L'inſcription *P. Accoleius Lariſcolus* ſe lit ſur une monoie publiée par (a) Morel. Ce Lariſcolus fut décoré du titre de citoyen romain, & créé triumvir monetaire par Jule César. 6°. Une médaille, que nous poſſedons, porte ſur le type : Imp.Divi.F. *Imperatoris Divi felicitas:* ou *Imperatori Divi filio*; & ſur le revers, Col.Nem; c'eſt-à-dire: *Colonia Nemauſenſis.* La colonie romaine de Niſmes fit fraper cette médaille en l'honneur d'Auguſte, à qui la flaterie avoit décerné les honneurs divins. 7°. Un cachet de forme carée & oblongue & des plus (b) ſinguliers, trouvé à Marſeille, nous a donné cette inſcription en trois (1) lignes: *Publii Hileyi, Seximaci Paullini.* D. de Montfaucon, par inadvertance ſans doute, a lu *Sexti Maccii.* 8°. Le dernier modèle eſt cette (c) inſcription peinte ſur du verre, au tour de l'image de S. Cyprien : *Hilaris vivas cum tuis feliciter, ſemper refrigeris in pace Dei.* Selon M. Buonarruoti, *Refrigeris* eſt là pour *refrigereris*. C'eſt une alluſion aux agapes, que les premiers Chrétiens célébroient ſur les tombeaux des SS. Martyrs aux jours de leurs fêtes. Les anciens auteurs eccléſiaſtiques emploient ſouvent le terme *refrigeria*, pour (d) ſignifier ces repas de charité.

(a) *Theſaur.* p. 1. 2.

(b) *L'Antiq. expl.* t. 3. *part.* 2. *pl.* 138. *p.* 229. 230.

(c) *Aringhius.* t. 2. *l.* 4. *c.* 37. *p.* 265.

(d) *Buonarruoti oſſervaz.* p. 143. 144.

II. ESPECE.

Des écritures capitales minuſcules, dont les lettres ſont terminées en batans, forment la ſeconde eſpèce. Son premier modèle eſt l'inſcription (e) de la première médaille *Meſcinia* du tems d'Auguſte. On lit ſur le type : *Jovi optimo maximo, Senatus populuſque Romanus* (*votum ſolvit*

(e) *Theſaur. Morel. p.* 274.

(1) A la fin de la première ligne, on voit un caducée. Ce ſymbole du négoce ſignifie que ce cachet étoit celui de deux marchands Marſeillois aſſociés. » Une » choſe fort ſingulière, dit D. Bernard, » eſt que le premier nom. *P. Hileyi* a » été ôté à deſſein; en ſorte pourtant, » qu'on le peut encore fort bien lire. Car » comme les jambes des lettres ſont fort » profondes; on s'eſt contenté d'en ôter » tout ce qui étoit néceſſaire pour faire » l'empreinte en cire ou en autre matière » propre à ſceller; enſorte que le nom » ſuivant s'imprime ſeul; ſans que le » premier ſe puiſſe jamais imprimer; » parceque les traces du nom ſont trop » baſſes, pour que la cire ou une autre » matière y puiſſe jamais ateindre. Le » même vernis, qui eſt ſur tout le ca» chet, ſe trouve ſur ces mêmes traces: » ce qui fait juger, que la ſociété du » négoce ayant ceſſé à la mort de Pu» blius Hileyus, Sextus Macius (il fa» loit dire Seximacus) Paullinus, ſon » aſſocié, aura fait ſauter ſon nom du » cachet. «

pro salute Imperatoris) *Cæsaris, quod per eum Respublica in ampliore atque tranquilliore statu est.* Nous ne croyons pas, que la dificulté de rendre les sigles des mots renfermés entre les deux parenthèses, les ait fait omettre à M. Havercamp, sans en avertir, & l'ait réduit à lire *Imperatori Cæsari* au lieu d'*imperatoris Cæsaris*. Il n'est pas croyable, qu'un si habile homme fût pris au dépourvu à ce point dans une matière si aisée. Sur le revers, dans la couronne de chêne, on lit *Lucius Mescinius III. VIR.* Et sur la colone : *Imperatori Cæsari Augusto communi consensu.* Aux côtés : S. C. c'est-à-dire : *Senatus consulto.* La seconde médaille (*a*) *Vinicia* nous a donné le second modèle, qui est cette légende : *Senatus populusque Romanus Imperatori Cæsari, quod viæ munitæ sunt ex eâ pecuniâ, quam is ad ærarium detulit.* Le troisième modèle est cette légende de la huitième médaille (*b*) *Vipsania : Marcus Agrippa consul tertiùm Cossus Lentulus.* Et dans le plus grand cercle : *Imperator Cæsar Trajanus Augustus Germanicus Dacius Pater Patriæ restituit.* Le revers nous fournit le quatrième modèle dans ces mots *Senatus populusque Romanus Imperatori Cæsari.* Remarquez l'Æ dans cette légende. Celle de la première médaille *Vipsania* (*c*) nous sert de cinquième modèle. On lit sur le revers : *Marcus Agrippa consul designatus.*

(*a*) *Ibid. p.* 440. 4.

(*b*) *Ibid.* 450. *tab.* 4. *n.* IV.

(*c*) *Ibidem.*

III. ESPECE.

Des écritures perlées distinguent la troisième espèce. Notre planche en ofre sept modèles. 1°. *Invicto Camuli Camulo.* C'est la légende d'un (*d*) médaillon, qui représente Mars enchainé, sous le nom de Camulus. 2°. *Roma*, tiré sur une petite monoie, que nous avons en original. 3°. R*oma*, copié sur (*e*) un denier d'argent apellé *Quinarius* chez les Romains. 4°. R*oma*, dessiné sur une médaille du cabinet de S. Germain des Prés, représentant une tête de Mercure avec un navire. 5°. R*oma*, tiré sur une monoie (*f*) romaine, apellée sesterce. 6°. *Colunia civet.* c'est-à-dire, *Colonia civitas.* C'est la légende d'une (*g*) monoie frapée à Cologne, sous la première race des rois de France. 7°. *D N. Carlus rex—Flavia Luca.* Cette double légende est empreinte sur une (*h*) monoie de Charlemagne, frapée à Luque.

(*d*) *Suplem. à l'antiq. explic. t.* 1, *p.* 36 *p.* 93.

(*e*) *Bouterouë. Recherches des monoies. p.* 84.

(*f*) *Ibid. p.* 85.

(*g*) *Le Blanc, Traité des monoies, pl.* 58. *n.* 24. *p.* 58.

(*h*) *Ibid. p.* 88. *n.* 12.

II. PARTIE. Sect. III. Chap. XI. Article. I.

ville (1) d'Italie. Ces deux lettres (2) DN signifient *Dominus noster*.

IV. ESPECE.

Une écriture totalement composée de perles fines constitue la quatrième espèce du troisième genre. Notre planche n'en donne que ce modèle singulier : CATULUS. Malheureusement nous avons oublié à marquer le monument antique, d'où nous l'avons tiré. Il n'est pas étonant que dans un travail, tel que celui que nous avons essuyé dans ce volume, nous aions perdu de vue bien des choses.

V. ESPECE.

La cinquième espèce est d'une écriture demi-perlée, avec des lettres singulières ou même barbares. Notre planche en donne six modèles. 1°. R*emus fit*. C'est la légende d'une (a) monoie de Thierri ou Théodoric, roi de France, frapée à Reims. R*emus* est là pour R*emis*, comme l'on écrivoit *Parisius* pour *Parisiis*. Du côté de la croix on lit *vou*; c'est-à-dire *vovet*, & *Filaharius*, qui est le nom du monetaire, pris par M. Bouteroue pour un comte de Reims. Le savant conseiller en la cour des monoies, croit que l'O est un simple globe placé sous la croix. Il prend le caractère qui suit pour deux II. Mais l'*u* composé de deux II. n'a rien de choquant, & l'Angleterre nous en fournit de la sorte, non seulement pour signifier des *u*, mais des H, des M & des N. 2°. VICTORIA (3) AVIONU. XA. VOII. CONOB. C'est

(a) Bouteroue. p. 222.

(1) *Luca*, Luque, est surnommée *Flavia*; parceque le roi des Lombards Autaris & ses successeurs ayant pris le nom de Flavius, ce surnom fut donné aux principales villes du royaume de Lombardie.

(2) D N. se trouvent rarement sur les monoies de nos rois. Les premiers Césars avoient refusé le titre de *Dominus*, Seigneur, qui semble en éfet ne convenir qu'à l'Etre suprême. On commença à le donner aux empereurs sous Aurelien, à qui l'on frapa une médaille, *Deo & Domino nato Aureliano*. Sous le bas empire, il y eut peu de médailles ou de monoies, où ces deux lettres D N ne se montrassent au-devant du nom des empereurs, soit de Rome, soit de Constantinople. C'est peutêtre de là qu'est venu le titre de *Seigneur Roi*, donné depuis long tems à nos monarques.

(3) Recearede I. roi des Wisigots embrassa la foi de l'Eglise catholique l'an 587. & remporta une grande victoire sur l'armée du roi Gontran, près de Carcassonne en 588. C'est sans doute de cette victoire, qu'il faut entendre *Victoria Avionum* de notre monoie visigothique. L'X & l'A placés aux deux côtés de la croix voudront dire *Christus vincit*, ou *Christo victori*; si l'on prend le dernier caractère pour un V renversé. VOII, signifie *vovet*. Quant aux cinq lettres mystérieuses CONOB, qu'on lit dans l'exergue; elles sont diversement interprétées par nos plus savans médaillistes. La plupart leur font signifier, que la monoie a été marquée à Constantinople, *Constantinopoli obsignata*, ou *Constantinopoli, officina monetaria secunda*. Mais cette explication ne peut guère se soutenir; puisque CONOB est empreint sur

l'inscription entière, qu'on lit au revers d'une monoie du roi Reccarede, donnée par (a) M. le Blanc. Ce savant médailliste a lu AVIOIIV. sans l'expliquer, & a laissé en souffrance les caractères qui sont aux côtés & au pié de la croix. 3°. *Pipinus* est la légende d'une (b) monoie françoise du VIIIe. siècle. Le P. & l'U placés entre deux I, avec l'N & l'S contournées donnent ce nom. » Je ne sai, dit M. le (c) » Blanc, ce que signifient les deux lettres R P qui sont de » l'autre côté. « Elles signifient R*ex* ou *Rix Pipinus*; ou si l'on veut prendre le P pour l'F, ce qui n'est pas sans (1) exemple, on lira *Rex Francorum*, comme sur les autres monoies du roi Pepin. 4°. *Triject* est le nom de la ville d'Utrecht, *Trajectum*, empreint sur une (d) monoie de Charlemagne. 5°. TUL. CIVIT. C'est en abregé le nom de la ville de Toul, que nous avons découvert sur une (e) monoie du même Prince. M. le Blanc veut qu'on lise *Tuvanna* & prétend que c'est Terouenne. Nous ne croyons ni l'un ni l'autre. Quand on y pouroit lire *Tuvanna*; cela ne feroit pas Terouenne, où l'R doit toujours entrer. Il nous semble donc qu'il faut lire *Tul. civit.* Notre auteur (f) nous aprend que plusieurs monoies des rois de la seconde race furent frapées à Toul, *Tullo civitate*. Le C. est tourné à contre sens, comme celui de la troisième monoie. Le T ne peut pas faire de dificulté. L'U composé de deux I I. est fréquent, surtout en Angleterre. George Eckhart (g) avoue que notre légende est obscure. Il ajoute pourtant : *Videor mihi videre* Tullum civitas, *quæ nota est.* 6°. REDYLA *monetarius*. Une monoie de (h) Wiglaf roi des Merciens, porte au revers cette inscription. Le chevalier Fountaine a lu *Reduad*, & a passé l'autre mot sous silence.

(a) *Traité des mon. p.* 32.
(b) *Ibid. p.* 71. *n.* 4.
(c) *Pag.* 72.
(d) *Ibid. p.* 87. *n.* 11.
(e) *Ibid. p.* 88. *n.* 1.
(f) *Pag.* 65.
(g) *Franc. Orient. t.* 2. *p.* 93. 94.
(h) *Numism. anglo-saxon. illustrata ab Andreâ Fountaine tab.* IX.

les monoies de l'empereur Honorius & de ses successeurs, sur celles de nos rois Théodebert, Childebert, Childeric II. & sur celles des anciens rois Wisigoths, lesquelles constamment n'ont point été frapées à Constantinople. Malgré les conjectures & les réponses ingénieuses de nos antiquaires; le mot CONOB est encore une énigme, dont on ne donnera pas sitôt une explication satisfaisante.

(1) En Angleterre l'F prenoit quelquefois la figure de l'ancien Γ grec. Or la forme de celui de la monoie de Pepin aproche encore plus de l'F; puisqu'elle ne péche, que parcequ'en prolongeant un peu trop les sommets des traverses, on les a unies. L'F en forme de P remonte à la plus haute antiquité; puisqu'elle figure dans les épitaphes du tombeau de la famille Furia. M. le Blanc ne sait à quelle fin on a mis plusieurs points ou boules dispersées dans le champ des monoies de Pepin. Ne seroit-ce point des marques de leur valeur? Les as de la République romaine en portoient de semblables.

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. XI. ARTICLE. I.

VI. ESPECE.

Des lettres terminées en osselets par le bas constituent la sixième espèce. *Pipinus Francorum rex*, qu'on lit sur un (*a*) denier d'argent du roi Pépin, est le seul exemple que nous donnons de cette écriture. On y remarque des caractères barbares, arondis par les extrémités, en forme de double & triple osselet ou grosse perle.

VII. ESPECE.

Sept modèles d'écriture, dont les lettres sont terminées en boutons, caractérisent la dernière espèce du troisième genre. 1°. Une petite médaille de plomb, représentant (*b*) l'éperon de la proue d'un navire, porte ce mot, LOM. 2°. Le P. qui suit, se fait voir au milieu d'une couronne de laurier, sur une petite pièce (*c*) de plomb antique. 3°. Une médaille de même métal nous a donné les deux sigles F. V. terminés (*d*) en boutons. 4°. Une autre (*e*) médaille (1) de plomb, au revers de laquelle Minerve & l'Abondance sont représentées, porte pour inscription. JANVAR. 5°. Un médaillon (*f*) de Justinien donne cette légende, écrite de haut en bas, ANNO XV. Ce fut vers l'an 518. que l'on commença à marquer sur les monoies l'année de l'empire par la formule *anno*. Dans la suite au lieu d'*anno*, on ne fit que répéter des N. L'M, qui ocupe le champ veut (2) dire *Imperium* ou *Imperator*. Le B, qui paroit entre les jambages

(*a*) *Le Blanc. p.* 70.

(*b*) *Ficoroni piombi antichi. p.* 112. *n.* 6.

(*c*) *Ibid. p.* 108. *n.* 8.

(*d*) *Ibidem. n.* 11.

(*e*) *Ibidem. p.* 112. *n.* 3.

(*f*) *Banduri numism. t.* 2. *p.* 632.

(1) Les antiquaires ne sont pas d'acord sur l'usage, qu'on a pu faire anciennement de ces petites pièces de plomb. Le P. du Moulinet (*g*) les prend pour des monoies antiques, qui ont eu cours en certains tems chez les Romains. M. Baudelot dans son livre intitulé l'*Utilité des Voyages*, admet cette espèce de monoie; mais il prétend qu'elle n'avoit cours, qu'aux jours des fêtes Saturnales. M. Ficoroni dans le savant ouvrage, qui a pour titre *I piombi antichi*, refute (*h*) nos deux auteurs, & répond aux textes des anciens par lesquels on a voulu prouver que le peuple romain s'est servi de monoie de plomb dans le commerce, ou pour acheter ou vendre les menus besoins. Quel usage faisoit-on donc de ces pièces ou petites médailles de plomb? Notre savant Italien (*i*) conjecture que ceux qui avoient l'intendance des spectacles publics faisoient faire ces médailles, pour les distribuer aux spectateurs, afin qu'ils eussent des places assurées: de la même manière, qu'on prend encore aujourdui des billets, pour avoir entrée aux spectacles, à l'Opera, à la Comédie, qui sont des restes du paganisme. En un mot, on se servoit anciennement de billets de plomb; au lieu que ceux de notre tems sont de papier.

(2) Si l'on en croit nos médaillistes les plus acrédités; ces M, ces ƆC, ces K & autres caractères, qui se trouvent seuls & comme isolés sur les médailles des empereurs de Constantinople depuis le V[e]. siècle, marquent la valeur des monoies. Mais nous croyons que par l'M il faut entendre *Imperii* ou *Imperatoris*. L'M, les A & les T, qui s'y trouvent quelquefois joints entrent dans la composition du mot; quoiqu'il s'y rencontre aussi des lettres, qui marquent seulement le numero de la monoie ou de ses matrices.

(*g*) *Cabinet de Ste Genev. p.* 60.

(*h*) *Pag.* 77. *& suiv.*

(*i*) *Pag.* 85. *& suiv.*

de l'M, marque le numero de la (1) monoie. La foule des médaillistes voit dans ces trois lettres CON. l'abregé de *Constantinople*. 6°. Le modèle suivant est le revers d'une médaille (a) de l'empereur Justin. L'M renferme l'I. Ces deux lettres sont initiales du mot *Imperii* ou *Imperatoris*. Le Γ placé entre les jambages de l'M marque le numero III. qui est celui de cette monoie, fabriquée à Constantinople. 7°. Une autre (b) médaille de Phocas, désigné par F K, joints ensemble, nous a donné une M ornée d'une grosse perle ou bouton.

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. X. ARTICLE. I.

(a) *Ibid. p.* 650.

(b) Banduri. t. 2. p. 677.

V. Il n'est pas rare (2) de rencontrer, sur les marbres, les bronzes & les autres matières dures, des écritures inclinées tantôt vers la droite, tantôt vers la gauche, & quelquefois mêlées de lettres droites. Ces écritures forment notre IV[e]. genre, que nous subdivisons en quatre espèces diférentes les unes des autres.

V. Ecriture inclinée en divers sens.

IV. GENRE.

La première renferme sept modèles d'écriture inclinée vers la droite. 1°. *D. M.M. Julio Augustiano M. Julius Animetus fratri B. M. F.* Les dernières lettres signifient *Benè merenti fecit*. Cette inscription (c) d'une urne sépulchrale veut dire en françois : Aux Dieux Manes & à M. Jules Augustianus : c'est Julius Animetus, qui a érigé ce monument à son digne frère. 2°. *L. Abuccius Hermes*. C'est l'inscription (d) de la première niche d'un monument apelé *Columbarium*, où l'on renfermoit les urnes cineraires, sur lesquelles étoient gravés les noms des morts. 3°. *Diis Manibus P. Egnatii Nicephori*. Au bas de l'urne sépulcrale, qui porte

I[re]. ESPECE.

(c) *Antiq. expl. t.* 5. 1[e]. *part. pl.* LVIII. *p.* 8c.

(d) *Ibid. pl.* IV. *p.* 46.

Les ƆCK désignent le Consulat, qui commença à se confondre avec l'empire l'an 567. Le P K marque le Postconsulat, qui revient au même. Comme l'M est véritablement un I & un M conjoints; l'*I* seul a la même signification.

(1) On explique ordinairement les A, B, C &c. par *Monetaria officina prima*, *secunda*, *tertia &c.* Nous aimerions mieux dire tout simplement, que ces lettres marquent le numero de la monoie ou de ses matrices de diférentes grandeurs, Par exemple la monoie que nous expliquons actuellement, & qui est marquée B est plus grande que la suivante, marquée G. On peut donc faire signifier à ces lettres : monoie de la seconde, de la troisième espèce ou grandeur.

(2) La planche CXXI. de l'Antiquité expliquée tome 1. partie II[e]. présente une inscription sépulcrale de neuf lignes, dont tous les caractères latins sont inclinés vers la droite. La Paléographie de D. de Montfaucon, fournit quantité d'exemples d'écritures panchées (e) du même côté. Ainsi les lettres capitales de l'écriture aldine, ne sont pas de l'invention d'Alde Manuce. Il n'a fait qu'imiter l'antiquité, en introduisant l'écriture inclinée vers la droite.

(e) *Pag.* 232. 233. 234. 272.

II. PARTIE. Sect. III. Chap. XI. Article. I.

(*a*) cette inſcription on lit : I*n fr. p. xviii In agr. p. xvii.* D. Bernard n'a pas ſeulement entrepris d'expliquer ces abréviations aſſez fréquentes ſur les anciens tombeaux, dont les chemins de Rome étoient bordés. Elles ſignifient : *In fronte pedes octodecim : in agro pedes ſeptem decim.* C'eſt-à-dire, que l'eſpace pour la ſépulture avoit du côté du chemin dix-huit piés, & dix-ſept du côté des champs. 4°. *Diis manibus Flaviae Geminae.* La forme de cette inſcription (*b*) eſt ſingulière. *D. M.* au lieu d'être placées au haut, ſont gravées ſéparément au-deſſous de la première ligne, aux deux extrémités d'une ovale ſituée horizontalement au-deſſus d'une urne ſépulcrale. 5°. *Deo invicto Mithir Secundinus dat.* Cette (*c*) inſcription eſt gravée en très-beaux caractères inclinés, ſur un cippe ou pierre carée, trouvée à Lion, & ſur laquelle le Dieu Mithras eſt repréſenté. D. Jaque (*d*) Martin, qui le dernier a publié cet antique, veut qu'on liſe *Mithr.* 6°. *D. M. Cn. Ebutius Cn. f. Stolo Orphitus. Pr. Leg. vi. adjut.* c'eſt-à-dire : Aux Dieux (*e*) Manes. Cneius Ebutius, fils de Cneius, Stolo Orphitus, Préfet de la VI[e]. Légion ſurnommée *adjutrix.* C'eſt l'inſcription d'une pierre ſépulcrale trouvée à Mets. 7°. *Artis cretariæ defuncto, qui vixit annos XXXI. menſes II. & Amatoriæ Animulæ matri ejus vivæ, Quintus Caratullius amator fratri & matri poni curavit, ob ſuſceptum votum tituli.* Gruter & D. Bernard ne ſont pas d'acord ſur le ſens & la lecture de cette inſcription, faite par Quintus Caratullius, pour ſa mère encore vivante & pour ſon frère, qui avoit exercé l'art de préparer la craie. Notre ſavant Bénédictin (*f*) conjecture que les lettres initiales O. S. V. T. L. peuvent ſignifier : *Oſſibus ſit veſtris terra levis* Mais la dernière lettre de l'original eſt un I & non pas une L. D'ailleurs la ſignification, que nous donnons à ces ſigles, eſt fondée ſur l'uſage & les mœurs des anciens, & ſur des exemples.

II. ESPECE.

L'écriture capitale panchée vers la gauche conſtitue la ſeconde eſpèce. Notre planche n'en donne que ce modèle fort court : *Quinto Turpleio Lucii filio.* C'eſt l'inſcription très-ancienne (*g*) de la ſeconde urne du tombeau de la famille Furia.

III. ESPECE.

La troiſième eſpèce eſt d'une écriture mêlée de lettres droites

(*a*) *Antiq. expl. t. 5. part. 1. pl. xxx. p. 61.*

(*b*) *Ibid. pl. xi. p. 52.*

(*c*) *Suplem. à l'antiq. expl. t. 1. pl. 82.*

(*d*) *Relig. des Gaul. t. 1. p. 419.*

(*e*) *Suplem. à l'antiq. t. 5. pl. XXXV.*

(*f*) *Ibid. p. 95. pl. XXXVI.*

(*g*) *Antiq. expl. t. 5. part. 1. pl. 18.*

droites ou perpendiculaires & d'inclinées vers la droite ou vers la gauche. Voici l'explication des modèles représentés dans notre planche. 1°. *Ossa amanda Elenchio : hæc vixit an. VIII.* D. Bernard de Montfaucon (*a*) avoue, qu'il ne sait pas le sens de cette épitaphe d'une fille de huit ans, digne de la tendresse d'Elenchius. Nous croyons pouvoir l'expliquer de cette sorte : Ici reposent des ossemens chers à Elenchius. La jeune fille, à laquelle ils ont apartenu, n'a vécu que huit ans. 2°. *Cn. Fourio.* C'est la dernière (*b*) inscription du tombeau de la famille des Furius. Ce monument, dit D. Bernard, est des plus anciens, qu'on voie en Italie, comme il paroit par le caractère des épitaphes. Il faut en excepter deux qui sont d'un tems plus bas.

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. XI. ARTICLE II.

(*a*) *Ibid. pl.* 22. *p.* 57.

(*b*) *Ibid. pl. XVIII.*

La quatrième espèce d'écriture inclinée se distingue par des lettres formées d'une manière plus ou moins barbare. 1°. Tel est le mot (*c*) *Pippinus* empreint sur un denier d'argent. 2°. Tel est le même nom sur une pareille monoie de Pepin, premier roi de France de la seconde race. 3°. *Oudalricus Dei gratia Pataviensis episcopus.* Ce dernier modèle est (*d*) l'inscription du sceau d'Udalric, évêque de Passau en 1108.

IV. ESPECE.

(*c*) *Le Blanc. p.* 71.

(*d*) *Austria illustrata tab.* 1. *p.* 194.

§. *II.*

Explication de la planche XXV. renfermant les V. VI. & VII. genres des écritures latines, tirées des marbres, des pierres, des métaux &c.

I. Les plus belles écritures lapidaires & métalliques sont celles, dont les lettres sont tranchées par des bases simples & régulières. Nous en avons formé le cinquième genre de notre première division. Sous ce genre sont renfermées six espèces d'écriture plus ou moins élégante, à proportion qu'elle aproche ou s'éloigne du siècle d'Auguste.

Ecriture élégante, distinguée par les bases & les sommets de ses caractères.

V^e. GENRE.

La première espèce est d'une écriture ordinaire, mais d'une hauteur des mieux proportionnées. Notre planche en donne six modèles. 1°. *Roma* écrit avec l'A antique, est l'inscription (*e*) d'une monoie romaine des premiers tems. Elle représente d'un côté la tête d'Hercule & trois boules ou points blancs ; qui marquent la valeur de l'As, & de l'autre un taureau irrité. 2°. *Suesano* est la légende (*f*) d'une

I^e. ESPECE.

(*e*) *Bouteroue. p.* 87.

(*f*) *Istor. diplom. p.* 254. *n.* 2.

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. XI. ARTICLE. II.

médaille du premier age, publiée par le marquis Maffei. 3°. *Ladinod*, c'est-à-dire (1) *Latino*, sert de légende à une très-ancienne (a) monoie, frapée sous le nom du peuple latin, quoiqu'il fût alors soumis aux Romains. 4°. *Manius Acilius. Roma.* C'est la légende d'une (b) médaille frapée deux cents onze ans avant J.C. 5°. *Lucius Sulla imperator.* C'est le revers d'un denier (c) d'argent, fait après le triomphe acordé à Sylla, lorsqu'il eut défait Mithridate. 6°. *Lucius Flaminius, Titus Flaminius, Lucii Nepos, Quatuorvir, aurum, argentum, æs flari fecit.* Cette légende en forme de (d) croix de S. André, avec cinq lettres initiales, est empreinte sur une médaille de deux Quatuorvirs ou intendans de la fabrique des monoies, établis par Jule César. 7°. *Indulgentiæ (2) Augustæ. Moneta impetrata.* On lit cette inscription (e) autour de la tête de Junon, ou plutôt de Livia femme d'Auguste sur un médaillon, frapé l'an 22. de J.C. par la ville de Patras. On lit au revers : *Cæsari Augusto*, & dans l'exergue : *Col. A. A P.* c'est-à-dire : *Colonia augusta Aroe Patrensis.* 8°. *Imperatori Cæsari Nervæ Trajano, optimo, Germanico, Dacio, Pontifici maximo Tribunitiâ potestate, Consuli sextùm, Patri Patriæ. Senatus populusque Romanus.* Cette belle (f) légende est celle d'une médaille frapée en l'honneur de Trajan, par ordre du Sénat & du peuple romain. 9°. *Juliae Mamiæ (3) matris Augusti nostri.* Ces paroles sont gravées sur un tuyau (g) de plomb, destiné à conduire l'eau des thermes alexandrins, dans le bain particulier de Mamée, mère de l'empereur Aléxandre Sévère. 10°. *Childirici regis.* L'aneau d'or de

(a) Bouterone. p. 90.

(b) Thes. Morel. tab. 1.

(c) Bouterone. p. 96.

(d) p. 97. n. 90.

(e) Seguin. Select. numismata. p. 115.

(f) Vaillant. t. 1. p. 147.

(g) Antiq. expl. t. 3. part. 2. p. 208. pl. CXXV.

(h) Bouterone. p. 90.

(1) » Le D qui (h) est à la fin de la légende étoit ordinairement ajouté par les » anciens à la fin des mots, qui se terminoient par des voyelles, comme il » paroit dans ce qui nous reste de la colone rostrale de Rome, ès mots de » *maxumod* pour *maximo*, *pugnandod*, » pour *pugnando*, *pondod* pour *pondo*. Et » pour le D, qui est dans le mot au lieu » du T, ce changement étoit encore » assez ordinaire, d'autant que le D n'est » qu'une diminution & un adoucissement » du T, & que l'un & l'autre se prononce par la même partie de la bouche. «

(2) Voici le sens de cette inscription : La ville ou colonie, fondée premierement sous le nom d'Aroa, par Eumelius, & apelée Patras du nom de Patreus, neveu d'Agenor, rétablie par Auguste, ayant obtenu la permission de battre monoie, fit fraper cette médaille à l'honneur de César Auguste, son bienfaiteur.

(3) *Mamia* pour *Mamaa*. On peut donner à l'N la signification de *nostri*, qui paroit assez naturelle.

Childeric I. porte cette (a) inscription au tour de sa (1) figure. Le G est oncial & l'S est contournée dans ce modèle.

La seconde espèce est d'une écriture très-élégante, mais un peu haute & moins bien proportionnée que la précédente. Notre planche en fournit sept modèles 1°. D. SILANUS L. F. ROMA. C'est-à-dire: *Decimus Silanus Lucii filius. Roma.* C'est la légende (b) d'un médaillon, frapé à Rome 136. ans avant J. C. 2°. DEC. IIIIII. VIR. AUGUSTAL. P. OLITIO. APOLONIO (2) IIIIII. VIR. AUG. C'est-à-dire: *Decius Sexvir augustalis Publio Olitio Apollonio Sexviro augustali.* Cette phrase fait partie de l'inscription mise (c) sur le bas relièf de la statue, que les Sévirs augustales, ou les six Prêtres de Narbonne, consacrés au culte d'Auguste, érigèrent à la mémoire de P. Olitius Apolonius leur collègue. 3°. *Tiberio Claudio Augusto quintùm, Servio, Cornelio Orphito Consulibus.* Ces noms sont tirés d'une table de marbre, trouvée (d) sous les ruines de l'ancienne Antium. Cette table contient les noms des oficiers de la maison de l'empereur avec un calendrier. On y trouve les fonctions des domestiques, qui servoient le prince; lorsqu'il se retiroit à Antium, pour goûter plus aisément les délices de la campagne. Les noms des consuls, qui y sont marqués, commencent l'an 42. de J. C. & finissent en 52. C'est donc vers ce tems là, que ce monument aura été dressé. 4°. *Imperatori Cæsari Marco Aurelio Antonino augusto, pio, felici, Arabico, Adiabenico, Parthico, Maximo Britannico: Maximo Germanico, Maximo Patri Patriæ, Narbonenses.* Telle est (e) l'inscription, que la ville de Narbonne fit mettre au bas de la statue, qu'elle érigea à l'empereur Marc-Aurèle. 5°. M. COELIO. P. F. VET. LEG. XII FULM. FELIX. LIB. V,

(a) Bouteroue. p. 188. Mab. de re dipl. p. 135.

IIe. ESPECE.

(b) Thes. Morel. t. 1. tab. 2. p. 220.

(c) Hist. de Lang. t. 1. p. 108. & Preuv. p. 2.

(d) Vulpi vetus Latium profanum. tab. IV. p. 50. & seq.

(e) Hist. de Lang. t. 1. Preuv. p. 3. n. 8. & p. 125.

(1) On regarde comme une singularité, que Childeric, père du grand Clovis, soit représenté sur son cachet. Les autres rois barbares n'avoient (c) pas la liberté de faire imprimer leurs images sur leurs monoies, comme firent nos premiers rois de France. Il faut cependant excepter Alaric roi des Wisigoths, qui à l'exemple des empereurs, se fit (d) représenter sur les monoies.

(2) » C'est mal à propos, dit le savant (h) historien de Languedoc, que » Catel a retranché dans plusieurs inscrip» tions, qu'il a raportées le premier & » le dernier des deux II numériques po» sés de la manière suivante: IIIIII, ce » qui désigne ces Sévirs Augustales. Cet » auteur aura pris peutêtre ces deux II. » numériques, pour des parenthèses, » parcequ'en éfet ces chifres sont plus » grands que les quatre autres, qu'ils » renferment. «

(f) Der: diplom. p. 135.

(g) Sirmund. in Avit. ep. 78.

(h) Hist. de Lang. ibid. p. 108

II. PARTIE. Sect. III Chap. XI. Article. II.

Coelia Misecunda. C'est-à-dire : *Marco Coelio, Publii filio, Veterano Legionis duodecimæ fulminatricis, Felix libens vovit Coelia Misecunda.* Cette inscription lapidaire tirée du Recueil de la bibliothèque du roi, nous paroit être du II. ou du IIIe. siècle au plus tard. Le T du mot *Veterano* difère peu de l'I. Mais les T toutafait semblables ne sont pas rares dans les anciens monumens. L'explication, que nous donnons de celui-ci est peutêtre un peu hasardée. Mais elle poura donner lieu à quelqu'un de nos savans Académiciens d'en trouver une meilleure. 6°. DO & XPO MISERANTE LIM. HOC C. I. K. T. E. ANNO IIII. CS VALENTINIANO AUG. VI. III. KL. D XVIIII. ANNO. EPTUS RUSTI. Nous rendons ainsi ce texte : *Deo & Christo miserante : limen hoc collocatum est anno quarto consule Valentiniano Augusto sextùm, tertio Kalendas Decembris, decimo nono anno episcopatûs Rustici.* Ce n'est ici que le commencement d'une grande inscription de l'an 445. de J. C. où l'on aprend de quelle manière l'évêque S. Rustique construisit de nouveau l'Eglise de Narbonne. La date de l'épiscopat employée dès avant le milieu du VIe. siècle est remarquable. 7°. *Ymago Edgari Scottorum Basilei.* Le sceau pendant (a) d'Edgard, roi d'Ecosse en 1098. ofre cette inscription au tour de son image. L'Y y tient la place de l'I. Le titre de *Basileus* fut quelquefois donné par les Grecs aux empereurs ; quoique (b) jamais ils n'aient soufert, qu'ils prissent le nom de *Rex*, qu'ils méprisoient.

(a) *Selectus diplom. & numism. Scotiæ thesaur. tab. VI.*

(b) *La science des médailles. t. 1. p. 246.*

III. ESPECE.

L'écriture capitale ou majuscule très-élégante, mais fort élevée & quelquefois maigre, caractérise la troisième espèce. Trois modèles nous ont paru sufisans pour la représenter. 1°. *Valerio Vernae optimo & fidelissimo Liberto, Valerius Efficax & Agatha Tyche.* A Valerius esclave né dans la maison, très-excellent & très-fidèle serviteur : Valerius Efficax & Agathe Tyche ont fait faire ce monument. C'est l'inscription d'une belle (c) urne sépulcrale du cabinet de l'abbaie de S. Germain des Près. 2°. *Pro salute imperatoris Marci Aurelii Antonini, pii, felicis.* Ce n'est que le commencement d'une inscription lapidaire dressée (d) pour la santé de l'empereur Marc-Aurèle. Les deux N du mot *Antonini* portent l'I avec elles. L'O & l'S sont remarquables. 3°. Exc. Sac

(c) *Suplem. à l'antiq. expl. t. 5. pl. 49. p. 117.*

(d) *Ibid. t. 4. pl. 13. p. 27.*

STAB. ET M. M. P. OR. EXC. C. OR. Ces abréviations se lisent ainsi : *Ex comite sacri stabuli & magistro militiæ per Orientem, ex consule consul ordinarius.* Cette inscription singulière, écrite en lettres longues & plus hautes les unes que les autres, se voit sur le (a) Diptique de Stilicon, maitre de la milice sous le grand Théodose.

(a) *Ibid. t. 3. pl. 54. p. 233.*

IV. ESPECE.

La quatrième espèce est d'une écriture un peu écrasée avec quelques traits triangulaires. Notre planche en donne quatre exemples. 1°. *Imperator Cæsar Augustus — Augusta mater Patriæ.* Ces deux légendes (b) paroissent sur une médaille frapée en l'honneur d'Auguste & de Livia. Les monetaires & les sculpteurs varioient dans l'orthographe dès les premiers tems. Dans les sept & neuvième modèles de la I^e. espèce, on a vu la diphtongue Æ. Ici elle est tracée séparément, A E. 2°. *Pro imperatore Caesare Augusto, Patre patriæ, Pontifice maximo, Tribunicia potestate XXXV. Conjuge, liberis, Genteque ejus, Senatu, populoque Romano, colonis incolisque.* Ce beau modèle d'écriture élégante fait partie des loix établies (c) à Narbonne, pour le culte de la divinité d'Auguste, & gravées sur un côté de l'autel de marbre blanc, consacré à cet empereur, onze ans après la naissance temporelle du Fils de Dieu. 3°. *Imperator C. Marcus Claudius Tacitus Augustus.* C'est la légende d'une (d) médaille, frapée au IIIe. siècle en l'honneur de l'empereur Tacite. 4°. *Sigillum Ludovici designati Regis.* Cette légende du sceau (e) de Louis VI. dit le gros, désigné roi de France l'an 1099. ofre une écriture, qui aproche de celle des plus beaux jours du haut empire. Comment peut-on donc assurer (f) dans un ouvrage fameux, que le caractère romain n'a été d'usage que jusqu'au Ve. siècle ?

(b) *Vaillant. t. 2. p. 2.*

(c) *Hist. de Lang. t. 1. Preuves pl. 1. 2. col.*

(d) *Vaillant. t. 2. p. 322.*

(e) *De re diplom. tab. 41. p. 427.*

(f) *Encycloped. t. 4. au mot Diplomatique. p. 1024. Voyez ci-dessus, p. 505. 506.*

Ecriture en petites capitales à bases & sommets.

II. Les Romains avoient sans doute des écritures très-petites, quoiqu'en lettres capitales. C'est ainsi que plusieurs savans entendent encore aujourdui les lettres minuscules, dont parlent quelquefois les anciens. Sans être d'acord avec les modernes sur la non existence des vrais caractères minuscules & cursifs chez les Romains ; on pouroit leur passer que les auteurs latins ont pu quelquefois donner le nom de minuscules à des lettres véritablement majuscules ; mais dans une forme très-petite. C'est ce petit caractère capital qui cons-

V. ESPECE.

ſtitue la cinquième eſpèce d'écriture à baſes & ſommets. Les exemples qu'en préſente notre planche, ne paroiſſent pas tous être pour la grandeur abſolument conformes aux originaux. Les graveurs en auront réduit quelques-uns : mais réduits ou non, nos modèles n'en repréſentent pas moins bien la petite capitale de ceux-ci. D'ailleurs ceux qui ſont tirés des médailles ne ſemblent pas ſuſceptibles de réduction.

Cette v[e].eſpèce d'écriture capitale minuſcule ſe montre dans les neuf exemples ſuivans. 1°. *Lucius (a) Munatius, Lucii filius, Lucii nepos, Lucii Pronepos, Plancus Conſul, cenſor, imperator iterùm, Septemvir epulonum, triumphavit ex Rhetis, ædem Saturni fecit de manubiis, agros diviſit in Italia Beneventi, in Gallia colonias deduxit Lugdunum & Rauricam.* Cette magnifique (1) inſcription du mauſolée de Munatius Plancus eſt antérieure à l'ère chrétienne. On y remarque l'X & la diphtongue conjointe Æ. 2°. *C. Julius Stirax ab epiſ. lat.* Les derniers mots ſignifient *ab epiſtulis latinis.* C'eſt une des (b) inſcriptions des tombeaux apelés *columbaria*, trouvés à Rome près de la porte Capène, & deſtinés à recevoir les urnes cinéraires des oficiers de la maiſon d'Auguſte. Elle nous aprend que C. Jule Stirax étoit ſon Secrétaire pour les lettres latines. 3°. *Titius Auguſti & Auguſtæ libertus : Cytioſorus medicus ocularis hic ſitus eſt.* En françois : Ici repoſent Titius Julius, afranchi de l'empereur Auguſte & de l'impératrice, & Cytioſorus médecin oculiſte. On fait uſage de l'Y grec dans cette épitaphe, tirée du même monument, ainſi que les deux ſuivantes. 4°. *Lucius Valerius Stactus ab epiſtulis græcis.* Voila un ſecond ſecrétaire, pour écrire les lettres grèques de l'empereur. *Epiſtula* pour *epiſtola* ſe trouve dans les inſcriptions & même dans les auteurs pendant bien des ſiècles. 5°. *Caius Julius Claudius Phronimus à Bibliotheca græcâ.* Nous aprenons de cette épitaphe qu'Auguſte, outre ſa bibliothèque de livres latins,

(a) *Antiq. expl. t.v.part.1.pl.113. p. 127.*

(b) *Ibid. pl. xvii.*

(1) Ce monument eſt précieux pour l'hiſtoire des Gaules. En voici la traduction : Lucius Munatius Plancus fils de Lucius, petit-fils de Lucius, arière petit-fils de Lucius, conſul, cenſeur, empereur pour la ſeconde fois, Septemvir ou intendant des feſtins ſacrés a triomphé des Griſons, a bâti de leurs dépouilles un temple à Saturne, a diviſé les fonds de terre à Bénévent en Italie, a mené des colonies dans les Gaules, à Lyon, à Raurica. Cette dernière ville a porté le nom d'*Auguſta*. Elle étoit ſituée aſſez près du lieu, où Baſle eſt aujourd'ui.

en avoit une formée de livres grecs, & dont C. Claudius Phronimus étoit bibliothécaire. 6°. *Ptolomæus Rex.* C'est la légende d'une (*a*) médaille de Ptolomée, fils de Cléopatre, & roi de Mauritanie, mis à mort par la perfidie de Caligula. 7°. *Marcus Plautius Marci filius, Auli nepos, Silvanus, consul, Septemvir Epulonum. Huic senatus triumphalia ornamenta decrevit ob res in Illyrico benè gestas. Lartia Gneii filia uxor. Marcus Plautius Marci filius Urgulanius vixit annos IX.* Cette inscription, (*b*) gravée sur le mausolée des Plautiens, bâti en forme de grande tour, regarde trois persones. L'N est suprimée dans le mot *ornamenta* : dans *decrevit*, le *d* & l'*e* sont conjoints. 8°. *Lucius Septimius Severus, Augustus imperator undecies, Parthicus maximus.* C'est la légende d'une (*c*) médaille d'or de Septime Sévère, proclamé empereur par l'armée, qu'il commandoit, l'an 193. 9°. *Dominus Basiliscus, Pater Patriæ, Augustus—Victoria Auggg. H.* Ces deux abréviations veulent dire : *Victoriâ trium Augustorum octava.* Le Seigneur Basilisque, père de la Patrie, Auguste. Huitième victoire des empereurs (Basilisque, Léon II. & Zénon.) La médaille d'or, qui porte ces légendes, est de Basilisque, proclamé empereur l'an 475. Remarquez dans ce modèle le b minuscule mêlé avec les petites capitales.

L'écriture, plus ou moins carée dans quelques-unes de ses lettres, caractérise la sixième espèce, dont voici les modèles représentés dans la planche XXV. 1°. *Manius Acilius Glabrio Proconsul.—Imperator Caesar Divi filius, Augustus, consul novies.* Ce sont les deux légendes d'une (*d*) médaille célèbre, que Manius Acilius fit fraper, pour congratuler César Auguste des victoires remportées vingt-cinq ans avant l'ère chrétienne. 2°. *Spurinnia filia Eleutheridis.* Une urne de marbre (*e*) porte cette inscription, où l'V commence à se carer par le bas. 3°. *Imperator C. Maximianus, pius, felix, Augustus.* Tels sont les titres, qu'on donne sur une (*f*) médaille d'or, au plus cruel ennemi du culte du vrai Dieu. Du reste cette légende prouve que dès la fin du IIIe. siècle les A & les V carés commençoient à devenir ordinaires. 4°. *Tursinus.* Ce (*g*) nom est empreint au tour de la tête du grand Clovis sur un Tiers de sol d'or,

VI. ESPECE.

(*a*) *Vaillant. t. 1. p. 404.*

(*b*) *Antiq. expl. t. 5. part. 1. pl. CXIV.*

(*c*) *Vaillant t. 1. p. 149.*

(*d*) *Thesaur. Morel. tab. 1. p. 4.*

(*e*) *Antiq. expl. t. 5. 1. part. pl. XXV. p. 58.*

(*f*) *Banduri t. p. 47. n. 2.*

(*g*) *Bouterouë. p. 206.*

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. XI. ARTICLE. II.

dont le revers représente une croix posée sur une anchre. C'est un symbole de l'espérance ferme des Chrétiens, ou plutôt de l'affermissement de la vraie Religion dans les Gaules sous le règne de ce premier roi Chrétien. Dans ce modèle, on voit l'S couchée, qui devint assez ordinaire sur les monoies. 5°. *Aurelianis civitate*. C'est la légende d'une (a) monoie, dans le champ de laquelle il y a un monogramme, que M. Bouteroue n'a pu déchifrer. Nous y découvrons le nom de *Gontram*, roi de Bourgogne & d'Orleans. Le C du mot *civitate* est caré. 6°. *Hludowigus imperator——Camaracus*. Le 9e. denier (b) d'argent de l'empereur Louis le débonaire, monoyé à Cambrai, nous a fourni ce modèle. Nous avons dit ailleurs que le G s'employoit pour le C & le C pour le G. Cette monoie & la suivante en sont une nouvelle preuve. 7°. Le second (c) denier d'argent du même monarque présente cette légende : HLUDOWICUS IN. C'est-à-dire, *imperator*. L'N est là pour l'M. Au revers : XPISTIANA RELIC. M. le Blanc (1) observe que (d) cette inscription » porte des marques de la piété de ce Prince, » qui, suivant l'exemple de son père, avoit ordonné de » mettre sur les monoies un temple, au milieu duquel se» roit élevée une croix & pour légende XPISTIANA » RELICIO, pour *Christiana Religio*. « 8°. *Bernhardus Dei gratiâ Hildensemensis episcopus*. C'est la légende d'un sceau (e) de cire, apliqué au bas d'une charte du XII°. siècle. Il représente un évêque tenant d'une main sa crosse, & de l'autre le livre des évangiles, avec l'inscription : *Bernard par la grace de Dieu évêque d'Hildesheim* en Saxe.

(a) Ibid p. 421.

(b) Le Blanc. p. 100.

(c) Ibidem.

(d) Ibid. p. 101.

(e) Heineccius de Sigillis. p. 58.

VII. ESPECE.

Plusieurs lettres singulières produisent la septième espèce des

(1) Ce savant homme a fait graver, avec la dernière exactitude les lettres, qui sont au revers de la seconde des deux monoies d'or de Louis le débonaire, dont (f) il donne l'explication. Il semble, dit-il, qu'on y pouroit trouver en lettres transposées MUNUS DIVINUM. Cette leçon ne nous paroit pas douteuse. S'il avoit pu comparer cette monoie avec celles d'Angleterre du même tems; il n'auroit eu aucune dificulté à reconoitre dans l'N & l'I raprochés une M. Il ne manque qu'un petit trait courbe de conjonction dans l'I & l'O pour former une f & un d. Il faloit faire atention que l'N suivante portoit l'I, qui la précède, comme lettre conjointe. Ainsi *munus divinum* se trouve parfait, sans recourir, comme a fait M. le Blanc à des transpositions de lettres, dont on peut ordinairement se passer dans des écritures, qui ne sont point purement monogrammatiques.

(f) Traité des monoies. p. 100.

des écritures tranchées par des bases & des sommets simples. Notre planche en donne trois exemples, dont voici le premier, dessiné sur une urne de pierre, trouvée à (a) Brignolles: *Diis Manibus Taetaniae Caii filiae Pacatae*. La forme des A est extraordinaire. Les deux premiers T sont semblables au Γ majuscule des Grecs.

Le second exemple est la légende d'une monoie d'or de Théodebert, roi d'Austrasie, frapée à Mets au VIe. siècle. On lit au (b) revers : *Victoria Theodiberti*, & dans le champ on voit une colone couronnée, sur laquelle il y a une croix surmontée d'un O & terminée en bas par un A avec ce mot *Mettis*. L'E est semblable à un I tranché par le milieu. M. Bouteroue n'a pas pris la peine de lire ce revers. Les deux lettres du haut & du bas de la croix y ont été mises pour l'*alpha* & l'*oméga*, tracés si souvent sur les anciennes épitaphes, pour exprimer le nom de J. C. & qu'on retrouve dans les diplomes & les signatures, surtout des XI. & XIIe. siècles.

Le dernier exemple est l'inscription BENEDICTI PAPE, qu'on lit (c) sur le sceau du pape Benoit III. L'I terminé en crosse & l'A antique, dont la ligne moyenne part du côté gauche, sans ateindre le droit, doivent être remarqués. Ce sceau de plomb, ataché à une bulle donnée le 7. Octobre 855. la première année du pontificat de Benoit III. sufiroit seule, pour anéantir la fable de la Papesse Jeanne, qu'on place sur le saint siège entre Léon IV. mort le 17. Juillet de la même année & Benoit, qui fut presque aussitôt élu Pape. Cette fable a fait beaucoup de bruit dans le monde; surtout depuis le schisme déplorable des Protestans. Les plus sages & les plus éclairés d'entr'eux en ont démontré & reconnu la fausseté. Elle est cependant consignée dans plusieurs histoires, même anciennes. Et l'on viendra nous donner pour règle générale de diplomatique, qu'il faut examiner la vérité (d) des chartes par l'histoire, & que c'est celle-ci, qui *rend témoignage pour ou contre le diplome*! Quand on écrit sur une matière; il faudroit au moins l'avoir étudiée.

Ecriture capitale ordinaire, dont les bases & les

III. Les marbes, les bronzes, les pierres & les autres matières dures nous ofrent des caractères latins, dont les bases

(a) *Suplem. à l'Antiq. expl. t. 5. pl. après la 11e. p. 16.*

(b) *Bouteroue. p. 223.*

(c) *De re diplom. p. 438. tab. 48. Ficeroni I piombi, antichi. p7 c.*

(d) *Encyclop. t. 4. p. 1020. 1023. Voyez notre 1. tom. p. 52. & suiv.*

sommets naissent du corps des lettres.

& les sommets naissent du corps de ces mêmes lettres. Nous en avons formé le VIe. genre des écritures romaines, apartenant à notre première division des capitales sans mélange. Ce genre est subdivisé en douze espèces, que nous alons exposer les unes après les autres, le plus briévement qu'il nous sera possible.

VIe. GENRE.

I^e^. ESPECE.

La première est caractérisée par des lettres, dont les bases & les sommets s'étendent peu, ou vont en pointe plus d'un côté que de l'autre, & dont les montans & les traverses sont coupées à angles obtus. Notre planche n'en fournit que cinq exemples. 1°. *Publii Cornelii Aceraei*. Les caractères de cette inscription sont gravés en relief sur un ancien sceau de bronze, publié par (*a*) M. Muratori. 2°. XPE, c'est-à-dire, *Christe, adjuva Hlotarium Augustum*. C'est la légende d'un sceau en cire, apliqué au bas d'un diplome authentique (*b*) de l'empereur Lothaire I. l'an 835. 3°. *Sanctus Petrus*. Cette inscription (*c*) règne au tour de l'image de S. Pierre, sur le sceau (1) de la ville d'Antioche. 4°. *M. Semp. Prisci*. Ces mots en caractères saillans, sur un (*d*) sceau de cuivre, signifient que Marcus Sempronius Priscus s'en servoit, soit pour aposer son nom sur le papier, soit pour l'imprimer sur des tablettes, enduites de craie ou de cire. Remarquez la figure des points, qui séparent les mots. Les uns croient que ce sont des cœurs, les autres jugent que ce sont des feuilles d'arbres ou de plantes. 5°. *Theodori Papae*. C'est l'inscription d'un sceau ou bulle (*e*) de plomb du pape Théodore I. qui monta sur le saint siège l'an 642.

IIe. ESPECE.

Les bases & les sommets des lettres de la seconde espèce, ne sont ni trop aigus, ni trop obtus, comme il paroit par les modèles suivans. 1°. *Eburovi—Aulerco*. Une monoie (*f*) gauloise, fabriquée par les peuples d'Evreux, donne cette (2) légende. 2°. *Durnaco* est la légende (*g*) d'une autre

(*a*) *Antiquit. ital. t. 3. col. 119.*

(*b*) *Ibid. col. 94.*

(*c*) *Ibid. col. 130.*

(*d*) *Ibid. col. 120.*

(*e*) *Ficoroni I piombi antichi. part. 1. p. 69.*

(*f*) *Bouterouë. p. 41.*

(*g*) *Ibid. p. 44.*

(1) Ce sceau fut aparemment fait; lorsque sur la fin du XIe. siècle, cette ville de Syrie délivrée des Sarazins, passa sous l'obéissance de Bœmond, prince norman, & de ses successeurs.

(2) Cette pièce de cuivre représente d'un côté un coursier, au-dessous duquel paroit une constellation. On lit au-dessus, *Aulerco*, qui semble être au datif. Il y a un sanglier de l'autre côté, sous lequel on voit un demi cercle, que M. Bouterouë apelle *demie rondache*. On lit au-dessus *Eburovi*, qui est un nominatif. Au lieu de faire dire à cette légende *Eburovi Aulerci*, les peuples d'Evreux nommés Aulerques, ne semble-t-elle pas

monoie d'argent gauloise, que nous conjecturons avoir été frapée à Tournai. Le changement du T en D & de l'O en U n'est point rare chez les anciens. 3°. *Durnacus* est le même nom empreint sur une autre (a) monoie de même espèce. 4°. *Tiberio Caesare Augusto, Jovi optummo maxsumo. Nautae. Parisiaci. publicè. posierunt. Eurises', Senani, Veilo....* C'est-à-dire : sous l'empire de Tibère César Auguste, les marchands du païs de Paris, faisant commerce par eau, ont consacré avec solennité ce monument à Jupiter très-bon, très-grand ; conjointement avec les navigateurs ou marchands des pais d'Evreux, de Sens & de Rouen. Cette fameuse inscription (1) du premier & du plus considérable

(a) Ibid. p. 45.

signifier, par ces mots *Aulerco Eburovi*, que les peuples d'Evreux ont fait batre cette monoie en l'honneur d'Aulercus, qui aura été quelque divinité gauloise, honorée dans le païs, ou quelque chef ou prince de la nation ?

(1) Nous l'avons fait dessiner sur l'antique même, qu'on garde au cabinet de l'académie royale des Inscriptions. Il est singulier que tous ceux qui ont voulu expliquer ce monument gaulois, se vantent de l'avoir fait tirer avec la plus scrupuleuse exactitude. Cependant toutes les estampes qu'on en a fait graver, diférent entr'elles. Il est encore plus étonant que nos antiquaires n'aient pu s'acorder sur la manière de lire les sept lignes, que nous donnons dans notre planche. Les uns y ont vu au mot *Optummo* une écriture boustrophedone. Les autres ont remarqué l'W dans *Veilo*, qui n'y fut jamais. Nous avions cru voir un point après l'V, qui commence ce demi mot, & nous l'avons fait représenter. Mais après un second examen ; nous n'avons aperçu qu'un enfoncement fait par les instrumens des ouvriers, qui ont déterré le bas relièf. Les cinq premières lignes, qu'on lit sur un côté de cette masse de pierre carée, ne soufrent plus aujourdui de dificulté. Le mot *Posierunt* ne doit point surprendre. Les anciens disoient *posi* pour *posui*. Mais les mots *Eurises, Senani, Veilo...* gravés sur les autres côtés de la même pierre font encore de la peine. MM. Baudelot, de Mautour, de Leibnits, Eckhart, D. Lobineau & D. Jaque Martin, ont prodigué l'esprit & l'érudition pour expliquer ces trois mots, sans qu'on sache encore au juste leur véritable signification. Qu'il nous soit donc permis d'insister sur l'explication toute simple que nous en donnons dans le texte. 1°. Ces mots. *Eurises, Senani, Veilo...* font gravés sur la même pierre, où on lit que les marchands, ou navigateurs du Parisis, ont dédié solennellement un autel à Jupiter : Il est donc naturel de penser que ces noms désignent leurs corespondans, marchands ou navigateurs les plus voisins, qui se seront trouvés à cette fête. 2°. Il faut se souvenir, qu'il s'agit ici d'un monument celtique. Il ne répugne pas, qu'on y ait employé des mots usités parmi les marchands, & qui n'étoient pas encore bien latinisés. Ceci suposé ; on voit au premier coup d'œil dans *Eurises* des habitans du païs d'Evreux, arrosé par la rivière d'Eure. *Eurises* ne semble-t-il pas l'abregé d'*Eburovices* ? Le mot celtique *Senani* ne difère de *Senones* que par l'*a* & la terminaison. Il peut donc bien signifier les peuples, ou les marchands de Sens & des environs. » Pour *Veilo*, » dit (b) Jaque Martin, c'est le nom que » les Gaulois donnoient au gui de chêne. « Soit : mais c'est aussi une partie du mot *Veilocasses*. Notre auteur a tort de prendre *Veilo* pour un mot parfait, indépendamment des lettres contigues & presque entièrement éfacées, qui suivent. Si l'on

(b) *La Religion des Gaulois*. t. 2. p. 65.

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. XI. ARTICLE. II.

des bas reliefs gaulois, trouvés à Notre-Dame de Paris en 1711. a donné beaucoup d'exercice aux plus savans antiquaires de ce siècle. 5°. *Ecce vicit Leo de tribu Juda, radix David*: Voici le lion de la tribu de Juda, le rejetton de David, qui a vaincu. Ces paroles de l'Apocalypse (a) sont gravées au tour d'un léopard ou d'un lion léopardé au champ de geules, sur une pierre, qui couvroit le tombeau (b) d'un jeune enfant, nommé Robert, qu'on croit fils de Richard I. surnommé sans peur, duc de Normandie. L'épitaphe d'où nous avons tiré ce modèle, fut découverte en 1711. sous les ruines d'une chapelle de la célèbre abbaïe de Fécam. Elle nous aprend, que le jeune prince mourut peu de tems après avoir reçu le saint Baptême. *Qui cum susceptus esset de sacro fonte, indutus vestibus in albis suis perrexit ad Dominum.* Mais ce qui revient plus à notre objet; c'est que ce monument du xe. siècle prouve que les beaux caractères romains étoient alors en usage en France, & dans la Normandie. 6°. *Willelmus, Deo rectore, Rex Scottorum.* C'est la légende (c) du sceau pendant de Guillaume, roi d'Ecosse, l'an 1165. Ce prince est surnommé le *lion*, à cause de la grandeur d'ame & du courage, qu'il fit paroitre dans sa bonne & mauvaise fortune.

(a) Cap. 5. v. 5.

(b) Hist. de l'Acad. des Inscrip. t. 3. p. 276.

(c) Selectus dipl. Scotiæ thesaur. tab. XXVIII.

III. ESPECE.

Une écriture plus ou moins carée, à pointes, qui s'échapent des deux côtés, distingue la troisième espèce, dont notre planche fournit les sept exemples suivans. 1°. *Julia pia felix augusta, mater Augustorum, mater Senatûs, mater Patriæ. Senatus consultò.* Telle est la légende d'une médaille du Cabinet de l'abbaïe de S. Germain des Prés. Elle est de Julia Domna, mère des empereurs Géta & Caracalla. Car cette princesse, selon le (d) P. Jobert Jésuite, est la seule de toutes les femmes, qui ait osé s'apeler *pia, felix, augusta*; les Romains n'ayant pas cédé aux Dames si libéralement que nous la qualité de *sexe dévot*. « 2°. *Julia Mamaea Augusta – Venus victrix. Senatus consultò.* Les deux côtés d'une médaille du même Cabinet nous ont donné

(d) La science des médailles. t. 1. p. 254.

suplée *casses*, on aura le nom des habitans du Véxin & des environs de la ville de Rouen, apellée *Veliocassium civitas.* Du reste nous ne donnons tout ceci que comme conjectures. Le public décidera, si nous avons été plus heureux que les savans, qui nous ont frayé le chemin.

ce modèle d'écriture. Le Sénat fit fraper cette médaille en l'honneur de Julia Mamæa, mère de l'empereur Aléxandre. 3°. *Imperator Marcus Julius Philippus Augustus. Æternitas Augusti.* La médaille, qui donne cette légende est encore du Cabinet de S. Germain des Prés. Elle fut frapée par ordre du Sénat à la gloire de l'empereur Philippe, qui ne régna que cinq ans & quelques mois. On croit avec beauçoup de fondement, que c'est le premier empereur, qui ait fait profession de la Religion chrétienne. Remarquez dans ce modèle la forme du T, de l'R, de l'N, & l'abréviation *Augg.* qui devroit signifier un pluriel comme dans les autres médailles, & qui ne marque dans celle-ci, que le singulier. 4°. *Dominus Honorius Augustus*, est la légende (*a*) d'une monoie de bronze, carée, & représentant la figure de l'empereur Honorius. 5°. *Carlus imperator* : autre légende d'un denier d'argent, atribué (*b*) à l'empereur Charlemagne. 6°. *Hludovicus* (*c*) est empreint sur une monoie de Louis empereur, fils de Louis le débonaire. 7°. *Otto imperator Augustus.* Le grand sceau d'Otton II. empereur d'Allemagne, nous a donné ce modèle. Ce sceau rond est (*d*) apliqué au bas d'un diplome original, acordé à l'abbaïe de S. Emmeran de Ratisbone, & daté de l'an 983. de l'Incarnation de notre Seigneur. 8°. *Sigillum Henrici comitis Northumberlandie.* C'est l'inscription du sceau pendant (*e*) de Henri, comte de Northumberland, fils de David I. qui monta sur le trône d'Ecosse l'an 1124. L'*e* simple tient ici lieu de la disphtongue æ. Nous en avons vu des exemples dès les premiers tems.

(*a*) *Bouterone. p.* 130.

(*b*) *Le Blanc. p.* 92.

(*c*) *Ibid. p.* 108.

(*d*) *Chronic. Godvvic. p.* 194.

(*e*) *Selectus dipl. Scotiæ thesaur. tab. XX.*

IV. ESPECE.

Les lettres, dont les bases sont patées en grife, ou à doubles points, tendant à se réunir, constituent la quatrième espèce. Nous en donnons six exemples dans notre planche. Voici les médailles & les sceaux, qui nous les ont fournis. 1°. Une médaille du Cabinet de S. Germain des Prés a d'un côté, *Antonia Augusta*, & de l'autre, *Tiberius Claudius Caesar Augustus, Pontifex maximus tribunitia potestate, Imperator, Pater Patriae. Senatûs consultò.* 2°. Autre légende d'une médaille de Néron : *Imperator Nero Caesar Augustus, Pontifex maximus tribunitia potestate, Pater Patriae. Senatûs consultò.* 3°. Sur une médaille de

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. XI. ARTICLE. II.

Maximin nous lisons : *Imperator Maximinus pius Augustus. Salus Augusti.* 4°. Une autre médaille de Balbin a d'un côté cette légende : *Imperator Caesar Decimus Caelius Balbinus Augustus :* au revers, *Fides mutua Augustorum.* Balbin & Maxime ayant été élus empereurs l'an 237. par le Sénat ; furent massacrés par les Prétoriens peu de tems après. Ces trois dernières médailles sont entre nos mains en original. L'écriture en est toutafait singulière & d'un mauvais goût. Cependant à commencer au tems d'Auguste, nous trouvons dans Vaillant de l'édition de Rome beaucoup de médaillons en ce caractère. 5°. Le sceau de plomb de Pascal II. pendant (*a*) à une bulle, donnée l'an de notre Seigneur 1103. porte cette inscription : *Paschalis Papa secundus.* 6°. On lit sur le sceau (*b*) de l'Hopital du S. Esprit à Florence : *S. Fraternitas. Hospitali. S. Spiritus. de Flores.* Ce sceau nous paroit plus ancien que le rétablissement des signatures (*c*) manuelles. La première S est tranchée dans l'original. Dans le dernier mot l'S est mise pour le T, & l'N est suprimée. Cette inscription se lit ainsi : *Signat* ou *sigillat Fraternitas Hospitalis sancti Spiritus de Florentia.*

(*a*) *De re diplom. p.* 447.

(*b*) *Manni osservazioni sopra il sigil. t.* 6. *p.* 102.

(*c*) *Voyez ci-dessus. p.* 435.

V. ESPECE.

L'écriture de la cinquième espèce est un peu maigre & commence à devenir carée. La cature, dont il s'agit, tombe sur les angles de quelques lettres comme A, M, N, V ; mais rarement afecte-t-elle même toutes ces lettres, d'une manière constante. Le suplément à l'Antiquité expliquée nous a fourni (*d*) trois modèles de cette écriture. Ce sont les inscriptions d'autant (1) de sceaux parallellogrammes. » Ils » servoient, dit D. Bernard de Montfaucon, à sceller ces » grands vases de terre cuite, qu'on employoit anciennement » au lieu de tonneaux, pour conserver le vin & les autres

(*d*) *Tom.* 3. *pl.* 65. *p.* 173.

(1) Les anciens Romains ne se servoient pas seulement de leurs anneaux pour sceller ; ils faisoient encore graver leurs noms tantôt en creux, tantôt en bosse sur des lames & des plaques de cuivre & d'autres métaux. Ces espèces de sceaux leur servoient quelquefois à imprimer leurs noms avec de l'encre au bas des actes, qu'ils faisoient dresser, ou sans encre sur la cire, la craie & les autres matières susceptibles d'impression. » Il y a sujet de s'étonner, dit un (*e*) savant du dernier siècle, que les Romains, qui étoient si spirituels & si industrieux, ayant l'usage de semblables cachets, n'ayent point trouvé l'invention de l'imprimerie. « C'étoit un secret que Dieu reservoit aux nations, qui ont détruit l'empire romain, & à un siècle d'ignorance, au moins dans ses commencemens.

(*e*) *Le P. du Moulinet Cabinet de Ste Geneviève. p.* 25.

» liqueurs, & pour marquer aussi les charges & les ballots » de marchandises. » Le premier sceau porte cette inscription : *M. Valeri Cerdonis*. C'est le sceau de Marcus Valerius Cerdo. Le second est chargé de ces caractères : *Q. Matici Paterni*. C'est-à-dire : le sceau de Quintus Maticus Paternus. Le troisième est fort remarquable. Il a pour inscription : *Felix. Chors. Prima*. C'est le sceau de la première cohorte, apellée *Felix* ou l'heureuse. *Chors* pour *cohors* se trouve souvent dans les inscriptions.

VI. ESPECE.

La sixième espèce est composée de caractères, dont les bases & les sommets étendent des pointes aigues des deux côtés. En voici le premier modèle : D. (a) M. CLAUD. VICTORI. EQ. SING. DN. VIX. ANN. XXVII. MIL. AN. VII. M. AUR. URSINUS. CA. HERES. AMICO B. M. P. *Diis* (1) *Manibus. Claudio Victori, Equiti* (2) *singulari Domini nostri. Vixit annos viginti septem, militavit annos septem. Marcus Aurelius Ursinus*, (3) *carissimus heres, amico benè merenti posuit*. Remarquez dans cette inscription sépulchrale les points à triple pointe, pour séparer les mots. On en voit un même à la fin d'une ligne ; quoique dans l'original le mot soit achevé. Il y a des inscriptions, dont les mots sont séparés par des virgules, au lieu de points.

(a) Antiquit. expl. t. 5. part. 1. pl. 70. p. 89.

Le second exemple est une épitaphe, dont le sens est obscur. D. de Montfaucon la (b) publiée, sans la lire & sans l'expliquer. Nous la lisons & l'expliquons ainsi : *Diis Manibus. Titus Aurelius summus eques singularis Augusti, Claudio Viruno, natione Norico, (Vixit annos viginti septem : militavit annos novem,) Posuit. Aelius Severus heres amico optimo fecit.* Aux Dieux Manes. Titus Aurelius, chef de la troupe des cavaliers de l'empereur, surnommés *Singuliers*, a posé ce monument en l'honneur

(b) Diar. italic. p. 115.

(1) C'est-à-dire : Aux Dieux manes. A Claude Victor, cavalier de l'empereur, de la troupe d'élite ou des *Singuliers*. Il a vécu vingt-sept ans, dont il en a passé sept à porter les armes. Marc Aurèle Ursin son très cher héritier lui a érigé ce monument. C'est un honneur qui lui étoit bien dû.

(2) On apeloit *equites singulares* une troupe de cavaliers romains, qui combatoient à la gauche de l'empereur ; au lieu que les Prétoriens combatoient à sa droite.

(3) Nous expliquons ainsi C A. que D. Bernard a laissés en soufrance. En suposant que le C est un e oncial ou rond, dont la traverse aura été oubliée ou éfacée ; il faudroit lire, *ex asse heres* : ce qui feroit un très-bon sens.

de Claude Virunus, Norique de naissance, qui a vécu vingt-sept ans, & en a passé neuf dans le service militaire. Ælius Sévère son héritier a fait cette épitaphe en mémoire de son ami, qui a mérité cet honneur.

VII. ESPECE.

L'écriture de la septième espèce est formée de lettres à bases & sommets rustiquement naissans. Nous n'en donnons qu'un modèle, dessiné sur une pierre du Cabinet de l'Académie royale des Inscriptions & Belles-Lettres. Voici l'inscription, dont les caractères sont réduits d'un tiers : *Diis Manibus. Pedia Epictesis Placido Caesaris ex statione quadragesima Galliarum fecit & sibi & suis, libertis libertabusque posterisque eorum.* Aux Dieux Manes. Pedia Epictesis a fait faire ce tombeau pour Placide, soldat du quarantième corps des troupes de l'empereur dans les Gaules, pour elle-même & les siens, pour ses afranchis & ses afranchies & leur postérité.

VIII. ESPECE.

La huitième espèce renferme quatre modèles d'écriture carée ordinaire, dont les lettres n'excèdent ni dans leurs bases, ni dans leurs sommets. 1°. Une médaille du Cabinet de l'abbaïe de S. Germain des Prés nous donne d'un côté : *Divus Antoninus*, & de l'autre, *consecratio. S.C.* Ces deux sigles signifient, *Senatûs consultò.* 2°. Une autre du même Cabinet porte : *Imperator Caesar Publius Helvius Pertinax Augustus — Diis custodibus. Senatûs consultò.* 3°. Nous avons en original une médaille, dont la légende est telle : IMP C M CASS LAT POSTUMUS P F AUG : c'est-à-dire : *Imperator Caius Marcus Cassius Latienus Postumus pius felix Augustus.* Ce Postumus ou Postumius, gaulois, & homme d'une grande valeur, s'étant soulevé contre Gallien vers l'an 260. se fit déclarer empereur, & fut apellé le restaurateur des Gaules. 4°. Sur une monoie anglo-saxone, publiée par (a) le chevalier Fountaine, on lit d'un côté *Plegmund archiep.* & de l'autre *Eicmund mo.* C'est-à-dire : *Plegmundus archiepicopus. Eicmund monetarius.* Plegmond fut élu archevêque de Cantorberi l'an 890. Son église jouissoit dès-lors du droit de batre monoie.

IX. ESPECE.

Une écriture haute, longue & carée dans plusieurs de ses lettres, constitue la neuvième espèce. En voici un exemple, tiré de l'Antiquité (b) expliquée : *Sab. Aureliani.* C'est l'inscription d'un cachet parallellogramme, destiné à marquer le

(a) *Numis. anglosax. tab. ix.*

(b) *Tom. 3. part. 2. pl. 137.*

les marchandises & les grands vases de terre cuite, où les anciens gardoient leurs liqueurs.

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. XI. ARTICLE. II.

X^e. ESPECE.

La dixième espèce est d'une écriture carée, à bases & sommets souvent aigus, avec des A portant leurs traverses obliques. En voici les modèles représentés dans notre planche, où les chifres sont dérangés, par l'omission du premier numero. 1°. Le mot PAPAE est empreint sur le revers d'une bulle (1) de plomb, qui (*a*) porte le nom d'Etienne. Il est dificile de déterminer précisément, auquel des Papes de ce nom apartient ce sceau. Cependant, si l'on en examine bien les caractères; on le donnera à un des trois Etiennes, qui montèrent sur le S. siège, après le milieu du VIIIe. siècle. 2°. PAPAE paroit (*b*) sur le revers d'un sceau de plomb, portant le nom de Marin. M. Muratori croit, que c'est Marin I. élu en 882. 3°. Le même mot PAPAE sert (*c*) d'inscription au revers d'une bulle de plomb, sur laquelle on lit en lettres monogrammatiques, *Joannes*. Il y a toute aparence que c'est Jean IX. moine Bénédictin, qui succéda à Théodore en 898. 4°. LEONIS PAPAE est la légende d'un sceau de plomb, publié (*d*) par M. Ficoroni. La ressemblance des A avec ceux du modèle précédent, nous autorise à l'adjuger au pape Léon V. qui fut ordonné à la place de Benoit IV. l'an 903. 5°. La même inscription, LEONIS PAPAE, paroit (*e*) sur un autre sceau de même métal. Les caractères plus récens semblent anoncer le pape Léon VIII. placé sur le S. siège en 963. 6°. PAPAE se lit au (*f*) revers d'une

(*a*) *Murator. Antiq. ital. t. 3. col. 132. n. VIII.*

(*b*) *Ibid. col. 131. n. IX.*

(*c*) *Ibid. col. 131. n. X.*

(*d*) *I piombi antichi part. 1. p. 69. n. 1.*

(*e*) *Ibid. n. 3.*

(*f*) *Ibid. p. 70. n. 2.*

(1) M. Muratori (*g*) observe judicieusement, que les bulles de plomb des papes sont plus anciennes, que ne l'ont pensé plusieurs savans. En général ces sceaux de plomb sont d'un age fort reculé. Celui de Marc Aurèle & de Lucius Verus, est » percé (*h*) du haut en bas, pour y passer la cordelette, qui reçoit la bulle » atachée aux diplomes des empereurs. » Cette bulle de plomb est antique au » jugement de tous les habiles, & prouve que cet usage des bulles est plus ancien que plusieurs ne croient. Les visages de Marc Aurèle & de L. Verus, » l'un d'un côté & l'autre de l'autre, y » sont d'abord reconnoissables & de bon » goût. « On ne sait pas précisément en quel tems on a commencé à mettre des bulles aux actes publics. Heineccius (i) en aporte une de Galla Placidia, fille du grand Théodose, & sœur des empereurs Arcade & Honorius. Le docte Aleman soupçonne que cette pièce de plomb est plutôt (k) une médaille qu'un sceau. Mais le P. du Moulinet (*l*) lève ce scrupule; lorsqu'il assure qu'*il y a un trou au travers dans l'épaisseur, par où on passoit un lacs, qui retenoit ce sceau.* M. Ficoroni (*m*) a publié deux autres bulles de plomb, l'une du Pape *Deus dedit*, qui commença à gouverner l'Eglise romaine en 614. & l'autre de Vitalien, qui monta sur le S. Siège l'an 657.

(*g*) *Antiq. ital. t. 3. col. 129.*

(*h*) *Antiquité expliq. t. 3. 2. part. p. 230.*

(*i*) *De Sigillis. tab. 1. n. 1.*

(*k*) *Ibid. part. 1. cap. 5. p. 43.*

(*l*) *Le Cabinet de Ste Geneviève. p. 89.*

(*m*) *I piombi antichi. p. 71. pl. 23. p. 73. pl. 24.*

bulle de plomb d'un Pape Jean. On peut croire avec beaucoup de vraisemblance, que c'est Jean XIII. qui fut inthronisé l'an 965. 7°. Sur une autre bulle (*a*) de plomb, portant le nom de Benoit, on trouve PAPAE. Les caractères semblent indiquer Benoit VIII., qui fut élévé sur le S. Siège l'an 1012. Au revers d'une médaille (*b*) de plomb, représentant la sainte Vierge avec l'enfant JESUS, paroit un chifre ou plutôt une écriture monogrammatique, fort dificile à lire. M. Ficoroni y trouve cette prière : *Beate Paule Apostole adjuva.* 9°. MOCONTIA est écrit pour *Moguntia* sur le revers d'une monoie de (*c*) Charlemagne, fabriquée à Mayence.

(*a*) *Ibid. n.* 4.

(*b*) *Ibid. p.* 30.

(*c*) *Le Blanc. p.* 88. *n.* 8.

XIe. ESPECE.

Plusieurs lettres de l'onzième espèce ont des jambages pleins & massifs, qui ne se touchent que par une pointe interne, qui y laisse un espace vuide. Le premier modèle de cette écriture singulière, est LUDOWICUS, gravé (*d*) sur une monoie de Louis le débonaire. Le second est, PAPAE, marqué (*e*) sur une bulle de plomb, portant le nom de Jean, dans le champ de la pièce. C'est probablement Jean VIII. qui couronna empereur Charle le chauve le jour de Noel l'an 875. Le troisième modèle est le même mot PAPAE, imprimé sur le revers d'un sceau de (*f*) plomb, qui porte aussi le nom de Jean, écrit en cercle, autour d'une rosette. Le raport des caractères avec la bulle précédente, nous porte à croire, que celle dont il s'agit ici, apartient à Jean X. qui marcha à la tête d'une armée contre les Sarazins & les défit en 916. Le quatrième modèle est *Manna monetarius*, empreint sur (*g*) une monoie anglosaxone du règne de S. Edmond, roi des Anglois orientaux, & qui soufrit le martyre l'an 946. Dans ces deux mots, l'M & l'N prennent la forme de l'H. Le cinquième modèle est la légende du revers (*h*) d'une monoie de Harolde, dernier roi anglosaxon, à qui Guillaume le bâtard, duc de Normandie, enleva la couronne & la vie l'an 1066. M. Fountaine rend ainsi cette inscription : BRUNNSTAN ON THEOTF. Il faloit lire : *Brunusta monetarius de Otford.* Il est surprenant que le docte Anglois ait constamment lu ON aux monoies de Harolde & autres semblables ; sans s'apercevoir que c'est l'abréviation de *monetarius.*

(*d*) *Le Blanc. p.* 102. *b. n.* 36.

(*e*) *Ficoroni ibid. p.* 70. *n.* 1.

(*f*) *Ibid. n.* 5.

(*g*) *Fountaine tab.* V. *Eadmond. n.* 12.

(*h*) *Ibid. t.* VIII. *Harold. n.* 8.

XII. ESPECE.

La dernière espèce est composée de lettres à bases & sommets en partie tranchés, & en partie naissans du corps de ces lettres. En voici un exemple dessiné sur un denier d'argent de Raoul, ou Rodolfe, qui fut élu par les factieux, & sacré roi de France à S. Médard de Soissons l'an 923. par Vautier archevêque de Sens. On lit d'un côté RODFS REX ; c'est-à-dire *Rodulfus rex* : & au revers LINCN CUTS. C'est en abregé, *Lingonum civitas*. M. le (*a*) Blanc a lu (1) *inclitus*, suposant sans nécessité des lettres transposées.

(*a*) *Traité des monoies. p.* 145. 4.

Ecriture à triangles, coins, & angles saillans & rentrans.

III. Les écritures lapidaires & métalliques sont souvent formées de lettres triangulaires, ou aprochant de cette figure. Nous les voyons terminées par des triangles, des coins, & des angles saillans ou rentrans, soit au dedans, soit au dehors. Ces formes accidentelles sont assez sensibles, pour fonder un septième genre d'écriture capitale. Il ne renferme dans notre planche XXV. que six espèces, qu'il faut décrire ici les unes après les autres.

VII. GENRE.

I^e. ESPECE.

La première est carée, à angles rentrans, à coupe oblique. Nous en trouvons le premier modèle sur une (*b*) bulle de plomb, qui présente d'un côté le nom SERGI, & de l'autre PAPAE. Selon M. Muratori, on peut raporter ce sceau papal à Serge II. ou III. La grossièreté des caractères semble indiquer ce dernier, qui par la faction du marquis Adalbert s'empara du S. Siège l'an 904. & aprouva la procédure d'Etienne VI. contre Formose. Le second modèle est l'inscription, JOHANNIS PAPAE, empreinte sur une bulle de (*c*) plomb. Elle nous semble apartenir à Jean XII. qui s'empara du S. Siège l'an 956. n'étant agé que de dix-huit ans. C'est, à ce qu'on prétend, le premier pape, qui ait changé de nom à son ordination. Le troisième modèle est la légende d'un sceau de (*d*) plomb, dont un côté donne PASCHALIS, & l'autre PAPAE. M. Muratori croit qu'il s'agit ici de Pascal II. d'abord

(*b*) *Antiquit. ital. col.* 132. *n.* VI.

(*c*) *Ibid. col.* 134. *n.* XII.

(*d*) *Ibid. n.* XIV.

(1) On reproche à cet habile homme d'avoir encore mal expliqué (*e*) la 43e. pièce de ses monétaires. La figure d'une prétendue Victoire chrétienne assise a déterminé M. Eckhart (*f*) à donner cette monoie au roi Clotaire II. qui régna d'abord dans la Neustrie, & fut victorieux de Sigebert sans combatre. Au tour de cette victoire ce savant auteur lit *Redomis*, au lieu de *Rodomis*. Rouen. MM. le Blanc & Bouteroue ont lu *Redonis*. Ce n'est, dit-on, que sous la seconde race de nos rois, qu'on voit sur les monoies *Hredonis civitas*, Rennes en Brétagne. On trouvera cependant au dernier tome de la nouvelle Histoire de Brétagne, des monoies frapées dans cette ville dès le commencement de la première race.

(*e*) *Le Blanc. p.* 58. *d.*

(*f*) *Commentar. de reb. Franc. Orient. t.* 1. *p.* 195.

II. PARTIE. Sect. III. Chap. XI. Article. II.

moine de Cluni, & ensuite élu pape d'un consentement unanime l'an 1099. Mais la bulle de plomb de ce pape, publiée par (*a*) D. Mabillon, est d'un caractère si diférent; que nous ne balançons pas à donner au pape Pascal I. celle qui nous sert ici de modèle. Ce pontife romain couronna à Rome en 823. Lothaire, que Louis le débonaire avoit envoyé en Italie, pour rendre la justice. Le quatrième modèle est l'inscription, *Damiani notari*, pour *notarii*. Elle paroit sur un sceau de plomb, dont le revers représente un aigle. M. Ficoroni (*b*) croit avec raison que *Damien* étoit un de ces notaires impériaux, qui commencèrent à être en vogue au XIIe. siècle. Le cinquième modèle est la légende d'une monoie d'or de Louis VII. frapée à Bourges: *Ludovicus Rix. Urbs Biturica*. Sur les monoies, *Rix* se trouve fréquemment pour *Rex*. C'est ici une des premières, où l'on trouve le nom d'*urbs* au lieu de *civitas*, donné à des villes archiépiscopales.

(*a*) *De re diplom.* p. 447.

(*b*) *I piombi antichi.* p. 52. *tab.* XV. n. 2.

IIe. ESPECE.

La seconde espèce est munie de quelques bases ou sommets solides ou aplatis, distingués du corps des lettres. Notre planche en représente six modèles. 1°. Sitric. Cunyng. A. Ascoly monetar. C'est-à-dire: *Sitric Cuning.* ou *rex Anglorum. Ascoly monetarius.* C'est la légende (*c*) d'une monoie anglosaxone de Sitric, roi de Northumberland, en 914. 2°. Papae. Ce mot, dont les A sont si remarquables, paroit sur le revers (*d*) d'une bulle de plomb du pape Nicolas I. élevé sur le siège apostolique l'an 858. 3°. *Aurelianis civitas.* C'est la légende d'une monoie (*e*) de Philippe I. frapée dans la ville d'Orléans. 4°. La répétition des mots *Aurelianis civitas*, en caractères un peu diférens, se trouve sur une autre monoie (*f*) du même roi de France. 5°. *Stampis castellum*, est (*g*) encore la légende d'une monoie, frapée à Etampes sous le même (1) règne.

(*c*) Fontaine tab. IX. *Sitric.* n. 2. p. 168.

(*d*) *De re diplom.* p. 441. *Heineccius de Sigil. tab.* 5.

(*e*) Le Blanc. p. 156. n. 9.

(*f*) *Ibid.* n. 11.

(*g*) *Ibid.* n. 13.

(1) Ces trois monoies de la seconde colone de M. le Blanc p. 157. ont fort embarassé cet habile déchifreur. Sur les côtés, où paroit le nom du roi, il y a des lettres transposées & entremêlées, dont on a de la peine à former un sens. Sur la neuvième, outre l'X, qui est sans doute la lettre initiale de *Xristus*, nous lisons, *Philippus Rex Dei gratia.* M. le Blanc n'a point lû l'onzième. Elle porte: *Dei dextra sit benedicta.* Sur la 13e. nous lisons: *Philippus rex Dei gratia.* Notre savant antiquaire (*h*) avoue, qu'il n'a pu deviner la signification de deux A, qui sont dans les angles de la croix. Ces deux caractères joints aux branches de la croix, qui renferment le Γ & deux L. forment le mot Gallia.

(*g*) Le Blanc. p. 158.

6°. *Aurelianis civitas*, en caractères assez semblables à ceux des monoies précédentes, se trouvant (*a*) sur un denier qui porte le nom de Louis; on doit plutôt l'attribuer à Louis VI. qu'à Louis VII. La plus ancienne monoie sur laquelle on voit des fleurs de lys, est celle que (*b*) M. le Blanc atribue à l'un ou à l'autre de ces deux Princes.

(*a*) *Ibid. p.* 164. *n.* 10.
(*b*) *Ibid. n.* 1.

IIIe. ESPEECE.

La troisième espèce est à triangles unis & traverses détachées d'un air barbare, à bases & sommets solides & désunis dans quelques lettres. Nous en avons fait graver quatre exemples. 1. *Bernea monetarius*. 2. *Beagita monetarius*. Le chevalier Fountaine a lu *Beagna*. 3. *Ethelul monetarius*. 4. *Diarylf monetarius*. Ces modèles sont (*c*) tirés des monoies 12. 13. 20. 21. de Burgrede ou Burhède, roi des Merciens en Angleterre, l'an 852.

(*c*) *Fount. tab.* 3.

IVe. ESPECE.

La quatrième espèce à traverses & jambages triangulaires ou presque triangulaires, est féconde en modèles. 1°. *Sabbati dulcis anima, pete & roga pro fratres & sodales tuos*. Ame de Sabbatius pleine de douceur, demandez & priez pour vos frères & vos compagnons. C'est ici une ancienne (*d*) épitaphe, trouvée à Rome, dans le cimetière des SS. Gordien & Epimaque. On y voit l'usage de se recommander aux prières des Bienheureux, & d'invoquer surtout ceux qui ont soufert pour J. C. Au lieu de *fratribus & sodalibus*, on y lit *fratres & sodales tuos*. Les anciennes inscriptions fourmillent de pareils solécismes. On ne peut trop le remarquer, pour confondre ces demi savans, qui méprisent les chartes & les diplomes, dès qu'ils y voient des fautes contre la Grammaire. 2°. IMP. C. GAL. VAL. MAXIMIANUS P. F. AUG. — GENIO IMPERATORIS. — E R P. — H L B. Les deux côtés d'une médaille du Cabinet de S. Germain des Prés donnent cette légende, que nous expliquons ainsi : *Imperator Caius Galerius Valerius Maximianus Pius Felix Augustus* — *Genio* — *imperatoris*. — *Erario publico*. — *Heliopoli. moneta secunda*. Les sigles E R P. & H L B. soufrent (1) dificulté. 3°. *Framric monetarius* est la (*e*) légende d'une monoie de

(*d*) *Buonaruoti osservazioni. tab. xxiv. p.* 167.

(*e*) *Fount. tab.* 3. *n.* 5.

(1) On pouroit également faire dire aux trois premières lettres, *Eroganda pecuniæ*, & aux trois dernières, *Heliopoleos Legioni secunda*. Pour fixer la signification de ces six caractères ; il faudroit faire des recherches, qui nous écarteroient trop de notre principal objet.

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. XI. ARTICLE II.

Burhède, roi de Mercie. 4°. *Tinwa monetarius.* Une monoie de l'archevêque de Cantorberi *(a)* ofre cette inscription, où l'M & l'N ont la forme d'un I à double trait. M. Fountaine n'a pu la déchifrer. 5°. *Edelstan re Saxorum.— Hegenredes monetarius de Deorabyi.* C'est la double légende d'une monoie *(b)* d'Ethelstan, fils d'Edouard l'ancien. Le chevalier Fountaine a mal lu *Rex Axorum* : c'est *Res* ou *Rex Saxorum.* On pouroit même en rigueur lire *Saxonum.* L's de *rex* a deux usages : chose fort ordinaire dans les monoies, de l'aveu de M M. Fountaine & le Blanc. Il en est de même des mss. où souvent l's finale d'un mot sert à commencer le suivant. 6°. *Metalo.* Ce nom paroit au revers d'une *(c)* monoie de Charle le simple. *Metalum, Metallum, Metullum, Metulum* étoit un lieu célèbre pour les monoies. On croit communément que c'est *Melle* en Poitou. 7°. *Gratia Dei Dux.—Parisius civitas.* Un denier *(d)* d'argent fin donne ces deux légendes. Le monogramme de Hugue prouve que cette monoie est de Hugue le grand, ou de Hugue capet avant qu'il fût roi. L'un & l'autre furent maitres de la ville de Paris & portèrent le titre de *Duc de France*, ou *des François par la grace de Dieu.* 8°. Sur une *(e)* monoie d'argent, dans le champ de laquelle le mot *Rex* est marqué, on lit, *Hugo Francorum* & *Parisius civitas.* Cette monoie apartient donc à Hugue capet, chef de la troisième race de nos rois. 9°. Un denier d'argent *(f)* de Henri I. a d'un côté pour légende *Hainricus Rex* A Ω, & de l'autre *Paisius civitas. Paisius* est ici pour *Parisius*, & (1) *Hainricus* pour *Henricus.* L'A & l'Ω paroissent souvent sur les anciennes monoies de France, dans les inscriptions, à la tête des chartes & dans les signatures. Dès les premiers siècles du Christianisme ces deux lettres étoient en usage, pour exprimer le nom de notre Seigneur. On sait qu'il a dit lui-

(a) Ibid. tab. 9. n. 1. p. 181.
(b) Ibid. tab. 2. n. 21. p. 171.
(c) Le Blanc. p. 146. n. 7.
(d) Ibid. p. 156. n. 1.
(e) Ibid. n. 2.
(f) Ibid. n. 6.
(g) Ibid. p. 157.
(h) Ibid. p. 20.

(1) » Le nom de Henri, dit M. le *(g)* » Blanc, est écrit diféremment sur ces » deniers. Sur le premier il y a *Henricus* » *Rex* & sur le second Hinricus : & » j'en ai vu d'autres frapés à Paris, sur » lesquels il y avoit *Hanirieus* & *Hairn-* » *ricus*, & où Paris étoit nommé *Paisius*, » &c. « Rien de plus ordinaire *(h)* dans les anciens monumens lapidaires & métalliques, que la manière diférente d'écrire les mêmes noms de lieux & de persones. Quelle est donc la témérité de ceux qui prétendent dégrader les diplomes sous prétexte, que les mêmes noms y sont diversement orthographiés !

même : *Je suis* (*a*) *l'alpha & l'oméga, le principe & la fin de toutes choses*. 10°. *Landonis casta*. Cet abregé veut dire *castallum*, qui est mis pour *castellum*. Cette légende est sur le revers d'un (*b*) denier d'or du Roi Louis VII. monoyé à Chateau-Landon dans le Gatinois. 11°. Un gros Tournois (*c*) d'argent du Roi Charle V. porte au revers *Turonus civis*. Ce dernier mot est l'abregé de *civitas*. 12°. Le nom de la ville de Tours, *Turonus*, paroit encore au revers (*d*) d'une monoie du même monarque. Et c'est le dernier modèle de la quatrième espèce d'écriture de notre septième genre.

(*a*) Apocalyps. 1. 8.

(*b*) Le Blanc. p. 164. n. 11.

(*c*) Ibid. p. 282. a 1. col. n. 5.

(*d*) Ibid. pl. 282. b. n. 2.

V. ESPECE.

La cinquième espèce, à triangles ou coins enfoncés dans le corps de quelques lettres, en guise de bases ou de sommets, est représentée dans notre planche par les exemples suivans. 1°. ROMA sur une (*e*) monoie frapée à Rome, & qui porte d'un côté l'image & le nom de S. Pierre. Sur le revers il y a un monograme, que M. le Blanc n'a pu expliquer. Nous y découvrons le mot *Hadrianus*. Comme cette monoie est rangée parmi celles des empereurs du nom de Charle ; c'est le pape Adrien III. qui l'aura fait fraper ; lorsque Charle le gros devint imbécille, & fut abandonné de tous les seigneurs de Germanie. 2°. LUDOWCUS IMP. — SCS PETRUS. *Ludowicus Imperator*, *Sanctus Petrus*. C'est la double légende d'une autre (*f*) monoie faite à Rome, & que M. le Blanc a mal placée parmi celles de Louis le débonaire. Pendant son règne nul pape du nom d'Adrien n'ocupa le S. Siège. Or cette monoie porte *Hadrianus* en monogramme : ce qui doit s'entendre du pape Adrien II. qui gouverna l'église romaine, pendant que Louis II. fils de Lothaire gouvernoit l'Empire. 3°. *Siudeicur* — *Sucideur monetarii*. Ce sont les noms de deux monoyeurs, qui ont frapé la monoie anglosaxone, que (*g*) M. Fountaine, savant antiquaire, met à la tête des incertaines. Il apèle ainsi toutes celles, qu'on ne sauroit attribuer à quelque Roi en particulier. Cependant le monogramme, qui remplit le champ de cette pièce d'argent, signifie assez clairement *Athelstan*, qui fut élévé sur le trône d'Angleterre, par le consentement du clergé & de la noblesse, l'an 924. 4°. *Lodowicus Imperator*. C'est le nom de l'empereur Louis II. gravé au revers d'une (*h*) monoie,

(*e*) Ibid. p. 92. n. 5.

(*f*) Ibid. p. 102. b. n. 39.

(*g*) Tab. 9. p. 168.

(*h*) Le Blanc. p. 108. n. 12.

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. XI. ARTICLE. II.

qui repréſente de l'autre côté S. Pierre avec cette légende, *S. P. Benedict. P.* On n'a pas de peine à reconoitre ici le pape Benoit III. qui ſuccéda immédiatement à Leon IV. l'an 855. 5°. *Hludowicus Impr.* C'eſt la légende d'une (a) monoie du même empereur, frapée à Benevent. Car on lit au revers, *Benebentum.* Le *b* fait très-fréquemment les fonctions de l'*v.* Dans cette inſcription comme dans la précédente, on peut remarquer l'S renverſée & couchée, & la variation de l'orthographe dans le nom de Louis. 6°. *Hlotharus Rex* eſt empreint ſur une monoie, frapée (b) à Verdun, dont Lothaire, roi de Loraine, s'empara l'an 984.

(a) Ibid. p. 108. n. 12.

(b) Ibid. n. 14.

VIe. ESPECE.

La dernière eſpèce du ſeptième genre d'écriture capitale aproche de la forme triangulaire. Elle eſt prolongée dans les baſes & ſommets de quelqu'unes de ſes lettres. Voici ſes modèles. 1°. BA. TO. NI. Cette inſcription (c) ſépulcrale, dont les ſyllabes ſont diſtinguées par trois triangles, eſt celle d'un fameux gladiateur. Caracalla l'obligea de ſe battre ſucceſſivement dans un même jour contre trois autres gladiateurs. Baton fut tué par le troiſième, & l'empereur lui fit faire un tombeau. Cette inſcription eſt remarquable par les traverſes priſes dans le corps des lettres, & par les jambages de l'N qui ſe traverſent. 2°. IIIIIAM. C'eſt-à-dire *Quarto jam.* Ces mots ſont partie d'une inſcription trouvée en 1693. ſous un autel au diocèſe de Coutance & publiée (d) par D. Mabillon. En les uniſſant avec ce qui précède & ce qui ſuit, on a la date de la fondation d'un ancien monaſtère bâti par S. Fromond dans le Cotentin : *Anno quarto jam regnante* (1) *Theodorico rege in Franciâ.* L'orthographe de cette inſcription lapidaire ne vaut pas mieux que celle des diplomes mérovingiens du même tems. 3°. Une monoie (e) eſpagnole a d'un côté pour légende, *Reccaredus Rex* ; & de l'autre *Iſpali pius.* Ces deux derniers mots n'en font qu'un ſur la pièce. Mais ils doivent être ſéparés : *Iſpali* eſt Séville, où la monoie a été frapée, & *pius* eſt l'épithète de *Rex* écrit de l'autre côté.

(c) Antiquit. expliq. t. 3. part. 2. pl. 154.

(d) Annal. Bened. t. 1 p. 697.

(e) Le Blant. p. 32. n. 7.

(1) Il s'agit ici de Thierri III. roi de Neuſtrie & de Bourgogne. Pluſieurs ſavans ſont perſuadés qu'il a compté les années de ſon règne du jour de la mort de ſon frère Childeric, arivée au mois de Septembre 673. A ce compte la quatrième année de Thierri tombe en l'année 676. D. Mabillon, qui ſuit une autre chronologie, raporte à l'an 677. la fondation du monaſtère de Ham au Cotentin.

C'eſt

C'eſt une imitation des derniers empereurs romains, qui prenoient le titre de *pius* ſur leurs monoies. 4°. *Wittericus Rex*, eſt la légende d'une autre (*a*) monoie d'Eſpagne, au revers de laquelle on lit : *Pius Iſpali.* 5°. IN DI N M VVAMBA ℞. C'eſt encore la légende d'une (*b*) monoie wiſigothique frapée à Cordoue. On lit au revers : CORDOBA. PATRICIA. M. le Blanc n'a pas bien lu en entier cette double inſcription, à laquelle on peut donner ce ſens en tranſpoſant l'M de la première ligne à la troiſième. *In Dei nomine Wamba Rex. Cordoba. Moneta Patricia.* On ſait que les empereurs & les rois ont ſouvent pris le titre de Patrice. Ainſi la monoie patricienne ſera la même choſe que la monoie du roi. M. le Blanc croit qu'il faut raporter l'épithète *Patricia* à *Cordoba*. C'eſt ſur quoi nous ne diſputerons pas. 6°. *Hludowicus imperator*, paroit ſur une monoie (*c*) de Louis le débonaire. *Rotumagus* écrit au revers ſignifie, qu'elle a été frapée à Rouen. 7°. *Hludowicus imperator* eſt la légende d'une (*d*) autre monoie du même empereur françois, laquelle porte au revers, *Viridunum*, Verdun. 8°. *Aquitania.* Ce mot remplit le revers d'une monoie (*e*) de Pepin roi d'Aquitaine, fils de Louis le débonaire. 9°. *Strasburgus civitas* eſt l'inſcription (*f*) d'un denier de Lothaire, roi de Loraine, dont la ville de Straſbourg dépendoit. 10°. *Aquitania.* Ce nom (1) ſe montre ſur le revers d'une monoie (*g*) qui porte, *Carlus Rex.* C'eſt ſans doute Charle le chauve, qui fit raſer & renfermer dans un monaſtère Pepin II. ſon neveu, & ſe fit couronner roi d'Aquitaine. 11°. *Ludowic* eſt la légende (*h*) d'une monoie, que M. le Blanc donne à Louis fils de Louis le bégue. On lit au revers *Metallum*, Melle en Poitou. Notre ſavant antiquaire convient (*i*) lui-même que ce fils de Louis le bégue eut en partage la Neuſtrie

(*a*) *Ibib. n.* 11.
(*b*) *Ibid. n.* 24.
(*c*) *Ibid. p.* 102. *a. n.* 24.
(*d*) *Ibid. p.* 102. *b. n.* 34.
(*e*) *Ibid. p.* 105. *n.* 5.
(*f*) *Ibid. p.* 108. *n.* 13.
(*g*) *Ibid. p.* 139. *n.* 8.
(*h*) *Ibid. p.* 142. *n.* 6.
(*i*) *Ibid. p.* 141.

(1) Le mot *Aquitania*, marqué ſur les monoies, montre que l'Aquitaine étoit encore diſtinguée de la France ſous la ſeconde race de nos rois ; comme elle l'avoit été de la Gaule du tems des Romains. En éfet, les peuples nommés *Aquitanii* ſe regardoient comme ſéparés des François. » Il n'en faut point » d'autres preuves, dit M. le (*k*) Blanc, » que la manière, dont ils datoient leurs » actes, après que Charle le ſimple eut » été fait priſonier, & que les François » eurent élu roi Rodolfe en ſa place. » *Actum* (*l*) *anno* . . . . *quo infideles Franci regem ſuum Karolum inhoneſtaverunt & Rudolfum in principem elegerunt.* Il eſt bien évident, qu'ils ne ſe » comprenoient pas ſous le nom de *Franci* ; puiſqu'ils les regardoient comme » des rebelles à leur légitime roi. «

(*k*) *Pag.* 106.
(*l*) *Capitul. t.* 2. *fol.* 1534.

II. Partie. Sect. III. Chap. XI. Article. II.

& laissa l'Aquitaine, où l'on place *Melle*, à Carloman. C'est donc à Louis le bégue lui-même qu'apartient cette monoie, s'il est vrai que *Metallum*, où elle a été fabriquée, soit Melle en Poitou. 12°. *Blesianis castro*. C'est ainsi qu'il faut lire cette inscription d'une (a) monoie du roi Eudes, frapée à Blois; parceque l'L est renfermée dans le B. 13°. *Eremhbarti moneta*. Cette légende est au revers (b) d'une monoie d'Edmond, qui monta sur le trône des Anglosaxons l'an 940. 14°. *Eadgard monetarius (de) Northwic*. Une monoie du même prince a d'un côté (c) cette légende, dont les caractères sont très-dificiles à déchifrer.

(a) *Ibid. p.* 145.

(b) *Fountaine. tab.* 5. *Eadmond. n.* 1.

(c) *Ibid. n.* 2.

§. III.

Explication de la planche XXVI.

Ecriture à traits superflus, brisés, en forme de cornes &c.

I. Il y a des écritures lapidaires & métalliques, dont les lettres sont garnies de traits superflus, perpendiculaires, brisés, & qui excèdent, tantôt par le haut, & tantôt par les côtés. Nous en avons formé le huitième genre de nos écritures capitales. C'est le seul qui soit renfermé dans notre planche XXVI. Ce genre est subdivisé en six espèces, que nous alons caractériser.

VIIIe. GENRE.

I^e. ESPECE.

La première est à traits horizontaux. Notre planche en fournit quatorze exemples. 1°. *Clodio Albino, conjuratorum fugatis copiis, Protectori Galliarum, Augusto & Lugdunensium libertatis adversùs Severum acerrimo vindici*. Cette belle inscription de l'empereur Albin, protecteur des Gaules, a été savamment expliquée & défendue par M. de (d) Boze. Ce qu'elle a de plus remarquable par raport à notre objet, ce sont les traits, qu'on voit au-dessus des A. Cette singularité les a fait nommer des A à queue, par quelques antiquaires. M. Spon a eu tort de soupçonner l'inscription, a cause de cette forme d'A, que nous retrouvons dans le modèle suivant. 2°. *Imperator Caesar Decimus Clodius Albinus*. C'est la légende d'une médaille du même (e) Albin, qui se fit proclamer empereur en Angleterre l'an de J. C. 193. Le trait horizontal au-dessus de l'un des A, gravé sur cette médaille, n'échapera pas aux antiquaires clairvoyans. 3°. *Petrus, Laurentius, Paulus*. Ces trois noms sont (f)

(d) *Hist. de l'Acad. des belles-lettr. t.* 1. *p.* 212. *& suiv.*

(e) *Ibid. p.* 215.

(f) *Buonarruoti Vetri. tavola* 16. *fig.* 2. *p.* 104.

& laissa l'Aquitaine, où l'on place *Melle*, à Carloman. C'est donc à Louis le bégue lui-même qu'apartient cette monoie, s'il est vrai que *Metallum*, où elle a été fabriquée, soit Melle en Poitou. 12°. *Blesianis castro*. C'est ainsi qu'il faut lire cette inscription d'une (a) monoie du roi Eudes, frapée à Blois; parceque l'L est renfermée dans le B. 13°. *Eremhbarti moneta*. Cette légende est au revers (b) d'une monoie d'Edmond, qui monta sur le trône des Anglosaxons l'an 940. 14°. *Eadgard monetarius (de) Northwic*. Une monoie du même prince a d'un côté (c) cette légende, dont les caractères sont très-dificiles à déchifrer.

(a) Ibid. p. 145.

(b) Fountaine. tab. 5. Eadmond. n. 1.

(c) Ibid. n. 2.

§. III.

Explication de la planche XXVI.

Ecriture à traits superflus, brisés, en forme de cornes &c.

I. Il y a des écritures lapidaires & métalliques, dont les lettres sont garnies de traits superflus, perpendiculaires, brisés, & qui excèdent, tantôt par le haut, & tantôt par les côtés. Nous en avons formé le huitième genre de nos écritures capitales. C'est le seul qui soit renfermé dans notre planche XXVI. Ce genre est subdivisé en six espèces, que nous alons caractériser.

VIIIe. GENRE.

I^e. ESPECE.

La première est à traits horizontaux. Notre planche en fournit quatorze exemples. 1°. *Clodio Albino, conjuratorum fugatis copiis, Protectori Galliarum, Augusto & Lugdunensium libertatis adversùs Severum acerrimo vindici*. Cette belle inscription de l'empereur Albin, protecteur des Gaules, a été savamment expliquée & défendue par M. de (d) Boze. Ce qu'elle a de plus remarquable par raport à notre objet, ce sont les traits, qu'on voit au-dessus des A. Cette singularité les a fait nommer des A à queue, par quelques antiquaires. M. Spon a eu tort de soupçonner l'inscription, a cause de cette forme d'A, que nous retrouvons dans le modèle suivant. 2°. *Imperator Caesar Decimus Clodius Albinus*. C'est la légende d'une médaille du même (e) Albin, qui se fit proclamer empereur en Angleterre l'an de J. C. 193. Le trait horizontal au-dessus de l'un des A, gravé sur cette médaille, n'échapera pas aux antiquaires clairvoyans. 3°. *Petrus, Laurentius, Paulus*. Ces trois noms sont (f)

(d) Hist. de l'Acad. des belles-lettr. t. 1. p. 212. & suiv.

(e) Ibid. p. 215.

(f) Buonarruoti Vetri. tavola 16. fig. 2. p. 104.

VIII. ..... CL·ALBINO·CFVC
P·GAL·AVG·ET·LVG
LIBERTATIS·ADVERS
SEVERVM·ACERRIMO
VINDICI

2. IMP CAES D CLO
ALBIN AVG

3. PETRVS·PAVLVS
LAVRENTIVS

4. PVRGATISSIMI
APOSTOLICI
VIRI EMILIANI.

5. PALATIHAMONE

6. ARVITANIA

7. VIILEWEAH

8. LEONIS
PAPAE

9. LOTARIVS IMPERAT

10. MAWHAOWOHETA

11. ETDWYWDREX

12. VLFKEL·OWEOFER

13. HONORIVS
·PP·III·

14. PAS PE

7. IVN.BASSVS VC QVI VIXIT ANNIS·
XLII. MEN·II·IN IPSA PRAEFEC
TVRA NEOFITVS IIT ADDEM·
VIII KAL SEPT EVSEBIO
ET YPATIO COSS X

II. TIN HOMINE DN
TA ECLESIA SC
IN CATOLIC...E
IDVS APRILIS A
CITER PRIMOR
NOSTRI GLORIO
RECCARE DI RE
DCXXX.

V. IVLIAE CL ACM
C·IVLIVS·GEMIN
ET C·IVLIVS·CLARVS·PAT
MATRI·CARISSIM

4. M·CRASSO
PISONI
CIVITAS THE
FECIT CV

8. ....NVNC AMOR·ET·NOMEN
VTERQVE PARENS SERTA

9. DOMINO AE
EORVM

iques &c. où se trouve

EDNICONSECR

ASCTEMARIE

GLIEPRIMO

LISANNOFEL

MOREGNIDÑI

ORIOSISSIMIFL

DIREGISERA

C. [2] ΣVEEAIIOΝ·E

ACME

MINVS

VS·PATER

SSIMÆ

2. GENI

SIMIL

FAMIL

SSOFRVGI·L

NE III NO

HEMETRA·

CVM·CSILIO

NOMEN SVPER EST· DECORR

S SERTA MIHI FLORES QVE

O AESCVLAPIO

RUM NEGOTIAT



peints sur un ancien fragment de verre, où S. Laurent est représenté assis sur un trône, au milieu de S. Pierre & de S. Paul. Ces deux Apôtres le félicitent de son arivée au ciel, & lui cèdent la première place sur leur propre trône, comme à un nouvel hôte de la sainte cité. On sait quels égards on avoit pour les voyageurs, & comment on exerçoit l'hospitalité, dans les premiers siècles de l'Eglise. On faisoit asseoir au premier rang les évêques étrangers, nouvellement arivés dans l'assemblée du clergé & des fidèles, & l'évêque diocésain leur cédoit sa place. 4°. *Purgatissimi apostolicique viri Emiliani.* Ce bel éloge est le commencement de l'épitaphe (*a*) du saint moine Emilien ou Milhan, qui après avoir dignement gouverné la paroisse de Vergeye au diocèse de Taraçone, fut chassé de sa cure, par son propre évêque, & retourna dans la solitude, où il mourut après un siècle de vie, vers l'an 574. Dans ce modèle d'écriture, les jambages de l'A & de l'M sont tronqués du côté droit. 5°. *Palatina moneta*, paroit au revers d'un denier d'argent, frapé dans (*b*) le palais de l'empereur Charlemagne ou Charle le chauve. Quantité de pièces monoyées dans des lieux, qui n'étoient considérables que par le séjour de nos monarques, prouvent, qu'une fabrique de monoies suivoit toujours la Cour. 6°. *Aquitania* se lit au revers d'une monoie (*c*) de Louis le débonaire, fait en naissant roi d'Aquitaine, par son père Charlemagne. La lettre Q est d'une forme singulière sur cette monoie. Celles de Pepin I. roi d'Aquitaine la reproduisent. 7°. *Wlemea monetarius.* On trouve cette légende au revers d'une (*d*) monoie de Berthulfe, roi des Merciens ou Anglois occidentaux en 839. Le chevalier Fountaine (*e*) a lu *Vuleheah*, & a été obligé d'avouer qu'il ignoroit la signification de ce terme. Notre leçon est conforme à sa propre table alphabétique. 8°. *Leonis Papae.* C'est la légende (*f*) d'une bulle de plomb, que nous croyons devoir atribuer au pape Léon IV. dont l'élection se fit le 11. d'Avril 847. avec protestation, que l'on ne prétendoit point déroger à la fidélité due à l'empereur Lothaire. 9°. *Lotarius imperator.* Un denier (*g*) de ce Prince, fabriqué dans son palais, porte cette légende, où son nom est autrement orthographié, que sur les autres monoies, qui portent *Hlotharius* ou *Hlotarius*. 10°. *Manna*

(*a*) *Polygraph. espanda. Prolog. fol. xix.*

(*b*) *Le Blanc. p. 92. n. 8.*

(*c*) *Ibid. p. 100. n. 6.*

(*d*) *Fount. tab. 3. Bertulf. n. 2.*

(*e*) *Ibid. p. 173.*

(*f*) *Murator. Antiq. ital. t. 3. col. 131. n. 7.*

(*g*) *Le Blanc. p. 108. n. 4.*

II. PARTIE. Sect. III. Chap. XI. Article II.

monetarius, est gravé sur une (*a*) monoie d'Eadred, qui succéda à S. Edmond martyr, roi d'Angleterre, l'an 946. 11°. *Eadmund Rex*. Cette légende d'une (*b*) autre monoie anglosaxone désigne Edmond II. dit Côte-de-fer, qui monta l'an 1016. sur le trône des Anglois. 12°. *Vlfkel monetarius de Eoferwic*, York. C'est la légende d'une monoie (*c*) du roi S. Edouard le confesseur, qui l'an 1065. institua pour son héritier à la couronne d'Angleterre Guillaume duc de Normandie, son cousin, son ami, & son bienfaiteur. 13°. *Honorius Papa tertius*, est l'inscription d'une bulle de plomb (*d*) d'Honorius, qui fut élévé sur le S. Siège l'an 1216. 14°. S PA S PE. C'est-à-dire, *sanctus Paulus*, *sanctus Petrus*. C'est ainsi que les noms des deux saints Apôtres sont imprimés sur une (*e*) bulle de plomb de Boniface VIII.

IIe. ESPECE.

Les lettres, à traits supérieurs droits & perpendiculaires, constituent la seconde espèce d'écriture du huitième genre. Notre planche en ofre deux modèles, dont nous lisons ainsi le premier : *In nomine Domini consecrata eclesia sancte Marie in* (1) *catolico, die primo idus aprilis, anno feliciter primo regni Domini nostri gloriosissimi Flavii Reccaredi Regis, Era* DCXXX. La date de l'ère d'Espagne 630. revient à l'an de J. C. 592. Cette inscription espagnole a été publiée (*f*) par Don Nassare, qui n'a pas fait conoitre l'église, dont elle raporte la consécration. Les D y prennent presque la forme du B. Le second modèle est emprunté d'une monoie (*g*) anglosaxone du roi Edmond, successeur d'Adelstan. Il ne consiste que dans ces deux mots : *Cugca monetarius*. M. Fountaine dit (*h*) n'avoir pu expliquer cette légende. La seule dificulté consiste à distinguer le nom propre du monétaire de celui de son emploi; les lettres demeurant toujours les mêmes, excepté la dernière. On lit donc *Cugca moneta*, ou *Cugcamone m*; c'est-à-dire *monetarius*. Il faut toujours se souvenir que deux II. valent tantôt l'M, & tantôt l'N sur les anciennes monoies d'Angleterre.

IIIe. ESPECE.

La troisième espèce se distingue par ses traits obliquement

(*a*) Fount. tab. VI. Eadred. n. 3.
(*b*) Ibid. tab. 5. Eadmund. n. 22.
(*c*) Ibid. tab. 7. n. 41.
(*d*) Murat. Antiq. ital. t. 3. col. 134. n. 18.
(*e*) Ibid. n. 24.
(*f*) Polygraph. espan. post. fol. vers. XVIII.
(*g*) Fount. tab. V. n. 4.
(*h*) Ibid. p. 176.
(*i*) Cang. Glossar. infimæ Græcitatis. col. 537. 538.
(*k*) De antiq. eccl. Ritibus t. 1. edit. 2. col. 114. 115.

(1) Ces mots *ecclesia in catholico* signifient (*i*) non seulement l'église cathédrale d'une ville épiscopale; mais encore toutes celles, où il y avoit anciennement des fonts baptismaux. D. Martène (*k*) a prouvé que plusieurs églises monastiques avoient des Baptistères dès les premiers tems.

brisés dans les jambages des lettres, ou prolongés dans leurs traverses. Notre planche en fournit quatre exemples, dont voici l'explication. 1°. ACETI est l'inscription (a) d'un sceau parallellograme. On ne sait si ce mot signifie, que le vase marqué de ce cachet servoit à conserver le vinaigre, ou si c'est un nom propre d'homme. 2°. *In hoc* (b) *tumulo jacet famulus Dei Gregorius, qui vixit anos plus minus L. Recessit in pace. Depositus II. nonas februarias. Era* DLXXXII. Cette inscription de l'an de J. C. 544. n'a point été expliquée par Don Nassare, ainsi que la plupart de celles, qu'il a publiées. On y doit surtout remarquer l'abregé du mot *Depositus*, la figure des chifres ou lettres numérales, & la manière de dater, *II. nonas februarias*, au lieu de *Pridie nonas Februarii*, qui est le 4e. jour de Février. Le titre honorable de *famulus* ou *servus Dei* étoit anciennement (c) donné aux clercs & aux moines par préférence. 3°. L'inscription suivante, gravée sur une pierre, qui sert de piedestal au bénitier de (d) S. Jean de Cabra en Andalousie, est partagée en trois colones, que nous lisons ainsi tout de suite: *Ara sancta Domini. Consecrata est Baselica hæc sanctae Mariae, II. Kalendas junias, Era* DCLXXXVIII. *Dedicavit hanc ædem Deo maximo* (1) *sacram Bacauda episcopus.* L'ère d'Espagne 688. revient à l'an 650. de J. C. L'*x* cursive, barée par deux fois dans la date, vaut LXXX. On trouve un évêque du nom de Bacaude au VIIIe. concile de Tolède, célébré en 653. Les A de la première colone, & les D de la dernière, transformés en *b*, sont très-remarquables. 4°. *Sanctorum martyrum* CHRISTI JESU *Fausti, Januarii, & Martialis, Zoyli & Aciscli... arita ... ats... n.* Cette inscription est dans un reliquaire, dont l'église paroissiale de S. Pierre de Cordoue a été enrichie. Les A y sont semblables à ceux de la première colone de l'inscription précédente, & anoncent le VIIe. siècle. Remarquez les points, faits en forme de cœur. Don Nassarre rend au hasard les quatre

(a) *Supplem. à l'antiq. expl. t. 3. pl. 65. p. 173.*

(b) *Polygraph. espan. fol. XVII.*

(c) *Cang. glossar. t. 6. col. 456. 457.*

(d) *Polygraph. espan. fol. XVI. n. 6.*

(1) *Les sigles*, D M S, pouroient peut-être signifier *Dominus* ou *Deo manibus suis*. Ces derniers mots joints aux précédens voudroient dire, que Bacaude a fait lui même & de ses propres mains la dédicace de cette église. Mais l'explication, que nous donnons dans le texte est plus conforme au style lapidaire des anciens.

dernières lettres par *Era nona*. Moralès (1) les explique autrement. Il est dificile de deviner au juste leur véritable signification.

IV. ESPECE.

Des traits plus ou moins courbes, quelquefois en forme de cornes, & portés de droite à gauche, ou de gauche à droite, caractérisent la quatrième espèce, dont notre planche ofre cinq modèles. 1°. *C. Volumnius. Memor.* M. Masféi (*a*) donne ces mots pour échantillon de l'écriture d'un acte public, gravé sur une table de bronze de dix piés & demi de longueur, sur cinq piés & demi de hauteur. Ce (2) rare monument, dont l'écriture est partagée en sept colones, est du tems de l'empereur Trajan. 2°. *Diis Manibus & memoriæ aeternae Hylatis Dymachero, sive &c.* C'est le commencement d'une (*b*) inscription, gravée sur un marbre blanc d'un pié en caré, qu'on découvrit à S. Just de Lion au mois de Novembre 1714. Le D qui commence la ligne sur notre planche, & l'M, qui la termine, anoncent d'abord une épitaphe consacrée *aux Dieux Manes*. On ajoute ensuite, *& à la mémoire d'Hylas, gladiateur à deux épées.* Tous ceux qui ont expliqué cette inscription ont raporté *Dymachero* à *Hylatis*. Il faut donc qu'il y ait un solécisme, ou qu'on supose un point entre ces deux mots. Dans le dernier cas l'inscription aura été mal expliquée. Quoiqu'il en soit; la conjonction du T avec l'I, qui forme une croix, les cornes de l'Y, & la diphtongue Æ, ne sont pas moins remarquables, que les feuilles de palmier, qui tiennent lieu de points, pour séparer les mots. 3°. *Ossa* (*c*) *Lucii Cornelii Lamiae & Tyches. Fecit sibi & Cornelio filio & suis & libertis libertabusque posterisque.* Ici reposent les os de Lucius Cor-

(*a*) *Museum Veron. p.* 400.

(*b*) *Hist. de l'Acad. des Inscript. t.* 3. *p.* 247. *Relig. des Gaulois. t.* 2. *p.* 236.

(*c*) *Antiquit. expl. t.* 5. *pl. XCV.*

(1) Ce savant Espagnol croit qu'avant l'A, qui suit ACISCAI, manquent une ou deux lettres, & autant à la fin d'ARITA. Selon lui, on peut lire KARITATIS ou CLARITATIS. Avant ATI, il aperçoit un reste de la queue de l'R, qui aura été précédé d'un E. Voila donc le mot *Era*. Il prend le T qui suit pour *mille*, l'S pour *soixante* ou *soixante-dix*, & l'N pour *nona*. On lira donc, *Era millesima septuagesima nona.* Ainsi l'inscription sera de l'an de J. C. 1041. Mais elle est beaucoup plus ancienne.

(2) Il a été découvert dans le Plaisantin en 1747. Cet acte singulier, publié par M. Maffei, remplit vingt pages in folio en lettres capitales. Les deux premières lignes du titre règnent d'un bout à l'autre au-dessus des sept colones d'écriture. Ce titre commence ainsi : *Obligatio praediorum ob H S deciens quadraginta quatuor millia, ut ex indulgentiâ optimi maximique principis imperatoris Cæsaris Nervae Trajani augusti pueri puellaque alimenta accipiant &c.*

nelius Lamia, & de Tyché. Il a fait ce tombeau pour lui, pour Cornelius son fils, pour ses proches, ses afranchis, pour ses afranchies & sa postérité. 4°. *Diis* (a) *Manibus. Quinto Aufidio Frontoni Leiberto benè merenti, Cneius Domitius Fronto*. Aux Dieux Manes. Cneius Domitius Fronto a érigé ce monument à la mémoire de Quintus Aufidius Fronto son afranchi, qui a bien mérité cet honneur. Cette épitaphe est très-remarquable par les traits singuliers de ses lettres. 5°. *Fabriles Marcellae nostrae aeternam felicitatem*. Cette inscription, peinte (b) sur une amphore, destinée à mettre des liqueurs, contient une aclamation & un souhait, que font les ouvriers en poterie à Marcelle leur patrone ou leur protectrice, en lui faisant présent (1) de ce vase de terre cuite. Dans le dernier mot l'M est suprimée. On a une infinité d'exemples du retranchement de cette lettre à la fin des mots.

(a) *Suplem. à l'Antiq. expl. t. 5. pl. 37. p. 97.*

(b) *Doni Inscript. antiq. praef. p. lxxxvi.*

Ecriture capitale à traits obliques excédens & courbes.

V. ESPECE.

II. On rencontre souvent sur les marbres, les bronzes & les autres matières dures des lettres obliquement prolongées. Notre planche réunit un nombre considérable d'exemples de cette écriture, qui caractérise la cinquième espèce de ce huitième genre. 1°. *Juliae Caii libertae Acme, Caius Julius Geminus, & Caius Julius Clarus pater matri carissimae*. On ne saisit pas tout d'un coup le (2) sens de cette (c) épitaphe, trouvée à Anvers en 1710. Elle aproche du tems d'Auguste & l'on y voit l'Æ. 2°. *Genio Similis, Familia*. Un ancien marbre romain donne cette (d) inscription. C'est un vœu que font les domestiques de Similis (3) au génie de

(c) *Suplem. à l'Antiq. expl. t. 5. pl. L.*

(d) *Ibid. t. 1. pl. 77. n. 3.*

(1) Ces sortes de présens ou d'étrennes, auxquels on joignoit des vœux, se faisoient aux fêtes saturnales & dans les réjouissances publiques. Le mot *Fabriles* signifie ici *Vascularii*, *Fictiliarii*, *Urnamentarii*. On ne trouve point *Fabriles* dans les bons auteurs : il sent le style peu élégant du bas age. Le souhait d'un bonheur éternel nous porteroit à croire que les vœux de ces artisans en vases de terre cuite s'adressent à une Dame chrétienne. Ainsi cette écriture ne sera que du IV. ou v[e]. siècle tout au plus.

(2) » Cette inscription, dit (e) D. » Bernard, peut avoir deux sens ; l'un qui » paroit plus conforme à la lettre, est » que Caius Julius Geminus, fils de Julia Acme, afranchie de Caius, & Caius » Julius Clarus père de la même afran- » chie, ont fait faire cette pierre sé- » pulcrale, l'un pour sa mère, l'autre » pour sa fille. L'autre sens, que je crois » le véritable, est que Caius Julius Geminus a fait mettre cette pierre avec » l'inscription pour Julie Acme sa mère, » conjointement avec C. Julius Clarus, » père de Julius Geminus & mari de la » défunte. «

(3) On croit que ce Similis est celui qui, du tems de l'empereur Adrien, fut préfet du Prétoire. Sept ans avant sa mort, il se demit de sa charge, pour vi-

(e) *Suplem. t. 5. p. 123.*

leur maitre encore vivant. 3°. *Diis Manibus. C. Urvini. Sabiniani fecerunt. P. Calpurnius Brocchus & C. Catius. Callistion. Tutores. filiae sororis. ejus.* Nous croyons que l'S, qui suit le mot *filiae*, signifie *sororis*. L'E du mot *tutores* ressemble au Γ des Grecs. L'auteur du livre intitulé, *Marmora Pisaurensia*, contre sa coutume, s'est contenté de publier (a) cette inscription, sans rien dire pour l'expliquer. 4°. *Marco Crasso Frugi, Lucio Calpurnio Pisone consulibus, tertio nonas februarias : civitas Themetra ex Africâ hospitium fecit cum Caio Silio, Caii filio, Fab. Aviola &c.* Voila le commencement du célèbre contrat (b) passé l'an 27. de l'ère chrétienne entre deux villes d'Afrique, & Caius Silius & Fabius Aviola, préfet des ouvriers ou intendant des manufactures, leurs enfans & toute leur postérité. Ces villes les prennent pour leurs patrons, & ceux-ci les reçoivent sous leur protection. M. Maffei a publié cet ancien acte, gravé sur le bronze. On lui a donné le nom de *contrat d'hospitalité*; quoique ce droit ne soit qu'une suite de la protection ou clientèle acordée aux villes contractantes. 5°. *D. M. Appius Annius. Primitivus. Patraster. Caii. Vibi. Vitalionis. fecit sibi.* Cette inscription sépulcrale, gravée sur une petite urne de marbre de forme carée, se trouve dans les savantes (c) Observations du sénateur Buonarruoti, sur quelques anciens fragmens de verre. Les A & les T de cette épitaphe anoncent une haute antiquité. 6°. *Bitalianus fecit Felici Aneti cojugi suae benè merente in pace.* Cette épitaphe publiée par le même (d) auteur donne lieu à plusieurs observations. On y aperçoit quelques lettres cursives, telles que l'*f* après le premier mot & l'*s* après *cojugi*. Nous avions pris d'abord ces deux caractères pour des points. Le B tient la place de l'V dans *Bitalianus* & le T prend la forme cursive ou du Γ grec. Comme dans quelques anciens diplomes, *cojugi* est mis pour *conjugi*. Au lieu de *merenti*, il y a *merente*, par un changement assez ordinaire de l'*i* en *e*. 7°. *Junius Bassus, vir consularis, qui vixit annis XLII. mensibus II. in*

(a) Pag. 64. n. CLVI.

(b) *Istor. diplom.* p. 38.

(c) Pag. 153.

(d) *Præfat.* p. xx.

vre en son particulier. Se voyant près de la mort, il ordonna qu'on écrivît sur son tombeau : *Ci gît Similis, qui a vécu un si grand nombre d'années, & qui compte n'avoir vécu que sept ans.*

ipsâ

ipsâ Praefecturâ neofitus iit ad (1) *Deum VIII. Kalendas Septembrias, Eusebio & Ypatio consulibus.* Ici repose Junius Bassus, homme consulaire, qui a vécu quarante-deux ans & deux mois. Etant préfet de Rome & nouvellement baptisé, il alla à Dieu, le mercredi 25. jour d'Août, sous le consulat d'Eusèbe & d'Ypatius: c'est-à-dire l'an 359. Cette inscription est gravée au haut du (*a*) mausolée de Junius Bassus. Ce beau monument fut découvert au Vatican l'an 1595. lorsque Clément VIII. faisoit travailler à la décoration de la confession ou tombeau de S. Pierre. 8°. Dès le premier siècle de l'ère chrétienne on observoit dans l'écriture capitale des alongemens de lettres extraordinaires, surtout dans les M & les N. Notre planche en donne cet exemple remarquable:

(*a*) *Rom. subterran. lib.* 2. *c.* 8. *p.* 45.

Nunc amor, & nomen superest de corpore toto,
Quod spargit lacrymis maestus uterque parens:
Serta mihi floresque novos mea gaudia ponunt.

Ces vers sont partie de l'épitaphe de Tiberius Claudius Tiberinus, poëte romain, que M. Ficoroni, de l'Académie royale de Paris, estime (*b*) avoir été afranchi de l'empereur Claude. 9°. *Domino Aesculapio & Hygiae: ex permissu eorum negotiationis fabariæ.* C'est le commencement d'une inscription très-singulière, publiée (*c*) par le même M. Ficoroni. On y fait une ofrande & des actions de grace au seigneur Esculape & à la déesse de la Santé, avec la permission de leurs marchands de (2) fêves. Dans ce modèle d'écriture le C. ressemble presque à l'*l* cursive, l'E à l'F & le G au C ordinaire, & les lettres sont fort inégales.

(*b*) *Le Maschere sceniche. tab.* 1. & *cap.* 1. *p.* 23.

(*c*) *La bolla d'oro de' Fanciuli. p.* 73.

VI. ESPECE.

Plusieurs lettres, terminées par des petits traits courbes, constituent la sixième espèce du huitième genre. Notre planche n'en fournit que l'exemple suivant: *Tesseram paganicam. Lucius Veratius Felicissimus, patronus Paganis pagi Tolentines, hostias lustrales & tesseram aeream ex voto*

(1) Dans ce mot, l'M porte l'V avec elle. Ces conjonctions de lettres rendent souvent la lecture des anciens monumens dificile.

(2) C'est le sens général qu'on peut donner aux termes *eorum negotiationis fabaria*; à moins qu'on ne les entende simplement du commerce, qui se faisoit dans une île de Frise nommée *Borkum* & que les Romains ont apellée *Fabaria*, à cause de l'abondance des fêves; qu'on y recueilloit.

II. PARTIE
SECT. III.
CHAP. XI.
ARTICLE. I.

libenter dedicavit v. idus maias , feliciter. Ce modèle d'écriture est dans le goût du premier siècle. On y voit un point en forme de cœur. C'est (a) l'inscription d'un bas relief, sur lequel la statue de Junon à mi-corps est posée. Elle finit par *feliciter*; formule si fréquente dans les plus anciens diplomes. Le vœu est apellé *tessera*, qui veut dire un mémorial, une marque. Ce fut Lucius Veratius patron des habitans du canton ou du vilage de Tolentin, qui purifia les victimes, & qui pour satisfaire à son vœu, ofrit de bon cœur ce mémorial de bronze, le cinquième des ides de Mai : c'est-à-dire le 27. de ce mois.

(a) *Antiq. expl. t. 2. part. 1. pl. 101. n. 3.*

§. IV.

Planche XXVII. expliquée.

Ecriture mêlée de lettres, dont les jambages, les traverses & les bases ou les sommets paroissent courbes.

I. Cette planche contient les neuf & dixième genres de notre première division des écritures lapidaires & métalliques. Sous ces deux genres sont renfermées les inscriptions en pures capitales, extraordinairement courbées, enclavées & conjointes

IX. GENRE.

Quoique le IXe. genre soit distingué par les courbes, qui entrent dans la structure de plusieurs de ses lettres ; la plupart n'en sont pas pour cela moins droites, dans ce qui en fait le corps ; parceque leur courbure naît de deux traits courbes, qui étant apliqués l'un contre l'autre, se prêtent mutuellement à la formation d'une perpendiculaire. Les lettres de ce genre diférent des lettres à bouts arondis, en ce que celles-ci présentent au-dehors une figure convèxe ; au lieu que le présent genre n'ofre dans ses déhors que des traits concaves, mais toujours réguliers. Quand ses sommets ou ses bases sont courbes ; ce sont moins quelquefois de véritables bases ou sommets, que la prolongation des concaves adossées. Seulement il y en a quelques-unes, dont les bouts ne sont terminés ni par des droites, ni par d'autres courbes, comme le sont les lettres de quelques autres genres.

Nous distinguons sept espèces d'écritures à lettres régulières, dont plusieurs jambages, traverses, bases, ou sommets sont courbes. Les modèles de la première, représentés dans cette planche, sont au nombre de sept, dont le premier est tiré (b) de la Diplomatique de D. Mabillon. C'est

I. ESPECE.

(b) *Pag. 345.*

IX.

QVAE TRO AGREIS LOCEIS AEDIFICEIS
DEBERETVR DEBEBITVRVE ALITER EX·SI
IN·II·L·S·EST. QVAE·S·S·S·ARB.TR. QV
ROMAE IOVS DEICET SATIS SVTSIGNAT

II. HEREBERHT

2. FDEFRETRT+

3. HYGORE+

4. SIGILLVM
CONSTANTIE
DE LEGA

2. M·VALLIO·C·F·QVIRO·RVFO·E
BLICO.EXORNATO.A.DIVO·A
NO.AVG.PIO.PLEBS.GAVLITAN
AERE CONLATO.OB.MERITA.E
SOLACIVM·C·VALLI POSTVMI.P
NI.MVNICIPI·PATRIS.EIVS. .

III. VII·QVOQVE IDVS·IANVAR·QVA·DIE·PRIMVM
IMPERIVM ORBIS·TERRARVM AVSPICATVS·EST·
THVRE VINO·SVPLICENT·ET HOSTIAS.
SINGVL·INMOLENT·ET COLONIS INCOLISQVE.
THVS·VINVM·EA·DIE·PRAESTENT......

2. L·AEMILIVS CARPVS IIIIII VIR AVG TTEM
DENDROPHORVS
VIRES EXEPIT ET A VATICANO TRANS
TVLIT ARA ET BVCRANIVM
SVO INPENDIO CONSECRAVIT....

4. IST

3. LVCILLA·AGVSTA·VIRGO

4. ACCENSO RENSI EVASIT

5. GRATIA DI IMPER

V. PAVLI EPISCOP

2.

6. DEAE BIBRACI
P·CAPRIL·PACATVS
IIIIII IVIR AVGVSTA.
V·S·L·M

IV. SPQR

2. EDPINRE+

3. OTTO DI GRIA REX

4. FRIDERICVS. DEI· G
ROMANORVM IMPERA
AVGVS

7. DNHLVDOWICI IMP AVG
MANAIOIANAIN

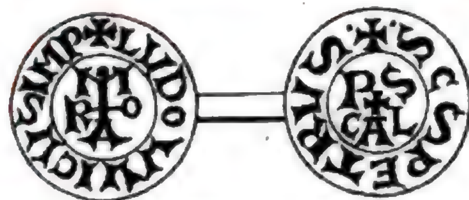
8. ARVI
TANIA

2. PARI

3. MAXIMINVS M.

4. CHARIBERT

VI.



5. IACOBVS IIII DEI GRATIA R
SCOTORVM

6. PAPIA·

VII. EIIDPDI RPRE +

ures amétalliques,

CEIS QVEI
X·SIGRATVR
.. QEI INTE
GNAIO

FO·ERVO. PV
VO·ANTONI
LITANA. E.X
TA·ET IN
MI.PATRO
S. . . . .

STILLV

5.

OP

2

SIGIL
VERSAN

X

3.

GRTA·
RATOR

4

TA
ALI
AN
DV
QV
FLA
ET·I
IPS
CVI

RIBERTVS REX

A REX

2

SANS PE

un fragment de la loi agraire, gravée sur une table de bronze du Cabinet du roi à Fontainebleau, du tems de Charle IX. C'est sur le dessein de Hamon, secrétaire de ce monarque, que le savant Bénédictin a publié ce modèle d'écriture ; mais il n'a point entrepris de le lire, & encore moins d'en fixer le sens. Toute la dificulté vient des sigles, qu'on ne peut expliquer qu'en devinant ; surtout lorsqu'on n'a pas l'original entier sous les yeux. En vain avons-nous cherché à éclaircir ce texte au moyen des Fragmens des Loix des douze tables, & de la nouvelle Histoire de la jurisprudence romaine. Nous sommes réduits à rendre chaque mot en latin ordinaire, & à suivre Sertorius dans l'interprétation, qu'il donne aux sigles ou notes des Romains. *Quæ pro agris, locis, ædificiis, qui superius scripto populo deberetur debebiturve, aliter exigere, sic ratur : atque utique in hac lege scriptum est : Quæ suprà scripta, sunto arbitrio Prætoris, qui inter cives tum Romæ jus dicet satis subsignato.* Nous lisons dans ce texte *ratur*, que nous croyons être mis pour *retur, censet.* 2°. *Marco Vallio, Caii filio, Quiro Ruso, equo publico exornato à divo Antonino augusto pio, Plebs Gaulitana, ex aere conlato, ob merita & in solacium Caii Valli Postumi, Patroni municipii patris ejus.* Le monument sur lequel est gravée cette inscription sépulcrale, fut érigé aux frais du peuple de la ville de Gozo, voisine de Malte, pour honorer la mémoire de Marcus Vallius Quirus, décoré du titre de Chevalier romain par l'empereur Antonin. M. le comte Jean-Antoine Ciantar n'a (a) raporté cette épitaphe que par ocasion dans sa dissertation, publiée en 1749. 3°. *Herculi (b) Macusano & Haevæ Ulpia Lupi defuncti & Ulpia Ammava pro natis votum solvunt libentes meritò.* Avoir lu cette inscription, c'est en avoir découvert le sens. Elle est au moins du IVe. siècle. Le Θ, qu'on y trouve, est le signe de la mort, & se rend par *defunctus*. La chose est trop connue, pour que nous soyons obligés d'en donner des preuves. 4°. *Istillu.* Ces sept lettres, aprochant de l'écriture courante & expéditive, sont gravées au dos d'une figure (1) gauloise ;

(a) *De antiq. inscript. nuper effossâ in Melita urbe. Dissert. p. 6.*

(b) *Suplem. à l'antiq. expliquée t. 1. pl. 53.*

(1) Chez les Gaulois ces sortes de figures étoient renfermées dans les tombeaux avec les cendres de ceux qui étoient morts. On peut voir dans *la Religion des Gaulois* qu'elle étoit la signification de ces symboles.

composée d'une pâte de terre grisatre & représentant une femme, qui étreint & embrasse un petit enfant. D. de Montfaucon n'a pas voulu hasarder l'explication de ces caractères. Mais D. Jaque (1) Martin a été moins timide. 5°. *Irene* (2) *da calda* : *Agape misce mi.* Cette inscription sépulcrale (a) est une demande que l'on fait au Dieu de Paix & de Charité, pour en obtenir du soulagement : c'est même une invitation aux fidèles de venir faire des prières à J. C. sur le tombeau du défunt, & d'y prendre & d'y donner aux pauvres des repas de charité, selon l'usage de la (b) primitive Eglise.

(a) Roma soterran. p. 391.

(b) Origen. in Job. lib. 3.

II. ESPECE.

Des lettres formées d'un seul trait & intrinséquement courbées distinguent la seconde espèce, dont notre planche présente quatre modèles. 1°. *Hereberth* est la légende d'une (c) monoie de Ceolwuf roi des Merciens en 819. Ce nom, dit le chevalier Fountaine, signifie en saxon, *clarus in armis* & en dano-saxon, *Dominus illustris*. Il prétend prouver par la ressemblance de ce nom avec celui d'*Herbert*, porté par le comte de Pembroke & de Montgommeri, que la famille de ce seigneur étoit déja illustre il y a près de mille ans. Cependant ce nom fort commun en Normandie, n'est gravé au revers de cette pièce de monoie, que pour faire conoitre celui qui l'a frapée. 2°. *Edelret Rex*, est la légende d'une autre monoie (d) anglosaxone, au revers de laquelle le monetaire s'est apellé *Broder*. M. Fountaine n'a pas bien déchifré cette monoie. 3°. *Hugo Rex*, est empreint sur un (e) denier d'argent de Hugue capet. Dans cette légende & dans la précédente, l'X prend la forme ordinaire d'une croix. 4°. *Sigillum*

(c) Fountaine. p. 164.

(d) Ibid. tab. x.

(e) Le Blanc. p. 156. col. 1. n. 3.

(1) Il ne doute pas qu'*istillu* (f) ne soient deux mots gaulois, mais dont la signification est celle de ces deux grecs εἰς τέλος, *ad tributum*, pour payer le tribut : c'est-à-dire, pour le prix du passage de cette vie à l'éternité. Le dogme de l'immortalité de l'ame, aussi ancien que le monde, n'avoit point été oublié chez les Gaulois. *Tellou* & *Tallou* en langue celtique veut dire payement & *Tallout* payer. Mais *istillu* ne viendroit-il pas plutôt du mot *Is*, qui (g) signifie *bas* & de *Till*, terre grasse, détrempée & mêlée avec du foin ? Ces mots n'expriment peutêtre que la qualité de l'argile, dont la figure est composée.

(2) *Irene* & *Agape* sont deux noms grecs, qui signifient la Paix & la Charité. *Calda* est mis pour *calida*, *mi* pour *mihi*. Un tombeau fait en forme d'arcade, dans le cimetière romain des SS. martyrs Pierre & Marcellin, représente au haut J. C. sous la figure du bon Pasteur, au-dessous duquel on lit notre inscription. Ensuite paroit une table en demi-cercle, couverte de mets, & six convives, dont l'un est debout & tient une coupe à la main.

(f) Relig. des Gaul. t. 2. p. 273.

(g) V. le nouveau diction. Breton ou celtique.

Constantie de Lega. Le sceau, qui porte cette inscription, est du règne de Henri III. roi d'Angleterre. Ainsi les beaux caractères romains, aportés dans cette île par les Normans, y étoient encore en usage, vers la moitié du XIIIe. siècle; quoique le gothique moderne eut déja fait de grands progrès en Europe. Ce (a) sceau pendant est de figure oblongue, terminée haut & bas en ogive, comme ceux des femmes. Il représente une dame, portant un oiseau sur sa main gauche, & tenant en sa droite un bâton, terminé en fleur de lys.

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. XI. ARTICLE. I.

(a) *Madox Formular. anglic. tab.* 1.

IIIe. ESPECE.

La troisième espèce est à demi courbe, ou mêlée soit de jambages, soit de traverses droites & courbées en queue, dans quelques lettres. En voici les exemples, figurés sur notre planche. 1°. *VII. quoque idus januarii, quâ die primum imperium orbis terrarum auspicatus est, thure, vino suplicent, & hostias singuli immolent, & colonis incolisque thus, vinum, eâ die præstent.* Ceci fait partie de (b) l'inscription, gravée sur un autel de marbre blanc, que la ville ou colonie de Narbone érigea l'an XI. de J. C. à la divinité de l'empereur Auguste. Les Sévirs (c) devoient » immoler chacun une victime sur cet autel & distribuer de l'encens & » du vin aux citoyens & aux habitans de Narbone, pour en » faire des libations à l'honneur d'Auguste. « 2°. *Lucius Aemilius Carpus Sextumvir augustalis, item Dendrophorus vires excepit & à Vaticano transtulit, aram & bucranium suo inpendio consecravit.* Ce n'est ici qu'une partie de l'inscription du (1) Taurobole trouvé à Lion, & représenté dans l'Antiquité (d) expliquée. Au milieu de l'inscription est une tête de taureau. Le sens des paroles, qui nous servent ici de modèle, est: Lucius Æmilius Carpus Sévir augustale (ou l'un des six prêtres d'Auguste) & (2) Dendrophore a reçu la tête & les cornes (du taureau) & les a transportés du Vatican. Il a consacré à ses dépens l'autel & le crâne du taureau.

(b) *Hist. de Lang. t. 1. Preuv. p. 1.*

(c) *Ibid. p. 108.*

(d) *Tom. 1. part. 1. pl. 74. p. 174.*

(1) Le Taurobole étoit une cérémonie, qui commença assez tard chez les payens. Elle consistoit à égorger un taureau & à faire tomber son sang sur un prêtre, placé dans une fosse, & qui recevoit cette pluie de sang sur sa tête, sur son corps & sur ses habits. Les payens, si l'on en croit quelques auteurs, inventèrent les Tauroboles, pour les oposer au Baptême des Chrétiens.

(2) On apelloit *Dendrophore* chez les payens, celui qui portoit des arbres ou des branches d'arbres dans les cérémonies. C'étoit un ofice de leur fausse religion.

3°. *Lucilla* (1) *Agusta Virgo*, est l'inscription (a) d'un ancien cachet en forme de bague, du Cabinet de sainte Geneviève. On employoit tantôt la craie asiatique, & tantôt la cire pour sceller & cacheter les lettres. 4°. *Accensor ensi evasit.* C'est-à-dire : L'incendiaire s'est sauvé, l'épée à la main. Ces mots, qu'on n'a point entendus, ni bien lus (2) jusqu'à présent, sont gravés sur une porte à demi ruinée de la ville d'Ephèse. Ne seroient-ils point rélatifs à l'atentat d'Erostrate, qui pour immortaliser son nom, brula le magnifique temple d'Ephèse, plus de trois cents cinquante ans avant J. C ? 5°. *Cratia Dei imperator.* Ici le C tient la place du G. Cette formule si ordinaire dans les diplomes, se lit au revers d'un denier (b) d'argent, frapé à Tonnerre. M. le Blanc donne cette monoie à Charlemagne, & ajoute que c'est la plus ancienne, qu'il ait vue avec cette inscription. 6°. *Deae Bibracti Publius Caprilus Pacatus, Sextumvir augustalis, votum solvit libens meritò.* Cette inscription, (c) gravée sur une plaque de bronze, fut trouvée dans la ville d'Autun en 1679. Elle anonce un vœu, fait par un des prêtres ou sevirs augustales à la Déesse tutelaire de Bibracté, ville capitale des Eduens, & qu'on croit être Autun en Bourgogne. 7°. *Dominus Hludowicus imperator augustus.* C'est la légende d'un sol (d) d'or fin de Louis le débonaire. Au revers nous trouvons ces caractères MANAIOIANAIN. On ne peut en former un sens, qu'en suposant que quelqu'uns sont

(a) Cic. Orat. pro Flacco.

(b) Le Blanc. p. 92. n. 3.

(c) Relig. des Gaul. t. 2. p. 201.

(d) Le Blanc. p. 100. n. 2.

(1) *Agusta* est mis pour *Augusta*, qualité qui ne peut convenir qu'à la femme, à la fille ou à la sœur d'un empereur. Cette bague ou cachet antique de bronze, donne, selon le P. du (e) Molinet, la figure de Lucille, femme de l'empereur Lucius Verus, qu'on dit dans quelques anciennes légendes, avoir été possédée du demon, & délivrée par un saint évêque d'Hierapolis. Le titre de *Virgo* dans l'inscription, semble marquer une autre *Lucille.* L'empereur Commode eut une sœur de ce nom. Elle fut violée par son propre frère, qui joignant la cruauté la plus barbare à la plus honteuse passion, l'exila dans l'île de Caprée, où il la fit mourir quelque tems après.

(2) D. de Monfaucon (f) a lu *Accenso rensi & Asiae* : d'où il a conclu que cette inscription *mutilée* ne fait aucun sens. Avant lui, M. de Tournefort (g) avoit avoué qu'il n'y comprenoit rien. Dans ce dernier auteur, l'inscription est ainsi disposée :

ACCENSORENSI
ET ASIAE.

Il est très-probable que le premier graveur n'a point prétendu rendre le dessein de l'inscription de M. de Tournefort. Mais le graveur de D. Bernard aura suivi son dessein. Autrement il n'auroit pas représenté cette inscription avec des caractères, qui ne ressemblent pas toutafait aux romains ordinaires, & beaucoup moins à l'italique.

(e) Cabinet de Ste Genev. p. 27.

(f) Suplem. à l'Antiq. expl. t. 3. pl. 54. p. 152.

(g) Relat. du voyage du Levant. t. 2. p. 519.

renversés, transposés, & qu'on a oublié d'ajouter à l'O une pointe courbée vers la gauche, & à l'I une autre pointe inclinée vers la droite, ce qui donne le ɗ oncial, & l'ſ minuscule. Dans cette hypothèse, on trouve *Munus divinum*: légende qui paroit sur une autre médaille du même empereur. 8°. *Aquitania* remplit (a) le revers d'une autre monoie du même monarque, qui posséda le royaume d'Aquitaine jusqu'en 814.

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. XI. ARTICLE. I.

(a) Ibid. n. 6.

IV. ESPECE.

Des lettres à traits courbes adossés, & tranchés haut & bas, par des bases & des sommets, produisent la quatrième espèce des écritures capitales courbées. Nous en avons fait graver quatre modèles. 1°. S P Q R. Ces quatre sigles signifient : *Senatus Populusque Romanus*. C'est la légende d'une (b) médaille de plomb, portant au revers le symbole de la victoire. 2°. *Edwin Rex Anglorum*. Walker (c) croit que la monoie, qui porte cette légende, apartient à Edwin, roi de Northumberland en 617. En ce cas, c'est la plus ancienne pièce anglosaxonne, qu'on connoisse. L'W y prend la figure du P. 3°. *Otto Dei gratiâ Rex*. C'est l'inscription (d) d'un sceau, apliqué au bas d'un diplome d'Otton, dit le grand, roi de Germanie, & premier empereur alleman. L'écriture singulière de cette légende difère de celle, qui paroit sur plusieurs autres sceaux (e) du même Prince. Il n'est pas étonant qu'à chaque mutation de sceau, on change de caractères. 4°. *Fridericus Dei gratia Romanorum imperator augustus*. Cette légende du sceau (f) de Fréderic I. montre plusieurs lettres dans le goût de celles de la précédente. Cette écriture par conséquent ne doit pas être suspecte. Les conjonctions de l'V avec l'S & de l'O avec l'R sont remarquables.

(b) Ficoroni I piombi antichi. p. 25. pl. VI. n. 7.

(c) Fountaine. pl. VIII p. 180.

(d) Chronic. Godwic. p. 162.

(e) Heineccius de Sigil. tab. V. n. 1. 2. 3. & p. 90. 91.

(f) Chronic. Godwic. p. 358.

Ve. ESPECE.

La cinquième espèce d'écriture capitale à double demi-cercle, dans les E & les G, n'est pas rare. On voit des E de cette figure non seulement chez les Grecs ; mais encore chez les (g) Latins, dès le second siècle. Notre planche n'en donne que trois exemples. 1°. *Pauli episcopi*. Ces mots sont sur le revers d'une ancienne bulle de plomb, publiée par (h) Ficoroni. Ce savant homme ne doute point qu'elle n'apartienne à un des deux évêques de Naples, du nom de Paul ; lesquels vécurent au VIIIe. siècle. 2°. *Sigillum Rotberti Aversani episcopi*. Cette inscription est empreinte sur un (i) sceau de

(g) V. ci-dessous IIe. division. 4e. genre. 9e. espèce 1°.

(h) I piombi ant. p. 49. pl. 14. n. 8.

(i) Murat. antiq. ital. t. 3. col. 111.

II PARTIE. SECT. III. CHAP. XI. ARTICLE. I.

cire, ataché à une charte de Robert évêque d'Aversano, donnée l'an 1113. 3°. *Eustorgii*. Ce nom paroit sur un sceau, destiné à marquer le nom de son possesseur, plutôt sur la cire ou la craie préparée, que (a) sur le papier.

(a) Ibid. col. 118.

VIe. ESPECE.

Les jambages des lettres de la sixième espèce sont terminés par des croissans internes. Ils leur tiennent lieu pour l'ordinaire de bases & de sommets. Voici les modèles de cette écriture, représentés dans notre XXVIIe. planche. 1°. Une (b) monoie de l'empereur Louis le débonaire donne au premier côté *Ludowicus imperator*, & dans le champ *Roma* en monogramme: au revers, *Sanctus Petrus*, & dans le milieu, *Paschalis*, autour d'une croix. C'est le pape Pascal I. dont il s'agit ici. 2°. *Pari*, c'est-à-dire *Parisius*, est gravé sur un denier d'argent, représentant (c) la tête de Clotaire II. avec un diadème perlé & une croix, plantée sur le front. De l'autre côté, M. Bouteroue ne voit que la croix sans légende. Il n'est pourtant pas dificile d'y découvrir *Clotarius* en monogramme. 3°. *Maximinus monetarius* paroit du côté de la tête sur une médaille, au revers de laquelle (d) on lit *Charibertus Rex*. 4°. *Diis Manibus. Tito Aelio Augusti liberto, Titiano Proximo, à libris Sacerdotalibus, defuncto Carnunti annos XLII. menses III. dies XIX. marito virgini dulcissimo & incomparabili benèque merito: quem funeravit Flavia Ampelis conjux carissima, & reliquias ejus permissu Imperatoris ipsa pertulit consecravitque. Cum quo vixit annos XII. menses III. dies XXI. sine ullâ querella.* Dans cette belle épitaphe (1)

(b) Le Blanc, 102. b. n. 40.

(c) Bouterone. p. 237.

(d) Ibid. p. 248.

(1) Nous l'expliquons ainsi en notre langue. » Aux Dieux Manes. A Titus » Ælius, afranchi d'Auguste, & sur- » nommé Titianus Proximus. Il eut la » garde des livres sacerdotaux, & mou- » rut à Carnonte, après quarante-deux » ans, trois mois, dix-neuf jours de vie. » Ce fut un mari incomparable, & d'une » extrême douceur envers sa jeune & » très-chere épouse Flavia Ampelis. » Après l'avoir enseveli, elle a con- » duit sa pombe funèbre: elle a porté » elle-même ses os & ses cendres, avec » la permission de l'empereur, & les a » consacrés aux Manes. Elle a vécu avec » son digne époux douze ans, trois mois, » & vingt & un jours, sans aucun sujet » de plainte. « Depuis que les empereurs romains eurent emporté par brigues le souverain Pontificat; ils eurent à leur disposition les livres sacerdotaux, où étoient renfermés les mystères abominables du paganisme. Auguste, en qualité de souverain Pontife, permet à Ampelis de faire elle-même, & sans le ministère des prêtres, la consécration des os de son mari; quoique ce fût une cérémonie religieuse. On peut voir sur cette inscription, outre le livre cité dans le texte, les mélanges de M. d'Orville t. 3. p. 120. & la 4e. Dissert. d'Adrien Reland, *de numm. Samarit*, p. 131.

du

du premier siècle, publiée (*a*) par M. Papenbroc, les extrémités de quelques lettres sont terminées en croissant, & les E & les L un peu courbées. 5°. *Jacobus IIII. Dei gratiâ Rex Scotorum.* C'est la légende (*b*) du premier (1) médaillon, qui ait été frapé en Ecosse. 6°. *Papia* est le nom de la ville de Pavie, gravé au revers (*c*) d'une monoie de (2) Charlemagne.

(*a*) *Brevis veter. monument. descrip. operâ Fr. Oudendorpii. p. 10. 120.*

(*b*) *Selectus numism. & diplom. Scotiæ thesaur. præfat. p. 98.*

(*c*) *Le Blanc, p. 88. col. 2. n. 10.*

VII. ESPECE.

L'écriture de la septième espèce a des traits courbes adossés & prolongés en demi-cercle au moins par le haut. Notre planche en présente deux exemples. 1°. *Eadward Rex.* C'est la légende d'une (*d*) monoie de S. Edouard le confesseur, roi d'Angleterre, après le milieu du XIe. siècle. 2°. *Sans plus, sans plus.* C'est une devise du XVe. dont le sens nous est absolument inconnu. Elle est peinte en caractères renouvellés, au bas du (*d*) tableau, où Pierre le Baud présente à Jean de Chateaugiron son livre de l'histoire de Brétagne.

(*d*) *Monum. de la monarch. fr. t. 3. pl. 68.*

Ecriture en pures lettres capitales, conjointes & enclavées.

X. GENRE.

II. L'écriture conjointe & enclavée, mais formée de pures lettres latines capitales, carées & mixtes, sans mêlange d'onciales, de minuscules, de cursives, de barbares & d'irrégulières, est renfermée dans notre dixième genre, composé de sept espèces.

I. ESPECE.

La première n'admet dans ses lettres ni bases ni sommets. En voici deux modèles.

1°. *Precor ego Ilpericus non auferantur hinc ossa mea.*
Tempore nullo volo hinc tollantur ossa Hilperici.

L'an 1643. on découvrit dans le préau du cloître de l'abbaïe de S. Germain des Prés un tombeau de pierre avec ces deux inscriptions. La (*e*) première, peinte en vermillon, fut trouvée au dedans du cercueil. La seconde étoit gravée sur le côté extérieur de la pierre, qui couvroit le tombeau. On

(*e*) *Annal. Bened. t. 1. p. 189. Hist. de l'abb. de S. Germ. p. 11.*

(1) Il est rare de trouver des médailles proprement dites, frapées dans la grande Brétagne, avant le règne d'Elisabet. L'usage n'en est devenu fréquent en Europe qu'au XVIe. siècle. Ce fut le pape Paul II. qui commença à faire fraper des médailles, pour les mettre dans les fondemens des édifices publics, qu'il faisoit construire; afin d'en marquer le tems à la postérité. En quoi il imitoit les anciens empereurs. Voyez Platine dans la vie de ce Pape.

(2) Cette monoie a pour légende du côté de la croix: *Carlus Rex Francorum.* Ce titre ne peut convenir qu'à Charlemagne, qui se rendit maître de l'Italie avant que d'être empereur.

croit que ce Hilperic étoit quelque persone de qualité, & peutêtre un prince de la maison royale de la première race, qui avoit sa sépulture dans cette abbaïe. Dans les deux lignes d'écriture de ce monument, la même persone est apellée *Ilpericus* & *Hilpericus*. Les lettres n'en sont point onciales, comme l'a cru D. Mabillon. 2°. *He sunt Reliquie Beate Tecle, virginis & martyris, que Hiconie oriunda fuit. De hinc verò à Paulo Apostolo conversa Seluciam requievit.* Cette inscription, gravée sur une plaque de plomb, fut trouvée en 1699. lorsqu'on ouvrit (1) la châsse de sainte Thécle, pour en tirer une portion des reliques de cette illustre vierge & martyre. Dans ce modèle d'écriture enclavée, l'*e* tient toujours la place de l'*æ*.

II°. ESPECE.

Des lettres à traits arondis par le bout des jambages distinguent la seconde espèce. Notre planche lui fournit dix modèles. 1°. *CLV. Tiberius Claudius, Tiberii filius, Appii nepos*. On lit ces noms écrits 249. ans avant J. C. dans l'exergue d'une (a) médaille de la famille *Claudia*. M. Havercamp est porté à croire que les lettres CLV désignent le numero des matrices de cette monoie. 2°. *Lucius Antestius. Roma*. C'est la légende d'une (b) médaille, frapée à Rome, 222. ans avant l'ère chrétienne, & dans le tems de la seconde guerre Punique contre Annibal. 3°. *Appius Claudius, Titus Manlius, Quintus Marcius*. Une médaille frapée 174. ans avant J. C. donne (c) les noms de ces triumvirs monetaires. Goltzius & Vaillant (d) ont mal rendu les trois derniers sigles de cette légende. 4°. *Cneius Calpurnius. Roma*. Ces mots sont gravés sur (e) une médaille, frapée à Rome, 146. ans avant l'ère chrétienne. Calpurnius étoit fils de Lucius Pison. 5°. *Manius Acilius IIIvir. Valetudinarius*. C'est la légende (f) d'une médaille, qui

(a) Thesaur. Morel, tab. 1. p. 88.

(b) Ibid. p. 16. tab. 3. n. 1.

(c) Thesaur. Morel. p. 88. tab. 1. n. v.

(d) Ibid. p. 91.

(e) Ibid. p. 64. tab. 27 n. 4.

(f) Ibid. tab. 1. n. 3.

(1) Cette châsse est conservée dans l'église de Chamalières. C'est un ancien monastère, dont on a fait une Collégiale. La portion de ces précieuses reliques fut donnée à M. l'archevêque de Paris, Louis-Antoine de Noailles. Voici l'inscription en françois : » Ce sont ici » les Reliques de la bienheureuse Thé» cle, vierge & martyre, qui naquit à » Icone. Mais ayant été convertie à la » foi, par l'Apôtre S. Paul; elle finit ses » jours à Séleucie. « On trouve grand nombre d'écritures dans le goût de cette inscription. Voyez ci-après, Division II. genre VIII. espèce I. Polygraphie espagnole planche I. après le folio XVII. Murator. Antiq. ital. col. 119. n. 2. & 8. Mém. de l'Académ. des Inscript. t. 6. p. 604. &c.

repréſente la Déeſſe de la ſanté. Acilius étoit un des triumvirs chargés de veiller à l'entretien & à la décoration du temple de cette Divinité. 6°. *Balbus. Roma.* Ces mots ſe liſent du côté de la tête, & *Manius Acilius*, au revers (*a*) d'une médaille, frapée à Rome 132. ans, avant J.C. Au lieu de *Manius*; nous aimerions mieux lire *Munatius*; ſurtout ſi l'V n'eſt point un A renverſé. 7°. *Lucius Piſo Frugi, Roma.* LXXV. C'eſt ainſi que nous liſons le revers d'une (*b*) médaille de la famille *Calpurnia*. Elle fut frapée au tems de Ciceron. Le mot *Roma* y eſt écrit en monogramme: ce qui prouve, que cette manière d'écrire les noms, remonte à la plus haute antiquité. Les chifres de la médaille marquent le numero des matrices, ou peutêtre la valeur de cette monoie. 8°. *A⅃XXXII. Tiberius Claudius, Tiberii filius, Appii nepos.* Nous trouvons (*c*) douze médailles avec cette inſcription, excepté les chifres. On y voit les mêmes conjonctions de lettres. Le ⅃ renverſé vaut cinquante, comme dans la loi romaine, dont le P. Mabillon a (*d*) publié un fragment. L'A, qui précède le T renverſé, marque qu'il ne faut compter (*e*) qu'une fois LXXXII. 9°. *Marcus Vargunteius.* C'eſt le nom d'un des triumvirs monétaires, au tems de la ſeconde guerre Punique. Il eſt gravé ſur une (*f*) médaille de la famille *Anteſtia.* 10°. *Præfectus Claſſi & oræ maritimæ. Ex Senatus conſultò.* Une médaille, frapée par ordre du Sénat en l'honneur de Sexte Pompée, dans les premières années d'Auguſte, porte (*g*) cette légende. Le Tréſor de Morel, dans la planche ſuivante, donne cinq médailles, avec la même inſcription & les mêmes conjonctions de lettres, ſans en excepter l'Æ. Les lettres conjointes ne ſont donc pas de l'invention des Gots, ni des autres peuples barbares, qui ont ruiné l'empire romain; comme l'ont prétendu quelques ſavans.

III. ESPECE. Une écriture inclinée au moins dans les baſes & les ſommets, caractériſe la troiſième eſpèce de capitales conjointes & enclavées. Notre planche n'en donne, qu'un modèle déja publié par divers auteurs. C'eſt l'épitaphe ſuivante: *Hic requieſcit in pace bone memorie Palenope, qui vixit plus menus annus . . . . . V . . Obiit X. Kalendas martias, indictione quarta, anno X. regnante Domino noſtro*

(*a*) Ibid. n. 4.

(*b*) Ibid. p. 68. tab. 5. n. 11.

(*c*) Ibid. p. 88. tab. 1. & p. 92.

(*d*) De re diplom. p. 345.

(*e*) Valer. Probi de not. Roman. libel. Lugdun. Batav. 1590. p. 191.

(*f*) Theſaur. Morel. tab. 1. p. 17.

(*g*) Ibid. p. 321.

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. XI. ARTICLE. I.

(1) *Teudere.* Cette inscription sépulcrale du VIe. siècle, sculptée sur un marbre blanc, se voit dans l'Eglise de S. Loup, hors la ville de Narbonne. C'est un monument important pour la Diplomatique ; puisqu'on y trouve les dates de l'indiction & du règne d'un prince, à qui une grande partie de la France méridionale obéissoit. Les antiquaires y remarqueront encore, outre les figures du G, de l'H & du Q. les mots *menus* & *annus*, mis pour *minus* & *annos*.

IV. ESPECE.

Les lettres de la quatrième espèce ont leurs sommets & leurs bases tranchés à l'ordinaire. Sept modèles, gravés sur notre planche, en font la preuve. 1°. *Marcus Aburius, Roma.* La première médaille du Trésor numismatique de Morel, porte cette légende au revers. Cet Aburius fut tribun du peuple l'an de Rome 561 : c'est-à-dire 193. ans avant J. C. 2°. *Ambiorix. Eburo.* Le premier mot est gravé du côté de la tête, sur une (*a*) monoie gauloise d'argent, du poids du denier romain. Le second se montre au revers. Quand César fit la conquête des Gaules, Ambiorix étoit roi des Liégeois, nommés *Eburones.* 3°. *Imperator Augustus Tribunitia potestate XX.* — *Cæsarea augusta, Cneio Domitio Amplo, Caio Vetio Languido, Duumviris.* Telle est la légende entière d'une belle (*b*) médaille, frapée trois ans avant l'ère chrétienne, en l'honneur d'Auguste, par la ville de Sarragosse en Espagne, sous le Duumvirat des deux monétaires nommés au revers. 4°. *Municipium Calaguris Julia Imperatori Augusto, IIviris Lucio Bæbio, Publio Antestio.* Les deux côtés d'une (*c*) médaille, que la ville de Calahorra, sur les confins de la Gascogne, fit fraper à la gloire du même empereur, donne cette légende. 5°. *Opeimius* est écrit en lettres monogrammatiques sur une (*d*) médaille de la famille romaine *Opeimia.* L'S est retranchée à la fin du mot, selon l'ancienne manière. On disoit *Nasidiu, Opimiu &c.* pour *Nasidius, Opimius.* 6°. *Marcus Cato,* est la légende

(*a*) Bouteroue. p. 42.

(*b*) Thes. Morel. p. 151. t. 1. n. 9.

(*c*) Ibid. p. 16.

(*d*) Ibid. p. 298.

(1) De tous les Thierris, Theodorics & Theudis ; il n'y a que ce dernier, à qui la date de l'inscription puisse convenir. Elle tombe en l'année 541. dixième de Theudis, roi des Wisigoths, indiction quatrième. D. Ruinard (*e*) prétend que c'est Théodoric I. Si l'on suit ce sentiment ; on force le nom du roi, l'écriture du tems & la chronologie. On peut voir cette inscription dans le prologue de la Polygraphie espagnole fol XVI. dans la nouvelle histoire de Languedoc tom. 1. Preuves pag. 3. num. ; & dans Grégoire de Tours col. 1388.

(*e*) Gregor. Turon. oper. col. 53.

d'une monoie romaine de la valeur (*a*) de celles qu'on fabriquoit en Esclavonie, & dont on faisoit grand commerce. Elle a au revers *Victrix*, sous une victoire tenant une palme. 7°. *Juliæ Mamiæ matris Augusti nostri.* C'est (*b*) l'inscription d'un tuyau de plomb, fait pour conduire l'eau dans les bains de Mamée, mère de l'empereur Alexandre Sévère.

(*a*) Bouterouë. p. 95.

(*b*) Antiq. expl. t. 3. pl. 125. n. 5.

V. ESPECE.

La cinquième espèce d'écriture conjointe porte des bases & des sommets naissans du corps des lettres; comme l'on voit dans les modèles suivans, gravés sur notre planche XXVII. 1°. *Publius Cælius Diogne* ou *Diognetus*. Ces mots sont gravés sur une (*c*) bague ou anneau de cuivre, qui ofre la figure d'un dauphin. 2°. *Tu pro me navem liquisti, suscipe clavem.* Ce vers hexametre est empreint sur les (*d*) bulles de plomb de Victor II. Ce Pape voulut qu'elles représentassent S. Pierre, recevant une clé, oferte par une main sortant du ciel. Ces bulles de plomb sont déclarées fausses par le (*e*) P. Hardouin. Mais c'est un titre de leur vérité, d'autant plus valable, que ce Jésuite ne donne aucune preuve de son opinion singulière; à moins qu'on ne prenne pour une preuve la folle chimère d'une troupe de faussaires, qui n'ont cessé de forger des monumens dans toute l'Europe jusqu'au (*f*) tems de l'empereur Charle-Quint. 3°. *Virduno fitur*, est la légende d'une ancienne (*g*) monoie, frapée à Verdun. *Fitur*, est là pour *fit*. Lorsque le P. Hardouin rencontre de pareils mots dans les diplomes; il ne manque pas de dire que les faussaires ont afecté un langage barbare. 4°. *Ætherthed monetarius*. C'est le nom de celui qui a frapé la (*h*) soixante & deuxième monoie du roi Edouard l'ancien. Le chevalier Fountaine a lu *Ætheræd*, faute d'atention à la conjonction du T avec l'E. 5°. *Durand monetarius*: autre monétaire, qui figure sur une monoie (*i*) d'Eadgard, qui monta sur le trône d'Angleterre l'an 939. 6°. *Hcarlemanus Rex*, est la légende d'une monoie (*k*) de Carloman, fils de Louis le bégue, frapée à Auxerre. 7°. *Ælfred Rex*. On lit ces mots sur une (*l*) monoie d'Alfred le grand, le plus savant & le meilleur des princes, qui aient porté la couronne en Angleterre. 8°. *Hlotarius imperator Augustus.—Venecia.* C'est la légende d'une (*m*) monoie, frapée à Venise, qui obéissoit à l'empereur Lothaire. 9°. *Drintser monetarius de Walingeford.* Cette

(*c*) Murator. antiquit. ital. t. 3. col. 120.

(*d*) Heinec. de Sigill. tab. 22 n. 10.

(*e*) Ms. du Roi. 6226. p. 47.

(*f*) Ibid. p. 32.

(*g*) Bouterouë. p. 370. n. 5.

(*h*) Fount. tab. 7.

(*i*) Ibid. t. 5. n. 9.

(*k*) Le Blanc. p. 142. col. 1. n. 3.

(*l*) Fount. tab. 1.

(*m*) Ibid. tab. 7. n. 32.

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. XI. ARTICLE. I.

légende, d'une (n) monoie de S. Edouard le confesseur, roi d'Angleterre, n'a pas été bien déchifrée par le chevalier Fountaine. Ce savant, sans avoir égard à la transposition des lettres si commune sur les médailles, a lu *Drintmer on de Walingeford.*

VI. ESPECE.

Les lettres, qui caractérisent la sixième espèce du dixième genre, ont des traits excédens & superflus. Notre planche en ofre deux modèles. 1°. *Dominus Cindaswinthus Rex.* C'est la légende du côté de la tête d'une médaille ou monoie (a) wisigothique, frapée à Cordoue en Espagne. Remarquez l'V, qui prend la forme de l'Y, dès le VIIe. siècle. 2°. *Aelfred me fecit geuwrcan.* Selon (b) Hickes, cela signifie, *Alfredus me jussit fabricari.* Cette inscription saxone du IXe. siècle, est gravée sur une plaque d'or, terminée en cône, sur laquelle l'image d'un roi & la figure d'un poisson sont représentées avec un art admirable.

(a) Le Blanc. p. 32. n. 19.

(b) Volum. 1. p. 142. 143.

VII. ESPECE.

La dernière espèce est à traits courbes dans un plus grand nombre de lettres qu'à l'ordinaire. Voici les quatre exemples, qu'en donne notre planche. 1°. † *In nomine Dei summi & in honore sanctorum martyrum Agriguli & Vitalis Arvernorum civitatis, hanc capsam ex elimoniâ, Carolo Rege anno decimo octavo regni sui, necnon Hicterio comite.* C'est (c) l'inscription (1) d'un reliquaire, conservé dans l'église cathédrale de Clermont en Auvergne, depuis le règne de Charlemagne. Dans l'original il y a *Arr*, qu'on peut rendre par *Arvernæ* ou par *Arvernorum. Capsa* y est écrit pour *capsam*, & *Agriguli* pour *Agricoli.* La croix, marquée à la tête de l'inscription, est une invocation implicite du nom de J.C. 2°. † *HV. Hic sub arva requiiscunt membra Genesi Pape Ponteficis ..... Megrans de mondo, imperante Prencepe Francorum Rege.* Ce n'est ici, que le commencement & la fin de (d) l'épitaphe de S. Genest, évêque de la ville d'Auvergne ou de Clermont, qui mourut en 662. M. Lancelot (2) prétend (e) que cette inscription a été faite au VIII.

(c) Mém. de l'Academ. des Inscript. t. 6. p. 667.

(d) Ibid. p. 664.

(e) Ibid. t. VI. p. 664.

(1) Elle est de la XVIIIe. année de Charlemagne, & non de Charle le simple; comme l'ont prétendu les auteurs du nouveau (f) *Gallia Christiana.* Ils ont cru que par *Elimonia*, il faloit entendre la Limagne. Mais ce mot ne veut dire autre chose qu'*elemosina.* Voyez les Mémoires de littérature de l'Académie des Inscriptions. tom. VI. p. 669.

(2) Ce savant Académicien (g) a fait plusieurs remarques importantes sur cette épitaphe. 1°. » Le tems que S. Genest a » tenu le siége épiscopal avoit été laissé » en blanc : quelque curieux l'a rempli

(f) Tom. 2. p. 254.

(g) Mém. de l'Acad. t. 6. p. 664. 665.

ou IXe. siècle. Il est visible par les caractères, qu'elle est du même tems que la précédente. Les *e* y prennent la place des *i*, & les Q la figure du P. La croix † & les H V, qui précèdent *Hic*, nous semblent signifier CHRISTO IESU ou CRUX JESU. 3°. *Haddebertus episcopus, in Bononiâ civitate, jubente Carolo Rege, recipit festo eorum IV. idus Decembris.* Cette inscription (*a*) d'une châsse des SS. martyrs Agricole & Vital nous aprend, que leurs reliques furent tirées de Boulogne en Italie, par Hadebert évêque de Clermont, sur les ordres du roi Charle : ce qui ne peut s'entendre de Charle le simple, qui n'avoit rien en ce païs ; mais de Charlemagne, qui s'en étoit rendu le maître dès l'an 774. 4°. *Franci Victores : Parthi fugientes.* Les François sont vainqueurs : les Parthes, c'est-à-dire, les Turcs prennent la fuite. C'est l'inscription d'un tableau peint, (*b*) du tems de l'abbé Suger sur les vitres de l'église de S. Denys en France, où la prise de Nicée en 1097. par l'armée des croisés, est représentée.

(*a*) *Mém. de l'Acad. p.* 664.

(*b*) *Monum. de la monarch. franç. t.* 1. *p.* 390.

ARTICLE II.

Ecritures capitales mêlées de lettres onciales, minuscules, cursives, renversées ; de lettres grèques & barbares. II. Division. Explication des planches XXVIII. XXIX. XXX. & XXXI.

Le mêlange des lettres onciales, minuscules & cursives avec les capitales, a souvent fait prendre le change aux plus habiles littérateurs, sur l'écriture. De ce que les caractères majuscules se trouvent mêlés avec d'autres lettres de divers genres & de diférentes classes ; ils ont conclu que sur le déclin de l'Empire les beaux caractères romains (*c*) perdirent

(*c*) *Encyclop. t.* 4. *p.* 1024.

» du nombre de LXII. mais il ne l'a fait » ni avec goût ni avec adresse. Il est impossible de ne pas s'apercevoir que » LXII. a été ajouté depuis fort peu de » tems : les caractères n'en sont qu'à » fleur du marbre ; au lieu que les autres » ont beaucoup plus de creux : la main » en étoit tremblante, elle ne s'est point » servi du ciseau. « 2°. La légende de S. Genest supose, qu'étant allé à Rome, il y fut élu Pape, & qu'il gouverna cette première église du monde pendant 22 ans. » Cette histoire si contraire à la vérité, n'est fondée, que sur le mot de » *Papa*, qui se trouve dans l'inscription, » que l'auteur de la légende a entendu » par celui de Pape (pris au sens dans lequel il est entendu depuis sept cents » ans ;) quoiqu'il soit connu de tout le » monde, que Papa a été le synonime » d'*episcopus*, & que ce n'est que depuis » Grégoire VII. qu'il a été plus (particulierement) afecté à l'évêque de Rome. «

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. XI. ARTICLE II.

leur forme, & se corrompirent, long tems avant le gothique moderne. » Cette corruption des caractères, dit un » de nos plus savans (a) critiques, se remarque en France aussi » bien qu'ailleurs; & on ne trouve point d'écriture de la » première race de nos rois, qui ne soit mêlée de lettres ro- » maines & de lettres barbares. « Cependant ces caractères prétendus barbares des VI. VII. & VIIIe. siècles, sont romains, comme les autres; mais ils apartiennent aux écritures onciale, minuscule, & cursive, dont l'usage étoit journalier dans l'Empire romain.

(a) Honoré de Ste Marie. Réflex. sur la critiq. t. 1. p. 36.

Le mêlange de lettres de diverses écritures avec la capitale est une source féconde de genres & d'espèces, qui va fournir la matière de cet article. Et pour n'en pas faire à deux fois; nous y faisons aussi entrer les écritures capitales, qui admettent des lettres renversées, couchées en diférens sens, des lettres grèques, barbares, irrégulières. En un mot, tout mêlange avec les capitales; pourvu qu'il ne soit pas entiérement gothique, au moins dans quelques-uns de ses caractères, fait le sujet de notre seconde division de la Classe des écritures lapidaires & métalliques.

II. DIVISION.

§. I.

Planche XXVIII. contenant le I. & II. genre des écritures capitales mélangées.

Mêlange d'écriture onciale avec la capitale.

I. Cette planche représente, sous le premier genre, des écritures renfermant diverses sortes de mêlanges de lettres onciales avec les capitales, pendant près de douze siècles: c'est-à-dire depuis les tems (1) les plus brillans de l'Empire romain, jusqu'à l'établissement proprement dit des lettres gothiques, dont la renaissance des beaux arts a commencé à nous faire secouer le joug. Notre premier genre est subdivisé en douze espèces, dont la première est onciale dans ses Є (2) seulement. Notre planche en ofre six exemples.

I. GENRE. I^e. ESPECE.

(1) Ce que nous apellons la belle antiquité, quoique fort déchue depuis le IIIe. siècle, n'est censée finir qu'au tems de l'empereur Théodose le jeune, qui régna jusqu'en 450.

(2) Ce caractère oncial commence au plus tard à se montrer sur les médailles vers le milieu du IIIe. siècle. Quoiqu'il ne fût pas encore ordinaire sur la fin de ce siècle & au commencement du suivant;

1°. *Jovi*

I. I. O. M.
ET LARIBVS PVT. CIV....
L. ARVNTIO ET
C. CLAVD. MARCELLO COSS

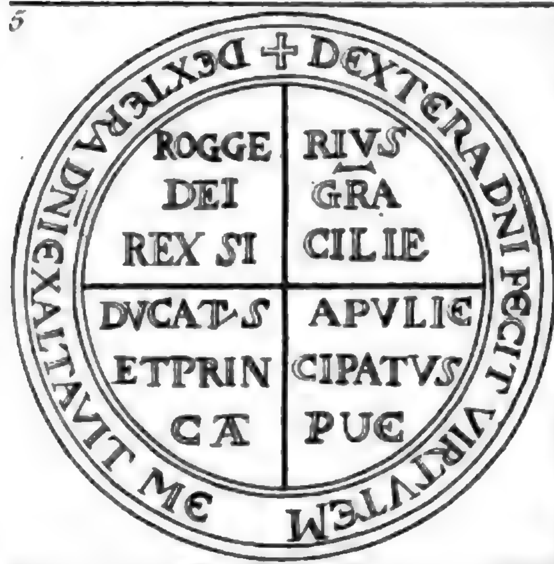
2 ....HVIVS SEPVL....
AD HEREDES

3 VTERE FELIX

4 FLV...

III ...TI·CLAVDI...
COL...TI·FO...

5



6 PIETAS ROMANA
CONSE

2 C. IVLIVS C IVLI OTVANEVNI F RVFVS C IVLI CEDOMON...
SACERDOS ROMÆ ET AVGVSTO ADARAM QVÆ EST AD CONFLVE...

3 DOMINVS LEGEM
DAT VALERIO SEVERO
EVTROPI VIVAS

IV



4 CHELDEBERT

4 SIGEBERTVS

5 +VALDOLINA.
HIC. REQVIIS
CIT. IN PACE
VIXIT. ANNV...
XXX. DEFVN...
TA. EST VBI. F...
T. IVLIVS. DIE
XXIII.

3 +HICINPACE REQVI
ESCIT COLVBA VIRGO
SACRATA DIQVE VI
XIT IN DNO ANNOS
PLM NONAGINTA
DPS VBD'VIIII IDVS
AGVSTAS OPILIO
NEV C CONS'IN'SEC
+

VII CALENVICE DVL...
IN PACE

2 +·S BERNARDI
PAGANELI.

ANTHONII D.G. CALABR. LOTHOR. ET BAROVCIS...
PONTIS MON. MARQ. PVTE. VAVDEMON. COMITIS

XI MEROVEVS

2 CLODOVIVS REX

3 THEVP | THEVPO

4 THEVP

XII CVNI...
ROMA...

5 DNIVSTINIANVS PP A | VICTOR A VVS Y 2 ∴ 4

6 VALENT | REX
LIVVIGILDVS...

7 +LVDOVICVS REX
+VRBS BITVRICA

aires et
PVLCR
DES P
FLVRE A
L.CLV
FONT
EDOMONS NER
CONFLVENTIVM P
IV

A.
IS
CE.
NVS.
VNE
I.FICI
DIES
VCES
SR
S.VI
CHI
RAD
NOR

1°. *Jovi optimo maximo & Laribus Puteolanæ civitatis... Lucio Aruntio & Caio Claudio Marcello, consulibus.* Ce n'est ici qu'une partie de l'inscription (a) gravée sur un beau marbre, consacré à Jupiter & aux Lares de la ville de Pouzol, sous le consulat de Lucius Aruntius, & de Caius Claudius Marcellus: c'est-à-dire, l'an 22. de J. C. 2°. *Hujus sepulcri jus ad heredes pertinet.* Cette phrase est tirée de l'inscription (b) du tombeau de Flavius Eleutherius, placé sur le bord du grand chemin près de Rome. 3°. *Utere felix.* Cette formule ou compliment, dont usoient les anciens, sert d'inscription à un sceau de plomb, publié (c) par M. Ficoroni. Ce savant n'ose en faire remonter l'age aux premiers siècles, à cause de l'Є arondi en forme de croissant; mais les inscriptions précédentes, où se trouve ce caractère oncial, lèvent tout scrupule. Nous croyons donc que ce sceau de plomb est du IV. ou V^e. siècle au plus tard. 4°. *Flureas semper.* On voit dans ces deux mots, gravés sur (d) une médaille du VIe. siècle, l'Є oncial, l'V mis pour l'O, & l'S revêtue de la figure du Z. 5°. *Dextera Domini fecit virtutem: dextera Domini exaltavit me. Roggerius Dei gratiâ Rex Sicilie, Ducatus Apulie & Principatûs Capue.* C'est l'inscription (e) d'une bulle de plomb, pendant à un diplome de Roger, prince norman, & couronné premier roi de Sicile, le 25. Décembre de l'an 1130. 6°. Une médaille de (f) Théodora, seconde femme de l'empereur Constance Chlore, a pour légende au revers, *Pietas romana*, & dans l'exergue, *Consecratio.*

(a) Suplem. à l'antiq. expl. t. 1. pl. 60.

(b) Ibid. t. 5. pl. 25. p. 61

(c) I piombi antichi pl. 4. n. 2. p. 20.

(d) Banduri numism. t. 2. p. 621.

(e) Murator. antiq. ital. t. 3. col. 111.

(f) Bandur. t 2. p. 114.

II. ESPECE.

La seconde espèce n'est onciale que dans ses ʟ. Cette figure se montre dans les modèles suivans. 1°. *Hic quiescit*

il se laisse voir assez souvent. On le trouve dans plusieurs médailles de Gallien, d'Aurelien, de Probe & dans quelques autres. Mais comme il ne s'y montre qu'en qualité de lettre détachée, soit sigle, soit nombre, & que bien d'autres lettres grèques s'y rencontrent également; on peut douter si cet Є n'est pas une lettre grèque. Ce qui pouroit persuader du contraire, c'est 1°. que parmi ces lettres, plusieurs latines, qui ne sauroient se confondre avec les grèques, se produisent aussi sur les rangs également isolées. 2°. Ce qui paroit plus concluant, ou du moins plus probable; c'est que bientôt après ces Є entrèrent dans le corps même des mots latins sur les médailles, On en compte plus de trente avant Dioclétien dans la seule collection numismatique de Dom Anselme Banduri. C'est donc faute d'examen, que le P. Lupi Jésuite dit que (g) ce caractère a été rarement employé avant le Ve. siècle.

(g) Epitaph. Severa martyr. illustr. §. 15.

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. XI. ARTICLE II.

Castorius ; qui vixit annos plus minus LX. Cette inscription (a) sépulcrale est chrétienne. Le style, le monogramme de J. C. & de la croix entre deux colombes, en font foi. 2°. *Caio Rhesiano Colliberto Callistio Collibertus*. C'est l'inscription (b) d'un tombeau dressé par les soins de Caius Callistio afranchi, pour Caius Rhesianus son camarade, également (1) afranchi 3°. *Bonæ Memoriæ. Hic requiescit in pace Aqilia Paulina, Lucii filia,* (ou *laudabilis femina*) *quae vixit annos plus minus* LX. *Deposita die* VII. *Kalendas Octobris, consulibus Isidoro & Senatore, viris clarissimis, consulibus*. Cette épitaphe (c) est de l'an 436. M. Foggini a lu *die sexto Kal.* Il faloit lire *septimo*. Il est important de remarquer, que le premier chifre (d) vaut VI. Dans le mot *Aqilia*, le q porte l'u avec soi. 4°. *Asellu benè mberenti qui vicxit annu sex mesis octo dies* XXVIII. Cette ancienne épitaphe d'un (e) jeune chrétien, nommé Asellus, se rend ainsi en latin ordinaire : *Asellò benè merenti, qui vixit annos sex, menses octo, dies* XXVIII. Nous croyons cette inscription lapidaire postérieure au IV[e]. siècle. On voit sur cette pierre sépulcrale S. Pierre, qui ocupe le premier rang & S. Paul le second, avec cette inscription : PETRUS. PAULUS : au lieu que sur les bulles des papes S. Pierre paroit (f) céder la première place à S. Paul. Ce monument fut découvert dans le cimetière de S. Hyppolite, sur le chemin de Tivoli, & présenté à Clément XI. qui le fit déposer dans le Cabinet de sa famille Albani.

III. ESPECE.

La troisième espèce est onciale dans d'autres lettres d'une seule sorte à la fois. Les quatre modèles, figurés dans notre planche, en font la preuve. Le premier ofre l'U oncial dans ces mots : *Tiberii Claudii, Caii Julii Caii filii, Collina, Tiberius Fontelus*. Dans ces (g) noms, tirés de l'honorable congé, que l'empereur Galba acorda aux soldats vétérans, l'I & l'L, l'F & l'E se confondent aisément, à cause de leur ressemblance. Le second modèle nous donne le q oncial : *Caius Julius, Caii Julii Otuaneuni filius, Rufus, Caii Julii Cedomonis nepos, Epotsorovidi pronepos, Sacerdos*

(a) *Suplem. à l'Antiq. expl. t. 5. pl. 37. n. 7. p. 98.*
(b) *Ibid. pl. 39. n. 5.*
(c) *Foggini. p. 300. n. 16.*
(d) *Maffei istor. diplom. p. 112.*
(e) *Boldettus cap. 39. p. 193. Fontanini de disco argenteo. c. 14. p. 40. Foggini de Petri itinere. p. 480.*
(f) *Heineccius de Sigillis. p. 145.*
(g) *Maffei Istor. diplom. p. 30.*

(1) Scaliger, dans son laborieux Index du Trésor de Gruter, a cru sans fondement, que Callistio étoit un datif, & en conséquence il a lu : *Caio Rhesiano Caio Callistio Collibertus.*

Romæ & Augusto ad aram quæ est ad confluentem, Præfectus fabrûm dedicavit. Cette inscription (*a*) du monument, élévé sur le pont de la Charente à l'entrée de la ville de Saintes, doit s'entendre ainsi : Caius Julius surnommé Rufus, fils de Caius Julius Otuaneunus, petit-fils de Caius Julius Cedomon, arière petit-fils d'Epotsorovidus, Prêtre de Rome & d'Auguste, à l'autel qui est au confluant (de la Saône & du Rhône,) Préfet des ouvriers, a dédié ce monument (à Tibère César.) M. Mahudel & D. de Montfaucon ont lu *Octuaneunus* & *Gedemon*, autrement écrits dans l'original. Le troisième modèle nous présente le G oncial : *Dominus legem dat Valerio Severo, Eutropi vivas.* C'est l'inscription de la fameuse (*b*) lampe antique du Cabinet du grand duc de Toscane. Elle représente S. Pierre, qui conduit un petit navire fort élégant, du milieu duquel s'élève un mât avec des voiles enflées par les vents. Au sommet est atachée une table de bronze, sur laquelle on a inséré des lettres d'argent, qui expriment notre inscription, dont le sens n'est pas dificile à saisir. Le quatrième modèle donne le D oncial dans le nom *Cheldebert*, gravé (*c*) sur une monoie du roi Childebert I. qui publia l'an 553. une ordonance touchant la célébration des fêtes, & pour abolir les restes de l'idolatrie.

(*a*) *Hist. de l'Acad. des Belles-Letres. t. 3. p. 235. Supplem. à l'Ant. expl. t. 4. pl. 42.*

(*b*) *De la Chausse Mus. rom. Sect. 4. tab. 3. Bartoli's de Lucern. part. 3. tab. 31. Foggini de itinere Petri. p. 484. 485.*

(*c*) *Le Blanc. p. 30. n. 1.*

IV. ESPECE.

L'écriture de la quatrième espèce réunit plusieurs lettres onciales, ou qui tendent à le devenir ; comme l'on peut s'en convaincre par les onze modèles, figurés dans notre planche. 1°. *Eoba monetarius — Cynethrit regina.* C'est la double légende d'une monoie (*d*) de la reine des Merciens, épouse du roi Offa, qui l'an 794. augmenta le tribut apellé *Romescot* ; c'est-à-dire, tribut de Rome, ou denier de S. Pierre. Le chevalier Fountaine n'a pas aperçu au revers de cette monoie une M onciale, qui signifie monétaire. 2°. *Mirae innocentiae Draconti, qui vixit annos v. menses x. dies xi. Dormit in pace.* On loue dans cette ancienne (*e*) épitaphe l'innocence d'un jeune enfant chrétien, qui n'avoit pas encore six ans acomplis. 3°. *Hic in pace requiescit Coluba virgo sacrata Dei, que vixit in Domino annos plus minus nonaginta. Deposita sub die VIII. idus agustas. Opilione viro consulari Consule. In secula.* C'est l'épitaphe de

(*d*) *Fountaine tab. 3.*

(*e*) *Buonarruoti osservaz. p. 19.*

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. XI. ARTICLE. II.

sainte Colombe vierge, qui après avoir servi Dieu, auquel elle s'étoit consacrée, pendant quatre-vingt dix ans, mourut en paix l'an 524. Ce précieux (1) monument a été (a) expliqué avec beaucoup de lumière, par M. Fontanini, archevêque d'Ancyre, & l'un des plus savans antiquaires de notre siècle. 4°. *Sigebertus*. Ce seul nom fournit deux lettres onciales. Il est empreint sur une (b) monoie fabriquée à Marseille, & que Bouteroue donne à Sigebert I. roi d'Austrasie ; sans doute à cause de la régularité des caractères. 5°. *Valdolina hic requiiscit in pace. Vixit annus* XXX. *Defuncta est, ubi ficit Julius dies* XXIII. Cette (2) épitaphe

(a) *Di Santa Colomba verg. commentar. Roma.* 1726.

(b) *Le Blanc. p.* 45. *col.* 1. *n.* 4.

(1) On y voit l'usage de graver des croix sur les tombeaux en mémoire de J. C. ataché à la croix pour notre salut. *Coluba* est écrit pour *Columba*, & *Di* pour *Dei*, *agustas* pour *augustas*, non par la faute du graveur; mais selon l'ancien usage. Les diphtongues & les points sont banis de cette inscription, dont l'écriture paroit au coup d'œil aprocher de celle des plus anciens mss. en capitale. Seulement il y a quelques virgules ou petites lignes, qui marquent les abréviations. La formule *In pace* est équivalente à celles ci : *In pace Domini*, *In pace & Christo*, *In pace fidei catholica*. Elle signifie que la mort des Chrétiens est un repos, un sommeil, dont ils sortiront un jour. Il n'apartient qu'aux mauvais Philosophes & aux Libertins de la regarder comme l'anéantissement de l'homme. Les termes *Virgo sacrata Dei* marquent que sainte Colombe avoit fait un vœu perpétuel de virginité. Dans les premiers siècles du Christianisme, ces vœux étoient fort communs. Mais les Vierges les observoient dans la maison paternelle & dans leur famille. Ces mots, *In sacula* sont ici une aclamation, qui exprime le desir & l'espérance, que l'on a du bonheur éternel des fidèles, morts dans la charité de J. C. & qui reposent dans le tombeau : *In sacula vivas*.

Quelques savans (c) ont cru voir dans cette inscription sépulcrale la corruption, & la décadence des caractères romains. » Depuis Auguste jusqu'au siècle des Antonins, dit le (d) P. Honoré de sainte » Marie, on se servit de caractères carés d'une justesse admirable ; mais . . . » toutes choses déclinant avec l'empire, » les caractères romains perdirent cette » belle forme . . . d'abord ils devinrent » obliques . . . ensuite ils s'alongèrent, » à la fin dégénérant en grossiereté, ils » parurent toutafait gothiques. « Mais ceux qui voudront prendre la peine d'étudier nos quatre planches précédentes, ne trouveront dans cet alongement & cette obliquité de lettres, que la continuation des anciens caractères romains, usités jusqu'au tems du gothique moderne.

(2) Ce seul monument justifiroit le style & l'orthographe des diplomes de la première race de nos rois. On lit dans l'un, comme dans les autres *requiissit* pour *requiescit*, *annus* pour *annos*, *ficit* pour *fecit*. Avant nous, M. Bouteroue a observé, que (e) » cette façon de par» ler, *Ubi ficit*, étoit ordinaire vers l'an » 650. & 700. & jusqu'à la première » race, & au commencement de la se» conde. « Cela n'a pas empêché les contradicteurs des diplomes de les décrier ; parceque le même style & la même orthographe y sont employés. Le P. Germon est celui de tous qui a plus pris à tâche de faire valoir cette objection, ou plutôt cette chicane, qui n'anonce pas un critique fort versé dans la conoissance de l'Antiquité. Cependant il ne tiendra pas à l'auteur de l'article *Diplomatique*, inséré dans la nouvelle (f) Encyclopédie, que le public n'admire les *dissertations si savantes & si judicieuses du P. Germon de la Compagnie de Jesus*.

(c) *Acta erudit. mensis April.* 1730.

(d) *Reflex. sur la critiq. t.* 1. *p.* 36.

(e) *Pag.* 378.

(f) *Tom.* 4. *p.* 1021.

chrétienne, gravée sur une (a) pierre de la hauteur d'un pié, est du VIIe siècle. Elle fut trouvée en 1660. dans un tombeau, près de l'abbaie de S. Acheul, hors la ville d'Amiens. 6°. *Angio monetarius* se montre au revers d'une monoie (b) de France, frapée à Wic. Cette ville & Rouen sont jointes ensemble dans plusieurs anciens titres (c) de Charlemagne, & de ses successeurs : preuve qu'elles n'étoient pas fort éloignées l'une de l'autre. Ce n'est donc pas Quentovic, situé à l'embouchure de la Canche, & par conséquent assez éloigné de Rouen. 7°. *Medolus* pour *Metulus* est la légende d'une (d) monoie de Charlemagne, frapée à *Melle*, qu'on place ordinairement en Poitou, & qu'on pouroit peutêtre également trouver en Normandie, en suposant que c'est un nom de lieu. 8°. *Othuuin.* C'est un nom propre, écrit au revers d'une (e) monoie d'Offa, roi des Merciens. M. Fountaine avoue, qu'il n'a pu déchifrer cette légende. 9°. *Offa Rex Merciorum.—Ealrued.* Une (f) monoie d'Angleterre, frapée au VIIIe. siècle, porte ces deux noms, l'un au côté de la tête, & l'autre au revers. Le chevalier Fountaine prend le dernier pour un des grands du royaume, aussibien qu'*Eoba.* Nous avons vu, que celui-ci n'étoit qu'un monétaire. Il en est de même aparemment d'*Ealrued.* 10°. *Johannes & Decibilis VPA.* M. Ficoroni prend (g) pour un chifre les trois derniers caractères, & avoue en même tems qu'il en ignore la signification. M. Muratori (h) les explique par *Viri Patricii.* Mais ils signifient *Upati*, c'est-à-dire *Consules*. M. Muratori cite (i) lui-même d'anciens auteurs, qui donnent ce titre à ces deux ducs ou princes de Gayette. La bulle de plomb, sur laquelle leurs noms sont empreints, porte au revers : *Sanctus Erasmus.* 11°. Notre dernier modèle est cette (1) épitaphe en vers ïambes.

Hic Speciosa condita
Simul cubat cum filia
Tranquilla sacra virgine,
Que novies centesimâ

(1) Elle a été publiée en lettres ordinaires par (k) Ambrosio Moralès & en caractères antiques par (l) Don Nasarre. Au lieu d'*Æra*, celui-ci a lu *tera*, & l'autre *era*; parcequ'ils n'ont pas pris garde, que l'I presque joint à l'E produit l'Æ.

(a) Bouterouë. p. 378.
(b) Le Blanc. p. 58. c. n. 61.
(c) Ibidem. p. 67.
(d) Ibid. p. 88. n. 6.
(e) Fount. tab. 9. n. 11.
(f) Ibid. tab. 1. n. 11.
(g) I piombi antichi p. 60.
(h) Antiquit. ital. t. 3. col. 137.
(i) Ibid. col. 133. 135.
(k) La coronica de España lib. 16. p. 218.
(l) Polygraph. Españ. prolog. post fol. XVII.

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. XI. ARTICLE. II.

Quintaque Sexagesimâ
Ærâ subivit funera ;
Postquam mater millesimâ
Quartâ recessit ultima.

Cette inscription sépulcrale d'un goût singulier, est gravée sur un caré de marbre, dans l'église de S. André de Cordoue. En voici la traduction : Ici est inhumée Speciosa avec Tranquilla sa fille, qui consacra à Dieu sa virginité & finit ses jours l'an de J. C. 927. Sa mère mourut la dernière, l'an 966.

V. ESPECE.

Les lettres de la cinquième espèce ont leurs bases & sommets courbes. Notre planche n'en donne point d'autres exemples que ces deux mots : *Venetus — Chardo*. Ils servent de légendes à une ancienne (*a*) monoie, frapée à Vannes en Bretagne. Chardo est le nom du monétaire. » Dom Luc (*b*) » Dacheri nous a donné un titre, dans lequel le mot de » *monetarius* signifie aussi *Fermier* ou *Maitre de la monoie*. «

(*a*) *Le Blanc p. 58. c. n. 58.*
(*b*) *Ibid. p. 57.*

VIe. ESPECE.

Plus ou moins de lettres à longues queues & en volutes, tendant au nouveau gothique, constituent la sixième espèce d'écriture, mêlée d'onciales. En voici deux modèles singuliers, gravés sur notre planche. 1°. *Rex Chilpericus hoc tegitur lapide.* C'est l'inscription sépulcrale (*c*) du roi Chilperic I. inhumé dans la Basilique de S. Vincent ou de S. Germain des Prés. D. Bernard de Montfaucon la croit écrite au commencement du XIe. siècle » d'un caractère, qui dégé» nère en ce que nous apellons gothique, mais gothique, » qui n'est pas encore bien formé. « Cependant cette inscription paroit plus ancienne, & c'est beaucoup, si l'on y remarque des dispositions prochaines au gothique, qui ne commença tout de bon qu'au XIIe. siècle. 2°. *Æduwen mea gagehy. O Drihten Drihten hine a Wærie the me hire æt ferie buton hyome selle hire agenes willes.* Cette inscription Danosaxone, gravée sur la circonférence d'un bouclier (1) d'argent,

(*c*) *Monum. de la monarch. fr. t. 1. pl. 12. n. 3. p. 160.*

(1) Ce bouclier fut découvert en Angleterre, sur la fin du dernier siècle, avec cinq anneaux d'or d'un grand prix, cent pièces d'argent, frapées sous le règne de Guillaume le conquérant, & un plat de même métal. Hickes conjecture que ce trésor aura été caché en terre, par quelque seigneur Anglois, qui soufrant impatiemment la domination du monarque norman, se retira dans les marais de l'Ile d'Eli, après s'être revolté contre son souverain.

Hickes (a) la traduit ainsi en latin : *O Domine, Domine, illum semper defende, qui me secum circumgestaverit : illi vota sua concede.* Le savant Anglois prend ces paroles pour une sorte d'enchantement magique, & avoue qu'il n'entend pas les trois premiers mots. Mais en les raprochant de ce qu'il dit dans sa Grammaire (b) francothéotisque, on peut bien leur faire signifier : *Eduuen ma gagné*, dans le combat.

(a) Differt. epistolaris. p. 187. 188.

(b) Vol. 1. p. 95.

VII. ESPECE.

Des lettres sans bases ni sommets, à traits quelquefois séparés, forment la septième espèce, dont notre planche ofre deux exemples. Le premier est cette (c) épitaphe : *Calenice, dulces in pace* ; c'est-à-dire, *dulcis in pace vivas.* Le second est cette inscription d'un sceau en triangle isocelle : *Sigillum Bernardi Paganeli.* Ce sceau (d) est, selon M. Manni, celui d'un seigneur de la famille du pape Eugène III. disciple de S. Bernard. *Paganelus, Paganellus*, en françois, *Paisnel*, est le nom d'une illustre & ancienne famille de basse Normandie, à qui l'église fut redevable au XIIe. siècle de quelques fondations (e) considérables. Il ne seroit pas étonant, qu'un *Paganelus* eut passé en Italie, avec ces heros normans, qui fondèrent dans ce beau païs des duchés, des principautés & des royaumes.

(c) Buonarruoti vetri. p. 166.

(d) Manni sopra Sigil. antichi. t. 3. p. 97.

(e) Neustria pia. p. 821. & 822.

VIII. ESPECE.

Le jambage du milieu de quelques M abaissé, & les deux autres élevés, donnent la huitième espèce d'écriture capitale, mêlée d'onciale. Voici les deux exemples, représentés dans notre planche. 1°. *Brith monetarius.* C'est la (f) légende, qu'on trouve au revers d'une monoie d'Ethelvulf, roi d'Angleterre en 837. 2°. *Wiglaf Rex Merciorum.* On lit ces mots sur une autre (g) monoie anglosaxone, du côté de la tête. Wiglaf régnoit l'an 825. sur les Merciens ou Anglois occidentaux.

(f) Fountaine tab. 1. n. 2.

(g) Ibid. tab. 9. n. 1.

IXe. ESPECE.

Une ou plusieurs sortes de lettres terminées par des courbes, quoiqu'elles n'aient pas coutume de l'être ; constituent la neuvième espèce. Notre planche en donne trois modèles. 1°. *Sigillum majus Abatisse monasterii Paradisi.* C'est l'inscription (h) du grand sceau, en ovale pointue, de l'abbesse du Paradis près de Florence. Chaque mot est séparé par un point, fait en forme d'étoile. L'écriture en est assez belle, quoique du commencement du XVe. siècle. 2°. *Lotharius Dei gratia Romanorum imperator Augustus.* C'est la légende du grand

(h) Mani. t. 1. p. 49.

(a) Pag. 327.

(b) Tab. 6. n. 8.

ſceau de l'empereur (1) Lothaire II. couronné à Aix-la-Chapelle le 13. Septembre 1125. Elle eſt repréſentée, ſur notre planche, telle qu'elle eſt dans la célèbre Chronique (*a*) de Godwic. Mais nous croyons que le C du commencement de la dernière ligne, doit être à la fin, pour y faire la fonction du G. 3°. *Sigillum Ulrici de Chapelle*. Ce ſceau d'un particulier eſt de l'an 1280. Il a été publié par Dom Hueber, Bénédictin alleman, dans ſon (*b*) Autriche illuſtrée.

X[e]. ESPECE.

(c) Hiſt. de Lorraine. t. 2. pl. 4. n. 28. & col. v.

Des lettres avec des ſommets & des baſes arondies, en forme d'oſſelets, & quelques S en double ovale, caractériſent la dixième eſpèce. Nous nous ſommes contentés d'en faire graver un modèle. Le voici : *Anthonii Dei gratiâ Calabriæ, Lothoringie & Bari Ducis, Pontiſmonſoni marqionis, Provincie, Vaudemontis comitis*. C'eſt l'inſcriptiou du grand (*c*) ſceau d'Antoine, duc de Lorraine depuis 1508. juſqu'en 1544. *Anthonii* y eſt clairement marqué : cependant D. Calmet a lu, *Anthonius*.

XI[e]. ESPECE.

(d) Le Blanc. p. 48. n. 2.

(e) Ibid. p. 14. n. 1.

Pluſieurs ſortes d'onciales, avec d'autres lettres étrangères d'une figure extraordinaire ou biſare, diſtinguent l'onzième eſpèce du premier genre d'écritures mêlangées. Cette eſpèce eſt repréſentée, par ſept modèles, dans notre planche. 1°. *Meroveus*. Un tiers de ſol (*d*) d'or donne cette légende du côté de la tête, qui eſt ornée d'un diadême. Si l'on en croit M. le Blanc, la croix qui eſt ſur le revers, fait voir, que cette monoie ne peut pas être du roi Mérovée, qui étoit payen. La preuve eſt foible. C'étoient des Chrétiens, qui fondoient ou gravoient les monoies de ces rois barbares. Leur peuple tout militaire n'avoit aucune conoiſſance des arts. D'ailleurs, ſi l'on attribue ce ſol d'or à Mérovée, fils de Chilpéric ; il eſt dificile, de l'aveu de notre ſavant médailliſte, de deviner, pourquoi ce prince, qui ne fut jamais roi, fit batre de la monoie. 2°. *Clodovius Rex*. C'eſt la légende (*e*) d'une monoie, gravée autour du buſte de Clovis I. dont toute la tête eſt ornée d'un diadême. De l'autre côté il y a une croix entre *alpha* & *oméga*. Ces deux lettres ſignificatives du nom de J. C. ont paſſé des inſcriptions lapidaires & métalliques

(1) Lothaire ſe dit aſſez ſouvent dans ſes diplomes, *Lotharius tertius Romanorum Rex* : ce qui eſt ſuivi par les hiſtoriens Italiens. C'eſt ſans doute parce-qu'ils comptent Lothaire roi d'Italie au IX[e]. ſiècle, pour le premier du nom.

dans

dans les chartes & les signatures ou souscriptions. 3°. *Theup* — *Theupo*, qui servent d'inscriptions *(a)* à deux médailles de l'empereur Justinien, sont des abregés de *Théopolis*. Antioche fut rebâtie sous ce beau nom, après les grands tremblemens de terre, qu'elle éprouva l'an 528. Les deux chifres, gravés sur ces médailles, peuvent marquer, l'un l'année de Justinien, & l'autre celui du rétablissement de cette grande ville. Mal-à-propos Dom Banduri donne-t-il ces deux médailles à l'empereur Justin, mort dès le premier d'Août de l'an 527. 4°. *Theup.* c'est-à-dire, *Théopolis*, se lit encore dans l'exergue d'une *(b)* médaille, qui porte sans équivoque le nom de Justinien. 5°. *Dominus Justinianus Pater Patriæ.* La *(c)* médaille, qui porte cette légende du côté de la tête, présente au revers des lettres renversées & barbares, qui signifient *Victoria Augustorum.* 6°. *Valentia. Rex Luivigildus.* C'est ainsi qu'on doit lire les deux côtés d'une *(d)* monoie wisigothique, frapée à Valence en Espagne; & non pas *Liuvigildus Rex Valent.* comme fait M. le Blanc. 7°. *Ludovicus Rix* pour *Rex*, est la légende *(e)* d'une monoie (1) de Louis le jeune. Et pour marquer le lieu, où elle a été frapée, elle porte au revers, *Urbs Biturica*, Bourges.

(a) Banduri. t. 2. p. 621. n. 8. & 9.

(b) Ibid. p. 632.

(c) Ibid. p. 618. n. 8.

(d) Le Blanc. p. 32. n. 2.

(e) Ibid. p. 164.

XIIe ESPECE.

L'écriture capitale mêlée d'onciales avec des M, dont le jambage du milieu est élevé, pendant que les deux autres sont abaissés, apartient à la douzième espèce. Voici les modèles de cette écriture figurés sur notre planche. 1°. *Cunradus Dei gratiâ Romanorum Rex III.* Telle est l'inscription *(f)* du grand sceau de Conrad, élu roi des Romains ou de Germanie, dans l'assemblée de Coblents l'an 1138. Dans le modèle de Heineccius, on voit des points, sur les trois I numériques. C'est sans doute une bévue du graveur ou du dessinateur. Les points sur les i n'étoient point en usage dans ce tems là. 2°. *Haroldus Dux Anglorum & sui milites equitant ad Bosham.* C'est une des *(g)* inscriptions de l'ancienne & curieuse tapisserie de la cathédrale de Bayeux, sur laquelle est représentée la fameuse expédition de Guillaume

(f) Heineccius de Sigil. tab. 8. n. 2.

(g) Mém. de l'Acad. des Inscript. t. 6. p. 739.

(1) » La *(h)* couronne, que le roi porte, est faite en forme de bonnet carré, » avec des fleurons ou des fleurs de lys » aux extrémités. Lothaire dernier en » porte une semblable, sur un de ses » sceaux, que nous a donné le savant *(i)* » P. Mabillon. «

(h) Le Blanc. p. 166.

(i) De re diplom. p. 419.

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. XI. ARTICLE II.

le bâtard, duc de Normandie, en Angleterre. 3°. *Simon Dux Lothoringie. Marchio.* C'est la légende (*a*) du sceau de Simon II. duc de Lorraine, qui regna depuis 1176. jusqu'en 1207. D. Calmet a lu ET devant *Marchio*. La figure, qu'il a prise pour cette conjonction, tient lieu de point, comme dans beaucoup d'autres anciennes inscriptions.

(*a*) *Hist. de Lorraine. t. 1. pl. 2. n. 7.*

Ecritures capitales mêlées de lettres minuscules.

II. Sur les monoies de Constantinople en commençant à Tibère Constantin, le mêlange des minuscules est assez ordinaire, surtout par raport aux b m n t u. Le t étoit déja commun sous Justinien. Nous pouvons ici revendiquer les *Theupolis*, qui commencèrent sous lui & durèrent sous son successeur. Mais ce ne sont pas seulement les médailles, qui admettent un mêlange d'écriture minuscule, parmi un plus grand nombre de lettres capitales & quelquefois d'onciales; notre second genre laisse voir ce mêlange dans un nombre d'autres inscriptions lapidaires & métalliques. Nous distinguons dans cette planche XXVIII. jusqu'à sept sortes ou espèces d'écritures mêlangées.

II°. GENRE.

I°. ESPECE.

La première est demi-onciale; c'est-à-dire mêlangée de lettres onciales & de minuscules. Elle tend même à l'écriture cursive; comme il paroit par ce modèle: *Domiti, in pace. Lea fecit.* Cette épitaphe, aussi tendre que laconique, étoit peinte (*b*) en lettres rouges dans un des cimetières de Rome. Lea, qui fit dresser cette inscription, parle au mort, & lui souhaite la paix du Seigneur.

(*b*) *Buonarruoti vetri. p. 164.*

II°. ESPECE.

La seconde espèce se fait remarquer par des r minuscules, ou aprochantes des minuscules; outre les jambages terminés en triangles, en croissans, avec quelques autres singularités dans l'écriture. 1°. *Chlotarius Rex.* On lit ces mots au revers d'une monoie, frapée à Marseille. Bouteroue (*c*) la donne au roi Clotaire I. 2°. *Rex Otbren — Eanaa Rex.* C'est la double légende d'une monoie anglosaxone. Ces deux rois ne paroissent point sur la dixième planche du chevalier Fountaine. On ne sçait comment cet habile antiquaire a pu lire (*d*) sur cette monoie, *Osbright*, qui est le nom d'un roi ou satrape de Northumberland. 3°. *Sigibertus Rix*, se lit au revers d'une (*e*) monoie, frapée à Marseille. Si l'on s'en raporte à M. Bouteroue; on la donnera à Sigebert II. qui succéda dans le royaume d'Austrasie à Dagobert I. l'an 638.

(*c*) *Pag. 227. n. 4. 5.*

(*d*) *Tab. X. Osbright. n. 5.*

(*e*) *Le Blanc. 45. n. 5.*

4°. *Eanred Rex—Wlfred Rex.* Les deux côtés d'une monoie anglosaxone du IXe. siècle, donnent cette (*a*) légende. 5°. *Pipinus Rex Equitaniorum.* M. le Blanc (*b*) a lu *Equitinariorum.* Il croit que la monoie, qui porte cette légende, est de Pepin I. roi d'Aquitaine, & fils de Louis le débonaire.

(*a*) *Fount. tab. x. Eanred. n.* 1.
(*b*) *Pag.* 105. *n.* 2.

III. ESPECE.

Un mêlange de minuscules, antérieur au VIIe. siècle, distingue la troisième espèce, dont notre planche fournit dix modèles. 1°. *Dominus Basiliscus, Pater Patriæ, Augustus.* Cette légende est gravée, du côté de la tête, sur une (*c*) médaille de l'empereur Basilisque, qui fut rélégué en Cappadoce, où l'on le fit mourir par la faim, l'an 477. 2°. *Dominus Tiberius Constantinus, Pater Patriæ, Augustus.* C'est la légende d'une (*d*) médaille de l'empereur Tibère, qui succéda à Justin l'an 578. 3°. ☧ *In pace anima dulcis Pauli* (ou *Paulini*) *presbyteri sancte Priscille* Cette inscription, tirée des *Marbres de* (*e*) *Pesaro*, a paru importante (1) à l'auteur de ce livre. 4°. Le revers d'une médaille de (*f*) Justinien, présente un I surmonté d'une croix, aux deux côtés duquel on lit *anno xxiv.* écrit perpendiculairement. Cela veut dire *imperii anno xxIv. Crin*, qu'on voit dans l'exergue, peut être le nom abregé du monétaire. 5°. *Dominus Mauritius Tiberius, perpetuus Augustus.* Dans cette légende (*g*) du VIe. siècle, l'A est transposé, l'V renversé, & l'abréviation 9 pour *us* est employée. 6°. *Dominus Tiberius Constantinus, perpetuus Augustus.* C'est la légende d'un (*h*) médaillon de l'empereur Tibère Constantin. 7°. *Zinnum loci Quintini & Marturiae.* Cette inscription (*i*) a été tirée du cimetière de Prétextat à Rome. *Zinnum loci* est la même chose que *signum loci*; c'est-à-dire, la marque du lieu; où Quentin & Marturie furent inhumés. 8°. *IhS Cristus Rex regnantium.—Dominus Justinianus, servus Christi Dei.* Cette légende d'une (*k*) médaille de Justinien est fort remarquable, par l'abréviation des noms de JESUS,

(*c*) *Banduri. t.* 2. *p.* 605. *n.* 1.
(*d*) *Ibid. p.* 657. *n.* 21.
(*e*) *Pag.* 67. *n.* 166.
(*f*) *Banduri. t.* 2. *p.* 632.
(*g*) *Banduri. p.* 662. *n.* 18.
(*h*) *Ibid. p.* 657.
(*i*) *Buonarruoti vetri. p. x.*
(*k*) *Banduri. t.* 2. *p.* 679.

(1) Le labarum ou monogramme de J. C. placé au milieu du haut de l'inscription, fait juger qu'il en manque presque la moitié. L'auteur dans ses (*l*) notes la juge très-ancienne. *Equidem*, dit-il, *antiquior mihi videtur hac inscriptio celeberrimâ illâ, quæ ad Divum Petrum in vinculis visitur, adeòque summo in pretio habenda, quum Presbyterum Romanæ Ecclesiæ cum suo titulo nobis exhibeat.* Nous croyons que celui qui a fait faire cette épitaphe, aura fait anoncer ce que lui étoit ce Prêtre, avant le mot *dulcis*, comme *filii*, *fratris &c.*

(*l*) *Marmor. Pisaurens. p.* 203.

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. XI. ARTICLE. II.

& de Dieu, par l'orthographe & par la forme des caractères. 9°. *Erpone monetarius*. La monoie, qui (*a*) donne cette légende, fut frapée à Aix, *Aquis fit*. Ce peut être la ville d'Aix-la-Chapelle, où nos rois de la première race avoient un palais. 10°. *Bertoaldus monetarius* est gravé au revers d'une (*b*) ancienne monoie françoise, qui ne porte le nom d'aucun roi, quoiqu'elle en représente la figure.

(a) Le Blanc. p. 58. a. n. 3.
(b) Ibid. p. 58. d. n. 14.

IV. ESPECE.

La quatrième espèce de mélange se distingue par une écriture capitale mêlée de minuscule, depuis le VIIe. siècle, jusqu'au XIe. On en trouve huit exemples dans notre planche. 1°. *Eadmund. Rex*. C'est la légende d'une (*c*) monoie d'Edmond, roi d'Angleterre en 940. 2°. *Bozo gracia Dei Rex*: autre légende d'un denier (*d*) d'argent de Bozon, couronné roi de Provence l'an 879. 3°. *Gaudentii — Primicirii.* Un ancien (*e*) sceau de plomb donne d'un côté le premier mot, & de l'autre le second. Anciennement dans l'Église le Primicier étoit le chef des notaires & des diacres. Il étoit chargé de veiller sur les clercs & de leur faire observer la discipline éclésiastique. 4°. *Thoma* est l'inscription (*f*) d'une autre bulle de plomb. M. Ficoroni lit au revers *Domine* JESU, ou *Dominus* JESUS. N'y liroit-on pas mieux, *notarii?* On sait que l'N a coutume de se déguiser sous la figure de l'H. 5°. *Aethelweard Rex Anglorum*. La monoie (*g*) anglo-saxone du VIIIe. siècle qui donne cette légende, porte au revers *Ennebe Raex*. Le chevalier Fontaine avoue, qu'il n'entend pas le dernier mot. C'est *Rex: l'ae* pour l'*e* étant fréquent chez les Anglosaxons; on ne peut en douter. 6°. *Odo gratiâ Dei Rex*. On lit cette formule sur une (*h*) monoie, frapée dans la ville d'Angers; en commençant par les lettres, qui remplissent le champ. On voit sur cette pièce le monogramme, qui servoit de signature au roi Eudes dans ses diplomes. 7°. *Viberehtus*. Ce nom paroit au revers d'une (*i*) monoie d'Ecbert, qui au IXe. siècle réunit successivement sous sa domination les sept petits royaumes d'Angleterre. 8°. *Lulla* est le nom d'un monétaire, gravé sur le revers (*k*) d'une monoie d'Offa, roi des Merciens en 757. Les trois o, ou points blancs, entourés de perles, servent à séparer les lettres, & signifient en même tems *monetarius*. Souvent on trouve l'O seul pour exprimer ce mot en abregé.

(c) Fount. tab. 5. n. 6.
(d) Le Blanc. p. 136.
(e) Ficoroni pl. 7. n. 3. p. 28.
(f) Ibid. p. 60. pl. 18. n. 6.
(g) Fountaine. t. 2. & p. 171.
(h) Le Blanc. p. 145. n. 1.
(i) Fount. tab. 8.
(k) Ibid. Offa. n. 4.

V. ESPECE.

Les lettres capitales mêlées de minuscules depuis le commencement du XIe. siècle, sont renfermées sous la cinquième espèce, dont notre planche présente ces cinq exemples. 1°. *Ex beneficio sanctæ Crucis, per Johannem episcopum & per Albertum sanctæ Crucis casatum, factus est liber Letbertus: teste hac sanctâ Ecclesiâ.* Cette inscription singulière, gravée sur un des piliers de la grande porte de l'ancienne église de sainte Croix d'Orléans, a été publiée par (a) D. Mabillon, & depuis par M. Polluche, un de nos plus savans antiquaires. C'est un acte de manumission, qui fait foi, que Letbert a été mis en liberté, par Jean évêque & par Albert Vassal de cette église, en présence de laquelle fut faite la (1) cérémonie de cet afranchissement. La formule, *Teste hac sanctâ ecclesiâ*, la conjonction du T avec l'E, les abréviations, & surtout la figure d'une croix pour signifier *Crucis*, méritent d'être remarquées. 2°. *Gerardus comes Vadanicesis*, c'est-à-dire, *Vadanicensis*. C'est l'inscription (b) du sceau de Gerard II. comte de Vaudemont. Ce sceau est pris d'un titre de l'an 1174. 3°. *Sigillum Nicolai sancti Petri ad vincula, Presbyteri cardinalis de Cusa.* Le grand (c) sceau en ovale pointue du savant cardinal de Cusa de l'an 1451. donne cette légende, dont les caractères sont assez beaux, & anoncent un renouvellement d'écriture. Le ↄ tourné à gauche fait l'ofice du D, comme sur la médaille de Justinien, d'où nous avons tiré le huitième modèle de la troisième espèce, & l'N emprunte une fois la figure de l'H. 4°. *Sigillum Bastardi Domini Atti d'i Sasso ferato.* C'est l'inscription d'un sceau du XVe. siècle, que M. Manni a publié dans ses Observations (d) historiques sur les sceaux des bas tems. 5°. *Sigillum Adelberonis Prepositi sancti Paulini Treverensis.* Un sceau pendant

(a) *Annal. Bened. t. 5. p. 533.*

(b) *Calmet hist. de Lorraine. t. 1. pl. VII.*

(c) *Austria illustr. tab. 27. n. 9.*

(d) *Tom. 2. Sigillo XIII.*

(1) Depuis que les empereurs eurent embrassé le Christianisme, les afranchissemens ne se firent plus dans les temples des faux dieux. On conduisoit l'esclave dans une église, où l'on ofroit sur l'autel, & on lisoit l'acte, par lequel un maitre afranchissoit son esclave. Un ou plusieurs ecclésiastiques signoient cet acte; lorsque les signatures étoient en usage; & alors le cerf ou l'esclave devenoit libre. Cette manière d'afranchir, nommée *manumissio in sacrosanctis ecclesiis* devint fort à la mode. Les afranchis furent apellés ecclésiastiques & tabulaires; parcequ'en leur donnant la liberté dans les églises; on en écrivoit l'acte sur des tables. Ils étoient eux & leur postérité sous la protection de l'Eglise, qui leur succédoit quelquefois au défaut d'enfans. Ce n'est pas ici le lieu d'aprofondir cette matière, dont nous parlerons ailleurs.

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. XI. ARTICLE. II.

(*a*) d'Adelberon, fils de Sigefroi premier comte de Luxembourg, & Prévôt de S. Paulin de Trèves en 1037. donne cette inscription.

(*a*) *Calmet hist. de Lorraine. t. 2. pl. 1.*

VI. ESPECE.

La sixième espèce est caractérisée par des lettres ou des traits détachés. Nous en avons fait graver trois modèles. 1°. *Diis Manibus Aviani Calisti Avianus Viirinus filius libenter pendit votum patri debitum.* Don Nassarre (*b*) a publié cette inscription sépulcrale; sans dire un mot qui puisse faciliter la lecture & l'intelligence de l'original. Nous avons lu *Aviani*; parceque nous prenons les deux caractères, qui suivent *Avia* pour une N, dont on a omis la ligne du milieu, & que cette lettre porte souvent un I avec elle. 2°. *Sigillum Chino Davanzi.* Ce sceau publié par (*c*) M. Manni est de la fin du XIV. ou du XV[e]. siècle commencé. 3°. *Eriger monetarius* se lit au revers d'une monoie (*d*) d'Eadvic, roi des Anglosaxons en 959.

(*b*) *Polygraph. espanola. Prolog. fol. xxv. n. 13.*

(*c*) *Tom. 4. Sigil. 2.*

(*d*) *Fount. tab. 8. Eadvig. n. 5.*

VII. ESPECE.

La dernière espèce d'écriture mêlangée du second genre se distingue par des lettres terminées en étoiles, ou par trois pointes. En voici deux modèles, qui sont les derniers de notre planche. 1°. *Eadred Rex — Unbein monetarius.* C'est la légende d'une (*e*) monoie d'Eadred, roi d'Angleterre l'an 946. 2°. *Ciolvulf Rex Merciorum.* Une autre monoie (*f*) de Ceolvulf, qui régnoit l'an 819. sur les Anglois occidentaux, porte cette inscription, dont le chevalier Fountaine n'a point déchifré le dernier mot; quoiqu'il ait donné à Ceolwlf le titre de roi des Merciens.

(*e*) *Ibid. tab. 6. Eadred. n. 5.*

(*f*) *Ibid. tab. 4. Ceolvulf. n. 2.*

§. II.

Ecriture cursive chez les anciens Romains, constatée par les inscriptions : planche XXIX. renfermant les III. IV. V. *&* VI. *genres de la seconde Division.*

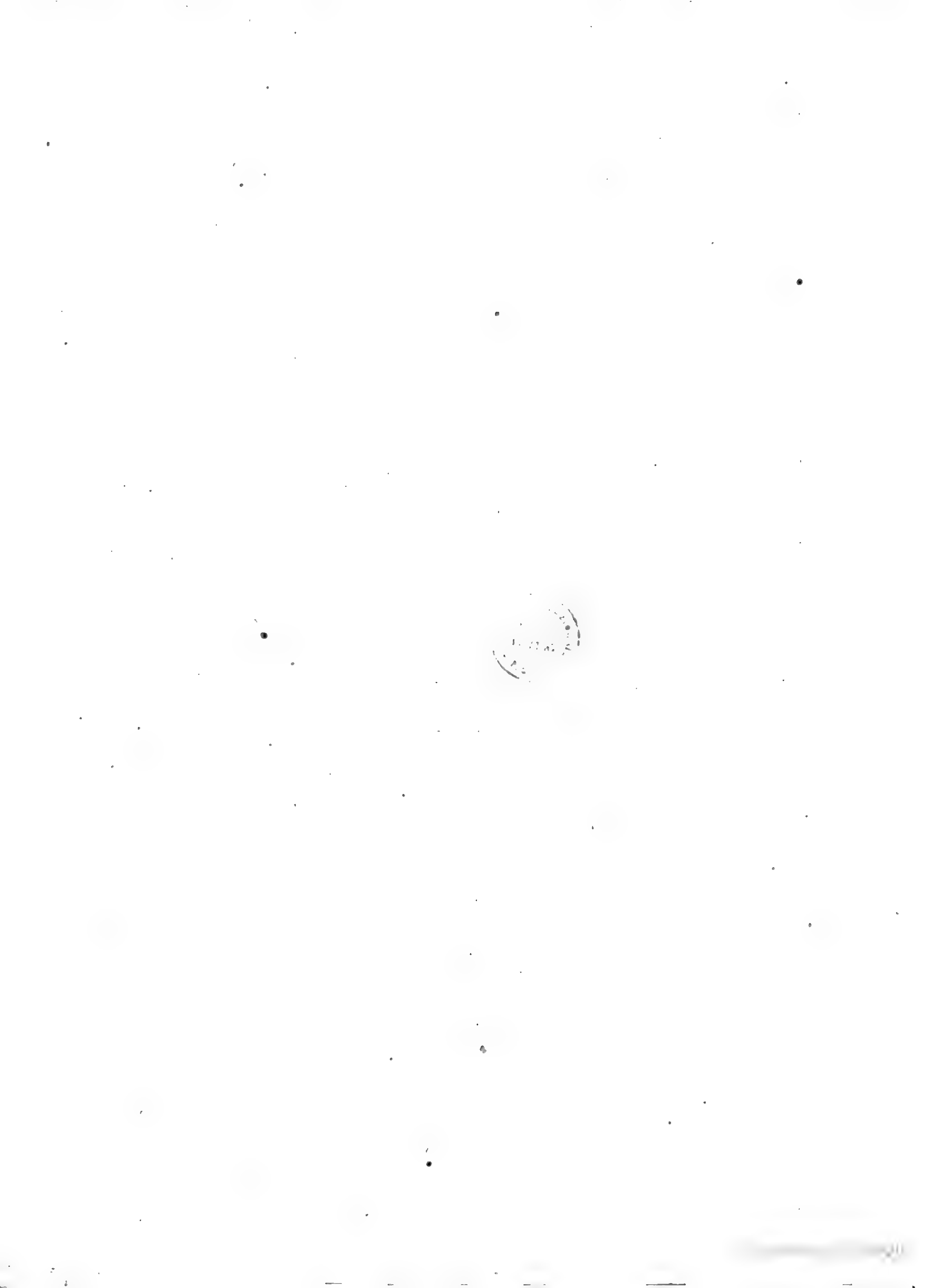
Ecriture majuscule, lapidaire & métallique mêlée de cursive : inscriptions totalement en ce caractère.

I. L'écriture cursive a été exposée à mille contradictions, depuis le renouvellement des lettres & des beaux arts. La plupart des littérateurs des derniers siècles ont nié l'existence de ce caractère chez les Romains, & ont fait honneur de son invention aux nations barbares, qui ont partagé l'Empire. L'épitaphe de (*g*) Gaudence, mêlée de cursive, les fameuses chartes de Ravenne, publiées par (*h*) D. Mabillon, & celles que le marquis Masséi (*i*) a fait imprimer dans son

(*g*) *Suplem. de re diplom. p. 114.*

(*h*) *De re diplom. tab. 58. p. 458. Supplém. p. 73.*

(*i*) *Pag. 130. & seqq.*



histoire diplomatique, ont dû faire revenir les savans de leurs préjugés, & leur faire comprendre, que l'écriture courante ne vient pas moins des Romains que la capitale ou majuscule.

Persone n'a mieux prouvé l'existence du caractère cursif romain, que M. Buonaruoti. Cet illustre sénateur a su (a) distinguer, dans les anciennes inscriptions, avant M. Maffei, le caractère majuscule de celui, dont se servoient les Romains dans l'usage ordinaire. Il prouve cette écriture cursive par des monumens si certains, que les Germons & les Hardouins mêmes auroient de la peine a en contester la vérité. La planche, dont nous donnons l'explication, représente une partie de ces monumens, renfermés sous le troisième genre d'écriture mêlangée. Ses espèces sont cursives en tout ou en partie.

IIIe. GENRE.

Ie. ESPECE.

La première ofre une écriture capitale antique, à traits prolongés, vers la droite, & vers la gauche, courbée dans plusieurs de ses jambages, & tendant à l'écriture cursive, ou la suposant. Notre planche donne trois modèles de cette espèce. 1°. *Diis Manibus Sexti Manlii Saturnini Vipia Veneria uxor fecit & sibi posterisque*. Cette ancienne (b) inscription sépulcrale n'a pas besoin d'éclaircissement. 2°. *Sabbatio (c) in pace Christi Kalendis Decembris*. On doit sous-entendre *defuncto*. 3°. *Deposta*, c'est-à-dire, *deposita III. idus junii in pace*. Cette (d) épitaphe chrétienne, aussi bien que la précédente, laisse voir un mêlange très-sensible de lettres cursives.

IIe. ESPECE.

La seconde espèce se distingue par une écriture capitale massive, à bouts arondis, mêlée de minuscule & de cursive. Le modèle gravé sur notre planche est une inscription sépulcrale, trouvée dans le cimetière de S. Sévérin-lez-Bordeaux. Il est évident qu'elle n'est pas entière. Nous la lisons ainsi : *Pirgus. Saucilia Pascasia argento* ou *auro invenit titulum sepulcri*. Les quatre derniers mots sont exprimés sur notre planche par ces sigles. A. IU. TIT. S. *Pirgus* est un mot tiré du grec, πύργος, qui signifie une tour, un monument. Ce mot étoit lié avec ce qui est perdu de l'inscription. Telle qu'elle est, M. Baudelot (e) la supose chrétienne sans trop de fondement. Il la fait remonter vers l'an 350.

(a) *Osservaz. Sopra fram. di vetro. pref. p.* XVI. XXI. XXVII.

(b) *Boissard Antiquit. rom. t.* 4. *tab.* 109.

(c) *Roma subterranea. p.* 214.

(d) *Ibid. p.* 257.

(e) *Hist. de l'Acad. des Inscript. t.* 3. *p.* 260.

de Jesus-Christ & l'explique (1) autrement que nous.

IIIe. ESPEECE.

(a) *Le Blanc. p. 87. n. 4.*

La troisième espèce est du moyen age, & mêlée de minuscule & cursive. Le revers d'une (a) monoie de Charlemagne nous sert ici d'exemple. M. le Blanc reconoit qu'il n'a pu former aucun mot ni aucun sens de cette légende. Nous y trouvons *Mettulo*, qu'on prend vulgairement pour le lieu où la monoie fut frapée. C'est la même fabrique, dont il raporte trois monoies de suite, dans la planche suivante du même prince.

IVe. ESPECE.

(b) *Buonarruoti Vetri. p. XXI.*

(c) *Monument sive Columbarium. p. 58.*

(d) *Osservazioni. p. XVI.*

(e) *De re diplom. Suplem. p. 114.*

L'écriture cursive antique toute pure, ou mêlée seulement de quelques onciales & minuscules, constitue la quatrième espèce, dont quatre modèles figurent sur notre planche. 1°. *Opus Atticianis Afrodisienis.* Cette inscription (b) est gravée sur une statue, qui représente une des Muses. Cet antique est dans la galerie du grand duc de Toscane. M. Buonaruoti croit qu'*Afrodisienis* est écrit pour *Afrodisiensis*; mais il vaut mieux ne rien changer. 2°. *Rusticius serbus.* Le dernier mot est pour *servus*. M. Gori (c) a publié cette inscription peinte sur une ancienne brique. Cet habile antiquaire y reconoit (2) l'écriture, qu'on apelle cursive, & dont les Romains faisoient un usage ordinaire; lorsqu'ils vouloient écrire plus vîte & avec moins de peine. La lettre S s'y montre sous la figure qu'elle a dans les Pandectes de Florence. 3°. *Mercurius pater filiae defunctae* VI. *idus Novembris, Urso & Polemio consulibus.* M. Bonaruoti (d) lit *filiae deposita*, & D. Mabillon (e) *depositæ*. Nous préférons *defunctæ*. Il y a au-dessus de la même inscription, *dies* XXI. marqué également par un D tranché. Ces deux savans ont publié ce modèle d'ancienne écriture cursive. Ce n'est qu'une portion de l'épitaphe de Gaudence, datée du consulat d'Ursus & de Polemius : c'est-à-dire de l'an 338. de Jesus-Christ. Quoique

(f) *V. notre 1. tom. p. 12. & suiv. p. 166. 167.*

(g) *Tom. 4. p. 1020.*

(h) *Monum. sive Columbar. p. 58.*

(1) Ce savant prend deux fois l'A pour l'Æ, & oublie l'S placée au-dessus de *Pirgu.* Sans s'embarasser de la signification la plus ordinaire des sigles A. I U; il lit ainsi l'inscription : *Pirgus. Ancilia Pascasia aquitanici juvis*, ou *Aquitania*, ou *Aquensis juvenis usa titulo suo.* M. Baudelot avoue, qu'il a plutôt deviné que lu. Nous sommes persuadés, qu'il n'a bien fait ni l'un ni l'autre, Il n'étoit guère plus heureux en expliquant les inscriptions, qu'en faisant le discernement (f) des anciens diplomes; quoiqu'on ait affecté dans la nouvelle Encyclopédie (g) de le citer comme juge fort expert en cette matière; après que nous avions fait voir ses écarts.

(2) *Scriptionis* (h) *hoc genus antiquum, cursivo, ut dicitur, simillimum est, vel ipsissimum est, quo communitèr utebantur, cum vellent majori velocitate & commoditate scribere.*

M. Bianchini

M. Bianchini eut fait tirer cette inscription sur l'original, & qu'il en eût fourni le modèle d'une part à D. Mabillon & de l'autre à M. Buonaruoti : cependant ces deux modèles ne laissent pas de diférer considérablement. L'inscription est à simple trait, dans les observations de M. Buonaruoti sur les anciens fragmens de verre. Comme nous ne voulons pas décider, quel est le modèle le plus conforme à l'original ; nous avons ajouté dans notre planche celui du savant Italien, qui paroit toutefois réduit. 4°. *Mercurius pater filiae defunctae* VI. *idus Novembris , Urso & Polemio consulibus*. Il est évident par ces inscriptions, que l'écriture cursive étoit en usage à Rome dès les premiers (1) siècles.

Vᵉ. ESPECE.

Une écriture antique , rustique , mélangée de capitale ,

(1) Les écrivains, qui étoient tantôt Grecs, tantôt Syriens, & acoutumés à la forme de leurs caractères particuliers, estropioient souvent le caractère romain& le réduisoient presque à la forme du leur. D'où il arivoit que l'écriture cursive varioit selon les diférentes mains, qui l'employoient, comme il arive encore aujourdui. On remarque cette variété dans la charte de pleine sécurité, publiée par D. Mabillon, & dans celle de l'an 504. donnée par Lambecius au VIIᵉ. tome de la bibliothèque de l'Empereur. On trouve encore plusieurs autres preuves de l'existence des caractères cursifs chez les Romains dans les anciennes inscriptions chrétiennes des cimetières, raportées par Fabretti, Bosius, Boldetti, & Lupi Jésuite. Il faut lire l'explication que ce dernier a donnée de l'épitaphe de sainte Sévère martyre. M. Bourguet dans son (a) ms. gardé à la bibliothèque du roi, ne parle pas d'après les monumens antiques sufisamment examinés ; lorsqu'il réduit à des lettres monogrammatiques & conjointes, toutes les minuscules & cursives, qui s'y rencontrent. » Il est » vrai, dit-il, qu'on trouve, dans les mé» dailles & dans les inscriptions antiques, » certaines lettres jointes ; mais c'étoient » des espèces de monogrammes, qui ser» voient simplement pour abréger les » légendes des médailles ou les inscrip» ptions. « Mais le savant professeur de Neuchatel ne tarde pas à reconoitre chez les Romains une écriture liée, coulée & cursive proprement dite. » On a aussi » découvert, poursuit-il, à Rome une » inscription antique, que j'ai vue chez » M. Bianchini. Les dernières lignes sont » en caractères courans ; parceque l'es» pace manquoit à la pierre. D. Mabillon » l'a fait imprimer dans le Suplément à » son ouvrage *de re diplomaticâ*. J'ai aussi » vu à Milan le Joseph de la traduction » de Rufin, qui est écrit sur des feuilles » d'arbres, ou pour mieux dire, sur une » espèce de papier, composé de filamens, » tirés de l'écorce de quelque arbre. » (C'est le papier d'Egypte.) Les carac» tères de ce ms. qui est du tems de » Théodose sont liés, aigus, & assez di» ficiles à lire. Tout cela prouve, qu'il » se peut faire, que les Syriens & les » Arabes aient usé de caractères liés depuis » plus de treize à quatorze cents ans. « Mais cela prouve encore mieux que le P. Germon (b) a parlé au hazard & en homme peu instruit ; lorsqu'il a exclu des marbres & des médailles l'écriture cursive, usitée en France du tems des rois Mérovingiens, & qui n'est autre dans le fond que celle des Romains. S'il y a des diférences ; elles ne sont qu'accidentelles. L'erreur du Jésuite est principalement venue de ce qu'il n'a connu, qu'une sorte d'écriture latine dans l'empire romain. Cette erreur au reste lui est commune avec d'autres savans.

(a) *Tom.* 2. *p.* 47. 48.

(b) *Disceptatio* 1. *p.* 51. *& seqq.* *Discept.* 2. *p.* 49.

d'onciale, & de cursive, distingue la cinquième espèce. Notre planche lui fournit trois modèles. Le premier est cette inscription peinte sur un ancien (1) vase, destiné à conserver le vin : *Librarum pondo* L. *Ex cellario L. Purelli Gemelli M.* La dernière lettre seule peut signifier *Massicum* ou *Mamertinum vinum.* La ligne perpendiculaire du côté droit nous donne *Cn. Lu. Muna*, c'est-à-dire, *Cneio Lucio Munatio.* Cette manière de lire poura paroitre un peu hasardée; mais nous la croyons plus suportable, que celle de M. Bianchini, qui lit *Caesanniae*, & croit que c'est le nom d'une dame, sur le fond de laquelle le vin avoit été recueilli.

(a) Buonarruoti Vetri.p.XVIII.

Le second modèle est cette épitaphe (a) de l'an 295. de J. C : *Statilia Alexandra, annorum quatuordecim virgo : mortua est Tusco & Annullino consulibus*, IX. *Kalendas Septembris*. Ici le *t* minuscule prend la forme de l'*i* & de *l*. & le T majuscule, qui termine le mot EST, sert encore à commencer le mot *Tusco*. Ces observations peuvent servir à déchifrer plusieurs autres monumens.

(b) Ibid. p. XIX.

Le troisième modèle est cette ancienne inscription (b) sépulcrale : *Diogenia filiae bonae, quae vixit annos sexs, menses decem, Diogenes pater infelix.* Il faut sousentendre *posuit*. *Diogenia* est mis pour *Diogeniae*. Dans ce modèle l'S est presque semblable au ς des Grecs. On en trouve de cette figure dans les fameuses Pandectes florentines.

VI. ESPECE.

Quelques lettres cursives, plusieurs minuscules, & beaucoup d'irrégulières caractérisent la sixième espèce de ce troisième genre. Quatre inscriptions, écrites dans ce goût, figurent sur notre planche. 1°. *Diis Manibus Q. Terentii*

(1) C'est une amphore de cinq palmes romaines de hauteur. Elle fut découverte en 1728. dans le jardin Farnèse. M. Gori l'a représentée dans sa savante (c) Préface, qu'il a mise à la tête des anciennes inscriptions de M. Doni, Patrice de Florence. La première ligne de notre modèle est très-dificile à lire. M. Bianchini, qui a passé pour le plus savant homme d'Italie dans la conoissauce des anciens caractères, ne l'a point déchifrée. M. Gori, lui-même, a la modestie d'invoquer le secours d'autrui en cette ocasion; mais en même tems, il donne la clé de l'énigme, en insinuant que ces caractères peuvent marquer la quantité de vin, que le vase contenoit. La ligne collatérale & perpendiculaire n'est pas moins dificile à déchifrer. M. Bianchini y trouve *Caesanniae*, M. Gori ne paroit pas satisfait de cette leçon. Mais suposant qu'on peut l'admettre; il croit que cela signifie, que la persone de ce nom aura reçu ce vin en présent ou étrennes aux fêtes de Saturne. Ceci peut être apliqué à Cneius Lucius Munatius, que nous croyons voir dans cette partie de l'inscription.

(c) Pag. LXXXII.

Prisciani. Vixit annis quatuor, mensibus septem. Frumentum publicum accepit mensibus novem. Terentia Sabina alumno fecit. Cette épitaphe d'un enfant de quatre ans & sept mois, nouri aux dépens du public, fut (*a*) trouvée l'an 1696. dans le cimetière de S. Laurent, hors les murs de Rome. On y voit des *u* semblables à ceux des diplomes. Le b ne difère presque pas des *b*, que l'on trouve dans les chartes de nos rois de la première race. Les points prennent la figure d'un petit v, renversé vers la droite. 2°. *Evagreni filiae carissime benè merenti, que vixit annos novemdecim, menses septem, dies viginti tres; Maximus & Palame parentes fecerunt. Decessit quartò nonas Octobris.* Cette inscription (*b*) sépulcrale tirée du même cimetière, ne varie pas moins dans l'orthographe, que nos plus anciens diplomes. La diphtongue *ae* y paroit dans un mot, & l'*e* simple prend sa place en deux autres. Si le nom *Evagreni* est celui de la fille, comme l'on n'en peut guère douter; on a un nom feminin avec la terminaison masculine. 3°. *Innocentia conjunx Issiguaris, quae cum eum vixit benè annis decem, dies duodecim, quae de saeculo exibit idibus augustis, Gallicano consule.* Cette épitaphe de l'an 317. ou 330 a été copiée (*c*) dans le cimetière de Priscille à Rome. Elle n'en ofre pas moins un langage barbare. *Conjunx* pour *conjux*, *cum eum*, pour *cum eo*, *exibit* pour *exivit*, prouvent que les règles de la grammaire n'étoient pas suivies, même dans la capitale de l'Empire romain. Les lettres B, G, N, L de cette inscription sont remarquables. 4°. *Domitia Julianeti filie in pace. Que bixit annis quatuor, mesis decem, oras Xex. Notis defunta est idus mazas.* Cette épitaphe (*d*) du même cimetière enchérit sur la précédente, pour la barbarie du style & de l'orthographe. Nous la rendons ainsi en latin ordinaire: *Domitiæ Julianeti filiæ in pace: quæ vixit annis quatuor, menses decem, horas sex. Notis defuncta est idus maias.* Il est singulier que l'X prenne la place de l'S, & le Z celle de l'I. Nous croyons que la figure, qui est au bas de l'inscription est l'X ou monogramme de J. C.

VIIe. ESPECE.

La dernière espèce de mêlanges est espagnole & des bas tems. Le modèle que nous en donnons, d'après Don (*e*) Nassarre, est mêlé de capitale à traits ordinairement courbes.

(*a*) Ibid. p. xxiii.

(*b*) Ibid. p. xxiv.

(*c*) Ibid. p. xxv.

(*d*) Ibid. p. 55.

(*e*) Polygraph. espan. Prolog. fol. xx. n. 3.

Voici comment nous le lisons : *Aqui jaze Martino Mendez de Hohoad Baoqusco*. C'est une épitaphe de l'Eglise de sainte Marie de Peraza, dans l'archevêché de Brague. Nous aurions pu acumuler beaucoup d'exemples de l'écriture moderne, mêlée de cursive. Mais nous n'avons donné celui-ci, que comme singulier en lui-même : quoique trop recent, pour prouver l'existence de l'ancienne écriture cursive.

Ecriture tournée dans des sens contraires à sa position naturelle.

II. Les écritures bisares sont de tous les tems. Il y en a (1) de renversées, qu'on ne peut lire qu'avec le secours d'un miroir. Il n'est pas rare de rencontrer dans les (a) inscriptions & même dans les mss. des (2) écritures à rebours. On peut raporter à ces bisareries la manière d'écrire (b) en cercles, expliquée par (3) quelques savans. Cette manière d'écrire étoit employée dans les testamens ; lorsque les maitres vouloient afranchir leurs esclaves au préjudice des loix, qui avoient mis des bornes à ces manumissions. Les lettres couchées, renversées, transposées, tournées en des sens contraires à leur situation ordinaire, venant à se glisser de diférentes façons dans les écritures, forment le quatrième genre de la planche, que nous expliquons. Il se subdivise en douze espèces, qu'il faut lire & expliquer les unes après les autres.

IVe. GENRE.

(a) *Antiq. expl. t. 1. pl. 76.*

(b) *Nova acta erudit. mens. januar. 1739.*

(c) *Journ. des savans Novembr. 1731. p. 673.*

(d) *Hist. de l'Eglise gallican. t. 5. p. 530.*

(e) *Trotzius de primâ scrib. orig. p. 62. 63.*

(1) » La plupart (c) des desseins de » Léonard de Vinci, célèbre peintre flo» rentin, qui fleurissoit à la fin du XVIe. » siècle & au commencement du suivant, » qu'on garde dans la bibliothèque am» broisienne à Milan, sont acompagnés » d'explications écrites de la droite à la » gauche, qu'on ne peut lire que dans » le miroir. C'étoit la manière d'écrire de » Léonard. On ignore la cause de cette » bisarrerie. «

(2) » Dans les anciens (d) mss. de la » lettre (de Raban abbé de Fulde à Hé» ribolde évêque d'Auxerre,) les noms » *Eucharistia*, *Sacramentum*, & plusieurs » autres sont écrits à rebours ; ensorte » que les dernières lettres sont les pre» mières. «

(3) *Lubet (e) hic adnectere modum scribendi prorsus singularem & jocularem, quo Romani uti solebant, si quando servos in fraudem creditorum vel legis Fusia Caniniana testamento manumittere animum inducerent. Scilicet nomina servorum in circulo scribebant, legibus quæ scriptura ordinem servantes primum & deinceps reliquos tanquam testatori magis dilectos, ad legitimum usque numerum, libertate donabant, hoc pacto illudentes. Verùm placuit omnes in servitute retinere propter circuli incertitudinem .... Neque insolitum veteribus modum scribendi in orbe tereti fuisse evidentissimè probat Ausonius in* Ludo septem sapientium, *ubi Solonem sic loquentem facit.*

Rectè olim ineptum Delphicus lusit Deus
Quærentem quisnam primus sapientum foret ;
Ut in orbe tereti nomina eorum inscriberet,
Ne primus esset, ne vel imus quisquam.

Iᵉ. ESPECE.

La première alant simplement à rebours ou de droite à gauche, en tout ou en partie, se vérifie par dix exemples. 1°. *Tiberius Caesar, Augusti filius; imperator septiès.* Une médaille de la première grandeur, également rare & élégante donne cette légende. M. Vaillant (a) a lu V. pour VII. 2°. *Imperator Cassius Postumus, pius, felix, Augustus.* C'est la légende d'une (b) médaille du plus célèbre des tyrans, qui se revoltèrent contre l'empereur Gallien. Postume fut maitre des Gaules pendant sept ans. 3°. CONSTANTIUS NOBC. Les quatre dernières lettres pouroient signifier *Nobilis Caesar;* à moins qu'en les transposant, on ne lise *Con B.* c'est-à-dire *Constantinopoli moneta secunda.* C'est le revers d'une (c) médaille de Constantius, dont les lettres sont placées à rebours; tandis qu'elles sont dans leur sens naturel sur le premier côté. 4°. *Childerici Regis.* Cette inscription de (d) l'anneau d'or du roi Chilperic I. est orbiculaire; c'est-à-dire, écrite au tour de la tête de ce prince. 5°. *Carolus*, sur une (e) monoie de Charlemagne, commence par la droite vers la gauche, & finit de gauche à droite. 6°. *Winiwl monetarius.* C'est le revers (f) d'une monoie d'Edmond, roi d'Angleterre en 946. L'W y paroit sous la figure du P; ensorte qu'on liroit sans peine *Pipini*; si l'on n'étoit pas instruit de l'alphabet anglosaxon. 7°. *Ethelstan monetarius* se lit au revers d'une (g) monoie du roi Alfred. 8°. *Ædlstan Rex* est la légende d'une autre (h) monoie du roi Ethelstan. 9°. *Ridt monetarius* est le revers d'une (i) monoie du même prince anglosaxon. 10°. *Modur monetarius.* C'est la légende d'une monoie (k) du roi Eadred. M. Fountaine, n'ayant pas fait atention au renversement & à la transposition des lettres, a lu *Thurmod monetarius.*

IIᵉ. ESPECE.

La seconde espèce alant de gauche à droite, mais dont toutes les lettres sont tournées à contre sens, se prouve par les modèles suivans. 1°. *Abertee monetarius Eolfric.* Cette légende est sur le revers d'une (l) monoie du roi Ethelstan. Au lieu d'*Eolfric*, le chevalier Fountaine lit *de Eoferwic*, York. 2°. *Iborace civitas* est le revers d'une (m) monoie, qui porte le nom de S. Pierre. Le docte Anglican la croit frapée par l'autorité de l'archevêque d'York, plutôt pour l'usage du public, que pour payer au successeur de S. Pierre

(a) Tom. 2. p. 8.

(b) Banduri t. 1. p. 285.

(c) Ibid. t. 2. p. 90.

(d) Heinec. tab. 1. n. 4. Mabillon. de re dipl. p. 135.

(e) Le Blanc. p. 87. n. 9.

(f) Fountaine. tab. 5. Eadmond. n. 6.

(g) Ibid. tab. 1. n. 6.

(h) Ibid. tab. 2. n. 11.

(i) Ibib. n. 15.

(k) Ibid. tab. 6. n. 9.

(l) Ibid. tab. 2. p. 171. n. 14.

(m) Ibid. tab. 9. n. 6.

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. XI. ARTICLE. II.

le tribut, que les Anglois s'étoient engagés de lui payer; pour l'entretien de leur Collège de Rome. 3°. *Eanred Rex* est la légende d'une (a) monoie d'un roi de Northumbrie. 4°. *Connani filius Comitis. Filius* est ici pour *filii*. Cette inscription paroit sur le contrescel (b) de Conan, fils de Henri, comte de Penthiévre, au XIIe. siècle.

(a) Ibid. t. x. n. 1.
(b) Heinec. de Sigil. p. 218. Lobineau hist. de Bret. t. 2. n. 1.

IIIe. ESPECE.

Dans la troisième espèce des écritures tournées en sens contraires, la première ligne est la seconde, la seconde la première, & la troisième reprend son rang. Quelquefois la première est la dernière, la seconde, & la troisième devient la première & la seconde. Ces observations nécessaires, pour déchifrer les anciens monumens, sont prouvées par les exemples représentés sur notre planche. 1°. *Offa* (c) *Rex Merciorum*. 2°. *Eanarl* (d) *monetarius*. 3°. *Hussa* (e) *monetarius*. Ces trois légendes d'autant de monoies anglosaxones, ne formeroient point de sens; si elles étoient lues à la manière ordinaire.

(c) Fount. tab. 9. n. 8.
(d) Ibid. tab. 3. n. 25.
(e) Ibid. Burgred. n. 23.

IVe. ESPECE.

Dans la quatrième espèce, la première ligne est la seconde: la seconde ayant ses lettres à contresens est la première, & la troisième est disposée à l'ordinaire. M. Fountaine (f) nous en a fourni un exemple dans la sixième monoie de Burgred roi des Merciens. La vraie légende est *Dudcci monetarius*. Le savant Anglois a suposé que la ligne du milieu marchoit de droite à gauche, & sur ce pié il a lu *Jccdud monetarius*. Mais la croix placée de l'autre côté avertit, qu'il faut de là commencer à lire, & que les lettres procèdent de gauche à droite; mais qu'elles sont tournées à contresens.

(f) Ibid. tab. 3. n. 6.

V^e. ESPECE.

Dans la cinquième espèce, la seconde ligne montant à la première, & la première descendant à la seconde; les autres lignes reprennent leur marche ordinaire. Cela se prouve par une (g) monoie du roi Ethelstan. Elle a pour légende *Eboraca*, écrit au tour de l'église cathédrale d'York & *Regnal monetarius*, dans l'exergue.

(g) Ibid. tab. 2. n. 13.

VIe. ESPECE.

La sixième espèce va de droite à gauche, & ses lettres sont fort défectueuses. Une monoie (h) de S. Pierre, frapée dans la ville d'York en donne un modèle. On lit au premier côté *Sancti Petri moneta*.

(h) Ibid. t. 9. n. 6.

VIIe. ESPECE.

La septième espèce procède de gauche à droite, & de droite à gauche en diférens sens. En voici des exemples.

1°. *Victoria Principum.* C'est la légende d'une (a) médaille de Theodahat, roi des Gots en Italie. On trouve des D en forme de P sur les monoies de Clovis, de Reccarede, & de Justinien. 2°. *Victuria Chlotarii* est la légende d'une (b) monoie de Clotaire II. frapée à Marseille. Le nom de cette ville est clairement exprimé par les caractères qui sont dans le champ de la médaille, aux deux côtés d'une croix, posée sur un petit globe.

(a) Banduri. t. 2. p. 611. n. 27.
(b) Le Blanc. p. 35. n. 5.

VIII. ESPECE.

Dans la huitième espèce, la première ligne suit le train acoutumé, & la seconde est renversée & marche de droite à gauche, comme on le voit sur une (c) monoie de Louis le débonaire, dont la légende a paru indéchifrable à M. le Blanc. Elle présente ces caractères : SITDAMCIITI. Si l'on fait atention à la ressemblance de l'M & de l'N, du T & de L des anciens, & au peu d'habileté des graveurs & des monoyeurs du IXe. siècle ; on trouvera facilement *Silvanectis*, *Senlis*, dans cette légende.

(c) Le Blanc. p. 101. a. n. 26.

IX. ESPECE.

Les lettres de la neuvième espèce sont renversées de haut en bas & vont de droite à gauche. Notre planche en ofre trois exemples. 1°. *Marci Aurelii Antonini.* C'est l'inscription d'un (d) entonoir de bronze, qui servoit à l'empereur Marc Aurèle. 2°. *Publii Helvii Pertinacis.* On lit ces mots sur un plus grand (e) vase de même figure, lequel a servi à l'empereur Pertinax. 3°. *Theupolis. Anno II. imperii.* C'est la légende d'une (f) médaille, frapée à Antioche la seconde année de l'empire de Phocas. Ce tyran ayant fait égorger l'empereur Maurice, fut couronné par le Patriarche de Constantinople au mois de Novembre 602.

(d) Antiquit. expl. t. 3. part. 2. pl. 128. n. 1.
(e) Ibid. n. 2.
(f) Banduri. t. 2. p. 671. n. 21.

X. ESPECE.

La Xe. espèce observe la marche ordinaire ; mais elle a quelques lettres renversées, tournées à contre sens ou couchées. Nous en donnons treize modèles dans notre planche. 1°. *Eburovices*, gravé (g) sur une monoie gauloise. 2°. *Coios*, empreint sur une (h) pièce d'argent des Gaulois Helvétiens. Ce mot est pris par Bouteroue pour le nom de quelque ville ou bourg. 3°. *Parisius civitas.* Cette légende se montre au revers d'un (i) tiers de sols d'or de Clovis I. 4°. *Dominus Justinianus* ; & au revers, *Victoria Augusti.* Cette légende est tirée d'une médaille (k) de l'empereur Justinien. 5°. *Felurias semper* est le revers d'une (l) médaille de Baduela,

(g) Bouteroue. p. 41. n. 1.
(h) Ibid. p. 51.
(i) Le Blanc. p. 14. n. 2.
(k) Banduri. t. 2. p. 631.
(l) Ibid. p. 646.

roi des Goths en Italie l'an 541. Il n'eſt pas beſoin d'avertir, que *ſelurias* eſt mis pour *floreas*. 6°. *Vicuoriai auguſtorum. Multa vota : anno II. Conob.* Les deux premiers mots ſignifient *Victoriæ* ou *Victoria Auguſtorum.* Il paroit par cette inſcription d'une (*a*) médaille de l'empereur Maurice, & par pluſieurs autres, que dès le VIe. ſiècle, les monétaires d'entre les Grecs ne ſavoient plus aſſez de latin, pour les compoſer. 7°. *Victoriam regis. Maſſilia.* Cette légende paroit au revers d'une (*b*) monoie de Clotaire II. Au haut d'une croix une Ⲙ onciale renverſée & un A donnent le nom latin de la ville de Marſeille. Cependant M. le Blanc (*c*) dit que le lieu où la pièce a été fabriquée n'eſt point marqué. Il aura pris l'M onciale, tournée à contre ſens, pour l'*oméga*, lequel joint à l'*alpha* exprime le nom de J. C. 8°. *Hcaribertus Rex.* C'eſt ainſi qu'on doit lire, & non pas *Ntaribertus*, comme a fait (*d*) M. le Blanc; ſans faire atention que l'H & l'N ſe prêtent mutuellement leurs figures. La monoie d'or, qui porte cette légende, eſt de Cherebert I. qui régnoit à Paris l'an 561. 9°. *Maſſilia* eſt la légende d'une autre monoie d'un roi du nom de (1) Cherebert. Elle eſt marquée B. ce qui pouroit ſignifier *ſecundus*, pour diſtinguer ce Roi Cherebert du premier. Quoiqu'il en ſoit, celui-ci n'a pu faire batre monoie à Marſeille, dont Sigebert ſon frère étoit maitre; comme il paroit par une de ſes monoies, dont voici la légende : 10°. *Sigebertus Rix. Maſſilia.* Ainſi la monoie précédente eſt de Charibert, fils de Clotaire II. & roi de Toulouſe, à qui l'Agenois, le Querci, le Perigord & la Novempopulanie furent cédés l'an 630. 11°. *Lauduno*, ſur une monoie, qui (*e*) ne porte le nom d'aucun roi, prouve qu'elle a été frapée à Laon. Le nom de cette ville eſt écrit avec une L placée à contre ſens, & le ſurnom *Cloato* pour *clavato* paroit au revers. 12°. *Sareburco* eſt la légende d'une pareille monoie, frapée à Sarbourg. M. le Blanc (*f*) a lu *Areburcos* & la mis au rang des lieux inconus, où l'on batoit monoie, ſous la première race des rois de France. 13°. *Agnetis vico.* Ce nom de lieu pareillement inconnu à

(*a*) Ibid. p. 661. n. 38.

(*b*) Le Blanc. p. 35. n. 7.

(*c*) Ibid. p. 38.

(*d*) Le Blanc. p. 39. n. 1.

(*e*) Ibid. p. 58. b. n. 30.

(*f*) Ibid. p. 58. c. n. 5. & p. 67.

(*g*) Pag. 41.

(1) M. le Blanc (*g*) remarque que le nom de Cherebert eſt écrit de quatre manières différentes ſur les monoies : HCHARIBERTUS, CHARIBERTUS, CHEREBERIUS, HERIBERTUS.

M.

M. le Blanc est marqué *(a)* sur la troisième pièce de ses monétaires L'V du dernier mot termine la croix, qui ocupe le revers de cette monoie. La forme de cette croix paroit monogrammatique. On y découvre aisément le T, l'U, qui peut servir à deux usages, deux L renversées, l'O, l'F & l'I: ce qui forme tout naturellement *Tullo fit*; & dès-lors le lieu, où cette monoie, qu'on supose de la première race, fut frapée, n'est plus inconnu. En commençant par le centre, on lira tout de suite: *Tullo fit, Agnetis vico*.

(a) *Ibid. n.* 3.

XI. ESPECE.

La marche de droite à gauche, avec quelques lettres couchées & renversées, constitue l'onzième espèce, dont notre planche ofre les deux exemples suivans. 1°. *Massilia*, sur une *(b)* monoie de Sigebert I. Après ce mot, on trouve une R, placée au-dessus d'une croix, acompagnée des lettres MA. Est-ce trop hasarder, que d'expliquer cette écriture monogrammatique par *Rex* ou *regnat Christus Massiliæ?* 2°. *Eardwlf* sur une monoie *(c)* anglosaxone. C'est le nom d'un roi de Northumberland, qui se retira à la cour de Charlemagne l'an 808.

(b) *Ibid. p.* 45. *n.* 4.

(c) *Fount. tab.* I. *n.* 4.

XII. ESPECE.

Les lettres de la dernière espèce de notre quatrième genre sont confondues. Notre planche en fournit trois exemples, tirés des monoies de *(d)* Philippe I. Roi de France. 1°. *Philipus Dei dexterâ Rex*. 2°. *Rex Dei dexterâ Philipus*. 3°. *Philipus Dei dexterâ Rex*. Ces trois monoies ont été frapées à Orléans.

(d) *Le Blanc. p.* 156. *n.* 8. 9. 10.

Ecriture irrégulière dans la forme, ou la position de ses lettres.

III. Nous n'apelons pas ici écriture irrégulière celle, qui est mêlangée de lettres grèques & barbares, capitales & onciales, minuscules & cursives, couchées & tournées sens dessus dessous, conjointes & enclavées, gothiques de toutes les façons. Les autres genres renferment les premières, & les gothiques font la matière de notre troisième division.

V^e^. GENRE.

Le cinquième genre de la XXIXe. planche, que nous expliquons, résulte seulement de lettres ou d'écritures irrégulières, soit dans leur forme, soit dans leur arangement. Ce genre est soudivisé en cinq espèces.

I^e^. ESPECE.

La première, irrégulièrement inclinée, se manifeste sur deux monoies anglosaxones, publiées par M. Fountaine, à la fin de la Dissertation épistolaire de George Hickes. 1°. *Athelulf monetarius*, est le revers d'une *(e)* monoie d'Elfred,

(e) *Fount. tab.* I. *n.* 8.

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. XI. ARTICLE. II.

roi de Northumbrie. 2°. *Diaruald monetarius* se lit au revers d'une autre monoie (*a*) du même Prince, frapée à Cantorberi.

(*a*) *Ibid. n.* 10.

IIe. ESPECE.

La seconde espèce est hétéroclyte dans la forme de ses caractères, comme l'on voit dans ces trois modèles, représentés sur notre planche. 1°. *Alred Rex.* C'est la légende (*b*) d'une monoie d'un roi anglosaxon, qui régnoit en Northumbrie l'an 765. 2°. *Hunlaf* est le nom d'un autre roi du même païs, & *Vigmund* est celui du fabricateur de la (*c*) monoie, qui porte ces légendes. 3°. *Eadmund monetarius* se lit au revers d'une (*d*) monoie du roi Edmond I. qui fut assassiné l'an 946. Dans cette légende, on voit un D. revêtu de la figure du b minuscule.

(*b*) *Ibid. n.* 1.

(*c*) *Ibid. n.* 2.

(*d*) *Ibid. tab.* 5. *n.* 22.

IIIe. ESPECE.

Les lettres de la troisième espèce sont irrégulières seulement dans leur disposition. Les unes sont chassées de la ligne, & les autres inclinées de côté, à droite & à gauche; quoique très-régulières, quant à leur figure. Notre planche en donne un exemple, emprunté d'une monoie de (*e*) Louis le débonaire. On lit au revers *Stratburgus*. C'est le nom, que la ville de Strasbourg portoit, dès le tems de S. Grégoire de Tours.

(*e*) *Le Blanc. p.* 102. *b. n.* 27.

IVe. ESPECE.

La quatrième espèce est irrégulière dans la forme & l'élévation de ses lettres. Cette manière de tracer les caractères se montre sur deux monoies anglosaxones des VIII. & IXe. siècles. 1°. *Offa Rex — Ethelvad.* Ces deux noms se lisent sur une monoie (*f*) d'Offa, roi de Mercie en Angleterre. 2°. *Werbald. monetarius.* C'est le nom du monoyeur, marqué sur le revers d'une (*g*) pièce de Ludica, roi des Merciens, l'an 823. Dans ce modèle l'V, fermé par le haut, a la valeur de l'w.

(*f*) *Fount. tab.* 9. *n.* 12.

(*g*) *Ibid. tab.* 8. *Ludica n.* 1.

Ve. ESPECE.

La cinquième espèce se distingue par des lettres de diférentes hauteurs, dont plusieurs sont conjointes, carées & renversées. Voici les exemples de cette écriture irrégulière gravés sur notre planche. 1°. *Carolus.* Ce nom est empreint au premier côté d'une (*h*) monoie de Charlemagne. 2°. *Hluduin — Aurelianis.* Un denier d'argent (*i*) de Louis le débonaire donne cette légende. *Hluduin*, pour *Hludovicus*, ocupe un côté de cette monoie, & le nom latin de la ville d'Orléans remplit le revers. Si l'on s'en raportoit, à M. le

(*h*) *Le Blanc. p.* 87. *n.* 3.

(*i*) *Ibid. p.* 100. *n.* 3.

(1) Blanc ; au lieu d'*Aurelianis* on liroit *Arvernis*. 3°. *Carolus* est l'inscription d'une monoie (a) de Charlemagne. Il y a au revers une croix cantonnée de ces quatre lettres H A S S. qui semblent, dit notre savant médailliste, faire partie du nom de *Hassia*, la Hesse. Il faloit se souvenir que l'A emprunte quelquefois la figure de l'H, & que la lettre suivante est souvent un V renversé. Les caractères de ce revers, joints à la figure de la (2) croix, forment un monogramme, où l'on découvre facilement le mot *Augustus*. 4°. Le nom de la ville de Cantorberi, *Dorobernia civitas*, sert de (b) légende à une monoie anglosaxone d'un roi, *cuning*, dont le nom n'est point marqué. 5°. *Theodosii Presbyteri*, est l'inscription d'un sceau de plomb, sur lequel sont représentées les têtes de S. Pierre & de S. Paul, & au milieu une croix patriarchale. S. Pierre semble n'ocuper que le second rang, comme sur les bulles de plomb des Papes. M. Ficoroni (c) prend celle, qui nous sert ici de modèle, pour le sceau d'un Prêtre, cardinal de la sainte Eglise romaine.

(a) *Ibid. p.* 88. *n.* 3.

(b) *Fount. tab.* 9. *Incerta. n.* 6.

(c) *I piombi antichi p.* 52. *n.* XI. *tab.* XV.

Ecriture mélangée de lettres grèques & latines.

IV. Les lettres grèques, surtout les majuscules, ont été souvent employées à écrire des inscriptions purement latines. On en peut voir de cette sorte dans les Antiquités (d) d'Italie de Muratori, & dans les Réflexions sur la critique, par (e) le P. Honoré de Sainte Marie. Au contraire dans les mss. on rencontre des phrases & des mots grecs, écrits en caractères (f) latins. Jordan, dans son *Histoire d'un voyage littéraire*, dit avoir (g) vu dans la bibliothèque de Sorbonne

(d) *Tom.* 1. *p.* XI.

(e) *Tom.* 3. *p.* 22.

(f) *Hickes lib.* 2. *p.* 251. 290.

(g) *Pag.* 112.

(1) Il donne (h) pour un revers *entièrement semblable* celui de la seconde monoie de Charlemagne, où il lui semble pouvoir lire *Arvernis* : mais nous n'y trouvons point cette prétendue ressemblance. On ne voit point d'V ni d'E sur celle de Charlemagne, ni même deux R, mais une seulement. Pour lire ainsi la dernière syllabe d'*Arvernis* ; il faut faire une transposition sans exemple. Quant au revers de la présente monoie, on ne peut y lire *Arvernis*, sans prendre un A pour un E & sans ajouter une R. Si l'on vouloit ajouter ; il vaudroit mieux suppléer un T, qui d'ailleurs trouveroit un fondement dans la — bare, qui domine sur toute l'inscription : & sans autre addition, on liroit tout de suite *Tarvannis*, Terouenne. Mais peutêtre est-il plus simple, comme il est d'un usage plus ordinaire, de prendre la bare pour une marque d'abréviation ; & en lisant *Aurānis*, surmonté d'une ligne ; il sera tout naturel de lire *Aurelianis*.

(h) *Le Blanc, p.* 88.

(2) Cette croix seule produit les lettres Γ T V, qui jointes à celles, qui sont dans le champ de la monoie ou médaille, donnent le mot *Augustus*, qui répond à *Carolus*, empreint sur le premier côté.

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. XI ARTICLE. II.

un Pseautier grec & latin fort ancien. Mais ce qu'il y a de particulier, ajoute-t-il, c'est que le grec & le latin sont en mêmes caractères. Le grec a passé jusque dans nos chartes. Au xe. siècle, Théotolon, archevêque de Tours, les signoit (a) en ce caractère. Nous nous en tenons ici aux écritures (1) mêlées des pierres, des marbres & des métaux. Les inscriptions, mélangées de caractères grecs & latins, nous ocupent uniquement. Ce mélange compose le sixième genre de notre seconde division, & ce genre est soudivisé sur notre planche en sept espèces.

(a) *Annal. Bened. t. 3. p. 487.*

VIe. GENRE.

I. ESPECE.

La première en langue grèque admet un mélange de caractères grecs & latins. Cinq modèles, gravés sur notre planche XXIX. en font la preuve. 1°. Διόσκορος. Ναύκληρος. ὧδε. ἠκυμίδη. ἐν ἠρήνι. ἔζης. ἔτη. ος. ιαρακα τι. θ. Καλ. μαρ. ὑπατ. Τῶ Ἀρκαδ. Κ. Ρυφιν. *Dioscorus Nauclerus hic dormit in pace. Vixit annos LXXVI. Depositus IX. Kalendas martias, consulibus Arcadio Cæsare & Rufino.* Cette inscription se trouve parmi les (b) *Marbres* (2) *de Pesaro.* La figure du

(b) *Pag. 66. n. clxiii.*

(1) D. Bernard de Montfaucon (c) a prouvé l'usage de mêler les lettres grèques avec les latines. Ce mélange dura en Orient jusqne vers la fin du XIe. siècle. Il est fréquent dans les exergues des médailles dès le commencement du IVe. siècle, & même dès la fin du précédent. Il ne serviroit de rien d'aléguer, que ces monoies ont été fabriquées dans les villes grèques; puisque des lettres romaines, qui ne pouvoient plus être censées grèques alors, y sont partout mêlées: ce qui prouve toujours le mélange. On voit des lettres tournées à contre sens, parmi d'autres, qui ne le sont pas. » On trouve, dit le (d) P. Jobert, » un mélange de latin & de grec, non » seulement dans le bas empire, où la » barbarie régnoit; mais même dans » les colonies du haut empire. S, R, F, » lettres latines, se trouvent pour le » C, P, Φ grecs. M. Spanheim en donne » des exemples. Il faut donc bien prendre garde à ne pas condamner aisément les médailles, à cause de quelques lettres mises les unes pour les » autres. Car c'est être novice dans le » métier, que de ne pas savoir, que » souvent on a mis E pour H &c. « Quoique depuis le grand Constantin jusqu'à Michel Rhangabé, c'est-à-dire, pendant près de cinq cents ans, la seule langue latine ait régné sur les monoies batues à Constantinople; on trouve cependant sur le revers des caractères grecs, qui tantôt servent de monogrammes, comme dans Focas Φ K, & dans Léon l'Isaurique A K; tantôt marquent les divers monétaires. De même qu'il se trouve des lettres grèques isolées sur les médailles latines; on en rencontre aussi de latines sur les grèques: par exemple, sous Tibère Claude (e) empereur.

(2) L'auteur (f) dit sur ιαρακατι: *Marmorarii procul dubio mendum hic est.* Il observe qu'Arcade fut créé César en 383. C'est pourquoi il conjecture que le sculpteur aura mis le K au lieu du B. qui devoit marquer le second consulat d'Arcade en 392. Il croit suivant une loi d'Honoré & d'Arcade, que le nom de Rufin fut éfacé de tous les monumens publics; mais que ceux des Chrétiens le conservèrent. Le θ seul signifie ἐτάφη *sepultus fuit* ou plutôt ἰθανε, *mortuus est.*

(c) *Palæograph. lib. 2. p. 76. 77.*

(d) *La science des medailles. p. 316.*

(e) *Thesaur. Morel. t. 1. p. 316. tab. 2. H.*

(f) *Marmora Pisaurens. p. 201.*

monogramme de J. C. y sert de point, pour séparer chaque mot. Ce monument est peutêtre le seul, où l'on trouve les noms des consuls Arcade & Rufin ensemble. 2°. Κωνσταντῖνος ϗ Λέων ὁ νέος. C'est l'inscription d'une (a) médaille, attribuée mal-à-propos à l'empereur Léon l'Isaurien, qui persécuta les gens de lettres, & fit bruler la bibliothèque de Constantinople, avec ceux qui en avoient la garde. Cette médaille apartient à Léon IV. surnommé Chazare, associé à l'empire l'an 751. par Constantin copronyme. 3°. Ε'ιρήνη βασιλίσση. Ces mots sont gravés en caractères presque tous latins sur une (b) médaille aussi rare que singulière. Elle représente l'impératrice Irène, tenant dans sa main droite un globe surmonté d'une croix, & dans sa gauche un sceptre terminé par ce même symbole de notre redemption. 4°. Μιχαὴλ ϗ Θεόφιλος. C'est la légende (c) d'une médaille des empereurs Michel le bégue & de son fils Théophile; l'un & l'autre grands persécuteurs des Catholiques, & surtout des Moines. 5°. Βασιλὶς Κωνσταντῖνος ϗ Λέον ἐν Θεῷ βασιλὶς Ρομεῶν. D. Banduri (d) donne la médaille, qui porte cette légende, à Basile le macédonien. Mais elle apartient à ses deux fils Constantin, déclaré Auguste l'an 868. & Léon surnommé le sage; quoique ses mœurs fussent très-déréglées.

IIe. ESPECE.

La seconde espèce est en langue & en lettres, partie grèques & partie latines. Notre planche n'en fournit point d'autre exemple, que cette légende d'une (e) médaille de Jean Zimisque: *Ihsus Xristus Basileus basilêon.* Cet empereur d'Orient, apelé Zimisque, à cause de la petitesse de sa taille, passe pour le premier, qui ait fait graver l'image de notre Sauveur sur la monoie, avec l'inscription: JESUS-CHRIST, ROI DES ROIS.

IIIe. ESPECE.

La troisième espèce est en langue latine, avec mêlange de lettres grèques & romaines. Voici les cinq modèles, que nous en avons fait graver. 1°. *B Concordi — Theup.* Ces mots empreints au revers d'une (f) médaille de Justinien s'expliquent par, *Beata Concordia. Theopolis.* Ce dernier, qu'on lit dans l'exergue, & les deux chifres, qui sont dans le champ, aux côtés d'un grand I surmonté d'une croix, signifient, que cette monoie a été frapée à Antioche la 16e. année de l'empire de Justinien; c'est-à-dire, l'an 542. 2°. *Dominus*

(a) *Bandur. t. 2. p. 701.*

(b) *Ibid. p. 705.*

(c) *Ibid. p. 715.*

(d) *Ibid. p. 724.*

(e) *Ibid. p. 738.*

(f) *Ibid. p. 632.*

II. PARTIE. Sect. III. Chap. XI. Article. II.

Mauritius Tiberius, *Pater Patriæ*, *Augustus*. C'est la légende (*a*) d'une médaille de l'empereur Maurice Tibère. 3°. *Ihs Xs*, ou *Jesus Christus*, *Rex regnantium*. Cette belle légende est gravée sur une (*b*) médaille, qui porte les noms de Basile & de Constantin. Ces deux frères montèrent sur le trône l'an 975. & regnèrent ensemble pendant cinquante ans. On ne sait comment nos médaillistes ont pu donner cette monoie à Basile le macédonien. 4°. *Dominæ Zoe & Theodora*. C'est l'inscription (1) d'une (*c*) médaille de deux sœurs, à qui l'empire d'Orient se soumit l'an 1042. Les lettres *Con* & *Rom*, placées dans l'une & l'autre exergue, désignent les villes de Constantinople & de Rome. 5°. *Gemello. benè. merenti. Bizit annos* XL. Koun. *Ko. zou. ge sou. a annis* VIIII. *Zouli. a.* C'est-à-dire : *Gemello benè merenti. Vixit annos quadraginta, cum conjuge suâ annis novem Juliâ.* M. Buonaruoti (*d*) a publié cette inscription, principalement pour prouver, que l'J consone se changeoit en Z chez les anciens.

(*a*) *Ibid. p.* 664.

(*b*) *Ibid. p.* 724. *n.* 3.

(*c*) *Ibid. p.* 724. *n.* 38.

(*d*) *Osservaz. sopra fram. di vetri. p.* 52.

IV. ESPECE.

La quatrième espèce est un mêlange de lettres grèques dans les anciennes inscriptions lapidaires & métalliques de France. Notre planche en donne les exemples suivans. 1°. *Dagobertus*. On attribue à Dagobert I. la monoie, qui (*e*) porte cette légende. 2°. *Dagobertus Rex*. C'est l'inscription d'une autre (*f*) monoie du même roi. 3°. *Redonis* est le nom de la ville de Rennes, gravé sur la 43e. monoie (*g*) des monétaires inconnus. M. Eckhart (*h*) s'est égaré en voulant redresser M. le Blanc. Le premier a lu *Redomis* d'un côté, & *Janterellus* de l'autre ; au lieu de *Redonis* & de *Cantérellus*. En vain prétend-t-il que cette monoie a été frapée à cause de la victoire de Clotaire II. sur Sigebert. On peut nier avec fondement, que la figure nue & assise représentée sur la médaille, soit une victoire, comme le supose le docte alleman. 4°. *Ductoaldus monetarius*. C'est le nom du monoyeur, qui a fabriqué (*i*) la 54e. des monoies, qui

(*e*) *Le Blanc. p.* 50. *n.* 5.

(*f*) *Ibid. n.* 6.

(*g*) *Ibid. p.* 58. *b.*

(*h*) *Comment. de rebus Franc. Orient. t.* 1. *p.* 195.

(*i*) *Le Blanc. p.* 58. *c.*

(1) D. Anselme Banduri veut qu'on doute de la sincérité de cette médaille ; parceque l'imperatrice Zoe y est représentée sous l'habit des Princesses du siècle de Théodose. Mais ne rapelle-t-on pas quelquefois les anciennes modes par caprice ou par d'autres motifs ? Le revers, ajoute notre Bénédictin italien, n'est pas conforme à ceux du tems. Cependant on n'y voit qu'une croix au-dessus de deux X, qui semblent marquer deux fois *Xristus* ; sans doute à cause des deux Impératrices, représentées sur la médaille.

ne portent le nom d'aucun roi. Une croix, & les lettres T V dans le champ donnent *Tullo* en monogramme. C'est donc à Toul, où la pièce a été fabriquée. 5°. *Maidemundus* est le nom du monétaire, qui frapa dans la ville de Vienne la 62e. des mêmes (*a*) monoies. 6°. *Hic jacet inclusus Tetopi* (1) *de stirpe creatus Herluinus qundam vocatus nomine, qui obiit quinquagenarius.* Cette inscription d'un tombeau de pierre, trouvé en 1724. dans le parvis de S. Sulpice à Paris, pouroit être du VI. ou VIIe. siècle. La croix du commencement marque la sépulture d'un Chrétien. Il est dit dans le petit discours, qui acompagne cette inscription dans le Mercure de Mai 1724. que l'auteur de l'Ecrit ou de la Dissertation sur les dates, insérée dans ce Mercure, fit transporter la pierre dans un lieu plus commode, pour l'examiner à loisir. Nous avons été curieux de savoir de M. l'abbé Lebeuf quel étoit cet auteur : & il nous a apris, que c'étoit Dom Nicolas Toustain, savant Religieux de notre Congrégation, & frère de Dom Charles-François Toustain son cadet. Ce dernier a achevé ce que son ainé avoit commencé, en déchifrant cette inscription. C'est sur sa copie, que M. Lebeuf l'a publiée, dans son Histoire de la ville (*b*) & de tout le diocèse de Paris.

(*a*) Ibidem.

(*b*) Tom. 1. part. 2e. p. 446.

V°. ESPECE.

La cinquième espèce est un mélange de lettres grèques & latines en Espagne. 1°. *Liuvigildus . . . Rex. Valentia.* C'est la légende d'une monoie (*c*) wisigothique du roi Leuvigilde, qui l'an 572. réunit les deux Espagnes, l'ultérieure ou

(*c*) Le Blanc. p. 32. n. 2.

(1) Au lieu de *Tetopi* on pouroit lire *Tedpi* ou *Tetopidi*. Si l'on veut avoir la clé de cette inscription singulière ; il faut prendre pour des voyelles plusieurs consones, qui les suivent. On y remarque plusieurs lettres grèques, le Γ ou C, des H en forme d'R ou de K, tels qu'on en trouve dans d'autres inscriptions, des C, des Y. Il y a dans cette inscription, comme ailleurs des A en forme de B, des E en forme d'F, des I en forme d'L, des O en forme de D & de P. On trouve un IR en conjonction & quelques lettres enclavées. Celles qui sont abaissées à la fin peuvent marquer, que l'épitaphe ne procède plus par vers. Il se peut bien faire, que quelques lettres de l'épitaphe n'aient pas été bien tirées, ou que le sculpteur ait fait quelques fautes. On pouroit s'imaginer, qu'il faudroit lire à la fin *Quinto* ou *quarto Kalendas Decembris L.* Mais 1°. cette équivoque de V. ou IV. qu'on pouvoit lever aisément par un chifre, prouve que ce Q ne signifie ni l'un ni l'autre. 2°. On ne désigne pas les chifres par la première lettre du nom dans les monumens. 3°. On ne met point le nom de *Calend.* dans une autre lettre. 4°. Le K est visiblement le *K* ou l'*H*, qu'on rend par I dans cette pièce. Il est ordinaire d'exprimer à la fin d'une épitaphe, que tel est mort au moins à tel age.

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. XI. ARTICLE II.

Espagne proprement dite, & la citérieure ou Septimanie. Après *Liuvigildus*, on aperçoit un C, & un V renversé au pié d'une croix : ce qui peut bien signifier, *Christo vovet* 2°. *Recesvinthus Rex :* autre légende d'une (*a*) monoie de Recesvinde, roi des Visigoths, associé au trône par son père, l'an 653. 3°. *In nomine Domini, Locuber acsi indignus abbas fecit, & duos coros is construxit, & sacrate sunt sanctorum Dei Eglesie pridie idus martias anno* XXVIIII. *quarto regno gloriosi Domini nostri Egicani.* Cette inscription (1) espagnole, datée de la quatrième année du règne d'Egica roi des Wisigoths, & par conséquent de l'an 690. de J. C. a été (*b*) publiée par Don Nassare. Il l'a même déchifrée, à l'exception de deux mots.

(*a*) *Ibid. n.* 21.

(*b*) *Polygraph. espan. Prolog. post fol. xviij.*

VI. ESPECE.

La sixième espèce renferme un mélange de grèques avec les latines en Angleterre. Ce mêlange avoit lieu non seulement dans les inscriptions ; mais encore dans (*c*) les mss. de ce pais. Nous nous sommes bornés à deux exemples, tirés des monoies anglosaxones. 1°. *Offa Rex Merciorum.* La monoie, qui porte (*d*) cette légende, est d'Offa, célèbre par ses victoires ; mais devenu odieux à la postérité par le meurtre d'Ethelbert roi d'Estanglie, qu'il fit mourir, par la perfidie la plus indigne. 2°. *Leofrig monetarius Centuariens*, pour *Cantuariensis*. C'est la légende d'une (*e*) monoie, que M. Fountaine atribue au roi Æthelred I. qui régnoit en 866. Mais le savant Anglois n'en aporte aucune preuve. On auroit autant de raison de la donner au roi Æthelred II. qui fut obligé l'an 1013. de se refugier à la cour de Richard II. duc de Normandie.

(*c*) *Hickes lib.* 2. *p.* 290.

(*d*) *Fount. tab.* 8. *Offa. n.* 1.

(*e*) *Ibid. tab.* 1. *n.* 5. *& p.* 170.

VII. ESPECE.

Il y a longtems que les savans (2) ont remarqué un mêlange de lettres grèques avec les latines, dans les monumens lapidaires & métalliques d'Italie. La septième espèce renferme

(1) On y remarque *coros* au lieu de *choros*, *Eglesie* pour *ecclesia* & trois points entre les mots. Nous rendons ainsi en latin toute l'inscription : Au nom de notre Seigneur. Locuber abbé, quoiqu'indigne, a fait bâtir ces églises, & y a fait construire deux chœurs. Ces églises ont été consacrées sous le nom des saints de Dieu le 14e. jour de Mars, la 29e. année de l'age de notre glorieux seigneur Egica, & la 4e. de son règne. La formule *quarto regno*, pour *quarto anno regni* ou *regnante*, est singulière.

(2) *Latinas inscriptiones*, dit un savant (*f*) Italien, *græcis litteris insculptas sæpenumerò fuisse viri docti animadverterunt, causasque hujusce rei investigarunt, quas exscribere haud esset operæ pretium.*

(*f*) *Marmor. Pisaur. p.* 203.

un

un nombre d'inscriptions mêlangées de la sorte. 1°. *Romana. dulcisma. c. reqescit. i. diem jud dep. III K. mart. Var. Tertu.* Cette inscription publiée (a) parmi les marbres de Pesaro s'explique ainsi : *Romana dulcissima conjux requiescit in diem judicii : deposita tertiò Kalendas martias, Varane* ou *Varari & Tertullo consulibus*. L'auteur du livre (b) cité a lu *quæ* ou *hic*, où nous lisons *conjux*. L'espérance de la resurrection des corps est clairement marquée dans cette inscription chrétienne de l'an 410. 2°. *Sergii — Papae.* La bulle de (c) plomb, qui porte cette légende, est vraisemblablement du Pape Sergius II. dont Lothaire fit examiner & confirmer l'ordination l'an 844. 3°. *Gregorii — Papae* C'est la légende (d) d'un autre sceau de plomb de Gregoire IV. qui fut tiré de force de l'église des saints martyrs Cosme & Damien l'an 827. pour être placé sur le siège apostolique. Dans ces deux modèles le Γ grec est mis pour le G. latin. 4°. *In nomine Domini IHV XPI. De donis sancti Juhannes Bapteste edificatus est hanc civorius, sub tempore Domno nostro Lioprando rege, & vb Paterno domnico epescopo, & costodes ejus vv Vidaliano & Tancol Prbris, & Resol Gastaldio. Gondelme indignus diaconus scripsi.* Cette inscription (1) lapidaire, publiée par (e) le marquis Mafféi, est du tems de Luitprand, roi des Lombards, qui retira à prix d'argent des mains des Sarasins l'an 722. les précieuses Reliques de S. Augustin, & les fit transporter à Pavie. 5°. *Vrsus magester cum discepolis suis Juventino & Juviano edificavet hanc civorium. Vergondus, Téodoal, Foscari.* Cette inscription, (2) non moins barbare

(a) Marmor. Pisaur. p. 68.

(b) Ibid. p. 203.

(c) Ficoroni J piombi tab. 24. n. 3. p. 74.

(d) Ibid. n. 4.

(e) Museum Veronense. p. clxxxi.

(1) Elle est fort claire ; si l'on veut la rendre ainsi : *In nomine Domini Jesu Christi. De donis sancti Johannis Baptistæ, edificatum est hoc ciborium, sub tempore Domni nostri Liutprandi Regis, & sub Paterno dominico episcopo, & custodibus ejus venerabilibus Vitaliano & Tancol presbyteris & Resol Galstaldio.* L'abréviation X P S, si fréquente dans toutes sortes de monumens, n'a rien de commun avec l'introduction barbare du P dans *calumpniari*, pour *calumniari*, dans *dampnum* pour *damnum*, dans *dompnus* pour *domnus*, & autres insertions du P entre l'M & l'N. Les deux premières lettres ont visiblement été conservées du grec XPICTOC. Les gardiens ou custodes, dont il est parlé dans l'inscription, étoient des prêtres ou des clercs chargés du soin des églises, ou qui avoient la garde des tombeaux ou des Reliques des Martyrs. Les Lombards apelloient *Gastaldes* les officiers du Prince qui avoient l'intendance de son domaine, ou qui rendoient la justice en qualité de premiers magistrats des villes.

(2) Voici cette inscription en latin, & en orthographe régulière : *Ursus ma-*

pour le ſtyle que la précédente, a été donnée par (*a*) le même auteur. La reſſemblance des caractères de l'une & de l'autre ne permet pas de leur aſſigner une époque diférente. 6°. *Sarina vixit annos XVIIII. menſes VI. dies XIII. Serna fecit ſe bibo*. Ce dernier mot eſt pour *vivo*. M. Buonaruoti (*b*) a copié cette épitaphe dans le cimetière de S. Laurent à Rome. On y voit le *v* grec, & le *b* y prend la place de l'*v* conſone. 7°. *Auxenthio. philio. dulkiſſimo. e benè. merethi: Aſthianus nath. Bindelicus dekurio. Scutariorum. Eudocia. Nice parenthes. In pace: Vikſith ann. L. m. I.* On trouve cette inſcription, mêlangée de caractères grecs & latins, dans le recueil des Marbres (*c*) de Péſaro. L'auteur (*d*) la rend ainſi : *Augentio, ſeu Auxentio filio dulciſſimo & benè merenti Aſtianus natione Bindelicus (ſeu Vindelicus), Decurio Scutariorum & Eudocia Nice Parentes in pace. Vixit annos L. menſem I.* Le ſavant Italien obſerve que le P de *filio* eſt un P & non une R. Le corps des troupes, apelées *Scutarii*, faiſoit partie des gardes du Palais impérial. Ce nom vient de ce qu'ils ſe ſervoient de boucliers, pour ſe mettre à couvert des coups de l'ennemi.

(*a*) Ibid.

(*b*) Oſſervaz. pref. p. xxiv.

(*c*) Pag. 69. n. CLXXI.

(*d*) Ibid. p. 204.

§. III.

Ecritures capitales, mêlées de lettres réputées barbares, hétéroclites, grèques, enclavées, conjointes &c. explication de la planche XXX, renfermant les VII. & VIII. genres de la ſeconde Diviſion.

Ecriture mêlée de lettres eſtimées barbares.

I. Les inſcriptions de France, d'Eſpagne, d'Angleterre &c. admettent un mêlange ſi fréquent de lettres latines de divers ordres, grèques, enclavées, conjointes & irrégulièrement diſpoſées ; que la plupart des ſavans les ont qualifiées barbares ; quoique chaque caractère en particulier ſe retrouve dans les anciens monumens romains. Notre ſeptième genre commence à faire diſcerner ces caractères prétendus étrangers de ceux qui ne le ſont pas. Nous l'avons ſubdiviſé en cinq eſpèces, toutes tirées des monoies ou médailles.

VIIe. GENRE.

giſter cum diſcipulis ſuis Juventino & Juviano ædificavit hoc ciborium. Vergondus Theodal, Foſcari. Ces trois derniers noms ſont ceux d'autant de cuſtodes ou gardiens de l'égliſe, dans laquelle Urſus fit conſtruire un ciboire ou tabernacle. Voyez du Cange au mot *Ciborium*.

VII. et VIII. genres de la 2.e division des écritures Lapidaires et métalliques, où sont ...

VII. ELODOVIUS REX.	2 CHLODO VIVIS REX
3 ✠ DAÇOBERTHUS REX	
II RECCAREDUS REX	2 CORDOBA PIUS
III	2 ✠ ÆDERED MONETALUN
3 ✠ ZIGFERDMOLEGEC	
4 ✠ EADNODHYD ✠	
5	6
IV	2
3 ✠ EADMYHDRE ✠	
✠ EREMHBART MOHETA	
4 ✠ HAROLDRE ✠	
V EXONATRICI	2 TEUDE RICO
3	
4 SEGIBERTUS	5
6 CANTOPIANOIFIT	
7	8
9	10 REX

VIII D. M. FELIX TAVRN F. CAR. ER. FR. P.	2
3 ...AVR · SATVRN VET·Ø AN · XLV· SECONDINAE Ø AN·XV TAVR CVNDINO FRAT·	
6	7
9	10
11	

comprises

2

C

C

N

V

VRNI N

XLV·T AV

AE CON

AVR · SE

RAT·Ø A



10

Q F

HRV

D

C

BIK

ARTIE.
T. III.
AP. XI.
TICLE. II.

SPECE.

Le Blanc.
n. 1.

Ibid. n. 2.

Ibid. p. 50.
n. 10. &

ESPECE.

Ibid. p. 32.

Ibid. n. 16.

ESPECE.

Fountaine.
n. 63.

Ibid. tab. 53

Ibid. tab. 2.
p. 172.

VII.
V I
3
II
III
3
4
5
IV
4
V
3
26
LXI
7
9

Iᵉ. ESPECE.

La première est un mélange de lettres estimées saxones en France. Voici ses modèles. 1°. *Clodovius Rex*. Un tiers (a) de sol d'or, représentant le buste du grand Clovis, ceint d'un diadême, porte cette inscription. Il y a au revers une croix entre un A & un Ω. Les diadèmes enrichis de perles & de pierreries devinrent à la mode depuis Constanstin le grand. Nos rois s'en servirent à l'imitation des Empereurs romains. 2°. *Clodovius Rex*. La monoie, (b) qui donne cette légende, est encore atribuée à Clovis I. Mais la diférence de quelques lettres, de l'orthographe & du buste, nous oblige de la donner à Clovis II. 3°. *Dagoberthus Rex*. M. le Blanc croit que la (c) monoie, qui porte cette inscription, est de Dagobert I. à cause que la tête a de la barbe & paroit être d'un homme agé. Cependant cette tête difère totalement de celles des autres monoies, qu'il donne à ce Prince.

(a) Le Blanc. p. 14. n. 1.

(b) Ibid. n. 2.

(c) Ibid. p. 50. col. 2. n. 10. & p. 53.

IIᵉ. ESPECE.

La seconde espèce est mélangée de lettres reputées saxones en Espagne. Elle n'a que deux modèles, empruntés des monoies de ce païs. 1°. *Reccaredus Rex*. La (d) pièce, qui ofre cette légende, doit être de Reccarede II. roi des Wisigots l'an 620; si l'on en juge par la ressemblance des lettres avec celles qui sont gravées sur les monoies de son successeur. 2°. *Cordoba. Pius*. Ces mots sont au revers d'une monoie du roi Suintila, qui succéda à Reccarede II. l'an 621. & devint l'an 623. monarque de toute l'Espagne. L'épithète *pius* se raporte à ce Prince, dont le nom & la tête sont gravés au premier côté de la monoie.

(d) Ibid. p. 31. n. 7.

(e) Ibid. n. 16.

III. ESPECE.

La troisième espèce est mêlée de lettres reputées saxones en Angleterre, & d'autres encore plus barbares avec les latines. 1°. *Walter Eadweardi monetarius*. L'E, qui suit *Walter*, est la lettre initiale d'*Eadweardi*. M. Fountaine (f) ne s'en étant point aperçu, a lu *Waltere monetarius*. La monoie, qui porte cette légende, est d'Edouard l'ancien, qui régnoit en Angleterre l'an 901. 2°. *Æthered monetarius Lundinensis*. C'est le revers d'une (g) monoie d'Edgard, qui monta sur le trône des Anglosaxons l'an 957. 3°. *Zigfer monetarius de Legeceaster*, aujourdui *Chester*. M. Fountaine (h) rend le premier mot par *Sigeferth*, prenant pour *th* un d renversé & conjoint avec un *e*. Cette légende est gravée

(f) Fountaine. tab. 7. n. 63.

(g) Ibid. tab. 5. n. 1.

(h) Ibid. tab. 2. n. 20. p. 172.

sur une monoie d'Ethelstan ou Aldestan roi d'Angleterre, au x[e]. siècle. 4°. *Eadnow monetarius*. C'est la légende du revers de la 22[e]. (a) monoie du même Prince. Il est surprenant qu'un aussi habile homme que le chevalier Fountaine ait lu *Eandnodmd*, & qu'il ait prétendu trouver *Eadmond* dans cet assemblage bisare de caractères. 5°. *Branting monetarius Northwicensis*. On lit cette (b) inscription au revers d'une monoie d'Ethelred II. qui fut sacré & couronné roi d'Angleterre par S. Dunstan l'an 978. 6°. *Winstan monetarius Winchestriensis*. C'est la légende d'une autre pièce de (c) monoie du même monarque. Quoiqu'il ait été acusé d'impiété par des auteurs contemporains ; on lit dans le champ de cette médaille *Crux* au tour d'une croix. La monoie précédente montre une main entre A & Ω : ce qui désigne, dit M. Fountaine, la confiance que ce Prince avoit en la divine providence.

(a) Ibid.

(b) Ibid. tab. 1. n. 12.

(c) Ibid. n. 30. & p. 170.

IV[e]. ESPECE.

La quatrième espèce est un autre mélange de lettres de figure bisare avec les romaines en Angleterre. 1°. *Swefnerd monetarius*. La monoie anglosaxone, qui (d) porte cette légende, a dans le champ, *Dorovernia civitas* : M. Fountaine n'en dit rien, & met cette pièce au nombre de celles, qu'on ne peut attribuer à persone. Mais ne seroit-elle pas de l'archevêque de Cantorberi ? 2°. *Sarrow monetarius*. M. Fountaine a lu *Saryyrd*. C'est le revers d'une (e) monoie du roi Edrède, qui succéda à Edmond I. l'an 946. 3°. *Eadmund Rex.—Eremhbart monetarius*. La monoie, qui donne cette légende, si l'on en croit M. Fountaine, apartient à Edmond roi des Anglosaxons orientaux, qui soufrit le martyr l'an 1017. Mais la ressemblance des lettres avec celles de la précédente légende, nous porte à donner cette monoie à Edmond successeur d'Adelstan. 4°. *Harold Rex Anglorum*. C'est la légende d'une monoie de (f) Harold, qui succéda l'an 1036. à Canut le grand, au royaume d'Angleterre.

(d) Ibid. tab. 9. n. 5.

(e) Ibid. tab. 6. Eadred. n. 2.

(f) Iidb. tab. 8. n. 1.

V. ESPECE.

La dernière espèce de ce genre est un mélange de lettres barbares & de figures hétéroclites en France. En voici dix exemples. 1°. *Exona fici*. Une monoie atribuée à (a) Clovis I. porte cette légende, qui nous aprend qu'elle fut frapée à Essone dans le Parisis. Mais le mot *fici*, nous semble être là pour *feci*, plutôt que pour *fisci*. 2°. *Teuderico*. Ce mot

(g) Le Blanc. t. 16. n. 1.

paroit sur une monoie du côté de la tête. » De l'autre côté, » dit M. le (a) Blanc, il y a le monogramme de *Christus* & pour » légende *Arastes*.« Nous croyons y voir bien clairement *Ara sancta Christi*, ou *Ara sanctæ crucis*. Cette leçon convient mieux à la croix, qui remplit le champ de cette monoie de Théodoric I. ou II. 3°. *Sigebertus. Massilia*. Bouteroue (b) donne la monoie, qui porte cette légende, à *Sigebert I*. 4°. *Segibertus Rex*. La monoie, sur laquelle on lit cette (c) inscription, peut bien être de Sigebert II. à cause de la diférence des lettres. 5°. *Rimualdus monetarius*. Ces mots sont au revers d'une (d) monoie frapée dans l'ancienne ville d'Alet, dont on voit les ruines à deux mille de Saint-Malo. 6°. *Cantovicino fit*. M. le Blanc (e) a mal rendu cette légende d'une monoie, qu'on peut avec quelque fondement donner à Dabobert II. Il a lu CANTOFIANO. FT. 7°. *Mettulo*. M. le Blanc (f) n'a pu former aucun mot des caractères, marqués sur le revers d'une monoie de Charlemagne (1), où nous lisons ce mot. 8°. MWGWTT Cette légende d'une (g) autre monoie du même Prince est du nombre de celles, que notre savant médaillisté laisse à deviner. Ces caractères expriment *Mougount*, la ville de Mayence. 9°. *Mwgw*, *Mougu* ou *Mougut* pour *Mongontia*. Ce nom de la même ville paroit encore au revers d'une monoie (h) de Charlemagne. Ces deux revers n'ont pu être déchifrés par M. le Blanc. Ils sont (2) éfectivement

(a) *Ibid. p.* 19. *n.* 2.

(b) *Pag.* 243.

(c) *Le Blanc. p.* 43. *n.* 2.

(d) *Ibid. n.* 3.

(e) *Ibid. p.* 58. *n.* 11.

(f) *Ibid. p.* 50. *col.* 3. *n.* 2.

(g) *Ibid. p.* 87. *n.* 4.

(h) *Ibid. n.* 6.

(i) *Tom.* 2. *p.* 93.

(1) M. Eckhart dans sa France (i) orientale ne prend point *Mettulum* pour un lieu particulier. *Nummi*, dit-il, *Medolus*, *Metullum claré, atque in aliquibus etiam barbaré & implicaté scriptum ostendunt. Metullum sive Medolum Valesius in Pictaviensi comitatu jacere & nunc Melle dici existimat. Altesserra idem in Burdegalensi tractu, & quidem in loco Medoc vocato restare putat. — Vide quæ de eodem in nummis Pippini Regis diximus.* Il ajoute & prouve même, que *Metallum*, *Metullum* &c. veut dire une fabrique de monoies ou l'officine, où l'on les fait. M. Eckhart donne une page entière de monoies de Charlemagne. La quatrième porte d'un côté *Carolus* & sur le revers *Abrincas* en lettres conjointes & hétéroclites. Le docte Alleman a lu *Bonna*. On voit par cet exemple & par beaucoup d'autres combien on a fait de fautes en lisant les anciens monumens; parcequ'on n'a pas bien connu les caractères.

(2) Ils marquent la ville de Mayence, où l'on voit de plus d'autres monoies sous Charlemagne, à qui celles-ci apartiennent. Les monoies surtout de ce monarque, ont des o forts petits, que M. le Blanc qualifie d'o micron. Ils paroissent dans leur plus grande petitesse sur l'une & l'autre pièce. La lettre posée en diférens sens, est celle de toutes, qui a dû paroitre la plus dificile à deviner. Mais nous avons des lettres sur les monoies anglosaxones de la même figure. Elles ont précisément la même valeur. La situation un peu diférente ne doit pas beaucoup inquiéter; après avoir vu tous les renversemens de lettres usités dans ce siècle & les précédens. Les exemples,

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. XI. ARTICLE. II.

très-dificiles. 10°. *Rodulfus hic fit Rex.* C'est la légende (a) d'une monoie de Rodolphe, frapée à Sens, Elle nous aprend que Rodolphe, duc de Bourgogne, fut élu dans cette ville roi de France par les Factieux, après la mort de Robert, duc de France, & frère du roi Eudes. M. le Blanc lit *Rex inclitus*, prenant l'F pour une L.

(a) Ibid. p. 145. n. 2.

Ecritures enclavées, conjointes, irrégulièrement disposées, hétéroclites &c.

II. Le huitième genre, représenté dans la XXXe. planche, est composé d'écritures capitales, mêlées de lettres conjointes, enclavées, irrégulièrement disposées, grèques, barbares & monogrammatiques. C'est le précis de tous les genres de notre seconde division. C'est ainsi que le dixième de la première nous ofre, pour ainsi dire, une récapitulation exacte de tous ceux, qui l'avoient précédé; parceque dans l'une comme dans l'autre division, presque tous les mêmes genres d'écritures s'y reproduisent, sous la nouvelle forme de lettres conjointes, enclavées monogrammatiques. Ce huitième genre n'est soudivisé qu'en quatre espèces, dont voici l'exposition.

VIIIe. GENRE.

I^e. ESPECE.

La première est un mêlange de lettres couchées, renversées, tournées à contre sens &c. Onze inscriptions lui servent de modèles dans notre planche. 1°, *Diis Manibus. Felix Taurinus filius Capitonis ærarii fratri posuit.* M. Lebeuf en publiant (e) cette inscription, sans la lire, dit qu'il y a à deviner. Mais pendant qu'il ne veut pas qu'on devine; il ne doute nullement, qu'il ne faille lire *Taurinus*. Son graveur a négligé de faire sentir la conjonction de l'I & de l'N. 2°. *Claudiae Varenillae Claudii Vareni consulis filiae civitas Pictonum funus, locum, statuam, monimentum publicè: Marcus Censorinus Pavius* ou *Paulus, Legionis augustæ Præfectus, Praeses Provinciae Aquitanicae, Consul designatus, maritus honore contentus, suâ pecuniâ cuncta ponenda curavit.* Cette inscription, qui se voit dans l'église cathédrale

(b) Differt. 1. p. 256. fig. 3.

que nous en avons raportés, pouroient être apuyés d'une infinité d'autres. L'N de la sixième monoie est d'une figure extraordinaire; mais il ne lui manque presque rien, pour ressembler à l'N de Hlduin, qu'on peut voir dans le (d) cinquième genre. Pour ce qui regarde le T, de la septième monoie; libre de ne le prendre que pour une croix, qui détermine le commencement & la fin du mot. Si le nom de *Mongu* ou *Mougnt* ou *Mougent*, ne paroit pas représenter sufisamment le commencement du nom de *Moguntia*; on peut croire, qu'il est ici en alleman, tel qu'on le parloit du tems de Charlemagne; ainsi que dans la monoie précédente, le mot alleman *togold* est placé sur le revers.

(c) Planche XXIX.

de Poitiers, est au plus tard du commencement du IVe. siècle. Elle a été lue diversement (1) par (a) D. Mabillon & (b) D.

(1) » Un très-habile homme, que » j'ai consulté sur cette inscription, dit » (c) M. du Radier, la lit ainsi : *Cluarenilla Cinareni consulis filia civitas Pictonum funus, locum, statuam, monimentum publicum M. Censor Pavius Legatus Augusti, proprator* (ou *praeses*) *provincia Aquitanica, consul designatus, maritus honore contentus, suaque curâ* (ou *conditione*) *ponendum curavit.* Quelque déférence, ajoute l'auteur, que je doive à ses lumières, je » pense qu'il faut lire, *Claudia Varenilla Claudii Vareni consulis*; ayant remarqué des points entre Cl. & le mot » Varenillæ, ainsi qu'entre *Cl.* & *Vareni.* « La remarque est très judicieuse & dans le goût romain.

» Je regarde comme une faute la façon de rendre SUAQ. C. par *suâque curâ*, *causâ* ou *conditione*. La lettre q » n'est point un Q dans les anciens caractères romains. « Il auroit mieux valu dire dans cette inscription : Nous ne sommes point persuadés, que les anciens n'eussent pas le q oncial, qui se trouve dans des mss. très-anciens & qu'on croit au moins du IVe. siècle. Mais écoutons encore M. du Radier. » Cette » figure étoit, je pense, inconue, pour » valoir le Q. C'est un P renversé, & le » C est l'abregé du mot *conjuge*; de manière que je lis avec un sens juste *suâ pro conjuge ponendum curavit.* Il y a » dans cette inscription même la preuve » de ce que je dis à l'égard de la figure du » q pour un p dans le mot *Provincia*, » qui est la fin de la précédente ligne, » & au commencement de celle-ci, écrit » comme on voit par un P, tracé avec » la même figure, auquel est joint une » R en cette sorte. ℟ « Cette dernière figure se trouve sur plusieurs autres monumens pour signifier P R.

Nous avions déja fait tirer cette inscription ; quand nous l'avons trouvée dans le Journal historique, & nous l'avions lue comme M. du Radier, à quelques exceptions près. Il semble qu'on doit lire *Censorinus* & non pas *Censor.* On ne voit point ce nom parmi ceux des anciennes familles romaines ; au lieu que le premier est fort connu. Peutêtre vaudroit-il mieux lire *Paulus* que *Pavius.* Le premier nom est célèbre parmi les Romains : les exemples du second ne se voient point, où sont très-rares. Dailleurs on trouve souvent dans les anciennes inscriptions & les mss. des L absolument semblables à des I. On le voit même ici dans *Filiae.* Nous ne rejettons pas *Legatus Augusti Proprator.* On fait pourtant un sens également bon avec *Legionis Augusta praefectus*, *Praeses.* Quoique *suâ pro conjuge* fasse un sens assez raisonable ; en voici un qui paroit encore plus satisfaisant : *suâ pecuniâ cuncta ponenda curavit.* La ville de Poitiers décerne des obséques, un lieu pour y ériger une statue, & un monument public à la mémoire de Varenille. Mais Censorin son mari, content de cet honneur, fait faire de son propre argent toutes ces choses, qui devoient être exécutées aux dépens du Public. Il y a de plus une rédondance, qu'on évite dans les inscriptions, d'exprimer dans la même ligne son mari & son épouse ; puisque l'un des deux en disoit assez. La formule *suâ pecuniâ* est fréquente dans les anciens monumens, & l'on ne l'exprime d'ordinaire que par le sigle P.

Nous trouvons un *Marcus Censorinus* consul, huit ans avant l'ère chrétienne. D'un autre côté nous avons deux Varanes, l'un consul en 410. & l'autre en 456. Mais si l'inscription regarde quelqu'un de ces personages ; il n'est pas possible de les ajuster ensemble.

Une autre antiquité poitevine n'a guère moins donné d'exercice aux savans. C'est l'inscription gravée sur la clé de la voûte du chœur de l'église cathédrale de Poitiers, au-dessus de l'ancien sanctuaire. Besli en a donné une vingtaine d'explications, sans donner la véritable. On peut les voir à la fin des Annales d'Aquitaine par Bouchet. La dificulté d'expliquer cette inscription est venue de ce qu'on l'a mal lue. La voici telle qu'on l'a publiée :

(a) *Suplem. de re diplom.* p. 113.
(b) I. *Voyage litter.* p. 8. & 9.
(c) *Journal de Verdun. Décemb.* 1750. p. 433. & 434.

Martène, MM. du (*a*) Radier & l'abbé (*b*) Belley. Elle est renfermée en quatre lignes, gravées sur un marbre blanc long de sept piés, un pouce & huit lignes, & large d'un pié neuf pouces & une ligne. Les lettres de chaque ligne sont à très-peu de chose près de la même hauteur; mais ces lignes vont toujours en diminuant: parceque le marbre n'a pas assez de largeur, pour contenir quatre lignes en aussi gros caractères que ceux de la première. Le C. initial a quatre pouces moins une ligne de hauteur & autant de largeur. Dom Fonteneau, qui travaille avec succès à l'histoire du Poitou, a bien voulu, à notre considération, employer quatre jours de suite, pour déchifrer & examiner avec la plus scrupuleuse exactitude toute l'inscription, les abréviations, les points & les autres traits, qui l'acompagnent. Un savant & curieux mémoire de dix-huit pages *in-folio* a été le résultat de son travail. Non seulement il y donne un alphabet des lettres, qui entrent dans l'inscription; mais il examine encore chaque mot en particulier & anatomise tous les caractères les uns après les autres. C'est sur son mémoire que nous avons fait dessiner & réduire l'inscription, telle qu'on la voit sur notre planche. 3°. *Aurelio Saturnino Veterano defuncto annos quadraginta quinque, & Aureliæ Secundinæ conjugi defunctæ annos viginti quinque, & Aurelio Secundino fratri defuncto annos....* Cette inscription (*c*) sépulcrale, copiée par Boissard à Gratz en Stirie, ofre quelques particularités; telles que la figure des ET, du chifre xxv. & des Θ, qui marquent, que les persones sont mortes. 4°. *Diis Manibus*

(*a*) *Journal de Verdun Décembre 1750. p. 433. & suiv. Mai 1751. p. 348. & suiv.*

(*b*) *Mém. de littérat. de l'Acad. des Inscript. t. 19. p. 704.*

(*c*) *Suplém. à l'Antiq. expl. t. 5. pl. XV. p. 41.*

O AVO
M VII bX
I Ͻ II

Dom Fontenau, Religieux de notre Congrégation, étant sur les lieux, l'a examinée lui-même avec le secours d'une lunette à longue vue, & a lu très-distinctement.

A. V̄
M̊. VII LX̊
I Ͻ N

L'A veut dire *Anno*; l'V surmonté d'une barre signifie *Verbi*; l'o placé sur l'M. donne *millesimo*; le C renversé, mis au-dessus du VII. est un O, qui n'est pas bien fermé, & qui sert d'abréviation à ce chifre; ainsi que l'o gravé sur l'X. Le b de l'inscription de Besli est une chimère. L'I de la dernière ligne veut dire IN & le C renversé CARNATI. D. Fonteneau a cru qu'il signifioit *Christi*, & que l'N avec le petit trait, qui est sous la diagonale pouroit se rendre par *nomine*. D'abord ce savant Religieux a donc lu à la dernière ligne, *In Christi nomine*. Mais depuis il est convenu avec nous, qu'il valoit mieux lire *Incarnati*. Voici donc l'inscription expliquée: ANNO VERBI MILLESIMO SEPTIMO SEPTUAGESIMO INCARNATI.

M.

Marci Conceneti Marcellini Marcus Congius Justinus. Si major auctoritas patrimonii mei fuisset ; ampliori titulo te prosecutus fuissem, piissime pater. M. le marquis Maffei a publié & expliqué cette épitaphe dans son *Museum* (a) *Veronense*, ainsi que la suivante. 5°. *Diis manibus* (b) *Publii Virucate P. F. Maximi & Valeriæ P. F. Ursæ, Publii Virucate Maximinus & Tertius parentibus benè merentibus : quorum ob memoriam dederunt collegio nautarum Vico Arilica (vel Arilicensi) consistentium sestertiûm quatuor millia numûm ; ut ex reditu ejus (summæ) quodannis (id est quotannis) rosas (rosæ) eis deducantur & cibos ponendum, secùs (juxtà) veterem consuetudinem.* Nous avons suivi l'explication du docte Italien en rendant la valeur des chifres, qui expriment la somme leguée, pour aporter tous les ans des mets & des roses, sur le tombeau des deux Virucates. Dans cette inscription, les sesterces valant deux as ou deux livres & demie, sont marquées par L-L-S. Les imprimeurs, pour leur commodité, ont mis une H en la place des deux LL. qui faisoient *livres* & ont retenu l'S qui signifie *semi*. De sorte, dit Dom (c) Lancelot, que *sestertius* est dit pour *semistertius* 6°. *Telasius monetarius*. La monoie, qui porte (d) cette légende, est reputée apartenir au roi Cherebert I. à cause qu'elle représente, comme les autres monoies de ce prince, un calice à deux anses, avec une croix audessus. 7°. *Carolus rex Francorum*. C'est l'inscription d'une (e) monoie de Charlemagne. 8°. Une autre monoie (f) a d'un côté : *Carolus imperator, Roma*, & de l'autre : *Sanctus Petrus* ; & en monograme *Stephanus*. M. le Blanc n'a pu déchifrer ce nom, qui ne peut être que celui du pape Etienne V. Ce qui prouve que cette pièce ne devoit point être rangée parmi les monoies de Charlemagne, mais de Charle le gros. Les deux suivantes portent dans leur monograme *Johannes* : ce qui prouve encore que ces monoies ne conviennent (1) pas

(a) Pag. CXLVII.
(b) *Ibidem.*
(c) *Méthod. latin.* p. 690.
(d) *Le Blanc.* p. 42. n. 1.
(e) *Ibid.* p. 87. n. 9.
(f) *Ibid.* p. 92. n. 4.

(1) Nous voyons ainsi & même d'une manière plus claire, parmi les monoies de Louis le débonaire, les monogrames d'Adrien & de Pascal, & d'une manière plus obscure ceux de Valentin, de Bénoit & de Nicolas. Mais c'est une raison pour ôter à Louis le débonaire les monoies 36. & 38. de la 101e. page de M. le Blanc, pour les restituer à Louis II. fils de Lothaire. C'est encore une preuve, qu'on lui a donné comme à son ayeul le titre de *pieux* sur ses monoies. Au surplus la formule de ces monogrames ou plutôt de ces inscriptions en sigles, S R E N, c'est-à-dire, *Sancta Romana Ecclesia episcopus Nicolaus*, supose que la

à Charlemagne, mais à Charle le gros ou à Charle le chauve. 9°. *Hlotharius imperator pius*. Telle est la légende d'une autre monoie de (a) Lothaire, associé à l'empire par Louis le débonaire, l'an 817. & couronné à Rome le 5. avril 823. par le pape Pascal I. M. le Blanc avoue que la signification des sigles, gravés dans le champ de la pièce, du côté du revers, lui est inconnue. Nous voyons clairement dans ces sigles: *Pascalis Papa sanctæ romanæ Ecclesiæ nostræ episcopus*. 10°. *Q. Fabi Hermetis*. Cette (b) inscription est gravée en creux sur une petite planche, qui lorsqu'on la noircit avec de l'encre, rend les lettres blanches sur un fond noir. Elle a pu servir également à cacheter sur la cire, & à former des signatures ou souscriptions. 11°. *Qic jac* ou *Hic jacet Pindhia*. Cette inscription sepulcrale se trouve dans le (c) Prologue de la polygraphie espagnole. Mais Don Nassare en la publiant, a laissé à ses lecteurs le soin & la peine de la déchifrer. Les A y prenent la figure du B. renversé & contourné.

(a) Pag. 108. n. 10.

(b) Muratori antiq. ital. t. 3. col. 119.

(c) Fol. xx. n. 1.

IIe. ESPECE.

La seconde espèce des écritures enclavées, & conjointes, est mêlée de lettres estimées barbares. Notre planche ne lui donne que ces trois modèles. 1° *Hic requiescit in pace bone memorie Orios Leodanus, qui vixit plus menus annos XXXV. obiet sub die Kalendas agustas, indictione XV. annos XIIII. regno domni nostri Leovildi regis*. Cette épitaphe (1) se voit dans l'église paroissiale de Trouillas sur le canal de Languedoc,

2e. lettre est une R, à laquelle manque un trait; quoique nous en trouvions alors sous cette forme; & que l'E sert à deux fonctions, à *Ecclesia* & à *episcopus*. Mais cet usage peut se prouver par (d) beaucoup d'exemples pareils. Les deux II. ont un trait de réunion suprimé: ce qui étoit alors fort commun dans les monoies d'Angleterre. La deuxième inscription portera *Sancta Romana ecclesia episcopus Valentinus*. Il n'est question que de donner à l'E le même double usage, qu'on lui attribue dans la monoie précédente. La troisième aura cette inscription, *Romana nostra Ecclesia episcopus Benedictus*. Cette formule se trouve dans les bulles mêmes des Papes, au lieu de *Sancta Romana ecclesia*. De plus l'I sera ou si mal fait ou mal représenté. Si l'on explique mieux ces sigles; nous sommes prêts à y donner les mains: c'est assez pour nous d'en avoir tenté l'explication.

(d) Le Blanc. p. 71.

(1) On y trouve l'*e* pour l'*i* dans *menus* & *obiet*, qui sont mis pour *minus* & *obiit*. *Agustas* y est écrit pour *augustas*, comme dans plusieurs anciennes inscriptions. Le sentiment le plus commun est que les indictions ont commencé le 4. Septembre de l'an 312. La 15e. indiction, jointe aux Calendes d'Août dans l'inscription, indique l'an 582. pour la 14e. année du regne de Léovigilde, mort en 585. Il faut donc que ce roi des Wisigoths ait monté sur le trône dès l'an 568. Ainsi notre inscription peut servir à corriger les historiens, qui le font régner deux années plus tard.

près le pont de Seſſé & le Somail. Elle nous a été communiquée par M. l'Abbé Belley de l'Academie Royale des Inſcriptions & Belles-lettres. Dom Thierri Ruinart (*a*) & Dom Naſſare (*b*) l'avoient déja publiée, ſans la lire. Ces deux ſavans ont ſi peu veillé ſur leur graveur, qu'ils lui ont paſſé les points, qu'il a mis mal-à-propos ſur les I. 2°. *Carolus* eſt la légende du premier côté (*c*) d'une monoie de Charlemagne : elle a au revers *Narbo*. Au lieu de ce mot, M. le Blanc, lit *Neuſtriæ rex. Bononia*, ou, comme il ajoute, toute autre ville, qui commence de même. Il étoit plus ſimple de lire *Narbo*, comme a fait (*d*) M. Eckhart., L'Æ renferme auſſi-bien un A qu'un X. On ne voit point que Charlemagne ait pris ſur ſes monoies, ni peutêtre ailleurs le titre de *Neuſtriæ Rex*. Quand on met alors une grande croix ſur le revers des monoies, les intervalles des quatre angles ſont toujours remplis de lettres, qui forment le nom de la ville, où elles ont été fabriquées. 3°. *Æthelred rex Anglorum*. La monoie, qui (*e*) porte cette légende, apartient au roi Ethelred II. qui monta ſur le trône des Anglois l'an 978 ; quoique le chevalier Fountaine l'ait donnée à Ethelred I. qui ſucceda à ſon frere Ethelbert l'an 866.

(*a*) Gregor. Turon. oper. col. 1393.
(*b*) Polygraph. Eſpän. fol. XVI.
(*c*) Le Blanc p. 87. n. 8.
(*d*) Franc. orient. t. 2. p. 93.
(*e*) Fount. tab. 1. n. 1.

IIIe. ESPEECE.

La troiſième eſpèce de ce huitième genre eſt un mélange de lettres irrégulières dans leur forme ou leur arangement. Notre planche lui fournit quatre modèles. 1°. CARLM. Ces cinq lettres compoſent le monograme de Carloman, gravé ſur une (*f*) monoie, au revers de laquelle M. le Blanc lit *Auſtraſiorum rex*. Nous aimerions mieux lire *Arelate*, Arles, où cette pièce aura été fabriquée. 2°. *Carolus*. La monoie de Charlemagne, qui porte (*g*) cette incription, eſt une des ſix, dont ce ſavant n'a pu déchifrer le revers. Nous y trouvons en monograme *Cadurci*, Cahors. 3°. *Carolus*. C'eſt le nom du même prince, gravé ſur le premier côté d'une autre (*h*) pièce, dont le revers n'a pas été lu par M. le Blanc. Nous croyons y voir *Benebentum*, Benevent. 4°. *Carolus-Silvanecti*. Une médaille de Charlemagne, dont nous poſſédons l'original, nous a donné ces deux légendes. Elle n'eſt point dans le Traité des monoies de M. le Blanc. Nulle autre ne porte au revers le monograme de la ville de Senlis, où la pièce a été fabriquée : ce qui la rend très-ſingulière. On lit *Silva-*

(*f*) Le Blanc. p. 87. n. 1.
(*g*) Ibid. n. 2.
(*h*) Ibid. n. 3.

necti dans ce monograme SLVAT. Dans les monoies les mêmes traits ont souvent plusieurs usages. Ainsi on trouvera sans peine dans celle-ci, INECIS. Il faut se souvenir, qu'alors le nom de la ville ocupoit ordinairement tout le revers des monoies.

IV. ESPECE.

La quatrième espèce des écritures capitales enclavées & conjointes, est mêlée de lettres grèques & de latines minuscules & cursives. Notre planche est terminée par deux inscriptions de cette sorte. 1°. *Maria fidelis Christi in vitâ suâ, hunc diligens locum, ibique summùm manens & rebus quatuor deni uno supervixit annos, cum penitentiâ recessit in pace, die septimo idus martias, secundo Reccisvinti regnantis cum patre principis anno.* Cette inscription sépulcrale se trouve dans la (a) Polygraphie d'espagne. Ce monument singulier, pour le style & les caractères, est daté de la seconde année du roi Recesvinte regnant avec son père : ce qui revient à l'an 650. de l'ère chrétienne. 2°. *Leudelinus hic requiscit in pace. Vixit annus L. defuntus est, ubi ficit Genuarius dies XV.* La croix, qui commence cette épitaphe, prouve qu'elle est chrétienne. Elle fut découverte dans un tombeau de pierre, auprès de l'abbaie de S. Acheul d'Amiens l'an 1660. On la trouve dans les (b) *Recherches curieuses des monoies de France*, par M. Bouteroue. Le P. du Molinet (c) y voyoit des lettres gauloises & barbares, surtout l'L & l'S. Mais la première est purement grèque, & la seconde est l'ſ cursive des Romains. Du reste cette inscription & la précédente sont parfaitement conformes aux diplomes du VIIe. siècle, quant au style & à l'orthographe.

(a) *Prolog. post fol. xviii.*

(b) Pag. 378.

(c) *Journ. des savans du lundi 31. Janv. 1684. p. 31.*

§. IV.

Mélanges des lettres onciales, minuscules & cursives avec les capitales enclavées & conjointes. Explication de la planche XXXI. contenant le IXe. genre de la seconde Division.

Ecritures enclavées, avec un mélange de lettres onciales.

I. Quoique cette planche ne soit qu'une suite de la précédente ; elle a cependant cela de particulier, qu'elle réunit les écritures capitales, enclavées, conjointes & monogrammatiques, avec des lettres de diférentes classes & de divers ordres, introduites dans les inscriptions métalliques & lapi-

IX.

IN HOC LOCO REQUIESCIT IN PACE BONAE MEMORIAE...

ONS PIUS ET MAGNIFICUS ET...

QUI ET... DE FEC...

3.

............IDEM AVTORITATEM AND ATVS FORTIS........ISTVDIV DIGSIVMCO..............

DIT VRBEM HVIC CIVITATIS......ENAVGVSTA GEMELLATVCCITMN AIDEM..VAR

MVLTARVM EST ABVNDANTIA..............BSTMTA ADVERSARE SITA POPVLI Q

EF..........TVLAS II AVSILIVMSAIVATORIS ET NOD OCVIVSIVRATIPVSE

IN......II OSSV NTADVERSAR ▭ IOCVM MALITIAE GRESSIONI POPVLI

SRCOSE..........VICTORIAM ET CVSTODIAM SVNT SMNTE COLOMBERE GV

.......Q POPVLI CVM GAVDIO SALVS EST SANCTO MARTIRIS SIPRANO

AMEN.

5

COMES: STEPHS: ET: ADLA: COMTISSA: SVIQ: HEREDS:

PDNAVER: HMINB': ISTI': PATRIE: BVA: GV: IN: PETV:

EO: PACTO: VT: IPSI': CASTELLV: MVR: LAVDEN: QD: SI:

QIS: VOLAERIT: ANATHEMA: SIT: DAN: QVOQVE: ET: 5

ABIRAN: MALEDICCIONEM: HABEAT: +

7.

.N: EO: CC:

V: QANDCI: WDAA: ES: ECIA:

SCI: AB) TINI: OMNES: SGIR: P:

OAMP: PEBVCBARCIA: PSI: 7°

OMCONCILIVM

8

HN NOMINE DI SVMI IN

HONORE SCI MARIAE SCI

PETRI ET SCI MARCIALIS

VEL QVORV RELIQVIAE

HIC CONDITTE SVN

HADDEBERT EPS FIERI IVSSIT 9

s, conten

4.

6.

RE

7V

DE

9.

TIE.
III.
XI.
I II.
NRE.
ECE.

2. del
la len-
ana.
60.
re dipl.

raph.
og. tab.
xvii.
de l'Ab-
. Germ.
.85.
ig. des
2.p.75.

Su

IX.

3.

D
A
EI
IN
SI

5

C
I
E
Q
A

7.

U
S
O
O

IX[e]. GENRE.

I. ESPECE.

daires. Ce mêlange compose le dernier genre de notre seconde division. Nous l'avons distingué en trois espèces.

La première est mêlée de lettres onciales. Elle se manifeste dans les neuf inscriptions, que nous avons fait graver, pour lui servir de modèles. 1°. *In hoc loco reconditus Amasvindu monacus, oneslus & magnificus & karitate fervidus, qui fuit mente sobrius Christi Dei egregius*, &c. C'est ici le commencement d'une épitaphe espagnole du (1) x[e]. siècle, publiée par (a) Aldrette, Dom (b) Mabillon, & Don Antonio (c) Nassarre. Ce dernier a mal lu quelques mots. 2°. *Hic pausante s͞co Germano in die Translationis dedit ei Rex Pipinus fiscum Palatiolum, cum appendititiis suis omnibus*. Cette inscription du VIII[e]. siècle, qui constate la donation du fisc & de la terre de Palaiseau, faite par le roi Pepin à l'église de S. Germain des Prés, a déja été publiée plusieurs (d) fois. Elle sert de bordure à un cartouche de marbre en caré, au milieu duquel on voit une croix ancrée & d'un marbre particulier. L'S y paroit sous la figure du Z. Les lettres y sont insérées les unes dans les autres avec beaucoup d'art. D. Jaque Martin expliquant ce monument, en prend ocasion de reprocher à Vossius d'avoir pris la lettre Ꞡ pour un G. C'est, dit notre Bénédictin, une véritable S. A la vérité on trouve des S, qui aprochent de cette figure; mais nos alphabets grecs & latins prouvent, que Vossius n'a pas eu tort de croire, que c'est un véritable G, de forme onciale. 3°..... *Idem autoritate mandatus fortis .... istud judigsium co .... dit urbem huic civitati s... en Augusta Gemella Tuccitana idem.... Var cum multarum est abundant a... bstata conversa res ita populi qu. es.... tuliasii ausilium Salvatoris eterno Deo cujus jurati pus s.... in ... (q) uos sunt adversario cum malitia egressio in populi Ircose .... victoria & custodia sunt sancte Colombe regu...... q Populi cum gaudio salv dest sancto Martyris Siprano. Amen*. On croit que cette inscription de Martos en Espagne est relative au tombeau

(a) *Lib. 1. del origen. de la lengua castellana. cap. 19. p. 60.*

(b) *De re re dipl. p. 435.*

(c) *Polygraph. espan. Prolog. tab. 2. post. fol. xvii.*

(d) *Hist. de l'Abbaie de S. Germ. pl. 15. p. 285.*

La Relig. des Gaulois. t. 2. p. 75.

(1) Voici la date de cette inscription sépulcrale : *Kalendas januarias decimo, inter tertias, horâ pullorumque cantu, dormivit, die veneris hoc & in erâ centiens decem bisque decies. Regnante Domino Jhesu Christo altissime.* C'est-à-dire, qu'Amasvinde mourut le vendredi, 22[e]. jour de Décembre de l'an 982. Le titre de *Pastor*, que lui donne l'épitaphe, ne permet pas de douter, qu'il n'ait été abbé.

de sainte Colombe, qui soufrit le martyre à Cordoue l'an 853. Il y est aussi parlé de S. Cyprien & de l'ancienne ville *Augusta Gemella Tuccitana*, fort connue dans l'antiquité. Don Nassarre s'est contenté de publier cette inscription mutilée & d'un style barbare, comme un modèle de l'écriture ancienne, que les Espagnols délivrés de la tyrannie des Maures ou Mahométans ont toujours conservée; mais il n'a point entrepris de la lire, & encore moins de l'expliquer. Il en a usé de même à l'égard de la suivante, qu'il croit Portugaise; quoiqu'en qualité d'Espagnol la chose dût peu lui coûter. 4°. *St Aullio o faitt, o Petamas offereceo, con erâ mil y sateta* ou *setenta*. Santaulio a fait ceci, Petamas l'a ofert, l'an mil soixante & dix de l'ère; c'est-à-dire, l'an 1032. de J. C. L'écriture de (a) cette inscription est mêlée de lettres minuscules & conjointes sans conjonction aparente. Plusieurs de ses caractères étant douteux & fort équivoques; il est très-dificile de la lire surement. Aussi ne la donnons-nous, que comme un modèle d'écriture latine extraordinaire; sans prétendre absolument garantir l'explication, que nous lui donnons, après avoir consulté de très-habiles gens. 5°. *Comes Stephanus & Adela comitissa, suique heredes perdonaverunt hominibus istius Patrie butagium in perpetuum; eo pacto ut ipsius castellum muro clauderent. Quod si quis violaverit, anathema sit, Dathan quoque & Abiron maledictionem habeat.* Cette inscription lapidaire du XIe. siècle, gravée sur la porte de Blois, a été publiée par Bernier dans l'histoire de cette ville. Elle est dans le style & la forme des actes du tems, ou plutôt c'est une vraie notice, dressée pour constater à la postérité l'acord fait entre le comte & la comtesse de Blois d'une part, & leurs sujets de l'autre. La voici en françois: Le comte Etienne & la comtesse Adèle, tant pour eux que pour leurs héritiers; ont remis à perpétuité aux habitans de ce païs le droit de *boutage*, (ou les prestations de vin;) à condition qu'ils construiroient un mur au tour du château. Si quelqu'un donne ateinte à cet acord; qu'il soit anathème, & encoure la malédiction, prononcée contre Dathan & Abiron. On voit ici l'usage d'employer des imprécations dans les actes. On fera voir ailleurs, qu'il remonte à la plus haute antiquité. On trouve la signification de *boutagium*

(a) *Ibid. fol. verso* XX.

où *butagium* dans le du Cange de la nouvelle édition. 6°. Les vers suivans font partie d'une ancienne inscription mutilée, découverte en 1544. & déposée dans l'église des Dominicains de Cordoue :

. . . *Ambiens sacri gloriam de merce cruoris*
Rex tribuit cui coronam, perfecta futura
Tuitaque nutibus Martir nos manda divinis.
Idem sub erâ nobies centum jugulatur.
Sexagies & uno, septem de Kalendis
. . . . *ta Aprilis.*

Don Nassarre, en publiant (a) cette inscription, ne nous fait point conoitre le nom du saint Martyr, dont elle fait l'éloge. Elle nous aprend, qu'il fut couronné le septième des Kalendes d'Avril, de l'ère espagnole 961 : c'est-à-dire le 26e. jour de Mars de l'an 923. de J. C. Les T de ce modèle d'écriture doivent surtout être remarqués. 7°. *In erâ MCC. Vª. quando mundata est ecclesia sancti Martini Osme Sgir per Omalp. Petrus Garcia pesi* ou *petii romanum* (1) ou *commune concilium*. Cette inscription de l'an de notre Seigneur 1167. est très-dificile à déchifrer. Elle figure dans (b) la Polygraphie espagnole; mais l'auteur a oublié de l'éclaircir, & de nous en faciliter la lecture. 8°. *In nomine Dei sumi, in honore sci Mariae, sci Petri, & sci Marcialis, vel quorum Reliquiae hic conditte sunt; Haddebertus episcopus fier jussit* (*id est*) *fieri jussit*. Cette inscription d'un reliquaire, qu'on conserve dans la cathédrale de Clermont depuis l'an 786. a été publiée par le célèbre M. Lancelot, dans les Mémoires (c) de littérature de l'Académie royale des Inscriptions & Belles-Lettres. Cet habile antiquaire nous aprend, que les lettres en sont à filigranes, & relève modestement quelques savans, qui ont lu *Andebertus* pour *Haddebertus*, & qui n'ont pas représenté l'inscription telle qu'elle est dans l'original. Mais, par inadvertance sans doute, il prend l'E du mot *Mariae* pour une F. Quelquefois la diférence de ces deux lettres est peu sensible dans les anciens monumens, & souvent

(a) *Polygraph. espan. fol. xvii. tab. 1. n. 1.*

(b) *Ibid. fol. recto xxv. n. 12.*

(c) *Tom. 6. p. 667.*

(1) Peutêtre s'agit-il ici du Concile de Latran de l'an 1167. où le Pape Alexandre III. excommunia l'empereur Frédéric I. & absout tous ses sujets du serment de fidélité, à l'exemple de Gregoire VII.

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. XI. ARTICLE. II.

leur ressemblance est parfaite. 9°. Le second côté (a) d'un sceau de l'empereur Frédéric II. nous donne ce vers hexamètre pour épigraphe :

Roma caput mundi regit Orbis frena rotundi.

L'ancienne Basilique de S. Pierre de Rome est représentée dans le champ de ce revers.

(a) *Heineccius de Sigil. tab. xviii.*

Ecritures enclavées & mêlées de lettres minuscules & cursives.

IIe. ESPECE.

II. La seconde espèce de ce neuvième genre est mêlée de lettres minuscules. Cinq inscriptions, gravées sur notre planche, lui apartiennent. La première est une épitaphe en vers, incrustée dans un mur du cloitre de l'abbaie de S. Germain d'Auxerre. Après l'avoir tirée nous mêmes, avec la plus grande exactitude ; nous l'avons fait réduire & graver telle qu'elle paroit sur notre planche. Voici comment on doit la lire :

Hic supplex ora, quantum simplex tenet hora,
Quisquis suppositum fortè legis loculum.
Ac non ignores pro quo rogitaris ut ores,
Profert hic titulus quem teneat tumulus.
Hic Teodericus situs est omninò dolendus,
Gnarus & insignis & vafer & docilis.
Hunc, auguste, tue nobis rapuère kalende.
Et levita simul huc recubat Stephanus.

Cette inscription sépulcrale est de la composition de Glaber Radulphe, moine Bénédictin de S. Germain d'Auxerre, & qui nous a laissé l'histoire de son tems en cinq livres. Il mourut vers l'an 1050. selon M. l'abbé (b) Lebeuf. Ce savant Academicien, a publié notre épitaphe en caractères ordinaires. Les fautes multipliées, qu'il a (1) faites en la lisant, prouvent la nécessité de recourir souvent aux originaux ; les copies mêmes de la main d'un habile antiquaire étant si défectueuses.

(b) *Mém. concernant l'hist. d'Aux. t. 2. p. 485.*

Le second modèle de la deuxième espèce est un fragment d'inscription

(1) Il lit *tumulum* à la seconde ligne, au lieu de *loculum* : à la troisième, *ortaris* pour *rogitaris* : à la quatrième, *refert*, pour *prafert*, ou *profert*. Il prend le P avec la marque d'abréviation pour une R & un E. A la cinquième ligne il passe le mot EST exprimé par une S couchée, acompagnée de deux points, placés l'un au-dessous & l'autre au-dessus : abréviation toutefois ordinaire dans les anciens mss. A la septième ligne il lit *tua* ; au lieu que sur la pierre on trouve *tue* par un *e* simple. Enfin à la dernière ligne il lit *Hic*, où l'original porte clairement *Huc*. En relevant ces méprises, nous n'oublions pas, que nous sommes capables de tomber dans de plus grandes.

d'inscription gravée sur un marbre blanc, & publiée (*a*) dans le prologue de la Polygraphie d'Espagne. Ce que l'on en peut lire se réduit à ce texte mutilé :.. *Tcla. excelsum Dominum men ... poscit & veniam Christi flebil... inclite quem dignis tumulabi...sius & inlustris herus. Leo ....cunctis quod profuit ad spem....ob quod continue lector Dominum poscens, ut venia maneat eterna & vivat perpetua vita ma... era* DCCC..... Don Nassare dit peu de choses de cette épitaphe, & le peu qu'il en dit, git en conjectures assez foibles. Ce qui paroit certain, c'est qu'elle est du IXe. siècle, ou de la fin du VIIIe.

Le troisième exemple d'écriture capitale enclavée & mêlée de caractères minuscules, est de l'an 922. C'est encore une épitaphe, publiée par (*b*) le même savant espagnol.

Clari tecta antestis Martini quoque membra
Hic bustorum sacrâ more pontif & aulâ :
Qui Christo famulans petiit vitam adulescens
Monasticam, pollens que regulariter egit,
Astigitanam episcopii rexit in arce
Eglesiam ; ad eroas latus est ilicò nempè,
Sculptâ in marmore erâ nobies & centesimâ
Sexagesimâ nonâ maiar. tertio idus.
Lector commenda & Dominum piè orando.

Cette épitaphe poëtique contient l'éloge d'un moine vertueux, nommé Martin, qui fut élevé sur le siège épiscopal de la ville d'Ecya, apellée *Augusta firma* dans Pline. Nous avons déja trouvé *nobies* pour *novies* dans d'autres inscriptions espagnoles. Celle-ci n'a pas été bien lue par Don Nassare. Au lieu d'*episcopii rexit*, il a lu *episcopi irexit*, & *maiar. uno tertio idus*, pour *maiarum tertiò idus*. Le mot *antestis* est mis au premier vers pour *antistitis*, au second, *more pontif*, pour *more pontificum*, & au troisième *adulescens* au lieu d'*adolescens*. Le second vers atteste, qu'au Xe. siècle on ne donnoit la sépulture dans les églises, qu'aux seuls évêques.

Le quatrième modèle est cette inscription (*c*) du sceau de l'empereur Louis de Baviere : *Ludovicus quartus Dei gratiâ Romanorum imperator semper Augustus.* Les caractères en sont assez beaux, quoiqu'antérieurs à la moitié du XIVe. siècle.

(*a*) Fol. recto. xviii.

(*b*) Ibid. post fol. xvii. n. 2.

(*c*) Heineccius de Sigil. tab. 18. n. 2.

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. XI.

Le dernier modèle de la seconde espèce (a) est cette légende du sceau de Thierry I. de la maison de Lorraine, qui fut fait comte de Flandre en 1128 : *Thiodoricus Dei gratiâ Flandrensium comes.*

(a) *Calmet hist. de Lorr. t. 2. pl. d. n. xxxiv.*

III. ESPECE.

La troisième espèce du neuvième genre de notre seconde division est un mêlange de lettres cursives. Notre planche XXXI en ofre un modèle, dont les lettres liées d'une façon extraordinaire, sont très-dificiles à déchifrer. C'est une épitaphe publiée dans (b) le livre intitulé *Marmora Pisaurensia.* En commençant par la figure du *labarum*, ou monograme de J. C. ☧, on lit ensuite : *Locus Tertuli. vixit ann.* XXI. La simplicité de cette inscription sépulcrale prouve, qu'elle est ancienne.

(b) *Pag. 68.*

ARTICLE III.

Ecriture gothique moderne : ses notions, son origine, ses commencemens, son progrès, sa durée, ses genres & ses espèces. III[e]. *Division de la classe des écritures lapidaires & métalliques.*

LE mêlange de lettres capitales, onciales, minuscules & cursives, de lettres renversées, tournées à contre sens, grèques, conjointes & barbares, offre, comme l'on a vû, un source très-abondante de genres & d'espèces. C'est surtout ce mêlange, qui a produit ce que nous apellons vulgairement écriture gothique. Il est difficile, & peutêtre même seroit-il ennuyeux de la suivre dans toutes ses branches. Jamais la bisarerie & le mauvais gout de concert ne se sont donnés plus d'effort que dans cette écriture, née avec la scholastique, & dans la décadence des arts & des bonnes études. La matière est si abondante par la proximité des siècles, qui en ont fait usage, qu'on surchargeroit le public à coup sur ; si l'on ne vouloit rien omettre. Sous ce prétexte néanmoins, nous ne nous croyons pas dispensés de donner des idées sufisantes d'une écriture, dont les principales espèces méritent d'être connues ; pourvu qu'en les exposant, on sache se tenir dans les bornes d'une sage médiocrité.

Quel est le caractère gothique, & d'où lui vient cette dénomination: Ses commencemens.

I. Le gothique moderne n'est autre chose que l'écriture latine dégénérée, & chargée de traits bisares, absurdes & superflus. Cette dénomination ne lui fut point donnée, ni

dès le tems de sa naissance, ni lors même qu'il exerçoit une tyrannie absolue, sur presque toutes les écritures de l'Europe. On croyoit alors voir des agrémens & des beautés, qu'on n'apercevoit plus dans la noble simplicité des caractères antiques. Mais à proportion, que le goût de la belle littérature reprit ses anciens droits; on se passiona pour les vraies lettres latines, & l'on traita de gothiques celles, qui s'en étoient écartées. Sous la plume des premiers restaurateurs des belles lettres, les caractères, qu'ils trouverent en usage furent déclarés gothiques. Et comme ils ne pouvoient les atribuer aux anciens Romains; ils les mirent sur le compte des Goths, qui avoient renversé leur empire.

Ces premiers littérateurs partant des écritures, dont ils étoient environnés, pour se transporter tout d'un coup dans les siècles les plus florissans de la domination romaine, ne pouvoient pas avoir des idées bien justes de la succession des écritures. Ils n'en avoient pas étudié les révolutions & les métamorphoses.

A proprement parler, nous pouvons faire commencer le gothique moderne au XIIe. siècle. On lui donneroit une origine plus reculée; si l'on recherchoit les premiers dépérissemens de l'écriture, qui nous l'ont anoncé. M. le marquis (*a*) Maffei combat le sentiment de D. B. de Montfaucon; parcequ'il fait remonter le gothique au XIe. siècle. Voici les paroles du premier. » Dans la préface génerale sur les anti» quités (1) figurées, il est dit, que le caractère gothique

(*a*) *Veron. illustr. col.* 335.

(1) Cette manière de désigner l'Antiquité expliquée, pouroit bien n'être rien moins que flateuse pour Dom Bernard de Montfaucon. D'un autre côté le siècle de mille, pour le XIe. siècle, ne présente pas une idée fort claire: mais il faut présumer, qu'elle est dans le goût italien. Au surplus le savant Bénédictin, dans la préface aléguée, ne dit pas un seul mot au sujet des lettres ou caractères gothiques. Il n'y parle (*b*) que de l'ordre gothique, qu'il fait remonter au XIe. siècle. Nous ne prétendons au reste relever ici qu'un défaut d'exactitude. D. de Montfaucon a réellement ailleurs avancé l'opinion, que M. Maffei lui atribue. Parlant de lettres romaines, qu'il croyoit apartenir au VIe. siècle; elles n'avoient (*c*) » point encore, dit-il, changé de » forme, comme celles, que nous voyons » au X. & XIe. siècle, qui dégénérèrent » enfin en ce caractère, que nous apel» lons gothique: ce qui ariva dans l'XIe. » siècle ... C'est principalement (*d*) de» puis l'an mille, que se sont faits ces » changemens de caractères en ce que » nous apellons gothique. Nous les » voyons dans les inscriptions sépul» crales, & nous y remarquons successi» vement l'altération faite dans les let» tres romaines, qui aloit toujours en » augmentant depuis le commencement » du XIe. siècle, & en s'écartant de plus » en plus de la première forme. Nous

(*b*) *L'antiquité expl. t.* 1. *pref. p. xvi.*

(*c*) *Monum. de la monarch. franç. t.* 1. *p.* 54.

(*d*) *Ibid. p.* 160.

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. XI. ARTICLE. III.

» commença dès le siècle de mille : quoique dans la vérité le » caractère, auquel on donna depuis le nom de gothique » n'ait régné sur les marbres, qu'au XIVe. siècle, & com- » mencé que vers la fin (1) du précédent. « Mais qui pouroit se persuader, que les inscriptions des sceaux de Louis le Jeune de l'an 1167, de l'Histoire de Languedoc de l'an 1188, de la Polygraphie espagnole des années 1141. 1164. 1288, de Gattola de 1130. & de tant d'autres ne (a) tiennent rien du gothique ?

(a) *Voyez notre planche XXXII.*

Comment le gothique moderne s'est il formé ? Sources diverses de ce caractère.

II. La source primitive du gothique est l'arondissement des lettres carées ou droites, ou plutôt des jambages perpendiculaires, obliques, horizontaux. Cet arondissement est aussi sensible qu'ancien dans les Є. Celui des U le suivit de près. Si l'on en juge par les notes tyroniennes, à peine avoit-il commencé à se produire sur les marbres ; qu'il étoit déja d'un usage ordinaire dans les mss. L' ₥ exactement ronde semble devoir aussi sa naissance aux mss. Indépendamment

» donnerons dans la suite par siècles ces » caractères gothiques, depuis l'XIe. » siècle, jusqu'au XVIe. où ils ont fini, » aux premières années du règne de » François I. « Nous n'avons point vu les recueils de gothique de D. Bernard de Montfaucon. Ils sont aparamment perdus ou égarés. Si nous en avions eu communication ; peutêtre nous serions-nous un peu raprochés de son système. Mais en jugeant des commencemens du gothique formé par les monumens & les livres, que nous avons consultés ; nous ne pouvons guère les faire remonter plus haut que le milieu du XIIe. siècle, ni placer son abolition en France avant le règne de Henri II. Nous parlons surtout des inscriptions lapidaires & métalliques. Heineccius, dans son (b) traité des sceaux, s'éloigne un peu de l'opinion de D. Bernard sur le tems de la naissance du gothique. » On ne sauroit dire, ajoute-» t-il, avec quelle rapidité cette nou- » velle manière d'écrire se répandit par » tout le monde chrétien. Car dès l'en- » trée du XIIIe. siècle, en France comme » en Danemark, les monoies commen- » cèrent à recevoir l'inscription des let- » tres rondes ; au lieu qu'auparavant les » caractères romains françois avoient » cours par tout. « Surquoi il renvoie au Cabinet royal de Danemark. Son auteur Jacobæus dit éfectivement ; que (c) depuis Valdemar II. contemporain de Philippe auguste, les caractères romains françois commencèrent à faire place aux ronds ou monacaux. Ce sont précisément ceux, que nous apellons gothiques. Une dissertation sur les commencemens, & les progrès de la Typographie de Lipsik, imprimée en 1740. in 4°. convient, qu'il ne faut pas dériver le gothique moderne de l'écriture des anciens Goths ; mais de la minuscule du XIIe. siècle & de la cursive romaine. Cette observation ne sauroit être apliquée à la majuscule gothique ; mais seulement à la minuscule & à la cursive.

(b) *Pag.* 185.

(c) *Part.* 2. *sect.* 5. *class.* 2. *n.* 41.

(1) La fixation du commencement du gothique à la fin du XIIIe. siècle n'est pas exacte. Une foule de monumens déposent contre cette prétention. On en trouve même dès-lors un bon nombre, où il régne sans réserve. Nous aurons souvent ocasion de doner des preuves de l'une & de l'autre proposition, & surtout de la première, dans les planches du gothique moderne, qui vont suivre.

de toute conjecture; nous pouvons établir son antiquité sur des monumens antérieurs au IVe. siécle. Les ꝺ pouroient bien remonter encore plus haut. Les mêmes notes sont très-favorables à cette prétention. Les autres lettres n'ont point contracté de rondeur ou de courbure universelle dans leur contour, avant le plein gothique : mais plusieurs de leurs traits, de droits qu'ils étoient auparavant, se cambrèrent de diverses façons.

Les A F G ħ K L P X Z éprouvèrent bientôt ces altérations dans un ou deux de leurs jambages : mais avant tous les autres, le P ne retint que sa haste de la quadrature, qui formoit auparavant sa tete. Le q au contraire perdit une partie de sa rondeur en s'élévant sur une perpendiculaire : quoiqu'il y ait tout lieu de déférer au q la prérogative de l'antiquité. Malgré les courbures & les changemens arivés à toutes ces lettres; elles ne cessoient pas d'être réputées majuscules. C'est surtout dans les mss. qu'elles dominoient, & c'est là qu'elles produisoient ce que nous apellons écriture onciale.

De nouveaux arondissemens, de nouvelles altérations; quoique très-anciennes, abaissèrent les lettres à la condition de minuscules & de cursives. Le mêlange avec les majuscules ouvrit une seconde source au gothique moderne. Rien de plus ordinaire que d'y voir figurer l'*n* & le *t* avec les capitales. Ces dispositions au gothique étoient encore éloignées. En voici de plus prochaines.

Une troisième source du gothique se trouve dans la prolongation des bases & des sommets de chaque lettre. C'est là la marque la plus caractéristique du gothique. Elle parut néanmoins susceptible de nouveaux acroissemens. Ces bases & ces sommets se courbant en lignes convèxes vers le corps de la lettre; donnèrent le gothique majuscule le plus pur & le mieux décidé. En même tems chaque lettre ne manqua guère d'être écrasée : les rondeurs excedèrent de beaucoup l'étendue de la haste : & le contraste des pleins les plus massifs avec les déliés les plus fins, ne laissèrent rien à desirer pour la conformation du plus parfait gothique. Tout ce qui va plus loin en ce genre n'est qu'afectation sur afectation, barbarie sur barbarie. Telles sont rélativement au gothique toujours majuscule les pointes & les angles multipliés, les jambages rom-

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. XI. ARTICLE. III.

pus en angles saillans & rentrans. Mais à l'égard du minuscule (1) les angles & les pointes contribuent à son essence. Il ne lui est guère moins essentiel d'être roide & serré; quoique quelques-unes de ses espèces le soient plus que les autres. Mais ce caractère convient aussi à d'autres sortes d'écritures & surtout à la saxone.

M. Maffei (a) fait naitre le gothique du dégout qu'on avoit de suivre toujours la forme usitée, de l'envie de mieux faire, & de la passion pour les ornemens. Cette contagion avoit déja fait bien du progrès avant la fin du IXe. siècle, & M. le marquis est fort éloigné de porter si haut l'origine du nouveau gothique. Les changemens survenus dans l'architecture se firent, selon lui, sur les mêmes principes. L'écriture gothique donna plutôt le ton à l'architecture, qu'elle ne le prit d'elle. Aussi la dernière ne commence-t-elle réellement à se montrer, qu'au XIIIe. siècle. Alors, continue M. Maffei, l'écriture gothique commença par courber les traits des lettres. On en ajouta quelques-uns à leurs extrémités. A force de les étendre & de les prolonger, la figure de celles-ci se trouva totalement changée. Il n'auroit pas été inutile que nôtre savant auteur eût distingué les extrémités des lettres de celles de leurs bases & sommets. Les unes n'en sont que des qualités accidentelles, les autres en sont les parties intégrantes. Si les commencemens du gothique récent doivent en général se tirer de la courbure de certains traits, & de l'alongement de quelques autres aux extrémités des lettres; on fera remonter aisément ce gothique jusqu'aux II & IIIe. siècles. Combien en éfet ne découvre-t-on pas de traits superflus & de caractères arondis, de droits qu'ils étoient auparavant,

(a) *Veron illustr. col. 335. 336.*

(1) M. l'abbé Lebeuf semble réduire toutes les espèces de gothique à ce caractère. » En matière d'écriture, dit-il, » le (b) véritable gothique consiste dans » ces lettres de livres d'église toutes rem- » plies de pointes, qui ont été fort d'u- » sage, depuis S. Louis, jusque sous » François I. & ses trois premiers suc- » cesseurs. « Mais il reconoit ailleurs (c) le gothique majuscule, qu'il définit *une représentation des lettres capitales romaines un peu défigurées.* Ne pouroit-on pas dire la même chose du caractère majuscule lombard, Wisigothique, saxon & mérovingien, dont les lettres sont également romaines & un peu altérées? D'ailleurs si notre savant Académicien veut se donner la peine de comparer les caractères du gothique majuscule; il conviendra avec nous que plusieurs sont empruntés du petit romain. Il nous permettra donc de conclure, qu'il n'a pas caractérisé le gothique moderne avec cette précision, qu'on a droit d'atendre d'un antiquaire aussi versé que lui, dans l'étude des monumens du bas age.

(b) *Hist. de la ville de Paris. t. I. p. 95. 96.*

(c) *Ibid. Avertiss. p. xxv.*

dans les deux précédentes divisions d'écritures lapidaires & métalliques ? Et cependant ce ne sont que des échantillons de lettres semblables, dont un bien plus grand nombre de monumens antiques sont remplis. Combien n'en aperçoit-on pas dans nos alphabets latins antérieurs au xe. siécle ? Et qu'est-ce toutefois que ces lettres, en comparaison d'une infinité d'autres, qu'on pouroit produire ? Des mss. bien plus anciens, on ne dit pas que le xiiie. siécle, mais même que le ix. en fournissent des exemples sans nombre. La manière avec laquelle on caractérise ici le gothique moderne ne paroit donc pas assez aprofondie.

Progrès, distinctions, usage, durée, & abolition du gothique majuscule & minuscule.

III. Depuis le commencement du xiiie. siécle, le gothique établit son empire dans tous les états d'Europe, où l'écriture latine étoit reçue. Durant son cours & celui du suivant, ses progrès furent grands & rapides. Mais tandis qu'aux xv & xvi. d'une part il s'abolissoit & perdoit tous les jours de son crédit ; de l'autre il étoit acueilli favorablement & porté aux derniers excès.

Il est fort singulier, qu'aux siècles précédens, où il sembloit avoir afermi sa domination de tous côtés ; on ne laissoit pas de réclamer par des (1) faits assez fréquens contre la barbarie de cette écriture. Ces exceptions à la vérité tombent plutôt sur les monumens lapidaires, que sur les (2) mss ; plutôt sur les métaux, que sur les marbres & les pierres. Il en est peu néanmoins, qui se soient totalement preservées du gothique. Il est plus d'usage, que la forme antique n'afecte que quelques lettres, qu'un quart, qu'un tiers, qu'une moitié de

(1) Le pur romain & même l'Æ s'étoit assez bien conservé sur les sceaux en Lorraine, en Bohème & en plusieurs autres païs, comme on en peut juger, pour ne point parler des autres, par les sceaux lvi. lx. lxii. de l'histoire de Lorraine par D. Calmet. Le premier est de l'an 1258. le second de 1221. & le troisième du commencement du xive. siécle, suivant l'historien. Mais il semble qu'il faut lire au second 1321. Excepté l'Æ, les sceaux lxii. de l'an 1354, xc. de 1232, xcix de 1299. ne prouvent pas moins en faveur de la durée du pur romain, jusqu'au milieu du xive. siécle. Mais cette prédilection de quelques-uns pour l'ancien romain n'empêchoit pas le progrès du gothique, ni que l'usage ordinaire ne fût depuis le xiie. siécle de n'employer que l'e pour l'æ ou l'ae.

(2) Presque tous les écrivains des mss. s'étoient jetés dans le goût gothique, sur la fin du xiie. siécle. Les caractères, dont ils se servoient, s'éloignent des romains par degrés. » Les pointes (a) s'y » introduisirent vers le xiiie. siécle (*& même plutôt*) & s'y multiplièrent dans » les deux suivans ; ensorte que pour former la lettre O, on vit (*quelquefois*) » naitre six pointes. «

(a) *Lebeuf hist. de Paris. t. 1. p. xxv.*

l'inscription des monoies, & même souvent des sceaux, jusqu'au XIVe. siècle. Si donc par raport aux monumens lapidaires, & plus encore par raport aux métalliques, on prétendoit distinguer un gothique commençant, un gothique croissant, un démigothique, un gothique dominant & un pur gothique; on ne pouroit pas toujours les régler par l'ordre des tems. Un pareil système entraîneroit des exceptions fort nombreuses, & par-là jetteroit souvent dans la confusion. Il vaut donc mieux établir les distinctions d'écritures gothiques lapidaires & métalliques, sans avoir égard aux siècles : sauf à tenir d'ailleurs regître d'indices plus propres à les caractériser.

A cette gradation de gothique, nous ajouterons celui qui se distingue par le massif de ses lettres, par la barbarie & l'irrégularité de ses traits & le mêlange de ses caractères. Les figures les plus ordinaires du gothique majuscule sont celles-ci :

A B C D E F G H I K L M N O P Q R S T V X Y Z

Le caractère gothique minuscule eut peu d'accès sur les monoies; mais il fut en grande vogue & sur les sceaux & sur les monumens lapidaires. Il ne paroit pourtant pas, qu'il y ait été reçu avant le XIV. siècle. Ce ne fut même que sur son déclin, que l'usage en devint fréquent. Au suivant il prit absolument le dessus sur le (1) gothique majuscule. Mais celui-ci ne laissa pas de se soutenir assez bien, jusqu'à ce qu'il commençat à faire place aux beaux & anciens caractères romains, renouvellés d'abord en Italie, puis en France, ensuite dans les autres royaumes, où l'écriture latine avoit cours.

Nous pouvons placer ce renouvellement sur les sceaux des Papes avant l'an 1430. S'il fit alors de grands progrès en Italie, où il avoit déja fait bien des conquêtes, depuis le commencement du XVe. siècle; la France n'y prit part, que sous le règne de (2) Charle VIII. Ses monoies & particulierement celles,

(a) *Lebeuf hist. de Paris. t. 1. p. xxv.*

(1) » Lorsqu'on voit (a) une écriture » en capitales gothiques ; il est communément certain, qu'elle est d'une date » plus ancienne que l'écriture, qui est » gothique minuscule. « Depuis les dernières années du XIVe. siècle, l'une & l'autre furent employées dans les inscriptions jusqu'à Louis XII. La règle de M. Lebeuf est par conséquent sujette à bien des exceptions, & il ne seroit pas sûr de s'y arêter ; à moins qu'on ne la restreigne aux tems, qui ont précédé la fin du XIVe. siècle.

(2) Son épitaphe fut écrite en caractères romains. C'est la plus ancienne de celles de nos rois de l'abbaie de S. Denis en France, où l'on ait cessé de se servir du gothique, comme la plus ancienne en gothique minuscule est celle du roi Charle V, mort le 16. Septembre 1380.

celles, qui furent frapées en Italie commencèrent à ne plus montrer, que des légendes en vrais caractères romains. Insensiblement nos fabriques de monoies se défirent du gothique, sous les rois suivans. Mais il n'en fut totalement bani, que sous Henri II. Le même siècle vit abolir le gothique en France & sur les sceaux & sur les marbres & dans les (1) imprimeries. Il s'est enraciné davantage dans les royaumes du Nord. A peine les Anglois y ont-ils absolument renoncé de nos jours par raport à leur langue. Mais les Allemans ne croiroient pas s'exprimer en bon alleman; s'ils n'employoient encore les caractères gothiques. Ce qu'il y de plus surprenant, c'est qu'encore aujourdui dans les divers Tribunaux de Rome, on peint ces caractères d'une manière si barbare, qu'il faut avoir recours aux Banquiers, pour déchifrer les expéditions, qu'ils font venir de ce païs-là.

Pour revenir aux Allemans; dès l'an 1470. au plus tard leur empereur Fréderic avoit fait graver sur son sceau l'ancien caractère romain. Il ne tarda pas à trouver des imitateurs. Mais ce ne fut qu'au siècle suivant, que les exemples s'en multiplièrent. Sur son déclin déja le gothique majuscule paroissoit communément banni des sceaux. Mais rien ne nous a plus surpris, que de voir le petit romain renouvellé ou plutôt conservé sur des (a) sceaux allemans du commencement du XIVe. siècle. Ce romain minuscule s'y est montré avant le petit gothique. Car le plus ancien usage excluoit des sceaux, comme des monoies le pur minuscule. Dès l'an 1312. Dom Hueber nous présente trois sceaux en caractères (2) minuscules, purement

(a) *Austria illustr. tab. 8.*

(1) Le P. du Moulinet (b) a prétendu que Josse Bade est le premier qui ait aporté en France les caractères ronds ou romains, & qu'avant lui tous les imprimeurs du royaume s'étoient servis de caractères gothiques. Bade vint d'Italie en France environ l'an 1500. » Le P. du » Moulinet (c) oublie que Badius s'a» rêta assez long tems à Lion avant que » de venir à Paris. Au reste M. Chevil» lier (d) a prouvé que l'imprimerie de » France n'a point commencé par le go» thique; & qu'on y a fait des impres» sions en lettres romaines, avant le » tems de Josse Bade. « Voyez ce que nous avons dit à ce sujet ci-dessus page 533. & suiv.

(2) L'histoire de Lorraine de D. Calmet, sceau XXII. nous fait voir une inscription de l'an 1393. en semblable écriture. On y remarque de plus le sceau XLIV. mais postérieur à la moitié du XVe. siècle. Quoiqu'on ne manque pas d'exemples de sceaux certainement bien antérieurs à la date des chartes, auxquelles ils sont atachés; on ne peut pas dire, que ce sceau ni ceux, qu'on aporte dans le texte, remontent au tems où le gothique n'étoit pas encore en usage. Les noms des personages, qu'ils portent, ne le permettent pas.

(b) *Journ. des savans du 31. Janv. 1684. p. 38.*

(c) *Bayle t. 1. à l'art. de Badius. p. 606.*

(d) *Orig. de l'imprim. de Paris. p. 54. & 108.*

romains, & le premier sceau qu'il publie en minuscule gothique n'est que de l'an 1351. Encore ce gothique est-il mêlé avec le petit romain. Ce dernier caractère, qui dans la suite du XIVe. siècle sembloit avoir pris une teinture de gothique, parut se renouveller au XVe. jusqu'à paroitre dominant en certains cantons, comme l'Autriche. Mais en d'autres contrées de l'Allemagne, & peutêtre dans les mêmes, le gothique étoit toujours le caractère dominant. Il persevère encore aujourdui dans les livres écrits en alleman. C'est sans doute ce qui dégoute les autres nations d'aprendre cette langue, & les prive de la lecture de beaucoup de bons livres, que produit l'Allemagne. En France le gothique ne paroit plus dans les imprimeries; si ce n'est en quelques villes de province, qui impriment encore la *Civilité*, & d'autres petits livres, où l'on fait aprendre à lire aux enfans; afin de les préparer à la lecture des *vieux contrats*. L'écriture françoise, même la plus belle & la plus correcte, n'est pas encore absolument purgée du gothique. Plusieurs lettres de ce caractère n'ont point cessé de la défigurer. L'usage fréquent de ce qu'on apelle *écriture ronde* pouroit bien un jour faire revivre ce gothique, dont nous avons taché de donner des notions exactes. Mais le système des deux dernières planches de ce volume fera encore mieux conoitre la forme, le commencement, le progrès, le règne & la laideur de cette écriture vraiment barbare, & qui décèle le mauvais goût des siècles, où elle a été cultivée.

§. I.

Gothique métallique & lapidaire en forme majuscule. Explication de la planche XXXIIe. où sont représentés les cinq premiers genres de la IIIe. Division des écritures capitales.

Commencemens du gothique moderne.

I. Nous entendons par gothique commençant, non les premiers tems, où l'on s'est servi de ce caractère bisare; mais l'écriture, où l'on admet peu de gothique, par exemple, une lettre sur sept ou huit. C'est par-là que nous commençons la

III. DIVISION.

troisiéme division de la classe des écritures lapidaires & métalliques. Pour procéder avec plus de clarté & de méthode, nous subdivisons le gothique moderne en majuscule & minuscule.

I^{e}. SUBDIVISION.

Notre I^{e}. subdivision ofre un très grand nombre d'inscriptions

en lettres majuſcules ou capitales. La planche, dont il s'agit ici de donner l'explication la plus courte & la plus nette, qu'il ſera poſſible, contient cinq genres d'écritures, plus ou moins mêlées de gothique. Le premier renferme le gothique commençant, & ſe partage en dix eſpèces.

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. XI. ARTICLE. III.

I. GENRE.

Iʳᵉ. ESPECE.

La premiere eſt d'une écriture ordinaire, mais tranchée. En voici les modèles, gravés ſur notre planche. 1°. *Sigillum Raimundi comitis*. C'eſt la légende d'un ſceau (a) pendant à une charte donnée en 1088. par Raymond de S. Gilles, comte de Toulouſe. Ce ſceau ofre au revers ou contreſcel la croix de Toulouſe en plein. D'où il réſulte que les armoiries des princes & des grands ſeigneurs commencèrent a être en uſage, pluſieurs années avant la première croiſade. 2°. *Maria Dei gratiâ Romanorum imperatrix ſemper Auguſta*. On lit cette inſcription ſur le grand (b) ſceau de l'impératrice Marie, fille du duc de Brabant, & femme de l'empereur Otton IV. couronné dans l'égliſe de S. Pierre à Rome, par Innocent III. l'an 1209. Marie eſt repréſentée ſur ce ſceau, tenant en ſa main droite une fleur de lys, dans ſa gauche un globe ſans croix, avec les ſymboles du ſoleil & de la lune. 3°. *Philippus Dei gratiâ Francorum Rex*. Une (c) monoie d'or fin, apellée *Gros royal*, porte cette légende. Elle eſt de Philippe le Bel, qui ſuccéda à Philippe le Hardi, au mois d'octobre de l'an 1285. 4°. *Sigillum Aldeberti Dei gratiâ Vivarienſis epiſcopi*. Le ſceau de plomb, qui porte cette (d) légende, eſt d'Albert de Peyre évêque de Viviers en 1305.

II. ESPECE.

La ſeconde eſpèce eſt d'une écriture à baſes & ſommets naiſſans. Notre planche en donne deux modèles. 1°. Le (e) ſceau de Louis le jeune, après qu'il eut épouſé Eleonore Ducheſſe de Guyenne, porte au premier côté, *Ludovicus Dei gratiâ Francorum Rex*; & au revers: *Et dux Aquitanorum*. Ce ſceau eſt antérieur à la diſſolution du mariage de Louis avec Eleonore en 1152. Par-là cette reine demeura dans la pleine poſſeſſion de la Guyenne, du Poitou & de la Saintonge, & porta pour ſa dot ces trois provinces à Henri II. duc de Normandie, qu'elle épouſa. 2°. *Sigillum Adalberti marchionis & ducis Lott*. D. Calmet (f) rapporte le ſceau, qui donne cette inſcription, au duc Adelbert, fondateur de Bonzonville, & lui aſſigne pour dernière époque l'an 1037.

(a) *Hiſt. de Langued. t. 5. pl. 2. n. 3.*

(b) *Heineccius de Sigil. tab. 8. n. 6.*

(c) *Le Blanc. p. 202. n. 1.*

(d) *Hiſt. de Langued. t. 5. pl. 1. n. 15.*

(e) *De re diplom. p. 419. tab. 42.*

(f) *Hiſt. de Lorraine. t. 2. tab. 1. n. 1.*

Mais le contrefcel, l'aigle eployée, qui paroit deffus, & furtout certains caractères purement gothiques, ne permettent pas de lui donner tant d'antiquité.

III. ESPECE. La troifième efpèce du gothique commençant, a fes bafes & fes fommets en talus. Nous n'en avons fait graver fur notre planche qu'un modèle, tiré d'une monoie (a) danoife du XIIe. fiècle. Elle a d'un côté pour légende *Valdemarus M*, & de l'autre, *Rex Danorum*. Ce roi de Dannemark étoit contemporain de Philippe Augufte.

(a) *Jacobæi Mufeum regium fect. v. tab. 25. n. 48.*

IV. ESPECE. La quatrième efpèce eft à grifes, en guife de bafes & de fommets. L'unique exemple, qu'en donne notre planche, eft tiré de l'Autriche (b) illuftrée, où le fceau du Duc d'Autriche donne cette légende : *Liupoldus Dei gracia Dux Auftie* (*id eft*, *Auftriæ*) *ac Stirie*. Dom Hueber place la date de ce fceau entre les années 1199 & 1203.

(b) *Planche* 1. *n.* 4. *p.* 194.

V^e. ESPECE. La cinquième eft caractérifée par des E formés d'un O tranché & d'un C. L'exemple que nous en donnons, eft une (c) monoie de Philippe le Bel. Elle porte au premier côté, *Philippus Rex*, & au fecond *Moneta duplex Turonenfis*. Le nom de *double* fut donné à cette monoie de billon ; parcequ'elle valoit le double du denier Tournois ou Parifis.

(c) *Le Blanc. p.* 202. *n.* 7.

VI. ESPECE. La fixième efpèce eft à traits arondis par les bouts dans les C & les E ; pendant que les autres lettres ont leurs bafes en pié de marmite ou queue d'aronde. Le fceau du Chapitre de l'églife de Glafgou, appofé à une charte originale de Robert II. roi d'Ecoffe, nous a fourni un modèle de cette écriture, dans cette infcription (d) du revers ou contrefcel : *Sigillum capituli ecclefie Glafguenfis*. La charte eft de l'an 1371. Robert Stuart ou Sénéchal d'Ecoffe en devint roi l'an 1370. par le droit de fa mère, fille aînée de Robert I. furnommé de Brus. La dignité de grand Sénéchal donnoit en ce royaume la même autorité, que les Maires du Palais avoient en France fous la première race.

(d) *Supplém. de re diplom. p.* 109.

VII. ESPECE. L'écriture de la feptième efpèce eft carée & longue, & quelques-unes de fes bafes ne font portées que d'un côté. Le modèle, que nous en donnons, eft cette infcripion, tirée de la (e) Polygraphie d'Efpagne : LUCU PBTR. E. M. CLXX. VIIII. C'eft-à-dire, *Lucus Presbyter. Era millefima centefima feptuagefima nona*. Cette infcription eft donc de l'an 1141

(e) *Fol. xx. n.* 11.

de l'ère chrétienne, qui ne commence que trente-huit ans après celle d'Espagne. Dans la Polygraphie espagnole on lit : *Lucius Presbyter, era* MCLXXX. & on remarque que la figure numerale, qui suit le centième, ressemble parfaitement à notre chifre 2. Dans la réalité c'est une L qui vaut cinquante. L'X fermée par une ligne ondée ou serpentine a la valeur de deux X X. qui valent vingt.

VIII. ESPECE.

La huitième espèce est enclavée, conjointe & liée. On en voit quatre modèles dans notre planche. 1°. Le grand sceau de Roger, prince norman & duc de la Pouille, porte dans son plus grand cercle cette légende :

Dux semper vivas pius & clemens omni vas.

Après une † croix cantonée de quatre points, on lit cet autre vers dans le second cercle :

Hac cruce signata stabunt nunquam violata.

Aux quatre angles de la croix, qui occupe l'aire du sceau, est gravée cette signature : *Ego Rogerius, qui suprà, Dei gratiâ dux Apulie.* Le sceau d'or (*a*), qui donne ces trois inscriptions, est attaché à un diplome original, de l'an 1130. & gardé dans les archives du Mont-cassin. Roger prenoit dans ses chartes le titre de *Christianorum adjutor & clipeus*. Le jour de Noel de l'an 1130. il se fit couronner roi de Sicile. Il ajoute à ce titre celui de roi d'Italie, dans des diplomes des années 1133. & 1137. 2°. *Sigillum Partis eclesie d' Castro Marsciani.* C'est la légende d'un sceau du XIVe. siècle ou environ. M. Manni l'a publié (*b*) dans ses observations historiques sur les sceaux des bas siècles. 3°. *Sigillum Mazæ uxoris Antonii de Lendenaria.* Le (*c*) sceau, qui porte cette légende, paroit du XIIIe. Il représente une dame portant sur sa main un faucon. 4°. *Era* M. C̄CCXXVI. *Plabius Mihini abbas fecit hoc templum.* Le grand bibliothécaire du roi d'Espagne, publiant (*d*) cette inscription, incrustée dans le mur d'une église du diocèse de Brague, a laissé au lecteur la peine de la déchifrer. Elle est de l'an de J. C. 1288.

IXe. ESPECE.

La neuvième espèce de gothique commençant se distingue par des lettres renversées. En voici deux exemples gravés sur notre planche. 1°. *Philippus Rex Francorum.* La monoie, qui porte cette (*e*) légende, a été fabriquée dans la ville

(*a*) *Gattola ad hist. abbatiæ Cassin. Accessiones part. 1. p. 244. & pl. 7. n. 6.*

(*b*) *Tom. 3. Sigil. xi. p. 115.*

(*c*) *Ibid. t. 2. Sigil. x. p. 68.*

(*d*) *Polygraph. espan. Prolog. fol. xxv. n. 5.*

(*e*) *Le Blanc. p. 176. n. 1.*

d'Arras, & apartient inconteſtablement à Philippe Auguſte, qui poſſéda l'Artois l'an 1192. après la mort de Philippe d'Alſace, comte de Flandres. 2°. *Philippus Rex Francorum*. La pièce de monoie, qui donne cette inſcription, eſt dans le goût de la précédente. Cependant M. le Blanc (*a*) l'a inſérée parmi celles de Philippe de Valois. Ne faudroit-il pas la reſtituer à Philippe Auguſte ?

(*a*) *Ibid. p.* 144. *pl. b. col.* 2. *num.* 2.

X^e. ESPECE.

La dixième eſpèce eſt mêlée de quelques lettres grèques; comme on peut le remarquer dans ces deux exemples de notre planche. 1°. *XPS vincit, XPS regnat, XPS imperat*. La monoie (*b*) d'or fin, qui porte cette belle légende du côté de la croix, eſt encore de Philippe Auguſte. Selon (*c*) M. le Blanc, la plus ancienne monoie où l'on trouve cette inſcription, apartient à Louis le Gros ou à Louis le Jeune. Mais l'S grèque en forme de C latin n'y eſt pas encore gothique. Elle continue d'être gothique depuis Philippe Auguſte juſqu'à Louis XI. Sous Charle VIII. l'S de CHRISTUS tantôt conſerve la figure du C gothique, tantôt ſe change en S. Mais les deux autres lettres grèques, ſavoir X P ne s'écartent jamais de leur ancienne figure. Au reſte l'inſcription *Chriſtus vincit &c.* fut le mot de l'armée chrétienne, dans une bataille, qu'elle livra aux Sarraſins, ſous le règne de Philippe I. 2°. *C. Era* MCC *&* IIII. *Uber Coloſco venerabilis epiſcopus me fecit*. On voit cette inſcription de l'an de J. C. 1166. ſur la porte de l'égliſe de Servaens, batie par un évêque de Ségovie, à une lieue de la ville de Prado en Eſpagne. Nous l'avons tirée de (*d*) la Polygraphie eſpagnole. Mais il n'y faut pas chercher les moyens de la déchifrer. Le C caré, placé au-deſſus de la première ligne, peut ſignifier CHRISTO.

(*b*) *Ibid. p.* 172. *n.* 1.
(*c*) *Pag.* 164.
(*d*) *Fol.* xx.

Progrès de l'écriture gothique.

II. On entend par gothique croiſſant celui, ou l'on trouve un tiers ou un quart de lettres gothiques modernes. C'eſt ce qui compoſe le ſecond genre de notre première ſubdiviſion. Les eſpèces renfermées ſous ce genre ſont au nombre de quatre.

II. GENRE.

I^e. ESPECE.

La première d'une écriture ordinaire, n'a que deux modèles gravés ſur notre planche. 1° *Sigillum Raymondi Vicecomitis Turenne*. Le ſceau, qui donne au premier côté cette inſcription, eſt antérieur à la moitié du XIIIe. ſiècle. M. Baluze l'a fait graver dans l'hiſtoire (*e*) de la Maiſon

(*e*) *Tom.* 2. *p.* 85.

d'Auvergne. 2°. *Karolus Dei gratiâ FrancorumRex*. La monoie d'or fin de Charle (*a*) VII. d'où nous avons tiré cette légende, est probablement un de ces *écus d'or à la couronne*, que Jacque Cœur, maitre de la monoie, fit fabriquer; lorsqu'en 1436. Paris eut été réduit sous l'obéissance de son roi légitime.

(*a*) *Le Blanc. p. 300. b. n. 2. & p. 302.*

IIe. ESPECE.

La seconde espèce de gothique croissant se distingue par des lettres à bases naissantes des jambages. Nous avons fait graver sur notre planche trois modèles de cette écriture. 1°. *Sigillum Frederici Ducis Lothoringie & Marchionis*. C'est l'inscription du (*b*) sceau de Ferry II. duc de Lorraine, depuis 1207. jusqu'en 1213. 2°. *Sigillum Henrici de Avaugor*. Cette légende est empreinte sur le sceau (*c*) de Henri d'Avaugour, fils d'Alain comte de Penthievre. Les historiens de Brétagne assignent à ce sceau l'an 1229. pour époque. 3°. *Alexander Deo rectore Rex Scottorum*. La charte, à laquelle pend le (*d*) sceau, qui porte cette légende, est de l'an 1237. C'est sous le règne de cet Alexandre II. que le gothique commence sur les sceaux des rois d'Ecosse.

(*b*) *Hist. de Lorraine. pl. 2. n. 10.*

(*c*) *Lobin. hist. de Bret. t. 2. sceau VII.*

(*d*) *Select. numis. & diplom. thesaur. pl. 30.*

IIIe. ESPECE.

La troisième espèce est tranchée directement, & quelques-unes de ses lettres sont compliquées. Nous nous sommes contentés dans notre planche d'en donner cet exemple, tiré du *Formulaire anglican* (*e*) de Madox: *Secretum Johannis de Lascy comitis Lincolniensis & constabularii Cestriensis*. Cette inscription, gravée au contrescel du comte de Lincolne, conétable de Chester en Angleterre, est du commencement du XIIIe. siècle.

(*e*) *Tab. 1.*

IV. ESPECE.

La quatrième espèce est longue, conjointe, mêlée de lettres souvent sans bases, & de caractères minuscules. Notre planche en ofre un modèle, déja publié, mais fort mal lu dans la (*f*) Polygraphie espagnole. C'est une inscription lapidaire de l'an 1271. Voici de quelle manière nous la lisons: *Silvestris Hotavius in erâ MCCC. IX. fecit istam pontem Johannis Stephani. Pro anime sue istud fuit in mense decembris. Custavit centum marabitinos*. On ne sera pas surpris de trouver dans cette inscription d'Espagne plusieurs solécismes; après qu'on en a vu un plus grand nombre dans celles d'Italie, où l'on a toujours mieux parlé latin qu'ailleurs. La dernière phrase de l'inscription signifie, que le pont, dont il s'agit,

(*f*) *Fol. xxv. n. 4.*

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. XI. ARTICLE. III.

coûta cent marabotins. La monoie d'or, apellée *marabotins*, doit son origine à l'Espagne.

Ecriture capitale à demi gothique.

IIIe. GENRE.

III. On entend ici par demigothique, celui, dont environ une moitié des lettres sont exactement gothiques, ou qui par la grossiéreté & les bisareries de leurs traits aprochent du pur gothique. Le troisième genre de la présente soudivision renferme ce demigothique distingué en six espèces.

I^e. ESPECE.

La première est représentée dans notre planche par quatre exemples, dont l'écriture n'a rien d'extraordinaire. 1°. *Blancha Regina Ludovici Francorum Regis mater.* C'est l'inscription d'une monoie d'or apellée *chaise*, & fabriquée avant la moitié du XIIIe. siècle. On ne sait pourquoi M. le Blanc (a) la rangée parmi celles de Louis VIII. Nous croirions plutôt qu'elle fut frapée, pendant que S. Louis étoit sous la tutèle de Blanche de Castille sa mère. 2°. *Sigillum comitatus Blesensis in Blesensi.* Cette légende est gravée sur un sceau rond de la Chambre des comptes de Blois. Il paroit du XIII. à XIVe. siècle. 3°. *Sigillum Pitenciarie sancti Germani de Pratis juxta Parisios.* Le sceau en ogive, qui donne cette légende, est du XIVe. siècle. L'original se conserve dans le cabinet de l'abbaie de S. Germain des Près. Le Religieux, qui exerçoit alors l'office de *Pitancier* y paroit de bout, la tête découverte, tenant de sa droite un couteau & de sa gauche un poisson. Ce symbole semble marquer, que l'abstinence de la viande étoit religieusement observée dans cette célèbre abbaie; comme elle l'étoit par tous les moines, du tems de (b) S. Augustin & long-tems avant S. Benoît. Le champ du sceau est en échiquier. Sous les piés du Pitancier, paroit un écusson chargé d'une espèce de burette, surmontée de deux tourteaux, avec une bordure de fleurs de lis. 4°. *Séel Demiziele Jehanein Dalinei.* Le sceau du XIVe. siècle, qui donne cette légende françoise, représente la demoiselle Jehanin de bout, de front & tenant un écusson chargé de losanges.

IIe. ESPECE.

La seconde espèce est d'une écriture, dont les lettres ont leurs bases & leurs sommets évasés. Notre planche en présente un modèle de la fin du XIIe. siècle, ou du commencement du XIIIe. C'est cette inscription du sceau (c) de Bernard de Machecou : *Sigillum Benardi è Macheco.* Ce seigneur bréton est un des témoins (d) de l'acte de la fondation de l'abbaie de Villeneuve en 1201.

La

(a) Pag. 172. b. n. 3.

(b) Lib. de moribus eccles. cathol. cap. 31.

(c) Lob. Hist. de Bret. t. 2. pl. 4. n. 29.

(d) Ibid. t. 1. p. 182.

La troisième espèce est caractérisée par des lettres, dont les bases & les sommets sont a demi-grises. Une inscription (a) espagnole de l'an 1258. de notre ère vulgaire, nous a fourni le modèle suivant : *Fino Don Pedro Perez de Villammar, Alcalde del Rei en Cordoba, en diez e siete dias de febrero, era* MCC. *nouaenta sesta. Maestre Daniel me fecit : Deus lo benediga. Amen.* Où nous lisons *nouaenta*, en prenant la lettre antépenultième pour une *n*, dont le second jambage ne descend pas assez ; Don Nassarre a lu *nova epta* ; ce qui ne forme aucun sens. Morales lit (b) *Erâ* MCC. *doys feria sexta* ; faute de bien conoitre les caractères gothiques modernes.

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. XI. ARTICLE. III.

IIIe. ESPECE.

(a) Polygraph. espän. fol. xvii. après n. n. 3.

(b) La coronica general de España lib. 16. fol. 218. verso.

Les lettres de la quatrième espèce sont terminées par des sommets & des bases en grises. Voici les deux modèles de cette écriture gravés sur notre planche. 1°. *Sigillum Cantis de Scala militis.* Ce sceau d'un chevalier d'une ancienne noblesse de Florence, est de l'an 1295. ou environ. Il a été (c) publié par Manni au second tome de ses Observations sur les anciens sceaux des bas siècles. 2°. *Rudolfus quartus Dei gratia Palatinus Archidux Austrie, Stirie, Karinthie, Suevie, & Alsatie, Dominus Carniole, Marchie ac Portus-naonis : natus anno Domini* MCCCXXX. Le grand sceau de (d) Rodolfe IV. archiduc d'Autriche, donne cette longue inscription. Ce sceau est aposé à une charte de l'an 1359.

IVe. ESPECE.

(c) Pag. 56. Sigil. vii.

(d) Austria illustr. tab. 18. n. 5.

La cinquième espèce se distingue par des lignes en zigzac. Nous en avons un modèle, dans une monoie (e) du roi Jean, laquelle donne cette légende au premier côté : *Benedictum sit nomen Domini nostri Jesu Christi* : Et dans le champ, *Johannes Rex.* Ces derniers mots sont écrits en zigzac : ce qui en rend la lecture assez dificile.

V^e. ESPECE.

(e) Le Blanc. p. 258. a. col. 2. n. 5.

La dernière espèce du troisième genre admet des lettres contournées. Un sceau du XIV. au XVe. siècle nous en a fourni ce modèle : *Sigillum fratris Petri Aturbatensis*, pour *Atrebatensis.* Ce sceau est du cabinet de l'abbaïe de S. Germain des Prés. On voit dans le champ une Vierge debout, couronnée, & tenant l'enfant JESUS.

VIe. ESPECE.

IV. On trouve beaucoup d'inscriptions lapidaires & métalliques, où le caractère gothique prend le dessus. Elles forment le quatrième genre de notre première subdivision, & se distinguent en douze espèces, dont notre planche XXXII.

Ecritures capitales, où le gothique est dominant.

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. XI. ARTICLE III.

IVe. GENRE.

I^e. ESPECE.

fournit des modèles. Ceux de la première sont 1°. *Secretum Domine Yolendis.* C'est la légende du (a) contrescel d'Yolend de Brétagne, dame de Penthiévre & comtesse d'Angoulême, en 1247. 2°. *Sigillum Petri de Rostrenen militis.* Le sceau, qui porte (b) cette inscription, est de l'an 1279. Cette date est du moins celle de la charte, à laquelle il est aposé. 3°. *Sit nomen Domini benedictum.* Ce verset 2. du pseaume 112. sert de légende, au moins en partie, à une monoie (c) d'argent du roi Charle VII. L'écriture de ces trois modèles est ordinaire.

II. ESPECE.

La seconde espèce est à bases & sommets évasés & naissans du fût des lettres. Cinq modèles de ce gothique figurent sur notre planche. 1°. MCCLXXXX. *in die* VIIII. *di Novebre.* Le sceau (d) italien, qui porte cette inscription, représente un horrible dragon ou serpent combattant avec un militaire, armé d'un bouclier & d'un glaive. M. Manni parcourt tous les historiens d'Italie, qui ont fait mention de semblables serpens, & s'arête à celui, que rencontra un jour le cavalier Marzucco. Il croit que c'est ce dernier événement, qu'on a voulu représenter sur le sceau, daté du 9. Novembre 1290. Ce savant a lu 1293. prenant *in* pour III. 2°. *Ferrarian cordi teneas, ô sante Georgi.* Ce vers est gravé sur le sceau (e) de la ville de Ferrare. Saint George son patron y est représenté à cheval, botté, éperoné, & perçant un serpent avec un dard. Ce sceau est de l'an 1300. ou environ. 3°. *Sigillum fratris Matei de Ordine sancti Spiritûs in Saxiâ de urbe.* Le sceau, qui donne cette légende, est du cabinet de la bibliothèque de S. Germain des Prés. Il est elliptique & représente une croix patriarchale, sur le bout de laquelle une colombe porte son bec, en descendant. Sur le second croisillon se voient quelques caractères presque éfacés, & qui pouroient bien signifier, *Fratris Mathei.* Le long de la croix, il y a six têtes de chaque côté, les unes sur les autres. Nous croyons ce sceau du XIVe. siècle. L'Ordre du S. Esprit de Montpellier fut apellé de *Saffiâ* en Italie, du nom de *Beatæ Mariæ in Saxiâ*, bâtie à Rome, par Ina roi anglosaxon. 4°. *Sigillum Castellanie Fractevallis.* C'est l'inscription du sceau de la chatellenie de Fretteval en Beauce, ressortissant au Bailliage de Blois. Ce sceau rond du XIVe. siècle est du même cabinet. Il porte le

(a) Lobin. hist. de Bret. sceau 79.
(b) Ibid. sceau 95.
(c) Le Blanc. p. 300. b. col. 1. n. 2.
(d) Manni t. 5. Sigil. XV. p. 141. 152. 155.
(e) Murator. antiquit. ital. t. 3. col. 115.

même écu que celui de la ville de Chateaudun ; si ce n'est que dans le champ il n'y a qu'une étoile à droite. Il est souvent fait mention de Fretteval dans les diplomes des rois & des Princes. 5°. *Sigillum Curie Comitatûs Sabinensis*. Le sceau, sur lequel nous lisons cette inscription, est gardé dans le cabinet de S. Germain des Prés. Il est rond, & porte deux clés en sautoir, surmontées d'une croix patée ; pour signifier, que le comté de la Sabina est de l'Etat éclésiastique.

III. ESPECE.

La troisième espèce est composée de lettres, dont les bases & les sommets sont presque nuls. Voici les deux exemples, que nous en donnons, dans notre planche. 1°. *Fede Acatti Floretino*. Le sceau, qui montre cette légende, est un des plus anciens de la collection de (*a*) M. Manni ; quoiqu'il ne soit que de l'année 1268. Le D du mot *Fede* ressemble à un O ; parcequ'on n'y a point ajouté une pointe supérieure, tournée vers la gauche. 2°. *Sigillum Castriduni in Dunesio*. C'est l'inscription du sceau de la ville de Châteaudun en Dunois. Nous le croyons du XIII. au XIVe. siècle. Il est du nombre de ceux, qu'on conserve au cabinet de S. Germain des Prés.

(*a*) Tom. 8. Sigil. 4. p. 49.

IV. ESPECE.

Les lettres de la quatrième espèce sont à lignes ondées. Cette forme paroit sur (*b*) un gros blanc du roi Jean. Au premier côté, dans le petit cercle, on lit : *Johannes Dei gratiâ* ; & au-dessous de la couronne du revers, *Francorum Rex*. C'est dans ces deux mots que l'ondulation se manifeste.

(*b*) Le Blanc. p. 258. a. co. r.

V. ESPECE.

La cinquième espèce est diférentiée des autres par des lettres ondées & à grifes. Notre planche en donne trois modèles. 1°. *Sigilum civium de sancto Ipolito*. Le sceau, qui ofre cette légende de l'an 1290, a été publié (*c*) par Raymond Duellius, dans ses Extraits généalogiques & historiques. 2°. *Sigillum Ottonis Pomer*. Le même auteur (*d*) a fait graver le sceau de l'an 1368, dont l'inscription nous sert ici de modèle. En général l'ondulation & les grifes sont fréquentes dans les écritures d'Allemagne au XIVe. siècle.

(*c*) Pag. 177. n. 16.

(*d*) Ibid. p. 192. n. 203.

VI. ESPECE.

Les lettres de la sixième espèce sont ondées & en même-tems hérissées de pointes. Notre planche ofre deux inscriptions dans ce goût bisare. 1°. *Calochus von Olarn*. Ce modèle, tiré du même (*e*) compilateur, est de l'an 1321. 2°. *Sigillum Georii episcopi Pataviensis*. Duellius lit *Georgii*. Le sceau de l'évêque de Passau, qui porte cette légende, est de (*f*) l'année 1394.

(*e*) Ibid. p. 179. n. 47.

(*f*) Ibid. n. 198. n. 291.

VII. ESPECE.

L'écriture de la septième espèce est apellée françoise par les Espagnols. Les traverses de ses lettres sont souvent disjointes; comme l'on peut voir par le modèle, que nous avons emprunté de Don (a) Nassarre. Nous le lisons ainsi : *Era MCCC LXII. anos. Foi esta tore començada VIII. dias de Maio e mandova fazer omui nobre Don Dinis Rei de Portugal e do Algarve, e foi acabada...* Ce fragment d'inscription est de l'année 1324. qu'on croit être la dernière de Denys roi de Portugal, surnommé le libéral & le père de la Patrie.

VIII. ESPECE.

La huitième espèce est caractérisée par la maigreur de ses lettres. Les trois modèles de cette écriture, gravés sur notre planche, sont 1°. *Sigillum Markuardi de Alhartsperg.* C'est l'inscription d'un sceau alleman de l'an 1261. publié par (b) D. Hueber. 2°. *Sigillum Gerungi Dei gratiâ abbatis ecclesie Medelicensis.* Le (c) sceau, qui porte cette légende, est aposé à une charte de l'année 1277. gardée dans les archives de l'abbaie de Melk en Autriche. 3°. *Jesu Christe fili Dei vivi, miserere michi fratri Nicolao peccatori.* Cette prière est gravée sur un sceau en ovale pointue de la fin du XIIIe. siècle. M. Manni (d) le donne à Nicolas Boccasino, Général des Dominicains, cardinal & depuis Pape, sous le nom de Benoît XI. Il favorisa la France, & l'église l'honore sous le titre de Bienheureux.

IXe. ESPECE.

Les lettres de la neuvième espèce sont ovaliques ou à jambages courbes. Voici les trois modèles gravés dans notre planche. 1°. *Alfonsus Rex.* C'est la légende d'une monoie, qui nous a été communiquée par notre respectable & docte ami D. Pernot, bibliothécaire de S. Martin des Champs. Elle est probablement d'Alfonse XI. roi de Castille, qui gagna l'an 1340. la fameuse bataille de Salado, où plus de deux cents mille Mahométans perdirent la vie. 2°. S. MANNUS. B. M : c'est-à-dire, *Sigillum Mannus Benincasæ Mannucci.* C'est ainsi, que M. Manni lit (e) cette inscription d'un sceau italien du commencement du XIVe. siècle. 3°. *Sigillum Wllhalmi decani de Pilichdorf.* Le sceau alleman de l'an 1332. qui donne cette légende, a été publié par (f) Duellius.

X^e. ESPECE.

La dixième est d'une écriture allemande & serrée, avec quelques angles saillans. Notre planche en donne un modèle, tiré des observations (g) de M. Manni. C'est cette inscription

(a) Polygraph. españ. fol. xxv. n. 11.

(b) Austria illustr. tab. 4. n. 3.

(c) Ibid. tab. 6. n. 5.

(d) Osservaz. sopra il sigil. t. 7. Sigil. 12. p. 140. 146.

(e) Ibid. t. 2. Sigil. 4. p. 32.

(f) Pag. 180. n. 64.

(g) Tom. 6. Sigil. 1. p. 1.

du grand ſceau de Ladiſlas V. Roi de Hongrie & de Bohème : *Ladiſlaus Dei graciâ Hungarie, Bohemie, Dalmatie, Croacie, &c. Rex : Auſtrie, Stirie & Luczemburge Dux, ac Moravie marchio* 1451. Nous trouvons ici pour la première fois l'abréviation *&c.* & les chifres vulgaires, auxquels on a donné le nom d'arabes. Le 2e. * chifre eſt notre 4. le 3e. eſt notre 5. ſuivi d'un petit trait, que nous prenons pour 1. Ce 5 auroit du faire comprendre à M. Manni, que le ſceau qui donne cette légende, ne peut être de Ladiſlas IV. roi de Hongrie, tué à la bataille de Varnes, gagnée par les Ottomans l'an 1444. Ce ſceau apartient inconteſtablement à Ladiſlas V. fils d'Albert d'Autriche. Il fut empoiſonné à Prague par les Huſſites, aux progrès deſquels il s'étoit fortement opoſé. Les antiquaires attentifs ne manqueront pas d'obſerver, que les caractères de cette inſcription gothique du milieu du xve. ſiècle, ſont (1) majuſcules.

* Dans l'inſcription gothique, de Tours publiée dans le Journal de Verdun, Février 1755. on rend les quatre chifres, par 1329. Ils ſignifient 1479. V. *les Mém. de Trévoux Septemb.* 1707. *art.* 112. *p.* 1621. *& ſuiv.*

XIe. ESPECE.

Une écriture lâche caractériſe l'onzième eſpèce. Notre planche n'en ofre point d'autre exemple, que cette inſcription (a) du ſceau de Rodolphe de Haſbourg : *Rudolfus Dei graciâ Romanorum Rex ſemper Auguſtus.* Rodolphe I. fut couronné empereur à Aix-la-Chapelle l'an 1274. & mourut à Spire l'an 1291.

(a) *Heineccius. tab.* 1x. *n.* 4.

XII. ESPECE.

Les lettres de la douzième eſpèce de gothique dominant ſont conjointes. En voici un modèle gravé ſur notre planche : *Sigillum Balthaſaris Dei graciâ Thuringie Lantgravii, marchionis Miſnenſis.* C'eſt la légende du (b) ſceau de Balthaſar, Landgrave de Turinge dans la haute Saxe, vers l'an 1349.

(b) *Ibid. tab.* 17. *n.* 9.

Ecriture capitale purement gothique.

Ve. GENRE.

V. Les inſcriptions précédentes nous ont donné un gothique plus ou moins mêlé de lettres romaines. Le cinquième genre, qui termine cette xxxIIe. planche, contient le pur

(1) Nous ne pouvons nous diſpenſer de rélever une mépriſe du célèbre M. Secouſſe, ſur la durée du gothique majuſcule. » Pour peu, dit ce (c) ſavant académicien, qu'on conoiſſe les monumens » du moyen age ; on ſait que l'uſage du » caractère gothique majuſcule ou capital a ceſſé vers la fin du xive. ſiècle. « Environ cent ans après cette époque, le gothique majuſcule paroit encore dans les légendes des ſceaux & des monoies. La plupart de celles, que Louis XI. & Louis XII. firent fraper en France, portent l'empreinte de ce caractère capital. Il eſt à préſumer, qu'au lieu du xive. ſiècle, M. Secouſſe aura voulu parler du xve. & que c'eſt tout au plus une faute d'impreſſion ou de copiſte ; faute cependant, qui pouroit devenir de conſéquence, ſe trouvant conſignée dans l'Hiſtoire de l'Académie royale des Inſcriptions.

(c) *Hiſt. de l'Acad. des Inſcript. t.* 18. *p.* 332.

bataille de Floddenfield, où il perdit la vie le 9. Septembre de l'an 1513.

Les bases & les sommets de la quatrième espèce montrent des grifes. Notre planche offre six modèles de ce gothique. 1°. *Cots (id est contrasigillum) Johannis Ducis Britannie, comitis Montfortis & Richemondi.* C'est l'inscription du contrescel de Jean de Montfort duc de Brétagne. La date de ce monument est de l'an 1380. 2°. *Sigillum Jacobi de Pesaro.* Le sceau ou type rond, qui donne cette légende, se trouve dans le cabinet de S. Germain des Prés, & paroit du XIVe. siècle. Il porte un cimier ou plutôt une tête en casque, avec les ornemens & au-dessous un petit écusson. 3°. *Jacobus Dei gratiâ Rex Scotorum.* C'est la légende d'une (*b*) monoie d'or de Jacques I. troisième Roi d'Ecosse de la famille des Stuarts. Après une prison de dix-huit ans, il fut mis en liberté par les Anglois, & monta sur le trône l'an 1424. 4°. Une monoie de Louis XII, que M. Doyen, ancien avocat au Parlement, nous a communiquée, porte d'un côté en caractères majuscules, parfaitement gothiques : *Ludovicus Dei gratiâ Francorum Rex ;* & de l'autre, *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat.* Lous XII. surnommé le père du Peuple, fut sacré à Reims par le Cardinal Briçonnet le 7. avril 1498. 5°. *Sigillum curie generalis Patrimonii beati Petri in Tusciâ.* Un sceau ou type du cabinet de S. Germain des Prés porte cette inscription. Sur ce type de figure ronde, S. Pierre est représenté, tenant deux clés de sa gauche, assis sous un portail à trois tours, dont la principale est surmontée de deux autres clés en sautoir. 6°. *Jacobus Dei graciâ Rex Scotorum.* C'est l'inscription du grand sceau (*c*) de Jacque II. roi d'Ecosse, qui règna depuis l'an 1437. jusqu'en 1460.

IV. ESPECE.

(*a*) Lobin. hist. de Bret. t. 2. sceau 165.

(*b*) Select. numism. & dipl. Scot. thes. fol. 152. col. 2. n. 2.

(*c*) Ibid. tab. 83.

La cinquième espèce est en grifes à traits détachés. Nous en donnons, dans notre planche, ce modèle de l'an 1455 : *Sigillum Generosi militis Domini Francisci de Useppis.* Le sceau de l'ancienne famille d'Useppi, sur lequel paroit cette inscription dificile à déchifrer, a été publié, & savamment expliqué par (*d*) M. Manni.

V. ESPECE.

(*d*) Tom. 3. p. 105. Sigil. x.

Les bases de la sixième espèce du pur gothique capital sont seulement en grifes. L'unique exemple, que nous en donnons, est cette inscription de l'an 1426 : *Sigillum Marini Dei*

VIe. ESPECE.

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. XI. ARTICLE. III.

graciâ episcopi Racanati Le sceau, sur lequel cette inscription est gravée, se trouve dans les Extraits (*a*) généalogiques de Duellius.

(*a*) Pag. 203. n. 375.

VIIe. ESPECE.

Les lettres de la septième espèce sont à grifes ondées. Le même auteur (*b*) nous en a fourni le modèle suivant : *Sigillum Bernhardi de Medlico.* Le sceau qui porte cette légende, est de l'an 1344.

(*b*) Pag. 182. n. 89.

VIIIe. ESPECE.

L'écriture gothique capitale de la huitième espèce est composée de lettres ondées. Un sceau alleman (*c*) nous en a donné cet exemple : *Sigillum Martini de Planckenstain.* Cette écriture est de l'an 1403.

(*c*) Ibid. p. 198. n. 327.

IX. ESPECE.

La neuvième espèce est singulierement courbée dans les jambages de plusieurs lettres. Les deux modèles, que nous en avons fait graver, sont 1°. cette légende d'une (*d*) monoie danoise : *Valdemarus Rex Danorum.* Au revers, *Nicholaus episcopus Roeskildensis.* Cette monoie est de Valdemar II. qui ocupoit le trône de Dannemark, en même-tems, que Philippe auguste regnoit sur les François. Les caractères de cette légende, sont semblables à ceux, dont on usoit alors en France. 2°. *Sigillum Beate Marie de Molins.* Cette inscription est gravée sur un sceau en ogive du cabinet de S. Germain des Prés. Il est du XIVe. siècle, & représente plutôt un homme qu'une femme, tenant l'enfant JESUS.

(*d*) Jacobai Museum regium. tab. 27. n. 41.

X. ESPECE.

Les caractères de la dixième espèce de pur gothique sont un peu maigres. On le voit par les trois modèles suivans gravés sur notre planche. 1°. *Sigillum Abbatis sacri conventûs monasterii sancti Petri Mutinensis.* Le sceau de (*e*) bronze en ogive, qui donne cette inscription, étoit à l'usage de l'abbé de S. Pierre de Modène. S. Pierre y est représenté tenant des clés & le livre des Evangiles, & S. Benoît y paroit à gauche, portant d'une main sa crosse & de l'autre le livre de sa Regle. Dans cette inscription du XIVe. siècle le T gothique ne difère point de l'M pour la figure. 2°. *Jhouannes Neronis archiepiscopus Floretinus.* Le sceau, qui porte (*f*) cette épigraphe, est de l'an 1468. 3°. *Johannes Dei gratiâ Rex Dacie. — Moneta aurea regni Dacie.* C'est la légende d'une (*g*) monoie d'or du roi Jean I. qui regna en Dannemark, depuis l'an 1496. jusqu'en 1514.

(*e*) Muratori antiq. ital. t. 3. col. 124.

(*f*) Manni t. 5. Sigil. 11.

(*g*) Jacob. Mus. reg. tab. 1. n. 2.

XIe. ESPECE.

L'onzième espèce est d'une écriture alongée. Le modèle, que

que nous en avons fait graver, se lit ainsi : *Convocat hic natos Ludovicus & instruit ipsos*. Ce vers (a) hexamètre est peint sur les vitres de la sacristie de l'abbaie de S. Denis en France, où l'on voit huit peintures, qui concernent la vie, les principales actions, la mort & les miracles du roi S. Louis. Cette inscription est d'environ l'an 1320.

XIIe. ESPECE.

Les lettres de la douzième espèce sont anguleuses. Le sceau de la ville de Verone, publié par (b) le marquis Maffei, nous a fourni le mot, VERONA, écrit en ce goût. Nous ne croyons pas l'écriture de ce modèle plus ancienne que le XIIIe. siècle.

XIIIe. ESPCEE.

La treizième espèce est diférentiée des autres, par des lettres liées, conjointes & sans grifes. En voici trois exemples, représentés sur notre planche. 1°. *Sigillum Officialium Dominorum Judicum Curie Peticionum*. Un sceau (c) rond, représentant saint Marc, donne cette inscription du XIVe. siècle. La cour ou chambre des Requêtes, qu'elle fait conoitre, étoit établie à Venise dès l'an 1244. comme il paroit par les réglémens, que fit la République, pour la discipline de ce Tribunal. 2°. *Sigillum Alberti Marchionis Estensis, Vicarii civitatis Ferrarie pro sanctâ romanâ Ecclesiâ, ac Mutine Domini generalis*. Cette inscription du sceau (d) d'Albert, marquis d'Est, lieutenant de l'église romaine dans le Ferrarois, & Prince souverain de Modène, est de l'an 1489. 3°. *Sigillum Adam de Marcoci*. Le cachet rond du cabinet de S. Germain des Prés, qui donne cette légende, est du XIV au XVe. siècle. L'écu porte une N, qui paroit encore à l'autre bout du cachet. Les généalogistes diront mieux que nous, quel est cet Adam de Marcoussis.

XIV. ESPECE.

Les lettres de la quatorzième espèce sont conjointes, en grifes & renversées. Notre planche en offre trois exemples. 1. *Sigillum Alberti Ducis Bavarie, comitis Pataviensis, consiliarii fratris sui Willelmi*. Le sceau (e) d'Albert, duc de Baviere, & comte de Passau, sur lequel ces titres sont gravés, est de l'an 1357. 2°. *Sigillum Antoni Capulupi episcopi Montis Corbini*. Le sceau (f) en ogive, qui donne cette inscription, a pu servir depuis 1368. jusqu'en 1399. 3°. *Sigillum Enrici Dei graciâ Regis Castelle & Legionis*. C'est la légende (g) d'un sceau de plomb, pendant à un privilege accordé l'an 1391. par Henri III. roi de Castille & de Leon.

(a) *Monum. de la monarch. franç. t. 2. pl. 23.*

(b) *Veron. illustr. part. 1. lib. 9. col. 232.*

(c) *Manni. t. 6. p. 85. Sigil. x.*

(d) *Ibid. t. 7. Sigil. 1.*

(e) *Austri. illustr. tab. 18. n. 2.*

(f) *Manni. t. 1. Sig. 8.*

(g) *Polygraph. espan. Siglo 14. Sigil. 2.*

XV. ESPECE.

La dernière espèce de ce cinquième genre présente des caractères gothiques renversés. Ils paroissent tels dans le modèle, qui termine cette planche. Il est tiré d'une (a) monoie d'Eric VII. roi de Dannemark. Au premier côté, pour légende, ERICUS, & au revers REX *Danorum*. Cette monoie est du XIII.[e] siècle. L'auteur du *Museum regium* a lu simplement *Eric Rex*; ne s'apercevant pas, que les montans & la traverse de la croix donnent l'V & l'ſ, & que la figure, qu'il a prise pour un triangle, est un Δ grec, initial de *Danorum* ou *Daniæ*.

(a) Jacobæi Muſ. reg. ſect. v. tab. 28. n. 55.

§. II.

Suite de la premiere subdivision des écritures gothiques : explication de la partie de la planche XXXIII. où sont renfermés les VI. & VII[e]. genres du gothique majuscule.

Ecriture capitale gothique massive.

I. Cette dernière planche représente le gothique dans son dernier état ; c'est-à-dire, dans sa forme la plus grossière & la plus disgracieuse. On rencontre fréquemment sur les sceaux & les monoies des écritures gothiques massives. Nous en avons formé le sixième genre de notre première subdivision. Il est partagé en neuf espèces, dont la première se distingue par des bases & des sommets simples & prolongés à l'excès. La première inscription de cette XXXIII[e]. planche en est la preuve. Elle se lit (b) ainsi : *Sigillum civitatis Haemburgensis*. L'écriture de ce monument nous paroit du XIV[e]. siècle. Haimbourg ou Haymberg est une ville de la basse Autriche, sur les confins de la Hongrie.

VI[e]. GENRE.

I. ESPECE.

(b) Manni. t. 5. Sigil. 14.

La seconde espèce de gothique massif est tranchée en talus. Le sceau de l'ancienne ville d'Aquilée, publié par (c) M. Muratori nous en a fourni un modèle, dans ce vers informe, qui lui sert d'inscription : *Urbs hec Aquilegie caput est Italie*. Cette écriture est du XIII[e]. siècle.

II[e]. ESPECE.

(c) Antiquit. ital. t. 3. col. 127.

Les lettres de la troisième espèce sont à bases & sommets naissans. Notre planche en ofre trois modèles, tirés sur autant de sceaux italiens. 1°. *Sigillum Collegii judicum Lucane civitatis*. Cette inscription du sceau du (d) Collège des Juges de la ville du Luque est du commencement du XIV[e]. siècle. 2°. *Sigillum Partis communis & Populi Pisani*. Le sceau de la (e) Commune & du Peuple de Pise, sur lequel est gravée cette légende, est du XIV[e]. siècle commençant.

III[e]. ESPÈCE.

(d) Manni. t. 6. Sigil. 8.

(e) Ibid. t. 1. Sigil. 4. p. 33.

3°. *Sigillum sedis episcopatûs Fesulani.* C'est l'inscription du sceau (a) épiscopal de Fiesole en Toscane. Nous le croyons du même siècle.

(a) Ibid. t. 4. Sigil. 4.

IVe. ESPECE.

La quatrième espèce est triangulaire, ses jambages sont détachés & ses bases & sommets sont pointus. Voici les quatre modèles, que nous en donnons dans notre planche. 1°. Un gros Tournois porte au premier côté *Philippus Rex*, & au revers *Turonus civis* (*idest civitas.*) Quoiqu'on ne trouve point, dans le Traité des monoies de M. le Blanc, de gros Tournois parfaitement semblables à celui-ci ; il nous en ofre un de Philippe le bel, qui en aproche plus, que ceux des autres Philippes. 2°. Une monoie, qui nous a été communiquée, a d'un côté, *Eudo Dei gratiâ Dux* ; & de l'autre, *Burgundie, Morée.* Eude IV. duc de Bourgogne, le devint de la Morée l'an 1320. 3°. Un autre gros Tournois a d'un côté pour légende : *Philippus Dux*, & de l'autre *Turonus. Ducis.* Cette monoie de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, doit avoir été batue après l'érection de la Touraine en Duché, faite par le roi Jean en 1360. & avant l'homage du Duché de Bourgogne, rendu en 1364. au roi Charle V. auquel Philippe remit le Duché de Touraine. 4°. Une pièce, à peu près du même tems, donne au premier côté : *Petrus Charpentier de Chesoi clericus* ; & au revers : *Mandatum novum do vobis.* Cette monoie a été probablement batue, pour être distribuée aux pauvres, à qui l'on avoit lavé les piés le Jeudi-saint. Persone n'ignore, que cette religieuse & ancienne cérémonie, qui retrace à nos yeux l'humilité incompréhensible d'un Dieu fait homme, pour être notre modèle, est apellée *Mandatum*, du premier mot de l'antienne, qu'on y chante.

Ve ESPECE.

La cinquième espèce montre des lettres, dont les bases & les sommets sont en grifes. Le Trésor choisi des médailles & des diplomes (b) d'Ecosse nous a fourni ce modèle : *Jacobus Dei gracia Rex Scotorum.* C'est la légende, qu'on voit au premier côté du grand sceau rond de Jaque II. qui gouverna le royaume d'Ecosse avec beaucoup de sagesse jusqu'en 1460. qu'il fut tué d'un éclat de canon, au siège de Roxoborough.

(b) Tab. 83.

VIe. ESPECE.

La sixième se distingue par des grifes, des angles saillans,

& des conjonctions de lettres. Parmi les sceaux en types du cabinet de l'abbaïe de S. Germain des Prés, nous en avons trouvé un, qui nous a donné ce modèle : *Sigillum Galaoti de Malatestis*. Ce grand sceau rond montre une tête de profil très-saillante & assez bien faite, devant une étoile à huit rayons. Le champ est semé d'autres étoiles semblables, mais plus petites & par rombes en treillis. On voit encore au tour un cercle d'étoiles. Ce beau type est du XIV. au XV[e]. siècle.

VII[e]. ESPECE.

Les lettres de la septième espèce sont conjointes & un peu serrées. Les Antiquités italiennes du moyen age nous ont donné (*a*) ce modèle : *Alberti marchionis Estensis, Vicarii civitatis Ferrarie, pro sanctâ romana Ecclesiâ, ac Mutine Domini generalis*. Le sceau d'Albert, marquis d'Est, représente une aigle éployée. L'inscription que nous donnons ici, difère un peu pour les caractères de celle, que nous avons raportée vers la fin de la planche (*b*) précédente. Mais cet illustre marquis ayant vécu jusqu'en 1393. eut le tems de faire retoucher & renouveller son sceau ; si toutefois la diférence des caractères ne vient pas des dessinateurs ou des graveurs.

VIII. ESPECE.

Des angles saillans & rentrans caractérisent les lettres de la huitième espèce, dont voici les quatre modèles, figurés sur notre plance. 1°. *Johannes Dei graciâ Rex Scottorum*. C'est l'inscription (*c*) du grand sceau de Jean Baillol ou Bailleul placé, sur le trône d'Ecosse en 1292. par Edouard I. détrôné par le même roi d'Angleterre l'an 1296. & contraint de se refugier en Normandie, sa patrie, où sa famille subsiste encore avec distinction. Ce sceau étoit aposé à un diplome de l'an 1298, donné au nom du roi Jean Bailleul, par Guillaume Wallace, à qui la garde & le gouvernement d'Ecosse avoient été donnés. 2°. *David Dei graciâ Rex Scotorum.—Dominus protector meus. Villa Edinburgh*. La première partie de cette légende est empreinte du côté de la tête, & la seconde au revers d'une (*d*) monoie d'argent de David II. qui succèda l'an 1319. à Robert de Brus, le restaurateur de la monarchie d'Ecosse. 3°. *Gregorius Papa XI*. C'est la légende d'une (*e*) bulle de plomb de Gregoire XI. qui ocupa le saint Siège depuis 1370. jusqu'en 1378. 4°. Une monoie de la ville de Camerino en Ombrie a pour légende

(*a*) Tom. 3. col. 126.

(*b*) V[e]. genre, espece XIII. n. 2.

(*c*) Select. numism. & diplom. Scot. thesaur. tab. 43.

(*d*) Ibid. tab. 158. col. 2. n. 3.

(*e*) Antiquit. ital. t. 3. col. 133.

(a) du côté de la croix *Sanctus Venantius*, & au revers *De Camerino*.

IXe. ESPECE.

Les lettres de la dernière espèce du gothique massif sont à jambages doubles & triples. Un grand sceau en ogive, publié par (b) Thomas Madox, nous a fourni un modèle de cette écriture singuliere. Voici l'inscription : *Sigillum ecclesie sancte Marie de Mertonâ*. Ce sceau est du règne de Henri VIII. qui monta sur le trône d'Angleterre l'an 1509. & qui par une suite de l'ignorance, qui regnoit encore après les commencemens du XVIe. siècle, fut déclaré, au grand étonement du monde chrétien, *chef suprème de l'Eglise anglicane*, par le Parlement de la nation.

(a) Argelati de monetis Italia tab. 45. n. 5.

(b) Formulare anglic. tab. 1. n. 8.

Ecriture gothique capitale irrégulière ou plus barbare.

VIIe. GENRE.

II. Le gothique moderne majuscule devint de plus en plus irrégulier, barbare & rustique. Ces qualités constituent le septième genre de notre premiere subdivision. Nous l'avons distingué en sept espèces, plus hétéroclites & plus singulieres les unes que les autres.

Ie. ESPECE.

La première est d'une écriture tranchée, & à queues courbes relevées. Le modèle, que nous en donnons dans notre planche, n'est qu'une partie d'une inscription publiée par (c) M. Manni. Elle commence ainsi : *Anno Domini* MCCCXXVI. *die Marti Terra de Signia destrutta fuit per Castruccium & Gibellinos de Signe*. Notre savant Italien a raison de donner cette inscription lapidaire, comme un exemple de la grossiéreté du cizeau & de l'ignorance des artistes du XVe. siècle.

(c) Osservaz. sopra i sigil. antichi. t. 1. p. 120.

IIe. ESPECE.

Le gothique capital de la seconde espèce est danois. Ses lettres sont courbes, brisées & anguleuses. L'inscription, que nous ofrons pour exemple dans notre planche, est tirée de l'ouvrage (d) d'Olaus Wormius, imprimé en 1643. sous le titre de *Danicorum monumentorum libri sex*. Ce savant la rend ainsi en danois & en latin : Effter Guds Byrd CIↃ CIↃLV. ta lat Gangulff. Indgrawa Wigatarone oc hans son Oluff. *A nato Christo* MCDLV. *has litteras & characteres sculpi curavit Wulfangus & filius ejus Olaus*. Les caractères de cette inscription lapidaire forment (1) une croix. Notre auteur

(d) Pag. 241.

(1) *Saxo (e) molliori, quale Gothlandicum esse solet, fabricata est crux quinque circiter ulnarum altitudine, duas lata, quam ambit circulus inscriptionis continens partem, cum reliquum teneat crucis transversale, circulo inclusum, brachium*

(e) Ibid. p. 244.

trouve dans les chifres 1455. qui est la huitième année du règne de Christiern I. roi de Danemark. Il a cru qu'ils étoient gothiques; mais ils sont romains & désignent l'an 1555.

IIIe. ESPECE.

La troisième espèce est françoise, anguleuse, & pointue: ses bases & ses sommets sont conjoints. Un type ou sceau rond en forme de cachet, emprunté du cabinet de l'abbaïe de S. Germain des Prés, nous a donné ce modèle: *Séel G. de Tresles*. Au milieu de ce cachet du XIV. au XVe. siècle, on voit une Vierge de-bout, de front, couronnée, tenant l'enfant JESUS, acompagnée de deux rainceaux, chargés de fleurs, en forme de seps de vigne.

IVe. ESPECE.

Les lettres de la quatrième espèce sont allemandes: elles tendent à devenir carées ou triangulaires, & plusieurs de leurs rondeurs se changent en pointes. Nous en avons trouvé un exemple dans l'inscription suivante: *Sigillum Comendatoris domûs ordinis Teutonici in Prussiâ & Livoniâ*. Le sceau, qui porte cette légende a été publié par (a) Heineccius, qui n'a point déchifré le dernier mot. Le grand maitre de l'ordre Teutonique s'en servoit vers la fin du XIVe. siècle, & au commencement du suivant. Il représente la sainte Vierge avec l'enfant JESUS fuyant en Egypte, & S. Joseph à pié, tenant la bride de l'âne, qui leur sert de monture.

(a) De Sigil. tab. 15. n. 12.

V^{e}. ESPECE.

La cinquième espèce est portugaise, conjointe, liée, & massive. Voici son modèle: *Aqui. jaz. Odemiro dor. cudo de Descurlibeyro. do. Arcebispo. Dom Johane. Epasqoc. x. dias de Octubo, da erâ MCC....* Cette épitaphe de l'an 1162. de J. C, est gravée sur une pierre, qu'on voit dans l'église de S. Martin de Soalhaens, au diocèse de Porto en Lusitanie. Don Nassarre l'a (b) donnée en entier; mais sans la lire, & sans en faire conoitre le contenu. Les trois mots, qui suivent *Odo* ou *Odemiro*, ont paru (1) inintelligibles à d'habiles Portugais, que nous avons consultés, pour en avoir l'explication.

(b) Polygraph. espan. prolog. fol. xxiv. verso.

perpendiculare diversis aliis insignitum est modo, extremitates quatuor Evangelistarum obtinent nomina, ita ut sub Luca, qui basi assignatus, labyrinthi perplexi etiam conspiciatur icon. Les notes, dont parle Wormius sont des croix. Les noms *Matthe*, *Marc* sont au haut du côté gauche: *Lucas* & *Johan*s au côté droit.

(1) En atendant de nouvelles lumières, nous sera-t-il permis de hasarder l'explication de ce fragment d'épitaphe? En devinant nous y trouvons ce sens: Ci git Odemir, endormi dans le repos & les ténèbres (le tombeau), où l'a mis l'archevêque Don Jean Epascoc le dixième jour d'Octobre de l'ère M C C. ... l'an

VIe. ESPECE.

La sixième espèce est encore portugaise, & ses lettres sont massives & si confuses, que notre savant (a) Polygraphe espagnol, ni Don Cristoval n'ont pu déchifrer l'inscription sépulcrale, qui nous sert ici de modèle. Le premier avertit, qu'il ne la publie, que pour exciter les savans à l'expliquer. Nous la lisons ainsi tant bien que mal : *Odo Ovoaz ecce obit, Gamo Tapperque decessit mal. decembris, quum ærâ* M CCC. Cette épitaphe de l'an de J.C. 1262. est gravée sur une (1) tombe, que Don Nassarre a cru *très-ancienne*.

(a) Ibid. fol. vir-fo XIX. n. 18.

VIIe. ESPECE.

La septième espèce est provençale, anguleuse, brisée, disjointe, à angles saillans & rentrans, & mêlée de quelques lettres minuscules. Le modèle, que nous donnons de ce gothique singulier, nous a été communiqué par M. l'abbé Lebeuf. C'est une inscription repétée quatre fois, dans le cercle intérieur d'un vieux grand bassin de léton, apartenant à la Confrérie de saint Pierre de Riez en Provence. Nous la lisons ainsi : FA NE CAVAN A PACE. Des persones habiles & du païs n'ont pu nous dire ce que ces mots signifient. Probablement les quêteurs de la Confrérie les prononçoient, en présentant le bassin, pour recevoir les (2) aumônes des assistans.

Ecriture gothique, mêlée de lettres majuscules & minuscules.

VIIIe. GENRE.

III. Le gothique capital se trouve souvent mêlé de minuscule, dans les inscriptions lapidaires & métalliques. Ce mêlange forme le huitième & dernier genre de notre première subdivision. Sous ce genre sont renfermées cinq espèces, dont il s'agit d'assigner les diférences.

I^e. ESPECE.

La première est composée de lettres majuscules & minuscules à grifes & presque également nombreuses. Elle a dans notre planche pour modèle cette inscription : *Sigillum Jo-*

particule *de*, dans le dictionaire Portugais, signifie *a* ou *ab*. Le mot *De descurlibeyro* pouroit être aussi le nom de quelque Office de la maison de l'archevêque. Le *de* en ce cas marqueroit le genitif.

(1) Elle est placée dans la grande chapelle du monastère royal de saint Martin d'Acava. Elle représente une femme, dont l'habit semble être celui d'une religieuse, portant une grande croix sur sa poitrine, & un chapelet de cinq dixaines aché à son cou. Au-dessous d'un petit manteau, qui descend à mi-corps, on voit un rang de globules, ou rosaire qui tombe jusqu'au bas de la robe.

(2) Ces aumônes pouvoient être destinées à faire dire des Messes & des prières, pour le repos des ames des Trépassés, ou à faire inhumer les pauvres. Le mot *Cavan* vient sans doute de *Cavar*, qui signifie chez les Espagnols & les Italiens, creuser, fossoyer. *Fa ne cavan a pace*, voudra peutêtre dire : Faites que les morts ne soient pas enterrés, privés de la paix. C'est tout ce que nous pouvons dire d'une inscription, dont le langage nous est inconnu.

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. XI. ARTICLE. III.

hannis Vicecomitis de Rohan. Le sceau, d'où nous l'avons tirée, est de (*a*) l'an 1380.

IIe. ESPECE. La seconde espèce est la même; si ce n'est que ses lettres sont sans grifes. Voici son modèle: *Sigillum Petri Cabournes.* Le sceau de Pierre de Cabournais est daté de l'an 1395. dans l'Histoire (*b*) de Brétagne.

IIIe. ESPECE. Dans la troisième espèce, la minuscule, tant demi-romaine anguleuse que demi-gothique, est dominante. L'exemple, que nous en donnons, est cette légende: *Séel Jean de la Bouexiere.* Ce sceau (*c*) est de l'année 1402.

IVe. ESPECE. La quatrième espèce ne difére de la précédente, qu'en ce qu'elle est mêlée de pur petit romain & de gothique à pointes. Notre planche en ofre un modèle, tiré d'un sceau alleman, qui porte cette inscription: *Sigillum Erhardi Prepositi ecclesie in Undersdorff.* Ce sceau en ogive de l'an 1424. a été donné par D. Hueber, dans son Autriche (*d*) illustrée.

Ve. ESPECE. Le caractère minuscule à pointes & angles, domine dans la cinquième espèce. Son modèle, gravé sur notre planche, est cette inscription d'un sceau impérial du XIVe. siècle: *Karolus quartus divina favente clemenciâ Romanorum imperator semper Augustus & Boemie Rex.* Ce sceau de Charle IV. a été publié par (*e*) Heineccius. Tous les anciens monumens où les empereurs & les rois s'apellent premier, second, troisiéme, quatrième &c. sont mis au nombre des impostures par (*f*) le P. Hardouin. Si cette imagination faisoit fortune; quel abatis dans toutes les archives d'Europe!

(*a*) Lob. hist. de Bret. t. 2. sceau 162.
(*b*) Ibid. sceau. 162.
(*c*) Ibid. sceau. 181.
(*d*) Tab. 12. n. 8.
(*e*) Tab. 9. n. 5.
(*f*) Ms. de la bibliothèque du roi 6226. A. p. 39. 42.

§. III.

Gothique minuscule, & autres écritures contemporaines, lapidaires & métalliques: IIe. Subdivision. Explication de la seconde partie de la planche XXXIII.

Ecriture en pur petit romain.

IIe. SUBDIVISION.

I. GENRE.

I. Le caractère minuscule gothique n'a pas tellement dominé dans les inscriptions, qu'il en ait totalement exclu le petit romain. Notre seconde subdivision est employée à faire conoitre ces deux écritures contemporaines, dont nous distinguons cinq genres. Le premier renferme le pur petit romain, qui fut en usage entre la fin du XIIIe. siècle & le milieu du XVe. Passons à ses espèces.

Ie. ESPECE. La premiere n'a rien que d'ordinaire. Elle est représentée dans

dans notre planche, par trois inscriptions. 1°. *Peter Chastner.* C'est la légende d'un sceau (*a*) de l'an 1312. conservé dans les archives de Vienne en Autriche. 2°. *Sigillum Bernhardi Hancler.* Dom Hueber lit *Hander.* Le (*b*) sceau, qui porte ce nom est de la même année & des mêmes archives. 3°. *Sigillum officii Camerariatûs collegii Reverendissimorum Dominorum sancte Romane ecclesie Cardinalium.* Le même auteur a lu *Cameratus.* Le (*c*) sceau, au tour duquel on lit cette inscription, est de l'an 1419. Il est en give, & l'on voit au haut l'image de J. C. à mi-corps, benissant de la main droite, & tenant un globe surmonté d'une espèce de trident dans sa gauche. Au-dessous sont assis sur un trône S. Pierre, portant une double clé, & S. Paul tenant un glaive élevé. Sous leurs piés, paroit un écusson chargé de deux clés en sautoir.

(*a*) *Austr. illustr. tab.* 8. *n.* 19.

(*b*) *Ibid. tab.* 9. *n.* 1.

(*c*) *Ibid. tab.* 21. *n.* 17.

IIe. ESPECE.

La seconde espèce de petit romain est fort maigre. Notre planche n'en fournit que deux exemples. 1°. *Albertus Dei gratiâ dux Austrie, Stirie, Karinthie & Carniole, dominus Marchie, Sclavonie ac Portusnaonis, Comes in Habspurg, Tyrol, &c.* Le grand (*d*) sceau rond d'Albert V. Archiduc d'Autriche, qui donne cette inscription, servoit en 1420. à sceller les diplomes de ce Prince, qui dans la seule année 1438. réunit sur sa tête les couronnes de Hongrie, de Bohème & d'Allemagne. 2°. *Séel Jehanne Contesse de Foix.* Le sceau (*e*) de Jeanne d'Albret, comtesse de Foix, est de l'an 1432.

(*d*) *Ibid. tab.* 22. *n.* 1.

(*e*) *Hist. de Langued. t.* 5. *pl.* 3. *n.* 31.

Ecriture en petit romain, mêlée de majuscules & de cursives.

II. GENRE.

II. Le caractère minuscule ou petit romain, sans alliage de gothique, se montre dans les inscriptions; mais souvent il y est mêlé de lettres majuscules & cursives. Ce mélange constitue le second genre de la présente subdivision. Nous l'avons partagé en quatre espèces, dont les modèles sont allemans, françois & lorains.

Ie. ESPECE.

La première est mêlée de quelques majuscules seulement. Le sceau (*f*) rond de Leonard évêque de Passau en 1438. nous présente un exemple de ce mélange. Voici l'inscription, transportée sur notre planche : *Sigillum Leonardi episcopi ecclesiæ Patavienssis.* La dipthongue conjointe *æ*, négligée pendant long tems, se montre dans cette légende.

(*f*) *Austria illustr. tab.* 24. *n.* 15.

IIe. ESPECE.

La seconde espèce est mêlée de cursives. Nous en donnons un modèle, tiré de l'histoire de (*g*) Languedoc. C'est l'inscription suivante : *Séel Hugues seigneur Daipaiou.* Ce

(*g*) *Tom.* 5. *pl.* 5. *n.* 59.

dernier mot est écrit ainsi sur le sceau de Hugue, sire d'Arpajon, vicomte de Lautrec, en 1429. Mais le premier *i* est une *r* destituée de son petit trait, & l'*u* final se prend ici pour une *n*. Nous avons remarqué ailleurs, que ces deux lettres minuscules se confondent tellement pendant deux siècles, qu'il n'y a que la force du sens, qui puisse les faire distinguer.

IIIe. ESPECE.

La troisième espèce admet un mélange de lettres majuscules & cursives. Notre planche lui fournit deux modèles. 1°. *Sigillum Karoli Ducis Lotharingiæ & Marchionis*. C'est l'inscription (a) du sceau de Charle II. duc de Lorraine, depuis l'an 1390. jusqu'en 1431. On y voit l'æ, qui est d'autant plus remarquable, que des savans, fort célèbres à Paris, ont tenu pour suspects des actes transcrits dans ces bas siècles; uniquement parcequ'ils y avoient rencontré cette diphtongue. 2°. *Sigillum Johannis Dei gratiâ comitis Fuxi*. Le (b) sceau, qui porte cette légende, est de Jean de Grailli, comte de Foix, & gouverneur de Languedoc en 1425.

IVe. ESPECE.

La quatrième espèce est mêlée de cursives romaines, de majuscules & de minuscules. Notre planche n'en présente point d'autre modèles que ces mots : *Fridrich Herr zu Hohenberg*. Cette inscription allemande est gravée sur un sceau (c) rond de l'an 1453. Le mot *herr*, qui signifie *seigneur*, n'y paroit pas; nous l'avons ajouté par forme d'explication, d'après Dom Hueber.

Ecriture minuscule, mélangée de gothique. IIIe. GENRE.

III. On remarque sur les sceaux des écritures minuscules, qui tiennent partie du caractère romain, partie du gothique. Nous en avons formé le troisième genre de notre seconde subdivision, composé de trois espèces.

Ire. ESPECE.

La première est plus romaine que gothique; comme il paroit par les deux modèles, gravés sur notre planche. 1°. *Sigillum Marchardi de Tirenstain*. Le sceau, qui ofre cette légende, est de l'année 1349. Raymond Duellius, qui l'a publié, dans ses Extraits (d) généalogiques & historiques, a lu *S. Marquardi de Tirnstain*; aparamment pour suivre l'orthographe moderne d'Allemagne. 2°. *Sigillum Pauli Hauschamer*. Le même (e) auteur assigne l'an 1390. au sceau qui porte cette inscription.

II. ESPECE.

La seconde espèce est un mélange de pur petit romain

(a) Calmet hist. de Lorr. t. 2. sceau 22.

(b) Hist. de Lang. t. 5. pl. 3. n. 30.

(c) Austr. illustr. tab. 27. n. 13.

(d) T. 19. n. 250.

(e) Tab. 21. n. 273. p. 195.

italique, avec le gothique à pointes. Pour en donner un exemple, nous avons fait graver sur notre planche cette inscription : *Séel Jehan de Foix Viconte de Narbonne*. Ce (a) sceau servoit à donner l'authenticité aux actes en 1467.

(a) *Hist. de Lang. pl. 4. n. 11.*

IIIe. ESPECE.

La troisième espèce est mêlée de petit romain & de gothique. Notre planche ofre deux exemples de ce mélange. 1°. *Rauol de Flandres*. *Rauol* est écrit pour *Raoul*. Le cachet rond, qui donne cette légende, représente un écureuil sur une bare, & n'est que du xve. siècle tout au plus. Il apartient au cabinet de la bibliothèque de S. Germain des Prés. 2°. *Sigillum Jarig Hasib*. 1477. Cette époque est marquée par des chifres communs, qui ne ressemblent presque point à ceux, que nous apellons arabes. Dom Hueber, qui a publié (b) ce sceau, ne dit point sur quoi fondé, il leur donne la valeur de 1484.

(b) *Austr. illustr. tab. 32. n. 1.*

Ecriture minuscule à demi-gothique.

IV. GENRE.

IV. Le caractère demi-gothique étoit fort en usage, surtout au xive. siècle. Il caractérise le quatrième genre de l'écriture minuscule de la seconde subdivision. Trois espèces sont subordonnées à ce genre, dans notre planche.

I. ESPECE.

La première est angloise, françoise, & plus ou moins anguleuse. Voici ses modèles. 1°. *Secretum Edwardi primogeniti regis Anglie & Francie, Principis Wallie, Ducis Cornuvallie, & Comitis Cestriensis*. Cette inscription (c) est gravée au tour du sceau secret ou contrescel d'Edouard, créé Prince de Galles l'an 1343. Ce contrescel a pu être en usage depuis ce tems-là jusqu'en 1355. Edouard ayant alors ajouté à ses titres celui de Duc de Guienne, qui ne paroit point dans l'inscription. 2°. *Séel Alein de Quebriac*. Ce Seigneur bréton (d) vivoit en 1370. 3°. *Séel d'Alain, Sire du (e) Perrier & du Plesseiz baliclon & de Questambert*. Alain du Perrier étoit maréchal de Brétagne l'an 1387.

(c) *Madox form. anglic. tab. 1.*

(d) *Lob. hist. de Bret. t. 2. sceau 140.*

(e) *Ibid. sceau 181.*

IIe. ESPECE.

La seconde espèce du caractère minuscule demi-gothique est anguleuse à pointes. Nous en donnons pour exemple cette inscription : *Sigillum Sifridi Dei gratiâ abbatis Mellicensis*. Sigefroi gouvernoit en 1381. la (f) célèbre abbaïe de Melk, dans la basse Autriche.

(f) *Austr. illustr. tab. 19. n. 12.*

IIIe. ESPECE.

La troisième espèce est à pointes & un peu serrée. Le sceau de Louis, Duc de Bavière, nous en fournit un modèle dans cette légende : *Sigillum Ludvici comitis palatini Reni interioris & superioris, Bavarie Ducis*. L'acte (g) scellé du sceau de ce Prince est de l'année 1351.

(g) *Ibid. tab. 17. n. 3.*

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. XI. ARTICLE. III. Ecriture minuscule purement gothique. V. GENRE.

V. Depuis les dernières années du XIVe. siècle jusqu'au XVI. le pur gothique minuscule eut grande vogue dans les inscriptions lapidaires & métalliques. On s'en servit surtout en France, en Ecosse, en Anglèterre, en Allemagne & dans les Etats voisins. Ce caractère forme le cinquième genre de la seconde subdivision des écritures gothiques. Ce dernier genre comprend dix espèces, qui enchérissent les unes sur les autres en laideur & en bisareries.

I. ESPECE.

La première est françoise & écossoise, & se distingue par ses angles. En voici trois modèles, qui figurent dans notre planche. 1°. *Séel du Bailliage de Rueil en Brie.* Le sceau rond, qui porte cette épigraphe, est du XIV. au XVe. siècle. On le conserve dans le cabinet de la bibliothèque de S. Germain des Prés. Il représente deux personages, qui semblent être les Apôtres S. Pierre & S. Paul, aux deux côtés d'une croix maçonée & sous une voûte d'Eglise. Des rainceaux paroissent de chaque côté. 2°. *Séel Jéhan Duc de Brétaigne, comte de Richemont & de Montfort.* Le (a) grand sceau, qui donne cette légende, est de Jean V. qui régna sur les Brétons depuis le commencement du XVe. siècle, jusqu'en 1442. 3°. *Sigillum Roberti Ducis Albanie, Gubernatoris Scotie.* C'est l'inscription du sceau du Duc d'Albanie, qui gouverna le royaume d'Ecosse pendant l'interrègne, causé par la mort de Robert III. & la prison de Jaque I. Ce sceau (b) est tiré d'une charte de l'an 1413.

II. ESPECE.

La seconde espèce françoise est anguleuse & serrée. Les deux exemples, que nous en donnons dans notre planche, sont 1°. *Sigillum : Telorum candor splenduit, novum sidus emicuit.* Le sceau en pleine ogive, sur lequel cette inscription est gravée, n'est que du XVe. siècle, & apartient à la bibliothèque de S. Germain des Prés. Ce type représente S. François dans une église, & recevant les stigmates d'un Séraphin. Il y a au-dessous un écusson, représentant trois tours sur une porte. 2°. *Sigillum Katherine de Comiers abbatisse Bellimontis.* Le sceau de plomb en relief, qui donne cette légende, est un moule ou type conservé, avec les antiques du cabinet de la même bibliothèque. L'abesse de Beaumont-les-Tours, à laquelle il apartenoit, mourut en 1490. selon les Frères de sainte Marthe. Il représente une Vierge, tenant

(a) Lob. hist. de Bret. t. 2. sceau 187.

(b) Select. numism. & diplom. Scot. thes. tab. 62.

seulement l'enfant Jesus sur son bras gauche. Elle paroit debout à l'entrée du portail d'une église gothique.

IIIe. ESPEECE. La troisième espèce est allemande, anguleuse & un peu serrée. Raymond Duellius a publié trois sceaux, dont les légendes nous ont servi de modèles. 1°. *Sigillum Gregorii archiepiscopi Salzburgensis.* Le sceau portant cette inscription, est (*a*) de l'an 1399. 2°. *Sigillum Johannis Pincerne de Ried.* En 1400. on (*b*) faisoit usage du sceau, qui donne cette légende. 3°. *Sigillum Georgii Dei graciâ episcopi ecclesie Pataviensis.* Dans cette inscription (*c*) du grand sceau dont l'évêque de Passau se servoit en 1413. l'*n* & l'*u* sont entierement semblables.

(*a*) Duelli Excerpta généalog. p. 197. n. 306.
(*b*) Ibid. n. 315.
(*c*) Ibid. p. 205. tab. 26. n. 344.

IVe. ESPECE. La quatrième espèce est françoise, serrée, maigre & anguleuse. On n'en trouve dans notre planche qu'un modèle fort court. C'est le mot *Mellun*, gravé sur un sceau, ou cachet rond, du XVe. siècle, & du cabinet de S. Germain des Prés. L'inscription est en forme d'écriteau sur une croix haute, fleurdelisée & surmontée d'une crosse.

V. ESPECE. La cinquième espèce est angloise, anguleuse & en grises. Le modèle que nous en donnons est fort court. Il consiste en ces deux mots; *Johan: gratiâ*, qui font (*d*) partie de l'inscription, qu'on lisoit sur le sceau de Jean évêque de Durham. Ce prélat vivoit sous le règne de Richard II. roi d'Angleterre; c'est-à-dire vers la fin du XIVe. siècle.

(*d*) Madox Formul. anglic. tab. 1.

VI. ESPECE. La sixième espèce est allemande & diversement ondée. Les trois modèles, qui lui apartiennent dans notre planche, sont empruntés de Duellius. 1°. *Sigillum Hertnendi von-Hertzogpirbau.* Le sceau rond, chargé de cette inscription, apartient (*e*) à l'an 1387. Duellius a lu *Hertneidi de Herzogpirpaum.* 2°. *Sigillum Johanis Waasx.* Duellius lit (*f*) *Waser*, & donne l'année 1400. pour époque au sceau, qui porte cette légende. *Sigillum Johaninis Volsnhayser* ou *Volhuyser.* Notre docte alleman (*g*) a lu *Jannis Holtehayser*, & a daté de l'an 1454. le sceau, sur lequel est gravée cette inscription, très-dificile à déchifrer.

(*e*) Duel. Excerpt. généalog. & hist. p. 194. tab. 20. n. 264.
(*f*) Ibid. p. 198. tab. 24. n. 314.
(*g*) Ibid. p. 207. n. 420.

VII. ESPECE. La septième espèce de pur gothique est encore allemande. Outre cette qualité, elle est un peu serrée & montre des pointes. Dom Hueber nous a fourni les deux inscriptions, qui nous ont servi de modèles. 1°. *Rodulfus quartus Dei*

II. PARTIE. SECT. III. CHAP. XI. ARTICLE. III.

graciâ archedux Austrie, Stirie & Karinthie, dominus Carniole, Marchie ac Portusnaonis, comes in Habspurg, Terrtis & Kiburg, Marchio Borga ac Lantgravius (Alsatie.) Le (a) sceau rond, d'où nous avons tiré cette légende, est d'une grandeur plus qu'ordinaire. Il s'est conservé depuis l'an 1362. dans les archives de l'abbaïe de Melck en Autriche. 2°. *Princeps gloriosissime Michael archangele, memor nostra (legationis.)* Le dernier mot est sous-entendu. Cette inscription est (b) gravée sur un grand sceau en ogive, représentant S. Michel debout, en aube, & l'étole croisée sur la poitrine. On voit à ses piés un Cardinal en prières. Ce sceau étoit à l'usage de Julien cardinal du titre de S. Ange, & Légat apostolique en Allemagne l'an 1433.

(a) Austr. illustr. tab. 18. n. 8.

(b) Ibid. tab. 23. n. 12.

VIII. ESPECE. La huitième espèce est partie anguleuse & partie triangulaire. Nous en avons trouvé un modèle, sur un sceau rond en forme de grand cachet, apartenant à la bibliothèque de S. Germain des Prés. Ce tipe du XVe. siècle a pour légende : *Séel de la Vicomté saint Phillebert sus Rille*, dans l'Election de Ponteaudemer. Le champ est sémé d'étoiles. On voit une mitre à gauche, une main tenant une crosse à droite, & au-dessus une coquille.

IX. ESPECE. La neuvième espèce se distingue de toutes les autres par des pointes triangulaires, qui lui servent de bases. Dans beaucoup d'églises de la campagne, on se sert encore de livres écrits en ce vilain caractère. Nous en donnons quatre modèles, tirés sur autant d'originaux du cabinet de S. Germain des Prés. 1°. *Adorabunt (c) eum omnes reges, omnes gentes servient ei : quoniam (d) ipse est Rex regum & Dominus dominantium.* Ces deux versets de l'Ecriture sont gravés sur un diptyque d'ivoire, que nous ne croyons pas plus ancien que le XVe. siècle. 2°. *Séel de Henri Milles* ou *Vitller.* C'est l'inscription d'un cachet rond du même tems. Dans le champ on aperçoit une H couronnée de fleurs de lys. 3°. *Séel Cure de Pavart.* Le cachet ou petit seau portant cette légende est du même siècle. Il représente un Prêtre en habits sacerdotaux & tenant le saint Ciboire. 4°. *Sigillum Prioratûs sancti Martini de Calleciâ.* Le sceau en ogive, sur lequel on lit cette inscription, est pareillement du XVe. siècle. On y voit saint Martin monté sur un cheval, & coupant son manteau, pour en revêtir un pauvre.

(c) Psalm. 71. v. 11.

(d) Apocalyps. 19. v. 16.

X^e. ESPECE.

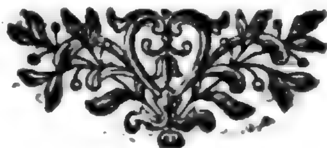
La dixième espèce du pur gothique est serrée & hérissée de pointes solides & latérales. Nous en donnons pour exemple cette légende d'un sceau du xve. siècle : *Sigillum Decani & Capituli Collegii Beate Marie de Lambalâ.* Ce sceau original du Chapitre de Lambale nous a été communiqué par le R. P. Bibliothécaire de l'abbaïe de S. Germain des Prés ; ainsi que la plupart des autres monumens, employés dans notre ouvrage. Les armes de Brétagne sont sémées dans le champ de ce sceau. On y voit une Vierge debout, couronnée, tenant l'Enfant JESUS, sous un portail d'église. A côté paroit un Chevalier à genoux, & tourné vers l'image de la mère de Dieu, & au-dessus un écusson aux armes de Brétagne.

FIN DU SECOND TOME.

APPROBATION

De M. l'Abbé SALLIER, de l'Académie Françoise, & des Inscriptions & Belles-Lettres, Professeur royal en Hébreu, Garde de la Bibliothèque du Roi, & Censeur Royal.

J'ai lu par ordre Monseigneur le Chancelier le Tome II. du nouveau Traité de Diplomatique, & je n'y ai rien trouvé qui put en empêcher l'impression. J'ai cru que le Public recevroit avec satisfaction, des recherches aussi étendues, & aussi utiles, que le sont celles de ce Traité. A Paris le 17. Mars 1755. SALLIER.



ADDITIONS ET CORRECTIONS.

TOME I.

PAGE 239. *ligne* 18. *avant ces mots*, les lettres, *ajoutez* : On pouroit d'après Loup de Ferrières *épist.* 122. distinguer les lettres régulières des ecléstiastiques ou pontificales ; parceque les premières étoient données par des abbés & les secondes par des évêques. Les unes & les autres tenoient lieu de démissoire, ou de certificat de vie & de mœurs.

Pag. 337. *lignes* 34. 35. *au lieu de ces mots*, la constitution du tyran Constantin, *lisez* : la constitution d'Honoré & de Théodose le jeune, faussement attribuée par quelques auteurs au tyran Constantin.

Pag. 380. *lig.* 17. Le premier mot explique la nature &c. *lisez* : Le premier mot explique-t-il la nature du *cirographe*, qui devoit être également partagé entre les parties contractantes ; ou bien anonce-t-il le sceau capitulaire distingué de ceux des chanoines dignitaires ou particuliers ?

Pag. 383. *lig.* 1. 2. *retranchez ces mots* : de la fin du XIIIe. siècle, ou du commencement du suivant, *& lisez* du milieu du XIIIe. siècle.

Pag. 437. *dans la note lig.* 3. d'Anecy, *lisez*, du Pui en Velai. *A la fin de la note ajoutez* : Il y a encore à la bibliothèque du roi bon nombre d'autres cartulaires, très-intéressans, dont nous n'avons point parlé : tels sont ceux de Champagne, le registre de Philippe Auguste &c.

Pag. 460. *not. col.* 2. *lig.* 27. une Abbaïe, *lisez*, un Prieuré.

Pag. 616. *& suiv.* Il ne faut regarder, dans les explications de notre planche, que comme des chifres, toutes les lettres étrangères aux noms propres, qui suivent les mots μετέιρ & Κορά. Ainsi nous prenons les deux premières lettres de notre inscription μη pour 48. l'ε de la seconde ligne pour 5. Ici M. l'abbé Barthelémi ajoute un A, qui peut être fort bon, mais que nous n'avons point trouvé sur la pièce de la bibliothèque du roi. Le K de la 4e. ligne sera pour 20. les Kδ de la 5e. pour 24. les ν de la 6e. pour 50. Il faut que M. B. ait eu communication d'une copie diférente de la nôtre : puisque celle-ci porte seulement N pour chifre, & au mot suivant KAMAMONA ; au lieu que la sienne ofre AMOMONA précédé du chifre E. Le μ de 7e. ligne signifira 40. le λ de la 9e. 30. ou peutêtre λα 31 : Kε de la 10e. 25. να de 11e. 51. λ de la 12e. 30. A la même ligne M. B. croit qu'il y a un K pour 20. où nous n'avons aperçu qu'un reste de lettre en forme d'accent grave. A la 13e. ligne Kα vaudra 21 : à la 14e. νϛ, 52 : à la 15e. α, 1 : à la 16e. γ, 3 : à la 17e. Kδ'. 24 : à la 20e. K, 20 : à la 21e. α, 1 : à la 22e. K, 20 : à la même ligne K, 20 : à la 23e. ϛ, 2 : à la 24e. η, 8. à la 25e. ϛ, 2. Le docte Académicien lit ici : MEBΔEΣI-KAΣTA, où nous n'avons vu que MEEΔEΣITA. La raison de ces diférentes manières de lire la même

même inscription, vient de ce que la copie, qu'on nous a communiquée à la bibliothèque du roi, n'est pas si exacte, que celles, dont s'est servi M. l'abbé Barthelémi. C'est un fait que nous tenons de lui-même. Enfin le Κα de la 26e. ligne voudra dire 21. Par conséquent il faut coriger toutes nos notes relatives à cette inscription conformément à ces chifres, & s'en tenir à l'explication de l'un de nos plus savans antiquaires. Un autre monument, également découvert dans les ruines d'Amyclée, & certainement antérieur dans l'ordre des faits historiques, mais postérieur pour les caractères, lui a servi de dénoument. Ce qui nous a le plus fait regreter de n'avoir pas vu cette nouvelle inscription : c'est qu'elle nous auroit fait éviter plusieurs mécomptes, que nous nous sommes déterminés à réformer sur sa première inspection.

Le public ne tardera pas à jouir des savantes *Remarques* de M. l'abbé Barthelémi sur notre inscription, contenant une suite de Prêtresses d'Apollon Amycléen. Ces remarques doivent paroitre dans les *Mémoires*, dont l'Académie des Inscriptions enrichit de plus en plus la République des Lettres.

Pag. 633. ajoutez à la fin de la note col. 2 : M. d'Orville a publié en 1736. une dissertation, où il fixe l'age des inscriptions Déliaques. Nous aprenons par la préface de la Défense de l'alphabet de M. Gori, qu'il rend ainsi notre inscription, Ο ΑΓΤΤΟΥ ΛΙΘΟΥ, ΕΙΜ' ΑΝΔΡΙΑΣ ΚΑΙ ΤΟ ΣΦΕΛΑΣ. *Ejusdem lapidis sum statua & basis.* Cette explication revient à la nôtre. Mais il n'étoit point nécessaire de changer ΑΓΤΩ ΛΙΤΩ en ΑΓΥΤΟΥ ΛΙΤΟΥ.

TOME II.

PAGE 52. *col. 1. ligne 13.* jamais, *lisez* presque jamais.

Pag. 68. après la 1. note ajoutez: Quoique le fameux Photius ait fabriqué une généalogie (a) de l'empereur Basile le macédonien sur du papier antique en *lettre alexandrines*, à peine pouvons-nous croire, que leur distinction d'aveo les grèques ordinaires remonte audessus du VIIe. siècle. Les très-anciens mss. alexandrins de France & d'Angleterre ne diférent point des autres du même tems par raport au caractère. Au reste nous avons averti ailleurs, que le grec de l'Egypte & de l'isle de Chipre prit dans la suite une forme aprochant du Coptique. C'est aparament cette écriture, que Photius se proposa pour modèle.

Pag. 73. note 2. à la fin de la ligne 7. ajoutez : que nous avons copiées, d'après les papiers de Dom le Pelletier.

Pag. 74. col. 1. après la lig. 19. ajoutez : M. Freron (b) prétend justifier comme fort authentique l'alphabet publié par (c) le P. Gregoire de Rostrenen capucin, & depuis (d) par D. Taillandier. Dans la préface du Dictionaire (e) Bas-Breton, celui-ci a bien voulu s'autoriser de notre sufrage, pour réléguer ses deux alphabets armoricains au rang des ouvrages *de l'imagination*. Cela signifie-t-il *qu'un homme sensé tel que l'étoit D. le Pelletier auroit donné la torture à son imagination, pour fabriquer*

(a) *Concil. Labbe. t. 8. col. 1251.*

(b) *Lettr. xi. du 28. Nov. 1753. p. 258. 259.*

(c) *Dictionaire Franc. celtique. p. 30.*

(d) *Dictionaire de la langue bretone. p. xii. mal. vij.*

(e) *Ibid. p. ix. mal. iij.*

deux alphabets ? Loin d'avoir adopté un jugement si faux, D. Taillandier ni nous n'avons jamais formé le plus léger soupçon sur la bonne foi de D. le Pelletier. Cet auteur n'énonce point d'où il a tiré ses alphabets : & quand il les les auroit pris lui-même sur des monumens, resteroit encore à discuter, quelle est leur authenticité & leur antiquité. Car il ne sufit pas d'indiquer un calice, une croix, des pierres d'un vieux chateau, comme font le P. de Rostrenen & M. Freron, pour constater un ou deux alphabets propres des Brétons. Un vrai alphabet celtique doit être apuyé sur des monumens de la même langue anciens au moins d'environ un millier d'années. S'ils sont en latin & par exemple postérieurs à Charlemagne, qui nous garantira, qu'ils sont réellement en caractères particuliers aux Brétons ? S'il sufit de rencontrer dans une province quelques monumens en lettres extraordinaires, sans aucune date, qui en fixe l'age ; nous érigerons en autant d'alphabets nationaux de la plus haute antiquité de misérables caractères d'un gothique singulier ; n'eût-il que trois à quatre cents ans. Sont-ce donc là des alphabets en usage chez les Brétons du tems de César, ou lorsqu'ils s'établirent dans les Gaules ? Mais ignore-t-on, & César ne l'a-t-il pas dit dans les termes les plus précis, que les Druides n'écrivoient rien, si ce n'est en caractères grecs ? Les monumens d'ailleurs en Bréton, que D. le Pelletier, malgré toutes ses recherches, a pu découvrir, ne sont-ils pas de son propre aveu des plus bas siècles ? Combien de monumens en France, en Espagne, en Portugal &c. dont les caractères apartiennent à la cryptographie, ou ne peuvent passer que pour des jeux d'imagination ? En faudra-t-il former des alphabets nationaux ? Qu'on nous prouve donc, que les trois inscriptions citées ne sont pas des ouvrages de graveurs ignorans, ou qui ont voulu donner des énigmes à deviner. Qu'on nous pouve encore, qu'il n'est pas possible de les raporter à quelque mauvais gothique. Les antiquaires ne nous demanderont pas sans doute à leur tour des preuves des faits, que nous avançons. Si quelqu'un le faisoit, nous n'aurions qu'à le renvoyer à la Polygraphie espagnole & aux deux dernières planches de ce volume. S'il exigeoit de plus une aplication plus détaillée de nos remarques aux lettres des deux alphabets prétendus Brétons ; nous dirions, qu'on peut aisément y reconoitre l'A, l'F, le G, l'H, l'I & l'Y gothiques. On y voit plusieurs lettres grèques tant soit peu défigurées, comme le Δ, le Κ, le Ρ, le Σ, le θ & beaucoup de latines carées ou contournées, comme les B C E L M N O R U &c. Il y a plus : nous pourions même assurer, qu'il n'est presque aucune lettre de ces deux alphabets, dont on ne pût découvrir la semblable, ou du moins la très-aprochante dans l'un ou l'autre de nos alphabets, soit des marbres & des bronzes, soit des majuscules puisées dans les mss. latins.

Pag. 81. not. col. 2. avant la dernière figure, éfacez un zero.

Pag. 91. note 4. ajoutez : On peut concilier les deux opinions, en disant que les Loix des douze tables furent gravées sur l'ivoire, avant le sac de Rome par les Gaulois, & qu'ensuite elles le furent sur l'airain.

Pag. 91. lig. 15. après consuls, *ajoutez :* Le Pape Léon III. alarmé des suites, que pouvoit avoir l'addition FILIOQUE, faite dans les Eglises de France & d'Espagne au symbole vulgairement dit de Nicée, le fit graver en grec & en latin sur deux tables d'argent, exposées à la vue du public, dans la basilique de S. Pierre. Léon IV. fit aussi graver en 853. sur les portes d'argent de l'église du Vatican, les actes de déposition & d'excommunication, dressés dans le concile de Rome contre Anastase cardinal du titre de S. Marcel. *Concil. Lab. t. 8. p. 129. & seqq.*

Pag. 106. lig. 9. après grises, *ajoutez :* Je ne sai si nous devons faire une mention particulière des Heures, que D. Martène trouva dans la bibliothèque de Fontevrauld écrites sur du talc en lettres d'argent, & qu'on croit avoir été à l'usage d'un Duc de Brétagne. *Voyage littér. part. 2. pag. 1.*

Pag. 151. col. 2. lig. 18. après siècle, *ajoutez :* quoiqu'il s'en trouve déja dès le précédent. *Ligne 27. ajoutez :* Ce qui n'empêche pas que l'a ne fût admis dans les diplomes d'Espagne dès le xe.

Pag. 162. note 1. ligne 1. lisez : On trouve quelquefois cette espèce d'a dans la cursive Wisigothique; mais il ne paroit jamais dans la saxone. *Pag. 189. l. 8.* le 60. *lisez* le 6. *Pag. 190. lig. 14.* s'élève, *lisez*, se porte. *Pag. 191. lig. 12.* l'y, *lisez*, les y. *Pag. 255. lig. 14. au lieu de*, à est peu près, *lisez*, est à peu près. *Pag. 536.* Il y a plusieurs citations dérangées vis-à-vis de la note 1.

Pag. 601. lig. 1. au lieu de ces mots : publiée par M. Papenbroc, *lisez :* publiée en 1746. par M. François Oudendorp. Ce savant a lu l'inscription autrement que nous en trois endroits.

Pag. 654. lig. 11. & 12. ajoutez : Cette manière de lire notre inscription portugaise, dont les caractères sont de beaucoup postérieurs au XIe. siècle, est sujète à de grandes dificultés. Tout bien considéré, nous aimerions mieux lire ainsi : *St. Anvio o faitt. O se jama sesesi* (ou *jamas osisi*) *capo con seivily sanea.* C'est-à-dire : Saint Anvio la fait. O si jamais quelqu'un lui fait injure; qu'on lui casse la tête, avec les clavicules : ou, J'ai fait saint Antoine. J'engage ma tête & mon cou, que jamais il ne manquera.



